This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Int 46.3

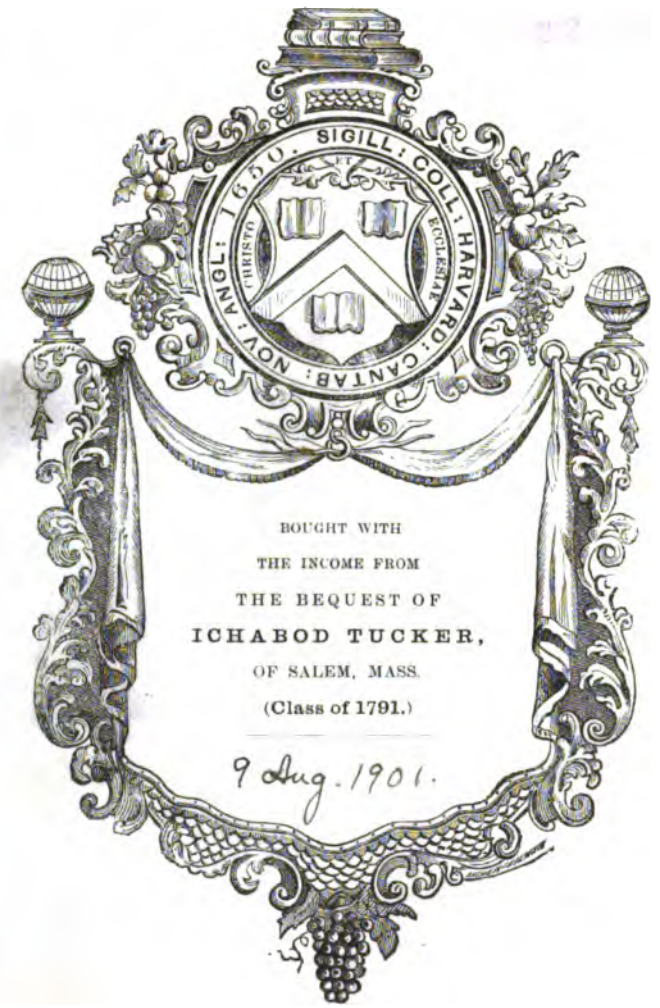

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

9 Aug. 1901.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

CINQUIÈME ANNÉE. — 1901

TOME XI (Janvier-Juin)

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
16, RUE CASSETTE
1901

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XI

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

CINQUIÈME ANNÉE. — 1901

TOME XI (Janvier-Juin)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE

1901

~~IX. 34~~
I-ut 46.3
HARVARD
Weber Fund

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA BRETAGNE & LA COLONISATION FRANÇAISE

I

Né sur un sol ingrat, le Breton s'est senti attiré vers la mer, qui entourait de trois côtés sa presqu'île montagneuse et granitique. Il lui a demandé tout ce qui était nécessaire à son existence : ses aliments, son combustible, ses engrais. Puis il a affronté ses tempêtes et s'est élancé sur cette route ouverte vers les espaces immenses. Le milieu l'a fait « découvreur » et colon.

Les Vénètes ont, les premiers des peuples celtiques, parcouru l'Océan : ils allaient chercher l'étain dans le pays de Galles et les îles Scilly. Strabon assure qu'ils étaient les maîtres du commerce de la « Britannia », et que César ne se montra si dur à leur égard qu'à cause de leur intention de s'opposer à son passage dans la grande île. Ils furent les lointains ancêtres des Bretons, qui précédèrent peut-être Christophe Colomb en Amérique, mais restèrent muets sur leurs découvertes.

Il semble en tout cas que la Bretagne ait contribué, plus tôt que les autres provinces, à l'expansion coloniale de la France. Quand le gouvernement royal commença à s'occuper officiellement des explorations maritimes, Jacques Cartier, maître-pilote de Saint-Malo, fut chargé d'aborder le continent américain, entrevu par Verazzano, qui, au nom de François Ier, avait pris possession de Terre-Neuve. Les Bretons, avec l'*Emérillon* et la *Grande Hermine*, entrèrent dans le fleuve Hochelaga, qu'en bons catholiques ils appelèrent le Saint-Laurent, et remontèrent jusqu'à l'endroit qu'en bons Français ils nommèrent Montroyal. A son retour, J. Cartier vanta la fertilité et le climat du pays découvert et emmena dans

ses autrés voyages des paysans bretons, qui, au delà de l'Atlantique, allaient retrouver une « Nouvelle France ».

Le Canada a toujours, depuis cette époque jusqu'à nos jours, attiré les Bretons du nord. Saint-Malo et l'Armorique tout entière s'attachèrent à cette terre qu'un compatriote avait donnée à la France; les descendants de J. Cartier, et en particulier son neveu Jacques Noël, obtinrent du roi le monopole de la traite des fourrures au Canada. Parmi les compagnons de Cavelier de la Salle, « découvreurs » du lac Érié, on cite deux Bretons : François Dollier, prêtre du diocèse de Nantes, et Gallinée, diacre du diocèse de Rennes.

Après la conquête de l'Acadie par les Anglais, quand les colons rentrèrent en France pour échapper à la domination étrangère, c'est en Bretagne, à Belle-Isle-en-Mer, qu'ils vinrent s'établir au nombre de soixante-dix-huit familles. Ils y ont apporté la culture de la pomme de terre et l'industrie des étoffes rayées de rouge et de bleu, appelées tissus d'Acadie, et qui se portent encore dans l'île.

Le nom et la mémoire de Jacques Cartier ont été fidèlement conservés dans le port de la Rance ; son énergie et son amour des aventures se sont perpétués chez les Malouins. Ce sont eux qui découvrirent ces îles de la côte de l'Amérique du Sud que les Anglais ont débaptisées pour les appeler « Falkland », et qui furent encore revendiquées par la France sous le ministère de Choiseul. Les Malouins furent, jusqu'au traité d'Utrecht, comme les souverains de Terre-Neuve, où ils allaient dès le XVIe siècle pêcher la morue. Déjà à cette époque, la pêche des « mollues » et l'établissement des « chauffauds » n'était pas sans péril ; en 1647, sur la demande du Parlement de Bretagne, un vaisseau « de conserve » était donné par le roi pour la protection de nos 4.000 pêcheurs, à la charge pour les villes de Saint-Malo et de Binic de contribuer aux dépenses d'entretien et d'armement.

Le commerce maritime et le commerce des noirs — objet d'un grand trafic autorisé — enrichirent Saint-Malo au XVIIe siècle. En 1788, 2.070 bâtiments firent des opérations commerciales dans le port de Saint-Malo-Saint-Servan. Ces navires, faibles d'apparence, ne dépassant pas souvent 20 tonnes, accomplissaient de long voyages : ils allaient à Terre-Neuve, à l'Ile de France, à la Martinique, rapportant la morue et les denrées coloniales destinées à la Bretagne, et envoyées ensuite par les routes de terre à Rennes, Fougères, Laval. A la sortie, ils emportaient les toiles fabriquées en Bretagne, dans la région de Lamballe et de Quintin, et qui étaient recherchées surtout en Espagne.

Saint-Malo fut aussi, aux XVIIe et XVIIIe siècles, la patrie des corsaires, précieux auxiliaires de la marine de guerre. Les Duguay-Trouin, les Cassard, les du Velaër, les Danycan, les Mahé, les Surcouf, les Pottier, les Verron ont su se faire redouter des Anglais.

Pendant les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, les populations bretonnes furent occupées à « courser » l'Anglais dans la Manche. Saint-Malo et Saint-Servan armèrent 157 bâtiments-corsaires de 1800 à 1813.

Saint-Malo dans le Nord, Lorient et Nantes dans le Sud de la Bretagne, ont partagé la même gloire maritime. Sur la lande du Faouëdic, près de Port-Blavet, qui devait devenir Port-Louis, sur l'emplacement d'un petit village dépendant d'Hennebont, chef-lieu de la Sénéchaussée, naquit avec Colbert et grandit avec Law « l'Oriental », le futur Lorient. Les Bretons furent, avec la Compagnie des Indes, attirés vers les îles de France, de Bourbon, vers Madagascar et les comptoirs de l'Inde. Mahé de la Bourdonnais (encore un Malouin) fut le créateur de l'Ile de France et de Bourbon. L'aventurier René Madec, qui fut nabab aux Indes après le traité de Paris, s'échappa de la maison paternelle de Quimper pour venir à Lorient s'embarquer sur les navires de la Compagnie. Bien des noms de capitaines, d'officiers, d'administrateurs, qui commandèrent les vaisseaux de la Compagnie ou gouvernèrent les places de commerce, ne sont pas inconnus aujourd'hui encore à Lorient.

La chute de la Compagnie, la suppression des privilèges et des monopoles, portèrent un coup funeste à la prospérité de Lorient, qui fut transformé en port militaire dès 1770, et où dès lors le commerce libre disparut pour faire place à une grande industrie d'État.

Mais la Compagnie n'est pas morte tout entière, et plus d'un souvenir rappelle aujourd'hui encore la richesse et la prospérité de jadis. Les grandes réunions que provoquaient les ventes à l'arrivée des navires se retrouvent dans les foires périodiques de Pâques et d'octobre. Si les fortunes bourgeoises sont rares à Lorient, la vie gaie et facile qu'on y mène ne s'est-elle pas conservée du temps heureux où, sur les quais du Scorff, s'étalaient les tapis somptueux, les soieries éclatantes, les calicots multicolores qu'apportaient dans leurs cales les vaisseaux de la Compagnie — fiers de porter la flamme, comme les vaisseaux du roi — pendant que les vins de Bourgogne et de Champagne, les étoffes de Rouen et les draps de Sedan venaient s'accumuler dans les docks, attendant le départ du prochain courrier? Si lamentable qu'ait été la chute, Lorient n'oublie pas les brillantes destinées qu'eut un moment la Compagnie à laquelle la ville doit son origine et le charme de ses habitants.

Sous l'ancien régime, Nantes a été la rivale de Lorient. Née avant la ville de la Compagnie des Indes, elle vit avec dépit croître Port-Louis et Lorient. Lors de la fondation de la Compagnie du Morbihan par Richelieu, Nantes, ayant élevé des protestations, fut autorisée à constituer une société de navigation qui prit le nom de « Bourse commune de Nantes », où les gens de robe et de noblesse purent

entrer sans déroger. On commerça, sur les indications de Richelieu, avec Madagascar, où avait été fondé Fort-Dauphin. La Bourse fit faillite en 1664. Colbert ayant fondé une nouvelle Compagnie des Indes, Nantes y fut associée et eut, comme d'autres villes de France, une « chambre » particulière dite Chambre de direction de la Compagnie des Indes; ses négociants avaient souscrit pour 200.000 livres, alors que la souscription de Paris ne dépassait pas 550.000 livres.

Quand, en 1698, fut créée la Compagnie de Chine, un bâtiment de 500 tonnes fut expédié de Nantes à Canton. Il rapporta, avec une cargaison de thé, des soieries et porcelaines, qui, débarquées sur le quai de la Fosse, furent recherchées par les Nantais et les Nantaises, et mirent les « chinoiseries » à la mode.

Nantes, au XVIIIe siècle, avait déjà le monopole des échanges avec les Antilles et expédiait en Espagne et en Portugal pour un million de livres de marchandises et de denrées coloniales apportées des Antilles. Ces relations avaient naturellement donné naissance à la traite des noirs; les armateurs allaient vendre, dans nos colonies de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et de la Martinique, des noirs achetés sur la côte d'Afrique, d'où ils rapportaient de la poudre d'or.

Nantes fit surtout alors des échanges avec Haïti. Les armateurs y étaient représentés par des agents, directeurs de comptoir, qui servaient d'intermédiaire avec les planteurs. L'exportation de Haïti consistait en canne à sucre, qui, apportée à Nantes, était travaillée dans les nombreuses raffineries; — en café, introduit dans l'île vers 1730; — en coton, que Saint-Domingue cultiva avant les États-Unis. En 1788, le commerce de Nantes avec Haïti s'élevait à 150 millions de livres. La cité bretonne avait même en partie peuplé la grande île, où elle envoyait des artisans qui se livraient non au métier des champs, mais à des travaux de menuiserie et de construction.

Nantes a fourni aussi son contingent de corsaires pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire; Chanin, Aregnaudeau, Lafond, etc., ont pu rivaliser avec les plus hardis Malouins.

La Bretagne n'a pas été exempte des défauts du temps : elle a eu ses pirates, flibustiers et boucaniers. Parmi les flibustiers de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, on trouve des capitaines et des équipages bretons. Peut-être faut-il accorder quelque indulgence à ces hommes, qui souvent ont rendu service à la colonisation et dont les conquêtes ont passé à la France. Si l'origine de quelques-unes de nos acquisitions n'est pas sans mélange de violence et de crimes, quelle puissance européenne peut se vanter de n'être jamais tombée dans le même défaut?

II

Dans le passé, l'activité bretonne a donc été maritime; tourné vers la mer, le Breton s'est employé aux transports; la population dense du littoral y a trouvé son emploi. Chaque village avait, comme en Norvège, ses navires, caboteurs ou longs-courriers; les capitaux n'étaient pas abondants dans les mêmes mains, mais les plus pauvres souscrivaient quelques actions. Le navire partait alors de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Vannes ou d'Auray avec un chargement pour les pays étrangers, naviguait de mer en mer, s'arrêtant tantôt dans un port de nos colonies, tantôt dans un port étranger, mais toujours affrété. L'aisance régnait sur les côtes et se traduisait par la construction de maisons sinon luxueuses, au moins bien aménagées et contrastant avec la misérable ferme du paysan voisin.

Aujourd'hui, les vapeurs et les Compagnies subventionnées ont tout absorbé. Dans ces conditions de progrès inévitable, le marin breton se transforme en chauffeur, en mécanicien; le nombre des capitaines au cabotage et au long-cours se restreint; trop pauvres pour acheter un navire, ils se mettent au service d'un armateur. Quant aux ports de Bretagne, si utiles pour les navires à voiles exposés aux vents contraires et aux tempêtes, et qui s'offraient si nombreux aux navires en relâche, ils seront de plus en plus abandonnés, les vapeurs ne s'arrêtant que dans les villes de commerce, à *hinterland* riche. La navigation bretonne semble donc destinée à la décadence. Elle est — et sera — absorbée par quelques grands ports : Nantes, Saint-Nazaire, peut-être Brest, les points extrêmes des deux grandes voies naturelles, des deux plateaux qui bordent la Bretagne au Nord et au Sud.

Nantes, placée à l'entrée de la région maritime de la Loire, à l'endroit où la marée se fait encore sentir, a longtemps profité de cette situation avantageuse, que d'autres villes, comme Quimper, Quimperlé, Auray et Vannes ont pu lui envier, mais sans espoir de lui faire concurrence. Car Nantes est le débouché d'une vallée longue et fertile, avec laquelle la Seine seule peut rivaliser. Pénétrant jusqu'au cœur de la France, la Loire traverse dans son cours moyen une des plaines agricoles les plus fécondes, dans son cours supérieur une riche région industrielle; voisine de la Seine, elle peut être la voie qui apportera à Paris, le premier port de France aujourd'hui, les produits de la vallée; placé en face du Nouveau-Monde, port le plus rapproché des Antilles et de l'Amérique centrale, Nantes est l'intermédiaire naturel entre l'Europe centrale et le Centre-Amérique; de l'une elle emportera les vins, les cidres, les soieries, les objets de luxe; de l'autre, elle rapportera le sucre, le café, le rhum.

Nantes a passé par des alternatives variées de succès et de décadence. Les longues et ruineuses guerres de la Révolution et de l'Empire lui portèrent un coup si terrible que le nombre de ses navires tomba à 12. Après 1815, la fortune lui revint; des relations fréquentes se renouèrent avec les Antilles, et Nantes fut le grand centre des raffineries de sucre de canne. Son tonnage doubla de 1830 à 1860; en 1868, elle faisait 11 % du commerce français.

Puis vint la période du ralentissement : l'émancipation des esclaves, la concurrence de la betterave à sucre, ruinèrent les Antilles; l'augmentation du calant d'eau des navires fit baisser le commerce de Nantes; les gros navires commencèrent à s'arrêter à Saint-Nazaire; son tonnage ne fut plus que de 446.000 tonnes, après avoir atteint près de 600.000 tonnes. D'autre part, les chemins de fer ayant ruiné les voies navigables depuis 1860, le gouvernement ayant négligé les travaux d'art dans la Loire, le fleuve s'était ensablé et les relations étaient devenues difficiles avec Nantes, au moins depuis Orléans: la Loire n'est plus qu'un banc de sable en été, et un torrent en hiver. Autrefois, le mouvement commercial entre Nantes et Orléans valait celui de Paris à Rouen; aujourd'hui tout est mort. L'erreur a été de croire que ceci devait tuer cela; on s'aperçoit maintenant qu'on s'est trompé : mais le mal est fait.

Deux questions capitales se posaient donc devant les Nantais, s'ils voulaient conserver à leur port la prépondérance dans le commerce avec les Antilles et l'Amérique centrale : l'approfondissement de la Basse-Loire, et la navigabilité de la Loire moyenne.

La première question a été vite résolue; elle dépendait uniquement du département de la Loire-Inférieure, et les Nantais sont patients et entêtés. Un canal latéral à la Loire, de 15 kilomètres, a été construit sur la rive gauche, entre le bras du Carnet, à 6 kilomètres en amont de Paimbœuf, et la Martinière, à 16 kilomètres en aval de Nantes. Immédiatement, à partir du 1er septembre 1892, les navires de 6 mètres ont pu remonter jusqu'à Nantes; le tonnage a passé à 543.000 tonnes, et les chantiers de la Loire ont pu se livrer à la construction de navires de guerre, qu'on n'eût jamais songé à entreprendre à Nantes sans le canal maritime. Le canal maritime sera complété par la Loire navigable. L'élan est donné; un journal a été fondé qui défend la cause avec énergie; toutes les villes, de Nantes à Orléans, sont entrées dans la ligue; Saint-Nazaire même, qui a cru longtemps que l'abaissement de Nantes était nécessaire à sa prospérité, a fini par adhérer au syndicat.

Saint-Nazaire en effet n'a rien perdu à la résurrection de Nantes. Avec la création des lignes postales de steamers, Saint-Nazaire devait devenir le point de départ des Transatlantiques, en relations avec les Antilles et la Guyane. Par sa situation, le petit village côtier,

exposé jadis aux descentes des ennemis et à l'invasion des pirates, à la violence des flots de la mer contre laquelle les habitants opposaient des levées, des « turcis », devait supplanter l'ancienne ville forte de Guérande, dont il dépendait encore au XVIe siècle. Il y a 60 ans, Saint-Nazaire n'était qu'une petite station de pilotes qui guettaient les navires entrant dans la Loire, et un lieu d'embarquement pour les voyageurs du Croisic et de Guérande qui se rendaient par mer à Nantes. C'est aujourd'hui le sixième port de France, et l'évolution n'est pas terminée. De grands travaux y ont été faits; le vieux bassin, commencé en 1847 et achevé en 1857, mesure plus de 10 hectares, avec un tirant d'eau de 7^m50 et de 9 mètres; le bassin de Penhouët, qui couvre 23 hectares avec une profondeur minimum de 8 mètres, est un des plus vastes qui soient au monde. Ces deux bassins ont été reconnus insuffisants, et l'entrée perpendiculaire sur la Loire ayant été jugée difficile pour les steamers, une nouvelle entrée va être percée à travers le vieux Saint-Nazaire, avec un avant-port de 10 hectares et une écluse de 223 mètres de long; ces travaux doivent être terminés en 1901. Les plus grands steamers pourront alors accéder librement au port à toute heure de marée.

Enfin la situation de Saint-Nazaire sera parfaite, quand son port sera relié directement au réseau des canaux de Bretagne. Déjà il est desservi par les chemins de fer directs de Paris-Nantes-Saint-Nazaire, mais les marchandises destinées à la Bretagne ou en provenant sont obligées de passer par Nantes. Or, Saint-Nazaire n'est qu'à 32 kilomètres du canal de Nantes à Brest. Il serait facile de relier le Brivet, qui débouche à 3 kilomètres des bassins et qui a son origine à quelques kilomètres du canal, aux bassins de Saint-Nazaire, et de doter ainsi ce port de la voie navigable qui lui manque vers l'ouest.

Nantes est garantie dorénavant contre la décadence, et Saint-Nazaire a devant lui une ère de prospérité. Les deux villes ont renoncé à leurs vieilles querelles, et toutes deux travaillent, dans un intérêt commun, à s'assurer les relations commerciales avec nos colonies d'Amérique, Antilles et Guyane. C'est avec nos Antilles que Nantes a le plus de rapports. Après l'Angleterre, qui compte dans les arrivages pour 50 %, la Martinique et la Guadeloupe réunies viennent au deuxième rang, la première avec 31 navires chargés à l'entrée, représentant un tonnage de 12.308 tonnes et la seconde avec 13 navires de 4.449 tonnes. Par cette voie arrivent directement à Nantes les denrées coloniales : sucres, rhum, cafés, vanille et le bois de Campêche. Une ligne de navigation à voiles dessert les deux Antilles avec 5 navires; pour nos colonies des Antilles sont partis 10 navires de 4.173 tonnes, portant conserves, viandes salées, bois, vins et eaux-de-vie. Saint-Nazaire est relié à l'Algérie par la Com-

pagnie transatlantique et par la Compagnie du Lloyd franco-africain. Il est en outre le siège d'une ligne directe qui aboutit à Mayotte, et la Compagnie Demange, de Nantes à Cayenne, y fait escale. Nantes et Saint-Nazaire attendent encore le développement de leur commerce de la solution de deux questions pendantes : le percement de l'isthme de l'Amérique Centrale et le règlement du Contesté brésilien. Le règlement du Contesté apporterait dans ces régions la sécurité nécessaire aux échanges et à l'exploitation méthodique des gisements aurifères; l'or, les denrées tropicales, les bois d'ébénisterie auraient leur débouché à Nantes. Plus encore que la question du Contesté, le percement du Panama ou du Nicaragua, qui ne peut guère tarder avec le développement maritime et colonial des États-Unis, fera des ports de la Loire les grands ports de départ de la France vers le Pacifique, dont les côtes américaines ont été jusqu'ici si négligées, et où nous n'avons pas encore la moindre ligne de navigation. Nantes renoncera probablement à la construction de ses voiliers en fer, qui sont obligés de contourner les parages dangereux du cap Horn pour entrer dans le Pacifique, et les remplacera par des lignes régulières de steamers qui desserviront les colonies françaises de l'Océanie.

Alors sera réalisé l'espoir du savant géologue qui déclare « qu'à aucune époque de l'histoire, la Bretagne n'a été mieux indiquée qu'actuellement comme poste de transit entre deux parties du monde, comme terminus des grandes lignes européennes; car, de l'extrémité de cette péninsule, deux mers ouvrent une carrière sans bornes à l'essor du commerce continental. Quand le plateau septentrional sera devenu la grande route du Rhin à New-York, quand le plateau méridional (Saint-Nazaire) sera devenu celle des Alpes aux Antilles, alors seulement la Bretagne aura rempli son rôle naturel dans la géographie de l'Europe, car elle aura évité à la circulation humaine les dangers et les longueurs de la navigation dans la Manche, elle aura accéléré la vie de l'Europe. C'est sur les vagues qu'est tracé le chemin du progrès pour la Bretagne, à l'occident, vers le Nouveau Monde ».

Quand la Loire, en effet, aura été rendue à la navigation intérieure, quand les travaux de Saint-Nazaire seront achevés, quand le canal à la Garonne aura été ouvert dans la dépression du Poitou, alors les denrées coloniales, les bois et l'or de la Guyane circuleront à travers la France, remontant par les canaux de Combleux et de Briare dans la région parisienne, descendant par le canal du Centre dans la région rhodanienne et méditerranéenne, par le canal de la Charente dans a Guyenne. Bordeaux ne peut utilement desservir que le sud de la France; Rouen, le nord. Nantes et Saint-Nazaire représentent les débouchés de la France intérieure et de l'Europe centrale. La

fortune semble d'ailleurs sourire à ces deux ports, si longtemps menacés. Nantes est arrivé à un tonnage de 950.000 tonnes; Saint-Nazaire, à 1 million et demi. Saint-Nazaire, qui, en 1880, occupait le 9e rang, s'est élevé au 6e rang et vient immédiatement après Rouen. Peu de ports ont fait plus de progrès dans la décade 1887-1897: Nantes a augmenté de 184 % et Saint-Nazaire de 115 %.

Si M. Barrois a pressenti avec justesse le rôle futur de Nantes et de Saint-Nazaire, nous ne croyons pas que ses prévisions pour Brest soient un jour réalisées. Les avantages que Brest a retirés de sa situation avancée en mer, par le développement d'un arsenal de premier ordre et par l'atterrissement des câbles transatlantiques qui relient l'Europe centrale à l'Amérique du Nord, n'auront pas d'influence sur son avenir commercial.

Les dispositions naturelles favorables aux échanges maritimes ne sont plus les mêmes qu'autrefois. Si un pays aux côtes découpées et aux nombreux abris a pu jadis attirer les marchandises vers ses ports, aujourd'hui que les steamers ont besoin de frets considérables, les ports d'escale et de chargement seront au débouché des régions riches, auquel aboutissent non seulement les voies terrestres, mais encore les voies navigables, canaux et rivières. Ce qu'on a dit de Nantes ne peut donc s'appliquer à Brest, qui confine à une région sans industrie, au sol médiocre, qui est éloignée des centres de population, et où les marchandises n'arriveraient qu'après un long parcours. D'ailleurs, l'insécurité et les dangers des côtes du Finistère, qui font de Brest un excellent refuge pour les navires de guerre, n'offrent pas à la navigation marchande assez de sûreté. Si les Romains avaient construit la grande voie de l'Aberwrach, dont la baie faisait une tête de ligne continentale entre Rome et l'Angleterre, et où M. Barrois voit la grande route naturelle de l'avenir, c'est qu'ils songeaient à se rapprocher le plus possible des Iles Britanniques pour y déverser des troupes, tandis que ce sont les relations avec l'Amérique qui guident aujourd'hui le commerce international. La pointe occidentale de la Bretagne restera en dehors de la grande voie des échanges; son rôle est de surveiller l'approche de l'ennemi maritime; on y armera des cuirassés et des croiseurs; tout éloigne d'elle les steamers et les cargo-boats. Aussi Brest n'est que le 22e port de commerce de France. L'expérience de l'escale des transatlantiques a été tentée en 1873 : elle n'a donné que de faibles résultats; sur 7.400 voyageurs transportés dans une année, 1.112 seulement ont préféré descendre à Brest; les autres ont continué jusqu'au Havre.

A Nantes-Saint-Nazaire paraissent donc réservés les échanges avec notre domaine d'outre-mer. Brest et Lorient sont chargés de la défense militaire. Saint-Malo reste vivant: c'est un grand centre de pêche.

III

Sans la Bretagne, la colonisation maritime tomberait en décadence. Déjà les Normands commencent à négliger la mer, pour vivre des ressources que leur procure la fréquentation de leurs stations balnéaires; le pêcheur s'y transforme en maître-baigneur. Il en est de même des Flamands, Dunkerquois et Boulonnais, attirés par l'industrie si prospère du Nord.

La Bretagne, pauvre à l'intérieur, sans autres ressources que la mer, continue avec méthode l'exploitation de la mer. La population du littoral méridional se livre aux pêches côtières, dont la pêche à la sardine est la plus productive, et ne fait que commencer la pêche hauturière au chalut dans le golfe de Gascogne. La côte nord arme pour la grande pêche de Terre-Neuve et d'Islande.

La pêche d'Islande appartient en France aux Bretons et aux Flamands; ils y font la pêche, dans la zone libre, concurremment avec les Norvégiens, qui ont conservé de leur ancienne domination sur l'Islande le privilège de pêcher dans les eaux territoriales et d'établir des habitations à terre. La baie de Saint-Brieuc est le grand centre d'armement pour l'Islande, avec Paimpol, Binic, Dahouët, le Légué, qui ont expédié en 1900 60 goëlettes et 22 chasseurs. Paimpol, avec ses 39 goëlettes et ses 17 chasseurs, est de beaucoup au premier rang, surtout pour la supériorité de ces élégants navires à deux mâts de cent tonneaux, longs et fins, que l'on prendrait volontiers pour des yachts de plaisance.

Comme ils n'ont jamais pratiqué le séchage des morues et remportent la morue salée en vert, les navires islandais ne sont montés que par des pêcheurs, et n'ont jamais été encombrés à l'aller et au retour, par des ouvriers comme ceux que l'on amenait à Terre-Neuve pour y construire les « chauffauds » et travailler à terre. La morue verte, apportée en France, est débarquée à Dunkerque, Dieppe, La Rochelle, Bordeaux et Marseille, où des sécheries sont établies. De là, elle est expédiée vers les pays importateurs de morue, comme l'Italie, les Antilles, le Brésil, qui en font une grande consommation. A ce rude métier se forme une race de marins forte et vaillante, capable de supporter les plus durs travaux.

Saint-Malo marche, par tradition, en tête des « Terre-Neuvas ». Sur 91 navires expédiés de Bretagne à Terre-Neuve en 1898, 70 sont attachés à Saint-Malo; les 21 autres sont de Cancale, Dahouët, Binic, Paimpol et Nantes. La pêche, comme on sait, se pratique sur le *French-Shore* et sur les Bancs. En perdant Terre-Neuve en 1713, la France conserva le droit de pêcher dans une partie des eaux territoriales de Terre-Neuve, dite *French-Shore*, dont les limites ont

varié avec les traités, et d'établir sur la côte limitrophe des établissements temporaires destinés à la préparation et au séchage des morues. La pêche sur le *French-Shore* est de plus en plus abandonnée par les Français; là où en 1867 on voyait 146 navires, on n'en comptait plus que 10 en 1897. Ce n'est pas que notre pêche soit en décadence. Les navires que nous envoyons à Terre-Neuve sont aussi nombreux qu'auparavant, — près de 300; — mais, au lieu de faire leur pêche sur le littoral de Terre-Neuve, ils opèrent sur les Bancs, au sud de Saint-Pierre, c'est-à-dire dans la zone libre.

Les causes de cet abandon sont faciles à expliquer: les fonds de Terre-Neuve se dépeuplent; l'habitude de sécher la morue à terre ayant été à peu près délaissée pour la conservation de la morue salée « en vert », nous n'avons plus besoin des « chauffauds » que les traités nous permettaient de construire sur la côte. Quant à la pêche du homard sur le *French-Shore*, que les Anglais nous contestent, elle n'a donné naissance qu'à neuf établissements permanents. Le nombre ne peut en être augmenté tant que durera le *modus vivendi* actuel. D'ailleurs, la nature se charge de régler les difficultés; la disparition des homards n'est qu'une question de temps, à moins que l'établissement de pisciculture de Dildo n'arrive à faire éclore dans ses laboratoires des œufs de homards.

Nos pêcheurs ne jouissent donc pas pour le moment de leurs droits sur le *French-Shore*. Cependant les Terre-Neuviens, qui se sont établis sur notre côte réservée au nombre de 13.000, malgré les traités, auxquels nous avons reconnu le droit simultané de pêcher à la côte et accordé l'autorisation d'utiliser des établissements pour l'exploitation du cuivre sur le littoral français, sont vraiment bien exigeants en demandant notre exclusion complète du *French-Shore*. Quoique nos intérêts soient ici beaucoup diminués, nous devons réserver l'avenir. Qui sait si un jour les Bancs ne seront pas dépeuplés à leur tour; si la boëtte, le bulot, abondant sur les Bancs, et qui a remplacé le hareng dont la vente aux Français a été interdite par le gouvernement terre-neuvien, ne viendra pas à manquer? Alors nous pourrons retrouver sur le *French-Shore* les produits que nous recherchons sur les Bancs. Moyennant compensation, il nous est facile de conclure un arrangement avec les Anglais, en leur permettant d'user plus largement de notre côte; mais la renonciation complète à nos droits sur Terre-Neuve pourrait être regrettée dans l'avenir, et nous ne saurions y consentir que si la Grande-Bretagne nous faisait, sur d'autres points du globe, des concessions importantes[1].

La pêche sur les bancs de Terre-Neuve est peut-être plus dange-

[1] Voir Garreau, *Les intérêts français à Terre-Neuve* (*Quest. Dipl. et Colon.*, 1899, t. VI, p. 140 et 265).

reuse encore que celle d'Islande, qui se pratique du bord. Elle se fait au moyen de lignes que vont mouiller et relever de petites barques, appelées doris, montées par deux ou trois hommes. Il n'est pas rare que ces légères embarcations soient emportées par la tempête ou s'égarent dans le brouillard. Des précautions ont été recommandées par l'Etat; on oblige les patrons de doris à avoir un compas et des vivres pour plusieurs jours, mais on sait combien les pêcheurs, vivant avec le danger, finissent par négliger toutes les prescriptions. Leur inobservation donne cependant lieu à bien des malheurs. Le progrès viendra, ici aussi, diminuer la fatigue et les dangers du pêcheur. La vapeur se substituera au vent, l'expérience en a été tentée cette année même. Pour la première fois, au mois de mars dernier, est parti de Paimpol, au milieu des goëlettes à voiles, un chalutier à vapeur. Que le nombre en soit augmenté, et, sur ces navires, plus forts et plus solides, la recherche du poisson sera plus facile, et la navigation moins dangereuse.

En supposant que nous renoncions à une partie de nos droits à Terre-Neuve en échange d'une sérieuse compensation, il est un petit domaine que nous devons conserver à tout prix : ce sont les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Si restreints que soient ces territoires, qui ne mesurent que 242 kilomètres carrés (26 pour Saint-Pierre, 115 pour la Grande-Miquelon, et 101 pour Petite-Miquelon), si faible que soit la population sédentaire (6.250 habitants), ces terres sont indispensables à nos pêcheurs. Elles servent de lieu de ravitaillement pour les « Banquiers »; ils viennent y déposer leurs premières pêches qu'emportent les longs-courriers. Saint-Pierre et Miquelon arment 600 à 700 bateaux de tout genre : goëlettes, doris, petites embarcations, qui font la pêche à Terre-Neuve; et sur les Bancs, elles occupent, pendant la saison des pêches, près de 3.000 Bretons envoyés de Saint-Malo pour former l'équipage des goëlettes de Saint-Pierre ou travailler dans les sécheries; elle importent en France une valeur de 3 millions en morues, huiles, rogues, et reçoivent de France pour 19 millions de vins, cordages, biscuits, hameçons.

En résumé, la pêche de la morue en Islande et à Terre-Neuve, faite par les Bretons, occupe près de 200 navires et plus de 6.000 hommes. C'est une tradition à conserver, où nous ne voyons qu'avantages pour nos populations côtières, qui y gagnent l'endurance et le profit matériel. Le rendement de la Bretagne dans la grande pêche est d'environ 4 millions et demi de francs, c'est-à-dire plus du tiers du rendement total de la grande pêche en France; l'Islande est d'un rapport trois fois plus considérable que Terre-Neuve. L'Etat ne se désintéresse pas de cette industrie : il l'encourage en accordant des primes à l'armement et aux produits importés, et l'exemption des droits de régie et de consommation et des droits de douanes pour

le sel employé. De plus, la morue étrangère est frappée d'un droit de 44 francs par 100 kilos.

Malheureusement, les populations bretonnes n'échappent pas au fléau si commun chez les gens de mer : l'alcoolisme. L'administration de la Marine — qui intervient dans la réglementation de cette pêche à cause des primes accordées — a limité la ration journalière de chaque homme; mais la quantité accordée (20 centilitres par jour pour l'Islande et 25 pour Terre-Neuve) est encore beaucoup trop considérable, et d'ailleurs à cette quantité réglementaire vient s'ajouter l'alcool vendu en fraude par les Terre-Neuviens ou même les chasseurs français. On a signalé aussi la mauvaise hygiène des logements des Islandais, surtout chez les pêcheurs du Nord, et il faut, dit un commandant de station, la salubrité exceptionnelle du climat de l'Islande pour que l'état sanitaire de la flottille soit toujours aussi satisfaisant.

Enfin, les pêcheurs de Terre-Neuve qui restent à l'ancre sont exposés à la rencontre des transatlantiques se rendant à New York, et passant avec rapidité dans la région de pêche, au milieu des brouillards. Il serait urgent d'obtenir, par une entente commune et internationale, que les bancs fussent neutralisés au moment de la pêche, c'est-à-dire de mars à octobre.

Nos pêcheurs de Terre-Neuve et d'Islande, occupés pendant le printemps et l'été et obligés pendant l'hiver de s'enrôler sur une barque de pêche pour conserver leurs droits à la demi-solde, ne pourraient-ils pas être employés utilement ailleurs à la même pêche, pendant la saison morte?

On sait que la côte du Sénégal est riche en poisson, et spécialement en une espèce qui n'est pas absolument la morue du Nord, mais qui lui ressemble beaucoup. Dès 1850, notre consul aux Canaries signalait les richesses ichtyologiques de ces contrées et se proposait de « faire de l'île d'Arguin le centre d'entreprises de pêche, avec sécheries, devant donner des produits supérieurs en qualité et en quantité à ceux de Terre-Neuve, et dans des conditions d'exploitation moins dangereuses et moins dures pour les équipages ». Les Canariens exploitent déjà cette côte avec 60 à 70 goëlettes de 25 à 60 tonneaux; mais ils ne dépassent pas le cap Blanc.

Cette industrie pourrait être d'un grand rendement. Elle occuperait nos pêcheurs pendant l'hiver, car elle devrait se faire de préférence de novembre à février, au moment où l'alizé est le moins violent, la mer belle et la chaleur très supportable. Les établissements à terre ne seraient pas pratiques, à cause de la chaleur, du sable qui pénètre partout, et de l'insécurité du littoral fréquenté par les Maures pillards; mais par la préparation en vert, qui réussit sur les Bancs et en Islande, le poisson pourrait être expédié rapi-

dement en France dans des appareils frigorifiques et fournir un appoint notable à la consommation. Il est assez singulier que, dans les récentes tentatives de pénétration dont le Sahara occidental a été le théâtre, on paraisse avoir complètement laissé de côté cette question de la pêche de la morue au banc d'Arguin; il y aurait cependant là, pour l'action française, un point d'appui qui, semble-t-il, ne serait pas sans valeur.

Au développement de la pêche de la morue se rattache la question des sels bretons. L'industrie des marais salants a été autrefois, sur les côtes sud de Bretagne et au delà de la Loire, une industrie prospère. Bien des causes ont amené sa décadence; on peut compter parmi elles la suppression du monopole des sels français dans l'armement des pêcheurs de morue.

Avant 1848, les armateurs de Terre-Neuve et d'Islande étaient obligés de s'approvisionner de sels français. Après la révolution de Février, sous l'empire de considérations politiques, une loi, en voulant favoriser l'armement, vint brusquement supprimer la protection du sel français. Les armateurs furent autorisés à prendre des sels étrangers, moyennant un droit illusoire d'importation pour les sels employés à Saint-Pierre et Miquelon, et sans aucun impôt pour les pêcheurs d'Islande. Dans la suite, c'est à peine si 3 % des pêcheurs français utilisèrent les sels de l'Ouest.

Il serait difficile de revenir au monopole des sels français, car nos pêcheurs ont des préférences pour le sel de tel ou tel pays; ils recherchent surtout les sels du Portugal, de Cadix et de Port-de-Bouc, à cause de leur bas prix et de leur blancheur, qui donnent, disent-ils, à la morue une belle fermeté et une couleur très appréciée sur les marchés. Nous nous contentons de signaler les ressources que nos saulniers de l'Ouest trouvaient autrefois, et qu'ils regrettent de ne plus trouver dans les armements de Terre-Neuve et d'Islande. Ici encore, on peut se demander s'il n'y aurait pas quelque chose à tenter avec le Sénégal. Les Soudanais tendent à préférer de plus en plus le sel français à celui, beaucoup plus impur, qui est extrait des salines du Sahara. Peut-être y a-t-il de ce côté des opérations qui, combinées avec la pêche sur la côte saharienne, pourraient donner aux négociants et armateurs bretons de beaux bénéfices.

IV

A certaines époques de misère, on a songé à diriger nos populations maritimes vers les côtes de l'Algérie-Tunisie. Nous pensons que cette colonisation est surtout réservée aux Provençaux et aux Corses. Les quelques expériences faites ont été peu satisfaisantes jusqu'ici en ce qui concerne les Bretons.

Outre que l'acclimatement est plus difficile pour eux que pour les Provençaux, le genre de pêche auquel ils sont habitués est tout à fait différent de la pêche en Méditerranée, où les grands fonds avoisinent la côte. La pêche en Bretagne consiste surtout dans la pêche côtière, dans la cueillette des coquillages, dans l'ostréiculture, toutes choses qui ne peuvent se pratiquer dans la Méditerranée, mer sans marées, aux côtes accores et sans abris naturels.

Cependant n'oublions pas les services rendus par l'Algérie à l'industrie sardinière. Quand l'industrie des « fricasses » périclita en Bretagne, par suite de l'irrégularité des migrations de la sardine, un certain nombre d'industriels se déplacèrent et allèrent s'installer au Portugal et en Algérie, où le poisson continuait à « donner ». Le nombre des usines tomba en Bretagne de 175 à 50, dont 20 au plus restèrent actives. Cette période désastreuse de 1880-1887 a cessé et aujourd'hui le poisson revient régulièrement tous les étés. Il y a néanmoins en Algérie des places à prendre pour nos fabricants de conserves, nos ferblantiers et nos sardiniers.

Si nous arrivons à la colonisation agricole et terrienne, quelle part sera réservée à la Bretagne?

Parmi les colonies, peu sont faites pour la colonisation par les petits capitaux. Or, la Bretagne ne passe pas pour le pays des grandes fortunes. Peu se prêtent à l'emploi de la main-d'œuvre européenne. Or, la Bretagne a une main-d'œuvre abondante.

Cette main-d'œuvre restera-t-elle inutilisée? et continuera-t-on à voir affluer la population des champs vers les villes, où elle s'étiole dans la petite industrie et le petit commerce? Le Breton n'est pas rebelle à l'émigration, quoiqu'on ait beaucoup parlé de son attachement au sol natal; à un des derniers recensements, on en comptait 88.000 à Paris; près du dixième des Bretons étaient recensés dans d'autres départements que dans ceux où ils étaient nés. On les voit émigrer facilement pour aller faire la récolte dans la Beauce où on a besoin de bras, pour se livrer aux travaux de terrassements dans les environs de Paris, ou à l'extraction des ardoises à Trélazé-Angers. Groupés ensemble, ils forment dans les grandes villes de véritables colonies, réunies autour d'un prêtre qui leur parle la langue du pays.

On peut dire que le clergé de nos colonies des Antilles, de la Réunion, de Haïti, est presque entièrement composé de Bretons. Beaucoup de jeunes gens entrent dans le clergé colonial, attirés souvent par l'attrait de l'inconnu et le désir du prosélytisme dont leur enfance a été bercée. « Le trait caractéristique de la race bretonne, a dit E. Renan [1], est l'idéalisme, la poursuite d'une fin morale ou intel-

[1] *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

lectuelle. L'occupation noble est à ses yeux celle par laquelle on ne gagne rien, par exemple celle du soldat, celle du marin, celle du prêtre. » Si nos colonies ont besoin d'agriculteurs et de commerçants, ne leur faut-il pas aussi des soldats, des marins et des prêtres? La Bretagne leur en fournira.

Les Bretons ont essaimé vers nos anciennes colonies de la Nouvelle-France, au climat très semblable à celui de la France septentrionale. Ils y sont déjà nombreux, à côté des Normands, dans le Nord-Ouest, dans le Manitoba, l'Alberta et la Colombie. Si cette émigration n'a pas pour notre pays la même signification que celle qui se produit vers les terres que couvre notre pavillon, elle a néanmoins sa valeur, et il convenait néanmoins de la mentionner ici.

Cette race énergique pourrait être d'un utile secours aux colons capitalistes qui recherchent des bras. Manquant de capitaux, les Bretons ne peuvent être appelés que dans les colonies où le travail de l'Européen du Nord est possible, c'est-à-dire dans l'Algérie-Tunisie, la Nouvelle-Calédonie et peut-être l'Emyrne. Sans doute ces colonies de peuplement auront bientôt besoin de bras nombreux, soit que la race indigène ne suffise plus, soit qu'elle ne fournisse pas la main-d'œuvre intensive qui sera de plus en plus nécessaire, avec le développement de la concurrence. La main-d'œuvre bretonne pourrait trouver dès à présent à s'utiliser en Nouvelle-Calédonie, où les bons travailleurs sont rares, les indigènes peu enclins au travail, le contact avec le libéré ou le déporté peu encourageant pour le colon propriétaire.

L'émigrant français, en général, n'accepte pas facilement la perspective de n'être, en s'exilant, qu'un ouvrier agricole. Il rêve d'être propriétaire, et c'est seulement à cette condition qu'il consent à quitter son pays. Le Breton, plus modeste et plus soumis, acceptera volontiers le sort du simple travailleur : c'est dans cette voie qu'il faut le diriger, au lieu de le laisser se précipiter vers les villes, où l'alcoolisme le guette.

L'isolement de la Bretagne ne l'a pas, comme on le voit, condamnée à l'inertie. De même que les peuples de montagnes vont conquérir la plaine, les peuples repoussés par une terre ingrate s'emparent de la mer quand elle s'offre à eux.

Ainsi a fait le Breton ; corsaire ou pirate, commerçant ou pêcheur, il a demandé à l'Océan et aux pays d'outre-mer une compensation à la pauvreté de son domaine continental. C'est ce rôle qu'il continuera à jouer, c'est la part qui lui reviendra dans l'utilisation du domaine colonial conquis par la France.

A. Layec,
Secrétaire général de la Société Bretonne (Lorient).

LE BUDGET TUNISIEN

Le protectorat tunisien a publié, au cours du présent exercice, des documents budgétaires notablement plus détaillés que ceux des années précédentes; sans être absolument suffisants et complets, ainsi que l'a fait observer M. Bienvenu-Martin dans son rapport à la Chambre [1], ces documents satisfont dans une certaine mesure la légitime curiosité de ceux qu'intéressent les finances beylicales. L'administration tunisienne semble animée des meilleures intentions pour l'avenir; le discours prononcé par le Résident général intérimaire, M. Benoît, à son arrivée à Tunis, en fait foi. Il est bon néanmoins de jeter un regard sur le passé. C'est ce que nous allons faire, en examinant brièvement le budget tunisien.

I

Les ressources ordinaires sont évaluées, au projet pour 1900, à 26 millions environ; elles ont atteint en réalité près de 29 millions en 1899 et de 28 millions en 1898. Elles se divisent en impôts directs, impôts indirects, monopoles, produits domaniaux, produits divers.

Des impôts directs, quatre sont dignes de remarque.

Le premier est la *medjba*, ou capitation, perçue sur tous les musulmans adultes à raison de 20 francs par tête; sont exempts toutefois les habitants des cinq villes de Tunis, Sousse, Kairouan, Monastir et Sfax; d'autre part, le principal de 20 francs se grossit de 12,5 % pour frais de recouvrement, si bien que la cote est en fait de 22 fr. 50. Le produit net de la medjba, prévu pour 4.366.000 francs au projet de 1900, a été de 4.928.000 francs en 1898, et de 4.507.000 en 1899.

Au second rang, il faut placer la taxe coranique de l'*achour*, ou dîme des céréales, prévue pour 1.680.000 francs et recouvrée à raison de 2.373.000 francs et de 1.700.000 francs respectivement en 1898 et 1899. Notons que les emblavures opérées à la charrue européenne sont depuis peu dégrevées des 9/10e et que les avoines sont totalement exemptes, à titre temporaire. Le rendement de cet impôt est particulièrement variable, car il dépend de la plus ou moins grande abondance des récoltes.

[1] *Doc. parl., Chambre*, 1900, n° 1879.

Les oliviers et les dattiers paient, soit une redevance fixe par pied, le *kanoun*, soit un prélèvement d'un dixième sur l'huile extraite; ensemble, ces deux taxes sont l'objet de prévisions dépassant 1.650.000 francs; elles ont rendu 2 millions en 1899 et près de 1.900.000 francs en 1898.

Beaucoup moins important est le quatrième impôt à retenir, celui des patentes; il est prévu pour 50.000 francs.

Les revenus indirects sont multiples, c'est à savoir, pour ne nommer que les principaux : le timbre, qui figure aux prévisions pour 621.000 francs; l'enregistrement pour 291.000; les droits de mutation pour 711.000; les douanes, se subdivisant en droits à l'exportation pour 648.000 francs et droits à l'importation pour 2.668.000; les droits de consommation sur l'alcool et les sucres pour 1.100.000; enfin, les droits divers autrefois désignés sous le nom de *mahsoulats* pour 2.652.000 francs.

Quant aux monopoles, ils portent sur cinq catégories dont l'exploitation est réservée au Gouvernement : tabacs, dont on espère 4.620.000 fr.; poudres, 217.000; sels, 676.000; allumettes, 480.000; cartes à jouer, 90.000. Avec les produits des monopoles sont escomptés ceux des services d'État, tels que : postes, 672.000 fr.; télégraphes, 342.000; téléphones, 32.000, etc.

Les revenus domaniaux comptent pour près de 1.300.000 francs; la moitié (635.000) provient des forêts.

Quant aux produits divers, leur énumération serait sans intérêt; qu'il suffise de dire qu'ils approchent du million.

Au simple énoncé des totaux budgétaires, une première observation se présente à l'esprit, qui a déjà été indiquée dans cette *Revue* il y a quelques mois : les sommes demandées aux contribuables tunisiens sont considérables. Déduction faite des produits qui n'on pas le caractère d'impôt, ainsi que des allocations affectées à des dépenses municipales, ces sommes atteignent 21 à 22 millions au strict minimum, 24 à 25 millions d'après les réalisations des derniers exercices; soit, pour 1.500.000 assujettis, 14 à 17 francs par tête. Étant données les très faibles capacités imposables des Tunisiens, ce chiffre moyen paraît énorme; d'autant qu'il est très supérieur à celui que des calculs identiques font ressortir pour l'Algérie, 12 fr. environ, quotité que Burdeau trouvait déjà trop forte.

La comparaison qui vient d'être faite, de la Tunisie à l'Algérie, se poursuivra nécessairement jusqu'à la fin de cet article; la nature des choses l'impose, et avec elle, les procédés apologétiques de l'administration tunisienne et de ses officieux, qui ne cessent de rééditer, à propos de cette colonie, la prière du pharisien aux côtés du publicain. Précisons les conditions de cette comparaison. L'Algérie a une population sensiblement triple de celle de la Tunisie : aussi

doit-on admettre qu'il y a lieu, soit de multiplier par trois les chiffres tunisiens, soit de diviser les Algériens par le même nombre. Mode de calcul, d'ailleurs, éminemment favorable à la Tunisie : car il n'est pas douteux, en ce qui concerne les recettes, que les contribuables algériens sont plus aisés que les Tunisiens [1], et, en ce qui concerne les dépenses, que les services algériens sont plus complexes, moins rudimentaires et plus onéreux que les services tunisiens. Autres remarques : en Algérie, les charges départementales doivent être cumulées avec le budget général, car il n'y a point en Tunisie de rouage analogue ; quant aux dépenses communales, une partie en est supportée par l'État tunisien, qui y a consacré un million environ en 1900, somme qu'il convient de déduire de ses encaissements, ainsi qu'il a déjà été procédé ci-dessus.

L'examen analytique des divers éléments de recettes confirme et aggrave la fâcheuse impression qui vient d'être notée. Les impôts arabes, medjba, achour et kanoun, atteignent huit millions et demi; or, les taxes algériennes comparables ne vont guère à plus de 16 ou 17 : les indigènes de Tunisie sont surchargés de 40 à 50 % de plus que leurs voisins. Et encore n'avons-nous pas tenu compte d'un impôt additionnel, celui du sang, qu'acquittent les seuls Tunisiens sous forme de conscription obligatoire : on ne peut évaluer cette charge à moins d'un million et demi, dont les deux tiers sont acquittés en espèces, sous forme de primes d'exonération.

Une taxe surtout est excessive : la medjba. Les gains annuels des ruraux qui la doivent payer sont extrêmement bas; pour beaucoup de simples khammès, ou métayers au cinquième, ces gains ne s'élèvent pas à plus de 120 ou 150 francs; pour les plus fortunés, ceux qui ont la chance de louer leurs services à des maîtres Européens, ils atteignent au plus 300 francs. Et c'est sur de tels misérables qu'on recouvre des cotes de 22 fr. 50, généralement enflées en surplus de trois à quatre francs pour rachat de prestations.

La capitation existe dans certaines régions de l'Algérie, mais combien plus légère et moins aveugle, avec ses classes multiples de 5, 10, 15, 50 et 100 francs. Sans compter qu'elle constitue, dans les régions considérées, l'unique impôt indigène et qu'elle ne s'y cumule point avec des taxes d'achour ou de kanoun.

Si lourde est la medjba, qu'en dépit des rigueurs les plus excessives, on ne parvient à la recouvrer qu'incomplètement et tardivement. Les non-valeurs, qu'on est, malgré tout, obligé d'admettre,

---

[1] Les Européens sont en effet bien plus nombreux en Algérie qu'en Tunisie et surtout beaucoup plus civilisés, et gros consommateurs. La main-d'œuvre indigène est plus chère du tiers au moins et souvent de moitié; les chiffres du commerce extérieur sont quintuples ou sextuples, ainsi que ceux du tonnage en marchandises des navires.

sont énormes, et les restes à recouvrer reportés d'un budget sur l'autre, plus considérables encore. En 1899, à des recouvrements effectués de 4.500.000 francs s'opposent des non-valeurs pour 1.225.000 fr. et des restes pour 2.900.000 fr.; c'est-à-dire qu'à peu près 50 % du montant des rôles sont restés en souffrance.

L'administration fait grand état d'avoir abaissé à 20 francs le principal de la taxe, qui était auparavant de 24. Elle oublie d'ajouter qu'elle a majoré d'un tiers le nombre des cotes, et qu'elle réclame tous les ans ce que les beys n'obtenaient qu'à intervalles irréguliers : exemple topique d'une arabophilie de commande, dont on se targue à l'encontre des colons, mais qui ne va pas à faire grâce d'un écu.

A parler franc, la medjba est un impôt détestable, qu'il conviendrait d'abolir intégralement. Et cette solution nous apparaît comme la meilleure, quelque large que soit le trou creusé dans les finances du protectorat, quelque difficulté, quelque impossibilité même qu'il y ait à la combler totalement par des taxes de remplacement. Mais ce dégrèvement radical susciterait trop d'opposition, heurterait trop de préjugés pour y insister à l'heure présente. Est-il même permis d'espérer un adoucissement notable, un remaniement conforme à la simple équité ? Rien cependant de plus facile. Supposons qu'on assujettisse à la medjba les habitants musulmans des six villes exemptées, ainsi que les indigènes israélites, moins dépourvus de ressources les uns et les autres que les contribuables actuels, et qu'en compensation on raye des rôles les cotes des plus indigents ; qu'en outre, on distribue les imposés en trois classes, taxées respectivement à 5, 10 et 20 francs, dans la proportion d'un dixième pour la classe supérieure, de deux dixièmes pour l'intermédiaire, de sept dixièmes pour l'inférieure. En calculant sur 250.000 cotes recouvrables (actuellement, près de 280.000), on aura 500.000 francs pour la première classe, autant pour la seconde, et 875.000 pour la troisième, au total 1.875.000 francs, c'est-à-dire 2 millions et demi de moins que les résultats prévus pour 1900, déficit égal et peut-être inférieur aux excédents moyens des derniers exercices. La réforme semble non seulement possible, mais facile et ne présentant aucun danger. Afin de rassurer les esprits timorés, ajoutons qu'on pourrait atténuer ce déficit par la création d'une nouvelle taxe, un zekkat sur le bétail, susceptible de fournir un million, sinon un million et demi, et par l'extension à tous les commerçants de l'imposition des patentes, dont on a dû remarquer le rendement infime. De la sorte, les excédents seraient sans doute diminués, mais resteraient encore appréciables. Plus tard, dès que des disponibilités suffisantes apparaîtront, il faudra parachever l'œuvre, rayer définitivement la medjba de la liste des taxes : on le pourra certainement au cours de la décade prochaine, grâce aux plus-values des impôts existants.

Des autres taxes indigènes, rien à dire ; elles frappent des manifestations certaines de la richesse, et il n'y a guère qu'à en reviser soigneusement les rôles, besogne que le protectorat poursuit en ce moment.

Passons aux revenus indirects. Le timbre est d'invention beylicale; mais le protectorat en a fort aggravé les perceptions en les régularisant; depuis 1894, celles-ci se sont accrues de moitié. Quant à l'enregistrement, c'est une innovation qui ne date que de 1896; sa nécessité ne s'imposait aucunement, les budgets de cette époque se soldant, comme ceux d'aujourd'hui, en constants excédents. Mais l'administration du protectorat semble ignorer le principe fondamental que les impôts ne sont justifiés qu'autant qu'ils sont indispensables. Et tel est son esprit de fiscalité, qu'elle avait d'abord voulu appliquer en bloc à la Tunisie la législation française sur la matière (décret du 30 décembre 1895). A grand'peine a-t-on pu obtenir des tarifs moins excessifs, qui sont encore trop élevés.

Exagérés aussi sont les droits de mutation de 4 %. Il faudrait aviser, dès que cela paraîtrait prudent, à les réduire progressivement d'année en année, de façon à les ramener à 2 et même 1 1/2 %. L'accroissement des transactions atténuerait très certainement de façon notable l'effet de ce dégrèvement.

Les taxes douanières ont été l'objet de nombreux remaniements. Les droits à l'exportation, multiples et abusifs du temps des beys, ont été abolis sur la plupart des articles ; ils le seront, on doit l'espérer, sur les articles encore imposés; les 700.000 francs environ que coûteront ces dégrèvements définitifs devront être retrouvés, soit dans une majoration des droits d'importation, soit dans l'adjonction, à certains de ces droits, de perceptions analogues à celles de l'octroi de mer algérien, soit encore dans une élévation des droits de consommation sur l'alcool et peut-être les sucres.

Droits d'importation, d'octroi de mer et de consommation, telles sont, avec le monopole des tabacs, les catégories fiscales auxquelles il faut s'adresser, en tant qu'il en est besoin, bien entendu, pour équilibrer les budgets tunisiens; les ressources à leur demander auront pour mesure les dégrèvements opérés d'autre part ou les nécessités nouvelles dont il y aura lieu de se préoccuper.

Une catégorie à réduire, au contraire, est celle dite des *mahsoulats*, qui englobe des droits multiples d'entrée, de consommation, de fabrication et de circulation sur les denrées et produits les plus variés. Ces perceptions ont été déjà simplifiées, régularisées et dans une certaine mesure adoucies ; mais il reste beaucoup à faire et nombre de taxes constituent présentement encore, soit par leur nature, soit par leur mode de recouvrement, d'insurmontables obstacles économiques.

Aussi bien, ce sont articles qui doivent, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, disparaître de la nomenclature des ressources d'Etat; les plus malfaisants seront rayés purement et simplement; les autres, abandonnés aux municipalités organisées ou à organiser. En retour, le budget s'exonérera des subventions et débours qu'il s'impose au bénéfice des agglomérations urbaines; ces charges équivalant au moins à un million, tandis que les mahsoulats ne dépassent guère deux millions et demi, grevés de gros frais de perception, la perte à encourir ne peut être évaluée à plus de 1.500.000 francs. Pas de doute que l'opération ne soit promptement exécutable dans de satisfaisantes conditions de sécurité.

Sur le chapitre des monopoles, rien à dire, sinon que celui du sel mériterait d'être aboli, à condition qu'on le récupérât par une majoration du prix des tabacs [1]. Un régime de complète liberté conviendrait mieux que les réglementations actuelles aux deux industries de l'extraction du sel et des conserves par salaison, qui semblent l'une et l'autre promises à un certain avenir. D'autre part, il est permis de regretter que le protectorat, dans le même esprit de fiscalité qui a été signalé, ait soumis au monopole, en 1898, non seulement les cartes à jouer, ce qui est assez indifférent, mais encore les allumettes, ce qui l'est beaucoup moins; la chose étant faite et l'objet de médiocre importance, il est sans doute inutile d'y revenir; mais nous espérons bien qu'on se gardera pour l'avenir de nouvelles mesures de ce genre.

Il y a peu de chose à dire des revenus domaniaux. Les produits forestiers sont susceptibles d'accroissement, mais cet accroissement sera beaucoup plus réduit et plus lent qu'on n'avait cru dans les débuts de l'occupation, au prix de dépenses qui absorberont, de longues années durant, une très large part des encaissements bruts [2] : ce sont réserves pour l'avenir, non objets de prévisions prochaines. Quant aux produits des pêcheries, grâce à l'aliénation inconsidérée des droits beylicaux à Bizerte, leurs recettes semblent condamnées à rester indéfiniment médiocres. Pour les mines et carrières, la situation sera sans doute pire encore; le régime de concession adopté, dans lequel on paraît vouloir s'obstiner de façon aveugle, a pour conséquence l'évaporation automatique et perpétuelle des redevances.

Incomplète serait l'énumération des perceptions annuelles si nous

---

[1] Peut-être même n'y aurait-il pas besoin de recourir à ce moyen; les plus-values normales des tabacs suffiraient vraisemblablement, l'article ayant déjà rapporté en 1899 un demi-million de plus que les prévisions pour 1900.

[2] 500.000 francs environ de frais en 1900, pour moins de 650.000 francs de recettes escomptées. Cf. P. Leroy-Beaulieu, *L'Algérie et la Tunisie*, pp. 527-529, qui rabat fort judicieusement des exagérations administratives primitives et reste encore trop optimiste.

n'allions chercher, dans un chapitre du budget extraordinaire où on les a dissimulées, les recettes à provenir des prestations ou de la taxe dite des routes. Toujours en mal d'impôts nouveaux, l'administration s'est avisée, un beau jour, que les corvées intermittentes et arbitraires de la période beylicale seraient un merveilleux prétexte à l'édification d'un système complet et régulier de prestations indigènes; et, du même coup, elle a jugé que les Européens ne sauraient en être exempts : le tout sans l'excuse du moindre besoin, avant que des services vicinaux aient été organisés, avec un budget en excédent et des réserves inemployées.

Tout a été dit sur cette étrange fiscalité, que stigmatisent, après d'autres voix autorisées, MM. André Berthelot et Bienvenu-Martin, dans leurs *Rapports* parlementaires; inutile d'y insister. Spécifions seulement que les prestations doivent garder, en tout état de cause, un caractère strictement vicinal et leur produit, en nature ou en espèces, être employé ailleurs que sur les routes du réseau d'État : ressources à réserver aux autorités locales, sauf à en contrôler et diriger l'emploi. Pour l'heure présente, on devrait suspendre la perception de l'impopulaire taxe des routes, quelques dizaines de mille francs à peine, et n'employer les prestations indigènes qu'à des travaux locaux, entraînant le minimum de déplacement pour les assujettis et leur permettant de se libérer commodément en nature : pratique contraire aux errements usuels, qui incitent à la libération en argent, ce qui revient à une intolérable aggravation de l'inique medjba.

II

Passons aux dépenses, évaluées, au budget ordinaire, à 26 millions environ pour 1900, tandis qu'elles n'ont été que de 24 millions et demi en 1899, de 24 en 1898, de 23 et demi en 1897, de 22 et demi en 1896, de 22 en 1895 et 1894, de 20 seulement en 1893 : progression constante et très considérable, puisqu'elle accuse, en huit exercices, un accroissement de 30 %. Sans doute, certaines réformes financières, telles que la mise en régie de nombreux impôts autrefois affermés, expliquent et justifient pour partie cet accroissement; la marge reste encore énorme pour ce que l'on est convenu d'appeler le développement des services.

Elle l'est d'autant plus que deux gros articles, ceux de la liste civile et de la dette, sont restés constants, à 7.980.000, et qu'un troisième, celui de l'armée, n'a augmenté que de façon insignifiante, de 600 à 630.000 francs. Si on déduit ces huit millions et demi environ, on trouve 11 millions et demi en 1893 contre 17 et demi

en 1900 : d'où ressort une majoration de 50 % au moins pour l'ensemble des services administratifs.

Analyser par le détail sections et chapitres serait interminable et fastidieux; ce serait aussi s'exposer à faire des personnalités et à désigner trop précisément les bénéficiaires de certaines libéralités médiocrement justifiées. Aussi nous bornerons-nous le plus souvent à des considérations générales, éclairées par des comparaisons avec les services algériens similaires. Deux vices principaux sont à relever : en ce qui concerne le personnel, un trop grand nombre de fonctionnaires et des traitements trop élevés pour beaucoup d'entre eux; en ce qui concerne le matériel, une trop forte proportion de dépenses de luxe et d'ostentation, jointe à une parcimonie excessive pour les débours utiles mais discrets.

L'anglomanie est bien portée en Tunisie, et pour cause. C'est en arguant des pratiques anglaises que les fonctionnaires tunisiens se sont alloué de gros appointements; ajoutons qu'ils ont perfectionné ces usages étrangers par l'adjonction de nos usages nationaux, et qu'ils ont majoré le plus possible la quantité de ces bureaucrates bien rentés. Quelques exemples permettront d'apprécier la réalité de ce que nous avançons.

La France a pour représentant auprès du Bey un ministre plénipotentiaire qui porte le titre de Résident général et qui est appointé de 50.000 francs sur le budget français. Tous les autres frais de la Résidence sont à la charge du budget tunisien, et ils sont nombreux; c'est à savoir : 30.000 francs pour frais de représentation et de déplacement, 20.500 francs pour frais de bureau et menues dépenses, 12.600 pour le personnel inférieur, 10.500 pour le cabinet civil, 9.600 pour le cabinet militaire, 16.700 pour la chancellerie, 15.800 pour un bureau d'ordre. Et ce n'est pas tout : le Résident général a auprès de lui un résident-général-adjoint à 24.000 francs, un premier secrétaire d'ambassade à 16.000 et deux autres secrétaires d'ambassade qui se partagent 14.000 francs. Quelles sont les occupations de ces hauts fonctionnaires et de leur état-major?

On peut se le demander, car on constate qu'ils n'ont rien à voir dans l'*administration générale*, dévolue à un double service indigène et français, qui ne coûte pas moins de 500.000 francs : la section indigène a pour chefs le premier ministre et le ministre de la plume; la section française, un secrétaire-général à 20.000 francs, flanqué d'un, sinon de deux secrétaires-généraux-adjoints à 15.000[1]; au-dessous s'échelonnent 9 chefs de bureau, 6 rédacteurs. 4 archivistes, 10 interprètes, 5 commis, 25 attachés, etc. Le tout, sans compter les

[1] Le budget pour 1900 ne prévoit qu'un adjoint, mais la publication officielle *La Tunisie*, 2e édition, t. II, p. 222, parle de deux.

services centraux rattachés, tels que santé et hygiène, antiquités et arts, sûreté publique, justice indigène, chacun d'eux pourvu d'un directeur à 10.000 ou 12.000 francs, de multiples sous-ordres, de crédits considérables.

Afin de fixer les idées, rappelons que le Gouverneur général de l'Algérie a 60.000 francs de traitement et 40.000 de frais de représentation, que son cabinet ne coûte que 10.000 francs, enfin qu'il est assisté d'un secrétaire général à 20.000 francs et de quatre conseillers à 12.000. Quant aux préfets algériens, qui administrent des régions équivalentes à la Tunisie, leurs appointements sont de 20 à 25.000, ceux de leurs secrétaires généraux de 6 à 8.000. On voit que ces fonctionnaires sont beaucoup moins favorisés que leurs voisins tunisiens.

Les cadres locaux de la Régence sont aussi bien pourvus. Ils sont constitués de contrôleurs civils titulaires de 7 à 9.000 francs, de contrôleurs-suppléants de 4.500 à 5.500, de stagiaires, de secrétaires, d'interprètes. En Algérie, les administrateurs, qui ont des devoirs plus difficiles et plus absorbants, n'ont que 3.000 à 6.000 francs; leurs adjoints, qui correspondent aux suppléants, 1.800 francs à 3.000 francs. Et les frais ou indemnités de toute nature semblent très supérieurs en Tunisie, indépendamment des profits casuels des chancelleries. Au résumé, chaque circonscription tunisienne, même en comptant comme telles les simples annexes, coûte plus de 21.000 francs, tandis que chaque circonscription algérienne en coûte moins de 14.000. En tout, les contrôles civils absorbent près de 400.000 fr., alors que les communes mixtes ne dépassent guère un million.

Voici enfin quelques chiffres comparatifs : la Résidence générale a coûté 106.485 fr. pour l'exercice 1889-1890; elle est prévue pour 200.000 fr. en 1900, après avoir absorbé 237.000 fr. en 1896, 266.000 en 1897, 221.000 en 1898. L'administration générale, prévue pour 500.000 fr. en 1900, a coûté réellement près de 600.000 fr. dans les années précédentes. Les contrôles civils, de 330.000 fr. en 1892, sont montés à 407.000 en 1897; ils sont prévus à 380.000 pour 1900. On remarquera que les prévisions pour 1900 sont notablement inférieures aux dépenses des exercices précédents. Mais ce serait se leurrer que de croire ces restrictions sérieuses et acquises; elles sont faites chaque année, mais pour n'être point observées. Le chapitre *Résidence générale* a excédé les prévisions de 17.000 fr. en 1896, de plus de 100.000 fr. en 1897, de 37.000 fr. en 1898, de 31.000 fr. en 1899. Pour ces dépassements, devenus normaux, un chapitre spécial a même été créé au budget : 360.000 fr. sont inscrits chaque année sans affectation déterminée, sous le titre commode : *Dépenses imprévues*, et, comme on peut bien penser, sont consciencieusement utilisés; en 1899, il en a été absorbé exactement 359.262 fr. 38.

Les services ci-dessus énumérés sont comme un ministère de l'intérieur; cinq autres ministères, aussi bien peuplés et aussi bien rentés, se partagent les autres services; c'est à savoir : deux directions générales, des Travaux publics et des Finances, deux directions, de l'Enseignement public et de l'Agriculture, enfin l'office des Postes et Télégraphes, luxe administratif vraiment trop onéreux pour un si petit et si pauvre pays. Le directeur des Travaux publics a 25.000 fr.; ceux des Finances, de l'Enseignement et des Postes, 20.000 fr.; celui de l'Agriculture, 12.000 fr. Conformément à l'usage tunisien, qui double ou triple les postes bien rétribués, les Travaux publics possèdent deux directeurs-adjoints, dotés ensemble de 29.000 fr., les Finances un sous-directeur à 16.500 fr., les Postes un autre sous-directeur qui peut prétendre à 14.000 fr. Précisons par quelques comparaisons avec les similaires algériens, dont nous majorons les traitements principaux du quart colonial lorsqu'il leur est attribué :

	ALGÉRIE	TUNISIE
1° Finances	—	—
Directeurs des services secondaires	8.750 à 15.000	12 à 16.000
Inspecteurs	5.000 à 7.500	7 à 9.000
Receveurs	2.500 à 8.800	2.400 à 10.000
2° Postes		
Directeurs	6 à 10.000	10 à 20.000
Inspecteurs	2.500 à 8.000	6.000 à 12.000
Chefs de section	Néant	4.800 à 8.000
Ingénieurs	Néant	6.000 à 16.000
Mécaniciens	Néant	2.400 à 7.000
Receveurs	1.000 à 6.000	2.400 à 16.000
Commis	1.500 à 4.000	1.500 à 6.000
3° Travaux publics		
Ingénieurs	3.125 à 7,500	8.000 à 15.000
Conducteurs principaux	3.750 à 5.300	4.100 à 6.300
Adjoints	2.375 à 3.750	3.300 à 4.100

L'Enseignement public mérite une mention à part. Ses services d'exécution se composent de deux ou trois établissements d'enseignement secondaire, de quelques douzaines d'écoles primaires, d'une bibliothèque, d'une médersa, de la surveillance à peu près platonique des écoles indigènes. Pour ce maigre labeur, le directeur, à 20.000 fr. (sans compter de gros frais de tournée), est assisté d'un inspecteur d'Académie, son propre gendre il est vrai, à 9.200, d'un inspecteur primaire à 7.450, de deux autres inspecteurs, dits des écoles arabes et des kouttabs, enfin de trois chefs de bureau et de leurs subordonnés. Bref, de 82.000 fr. en 1893, les services centraux

et divers ont passé à 150.000 fr. en 1898 ; prévus à 122.000 fr. seulement pour 1900, ils doivent compter, comme la Résidence générale, sur le chapitre providentiel des *Dépenses imprévues ;* ils ont déjà dépassé leurs prévisions de 17.000 fr. en 1898, de 16.000 en 1899.

La direction de l'Agriculture et du Commerce est de création relativement récente et aurait rendu les plus grands services si elle était restée fidèle à la pensée de son clairvoyant fondateur, M. Paul Bourde. Malheureusement, avec son second titulaire, elle ne s'est guère signalée que par des réclames vaines et des gaspillages avérés. Elle semble, depuis que M. Hugon a remplacé M. Dybowski, prendre sa tâche plus au sérieux et vouloir faire de bonne besogne. A elle sera dévolue, lorsque le Protectorat daignera s'en occuper sérieusement, la tâche de diriger l'œuvre si urgente de la colonisation ; pour y procéder avec fruit, ses fonctionnaires devront déployer beaucoup d'activité et faire preuve de quelque esprit d'initiative, qualités qu'ils n'ont pas eu occasion de montrer encore. Surtout, qu'on n'en prenne pas occasion pour multiplier leur nombre ; il est plus que suffisant pour tout le travail qui leur pourra incomber. En passant, signalons une économie : la suppression des 52.000 fr. alloués à l'Ecole d'agriculture, institution parfaitement inutile, condamnée par tous les colons sérieux.

Nous terminerons ici cette revue du personnel administratif, non que la matière des critiques soit épuisée [1], mais pour ne pas traîner indéfiniment dans les mêmes redites. Des exemples qui ont été indiqués ressort à l'évidence la possibilité de grosses économies, à la fois sur le nombre et sur la rémunération des fonctionnaires. En ramenant ceux-ci au taux algérien, en supprimant les doubles et triples emplois, on épargnera aisément plusieurs centaines de mille francs. Et ces opérations restrictives se heurteront rarement à ce qu'on est convenu d'appeler des droits acquis. La plupart des fonctionnaires tunisiens, et spécialement les mieux nantis, sont détachés des cadres métropolitains ; il suffira de les remettre à la disposition de leurs ministres respectifs. Pour les autres, on procédera par extinction.

Passons au second chef de critiques : les dépenses de luxe et d'ostentation.

Pour les examiner, il convient de dépasser le cadre du budget ordinaire et de soumettre à revision le budget sur ressources exceptionnelles.

Comme Louis XIV, l'administration tunisienne a le goût des bâtiments. Peu lui importe qu'ils soient utiles, ou appropriés à leur objet, pourvu qu'ils soient vastes, bien en vue, d'extérieur attirant

[1] Citons cependant la magistrature, dont les membres ont des traitements de 15 à 40 % supérieurs à ceux des magistrats algériens, sans préjudice du cumul avec les honoraires du tribunal mixte.

les regards. Son coup d'essai fut un coup de maître : l'Hôtel des Postes de Tunis, qui a coûté, d'entrée de jeu, plus d'un million et demi, et dont l'insuffisance nécessite déjà des constructions complémentaires et annexes. Les amateurs de statistique pourront consulter, dans un *Rapport* parlementaire de M. Flandin, la liste des constructions exécutées ou réparées jusqu'en 1895 ; elle les édifiera certainement. Depuis, les bâtiments civils ont absorbé pour les exercices 1895-1899 la somme ronde de cinq millions et demi ; pour 1900, ce sera mieux encore : les travaux neufs sont crédités de 110.000 fr. sur le budget ordinaire et de 1.469.000 fr. sur le budget extraordinaire, chiffres globaux qu'on s'est bien gardé d'élucider par la moindre spécification [1]. Espérons qu'on n'acquerra pas un second palais Cohen, qu'on ne reconstruira pas sur nouveaux frais l'Ecole dite d'agriculture coloniale.

Particulièrement édifiante est l'histoire de l'usine de lumière installée à l'hôtel des Postes, à laquelle on a fait subir d'onéreux remaniements dans le but unique d'assurer l'éclairage de la Résidence générale : but qui semble atteint de la façon la plus heureuse, car la Résidence dispose de plus de 760 foyers lumineux, tandis que les Postes vont à peine à 200, ensemble dont la puissance utile atteint, ainsi que le constate admirativement une publication officielle, « le double de l'intensité lumineuse des becs de gaz en service dans toute l'étendue de la ville de Tunis ». Aussi bien, cet utile établissement n'a-t-il pas été oublié dans la répartition des crédits extraordinaires de 1900 ; des améliorations y sont prévues pour 25.000 francs.

Moins excusables encore sont les dépenses de réclame et d'ostentation, trop visiblement effectuées dans le seul intérêt du gouvernement tunisien, non dans celui du pays même.

A quoi bon insister sur le singulier concert d'éloges dont retentit unanimement la presse au sujet de la Tunisie et de ses incomparables administrateurs ? De semblables harmonies sont à bon droit suspectes. A quoi bon rappeler ces multiples caravanes d'hommes politiques et de journalistes, de membres des Académies et d'instituteurs, ces tournées de gala aux dépens du budget, dont les bénéficiaires éblouis et rassasiés portent aux quatre coins de la France l'illusion reconnaissante d'une Tunisie de rêve ? Les relevés incomplets des publications officielles ne permettent pas d'évaluer les débours de ce genre. Une seule réception, celle du Congrès pour l'Avancement des Sciences en 1896, y est mentionnée ; elle a coûté le chiffre assez coquet de 83.000 francs.

Les Expositions universelles de 1889 et de 1900 étaient de trop

---

[1] Progrès déjà sensible sur les publications des précédents exercices, où cet article, ainsi que tous ceux du budget extraordinaire sans exception, était porté pour *mémoire*.

beaux prétextes à gaspillages pour qu'il n'en fût pas abusé. En 1889, on n'a guère dépassé le demi-million; mais on a su faire mieux en 1900, où 675.000 francs au moins, sinon davantage, ont été fort allègrement dépensés.

Ce qui rend particulièrement inexcusables ces dépenses de luxe, c'est l'esprit de parcimonie apporté dans les dépenses vraiment utiles, d'où dépend l'avenir de notre domination et de notre race, les dépenses de colonisation. En cette matière, le bilan du protectorat est bien vite établi : jusqu'en 1892, on n'a rien fait absolument; depuis 1892, on a établi, plutôt mal que bien, quelques douzaines de colons français. Pour 1900 notamment, les fonds affectés à la colonisation sont de 336.000 francs, contre 500.000 francs absorbés par l'Exposition. Là est le vice rédhibitoire des errements administratifs tunisiens; on pardonnerait tout, si le protectorat eût compris et rempli sa mission essentielle, qui était de favoriser l'occupation agricole et le peuplement du pays par l'élément français. Loin d'agir ainsi et de créer des villages de paysans propriétaires, à la façon algérienne, qui est la bonne, l'administration a soutenu la thèse, favorable à son inertie, de la colonie d'exploitation, de la culture servile sur d'énormes *latifundia*. Telle était, paraît-il, la pratique romaine, sur laquelle les savants favorables au Protectorat dissertent fort congrument. Dans ce beau raisonnement, on n'oubliait qu'un point : que vingt siècles ont changé bien des choses, et que les Siciliens sont des émigrants de premier ordre. La conséquence est que la petite colonisation se constitue malgré tout, mais qu'elle est italienne, que les grandes propriétés françaises se morcellent au profit des Siciliens, que la conquête du sol tunisien par les paysans d'outre-Méditerranée se poursuit sans trêve ni relâche, avec une rapidité déconcertante. Il est plus que temps d'aviser : coûte que coûte, il faut introduire chaque année des familles rurales françaises, par centaines et non par dizaines, comme on l'a fait ces derniers exercices.

Pour cela, la législation locale ouvre une voie, celle de la vente à enzel, procédé auquel on a opposé des objections que nous ne comprenons pas. Qu'on emprunte, en effet, les sommes nécessaires à l'achat de terres et qu'on revende celles-ci moyennant des redevances d'enzel égales aux intérêts des fonds empruntés. N'y a-t-il pas là matière à un fonctionnement continu et indéfini d'une caisse de colonisation? D'ailleurs, cela n'empêcherait point concurremment, soit de vendre au comptant ou à terme, soit de concéder gratuitement certains lots. Tout moyen sera bon, pourvu qu'il appelle et retienne les Français.

Le mot d'emprunt vient d'être prononcé. Il nous avertit que nous passons sur un terrain hors des bornes de la présente étude, les budgets extraordinaires de la Régence. Discuter ces budgets, aussi critiquables à coup sûr que les budgets ordinaires, nous entraînerait trop

loin : conversions, concessions, fonds de réserves et caisses diverses, emprunts, voilà autant de questions qui demanderaient bien des pages. Aussi les laissons-nous complètement de côté.

*
* *

Pour conclure, peut-être ne sera-t-il pas inutile de préciser et de résumer nos observations; on verra que la réalisation prudente et progressive des *desiderata* formulés ne saurait compromettre l'équilibre des budgets futurs.

1° Recettes. — *a*) Réduction de la medjba de 2.500.000 francs, compensée à concurrence de 1.500.000 par le zekkat et les patentes ; d'où déficit définitif de 1.000.000 francs.

b) Dégrèvements éventuels sur l'enregistrement et les droits de mutation ; à compter pour mémoire seulement.

c) Réduction, puis suppression des droits d'exportation, à compenser par une majoration des droits d'importation et de ceux de consommation sur les sucres et peut-être les alcools.

d) Suppression de certaines perceptions des mahsoulats et abandon des autres aux municipalités, compensés à concurrence de 1.000.000 ou 1.200.000 fr. par la radiation des subventions aux villes et l'économie des frais de levée ; d'où déficit définitif d'un million et demi.

e) Abolition éventuelle du monopole du sel, compensée par les plus-values des tabacs ou l'élévation des prix de cet article.

2° Dépenses. — Restrictions sérieuses dans le nombre et la rémunération des fonctionnaires ; modération dans les dépenses des bâtiments civils et dans toutes celles qui n'ont qu'un caractère de luxe : d'où économies qu'on ne peut évaluer à moins de 500.000 fr., sur le seul budget ordinaire.

Tout compensé, le déficit créé ressort à deux millions, somme notablement inférieure à la moyenne des excédents annuels des derniers exercices. Il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper outre mesure. Tout donne même à espérer que les excédents, après avoir fléchi, reprendront leur marche ascendante, par le simple jeu des plus-values. D'ailleurs, à supposer, par extraordinaire, des années assez mauvaises pour apparaître déficitaires, le Trésor tunisien dispose de réserves considérables, trop considérables même, huit millions, expressément amassées en vue de ce danger. Quel mal y aurait-il à y recourir?

Tounsi.

LE CONTESTÉ FRANCO-BRÉSILIEN

La sentence arbitrale rendue par la Confédération suisse le 1er décembre dernier met fin aux contestations qui duraient depuis deux siècles entre la France et le Brésil, au sujet d'un territoire d'une étendue considérable, confinant à notre colonie de la Guyane française.

Ces contestations, sont nées, comme on sait, de l'ambiguïté de l'article 8 du traité d'Utrecht. Cet article dit en substance que « *afin de prévenir toute occasion de discorde entre les sujets des deux Couronnes, Sa Majesté Très Chrétienne se désiste de tous droits et prétentions qu'elle peut et pourra prétendre sur la propriété des terres appelées du Cap de Nord et situées entre la rivière des Amazones et celle de Japoc ou de Vincent Pinzon, sans se réserver ou retenir aucune portion desdites terres* ». En apparence, rien de plus clair que cet article. En réalité, rien de plus obscur. Quell est, en effet, cette rivière Japoc ou de Vincent Pinzon? — C'est l'Oyapoc, répondent les Brésiliens, avec une grande apparence de raison. — Nullement, ripostent les Français, il ne faut pas se laisser égarer par la ressemblance des noms, si fréquente en géographie physique ; l'Isère n'est pas l'Isar, et en pays de langue arabe il y a un *Oued-el-Kebir* tous les cinquante kilomètres : la rivière Vincent Pinzon n'est autre que l'Araguary. Et, à l'appui de leur dire, ils invoquent des arguments géographiques, historiques et juridiques.

On a écrit des volumes sur cette devinette, car c'en est une, sans la rendre beaucoup plus claire. C'est, au demeurant, un petit poisson avec beaucoup de sauce autour. Notre intention n'est pas de reprendre les débats, qui n'intéresseraient guère que les spécialistes. Les Mémoires publiés par la France à l'occasion du récent arbitrage, s'ils n'ont pas suffi à nous assurer gain de cause, n'en sont pas moins remarquables au point de vue scientifique et prouvent en tout cas jusqu'à l'évidence notre complète bonne foi. Maintenant que la question n'a plus qu'un intérêt rétrospectif et de curiosité pure, on peut bien dire que des arguments géographiques très forts, en cette matière essentiellement géographique, peuvent être invoqués en faveur de l'identification de la rivière de Vincent Pinzon avec l'Araguary. Si des hommes habitués à manier les cartes anciennes et les textes anciens, un Nordenskiöld ou un Sophus Ruge, eussent été appelés à se prononcer sur ce point de géographie pure, des cartes comme celles d'Andreas Homo et de Guillaume de l'Isle, des textes comme ceux d'Oviedo et de Jean Mocquet, reproduits dans le Mémoire français, auraient sans doute pesé d'un certain poids.

L'argumentation, du côté français, se résume en ceci : le mot Japoc est un nom générique qui, dans les dialectes indigènes, est appliqué plus ou moins indistinctement aux cours d'eau de la région ; non seulement des noms de même racine tels que Iwaripoco, Awaripoco, Oyapoc, Japoc, se rencontrent aux environs de l'embouchure des Amazones, mais la contrée même portait, au commencement du XVIIe siècle, le nom de pays de Japoco. Le nom de Vincent Pinzon, qui figure deux fois dans le traité d'Utrecht, tandis que celui de Japoc ne s'y trouve qu'une fois, est le seul qui ait un sens assez clair pour se passer de synonyme : clarté d'ailleurs toute relative, il faut en convenir. Cependant, il résulte bien du témoignage de Vincent Pinzon lui-même qu'il n'est jamais remonté jusqu'à l'embouchure de l'Oyapoc, et la description qu'il nous a donnée de la côte visitée par lui permet d'affirmer que la rivière dans laquelle il pénétra était la rivière dénommée aujourd'hui Araguary. Cette opinion est confirmée par la plupart des cartes anciennes, tant du XVIe que du XVIIe siècle. Si un bon nombre de ces cartes portent *baie* et non *rivière* de Vincent Pinzon à la hauteur de l'Araguary, il n'y a pas lieu d'en être surpris : n'a-t-on pas, inversement, appelé *Rio* de Janeiro la célèbre baie de la côte brésilienne dans laquelle ne débouche aucune rivière?

Quant à l'expression *terres du Cap de Nord*, il convient de ne pas oublier que ce mot s'appliquait (tous les documents en font foi) à une immense étendue de pays, qui s'étendait jusqu'à l'Amazone.

Si les arguments tirés de la géographie ne nous étaient pas contraires, que dire de ceux que nous fournit l'examen des traités et des documents historiques? Si le traité d'Utrecht avait eu comme résultat de trancher le litige, comment le Portugal d'abord, et le Brésil ensuite, auraient-ils accepté que l'article 8 du traité d'Utrecht fût de nouveau mis en discussion en 1797 à Paris, à Badajoz en 1801, à Londres la même année, à Amiens en 1802 et, plus tard encore, en 1815, en 1817, en 1841 et en 1856? Or, non seulement le Portugal acceptait de discuter les clauses du traité d'Utrecht, mais il admettait comme limite « la rivière appelée par les Portugais *Calcuene*[1] et par les Français Vincent Pinzon » (article 7 du traité de 1797). En 1801, il reconnaissait nettement que cette rivière de Vincent Pinzon n'était autre que l'Araguary, qui devait lui fournir une barrière suffisante en avant de l'Amazone, le laissant complètement maître de ce grand fleuve et de ses rives, but cherché par les négociateurs d'Utrecht. Et cet aveu, précieux pour notre cause, il le renouvelait à Amiens sans aucune ambiguïté. Même en 1815, alors que le Portugal n'avait à traiter qu'avec une France vaincue, alors qu'il occupait le territoire

[1] Le Carsevenne.

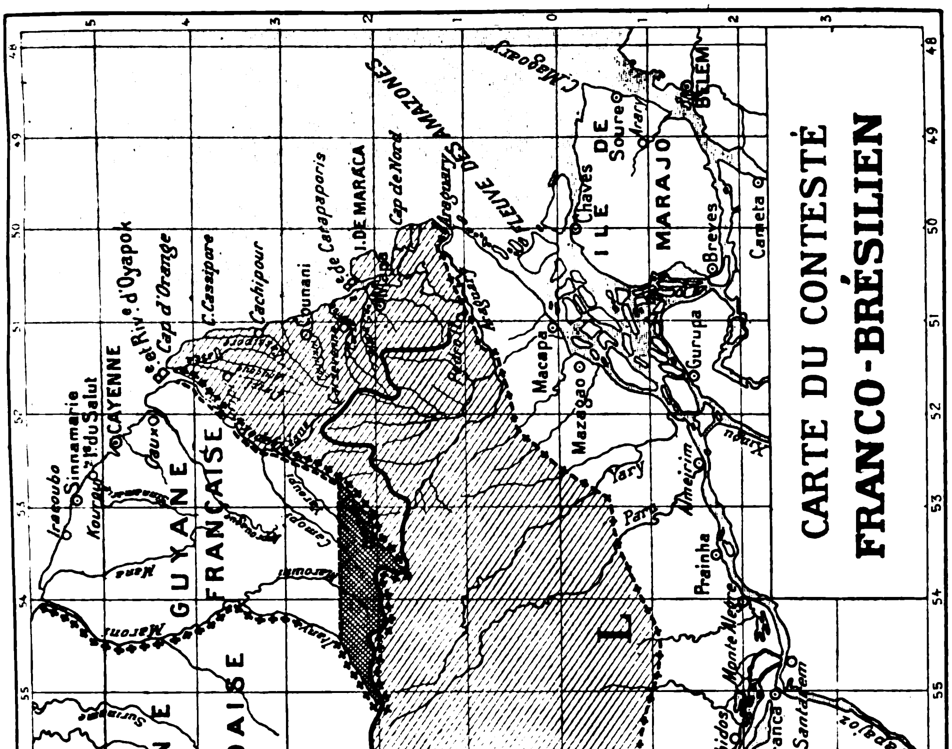
CARTE DU CONTESTÉ
FRANCO-BRÉSILIEN
LÉGENDE
Echelle
0 50 100 150 200 Kil.
Ligne de partage des eaux formant la limite sept.le du bassin de l'Amazone.
Territoires réclamés par la France.
Frontières demandées par le Brésil.
Territoire attribué à la France par l'arbitrage.
Frontières définitives de la Guyane française.
GUYANE FRANÇAISE
GUYANE HOLLANDAISE
GUYANE ANGLAISE
BRÉSIL
CAYENNE
Cap d'Orange
I. DE MARACA
Cap de Nord
ILE DE MARAJO
BELEM
Macapa
Mazagao
Santarem
Obidos
Monte Alegre
Prainha
Villafranca
Faro
Silves
MANAOS
Rio Negro
Rio Branco
Amazones
Essequibo
Corentyne
Maroni
Sinnamarie
Kourou

de la Guyane elle-même et qu'il pouvait compter sur l'appui moral de toute l'Europe coalisée, ses négociateurs, dans une note du 16 février 1815, « priaient M. de Talleyrand d'observer que la contestation, selon le traité d'Utrecht qui sert de base au présent arrangement, ne comprend que l'espace de pays qui se trouve entre les deux rivières de Vincent Pinzon et d'Oyapock ». Quelques années après (1855 et 1856), le Brésil à son tour avouait implicitement l'ambiguïté du traité d'Utrecht, en acceptant de discuter sur le territoire en litige, et en abandonnant, assez facilement d'ailleurs, ses prétentions à l'Oyapoc, pour arriver, de concession en concession, à proposer le Carsevenne, à la latitude de 2°30'. Était-ce donc là l'attitude d'une puissance convaincue de l'évidence de ses droits? Cette attitude n'était-elle pas, au contraire, la preuve indiscutable que notre protestation était au moins discutable, et que, partant, les prétentions du Brésil sur le territoire contesté l'étaient également?

Que les arguments fournis par le Brésil n'eussent aucune valeur, nous sommes loin de le prétendre. Il faut même croire qu'ils étaient meilleurs que les nôtres, puisque les juges l'ont ainsi décidé. Mais que la question soit aussi simple qu'on l'affirme du côté brésilien, c'est ce que nous nous refusons à admettre.

*
* *

Le 10 avril 1897, un traité d'arbitrage était signé à Rio-de-Janeiro entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République des États-Unis du Brésil. L'arbitrage était évidemment la seule manière de dénouer une situation inextricable, et qui ne pouvait se prolonger sans danger. La France, depuis 1815, a fait preuve, dans cette question du Contesté, de la correction la plus généreuse : nos adversaires sont les premiers à le reconnaître. Elle ne voulut pas jadis profiter des malheurs du Portugal pour occuper les territoires en litige, ni se souvenir de l'attitude de ses concurrents à l'époque de la Révolution française et de l'Empire. Elle a conservé jusqu'au bout cette attitude conciliante : ce n'est certes pas nous que l'en blâmerons.

La question a donc été soumise à l'arbitrage ; rien de mieux. Mais le choix de l'arbitre n'était peut-être pas très heureux ; la Confédération suisse, appelée à prendre parti entre une puissance comme la France et une jeune république comme celle des États-Unis du Brésil, était-elle en situation de décider avec une entière liberté d'esprit, et en quelque sorte *in abstracto*, alors surtout que quelques-uns de ses nationaux ont, dans l'Etat de Para, des intérêts considérables ? Quant aux clauses mêmes du traité, pourquoi notre représentant a-t-il accepté, par exemple que l'on supprimât d'un trait de plume les concessions obtenues par la convention de 1856? Pourquoi

aussi avoir réclamé comme limite entre les deux États la branche Sud de l'Araguary, au lieu de la branche Nord (le Carapapori), très nettement tracée et parfaitement connue?

Cette ignorance, apparente tout au moins, de la géographie du pays que nous revendiquions, n'a-t-elle pas impressionné défavorablement nos juges? Ce n'est pas tout : le Brésil a élevé pendant le débat même des contestations au sujet du sens que nous donnions à l'article 2 du traité d'arbitrage, concernant la limite intérieure réclamée par nous : mauvaise chicane assurément, mais devait-il se glisser même l'ombre d'une obscurité dans un texte destiné à faire la lumière éclatante? Cela aussi n'a-t-il pas eu sa part d'influence dans la décision de l'arbitre? Enfin, à notre avis, nos prétentions dans l'intérieur étaient énormes, exagérées. Il est un procédé connu et fort employé devant les tribunaux privés, qui consiste à demander cent mille francs de dommages-intérêts pour en obtenir cinquante. Cet usage doit-il s'introduire dans les procès entre nations? Nous ne le croyons pas. Assurément, l'arbitre avait toute latitude d'adopter une solution intermédiaire entre les lignes revendiquées par les deux parties, mais n'eût-il pas mieux valu demander seulement l'Araguary et les Tumuc-Humac, solution simple et rationnelle, nécessaire à la vie de notre Guyane, au lieu de prétendre jusqu'au Rio-Branco?

***

La question du Contesté franco-brésilien et la solution qu'elle a reçue comportent un enseignement qu'il convient de dégager.

« Si les droits des deux parties étaient également obscurs », comme l'ont peut-être pensé (du moins le croyons-nous) quelques-uns de ceux qui étaient appelés à juger le litige, il faut reconnaître que nous n'avons pas défendu les nôtres, au cours des deux derniers siècles, comme nous aurions dû les défendre. Nous ne nous sommes occupés du territoire contesté qu'au hasard des événements et, en quelque sorte, par à-coups, chaque fois qu'un incident imprévu — mais que nous aurions pu prévoir — nous forçait à interrompre la prescription. Nous avons parfois donné l'impression que cette question ne nous intéressait pas et que nous faisions bon marché de nos droits. Dans les dernières années surtout, occupés à la fois en Afrique et en Extrême-Orient, suivant avec un soin légitimement jaloux la politique africaine et la politique asiatique, retenus en Europe par de graves préoccupations, nous n'avons pas eu en Guyane l'attitude qui eût été nécessaire. Les regrettables incidents de Mapa auraient pu et dû nous fournir l'occasion de prouver que nous n'abandonnions rien de nos séculaires prétentions; nous ne l'avons pas fait. Bien plus, certains de nos géographes les plus éminents

sans avoir étudié suffisamment le procès, nous donnaient tort dans leurs cartes et dans leurs écrits, et Da Silva, l'auteur d'un livre contestable et plein de faits que le gouvernement de Rio-de-Janeiro s'est hâté de verser aux débats, trouva jadis dans la Société de géographie de Paris un auditoire complaisant. Le Brésil, au contraire, pour qui cette question du « Territoire Contesté » était la seule question de politique extérieure, a toujours agi de façon à convaincre le monde de la légitimité de ses revendications et de son désir d'aboutir. Tous ses efforts ont constamment tendu (et il y a souvent réussi) à créer dans le Contesté une situation de fait qui constituât une présomption en sa faveur. Il y a organisé une véritable émigration et créé par cet afflux de colons venus de l'État de Para un état d'esprit qui lui était favorable. Ses agents ont été actifs et habiles. Il a donc réussi à établir cette opinion que, si nous pouvions parfaitement nous passer du Contesté, sa possession était, pour lui, une question de vie ou de mort. La personnalité du représentant que le Brésil s'était choisi dans les dernières négociations n'a sans doute pas été non plus sans influence; M. le baron de Rio-Branco est très expert en matière de contestés, et a déjà résolu au profit de son pays d'autres difficultés du même genre; ses compatriotes lui doivent beaucoup.

Ajoutons que l'Atlantique sépare la France de sa colonie lointaine, alors que le « Contesté » confine au territoire brésilien; de sorte qu'il n'est pas excessif de penser que la fameuse formule de Monroë : « L'Amérique aux Américains » a pu, jusqu'à un certain point, influer sur la décision de l'arbitre.

*
* *

Quoi qu'il en soit, le jugement a été rendu contre nous avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Voici en effet le texte de la sentence d'arbitrage, prononcée par le Conseil fédéral suisse, le 1er décembre dernier :

1° *Conformément au sens précis de l'article* 8 *du traité d'Utrecht, la rivière Japoc ou Vincent Pinçon est l'Oyapoc qui se jette dans l'Océan immédiatement à l'ouest du Cap d'Orange et qui par son thalweg forme la ligne frontière.*

2° *A partir de la source principale de cette rivière Oyapoc jusqu'à la frontière hollandaise, la ligne de partage des eaux du bassin des Amazones qui, dans cette région, est constituée dans sa presque totalité par la ligne de faîte des monts Tumuc-Humac, forme la limite intérieure*[1].

[1] Le journal *Le Brésil*, dans son Supplément du 23 décembre 1900, publie un extrait de la traduction officielle française de 52 pages du texte allemand de la Sentence arbitrale de Berne. La traduction française de l'*exposé historique* et de l'*exposé géographique* n'est pas encore publiée. Ces deux derniers chapitres, dans lesquels sont discutés tous les documents et toutes les allégations des deux parties, sont les plus intéressants.

Sur 400.000 kilomètres carrés que nous réclamions, l'arbitre nous en donne environ 8.000, formant un petit triangle dont les côtés sont le cours supérieur de l'Oyapoc, une partie de la chaîne des Tumuc-Humac et la ligne du traité d'Utrecht passant par le parallèle 2°24'.

Beaucoup de coloniaux affecteront de se réjouir d'une décision qui, d'après eux, nous débarrasse d'un territoire difficile à administrer, inutile et inexploitable. Tel n'est pas notre avis; sans doute, la situation économique de notre Guyane autorise de pareilles réflexions; mais, si la Guyane n'entre dans le chiffre de nos exportations que pour une somme relativement minime, la cause n'en est-elle pas en partie à l'incertitude entretenue dans ces régions par cette question du Contesté? D'autre part, il ne faut pas oublier que nous avions déjà, dans les vallées du Carsevenne et dans la région de Mapa, plus de deux mille Guadelupiens et Martiniquais, sujets français que la décision de l'arbitre atteint directement dans leurs intérêts les plus immédiats. Contrairement à un préjugé très répandu, la Guyane n'est pas insalubre; elle l'est à coup sûr beaucoup moins que la plupart de nos colonies de l'Afrique tropicale. A supposer, ce qui n'est pas, que le territoire contesté ne fût pas, au point de vue des richesses agricoles, le pays décrit par Coudreau, Crevaux et Brousseau, il n'en resterait pas moins que la découverte des mines d'or et l'exploitation de ces mines par un certain nombre de pionniers audacieux rendait nécessaire pour nous la possession de tout ou partie du Territoire Contesté. N'affectons donc pas un scepticisme que rien ne justifie.

La sentence rendue par la Suisse nous atteint non seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. Il est certain que notre Guyane, amputée en 1891 de la vallée de l'Awa, dépouillée du Territoire Contesté par la sentence de 1900, étranglée entre la Guyane hollandaise d'une part et le Brésil d'autre part, est désormais condamnée à une existence précaire, à moins que les pouvoirs publics de Cayenne ne réagissent énergiquement contre la situation économique de la colonie. La lutte est encore possible, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle est devenue beaucoup plus difficile et plus aléatoire. Cette décision malheureuse nous atteint en Amérique, où nous avions reporté sur notre colonie de la Guyane tous les espoirs que nos colonies de la Guadeloupe et de la Martinique ont malheureusement déçus. En tout cas, de cette France équinoxiale que Louis XIV avait rêvée s'étendant de l'Orénoque à l'Amazone, il ne nous reste plus que des débris. Nous cessons, il faut bien le dire, d'être une puissance américaine. Est-ce un bien? Est-ce un mal? L'avenir nous l'apprendra.

AUGUSTIN BERNARD.

UN ARTICLE DE SIR ROBERT HART

SUR LA CHINE

Sir Robert Hart est sans contredit non seulement un des hommes qui connaissent le mieux l'Empire du Milieu, mais aussi l'Européen qui s'est le plus efficacement occupé de sa régénération économique. Aussi le récit qu'il vient de faire paraître dans la *Fortnighty Review* des événements qui, l'été dernier, passionnèrent à un si haut degré l'opinion publique de l'Europe, mérite-t-il à tous égards notre très vif intérêt. Mon but n'est pas de reproduire le détail ni la chronologie des faits qu'il rappelle, mais de faire connaître à nos lecteurs quelques-unes de ses appréciations et de ses réflexions les plus topiques.

Sir Robert Hart commence par dire qu'assurément les avertissements n'avaient pas manqué aux Occidentaux, puisque déjà, lors du coup d'État de l'impératrice-douairière en 1898, l'attitude des soldats de Tung-Fung-Hsiang avait engagé les ministres étrangers à s'entourer de quelques gardes, et que, pendant l'automne de 1899, la presse de Changhai signalait les mouvements des Boxeurs dans le Chan-toung en indiquant leur origine et leurs aspirations.

Au printemps de 1900, on crut devoir tenir peu de compte des dénonciations faites par le *Tien-tsin-Times* au sujet des agissements de la Société des Boxeurs sur la frontière du Pe-tchi-li et de leur extension dans cette province. La crainte d'événements graves était presque permanente, car chaque mois la presse locale jouait le rôle de Cassandre en annonçant le renversement imminent de la dynastie, l'extermination des étrangers et le partage de la Chine.

Mais la dernière moitié du XIXe siècle avait vu la révolte des Taïpings, la guerre de l'opium, le massacre de Tien-tsin, le malentendu franco-chinois de l'époque de Courbet, et la conquête par l'étranger de la Cochinchine, de la Birmanie, de Kiao-tchéou, Port-Arthur, Weï-haï-weï, Kouang-tcheou-ouan, enfin le refus opposé efficacement à l'Italie de lui concéder un territoire dans le Tche-kiang. Aucun de ces événements n'était venu modifier grandement le cours normal de l'existence : aussi les cris d'alarme avaient-ils une signification de moins en moins grande, et voit-on sans surprise que beaucoup de personnes se figuraient que le mouvement des Boxeurs s'éteindrait lui aussi sans avoir créé un danger sérieux ni pour le gouvernement chinois, ni pour les intérêts étrangers. En

tout cas, personne ne s'attendait à ce qu'une crise pût éclater avant l'automne de 1900, et les événements de mai et de juin constituèrent-ils une surprise pour les plus expérimentés eux-mêmes.

Pour être juste et avoir quelque valeur, la critique, dit sir Robert Hart, doit étudier l'origine des faits, leurs causes et leurs développements.

Aussi fait-il remarquer que, dès que nous nous sommes trouvés en rapport avec la Chine, si étrangère à l'esprit guerrier, nous nous sommes moqués de son incapacité militaire et nous avons vivement engagé son gouvernement à devenir fort, à créer une armée et une marine, à adopter la tactique et les armes européennes. Ces conseils ne tombèrent pas dans l'oreille d'un sourd, et quelques firmes européennes pourraient nous dire les superbes bénéfices qu'elles retirèrent de la vente des engins de guerre. Mais, tandis qu'il adoptait certains conseils qui lui venaient d'Europe, le gouvernement chinois ne pouvait oublier ses trente siècles de culture nationale et ne pouvait s'empêcher de voir les choses par ses propres yeux. La conclusion fut qu'il considéra comme inutile et dangereuse la constitution d'une armée permanente à l'européenne, et crut qu'il ferait mieux de provoquer la constitution d'une association de volontaires semblable à celle sur laquelle le gouvernement s'était appuyé dans la Chine entière lors de la guerre franco-chinoise.

Une pareille association devait servir d'exutoire pour les esprits remuants de l'empire, dont elle devait en même temps développer l'union et le sentiment patriotiques. De là cette association des Boxeurs, d'origine patriotique, dont l'idée fondamentale se justifie parfaitement et qui, en somme, n'est que le résultat des conseils et des exemples venus de l'étranger. En même temps, d'autres circonstances influèrent simultanément sur les événements.

Certains traités de commerce n'avaient point tenu suffisamment compte des besoins des Chinois, ni des circonstances spéciales dans lesquelles ils peuvent se trouver; le commerce avec l'étranger s'était vu entaché de la sorte d'une sérieuse impopularité aux yeux des autorités indigènes. Ajoutez à cela que parfois les Chinois chrétiens mécontentaient leurs compatriotes. Ce mécontentement causé par eux ne provenait pas seulement de ce qu'ils avaient adopté un culte apporté par des étrangers, que d'autres motifs faisaient craindre ou haïr. Les indigènes étaient vexés aussi parfois de voir leurs frères chrétiens refuser de participer aux dépenses des fêtes de la communauté, parce que ces fêtes avaient un caractère païen. Ou encore ils ne pouvaient supporter de voir les missionnaires catholiques se mêler des différends que pouvaient avoir leurs convertis, ou circuler en chaises à porteurs vertes, ce qui en faisait les égaux des gouverneurs et des vice-rois. Ce froissement résultant de l'influence des

missionnaires se fit jour surtout dans la province du Chan-toung, qui, il y a deux mille ans, vit naître Confucius, et est devenue maintenant le siège d'un des évêchés les plus influents. Là-dessus s'est greffée l'affaire de Kiao-tchéou et la dégradation du gouverneur Li-Peng-Heng, personnage d'une capacité et d'une loyauté qui lui valaient la popularité la plus justifiée. L'installation de cet ancien fonctionnaire dans le sud-est du Pet-chi-li, voisin du Chan-toung, donna une nouvelle impulsion au mouvement des Boxeurs, au moment où les annexions de Port-Arthur, Weï-haï-wei, Kouang-tchéou-ouan, avaient vivement mécontenté tous ceux qu'animait la moindre dignité nationale. Ces hommes, excédés des empiétements de l'étranger, et qui approuvèrent la résistance à l'Italie à propos du Tche-kiang, avaient des convictions patriotiques éminemment respectables, mais ils manquèrent assurément d'habileté politique et de sagesse dans la façon de les appliquer.

C'est ainsi que prit corps cette idée d'une armée de volontaires qui permettrait de ne plus courber l'échine devant les étrangers et peut-être même de se débarrasser entièrement de ceux-ci. Elle avait un but patriotique dont la légitimité est incontestable. Mais son organisation populaire et son développement considérable devaient entraîner des actes dépassant de beaucoup le but poursuivi; loin de diriger le mouvement, le gouvernement devait finir par être entraîné par lui.

Les rumeurs d'alarme qui se répandirent à la fin du mois de mai ne pouvaient cependant faire croire aux étrangers qui résident à Pékin que la sécurité de la capitale serait atteinte; à un moment, on crut même que les troupes régulières opéraient contre les Boxeurs pour protéger la gare de Machapou (en réalité, l'on sait maintenant que leurs opérations n'avaient d'autre but que de retarder la marche de l'amiral qui venait de Tien-tsin).

Peu de temps avant l'entrée des Boxeurs dans la capitale, quelques nominations nouvelles furent faites au Yamen du conseil des affaires étrangères. Le plus important des nouveaux ministres nommés à ce moment était le prince Touan, apparenté à toute une série de princes, et surtout prince du Ta-a-Ko ou héritier présomptif. La plupart des étrangers virent d'un fort mauvais œil cette nomination, à cause des sentiments bien connus d'hostilité du prince à l'égard des étrangers. Sir Robert Hart, au contraire, est d'avis qu'elle était excellente, car, dit-il, l'impératrice se trouvait tiraillée par les tendances contradictoires du prince Touan d'une part et du prince Ching de l'autre. Elle aura sans doute fait remarquer au prince Touan que, comme frère du futur empereur, il était le plus directement intéressé au maintien de l'ordre et à la sécurité de la dynastie; étant lui-même l'une des têtes dirigeantes du mouvement des Boxeurs en même temps qu'il

était le chef de l'armée de campagne de Pékin, il était mieux à même que n'importe qui de prendre les mesures voulues pour éviter un bouleversement dont son fils serait le premier à souffrir. La nomination du prince Touan paraissait à sir Robert Hart d'autant plus raisonnable, que bien des ministres, connus avant leur accession au pouvoir pour leur hostilité à l'égard des étrangers, avaient plus tard, par suite de l'expérience acquise et de leurs relations personnelles avec les étrangers, profondément modifié leurs sentiments.

Mais les exigences relatives aux forts de Takou, en froissant profondément toutes les autorités chinoises, vinrent renverser tous ces calculs optimistes. A partir de ce moment, le mouvement ne fit que grandir. Alors qu'au début il ne s'agissait que d'une échauffourée de Boxeurs armés de sabres et de lances, à partir du 20 juin, au contraire, les étrangers avaient à faire face aux soldats réguliers armés de canons Krupp. Ces armes perfectionnées n'empêchaient pas, du reste, les Chinois d'avoir recours, pour tâcher d'augmenter l'effroi des assiégés, à tous les moyens, même inoffensifs, d'augmenter le bruit, comme par exemple aux pétards. Sir Robert Hart rend à plusieurs reprises un juste tribut d'hommages au colonel Shéba et aux hardis Japonais qui, sous son commandement, firent preuve de tant d'endurance, de courage et de savoir-faire pour la défense des légations ; deux mille Européens leur doivent la vie.

A partir du 20 juin, l'anxiété ne fit que croître parmi les Européens qui, supposant que les forts de Takou avaient été pris le 18, comptaient chaque jour sur l'arrivée de l'amiral Seymour. Celui-ci, malheureusement, se laissa retarder au début de son expédition en employant ses hommes à reconstruire la voie ferrée ; ce travail, devenu inutile par la nouvelle destruction qui le suivit, eut pour effet d'enrayer la marche sur Pékin jusqu'au moment où elle devint impossible.

Sir Robert Hart nous fait assister à l'anxiété des malheureux assiégés que les nouvelles contradictoires mettaient dans la plus pénible incertitude.

Ils se trouvèrent sous le feu continu de l'ennemi du 20 au 23 juin, du 28 juin au 18 juillet, du 28 juillet au 2 août, et enfin du 4 au 14 août. Ils ne savaient si les moments d'accalmie étaient dus à des ordres précis du gouvernement, mais il leur paraissait certain que le bombardement, si voisin du palais impérial, ne pouvait avoir lieu sans une autorisation supérieure. Cependant, il semble probable que quelqu'un intervint pour les protéger partiellement ; en effet, le nombre des assaillants était bien inférieur à celui dont le gouvernement aurait pu disposer ; d'autre part, l'attaque n'était jamais poussée à fond, et s'arrêtait toujours précisément au moment où les assiégés craignaient qu'elle ne fût couronnée de succès ; du reste, si les forces

qui entouraient les Européens avaient poussé l'attaque vigoureusement et avec une réelle détermination, il est évident qu'ils n'auraient pu résister une semaine, peut-être même pas une journée.

Il est donc permis de croire que quelque homme sage et influent, se rendant compte de ce que la destruction des légations coûterait à l'empire et à la dynastie, intervenait entre le moment où l'ordre était donné de massacrer les étrangers et le moment où cet ordre pouvait être exécuté ; le résultat en était que la soldatesque se trouvait, à l'égard des assiégés, dans la situation d'un chat qui joue avec une souris. De la sorte, d'une part, le bruit de la canonnade faisait apprécier aux habitants du palais impérial la vigueur un peu factice de l'attaque des légations et l'énergie de leur résistance; d'autre part, ce demi-entrain assez singulièrement apporté à l'attaque elle-même permettait néanmoins aux assiégés de vivre, et, donnait aux troupes de secours le temps d'arriver pour leur délivrance.

Au début du mois d'août, un édit impérial insista sur la proposition qui avait déjà été faite aux assiégés de se rendre à Tien-tsin; il ordonnait même au commandant en chef Jung Lah de déléguer de hauts mandarins civils et militaires pour leur servir d'escorte ; un autre édit simultané exprimait les sentiments bienveillants de l'empereur pour les ministres, les missionnaires et les négociants étrangers, et même pour les indigènes chrétiens. Mais « ce bloc enfariné ne disait rien qui vaille » : on se demandait si cette offre n'avait pas pour but le massacre des Européens en route, ou celui des convertis indigènes laissés à Pékin, ou encore si l'objet de cette protection spéciale n'était pas tout simplement d'empêcher l'arrivée des troupes de secours. Toujours est-il qu'escomptant l'acceptation de cette proposition, Li-Hong-Tchang télégraphiait le 7 août au ministre des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg que le personnel de toutes les légations était arrivé sain et sauf à Tien-tsin sous l'escorte de Yang-Luh.

Les Européens eurent certainement raison d'user de prudence, puisque, le 13 août, deux ministres du Yamen furent encore exécutés parce qu'ils avaient désapprouvé la politique agressive du gouvernement à l'égard des étrangers.

Sir Robert Hart termine son exposé si intéressant des événements de ce qu'il appelle *une saison d'été à Pékin* par quelques réflexions sur l'avenir que ces faits présagent.

C'est à juste titre, semble-t-il, qu'il les considère comme le prélude d'une période de transformation et le point de départ de l'histoire future de l'Extrême-Orient. La Chine de l'an 2000 sera, dit-il, bien différente de celle de 1900. Le sentiment national est un facteur constant dont il faut tenir compte et qu'on ne peut éliminer lorsqu'on s'occupe d'événements qui concernent un peuple. Or, le sentiment

que l'on rencontre universellement en Chine est l'orgueil des institutions chinoises et le mépris des choses étrangères. Les relations avec les étrangers qui résultent pour les Chinois de traités, et qu'ils considèrent comme une humiliation, n'ont pas modifié ces tendances originelles; elles les ont peut-être fortifiées, au contraire, et l'avenir en subira certainement l'influence.

La première question est, dit l'écrivain anglais, de sortir de l'état d'hostilité de fait dans lequel la Chine se trouve vis-à-vis de tous les autres peuples. Dans ce but, des mesures nouvelles de sauvegarde doivent être prises pour l'avenir, puisque toutes les stipulations des anciens traités ont été inefficaces et se voient entachées d'une légitime défiance.

Trois solutions semblent se présenter. D'abord, le partage de la Chine, qui, étant donné l'énormité de la population, entraînerait l'incertitude et l'insécurité pour toutes les générations à venir; le Chinois est assurément un homme pratique, susceptible plus que d'autres d'accepter la domination de ceux qui ont la force de le gouverner avec justice; mais cela n'empêche pas l'existence chez lui d'aspirations et de sentiments chinois, qui, sous les apparences de complète tranquillité, ne cesseraient pas de germer et tôt ou tard finiraient par produire leurs effets. Le deuxième moyen serait l'établissement d'une nouvelle dynastie; mais comment vaincre l'impossibilité de trouver un homme qui soit accepté par la Chine entière, sans compter qu'une dynastie qui devrait son existence à l'accord des puissances étrangères serait entachée d'une impopularité et d'une faiblesse indélébiles? La troisième solution entrevue par sir Robert Hart est tout simplement le maintien de la dynastie régnante; il préconise ce moyen à cause de l'influence incontestée qu'elle a conservée dans la Chine entière.

En résumé, le péril jaune résulte, d'après sir Robert Hart, du réveil de la Chine, qui se traduit par ce mot d'ordre : « La Chine aux Chinois, et dehors les étrangers. » Le mouvement des Boxeurs provient de l'inutilité que les Chinois trouvent à entretenir des relations avec les étrangers, dont ils se sont pendant de longs siècles admirablement passés, attendu qu'ils trouvent chez eux tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Ce mouvement est certainement dû, originairement, à une inspiration officielle, mais il s'est emparé de l'imagination populaire et il est à présumer qu'il s'étendra de long en large dans tout l'empire. Il dérive d'un élan patriotique et volontaire, dont le but est de fortifier la Chine dans un but chinois. Il a voulu effrayer l'étranger et le chasser par la peur. S'il n'a pas cette fois réussi par la force, il a cependant montré quel écho il pouvait trouver dans le peuple; ses initiateurs ont compris que les lances et les sabres, auxquels la prudence des mandarins avait limité leur armement,

devaient être remplacés par des fusils Mauser et des canons Krupp.

Voilà le réveil que craint sir Robert Hart, et il rappelle que Ouen-Hsiang, qui fut premier ministre il y a bientôt quarante ans, disait souvent aux représentants des puissances étrangères : « Vous avez tous un désir exagéré de nous éveiller et de nous faire prendre une voie nouvelle; mais vous le regretterez tous, car une fois éveillés et lancés, nous irons vite, très vite, beaucoup plus vite que vous ne le croyez et que vous ne le désirez. »

Pour éviter ce péril, que les petits-fils des Boxeurs d'aujourd'hui pourront faire renaître, il faudrait, dit sir Robert Hart, que les puissances puissent agir d'accord, pour profiter des qualités pacifiques et anti-militaires des Chinois et développer leur activité en évitant de les enrôler de quelque façon que ce soit. De la sorte, on pourrait répondre aux aspirations industrieuses des Chinois et les amener par la douceur à ne plus craindre les Européens et à devenir pour eux des amis. La large diffusion du christianisme constituerait dans ce but l'élément le plus efficace de rapprochement des deux races par des liens d'amitié. Tandis que, si le désaccord et la rivalité des puissances se maintiennent, le mouvement anti-étranger ne pourra que s'étendre dans les profondeurs de la population et constituer dans cinquante ans un sérieux danger pour tous les Européens qui ont des intérêts en Extrême-Orient.

Ce danger aura été causé en grande partie par la faute des Européens eux-mêmes. Ceux-ci, dit sir Robert Hart, n'ont pas manqué de générosité à l'égard de la Chine; mais assurément une ligne de conduite plus raisonnable, plus suivie et empreinte d'un peu plus de tact, aurait produit probablement de meilleurs résultats.

Les événements récents sont en tout cas pour l'avenir une grande leçon, prouvant que les étrangers ne pourront pas maintenir indéfiniment les traités tout à leur avantage que la force seule leur a permis d'imposer jadis aux Chinois. L'autorité des étrangers, leurs privilèges, le maintien de leur extra-territorialité devront cesser un jour. Il faut donc que les Européens se préparent à l'avenir par une conduite pleine de prudence, appropriée aux circonstances.

C'est là, dit en terminant notre auteur, un résultat qu'on eût peut-être pu obtenir sans les malheurs et les ruines qui viennent de s'abattre sur Pékin; un peu plus de tact eût sans doute évité ces regrettables événements.

ALEXANDRE HALOT,
Consul du Japon à Bruxelles.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DE CHINE

Les affaires de Chine sont entrées dans une phase nouvelle, qui est, il faut l'espérer, celle de la solution définitive, autant qu'il peut être question de quelque chose de définitif en pareille matière. Les Puissances, y compris les États-Unis, ces derniers non sans quelque hésitation, sont tombées d'accord sur la rédaction définitive de la note collective qui doit être remise au gouvernement chinois, et les ministres à Pékin ont signé ce document le 20 décembre.

La note commence par un préambule condamnant les récents attentats comme des crimes sans précédents dans l'histoire du genre humain. Elle énumère les principaux d'entre eux : le meurtre du baron de Ketteler par des soldats de l'armée régulière, en vertu d'ordres de leurs officiers; le siège des légations par les Boxeurs et les troupes impériales, conformément aux ordres de la cour. Elle dénonce la perfidie du gouvernement, qui faisait déclarer par ses représentants à l'étranger qu'il protégeait les légations, alors qu'il les assiégeait. Elle dénonce aussi le meurtre du chancelier japonais, Sugiyama, par les soldats impériaux, la torture et le massacre des étrangers à Pékin et dans plusieurs provinces par les Boxeurs et les réguliers, la profanation des cimetières et des cadavres. Forcées d'avancer sur Pékin et de vaincre les forces chinoises, les Puissances alliées consentent maintenant à écouter la demande de la Chine en faveur de la paix, aux conditions suivantes, qui sont irrévocables et considérées comme indispensables en manière de réparation pour les crimes passés et de précautions contre leur renouvellement, savoir :

1° Un prince impérial ira porter à Berlin les regrets de l'empereur pour le meurtre du baron de Ketteler, et un monument sera érigé sur le lieu du crime, avec inscription en latin, en allemand et en chinois exprimant ces regrets;

2° Le châtiment le plus sévère mérité par leurs crimes sera infligé aux personnages désignés dans le décret impérial du 21 septembre (dont les noms, non mentionnés, sont : princes Touan et Chouang et deux autres princes, Douc-Lan-Chao, Sou-Chiao, Yan-Yi-Ying-Lien) et autres, que les ministres étrangers désigneront ultérieurement. Les examens officiels

seront suspendus pour cinq ans dans les villes où des étrangers ont été assassinés ou victimes de cruautés;

3° Une réparation honorable sera faite au Japon pour le meurtre de M. Sugiyama;

4° Des monuments expiatoires seront construits dans tous les cimetières étrangers où des tombes ont été profanées;

5° L'importation des armes ou du matériel et leur fabrication seront interdites;

6° Une indemnité équitable sera payée aux États, sociétés et particuliers, ainsi qu'aux Chinois qui auront subi un préjudice du fait d'avoir été au service des étrangers. La Chine adoptera des mesures financières propres à être acceptées par les puissances pour garantir le payement de l'indemnité et le service de la dette;

7° Des gardes permanentes seront maintenues pour les légations, et les quartiers diplomatiques seront fortifiés;

8° Les forts de Takou et ceux de Pékin à la mer seront rasés;

9° Les points nécessaires pour assurer la sûreté des communications entre Pékin et la mer seront occupés militairement;

10° Des proclamations seront affichées pendant deux ans dans tout l'empire, menaçant de mort toute personne s'affiliant à une société anti-étrangère et énumérant les châtiments infligés par la Chine aux meneurs des derniers attentats.

Un édit impérial proclamera que les vice-rois, gouverneurs et fonctionnaires provinciaux seront tenus responsables des troubles contre les étrangers et des violations des traités sur le territoire soumis à leur juridiction; s'ils ne les répriment pas, ils seront immédiatement destitués pour toujours;

11° La Chine négociera une revision des traités de commerce en vue de faciliter les relations commerciales;

12° Le Tsong-Li-Yamen sera réformé et l'étiquette de la cour pour la réception des ministres étrangers sera modifiée dans le sens indiqué par les Puissances.

La note se termine par l'avertissement suivant :

Jusqu'à ce que la Chine se soit conformée aux conditions précédentes, les Puissances ne peuvent s'engager à envisager aucune limite de temps pour le retrait des troupes étrangères occupant actuellement Pékin et les provinces.

Cette note, on le remarquera, se rapproche beaucoup de celle que M. Delcassé, dès le 5 octobre, proposait comme programme commun des négociations[1]. Ce sont en somme les conditions formulées par notre ministre des Affaires étrangères qui ont obtenu l'assentiment général.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 octobre 1900, t. X, p. 498.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — *Les discours de M. de Bülow.* — Le nouveau chancelier de l'Empire allemand se révèle décidément l'élève du prince de Bismarck, auquel il semble avoir emprunté ses procédés oratoires, d'une franchise brutale en apparence, au fond très étudiée. Nous avons déjà signalé[1] le premier des discours qu'a prononcés M. de Bülow au Reichstag au sujet des affaires de l'Afrique du Sud. Le 12 décembre, prenant une seconde fois la parole, il a précisé davantage encore la politique de l'Allemagne en cette matière. S'expliquant à nouveau sur le télégramme de 1896 au président Krüger, M. de Bülow a dit :

Je ne commets aucune indiscrétion diplomatique en disant que ce télégramme a eu du moins le mérite d'éclaircir pour nous la situation, car l'accueil qui lui a été fait, non seulement en Allemagne, mais encore hors d'Allemagne, ne nous a pas permis de douter que nous ne nous trouverions réduits uniquement à nos propres forces dans le cas d'un conflit avec l'Angleterre en Afrique. *Un gouvernement consciencieux devait tirer de ce fait certaines conclusions, et il les a en effet tirées.*

Ces paroles du chancelier allemand semblent viser des ouvertures faites au gouvernement français, ouvertures auxquelles on aurait fait la sourde oreille. Dans une lettre adressée au journal *le Temps*, M. Berthelot, qui était à cette époque ministre des Affaires étrangères, a cherché à dégager sa responsabilité :

Au moment de l'incursion de Jameson, écrit-il, le baron Marschall, dans une conversation avec M. Herbette à Berlin, avait témoigné du désir de voir la France s'opposer à cet acte de violence ; mais l'incursion Jameson ayant échoué presque aussitôt, le gouvernement allemand n'a pas jugé à propos de donner suite à cette suggestion.

Cet aveu indirect vient en somme à l'appui des déclarations de M. de Bülow et donne l'impression que notre diplomatie a peut-être manqué de clairvoyance en 1896.

Angleterre. — *L'opinion et la guerre.* — Le Parlement ayant voté les fonds qui lui étaient demandés, les Chambres ont été prorogées jusqu'au 14 février. Le gouvernement n'aura plus à répondre à d'indiscrètes questions sur les opérations dans l'Afrique du Sud, et cela

[1] *Quest. dipl. et Col.*, 15 décembre 1900, t. X, p. 770.

ne sera pas pour lui déplaire. L'opposition aurait en effet beau jeu en ce moment pour reprocher au gouvernement son imprévoyance et sa mauvaise fortune. Les Boers déploient une activité extraordinaire, et l'audace avec laquelle ils ont envahi le Cap a produit, dès le premier moment, une vive émotion en Angleterre.

Lord Salisbury, dans un discours prononcé le 18 décembre, a exprimé d'une façon très saisissante l'état d'esprit actuellement régnant :

Nous sommes, a-t-il dit, à un moment où l'on ressent quelque inquiétude. On ne sait pas exactement ce qui est arrivé, mais on espère vivement que la fin sera meilleure que le début. Il faut pousser cette affaire jusqu'à la solution; mais, quoi qu'il en soit des efforts, des échecs et des succès du passé, il faut se rappeler une seule chose : c'est que de l'issue de cette longue entreprise dépendent la gloire, la perpétuité de l'Empire britannique et qu'il ne faut marchander ni les efforts, ni les sacrifices, pour arriver au succès final.

Évidemment, l'opinion publique en Angleterre a été trop surchauffée pour pouvoir encore se ressaisir et considérer les choses avec sang-froid. Un de nos correspondants de Londres nous écrit à ce sujet :

Le pays approuve la guerre et veut qu'elle soit menée jusqu'au bout, c'est là un fait indéniable. Si quelques esprits généreux jugent et osent dire que cette guerre est injuste, que la manière dont on la fait choque les sentiments moraux du monde civilisé, si quelques vrais libéraux prétendent avec John Morley que *ce combat de dix hommes armés jusqu'aux dents contre un pauvre diable en chemise* est une iniquité, du moins la masse de la nation est-elle persuadée que les Boers sont des coquins et que la guerre est légitime. En général, on ne croit point, en dépit des récits véridiques, aux incendies illégaux, ni aux déportations injustifiées. Lord Roberts a dit : « Quand le soldat anglais se bat, il est un héros ; quand il ne se bat pas, il est un gentleman. » Cette affirmation suffit pour convaincre le peuple.

M. R.

Les libéraux se sentent impuissants à remonter le courant, et s'ils blâment la façon dont la guerre a été et est encore conduite, ils acceptent généralement l'envoi de nouveaux renforts comme le seul moyen de terminer la guerre.

Quant aux organes gouvernementaux, ils continuent à prodiguer les encouragements et à faire étalage d'un optimisme inébranlable. Le *Times* a publié dans cet ordre d'idées un article assez curieux:

L'invasion du Cap par les bandes boers, dit-il, est naturellement fâcheuse et, dans une certaine mesure, inquiétante, mais il ne faudrait pas qu'elle provoquât des alarmes excessives. Sans être trop optimistes, il nous est permis de supposer que cette invasion trahit plutôt la situation désespérée dans laquelle se trouvent les bandes de De Wet, Delarey, etc.

Les Boers ont fait preuve de la plus grande bravoure et De Wet d'une grande habileté, mais les efforts qu'il a faits pour pénétrer dans le Sud sont demeurés inutiles, du moins quant au gros de ses troupes. S'il a feint une tentative aussi désespérée, c'est qu'il manquait de vivres et de munitions, ce qui provient de l'état de pénurie dans lequel sont actuellement les provinces de l'Orange et du Transvaal, soit parce que les bandes de guérillas ont épuisé le pays, soit à cause de notre excellente méthode de faire évacuer le pays, méthode qui a été si à tort attaquée chez nous par ceux qui veulent faire des omelettes sans casser d'œufs.

Cette tentative de De Wet est désespérée, car comment reviendra-t-il dans son pays avec ses hommes et ses chevaux exténués? La situation est encore pire pour ceux qui ont traversé le fleuve Orange. Ils entraîneront peut-être avec eux quelques Hollandais rebelles et trouveront peut-être quelques munitions, mais ils ne pourront très probablement provoquer un soulèvement général et, dans ce cas, leur position deviendra extrêmement dangereuse. Il est bien plus facile de traverser par surprise le fleuve Orange que de le retraverser ensuite.

La proclamation de la loi martiale dans douze districts de la colonie du Cap est entièrement justifiée par les incursions des Boers et le manque de loyalisme de certains colons. D'autre part, des renforts considérables vont être expédiés, ce qui affermira la position de sir Alfred Milner et dissipera les appréhensions de certains de nos colons de l'Afrique du Sud.

Ces appréhensions nous paraissent d'ailleurs absolument sans fondement, car on ne peut douter le moins du monde que la guerre ne prenne fin, et cela d'ici peu.

Le tout est de savoir si cet orgueilleux optimisme sera assez puissant pour soutenir longtemps encore l'Angleterre dans une aventure si douloureuse à tous égards et si préjudiciable à ses intérêts économiques.

Belgique. — *La neutralité de la Belgique et la question militaire.* — Un de nos correspondants de Belgique nous adresse la communication suivante :

La question militaire fait en ce moment couler des flots d'encre en Belgique. Une grande majorité de députés veut la diminution du contingent de l'armée avec maintien du remplacement, tandis que l'autre veut l'établissement d'un système de service personnel combiné avec celui de la « nation armée » admis en Suisse.

Certains journaux vont même jusqu'à préconiser de ne pas voter la loi fixant le contingent, dans le seul but de faire échec au cabinet militariste et surtout au ministre de la guerre, M. Cousebant d'Alkemade.

Cependant, à mon avis, la loi a beaucoup de chances d'être votée, et il me revient que de nombreux députés catholiques sont disposés à donner crédit cette fois encore au gouvernement, si celui-ci s'engage à entamer la solution du problème de front avant la fin de la présente législature. En attendant la discussion au Parlement, le gouvernement a réuni

une commission mixte composée de généraux et de députés et chargée de trouver enfin une solution à cette éternelle question militaire.

Cette commission s'est occupée dans sa dernière séance de la *question des obligations internationales de la Belgique quant à la défense de son indépendance et de sa neutralité*, ainsi que de la détermination du caractère, de l'étendue et des moyens de défense applicables au pays.

M. le président Descamps a donné lecture d'une note développée de M. le Ministre des affaires étrangères au sujet des origines, du caractère de la neutralité belge, des conditions dans lesquelles l'indépendance et la neutralité du pays ont été reconnues par l'Europe et des diverses circonstances politiques internationales dans lesquelles la Belgique fut impliquée.

Un débat s'est engagé au sujet de la production de documents diplomatiques et autres tendant à éclairer la Commission au sujet des droits et des devoirs de la neutralité; le président a été chargé finalement de demander à M. le Ministre des affaires étrangères la production de toutes les pièces dont la communication paraîtra possible.

Ensuite M. le colonel Ducarne a lu un mémoire où il examine les trois points suivants :

1° En créant la neutralité belge et en garantissant cette neutralité, les puissances ont entendu que, en retour de ces avantages, la nation fît respecter cette neutralité.

2° La nation neutre qui n'est pas en mesure de faire respecter sa neutralité s'expose à perdre sa qualité de nation indépendante.

3° La Belgique ne peut être certaine que les traités garantissant sa neutralité seront respectés.

Le colonel Ducarne examinera ultérieurement la question de la détermination du caractère et de l'étendue des moyens de défense applicables au pays.

EMILE PELS.

Russie. — Le *Novoïé Vrémia* a publié un article très commenté par la presse française et étrangère, relativement aux conséquences que peuvent avoir, au point de vue de l'alliance franco-russe, les actes du général André au ministère de la guerre :

La direction des idées militaires qui tendent à dominer le ministère de la guerre français préoccupe vivement l'opinion publique.

C'est une question vitale pour la France, c'est aussi une question très sérieuse pour la Russie, puisque les bases fondamentales de l'alliance franco-russe sont d'abord l'armée, ensuite les intérêts économiques.

Avant les réformes qui s'accomplissent ou s'élaborent, deux armées régulièrement forgées et façonnées, différentes seulement par certains détails qui relèvent des singularités du caractère national, l'armée russe et l'armée francaise, marchaient parallèlement ; elles avaient pris l'engagement mutuel de se soutenir, elles s'y préparaient par des moyens d'entraînement identiques, les plus capables de faire concorder leurs efforts communs. Depuis le ministère actuel, une série de mesures, procédant du

même esprit, sont en train de changer tout à fait l'armée française et son action éventuelle.

Elle s'éloigne de sa constitution originelle, elle tourne le dos aux idées qui la réglaient et qui faisaient d'elle un solide organisme autonome, indépendant de la politique, écartant toute autre préoccupation que celle du perfectionnement militaire.

Jusqu'à ces derniers temps, l'armée française a été et fut considérée par les plus puissantes armées européennes comme une égale, comme un organisme tout à fait sérieux, formé selon toutes les règles de la science militaire, possédant, avec un excellent armement, un admirable esprit et une parfaite discipline.

A partir d'aujourd'hui, elle paraît changer de voie et de destination ; elle paraît devenir une armée politique, faible pour les ennemis extérieurs, à la fois tyrannique et vexatoire pour son propre pays.

Nos lecteurs comprendront assez l'importance de cet article, sans qu'il soit nécessaire d'y insister. Qu'elles soient ou non fondées, des critiques de ce genre sont particulièrement pénibles lorsqu'elles viennent de l'étranger, surtout si cet étranger est un allié. Enfin, la situation spéciale de la presse russe qui, comme on sait, ne dit que ce qu'on veut lui faire ou lui laisser dire, donne à cette publication une particulière gravité.

II. — AFRIQUE

Algérie. — *Le budget spécial.* — *Un discours de M. Jonnart.* — Dans sa séance du 13 décembre, le Sénat a adopté sans débats le projet de loi déjà voté par la Chambre et portant création d'un budget spécial de l'Algérie. La loi a été promulguée au *Journal Officiel* le 20 décembre. Pour l'exercice 1901, à titre de mesure transitoire, le budget spécial sera préparé et voté par le Parlement seul, sans le concours des assemblées algériennes. Nous avons à diverses reprises entretenu nos lecteurs de cette importante réforme [1], dont nous aurons d'ailleurs à reparler.

A l'occasion d'un punch que lui offraient les élèves des Écoles supérieures d'Alger, le 14 décembre, le Gouverneur général a prononcé un discours :

Plus que jamais, a dit M. Jonnart, l'Algérie a besoin de votre dévouement et de votre activité. La voilà devenue grande personne, personne civile ; elle aura tout à l'heure un patrimoine, un budget. Elle aura aussi des dettes, apanage des personnes arrivant à leur majorité. Alors elle aura besoin de vos dévouements, de vos intelligences. Son patrimoine vous sera confié, vous vous efforcerez de le transmettre à ceux qui viendront après vous, amélioré et encore agrandi.

---

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1899, t. VI, p. 193 et 238 ; 1900, t. X, p. 513.

Par-dessus tout, ayant charge d'âmes, vous voudrez acclimater sur cette terre, où tant de nationalités et de races sont juxtaposées, la tradition française, tradition faite de juste mesure, de bon sens, de libéralisme, de tolérance et de générosité ; tradition qui est la plus pure gloire de la France, et qui, débordant les frontières, il y a cent et quelques années, provoquant dans le monde un long tressaillement d'allégresse, triomphait de toutes les résistances pour aboutir à l'affranchissement de la pensée humaine.

Si l'on se rappelle que c'est dans le milieu des étudiants algériens, auquel appartenait alors M. Max Régis, que les troubles avaient pris naissance il y a trois ans, on jugera du chemin parcouru depuis lors. L'œuvre d'apaisement accomplie par M. Laferrière et continuée par M. Jonnart avec tant de tact et de mesure porte désormais ses fruits.

Maroc. — M. le professeur Th. Fischer, de l'Université de Marburg, va entreprendre, au début de 1901, son troisième voyage au Maroc, cette fois aux frais et sous le patronage de la Société de géographie de Hambourg. M. Th. Fischer, qui, dans son voyage de 1899, dont il vient de publier les résultats, avait exploré surtout le cours du Tensift, de l'Oum-er-Rebia et de l'Oued-Beht, se propose cette fois d'explorer, sur une profondeur de 100 kilomètres environ dans l'intérieur, la zone de terres noires, si riche et si importante au point de vue économique, qui s'étend de Mogador à Larache.

Les Allemands nous donnent là un exemple d'activité scientifique qui mériterait d'être suivi. Mais nos Sociétés savantes ne jetteraient-elles pas les hauts cris si on leur proposait pareille chose, et, en supposant même qu'elles voulussent encourager quelque entreprise de ce genre, le pourraient-elles?

Congo français. — M. le Dr Haller, membre de la mission Foureau-Lamy, qui eut le fémur brisé au cours de la poursuite que le commandant Reibell dirigea contre Fadel Allah, le fils de Rabah, vient de rentrer en France. Des informations qu'il rapporte, il résulte que les régions situées au sud de lac Tchad sont maintenant pacifiées. M. Gentil, commissaire du Chari, revient en France avec tout le personnel civil de la mission. On sait qu'il sera remplacé par le commandant Destenave qui doit commander le territoire militaire du Chari.

Transvaal. — Les Boers viennent de remporter coup sur coup d'importants avantages, sur lesquels nous ne sommes naturellement que très imparfaitement renseignés par les dépêches anglaises, mais dont les conséquences paraissent être assez graves. Le corps d'occupation anglais, disséminé dans les principales villes de l'Orange et du Transvaal, a sur de nombreux points ses communications coupées avec sa base de ravitaillement, et la colonie du Cap est envahie par de

forts commandos boers qui se retrouvent aujourd'hui sur les mêmes champs de bataille qu'ils ont illustrés au commencement de la guerre.

Le 13 décembre, à Nooitgedacht, à l'ouest de Prétoria, le général Clements, assailli par les commandos réunis de Delarey et de Botha, au nombre de 2.800 hommes, dut se replier, après avoir subi des pertes considérables : 14 tués, dont 5 officiers et 573 blessés ou manquants dont 18 officiers. Ce nombre de manquants était constitué par quatre compagnies de fusiliers du Northumberland, qui, cernés sur le sommet du Magaliesberg, durent se rendre sans condition. Aussitôt prévenu, lord Kitchener envoya des renforts au général Clements; mais ces renforts arrivèrent trop tard, les troupes boers victorieuses avaient disparu.

En même temps que ce désastre, lord Kitchener éprouvait une cruelle déception. L'insaisissable De Wet franchissait le cercle de fer dans lequel on croyait pouvoir l'enfermer et se rejetait dans cette province de Winburg, coupée de ravins, bastionnée de kopjes, où il peut défier à son aise les meilleures troupes britanniques.

Enfin une communication officielle du 20 décembre nous a appris que les Boers, au nombre d'environ 2.000, ont franchi l'Orange sur divers points et ont envahi la colonie du Cap. Quelle est au juste l'importance de cette invasion, il est difficile de le savoir, faute de renseignements précis. Il semble bien cependant que lord Kitchener considère la situation comme assez grave, puisque l'état de siège a été proclamé aussitôt dans douze districts des environs de Colesberg et que les principales banques du Cap ont transféré leurs fonds dans les villes de la côte, ne jugeant pas les districts supérieurs suffisamment sûrs. Le généralissime lui-même a transporté son quartier général à De Aar, où il estime sa présence actuellement plus nécessaire que sur le territoire des deux Républiques.

Le plan des Boers est très simple: couper sur tous les points possibles les lignes de chemin de fer qui assurent les communications de l'Orange et du Transvaal avec le Cap et rendre ainsi très difficile, sinon impossible, le ravitaillement des garnisons anglaises de l'intérieur. Pour déjouer ce plan, qu'ils exécutent avec beaucoup de succès, il faudrait à lord Kitchener une cavalerie très rapide et très exercée, pouvant combattre l'ennemi partout à la fois et opposer à sa mobilité redoutable une mobilité plus grande encore. Cette cavalerie, lord Kitchener ne l'a pas, et tant qu'on ne lui enverra pas de nouvelles troupes, il ne pourra rien faire d'utile. On dit bien que tous ces petits engagements sont très meurtriers pour les Boers et que les commandos s'épuisent vite dans cette lutte de guérillas. On dit aussi qu'enfermés de tous côtés, puisque le territoire portugais leur est interdit depuis l'accord anglo-portugais, ils

ne peuvent que piétiner sur place et qu'ils finiront par disparaître, victimes des combats, des fatigues et des privations. Mais combien de temps durera encore cette résistance désespérée et que se passera-t-il en Angleterre si la guerre se prolonge encore pendant de longs mois? Personne ne peut le prévoir.

Les commandos qui ont passé dans la colonie du Cap pourront d'ailleurs devenir vraiment dangereux s'ils sont soutenus par la population afrikander. Quelle est la véritable attitude de cette population? Il serait puéril de compter sur les informations qui nous parviennent pour nous le faire connaître. D'ailleurs, comme l'écrivait au *Journal des Débats* son correspondant de Londres, « lord Salisbury, premier ministre du Royaume-Uni, déclare ne pas savoir exactement ce qui se passe dans l'Afrique du Sud : ce serait une intolérable présomption de la part d'un simple mortel de prétendre en savoir plus long que lui ».

III. — ASIE

Golfe Persique. — *Un croiseur français dans le port de Bassorah.* — Au mois d'octobre dernier, le croiseur français *la Drôme*, ayant à son bord M. Rouet, consul de France à Bagdad, a visité successivement Bassorah, Mohamméra, à l'embouchure du Karoun, Kuweit et Fao, points d'aboutissement éventuels du chemin de fer mésopotamien, enfin Bouchyr. La réception enthousiaste faite à M. Rouet, tant sur la rive persane que sur la rive ottomane, montre une fois de plus le prestige qu'exerce encore notre pays sur les populations de l'Irak.

M. le baron d'Avril, notre collaborateur, donnera prochainement à nos lecteurs une étude sur cette importante question du golfe Persique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

La fortune de l'Europe. — Evaluée à 1.175 milliards de francs, la richesse tant immobilière que mobilière de l'Europe comprendrait un capital circulant de 500 milliards [1]. Par leur richesse absolue, les nations les mieux pourvues se classent ainsi : Angleterre 295 milliards, France 247, Allemagne 201, Russie 160, Autriche 103, Italie 79, Belgique 25, Hollande 22. Proportionnellement à la population, l'Anglais est le plus riche, le Français vient au second rang, le Hollandais au troisième, le Belge en concurrence avec l'Allemand au quatrième, l'Autrichien et l'Italien au cinquième, enfin le Russe.

Pour le capital circulant (rentes et valeurs industrielles), la proportion relativement à la richesse totale est de 35 % en Angleterre, de 28 % en Belgique, de 27 % en Hollande, de 26 % en France, de 18 % en Allemagne, de 9 % en Russie, Autriche, Italie.

Les budgets sont loin malheureusement de rester dans la proportion qui conviendrait à la richesse de chaque pays. Le budget anglais (3 milliards) est dans la proportion de 1 % de la fortune de la nation, le budget français (3 milliards 500 millions) représente le 1,4 %, le budget russe (2.700 millions) 1,7 %, l'autrichien (2 milliards) 1,8 %, l'allemand (budgets d'empire et fédéraux, 4 milliards) 2 %, l'italien (1.800 millions) 2,3 %. La Belgique et la Hollande supportent des charges à peu près analogues à celles de la France.

Hollande : ports de Rotterdam et d'Amsterdam. — Le développement du port de Rotterdam n'entrave pas les progrès du port d'Amsterdam, mais il les ralentit sans doute d'une manière sensible.

En quatre années, 1896-1899, Amsterdam a obtenu une augmentation de 265 vapeurs à l'entrée, de 279 vapeurs à la sortie, gain faiblement réduit par la perte de 70 voiliers à l'entrée et de 83 à la sortie. L'activité de ce port ne croissait pas d'une manière continue, car si le tonnage à l'entrée en 1897 l'emportait de 574.370 tonnes sur l'année 1896, on constatait un recul en 1898 et une perte de 76.736 tonnes. Sur 1.871 navires entrés au port d'Amsterdam en 1898, 802 venaient d'Angleterre et sur 1.868 navires sortants 1.072 retournaient en Angleterre. D'Allemagne venaient 285 bâtiments,

[1] *La Réforme économique*, 6 mai 1900, p. 657, d'après Mulhall, *Dictionary of Statistics* (dernière édition).

286 y retournaient. La Suède, la Russie, les États-Unis étaient parmi les correspondants notables du port d'Amsterdam. On signalait 95 navires venant des Indes Orientales et 67 navires en partance pour la même direction. Le pavillon hollandais, flottant sur 764 navires, avait la prépondérance; le pavillon anglais venait presque en concurrence (719 bâtiments). Quant au pavillon français, on l'a aperçu une seule fois à Amsterdam en 1898, comme les pavillons grec et italien [1].

Le port de Rotterdam, en quatre ans (1896-1899), a vu croître le nombre des navires qui le fréquentent de 5.904 à 6.890, son tonnage de 7.702.120 tonneaux à 9.779.229 tonneaux. Son tonnage augmente en moyenne de 500.000 tonneaux par an. Depuis que le *Waterweg* de Rotterdam, son chenal vers la mer, a été approfondi, ce port, débouché du Rhin et de la Meuse, est devenu un centre d'affaires international. Les bâtiments anglais le fréquentent en grand nombre (70 %), l'Allemagne vient au second rang, la France même est de mieux en mieux représentée à Rotterdam. Ce port n'avait reçu en 1897 que 6 navires français jaugeant 6.078 tonnes; il a reçu, en 1899, 73 navires jaugeant 18.592 tonnes [2]. Aussi Rotterdam accapare le trafic maritime de la Hollande dans la proportion de 62 %. Il tient la balance avec le port d'Anvers, qu'il commence à dépasser [3].

Les éléments de ce trafic viennent en grande partie d'Allemagne. Ainsi, en 1898, sur un commerce extérieur total de 3.300.000.000 florins, la Hollande comptait 1.100.867.369 florins d'affaires avec la Prusse seule.

Danemark. Commerce extérieur, port franc de Copenhague[4]. — On n'a publié qu'en 1900 les statistiques du commerce officiel du Danemark pour l'année 1898. Il faut donc s'en tenir aux résultats de l'année 1898 pour juger à présent des progrès économiques du petit royaume scandinave. Or, ces progrès sont brillants; chaque année enregistre un gain de 50 à 80 millions sur le total du commerce extérieur danois de l'année qui précède. La différence entre 1897 et 1898 est de 95 millions.

II. — AFRIQUE

Le transit du canal de Suez. — Les navires qui traversent le canal de Suez tendent à se répartir de plus en plus également entre

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 8 février : Rapport de M. Baroncelli, vice-consul de France.

[2] *Ibid.*, 5 avril 1900 : Rapport de M. Laigue, consul général de France.

[3] Voir l'*Économiste français* du 17 février 1900, p. 211.

[4] *Moniteur officiel du Commerce*, 10 mai 1900, p. 717 à 727 : Rapport de M. Pradère-Niquet, consul de France.

les diverses destinations et directions que leur offre cette voie navigable [1]. Les navires à destination de l'Extrême-Orient (Indo-Chine, Malaisie, Chine et Japon, province maritime de la Sibérie), qui ne contribuaient que pour 27 % à la navigation du canal en 1893, y contribuent en 1899 pour 35 %. Le transit vers l'Australasie a crû en 1899 de 10 %. Les relations entre l'Europe et les États-Unis par la voie de Suez ont pris un tel essor que leur importance a doublé en 1899. Il faut tenir compte aussi des trajets qui s'effectuent par le canal vers Madagascar et la côte orientale d'Afrique.

Les progrès de la navigation, dans ces directions diverses, font ressortir d'autant plus l'amoindrissement du commerce maritime de l'Inde. Ce commerce fournissait en 1893 au canal de Suez 53 % de son transit total. En 1899, la proportion est tombée au-dessous de 48 % ; elle semble s'abaisser encore. Pendant le premier semestre de 1899, par exemple, l'Inde exportait *viâ* Suez 83.000 tonnes de blé en Angleterre ; elle n'a rien expédié dans les six premiers mois de 1900, et, au lieu de demander, comme en 1899, à la métropole 324.000 tonnes de charbon, la grande colonie anglaise n'en a importé cette année que 167.000 tonnes.

Statistique du Congo belge [2]. — Quelques chiffres permettent de se rendre compte des progrès économiques et administratifs de l'État indépendant du Congo. En 1886, le commerce spécial de l'État s'élevait à 3.500.000 francs. Il est actuellement 17 fois plus considérable : 58.393.805, dont la presque totalité revient à la Belgique, soit 48 millions. En 1891, le Congo n'était exploité que par 6 compagnies belges possédant ensemble un capital de 34.027.000 francs. Actuellement, le nombre des compagnies belges est de 43, leur capital global de 104 millions.

183 postes ou stations sont à présent établis et administrés presque exclusivement par des agents blancs au nombre de 1.031 (ils n'étaient encore que 684 en 1897). L'armée, aujourd'hui recrutée uniquement parmi les natifs du Congo, compte 15.000 hommes, soit un milicien environ pour cent habitants.

Statistique décennale de la colonie britannique de Sierra-Leone [3]. — La population de la colonie semble rester stationnaire. Evaluée à 75.000 âmes en 1888, elle fournit au recensement de 1891 à peine le même chiffre 74.855 habitants.

---

[1] *Revue de l'Orient*, 20 juillet 1900, p. 10.

[2] D'après le *Rapport au roi souverain*, reproduit dans la *Belgique coloniale* du 12 août 1900.

[3] *La Belgique coloniale*, 23 septembre 1900, p. 418, d'après les *Colonial Reports*.

Pour la progression des revenus publics, il y a lieu de distinguer deux périodes. Dans la première (1888 à 1895), les recettes annuelles s'élèvent de 63,035 £ à 97,851 £, couvrant toujours largement les dépenses. Avec l'exercice 1896, le déficit s'introduit dans les finances de Sierra-Leone et y sévit d'une manière continue.

Année 1896.....	recettes	97.109£	dépenses	116.182£
— 1897.....	—	106.009	—	111.679
— 1898.....	—	117.682	—	121.112

Le commerce extérieur de Sierra-Leone subit des vicissitudes analogues à celles du budget.

Il prospère régulièrement de 1888 à 1895, les importations et les exportations se développant à peu près dans la même proportion. A partir de 1896, les exportations fléchissent faiblement d'abord, puis d'une manière considérable, tandis que les importations continuent à croître. En 1898, l'exportation est retombée au-dessous du chiffre qu'elle accusait dix ans auparavant, mais l'importation a presque triplé pendant cette période décennale. Le mouvement des ports de la colonie a doublé.

Année 1888	commerce extérieur total de Sierra-Leone.....	579.866£	importations 250.147£ exportations 319.719
Année 1895	commerce extérieur total de Sierra-Leone.....	879.941£	importations 427.337£ exportations 452.604
Année 1898	commerce extérieur total de Sierra-Leone.....	897.339£	importations 606.348£ exportations 290.991

Mouvement des ports de Sierra-Leone :

En 1888.....	navires	1.405	jaugeant	517.681 tonnes
En 1898.....	—	1.006	—	1.110.228 —

Commerce extérieur de l'Égypte en 1899. — Le commerce extérieur de l'Égypte en 1899, d'après la statistique de la direction générale des douanes [1], est de 10.908.816 livres égyptiennes aux importations et de 15.350.908 livres égyptiennes aux exportations, soit au total 731.574.620 fr. [2].

Les importations sont en progrès de 415.226 livres égyptiennes, les exportations de 3.545.729 livres égyptiennes sur l'exercice précédent.

La France vient au troisième rang pour les importations avec un chiffre de 1.060.224 livres égyptiennes. Elle est dépassée par l'Angleterre (5.012.335 liv. égypt.), la Turquie (1.217.416 liv. égypt.) et suivie par l'Autriche-Hongrie (715.585 liv. égypt.), la Belgique (625.960 liv. égypt.), l'Italie (558.019 liv. égypt.).

---

[1] Dans le *Phare du Commerce et de l'Industrie* (de Marseille), 15 septembre 1900.

[2] La livre égyptienne vaut 25 fr. 92.

Aux exportations, la France s'empare du deuxième rang, dépossédant la Russie qui a fort diminué, en 1899, les achats de coton qu'elle fait habituellément en Égypte.

Les exportations de l'Égypte vers l'Angleterre s'élèvent à la valeur de 8.306.005 livres égyptiennes, celles à destination de la France à 1.366.178 livres égyptiennes, à destination de l'Amérique 1.255.033 livres égyptiennes, à destination de la Russie 1.255.330 livres égyptiennes, de l'Allemagne 579.382 livres égyptiennes, de l'Autriche Hongrie 579.002 livres égyptiennes.

III. — AMÉRIQUE

Canada. Production minière [1]. — Très rapide sont les progrès de l'industrie minière au Canada. Les produits de cette industrie ont presque quintuplé depuis 1886 et doublé depuis 1896 :

1886	produit des mines	10.221.255	dollars.
.....	.....	.....	
1896	—	22.584.513	—
1897	—	28.661.430	—
1898	—	38.661.010	—
1899	—	47.275.512	—

La merveilleuse augmentation que l'on constate dans le produit des mines canadiennes est due surtout à la découverte récente de l'or dans le district du Klondyke. Sur 21.000.000 dollars d'or extraits du sol canadien en 1899, 16.000.000 dollars proviennent des bords du Yukon, la moitié due au district de Dawson-City. Les métaux dont l'extraction est, après celle de l'or, la plus productive, le cuivre, le nickel, de qualité d'ailleurs médiocre, comptent, le premier, pour 2.665.000; le second, pour 2.067.000 dollars dans la statistique de 1899. L'argent, 1.834.000 dollars, et le plomb, qui venaient au second et au cinquième rang en 1898, ont beaucoup perdu de leur importance.

L'industrie houillère est en croissance (8.227.000 dollars en 1898 et 9.040.000 dollars en 1899), le chiffre donné pour les matériaux de construction (4.250.000 dollars) est ensuite le plus élevé.

Saint-Paul. La croissance d'une ville aux Etats-Unis [1]. — Les prodiges de croissance dont plusieurs villes américaines ont donné le spectacle et dont Chicago est resté l'exemple typique, se reproduisent dans les plaines de l'ancien Far-West. Saint-Paul, la capitale

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 14 juin 1900 : Rapport du consul général de France.

du Minnesota, date d'un demi-siècle. En 1850, elle comptait 850 habitants, presque tous Indiens; en 1899, le chiffre de la population, uniquement blanche, s'élève à 191.672 âmes. L'emplacement et le nom de la cité ayant été choisis par des missionnaires français, le souvenir des origines de Saint-Paul se maintient, grâce à des églises catholiques assez nombreuses (25 sur 162). Environ 5.000 habitants de Saint-Paul, des Canadiens en majorité, des Français, des Belges, ont pour langue usuelle le français.

Les écoles sont extrêmement nombreuses. Aux 45 écoles publiques s'adjoignent une école supérieure, 8 collèges, 60 écoles paroissiales ou privées à l'usage des familles françaises, allemandes, polonaises, suédoises.

Les habitants de Saint-Paul ont à leur disposition 32 journaux dont 3 quotidiens, des revues, une bibliothèque de 48.000 volumes. La bienfaisance y est largement pratiquée dans 22 hôpitaux ou maisons de refuge.

Les affaires sont favorisées par 20 banques, dont 5 nationales, c'est-à-dire ayant la faculté d'émettre du papier-monnaie.

700 manufactures emploient 15.120 ouvriers. Les douanes — car Saint-Paul est sur le Mississipi un port d'entrée pour les importations directes — ont enregistré des marchandises pour une valeur de 6.973.510 francs.

Le budget de la ville se solde par 22.622.064 francs de recettes et le même chiffre de dépenses.

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 14 juin 1900, p. 921 : Rapport de l'agent consulaire de France.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Madagascar, La Réunion, Mayotte, les Comores, Djibouti, préface par CHAILLEY-BERT, texte par le R. P. PIOLET et Ch. NOUFFLARD. — Collection Courtellemont : L'Empire colonial de la France. — Firmin-Didot et Challamel. 1 vol. in-4°, 218 pages, av. 148 illustrations d'après nature.

Très beau livre d'étrennes pour les coloniaux, leurs amis et leurs enfants. M. Courtellemont a voulu, dans la collection dont le premier volume vient d'être mis en vente, montrer l'état actuel de notre empire colonial. Il ne s'est pas contenté de compulser les récits des voyageurs, il a fait lui-même le tour du monde, visitant chacune de nos possessions l'appareil photographique à la main, et tâchant de prendre partout sur le vif les scènes de la vie des colons et des indigènes : nous lui devons donc toute une série de très belles photogravures, qui accompagnent le texte. Celui-ci a été confié au R. P. Piolet et à M. Charles Noufflard, qui connaissent à fond l'histoire, les productions, le régime économique de nos possessions de l'océan Indien. C'est dire que l'ouvrage, tout en étant d'une lecture attrayante et présentant un cachet artistique, sera des plus appréciés par les hommes d'étude.

J. FRANCONIE.

Die Rechtsverhaltnisse der deutschen Schtutzgebiete, par KARL FREIHERR VON STENGEL, Professor der Rechte in Muenchen. — Tübingen und Leipzig. — J. B. C. Mohr (Paul Siebeck), 1901. — 1 vol. in-8°, 240 pages.

Le baron Charles de Stengel, professeur de droit international et colonial à l'Université de Munich, délégué à la Conférence de La Haye, est sans contredit l'homme de toute l'Allemagne qui est le plus au courant des questions de législation coloniale. L'étude qu'il vient de faire paraître la semaine dernière n'est pas, dans toutes ses parties, un livre nouveau ; l'auteur nous avertit lui-même qu'il a simplement voulu écrire une suite à son ouvrage général sur les colonies allemandes, publié en 1895. Depuis cette date, en effet, des faits importants sont venus, sur bien des points, modifier la constitution des *Schutzgebiete*, notamment les nouvelles conventions relatives à l'extension du domaine colonial de l'Allemagne, la reprise par le gouvernement impérial de l'administration des territoires de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée, la mise en vigueur du Code civil allemand, la promulgation d'une nouvelle législation consulaire et de quelques articles complémentaires à la loi organique de 1888.

Mais, tel qu'il est, ce livre forme néanmoins un tout, car l'auteur a résumé avec beaucoup d'habileté les parties contenues dans son ouvrage précédent et qui ne nécessitaient aucune modification. C'est un modèle de précision, d'exactitude, de concision et de clarté. Nous avons bien, en France, plusieurs traités de législation coloniale, dont il serait injuste de méconnaître les mérites ; mais aucun d'entre eux ne réunit dans un accord aussi parfait toutes les qualités qui sont particulières à M. de Stengel et qui ont contribué à rendre classiques ses ouvrages, même en dehors d l'Allemagne.

PIERRE DECHARME.

La Géographie militaire et les nouvelles méthodes géographiques. La France du Nord-Est, par O. BARRÉ. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1899. In-8° de 123 pages.

Après avoir montré dans une précédente étude, dont nous avons rendu compte en son temps, de quelle importance il est, pour un militaire, de bien comprendre la géographie physique, et avoir indiqué « les grandes lignes de l'architecture de l'Europe centrale », M. Barré appliquait les principes de *géomorphogénie* à l'étude du territoire français et indiquait, en s'appuyant sur eux, comment il convient de diviser la France. Poursuivant, dans le travail dont nous venons de transcrire le titre, ses études sur le sujet et les approfondissant, M. Barré entreprend de faire bien comprendre à ses lecteurs les traits principaux de la France du Nord-Est, et de leur expliquer, sans pour cela tomber dans le détail topographique, « ce qu'on peut appeler l'*esprit* de cette partie de notre pays ». Est-il arrivé à se faire clairement comprendre de tout le monde ? Nous n'osons pas absolument l'affirmer ; il est certain, dans tous les cas, qu'il fait dans ce nouveau travail une guerre très courageuse à des erreurs géographiques qu'on est stupéfait de voir encore subsister, et que, même en n'adoptant pas toutes les idées de M. le commandant Barré, on n'en lira pas moins son récent ouvrage avec un réel profit.

H. FROIDEVAUX.

Le Luxembourg neutre. Étude d'histoire diplomatique et de droit international public, par G. WAMPACH. 1 vol. in-8°, 370 pages. Paris, Arthur Rousseau, éditeur. 8 francs.

Il est intéressant d'étudier de près l'histoire des événements qui amenèrent le traité du 11 mai 1867, laissant le grand-duché de Luxembourg en dehors de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et constitué en État perpétuellement neutre. M. Wampach l'a fait avec précision, et selon une méthode très sûre. Il trace tout d'abord l'histoire du Luxembourg, lorsqu'il en avait une, étudie la dissolution de la Confédération Germanique, et réserve une large place à la période qui va de Sadowa à la Conférence de Londres, période importante s'il en fut, puisque la question du Luxembourg fut une des prémisses de la guerre franco-allemande. Quittant l'histoire, l'auteur entre ensuite dans le domaine du droit, développant le principe de la neutralité et de la garantie qu'elle comporte.

Survient enfin la guerre de 1870, où le Luxembourg prouve que le devoir d'impartialité n'exclut pas celui de charité.

P. D.

La France hors de France. — De notre émigration, sa nécessité, ses conditions, par J.-B. PIOLET, S. J. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, 660 pages. Paris, librairie Alcan. 10 francs.

Voici un livre utile, qui est en même temps une œuvre scientifique et sociale. Les renseignements les plus précieux y sont fort sagement condensés, la portée économique d'une émigration raisonnée y est nettement établie : et tout en s'appuyant sur les principales données de nos coloniaux et de nos économistes les plus savants, l'auteur a fait une œuvre vraiment personnelle.

Toutes les notes recueillies par lui, l'exposé des conditions vitales dans nos principales possessions, tous les tableaux et statistiques tendent vers le but principal que s'est proposé l'auteur, ligne de conduite de son ou-

vrage, soit à un vigoureux appel à la jeunesse française qui s'étiole dans de modiques situations administratives.

Sommes-nous capables de coloniser? Telle est la question que s'est posée notre auteur, et il la résout affirmativement en recherchant tour à tour : 1° pourquoi nous émigrons si peu, 2° que nous devons émigrer, 3° que nous pouvons émigrer, 4° quels sont ceux qui doivent émigrer, 5° quels sont les pays où ils doivent émigrer.

Nous ne saurions assez recommander une lecture approfondie de ce livre d'énergie morale aux enseignements clairs et précis. Puissent ceux que découragerait la sombre peinture, un peu exagérée à dessein par l'auteur, de la vie sociale en France, tourner leurs yeux vers nos colonies!

P. D.

Notre Globe, par M.E.Sieurin. — 1 vol. in-12 de la Bibliothèque d'histoire et de géographie universelles. Paris, Schleicher, 210 p. 2 fr.

M. Sieurin a traité dans ce petit volume de vulgarisation à la fois la physique et la physiologie du globe terrestre. Il nous explique l'influence du milieu, les étapes de l'humanité à travers les âges venant faire le pendant aux étapes mêmes de la formation terrestre. C'est l'action de l'homme sur la nature, la réaction de la nature sur l'homme. Le volume s'achève sur un chapitre spécial sur l'avenir de la Terre.

Annuaire général et administratif de l'Indo-Chine française pour 1900. Un fort volume in-8°, 927 pages. Paris, 51, rue Taitbout.

Cet annuaire remplit un double but : dans sa partie officielle il donne tout d'abord la liste des fonctionnaires, et la disposition heureuse par provinces et par cercles permet de se reconnaître facilement dans le personnel administratif ; en outre, la partie commerciale est des plus complètes ; les renseignements généraux communs à toutes les parties de l'union indochinoise fournissent des indications indispensables pour les diverses formalités à remplir dans les rapports entre la métropole et la colonie. Les renseignements économiques permettent de se rendre compte de l'état de plus en plus prospère de notre belle possession d'Asie. Que l'on ajoute à cela une carte de l'Indo-Chine, un plan d'Haiphong et de Saïgon, et l'on pourra constater que ce volume est mieux qu'un simple annuaire.

L'Algérie française de 1884 à nos jours, par A. Castéran. Un vol. in-16, 300 pages. Paris, Flammarion. 3 fr. 50.

M. A. Castéran s'était déjà fait connaître par la publication d'une brochure : *Les troubles d'Alger*. Il reprend dans cet ouvrage l'historique des événements, recherche et explique les causes de l'agitation qui a troublé l'Algérie dans ces dernières années. Témoin impartial, il nous apporte des documents sur l'antisémitisme algérien, et met également en lumière un péril beaucoup plus grave à son sens, le péril étranger. Livre utile à consulter par les historiens de l'avenir. P. D.

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la banque, publié sous la direction de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich.

La quatorzième livraison vient de paraître à la librairie Guillaumin, 14, rue de Richelieu, Paris. Prix : 3 francs.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue de Paris, 15 décembre 1900. La mission Foureau-Lamy, par André LIARD.

Article écrit d'après les notes adressées par M. Foureau à la Société de géographie de Paris, les interviews de M. Charles Dorian publiées par la *Liberté* en juin 1899, et diverses correspondances privées des officiers de la mission. L'auteur propose l'érection d'un monument commémoratif au commandant Lamy, à côté du monument de Flatters, au parc de Montsouris. On ne peut qu'applaudir à cette pensée.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, décembre 1900. Un Etat nègre. La république de Libéria, par Maurice DELAFOSSE.

Excellente monographie de cette République, qui n'est guère connue en France que par les collectionneurs de timbres-poste, et qui présente cependant d'autres sujets d'intérêt et de plus sérieux. M. Delafosse rappelle que ce sont les Dieppois qui ont découvert la côte des Graines, cinq siècles avant que les premiers Libériens ne s'y soient installés. Il fait l'historique de la fondation du Libéria, où les noirs affranchis furent établis par l'*American Colonisation Society*. L'étude des races est traitée avec une particulière compétence. Le commerce est en grande partie aux mains des Allemands. Les conclusions de M. Delafosse sont à retenir; l'expérience de cet Etat nègre à échoué, parce qu'elle a été faussée dans son principe: il faut se garder d'en conclure que les noirs sont inaptes à la civilisation : « Si nous voulons juger de leurs capacités sociales et politiques, il ne faut ni en faire à la hâte des électeurs, ni les coiffer de chapeaux hauts de forme qui vont d'ailleurs très mal à leur genre d'esthétique; il faut les laisser se civiliser selon le génie de leur race, mais non les civiliser. »

Quinzaine coloniale, 25 décembre 1900. Le budget spécial de l'Algérie, par J. FRANCONIE.

Notre collaborateur signale l'importance de cette réforme depuis si longtemps projetée et enfin réalisée. Il conclut que l'Algérie va se trouver dotée maintenant de ressources suffisantes pour assurer son développement économique, sans avoir à réclamer à la métropole les subsides nécessaires.

Colonie de Madagascar, notes, reconnaissances et explorations, 4e année, 31e livraison (30 septembre 1900).

A signaler les *Notes sur le royaume de Mahabo* (capitale du Ménabé du Sud, en pays Sakalave, sur la côte Ouest), par M. le lieutenant Thomassin; la notice sur l'*Elevage du cheval à Madagascar*, par M. Rey, chef du service vétérinaire du corps d'occupation.

Revue des Cultures coloniales, 20 décembre 1900. Le Muséum et les colonies françaises, par A. MILHE-POUTINGON.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique du 11 décembre a institué au Muséum un laboratoire chargé d'étudier les questions de géologie, de botanique et de minéralogie se rattachant aux colonies. On trouvera dans la *Revue des Cultures coloniales* un très intéressant rapport de M. Edmond Perrier sur le rôle de ce laboratoire, appelé, croyons-nous, à rendre les plus grands services.

Deutsche Kolonialzeitung, 1900, nos 49 et 51. Die Bahn Swakopmund-Windhuk, von Oberstlieutnant Gerding.

L'auteur examine les divers tracés proposés pour les chemins de fer du Sud-Ouest africain allemand. Ses conclusions, sans être très optimistes, sont peut-être encore trop favorables pour cette colonie désertique et déshéritée.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

UN PROGRAMME DE POLITIQUE COLONIALE

Tant à l'occasion du budget qu'à celle d'une interpellation un peu tapageuse, la Chambre vient de s'occuper longuement des colonies. Le rapport de M. Le Myre de Vilers, également intéressant par les documents rassemblés et par les solutions suggérées aux problèmes les plus pressants, constituait une base excellente pour la discussion. Et si celle-ci, qui a été longue, parfois brillante et par instants passionnée, a paru un peu confuse et superficielle, plus occupée des personnes que des choses, des incidents bruyants que des questions substantielles, si le gouvernement, qui a mis beaucoup d'habileté à esquiver les pièges tendus, et plus encore de bienveillance à promettre satisfaction à toutes les exigences, n'a pas cru devoir, semble-t-il, prendre la direction du débat et indiquer, avec l'autorité qui lui appartient, les grandes lignes de son action, cependant il s'est dégagé de ces débats un certain nombre d'indications utiles. On peut dire surtout qu'à cette occasion se sont fait jour ces façons communes de penser et de sentir, qui constituent, à un moment donné, dans le domaine colonial comme ailleurs, « la politique nationale ». Elles méritent certainement qu'on essaie de les rassembler et de les formuler ici.

I

Il y a un point, tout d'abord, sur lequel l'accord unanime paraît être fait : c'est qu'à la période d'expansion, à l'ère héroïque des annexions rivales et des partages précipités, doit, sauf les indispensables compléments de notre occupation, succéder la période d'exploitation pratique et régulière ; à la conquête, à son provisoire, à ses procédés nécessairement brusques et sommaires, la mise en valeur du nouvel empire, l'installation de nos colons, de nos commerçants, de nos méthodes d'administration civilisée.

Aussi bien, la fièvre qui jetait toutes les grandes puissances sur les territoires vacants du globe est-elle tombée, faute de biens sans maître ; leurs rivalités à la fois âpres et timides organisent autour des mourants une garde attentive et protectrice, et leur diplomatie s'emploie dans l'intervalle à tracer paisiblement les limites de leurs nouveaux héritages.

C'est ainsi qu'une série de conventions vient,au cours des dernières années, d'éteindre un à un les litiges coloniaux en cours. Notre domaine africain est aborné avec les Anglais, les Allemands et les Espagnols ; nos limites indo-chinoises sont fixées, les sphères d'influence du Siam délimitées ; il n'est pas jusqu'à la frontière de la Guyane qui ne vienne d'être arrêtée définitivement. Seule la question des Hébrides, ou encore celle du French-Shore, laissent en suspens certains de nos intérêts territoriaux. L'ensemble de notre domaine colonial est donc, sinon à l'abri de toute convoitise, du moins franc de toute contestation ; tel qu'il est et se comporte, il suffit, à coup sûr, à occuper aujourd'hui notre activité entière.

Personne n'hésite à le proclamer. Mais encore y a-t-il des nuances dans le ton. Pour le dire avec plus de force, un des hommes les plus distingués de la Chambre ne s'est-il pas avisé de rapprocher l'étendue de nos possessions indo-chinoises en 1883 de l'étendue de notre domaine actuel, et de faire part à la Chambre de son effroi devant l'œuvre accomplie? Si,en même temps que cette comparaison d'ordre kilométrique, il avait bien voulu en instituer d'autres, d'ordre commercial ou économique, et faire figurer par exemple, côte à côte, la valeur des marchandises françaises importées en Indo-Chine en 1883 et en 1899, c'est un autre sentiment qui se serait fait jour irrésistiblement, dans ses conclusions peut-être et en tous cas dans l'esprit de la Chambre.

Pour achever sa démonstration et dégoûter à tout jamais le gouvernement et l'opinion d'étendre notre domaine d'Extrême-Orient, le même orateur affirmait que telle province voisine, le Yunnan, autour duquel les journaux ont fait quelque bruit, est si misérable et si désert qu'il ne saurait jamais présenter pour nous d'intérêt d'aucune sorte. Nous pouvons, je crois, parler avec d'autant plus de liberté du Yunnan qu'il n'est question ni de l'acquérir ni de l'occuper. Mais encore des paroles de ce genre sont-elles doublement dangereuses. D'abord, elles exposent leurs auteurs à des démentis économiques d'échéance variable, mais de constatation toujours un peu mortifiante. L'Australie en a infligé de ce genre à un de ses premiers gouverneurs, l'Algérie à Bugeaud et aux parlementaires de a monarchie bourgeoise, le Tonkin à l'opinion publique presque entière. Il y a de fortes chances pour que le Yunnan réserve une surprise analogue à ses détracteurs. Il était, avant l'insurrection musul-

mane, deux fois plus peuplé qu'aujourd'hui ; la paix française, la fécondité chinoise, une administration intelligente et quelques bonnes récoltes auraient vite fait de le transformer, et il ne faut pas oublier qu'avec des mines de cuivre d'importance sérieuse, il renferme des gisements de houille grasse d'une qualité qui passe l'ordinaire, et dont le mélange avec nos houilles maigres du Tonkin pourrait transformer à notre profit le marché des combustibles d'Extrême-Orient.

D'autre part, et ceci est beaucoup plus grave, il y aurait une véritable imprudence à laisser croire, en France et hors de France, que nous pouvons détourner les yeux du sort des provinces méridionales de la Chine ou de tels territoires limitrophes de nos possessions et encore à l'état anarchique ou barbare, comme ceux de l'Empire Chérifien. *Nous ne pouvons pas nous en désintéresser*, et cela, sous peine de la plus grave diminution morale et matérielle de notre situation. Le Yunnan et les deux Kouang en Asie, le Maroc dans l'Afrique du Nord dépendent, sinon de notre sphère d'influence — le mot a une signification diplomatique trop précise, et, je le veux bien, sauf au Siam, inadéquate, — mais de notre sphère d'attraction ; dans ces pays, nous ne sommes nullement désireux d'assumer les risques de la conquête et les charges de l'occupation ; mais nous ne pouvons admettre qu'aucune autre puissance s'y installe avant nous. Toute tentative en ce sens ne pourrait être considérée par nous, pour employer un euphémisme voisin, que comme « un acte non-amical ». Nous aurons d'autant mieux assuré la paisible possession de notre domaine colonial, la tranquillité diplomatique et même la paix du monde, que nous l'aurons répété à l'avance d'une voix plus ferme et plus distincte.

II

Mais ces éventualités, qui doivent toujours être prévues, ne paraissent heureusement pas prochaines. Il ne s'agit pas, encore un coup, d'élargir notre champ, mais de le cultiver, de faire en sorte que nos colonies achètent nos marchandises, rémunèrent nos capitaux, fassent vivre, et si possible, prolifier nos enfants.

Dans cette voie où l'opinion publique s'est engagée depuis quelques années avec bonne volonté et même enthousiasme, disons tout de suite qu'il a été fait des pas décisifs. Les statistiques en témoignent avec une netteté éloquente. De 1892 à 1899, le commerce total des colonies (l'Algérie et la Tunisie exceptées) a augmenté de plus de 25 % et cette proportion serait plus élevée si la crise des vieilles colonies sucrières et des enclaves indiennes ne compensait pas l'essor de nos nouveaux établissements. Certains de

ceux-ci ont eu des fortunes prodigieuses. La Guinée passe en 7 ans de 7 à 24 millions, le Dahomey de 13 à 25, l'Indo-Chine de 162 à 248. Fait plus intéressant encore : au cours de cette même période, la part de la France et des établissements français dans les importations des colonies a presque doublé; elle a augmenté de près de 40 % en ce qui concerne les exportations.

Ainsi, le commerce français est en progrès notable et continu. Nos industriels, dont il était de mode, il y a quelques années, de signaler l'ignorance et la routine, ont fait preuve d'initiative et de souplesse; à l'abri des tarifs différentiels, ils ont pris une avance rapide et même pour certains marchés (les tissus à Madagascar et au Tonkin), entièrement délogé leurs rivaux du champ de bataille ; dans les colonies où les conventions diplomatiques, en particulier celle de 1898, nous obligent à conserver la porte ouverte, ils ont maintenu et assuré leurs positions. Sans doute il reste beaucoup à faire ; nos tissus et nos boissons, par exemple, n'ont pas encore conquis dans l'Afrique occidentale les débouchés auxquels ils pourraient prétendre; nos établissements d'Océanie dépendent encore beaucoup trop de nos rivaux; mais la situation s'est sensiblement améliorée, s'améliore tous les jours, et elle est, dans l'ensemble, favorable.

Il ne faudrait pas espérer, cependant, que la proportion de nos importations aux importations étrangères dans les colonies pût continuer de se modifier chaque année à notre profit avec la rapidité et la régularité de cette dernière période. D'une part, les colonies où nos marchandises sont protégées consomment toute une série de produits non-européens que nous ne pouvons prétendre à fournir. D'autre part, dans les régions d'égalité commerciale, par le jeu de causes diverses, entre autres l'élévation de nos prix de fabrication, la mauvaise situation de certains centres de production, l'insuffisance et la cherté de nos frets, nous nous trouvons hors d'état de lutter actuellement avec les producteurs allemands, anglais ou américains pour les articles à bas prix et les marchandises lourdes.

L'élévation des droits déjà considérables du tarif douanier de 1892 apparaît comme un procédé bien hasardeux. Quant à l'établissement du même régime de protection dans les colonies de la boucle du Niger ou en Tunisie, les instruments diplomatiques nous l'interdisent pour un temps assez long. Même en dehors de cette obligation contractuelle, il est permis d'ailleurs de se demander si, en vue de la négociation éventuelle de futures appropriations, nous aurions avantage à nous présenter aux yeux de l'Europe, dont la bonne volonté nous sera utile, dans une attitude de protectionnistes intransigeants, d'adversaires meurtriers de tout commerce étranger.

En résumé, soit par la force des choses, soit par celle des contrats,

le nombre des produits que nous pouvons introduire dans nos colonies n'est pas indéfini, et même en supposant poussées à la perfection les qualités d'ingéniosité, de souplesse et d'initiative de nos industriels, il faut nous résigner à voir le commerce étranger conserver à l'importation une part notable, et à partir d'une certaine limite à peu près irréductible.

Faut-il en conclure que l'avenir des exportations métropolitaines est limité? Non pas ; mais qu'après avoir visé avec raison et avec succès un certain nombre de marchés jusque-là détenus par d'autres, il faudra que nous portions notre effort à en élargir l'assiette plutôt qu'à en augmenter le nombre. La solution de la question est, on le voit, dans le renforcement de la faculté d'achat de nos colonies, et celle-ci est évidemment fonction de leur richesse.

Que pour vendre beaucoup de marchandises à nos colonies, il faille que celles-ci soient bien cultivées et bien desservies, qu'elles soient peuplées d'indigènes laborieux et prospères, qu'elles comptent beaucoup d'Européens habitués au luxe et en état d'y subvenir, cela paraît un truisme et c'en est un en effet. Mais il ne faut pas craindre de le formuler. Il réduit au silence cette école de producteurs inquiets, dont le chef se faisait entendre récemment et qui, ne voyant dans le développement des colonies que la menace d'une concurrence, rêvent d'une politique espagnole pour les maintenir dans une dépendance serve et une sorte d'enfance économique.

III

Nous avons malheureusement peu de colonies de peuplement. Dans les autres, l'indigène constitue le premier producteur et le premier acheteur. L'importance et le degré d'organisation de son travail, l'ampleur et la qualité de ses besoins, sont les facteurs primordiaux de la situation économique : c'est indiquer assez clairement combien importe profondément à nos intérêts la civilisation de nos populations sujettes, non pas une civilisation d'ordre théorique, et encore bien moins une émancipation politique, mais une civilisation pratique et active, qui constitue pour nous un devoir assumé et une véritable mission nationale. Ce que peut faire une administration indigène, non seulement régulière et juste, mais intelligente et souple, moralement et économiquement éducatrice, est immense. Les Hollandais l'ont montré de longue date à Java. Nos administrateurs commencent à nous l'apprendre. La reconstitution des rizières de Cochinchine et du Haut-Tonkin, l'extension de la culture des arachides au Sénégal, la régularisation de la récolte du caoutchouc dans la boucle du Niger en sont les premiers fruits; et pour exemple, nous avons aussi ces instructions si remarquables du

général Gallieni en vue de la reconstitution des villages et marchés malgaches, de la reprise des cultures et du commerce local.

Il s'est constitué depuis une dizaine d'années, en partie sous l'impulsion de l'École coloniale, en partie sous l'influence de remarquables chefs coloniaux et le bénéfice de l'observation et de l'expérience intelligentes, un corps d'administrateurs civils et militaires digne de sa mission, le plus actif sans doute et le plus dévoué qui soit. Et ce n'est pas un mince sujet de fierté de voir, en Afrique occidentale par exemple, la comparaison de colonies gérées, dans des conditions identiques, par les fonctionnaires anglais et par les nôtres, tourner ouvertement à notre avantage. Nous pouvons beaucoup demander à nos agents, nous pouvons presque tout espérer de leur action personnelle sur les indigènes, de leur compréhension des conditions locales, de l'appropriation qu'ils sauront faire des ressources du pays.

IV

Mais à côté de cette œuvre assurée par leurs seuls efforts, il en est une autre qu'il leur appartient de préparer et de proposer, mais qu'ils n'ont ni l'autorité ni les moyens d'accomplir. Ce sont les grands travaux publics.

Il est impossible d'exagérer leur importance au point de vue du développement de nos colonies. On sait tout ce que la Cochinchine doit à ses canaux. Le Sénégal, le Haut-Tonkin, le Soudan, le Congo, ne vivent que de leur fleuve, dans la mesure souvent si incomplète où il est utilisable. Pour prendre au milieu de tant d'autres un exemple français, M. Le Myre de Vilers nous rappelle à quel point le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis a transformé le Cayor et le pays Sérère. D'immenses régions, la plus grande partie de notre empire colonial, n'attendent que des moyens de transport, qui un chemin de fer, qui un port, qui la régularisation d'un cours d'eau, pour s'ouvrir à la richesse et la répandre à leur tour.

Elles ont attendu longtemps. La part faite à des efforts individuels heureux mais sans lendemain, il était difficile jusqu'à ces deux dernières années d'imaginer quelque chose de plus insuffisant et de plus décousu que notre œuvre coloniale en matière de chemins de fer. Si l'on excepte la Tunisie, qui, sur ses ressources propres, complétait son réseau avec une méthode assez efficace, l'ensemble de notre domaine offrait à notre fierté un médiocre aliment. L'Algérie, arrêtée à ses lignes telliennes déjà insuffisantes, n'arrivait pas à dépasser, dans le Sud, Biskra et Berrouaghia d'une part, Aïn-Sefra de l'autre, cette dernière atteinte au lendemain de la grande insurrection oranaise. L'Indo-Chine se contentait de sa petite voie Decauville sur

Langson; l'Afrique française, du chemin de fer de la Réunion, de celui de Dakar à Saint-Louis, et de cette voie du Sénégal au Niger qui poursuivait avec lenteur sa carrière de vicissitudes légendaires. Tandis que l'État Souverain construisait le chemin de fer de Matadi au Pool, nous manquions le nôtre au Congo; nous regardions établir celui de Sierra-Leone, celui de l'Afrique orientale et l'énorme réseau du Sud-Africain, sans rien faire dans la boucle du Niger, sans aboutir à Madagascar.

Il semble enfin que le mauvais sort soit conjuré. Presque en même temps, toutes nos colonies ont réussi à assurer à leurs projets, étudiés souvent depuis longtemps, avec la sanction métropolitaine, la dotation financière qui leur manquait. L'Algérie vient d'obtenir sur Igli l'un au moins et le plus nécessaire de ses Sahariens. L'Indo-Chine emploie le premier quart de son emprunt de 200 millions à pousser le rail jusqu'à la frontière du Yunnan et à amorcer sa grande ligne Hanoï-Saïgon. La Guinée, autorisée il y a dix-huit mois à emprunter douze millions pour construire son chemin de fer de pénétration, sort à l'instant des difficultés d'entreprise qui retardaient les premiers travaux. Le Dahomey, la côte de Somalis ont fait appel à l'initiative privée, et à en juger par la rapidité d'exécution, n'ont pas à s'en plaindre. Enfin, à Madagascar, où cependant, dès l'année 1897, un projet de convention avec une Compagnie concessionnaire était proposé à la sanction du Parlement, nos commerçants, nos colons, notre administration civile et militaire sont encore, malgré la grande route, à la merci de transports insuffisants et souvent prohibitifs; mais ils savent que la construction du chemin de fer de Tananarive à la mer est financièrement assurée et que les premiers travaux sont en train. Reste encore le chemin de fer du Congo français, ballotté du tracé Sanga-Libreville au tracé Brazzaville-Loango, et sur lequel il serait temps de prendre parti. Reste enfin cette entreprise déjà vieille du chemin de fer du Soudan, que l'on croyait définitivement remise à flot par la dernière convention de la métropole et du Sénégal et qui se heurte, le rapport nous l'apprend, à de sérieuses difficultés financières. Il est indispensable d'y remédier au plus vite, et de demander au Parlement et à la colonie un effort décisif pour en finir avec ces 280 kilomètres, commencés il y a douze ans. De tels retards sont fâcheux en eux-mêmes. Ils sont humiliants quand on les compare à la rapidité énergique et silencieuse avec laquelle sont menées chez nos voisins des entreprises analogues. Le gouvernement comme l'opinion devraient avoir présente à l'esprit la brève histoire du chemin de fer l'Ouganda, décidé en 1894, gratifié par le Parlement anglais d'une première subvention de 76 millions, d'une seconde de 50 millions en 1900 et dont, sur les 938 kilomètres qni séparent Mombasa du lac Victoria, 582 sont déjà en exploitation.

De telles œuvres présentent au même degré que l'occupation militaire, et à un titre plus productif, le caractère de dépenses de premier établissement, d'immobilisations préalables et nécessaires; elles n'ont pas pour but, comme dans nos vieux pays, de rendre la vie économique plus facile : elles la créent; et comme les machines auxquelles l'industriel consacre une partie de ses capitaux avant de faire des bénéfices et pour en faire, elles sont d'autant moins chères qu'elles sont plus vite en place.

VII

Ce n'est pas tout de mettre des colonies en état de produire, il leur faut un marché; il leur faut le marché national.

On a pensé avec justesse qu'après les sacrifices de la métropole, il était équitable de réserver aux marchandises françaises un traitement de faveur dans les colonies françaises. Elles y pénètrent donc en franchise, sauf acquit de l'octroi de mer, alors que les marchandises étrangères supportent, excepté dans les zones africaines d'égalité commerciale, les droits assez lourds du tarif de 1892. Que ce soit une charge pour les colons, et qui élève sensiblement le coût de la vie, on le comprend aisément. C'est en outre une cause d'augmentation des dépenses publiques et de diminution des revenus locaux, dont les colonies seraient en droit de demander la compensation si elle ne s'inscrivait d'elle-même au débit de la métropole, sous la forme de subventions à leurs budgets déficitaires.

Cette compensation devrait se retrouver directement dans l'égalité du traitement, les marchandises coloniales entrant en France comme les françaises aux colonies, librement. Il n'en est rien. Les produits coloniaux, au moins les plus importants d'entre eux, sont taxés à demi-droits; dès qu'ils ont subi une transformation industrielle, ils le sont à un taux prohibitif. Le pacte colonial n'est pas un *fœdus æquum*. On dirait que le Français des colonies n'est qu'un demi-Français. Aussi la métropole ne tire-t-elle de son empire qu'un dixième à peine des produits coloniaux qu'elle importe, 1,20 % de son café, 1,55 % de son thé, et il entre en France pour trois quarts de milliard de produits exotiques! « A-t-on songé, dit M. Le Myre de Vilers, à ce que deviendrait notre domaine colonial, si, au lieu de 10 % de ces produits, nous achetions les 100 % ? A-t-on songé à ce que deviendrait l'industrie de la métropole, si ces mêmes colonies disposaient chaque année d'un milliard de plus consacré à l'achat de marchandises françaises? »

Là est le nœud de la question. On dira que ces droits sont moins des droits de douane que de véritables droits de consommation. C'est possible. On dira que les colonies jouissent déjà, par la détaxe de

50 %, d'une prime importante. Peut-être, mais s'il la faut plus grande pour emporter les initiatives hésitantes! On dira enfin que la détaxe constituerait une perte pour le Trésor; le rapport nous apprend qu'elle serait de 2.850.000 francs, chiffre en vérité infime. Fût-il dix fois supérieur, on le retrouverait aisément dans la diminution, puis la disparition des subventions annuelles de la métropole et surtout dans l'essor que l'ouverture si rémunératrice du marché francais donnerait à la mise en valeur de notre domaine.

Il n'y a, disons-le tout de suite, pas d'avantage à précipiter vers l'industrie proprement dite l'évolution économique des colonies, qui en sont encore et pour longtemps à la période de l'agriculture. Cette mesure ne devrait donc pas avoir pour but de faciliter l'introduction en France de produits fabriqués analogues à ceux de l'industrie métropolitaine. L'application en serait restreinte en premier lieu aux produits bruts de l'agriculture coloniale sans similaires français et en second lieu aux matières premières, agricoles ou minières, ayant subi aux colonies la manipulation industrielle (décortiquage, transformation en fécule, etc.) indispensable pour en permettre le transport. Les conséquences en seraient certainement heureuses et auraient peut-être une portée incalculable.

VI

Plus encore que nos marchandises, ce qu'il importe d'introduire dans les colonies françaises, ce sont les Français. Ils ne peuvent y tenter l'exploitation directe que sur un nombre de points restreints et, d'autre part, la faiblesse de notre natalité ne nous permet pas de compter sur une émigration forte et spontanée de travailleurs. Il est indispensable de compenser ces causes trop certaines d'infériorité par l'énergie et la perspicacité de nos efforts. La colonisation officielle a accompli en Algérie une œuvre admirable et insuffisamment connue; la collaboration des autorités coloniales et de telle société privée, comme l'Union Coloniale, a permis d'atteindre en Nouvelle-Calédonie les résultats les plus encourageants. Ce sont deux types dont on peut s'inspirer en les combinant, en les modifiant suivant les circonstances, chaque colonie devant avoir sa méthode propre de colonisation.

Et qu'on ne croie pas avoir affaibli la métropole en enlevant quelques unités, le plus d'unités possible à sa population stationnaire. Le colon heureux, avec tout ce que ses efforts et son succès comportent d'élargissement de l'intelligence et de la volonté, d'élévation du *standard of life* et des facultés d'achat, d'augmentation même de sa vigueur physique et de sa fécondité, est un meilleur Français

que le paysan mal à l'aise ou le petit bourgeois gêné. Avec notre langue et notre civilisation, ce sont nos besoins et nos sympathies qu'il répand; il fonde une cité nouvelle, solidaire de l'ancienne et qui en redouble la force. Car ce conquérant pacifique est en même temps, contre les risques de la diplomatie et de la guerre, le meilleur des soldats. Une héroïque tragédie internationale nous le montre aujourd'hui même : c'est un jeu dangereux et de moins en moins tentant, pour une puissance européenne, que de s'emparer d'un pays non seulement exploité, mais peuplé par une race rivale. Le jour où Madagascar compterait, outre sa population d'indigènes soumis et satisfaits, un demi-million de Français, il n'y a pas de secousse internationale qui puisse détacher de nous la grande Ile.

Voilà pourquoi, dans tous les budgets coloniaux et dans le budget métropolitain lui-même, une dotation importante devrait être prévue pour l'introduction et l'installation d'immigrants français. L'Algérie n'a pas trop de son crédit de colonisation de deux millions, et l'œuvre tunisienne, par ailleurs si intéressante, est peut-être compromise parce qu'on n'a pas su y recourir à temps devant la surabondance du peuplement italien.

Mais là même où le climat, la présence d'une population autochtone trop laborieuse et trop dense interdit l'installation du prolétariat français, il y a place pour le capitaliste, le chef d'entreprise, le contremaître et le technicien. Autant de classes qu'une publicité intelligente doit éveiller, séduire et grouper. Ce n'est pas à proprement parler la tâche de l'Etat, mais, pour demeurer discrète, son action n'en est pas moins essentielle.

Directement, elle peut s'exercer par l'Office Colonial, institution excellente, mais encore un peu timide, insuffisamment renseignée et insuffisamment connue, à qui l'on souhaiterait des correspondances régulières, non seulement avec chaque administration locale, chaque chambre de commerce, chaque grosse entreprise coloniale, mais avec tous les groupements commerciaux et industriels de la métropole, les établissements d'instruction, les revues spéciales et jusqu'au dernier journal de province. Indirectement, que ne peut, pour inspirer la confiance et soutenir les initiatives, une administration qui, demeurant intègre et vigilante, ne se croirait pas obligée d'être méfiante de l'effort privé, qui ne considérerait pas le colon métropolitain comme le gêneur, le suspect, mais le tiendrait pour un allié naturel et le premier des collaborateurs!

Mais, avant même que le fonctionnaire colonial attire et retienne le Français dans sa colonie, ne faut-il pas que le législateur métropolitain cesse de l'en éloigner? On a signalé de longue date l'étrangeté de cette disposition de la loi militaire qui dispense du service le jeune Français s'installant pour dix ans hors d'Europe, sauf s'il

se rend dans une colonie française, instituant ainsi une sorte de prime à la mise en valeur de tous les domaines coloniaux excepté du nôtre ; et on a fait remarquer toute l'importance d'une réforme de cet article de la loi pour orienter vers nos colonies inexploitées les jeunes initiatives et les capitaux hésitants.

Il ne s'agirait pas, en effet, d'enlever aux vieilles colonies, aux Antilles, à la Réunion, à l'Algérie, le contingent annuel sur lequel elles comptent pour leur défense, mais d'attirer, dans des territoires presque vides de Français, des jeunes gens qui, par leur activité en temps de paix, par leur rôle éventuel d'auxiliaires en temps de guerre, compenseraient largement l'abandon consenti par la métropole de leur année de service. Il est indispensable de faire aboutir d'urgence les efforts tentés en ce sens par M. Fleury-Ravarin, et plus récemment par M. Le Myre de Vilers, dont la proposition emporte notre entière approbation.

VII

Peuplées de nos enfants, enrichies de nos capitaux, les colonies ne doivent pas être considérées comme des établissements épars et isolés ; pour si lointaines qu'elles soient, elles font partie d'un tout : ce sont les provinces d'un empire ; nous avons à en assurer la défense et la cohésion.

Ce n'est pas le lieu de revenir sur les grandes questions d'ordre militaire et maritime des points d'appui de la flotte et de l'armée coloniale. Il serait d'autre part trop long de rechercher quel ensemble de mesures, quel effort patient et concerté du législateur, du constructeur, de l'armateur et du négociant francais, il faudrait tenter pour relever de sa décadence notre marine marchande et établir entre les colonies et la métropole un réseau national de communications régulières et à bas prix. Mais il est impossible de ne pas dire un mot d'une question urgente entre toutes, celle des câbles sous-marins.

Nous ne sommes à l'heure actuelle en relations avec nos grandes colonies de l'Indo-Chine, de Madagascar, de l'Afrique occidentale, que par l'intermédiaire de câbles étrangers ; nous leur payons un tribut coûteux ; nous sommes surtout dans une dépendance dont les incidents internationaux récents ont montré le danger et l'humiliation. Si nous voulons en temps de paix échapper à la censure, aux interruptions officielles ou officieuses du gouvernement anglais, si nous voulons en temps de guerre ne pas charger la puissance même que nous aurons à combattre, ou tout au moins ses nationaux, de ransmettre nos ordres et de disposer de nos forces lointaines, il faut

que nous ayons à notre disposition des câbles nationaux. C'est la condition première de la mise en défense de nos colonies. Le gouvernement l'a compris et, il y a six mois, a pris l'initiative d'un projet complété et modifié par la Commission de la Chambre et par son rapporteur, M. Ordinaire. Un contre-projet très intéressant a été récemment déposé par M. Meyer, député de l'Isère, et un certain nombre de ses collègues. A juste titre, cette question a ému le Parlement et l'opinion.

Si les préoccupations d'ordre financier ne permettent pas d'établir de suite un réseau intercolonial complet, du moins est-on d'accord sur l'urgence absolue de soustraire au contrôle des compagnies anglaises l'Afrique occidentale et l'Indo-Chine, la première en la reliant directement à la métropole par un câble Brest-Dakar, prolongé par la ligne terrestre jusqu'à Kotonou et de là par un autre câble français jusqu'au Congo, la seconde en rattachant le nœud télégraphique d'Hué soit au réseau danois des télégraphes du Nord à Amoy, soit aux fils russes du nord de la Chine.

La première de ces lignes sera très avantageusement doublée par le transsaharien télégraphique projeté de Tombouctou au Touat, et déjà étudié sur une partie importante du tracé. Nous ne doutons pas que le Gouverneur général de l'Algérie ne prenne à cœur de mener à bien cette entreprise, amorcée par son prédécesseur, et dont la réalisation assurera, dans des conditions d'établissement moins onéreuses que le câble, l'entière sécurité du service.

La seconde ne prendra sa valeur complète que lorsqu'un câble français Saïgon-Singapour traversera l'océan Indien pour toucher à la Réunion et à Madagascar et communiquer d'une part avec le Congo par un câble sous-marin ou une ligne transafricaine, d'autre part avec Djibouti ou un point de l'Empire ottoman.

En résumé, les deux points essentiels indiqués plus haut, obtenus d'urgence et à tout prix, ce qu'il faudra viser, négligeant les câbles isolés, soudés à un réseau étranger qui bénéficie du transit et compromet le service politique, c'est la constitution d'un réseau complet et homogène avec atterrissages fortifiés, autant que possible direct et en eau profonde, n'empruntant en tous cas que le territoire de puissances neutres ou amies.

Un tel instrument, très utile au point de vue économique, est, encore un coup, indispensable au point de vue politique et au point de vue militaire.

VIII

Faut-il s'étonner maintenant qu'une tâche aussi étendue nécessite un effort financier considérable? Le budget des colonies est monté de 55 millions en 1891 à 102 millions en 1900. Il dépasse ce chiffre

en 1901. Il est trois fois supérieur au budget colonial allemand, près de quatre fois au budget anglais, près de vingt-cinq fois à celui des Pays-Bas. C'est une lourde charge, et qui pèse d'autant plus que son accroissement coïncide avec l'inflation de nos dépenses militaires et maritimes et obéit d'ailleurs aux mêmes exigences. Le budget des colonies en 1901 est en effet pour les quatre cinquièmes un budget de défense nationale; sans parler de la mise en état des points d'appui de la flotte, nos dépenses militaires aux colonies dépassent 90 millions, sur lesquels la métropole en paie 80.

Ces exigences baisseront-elles? Il n'est pas probable que d'ici à longtemps nous puissions dégarnir nos possessions des forces que nous y avons expédiées; l'avis des techniciens est au contraire qu'elles sont plutôt insuffisantes, et il est aisé de comprendre que, menacées d'isolement au lendemain d'une déclaration de guerre, nos colonies aient besoin d'effectifs permanents relativement élevés et d'approvisionnements abondants.

Mais ce que nous avons tout lieu d'espérer, c'est que le coût d'entretien de ces troupes s'abaissera dans des proportions considérables. La pacification de l'Afrique occidentale et de Madagascar permettra de restreindre l'importance et le nombre de ces colonnes qui emmènent à travers des pays pauvres ou inquiets des caravanes de porteurs et des vivres importés. L'utilisation plus rationnelle des ressources du pays réduira par ailleurs à la moyenne des autres colonies le prix de la ration, presque doublé dans l'île malgache.

L'organisation de l'armée coloniale, avec l'augmentation des effectifs indigènes, la diminution des frais de voyage, la spécialité et par conséquent la plus grande compétence des cadres qui en découlent, agira puissamment en ce sens. Il faut compter enfin sur la suppression de véritables abus comme ceux que signale M. Le Myre de Vilers, en ce qui concerne l'entretien de la garnison de la Guadeloupe et aussi sur la capacité grandissante de nos colonies à supporter une part de leurs dépenses militaires. L'Indo-Chine, avec la contribution de 10 millions qu'elle verse cette année, indique assez ce qu'on peut espérer.

En résumé, nous devons arriver rapidement, soit à diminuer le fardeau de ces charges militaires, soit, si la situation politique l'exige, à entretenir au même prix des forces sensiblement supérieures et, souhaitons-le, égales aux circonstances.

On ne peut à coup sûr se défendre d'un certain regret en inscrivant au budget des dépenses si lourdes, en apparence improductives et qu'il serait si tentant de transformer. Mais il serait tout à fait injuste de considérer notre armée coloniale comme un instrument inerte et infécond en temps de paix, destinée à la seule défense en cas de guerre.

Elle apporte à la civilisation française l'utile prestige de la force matérielle, elle enseigne dans ses cadres et en dehors d'eux cette discipline, cette obéissance aux règles qui est la loi des peuples enfants. Elle a fourni par ses officiers non seulement les premiers chefs de mission et explorateurs du monde, mais un état-major d'administrateurs dont un certain nombre sont hors ligne. A Madagascar, voici que ses sergents, chefs de poste, se révèlent magistrats et instituteurs. Et il n'est pas jusqu'à ses simples soldats dont on ne fasse les meilleurs colons. Il faut se féliciter que les récents décrets sur l'armée coloniale marquent, de la part de la haute administration de la guerre, le désir de s'orienter de plus en plus dans cette voie et d'apporter ainsi à la vie civile des colonies le concours le plus dévoué et le plus fécond.

IX

Si, du chiffre global du budget des colonies, nous retranchons les 80 millions de dépenses militaires, il reste 21 millions de dépenses civiles. Là-dessus, près de 9 concernent les services pénitentiaires, qui semblent plutôt une annexe du ministère de l'Intérieur ou de celui de la Justice ; le budget civil des Colonies se réduit donc à une douzaine de millions, soit un peu plus de 3 pour les dépenses générales et un peu moins de 9 pour les subventions aux colonies.

Si, du premier de ces deux chiffres, on peut dire à première vue qu'il est suffisant et un peu lourd, si, sachant que le *Colonial Office* n'a que 60 employés (sans oublier cependant que chaque colonie anglaise a son représentant à Londres avec ses bureaux), on peut regretter presque à coup sûr que le ministère des Colonies en ait 260, ce qui indique qu'il se surcharge d'écritures et de broutilles, il est beaucoup plus difficile de juger du second crédit sans un examen attentif.

C'est trop de 9 millions s'il ne s'agit que d'aider des colonies séculaires à boucler leur budget ordinaire ; ce n'est pas assez s'il faut assurer, par la constitution d'une sorte de dot, l'existence économique de nos nouvelles colonies et mettre entre leurs mains les instruments indispensables de leur développement. Or, si nous parcourons les 17 chapitres de subvention, nous sommes amenés à constater que près de la moitié du chiffre total est alloué à nos vieilles colonies, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre Miquelon, Inde, Tahiti, Réunion, qui sont ou devraient être depuis longtemps sorties de l'enfance et capables de subvenir à leurs besoins. Le Parlement l'a compris, lorsque, par la même disposition qui consacrait l'autonomie financière de nos colonies, il indiquait dans la loi

de finances de 1900 que les dépenses civiles et de gendarmerie demeureraient désormais à leur charge et que la participation de la métropole prendrait le caractère accidentel et accessoire d'une subvention. Réforme capitale, qui, bientôt suivie de l'institution du budget spécial en Algérie, consacre au profit de nos colonies de peuplement adultes les bénéfices et les charges de la majorité. En même temps qu'elles reçoivent, avec les réserves que commande encore leur inexpérience, la gestion de leurs intérêts locaux et la disposition de leurs ressources, elles assument en effet l'obligation de se suffire à elles-mêmes; il faudrait la leur rappeler si elle paraissait échapper à leur mémoire. L'Algérie n'a plus recours à la métropole pour ses dépenses civiles. Il est nécessaire qu'à brève échéance il en soit de même des autres colonies et qu'en règle générale la métropole n'ait plus à intervenir à leur budget ordinaire.

Avec nos nouveaux établissements, il est naturel qu'elle soit plus large; mais là encore, ce n'est pas sous la forme d'une contribution régulière et constante que son aide financière doit se faire et surtout se perpétuer. Beaucoup de nos nouvelles possessions d'ailleurs savent déjà s'en passer. L'Indo-Chine a depuis longtemps cessé d'y faire appel. La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Dahomey y ont à peine recours. Le Sénégal vient d'y renoncer. Et si le Congo ne paraît pas encore devoir se suffire à lui-même dans un avenir prochain, on peut y compter pour Madagascar et l'espérer pour la Nouvelle-Calédonie.

On devine ce que la diminution, sinon la suppression de ces sortes de pensions alimentaires, rendrait d'élasticité au budget du département. L'élasticité, telle est en effet la qualité maîtresse qu'il faut assurer au budget central des Colonies. Ce n'est pas, ce ne doit pas être un budget d'administration aux dépenses consolidées, aux crédits permanents et immuables — tout au moins cet aspect doit-il se réduire aux proportions les plus modestes. C'est un budget de concours, d'intervention opportune et décisive, et dont l'ordinaire devrait être, si l'on peut se permettre cette allitération, un sommaire de crédits extraordinaires. Secours en cours de calamité ou de crise économique, participation à des travaux particulièrement utiles et importants, paiement de telle dépense extraordinaire considérée comme de premier établissement, entreprise, directe ou non, d'œuvres de caractère impérial, chemins de fer stratégiques, câbles sous-marins, télégraphes intercoloniaux, c'est ainsi que, prête pour toute circonstance, attentive aux exigences locales et aux besoins généraux, doit se manifester, soit sous formes d'avances, soit sous forme de subventions, l'activité financière du ministère des Colonies.

Son intervention aura un double caractère : elle sera exceptionnelle et elle sera décisive; elle n'agira que pour un but déterminé, et

elle agira dans des conditions telles que ce but sera atteint aussi rapidement et aussi économiquement que possible. C'est assez indiquer qu'il y a lieu d'écarter ce système d'annuités interminables, qui donne à nos efforts je ne sais quel air anémique et précaire et qui, retardant indéfiniment l'achèvement d'une entreprise, en redouble la dépense, en multiplie les difficultés et en diminue gravement le bénéfice économique. Pour ne rappeler qu'un exemple, il ne faut plus recommencer l'histoire du chemin de fer du Soudan. Notre intérêt et notre fierté sont d'accord sur ce point. Ce sont des crédits globaux, et s'il est possible définitifs, destinés à une œuvre déterminée et suffisants pour la mener à bien que, comme son collègue du *Colonial Office*, le ministre des Colonies doit être en état de demander au Parlement.

Il ne pourra le faire, ajoutons-le, avec cette autorité et cette heureuse aisance, que lorsqu'il aura donné un peu d'air à son budget et réduit, au profit d'emplois plus directement productifs, de dépenses patrimoniales, les exigences inégalement justifiées et un peu lourdes de ses fonctionnaires, de ses soldats et de ses Conseils généraux.

X

Quelque chose encore importe presque autant. C'est que le ministre prenne une idée exacte de sa mission : elle est à la fois plus simple et plus élevée qu'on ne se l'imagine d'ordinaire en France, et particulièrement au Pavillon de Flore. Il est à la fois contraire à la logique et à la volonté du Parlement de prétendre administrer de là nos colonies. Dans chacune d'elles, le Gouvernement a un représentant chargé de ce soin ; dans les unes, ce représentant est assisté d'assemblées élues, investies de pouvoirs que personne ne songe à restreindre et de responsabilités qu'il serait imprudent d'assumer ; dans les autres, il est entouré de conseils administratifs au courant des nécessités locales. Dans les unes comme dans les autres, il y a lieu de faire à la compétence du Gouverneur le plus large crédit et de renoncer en principe à toute immixtion de détail dans les questions locales, à toute évocation des affaires ordinaires.

Aussi le rôle du ministère des Colonies se réduit-il à un rôle de contrôle et de haute tutelle. Il aurait tort de prétendre étudier, dans une série de bureaux parallèles à ceux des administrations locales, les dossiers préparés par celles-ci. Il n'est ni un ministère des travaux publics, ni un ministère de l'agriculture, ni une direction des affaires communales ; et s'il n'y a pas d'obstacles à ce que le ministre ait auprès de lui des techniciens de ces importants services, encore faut-il qu'ils se considèrent comme des con-

seils et non comme des agents d'exécution et qu'ils transforment en surveillance attentive et en information compétente des qualités de décision auxquelles il serait dangereux de donner carrière. Toute orientation du ministère dans ce dernier sens — et il suffit d'un peu de laisser-aller pour qu'il se dessine aussitôt — ne peut avoir pour résultat que l'inflation des cadres de l'administration centrale, la lenteur et l'incompétence dans la solution des affaires, le découragement et l'absence de responsabilité chez les autorités locales.

Mais, parce que ses employés auront des attributions moins étendues et un courrier moins chargé, pense-t-on que la tâche du ministre sera diminuée? Loin de là: sa responsabilité de chef du département, ses pouvoirs de haute direction, demeurent entiers. Les gouverneurs, pour si étendue et si définie que doive être leur autorité, sont choisis par lui et responsables devant lui. Il contrôle leur action, il oriente leur politique, et s'il n'intervient pas, ou le moins possible, dans les détails de leur administration, il en indique les grandes lignes, il en règle et coordonne les principes. Dépositaire des pouvoirs impériaux de la métropole, il met en mouvement l'autorité, il assure l'unité réglementaire et économique. Par lui, tant de pays si divers et si lointains demeurent des provinces françaises, et, avec la garde du drapeau, quelque chose lui est confié du génie national.

Tuteur des colonies, il est leur intermédiaire entre elles, il les fait connaître au public français, dont ses fonctionnaires et ses organes de publicité doivent faire l'éducation. Il est, auprès du ministre des finances et du Parlement, leur représentant économique, juge des intérêts de leurs marchés; leur représentant financier, juge de l'opportunité de leurs demandes et de l'importance de leurs besoins. Seul, il a l'autorité suffisante pour faire accepter telle modification du tarif douanier ou fiscal, pour proposer au Parlement la garantie d'un emprunt colonial, l'allocation d'une avance ou d'une subvention correspondant à tel grand programme ouvert à son heure, parce que seul il joint à la connaissance du détail la perception des vues d'ensemble et des directions permanentes.

Il est le gérant de notre politique coloniale.

Ne sent-on pas tout ce que ce mot implique de fermeté et de continuité dans l'action? Une politique coloniale digne de ce nom, ce n'est l'œuvre ni d'un ministère ni d'un parti; elle ne varie pas plus avec les personnes qu'elle ne subit l'influence d'incidents parlementaires. Parce qu'elle est l'effort d'un grand peuple répandant hors de lui-même sa puissance, son travail et son génie, elle exclut tout ce qui le divise dans ses frontières; elle participe des caractères mêmes de la nation, qui sont d'être un organisme essentiellement défini et stable, obéissant à des conditions fixes, évoluant d'un mouvement régulier.

Voilà pourquoi le ministère des Colonies doit être tenu autant que possible à l'abri de l'atmosphère énervante et de l'action spasmodique de la politique intérieure. Pour son chef, autant que pour l'hôte du quai d'Orsay et de leur part à tous deux, il devrait y avoir une trêve des partis et comme une convention d'extranéité. C'est qu'il est, lui aussi, un ministre des affaires étrangères. Il est même le ministre des affaires les plus graves que nous puissions avoir en dehors de nos frontières.

Il est temps d'ouvrir les yeux. Voilà vingt-cinq ans que tout ce que nous avons tenté d'efforts utiles à l'extérieur a été consacré à cet empire colonial, dont la fondation sera la gloire ineffaçable de la troisième République. Il est arrivé à ce point d'importance que sa conservation et son développement passent avant toute autre question diplomatique. Nous pouvons avoir d'autres intérêts extérieurs, nous n'en avons pas d'égaux ; nous pouvons nourrir d'autres ambitions, aucune, — je parle de buts actuels et tangibles — aucune n'en compenserait le dépérissement ou la perte.

Est-il dès lors exagéré de dire que non seulement notre politique économique, non seulement l'orientation et le plan de la défense nationale, mais le système même de nos alliances et de nos ententes internationales, l'indispensable maintien des premières, le choix opportun des secondes, doit en subir l'influence ?

Ce n'est pas sans raison que les colonies allemandes dépendent de l'Office des Affaires étrangères. Ce n'est pas uniquement à une question de tempérament personnel qu'est due l'ingérence si marquée dans les affaires diplomatiques anglaises du Secrétaire d'Etat aux Colonies.

Sans souhaiter au ministre qu'il emprunte à son collègue d'outre-mer son interventionnisme encombrant et ses procédés si spéciaux, on peut demander que, plus dégagé qu'il n'est des menus incidents de la politique intérieure et des détails de l'administration coloniale, il prenne dans les conseils du gouvernement la place que lui marquent les grands intérêts dont il a la garde ; que dans les questions de haute politique et en particulier de politique extérieure, il mette désormais autant d'autorité à les faire parler qu'ils ont effectivement de clarté et de force.

EUG. ÉTIENNE,
Député.

ÉTUDES SUR LES COLONIES PORTUGAISES

III. — MOÇAMBIQUE

Frontières actuelles. — D'après les dernières conventions, les limites de l'Est-Africain portugais sont fixées comme suit :

1° Au N., du côté de l'Est-Africain allemand, la frontière est théoriquement et elle était d'abord en fait la Rovouma (traité du 30 décembre 1886). Mais, à la suite des empiètements de l'Allemagne, la Rovouma ne sert plus de frontière que jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 10°40'. Le Portugal perd les embouchures de ce fleuve, et ses possessions s'arrêtent au cap Delgado ; il n'en a pas non plus les sources, mais est limité par une droite tirée de la Rovouma au Nyassa.

2° A l'O., la dernière convention avec l'Angleterre (11 juin 1891) reconnaît comme portugaise la rive orientale du Nyassa jusqu'au 13°30. De ce point, la frontière court à la rive orientale du lac Chiroua; elle laisse à l'Angleterre tout le cours supérieur et moyen du Chiré, contourne le territoire de Blantyre en descendant le Rouo jusqu'à son confluent avec le Chiré, puis en suivant, dans la direction du Nord, la ligne de partage entre le Chiré et le Zambèze; ensuite, elle va couper le Zambèze un peu en amont de Zoumbo. A partir de Zoumbo, le Portugal possède les deux rives du grand fleuve, mais il laisse à l'Angleterre (*Rhodesia*) les hauts plateaux du Manica et des Matabélés.

3° A partir du Limpopo, le Portugal est limitrophe de la République Sud-Africaine; il en est séparé par les monts Lebombo, qui font ensuite frontière avec le Souazi-Land. Une droite O.-E. sépare ensuite la colonie portugaise du Tonga-Land anglais.

Dans ces limites, l'Est-Africain portugais mesure, suivant les évaluations, de 768 à 780.000 kilomètre carrés. Il est enfermé entre les 11° et 27° S., c'est-à-dire qu'une partie du territoire (Inhambané et la baie de Delagoa) est en dehors de la zone tropicale. Le point de la colonie le plus voisin de l'Équateur correspond à peu près, sur

[1] Voir *Quest. Diplom. et Colon.*, 1er septembre et 15 octobre 1900, t. X, p. 257 et 449 : I. Iles du Cap-Vert, Guinée, Saô-Thomé. — II. Angola.

la côte occidentale, à Novo-Redondo, qui occupe presque le milieu de la côte angolaise. Le Moçambique [1] est donc à un bien moindre degré que l'Angola une colonie tropicale. Sa position en latitude est, dans l'hémisphère Sud, à peu près celle de l'Inde anglaise et de notre Indo-Chine dans l'hémisphère Nord. Elle est entre 27° et 38° à l'est de Paris.

Géographie. — La région Sud appartient à la formation tabulaire du Karrou, granit recouvert de strates horizontales, et qui se relève jusqu'à 2.660 mètres dans les monts Lebombo. Au N. du Limpopo, le sable domine dans les parties basses, mais à l'O., le plateau granitique du Manica monte jusqu'à 2.400 mètres. Après la dépression formée par le bassin carbonifère du Zambèze commence à s'élever le grand plateau central africain.

Le Zambèze est, toute l'année, facilement navigable pour des barques de très faible tirant d'eau ($0^m,10$ au plus) entre Zoumbo et les rapides de Quebrabassa. Il s'élargit ensuite, formant une vaste nappe de 250 mètres de large, de 800 mètres, enfin de 5 kilomètres à l'étiage, de 13 après le confluent du Chiré. En temps d'inondation, il couvre une surface énorme. Le lit principal reste, après la crue, accompagné de lagunes d'étendue variable.

Le Limpopo a son embouchure encombrée par une barre, que peuvent franchir des vapeurs à roues de $1^m,8$, mais il offre ensuite une assez bonne voie navigable durant 278 kilomètres, jusqu'au onfluent du Letaba (ou Lipaloula); au-dessus de ce confluent, il n'est navigable que trois ou quatre mois (janvier-avril).

L'Incomati est navigable pour les chaloupes jusqu'au poste de ce nom, situé à la frontière transvaalienne.

Le Moçambique mesure 2.330 kilomètres de côtes, baignées par le courant chaud N.-S., qui court entre le continent et Madagascar; elles sont bordées par des coraux qui confinent immédiatement à d'assez grandes profondeurs (2 à 4.000 mètres le long du 40°E.). Ces profondeurs se rapprochent surtout du rivage au N. des îles Angotché.

Entre Angotché et le cap Delgado, la côte est bien découpée, et les abris sont nombreux, généralement formés par de petites îles qui protègent la rade vers l'E. : Ibo, Pemba, Moçambique dans la vaste baie de Moussouril. Au S. d'Angotché, la côte tourne au Sud-Ouest, elle devient très plate, bordée de dunes, riche en deltas. Celui du Zambèze n'a qu'une bouche navigable aux grands vaisseaux, la bouche de Chindé. Quilimané, qui est plus au N., ne pourra prendre d'importance que s'il devient tête d'un chemin de fer vers le Nyassa. Béira, de création récente, devient une des portes de l'intérieur.

---

[1] Forme plus correcte et plus conforme à la prononciation réelle que *Mozambique.*

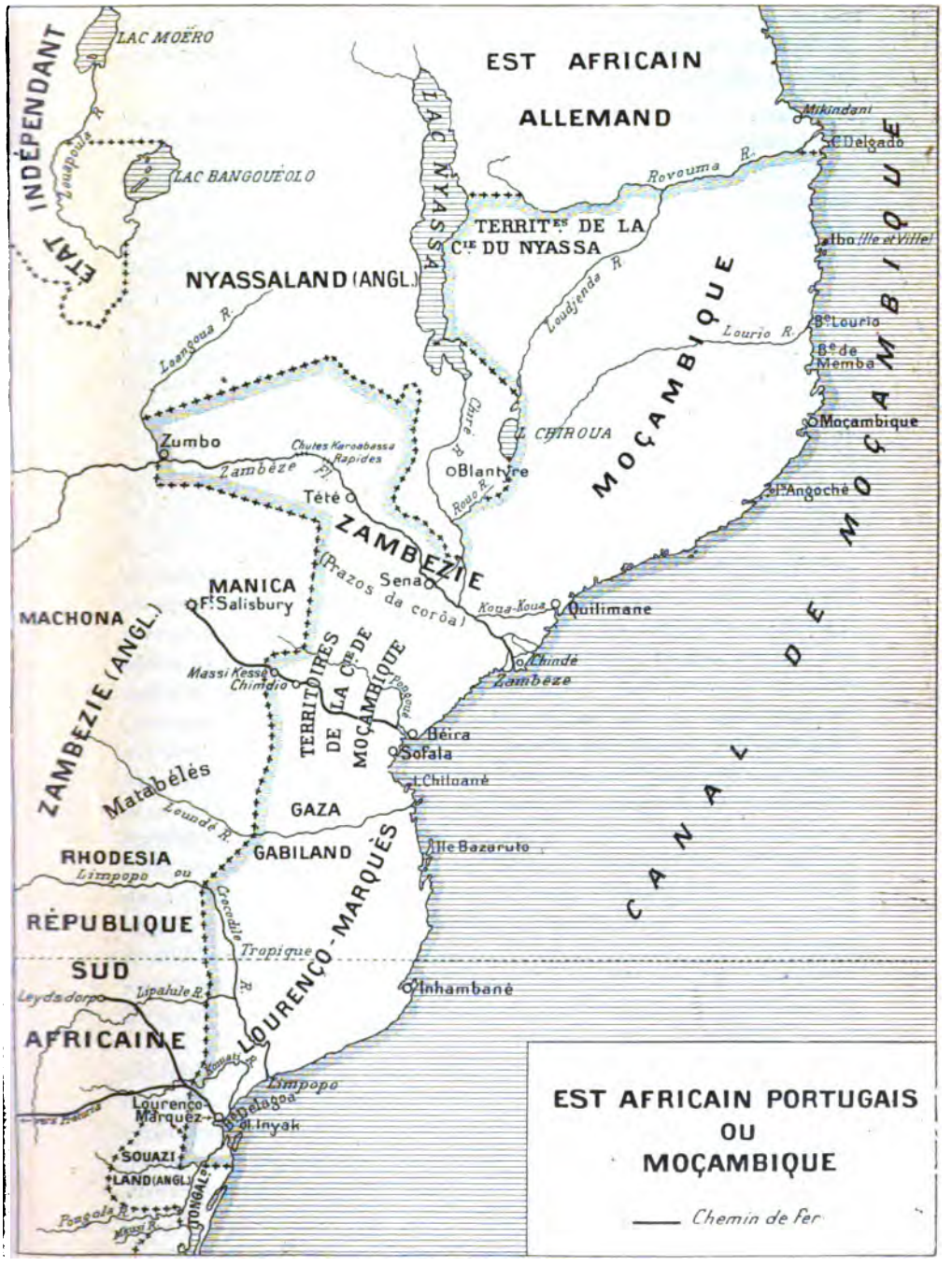
EST AFRICAIN
ALLEMAND
LAC MOERO
ÉTAT INDÉPENDANT
LAC BANGOUÉOLO
LAC NYASSA
TERRIT^es DE LA Cie DU NYASSA
NYASSALAND (ANGL.)
Mikindani
C. Delgado
Rovouma R.
Ibo (Ile et Ville)
Loudjenda R.
Lourio R.
B^e Lourio
B^e de Memba
MOÇAMBIQUE
Moçambique
Angoché
Zumbo
Chutes Karoabassa Rapides
Zambèze R.
Tété
Blantyre
Chiré R.
L. CHIROUA
ZAMBEZIE
(Prazos da coroa)
Sena
MANICA
F^t Salisbury
MACHONA
Kona-Koua
Quilimane
Chindé
Zambèze
Massi Kessé
Chimdio
TERRITOIRES DE LA Cie DE MOÇAMBIQUE
Pungué
Béira
Sofala
Chiloané
ZAMBEZIE (ANGL.)
Matabélés
Leundé R.
GAZA
GABILAND
Ile Bazaruto
RHODESIA
Limpopo ou
Crocodile R.
RÉPUBLIQUE
SUD
AFRICAINE
Tropique
Leydadorpo
Lipahule R.
LOURENÇO-MARQUÉS
Inhambané
Limpopo
Lourenço Marquez
Delagoa
Ile Inyak
SOUAZI
LAND (ANGL.)
TONGALAND
Pongola R.
Mpusi R.
CANAL DE MOÇAMBIQUE
EST AFRICAIN PORTUGAIS
OU
MOÇAMBIQUE
Chemin de fer

Les îles de Chiloané, Bazarouto, Inhambané forment de petites rades. mais la meilleure est celle de Delagoa, sûr et vaste abri ouvert au Nord, protégé à l'Est par une presqu'île et par l'île Inyak.

Climat. — La région côtière, jusqu'à 1.000 mètres d'altitude, est très paludéenne. Le district d'Ibo n'est relativement pas trop insalubre, parce que les pluies deviennent rares entre la Rovouma et le Zambèze. Les districts les plus malsains sont ceux de Quilimané et du Zambèze. Le long du Zambèze, même des altitudes de 1.000 mètres sont insuffisantes pour neutraliser le paludisme. C'est seulement dans les terres hautes du Chiré et du Nyassa, vers 1.500 mètres, que l'on pourrait établir des colonies européennes de peuplement. Mais les districts les plus salubres sont ceux du Sud. Béira, avec une moyenne de 26°, oscille entre des mois froids de 21° et des mois chauds de 33°3; à Lourenço-Marquès, la moyenne est de 24°4 et l'on atteint en janvier jusqu'à 38°, mais en juin la température descend jusqu'à 9°6. En général, la saison humide dure de décembre à mai, avec les vents du Sud-Est. Le vent du Nord, sec et chaud, amène les fièvres. La brise de l'Est, qui rafraîchit les nuits (avril-août), est fortifiante.

Produits du sol. — Sans avoir la variété des zones culturales de l'Angola, le Moçambique est assez étendu pour présenter des aspects très divers. Le Nord, en raison de l'insuffisance des pluies, est assez peu fertile, sauf en café; les indigènes ne cultivent guère que le mil et le riz, et recueillent le copal, le caoutchouc, la cire et le miel, l'ivoire, l'ébène; les côtes sont très poissonneuses, riches en tortues, en ambre, en cauris. Les grandes altitudes de l'intérieur, dans le district de Moçambique, sont très favorables aux grandes exploitations de café et de quina, la côte aux arachides et à l'orseille, à la canne dans les vallées, aux cocotiers le long du rivage. La Zambézie produit du caoutchouc et du café. A ces produits, Sofala peut ajouter les haricots, les fruits, les patates, le coton, le cacao et, dans la zone montagneuse du Gorongosa, le blé, le thé, la vigne. Dans les terrains sablonneux d'Inhambané, la principale culture est l'arachide, à laquelle il faut joindre le riz, le café, la canne. La canne est abondante le long des rivières dans le district de Lourenço; la pêche y est assez active.

Les richesses minérales, à peine exploitées, sont considérables. Si le Portugal s'est laissé enlever les mines du Manica, l'ancien royaume du Monomotapa, il a conservé des gisements aurifères à sa frontière septentrionale, au nord de Tété, à Massi-Kessé, près de la frontière du Manica; il possède des gisements houillers entre la Rovouma et la Loudendjda; à Tété, du fer et du cuivre.

Population. — La densité paraît, dans l'ensemble, être légèrement supérieure à celle de l'Angola; il y a moins de districts dévastés, le

sol est plus uniformément productif, les races indigènes semblent plus fécondes, le climat, surtout dans le Sud, plus favorable. En l'absence d'éléments statistiques, on évalue la population totale à environ 3.220.000 habitants [1]. Cette population appartient à la race bantou : au Nord ce sont les Makoua, plus au Sud la famille belliqueuse des Vatoua, peuplade cafre à laquelle appartenait le célèbre Gugunhama. Les renseignements nous manquent absolument sur le nombre des blancs, Portugais et étrangers, parmi lesquels les Français et les Anglais dominent. On trouve dans les ports des Arabes et des Banians.

Historique de la colonisation. — Avant d'exposer la situation actuelle de la colonisation du Moçambique, il est indispensable de remonter d'abord dans le passé. On s'explique seulement ainsi les difficultés en face desquelles se trouve aujourd'hui le Portugal.

C'est en 1498 que se place la découverte de l'Est africain portugais. La colonisation commença en 1505, date de la création de la capitainerie de Sofala, plus tard capitainerie de Sofala et Moçambique. Une forteresse fut installée dans l'île de Moçambique, dont le port devint la principale escale du commerce de l'Inde. Vers l'intérieur, des expéditions furent envoyées à la recherche des légendaires mines d'or du Monomotapa. D'abord relié à l'Inde, l'Est africain, à partir de 1752, forma un tout indépendant, gouverné par le capitaine-général de Moçambique, Sofala et Rios de Sena.

Au XIXe siècle, l'Est africain, comme les autres colonies portugaises, a d'abord été victime de l'abolition et de la répression de la traite. Les soulèvements des blancs, les incursions arabes dans le Nord, la création de royaumes cafres dans l'Hinterland empêchaient tout développement [2].

Si riche que soit naturellement le pays, il fut complètement négligé par la métropole : les premières recherches minières n'avaient pas donné de résultats très encourageants; l'attention était plutôt absorbée par les Indes orientales. Il y eut même une véritable décadence, attestée par les nombreuses ruines de forts, d'églises, d'exploitations qu'on rencontre dans le pays.

Il ne se produisit pas de véritable amélioration avant 1831, date de la fondation à Lisbonne du Conselho Ultramarino. En 1836, on décréta la mise en liberté des esclaves du domaine public et de ceux qui étaient introduits de l'étranger; on interdit les engagements de nègres du pays pour la Réunion. Mais les efforts du conseil et de son

---

[1] Chiffre donné par VASCONCELLOS, p. 277. Le *Gotha* ne lui en accorde que 800 000.

[2] ZIMMERMANN, *Europ. Kolon.*, t. I, p. 189 et suiv. — JOHNSTON, *Colonization*, p. 55 et suiv. — MAC CALL THEAL, *South Africa*. — Jean DARCY, *Etudes d'hist. afric.* (*Corresp.*, t. 160, p. 1135, et 161, p. 56), publiées en vol. sous ce titre : *Le partage de l'Afrique*.

président, le vicomte Sa'da Bandeira, se brisèrent contre les sourdes résistances de la bureaucratie. La tentative de créer une grande Compagnie fermière échoua. Une souscription nationale envoya au cap Delgado des familles d'émigrants portugais, auxquels on fournissait, comme main-d'œuvre, des nègres libres et des coolies de Macao; mais ces colons, venus du nord du Portugal, établis dans la partie de la colonie la plus voisine de l'équateur, ne supportèrent pas le climat. Une colonie militaire, établie en 1859 à Tété, ne fut pas plus heureuse.

On essaya de profiter de la guerre de Sécession pour acclimater la culture du coton; mais les sécheresses de 1862-1863, les révoltes des Cafres, firent tomber presque à néant les revenus de la colonie.

A la suite des voyages de Livingstone, qui attirèrent sur ces pays l'attention de l'opinion anglaise, à la suite des mouvements des Boers et des Anglais dans l'Hinterland, le gouvernement portugais sortit de sa torpeur : « il fit de louables efforts pour développer ces possessions longtemps négligées. Un aspect complètement moderne de propreté et d'ordre fut donné aux villes de Quilimané et de Moçambique [1] ». En 1864 fut fondée la grande Banque portugaise d'outre-mer. En 1866, une grande Commission fut nommée pour étudier les besoins des colonies; inutile de dire qu'elle eut le sort de toutes les grandes commissions. La loi sur l'abolition de l'esclavage, décrétée en 1869 pour avoir son plein effet en 1878, fut peu et mal observée.

Sous le ministère Andrade Corvo, de grands efforts furent faits pour mettre le Moçambique en valeur. C'est surtout à l'exploitation des richesses minières que l'on voulait s'attacher. La première concession de ce genre (origine de la Compagnie de Moçambique) fut accordée en 1879.

On conclut avec la *Markinnon British India line* une convention par laquelle elle s'engageait, contre une subvention annuelle de 27 contos, à desservir Moçambique, et, pour 13 contos 1/2 de plus, Lourenço. On subventionna un câble anglais. On essaya, sans succès d'ailleurs, de la culture de l'opium sur une concession de 20.000 hectares. La Société de géographie, récemment créée à Lisbonne, envoya en 1877 de Mossamédès au Moçambique, la grande expédition Serpa Pinto, Capello et Ivens. En 1883, un traité était signé avec la Compagnie anglo-américaine Mac Murdo pour la construction du chemin de fer de Lourenço à la frontière transvaalienne; cette Compagnie fut d'abord placée sous le régime américain des concessions de terres agricoles et minières; mais elle renonça à ses privilèges contre une garantie d'intérêts.

---

[1] JOHNSTON, p. 54.

On connaît assez les révoltes et les guerres intérieures qui ont rendu si lent le développement de la colonie [1]. Quant aux graves questions internationales qui se sont posées à son sujet, nous y reviendrons plus loin.

Colonisation. — Le système appliqué originairement à la colonisation dans l'Est africain portugais était celui des *prazos da corôa*, ou domaines de la couronne, surtout développé dans les districts de Zoumbo, Tété et Quilimané. Les terres appartenant à l'État (anciennes terres des sultans et terres conquises) peuvent être concédées à bail à des familles. Chaque *prazo* ne doit pas, en théorie, mesurer plus de 3 lieues sur une, soit environ un demi-mille carré, sauf s'il contient des mines ou s'il est limitrophe de la mer. Au point de vue administratif, les prazos se divisent en deux catégories : 1° ceux de la périphérie, exposés aux pilleries des indigènes, ne sont pas soumis à des conditions précises de culture ; ils ne sont affermés que pour dix ans ; 2° les autres, situés dans les régions cultivées et pacifiées, sont affermés pour vingt-cinq ans, et plus étroitement soumis à un service spécial, l'*Inspecção geral dos prazos da corôa* [2].

Le régime des prazos a quelque chose de féodal. Le fermier, s'il est Portugais, est sur son prazo un véritable agent de l'autorité publique ; il entretient à son compte un corps de police qui peut aller jusqu'à 200 hommes. S'il est étranger, on installe sur le prazo un agent de la colonie.

Le prazo est cultivé par des nègres *libres*, véritables colons censitaires : ils doivent au fermier une capitation de 800 réis par an, payable moitié en travail agricole (la semaine des adultes est évaluée à 400 réis, celle des mineurs à 200), moitié en espèces ou en denrées d'exportation. Ces conditions sont, en somme, assez douces. Le nombre de ces colons est très variable ; sur les 25 prazos que comprend actuellement la colonie (dont 19 dans la seconde catégorie), il y en a quatre qui ont 10 ou 15.000 colons, sept qui en ont de 5 à 9.000.

Le fermier de prazo doit à l'État un impôt annuel de 10 réis par hectare. Mais le fermier d'un prazo nouveau est exempt pendant cinq ans ; il doit, pendant ces cinq années, mettre en culture une fraction déterminée du prazo, et la totalité en vingt-cinq ans, à peine de déchéance. Il doit entretenir les routes et rivières. S'il a plus de 2.000 colons, il est tenu d'établir chez lui une école professionnelle.

Ce régime a donné longtemps de déplorables résultats. Malgré la

---

[1] Un Hindou s'était taillé une petite principauté indépendante, d'où il exerçait le brigandage ; il fallut, d'abord, pour le réduire, un corps expéditionnaire métropolitain. Puis vinrent les innombrables guerres contre Makombi, Gugunhama, etc.

[2] Ce service, autrefois autonome, a été rattaché au gouvernement du Zambèze.

loi, certains prazos, vers 1850, dépassaient plusieurs centaines de milles carrés; les tenanciers n'y résidaient pas, ne faisaient rien pour y développer la colonisation et par leur dureté excitaient des révoltes indigènes. Les noirs, soi-disant libres, étaient le plus souvent achetés à des marchands d'esclaves; ils tenaient alors leurs terres en métayage de récolte. L'État retirait à peine de l'impôt des prazos 3 contos par an.

En 1854, les nègres des prazos furent déclarés libres de tout engagement vis-à-vis des propriétaires, moyennant une rente de 1.600 réis par feu. Mais c'est seulement en 1890 que le gouvernement arriva à contraindre les tenanciers des prazos à mettre en valeur leurs concessions et à ne plus exploiter leurs colons. Actuellement, les revenus que l'État tire des prazos montent à près de 100 contos (quelques prazos sont exploités directement pour le compte de l'État), et ce système a donné d'assez bons résultats en Zambézie.

Grandes Compagnies. — Le système des prazos devait conduire assez naturellement à celui des Compagnies à chartes. Mais ce sont surtout les difficultés financières, l'impossibilité où se trouvait le Portugal de s'acquitter vis-à-vis de l'Angleterre des obligations (construction de voies ferrées) nées du traité de 1891 [1], enfin l'exemple voisin de la *Chartered* qui décidèrent le gouvernement. Les grandes Compagnies apparurent alors comme une panacée coloniale, et successivement se créèrent :

En juillet 1891, la *Companhia de Moçambique*; peu après, la *Companhia de Inhambane* ; en septembre, la *Companhia do cabo Delgado* ; en avril 1892, la *Companhia geral da Zambezia*.

On leur concédait les droits de souveraineté sur des surfaces immenses, avec la propriété de tous les territoires domaniaux, sauf les prazos, avec le droit de rechercher et d'exploiter les mines. L'État s'engageait à ne pas retirer ou modifier les concessions pendant vingt-cinq ans. En retour, il se réservait la nomination des hauts administrateurs et l'approbation des statuts. Les Compagnies devaient construire à leurs frais les lignes télégraphiques et les voies ferrées que le Portugal s'était, vis-à-vis de l'Angleterre, engagé à établir, et abandonner à l'État 7 1/2 % de leur revenu net.

En général, ces grandes Compagnies furent loin de répondre aux espérances que leur création avait fait concevoir.

Certaines ont été plutôt des affaires de Bourse que des entreprises de colonisation. Nous allons rapidement étudier le rôle de chacune d'elles, ce qui nous permettra de passer en revue la situation économique des diverses régions de la colonie.

[1] C'est la raison principale que fit valoir l'exposé des motifs du projet de loi.

Compagnie du Nyassa[1]. — L'ancienne Compagnie du cap Delgado, au capital de 25 millions de francs, a une concession de plus de 250.000 kilomètres carrés entre la Rovouma, le Nyassa et le Rio Lurio. Elle est soutenue par ses fondateurs, qui sont Anglais et Français. Jusqu'en 1895, elle a été absorbée par les procès pour irrégularités qu'elle a soutenus contre l'État. Elle a son principal centre commercial à Ibo où se tiennent des foires annuelles. Le commerce de l'ivoire se fait principalement par des caravanes qui restent dans l'intérieur pendant six ou huit mois, et opèrent pour le compte de maisons d'Ibo et de Moçambique, succursales des grandes maisons de Zanzibar et de Bombay. En outre, quelques trafiquants indigènes, qui sont en compte avec des maisons d'Ibo, commercent directement avec les villages. Le commerce extérieur est presque entièrement entre les mains de Banians de Diu ou de l'Inde anglaise, qui envoient leurs bénéfices en Inde. Les richesses minérales, houille, fer, cuivre, or[2], sont laissées inexploitées par la compagnie, et l'État est loin de retirer du district les résultats espérés. Le commerce est en partie détourné par la voie de la Rovouma, devenue allemande en fait depuis que la frontière est au cap Delgado. La population elle-même émigre au nord du fleuve ; une expédition militaire opère actuellement dans l'intérieur.

Compagnie de la Zambézie. — Elle n'est pas souveraine comme celles du Nyassa et du Moçambique; aussi eut-elle d'abord beaucoup de peine à trouver des actionnaires ; son capital a été successivement porté de 3 à 6, puis à 10 millions ; sa concession couvre 155.000 kilomètres carrés. L'État participe aux bénéfices (environ 30 0/0) et possède le dixième des actions.

Dans l'aire de sa concession, elle a le droit d'administrer pour son compte tous les prazos vacants ou à vaquer. Elle a le privilège de l'exploitation des forêts, les droits de recherche et d'exploitation des mines, sur cette aire qui comprend les gisements houillers et aurifères de Tété ; en outre, elle a en toute propriété 100.000 hectares à prendre dans la région du Zambèze. Elle a pour débouchés les ports de Quilimané et de Chindé. Le premier de ces ports, qui ne faisait, en 1888, que pour 839.850 contos d'affaires, en a fait, en 1897, pour 1.115.530. Malheureusement, l'estuaire du Kouakoua, sur lequel il est situé, ne communique avec le bas Zambèze qu'en temps d'inondation. En saison sèche, il faut transborder les marchandises à Chindé, qui est à demi obstrué par une barre. La Compagnie anglaise des grands lacs songe à canaliser le Kouakoua.

La compagnie de la Zambézie s'est d'abord exclusivement con-

---

[1] Voy. le prospectus de la compagnie, inséré dans la *Revista portugueza*.
[2] *Le Temps* du 30 avril 1900 (*Revue financière*) et *Portugal en Africa*, sept. 1899.

sacrée au commerce. Elle a augmenté ses factoreries, créé une route sur le Chiré et le Zambèze, ouvert des canaux et des routes, établi des postes militaires et des sanatoria ; elle va construire un chemin de fer de Quilimané au Chiré. Cette exploitation purement commerciale a été très avantageuse pour les finances publiques : l'Etat, en 1898, a encaissé 77.880 contos sur les bénéfices de la Compagnie, plus 24.461 versés par elle à la douane de Chindé (plus de la moitié des recettes de cette douane). Mais l'œuvre vraiment coloniale est à peine commencée.

L'exploitation des houillères (à Matinté, à 8 kil. de Tété [1]) est cependant déjà entre les mains de deux sociétés rivales : une portugaise, la *Companhia hulheira da Zambezia*, une anglaise, l'*Oceana consolidated Cy* [2].

La houille, dont la qualité est d'ailleurs encore contestée, arrive par le Zambèze à Chindé, qui a dépossédé Quilimané, et qui exporte sur Lisbonne 1.000 tonnes de sucre, 2.700.000 litres de rhum et du riz. Une société sucrière s'est installée à Mopea sur le bas-fleuve ; elle a exporté 1.620 tonnes en 1899 et 2.000 en 1900 [3].

Au point de vue du transit, la Compagnie profite du voisinage de la British Central Africa, dont elle est la porte de sortie naturelle. Or, le commerce de cette colonie anglaise fait de prodigieux progrès. Du Nyassa méridional, les marchandises passent sur le Chiré par Katunga et Chiromo, et de là descendent sur Chindé, très important comme port fluvial, où arrivent également les expéditions de Tété. Le voyage de Chindé à Tété ou à Katunga demande dix jours à la montée, trois à la descente, mais les échouages sont fréquents. Le tarif de Chindé à Chiromo est de 3 livres st. 10 par tonne, et de 5 livres jusqu'à Katunga (565 kil.), prix diminués à la descente. Chaque bateau peut faire deux voyages par mois et remorquer deux barges. Tandis qu'une seule compagnie, *Flotilla Cy*, fait le service de Tété (la houille est si maigre que les bateaux se chauffent généralement au bois), sur le Chiré trois compagnies entretiennent 13 vapeurs, plus un vapeur des Missions et un autre appartenant à une sucrerie. Il y a eu à Chiromo 497 bateaux en 1898 et 799 (dont 19 vapeurs) en 1899. La police est faite, dans les eaux portugaises, par 4 canonnières (et 2 dans les eaux anglaises). Environ 7.000 tonnes sont montées l'an dernier de Chindé à Blantyre, chef-lieu du protectorat britannique du Nyassaland.

---

[1] Tété n'était il y a quelques années (Mac Call Theal) qu'une ville de huttes, peuplée de 6.000 noirs, avec une trentaine de maisons européennes en pierres et tuiles. Les Européens, y compris les fonctionnaires, n'étaient pas plus de 25 ou 30, le commerce peu important. Il y avait dans la citadelle une petite garnison noire avec officiers blancs.

[2] *Quest. dipl. et colon.*, 1900, t. IX, p. 249.

[3] SINGELMANN, *D. Kol. Ztg.*

Companhia de Moçambique : territorios de Manica e Sofala. — La plus importante de toutes, au capital de 25 millions de francs (capital anglo-français). Sa concession, telle qu'elle a été modifiée le 17 mai 1895, comprend les territoires de Sofala, fertiles en café, sucre, arachides, coton, mil, thé et vignes, et les districts aurifères de la frontière du Manica. Elle a de plus les recettes des douanes de Béira (plus d'un million et demi de francs). Elle a donné à ses actionnaires un dividende de 7 1/2; cependant, sa situation financière est douteuse et on l'accuse d'enfler facticement ses bénéfices au moyen d'artifices de trésorerie [1].

Fondée surtout pour construire le chemin de fer de Béira au Manica, la compagnie a rétrocédé cette partie de sa concession à une société anglaise.

La ligne part de Fontesville, point fiévreux qu'il faudra échanger contre Béira [2]. Elle suit la rivière Pongoué, traversant la région insalubre où la mouche *tsétsé* rend impossible le transport par char à bœufs. A Chimoio, elle atteint une région saine (à 700 mètres d'altitude, 250 kilomètres de Béira). Elle dessert les gîtes aurifères de Massi-Kessé (à 325 kilomètres) et se relie ensuite à la ligne anglaise d'Umtali-Fort Salisbury. Construite d'abord en partie à 0 m. 75, elle a dû être refaite à 1 m. 06. Sommairement établie, sujette à de fréquentes interruptions à l'époque des pluies, dotée d'un matériel insuffisant, elle a un trafic peu considérable. Elle a cependant contribué à développer considérablement le commerce de Béira.

Ce commerce n'était, en 1892, que de 2 millions 1/2. En 1898, l'importation par ce port a dépassé 22 millions de francs, soit trois fois le chiffre de l'année antérieure. Plus de la moitié venait d'Angleterre, 3 millions seulement des divers territoires portugais, le reste d'Allemagne, de France, de l'Inde et du Natal [3].

Le transit au travers de ce territoire est de 4 millions et demi [4] (matériel pour la ligne de Fort-Salisbury). L'exportation est très faible, 775.000 francs seulement; l'or en lingots y a figuré pour la première fois en 1897. Le total du mouvement commercial, de 139 contos en 1888, était de 3.995 en 1897. Le commerce de détail est fait par les Banians; ils ont sur les Européens l'avantage de vivre à meilleur compte, d'avoir des serviteurs moins coûteux, de tenir leurs magasins ouverts un plus grand nombre d'heures par jour. Le

---

[1] J. Darcy, *loc. cit.* Elle avait été fondée en 1888 comme simple Compagnie minière. Elle a reçu en 1891 une charte royale. Un comité parisien représente les actionnaires français.

[2] M. C. Theal, *loc. cit.* — Pierre Leroy-Beaulieu, *Econ. franç.* 14 avril 1900.

[3] Matériaux de construction, denrées pour les Européens, cotonnades pour les indigènes.

[4] M. Darcy dit 7 millions. La *Deutsche Kol. Ztg.* donne 177.000 l. sterling, soit 4.425.000 fr.

grand commerce est celui de l'alcool : on compte une *bebida* par 24 habitants [1].

Les privilèges de la Compagnie ont attiré de nombreux étrangers. C'est eux qui se disputent les claims de Massikessé. C'est eux qui essaient de s'acclimater dans les territoires salubres. « Il est vraiment douloureux, s'écrie pathétiquement le prospectus de la Compagnie souveraine, de voir de vastes territoires portugais placés dans cette terrible alternative : ou rester inutiles et improductifs, en triste témoignage de l'apathie nationale, ou être fertilisés par du travail et du capital en grande partie ou presque exclusivement étrangers. » C'est une Compagnie française, *Compagnie du Sud-Est africain*, qui a l'entreprise des travaux du port de Béira, quais, jetées, bassins, éclairage électrique. Des territoires consacrés à l'élève du bétail vont être rendus aux cultures coloniales par suite de l'arrivée des viandes gelées d'Australie.

La *Compagnie d'Inhambané*, n'ayant pu faire sa souscription, a été déchue en 1893. La petite Compagnie *das Perolas de Bazaruto* a hérité d'une partie de sa concession, où elle cultive du café pour la consommation locale [2], les arachides et la canne. Le commerce (461 contos), qui se fait encore par le troc des marchandises européennes contre les produits du sol, exportés vers Marseille, Londres, Rotterdam et le Natal, est fait par des Français, des Arabes, des Banians, le plus souvent pour des maisons de Moçambique.

Dans l'ensemble, on ne peut nier que les Compagnies aient rendu des services : car les territoires de Manica, de Sofala, de la Zambézie, ont vu s'accroître, depuis 1892, leur production agricole et minière et leur commerce [3].

Territoires non affermés. — Port de Moçambique. — Le gouvernement garde, au sud des territoires de la Compagnie du Nyassa, l'administration directe de la région de Moçambique, grande ville de 30.000 habitants, qui exporte des arachides, de l'orseille, du copal, de l'ivoire, des cauris, des minerais de fer. Le pays est peu connu, et le peu d'avancement de la colonisation n'est pas à la louange de l'administration directe. Le commerce est complètement monopolisé par les caravanes des Makoua, porteurs de sacs de caoutchouc et d'ivoire. Les indigènes de la côte, qui organisent ces caravanes, traitent avec les roitelets de l'intérieur, qui servent d'intermédiaires entre les habitants de leurs villages et les chefs des caravanes. Ceux-

[1] La Compagnie encourage ce commerce, qui lui rapporte de gros revenus en droits de licence et d'accise.

[2] D'autre part, une société au capital de 750.000 francs a obtenu le monopole de la récolte de 25 p. 100 du caoutchouc des terres de la Couronne dans ce district, contre l'obligation de planter 2.000 pieds en deux ans (*Bull. Af. fr.*, 1899, p. 443).

[3] *Rev. portug.*, juillet 1899.

ci font des bénéfices énormes, payant dans l'intérieur le caoutchouc *vingt fois* moins cher qu'ils ne le vendent sur la côte. Le fer n'est exploité que par les Makoua, qui en fabriquent des ustensiles domestiques. L'Etat n'a rien fait pour développer les cultures[1] de canne, de café, de quina. Tout récemment cependant, une expédition a été envoyée dans l'intérieur, où l'on espère trouver du tabac de bonne qualité ; l'ouverture de cette zone a accru l'importation (cotonnades indiennes et allemandes). La ligne de Hambourg (mensuelle) a presque le monopole du commerce extérieur, malgré les passages mensuels de la *P. and O.* et des *Messageries* (Marseille-Diégo). Le cabotage et même la navigation de l'Inde (par la mousson) sont faits par des boutres arabes. Le mouvement commercial, de 1.030 contos en 1888, n'est encore que de 1.261 en 1897.

Lourenço-Marquès. — Le port de Lourenço-Marquès doit son importance exceptionnelle d'abord à l'excellence de la baie de Delagoa, mais surtout au voisinage du Transvaal et de la Rhodesia, voisinage accru par le chemin de fer qui, depuis 1889, touche la frontière un peu avant Komati-Poort (93 kilomètres), et a été poussé depuis jusqu'à Prétoria et Johannesburg (635 kilomètres). C'est donc surtout le transit qui fait la richesse de Lourenço. A l'exportation, par exemple, on relève (en 1897) à peine 4 contos de produits du district; 72 de produits originaires du Transvaal; 88 de produits étrangers, nationalisés par le paiement des droits, et réexportés surtout vers Béira; 122 de marchandises étrangères non nationalisées, également pour Béira. Le mouvement commercial, qui n'était que de 1.020 contos en 1888, est de 15.657 en 1897.

Parmi les produits transvaaliens, le plus important est la houille, qui provient des mines de Middleburg et de Belfast, situées sur le parcours du chemin de fer Komati-Prétoria, ce qui permet de l'amener à bord à 28 ou 30 francs la tonne. Les compagnies de navigation anglaises, allemandes et américaines s'en approvisionnent de préférence à la houille australienne. Cette exportation s'est accrue en 1898.

Les dépôts de charbon de Lourenço ont vendu, en 1897, 7.900 tonnes et en 1898, 14.660 tonnes[2].

Le transit à destination du Transvaal montait en 1897 à 12.000 contos, dont *cinq* seulement étaient de provenance portugaise (vins) et *cinquante* des colonies portugaises (alcools). A l'importation, sur 3.395 contos, 903 venaient de la métropole, 210 des autres ports du Moçambique. Les marchandises allemandes, favorisées par le fret peu élevé de la *Deutsch-Ost-Afrika-Linie*, supplantent peu à peu les

[1] *Rev. portug.*, décembre.
[2] *Bull. Af. fr.*, 1899, p. 317. — Fr. de Salles Lencastre, *Rev. portug.*, déc. 1899.

articles anglais, à la fois à l'importation et au transit. Au contraire, les frets de Marseille (qui n'est cependant qu'à 30 jours de Johannesburg) sont très élevés. Le chemin de fer a rapporté 727 contos en 1897, les dépenses ont été de 535. Mais de grosses dépenses sont nécessaires pour l'amélioration de la voie.

Le commerce de Lourenço serait encore plus prospère si le port était mieux installé et si les formalités douanières portugaises étaient moins coûteuses et moins lentes. Aussi, de 1897 à 1898, le commerce du Transvaal, atteint par les incertitudes de la situation politique, a diminué avec Lourenço plus qu'avec le Cap, le Natal et l'Orange. On commence à améliorer les débarcadères ; on vient de mettre au concours la construction d'un wharf de 260 mètres de long sur 20 de large, à 6 mètres au-dessus des flots[1]. Une société française a installé l'éclairage électrique. On espère, par le drainage des marais, rendre la ville moins malsaine. Malgré une mortalité élevée, elle se développe rapidement. Elle monopolise 50 % du commerce total de la colonie.

Elle était aussi récemment le centre d'un commerce spécial, celui des travailleurs cafres engagés dans les mines transvaaliennes. Depuis l'ouverture des mines, environ 12.000 par an[2] quittaient les provinces d'Inhambané et de Moçambique, et on évaluait à 80.000 le nombre des sujets portugais installés, pour un ou deux ans, dans les *compounds* du Rand. Depuis l'arrêt du travail des mines, ils refluent par milliers sur Lourenço, où on les abrite dans des baraquements vides. Cette difficulté momentanée pourrait, s'il savait s'en servir, tourner à l'avantage du gouvernement local : il trouverait là une excellente main-d'œuvre pour les travaux agricoles. Lourenço a reçu également des Russes, Italiens, etc., rapatriés par leurs consuls[3].

Commerce extérieur. — Nous avons analysé, région par région, les principaux éléments du commerce de la colonie ; il est nécessaire d'en donner une idée d'ensemble.

Le total du mouvement commercial montait, en 1896, à 8.040 contos (soit environ 36 millions de francs[4]). En 1897, l'importation a été de 4.813 contos, l'exportation de 1.473 seulement. Mais dans ces chiffres n'est pas compris le commerce des deux Compagnies souveraines. Or, le mouvement commercial de celle du Moçambique a été de 3.995 contos (importation 2.642, exportation 142, transit 1.200). Le

---

[1] Il y aura sur le tablier quatre voies ferrées et une grue de 10 t. Le tout doit être livré en 18 mois.

[2] Ce chiffre montait à 25.000 ces dernières années.

[3] *Rev. portug.*, nov. 1899. La guerre a eu aussi pour effet d'arrêter l'exportation de l'alcool à destination des mines.

[4] Le *Board of Trade* donne un chiffre notablement inférieur pour 1897-98 : 28.760.000.

mouvement de la Compagnie du Nyassa a été d'environ 500 contos, soit au total, en y comprenant le transit, 10.781 contos. En 1891, ce chiffre n'était que de 5.287 contos. Les plus grandes valeurs d'exportation sont :

1° Les arachides et les huiles de sésame et de copra (pour Marseille);

2° Le caoutchouc, de qualité exceptionnelle. Pendant les dix dernières années, la colonie en a exporté 2.345 t., dont 1.274 à destination de l'Angleterre et de ses colonies, 767 pour l'Allemagne, 122 pour les Pays-Bas, 92 pour la France, *deux* pour le Portugal;

3° L'ivoire (d'Ibo et du cap Delgado), la cire, le cuivre, le sucre, l'orseille. Toutes ces exportations ne dépassent pas le chiffre de 855 contos.

Les exportations se composent de vins, huiles, conserves, produits pharmaceutiques, fournis en partie par la métropole, et de tissus. La part réservée au Portugal dans les importations n'est guère que de 488 contos, tandis que les importations étrangères dépassent 2.863. Le Portugal ne sera donc vraisemblablement jamais le fournisseur du Moçambique ; il ne peut espérer en faire un marché que pour quelques articles, en particulier les vins, dont l'importation a passé de 5.515 litres en 1865 à 92.703 en 1897. Le transit atteignait à la même date le chiffre de 3.716 contos, supérieur à l'importation. Le Moçambique est donc surtout actuellement, au point de vue économique, une *porte :* la porte de la Rhodesia et du Transvaal. En 1897, ce transit est monté à 11.970 contos.

Le régime douanier inauguré le 29 décembre 1892 est inspiré à la fois par la préoccupation des nécessités fiscales et par le désir de ne pas faire émigrer le trafic sur les territoires anglais ou allemands voisins[1]. Mais dans la pratique, le mélange de ces deux considérations a produit les effets les plus incohérents. Les districts extrêmes du Nord et du Sud bénéficient de tarifs beaucoup moins élevés que le reste de la colonie. Au cap Delgado, les droits ne sont que de 5 % *ad valorem*, sauf pour les armes et les alcools qui paient le tarif général ; cette quasi-liberté commerciale existe à la fois sur la frontière de mer et sur la frontière anglaise du Nyassa. A Lourenço-Marquès, les droits *ad valorem* sont variés, et généralement un peu plus élevés. Dans le reste du pays, les tarifs sont très élevés ; ils montent parfois à 37 % de la valeur, avec faveurs spéciales, comme à Angola, pour les produits portugais ou transportés sous pavillon portugais. Presque tous les produits sont frappés de droits de sortie, qui sont,

[1] ZIMMERMANN, p. 202-203. L'auteur signale (p. 272) les principaux défauts du commerce portugais d'exportation : les exportateurs négligent les emballages, ce qui entraîne des pertes presque égales à la marge laissée par les droits protecteurs ; il n'y a pas de ligne de navigation nationale, pas de maisons vraiment portugaises dans la colonie, pas d'union chez les industriels de la métropole. Les fabricants de conserves, vins en gros, produits pharmaceutiques, tissus, devraient former un syndicat national d'exportation.

eux aussi, des droits différentiels [1]. Cette multiplicité de tarifs a le double effet de rendre très difficile le commerce intercolonial et de favoriser la contrebande.

Le commerce extérieur est presque entièrement fait par des étrangers. « A l'heure actuelle, près des deux tiers du commerce sont entre les mains de sujets britanniques, Indiens ou Européens. Le reste est partagé entre des maisons françaises, allemandes, portugaises et hollandaises, et une faible proportion du trafic est faite par des natifs de Goa ou des autres possessions portugaises indiennes[2]. »

Ce commerce pourrait naturellement se développer avec une administration plus sage, moins routinière, moins tatillonne, moins *fiscalisante*. Voici quelques exemples rapportés par un homme qui *a vu* : « Quelques hommes entreprenants avaient planté du café, il y a quelques années, sur le continent en face de Moçambique; mais les autorités portugaises locales ont immédiatement établi des impôts, des taxes très lourdes, si bien que la culture du café a été tuée rapidement. On peut en dire autant du cocotier. A une époque, on eut le dessein de planter cet arbre utile en grande quantité sur une côte singulièrement favorable à sa croissance. Mais, comme le gouvernement local a imposé une taxe annuelle par tête de palmier, la culture du cocotier a été abandonnée [3]. »

Ce que les conditions géographiques de la province ne permettent pas, c'est « que les produits de la métropole prennent une part prépondérante dans le commerce général[4] ». Cette importation n'augmente qu'avec une extrême lenteur. De 149 contos en 1887, elle n'est encore que de 667 en 1896; elle représentait il y a 10 ans les 5 0/0 du total, elle en représente au plus les 16 %.

Les relations régulières avec la métropole et les relations des ports entre eux étaient depuis 1893 assurées par l'*Union Steam Ship C°*, qui avait le monopole des transports de l'Etat. Une compagnie portugaise concurrente ne put tenir que quelques années. En 1895 le monopole a été transféré à la *Deutsch-Ost-Afrika-Linie*, qui dessert la colonie à la fois par le Cap et par Suez. On compte sur cette amélioration des communications directes avec Lisbonne pour relever le chiffre des importations nationales.

Administration. — La colonie est loin d'être entièrement soumise au Portugal. A l'exception de la zone fertile de la côte, qui mesure une vingtaine de milles d'épaisseur, l'autorité portugaise ne se fait

---

[1] Arachides pour les ports étrangers, 2 %; nationaux, 1,5. Sésame, cuirs, gommes, tabac 4 et 2. Caoutchouc, 8 et 6. Cauris, 5 et 3,75. Ivoire, 10 et 5. Copal, perles, 6 et 4,5. Autres articles, 2 et 1,5 %.

[2] JOHNSTON, p. 55.

[3] *Id.*, *ibid.*,

[4] *Relatorio*, p. 37.

sentir aux indigènes qu'à coups d'expéditions militaires. Aussi le régime administratif est des plus compliqués, moitié civil, moitié militaire. Ce qui le complique encore, c'est l'existence des deux Compagnies à chartes ; dans les districts administrés par les Compagnies, le gouverneur est un agent de la Compagnie, agréé par le gouvernement.

Le gouverneur général réside à Moçambique. Les parties de la colonie non concédées à des compagnies souveraines comprennent trois districts :

A) *Moçambique* (non compris le territoire de l'ancien district du cap Delgado, aujourd'hui administré par la Compagnie souveraine du Nyassa) : il comprend un *concelho* purement civil (ville de Moçambique), une *capitania-mor* des terres de la couronne (Mossouril) et six commandements militaires. La région d'Angotché est particulièrement troublée.

B) *Zambézie* : comprend le concelho de Quilimané (capitale San Martinho de Quilimané), et le commandement militaire supérieur de Tété, subdivisé en commandements militaires. Tout récemment, une expédition composée de 250 Européens, 60 Angolais et 2.500 cipayes indigènes a traversé la région du Zambèze au Nyassa et renversé le roitelet Mataka. Nous rappelons que la Compagnie du Zambèze n'est pas souveraine. Le gouverneur est commandant de l'escadrille du Zambèze.

a) Le district d'*Inhambané* subsiste provisoirement, en raison de la déchéance de la Compagnie concessionnaire de ce nom ; il est subdivisé en 1 concelho et 10 circonscriptions ;

b) Le district militaire de *Gaza*, constitué à la suite des guerres contre Gugunhama, a été prorogé en 1896 ; le chef du district a pleins pouvoirs.

C) *Lourenço-Marquès* : 1 concelho, 5 circonscriptions. Le gouverneur de ce district a rang de gouverneur de province. Il commande à quelques canonnières fluviales.

Le ressort de Moçambique comprend 6 circonscriptions judiciaires. L'évêque dépend de la province de Goa. Dans le projet de concordat, le Moçambique aurait 1 archevêché et 2 évêchés. L'enseignement est organisé comme dans l'Angola, mais réduit à l'instruction primaire et professionnelle. En dehors du service ordinaire des travaux publics, il existe une direction des chemins de fer spéciale à Lourenço-Marquès.

La force armée comprend, sauf en temps d'expéditions, 2.500 h., répartis en 3 bataillons de chasseurs avec chacun sa batterie d'artillerie, 1 compagnie de police et 20 compagnies indigènes (cipayes). Les dépenses militaires montent à près de 317 contos par an, non compris l'entretien des forteresses.

Le Moçambique est une colonie coûteuse. Sir H. Johnston remarque que, de 1508 à nos jours, son budget a toujours été en déficit [1]. D'après les derniers budgets, ce déficit a été :

En 1892-93.....	de 632 contos
— 1893-94.....	— 164 —
— 1894-95.....	— 220 —

Les dépenses sont évaluées à 1.555 c., les recettes à 1.335. Elles sont fournies surtout par les douanes et par le chemin de fer de Lourenço. En raison de l'insécurité du pays, les dépenses réelles sont toujours supérieures au chiffre prévu [2]. « C'est une question, demande Johnston, de savoir si cette possession sera jamais profitable au Portugal. »

Situation internationale. — Cette question est rendue plus intéressante encore par les incertitudes qui règnent au sujet de la situation internationale du Moçambique.

Le Portugal a cru longtemps qu'en vertu de la théorie de l'hinterland admise par la conférence de Berlin, il pourrait opérer la jonction entre ses territoires de l'Est et de l'Ouest africain. D'une mer à l'autre, de la Rovouma au Congo, de la baie de Delagoa au Counéné, l'Afrique portugaise eût formé un vaste territoire de plus de 4 millions de kilomètres carrés, au milieu duquel aurait coulé le Zambèze, fleuve portugais. Le Nyassa aurait été un lac portugais. Etablie sur les deux côtes et limitée tout d'abord à la région bordière, la colonisation lusitanienne aurait eu tout loisir de s'étendre, à son heure, dans les régions de l'intérieur, sûre de ne jamais rencontrer sur sa route, de l'océan Indien à l'Atlantique, que des terres portugaises. Les grandes entreprises de l'avenir, les chemins de fer, les télégraphes destinés à relier l'Afrique du Sud au Soudan et à l'Egypte auraient dû franchir la zone portugaise.

Le mirage de ce grand Empire africain séduisait encore les imaginations portugaises en 1876, lors de l'expédition de Serpa Pinto. Mais les Makololos du Chiré « se déclarèrent » protégés anglais. Le gouvernement portugais lui-même semblait admettre la théorie des Makololos, puisqu'il établit un droit de douane de 3 0/0 sur les marchandises originaires du Chiré. En 1879, il accordait à l'Angleterre la liberté de commerce, de navigation et de transit, le passage des armes et des munitions à travers son territoire. « C'était presque livrer la colonie à l'Angleterre [3]. » Par ces concessions, Andrade

[1] JOHNSTON, p. 55, signale un excédent, pour la première fois, en 1893. Mais cet excédent disparaît si l'on considère l'année portugaise 1893-94.

[2] ZIMMERMAN, p. 203. Pour 1897, le chiffre des dépenses est de 1.458 c. pour l'administration générale, de 3.592 en tout.

[3] *Ibid.*, p. 196-198.

Corvo espérait obtenir le moyen de réaliser les très sérieux plans de colonisation qu'il avait conçus pour le Moçambique. Mais l'opinion publique, ignorante de la situation réelle, se révolta contre le ministre et fit repousser le traité.

Les espérances de jonction des colonies reprirent en 1889, pendant la période de refroidissement avec l'Angleterre. Le Portugal concéda des mines dans des régions frontières, occupa le Manica, envoya Capello et Ivens vers l'Angola, signa des traités de protectorat dans le Nyassa, développa l'action politique des missions religieuses. Ces efforts venaient trop tard : les missions anglaises, les sociétés du Cap, les compagnies commerciales du Nyassa étaient dans la place. En janvier 1890, l'Angleterre exigea le retrait des troupes portugaises, et en août imposa l'abandon du Manica et l'obligation de ne pas aliéner de territoires sans l'assentiment de l'Angleterre [1]. Pour ménager l'amour-propre portugais, cette dernière clause fut remplacée, en juin 1891, par un droit de préemption réciproque que les deux nations se concédaient sur leurs territoires respectifs ; mais voit-on bien le Portugal se prévalant de ce droit pour acquérir des terres anglaises ? Il accordait à l'Angleterre le libre transit, moyennant un droit de 3 %, la libre navigation du Chiré et du Zambèze, et s'engageait à construire le télégraphe et le chemin de fer de Beïra. Depuis lors, le Moçambique est, en fait, placé sous le protectorat commun du Portugal et de l'Angleterre [2]. On sait que les annexes du traité rétablissent au profit de l'Angleterre le droit, stipulé en 1879, de faire passer des armes et même des troupes de Beïra ou de Chindé à la frontière rhodésienne. Lord Carrington a été dernièrement reçu à Beïra avec des démonstrations qui semblaient un aveu de demie-vassalité.

A la question de la frontière occidentale se superpose la question de Delagoa, dont les origines sont plus lointaines. C'est après l'échec d'une colonie austro-italienne, en 1776, que le Portugal installa des postes militaires et des factoreries dans la baie. En 1823, l'Anglais Owen, ne trouvant d'établissements portugais qu'au nord de la baie, établit le protectorat anglais sur le Sud. Après son départ, les Portugais rétablirent leur autorité. Mais, en 1861, Bickford planta le drapeau britannique sur les îles Inyak. En 1872, la question fut soumise à l'arbitrage du président de la République Française ; la sentence de 1875 fut favorable au Portugal.

---

[1] Johnston, impérialiste endurci, estime que la tentation était forte pour la *British South Africa* C° de prendre les territoires au sud du Zambèze et le Pongoué, de s'ouvrir un chemin jusqu'à la mer par Beïra. Mais « un esprit de justice » (p. 59) empêcha l'Angleterre de pousser à ce point la piraterie.

[2] « Depuis lors, dit Johnston, un sentiment *plus amical* existe entre les Anglais et les Portugais. » Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Le Portugal se hâta de concéder pour une longueur de 55 milles la ligne ferrée de Lourenço à la frontière. En 1888, la ligne était terminée dans les délais fixés, mais on s'aperçut ensuite que la frontière transvaalienne était située à l'ouest du point où s'arrêtait la ligne ; celle-ci n'était donc pas achevée au sens juridique du mot. Le Portugal abusa de cette erreur pour prononcer la confiscation, le 24 juin 1889. Il y eut là, de sa part, un acte de véritable mauvaise foi. Ainsi du moins en a jugé le tribunal arbitral de Berne, qui, après dix ans écoulés, vient de rendre sa sentence.

Avant même que cette sentence eût été rendue, le bruit courait en Europe que le Portugal serait hors d'état de payer l'indèmnité à laquelle il allait être vraisemblablement condamné. On ajoutait que ses deux voisins en Afrique, l'Angleterre et l'Allemagne, étaient disposés à lui offrir leurs bons offices, et à faire à son égard le métier de prêteurs sur gages. Les *Questions* ont déjà tenu nos lecteurs au courant de cet incident[1]. A travers les démentis et les versions contradictoires, il semble que les deux puissances avaient offert au Portugal de garantir un emprunt, de proclamer très haut en paroles l'intégrité du domaine portugais, mais de se saisir des douanes de ses colonies africaines. On ne voit pas nettement comment se serait fait le partage. Du moins paraît-il évident que l'Angleterre tenait surtout à s'installer dans la baie de Delagoa et peut-être à Beïra, l'Allemagne sur le Chiré et la rive nord du Zambèze[2]. Cette mainmise sur les douanes aurait été équivalente en fait à ces baux emphythéotiques par lesquels plusieurs puissances se sont établies dans ces derniers temps sur certains points de l'Empire chinois.

Ce qui est sûr, c'est que le Portugal a décliné ces propositions. La somme que la sentence du 29 mars dernier l'a condamné à payer à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, représentants des actionnaires, ne dépasse guère 15 millions. La modicité de ce chiffre a excité la fureur des journaux anglais; le Portugal est en mesure de payer cette indemnité sans avoir recours aux « bons offices » de ses voisins. Il gardera donc l'absolue souveraineté du Moçambique.

Mais peut-être n'est-ce que partie remise. Nous avons vu, dans cette étude, que le Moçambique est pour la métropole une colonie coûteuse; malgré ses richesses naturelles considérables, elle n'est pour Lisbonne ni un vendeur, ni un client; elle ne vit guère que par le transit; elle ne communique avec le Portugal que par des lignes étrangères; elle n'est quelque peu mise en valeur que par des capitaux étrangers; elle est une charge, et non un élément de force pour la mère-patrie. L'incident de Beïra vient de prouver que le

[1] *Quest. dipl. et col.*, 1900, t. IX, p. 110.

[2] On parlait aussi de Mossamédés et de la baie des Tigres — et de Walfishbay, que l'Angleterre aurait cédée.

Portugal ne la conserve que grâce au bon vouloir et sous la quasi-protection de l'Angleterre. En Portugal même, de fort bons esprits estiment qu'il serait plus sage d'abandonner une possession de ce genre.

Il est donc possible que le mystérieux traité de partage anglo-allemand reçoive un jour son application. Le pays y gagnerait. Lourenço et Beïra aux mains des Anglais seraient deux magnifiques débouchés de l'Afrique centrale ; Moçambique et la région du Nyassa entre des mains allemandes seraient soumis aux méthodes de colonisation rationnelle qui ont déjà donné des résultats dans l'Est africain allemand; en raison de la latitude, l'Allemagne pourrait y trouver, sur le plateau, des territoires de peuplement [1].

La France aurait-elle à perdre à ce changement? Quelques esprits timorés paraissent s'effrayer beaucoup du danger que constituerait pour notre possession de Madagascar le voisinage de deux grandes puissances substituées à l'impuissant Portugal. Mais c'est à nous à mettre Madagascar hors d'atteinte : il me semble que notre force peut être faite d'autre chose que de la faiblesse de nos rivaux. — Au point de vue économique, Madagascar aurait tout avantage à trouver à 30 heures de Majunga, à deux jours de Tulléar, au lieu d'un pays pauvre et languissant, deux colonies bien administrées, peuplées et riches, capables de lui acheter ses produits d'élevage et ses denrées agricoles. La côte ouest de la grande île rencontrerait dans ce voisinage un élément de prospérité et nous trouverions sans doute ailleurs, dans le Nord-Ouest africain par exemple, des moyens et des occasions de rétablir l'équilibre général, si nous l'estimions rompu à notre détriment. Le changement serait d'ailleurs plus apparent que réel : depuis les toasts récemment échangés à Lisbonne, il semble bien que le Portugal et ses colonies sont virtuellement placés sous le protectorat de la Grande-Bretagne.

HENRI HAUSER,
Professeur à l'Université de Clermont.

[1] La part de l'Allemagne serait évidemment la moins belle, surtout si les Anglais conservaient le haut cours du Chiré. A titre d'indemnité, les Allemands réclameraient sans doute, sur la côte occidentale, Walfishbay et les îles à guano.

LES GRANDES CONCESSIONS AU CAMEROUN

Avec le XIXe siècle se termine l'ère des conquêtes lointaines; les grandes Puissances ont fini de se partager le monde; il n'y a plus de territoires sans maîtres, et la question coloniale se résume maintenant tout entière dans la mise en valeur des possessions d'outre-mer. Mais, chose curieuse, l'État moderne, dont l'intervention se fait sentir, sur le vieux continent, d'une façon de plus en plus prépondérante, jusque dans les plus petits détails intéressant l'existence même des individus, semble vouloir, en ce qui concerne les problèmes vitaux des pays nouveaux, abdiquer une notable partie de sa toute-puissance et s'effacer devant l'initiative privée. Les grandes Compagnies coloniales privilégiées ont fait place aux grandes Sociétés concessionnaires. Certes, il y a entre les premières et les secondes d'autres différences que celles du titre; mais, en somme, le système de colonisation n'a pas changé : on a simplement cherché une forme rajeunie et plus appropriée aux idées courantes. Les lecteurs des *Questions diplomatiques et coloniales* ont pu du reste s'en rendre un compte exact par les articles très documentés qui leur ont été donnés sur le régime foncier au Congo belge et au Congo français [1]. Nous n'y reviendrons pas; nous voulons seulement étudier à grands traits ce qu'est devenu le système des concessions entre les mains des Allemands, au moment même où disparaissaient chez eux les derniers vestiges des Compagnies souveraines.

Le Cameroun, quoique considéré, et à bon droit, comme le meilleur des protectorats allemands, est néanmoins celui de tous, la Nouvelle-Guinée étant mise à part, dont les territoires sont le moins connus. Pour finir d'explorer et de pacifier l'hinterland, rendre les communications possibles avec la côte, résoudre le difficile problème de la main-d'œuvre, en un mot pour permettre la mise en valeur de la colonie, de puissants efforts étaient à faire; et le gouvernement allemand n'a pas hésité à confier à des Compagnies privées une grande partie de cette lourde tâche. Le 8 décembre 1898 se fondait à Bruxelles une Société germano-belge, la *Gesellschaft Sud-Kamerun*, dont le siège social devait être transporté ensuite à Hambourg, et qui obtenait le 16 janvier 1899 une concession de 9 millions d'hectares dans le bassin supérieur de la Sangha. Cet exemple ne tarda

[1] Voir *Quest. dipl. et col.*, articles de MM. Bourdarie, Franconie, Anton, 1899, t. VI, p. 449, t. VII, p. 90, t. VIII, p. 86, 1900, t. IX, p. 1, et tout récemment l'étude de M. Lorin sur la crise du Congo français, t. X, p. 674, 1er décembre 1900.

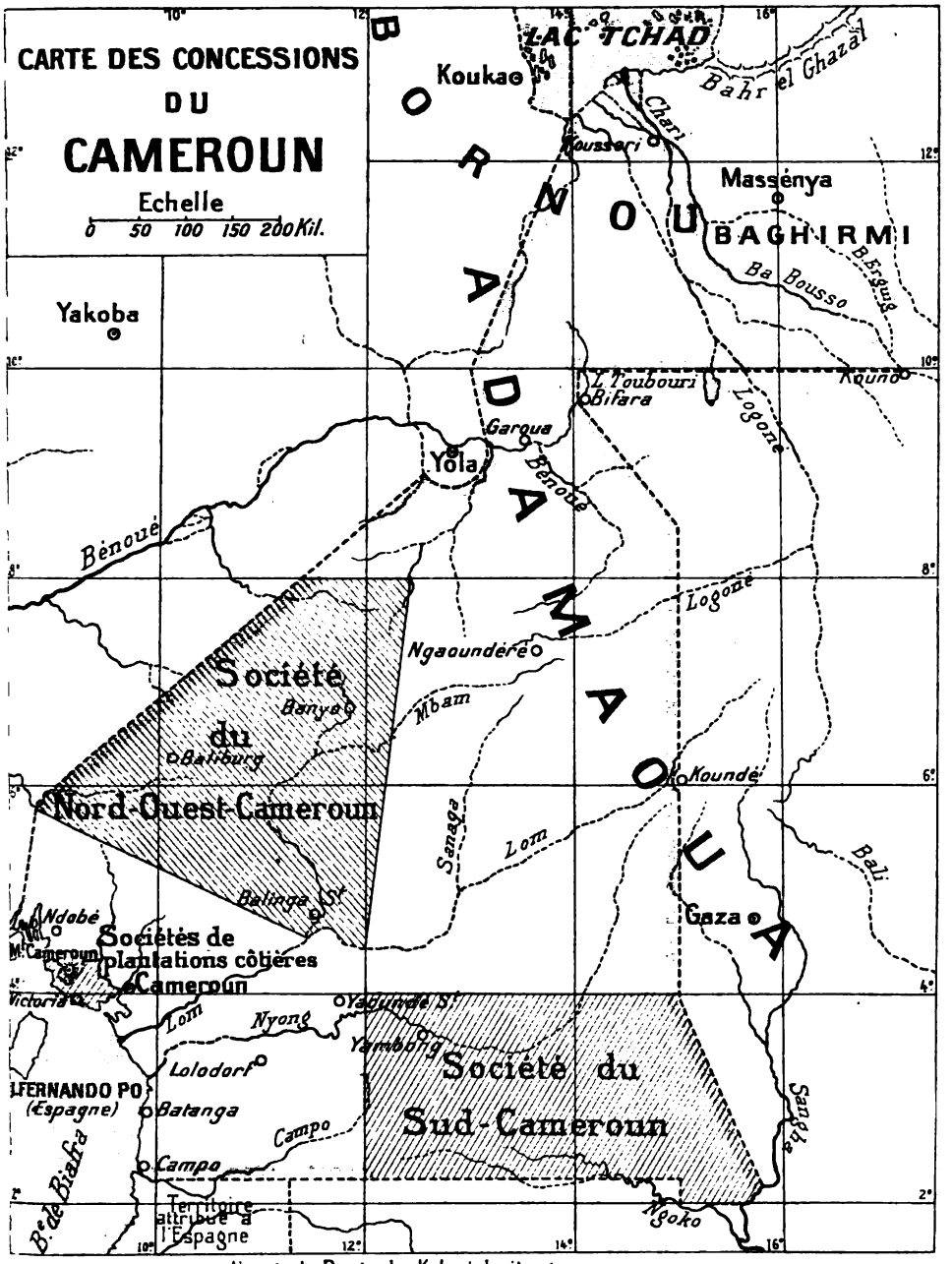

d'après la Deutsche Kolonialzeitung

LES GRANDES CONCESSIONS DU CAMEROUN

pas à être suivi, et, le 31 juillet 1899, une autre Société, bien allemande celle-là, la *Gesellschaft Nord-West Kamerun*, acquérait des territoires encore plus considérables situés dans le nord-ouest de la colonie, et se faisait reconnaître comme personne civile par le Bundesrath, en vertu de la loi organique du 15 mars 1888.

Prenons la dernière en date de ces chartes[1] de concession, et voyons quelles mesures a cru devoir prendre la Direction des Colonies du Ministère des Affaires Etrangères pour sauvegarder les droits du gouvernement, de la colonie et des tiers, tout en rendant possible la tâche colonisatrice de la Société en formation.

La charte, octroyée en conformité avec le décret impérial du 15 juin 1896 réglementant l'occupation des territoires de la Couronne, cède à la Société Nord-West Kamerun, en toute propriété et pour une période de 50 ans (qui peut être portée à 60 si au bout de douze ans la Compagnie a construit un chemin de fer reliant la côte à l'hinterland), de vastes territoires de plus de 80.000 kilomètres carrés, et lui reconnaît en outre un droit de préemption sur les terrains appartenant aux indigènes dont le Gouverneur ne peut refuser de consacrer l'acquisition pendant les vingt premières années. Par contre, la Société s'engage à respecter les droits des tiers, à garantir l'entière liberté du commerce, à fournir une subvention de 100.000 marks à la mission d'exploration du Tchad, à construire des routes, des canaux et des chemins de fer, à organiser un système régulier de bateaux à vapeur, à terminer l'exploration de son territoire, à créer des plantations et des factoreries, enfin à laisser intact le quart des forêts.

Voici maintenant quelles sont ses obligations financières, un peu compliquées, comme on va le voir. Elle doit consacrer tous les ans au moins 100.000 marks à l'amélioration du pays, et au total une somme d'au moins 3 millions de marks pendant les dix premières années. Au Trésor du Cameroun elle se reconnaît redevable, sur les bénéfices commerciaux, tout d'abord de 5 % du produit net comme contribution à la sécurité de la colonie, puis de 10 % de ce même produit net après que 5 % ont été prélevés pour la formation du fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint 25 % du capital et 10 % du dividende. Si les bénéfices sont supérieurs aux sommes déjà indiquées, le dividende peut être élevé à 10 %, puis à 12 %, ce qui fournit encore au Trésor le droit de prendre en plus 10 %. Ce n'est pas tout : si le montant des profits n'est pas encore épuisé, le Trésor s'empare de nouveau d'un tiers et permet que le dividende soit porté à 20 % ; enfin, en supposant que les gains fournissent un

---

[1] Zimmermann, *Die deutsche Kolonialgesetzgebung*, t. IV, p. 133 et s.

dernier reste, celui-ci sera partagé également entre le Trésor et les actionnaires.

Si nous ajoutons que les pouvoirs de surveillance sont attribués au Chancelier de l'Empire, qui en délègue l'exercice à un Commissaire ayant le droit d'assister à toutes les séances du comité des directeurs, du conseil d'administration et à chaque assemblée générale et d'exiger les livres de la Société, nous aurons fait connaître les principaux traits de cette charte de concession, qui apporte quelques modifications heureuses au « type » créé par M. de Buchka, notamment en ce qui concerne la participation immédiate de l'État aux bénéfices.

Quel est le sort réservé à ces grandes Compagnies concessionnaires? L'avenir seul nous le dira. Il est certain que les territoires qu'elles occupent sont très riches en caoutchouc et en ivoire; mais combien de temps dureront ces ressources? Toujours est-il que les Sociétés se sont mises courageusement à l'œuvre; l'une, la *Gesellschaft Sud-Kamerun*, a acheté toutes les factoreries de l'ancienne *Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo* et de la *Nieuwe Afrikaansche Handels-Vennootschap;* l'autre, la *Gesellschaft Nord-West Kamerun*, s'est assuré de son côté la possession des anciens comptoirs de la grande maison Wœrmann, de Hambourg, ce qui a porté à 30 le nombre des factoreries pour l'hinterland de la colonie. Des routes ont déjà été pratiquées; plusieurs projets de chemin de fer sont à l'étude; de nombreuses missions d'exploration sont parties ou prêtes à partir pour l'intérieur, et l'on parle de porter de quatre à dix millions le capital de chacune de ces sociétés [1].

Une polémique très vive s'est engagée dans les milieux coloniaux allemands à propos de la question des grandes concessions; il serait oiseux de revenir encore une fois sur les nombreux arguments qui peuvent être invoqués pour ou contre ce système de colonisation; aussi voulons-nous seulement indiquer sur quels points principaux la discussion a porté en Allemagne.

La polémique, qui resta courtoise tant qu'on ne discuta que les idées, ne tarda pas à dégénérer en une querelle assez vive quand on se mit à s'attaquer aux personnes. M. de Buchka, Directeur des Colonies, puis surtout l'avocat Scharlach, de Hambourg, et le docteur Passarge, explorateur au Cameroun, sont les principaux héros de cette lutte qui est loin d'être terminée. M. Passarge reproche à M. Scharlach de poursuivre une œuvre anti-nationale, et voici pourquoi : M. Scharlach, qui cumule les fonctions de Directeur de la *Gesellschaft Sud-Kamerun* et de la *South West Africa C° L^ted^*, aurait profité de l'embarras dans lequel se trouvait le gouvernement allemand

[1] *Deutsche Kolonialzeitung*, numéros du 8 et du 15 novembre 1900.

sur les moyens propres à mettre efficacement en valeur l'hinterland inexploré de ses colonies, pour passer un contrat lui permettant d'acquérir des territoires considérables, tout en ne s'engageant à verser des redevances au Trésor que dans un avenir lointain. Bien plus, M. Scharlach trouve ces conditions encore trop onéreuses[1] et il s'efforce de persuader au gouvernement qu'il y a lieu de distinguer entre les Sociétés exerçant des droits quasi souverains et jouissant du monopole du commerce, et celles qui se bornent à tirer leurs bénéfices des résultats de leurs opérations commerciales, soumises au jeu de la libre concurrence. Les premières seraient tenues à certaines redevances annuelles, mais les secondes ne devraient rien payer, si ce n'est tout au plus une « compensation appropriée » aux sacrifices territoriaux consentis par l'État. Il est fort peu probable que le gouvernement allemand se laisse convaincre par de tels arguments, car alors les sociétés concessionnaires se livreraient à une véritable exploitation, dans toute la force du terme, des immenses domaines qui leur ont été confiés, et au bout de quelques années les territoires concédés ressembleraient plutôt à un pays ravagé par quelque cataclysme épouvantable qu'à une contrée défrichée et prête à être fécondée par de riches cultures.

Mais on reproche à M. Scharlach des faits beaucoup plus graves encore : on l'accuse de ne faire vivre ses Sociétés que grâce à l'appoint de capitaux étrangers ; la Compagnie du Cameroun est plutôt belge[2], et celle du Sud-Ouest Africain plutôt anglaise qu'allemande ; M. Scharlach ne serait qu'un spéculateur à la solde de M. Cecil Rhodes, et la preuve s'en trouverait dans le fait que la *South West Africa C° L^ted^* a cédé à la *De Beer* tous ses droits sur les mines de diamant qui pourraient être découvertes dans ses territoires. Ce n'est pas tout : après s'être fait donner la presque totalité des actions de la Société en reconnaissance des services qu'il pourra rendre dans les fonctions de Directeur, M. Scharlach cherche à accaparer tous les territoires vacants dans les colonies allemandes, en s'efforçant d'obtenir de nouvelles concessions ou de s'immiscer dans les conseils d'administration des Compagnies déjà existantes. Voici en quels termes originaux M. Passarge[3] dépeint la situation des colonies allemandes dans cinquante ans, si M. Scharlach réussit dans ses tentatives : « Quand, grâce aux efforts du gouvernement et aux sacrifices consentis par le peuple allemand, les colonies allemandes seront devenues riches, les nombreuses Sociétés concessionnaires se mettront

[1] Dr Scharlach, *Ueber die Gewinnbeteiligung der Regierung bei Kolonialgesellschaften* (*Kolonialzeitung*, n° 4, 25 janvier 1900, p. 37 et s.).

[2] Le second directeur de la *Gesellschaft Sud-Kamerun* est le fameux colonel Thys.

[3] Dr Passarge, *Das System Scharlach* (*Beiträge zurdeutschen Kolonialzeitung*, n° 17, 25 avril 1900).

alors à secouer les arbres fruitiers que le gouvernement aura plantés et soignés. M. Scharlach conseille au gouvernement de jouer le rôle d'un jardinier habile et vigilant qui épuise ses forces à apporter des améliorations et à écarter les voleurs, mais qui, en dehors d'un très modeste salaire, ne recueille aucune part des bénéfices. Et alors que fera le « bon Michel » allemand? Il sera admis à regarder de loin, à se lécher les babines et à se brosser le ventre. »

Portée sur ce terrain, la discussion prenait des proportions considérables; on invoquait le témoignage de M. de Bismarck, lorsqu'il disait au Reichstag, en 1884, que la politique coloniale allemande ne pouvait réussir qu'à la condition d'être soutenue par la volonté du peuple tout entier; on prétendait qu'il s'agissait d'une question intéressant la vitalité nationale de l'Allemagne et l'on adjurait le gouvernement et M. Scharlach de choisir entre une politique de spéculation et une politique vraiment populaire; on attendait enfin une réponse décisive, bien allemande, qui ait, comme disait Martin Luther, « des cornes et des dents ». Cette réponse, les événements se sont chargés de la donner bientôt eux-mêmes : M. de Buchka est allé méditer dans le silence de la retraite sur les inconvénients qu'il peut y avoir à donner, un peu trop à la légère, de grandes concessions coloniales; quant à M. Scharlach, il a trouvé dans les affaires de banque et de spéculation de quoi se consoler amplement des accusations qu'on avait osé porter contre lui.

PIERRE DECHARME.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DE CHINE

Le 30 décembre, les plénipotentiaires chinois, le prince Tching et Li-Hong-Tchang, ont informé les ministres étrangers qu'ils acceptaient sans réserve les conditions de la note conjointe; mais ils ne l'ont pas encore signée.

La seule nouvelle de quelque intérêt est l'annonce d'une convention russo-chinoise réglant quelques questions relatives à la Mandchourie; encore en a-t-on exagéré l'importance. Cette convention complète pour le sud de la Mandchourie celle qui a déjà été conclue pour le Nord. La Russie s'installe provisoirement à Niou-Tchouang et la Mandchourie tout entière est placée sous son contrôle effectif. La nouvelle de cet accord russo-chinois a produit une vive émotion en Angleterre, où l'on surveille avec un soin jaloux les progrès incessants de la Russie en Asie. Le *Times* est parti aussitôt en guerre, pour la plus grande joie sans doute des diplomates chinois, qui doivent être ravis de voir la discorde s'accentuer ainsi parmi leurs ennemis. Pour le *Times*, la prise de possession par les Russes de la Mandchourie méridionale était le cas prévu par l'accord anglo-allemand du 16 octobre : « L'Angleterre et l'Allemagne, dit-il, n'ont-elles pas promis de s'entendre et de prendre certaines mesures dans le cas où une tierce puissance s'assurerait des avantages particuliers, soit pour le territoire, soit pour le commerce? Le moment est venu d'appliquer cette clause de l'accord. »

En Allemagne cependant, on s'est montré beaucoup plus calme. Les journaux ont généralement envisagé la convention russo-chinoise comme la suite naturelle de la politique d'expansion russe, politique qui n'est un mystère pour personne et dont le résultat est depuis longtemps escompté. La *Gazette de Cologne* a même publié, en réponse au *Times*, un article officieux pour déclarer que la convention anglo-allemande n'a rien à voir avec l'arrangement russo-chinois relatif à la Mandchourie. L'accord anglo-allemand, d'après la *Gazette de Cologne*, ne vise que le cas où une tierce puissance tenterait d'obtenir des avantages territoriaux dans des régions où les puissances contractantes peuvent exercer quelque influence. Or, l'Allemagne n'a véritablement pas d'intérêts en Mandchourie, et par conséquent

la Mandchourie n'est pas un territoire à propos duquel l'Allemagne ait à agir.

Allant plus loin encore, la *Gazette de Cologne* affirmait que cette question de la Mandchourie avait été examinée au moment de la conclusion du traité anglo-allemand ; que le gouvernement anglais avait alors désiré qu'il fût explicitement stipulé dans le traité que la Mandchourie était exclue des territoires susceptibles de provoquer une intervention des puissances cosignataires, mais qu'il avait par la suite changé d'avis et avait préféré une rédaction plus générale.

Il semble bien qu'il y ait un fond de vérité dans l'information de la *Gazette de Cologne*. Il est clair que la Russie a toujours eu l'intention bien arrêtée de mettre la main sur la Mandchourie, et il ne semble pas qu'aucune puissance européenne ait ni les moyens ni la volonté de l'en empêcher. Personne ne pouvait s'illusionner à ce sujet. Le *Times*, d'ailleurs, dans la réponse qu'il fait à la *Gazette de Cologne*, ne croit pas pouvoir donner un démenti au journal allemand. Il regrette seulement que le public anglais n'ait pas été, dès le début, éclairé sur la véritable situation et il maintient que l'Angleterre, au contraire de l'Allemagne, a des intérêts très importants en Mandchourie, intérêts qui se trouvent gravement compromis par la convention russo-chinoise.

D'autre part, le *Morning Leader*, dans un article très sage, très judicieux, a montré les dangers d'une politique de représailles.

Quelque regret que nous puissions éprouver, dit-il, de voir la Mandchourie devenir un protectorat russe, nous devons reconnaître qu'il est trop tard pour protester. La russianisation de la Mandchourie est devenue inévitable du jour où nous avons permis la prise de Port-Arthur et le détournement du chemin de fer sibérien jusqu'à une station dans le golfe du Pe-tchi-li. Nous avons accepté alors une cuisante humiliation. Nous ne pouvons plus protester maintenant. Que ferions-nous d'ailleurs ? Si nous suivions les conseils du *Times*, nous pourrions déclarer la vallée du Yang-tsé protectorat anglais. Mais alors l'Allemagne ferait de même dans le Chan-toung. Mais la France, le Japon, les États-Unis voudraient également s'assurer des consolations. La Chine serait bientôt une collection de vastes dépendances européennes dotées de tarifs européens, et cela irait à l'encontre de nos propres intérêts. Aussi, au nom même des intérêts anglais, nous répétons bien haut : quoi que fasse la Russie, nous ne serons réellement lésés dans nos intérêts qu'autant que nous considérerons son action comme un prétexte à notre *self aggrandizement*.

La Russie ne peut qu'être encouragée par ce premier succès, et, de fait, elle continue à déployer une activité qui lui donne les meilleurs résultats. Avec l'Allemagne, elle vient de régler la convention par laquelle elle remettra, au nouvel an russe, le chemin de fer de Tien-Tsin à Chan-haï-kouan à l'autorité militaire allemande. Suivant

cette convention, la Russie garderait la moitié du matériel roulant pour la section de Chan-haï-kouan à Niou-Tchouang. Elle aurait également droit de recours sur le chemin de fer en deçà de la Grande Muraille pour les dépenses qu'elle a faites en réparations et en opérations de transport pendant son occupation. Enfin elle deviendrait propriétaire de tous les ateliers de Chan-haï-kouan et de tout ce qu'ils contiennent.

Avec le Japon, la Russie est également en négociations. D'après la *Gazette de Francfort*, le ministre russe à Tokio traite avec le marquis Ito la question de la Corée. On voit par là quelle est l'activité de la diplomatie russe. On comprend aussi qu'elle est trop directement absorbée par ses propres affaires pour pouvoir s'occuper de façon bien effective des questions internationales.

Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin et du Pé-tchi-li, est arrivé à Paris, où d'ailleurs il ne restera que quelques jours, ayant hâte d'aller reprendre son poste en Chine. Il était intéressant de connaître son sentiment sur les terribles événements dans lesquels il a joué personnellement un rôle si admirable et sur la situation actuelle. Mgr Favier a exprimé la plus grande confiance :

Nous avons eu, a-t-il dit, à Pékin, une *Commune*, une Commune qui avait à sa tête un prince. C'est une révolution qu'a tentée Tuan, mais il n'a pas été suivi par la majorité du pays. D'une façon générale, la *Commune chinoise* n'a pas eu plus de succès dans les diverses provinces de l'empire que n'en avait eue, en province, la Commune parisienne. A Pékin même, il s'en faut de beaucoup que le nouveau gouvernement ait eu pour lui toute la population et toute l'armée, et cela fut très heureux pour nous, car, si toute la ville avait embrassé, sans arrière-pensée, la cause de la révolution, nous y passions tous.

A présent, Tuan, vaincu par les Européens, a filé L'impératrice est à peu près maîtresse de ses mouvements. Reviendra-t-elle à Pékin? Il ne faut pas oublier qu'elle est très loin de sa capitale, que c'est l'hiver, que l'hiver dans ces régions n'a rien d'agréable et que surtout pendant longtemps on l'a terrifiée avec le seul nom des Européens. Elle commence à peine à se rassurer. L'impératrice reviendra à Pékin au cours de ce printemps. Tout se rétablira dans l'ordre, et vous verrez que ni les Européens, ni moi-même, au point de vue de l'influence, au point de vue moral, n'aurons rien perdu. Nous nous retrouverons en face du gouvernement qui, depuis trente-cinq ans, nous donne concessions sur concessions, et cette rude leçon n'aura fait que rendre notre mission plus facile.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — Le Reichstag allemand et le Landtag de Prusse ont rouvert leurs séances le même jour, le 8 janvier. Le Reichstag aura d'abord à voter les crédits pour l'expédition de Chine, tels qu'ils ont été arrêtés par la commission spéciale d'accord avec le chancelier. Il discutera ensuite le budget et cette tâche occupera tout son temps. Au Landtag, la session sera plus mouvementée. L'assemblée va en effet avoir à se prononcer sur le fameux projet du canal de l'Elbe au Rhin. On se rappelle comment ce projet fut repoussé en 1899 par suite de l'opposition intransigeante des conservateurs agrariens. On put croire alors un instant que l'Empereur prononcerait la dissolution de l'assemblée coupable de rejeter un projet qui lui tenait tant à cœur. Il n'en fit rien cependant, mais il ne renonça pas pour cela à son plan. Le 8 janvier, le discours du Trône a annoncé la présentation du projet de canal, considérablement élargi du reste, car il embrasse maintenant tout le système de la navigation intérieure en Prusse. Le projet passera-t-il cette fois? On le croit assez généralement. On compte beaucoup en effet sur l'énergie de M. de Bülow. Et à ce point de vue la discussion sera fort intéressante, car elle permettra au nouveau chancelier de donner la mesure de son influence et de son autorité.

Autriche. — Notre correspondant particulier nous écrit de Vienne :

Les élections législatives commencées dans la deuxième semaine de décembre continuent lentement et dureront jusqu'au 18 janvier, date à laquelle les opérations électorales seront closes par le vote de la curie de la grande propriété de Basse-Autriche.

Ont voté jusqu'à présent la Ve curie (suffrage universel) dans tous les pays représentés au Reichsrath, la IVe curie (communes rurales) en Bukovine, Carniole, Galicie, la IIIe curie (villes) en Galicie, Dalmatie, Bukovine, Carniole, la IIe curie (chambre de commerce) en Dalmatie, la Ire curie (grande propriété foncière) en Carniole.

Les députés élus jusqu'aujourd'hui appartiennent à 22 partis politiques, alors que, dans le dernier parlement, on n'en comptait que 20, y compris les « sauvages ». En voici d'ailleurs l'énumération :

1° Club polonais	33	députés
2° Jeunes-Tchèques	10	—
3° Socialistes démocrates	9	—
4° Slovènes conservateurs	8	—

5°	Socialistes chrétiens	8 députés
6°	Radicaux allemands	6 —
7°	Ruthènes radicaux	6 —
8°	Parti catholique populiste	5 —
9°	Vieux-Ruthènes	4 —
10°	Radicaux Tchèques	3 —
11°	Slovènes libéraux	3 —
12°	Vieux-Roumains	3 —
13°	Démocrates polonais	3 —
14°	Parti populiste polonais	3 —
15°	Progressistes allemands	6 —
16°	Parti populiste allemand	2 —
17°	Radicaux serbes	2 —
18°	Conservateurs tchèques	1 —
19°	Jeunes-Roumains	1 —
20°	Socialistes polonais indépendants	1 —
21°	Italiens libéraux	1 —
22°	Italiens cléricaux	1 —

Les résultats immédiats des élections sont les suivants : augmentation du nombre des radicaux allemands, défaite des socialistes démocrates en Galicie, en Bohême, en Styrie, échec des antisémites (socialistes chrétiens) à Vienne et en Basse-Autriche. Affaiblissement des Jeunes-Tchèques au profit d'un parti tchèque plus avancé (radicaux tchèques). Renforcement de la solidarité du club polonais par la chute des chefs du parti populiste (le père Stojalowski, candidat dans deux circonscriptions, y a échoué ; M. Stapinski, chef des populistes polonais, n'a pas été réélu).

Les élections qui ont déjà eu lieu — et parmi elles celle de la curie du suffrage universel — se sont donc faites sous l'influence de l'idée nationale, et celles qui viendront maintenant ne pourront s'en dégager non plus. Cela promet pour le prochain parlement !

W. Beaumont.

Angleterre. — *La question de Terre-Neuve.* — La question du *French Shore* paraît préoccuper beaucoup les journaux anglais. Le *Times*, dans un leading article, a déclaré que l'occasion était excellente aujourd'hui pour l'Angleterre de régler cette affaire Divers journaux anglais, le *Morning Post*, le *Manchester Guardian*, notamment, préconisent vivement en ce moment la solution qui consisterait à échanger la Gambie contre les droits que nous possédons sur le *French Shore*. Or, il ne faut pas s'y tromper : nous ferions là un marché de dupe. La Gambie anglaise n'a pour nous aucune valeur, et une compensation comme celle-là serait tout à fait insuffisante.

Les journaux anglais, d'autre part, insistent avec complaisance sur le peu de parti que nous tirons aujourd'hui du *French Shore*, et en concluent que la compensation qu'on pourrait nous proposer serait nécessairement insignifiante. L'*Eclair* dit très justement à ce propos :

J'ai un Rembrandt, il vaut cent mille francs et je les demande au marchand qui veut traiter avec moi. — « Est-ce qu'il ne les vaut pas ? — Pour moi, oui, mais pas pour vous; car vous n'aimez pas la peinture et vous ne jouirez pas de ce chef-d'œuvre, appréciable seulement pour un connaisseur émérite. C'est mon cas justement; d'où il suit que j'ai droit de prendre le tableau sans payer, puisqu'en le prenant je ne prends rien qui ait une valeur à vos yeux. »

M. Delcassé, en réponse à une lettre que lui adressait à ce sujet M. Garreau, sénateur, s'en est référé aux paroles prononcées par lui il y a deux ans à la tribune de la Chambre : « A Terre-Neuve, nos droits sont incontestables, ils sont indiscutés. Rien n'empêche qu'ils soient exercés. »

Il faut entendre par là que c'est à nos voisins à « tirer les premiers » s'ils désirent entamer quelque conversation à ce sujet. — En 1815, l'Angleterre nous offrit l'île Maurice en échange de nos droits. — Si elle nous offrait les Nouvelles-Hébrides ou Sierra-Leone, nous verrions si le prix est honnête. Mais qu'on ne nous parle plus de la Gambie : les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures.

Beaucoup d'inexactitudes ont été dites sur la question de Terre-Neuve dans certains journaux quotidiens. Rappelons tout de suite, pour le cas où la discussion s'engagerait, que nos droits sur le *French Shore* sont fondés non pas sur le traité d'Utrecht, comme le répètent les Anglais, suivis en cela par des Français qui n'ont certainement jamais lu ledit traité, mais sur le traité de Versailles de 1783. On peut consulter à ce sujet un lumineux article de M. Emile Bourgeois, paru dans les excellentes *Annales des Sciences politiques* en 1899 [1].

Russie. — Le *Novoïé Vrémia* a publié un nouvel article sur l'alliance franco-russe et l'armée française qui est signé, non comme le précédent par le correspondant parisien du journal, mais par son propre directeur, M. Alexis Souvorine, l'un des écrivains les plus réputés de son pays. Voici la conclusion :

L'alliance entre la France et la Russie, entre l'Empire et la République, n'a pas été faite dans le but de permettre aux alliés de s'immiscer dans leurs affaires intérieures et leurs luttes de factions réciproques. Enfants plus jeunes et venus plus tard que les Français à la civilisation, nous comprenons très bien les différences de climat, d'histoire et de culture des deux peuples alliés.

Mais si les alliés sont vraiment des alliés, ils doivent se préoccuper de savoir si leurs armées sont prêtes pour la guerre. Même la sollicitude exagérée et indiscrète est préférable, dans cet ordre d'idées, à l'indifférence réciproque. Est-ce le moment de faire des essais dangereux et d'affaiblir l'armée, quand une politique sévère est indispensable en Chine ?

La plupart des journaux russes consacrent des articles à ce même

[1] *Annales des Sciences politiques*, mars 1899 (F. Alcan, éditeur).

sujet. Les organes ultra-conservateurs se prononcent dans le même sens que le *Novoïé Vrémia*, tandis que les journaux gouvernementaux et officieux donnent une note différente.

« Une partie de la presse française, remarque M. Alcide Ebray, a eu le grand tort d'exploiter, visiblement dans un but de polémique, un incident qui, traité comme il aurait dû l'être, ne pouvait être pour nous qu'un avertissement à méditer. »

Turquie. — Un de nos correspondants de Constantinople nous adresse la communication suivante :

On ne se préoccupe pas suffisamment en France des affaires d'Orient. Ce qui se passe à Constantinople en ce moment mériterait cependant de retenir toute notre attention. L'influence française, hier encore prépondérante ici, diminue chaque jour. Le sultan, et plus encore le groupe politique qui le domine et le dirige, se détachent de plus en plus de la France. En ce moment, c'est la Russie qui fait la loi. Le gouvernement ottoman se laisse aveuglément mener par les Russes et obéit à leurs moindres injonctions. Ils sont les maîtres partout et s'en vantent d'ailleurs journellement dans leurs journaux, qui répètent à l'envi que la question d'Orient est au moins aussi importante que la question d'Extrême-Orient et qui savent le persuader au pays.

Un petit fait montre bien l'importance de l'influence russe à Constantinople. Vous avez sans doute appris que le sultan avait décrété des mesures de rigueur contre les juifs de Palestine. Cela a pu vous surprendre, car pour qui connaît les besoins incessants d'argent du sultan, il doit sembler invraisemblable qu'Abdul Hamid songe à persécuter les juifs, ses meilleurs banquiers. La vérité, c'est que ces juifs de Palestine sont des Allemands. Ils parlent allemand et répandent dans le pays l'influence allemands. Or, les Russes sont très inquiets et très jaloux des progrès des Allemands en Orient. Ils ont donc imposé au sultan des mesures de proscription contre ces juifs allemands et le sultan a obéi.

D. E.

II. — AFRIQUE

Algérie. — Le gouverneur général de l'Algérie met actuellement en œuvre le programme qu'il s'était assigné. Il y procède par une série de mesures concordantes qui tendent à adapter l'organisation administrative de l'Algérie aux conditions nouvelles créées par le fonctionnement prochain du budget spécial.

Ces mesures dépendent, les unes de la sanction qui sera incessamment donnée par le gouvernement aux propositions dont M. Jonnart l'a saisi, les autres de l'initiative du gouverneur.

M. Jonnart vient de procéder à une réorganisation des bureaux du gouvernement général qui, tout en instituant trois grandes directions — travaux publics ; agriculture, commerce et industrie ; services

financiers et contrôle des dépenses, — se traduit par une diminution de l'effectif du personnel et par de notables économies.

En même temps, donnant suite aux vues décentralisatrices accusées par lui dès la première heure, M. Jonnart a transféré aux préfets, sous toutes les réserves nécessaires, un grand nombre de délégations portant sur des points d'exécution et de détail, dans le but d'activer l'expédition des affaires.

—La Chambre des députés a, dans sa séance du 28 décembre, adopté, après une courte discussion, le projet qui déclare d'utilité publique le chemin de fer prolongeant la ligne d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Rezg et Duveyrier dans la direction d'Igli.

— Dans la même séance, la Chambre a également adopté tous les différents chapitres, puis l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1901.

Le budget spécial a ensuite été voté par le Sénat sans modification.

—La Réunion d'Études Algériennes a inauguré, le 7 janvier, la série de ses conférences de l'année à la Société de géographie. En l'absence de M. Laferrière, retenu par un deuil récent, la séance était présidée par M. Flandin, ancien député.

M. Foureau, qui avait bien voulu se charger de faire la première conférence, a raconté son exploration en insistant sur le côté algérien de sa mission.

Touat. — Le général Servière, commandant la division d'Alger, vient de partir pour l'Extrême-Sud, avec mission de procéder à la relève des garnisons dans les oasis sahariennes et d'organiser un ou plusieurs postes au Touat, qu'il a déjà parcouru l'été dernier.

Le général est chargé de faire un rapport sur les régions nouvellement occupées. Il devra s'efforcer autant que possible de proportionner les dépenses d'occupation au peu de ressources des territoires sahariens.

Le territoire de Zinder. — L'*Officiel* a publié, le 27 décembre, le décret constituant entre le Niger et le Tchad un troisième territoire militaire ayant pour chef-lieu Zinder, relevant du gouverneur général de l'Afrique occidentale française et placé sous la direction d'un commandant militaire. Ce commandant sera le colonel Peroz.

Bas-Niger. — Le capitaine d'artillerie de marine Lenfant s'est embarqué à destination du Bas-Niger, pour aller occuper définitivement les deux enclaves que la convention anglo-française du 14 juin 1898 nous a reconnues sur les bords du Niger et qui sont situées l'une sur le fleuve entre Léaba et la rivière Moussa, l'autre sur l'une des embouchures du Niger. Le capitaine Lenfant établira aussi un service de ravitaillement sur le Niger avec chaloupe à vapeur et chalands.

La *Pall Mall Gazette* a cru pouvoir protester contre cette mission du capitaine Lenfant, la déclarant contraire à l'esprit de la convention de 1898. Cette protestation n'a d'ailleurs aucune importance, car elle se heurte à des textes formels et précis.

Transvaal. — Il est toujours impossible de savoir exactement ce qui se passe dans l'Afrique du Sud. Tandis que Botha avec ses burghers immobilise au Nord dans les deux Républiques le gros des forces de lord Kitchener, Delarey et Dewet avec leurs commandos, dont on ignore d'ailleurs absolument le nombre et la composition, sillonnent toute la colonie du Cap, coupant les voies ferrées et se ravitaillant en chevaux, armes et munitions. Parfois une dépêche nous apprend l'heureux résultat d'un coup de main trop important pour être dissimulé. C'est ainsi que nous avons connu la surprise du poste d'Helvétia, sur le chemin de fer de Machadodorp à Lydenburg. Dans cette affaire, les Anglais ont eu 50 tués ou blessés et 200 prisonniers. Mais, pour un engagement dont nous connaissons le résultat, combien nous restent inconnus ! Nous ne sommes pas mieux renseignés sur l'état d'esprit des Afrikanders. Évidemment il n'y a pas de soulèvement en masse et le fait que lord Kitchener est reparti surveiller les opérations dans le Nord montre que le danger n'est pas immédiat. Mais il n'est pas moins certain que les Boers qui ont envahi le Cap sont fortement secondés par la bienveillance des Afrikanders, qui les renseignent sur les mouvements des Anglais et leur fournissent des chevaux et des vivres. D'autre part, lord Kitchener a fait appel aux colons loyalistes pour composer un corps de police armée qui défendrait la colonie. On enrôle tous ceux qui se présentent, et l'état de siège est proclamé partout. On fait revenir au Sud 4.000 colons du Cap qui servaient dans les réguliers de l'armée anglaise. Tout cela montre bien que la situation est grave et que l'on redoute fort un mouvement général. Dans le voisinage immédiat de Capetown même, les Anglais ne se sentent plus en sûreté. Ils quittent les villages hollandais où la vie ne leur est plus possible et rentrent dans la ville. Dans de nombreuses gares, on découvre des armes ou des munitions cachées, dissimulées en des paquets d'aspect inoffensif. Qui fait ces expéditions clandestines? Nul ne le sait. Les Anglais ne peuvent se fier à personne, et cependant ils ne peuvent encore prendre ouvertement des mesures de répression contre personne.

Il est certain que les Anglais du corps expéditionnaire ne doivent plus se faire beaucoup d'illusions et ne se dissimulent pas la gravité de la situation. Lord Roberts, en arrivant à Osborne, a fait des déclarations assez pessimistes, qui ont été très commentées. « La tâche de Kitchener, a-t-il dit, est hérissée de difficultés; la guerre est loin

d'être terminée. Certes, il n'y a pas lieu de douter du résultat final, mais il faut que nous fassions comprendre à nos adversaires que nous sommes fermement résolus, quels que soient le coût et la durée de la guerre, à terminer heureusement ce conflit. »

Ces paroles de lord Roberts forment un contraste assez singulier avec les déclarations de sir Ellis Ashmead Bartlett, qui a écrit au *Times* que la situation lui semblait très satisfaisante, *very promissing*, et qu'il suffisait de montrer un peu d'énergie. Ce qui est singulier, c'est que cette opinion de sir Ellis Ashmead Bartlett est aussi celle de la majorité de la nation. On persiste, malgré tout, en Angleterre, à avoir confiance et à escompter la fin de la guerre. Il y a là un exemple bien anglais d'entêtement et d'aveuglement patriotique, jingoïste, pour mieux dire.

III. — AMÉRIQUE

La frontière entre le Costa-Rica et la Colombie. — A propos de la solution du contesté franco-brésilien, il convient de rappeler qu'une difficulté du même genre, qui s'était élevée entre les Républiques de Costa-Rica et de Colombie, a été récemment résolue par voie d'arbitrage.

L'arbitre choisi avait d'abord été le roi Alphonse XII d'Espagne, qui mourut pendant le litige, en 1885. Les deux Républiques convinrent alors de choisir comme arbitre le président de la République française.

Comme toutes les questions analogues, ce contesté a donné lieu à de nombreux travaux, livres et brochures. C'est principalement M. de Peralta qui a été chargé d'exposer les droits territoriaux de Costa-Rica, et M. Francisco Silvela ceux de la Colombie[1].

L'arbitre, dont le jugement a été publié au *Journal officiel* de la République française le 15 septembre 1900, a donné raison sur presque tous les points au Costa-Rica; cependant la *Bahia del Almirante*, la *Bocca del Drago* des premiers navigateurs, a été attribué à la Colombie. La frontière définitive va de la Punta Burica à la Punta Mona.

[1] V. *Pet. Mitteil.*, 1900, p. 255, art. du professeur Dr Ed. Seler, av. carte.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Allemagne : navigation du Rhin [1]. — Peu de fleuves ont une batellerie comparable à celle du Rhin; peu de fleuves étaient naturellement plus rebelles à la navigation. Avec une pente moyenne de $0^m,290$ par kilomètre, le Rhin avait partout une allure trop rapide, sauf de Mannheim à Bingen. Au trou de Bingen, il y avait même une dénivellation de 2 mètres. Aux basses eaux, la circulation était interrompue pendant une vingtaine de jours. Les crues imposaient trois ou quatre semaines de chômage; les eaux montaient de 12 mètres à Cologne. Actuellement le chenal régularisé présente une profondeur de 2 mètres entre Bingen et Saint-Goar, de $2^m,50$ entre Saint-Goar et Cologne, de 3 mètres au delà. Des chalands à fond plat, en tôle d'acier, de plus de 2.000 tonnes forment des trains qui, attelés à de puissants remorqueurs, transportent en six ou huit jours de Rotterdam à Cologne 4 à 5.000 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 400 à 500 wagons.

Pour obtenir ce résultat, l'Allemagne a dépensé au moins 400 millions de francs, surtout depuis son unité. En 1870, le commerce du Rhin n'était encore évalué qu'à 3.930.000 tonnes; il s'élève en 1897 à 41.000.000 tonnes. Les ports se multiplient sur les rives du grand fleuve. Après le port de Strasbourg qui abrite des navires au pied des murailles de la ville, à une lieue du fleuve, voici Carlsruhe qui veut s'unir au Rhin par un canal de 7 kilomètres. Les nouveaux ports qui s'ouvrent sont sollicités par la prospérité des anciens.

Mannheim-Ludwigshafen, qui tient le sceptre du Rhin moyen, a des quais et des bassins plus étendus que Rotterdam. Son tonnage a été de 4.500.000 tonnes en 1897. A l'issue des gisements houillers de Westphalie, le port fluvial de Ruhrort-Duisburg-Hochfeld atteignait en 1897 le chiffre de 9.596.299 tonnes, dépassant le mouvement fluvial de Paris et le mouvement maritime de Marseille.

L'émigration en Finlande. Modification du régime douanier de l'empire russe. — La population de la Finlande émigre rapidement pour se soustraire au nouveau régime que lui prépare la substitution de l'administration russe à l'ancienne autonomie du pays.

En 1895, la moyenne de l'émigration en Finlande était de 2,26 par

---

[1] *Bulletin de la Société de géographie de Bordeaux* : « les Progrès de la navigation sur le Rhin », par M. G. Rossignol.

1.000 habitants; en 1899, elle a été de 6,55 par 1.000, c'est-à-dire qu'elle a presque triplé, et cela dans les districts riches, dans le gouvernement de Viborg par exemple, aussi bien que dans les districts pauvres [1]. Le mouvement continue en 1900 : du seul port de Hengœ sont partis, au mois de mai et de juin derniers, 2.277 émigrants, tandis que 143 personnes émigraient par le port de Kristinestad du 18 mai au 8 juin seulement.

Jusqu'à présent, les causes de cette émigration étaient surtout politiques. La nationalité finlandaise ne peut plus se faire d'illusion sur l'avenir que l'empire russe lui prépare. Le tsar a cessé de faire suivre son titre d'autocrate de toutes les Russies du titre plus modeste de grand-duc de Finlande et, tout récemment (juin 1900), le russe a été proclamé la langue officielle de l'ancien grand-duché, le suédois et le finnois devant être exclus des actes administratifs à partir de 1905. En vain la majorité des membres de la diète fait valoir que « la Finlande, lors de son union à la Russie, est devenue un grand-duché... elle a été ainsi élevée au rang des nations » [2]. En vain les statisticiens croient pouvoir affirmer que sur 2.700.000 habitants de la Finlande il n'y en a pas plus de 8.000 dont le russe soit la langue maternelle. L'empire russe compte sans doute sur les effets de l'émigration et sur la fécondité des races slaves qui se développent si merveilleusement par tout son sol. Le succès de la russification des provinces baltiques encourage aussi l'administration impériale à proscrire tout idiome dissident. Mais sur les bords du golfe de Riga, la substitution d'une langue à une autre n'a occasionné que la perte de quelques cours en allemand. Sur les bords du golfe de Bothnie, la disparition du patois héroïque qui a produit l'épopée du Kalevala constituera une perte intellectuelle ressentie par l'Europe entière.

Des mesures économiques sont sur le point de donner encore plus d'acuité à la crise de l'émigration finlandaise. La Finlande jusqu'ici se défendait contre le commerce russe et opposait ses tarifs à ceux de la Russie. Un décret a récemment ouvert la Finlande aux colporteurs russes, qui sont des agents déguisés de la russification du pays. Enfin, sous prétexte de réforme douanière, il est question de rattacher étroitement la Finlande à la Russie en l'associant à la politique de prohibition qui prévaut de plus en plus dans les conseils de Saint-Pétersbourg.

Commerce extérieur de la Grèce [3]. — La Grèce, d'après le bureau de statistique de son ministère des finances, a fait 212.751.517 francs d'affaires avec l'étranger en 1899. Le chiffre des

[1] *Chronique de Finlande*, n° 7, Paris, juillet 1900.
[2] *Mémoire* remis au ministre de Finlande par 79 membres de la diète. Supplément de la *Chronique de Finlande*.
[3] *Revue de l'Orient*, 20 juillet 1900, p. 165.

importations est moindre que celui de l'année précédente, mais le progrès des exportations est sensible et soutenu.

Année	1896	importations	113.604.615 fr.,	exportations	72.860,431 fr.
—	1897	—	114.761.525	—	80.734.074 —
—	1898	—	152.083.634	—	89.438.100 —
—	1899	—	128.085.906	—	94.665.611 —

Les principaux articles d'importation en 1899 sont : les céréales (35.081.749 fr.), les fils et tissus (20.827.756 fr.), la houille (8.910.480 fr.), le bois (9.141.698 fr.), les produits chimiques, les peaux, le sucre, le café.

A l'exportation, on remarque surtout le raisin de Corinthe (38.007.954 fr.), les minerais (23.860.014 fr.). — Ces deux articles forment à eux seuls les deux tiers du trafic hellénique. — A noter aussi l'exportation des vins (4.530.809 fr.), du cognac 1 million 1/2 environ, du tabac, des éponges et des figues.

Commerce extérieur de la Macédoine et du port de Salonique. — Le consul de France à Salonique évalue le mouvement du commerce extérieur de la province de Macédoine en 1899 à 64.460.400 francs à l'exportation et à 65.216.550 francs à l'importation. La part du port de Salonique dans ce trafic est à l'exportation de 32.715.900 francs, à l'importation de 54.599.750 francs. Lorsque les travaux d'amélioration du port seront achevés, celui-ci, profond de 8 m. 50, offrant un développement de quais de 1.000 mètres, pourra recevoir les plus grands navires de la Méditerranée. Salonique aspire à devenir un port international. En attendant, ce n'est encore que le débouché de la Macédoine et de la Serbie; et dans ces deux régions, les chemins de fer qui viennent d'Autriche-Hongrie font au port de Salonique une redoutable concurrence : par wagons spéciaux, la Hongrie envoie ses alcools, ses sucres, et les distribue tout le long de la voie ferrée Belgrade-Ouskoub-Salonique; les envois de la Serbie par mer sont à peu près insignifiants.

La France tient encore une place importance dans les transactions à Salonique, mais sur tous les points où sa supériorité était incontestée, elle commence à souffrir de la concurrence étrangère. Le tonnage sous pavillon français est à peu près égal à celui de l'Autriche-Hongrie (115.000 tonnes contre 121.521). Les navires français et austro-hongrois dépassent même par le nombre les navires anglais qui, cependant, débarquent à Salonique un plus grand poids de marchandises. Aussi la Grande-Bretagne importe-t-elle pour 13.350.450 francs et l'Autriche-Hongrie pour 13.370.550 francs contre 10.383.900 francs seulement à l'actif de la France. Il est vrai

que l'Italie, tout en venant au 4e rang, n'importe que pour 6.729.400 francs. Les travaux du port de Salonique sont confiés à une société française. La principale minoterie de Salonique, fondée par MM. Darblay, avait passé à la maison Allatini frères, qui possède aussi une briqueterie dont toute la machinerie est française. Les machines françaises sont toujours les plus estimées à Salonique. La minoterie Allatini ayant été incendiée en 1898, c'est du Havre et de Marseille que la Macédoine a fait venir des farines jusqu'à concurrence de 3.542.000 francs.

Mais la France, en 1899, importe peu d'articles macédoniens; elle n'achète, par exemple, que 48 tonnes de cocons de soie, quand l'Italie en achète dix fois plus. Sur beaucoup de points, la France ne fait à Salonique aucune vente, ou des ventes insignifiantes. 2.400 tonnes de cotonnades ont été débarquées à Salonique en 1899, provenant d'Angleterre ou des États-Unis, de Suisse ou d'Italie; la France n'en avait expédié que 40 tonnes, et elle défendait péniblement son commerce des toiles de Vichy contre les tissus similaires italiens.

De même la draperie française, jadis très recherchée en Turquie et aujourd'hui encore considérée comme article de luxe, est délaissée pour les draps à bon marché fabriqués en Belgique ou dans les usines autrichiennes de Brünn.

Notre soierie de Lyon tient encore le premier rang, malgré les efforts de l'Italie, parce que les industriels lyonnais ont su se déranger et venir étudier le marché macédonien. Dans le commerce des peaux au contraire où l'industrie française réalise encore largement les deux tiers des affaires (plus d'un million de francs), nos articles commencent à souffrir des critiques intéressées que leur adressent les concurrents étrangers, parce qu'il n'y a pas de représentants français pour défendre le travail de leurs compatriotes. Enfin on est étonné de voir presque tout le commerce de la confection profiter aux maisons de Vienne, les gants provenir presque exclusivement d'Italie. Cela est dû au bon marché des costumes et de la ganterie, d'ailleurs de qualité médiocre, que fournissent ces deux pays; à la patience aussi de leurs commerçants. Des fabricants de chapeaux français ayant subi des pertes à Salonique ont abandonné la place; leurs rivaux étrangers ne les ont pas imités.

Le consul de France à Salonique conclut donc qu'il y a des efforts à faire pour maintenir à son niveau actuel le commerce de la France en Macédonie. Les quantités considérables de farines importées de France à Salonique en 1899 ne seront plus nécessaires quand les récoltes redeviendront normales et que les moulins Allatini seront reconstruits. Pour relever le niveau des opérations commerciales de la France en Macédoine, il faudra que les industriels de notre pays se résignent à fournir de la marchandise de qualité ordinaire et à bas

prix, que des représentants français la colportent en offrant à leur clientèle exotique plus de crédit que les maisons françaises n'en consentent habituellement[1].

II. — ASIE

Statistique de la Chine. — Le commerce extérieur de la Chine a progressé de 25 % en 1899. La dette extérieure est de 1.372.125.000 francs exigeant annuellement 22.270 taëls pour les intérêts. En outre, deux emprunts de 7.800.000 livres sterling ensemble ont été contractés par le gouvernement chinois pour la construction des chemins de fer[2].

Les revenus de l'État ne peuvent être supérieurs, d'après les évaluations de l'administration européenne des douanes, à 80 millions de taëls (le taël, à l'intérieur, vaut 6 fr. 50). Le chiffre approximatif des dépenses serait de 71.347.000 taëls ; mais il est certain que chaque année apporte aux finances chinoises un déficit. Le contribuable chinois est, du moins en apparence, faiblement grevé. Il ne paye à l'État que 1 fr. 25 par tête. Mais aux impôts proprement dit, s'ajoutent les dépenses d'entretien et surtout les exactions des administrateurs. Un gouverneur de province, par exemple, reçoit 200 taëls d'appointements et 20.000 taëls de gratification[3].

III. — AMÉRIQUE

Commerce extérieur de la République Argentine en 1899 : La part de la France. — Le commerce extérieur de la République Argentine atteint, en 1899 le total de 303.768.202 piastres or (soit 184.917.581 piastres à l'exportation et 116.850.671 à l'importation), réalisant un progrès de 60.509.844 piastres or sur le mouvement d'affaires de l'année précédente.

Grâce aux produits de l'élevage aux dépouilles animales, peaux, cornes, etc., enfin aux divers produits de l'agriculture la balance se solde au profit de la République Argentine et les exportations dépassent de 68.066.860 piastres or les importations.

Toutefois, depuis la crise financière de 1890 qui avait réduit des deux tiers environ les importations dans l'Argentine (en 1889 148.076 056 piastres or ; en 1891 58.038.375 pour l'importation des sept principales puissances qui commercent à la Plata), les expéditions des étrangers avaient repris progressivement leur activité. Seul le

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 22 novembre 1900, p. 788-798. Rapport du consul de France à Salonique, M. Louis Steeg.

[2] *Dépêche coloniale* du 22-23 juillet 1900.

[3] *Journal das Finanças* cité par *Los Negocios* (de Barcelone), 15 et 22 août 1900.

commerce français a cessé d'augmenter : la France, qui était au second rang des pays importateurs à la Plata en 1889, a passé au cinquième en 1899, après l'Angleterre, qui vend à l'Argentine pour 43.671.421 piastres or, après les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne. Les 10.979.690 piastres or d'importation actuelle ne représentent guère que le tiers de notre ancienne exportation (30.237.407 piastres or en 1889).

Quels obstacles s'opposent à la reprise des affaires entre la Plata et la France? D'abord les progrès économiques de le République Argentine. La meunerie du Rio de la Plata mieux outillée suffit à la consommation du pays et fait concurrence aux minoteries françaises sur le marché du Brésil : des vignes ont été plantées; les vins du pays coupés avec des vins italiens ou espagnols permettent à la République Argentine de fournir maintenant à la moitié de sa consommation (1 million d'hectolitres sur 2.500.000); Buenos-Ayres a des ateliers de bijouterie, d'horlogérie, de meubles et de voitures. Enfin des tarifs protecteurs frappent les objets de luxe et la loi ne met pas les produits de bonne qualité à l'abri d'une contrefaçon compromettante. Ajoutons que le commerce français périclite dans la République Argentine comme sur bien d'autres marchés, faute d'offrir des marchandises assez inférieures et un assez long crédit, faute de voyageurs surtout et de représentants. A vouloir se procurer pour leurs machines par exemple des pièces de rechange en temps utile, les clients argentins de l'industrie française éprouvent tant de difficultés qu'ils finissent par préférer des machines étrangères [1].

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 22 novembre 1900, p. 805-808 rapport de M. Francastel, consul de France à Buenos-Ayres.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Colonisation agricole en Tunisie, par D. Zolla, lauréat de l'Institut et de la Société nationale d'agriculture, professeur à l'Ecole de Grignon et à l'École libre des sciences politiques. — Broch. In-8°, 71 pages. Paris, L. Maretheux, imprimeur.

Cette brochure renferme une série d'articles parus dans l'*Illustration*. L'auteur explique comment on devient propriétaire en Tunisie, puis donne des indications sur les céréales, le bétail, la vigne et l'olivier, la question de l'eau, les transports, les débouchés. Selon lui, la solution du problème de la colonisation n'est pas dans le métayage tel que l'entend M. Saurin; elle est dans la constitution de Sociétés qui achetèront de grands domaines, autour desquels pourraient se grouper peu à peu de petits propriétaires. L'auteur néglige d'ajouter que ces petits propriétaires seront vraisemblablement des Siciliens. La solution indiquée par M. Zolla n'est pas la nôtre, mais une discussion nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de dire que la brochure est très claire et très agréablement illustrée.

A. B.

Le Maroc et les Intérêts belges, par Victor Collin; Louvain, Polleunis et Centerick, 1900; 208 pages.

Sous ce titre, peut-être un peu spécial, M. V. Collin a publié une intéressante étude économique sur le Maroc. Le volume s'ouvre par un coup d'œil d'ensemble sur les conditions physiques du Maroc, ses habitants, son gouvernement, son histoire; les notions que nous possédons sur ces sujets divers sont résumées d'une manière adroite qui, cependant, n'exclut pas quelques inexactitudes. Mais ce n'était point là le but principal de l'ouvrage.

M. Victor Collin voit avec raison l'avenir du Maroc dans sa puissance de rendement. La plus grande partie du pays est riche : le versant Atlantique, avec ses fertiles contrées du Chaouï et du Doukkala, produira en abondance les céréales que nous cultivons en Europe. Dès que l'on descend vers le Sud, vers Merrakech, de grandes quantités de terrain sont plantées d'oliviers. Là aussi apparaît, dans la zone littorale, ce curieux arganier dont l'huile est susceptible de nombreuses applications industrielles. Enfin le Maroc serait très favorable à la culture de la vigne.

L'élevage aussi constitue une grande ressource pour l'avenir : les chevaux, les ânes, les moutons y prospéreront comme les bœufs, déjà supérieurs à ceux d'Algérie, de Doukkala et du Sous.

Le sous-sol semble également fort riche, mais aucun document sérieux et certain ne peut nous éclairer à ce sujet. Contentons-nous donc sagement de probabilités et des remarques géologiques clairsemées sur lesquelles elles se fondent.

Il est bon de faire de nombreuses réserves sur la façon dont M. Collin envisage l'avenir politique du Maroc. Le terrain est vite déblayé. Ni l'Espagne ni la France n'ont rien à faire politiquement au Maroc (à noter que M. Collin considère l'exercice du droit de suite que possède la France en vertu des traités comme autant d'excursions en dehors du droit international).

D'ailleurs, la situation commerciale de ces puissances, affirme M. Collin, montre une décadence manifeste et profonde. L'Allemagne est en meilleure posture; son éloignement du bassin de la Méditerranée doit lui faire désirer Tanger pour servir d'étape à ses navires allant en Extrême-Orient. L'Angleterre, possédant Gibraltar, n'a guère intérêt à aller au Maroc ; son influence commerciale, pour ne parler que de celle-là, y diminue de jour en jour.

Un seul pays est en voie d'accroissement, c'est la Belgique dont le mouvement commercial avec le Maroc a augmenté en dix années de 102 %.

Aussi, que faire du Maroc dans l'avenir? Et M. Collin répond : « Le Congo commercial est sorti tout apprêté du cerveau de Léopold II, comme Minerve sortit, tout armée, du cerveau de Jupiter... L'idéal serait donc la constitution d'un État indépendant calqué sur l'Etat du Congo, État neutre, pacifique, administré par des Belges... »

Ces conclusions sont ingénieuses, mais en Belgique même on a fait observer à l'auteur qu'il n'y avait aucune analogie entre la situation du Congo et celle du Maroc. Il est presque superflu d'ajouter qu'elles ne sauraient être les nôtres.

R. DE FLOTTE-ROQUEVAIRE.

La Crète. — Sa situation au point de vue du droit international, par Henri COUTURIER. — Un volume in-8° de 257 p. Paris. Baillière et fils.

La lutte de la Crète pour son indépendance a constitué une des phases principales de la question d'Orient. Il était donc intéressant de reprendre cette histoire depuis la première insurrection de 1822-1830 jusqu'à la lutte finale qui devait amener l'établissement de l'autonomie.

Nous retrouvons en outre, dans les pages consacrées à la guerre de 1896, certains traits particuliers qui ont pu échapper à travers la précipitation des événements et la multiplicité des nouvelles. L'ouvrage de M. Couturier possède avant tout l'éminente qualité d'être clair et précis, et constitue une relation très suffisante des faits.

P. DASSIER.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 1er janvier. Etrangers et Chinois, par Maurice COURANT.

Le savant sinologue étudie le caractère chinois, si mal connu et si mal compris des Européens. C'est le caractère chinois qu'il faut connaître, c'est lui qu'il faut modifier si l'on veut trouver une solution à la crise actuelle. Au XVIIe siècle, il n'existait en Chine aucun sentiment général d'opposition contre la religion chrétienne. S'il eût été permis aux missionnaires jésuites de poursuivre l'œuvre commencée, leurs rapides et solides succès permettent de croire que les chrétiens se fussent multipliés et que la Chine se fût peu à peu apprivoisée aux idées européennes. La querelle des rites ruina l'édifice.

La Chine n'oppose aux étrangers ni le patriotisme, ni l'esprit militaire, ni le sentiment religieux, qui n'existent pas chez elle. Nos importations économiques paraissent attaquer la société chinoise beaucoup plus que ne le fait la religion chrétienne. Pour transformer l'esprit chinois, il ne faut compter que sur l'éducation, l'œuvre des jésuites du XVIIe siècle reprise, dans des conditions beaucoup moins favorables, par les missionnaires contemporains.

Revue de Paris, 1er janvier. Le président Krüger en France, par A.-G. Van HAMEL.

Eloquent et émouvant article de celui qui a été l'interprète, au sens le plus élevé

du mot, entre le président Krüger et le peuple français : « Lorsque, dit M. Van Hamel, sur le chemin de l'Hôtel-de-Ville, un homme du peuple, d'une voix forte, est venu pousser et répéter tout près de sa voiture le cri de : « Vive l'arbitrage! », le bon vieillard a frémi de joie; il s'est dit que tout allait bien, puisque la foule lui empruntait le mot puissant et honnête dont il a fait la devise de sa politique. » Nos lecteurs rapprocheront ces lignes de l'article que notre collaborateur M. L. Marillier a consacré à la même question.

Annales des sciences politiques, novembre 1900. La question des Nouvelles-Hébrides, par P. LAVAGNE.

L'auteur résume l'état de cette question, actuellement une des plus importantes de notre politique coloniale. La question de la souveraineté aux Nouvelles-Hébrides se posera de nouveau un jour ou l'autre, car la valeur précaire de la solution adoptée en 1887 ne peut faire illusion. Nous pouvons arriver à une solution favorable, si nous savons faire preuve de fermeté. L'annexion des Nouvelles-Hébrides par la France répondrait à des besoins commerciaux tellement évidents que tous les colons blancs de cet archipel, quelle que soit leur nationalité, en sont désireux. Contrairement à l'opinion de M. P. Lavagne, nous croyons qu'en négociant avec la jeune fédération australienne, et en abandonnant la transportation à laquelle nous n'avons nullement renoncé en droit, comme il semble le croire, nous aurons plus de chances d'aboutir qu'en nous adressant à la Grande-Bretagne elle-même.

Revue française de l'étranger et des colonies, janvier. Un nouveau port chinois, par A. FAUVEL.

Notre collaborateur expose, dans cette intéressante étude, le projet de création d'un nouveau port chinois à Tching-Ouang-Tao, dans la baie Shallow. En 1899, la Chine a déclaré ce port ouvert au commerce étranger, de peur qu'il n'eût le même sort que Wei-hai-wei, Kiao-Tchéou et Port-Arthur. Mais il faudra de gros capitaux pour outiller ce port conformément aux plans qui ont été dressés.

La Quinzaine, 1er janvier. La politique extérieure et la loi sur les association, par Mgr CHARMETANT.

L'auteur attire l'attention sur les conséquences qu'entraînerait selon lui, au point de vue de notre politique extérieure en Orient, le vote de la loi sur les associations actuellement soumise au Parlement. Il trace un parallèle de nos missions et de celles des pays étrangers, qui, nées d'hier, ont déjà pris un très vif essor. L'Allemagne en particulier, depuis longtemps jalouse de nos prérogatives en Extrême-Orient, ne manquerait pas de reprendre pour son seul bénéfice l'influence que nous abandonnerions.

Review of Reviews, janvier.

Numéro spécial consacré à une revue du siècle qui vient de s'achever. Notices, avec portraits, sur les hommes qui ont joué un rôle politique, scientifique ou littéraire, chronologie des événements, résumé des principaux traités, etc.

Marine Rundschau, janvier. Le recrutement du corps des officiers de marine.

Reprenant un article paru dans l'*United Service Magazine*, l'auteur examine et compare le recrutement du corps des officiers de marine dans les marines française, allemande et anglaise. L'auteur anglais regarde le système allemand, qui a d'ailleurs les plus grandes ressemblances avec le système français, comme le meilleur pour la formation des officiers. L'auteur allemand, sans se laisser illusionner par ce témoignage flatteur, indique les améliorations qu'on pourrait apporter à la méthode suivie, si excellente qu'on puisse la juger.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE GOLFE PERSIQUE

ROUTE DE L'INDE ET DE LA CHINE

L'homme qui préside aujourd'hui aux destinées de l'Inde — ou plutôt qui les dirige — signalait en 1892 la Perse comme un champ clos entre l'Angleterre et la Russie : « La destinée de la Perse, disait lord Curzon, encore indécise, servira de pierre de touche aux forces comme aux chances d'avenir des deux combattants [1]. »

L'un des champs où s'agite déjà la rivalité, où un conflit peut éclater, est bien connu : c'est l'Afghanistan. Nous n'en parlerons pas ici, pour nous attacher uniquement à la rencontre des deux influences dans le golfe Persique.

« Le golfe Persique, écrivait le *Levant Herald* le 18 janvier 1872 [2], est, plus même dans une certaine manière que la mer Rouge, le portail de l'Inde. Et malheur à nous si d'autres que nous tiennent la clé... Que le gouvernement ottoman soit maintenant disposé et assez certainement décidé à jouer dans les mains de la Russie, ce n'est pas une oiseuse imagination. C'est un fait assuré que la prépondérance (*suzerainty*) russe est à présent la meilleure carte de la Turquie. Et elle est trop avisée pour ne pas en faire l'essai... Seulement je remarque que nous sommes, à l'occasion, saisis d'un tremblement nerveux par le voisinage de la Russie à notre frontière indienne du Nord-Est : ne pouvons-nous pas comprendre que la Russie est beaucoup plus rapprochée de Bombay et au vrai cœur de notre domination indienne par le golfe Persique? »

[1] Lord Curzon, dont nous rencontrerons le nom plus d'une fois au cours de cette étude, a écrit sur la Perse un livre fondamental : *Persia and the persian question*, 2 vol. in-8°, Londres, 1892.

[2] D'après *Pall Mall Gazette*.

I

QUELQUES PRÉCÉDENTS

« C'est autour du golfe Persique que se préparent les orages politiques de l'avenir et que se livre le vrai combat pour la domination politique. » Voilà ce que disait le *Times of India* au mois d'avril de l'année 1899. C'est de l'Inde, en effet, que devait venir le cri d'alarme.

L'histoire nous apprend que les conquérants et possesseurs de la Mésopotamie et de l'Inde ont toujours fixé leurs regards de ce côté, à commencer par Nabuchodonosor et Alexandre le Grand. Nous ne nous y arrêterons pas; c'est si vieux! Rappelons seulement que le vainqueur de la Perse pleura de joie en apprenant que son lieutenant Néarque, parti de l'Indus, était parvenu au fond du golfe Persique.

Le fils de Philippe méditait, dit Plutarque, d'envoyer, par les colonnes d'Hercule, une escadre au périple de l'Afrique. S'il eût vécu, Alexandre eût donc découvert le cap de Bonne-Espérance — ou peut-être, Eurus le poussant au large, eût-il rencontré l'Amérique. — Pourquoi pas?

Après l'invasion musulmane et avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, une petite île, située non loin de la côte asiatique du large détroit qui fait communiquer le golfe Persique avec l'océan Indien, l'île d'Ormuz, était devenue le principal entrepôt du commerce de l'Inde. Les trésors de l'Orient y étaient entassés ou entreposés. Un ambassadeur du roi de Perse, qui visita Ormuz en 1442 lorsqu'il se rendait dans l'Inde, soutenait que cette ville n'avait pas d'égale dans le monde (Dubeux, p. 53).

Au mois de septembre 1507, le grand Portugais Albuquerque vient mettre le siège devant Ormuz, défendue par une soixantaine de bâtiments armés en guerre : le héros n'avait qu'une flottille de sept voiles montée par 460 hommes tant matelots que soldats. Aussitôt arrivé, Albuquerque va audacieusement jeter l'ancre au milieu des cinq plus forts bateaux de l'ennemi; il adresse une proclamation à ses hommes, où il disait notamment : « La fortune pourra bien incliner du côté où elle voudra. Pour moi, j'espère, par la passion de Jésus-Christ dans laquelle je mets toute ma confiance, que je casserai la tête à ces musulmans, et que je rendrai leur roi tributaire du roi notre seigneur; ou bien ils porteront ma tête en trophée dans leurs mains. » Le combat dura toute la journée : le soleil était déjà couché

lorsque le roi d'Ormuz se rendit, et le drapeau portugais flotta sur l'île : il y resta 115 années, pendant lesquelles l'imagination de l'Occident fut fascinée jusqu'au *Far-West* par la splendeur d'Ormuz, comme en témoignent ces vers de Milton :

> High on a throne of royal state which far
> Outshone the wealth of Ormuz and of Ind...

Aussi le prestige du Portugal est-il resté profondément gravé dans l'imagination indienne jusqu'à nos jours, nonobstant tout ce qui s'est passé depuis le XVIIe siècle. L'impression des triomphes portugais, dans ces contrées, n'avait pas été moindre qu'en Europe. Voici ce que l'évêque de Montpellier écrivait de Venise à François Ier, les 15 et 20 février 1541 : « Le roy de Portugal avait prins la Balserada, qui est une isle au devant de la bouche du goulfe de la mer Rouge, qui tient ce passaige en telle subjection que l'isle de Ormuz faict la bouche et entrée du goulfe de la mer Persicque, car à l'entrée ou issue de chascun desdits goulfes faut l'estape ausdites isles respectivement [1]. »

Abbas le Grand s'était emparé, sur les Portugais, des îles Bahrein, où se pêchent les perles. Ce roi de Perse jalousait surtout les avantages que, pour les relations avec l'Inde, la possession d'Ormuz procurait aux Portugais. Incapable de les déloger lui-même, il obtint, en 1622, que les agents de la Compagnie anglaise des Indes orientales, arrivés dans le pays depuis 1613, se fissent les exécuteurs de la male œuvre, à laquelle ces agents étaient d'ailleurs incités par les rigueurs qu'exerçaient les autorités portugaises contre les navires et équipages anglais. Les Portugais se défendirent vaillamment, mais sans succès [2].

« Chabbas, écrit le P. Raphaël du Mans, en raison du service que lui rendirent les Anglais en l'aidant à prendre Ormuz sur les Portugais, leur donna exemption des péages sur tous les chemins du Bender, Lar, Chiras, Hispan, etc., tant pour entrer que pour sortir du royaume, quelque quantité de marchandises qu'ils eussent. De plus, il fit convention avec eux de leur donner la moitié de la douane des marchandises qui viennent des Indes, de la paier au Bender-Abassi, ayant transféré la douane de Ormuz à ce Bender-Abassi. »

Ormuz ne se releva jamais du coup que lui portait la Compagnie anglaise neuf ans après son apparition dans ces eaux : il n'en resta au Portugal que la gloire du grand Albuquerque. Le trafic du golfe passa à l'ancien Gamron, depuis Bender-Abbassi, ainsi nommé du nom du Schah-Abbas, qui y attira les Européens. « C'est par là que passa, pendant plusieurs siècles, la plus grande partie des mar-

---

[1] CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 467.

[2] On trouve le récit peu édifiant de l'accord anglo-persan et de son exécution dramatique dans l'introduction de Schefer à l'*Estat de la Perse en l'an 1660*, par le P. RAPHAEL DU MANS (Paris, Leroux, 1890, p. XXIV et suivantes).

chandises qui, arrivant des Indes, viennent en Perse se distribuer dans le païs et de là passer aux autres circonvoisins. »

Bender-Abbassi, situé sur la terre ferme vis-à-vis Ormuz, à l'entrée même du golfe Persique, a donc joué un grand rôle depuis l'effondrement d'Ormuz. Aussi le P. Raphaël de Mans a pu dire : « La Perse est comme un grand caravansérail qui n'a que deux portes, l'une du costé de la Turquie par laquelle entre l'argent qui vient d'Occident... L'autre porte de sortie est le Bender-Abbassi ou (quondam) Kommoron sur le Sinus *Persicus* pour aller aux Indes, à Surrat, où se va décharger tout l'argent de l'univers et, de là, comme tombé dans un gouffre, il n'en ressort plus; car il ne tourne pas à compte de rapporter de là de l'argent monnoyé, puisque, l'employant là en marchandises, l'on gaigne jusques en Perse quelques cinq à six par cent... [1].»

Les Hollandais avaient à Bender-Abbassi un comptoir considérable au XVIIe siècle. En 1626, Richelieu résolut d'envoyer en Perse une mission, visant les possessions indiennes qui avaient passé du Portugal à l'Espagne. L'ambassadeur ayant été empêché de continuer sa route, la mission, qui devint exclusivement religieuse, fut remplie par le Père Pacifique (1627) qui fut reçu par le Schah dont il rapporta une lettre royale et des étoffes à Louis XIII. Il avait trouvé l'assistance des Arméniens et obtenu l'autorisation de fonder des monastères français à Bagdad et à Ispahan.

De même qu'Alexandre le Grand, un nouveau conquérant de l'Inde, Nadir Schah (1747), tourna ses regards vers le golfe Persique et comprit combien il importerait à la Perse d'y entretenir une force navale. Il fit venir à grands frais du Mazendéran, la plus septentrionale de ses provinces, le bois nécessaire à la construction d'un gros navire qui devait porter une soixantaine de canons. Ce fut en vain : le navire resta à pourrir ou à se dessécher dans le port de Bouchyr, et en 1811 sir William Ouseley put encore y contempler la carcasse du monument stérile dû au génie de Nadir : elle y est peut-être encore.

C'est que les Persans, comme les anciens Iraniens, n'ont pas d'aptitude à la marine, pas plus au Nord qu'au Sud. Il est curieux de noter qu'en 1683, le roi de Suède proposait au Schah de lui construire une flotte sur la mer Caspienne : il demandait, pour ses agents, l'autorisation d'explorer les forêts du Mazandéran [2]. Nous ne savons pas si la nature et la main plus destructive de l'homme ont conservé dans le Mazendéran les forêts de construction exploitées au XVIIIe siècle par Nadir Schah ; mais, s'il en existe encore, elles ne serviront

---

[1] *Estat de la Perse*, p. 192.
[2] *Ibid.*, p. IX.

certainement pas à l'établissement d'une marine persane sur la mer Caspienne. Bien plutôt seraient-elles utilisées à transporter les ballots et voyageurs russes de Bakou ou d'Astrakan à l'autre rive de la mer Caspienne. Nous sommes déjà loin, en effet, de 1660, alors que le Père R. du Maur écrivait: » Sur la mer Kaspie sont quelques vaisseaux des Mosquovites, le tout assez mal bâti, ainsi que le païs et l'industrie grossière leur peuvent permettre. »

Dès l'année 1664, il s'était formé en France, pour le commerce des Indes, une première Compagnie qui ne fit rien. Le 26 mai 1664, il se formait une nouvelle Compagnie qui devait accréditer des agents à Ispahan, à Chiraz et à Bender-Abbassi, où l'un de ces agents, Lelain, mourut d'une fièvre pernicieuse en 1666. On avait promis au gouvernement persan l'arrivée à époques fixes de navires marchands français dans ce port.

Je ne m'arrêterai pas à exposer la suite des relations de la France avec la Perse, relations qui eurent bientôt pour objet principal la protection des missions des capucins et des jésuites, sans viser aucunement la pénétration par le golfe Persique [1].

Dans son *Histoire de la diplomatie française* (livre VII), Flassan raconte une négociation avec la Perse à la fin du règne de Louis XIV, négociation à laquelle furent mêlés quelques personnages interlopes. Dans le récit intitulé : *Les mille et une nuits d'une ambassadrice*, M. de Maulde-la-Clavière expose les vues qui avaient été échangées avec un nommé Fabre : « La Perse était disposée à entrer dans une ligue avec la France contre l'imam arabe de Mascate, qui tenait les clés du golfe Persique. Pour prix de son concours, elle offrait à la France la ville et les forts de Mascate (qui ne lui appartenait pas); par cette excellente étape sur la route des Indes, la France commandait la Perse, d'où on promettait de chasser les autres nations... Quant à la Perse, elle s'assurait une sécurité parfaite et une bonne police dans le golfe Persique... »

Ce n'est pas sur de telles bases que fut signé à Versailles le traité de commerce du 13 août 1715 [2]. Le traité antérieur de 1708 était confirmé. L'article V assurait la préséance en Perse à l'ambassadeur de S. M. T. C., aux consuls, agents et facteurs des négociants français.

A l'époque de la guerre de Crimée, qui barrait la route du Nord, nous rencontrons la venue à Bouchyr de la légation française, dont Bourée était le chef. Le premier secrétaire était le comte de Gobineau, qui a publié sur la Perse et sur d'autres sujets tant de livres intéressants.

---

[1] *Estat de la Perse* en 1660, Introduction de Schefer, p. XLVII à LIX.
[2] Publié par M. DE CLERCQ (*Traités de la France*, t. I).

II

LA CÔTE OCCIDENTALE

Sous la dénomination assez peu précise de El-Haça, la côte occidentale du golfe Persique fait partie de l'empire ottoman : elle se rattache au Nedjed, où éclata le ouahabisme dans les dernières années du XVIIIe siècle. Deux points du El-Haça méritent seuls de retenir un instant l'attention : El-Katif et Bahreïn, expression un peu vague, qui a compris non seulement l'archipel, mais aussi la terre ferme. « A partir du Bahreïn, écrivait Edrisi au XIIe siècle, dans la direction de Bassora, le pays est un vaste désert, où l'on ne trouve pas d'eau, pas de villes, pas de lieux fortifiés... L'île principale du Bahreïn a pour capitale une ville bien peuplée, dont les environs produisent du grain et des dattes. Il s'y trouve beaucoup de sources, qui fournissent assez d'eau pour faire tourner des moulins. C'est dans cette ville qu'habitent les personnes qui se livrent à la pêche des perles [1]. »

Dans l'une et l'autre des deux localités ci-dessus indiquées sur la côte occidentale, on devait s'attendre à voir apparaître les Anglais. Les pirates ouahabites, en effet, avaient attaqué plusieurs fois des navires anglais, même le pavillon de guerre. En 1819, les Anglais débarquèrent trois mille hommes à El-Katif, sous prétexte de venir en aide à Méhémet-Ali, alors engagé dans la répression de la révolte du Nedjed ouahabite. A cette occasion, le capitaine Sadler traversa l'Arabie dans toute sa largeur depuis El-Katif, sur le golfe Persique, jusqu'à Iambo sur la mer Rouge. Méhémet-Ali trouvait suffisante l'action anglaise en Egypte : il refusa net le concours de l'Angleterre en Arabie et soumit seul les ouahabites du Nedjed [2].

Si le petit archipel de Bahreïn est attractif par la pêche des perles, il ne l'est pas par le climat : c'est une des régions les plus torrides du globe. Peu de pluie, pas de puits. Un plongeur va chercher l'eau douce à des sources jaillissant du fond de la mer. L'archipel est situé à l'ouest de la presqu'île Katar, en territoire ottoman, et dans le voisinage de l'État de Mascate.

Cependant la pêche des perles devait y attirer les Anglais. Vers

---

[1] Mémoire sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Karacène... par REYNAUD, dans le *Journal Asiatique* de 1861, n° 6. — Sur Bahreïn, voir CURZON, *Persia*, t. II, p. 415.

[2] *L'Arabie contemporaine*, par A. D'AVRIL. Paris, Challamel, p. 21.

1894, la Grande-Bretagne exerça sur l'archipel Bahreïn une sorte de possession ou un protectorat. En 1895, à propos d'une querelle avec les gens de la côte du Katar, le pacha gouverneur de la côte ottomane à El-Haça opéra une manifestation pour occuper le Bahreïn. Les vaisseaux de guerre anglais *Sphinx* et *Pigeon* dispersèrent les barques et bombardèrent la ville de Zabara, située vers l'extrémité occidentale du Katar, vis-à-vis le Bahreïn.

Au nord de la côte occidentale est le petit port de Fao, situé à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, réunis pour former ce qu'on appelle le Chatt-el-Arab. En 1896, le résident britannique s'y rendit de Bouchyr avec deux navires de guerre, pour y installer un agent consulaire.

Au sud, sur cette même côte occidentale, vers l'est, s'étend l'empire ou imamat d'Oman ou de Mascate, qui, après avoir longé le golfe Persique, s'étend au sud-ouest sur l'océan Indien, jusqu'à la localité de Mirbat, au nord de l'île Sokotora. C'est un pays arabe, qui fut conquis sur la Perse au XVIIIe siècle. En 1862, il a été conclu, entre la France et la Grande-Bretagne, une convention réglant la situation diplomatique de l'imamat vis-à-vis des deux Puissances contractantes. En 1899, un conflit surgit à propos de la concession à la France d'un dépôt de charbon près la ville même de Mascate. Le conflit est apaisé. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que l'incident est étranger à l'objet de ce travail. Du reste, les explications entre les deux gouvernements ont porté uniquement sur le dépôt de charbon, et M. Delcassé, dans son discours du 6 mars, s'y est adroitement confiné. On doit remarquer cependant que, de cet apaisement localisé, il ne résulte pas que, dans leurs rapports avec l'Oman, les Anglais soient restés fidèles à l'esprit de la convention de 1862, surtout depuis la nouvelle situation créée à Zanzibar [1].

Ajoutons que le vice-roi des Indes, pour se décider à envoyer, sans crier gare, une escadre et à menacer d'un bombardement, a été probablement inspiré par l'idée, répandue en Angleterre, que la France agit de concert avec la Russie, dont on annonçait l'intention de créer un consulat à Mascate; cette dernière puissance paraît pressée de devancer, dans le golfe Persique, l'Allemagne, qui y atteindra par le Nord, grâce au chemin de fer concédé en Asie-Mineure. Lord Curzon, qui a ordonné cette manifestation, est un prime-sautier réfléchi dont les *ex abrupto* sont des improvisations raisonnées.

---

[1] La question complète a été exposée par le *Times* au mois de février 1899, en un article qui fut reproduit intégralement dans le journal français *Univers et Monde*, le 7 du même mois.

Kars
vers Tiflis
Koura
Araxe
Kara Seu
Bakou
Krasnovodsk
MER CASPIENNE
TURQUIE D'ASIE
AZERBEIDJAN
Tabriz
L. d'Ourmiah
GHILAN
Enzéli
Recht
Atrek
Mossoul
Kazwin
Barferouch
MAZANDÉRAN
Téhéran
Abdoul-Azim
KOURDISTAN
Diyala
L. du Sultan Kavir
Koum
vers Damas
Bagdad
IRAK - ADJEMI
Kachan
Euphrate
LOURISTAN
Kerkha
Tigre
Ispahan
Chouster
PERSE
ARABISTAN OU KHOUZISTAN
Yezd
Khoudz
Bassorah
Mohammèra
FARSISTAN
Fao
Chiraz
L. de Niris
Koweit
Ouadi Ermek
L. de Karah
Bouchyr
KIRMAN
Moun
GOLFE PERSIQUE
EL-HAÇA
R. el Khan
I. Bou Ali
Bender-Abbass
El Katif
I. Bahrein (Ang.)
R. Rakkin
Zabara
Ondja
Katar
I. Bahr-el-Bénat
ARABIE
NEDJED
OMAN
LE GOLFE PERSIQUE
Chemins de fer
Echelle
0 100 200 500 Kil.

Khiva
KHIVA
Tachkent
Andidjan
Sr-Daria
Kokan
Margelan
vers Kachgar
Zaravchan
Bokhara
Samarkand
BOKHARA
IRE
RUSSE
PAMIR
Pandj
Amou-Daria
Ashkabad
Merv
Meurgab
Mechhed
Kachaf
Hari-roud
Kaboul
Indus
Pechawer
ASSAN
Hérat
Heri Roud
AFGHANISTAN
Djhilam
E
Kandahar
EMPIRE
Hilmand
Argandab
Moultan
DES
N
Kélat
Indus
BALOUTCHISTAN
Chikarpour
Sakkar
INDES
AIR
TOURSIKAN
Khokarpar
MEKRAN
Oumarkot
Haïdarabad
Dachi
Lounl
Karatchi
Rann de Kaloti
KATCH
Mascate
MER D'OMAN
Navanagar
vers Bombay

III

UN CONFLIT ANGLO-PERSAN

Depuis Bender-Abbassi au sud, jusqu'à Bouchyr et au delà, la côte est, à peu de distance du rivage brûlant, bordée de plusieurs chaînes de montagnes d'un accès et d'une traversée difficiles, où une armée envahissante ne pourrait guère pénétrer et se maintenir. De ce côté, la nature, à défaut de l'homme, a pourvu à la défense de la Perse.

Par contre, le golfe est accessible, on peut dire ouvert par ses extrémités méridionale et septentrionale. Au sud, c'est le large détroit d'Ormuz. A l'autre extrémité, au nord, l'Arabistan et le Kouzistan sont des terres plates, traversées par de grands cours d'eau navigables, baignant des contrées habitées et cultivées. C'est d'abord le Chatt-el-Arab, formé par le confluent de l'Euphrate et du Tigre, qui descendent tous les deux des montagnes de l'Asie Mineure. Sur le cours et à peu près au milieu du Chatt-el-Arab se trouve la ville turque de Bassorah, en amont de laquelle les navires peuvent remonter jusqu'au delà du confluent.

Voilà pour le territoire ottoman. Sur le territoire persan, en aval de Bassorah, le Chatt-el-Arab reçoit une grande rivière appelée le Karoun, qui traverse la province persane de Fars dans son cours navigable. Une ville persane, nommée Mohamméra, s'y élève, à peu de distance du confluent avec le Chatt-el-Arab. Cette disposition, qui rend le territoire persan accessible, devait attirer l'attention des maîtres de l'Inde. Le bassin du Karoun est une porte ouverte. Vers 1840, un vapeur de la Compagnie des Indes entra dans le Karoun. C'est seulement le 20 mai 1847, sous la médiation de la Russie *et de l'Angleterre*, que Mohamméra et une partie de la côte orientale du Chatt-el-Arab furent cédées par la Turquie à la Perse.

Les premières tentatives de la Perse pour s'emparer de Hérat, à l'autre extrémité de l'empire, avaient amené la marine anglaise à opérer une descente à Bouchyr et à l'île de Karah, sise au nord-ouest de Bouchyr. Il n'y eut d'abord pas de conflit; mais, le 25 octobre 1856, l'armée persane étant entrée dans Hérat, le 11 novembre de la même année, un corps expéditionnaire anglais, composé d'environ 5.000 hommes, partait de Bombay pour le golfe Persique : il occupa d'abord l'île de Karah et Bouchyr, puis fut dirigé vers l'Arabistan persan, c'est-à-dire vers la contrée où le Karoun se jette dans le Chatt-el-Arab. Le corps anglais occupa Mohamméra et prit contact avec une troupe persane. Dans un

rapport anglais sur cette rencontre, il était dit que les Anglais auraient pris les bagages et approvisionnements de l'armée persane. Lorsque la nouvelle de cette prise arriva à Téhéran, le Sadr-Azam répliqua avec bonhomie et conviction : « Ils n'ont pas pu prendre nos bagages et approvisionnements; nos troupes n'en ont jamais eu! »

Nous avons sous les yeux le texte du traité, signé le 4 mai 1857 à Paris, entre lord Cowley et Ferrouk-Khan, pour mettre fin aux hostilités et rétablir la paix entre les deux nations. Les souverains s'engageaient, la Reine à retirer ses forces du territoire persan (art. 2), le Schah de Perse à retirer les siennes de la ville et du territoire de Hérat (art. 5). Il est dit à l'article 14 : « Immédiatement après l'échange des ratifications, les troupes britanniques cesseront tout acte d'hostilité contre la Perse, et le gouvernement britannique prend en outre l'engagement qu'aussitôt que les stipulations relatives à l'évacuation d'Hérat et des territoires afghans par les troupes persanes, ainsi que celles qui règlent la réception de la mission britannique à Téhéran, auront reçu leur exécution, les troupes britanniques seront retirées sans délai de tout port, de toute ville et de toute île appartenant à la Perse. Le gouvernement britannique prend aussi l'engagement que, *dans l'intervalle*, rien ne sera fait à dessein par le commandant des forces britanniques pour affaiblir l'obéissance que les sujets persans doivent au Schah, obéissance qu'il est, au contraire, dans son sérieux désir de confirmer. Le gouvernement britannique prend encore l'engagement qu'autant que possible les sujets persans seront délivrés de toute molestation à raison de la présence des troupes anglaises, et que tous les approvisionnements qui peuvent être nécessaires à ces troupes, et que le gouvernement persan l'aidera à se procurer, seront payés au prix exécutable du marché par le commissariat anglais à leur réception. »

On ne dira pas que l'expédition anglaise de 1856 ait fait long feu, puisqu'elle a amené l'évacuation du territoire afghan; elle n'eut aucun résultat pratique dans le golfe Persique, notamment dans le Kouzistan et l'Arabistan. Cependant, comme on va le voir, les maîtres de l'Inde, dans leurs prévisions, ne perdaient point de vue la pénétration par le golfe Persique.

Il n'est pas sans intérêt de voir germer à cette date, 1856 ou 1857, une conception qui devait être relevée un demi-siècle après, mais non par ceux qui en avaient eu l'idée. J'emprunte ce qui suit à un récit publié dans la *Revue des Deux Mondes*, au moment où les Anglais occupaient encore le Kourzistan et l'Arabistan. C'est très caractéristique. « Voici longtemps, écrivait dès lors Eugène Flandrin, que l'Angleterre cherche par tous les moyens à abréger la distance qui sépare la Méditerranée de ses possessions indiennes... Elle a tenté

déjà la voie de l'Euphrate .. Aujourd'hui (en 1836), elle médite l'établissement d'un chemin de fer qui traverserait la Syrie, coupe-rait la Mésopotamie, enjamberait l'Euphrate et le Tigre pour aller déboucher quelque part sur le golfe Persique. On comprend combien cette ligne serait avantageuse au commerce et à tous les intérêts de la Compagnie des Indes, et, si ce premier projet réussissait, de quelle importance serait pour l'Angleterre la possession du littoral du golfe Persique... Les rails se prolongeraient alors jusqu'à Ben-der-Abbassi ou Ormuz. De ce point extrême jusqu'à Bombay, le trajet ne serait plus que de quatre ou cinq jours par bateau à va-peur. On pourrait réellement dire que la Grande-Bretagne et les Indes sont réunies. »

Nous verrons bientôt comment, après un demi-siècle, la visée bri tannique est sur le point de se réaliser, mais dans des conditions qu'on ne pouvait alors prévoir ni à Bombay, ni à Londres, mais peut-être ailleurs.

IV

LE FLEUVE KAROUN

Nous reprendrons le récit des compétitions européennes dans le golfe Persique en suivant l'ordre si instructif de la chronologie.

La pénétration de la Perse par le Karoun va jouer ici un grand rôle. Nous avons dit qu'en 1840 les Anglais avaient déjà fait explorer le fleuve par un bâtiment de la Compagnie des Indes. Ils en avaient constaté la navigabilité jusqu'à la ville de Chouster, non sans jeter le trouble parmi les populations du Kouzistan et du Fars. L'émo-tion fut grande à Téhéran, et non sans raison. Au mois de janvier 1841, une expédition, partie d'Ispahan, rétablit facilement l'ordre dans les contrées troublées par l'apparition inattendue du navire anglais. Un secrétaire de l'ambassade russe accompagnait, dit-on, l'expédition persane.

En 1887, le prince Dolgorouki obtenait l'engagement qu'aucune concession de chemin de fer ne serait accordée en Perse avant que la Russie en eût obtenu une.

Au mois de mars 1890, on apprenait à Londres que le gouverne-ment persan accordait aux Anglais le droit de naviguer sur le fleuve Karoun. Cette concession ne paraît pas avoir eu la portée qu'on lui avait d'abord attribuée. En effet, la Russie faisait accorder en même temps le même droit à toutes les nations européennes. En outre, les Anglais ne pouvaient pas, du moins pour le moment, remédier aux chutes du fleuve par de petits chemins de fer, la Russie ayant obtenu

pour cinq ans le privilège de construire des voies ferrées sur le territoire persan. Par contre, en mai de la même année, une société anglaise rachetait d'un concessionnaire persan l'autorisation de construire une chaussée partant de Téhéran pour aboutir au fleuve Karoun, au lieu nommé Ahouaz. Cette concession est restée lettre morte. Des bruits, qui n'ont pas été confirmés par le fait, attribuaient à l'Angleterre l'intention d'acheter Mohamméra, que la Perse n'a jamais eu l'idée de vendre; mais une Compagnie anglaise a organisé la navigation du Karoun depuis quelques années. Rien de plus instructif que le récit du voyage qu'y a fait M. Curzon [1].

On considère comme une compensation la concession faite à une Compagnie russe de construire une route entre Enzéli et Téhéran. Enzéli est le port fréquenté sur la mer Caspienne dans le voisinage de Recht[2].

V

ANGLETERRE ET RUSSIE

On consultera avec utilité un rapport adressé de Bouchyr au gouvernement indien, le 23 avril 1870, par le lieutenant-colonel Pelly, alors résident politique de S. M. B. dans le golfe Persique. Le commerce britannique y était alors en progrès, ainsi qu'il résulte des tableaux annexés à cette communication.

« Il semble, dit le résident britannique que, dans le commerce du monde, il y a une tendance à reprendre les anciennes routes, à cause de l'amélioration des voies de communication; et il est possible, comme c'est généralement connu, que les routes de l'Euphrate ou du golfe Persique puissent alors reprendre leur ancien rôle comme la principale ligne de commerce entre l'Orient et l'Occident[3]. »

Les faits relatifs aux années 1839 à 1888 sont relatés dans un article récent de la *Revue de Paris*, où le testament de Pierre le Grand est rappelé.

Notons ici qu'au mois de juillet 1890, la presse annonçait qu'une Compagnie anglaise, déjà concessionnaire en Arabie, au cap Messandoun, d'un dépôt de charbon, obtenait du schah de Perse le privilège exclusif du droit de pêcher des perles dans le golfe Persique. On ajoutait que la même compagnie, moyennant une redevance assez élevée, devenait concessionnaire des mines de sel gemme et de

---

[1] *Persia*, t. II, p. 313 et suiv.

[2] La *Dépêche coloniale* (du 28 au 31 octobre 1900) publie d'intéressants détails sur la navigation et le trafic par le Karoun, ainsi que sur les visées de la Grande-Bretagne et de la Russie en ce qui concerne la pénétration économique de la Perse.

[3] Rapport adressé à la Chambre des communes, le 10 août 1871.

guano dans l'île de Tavilah et dans l'archipel d'Ormuz. Nous n'avons pu vérifier si ces concessions ont été réellement faites, ni ce qu'il en serait advenu.

Énumérant les voies de communication vers l'Inde par la Perse, le *Bulletin commercial* de Bruxelles (1898) indiquait la voie de Téhéran-Bouchyr par Ispahan et Chiraz. Il en évaluait la longueur à 1.200 kilomètres. Dans l'état rudimentaire des chemins actuels, la durée du trajet serait d'environ 55 jours.

A la même époque, une feuille russe, le *Nord*, signalait l'idée que la Russie pourrait bien faire partir de Merv un chemin de fer qui, passant par Hérat et le Béloutchistan, aboutirait à l'un des ports du golfe Persique. Le bruit était déjà bien accrédité que la Russie médite de faire du golfe Persique sa grande route maritime sur l'Inde, comme il est recommandé dans le testament attribué à Pierre le Grand. — Interrogé à la Chambre des communes, M. Curzon déclarait ignorer l'importance qu'il fallait attacher à ce bruit, importance qu'il a sans doute reconnue plus tard. Lorsque le futur vice-roi déclarait en 1892 que la Perse était comme un champ clos entre l'Angleterre et la Russie, il pensait sans doute que le conflit pourrait éclater un jour à propos du golfe Persique.

Au moment du conflit que nous avons mentionné plus haut à propos de l'affaire de Mascate, lord Curzon crut que la Russie méditait d'occuper Bender-Abbassi ou quelque autre point du golfe près Ormuz, comme terminus du chemin de fer qui doit aboutir au golfe Persique après avoir traversé les États du Schah, d'accord en cela avec le gouvernement français. Si la Grande-Bretagne paraît disposée à empêcher la Russie d'arriver au golfe Persique, la presse de Saint-Pétersbourg préconise hautement « l'arrivée à la libre mer, ouverte et chaude, par une extension aussi irrésistible que pacifique (Komarov) ». La presse indienne s'était émue. Au mois d'avril 1899, à propos des vues de la Russie sur Bender-Abbassi, le *Times of India* entreprenait de démontrer que c'est autour du golfe Persique que se préparent les orages de l'avenir et que se livre le vrai combat pour la domination politique. Notons, cependant, qu'au mois de mai de la même année, le ministre de Perse à Londres démentait le prétendu accord entre la Russie et la Perse, aux termes duquel la Russie aurait obtenu la possession d'un port sur le golfe Persique.

Malgré ces assurances, et bien que la Russie n'ait encore fait aucun acte dans le golfe, la presse anglaise, sans distinction de parti, pousse des cris d'alarme : « Il faut, s'écriait le *Globe* à la fin de mai 1899, empêcher à n'importe quel prix la Russie de s'établir sur le littoral persan, d'où elle pourrait prendre les Indes en flanc et par terre et par mer. »

Du reste, il ne s'agit pas seulement de la sécurité de l'empire

indien. L'Angleterre exporte beaucoup de marchandises en Perse par le golfe. Jusqu'à Méched, dans le Korassan, elle a fait jusqu'à présent une concurrence heureuse aux importations russes. Je dis jusqu'à présent parce que, depuis 1896, la Russie paraît gagner sur sa rivale. Même au centre de la Perse, les importations anglaises par le golfe Persique tendent à diminuer [1].

Dans les premiers jours de mai 1899, on apprit à Londres, surtout par la presse allemande, mais probablement aussi par les agents anglais du lieu, qu'une commission russe, composée d'officiers d'état-major et d'ingénieurs, était, après un séjour en Perse, installée dans les environs de Bagdad, sans doute pour préparer l'aboutissement d'un chemin de fer au golfe Persique. Aussitôt un bruit, qui ne fut pas contredit à notre connaissance, annonçait l'entrée dans le golfe d'une escadrille anglaise, qui y resta nonobstant les déclarations des envoyés officiels du Schah en Europe démentant l'obtention par la Russie d'un port sur le golfe Persique. On a parlé aussi de la fondation de plusieurs consulats russes.

Je ne garantis pas l'exactitude matérielle de ces informations; mais les informations de ce genre ont leur raison d'apparaître ; elles sont toujours produites par des situations réelles, quelquefois avec une intention ferme et préméditée; elles se traduisent souvent dans les faits. En restant dans le domaine des rumeurs, mentionnons qu'en mai 1899 il a été parlé de la présence d'une escadrille russe devant Bender-Abbassi, pour y créer un dépôt de charbon. Le même bruit a été répandu en 1900. Nous n'en avons pas reçu la confirmation.

Nous avons rappelé plus haut la fondation de Bender-Abbassi, qui devient décidément le point fixe dans l'imagination britannique. Ce port n'est pas très sûr; il le cède en importance à Lindja, et surtout à Bouchyr, située au milieu de la côte orientale du golfe Persique [2].

Un fait plus grave s'est produit dans les premiers mois de l'année 1900. La banque russe des prêts de Téhéran a été autorisée à soumissionner et elle a obtenu un emprunt de 22 millions de roubles émis par la Perse, avec la garantie de toutes les douanes persanes, à l'exception de celles du Farsistan. Est-il besoin de faire ressortir l'influence qui en résultera, en faveur de la Russie, notamment pour obtenir la concession du chemin de fer aboutissant au golfe Persique ?

Interpellé à la Chambre des communes, le 20 février, M. Brodrick,

---

[1] Le *Temps* du 13 août 1899 donne les chiffres.

[2] On trouvera une description de ce port dans *Trois ans en Asie*, par le comte de Gobineau (Hachette, 1859, p. 110) et dans *Persia*, de Curzon, t. I, p. 46, 598, et 619, t. II, p. 402.

sous-secrétaire d'État, a répondu qu'il ne connaissait d'autre concession, en fait de voies de communications, que celle allant d'Enzéli sur la mer Caspienne à Kaswin, c'est-à-dire dans le nord de l'Iran. Interpellé de nouveau le 5 mars sur la question de savoir si la Russie avait commencé la construction de la voie devant aboutir au golfe Persique et sur la concession temporaire de Bender-Abbassi à la Russie, M. Brodrick a répondu qu'il n'avait reçu aucune information relative à ces allégations : il n'y avait donc pas lieu d'adresser des représentations à Saint-Pétersbourg.

Des diverses affirmations et prévisions que nous avons analysées jusqu'ici, il ne résulte rien de bien décisif sur les relations présentes des empires britannique et russe sur les bords du golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine; mais, entre temps, il surgissait en perspective, un troisième... je dirai compétiteur.

Voilà ce que ne pouvait prévoir lord Wellington, lorsque Sa Grâce disait, un peu à la légère du reste : *Rely upon it : we have nothing to fear from Russia in the direction of India* [1].

Avant de faire apparaître la nouvelle compétition, voyons en quels termes le livre de lord Curzon liquide, pour ainsi dire, la rivalité russe : « Toute réclamation qui pourrait être mise en avant par la Russie, dit-il, pour la domination exclusive de la mer Caspienne, pourrait être soulevée avec une force dix fois plus grande par la Grande-Bretagne pour un pareil monopole du golfe Persique. Des centaines de vies britanniques et des millions d'argent britannique ont été dépensés à la pacification de ces eaux troublées... Des milliers de sujets britanniques exercent pacifiquement leur commerce sous la protection armée de l'*Union Jack*. L'Angleterre, cependant, n'élève pas des prétentions aussi arrogantes que celles de la Russie dans le cas du lac septentrional (la mer Caspienne). L'Angleterre ne demande pas que le golfe Persique devienne *mare clausum*, à l'encontre du commerce étranger. Elle n'impose pas des arrangements à des ennemis humiliés en leur ôtant le droit de déployer leur propre pavillon sur leurs propres eaux. Les navires marchands du monde entier sont libres de soulever ces vagues et de remporter des bénéfices illimités; mais, du moins, la Grande-Bretagne doit réclamer et elle réclame, en retour, pour les sacrifices auxquels elle a été soumise et pour le capital qu'elle a versé et pour l'intérêt de la paix qu'elle défend ici, qu'aucune influence politique hostile n'introduise ses traits discordants sur la scène. Un port russe dans le golfe Persique, ce rêve chéri de tant de patriotes de la Néva ou du Volga, apporterait, même en temps de paix, un élément de trouble dans la vie du golfe Persique, un élément qui détruirait le délicat

[1] Citation de *Three years of the eastern question*, Londres, 1878.

Khiva
KHIVA
Tachkent
Andidjan
Syr-Daria
Kokan
Margelan
vers Kachgar
Zaravchan
Bokhara
Samarkand
BOKHARA
IRE
RUSSE
PAMIR
Pandj
Amou-Darria
Ashkhabad
Merv
Kouchgas
Mechhed
Kachaf
Hari-Roud
Indus
Kaboul
Pechawer
Hérat
Heri Roud
ASSAN
AFGHANISTAN
Djhilam
E
Kandahar
EMPIRE
Hilmand
Argandab
Moultan
DES
Kélat
N
Indus
BALOUTCHISTAN
Chikarpour
Sakkar
INDES
AIR TOURSIKAN
Khokarpar
MEKRAN
Oumarkot
Haïdarabad
Dach
Loani
Karatchi
Rann de Kakch
KATCH
Mascate
MER D'OMAN
Navanagar
vers Bombay

allemands; mais si la nationalité de l'exploitation ne procure pas un privilège direct aux productions de l'empire allemand, elle leur sera assurément utile. Spécifions aussi qu'une portion considérable du capital de construction a été fournie par une Compagnie française. De toutes manières, l'existence d'une voie rapide et sûre apportera au golfe Persique une masse considérable de produits allemands, français, suisses, etc., etc. Cette concurrence aura pour effet d'abaisser sensiblement le prix des marchandises anglaises.

L'affluence des marchandises apportées par le futur chemin de fer à Bassorah, à Fao ou à Kuweit, fournira un fret considérable à la navigation, soit sur le golfe Persique, soit sur le fleuve Karoun.

La Compagnie française des messageries maritimes, si elle obtient cette fois l'assistance nécessaire, sera amenée à rétablir, entre Bassorah et l'Inde, le service dont la peste de Bombay a occasionné la suspension.

Et l'Allemagne? Peut-on supposer qu'elle se sera engagée dans une entreprise de chemin de fer si vaste et toujours aléatoire, uniquement pour apporter du fret à la navigation britannique? Il est à prévoir que les actionnaires du chemin de fer ou d'autres capitalistes voudront installer des services maritimes pour le transport des marchandises et des voyageurs entre le golfe Persique, l'Inde et la Chine. Une telle concurrence aurait nécessairement pour effet d'abaisser le prix du fret dont les compagnies anglaises profitent seules aujourd'hui à des taux relativement élevés. Les Anglais n'auront rien gagné en définitive à se mettre au service du Croissant, en 1622, pour expulser les Portugais.

Enfin, le *New-York Herald* annonçait récemment qu'un accord secret serait intervenu entre la Turquie et l'Allemagne, en vertu duquel le Sultan loue à l'Allemagne les pêcheries de perles du golfe Persique et lui concède le droit d'établir des stations sur le littoral pour la protection de ces pêcheries.

En somme, dans cette affaire, comme dans tant d'autres, tout le monde pourrait bien avoir, comme on dit vulgairement, « travaillé pour le roi de Prusse ».

A. D'AVRIL.

LA POLITIQUE CANADIENNE

ET

LA VICTOIRE DU MINISTÈRE LAURIER

Tandis que Bryan et Mac-Kinley menaient sur la bruyante plate-forte américaine leur campagne homérique pour la présidence des États-Unis, une partie moins sensationnelle peut-être, mais grave aussi, se jouait au Canada. Il s'agissait de savoir si les élections du 7 novembre 1900 maintiendraient au pouvoir le ministère Laurier, présidé par un Français, si l'électeur canadien prendrait franchement parti dans la guerre sud-africaine, si l'impérialisme sortirait plus fort de cette grande consultation coloniale.

L'opinion française oublie bien facilement qu'il y a là-bas toute une race de Français qui, entraînés par les revers de l'histoire dans l'orbite d'une autre puissance, continuent depuis un siècle à lutter pour leur langue et leurs traditions. C'est à peine si quelques entre-filets dans nos journaux ont signalé la lutte du mois de novembre et ses résultats. Le monde anglo-saxon en a suivi les péripéties avec un tout autre intérêt. Depuis que s'est dessiné le mouvement de rapprochement des colonies anglaises et de leur métropole, le Canada a toujours été considéré à Londres comme un des piliers de l'Empire. Lorsque sir Wilfrid Laurier vint en 1897 au jubilé de la Reine, en compagnie des premiers ministres coloniaux, ce fut vers lui que se tournèrent tous les regards, comme vers le leader du monde colonial. Puissance déjà séculaire, le Canada, pensait-on, devait conduire le mouvement impérialiste et précéder dans cette voie le Cap et la jeune Australie. Il ne marchanda pas en effet ses témoignages de loyalisme et de dévouement. Aussi, lorsque le récent succès du cabinet Laurier fut connu à Londres, la presse tout entière le célébra comme une grande victoire de l'impérialisme. Et cependant sir Wilfrid Laurier est Français de race, catholique pratiquant. La majorité de ses électeurs est de même française et catholique, tandis que la phalange décidée de ses adversaires est composée surtout d'Anglais protestants dont les sentiments impérialistes ne sont pas douteux. Comment expliquer cette étrange contradiction? Nous allons essayer de le faire, sans nous dissimuler combien la tâche est délicate, car la politique canadienne, semblable au jeu d'échecs le

plus compliqué, enchevêtre si bien les facteurs de race, de langue, de religion, que tous les problèmes en sont faussés, toutes les questions brouillées et que les résultats les plus paradoxaux y deviennent possibles.

La constitution actuelle du Canada est un modèle de libéralisme : c'est celle d'une république fédérative où l'Angleterre ne fait sentir sa suprématie que par la nomination du gouverneur. Le régime parlementaire y est une réalité et le ministère n'y est responsable que devant les élus du peuple. La liberté est rendue plus complète encore par une profonde décentralisation ; chaque province est un petit État doué d'une autonomie presque complète, possédant son Parlement, son ministère responsable, faisant ses propres lois et les appliquant à son gré. Décentralisation, liberté du haut en bas de l'échelle, tel est le mot d'ordre dont les Canadiens sont justement orgueilleux et tel est l'esprit du régime dont l'Angleterre a doté sa libre colonie.

Cette constitution serait parfaite si la question des races ne venait dénaturer les facteurs politiques et rendre des plus difficiles la tâche des gouvernants. Il y a au Canada 1.500.000 Français catholiques, profondément attachés à leur langue et à leur religion. L'Angleterre a bien vite vu qu'elle ne pouvait ni les détruire ni les assimiler, mais qu'il fallait compter avec eux et leur faire, bon gré mal gré, une place dans l'État. Elle a délibérément adopté vis-à-vis d'eux une politique de libéralisme et de justice, si bien qu'aujourd'hui, sans avoir conquis leur cœur, elle a gagné leur loyalisme, et que les Canadiens Français peuvent être rangés parmi les plus fidèles sujets de la Reine. C'est un des plus beaux monuments de cette sagesse politique dont l'Angleterre a si souvent donné l'exemple et qu'elle semble oublier aujourd'hui. Mais, pour avoir résolu pacifiquement la question, on n'a pas transformé en Anglo-Saxons ces Français de vieille roche. Les deux races ont vécu plus d'un siècle côte à côte, sans se mêler, et tout en subissant des influences mutuelles inévitables, elles paraissent, au contraire, avoir accentué leurs caractères distinctifs. Il n'y a pas, à vrai dire, de peuple canadien : il y en a deux, l'un anglais, l'autre français, vivant sous le même régime, gouvernés par les mêmes hommes. La large décentralisation qui sépare les Français de Québec des Anglais d'Ontario adoucit ou prévient les heurts. Mais dans les affaires fédérales, les deux peuples se rencontrent à chaque pas, et la politique s'en trouve singulièrement compliquée. Pour y voir clair, il nous faut d'abord étudier les mœurs politiques des deux races et le classement des partis.

Un court séjour au Canada suffit à prouver que les Canadiens français sont restés bien Français et qu'ils ont encore la plupart de nos qualités, comme aussi quelques-uns de nos défauts. Et cela

même est-il pour nous déplaire? Entrons dans un meeting d'une petite ville de la province de Québec. Nous y entendrons parler notre langue avec ce bon accent normand qui résonne encore au Calvados et au pays de Caux; nous y verrons toute une assemblée suspendue aux lèvres de quelque beau diseur, souvent aussi d'un orateur véritable. Le Canadien, comme le Français, aime l'éloquence, et au moins a-t-il cette supériorité d'écouter ceux qui parlent. Aucune fête pour lui n'est complète si quelques discours ne la terminent et, par amour du beau langage, il est prêt à écouter adversaires aussi bien qu'amis. C'est par d'éloquentes paroles qu'on entraîne une assemblée canadienne. Pas n'est besoin de l'entretenir d'affaires; il faut la bercer de phrases mélodieuses et la réveiller par des tirades retentissantes. Pour la moindre affaire de village, il faut invoquer les plus grands principes et faire appel aux plus glorieux souvenirs. Comme de vrais Français, alors, les Canadiens enthousiasmés féliciteront l'orateur et voteront pour lui.

Un auditoire est comme le raccourci d'un peuple. C'est dire que les parleurs ne manquent pas au Canada français. Les avocats sont légion et chacun d'eux, pour ainsi dire, se double d'un politicien. C'est encore un point par lequel le Canada ressemble beaucoup à notre pays. L'éducation classique y fleurit, en effet, comme chez nous, et prépare surtout aux carrières libérales. Tout le monde veut être médecin, avocat, homme politique. Si le pays y gagne des orateurs distingués, des artistes véritables, il y perd bien des commerçants et des industriels. C'est le défaut de la cuirasse des Canadiens français. Rien ne les prépare aux affaires. Le manque de capitaux, l'estime exagérée qu'ils accordent aux professions désintéressées, les détournent plutôt de la lutte économique et ils ne font passer qu'au second rang ce fatidique *business* qui est le veau d'or des Anglo-Saxons.

Ce n'est pas cependant qu'ils n'aient subi dans une certaine mesure l'influence de l'autre race. On ne vit pas longtemps au contact des Anglais sans admirer leur calme, leur ordre, leur façon expéditive de traiter les affaires. En matière politique et commerciale, ce sont des maîtres. Les Canadiens français ont appris d'eux la discipline des partis, l'ordre des discussions et les fortes traditions du régime parlementaire. Lorsque les qualités des deux races s'unissent dans un même homme, elles en font un homme supérieur : témoin sir Wilfrid Laurier, beau type de Canadien français modifié par l'influence anglaise, qui parle également bien les deux langues, sait être froid *debater* avec les Anglais, orateur entraînant avec les Français, et qui, rompu aux affaires par une longue vie politique, a su vraiment mériter le nom d'homme d'État.

Si les Canadiens français sont restés bien Français, les Canadiens

anglais semblent avoir redoublé leur intransigeance anglaise. Pour eux, le grand souci, ce sont les affaires, et dès leur jeunesse ils songent à faire fortune. L'éducation pratique qu'ils reçoivent les prépare à la vie commerciale, le milieu dans lequel ils vivent les dirige tout naturellement dans cette voie. Ils honorent le commerce autant que les Français honorent les carrières libérales, et leur respect de la fortune est une des bases de leur conception de la société. Ce ne sont généralement pas de grands savants ; leur culture est restreinte et le souci des choses intellectuelles ne les trouble guère. Ils ont gardé un mépris bien anglais de l'étude désintéressée et toutes leurs énergies se canalisent vers la pratique.

Toute leur politique est inspirée de cet esprit, mais elle se double d'un exclusivisme de race, d'un patriotisme jaloux et violent qu'on retrouve partout où il y a des Anglais. Ils sont nés hommes politiques ; persuadés que les affaires publiques sont leurs affaires privées, ils les suivent de très près. Les élections les passionnent autant que les Français et ils sont prêts à entendre autant de discours et à les applaudir avec autant de frénésie. Ce serait une erreur de croire que les Anglais ne sont pas influençables par la parole. Y a-t-il un pays où les discours politiques aient plus d'influence qu'en Angleterre? Il en est de même au Canada. Mais on ne s'y fera pas écouter avec des phrases harmonieuses ; il faut parler affaires ou chatouiller l'orgueil anglo-saxon. L'impérialisme, la supériorité des Anglais, leur droit sacré à la conquête du monde, sont les thèmes perpétuels de discours, assez ordinaires, toujours les mêmes, mais toujours écoutés et applaudis.

Voilà les deux peuples qui vivent sous les mêmes institutions, se rencontrent au même Parlement, collaborent aux mêmes lois. La paix règne et c'est un miracle, car on ne peut rêver deux races plus différentes. Cette dualité est la clef de la politique canadienne. L'union s'est faite par nécessité d'abord, puis par raison, jamais par inclination. Un Canadien français l'exprimait un jour avec esprit : « La France, disait-il, est notre mère, et l'Angleterre... notre belle-mère. »

Dans les pays qui ne jouissent point de l'unité de race, la dénomination des partis est une question et un symptôme de grave importance. En Autriche, il y a des partis allemands, tchèques, polonais. En Suisse au contraire, les électeurs se classent en libéraux, socialistes, radicaux, jamais en Français, Allemands ou Italiens. Que dire du Canada? Aucune réponse décisive n'est possible. A la surface, nous voyons seulement des libéraux, des conservateurs, parmi lesquels les représentants des deux races sont mélangés. Il n'est jamais officiellement question de partis français et anglais. Et cependant il serait inexact de dire que cette division n'existe pas, au moins d'une

façon latente. Il n'y a pas de sympathie réelle entre Anglais et Français. La jalousie pourrait bien un jour devenir de la haine. Mais la forte éducation politique des Canadiens, leur sagesse, leur réel esprit de conciliation ont toujours prévenu l'ouverture brutale d'une querelle de races. Les questions de langue, de religion sont libéralement et sagement réglées. Dans les affaires courantes, on tâche d'oublier qu'il y a deux races et généralement on y parvient. Mais si un problème vraiment brûlant venait à se poser, il est à croire que chaque race courrait à son drapeau. Rappelons-nous donc qu'officiellement il n'y a que des conservateurs et des libéraux. N'oublions cependant pas que le Canada est peuplé d'Anglais et de Français.

Quels sont les principes qui distinguent là-bas un conservateur d'un libéral ? Il est fort malaisé de le dire. Les libéraux ne sont pas toujours libéraux et les conservateurs le sont quelquefois. Ils gouvernent le pays les uns après les autres sans qu'il soit facile de voir en quoi leur politique diffère. Les libéraux étaient autrefois libre-échangistes. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils maintiennent le régime de protection établi par leurs prédécesseurs. En réalité, comme du temps de Thiers, c'est l'éternelle histoire de la chanson que chacun prétend chanter mieux que l'autre. Lorsque les libéraux sont au pouvoir, les conservateurs les accusent de dilapider les finances, de rompre l'équilibre du budget, de ruiner le pays. Quand les conservateurs gouverneront à leur tour, ils subiront sans doute les mêmes attaques. Ce qui empêche les partis canadiens de se constituer un programme, c'est l'extrême diversité de leur personnel. Parmi les libéraux, il y a des Français catholiques, des Écossais presbytériens, des Anglais évangéliques, des Irlandais, et l'on pourrait en dire autant des conservateurs ! Comment espérer que des hommes aussi différents par la race, la langue, la religion pourront s'entendre sur un ensemble complet de réformes précises ? C'est pourquoi les partis canadiens n'ont pas de programme historique et ne peuvent pas en avoir.

On est tenté de s'imaginer que, dans ces conditions, les limites des partis sont aussi indéterminées que leurs programmes et que les hommes politiques canadiens passent d'autant plus facilement d'un camp dans l'autre qu'ils y retrouvent des idées analogues et les mêmes procédés de gouvernement. Les choses ne se passent pas ainsi cependant, et le parti canadien est constitué avec une rigueur que l'Angleterre elle-même ne connait pas. C'est une institution quasi sacrée, qu'on n'abandonne qu'au prix de sa réputation et de son avenir. On lui doit jusque dans les moindres votes une fidélité complète, et toute fantaisie individuelle est sévèrement jugée. Il faut voir la façon dont les journaux traitent le membre infidèle ! Aucun sarcasme,

aucune attaque ne lui sont épargnés. Les mots de transfuge, de traître ne semblent pas assez forts pour qualifier la lâcheté de son action : indignation assez ridicule si l'on songe que, dans les circonstances ordinaires, on peut changer de parti sans changer appréciablement de programme ! Chose plus compréhensible si l'on considère que le parti est une sorte de club, de confrérie, d'association d'hommes marchant à la conquête du pouvoir et partageant ensemble la bonne et la mauvaise fortune. On peut dire de la sorte que, dans la vie politique canadienne, les hommes jouent souvent un plus grand rôle que les idées. Il n'y a pas toujours de grave question sur le tapis et, sur les affaires courantes, le programme des deux partis est la plupart du temps analogue. On vote alors sur les hommes plutôt que sur les principes : le parti qui possède des orateurs connus, des hommes d'Etat déjà célèbres, un chef surtout dont le nom et le talent s'imposent, a grande chance de triompher, indépendamment, pourrait-on dire, du programme qu'il soutient. Il faut donc se garder, lorsqu'on juge la politique canadienne, des distinctions trop précises et des conclusions trop nettes ; on serait sûr de tomber dans l'erreur.

C'est à la suite des élections libérales de 1896 que sir Wilfrid Laurier arriva au pouvoir. Il avait trouvé des partisans aussi bien parmi les Anglais d'Ontario que parmi les Français de la province de Québec. Sa grande et sympathique personnalité n'avait pas été étrangère à son succès et le Canada tout entier ne jurait que par lui. On inclinait alors, parmi les libéraux, à une entente économique avec les États-Unis. Ce fut dans ce sens que sir Wilfrid Laurier travailla tout d'abord. Mais, avec sa finesse habituelle, il ne tarda pas à se rendre compte qu'il n'obtiendrait rien de Washington et que la barrière douanière américaine résisterait victorieusement aux efforts de sa diplomatie. Il se retourna délibérément vers l'Angleterre et, depuis lors, les rapports les plus intimes n'ont cessé d'exister entre la métropole et sa grande colonie. Au jubilé de la Reine, sir Wilfrid Laurier fut reçu avec des égards extraordinaires. Venant d'un Français, ses déclarations loyalistes firent un effet considérable et dès ce moment il fut, à tort ou à raison, considéré comme le chef de l'impérialisme canadien et colonial. A son retour au Canada, il proposait et faisait voter au Parlement un tarif de faveur pour les marchandises anglaises, sans demander le moindre avantage en retour. C'était un cadeau dans toute la force du terme, et l'Angleterre y vit à juste titre une preuve supplémentaire du loyalisme canadien. Les Anglais n'avaient pas assez de louanges pour Laurier ; quant aux Français qui suivaient sa politique économique, sans être pour cela des impérialistes convaincus, ils se disaient : « C'est un Français, un des nôtres, soutenons-le. » Le premier ministre avait réalisé ce miracle de contenter tout le monde. C'était trop beau pour durer. La guerre sud-

africaine vint brouiller les cartes et réveiller des passions que la sagesse des générations précédentes avait su endormir.

Sir Wilfrid Laurier était Français et catholique; mais, avec sa conscience éclairée et droite, il se considérait comme premier ministre du Canada tout entier. Si ses préférences allaient plutôt, comme on peut le supposer, vers les Français et l'éloignaient des jingoes et de l'impérialisme intransigeant, il se rendait bien compte que sa situation de premier ministre *français* d'une colonie *anglaise* l'obligeait à une prudence et à un tact tout particuliers. Il n'avait pas vis-à-vis de l'impérialisme la liberté d'allures qu'aurait pu avoir un Anglais. Malgré ses beaux états de service, des adversaires hargneux pouvaient à la moindre faiblesse crier à la grande trahison du Français Laurier et entraîner une bonne partie de l'opinion jingoe. Il fallait beaucoup de diplomatie pour louvoyer au milieu de tous ces écueils. D'un côté comme de l'autre, il était loin d'avoir ses coudées franches: s'il cédait trop aux Anglais, la fraction avancée des Français de Québec montrait les dents; s'il résistait aux prétentions impérialistes, les Anglais d'Ontario ameutaient l'opinion aux cris de *french domination*. Laurier sentit qu'une attitude intransigeante lui était impossible et qu'elle serait même nuisible à l'élément français en faisant douter de son loyalisme. Il lâcha pied et se laissa entraîner par le courant impérialiste.

C'est à ce moment qu'éclata la guerre sud-africaine et qu'il fallut décider si le Canada y prendrait part. La grande majorité des Anglais Canadiens voulait donner à l'Angleterre une preuve de sympathie. Parmi eux cependant, une minorité appréciable n'approuvait pas la guerre, ou craignait le précédent d'un envoi de troupes qui plus tard pourrait entraîner le Canada dans de nouvelles guerres. L'opinion française presque entière condamnait la politique de M. Chamberlain, mais dans les milieux politiques français on sentait bien qu'une opposition déclarée serait dangereuse. Sir Wilfrid Laurier pensa de même, et comme l'Angleterre attendait beaucoup de lui et le lui faisait fort bien sentir, il se fit presque plus royaliste que le roi et prit l'initiative de l'organisation d'un corps canadien pour la guerre sud-africaine.

Les Français du Canada ont un sens très remarquable de la politique et de ses compromis nécessaires. Bien que pro-Boers pour la plupart, ils suivirent leur chef. Il ne se produisit que des oppositions individuelles, au nombre desquelles il faut citer la courageuse protestation de M. Bourassa, député de Labelle, qui donna sa démission et se présenta devant ses électeurs pour les faire juges de sa conduite et créer un mouvement d'opinion. Il fut renommé avec une énorme majorité et rentra triomphalement au Parlement. Beaucoup pensaient au fond comme lui, même parmi les Anglais. Cependant la

discipline du parti fut plus forte que les préférences individuelles et M. Bourassa ne fut pas suivi. On admira son talent et son courage, mais la majorité libérale lui en voulut un peu d'avoir été trop franc et d'avoir fait passer la défense des principes avant les intérêts du parti ; on le regretta d'autant plus que M. Bourassa représentait évidemment l'opinion de la province de Québec. La situation du ministère en parut ébranlée. On se demanda si Laurier ne paraîtrait pas désormais trop français aux Anglais, trop anglais aux Français, et s'il retrouverait aux élections de 1900 sa majorité de 1896. Les événements viennent de prouver que ces craintes étaient vaines.

Après les élections du 7 novembre 1900, sir Wilfrid Laurier conserve le pouvoir avec une majorité d'environ 60 voix dans une Chambre de 213 députés. C'est une des victoires les plus complètes que le parti libéral ait jamais remportées, d'autant plus que les principaux leaders conservateurs sont battus dans leurs propres circonscriptions. Ce qui est particulièrement intéressant dans ces élections, c'est le changement notable qui en résulte dans la composition de la majorité parlementaire. La grande province anglaise d'Ontario, qui en 1896 donnait 12 voix de majorité à Laurier sur 92 sièges, a passé aux conservateurs, et le ministère y est en minorité de 20 voix. Toutes les autres provinces au contraire ont voté pour les libéraux. A Québec, c'est un triomphe : sur 65 sièges, ils en enlèvent 58. Dans ces conditions, le ministère peut compter sur un nouveau bail de cinq ans.

Cherchons maintenant la cause de ce déplacement de suffrages. Québec a voté pour Laurier, Ontario contre. Cependant Laurier passe pour impérialiste. Comment se fait-il que la province anglaise par excellence l'ait abandonné? C'est sans doute au fond une question de races. Il y a entre les deux provinces une jalousie constante. Les Anglais d'Ontario ont toujours été exclusifs et mal disposés pour leurs voisins français. La différence de langue et de religion est une cause de séparation profonde. A Toronto, ville anglaise et protestante par excellence, on soulève et on entraîne l'opinion en dénonçant la tyrannie catholique des Français de Québec. C'est un de ces *leitmotivs* de la politique canadienne qui reviennent à chaque élection et qui réussissent toujours. Cette fois-ci, au milieu des excitations brutales de la guerre, de pareils encouragements à la discorde, répétés à l'envi par une presse sans scrupules, ont eu plus d'influence encore que d'habitude. A ces « purs » du nationalisme britannique, sir Wilfrid Laurier n'a pas paru assez pur, et ils l'ont mis en minorité d'autant plus facilement que le parti libéral ontarien manquait justement de ces chefs imposants qui sont si nécessaires au succès dans les élections canadiennes.

A Québec, la victoire libérale est complète. Ce n'est pas que les Canadiens français aient entendu voter pour l'impérialisme : ils y sont opposés, tout le monde le sait. Mais ils se sont dit qu'après tout il valait mieux soutenir un des leurs et maintenir un premier ministre français au pouvoir que de faire le jeu des véritables impérialistes anglais en combattant le cabinet libéral ; c'est ainsi que les Français se sont trouvés être en apparence les plus fidèles soutiens de l'impérialisme britannique.

Les résultats des élections ont été diversement jugés. « Victoire française ! » crient avec rage les Anglais d'Ontario battus et pas contents. « Victoire impérialiste au contraire ! » disent les journaux de Londres, pour qui sir Wilfrid Laurier reste l'incarnation de l'impérialisme colonial.

Où est la vérité? A ne regarder que les résultats électoraux, c'est évidemment une grande victoire des Français. Ils ont fait passer presque tous les leurs, ils ont montré ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent, surtout ce qu'ils pourront plus tard, s'ils continuent à se développer comme ils l'ont fait jusqu'ici. A ce point de vue, les élections de 1900 sont faites pour leur donner grand courage, car elles prouvent de quel poids le vote français pèse dans la politique canadienne.

Mais au fond, la note juste est celle qu'ont donnée les journaux anglais. « Réjouissons-nous, dit par exemple la *Westminster Gazette*, du succès de sir Wilfrid Laurier ; il est tout dévoué à notre politique impérialiste et il est le seul homme d'État canadien capable de la faire accepter par les Canadiens Français. » Voilà un raisonnement très fin et très vrai. Laurier n'est sans doute pas impérialiste dans l'âme ; mais il l'est par la force des choses ; les Anglais voient donc en lui, à juste titre, un allié. D'autre part, il est parfaitement exact que les Canadiens Français accepteront de lui, parce qu'il est Français, ce qu'ils condamneraient ouvertement chez un premier ministre anglais. Par suite de cette combinaison compliquée, les Français se trouvent donc, en fin de compte, travailler pour l'impérialisme.

Sir Wilfrid Laurier, objectera-t-on, ne pourrait-il pas s'appuyer résolument sur sa majorité française de Québec pour réagir contre le courant impérialiste ? Un Anglais le ferait peut-être, mais la chose est impossible à un Français : ce serait creuser un gouffre entre Ontario et Québec, développer et exaspérer cet antagonisme latent des deux races qu'une sage politique a su apaiser jusqu'ici. Dieu merci, les Canadiens Français ont toujours été assez sages pour renoncer à cette tactique intransigeante. Ils s'y briseraient à coup sûr, car les Anglais ne se résigneraient jamais à cette *french domination* qui leur serait intolérable. Les Français l'ont compris et ils préfèrent exercer

dans l'État une influence moins provocante et plus réelle, sachant bien que le temps travaille pour eux et qu'ils sont désormais un facteur sans lequel on ne peut plus compter.

Sir Wilfrid Laurier est entièrement dans ces idées. C'est un homme de paix et de conciliation, un diplomate de premier ordre, qui ne brusquera jamais les choses et saura prévenir ou adoucir les heurts et les froissements. Les hasards de la politique l'ont amené à faire pour l'impérialisme plus qu'aucun de ses prédécesseurs anglais. C'est lui qui a rapproché le Canada de l'Angleterre et qui a fait à la mère-patrie le cadeau d'un tarif préférentiel. C'est lui qui, au jubilé de la Reine, a mené le chœur des impérialistes coloniaux, et c'est encore lui qui a envoyé des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud. Si quelques mécontents, dans l'Ontario, trouvent que ce n'est pas assez, ils sont vraiment bien difficiles et les Anglais de Londres ne pensent pas comme eux. Sir Wilfrid Laurier est *persona grata* auprès du ministère impérial et quelque chose en rejaillit sur ses amis français de la province de Québec. Ceux-ci le comprennent à merveille. Ils se disent qu'il vaut mieux être au pouvoir avec un programme de compromis que de s'épuiser dans une opposition stérile. L'impérialisme s'appuie sur eux; mais sous son ombre ils grandissent et prospèrent. La sagesse opportuniste des Anglais les a pénétrés et à leur école ils ont appris toutes les ressources de la politique.

Quelques Français de France pourront regretter cette tactique de temporisation. Il faut avouer que, malgré son compromis regrettable avec un principe dangereux, elle est la seule utile aux intérêts de la race française canadienne. A la faveur de la paix, les Français s'accroissent rapidement et sûrement, ils prennent dans les conseils de l'Etat une place de plus en plus considérable et peuvent avec confiance regarder l'avenir. Les intransigeants qui voudraient opposer les Français aux Anglais et soulever une guerre de race, sous prétexte que les Français sont dès maintenant assez forts pour lutter sous leur propre drapeau, commettent une erreur coupable et dangereuse. Du reste, ils n'existent pour ainsi dire point au Canada. S'il y a des défenseurs éloquents des principes, comme M. Bourassa, il n'y a point parmi les Canadiens français de semeurs de haine et de révolte. Que les Canadiens continuent donc la politique conciliante et pacifique qui leur a si bien réussi depuis un siècle. Ils ne peuvent mieux faire pour leurs propres intérêts et pour le développement de la race française en Amérique.

ANDRÉ SIEGFRIED.

L'AGRICULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE [1]

Il y a quinze ans seulement, ce titre n'aurait rencontré que des incrédules. « La Nouvelle-Calédonie, crête montagneuse qui sort à peine de l'Océan, peut avoir des mines, c'est possible; des forçats, c'est sûr; mais des produits agricoles, jamais. »

Il y a onze ans, lors de la dernière Exposition, les cafés calédoniens se montrèrent et du coup passèrent au premier rang. Cette consécration resta longtemps purement officielle : il lui fallut de longues années pour devenir commerciale, pour être reconnue sur le marché. Maintenant, l'idée nouvelle a fait son chemin. Le public en France consent à ce que la Nouvelle-Calédonie produise du café et même du bon café; mais avec ce besoin de simplification qu'a toujours le public, il pense naturellement que l'île ne peut donner que du café et que cette culture est la seule du pays.

Grâce aux souvenirs d'un séjour très récent, souvenirs ravivés par l'exposition complète, judicieuse et très claire, du Pavillon calédonien au Trocadéro, je voudrais brièvement indiquer que le café n'est pas destiné à absorber tous les efforts des colons et que, dès maintenant, il n'est pas seul à constituer l'agriculture calédonienne.

L'extrême éloignement de la colonie, qui se traduit par le haut prix du fret, divise nécessairement les produits agricoles en deux classes : les produits riches valant la peine d'être transportés en France, et les produits secondaires à consommer sur place.

Parmi les premiers, le café sans conteste est roi. Depuis longtemps acclimaté, il vit là-bas comme chez lui. Dans les gorges de la Dothio, on en voit de puissants rejetons pousser, sauvages, à même la roche. Le principal souci des planteurs est de contenir sa croissance, sa fécondité et partant son usure, par des abris de feuillage vivant, réglés d'après l'humidité du fond s'il est plat, et d'après l'orientation du sol s'il est en pente. Toutefois, le défrichement et l'entretien d'une caféerie, la cueillette et le traitement des graines, demandent de grands frais et des soins délicats. La main-d'œuvre, même pour ces travaux légers, étant restreinte et mal sûre, il y a prudence à ne pas établir

[1] Pour suivre les progrès de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie et se tenir au courant des questions connexes, commerce, fiscalité, immigration, etc., on ne saurait mieux faire que de consulter le Bulletin de l'*Union Agricole Calédonienne*, société récemment complétée par un *Office du Travail* appelé à contribuer largement au développement économique de la colonie.

de plantations trop vastes. L'île a deux caféeries d'un million de pieds chacune : on ne peut pas dire qu'elles soient un succès complet.

Les deux années dernières, le marché du café a subi une crise, tout comme il y a quatre ans le marché du nickel. De sa lutte avec le Canada, le nickel calédonien est sorti victorieux. De la défaite infligée récemment par le Brésil, le café calédonien ne s'est pas encore relevé complètement. De 270 francs le quintal, prix atteint aux beaux jours, il est descendu à 125. Il remonte graduellement. Nul doute que cette hausse ne s'accélère aussitôt que la détaxe existante va être augmentée, après l'entrée en vigueur des nouveaux arrangements pris avec le Brésil et avec nos colonies. Sur ce point, les colons ont obtenu ce qu'ils désiraient, le maintien de l'écart de 78 francs entre la taxe sur les cafés étrangers et la taxe dite « de faveur » sur les cafés coloniaux.

M. le Gouverneur Feillet s'occupe activement de compléter son œuvre en poursuivant la détaxe entière des cafés calédoniens. Il semble étrange qu'il faille tant de peine pour renverser un obstacle qu'il eût été si simple de ne pas élever.

Cette taxe est illogique et indélicate. Illogique, parce que, quand il s'agit de vendre nos articles aux colons, nous nous empressons de les considérer comme des compatriotes; pour nous assurer leur clientèle, même à leur détriment manifeste, comme c'est le cas en Nouvelle-Calédonie, nous les obligeons à élever autour d'eux la barrière de notre tarif général; puis, quand ils semblent se mettre à exporter leurs produits sur nos marchés, nous les taxons comme des étrangers ou peu s'en faut. Indélicate aussi, cette mesure l'est au premier chef. On pousse tous les ans des milliers de gens à se déraciner pour aller féconder de nouvelles Frances. Ils partent, et cette patrie, à la puissance de laquelle ils avaient la pensée de travailler en travaillant pour eux, ils la voient se fermer aux efforts de leur commerce. Quand il s'agit surtout de produits que la métropole ne cultive point, la mesure devient absolument inintelligible. En fait, on ne trouve rien à répondre au gros bon sens des planteurs disant : « Puisque ce n'est pas l'agriculture française qu'on protège contre nous, il faut bien que ce soit l'agriculture étrangère. »

Les hommes clairvoyants et courageux qui, comme M. Feillet, travaillent à détruire cette erreur, trouveront une sûre alliée dans l'opinion publique quand elle sera mieux renseignée. C'est d'ignorance que souffre la métropole bien plus que de mauvaise volonté.

La détaxe complète obtenue, il ne faut pas se dissimuler que la lutte de la Calédonie, si menue, contre la surproduction de l'énorme Brésil, sera toujours âpre et semée de difficultés. Avec son abondante main-d'œuvre, avec le change extravagant de 280 pour 100, qui stérilise la concurrence du travail européen aux colonies, le Brésil

reste maître du marché. Les planteurs doivent toujours compter avec lui. Aussi, même quand la métropole aura rempli tout son devoir de justice envers ses fils d'outre-mer, ceux-ci devront se garder de porter tous leurs capitaux et tous leurs efforts sur la seule culture du café.

Parmi les autres produits riches viennent ensuite la vanille et l'indigo. M. de Greslan, à la Dumbéa, a obtenu de bons résultats avec la vanille, et il a trouvé plusieurs imitateurs; avec l'indigo, le succès de M. Gaude, à la Négropo, est moins franc. Si réussies d'ailleurs que soient les tentatives, on peut se demander si elles sont à encourager, en considérant que la chimie se met à produire à un prix qui baisse tous les ans l'essence de vanille comme la teinture d'indigo.

Pour l'exportation, il ne resterait que les produits pharmaceutiques tirés du niaouli (*Melaleuca viridiflora*) et du papayer, si les divers « ficus » (*Ficus aspera*, *prolixa*, etc.) ne fournissaient la gomme et le caoutchouc.

Le banian à latex est assez abondant, et il pourrait être soumis à une exploitation en règle. Il a l'inconvénient d'être d'une croissance relativement lente, d'exiger de bonnes terres et d'occuper beaucoup de place. Aussi sa culture

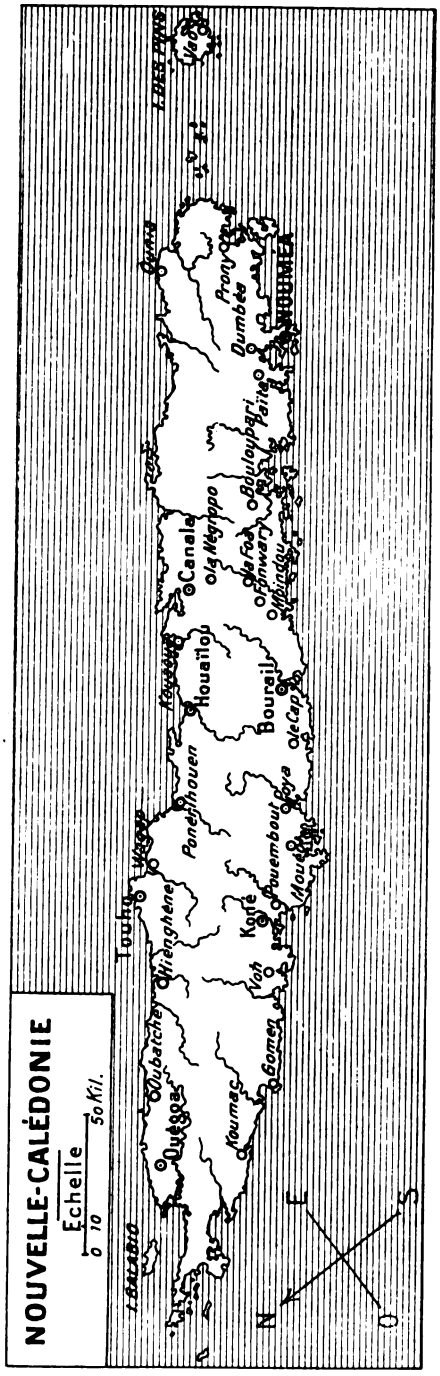

était-elle peu poussée, et l'on allait renoncer aux espoirs entr'ouverts par la demande grandissante de caoutchouc, quand, il y a trois ans, le gouverneur trouva dans son parc même le caoutchouc céara. On le mit à l'épreuve : 47 grammes de son latex fournirent 20 gr. 250 de caoutchouc. Avec un tel résultat, on pouvait marcher. Dès 1898, 200.000 graines de céara étaient distribuées dans la colonie, et comme il ne faut que dix-huit mois à cet arbre pour porter graine, on peut considérer dès aujourd'hui le nombre de pieds comme doublé. Le céara s'accommode de terrains de seconde qualité et prospère sur les pentes où le caféier se fatigue.

En résumé, le café et le caoutchouc semblent être les produits riches les mieux désignés pour devenir les deux spécialités de la Nouvelle-Calédonie agricole.

*
* *

Avant d'en arriver aux produits secondaires, il faut faire une place à part à l'élevage.

L'élevage continue lentement et sûrement à se relever du désastre que fut pour lui l'insurrection de 1878. Deux faits ont activé cette reprise : la fondation de l'usine de conserves Prévet et Cie en 1888, qui a permis l'épuration du bétail, redevenu presque sauvage pendant la période d'incurie, et la constitution d'un syndicat des éleveurs ; ce syndicat s'est trouvé assez fort pour résister à l'avilissement des prix de spéculation, et par suite pour réparer la dégénérescence des races en revenant aux bonnes traditions de l'élevage méthodique. La reprise des mines en 1896 et le nouveau courant de colonisation libre, qui date de la même époque, ont favorisé la prospérité grandissante de l'élevage. Les éleveurs de la première génération, comme MM. Brun, Escande, reprennent leur confiance d'autrefois, et de nouveaux arrivés, très compétents, comme M. Bouvaist, n'hésitent pas à engager de forts capitaux. Les planteurs aussi, petits et grands, ont compris que l'élevage, même limité, est le complément indispensable de leur entreprise. L'élevage facilite les débuts du petit colon et vient atténuer les déceptions que peuvent toujours amener les intempéries ou les fluctuations du marché dans la récolte et la vente des produits riches. Bref, il y a cette année dans l'île un véritable engouement pour l'industrie pastorale. Fort heureusement, la surproduction est moins à craindre qu'autrefois, maintenant que l'usine de Ouaco est là pour absorber le surplus. En améliorant la qualité de ses produits et en diminuant ses prix, cette usine pourra combattre enfin victorieusement l'importation des conserves australiennes. De toute façon, l'élevage est à nouveau pour la Nouvelle-Calédonie

une source de richesse; et, comme les causes de cette reprise — renouveau de la colonisation libre et des mines — ne montrent aucun signe de ralentissement, bien au contraire, il y a tout lieu de croire que le progrès indiqué va se poursuivre.

Nous arrivons à l'examen des produits agricoles non exportables et destinés à la consommation locale, à savoir les céréales (le maïs surtout), la canne à sucre (pour la fabrication directe du rhum : Bacouya et Saint-Louis), les fruits, auxquels on peut ajouter les produits de la laiterie, de la porcherie, du jardin potager et de la basse-cour. Comme il ne saurait y avoir pour eux de marché extérieur, il leur faut de toute nécessité un marché intérieur. Quoique l'agglomération de Nouméa compte 8.000 habitants, ce marché leur fait presque complètement défaut, par suite du manque de communications rapides. A Nouméa, le beurre et les œufs valent aussi cher qu'à Paris, alors qu'à dix lieues de là, dans la brousse, on les a pour un prix dérisoire. Les fruits, on ne prend pas la peine de les cueillir. J'ai encore devant les yeux une plantation, près de Ciu, toute jonchée de limons et d'oranges. Le plus piquant, c'est que Nouméa se fournit encore de fromage et de légumes à Sydney, alors que le lait se perd dans les fermes, et que, neuf mois sur douze, tous les légumes de France ne demandent qu'à pousser, et trois fois plus vite que chez nous.

Des communications plus rapides ne suffiront pas à créer le marché intérieur en question. Nouméa, n'étant pas dans une position centrale, ne peut devenir le débouché de toute l'île. Il faut avant tout le peuplement. Ici se rejoignent la colonisation minière et la colonisation agricole. Leurs intérêts ne sont pas opposés, ils sont solidaires. Dès maintenant, on peut en juger à la prospérité des petites cultures dans le voisinage des centres miniers récemment ouverts. Qu'ils viennent, ces ouvriers que le travail attend, et les planteurs comme les commerçants auront des acheteurs, et toutes les crises de croissance qui travaillent actuellement la jeune colonie seront simplifiées, atténuées et guéries.

Enfin, comme annexe à ce marché intérieur en voie de formation, figure déjà, grâce aux libérales mesures fiscales prises en juillet dernier, l'archipel des Nouvelles-Hébrides. L'union douanière est un fait accompli, en attendant une union plus complète.

Il y a donc des signes certains que les produits secondaires des plantations trouveront un écoulement de plus en plus facile. C'est un point capital. Aujourd'hui, ils servent tout au plus à nourrir en partie les colons ; ce qu'il faut, c'est qu'ils payent tous les frais, pour que les planteurs puissent développer leurs cultures riches et disposer d'une partie des bénéfices pour les étendre ou les améliorer. Alors seulement l'agriculture calédonienne prendra tout son développement.

*
* *

Comme l'industriel moderne, l'agriculteur ne doit pas sommeiller. Il faut qu'il cherche sans cesse à perfectionner ses méthodes et son terrain. En Nouvelle-Calédonie, il y a fort à faire sous ce rapport. Si j'en crois l'homme de science qui dirige les mines de Thio, M. Boleslas Wilczynski, la terre a, là-bas, besoin d'être étudiée de très près. Elle a des éléments de fécondité incomparables, mais il arrive qu'ils ne sont pas au complet. Une analyse chimique et l'emploi d'un engrais judicieux pourraient en mainte occasion décupler le rendement du sol. La nouvelle génération de colons, hommes qui, comme les frères Le Goupils, M. Féré et d'autres, sont revenus à la vie agricole après avoir connu la vie d'étude, sont gens à profiter de ces avis et de ces expériences. La méthode scientifique doit être mise au service des forces extraordinairement fécondes que recèlent le sol et le soleil de la Nouvelle Calédonie; alors le peuplement de l'île, soustraite à l'élément pénal et occupée entièrement par la colonisation libre, ouvrira à l'agriculture calédonienne un long et prospère avenir.

CHARLES GARNIER,
Chargé de mission par l'Université de Paris.

LES RESSOURCES COMMERCIALES DE L'AFRIQUE TROPICALE

Les considérations présentées ici concernent seulement un aspect particulier du vaste sujet du développement commercial de l'Afrique, sujet trop étendu pour être traité entièrement dans les limites d'un article. Les deux principales questions qui se posent, lorsqu'il s'agit des possibilités offertes par une région nouvelle au point de vue du commerce, sont, semble-t-il, premièrement de savoir dans quelle mesure cette région peut offrir un marché pour les manufactures et autres industries d'exportation des contrées qui espèrent bénéficier du commerce en question; deuxièmement, quelles sont les ressources de cette région qui peuvent donner lieu à des échanges avantageux. C'est presque uniquement cette dernière question qui sera examinée ici; mais quelques observations générales préliminaires doivent précéder notre examen.

Avec une surface dont l'étendue est égale à plus de six fois celle de l'empire anglais de l'Inde, l'Afrique tout entière faisait, en 1898, un commerce maritime dont le chiffre total ne dépassait que de peu celui de cette seule dépendance de l'Empire britannique. Mais cette constatation même ne suffit pas pour juger de la pauvreté commerciale de la plus grande partie du continent. Si nous partageons l'Afrique en deux grandes sections, comprenant d'une part les vieilles contrées de l'extrême nord et du sud (au nord l'Égypte, Tripoli, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, au sud la colonie du Cap et le Natal avec leurs dépendances commerciales), et d'autre part le reste du continent, c'est-à-dire à proprement parler la portion située entre les tropiques, nous voyons que la première section, qui n'occupe pas le cinquième de la superficie totale, fait au moins 70 pour 100 du commerce africain; tandis que l'Afrique tropicale, avec une étendue dépassant 23 millions de kilomètres carrés, — plus que l'Amérique du Nord tout entière, — n'en fait guère plus du quart, représentant une valeur annuelle qui n'atteint certainement pas 750 millions de francs. Dans ce total relativement faible, les deux petites îles de Maurice et de la Réunion entrent pour environ 175 millions de francs, de sorte que le continent proprement dit fait un commerce annuel qui ne dépasse guère 500 millions de francs, soit environ le sixième de celui de l'Empire indien. Il peut être intéressant d'indiquer rapidement les causes de cette faible activité commerciale, de manière à dégager

[1] Communication à la Section Géographique de l'Association Britannique, réunion de Bradford (traduit du *Scottish Geographical Magazine*).

quelques conclusions en ce qui concerne la continuation ou la transformation de cet état de choses.

Les causes de la faiblesse actuelle du commerce africain sont historiques et géographiques. Comme on l'a souvent montré, ce fut pour l'Afrique tropicale un grand désavantage que les premières découvertes faites sur ses côtes ne fussent que des incidents dans la poursuite d'un objet plus considérable et plus important — la découverte de la route des Indes. Dans leur ardent désir d'atteindre ce but tant souhaité, les anciens navigateurs ne s'intéressèrent à ces contrées qu'en tant qu'elles pouvaient leur offrir des points de défense ou de relâche sur leur route. Dans l'ouverture soudaine à l'Europe des deux tiers du globe habitable, il était naturel que certaines portions des terres nouvellement découvertes — et non pas forcément les moins précieuses — dussent attendre pour attirer l'attention comme elles le méritaient. Mais il y avait d'autres causes à la négligence dans laquelle tomba l'Afrique tropicale. La condition politique des populations africaines, émiettées comme elles l'étaient en innombrables petites fractions sans cohésion, était telle qu'il n'existait pas de puissants empires de nature à tenter l'avidité des aventuriers ou à donner la sécurité aux commerçants ; il n'y avait pas non plus d'industries indigènes qui pussent fournir des articles d'exportation. A ces causes, il faut ajouter le commerce des esclaves, qui faisait considérer l'Afrique plutôt comme un auxiliaire du développement des autres contrées tropicales que comme un champ d'action en elle-même. Des faits géographiques agissaient en outre dans le même sens. La forme massive du continent, sans îles sur la mer, avec peu de cours d'eau navigables pour pénétrer dans l'intérieur, limita longtemps l'action des Européens à la bordure côtière, pendant que l'extrême insalubrité de ces mêmes côtes empêchait l'établissement permanent des blancs et constituait un autre obstacle au développement du commerce africain.

L'action décisive de ces causes sur l'histoire commerciale d'une contrée est mise en évidence par la comparaison avec d'autres régions vers lesquelles les entreprises des nations européennes se sont tournées depuis plus longtemps que vers l'Afrique tropicale, et qui peuvent donner une idée de la fortune qui attend cette dernière dans l'avenir. Le Brésil est sans doute, sous beaucoup de rapports, la contrée qui offre les ressemblances les plus étroites avec l'Afrique tropicale. Il était également peuplé, à l'époque de sa découverte, par un grand nombre de tribus ayant peu de cohésion politique, tandis que leur aspect physique était identique sur de grandes étendues. Ses plaines couvertes de forêts trouvent leur contrepartie dans les grandes forêts du bassin du Congo et des autres régions de l'Afrique occidentale, et ses plateaux intérieurs

ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'Afrique centrale. Bien que le Brésil possède dans le bassin de l'Amazone le plus beau système de communications fluviales intérieures qui existe au monde, ce bassin est précisément la partie du pays qui est restée le plus longtemps sans être mise en valeur; le reste de la contrée présente des contours massifs comme ceux de l'Afrique. Les autres grands cours d'eau, les Tocantins et le San-Francisco, ont rendu peu de services comme voies de pénétration vers l'intérieur, et, comme les fleuves africains, avaient été peu explorés avant le siècle actuel.

Les principaux avantages du Brésil par rapport à l'Afrique ont été : premièrement l'absence de l'extrême insalubrité de l'Afrique occidentale, qui a permis l'établissement de populations de l'Europe méridionale et même de l'Europe centrale; en second lieu, le fait plus important encore de l'avance gagnée par lui, avance due à ce qu'il a attiré l'attention comme étant une partie des Indes nouvellement découvertes au xve et au xvie siècle. Aussi, en dépit des mesures douanières, le Brésil a pris une suffisante avance pour avoir à l'heure qu'il est un commerce total trois fois plus grand que celui de l'Afrique tropicale; cela justifie l'espoir d'un avenir plus brillant pour cette dernière, si toutefois elle présente des ressources naturelles capables d'alimenter un commerce d'exportation accru. C'est la question qu'il nous faut maintenant examiner.

En considérant les ressources d'une contrée neuve comme l'Afrique tropicale, nous n'avons pas à nous occcuper des produits industriels, qui ailleurs, comme dans l'Inde, fournissent un rapport notable aux exportations. Quoique l'idée ancienne d'après laquelle les tropiques seraient nécessairement impropres à devenir le centre d'industries importantes ait été reconnue plus ou moins erronée, il y a maintes raisons pour que l'Afrique soit sous ce rapport dans une condition particulièrement désavantageuse. Comme on l'a déjà dit, il n'y a pas d'industries indigènes réellement importantes, à l'exception du tissage du coton dans le Soudan central; d'un autre côté, l'insalubrité de la contrée et l'absence de grands dépôts houillers empêchent pratiquement l'introduction d'entreprises industrielles européennes. Les ressources de l'Afrique tropicale sont donc : 1° minérales; 2° animales et végétales. — Comme l'a dernièrement montré le Dr Mill, la première classe, étant nécessairement épuisable, ne peut être considérée comme ayant une valeur permanente pour le développement des pays neufs. Il faut surtout placer sa confiance dans les produits animaux et végétaux, qui, étant continuellement renouvelés, ne courent pas le risque, dans a majorité des cas, d'un épuisement éventuel. Ces produits peuvent se subdiviser à leur tour en deux catégories : les produits de cueillette, qui viennent sans intervention de l'homme, et les produits de culture. Les produits de

cueillette ne sont pas forcément épuisables, mais, en l'absence de mesures propres à assurer leur renouvellement, ils sont destinés à disparaître avec le temps, ou du moins à diminuer; tandis que les produits de culture sont réellement une ressource permanente, et la plus importante de toutes. C'est ce que l'on constate effectivement en étudiant la liste des exportations de toutes les contrées tropicales ou subtropicales qui sont parvenues à un degré supérieur de développement. Dans l'Inde britannique, par exemple, 60 % des exportations totales consistent en riz, coton, graines oléagineuses, blé, jute, thé et indigo. Le Brésil fournit de ce fait un autre exemple frappant, bien que le caoutchouc, qui est peut-être actuellement le plus précieux de tous les produits de cueillette, prenne une place importante dans les exportations, où il entre pour 66 %, le reste consistant en café, tabac, coton et cacao.

Quoique les produits de cueillette, ainsi qu'on vient de dire, soient exposés à diminuer, ils peuvent dans bien des cas, si on les cultive, passer dans la liste des produits de culture.

L'étude de la liste actuelle des exportations des différentes contrées de l'Afrique tropicale montre que, d'une manière générale, cette région n'a pas dépassé la période de la cueillette. Maurice et la Réunion seuls doivent être exceptés de ce jugement. Si l'on met à part les produits de ces îles, les seuls objets d'exportation africaine qui, en 1898, aient atteint une valeur de 25 millions de francs, sont le caoutchouc et les produits du palmier à huile, provenant principalement, et ces derniers exclusivement, des régions forestières de l'Afrique occidentale. Le caoutchouc venait en tête de la liste avec un total approchant de 75 millions de francs, tandis que l'huile de palme et les noix de palme, exportées des contrées qui entourent le golfe de Guinée (Côte d'Or et Cameroun), atteignaient une valeur de 38 millions de francs. L'ivoire, qui a si longtemps été un des grands produits de l'Afrique, a diminué dans ces dernières années, et continuera à diminuer avec l'extermination progressive de l'éléphant. La contrée qui en produit le plus, l'État du Congo, en a fourni en 1878 pour une valeur de moins de 7 millions de francs. Tous les autres produits de cueillette, tels que la noix de kola, les bois, la gomme arabique, la gomme copal, l'orseille, etc., n'ont atteint que des valeurs relativement faibles. A l'exception peut-être des bois, il n'y a pas à compter beaucoup, pour le développement futur du commerce de l'Afrique, sur les produits de cueillette, à moins qu'ils ne soient l'objet de soins culturaux. Le caoutchouc, pour lequel la demande actuellement dépasse l'offre, est en danger de décroître par suite des procédés défectueux si souvent employés pour le recueillir; quant à l'huile de palme, on peut douter si la demande justifiera un grand accroissement des exportations.

C'est dans les produits de culture, parmi lesquels il faudra désormais compter d'anciens produits spontanés, comme le caoutchouc et la noix de kola, qu'il faut chercher tout accroissement important des exportations de l'Afrique. Ces produits sont entrés dans une période de développement depuis une douzaine d'années environ, et ont déjà donné des résultats encourageants, bien que les entreprises ne soient guère sorties encore de la période des essais. Il n'y a pas de doute que le sol et le climat de certaines parties au moins de l'Afrique tropicale sont éminemment propres à la culture du café, du coton, du tabac, du cacao, de l'indigo, et peut-être du thé, plusieurs de ces plantes ayant d'ailleurs l'avantage spécial d'être indigènes sur ce continent. Un des plus anciens essais qui aient été tentés, la culture du café dans le Nyassaland, a donné des résultats très encourageants, et les derniers rapports montrent que les exportations ont passé de 575.000 fr. en 1898-99 à 1.550.000 fr. en 1899-1900, soit 1.100 tonnes pour cette dernière année. L'exportation du café de l'Angola et du pays des Somalis est montée beaucoup plus haut, mais une grande partie provient d'arbrisseaux sauvages. Dans l'État du Congo, de grandes plantations ont été faites; le dernier rapport constatait que 2 millions et demi de pieds ont été plantés, alors que la récolte prochaine est estimée à 500 tonnes environ. Le cacao vient aussi admirablement dans l'État du Congo, ainsi que dans la colonie allemande voisine, le Cameroun. Dans l'État du Congo, on a planté environ un demi-million de pieds, tandis que dans le Cameroun, où les plantations sont plus avancées, l'exportation a été de 375.000 fr. en 1898. Le tabac a donné des produits, en petite quantité il est vrai, dans le Nyassaland, l'État du Congo et ailleurs. Des plantations de caoutchouc ont été faites dans plusieurs contrées de l'Afrique occidentale, notamment dans le Cameroun, l'État du Congo et Sierra-Leone. Pour encourager des cultures de ce genre, des jardins botaniques ont été fondés dans plusieurs colonies, et, en outre des plantes déjà mentionnées, on y fait pousser diverses espèces de gutta-percha, de vanille, d'indigo, de thé, etc. Un autre produit sur lequel l'attention s'est portée, principalement dans l'Afrique orientale, est le *Sanseveria*, ainsi que d'autres plantes fibreuses, bien que l'incertitude des débouchés rende le succès de ces essais un peu douteux. En outre de ces récents progrès, il faut mentionner les produits anciens, tels que les graines oléagineuses, les arachides et les clous de girofle, qui dans certains districts sont les principaux objets d'exportation. Les deux premiers produits seront sans doute dignes d'une attention croissante, tandis que le marché des clous de girofle étant limité, il y a actuellement une tendance à la surproduction dans les bonnes années.

Il convient de jeter un coup d'œil sur quelques-unes des princi-

pales difficultés que rencontrera le développement agricole de l'Afrique tropicale. Au premier rang et surtout se placent les difficultés de transport, parce que, si bien appropriés que soient le sol et le climat aux diverses cultures, le succès commercial dépend avant tout des facilités qui existent pour placer les produits sur les marchés du monde. Les difficultés de ce chef sont bien visibles dans le cas du Nyassaland, contrée qui est cependant relativement bien pourvue de moyens de communication, grâce à la route fluviale du Zambèze et du Chiré. La navigation du Chiré est, comme on sait, interrompue sur une courte section par des rapides, de sorte que les transports nécessitent dans cette partie l'emploi de porteurs indigènes. Avec le progrès des plantations de café pendant ces dernières années, la demande de porteurs s'est accrue de telle sorte, que presque tous les travailleurs valides sont occupés pendant une partie de l'année à porter des charges entre le Chiré supérieur, Blantyre, et le cours supérieur du fleuve. Dans un rapport paru en août dernier, M. Alfred Sharpe, le Commissaire, exprime l'opinion que pendant l'année courante tout le travail disponible ne suffira pas à venir à bout des transports. Si tel est le cas là où le transport par eau est utilisable sur la plus grande partie du trajet à la mer, que doit-il en être là où, comme il arrive si souvent, il n'y a aucune facilité de ce genre? L'activité déployée présentement dans la construction des chemins de fer pourra, si elle se continue, diminuer grandement ces difficultés. Quoique le chemin de fer du Congo traverse des milliers de kilomètres carrés d'une région fertile, en relation facile avec la mer, les tarifs élevés dont il est présentement grevé limitent un peu l'utilité de ce mode de transport. De précieux résultats seront également obtenus par l'achèvement des divers autres chemins de fer actuellement en construction à Sierra-Leone, à la Côte d'Or, au Lagos, dans l'Angola, dans l'Afrique orientale britannique, et autres colonies ou protectorats européens. On peut donc dire que la question des transports sera convenablement résolue de cette manière. A cette question est lié dans une certaine mesure l'autre grand obstacle auquel on se heurte : le manque d'une main-d'œuvre suffisante pour le travail des plantations. On professait autrefois que la race noire, une fois affranchie du travail forcé, ne donnerait jamais le travail nécessaire pour la réussite d'opérations agricoles étendues; et beaucoup ont pensé que la seule solution serait l'introduction de coolies indiens. Mais on a obtenu ces dernières années des résultats qui donnent lieu d'espérer que le nègre africain saura tirer de sa contrée d'origine un meilleur parti qu'on ne pouvait l'espérer. Dans le Nyassaland, par exemple, certaines tribus, telles que les Angoni, apparentés aux Zoulous, ont montré une bonne volonté inattendue au travail, et, s'ils n'étaient pas requis pour le service du portage, plusieurs milliers d'entre eux

pourraient être utilisés dans les plantations. Au Cameroun, d'autre part, le dernier *Livre blanc* allemand mentionne une disposition au travail qui est de bon augure, de la part de quelques tribus utilisées dans les plantations de cacao. Avec la création de nouveaux besoins, qui ne peuvent être satisfaits que par le travail au service du blanc, le nègre perdra sans doute graduellement sa répugnance pour le travail. La taxe des huttes, dont a beaucoup abusé, a été dans quelques cas un précieux auxiliaire de cette transformation, en amenant les indigènes à donner leur travail en remplacement de la taxe, ou du moins à payer la taxe avec le produit de leur travail.

On voit donc qu'on aperçoit maintenant quelques raisons d'espérer dans le développement commercial de l'Afrique tropicale. Il reste à voir dans quelle mesure on trouvera des débouchés pour les produits accrus des plantations. D'autres contrées tropicales placées dans une position également favorable n'ont pas encore atteint les limites de leur productivité, alors que l'avance prise par ces contrées constitue un désavantage plus ou moins marqué pour leurs jeunes concurrentes. Cependant, c'est une circonstance en faveur de l'Afrique que la tendance moderne de toutes les nations européennes à faire une part de plus en plus considérable de leur commerce avec leurs propres colonies ou protectorats. Aussi, les pays dont les seules ou les plus importantes dépendances tropicales sont en Afrique — l'Allemagne, la Belgique, le Portugal, etc. — donneront une impulsion à leur développement en leur fournissant eux-mêmes des débouchés pour les produits coloniaux. D'un autre côté, avec l'accroissement de la production du café dans le Nyassaland, on peut prévoir que la future Grande-Bretagne lui demandera une plus grande part de cette denrée, tandis que la quantité qu'elle demande au Brésil ira en diminuant.

En terminant, il faut faire remarquer que, dans le problème futur de l'alimentation du monde, l'Afrique, étant un continent relativement peu peuplé, sera sans doute appelée à nourrir les continents où la densité de population est plus grande, quoiqu'une hausse générale des prix des denrées alimentaires soit probablement pour cela une première condition à remplir. Cette hausse cependant ne paraît pas être dans les possibilités d'un très prochain avenir. En attendant, il est probable que certaines régions, comme les bords du lac Nyassa, qui sont éminemment propres à la culture du riz, pourront avant longtemps exporter cette denrée pour en fournir aux régions voisines moins favorablement placées sous ce rapport.

EDWARD HEAWOOD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DE CHINE

Les conditions de la note collective du 22 décembre [1], si laborieusement élaborée par les Puissances, ont été acceptées par la Chine.

Le protocole de paix a été signé le 14 janvier par les plénipotentiaires chinois, qui en avaient reçu l'ordre définitif sous forme d'un édit envoyé par télégraphe. Aussitôt en possession de cet édit, le prince Ching demanda au commandant japonais la permission d'entrer dans la ville défendue pour y prendre le sceau impérial. Cette permission ayant été accordée, le prince alla chercher le sceau dans l'après-midi du 13 janvier et le lendemain matin les commissaires chinois remettaient aux ministres le protocole de paix dûment signé et paraphé. Ils leur faisaient tenir en même temps les dépêches de l'Empereur de Chine contenant ses instructions pour l'ouverture des négociations. L'empereur, dans ce document, demande que les forts de Takou soient occupés par les troupes étrangères au lieu d'être détruits; qu'un terme défini soit fixé pour la prohibition des armes; que l'envoi des colonnes expéditionnaires cesse. L'empereur demande aussi quelle étendue de terrain les légations conserveront après le retrait des troupes; quel sera l'effectif des gardes des légations; quel sera le montant de l'indemnité pour les opérations militaires et à quelle époque les étrangers se proposent de remettre les services publics aux autorités chinoises.

Toutes ces questions et bien d'autres encore seront ultérieurement discutées au cours des négociations qui vont se poursuivre entre les ministres des puissances et les plénipotentiaires chinois. Ces négociations auront lieu à Pékin. Ce premier point a déjà été fixé contre

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier, p. 45.

l'avis des Etats-Unis, qui proposaient de transférer à Washington le théâtre des discussions. Le sentiment général a été, en effet, que la proposition américaine offrait divers inconvénients, celui notamment d'accentuer l'opposition entre l'action diplomatique des Puissances et l'action militaire du maréchal de Waldersee et de reculer encore l'éventualité d'une solution.

Quand et comment aboutiront les négociations ? personne ne saurait le prévoir. Les Chinois vont évidemment essayer de reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre ; ils l'essaient déjà. Mais cette tactique sera sans effet si les Puissances réussissent à demeurer d'accord, comme c'est au fond leur véritable intérêt à toutes. D'un autre côté, la Chine, comme le fait remarquer M. de Caix dans le *Journal des Débats*, a plus à perdre qu'à gagner à une rupture du concert des Puissances. Si donc la cour de Si Ngan Fou n'est pas fermée à toute évidence, les Célestes conduiront les négociations de paix de manière à les faire aboutir, et, loin d'escompter les incidents, s'efforceront de ne pas leur donner l'occasion de surgir.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *Mort de la reine Victoria.* — *Avènement du roi Edouard VII.* — « Sa Majesté la Reine a rendu le dernier soupir à six heures trente du soir, entourée de ses enfants et de ses petits-enfants. » Tel est le bulletin officiel qui a appris au peuple anglais la mort de sa souveraine, dans la soirée du 22 janvier, et l'émotion profonde et douloureuse que cette nouvelle a soulevée dans tout le Royaume-Uni a été partagée d'une façon générale par le monde entier. La reine Victoria, en effet, par la longueur de son règne, par la dignité de sa vie, par la déférence des dynasties étrangères qui vénéraient en elle la mère et l'aïeule, occupait dans l'histoire de notre société contemporaine une place privilégiée et prépondérante. Elle était *la Reine*, comme Louis XIV était *le Roi*, et il semble que tout un monde ait disparu avec elle.

La reine Victoria naquit le 24 mai 1819 et succéda à son oncle Guillaume IV le 20 juin 1837. L'Angleterre traversait alors une phase critique. Le long règne de Georges III, qui avait duré près de soixante ans, s'était terminé dans la tristesse lamentable de la folie. Ses deux successeurs, Georges IV et Guillaume IV, le premier égoïste et viveur, le second brutal et borné, avaient peu fait pour relever le prestige monarchique. De grands troubles intérieurs avaient à grand'peine été évités par le vote du Bill de Réforme, en 1832. Ce bill, péniblement obtenu et voté seulement à 9 voix de majorité par la Chambre des Lords, était un compromis entre l'ancien régime, défendu par les tories, et la réforme complète demandée par les radicaux. Il conservait l'organisation de l'ancien régime, la Chambre élue pour sept ans, le droit de vote traité comme un privilège, mais il supprimait les abus les plus scandaleux et rendait plus équitable la distribution des sièges. La plupart des ouvriers restaient encore privés du droit électoral, mais la petite bourgeoisie était admise plus libéralement au vote et la Chambre des communes se transformait en un corps vraiment élu et représentatif. La réforme de 1832 était donc évidemment un progrès, mais était aussi par trop imcomplète pour satisfaire personne et l'agitation restait grande. De plus, le pays souffrait d'une crise économique redoutable.

Les débuts du règne de la jeune Reine ne furent pas très heureux. Les tories lui reprochaient ses préférences pour le parti whig et rap-

pelaient les opinions démocratiques de son père, le duc de Kent, les tendances libérales et la sentimentalité germanique de sa mère. La faveur que la Reine marquait pour son premier ministre whig, lord Melbourne, qu'elle soutenait contre la majorité même du Parlement, provoquait un assez vif mécontentement, car on y voyait les indications d'un gouvernement personnel. C'est à ce moment que la reine Victoria épousa son cousin germain, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Le mariage eut lieu le 10 février 1840; les deux époux avaient vingt ans. Une vie nouvelle de bonheur, de calme et de prospérité commença pour la Reine. Le prince Albert avait sur sa femme une très grande influence et cette influence lui fut très profitable. C'est d'après les conseils du prince-consort que la reine se renferma dorénavant dans la stricte observation de son rôle constitutionnel et en adoptant cette attitude, elle gagna d'une façon irrévocable l'affection, le respect, la vénération de son peuple.

Cette existence si parfaitement heureuse dura vingt années, pendant lesquelles la Reine donna à son mari 9 enfants : quatre fils, le prince de Galles, qui épousa, en 1859, la princesse Alexandra de Danemark ; le duc d'Édimbourg, depuis duc de Saxe-Cobourg, marié à la grande-duchesse Marie de Russie; le duc de Connaught, marié à la princesse Louise-Marguerite de Prusse, et le duc d'Albany, marié à la princesse Hélène de Waldeck; cinq filles, Alexandra, qui épousa en 1858, le prince Frédéric de Prusse, plus tard Frédéric III ; Alice, mariée au grand-duc de Hesse et mère de la tsarine actuelle ; Hélène, mariée au prince Christian de Schlesvig-Holstein ; Louise, mariée au marquis de Lorne, et enfin Béatrix qui épousa le prince de Battenberg.

Subitement, le 2 décembre 1861, le prince-consort fut atteint d'une fièvre violente. Les médecins hésitèrent d'abord dans leur diagnostic. Le 6 seulement ils reconnurent la fièvre typhoïde. Le 14, le prince expirait à dix heures du soir. Ce fut pour la Reine un coup terrible. Son désespoir fut tragique. Pendant des années elle se refusa au monde, et elle ne quitta plus jamais le deuil.

La mort du prince Albert eut aussi sa répercussion sur la politique de l'Angleterre. La Reine continua à tenir scrupuleusement son rôle de souveraine constitutionnelle. Elle laissa ses ministres, quels qu'ils fussent, gouverner librement suivant les tendances de leur parti, et le résultat de cette politique, si rigoureusement constitutionnelle, fut la réforme électorale de 1867. Depuis le bill de 1832, les libéraux n'avaient cessé de poursuivre la réalisation d'une réforme plus complète qui démocratiserait davantage le système gouvernemental. S'appuyant sur les *trades-unions*, ils avaient organisé une campagne de meetings à Londres et dans les grands centres industriels en vue d'obtenir le suffrage universel. En 1866, l'agitation était

arrivée à son comble. Le parti conservateur se trouvait d'ailleurs en minorité. Disraeli, qui présidait le gouvernement, se résigna alors à proposer un projet de réforme qui pût donner satisfaction au parti libéral. Ce projet, fortement amendé par la Chambre, devint la réforme de 1867. Comme en 1832, ce ne fut au reste qu'une réforme partielle consistant en deux mesures, redistribution des sièges et abaissement de la franchise (droit de suffrage). La réforme ne supprimait pas toutes les inégalités de représentation, mais elle distribuait 58 nouveaux sièges aux villes et aux comtés. Elle conservait au suffrage le caractère d'un privilège, mais elle augmentait le corps électoral de 50 % dans les comtés anglais, 200 % dans les bourgs anglais et 300 % dans les bourgs écossais. En fait, elle rendait électeurs la plus grande partie des ouvriers. L'Angleterre entrait dans la voie démocratique.

Mais, tout en restant le modèle des souverains constitutionnels, la Reine, qui n'était plus retenue par la sage prévoyance et le bon sens pratique du prince Albert, se laissa entraîner par son ambition et son orgueil. Devenue impératrice des Indes, elle aspira à régner sur un véritable Empire. Elle favorisa donc de toute son influence, de tout son crédit, la politique impérialiste de ses ministres, et, loin de chercher à retenir l'Angleterre sur la pente dangereuse où la poussait l'ambition irréfléchie de ses gouvernants, elle contribua dans la mesure de ses forces à précipiter cette course aventureuse. Pendant des années, les événements semblèrent lui donner raison. L'Empire britannique prospérait et s'étendait avec un bonheur, un succès jamais démenti, mais aussi au mépris de toute justice. Malheureusement une catastrophe se produisit avec la guerre du Transvaal. Les événements de l'Afrique du Sud furent doublement pénibles pour la reine Victoria. Elle en souffrit à la fois dans son orgueil d'Anglaise et de souveraine et dans son cœur d'aïeule. On dit qu'elle fut toujours opposée à cette guerre, et cela est en effet très probable. Mais cette guerre était la conclusion presque inévitable de tout son règne. L'impérialisme anglais, dont elle était l'âme, aboutissait à cette impasse. Il était trop tard pour reculer.

La Reine, obligée de s'incliner devant la nécessité, mais consciente de sa responsabilité, fut profondément touchée. Elle pleurait en apprenant tous ces massacres et toutes ces cruautés qui ensanglantaient la fin de son règne. Elle pleurait aussi devant l'humiliation de sa race, de son peuple. Et toutes ces émotions ont certainement hâté sa fin.

Il est impossible de rappeler ici les principaux événements du règne de Victoria. Il faudrait pour cela rappeler l'histoire du siècle tout entier. Nous avons seulement signalé les deux bills de réforme électorale qui ont si profondément modifié la politique intérieure de

l'Angleterre. Nous rappellerons encore que c'est également sous le règne de Victoria, en 1846, que le gouvernement adopta définitivement la politique du libre-échange, qui a été, pendant trois quarts de siècle, la règle du système commercial anglais et qui eut une influence si prépondérante sur le développement économique de l'Angleterre.

Le prince de Galles, qui succède à sa mère et a pris le nom d'Édouard VII, est né le 9 novembre 1841. Il a épousé, le 10 mars 1863, la princesse Alexandra, fille du roi Christian de Danemark, qui a actuellement 56 ans. De cette union sont nés deux fils : le prince Albert-Victor, duc de Clarence et d'Avondale, né en 1864 et mort en 1892, et le prince George, duc d'York, né en 1865, qui devient duc de Cornouailles; et trois filles, la princesse Louise, mariée au duc de Fife, la princesse Victoria qui n'est pas mariée, et la princesse Maud qui a épousé le prince Charles de Danemark. Bien qu'il approche de la soixantaine, Édouard VII a conservé toute sa vigueur et son activité. Son amour des sports, des courses et de la boxe l'a rendu très populaire en Angleterre. Il a beaucoup voyagé dans les deux mondes et a très fréquemment été notre hôte à Paris.

Le nouvel héritier présomptif de la Couronne, le duc George d'York, a épousé en 1893 la princesse May de Teck, qui avait été précédemment fiancée à son frère aîné le duc de Clarence. Il a déjà trois fils, les princes Édouard-Albert, né en 1894; Albert, né en 1895; Henry, né en 1897, et une fille, Victoria-Alexandra, née en 1897. Il a beaucoup de ressemblance de caractère avec son père. Il est surtout populaire dans la marine et a le grade de contre-amiral depuis l'année dernière.

La transmission des pouvoirs s'est faite très simplement et très naturellement. Le conseil privé s'est réuni au lendemain de la mort de la Reine. Le Roi s'est présenté devant lui, a annoncé qu'il prenait le nom d'Édouard VII et a prêté serment à la Constitution. La Chambre des Communes s'est réunie aussitôt et, sur l'invitation du *speaker*, les membres ont prêté individuellement serment au nouveau souverain. Le Parlement, en effet, subsiste en cas de changement de règne. La loi est formelle à cet égard. Jusqu'en 1696, la mort du Roi mettait fin à l'existence du Parlement. Mais une loi de cette même année 1696 décida que le Parlement resterait en fonctions pendant une période de six mois, à moins qu'il ne fût dissous auparavant par le nouveau monarque.

Cette législation resta en vigueur jusqu'en 1867. Un nouvel acte fut alors voté qui stipulait que le Parlement resterait en fonctions jusqu'à la fin de son mandat en cas de changement de règne. C'est ce qui a lieu aujourd'hui.

A ce propos, la *Westminster Gazette* signale une curieuse particula-

rité. Cet acte de 1867 ne s'applique, paraît-il, ni à l'Europe ni à l'Irlande, ni aux membres du Parlement qui sont en même temps membres des Universités d'Oxford et de Cambridge : de telle sorte qu'il reste douteux que les membres appartenant à ces dernières catégories puissent garder leurs sièges plus de six mois maintenant. La *Westminster Gazette* ne voit pas comment on pourra sortir de cet embarras.

Il n'y aurait aucun intérêt à faire une revue de la presse anglaise à propos de la mort de la Reine. Tous les journaux ont donné la même note de regrets douloureux et de loyalisme ému. C'est que la Reine, en Angleterre, est surtout un symbole. Elle ne représente pas le gouvernement, étant irresponsable de par la Constitution. Elle est au-dessus. Elle représente le pays lui-même. Elle est le drapeau que tout le monde respecte et devant lequel tous les partis s'inclinent avec la même vénération. C'est d'ailleurs pour n'avoir pas compris ce sentiment très particulier que nous avons soulevé contre nous l'animosité presque générale de la population britannique. Lorsque nos caricaturistes français s'en prenaient à la Reine, suivis d'ailleurs et souvent dépassés au point de vue de la grossièreté en Allemagne et en Autriche, ils blessaient les sentiments les plus intimes des Anglais. La personne de la Reine est sacrée, comme le drapeau tricolore est sacré chez nous, et ce qui en France pouvait passer pour une plaisanterie, d'assez mauvais goût d'ailleurs, devenait pour le peuple anglais un véritable sacrilège.

Au reste, si la presse anglaise est unanime dans l'expression de ses sentiments de douleur et de respect, la même unanimité se retrouve partout en France et à l'étranger.

En France, tous les journaux font l'éloge de la Reine et de la femme. « C'était une grande et noble reine, une femme bonne et charitable, une mère modèle, une épouse incomparable », écrit la *République française*, « sa mort est un malheur, non seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde entier. »

« Les principes qui guidèrent la reine Victoria, écrit M. Hanotaux dans le *Journal*, étaient l'impartialité et la modération à l'intérieur, la prudence et l'humanité au dehors. Ces principes existent aussi bien au cœur des Anglais qu'au cœur de tout le monde. La Grande-Bretagne elle-même a beaucoup contribué à leur diffusion. Ce sera l'honneur de la reine Victoria de les avoir pris pour guide et de les avoir laissés comme un exemple et une leçon pour ses successeurs et ses peuples. »

Dans le *Journal des Débats*, M. Welschinger consacre un intéressant article à rappeler comment, en 1875, la reine Victoria contribua avec le tsar Alexandre à maintenir la paix et déjoua les machinations de M. de Bismarck qui voulait pousser la France à une guerre mortelle.

Au moment des affaires de Fachoda, son influence s'exerça également, croyons-nous, dans un sens pacifique.

Le *Temps* dit que la reine Victoria fut l'idéal de la souveraine constitutionnelle. Le triste épisode de la guerre du Transvaal ne doit pas faire oublier soixante-deux ans de loyal exercice d'un pouvoir qui eût pu faire beaucoup de mal, qui a fait beaucoup de bien.

Les journaux allemands, autrichiens, italiens et russes donnent tous la même note d'admiration sympathique et émue. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, dans tous les pays monarchiques, la reine Victoria était vénérée comme l'aïeule des souverains. Quant au roi Edouard VII, son avènement est généralement bien accueilli. Quelques journaux font appel à ses sentiments de générosité et de pitié et lui demandent de s'employer à ramener la paix dans l'Afrique du Sud. Le pourrait-il, alors même qu'il le voudrait? Cela reste douteux. Là est la grande inconnue du nouveau règne. Car, quelle que soit la destinée finale des Boers, la guerre du Transvaal a révélé les points faibles de l'empire britannique, en particulier sa faiblesse militaire. Or, son prestige repose en partie sur l'opinion que le monde avait de sa force. Qu'adviendra-t-il de lui sous le règne d'Édouard VII? C'est le secret de l'avenir.

Allemagne. — *Le Bi-Centenaire du royaume de Prusse.* — La Prusse a célébré solennellement le bi-centenaire de la fondation de la monarchie prussienne. Il y a deux siècles, en effet, le 18 janvier 1701, l'Électeur de Brandebourg se couronna roi en Prusse, à Kœnigsberg, sous le nom de Frédéric Ier. La mémoire du vaniteux et médiocre personnage que fut le premier roi de Prusse ne prêtait guère à l'enthousiasme. De plus, les fêtes ont été interrompues par le brusque départ de l'Empereur, appelé en Angleterre par l'agonie de sa grand-mère.

Les journaux allemands n'ont pas manqué de développer, à l'occasion de cet anniversaire, le thème si connu de la mission providentielle de la Prusse. Dans un article consacré au jubilé, le *Moniteur de l'Empire* écrit par exemple :

> Les qualités et aptitudes spéciales de la Prusse, dont la Patrie allemande ne pourra jamais se passer, ont crû en communion étroite avec nos institutions monarchiques. Puisse le royaume de Prusse être encore à son troisième centenaire le bouclier de l'Empire et le puissant support de la grandeur et de la prospérité de l'Allemagne!

Autriche. — *La convocation du Reichsrath.* — La plupart des journaux autrichiens s'occupent de la convocation du Reichsrath et ils augurent assez mal, en général, de la nouvelle assemblée. Le *Tageblatt* conseille au gouvernement de prendre résolument la direction absolue des affaires parlementaires, car, avec la confusion complète

des partis du Parlement, il n'y a d'espoir que dans la volonté d'un maître énergique. La *Neue Freie Presse* déclare qu'on ne saurait attendre de l'assemblée aucun effort sérieux. La Chambre sera dominée par la crainte de provoquer les Tchèques et de faire surgir l'obstruction. Et cependant, ajoute la *Neue Freie Presse*, l'obstruction tchèque est devenue insupportable, car elle porte préjudice à tous les peuples de la monarchie et il suffirait d'un gouvernement énergique pour en finir avec elle une fois pour toutes. Enfin le *Vaterland*, organe conservateur, écrit mélancoliquement :

Le gouvernement ne présentera, au cours de cette session, que des projets qui n'auront pas besoin d'une majorité déterminée, car il n'y a pas de majorité. De même qu'on écarte soigneusement du lit d'un malade tout excitant, ainsi fera-t-on à l'égard de la nouvelle Chambre, car la cure même des nouvelles élections ne l'a pas fortifiée. Elle est et reste malade, malade à en mourir. Elle a pris du poison obstructionniste et ne peut s'en remettre. Elle implore même le monde entier pour qu'on ne lui inflige pas de besogne trop sérieuse. Pauvre Parlement !

— Notre correspondant particulier nous écrit de Vienne :

Voici quels sont, comparés à ceux de 1897, les résultats généraux des élections législatives de 1901 :

Partis	1897	1901	Différence
Progressistes allemands	47	39	— 8
Grands propriétaires fonciers constitutionnels	30	30	
Parti populiste allemand	42	51	+ 9
Conservateurs, catholiques et populistes, catholiques allemands	43	37	— 6
Association paysanne (Bauernbündler)	—	1	+ 1
Radicaux allemands (Schœnerer)	5	21	+16
Socialistes chrétiens	30	22	— 8
Socialistes (Socialpolitiker)	1	—	— 1
Démocrates	1	—	— 1
Socialistes démocrates	14	10	— 4
Polonais	59	62	+ 3
Parti populiste chrétien polonais	6	5	— 1
Parti populiste polonais	3	3	
Socialistes-polonais	—	1	+ 1
Ruthènes	11	10	— 1
Jeunes-Tchèques	63	53	—10
Grande propriété foncière tchèque	16	16	
Parti ouvrier national tchèque	—	5	+ 5
Agrariens tchèques	—	6	+ 6
Tchèques catholiques	—	2	+ 2
Slaves du Sud (Slovènes, Croates, Serbes)	29	27	— 2
Italiens	19	19	
Roumains	6	5	— 1
	425	425	

Le Parlement est convoqué pour le 31 janvier. Il faut attendre les premières discussions pour savoir comment se grouperont ces différents partis. Il est à peu près certain que le gouvernement ne trouvera pas dans cette Chambre de majorité fixe, qu'Allemands et Slaves se partageront en deux camps de force à peu près égale et que ce seront les petites nationalités qui, suivant les cas, feront pencher la balance à gauche ou à droite. C'est là un système qui ne pourra être durable.

W. BEAUMONT.

II. — AFRIQUE

Congo français. — Le commandant Destenave, commandant du territoire militaire du Chari, est en ce moment à Brazzaville avec une vingtaine d'officiers et de sous-officiers qui vont encadrer les troupes sénégalaises et indigènes destinées à l'occupation de la région sud du Tchad. Le recrutement du bataillon de tirailleurs sénégalais a subi des difficultés par suite de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi au Sénégal. Mais actuellement ces difficultés ont été surmontées. Le bataillon est constitué et va être dirigé sur notre poste de Gribingui. Vers le mois d'avril, tout le personnel civil et militaire sera complètement rendu au Chari. Le commandant Destenave quittera alors Brazzaville pour aller exercer sur place son gouvernement.

Somalis et Abyssinie. — D'après le *Daily Mail* du 17 janvier, les concessionnaires français de la ligne de Djibouti ont conclu un arrangement avec trois Compagnies anglaises chargées de trouver l'argent nécessaire à la construction de cette ligne. Ces Compagnies sont l'Oceana-Consolidated, la New-African et la New-Egyptian.

La situation de la Compagnie du chemin de fer de Djibouti au Harrar est assurément mauvaise, et la ligne devra sans doute être reprise et achevée par la colonie.

Le *Matin* dit à ce propos :

Ce qu'il faudrait savoir avant de s'émouvoir, c'est l'usage qui a été fait de l'argent déjà versé. A-t-il été employé complètement en travaux ou bien une partie a-t-elle été détournée pour donner des bénéfices aux concessionnaires en rémunération de leur apport?

Il faudrait aussi être renseigné sur les véritables intentions et sur les sentiments de Ménélik, ce qui n'est pas chose facile, pour beaucoup de raisons.

— Le journal *le Djibouti*, arrivé ces jours-ci, rend compte d'une cérémonie qui a eu lieu le 30 novembre à Harrar, pour l'installation dans cette localité d'un représentant du gouvernement français. M. Lagarde et le ras Makonnen avaient désigné M. Guigniony, déjà

conseiller du commerce extérieur, pour remplir ces fonctions. Les membres de la colonie française, avec le ministre de France à leur tête, se sont rendus à la maison du nouvel agent consulaire. La remise solennelle du drapeau national a eu lieu aux sonneries des clairons.

— Le même journal *le Djibouti* proteste contre le recrutement, par des agents anglais, des soldats éthiopiens destinés à aller au Transvaal. Ces recrues, dit le journal, descendaient vers Djibouti par groupes de quinze ou vingt et étaient transportés secrètement soit à Aden, soit à Zeïla. Le journal proteste vivement contre ces engagements et signale notamment le danger qu'ils constituent pour l'influence française; car ces Éthiopiens, mis ainsi pour longtemps en contact avec des Anglais, vont prendre leur langue et leurs habitudes et feront à l'Angleterre une propagande fort utile en Ethiopie quand ils y reviendront, si toutefois ils y reviennent.

Transvaal. — Rien de nouveau à signaler dans l'Afrique du Sud. Vu la pénurie des dépêches et le contrôle rigoureux exercé sur toutes les nouvelles du théâtre de la guerre, il est à peu près impossible de savoir ce qui se passe. Deux faits cependant pouvent être considérés comme le témoignage que les événements sont peu favorables aux Anglais. Lord Roberts a demandé qu'on ajournât toutes les fêtes préparées en l'honneur de son retour, et lord Kitchener, par un ordre officiel à l'armée, a interdit à tous les soldats anglais d'écrire à leur famille sans une permission spéciale. Les deux généraux considèrent donc l'un et l'autre la situation comme très difficile, même inquiétante. Sur les engagements et les divers incidents particuliers de la guerre, on n'a pas de détails précis. Ce que l'on sait par exemple, c'est qu'outre le souci de défendre leur territoire contre l'invasion méthodique des commandos boers, les Anglais ont aussi celui de lutter contre les redoutables difficultés que peuvent leur occasionner les Afrikanders de la colonie du Cap.

Les journaux belges et allemands ont depuis quelque temps accentué encore leur campagne contre la guerre. Nous signalerons notamment aujourd'hui un article des *Leipziger Neueste Nachrichten*, qui a été très remarqué en Allemagne, comme émanant d'une plume particulièrement compétente et autorisée. Cet article concluait ainsi :

C'est un spectacle étrange et curieux que celui qu'offre la répartition des forces respectives des deux adversaires sur le terrain considérablement élargi du théâtre de la guerre. Tandis qu'à Prétoria flotte encore le drapeau de l'Angleterre, les couleurs des Boers sont arborées en face de la côte; et tandis que les troupes anglaises sont encore considérablement supérieures en nombre, mais occupées à couvrir les points importants et à protéger les chemins de fer, les Boers sont sur le point de s'emparer de la

capitale de la colonie anglaise, ainsi que des ports et des centres commerciaux les plus importants; ce sont eux, en somme, qui ont coupé les voies de communication si anxieusement gardées par les Anglais et qui ont rendu toute circulation impossible sur les chemins de fer.

L'habileté et l'audace, la persévérance, l'endurance, l'ardent patriotisme, la confiance en Dieu et l'espoir que le bon droit finira pourtant par triompher, voilà les « ressorts dynamiques » des Boers, à la faveur desquels ils ont, au cours de ces dernières semaines, obtenu des résultats extraordinaires. Ces résultats nous autorisent à prévoir que cette guerre, qui déjà a épuisé à l'extrême les forces de l'Angleterre, pourra pourtant encore avoir le dénouement que, dès le début, les peuples non anglo-saxons ont appelé de leurs vœux.

La *Post*, la *Germania*, la *Gazette de Voss*, le *Nouvelliste de Hambourg*, tous les journaux sont à peu près unanimes à envisager la situation comme très grave et à prévoir pour l'Angleterre de terribles complications. En Russie, on se montre également assez pessimiste pour l'Angleterre; plusieurs journaux, et non des moindres, expriment l'avis que le nouveau roi devrait prendre sur lui de mettre un terme à cette guerre désastreuse et lamentable.

Enfin on affirme que la peste bubonique a fait son apparition dans l'Afrique australe. La présence de la peste chez les armées en campagne, si cette nouvelle est confirmée, serait, on le comprendra sans peine, un fait de la plus extrême gravité. Krüger et les Boers y verraient assurément une manifestation de ce Dieu biblique, vengeur de son peuple, dans l'intervention finale duquel ils ont toujours espéré.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *La production du fer.* — On nous écrit de Londres : « Le district de Cleveland, qui produit seul à peu près le tiers de tout le fer anglais, et qui compte le quart des fourneaux britanniques, souffre en ce moment d'une crise passagère. Un nombre considérable de fourneaux, produisant mensuellement 35.000 tonnes de fer, sont sur le point de cesser le travail. Dans le Staffordshire, le Derbyshire et le Worthomptonshire, vingt fourneaux ont, depuis six mois déjà, arrêté leur production. La crise provient de ce que les commandes faites à des prix normaux par l'Allemagne et par des acheteurs anglais ont été brusquement retirées. La quantité de fer jetée de ce fait sur un marché déjà faible a produit une baisse de prix subite. Comme les stocks ne sont pas considérables, le malaise qui règne dans ces régions ne durera pas; une faible relève des prix suffirait même probablement à faire cesser la crise; cependant on pense que le rétablissement des conditions normales ne se produira pas avant cinq ou six mois. »

M. R.

Production du soufre en Sicile [1]. — Depuis 1880 jusqu'à 1898, la production du soufre en Sicile a progressé de 312.921 tonnes à 482.158 tonnes, en dépit d'une ou deux crises qui ont paralysé partiellement l'extraction et avili les prix. C'est en 1887 que la quantité extraite a été la moindre (300,757 tonnes), en 1889 que les prix sont tombés le plus bas (valeur moyenne de la tonne de soufre sur voilier, 65 fr. 36 en 1889, au lieu de 115 fr. 30 en 1881). En 1898 le prix moyen de la tonne de soufre était de 96 fr. 66.

En 1899, l'exportation du soufre sicilien a atteint son apogée (490.325 tonnes). Les États-Unis ont été, comme toujours, les principaux acheteurs (134.288 tonnes). Pendant le 1er semestre de 1899, la France avait pris en Sicile 57.296 tonnes de soufre; l'Italie continentale, 55.237 tonnes; la Grèce, 14.564 tonnes; la Suède et la Norvège, 13.511 tonnes; l'Angleterre et Malte, 12.072 tonnes; le Portugal, 12.056 tonnes.

---

[1] *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Milan*, août-septembre 1900, pp. 590-594.

Espagne. Ressources minières et métallurgiques[1]. — Le sous-sol de l'Espagne inspire aux ingénieurs et aux industriels de ce pays de grandes espérances et peut-être d'excessives ambitions. Les mines exploitées actuellement ne représenteraient, paraît-il, que le neuvième des concessions enregistrées. Parmi les mines les plus importantes qui sont aujourd'hui en exploitation, il faut mentionner :

364 houillères, dont le personnel est, en 1899, de 17.832 ouvriers et la production de 2.698.635 tonnes. Depuis 1895, la production du charbon en Espagne a crû des deux cinquièmes; quelques ingénieurs, constatant que 1.996 concessions de houillères sont enregistrées par l'État espagnol, prophétisent un rendement futur de 20 millions de tonnes pour la péninsule. Toutefois, ce charbon espagnol n'est souvent comme à Utrillas que de la lignite [2].

364 mines de fer fournissent 9.397.733 tonnes, dont les 97 centièmes sont livrés à l'exportation, surtout à Bilbao où les gisements sont à proximité de la mer. Le pays de Galles s'y approvisionne.

209 mines de cuivre ont produit, en 1899, 2.443.044 tonnes de cuivre. Le revenu que procurent à l'Espagne ses diverses mines s'élève en 1899 à 167.153.425 francs.

En aucun pays peut-être on ne remarque mieux le contraste entre la richesse du sous-sol industriel et la pauvreté du sol arable. Les célèbres mines de mercure d'Almaden, exploitées par l'État et produisant annuellement 1.600 tonnes de métal, valant 5.000 francs l'une, sont entourées d'une région désolée où la population et la végétation subissent une véritable déchéance.

II. — AFRIQUE

Les Italiens en Tripolitaine. — Commerce et navigation de Benghazi en 1899[3]. — Le commerce extérieur du port de Benghazi, en Tripolitaine, a atteint 7.865.000 francs en 1899, dont 3.740.000 pour l'importation et 4.125.000 francs pour l'exportation. Le port a reçu 72 vapeurs et 336 voiliers jaugeant ensemble 53.081 tonneaux. Presque tous les voiliers venaient de Grèce ou de Turquie; les vapeurs anglais tenaient le premier rang avec 16.284 tonneaux, les vapeurs Italiens le second avec 13.676 tonneaux.

De 1898 à 1899, le commerce de Benghazi a progressé de 540.500 francs, et le mouvement du port a crû de 4.308 tonneaux. On attribue l'augmentation du mouvement commercial à des transactions plus actives avec le Ouadaï. Par contre, la pêche aux

---

[1] *L'Economist*, cité par la *Belgique coloniale*, 21 octobre 1900, p. 496.
[2] *Le Moniteur industriel* du 14 juillet 1900.
[3] *L'Esplorazione commerciale*, 15 août 1900, p. 236.

éponges a été moins fructueuse, beaucoup de pêcheurs qui s'y adonnent ayant été la pratiquer plus à l'ouest, dans les parages de Tripoli.

L'accroissement du mouvement du port est dû, par suite, à la présence d'un plus grand nombre de vapeurs, et spécialement de vapeurs italiens. Les Italiens considérant que la Tripolitaine est leur champ d'action naturel, plusieurs sociétés (la Société italienne d'explorations géographiques et commerciales notamment) ont fait des sacrifices jusqu'ici mal rémunérés pour établir dans la grande province africaine de l'Empire turc leur prépondérance commerciale. En 1899, enfin, la *Compagnie de navigation générale* italienne a créé un service bimensuel de Malte à la Canée (Crète), avec escales à Benghazi et Derna.

Commerce de l'Éthiopie. — Le *Foreign Office* publie le rapport de l'agent consulaire d'Addis-Ababa sur le commerce Éthiopien. Ce rapport constate que l'Éthiopie s'ouvre de plus en plus aux transactions commerciales. On remarque une forte tendance à l'achat et l'usage des marchandises européennes. Actuellement la valeur des importations dépasse celle des exportations; cependant, en l'absence de tout contrôle officiel, les statistiques sont nécessairement approximatives.

Voici les chiffres relatifs au commerce d'importation à Addis-Ababa durant l'exercice 1899-1900, d'après le rapport du vice-consul anglais :

Angleterre et Inde	1.375.000	dollars
États-Unis	1.000.000	—
France	319.000	—
Allemagne	278.000	—
Autriche-Hongrie	5.000	—

Le commerce d'importation à Harrar pendant la même période s'élève à 3.822.650 dollars (cotonnades, soieries, lainages, marchandises diverses). Les États-Unis et l'Inde envoient surtout des cotonnades, qui sont l'objet des principales transactions avec les Abyssins.

Le rapport anglais fait observer que la France ne tient que le troisième rang et que c'est la seule nation qui fournisse des armes aux Abyssins. Il est cependant douteux que ce chiffre de 319.000 dollars représente la valeur totale des armes achetées pour l'armée éthiopienne.

Les exportations — or, café, ivoire, etc. — se sont élevées :

Pour Addis-Ababa à	2.256.000	dollars
— Harrar à	2.619.000	—

Vente de cotonnades étrangères au Soudan français[1]. — En ana-

[1] *La Quinzaine coloniale* du 10 octobre 1900, pp. 610-612.

lysant la communication de MM. Baillaud à la Société de géographie, la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, dans ses *Renseignements économiques* du 15 octobre 1900, indiquait les principaux produits qui servent de monnaie d'échange dans le Soudan français. Au sel, à la noix de kola, il faut ajouter le tissu de coton connu sous le nom de guinée. Sur tout le haut Niger, la guinée remplace l'or, l'argent et le cuivre pour les échanges. Une coudée de guinée ($0^{m}50$) vaut en moyenne 3 kilos de riz ou de mil. La guinée, recherchée dans le désert même par le Touareg, qui s'approprie fièrement ce produit de ce qu'il appelle la civilisation européenne, semble le principal article destiné à se répandre rapidement avec les progrès de notre domination en Afrique.

Depuis 1895, la vente annuelle de la guinée au Soudan oscille autour de 3.000.000 de francs, sur lesquels 1.370.500 francs seulement représentent la valeur de la production française. Encore cette valeur est-elle majorée par l'attribution de toutes les guinées de l'Inde (900.000 francs de vente moyenne annuelle) aux fabriques de Pondichéry. Or, ces cotonnades, tissées dans l'Inde anglaise pour la plupart, ne reçoivent dans notre colonie que la teinture, mais elles sont, dès lors, traitées comme produits français, et, au lieu du droit de 127 fr. 50 qui frappe les 100 pièces de 15 mètres des tissus de provenance étrangère, elles ne payent à la douane française que 37 fr. 50.

Outre les produits dénationalisés de son empire de l'Inde, l'Angleterre écoule au Soudan environ pour 1.000.000 de francs de cotonnades fabriquées à Manchester. Les industriels de Manchester livrent franco à Dakar leurs pièces de coton exactement au prix que coûtent les pièces françaises au sortir des fabriques à Paris. Inutile de dire que les tissus anglais, si bon marché, sont de qualité très médiocre, peu résistants, mais ils plaisent aux indigènes qui n'en considèrent que le prix.

Tandis que les commerçants français répugnent à confectionner des produits aussi inférieurs, les Belges, les Hollandais imitent l'exemple de l'Angleterre et leur commerce envahit rapidement le Soudan. Depuis 1895, c'est à 460.629 francs environ que se monte annuellement la vente des cotonnades belges et hollandaises dans nos grandes colonies de l'Afrique occidentale.

Budget et commerce de la Guinée française en 1899[1]. — En dix ans (1890-1899), le budget de la Guinée française a passé de 368.103 francs à 2.244.329 francs de recettes, et de 422.823 à 1.929.374 francs de dépenses. La réserve de la colonie est, au

[1] *La Dépêche coloniale* du 21 septembre 1900. « Le Développement économique de la Guinée française », par Em. Galland, d'après le rapport officiel.

30 juin 1900, de 743.131 francs. Grâce à la plus-value certaine de divers impôts, les recettes budgétaires de l'année 1900 ont dû s'élever à près de 3.500.000 francs.

Le commerce de la Guinée a progressé de 8.395.400 francs en 1891 à 24.903.200 francs en 1899. Les importations entrent dans ce dernier chiffre pour 15.441.710 francs, dont 4.125.897 francs seulement reviennent à la France et à ses colonies. L'Angleterre fait dans la la Guinée un commerce qui dépasse le nôtre de plus du double : 8.361.907 francs pour la métropole et pour la colonie de Sierra-Léone. Les tissus sont le principal élément du trafic britannique. Au troisième rang vient l'Allemagne. C'est au profit des négociants allemands que se pratique surtout « le genre de commerce trop habituel sur la côte d'Afrique qui consiste à échanger 15.000 tonnes d'alcool empoisonné contre 30.000 tonnes d'amandes et d'huile de palme ». M. Woermann, de Hambourg, interpellé par un de ses collègues humanitaires, au milieu d'une séance du Reichstag, en 1885, sur la qualité de l'alcool, lui répondit : « Mais c'est pour les colonies françaises. »

Au sixième rang des pays importateurs se place la Belgique, qui vient d'établir un service maritime d'Anvers à Conakry. Les maisons belges ne sont que depuis un an à Conakry, leurs navires ne voyagent que depuis six mois et cependant des chargements de bois, de ciment, d'armes, de tissus, de quincaillerie sont déjà venus d'Anvers pour 200.000 francs.

Les exportations de Guinée évaluées officiellement en 1899 à 9.461.000 francs consistaient pour les 2/3 en caoutchouc, dont le trafic profite presque exclusivement aux ports étrangers de Liverpool, de Hambourg et d'Anvers, puis en amandes de palme, arachides, gomme de copal.

Le mouvement des ports en 1899 est de 1.074 navires jaugeant 620.914 tonneaux à l'entrée et à la sortie. Deux compagnies de navigation françaises touchent régulièrement à Conakry, la Cie Fraissinet de Marseille, la Cie des Chargeurs réunis du Havre. Conakry, la capitale et le principal port, est une ville de 14.350 habitants.

Colonie britannique de la Côte-d'Or[1]. — Sir Fred. Hodgson rend compte en ces termes des résultats économiques de son gouvernement dans la colonie britannique de la Côte-d'Or. En 1889, au début de son administration, le commerce extérieur de la Côte-d'Or était de 885.000 liv. st. ou 22 millions de francs. En 1899, on relève un chiffre de 2 millions liv. st. ou 50 millions de francs. Le revenu public de la colonie a passé en 10 ans de 89.000 liv. st.

---

[1] *Économiste français* du 3 novembre 1900, p. 604.

(2.225.000 francs) à 354.000 liv. st. (8.850.000 francs). La colonie possède 74 kilom. de voie ferrée, de la côte à Takra. La Compagnie de mines d'or *Ashanti Goldfields Corporation* a distribué un dividende de 100 % malgré l'insurrection qui finit à peine.

III. — ASIE

Commerce de la Birmanie en 1899-1900[1]. — Le commerce extérieur total de la Birmanie atteint pour le dernier exercice 257 millions et demi de francs ou 15.500.000 dizaines de roupies [2]. Les exportations constituent les deux tiers du total et comportent surtout des expéditions de riz (76 %), la moitié du riz importé en Asie-Mineure par Smyrne venant de Birmanie[3], de bois de teck (8 3/4 %). A signaler encore les exportations de caoutchouc, de coton, de pétrole.

Aux entrées, les cotonnades d'Angleterre tiennent le premier rang; viennent ensuite la quincaillerie allemande, la verrerie de Belgique, le cuivre du Japon, le champagne « de bas prix ».

Les ports bénéficient du commerce extérieur dans la proportion suivante : 80 % au profit de Rangoun, 8 % à l'actif du port de Moulmeïn.

IV. — OCÉANIE

Un câble transpacifique. — Tandis que la France se met en mesure de compléter son réseau de câbles sous-marins pour se rendre indépendante de l'Angleterre, à laquelle elle paie bon an mal an 2,500,000 francs pour ses communications télégraphiques, les Anglais entreprennent de mettre à exécution un projet gigantesque. Il s'agit de relier par un fil sous-marin les possessions britanniques de l'Océanie à la mère-patrie. L'idée n'est pas nouvelle, mais la réalisation en a été retardée par des difficultés tenant d'abord à la nature même du projet, ensuite à la partie financière et administrative de la question. D'une part, les grandes profondeurs du Pacifique rendent la pose d'un câble extrêmement difficile; d'autre part, on ne pouvait s'entendre sur la contribution de la métropole et sur celle des colonies aux dépenses que l'entreprise nécessite.

Une commission, dont firent partie lord Stratheona, le comte

---

[1] *Économiste français* du 3 novembre 1900, p. 604. Lettre d'Angleterre.

[2] La roupie équivaut au quinzième de la livre sterling.

[3] *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française de Smyrne*, 30 septembre 1900, p. 273.

Selborne, le comte d'Aberdeen et des délégués coloniaux, fut chargée d'étudier les conditions dans lesquelles l'œuvre pouvait être effectuée, de calculer le prix des messages, le revenu probable, enfin d'examiner les principaux projets des compagnies. On vient d'apprendre qu'un accord est intervenu entre le gouvernement britannique et la « Telegraph Construction and Maintenance Company », mais seules les grandes lignes de cet accord ont été livrées à la publicité.

Le nouveau câble sera tendu de Vancouver à Brisbane et aux îles de la Nouvelle-Zélande, *viâ* îles Fanning, îles Viti, îles Norfolk. Ce sera donc une nouvelle ligné de communication purement britannique. La distance de 5.500 milles qui sépare l'île Fanning de Vancouver constitue probablement le record de la distance entre les deux points d'immersion d'un câble sous-marin. On évitera autant que possible, dans la pose, les plus grands fonds; cependant, le câble traversera des fosses de 5.000 mètres. Entre les îles Norfolk et Brisbane, la pose s'effectuera dans des eaux relativement moins profondes et au travers d'îles qui faciliteront le travail. Les îles Fanning, qui sont très peu connues, ne font partie des possessions britanniques que depuis une douzaine d'années. On estime à 1.795.000 livres (44.875.000 fr.) le prix de revient de cette remarquable entreprise, et l'on espère qu'elle pourra être menée à bonne fin d'ici aux premiers mois de l'année 1903. La Terre sera désormais enserrée comme par une ceinture par un réseau télégraphique purement britannique.

MARCEL ROUFFIE.

Communications maritimes de Tahiti [1]. — Depuis le 1er novembre 1900, un service de bateaux à vapeur est régulièrement établi entre la colonie française de Tahiti et le port américain de San Francisco. La distance à parcourir sur l'Océan Pacifique est d'environ 3.658 nœuds. Des bricks-goélettes faisaient naguère ce voyage. Partant tous les mois à peu près, ils restaient 30 à 36 jours en route. Un vapeur américain de 3.000 tonneaux, marchant à l'allure moyenne de 14 nœuds, franchira la même distance en dix ou onze jours. Pour réaliser cette amélioration, la colonie de Tahiti a consenti à fournir à la Compagnie américaine Oceanic Steamship C°. une subvention de 30.000 dollars, ou 150.000 francs. Les journaux de San Francisco se réjouissent à bon droit de l'avantage remporté par leurs armateurs sur les nôtres, qui d'ailleurs ont fait défaut.

---

[1] *La Dépêche coloniale* du 4 octobre 1900.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Année Coloniale, publiée sous la direction de MM. Ch. MOUREY, chargé du service de la statistique à l'Office colonial, et Louis BRUNEL, docteur en droit; 1re année, 1899. Paris, Ch. Taillandier, in-8°, 414 p., cartes et gravures.

En fondant l'*Année coloniale*, MM. Ch. Mourey et L. Brunel ont eu pour but de combler une lacune que beaucoup de gens s'occupant de questions coloniales avaient eu occasion de regretter; ils ont voulu constituer un répertoire des faits et des renseignements concernant l'histoire politique et économique des colonies françaises, formant ainsi un utile complément de toutes les publications coloniales. Nous avons en France trop peu de ces publications comme le *Statesman's Yearbook* et l'Almanach de Gotha, qui rendent de si grands services aux travailleurs. Aussi nos lecteurs nous sauront-ils gré de leur signaler et de leur recommander celle-ci.

La première partie de l'ouvrage contient des articles de M. le général Galliéni sur Madagascar (chemins de fer, routes et sentiers), de M. Picquié sur les budgets locaux des colonies, de M. Georges Teissier sur la mise en valeur du Congo. La deuxième partie donne, pour chaque colonie, des notices divisées en six paragraphes : renseignements généraux, personnel, situation politique, situation économique, principaux actes admisnistratifs, journaux et publications de la colonie. La bibliographie qui termine l'ouvrage est loin d'être parfaite, mais elle se perfectionnera graduellement, comme le répertoire lui-même. L'Algérie ne figure pas dans ce volume, parce que, par une conception qui paraîtra certainement étrange à nos arrière-neveux, elle n'est pas une colonie française; espérons qu'elle aura une place dans les volumes suivants.

A. B.

Atlas des Colonies françaises dressé par ordre du ministère des Colonies, par Paul PELET. Paris, Armand Colin et Cie. Chaque livraison, texte compris, 3 francs.

La quatrième livraison vient d'être mise en vente, qui contient les cartes de : Madagascar. Partie centrale (Imérina), n° 18; Madagascar. Partie centrale (Betsileo) n° 19; Inde et Guyane, avec 5 cartons (n° 23).

L'Or, par H. HAUSER. Paris, Nony, gr. in-4° 593 p., nombreuses illustrat., broché : 10 francs.

Qu'est-ce que l'or? Ceux même qui le manient journellement pourraient-ils toujours en donner une définition exacte? En connaissent-ils les propriétés, savent-ils en quoi il diffère des autres métaux et d'où il tire sa primauté? Se demandent-ils même comment on le trouve, d'où il vient? Savent-ils quelle quantité de travail humain il a fallu pour le faire jaillir du bloc de quartz où il était enfoui, du sable où il dormait caché? Connaissent-ils tous les usages de l'or et sa longue histoire et son rôle dans la vie du globe? C'est tout cela que notre collaborateur M. Hauser s'est proposé de leur apprendre dans cette belle monographie, où il étudie successi-

vement l'or dans le laboratoire, l'or dans la nature, l'extraction de l'or, la métallurgie de l'or, ses usages industriels et monétaires. A signaler particulièrement ce qui concerne les plus célèbres régions minières et la production comparée de l'or dans le monde. L'ouvrage intéresse de nombreuses catégories de lecteurs, dont le nombre sera encore accru par les illustrations, très variées et très heureusement choisies.

A. B.

Le Conflit finlandais envisagé au point de vue juridique, par M. Van der VLUGT. In-8° de 209 p. Edition de l'Humanité Nouvelle.

Ce n'est pas aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* qu'il faut rappeler quelle est exactement la situation du grand-duché de Finlande par rapport au reste de l'Empire russe, ni quelles libertés lui ont été concédées en 1809 par le tsar Alexandre I et confirmées par ses successeurs; il n'est pas besoin de leur rappeler davantage de quelle façon les partisans d'une unification complète de l'Empire ont commencé à déchirer le pacte de Borga et travaillent à supprimer les différents privilèges dont n'ont, jusqu'à ces derniers temps, cessé de jouir les Finlandais. Mais il peut être intéressant de connaître exactement quels arguments invoquent les Russes pour modifier un état de choses dont il semblait que le gouvernement n'eût qu'à se louer, — et aussi de quelle manière les Finlandais réfutent les raisons de leurs adversaires; c'est pourquoi il convient de signaler ici le travail de M. Van der Vlugt intitulé *le Conflit finlandais envisagé au point de vue juridique*. On y trouvera un très scrupuleux et très exact exposé des arguments produits par les deux parties en faveur de leur manière de voir; on y trouvera également une curieuse étude sur les idées du procureur du Saint-Synode, — dont le *Recueil de Moscou* a été naguère longuement analysé dans la Revue, — et sur la part qu'il prend à la campagne dirigée contre l'autonomie du Grand-Duché (p. 1-51). C'est par un examen minutieux des plaidoyers que M. Van der Vlugt termine son étude; il montre d'une manière convaincante, irréfutable, l'inanité des arguments invoqués par les Russes, la solidité des raisons alléguées par les Finlandais, et conclut en souhaitant que le tsar grand-duc se rende exactement compte de la situation et la juge avec une complète hauteur de vues. Nous nous associons aux conclusions du professeur de l'Université de Leyde, en regrettant qu'il n'ait pas connu, à côté du travail français de M. A. René Puaux, celui que M. Pierre Morane a publié naguère dans le *Correspondant* sur *le Grand-Duché de Finlande*. Peut-être, s'il l'eût connu, n'eût-il pas écrit sur la France (p. 65) une phrase injuste, à laquelle l'accueil chaleureux fait au président Krüger par la nation entière n'a pas tardé à donner le plus éclatant démenti.

H. FROIDEVAUX.

L'Afrique à l'entrée du vingtième siècle, par Henri LORIN, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux. Paris, A. Challamel, in-8°, XII + 377 p., avec carte, 3 fr. 50.

L'ouvrage de notre collaborateur n'est pas une géographie de l'Afrique ; c'est une étude, fondée sur la géographie, des problèmes que pose l'appropriation progressive de l'Afrique noire par les puissances européennes; c'est, si l'on veut, un manuel des questions africaines au début du XXe siècle.

Qu'un ouvrage de ce genre, qui n'existait pas dans la littérature coloniale, réponde à un besoin et soit appelé à rendre les plus grands ser-

vices, c'est ce qui n'est douteux pour personne. M. Lorin était mieux indiqué que quiconque pour écrire ce livre, par ses fonctions, ses travaux et ses voyages antérieurs. Il n'est pas demeuré inférieur à sa tâche, qui était des plus difficiles, et son livre mérite de figurer dans toutes les bibliothèques coloniales.

M. Lorin divise l'Afrique en quelques grandes régions géographiques, qu'il passe successivement en revue : les plaines équatoriales, les plateaux du centre, le Soudan et le Sahara, l'Afrique australe. L'auteur s'élève contre l'appellation de « boucle du Niger », qui nous paraît cependant très juste et très claire; il se déclare partisan de la construction du Transsaharien, opinion que nous ne saurions partager. Enfin il ne donne ni références ni bibliographie. Mais ce sont là des détails.

L'Afrique de M. Lorin est précédé d'une préface de M. P. Foncin, dont le nom est cher à tous les coloniaux, et accompagné d'une carte hors texte qui facilite la lecture de son excellent livre. A. B.

Gouvernement général de l'Indo-Chine. Notice sur le Laos français, publiée par ordre de M. Paul DOUMER, Gouverneur général de l'Indo-Chine, sous la direction de M. le lieutenant-colonel Tournier, Résident supérieur. — Hanoi, imprimerie F. H. Schneider, 1900, in-4° 191 p., av. carte.

Des diverses grandes régions qui constituent notre vaste empire de l'Indo-Chine française, le Laos est certainement jusqu'ici la moins connue. Il faut savoir gré au Résident supérieur du Laos et aux administrateurs placés sous sa direction d'avoir cherché à combler cette lacune par la monographie qu'ils ont publiée. La population totale éparpillée sur cette surface de 267.000 k^2 s'élève à 470.000 habitants environ. L'administration française, très paternelle, poursuit en ce pays une œuvre de relèvement et de reconstitution. Elle a trouvé un pays dépeuplé par les Siamois ; elle s'efforce de faire revenir sur nos territoires de la rive gauche du Mékong, d'où on les a enlevées, les populations qui en sont originaires, d'y développer les cultures, d'y mettre en valeur les richesses forestières et économiques. C'est là une œuvre toute pacifique, de longue haleine, qui est appelée à rendre à ce pays, dans un avenir prochain, une prospérité et une activité commerciales dignes de la fertilité de son sol et de ses richesses naturelles. A. B.

Campagne de Russie (1812), par L.-G. F. Tomes I et II, Paris, 1900. Lucien Gougy.

Nous éprouvons un plaisir tout particulier à signaler aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* le nouvel ouvrage que M. le lieutenant Fabry, du 101e de ligne (pourquoi tairions-nous son nom?), vient de faire paraître sur la campagne de Russie. Tous les amateurs d'histoire militaire se rappellent la remarquable étude que M. Fabry a publiée il y a deux ans sur la campagne d'Italie de 1796. Comme dans son précécent ouvrage, l'auteur s'adresse cette fois encore surtout à ses camarades de l'armée, car il estime que le règlement sur le service des armées en campagne impose à tout officier l'étude des guerres passées. « Désireux de connaître les grandes actions de nos pères et de savoir à quel prix l'armée française a acquis le droit de graver en lettres d'or le nom de leurs victoires sur ses drapeaux », M. Fabry a résolu d'étudier les guerres de la République et de l'Empire.

Dans le tome I (opérations militaires, 21 juin-19-juillet) il élucide avec beaucoup de perspicacité les deux points suivants, qui étaient toujours

restés si obscurs : Quel a été le rôle de la cavalerie dans les guerres de Napoléon? Quelles sont les causes qui ont amené l'échec de la poursuite contre Bagration et à qui en revient la faute? Dans le tome II (opérations militaires, 20 juillet-31 juillet), qui est dédié à M. le Général Maillard, sont publiés les documents relatifs aux opérations de Vitebsk.

Ces ouvrages, qui contiennent des détails inédits et très intéressants, sont d'une lecture fort attrayante, même pour les profanes. M. Fabry ne les avait pas destinés tout d'abord à la publicité; félicitons-nous qu'il soit revenu sur sa décision.

PIERRE DECHARME.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 15 janvier 1901. — Ce que coûte une guerre impériale anglaise, par Raphaël-Georges LÉVY.

Au mois d'octobre 1899, sir Michael Hicks Beach, chancelier de l'Echiquier, annonçait que la guerre coûterait de 250 à 275 millions de francs. En mars 1900, il prévoyait 1.100 millions. Certains affirment même qu'elle en a coûté jusqu'à 75 par semaine. Au mois de septembre 1900, M. Wilson, tenant compte de la réduction des effectifs, disait sarcastiquement que le prix d'un cadavre boer était tombé de 1.250.000 à 900.000 francs. Dans quelle mesure sera dépassée la prévision de 1.100 millions pour les dépenses extraordinaires de l'armée? C'est ce qu'il n'est pas encore possible de dire.

L'Angleterre s'est lancée dans une aventure où ses meilleurs amis ont regretté de la voir s'engager. Ses finances ont souffert la plus grave atteinte qu'elles aient reçue depuis un siècle, et la répercussion économique de la guerre sud-africaine sur le commerce du Royaume-Uni ne peut encore être mesuré dans toutes ses conséquences.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, janvier.

Le supplément est consacré à la mission Foureau-Lamy : conférence de M. Foureau, rapport du commandant Reibell sur la campagne contre Rabah, etc.

Revue française, décembre 1900. — La Mandchourie grenier de l'Amour, par SERVIGNY.

Si l'Angleterre revendique la région du Yang-Tsé comme un débouché nécessaire à ses manufactures, la Russie revendique le nord de la Chine à un point de vue autrement capital : l'existence des populations de l'Amour.

Revue générale des Sciences pures et appliquées, 15 janvier. — L'état actuel de la culture de l'olivier en Algérie, par L. TRABUT.

L'olivier, à côté de la vigne, est appelé à prendre une grande extension en Algérie. M. Trabut, après avoir indiqué les différentes régions de l'Algérie où l'olivier prospère, indique les mesures qui peuvent en développer encore la culture.

L'Algérie importe plus de 12 millions de litres d'huile; elle devrait faire face à ce besoin et en exporter même à son tour.

The Engineering Magazine, janvier.

Numéro spécial consacré aux grands travaux publics dans le monde, aux grandes manufactures et aux méthodes les meilleures tant pour les exploitations minières que pour les industries proprement dites.

L'Italia Coloniale, décembre 1900 et janvier 1901.

A signaler une étude de M. Egisto Rossi sur l'émigration italienne aux Etats-Unis pendant les années 1899 et 1900. Le numéro de janvier contient plusieurs articles sur la marine marchande, ses rapports avec les *trusts*, et la question des primes à la navigation.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA PÉNÉTRATION DE LA CHINE MÉRIDIONALE [1]

La préoccupation de pénétrer et d'exploiter les provinces de la Chine méridionale, particulièrement le Yunnan, ce bloc montagneux de minerais divers, et le Sé-tchouen, cette province aussi peuplée à elle seule que les grands États de l'Europe occidentale, a toujours formé le pivot de la politique anglaise et française en Indo-Chine. De telles ambitions s'imposaient d'ailleurs par la nature des choses. Il est frappant de voir quel retentissement elles ont eu sur l'exploration tout d'abord, puis sur les conventions diplomatiques, et enfin sur les travaux publics, dont l'ère est maintenant ouverte.

I

Eu égard à leur position dans l'empire des Indes, les vues des Anglais par delà les chaînes du Tibet oriental, sur les régions de la boucle du fleuve Bleu et du Sé-tchouen, remontent déjà fort loin dans le passé. On a rappelé cette ambassade de 1785 à la cour d'Ava qui conseillait à la Compagnie des Indes d'annexer la Birmanie [2], « parce qu'elle ouvre une route commerciale qui conduira au Yunnan, où l'Angleterre doit s'établir de peur d'être devancée par une autre nation européenne ». Depuis lors, malgré les formidables obstacles accumulés par la nature entre l'Iraouaddi et le fleuve Bleu, les Anglais, suivant leur habitude, n'ont jamais perdu de vue l'idée de relier ces deux fleuves par un moyen pratique quelconque. On peut dire que, depuis 1855, la solution de cette question a été le motif

[1] Cf. J.-L. de Lanessan, *Les chemins de fer de l'Indo-Chine et de la Birmanie* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1898, t. V, p. 449).

[2] Ph. Lehaut, *La France et l'Angleterre en Asie*, 1892, p. 735. Nous avons beaucoup emprunté à ce livre, très confus, mais richement documenté.

déterminant de toutes leurs explorations — et elles sont nombreuses — entre l'Inde, le Tibet et la Chine.

Toutes les tentatives pour relier effectivement le Brahmapoutra et le poste frontière de Sadyia au Sé-tchouen étaient condamnées à un échec. Elles se résument surtout dans les voyages de Cooper en 1868-1869. Cependant, tout récemment, les journaux d'Extrême-Orient se sont fait l'écho d'un projet de M. James Stuart, qui prétend atteindre le Yang-tsé par la ville chinoise de Oueï Si. Il n'y a point de chances que ces idées soient prises en considération, et l'éventail des chaînes tibétaines offre ici une compacité qui défie jusqu'aux plus téméraires hardiesses des ingénieurs actuels.

Sur le haut Iraouaddi, la continuité des efforts a de quoi commander le respect. Un tracé y jouit longtemps de la faveur du gouvernement indien et des voyageurs : c'est celui de la route de caravanes qui, empruntant la vallée du Tapeng et le pays des Katchins, conduit à Talifou par Momeïn. Successivement, cette route donna naissance à la tentative avortée de Sladen (1868), puis au grand effort de 1874 à 1877, qui vit le voyage d'Horatius Browne et Margary (Han-kéou, Yunnan fou, Momeïn, Bhâmo, 1874-1875), terminé par l'assassinat de Margary, puis la mission Grosvenor-Bâber (1875-1876), le second grand voyage de Colborne Bâber (1877), enfin l'expédition Mac Carthy (1877). Les Anglais songeaient déjà alors à la construction d'une voie ferrée, et malgré les contre-indications des explorateurs, ils s'entêtaient contre l'évidence. Depuis des siècles, un certain commerce se faisait par les sentiers de mulets qui mènent de Bhâmo au Yunnan. En saison sèche, des caravanes de 200 à 2.000 mulets arrivent à Bhâmo, apportant de l'orpiment, du cuivre, des fruits secs, des marmites, et remportant au Yunnan du coton en balles, des cotonnades, du sel, du poisson salé, de l'ambre, du jade, etc. On tenait à capter ce trafic[1].

Mais la route était décidément impossible. Quatre cols de 2.400 à 2.750 mètres, des descentes sur les grandes rivières, Salouen et Mékong, qui ne comportaient pas moins de 1.000 à 2.000 mètres de pente sur une dizaine de kilomètres, enfin des passages si étroits que les mulets et les porteurs seuls s'y peuvent risquer, et que deux mulets y trouvent parfois de la difficulté à se croiser. Bâber disait qu'un chemin de fer ne pourrait passer dans un tel pays qu'à la condition qu'on « perçât une douzaine de Mont Cenis et qu'on construisît plusieurs ponts de Menaï ».

C'est devant cette impraticabilité de la route de Bhamô-Tali que surgirent les projets d'Archibald Colquhoun et de Holt Hallett. Au lieu de s'attaquer de front aux puissantes chaînes tibétaines, ne va-

[1] H. Soltau, *Scottish Geographical Magazine*, 1888, p. 83 et suiv.

Koukounor
L.Bleu
Hoang ho
Chen-Si
Chan-Si
Hoang ho
Kaifang
Lan tchéou
Kan-Sou
Ho-Nam
EMPIRE CHINOIS
Hou-Pe
Han Kéou
Itchang
Sé-Tchouen
Tchen Tou
Yang Tsé
A. Little
L. Toung Ting
THIBET
Yang Tsé
Tchoung King
Hou-Nan
Soui Fou
Lou
Brahmaputra
Sadiya
Dibrugarh
Koei-Tchéou
Tong Tchouan
Koeiling
Tali
Yunnan
Yunnan Fou
Kouang-Si
Toung
Momein
Magaoung
Channing
Ching Tong
Pésé
Kiang
Canton
Bhâmo
Katha
Houn loung
Mong Tsé
Nanning
Semao
Lao Kay
Long Tchéou
Kouang
Ferri
Kieng Hong
Lang Son
Mandalay
Hanoi
Phu Lang Thương
INDO-CHINE
Haï Nan
Kieng Kong
Louang Prabang
Prome
Salouen
Kieng Haï
MER
Huè
Rangoun
Rahang
Mekong
Moulmein
SIAM
Korat
Ayouthia
Bangkok
Golfe du Bengale
Golfe de Siam
CAMBODGE
Saïgon
COCHINCHINE
CHINE
LÉGENDE
Lignes en exploitation.
Lignes en construction.
Projets.

lait-il pas mieux descendre plus loin vers le Sud et tâcher d'insinuer une voie ferrée entre l'écartement de leurs rameaux, en profitant des passages les plus bas? De là ce tracé Maulmeïn, Raheng, Xieng Maï (Zimmé), Xieng-hong, Sémao, qui fit l'objet un peu après 1880 d'une si vive campagne de conférences et de presse, pour lequel les deux nouveaux agitateurs mirent en mouvement les Chambres de commerce de Rangoun, Calcutta, Glasgow, Manchester; qui enfin, par l'attention qu'il suscita, ne contribua pas peu à l'occupation de Mandalay et de la Birmanie indépendante en 1886 (1er décembre). L'objectif final était Sémao, la prétendue Porte d'Or du Sé-tchouen. Malgré la conviction énergique de Colquhoun et Hallett, le projet ne fut pourtant pas adopté. Il fournissait, il est vrai, le moyen de rendre leur prospérité aux pays ruinés du Siam septentrional et des États Chans Siamois; mais après avoir franchi 1.450 kilomètres, il ne menait, après tout, qu'à une ville située à la lisière du Yunnan, et le Yang-tsé, principal but des ambitions britanniques, était loin encore. — Cependant, de 1885 à 1894, pendant une dizaine d'années, le tracé par Zimmé et Xieng-kong parut avoir des chances sérieuses; il pesa véritablement dans la balance des revendications anglaises sur les États Chans Birmans et le Haut Mékong. Ce furent surtout les nécessités de cette ligne en projet qui déterminèrent l'Angleterre à soutenir la création d'un État tampon sur les deux rives du Mékong: la menace des empiétements de la France, alors en pleine expansion (missions Pavie), et l'obligation où l'on était de faire passer la voie ferrée sur la rive gauche du Mékong à Xieng-hong expliquent cette phase diplomatique où nos voisins parurent si soucieux de maintenir l'indépendance des États Chans. Du jour où le tracé Mandalay-Kounloun fut trouvé et résolu, la diplomatie tourna ses batteries d'un autre côté et renonça sans remords à l'État tampon; il avait cessé de servir. Aussi n'en est-il point trace dans la convention de 1896 à propos du Siam.

Dès 1894, en effet, le gouvernement indien avait mis à l'étude un projet nouveau à l'exécution duquel ou se voua sans tarder. La voie ferrée devait partir de Mandalay, emprunter les affluents du Nam-tou et aboutir à la Salouen au bac de Kounloun, après avoir passé à Maïmyo, Gokteik, Thibaw, Lashio (434 kilomètres). On parvenait ainsi, par une voie d'un peu plus d'un millier de kilomètres depuis Rangoun, à prendre contact avec la frontière chinoise du Yunnan. La ligne offrait cet avantage immédiat de permettre la mise en valeur des districts de la Birmanie et des Etats Chans voisins. Kounloun étant un nœud de routes, il suffisait d'étendre le

[1] Chiffres et renseignements empruntés à l'article très documenté de M.E. Girey, *La France et l'Angleterre au Yunnan* (*Rev. Indo-Chinoise*, nos 107 et 108, 5 et 12 novembre 1900, p. 1057 et suiv., et p. 1073 et suiv.).

réseau de celles-ci en les rendant carrossables,ce qui devait assurer le drainage du commerce et rendre l'entreprise aussi rémunératrice que les autres chemins de fer de la Birmanie. La construction, commencée en janvier 1895, fut poussée avec tant d'activité, malgré certains obstacles graves, qu'on en prévoyait l'achèvement pour l'année 1901 et que plus de 300 kilomètres (jusqu'à Myo-Haung) sont déjà aujourd'hui en exploitation. Il avait fallu triompher de grandes difficultés, telles qu'une élévation de 960 mètres sur 20 kilomètres d'étendue, et surtout le passage de la gorge de Gokteik. Après une série de plans aussitôt abandonnés que conçus, on s'était résolu en ce dernier point à un viaduc de 600 mètres de long et de 175 mètres de hauteur, mais assurant une pente maxima de 25 %. On évaluait à 1.650.000 francs le prix de cet imposant ouvrage, commencé en novembre 1899. Dès la première saison des pluies, 3.000 ouvriers s'étaient trouvés à l'œuvre sur les chantiers de la voie, et on en comptait 20.000 pendant les saisons sèches suivantes. Ces chiffres ont leur éloquence, ils nous paraissent témoigner avec force de l'ardeur que mettent aujourd'hui les Anglais à se rapprocher de la Chine ; il semble que l'accumulation des obstacles ait été pour eux un stimulant de plus et que l'âpreté de leur vouloir croisse avec les défaveurs de la géographie.

Il va sans dire que la diplomatie,se conformant,en servante docile, aux arrêts des ingénieurs, s'efforça sans retard de préparer les voies à la jeune entreprise, dans l'avenir comme dans le présent. Ainsi s'explique-t-on, à partir de 1894, la rupture des négociations avec la France à propos de l'Etat tampon, la fixation de la frontière sino-birmane par la convention du 1er mars 1894, enfin divers avantages, à tous autres égards énigmatiques, que comporte la convention du 5 juin 1897. La volte-face affirmée par la convention de 1894 souleva, on s'en souvient peut-être, une véritable surprise en France. L'Angleterre y abandonnait les droits de la Birmanie qu'elle affirmait naguère avec tant d'énergie sur les Etats Chans de Xieng-hong et de Muong Lem[1]. En retour, la Chine cédait à l'Angleterre les droits sur le Theinni nécessaires à l'accomplissement du tronçon Mandalay-Kounloun.

La convention de 1897 visait surtout la prolongation éventuelle de la ligne dans le Yunnan. La cession du petit Etat de Kokang sur la Salouen,immédiatement au nord de Kounloun, avait sans doute pour but d'augmenter le rayon d'attraction commerciale du railway, mais ce n'était là que la concession la moins importante. On prévoyait la construction de lignes destinées à traverser le Yunnan, et la Grande-Bretagne se réservait le choix d'un certain nombre de routes com-

[1] Il est vrai qu'elle exigeait *la condition que la Chine ne cédât ce pays à personne*, réserve expresse dirigée contre la France. (Girbt, art. cité, p. 1059.)

merciales restées jusqu'alors fermées. Elle s'assurait en effet le droit de placer à sa convenance des consuls à Sémao, Momeïn (Teng Yueh, 25° lat. N.) ou Chunning fou sur le haut Mékong (24°25'). A cette dernière place s'attachait l'intérêt spécial d'être située sur le prolongement probable, vers Tali fou, du chemin de fer de Kounloun. Ainsi se trouvait acquise une réserve d'avantages à faire valoir dans l'avenir. On se proposait évidemment de mettre à l'épreuve ces diverses routes ou centres commerciaux, et de modifier, suivant les leçons de l'expérience, les plans provisoirement établis.

Telle était la situation lorsque l'occupation de Kiao-tchéou par les Allemands amena cette suite d'événements et ce partage d'influences qui ont si profondément modifié la face des choses en Chine. Les Anglais pouvaient être fiers de leur conduite; la pénétration de la Chine se trouvait déjà, dans les limites de leur domination directe, habilement et mûrement ménagée. La Birmanie, dès 1895, avait 1.344 kilomètres de chemin de fer, alors qu'en 1899 nous n'en avions que 100 construits au Tonkin. La soudure du réseau de l'Inde avec les voies parallèles à l'Iraouaddi était préparée, le chemin de fer de Kounloun marquait la première amorce vers le Sé-tchouen, « cet objectif commercial et politique par excellence des Anglais, ce champ où doit se régler la question de la suprématie en Chine centrale ».

Mais la Birmanie n'est que leur porte terrestre vers la Chine. La mer et le Yang-tsé, ce golfe fluvial, représentent leur autre base d'opérations. Maîtres commerciaux de Chang-Haï, les Anglais couvrent de leurs vapeurs les eaux du fleuve jusqu'à Itchang, à 1.920 kilomètres de la mer. Le port de Tchoung-King, ouvert nominalement par la convention de Tchefou en 1876 et effectivement en 1890, mais fermé aux vapeurs par les grands rapides du Yang-tsé, est à 750 kilomètres plus loin; Soui fou, terminus de la navigation des jonques, point d'aboutissement des routes directes vers Yunnan fou, est à 540 kilomètres plus en amont. Ainsi les Anglais tiennent fortement les deux bouts de la chaîne; appuyés sur Rangoun et Calcutta d'une part, sur Chang-Haï de l'autre, ils ont les principaux atouts dans la main pour opérer la liaison. Mais une lacune immense restait à combler: on ignorait d'une part comment forcer les obstacles de l'énorme pâté de montagnes du Yunnan, d'autre part les tentatives d'Archibald Little sur le Yang-tsé en 1888 n'avaient point abouti. A cet égard, des faits nouveaux se sont accomplis. A un autre point de vue, la liaison n'est plus seulement commandée par des nécessités commerciales; des intérêts politiques inconnus hier s'y mêlent. Le problème a donc rapidement évolué. La pénétration chinoise sort de la période de préparation.

---

[1] Jean Dupuis, *Les origines de la question du Tonkin*, Introduction.

II

Pour nous, s'il est vrai que nous prîmes pied en Cochinchine par le hasard des circonstances et sans intentions bien nettes, nous ne fûmes pas longs à concevoir une politique, et l'on doit reconnaître que l'idée directrice de celle-ci fut l'espoir d'organiser des relations entre notre nouvelle colonie et la Chine du Sud. Le Yunnan fut naturellement visé, mais on songeait aussi au Sé-tchouen, si loin qu'il fût encore. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que les projets, lettres et essais divers de Francis Garnier, d'Eugène Simon, de l'amiral La Grandière, entre 1862 et 1866. A leurs yeux, la route qui devait nous mener en Chine était le Mékong. On le croyait navigable jusqu'à Ta-tsien-lou, par 27°50 lat. N.; Eugène Simon pensait à le relier « par une route ou un chemin de fer aux deux immenses fleuves ses voisins, le Lou Kiang (Salouen) et le Yang-tsé Kiang. On nourrissait même l'illusion que Saïgon pourrait un jour supplanter Chang-Haï comme débouché du Sé-tchouen[1] ». Ces espérances s'évanouirent avec les résultats de la mission Doudart de Lagrée et Garnier (1866).

Le fait seul qu'on eût pu les concevoir témoigne assez du vague qui régnait dans les connaissances au sujet de l'Indo-Chine intérieure. Il faut le dire, les provinces de la Chine méridionale, ce but poursuivi avec tant d'enthousiasme, n'étaient guère connues de façon plus précise. Les renseignements rapportés par Garnier furent insuffisants à en donner une idée vraiment juste. « Le Koui Tcheou, pensait-on, sans être aussi peuplé et aussi fertile que le Sé-tchouen, n'est pas cependant relativement beaucoup moins riche, à cause de la nature de ses produits. » Malgré les renseignements abondants et précis, un peu optimistes peut-être, de M. le consul Rocher sur l'état et les véritables ressources du Yunnan, on peut dire que jusqu'à la mission lyonnaise (1895), c'est-à-dire hier encore, ce fut un lieu commun d'exagérer les mérites du Yunnan, « une des plus riches vice-royautés de la Chine », et de prononcer sans examen ces mots de *richesse*, de population dense, pour ces provinces encore très imparfaitement explorées dans l'ensemble. La ville de Sémao, la « Porte d'Or du Sé-tchouen », a joui, jusqu'aux toutes récentes explorations, d'un renom commercial absolument en disproportion avec son importance réelle. Ainsi, il régna pendant longtemps au sujet de ces provinces tant convoitées une indécision d'idées qui rappelle assez, quoique à un degré moindre, la désinvolture avec laquelle, il

[1] E. Rocher, *La province chinoise de Yunnan*, Paris, 1879-1880, 2 vol. in-8°.

y a vingt ans, lors des premières campagnes pour le Transsaharien, on insistait sur les richesses inépuisables et indéterminées du Soudan.

Du moins, ces rêves eurent cet heureux effet d'agir comme un ferment d'activité. Cette foi dans l'avenir des provinces méridionales de la Chine nous soutint fortement lors de notre occupation du Tonkin et dans les difficultés décourageantes qui en marquèrent les premiers débuts. Garnier et Dupuis avaient en effet montré qu'à défaut du Mékong, la voie du fleuve Rouge s'offrait comme un chemin naturel et rectiligne entre le Yunnan et la mer; ils en avaient même, on doit l'avouer, exagéré les mérites. Il y a plus que de l'optimisme dans cette lettre de l'amiral Pothuau, datée du 9 avril 1872, où il est déclaré que « M. Dupuis aurait découvert une voie d'accès facile à des steamers et *conduisant au cœur du Yunnan* », et où il est question d'une « ligne de vapeurs qui, en six ou sept jours, pourrait relier Saïgon à la capitale de Yunnan » [1]. Sans doute, de telles exagérations d'expression ne peuvent être mises sur le compte de Dupuis, qui avait vu les choses par lui-même. Mais il est certain que, pendant longtemps, jusqu'à la période des études approfondies, la tendance régnante, à propos du fleuve Rouge, fut un excès de confiance dans sa navigabilité, à l'inverse de ce qui eut lieu pour le Mékong entre les deux explorations de F. Garnier et du lieutenant Simon. Un seul point était indéniable : le Yunnan, par l'échancrure du golfe du Tonkin, est plus facilement accessible en partant de la mer que partout ailleurs. Aussi la vallée du fleuve Rouge avait-elle servi de passage, à des époques moins troublées que celles de la piraterie tonkinoise ou de la grande insurrection musulmane, à un important commerce de transit. En 1875, ce commerce se trouvait réduit à presque rien : 350.000 francs d'étain et d'opium, et en 1879 il n'atteignait encore [2], importations et exportations réunies, que 3.235.000 francs. Tout le reste du commerce extérieur du Yunnan empruntait, soit les voies de Birmanie et surtout la voie du Si-kiang et de son affluent le You-kiang, soit, en proportion presque insignifiante d'ailleurs, la longue route de terre qui mène au Yang-tsé. La tâche à accomplir était donc nette et paraissait facile; il suffisait de rétablir l'ordre et la paix dans la zone ruinée et à peu près dépeuplée que le fleuve Rouge parcourt de Yen-bay à Man-hao pour rendre à l'ancien courant d'échanges son activité.

Mais, on dut bientôt le reconnaître, le fleuve Rouge ne représentait pas la voie rêvée, et ne saurait rivaliser avec l'Iraouaddi comme chemin naturel praticable à la navigation moderne. Le lieutenant

---

[1] Citée dans J. Dupuis, *Les origines...*, p. 110.

[2] D'après un rapport de M. de Kergaradec, du 15 janvier 1880 (*Excursions et Reconnaissances*, I, p. 267-276).

Gouin, en 1887, après une première expérience sans fruit, refroidit le premier enthousiasme en déclarant que les rapides de Bao-ha ne pourraient jamais être franchis, même par des vapeurs à faible tirant d'eau. C'était tomber dans une exagération nouvelle. Gouin déclarait, dès cette époque, qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pénétration qu'un chemin de fer le long du fleuve Rouge.

Malgré l'arrêt porté par cet officier, la suite des 33 rapides qui accidentent le fleuve Rouge depuis Than-quan jusqu'à Lao-kay (390 kilomètres) fut franchie, dès juillet 1889, par le vapeur *Lao-kay*. Il est vrai qu'on avait été obligé de haler le bateau à la cordelle dans les parages difficiles. L'expérience décisive n'eut donc lieu que l'année suivante. Du 27 au 31 juillet 1890, en quatre jours, le *Yunnan* parcourut ce trajet que les grandes jonques à voiles mettaient trois semaines à accomplir. Le lieutenant Lapied rapportait de nombreuses indications sur les moyens de renouveler la tentative, il déclarait une navigation régulière possible aux hautes eaux, avec une bonne machine, pendant deux à trois mois. Le retour à Hanoï n'avait demandé que seize heures. Les deux campagnes du lieutenant Escande avec le *Moulun* en 1893, d'abord en mai, puis en octobre, eurent plus de portée encore, car elles réhabilitèrent dans une certaine mesure cette section du fleuve, discréditée depuis 1887. Le *Moulun* n'était point un petit vapeur monoroue, comme le *Lao-kay* et le *Yunnan*, mais une canonnière ; il avait opéré son exploit au commencement et à la fin des hautes eaux, élargissant ainsi considérablement la période de navigabilité. C'est à la suite de cette tentative heureuse que les *Correspondances fluviales* du Tonkin organisèrent ce service de bateaux qui actuellement vont toutes les semaines de Hanoï à Lao-kay en cinq jours.

Mais au delà de Lao-kay, le fleuve ne peut rendre aucun service utile pour la navigation rapide. Les jonques de 9 à 10 tonnes ne dépassent même pas Man-hao, et sont remplacées en amont de cette place par des jonques de 2 à 3 tonnes et des sampans.

Si l'épreuve de la navigabilité du fleuve Rouge jusqu'au Yunnan pendant la moitié de l'année se trouvait acquise, la partie n'était cependant pas gagnée pour le commerce. En premier lieu, Lao-kay et Man-hao ne sont que l'entrée de la province, dont les foyers de richesse et de population, groupés dans les fertiles dépressions lacustres de Lin-an, Toung-hai, Haï-men-kiao, Yunnan fou, sont situés sensiblement plus au N. Les marchandises à destination de ceux-ci doivent donc être débarquées à la frontière chinoise, soit à Ho-kou, soit à Man-hao, d'où des convois de mulets les transportent à Mong-tsé par la fameuse voie des Dix Mille Escaliers, l'une des pires montées qu'il y ait en Chine[1]. Sur 30 à 35 kilomètres on s'élève

[1] *Mission lyonnaise*, Récits, p. 23.

de 150 à 2.400 mètres. C'est proprement l'escalade de la citadelle du Yunnan. De Mong-tsé, des caravanes distribuent ensuite les produits dans les diverses parties de la province. Un pareil régime de transports explique qu'une tonne de marchandises qui paye 24 francs de port entre Hong Kong et Lao-kay, d'après la mission lyonnaise, en paye 90 de Lao-kay à Mong-tsé !

Mais ce n'est pas tout. Il n'y a point accord entre la saison commerciale du Yunnan et la période de navigabilité sur le fleuve Rouge. Cette dernière est l'été, elle coïncide avec les grandes pluies. Au contraire, le mouvement commercial ne devient actif au Yunnan qu'en hiver, parce que les caravanes y peuvent avancer plus aisément sur le sol ferme et sec : en été, les pistes sont défoncées, les terres au flanc des montagnes sont sujettes à des glissements dangereux, les plaines deviennent des fondrières. C'est donc aux jonques qu'est dévolu le gros du commerce yunnanais; leur circulation en hiver est encore facilitée par la faible vitesse du courant et par un vent très régulier et très constant qui se lève chaque jour vers 10 heures du matin et remonte la vallée en poussant les embarcations pourvues de voiles. « L'avantage dans l'état actuel des choses paraît ainsi rester aux jonques contre les vapeurs, dans le haut Song-koï[1] ».

Pour ces raisons, l'idée d'un chemin de fer doublant la voie fluviale imparfaite devait prendre de jour en jour plus de consistance. L'on avait d'abord pensé à une communication rapide dans une autre direction ; la délimitation du 20 juin 1895 porte la trace de ces préoccupations premières. Elle nous donnait les deux Muong-hou et le cours du Nam-hou, elle nous ouvrait la route mandarine de Muong Lé à Ibang, Ivou et Pou-eur, et la route de Sémao. Nous songions donc alors avant tout aux jardins à thé des États Chans Chinois, nous espérions drainer le vif mouvement d'échanges qu'on supposait exister à Sémao. Aussi, à cette époque, parlait-on fortement de lancer une voie ferrée empruntant le cours du Nam-bane, ce grand tributaire du Mé-kong dont la vallée large, fertile, à pente graduelle, semblait offrir une voie tout indiquée pour atteindre Ibang, Sémao, Pou-eur, et plus tard Tali et Yunnan fou. Dans le compte rendu récent du voyage de F. W. Carey[2] aux États Chans Chinois situés au N. de Xieng tong, il est encore question de ce projet, mais il paraît aujourd'hui définitivement délaissé, bien que la convention de 1895 nous ait assuré un droit de préférence pour établir des voies ferrées et télégraphiques de Muong-ha-hin vers Sémao. Le retrait récent de notre consul à Sémao (au cours de 1900) marque l'abandon de tous nos plans de ce côté.

On n'envisage donc plus aujourd'hui, depuis le retour de la mission

[1] *Mission lyonnaise*. Récits, p. 11-12.
[2] *Geographical Journal* (London Geog. Society), mai 1900.

yonnaise (septembre 1897), que le projet de voie ferrée remontant le fleuve Rouge de Hanoï à Man-hao, et escaladant ensuite la falaise du Yunnan pour atteindre Yunnan fou, avec prolongation éventuelle vers Tong-tchouan, Soui fou et le Sé-tchouen. Ainsi la période des hésitations et des tâtonnements paraît close. Dans peu d'années, il faut l'espérer, le rail atteindra la frontière chinoise, et la pénétration au Yunnan, si longuement préparée, arrêtée par des mécomptes et des phases de stagnation, commencera.

La ligne du fleuve Rouge et le poste de Lao-kay ne sont pas notre seule porte d'entrée en Chine. Nous nous en sommes ménagé artificiellement une autre, par les vallées du Song-ki-kong et du You-kiang, en construisant, de 1889 à 1894, le fameux chemin de fer de Phu-lang-Thuong à Lang-son. Mais, on doit le remarquer, lors de son établissement, cette ligne n'affichait aucune prétention commerciale ou politique, ou du moins ces considérations ne furent qu'accessoires. On avait surtout en vue le ravitaillement de nos troupes dans les cercles de Cao-bang, Lang-son, Dong-dang, et l'on visait principalement l'extinction de la piraterie dans les cirques calcaires du Luc-khu, des Bâ-Chau, etc.; enfin l'intérêt de la ligne consistait encore à permettre une surveillance plus active de la frontière du Kouang-si, ce réservoir de pirates, derniers restes des Taïpings. Aujourd'hui, la piraterie a disparu; et l'on s'aperçoit que le chemin de fer peut rendre de bien autres services. Pour le moment, il ne profite encore qu'au trafic local, mais Lang-son n'est qu'à 100 kilomètres de Long-tchéou, petite préfecture chinoise d'une vingtaine de mille âmes, située sur le Song-ki-kong, affluent du You kiang, qui est, comme il a été dit, l'une des routes commerciales les plus actives aujourd'hui entre Hong-kong et Yunnan fou. On a mis beaucoup d'espérances sur Long-tchéou et sur le Song-ki-kong. Il faudrait, pour qu'elles fussent légitimes, que le Song-ki-kong fût à un degré quelconque navigable. Or, d'après M. Marcel Monnier, il ne l'est pas[1]; il faudra donc pousser la voie ferrée jusqu'à Nan-ning fou, terminus de la navigation des vapeurs sur le You-kiang, ou jusqu'à Pésé, terminus des jonques. Ainsi seulement, on parviendra à capter le mouvement d'échanges qui s'en va vers Canton et Hong-kong. Ce problème est posé depuis 1895-96, date des importantes négociations de la Compagnie de Fives-Lille avec le gouvernement chinois. Mais ici encore, on se heurte à la concurrence anglaise, dont les moyens d'action sont la possession du commerce dans le port de Pakhoy et

[1] Long-tchéou ne serait, d'après M. Monnier, qu'une médiocre ville, sans vie ni commerce, dotée d'un port où moisissent quelques sampans de pêche. Il ne paraît pas croire qu'aucune navigation puisse s'établir sur le Song-ki-kong, et s'étonne des exagérations proférées sur la richesse, l'activité et l'avenir de Long-tchéou.

la navigation sur le Si-kiang. L'ère de lutte diplomatique et commerciale directe s'ouvre donc également ici.

Ainsi, avec les chemins de fer commence une nouvelle phase de l'expansion européenne en Indo-Chine. Avant de songer aux lignes de développement intérieur, les deux gouvernements poursuivent avec ténacité, par tous les moyens légitimes en leur pouvoir, l'établissement de voies tout extérieures, sorte de tentacules destinées à mettre enfin à l'épreuve les ressources inexploitées de la Chine. Mais en étendant leurs ambitions au delà de leurs possessions directes, les deux rivaux se trouvent rapprochés, la concurrence entre dans une période plus aiguë. Jusqu'à présent, Anglais et Français avaient surtout travaillé chez eux, les uns sur le fleuve Rouge, les autres dans le bassin de l'Iraouaddi, très loin les uns des autres. Le contact est à la veille de se produire effectivement, et non plus dans un avenir lointain, entre leurs prétentions concurrentes. La crise chinoise, qui d'ailleurs a faiblement troublé les provinces du sud de l'empire, marche vers sa solution et tous les anciens problèmes diplomatiques ou commerciaux ne peuvent manquer de se poser alors avec une force nouvelle, en même temps que sous des aspects nouveaux, pour toutes les puissances européennes qui ont des intérêts en Asie.

MAURICE ZIMMERMANN,
Professeur près la Chambre de commerce de Lyon.

L'ÉTHIOPIE

ET

LES INTÉRÊTS ANGLAIS ET FRANÇAIS

Depuis que la victoire d'Omdurman a ouvert à l'Angleterre la haute vallée du Nil, il semble que ses intentions se soient précisées au sujet de l'Ethiopie.

D'innombrables missions anglaises envahissent les plateaux abyssins : officiers ou grands seigneurs, ingénieurs sollicitant des concessions ou industriels cherchant à fonder des usines, groupes financiers demandant des concessions nouvelles ou projetant d'absorber les compagnies déjà autorisées.

Un mouvement aussi rapide et aussi accentué ne peut être attribué à la seule initiative privée. Le gouvernement anglais soutient sans nul doute ces tentatives, qui pourront servir un jour de prétexte à son action et la préparent.

Quels sont donc les motifs qui justifient une politique active de l'Angleterre en Abyssinie?

Ils sont de deux sortes : les uns politiques, les autres économiques.

L'Ethiopie, État indépendant, constitue un danger pour les possessions anglaises de la Haute Égypte et du Soudan, son voisinage en fait un exemple inquiétant pour les tribus récemment soumises par les troupes anglo-égyptiennes, son territoire peut être le refuge de révoltés et le point de départ de rébellions difficiles à réprimer. Cela est si vrai que l'Egypte, avant l'Angleterre, avait senti la nécessité de s'approprier l'Abyssinie ; mais les nombreuses tentatives d'invasion égyptienne furent repoussées, autant à cause de la défectuosité de leur organisation qu'en raison de la valeur des troupes éthiopiennes.

L'Ethiopie indépendante est encore un obstacle à la réalisation de ce grand rêve anglais d'une voie ferrée reliant le Cap au Caire ; car cette voie ferrée devrait fatalement passer en territoire abyssin.

Elle fait une chimère de ce projet moins grandiose, mais plus inquiétant peut-être, d'une ligne anglaise de Khartoum-Berbera, qui donnerait à l'Angleterre l'accès de l'océan Indien, indépendamment du canal de Suez. Cette ligne, en effet, n'aurait toute son importance stratégique que si son parcours s'effectuait en territoire anglais.

Enfin, si l'Éthiopie, État libre, est un obstacle aux vues anglaises et un danger pour les possessions britanniques de l'Est africain,

l'Éthiopie, vassale de l'Angleterre, affermirait la puissance de sa suzeraine en lui offrant une inépuisable réserve de soldats, une armée redoutable et excellente de 60 à 80 000 hommes.

Tels sont les motifs purement politiques qui font de l'Abyssinie une proie souhaitable, voire même une proie nécessaire pour l'Angleterre.

Les motifs économiques sont plus indiscutables encore.

L'Angleterre convoite l'Éthiopie comme le centre de consommation le plus important de l'Afrique orientale et comme la colonie de peuplement par excellence de l'avenir. Mais de plus, et immédiatement, elle a besoin de l'Éthiopie pour faire vivre et prospérer ses colonies déjà existantes de l'Est africain. En effet, en prenant la succession de l'Egypte au Soudan, l'Angleterre a travaillé pour un avenir très lointain ; avant de longues années, elle ne saurait attendre une rémunération des sacrifices qu'elle a consentis, car le Soudan est ruiné, comme tous les pays qui furent soumis au Mahdi. « Il y reste à peine le tiers de la population normale, me disait Slatin pacha après la guerre anglo-égyptienne ; avant trente ans, on ne tirera quoi que ce soit du Soudan ! »

L'occupation du Soudan est donc onéreuse ; elle le deviendrait moins seulement dans le cas où un commerce actif pourrait s'établir avec les plateaux éthiopiens. La ligne d'Assouan à Khartoum et la ligne projetée de Khartoum à Métamma ne peuvent compter aussi que sur le seul trafic venant des régions abyssines. Ce trafic prendra même une importance extraordinaire lorsque Métamma deviendra le point de concentration d'un réseau de chemin de fer drainant les richesses des plateaux abyssins occidentaux.

Sur la côte orientale, l'Angleterre doit encore se préoccuper de l'avenir de ses villes de Zeïla et Berbera, — ports actifs et prospères s'ils réussissent à accaparer le commerce avec l'Abyssinie, colonies sans nécessité et sans avenir si elles ne peuvent détrôner Djibouti comme tête de ligne d'une voie ferrée éthiopienne.

Tandis que l'Angleterre trouverait des avantages si évidents à l'établissement définitif de sa prépondérance de ce côté de l'Afrique et qu'elle voit un obstacle à ses projets dans l'indépendance de l'Ethiopie, cette indépendance est, au contraire, la garantie de notre sécurité dans le mer Rouge.

Si, en effet, notre port de Djibouti était entouré par l'Angleterre, maîtresse de l'Ethiopie, il perdrait toute son importance stratégique.

A la merci d'un coup de main facile, il ne pourrait plus être le point de ravitaillement de notre marine, le point d'atterrissage de nos câbles sous-marins, le refuge de nos navires sur les routes de l'Indo-Chine, de la Nouvelle-Calédonie, de Madagascar. Nos sacrifices passés seraient vains et ces sacrifices, cependant, furent considérables.

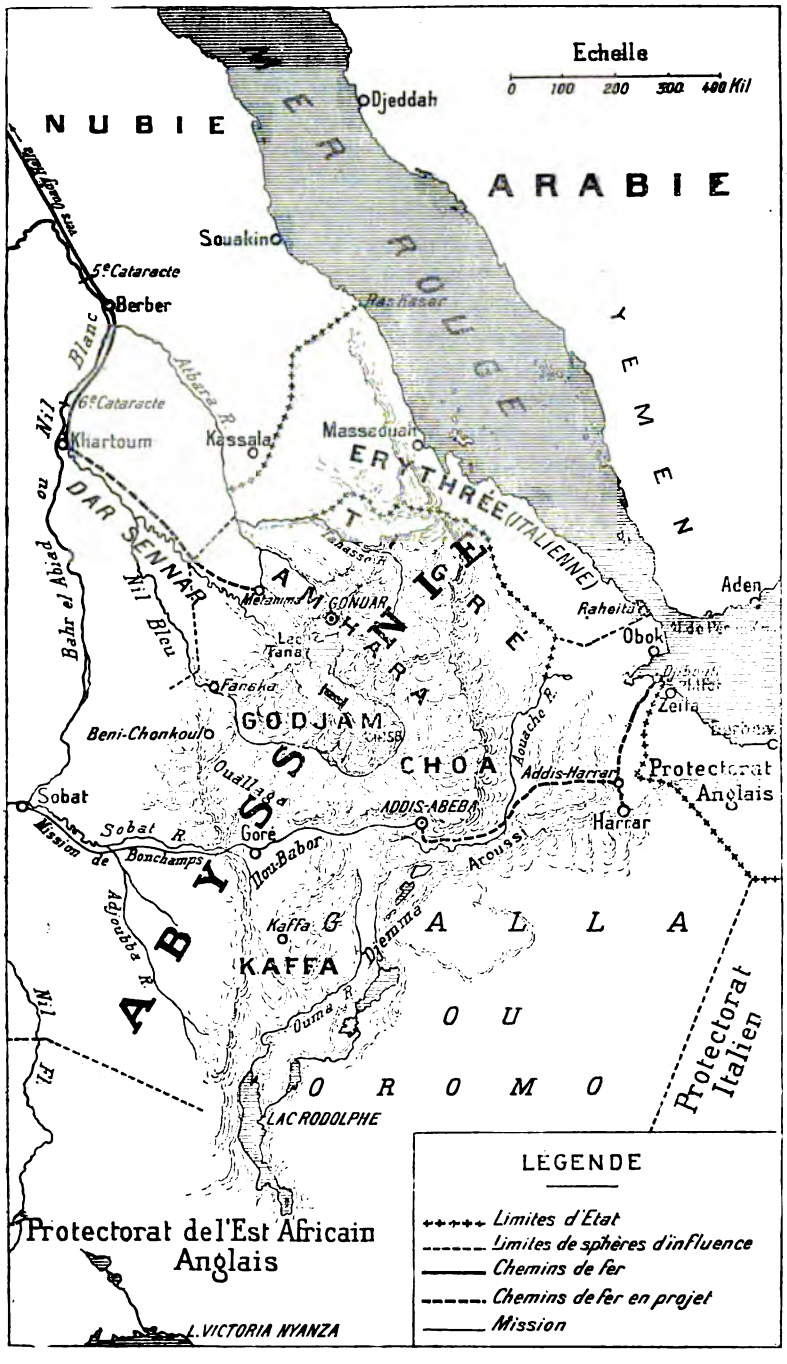
Echelle
0 100 200 300 400 Kil
NUBIE
ARABIE
MER ROUGE
YEMEN
Djeddah
Souakin
Berber
5e Cataracte
6e Cataracte
Khartoum
Kassala
Massaouah
ERYTHRÉE (ITALIENNE)
Nil Blanc
Nil Bleu
Bahr el Abiad ou
DAR SENNAR
Atbara R.
Aden
Raheita
Obok
Zeila
Protectorat Anglais
Harrar
Addis-Harrar
Aouache R.
Aroussi
ADDIS-ABEBA
CHOA
GODJAM
GONDAR
Lac Tana
Fanéka
Beni-Chonkoul
Ouallaga
Sobat
Sobat R.
Mission de Bonchamps
Gore
Hou-Babor
Kaffa
KAFFA
Adjoubba R.
Ouma R.
Gemma
ABYSSINIE
GALLA
OU
OROMO
LAC RODOLPHE
Nil Blanc
Protectorat Italien
Protectorat de l'Est Africain Anglais
L. VICTORIA NYANZA
LEGENDE
Limites d'Etat
Limites de sphères d'influence
Chemins de fer
Chemins de fer en projet
Mission

Jusqu'en 1897, Djibouti, seul point occupé des 250 kilomètres de côtes que nous possédons sur la mer Rouge, a vécu uniquement de la subvention annuelle de 600.000 francs que lui versait la métropole.

Les caravanes descendant des plateaux abyssins, richesse unique de cette côte sablonneuse, se dirigeaient presque toutes sur le port anglais de Zeïla. Depuis l'ouverture du premier tronçon du chemin de fer franco-éthiopien, au contraire, le commerce prend de préférence la route de notre colonie, qui peut se contenter, grâce au revenu de ses douanes, d'une subvention réduite à 300.000 francs. Quand les relations commerciales avec le Choa et le Harrar seront mieux établies, Djibouti en bénéficiera forcément et subviendra de plus en plus à ses propres dépenses.

N'oublions pas cependant que nous n'avons pas voulu créer sur cette côte des Somalis une colonie de rapport se suffisant à elle-même, mais une colonie politique. Djibouti est notre Gibraltar, notre Aden, notre Périm, et si, par une heureuse fortune, il semble destiné à devenir un centre commercial, cette qualité inattendue ne saurait nous faire oublier son importance stratégique.

Le temps est heureusement passé où nos navires de guerre et les bateaux de nos compagnies de navigation relâchaient à Périm ou à Aden. Djibouti a sa jetée, construite par la compagnie du chemin de fer, un approvisionnement de charbon, insuffisant encore il est vrai, et les paquebots peuvent se ravitailler sur son marché en bétail, en légumes, en glace. Mais son port manque d'un bassin de radoub, et la création d'un sanatorium pour les rapatriés de nos troupes d'occupation d'Extrême-Orient et de Madagascar semble indispensable. Ces travaux nécessiteraient d'énormes subventions, si on ne pouvait espérer voir Djibouti couvrir une grande partie des dépenses par ses revenus. Cette dernière hypothèse est subordonnée à la prospérité du chemin de fer dont Djibouti est la tête de ligne.

Ce chemin de fer, agent de la prospérité de notre colonie, devient encore le meilleur gage de sa sécurité en assurant l'indépendance de l'Abyssinie. L'Abyssinie, reliée à notre port de Djibouti, communiquant directement avec la mer, ne craint plus de dépendre un jour de l'Angleterre ou de l'Italie pour ses relations avec l'extérieur.

L'empereur Ménélik l'a compris avant nous.

Jusqu'à présent, notre politique auprès du gouvernement abyssin s'est appuyée sur des cadeaux, parfois considérables, offerts au Négous et aux grands chefs. Si, comme entrée en matière, il était nécessaire d'arriver les mains pleines, ce système manquait complètement son but à être répété chaque année dans de pareilles proportions. Cette période de gracieusetés coûteuses a trop duré et, surtout, elle a été

improductive. Elle n'a pas rehaussé notre prestige auprès des grands chefs abyssins, et ces grands chefs se sont simplement figuré que nous leur faisions des cadeaux incessants parce que nous n'avions pas d'autres moyens de nous rendre utiles à leur pays. L'empereur Ménélik, de son côté, aurait préféré le gage d'amitié plus sérieux d'uneassociation financière à cette œuvre pacifique du chemin de fer.

La France et l'Ethiopie ne pourraient se donner une marque de confiance réciproque plus éclatante et plus pratique. Elle effacerait, aux yeux du Négous, le souvenir de notre déconvenue sur le Haut-Nil, dont il fut si vivement affecté parce qu'il s'était associé à notre politique et s'était ainsi compromis vis-à-vis de l'Angleterre. C'est une occasion merveilleuse de faire oublier notre faiblesse et notre imprévoyance passées.

Cette œuvre du chemin de fer nous permettrait encore, au moment d'un changement de règne, de donner au ras Maconen, sans l'aide duquel le plus légitime des prétendants ne saurait se maintenir, l'appui nécessaire pour conjurer une crise provoquée par les intrigues des autres nations.

On pourrait penser que les embarras actuels de la Grande-Bretagne au Transvaal reculent singulièrement le moment où elle pourra entreprendre une action contre l'Ethiopie ; on dira encore que l'empire britannique paraît avoir atteint la limite de sa fortune, que sa puissance tend à décliner. Mais le péril existe quand même, car la conquête de l'Éthiopie serait particulièrement aisée pour l'Angleterre.

Les Anglais aborderaient l'Éthiopie par son côté le plus vulnérable. Les provinces Gallas, à la conquête desquelles j'ai assisté en 1897 et 1898 et qui avoisinent le Soudan, sont des centres particulièrement favorables à un soulèvement, et un terrain où les armées de Ménélik perdraient beaucoup de leur valeur. En outre, les Abyssins considèrent ces territoires comme des « colonies », pour employer l'expression dont plusieurs personnages se sont servis en me les désignant, et leurs sentiments patriotiques, si vifs et intransigeants lorsqu'il s'agit des vieilles provinces éthiopiennes, le Gondar, le Godjam, le Tigré, le Choa, ne s'affligeraient pas outre mesure de la perte des pays Gallas de Beni-Chonkoul, de Ouallaga, d'Ilou-Babor, de Caffa, de Djimma, d'Aroussi, de Harrar même.

Quelques chefs, cependant, s'inquiètent des dangers qui menacent leur pays. Un des plus grands personnages de l'empire écrivait à un de nos compatriotes de M... le 27 janvier 1900 :

. . . . . .

« L'Emperenr manque de conseils, de prévoyance et d'énergie dans les concessions en projet pour un chemin de fer par Harrar, Addis-Abeba et au Nil Blanc. Sa Majesté ne voit pas les conséquences

pour l'avenir, vis-à-vis d'une puissance qui nous tient dans un étau de l'est à l'ouest, et qui, actuellement même, nous discute nos droits sur Beni-Chonkoul, le Sennar, Métamma. Sa Majesté ne se préoccupe pas assez de consolider l'empire contre les éventualités dont il est menacé à délai plus bref, peut-être, que nous ne le craignons. Etre resserré dans le Choa et perdre les provinces qui l'entourent au sud et à l'ouest, c'est la perte de tout l'empire! Qu'est-ce, en effet, que le Choa sans ses dépendances? et isolé, étreint, comment tiendra-t-il debout? . . . . . »

Si ce grand chef, dont je ne puis citer toute la lettre ni dévoiler le nom, était pessimiste il y a un an, alors qu'il n'était nullement question de voir des Anglais acquérir la majorité dans le conseil d'administration de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, quel doit être son langage, quelles doivent être ses craintes à l'heure actuelle!

Nous avons vu que nos intérêts politiques, comme l'indépendance de l'Éthiopie à laquelle ils sont étroitement liés, dépendent du maintien de Djibouti comme tête de ligne du chemin de fer de pénétration des plateaux abyssins. Examinons les garanties économiques que peut offrir cette voie ferrée, qui réclame aujourd'hui le concours financier de notre pays.

La première partie de la ligne Djibouti-Harrar-Addis-Abeba nous intéresse seule encore. De Djibouti à Addis-Harrar (nouvelle Harrar), ville que la compagnie a l'intention de créer à son terminus, à mi-côte sur le versant du plateau de Harrar, il y a 300 kilomètres. Aux derniers renseignements, la locomotive atteignait le kilomètre 140, et les chantiers étaient ouverts jusqu'au col de Harr, au kilomètre 200, c'est-à-dire que la ligne a franchi les gradins rocheux successifs qui soutiennent, depuis la mer, de petits plateaux arides et qu'elle n'a plus devant elle qu'une plaine unie jusqu'à 30 kilomètres d'Addis-Harrar. Cette dernière partie peut donc être construite dans des conditions exceptionnelles et promptement terminée.

L'établissement et la mise en exploitation de ce chemin de fer aura absorbé une trentaine de millions. Sur quel trafic peut on compter pour rémunérer ce capital?

Le trafic actuel, par caravanes, de Djibouti et Zeïla réunis, est assez difficile à estimer et ne saurait fournir matière à une appréciation très juste. Il est clair que le chemin de fer de Djibouti ne se trouvera pas devant un trafic tout créé, comme certains chemins de fer coloniaux qui ont à approvisionner des troupes d'occupation et à subvenir aux nécessités de la vie de nombreux fonctionnaires. Mais est-il bien permis de se réjouir qu'une ligne nouvelle ait immédiatement un trafic considérable, si ce trafic est facticement créé, et

si on peut le considérer comme une subvention métropolitaine indirecte? Le chemin de fer Djibouti-Harrar ne se trouve pas dans ce cas; il n'aura pas un trafic factice, donnant à la compagnie un revenu fait des dépenses d'une occupation militaire et d'une administration civile. Il se trouvera devant un pays qui n'a pu encore exporter qu'une infime partie de ses produits, les seuls ayant une grande valeur par rapport à leur poids. Ce qui faisait dire à quelqu'un devant moi : « L'Abyssinie ne produit que du café, de l'ivoire, de la civette et des bois précieux ! » C'est prendre l'effet pour la cause. Si jusqu'ici l'Éthiopie n'a exporté que de l'ivoire, de la civette, du café (et pas de bois précieux par exemple ! je n'en ai jamais vu), c'est à cause du prix élevé des transports par caravanes et non parce que le pays ne fournit pas d'autres marchandises d'exportation.

Il suffit de traverser les plateaux et de parcourir les provinces Gallas pour s'en convaincre. Les champs de blé, d'orge, de sorgho, de maïs, de dagoussa, de tief, de lentilles, de haricots, de fèves, de lin, se pressent autour d'énormes huttes, plus vastes que la plupart des demeures de nos paysans. Dans les plaines basses et déboisées, le long des cours d'eau, des champs de coton s'alignent sans interruption, et sur le flanc des chaînes montagneuses paissent de grands troupeaux de moutons. Les troupeaux de bœufs étaient nombreux aussi il y a dix ans; l'épizootie les a ravagés pendant plusieurs années, mais on voit maintenant les pâturages se repeupler rapidement de bœufs et de vaches de très forte taille pour l'Afrique. Quant au café, dans l'Ilou-Babor et le Caffa notamment, j'ai vu des vallées de 200 kilomètres de développement dont le sous-bois était uniquement formé par le précieux arbuste. La population de ces régions se résigne à voir pourrir chaque année ces millions de kilos de café, faute de pouvoir les transporter sur un marché. Les peaux vertes de bœufs, de moutons ou de chèvres, la cire que produisent en grande quantité ces provinces où chaque arbre porte une ou plusieurs ruches se perdent également, car la consommation locale est insignifiante.

Bien que le pays soit exclusivement agricole, le chemin de fer y trouvera assez rapidement un trafic important. En effet, les plantations de café, de coton existent déjà ; il suffit de les aménager et de les perfectionner, et, du jour au lendemain, le paysan Galla produira des grains en grande quantité; s'il ne cultivait que juste le nécessaire à sa subsistance, c'est qu'il ne pouvait tirer argent du surplus de sa récolte.

La facilité pour l'indigène de pouvoir écouler ses produits augmentera aussi immédiatement son pouvoir d'achat et nous verrons les importations de cotonnades, qui s'élevaient déjà à 7.228.000 francs en 1898, s'accroître dans des proportions inattendues.

Le sous-sol abyssin est encore presque inconnu. Mais les

recherches hâtives auxquelles s'est livré en 1899 un ingénieur, notre compatriote M. Comboul, permettent le meilleur espoir. Il a découvert dans le Ouallaga une mine d'or, en exploitation à l'heure actuelle, et deux gisements houillers près d'Ankober, à portée de la ligne projetée Harrar-Addis-Abeba.

Enfin, il faut faire remarquer avec quelle facilité les Européens pourront installer des exploitations minières, industrielles et agricoles dans un pays où le climat permet au blanc les mêmes travaux que chez lui. Une objection, assez sérieuse il est vrai, peut être faite à ce sujet : c'est l'impossibilité d'obtenir du gouvernement éthiopien les garanties et les libertés nécessaires à de telles entreprises et que réclament des capitaux qui vont travailler au loin. Ces garanties et ces libertés, le Négous ne les refusera certainement plus, lorsqu'elles auront pour objet des affaires raisonnables et viables. Jusqu'à présent, les Abyssins n'ont eu à faire, à quatre ou cinq exceptions près, et dont on pourrait citer les noms, qu'à des missions politiques ou plus ou moins scientifiques, ou encore à des gens aux idées extravagantes et au tempérament exalté, qui ont jeté le trouble dans les régions où ils s'installèrent et ont oublié qu'ils étaient en pays étranger, non en pays conquis.

Dans cet ordre d'idées encore, nous devons beaucoup attendre de l'influence et de la confiance que le chemin de fer de Djibouti permettra à notre représentant en Éthiopie d'acquérir auprès de l'Empereur. Nous devons obtenir des traités avantageux et précis et que l'on publiera.

En résumé, si nous ne voulons pas que Djibouti devienne ce qu'était Obock, redevienne ce qu'il était encore en 1897 — un nid à fonctionnaires ; si nous ne voulons pas supporter complètement et indéfiniment les dépenses de Djibouti, assurons-lui son chemin de fer et ne permettons pas une fois de plus à l'Angleterre de ramasser les marrons que nous aurons tirés du feu — l'expression n'a rien de figuré sur cette côte brûlée des Somalis.

Sans doute, il est très délicat d'engager notre pays dans des dépenses nouvelles, mais nous sommes aujourd'hui devant une situation qui n'intéresse pas seulement une catégorie de citoyens, elle intéresse tout le pays. Les chemins de fer éthiopiens doivent être exclusivement français : notre politique extérieure l'exige, l'administration des colonies le désire parce qu'elle prévoit la possibilité de réduire encore la subvention métropolitaine de la côte des Somalis et notre commerce y voit l'assurance de reconquérir sa prépondérance en Éthiopie.

CHARLES MICHEL.

LE CONGO FRANÇAIS ET LA COLONISATION

Commencée effectivement depuis un an par les nombreuses sociétés qui s'y sont établies, la colonisation du Congo français n'a pu donner encore de résultats tangibles tels, que l'on puisse y chercher des conclusions fermes pour l'avenir ; cependant les premières opérations des sociétés, les premières études faites à l'aide des renseignements de toute nature recueillis par les premiers ouvriers de cette œuvre ne sont pas sans fournir des indications assez précises sur les résultats à attendre.

Revenir ici sur les règles qui ont présidé à cette division des territoires congolais pour les comparer à d'autres suivies dans un Etat voisin de notre colonie, ou simplement pour les critiquer en arguant de la situation générale du Congo en 1898, ce serait s'abandonner à des récriminations sans portée. Aussi bien, le ministre d'alors se trouva débordé par le nombre et la qualité des solliciteurs et n'eut d'autre ressource que de bien prévenir les intéressés des difficultés qui attendaient la plupart d'entre eux et de confier à une commission spéciale le soin d'examiner les demandes, de les classer, d'éliminer quelques-unes d'entre elles, de grouper les éléments qui présentaient la plus grande surface et de défendre les intérêts généraux de l'État ou de la colonie lorsqu'il y avait lieu de craindre qu'ils fussent insuffisamment respectés. Dûment prévenus, les colonisateurs ne courraient que les dangers qu'il leur plairait de courir. Et il était difficile, sinon impossible, d'agir autrement.

Bien ou mal assise, la colonisation du Congo est un fait. J'ai cru préférable de prendre le présent tel qu'il est et d'essayer, en le définissant, de déterminer ce que pourra ou devra être l'avenir.

Dans un article paru ici même[1], j'ai esquissé les divers problèmes particuliers auxquels allaient se heurter les nouveaux colons. C'était une série de points d'interrogation, dont quelques-uns, entre autres celui des syndicats de navigation, ont déjà reçu leur solution.

Quant à l'action particulière de chacune des sociétés établies et à leur situation générale actuelle, M. Henri Lorin en a récemment entretenu les lecteurs de la *Revue*[2].

---

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier 1900, t. IX, p. 1.

[2] *La crise du Congo français* (*Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er décembre 1900, t. X, p. 674).

Les hommes les plus au courant des affaires congolaises expriment des craintes assez vives et redoutent des échecs dont le retentissement serait fâcheux. A vrai dire, il serait fort délicat et imprudent de désigner d'une manière quelconque celles des sociétés appelées à passer plus ou moins prochainement le « cap des Tempêtes ». Mais les causes principales des insuccès possibles et qu'il faudrait, dans la mesure du possible, essayer de prévenir, paraissent être les suivantes :

1° L'incapacité de production de certaines populations ou le refus systématique de travail de quelques autres;

2° La densité extraordinairement faible de la population dans certaines régions;

3° L'insuffisance des capitaux eu égard aux dépenses d'installation ou au coût élevé des transports.

Si l'existence de ces causes possibles n'est pas niable, il y a lieu d'en tenir un très grand compte, car elles ont un réel caractère de gravité.

Cela étant, et le danger bien connu, il est urgent d'envisager tout ce qui peut contribuer, soit à contre-balancer l'effet de ces causes, soit même à les faire disparaître, soit surtout à compléter le système congolais, à lui donner force et cohésion en l'appuyant des nouvelles entreprises indispensables, à le *charpenter* en un mot.

Ce serait en effet une grave erreur de croire qu'il peut suffire d'avoir réparti le Congo entre un certain nombre de sociétés aussi désireuses — et peut-être plus — de réaliser une affaire financière que de coloniser des concessions lointaines, parfois inaccessibles, et qu'il ne reste qu'à attendre des résultats quelque peu aléatoires en formulant des souhaits pour qu'ils soient les plus beaux du monde. Il reste des questions administratives, financières, ou de pure économie politique à résoudre. Il y a la part des colons, des sociétés; il y a celle de la colonie elle-même et celle du gouvernement.

Une œuvre comme la colonisation du Congo français veut ne pas être abandonnée un seul instant. C'est un monument dont on n'a encore bâti qu'une aile : l'édifice doit être achevé.

C'est donc un ordre de questions différent de celui qui était envisagé dans les articles précités que nous allons examiner aujourd'hui. Et il m'a paru plus simple de poser le problème congolais actuel sous la forme de propositions courtes et peu développées (sans cela il faudrait un volume entier), laissant au lecteur le soin et le plaisir de chercher et de trouver lui-même toutes les raisons particulières qui peuvent démontrer la valeur de ces propositions.

*
* *

Il semble bien que la première solution à envisager pour mettre le Congo à pied d'œuvre doive consister : 1° à faire liquider le passé financier de la colonie par un vote du Parlement, et 2° à délimiter nettement les territoires de colonisation de ceux d'expansion. Cette deuxième proposition est envisagée par M. Le Myre de Vilers dans son rapport sur le budget des Colonies, et la définition des territoires militaires du Chari a déjà donné une première satisfaction à ce desideratum si souvent formulé.

Mais là n'est pas toute la solution, car, à ne considérer que les territoires de colonisation, ceux déjà répartis et occupés, on constate que les intérêts de Libreville et de Brazzaville (les deux capitales de fait du Congo) sont tellement différents et indépendants les uns des autres, que l'idée s'impose de délimiter une colonie côtière et une colonie d'intérieur, la première jouissant de sa libre tarification douanière, la seconde englobée dans le bassin dit conventionnel. Cette thèse, qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle n'est qu'un retour à une ancienne division, est, je crois, acceptée en principe par le gouvernement même de la colonie et par l'administration centrale.

En réalité, en tenant un compte exact de tous les intérêts existants ou à développer, il devient indispensable de diviser le Congo français actuel en trois colonies distinctes : le Gabon, avec la région côtière; le Congo avec les territoires compris entre le Congo, la Sangha et l'Oubangui; l'Afrique centrale, avec les territoires militaires actuels du Chari. Cette dernière colonie aurait, à Brazzaville, un délégué administratif, indépendant du gouverneur du Congo.

Cependant, si cette division politique, administrative et financière était enfin prononcée, il faudrait par contre établir solidement l'union économique de ces trois colonies par la création des deux voies ferrées indispensables : Gabon-Alima et Oubangui-Chari.

Notre possession équatoriale ne peut se passer de ces deux instruments, et en particulier du premier, base nécessaire et condition du succès de la colonisation commencée [1].

La position économique prise par le chemin de fer de Matadi, pour si forte qu'elle soit, ne saurait être définitive en ce qui concerne nos territoires du Congo. Accepter l'idée contraire et se résigner plus longtemps à la situation actuelle, ce serait vouer pour toujours ces possessions à un état d'irrémédiable infériorité vis-à-vis

[1] Voir *les Chemins de fer congolais et le centre de l'Afrique* (*Quest. Dipl. et Col.*, t. V, p. 345 et 419, et t. VI, p. 21).

de l'État du Congo, car, tandis que les bassins côtiers du Gabon et de l'Ogooué resteraient privés de l'instrument par excellence de leur mise en exploitation, et que Libreville, désigné comme point d'appui la flotte, n'aurait jamais, comme port de commerce, qu'un développement très lent ou presque nul, d'un autre côté, les territoires de l'intérieur : Congo, Sangha, Oubangui-Chari, seraient indéfiniment maintenus sous la dépendance économique d'un chemin de fer étranger en territoire étranger, et qui perçoit toujours sans jamais rendre. Notons de plus que l'État du Congo se refuse à organiser le transit régulier par l'établissement d'un droit fixe de plombage et de contrôle, et qu'il applique ou n'applique pas à sa guise les stipulations de l'Acte de Berlin, que tous nos intérêts nous commanderaient de dénoncer.

Il n'est donc que temps d'envisager ce besoin pressant qu'a le Congo d'une voie ferrée qui unirait le port de Libreville, enfin aménagé, et tellement supérieur dans son état actuel à celui de Matadi et même de Konakry, au nœud de navigation que forment le Congo, la Sangha et l'Oubangui. Étant donné que ce tracé amènerait, pour les marchandises entrant ou sortant, une économie de dix jours sur la durée du transport, si Libreville était uni aux ports de la métropole par un service rapide de bateaux analogue aux services d'Anvers, il est facile de voir que la nouvelle ligne, avec quelques sacrifices au début, pourrait supporter la concurrence que ne manquerait pas de lui faire le chemin de fer de Matadi par l'abaissement de ses tarifs.

Cela dit, et la thèse générale devant trouver ses applications particulières dans les deux colonies, si la division souhaitée était réalisée, comment asseoir définitivement l'exploitation des territoires congolais?

La base de la colonisation dans ces régions est le travail indigène organisé et rémunéré. On connaît déjà les dispositions des indigènes à cet égard.

Or, dans l'état actuel, il n'est pas erroné d'affirmer que le Congo (pris dans son ensemble) ne peut pas organiser le travail en employant les deux moyens les meilleurs, la prestation et l'impôt; sauf dans deux régions spéciales, l'autorité des chefs est trop divisée, le plus souvent nulle.

L'administration, ne pouvant prendre que des demi-mesures, ne pourrait en imposer aux résistances qui se manifesteraient. L'impuissance s'est nettement démontrée lors du voyage du Commissaire général à Bangui.

D'un autre côté, la milice confiée aux sociétés ou bien constitue

pour elles une charge dispendieuse et inutile, ou bien devient un danger général par la menace continuelle d'exactions analogues à celles qui se pratiquent dans l'État voisin et qui donnent naissance à d'interminables révoltes.

Appuyés sur des troupes régulières ou régularisées, qui accompliraient au besoin une œuvre économique, les services actifs de la colonisation, un moment entrevus par un précédent ministère, rendraient les plus grands services [1].

Pour balancer les dépenses de cette création de nouveaux services dont le mérite consiste dans leur utilité pratique, l'administration devrait évidemment réduire les dépenses de ses services sédentaires en les simplifiant et supprimer ce qu'on pourrait appeler les dépenses somptuaires : telles, pour le passé le plus récent, la mission topographique de délimitation des concessions, destinée d'avance à échouer malgré la valeur de ses membres, l'inutile voyage du Commissaire général à Bangui, la possession d'un bateau de 40 mètres lancé sur le Pool quelques mois après que le ministre en avait condamné le projet. Pour le coût de ce bateau, l'on aurait eu en nombre suffisant de petits vapeurs affectés aux commandants de cercles et capables de remorquer une allège portant trente hommes pour effectuer la police des rives. Les canonnières de Majunga auraient trouvé là leur emploi.

Dans l'ordre des travaux publics, l'emprunt récemment consenti de 2.500.000 francs ne laissera que de légères traces de son emploi. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter le programme arrêté pour les travaux à effectuer. Ce programme comporte neuf articles, tous très importants. Les Congolais seront là pour compter ceux qui seront arrivés à complète exécution. En réalité, c'est vingt millions de travaux publics qu'il faudrait exécuter au Congo. Mais ces vingt millions nécessaires ne pourront être trouvés qu'après le tassement des entreprises actuelles, lorsque la colonie pourra tabler sur des recettes en hausse continue.

Par ailleurs, les redevances de colonisation devront être employées (c'est le vœu légitime des colons) dans chacune des régions où elles auront été perçues; celles de la Sangha seront dépensées dans la Sangha et non à Libreville ou dans le Haut-Oubangui, et les redevances locales de Brazzaville à Brazzaville et non à Loango, Ouesso ou Bangui.

Il ne restera donc pour le budget ordinaire des recettes que ce qui existait auparavant : les droits de douane et de consommation. Or, s'il est exact que le total en va augmenter, il faut s'attendre aussi à

[1] *Bulletin du Comité de l'Afr. franç.*, mai 1900, p. 182.

ce qu'il ne tarde pas à décroître par suite de l'échec, faute de production suffisante, d'un certain nombre de sociétés.

L'une des principales questions que les services de la colonisation auraient à résoudre est celle de la recherche d'une main-d'œuvre agricole. Quelles sont, en dehors des Kroumen et des Accras plutôt aptes aux travaux de force, les races qui fourniraient les travailleurs agricoles dont manque le Congo? Il serait indispensable de recommencer quelques expériences d'immigration jaune, lesquelles étant effectuées dans des conditions meilleures que par le passé, seraient appelées à réussir [1].

Quant à la main-d'œuvre ouvrière, il est utile que les ouvriers sénégalais et sierra-leonais viennent en grand nombre au Congo, parce qu'à leur contact il peut se former peu à peu un noyau de bons ouvriers indigènes. Il est dangereux, au contraire, de laisser venir le « traitant » sénégalais. Celui-ci est habituellement un prédicant forcené : il vit toujours aux dépens du commerçant européen et du producteur indigène, surtout de ce dernier auquel il en impose, qu'il malmène et qu'il gruge. Les principales populations indigènes, Pahouins et Batékés, ont l'esprit de négoce assez développé — il leur manque surtout la faculté de produire régulièrement — et le « traitant » ne développe la production que strictement suivant ses propres besoins toujours limités, et non suivant les besoins généraux de la colonie.

Au point de vue des intérêts français, le ministère des Colonies doit se préoccuper du danger de l'accaparement de toutes les sociétés congolaises par des intérêts exclusivement belges. C'est ce qu'on peut appeler le rachat économique, à l'aide d'opérations financières savamment organisées et habilement exécutées, du Congo français par les financiers et les industriels belges. Quelle est dans le total des produits importés au Congo la part fournie par l'industrie et le commerce français? Elle n'est peut-être pas supérieure à 20 %. Il y a à cela un gros danger, qui est le découragement de notre industrie au moment même où elle fait tous les efforts voulus pour se rendre capable de tenir les marchés coloniaux français. Les industriels des Vosges et aussi ceux de l'Ouest et du Nord, qui ont su s'emparer du marché de Madagascar, ne demandent qu'à occuper le marché du Congo, malgré la concurrence anglo-belge.

Parallèlement à la question des exportations françaises vient la question si importante des marchés de vente métropolitains. Dans quelle mesure ceux-ci bénéficieront-ils de la production congolaise?

[1] La *Dépêche coloniale* (22 nov. 1900) a publié une lettre intéressante d'un de ses correspondants sur les conditions de l'émigration de travailleurs hindous et leur emploi dans les colonies françaises.

Il est malheureusement à prévoir, pour quelques-unes des causes déjà énumérées, que c'est le marché d'Anvers qui accaparera les produits du Congo français : ivoire, caoutchouc, bois précieux, etc., etc. Cependant, si le marché d'Anvers qui ne date que de dix ans a pris un si rapide développement, c'est grâce à l'action personnelle du roi et à l'ensemble des mesures remarquables prises pour amener ce développement. Nos ports du Havre, de Bordeaux et de Marseille sont dans toutes les conditions voulues pour obtenir des résultats analogues.

Telles sont les principales observations que suggère l'état actuel du Congo. Elles se résument ainsi :

1° Liquidation du passé financier de la colonie du Congo par un vote des Chambres;

2° Division du Congo actuel en trois colonies distinctes : le Gabon avec les territoires côtiers ; le Congo avec les territoires du Congo, de la Sangha et de l'Oubangui; l'Afrique centrale avec les territoires militaires du Chari;

3° Aménagement du port de Libreville désigné comme point d'appui de la flotte;

4° Création du chemin de fer Gabon-Alima et de la voie Oubangui-Chari;

5° Occupation du pays par une troupe régulière ou régularisée à laquelle serait imposée une tâche plus spécialement économique;

6° Organisation du travail indigène par la prestation et l'impôt;

7° Création des services actifs de la colonisation;

8° Emploi spécial à des travaux locaux d'utilité publique des redevances de colonisation dans chacune des régions où elles ont été perçues;

9° Recherche et immigration d'une main-d'œuvre agricole.

Ce sont là les principales questions à la solution desquelles il serait éminemment souhaitable de voir s'atteler, chacun en ce qui le concerne, ministre, gouverneur, fonctionnaires, capitalistes et hommes d'action. Le jour où ces améliorations seraient accomplies, les colonisateurs du Congo pourraient faire fond sur l'exploitation des territoires qui leur ont été dévolus.

Le succès de la colonisation du Congo dépend des armes qui seront données aux colonisateurs; et ceux-ci n'ont encore que la moitié de celles qui leur sont indispensables.

PAUL BOURDARIE.

LES EMPRUNTS COLONIAUX

Parmi les questions qu'il est urgent d'étudier pour assurer le développement rapide de nos colonies figure celle du régime des emprunts que peuvent contracter celles-ci. La période des conquêtes est achevée ou tout près de l'être; il faut s'occuper maintenant de tirer profit de ces immenses régions, et cette œuvre, il ne faut pas se le dissimuler, demandera beaucoup d'argent. Or, si le Français possède de grandes qualités d'épargne, il se montre très craintif pour le placement de ses économies, et pour le décider à porter celles-ci vers les colonies françaises, il faut fixer très nettement la législation sur ce point : alors seulement le capitaliste, connaissant la valeur exacte des garanties qui lui sont offertes, pourra se décider en connaissance de cause et souscrire aux emprunts qui lui sont offerts.

La législation sur les emprunts est assez confuse, comme tout ce qui touche à l'organisation coloniale. laquelle se modifie sans cesse depuis une quinzaine d'années. On sait qu'à l'heure actuelle c'est encore le décret du 20 novembre 1882 qui est la base du régime financier colonial. Or, l'article 52 de ce décret dispose que « le conseil général délibère sur les emprunts à contracter et les garanties pécuniaires à consentir dans l'intérêt de la colonie. Les délibérations sont approuvées par décrets rendus sous forme de règlements d'administration publique ».

Ainsi, les colonies n'avaient pas le même pouvoir que le département ou la commune, dont les emprunts sont, suivant les cas, autorisés par le Conseil général, le Conseil municipal, l'autorité supérieure (préfet, Conseil d'État) ou même par le pouvoir législatif. C'est le Conseil d'État qui, en toute circonstance, approuvait ou rejetait l'emprunt, en fixait les conditions. Cette législation était à la fois trop sévère ou trop large. Une colonie, ayant besoin d'emprunter pour des travaux urgents à faire et dont elle ne pouvait payer le montant sur ses ressources ordinaires, se voyait dans l'alternative ou de saisir de son projet le Conseil d'État, et de subir les lenteurs de sa procédure, ou de réclamer le secours du Gouvernement : c'est d'ordinaire ce dernier moyen qui prévalait, et la métropole se trouvait ainsi payer des dépenses qui, en bonne logique, auraient dû incomber à la colonie.

En sens inverse, l'approbation par le Conseil d'État n'était pas suffisante pour les emprunts d'une certaine importance, car jus-

qu'ici les colonies n'ayant qu'une autonomie très incomplète, la métropole est responsable de leur gestion financière, et peut se trouver exposée à supporter, en leur lieu et place, les charges d'emprunt : il était donc équitable de demander l'autorisation du Parlement dans certains cas : c'est ce que l'on a compris, lorsqu'il s'est agi de contracter des emprunts de 60 millions, 80 millions, 200 millions pour Madagascar, le Tonkin et l'Indo-Chine. Une série de lois intervint pour fixer les conditions de ces emprunts, qui d'ailleurs, sauf celui des chemins de fer indo-chinois, comportaient la garantie de l'État français. Il y a donc, en fait, deux sortes d'emprunts coloniaux :

1° Les uns sont approuvés par une loi ; ce sont ceux, en particulier, qui ont trait aux grands travaux publics à exécuter.

2° Les autres sont autorisés par décret en Conseil d'État.

Quant aux communes des colonies, c'est l'article 121 du décret du 20 novembre 1882 qui est la base de la législation : « Aucun emprunt ne peut être autorisé au profit des communes que par un arrêté du gouvernement en conseil privé. » Mais deux dispositions ultérieures ont modifié, sans l'abroger, ce texte. D'abord, la loi municipale du 5 avril 1884 a été appliquée aux trois vieilles colonies, Martinique, Guadeloupe, Réunion, et par suite les communes de celles-ci sont soumises aux mêmes règles qu'en France pour l'autorisation de leurs emprunts.

De plus, l'article 78 de la loi de finances du 13 avril 1898 dit que les emprunts des communes des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie, non régies par la loi de 1884, sont autorisés par décrets portant règlement d'administration publique, toutes les fois que la somme à emprunter dépasse 500.000 francs ou que, réunie aux chiffres d'autres emprunts non encore remboursés, elle dépasse cette somme.

Ainsi, au-dessous de 500.000 francs, les emprunts continuent à être autorisés par le gouverneur ; au-dessus de cette somme, ils le sont par le Conseil d'État, dans les mêmes conditions que les emprunts des colonies elles-mêmes.

En somme, l'autorité compétente pour approuver un emprunt d'une colonie ou d'une commune, c'est le Conseil d'État, et le gouverneur dans un petit nombre de cas. — Mais on n'a pas encore fixé d'une manière précise dans quelles circonstances, une loi interviendrait ; c'est une lacune qu'il serait utile de combler. Ainsi, le Sénégal a contracté en 1892 un emprunt de 5 millions (D. 21 novembre 1892), la Guinée un autre de 8 millions (D. 14 août 1899), la Nouvelle-Calédonie vient de contracter un emprunt de 5 millions, sans que le Parlement ait été consulté, tandis que les emprunts de Madagascar, du Tonkin et d'Indo-Chine ont été l'objet de dispositions législatives.

Au moment où l'on s'efforce de donner à nos colonies une cer-

taine autonomie, tout au moins au point de vue budgétaire, il est indispensable de leur laisser dans une certaine mesure la responsabilité de leurs actes, et de s'inspirer, pour le vote des emprunts, des règles adoptées en France pour le département.

Les Conseils généraux de France ont le droit, d'après la loi du 1871, de voter des emprunts remboursables, dans un délai de quinze années, sur les ressources ordinaires et extraordinaires. Pourquoi ne pas étendre cette faveur aux colonies? Depuis la loi de finances d'avril 1900, celles-ci supportent en principe les dépenses civiles qui jusqu'ici incombaient à l'État; ne pourrait-on leur donner, comme compensation, le droit de se procurer les ressources nécessaires aux travaux publics par voie d'emprunt, sans recourir au Conseil d'État? Les gouverneurs ont des droits de contrôle assez étendus pour la préparation et le vote du Budget colonial, le Conseil d'État lui-même intervient assez souvent dans la gestion financière, par l'approbation de taxes nouvelles ou de modifications dans les nouveaux impôts, pour que l'initiative des Conseils coloniaux ne puisse avoir de conséquences fâcheuses. Nous serions donc d'avis d'autoriser le vote des emprunts coloniaux par les Conseils locaux, lorsque le terme de remboursement n'excède pas quinze années, et que les annuités peuvent être couvertes par des ressources normales. Le gouverneur devrait d'ailleurs donner toujours son approbation expresse pour les délibérations de cette nature, ce qui sauvegarderait le principe du contrôle métropolitain.

Quelle autorité faire intervenir pour l'approbation des emprunts qui ne rentreraient pas dans ces conditions? En France, une loi est nécessaire, mais c'est une exigence que je ne comprendrais pas pour une colonie où la situation est différente, à un double point de vue : 1° L'État est directement intéressé à ne pas laisser augmenter les centimes extraordinaires, gage habituel des emprunts départementaux; car ces centimes se superposent aux taxes qu'il perçoit pour lui-même et peuvent par suite compromettre la rentrée de ses propres impôts. Ce motif n'existe pas pour les colonies, où l'État ne perçoit aucun impôt pour son propre compte. 2° L'enquête faite par le législateur serait forcément incomplète, à cause de l'éloignement et de la difficulté qu'il y aurait à se rendre compte des besoins réels de la colonie et de ses forces contributives; on serait obligé en fait de s'en rapporter aux renseignements donnés par le gouvernement. Mieux vaudrait dès lors laisser à celui-ci la responsabilité de l'approbation. Nous sommes donc d'avis de maintenir l'approbation par le conseil d'État ou par simple décret pour ces emprunts.

A partir de quelle somme faudrait-il demander l'approbation du Parlement? En France et, d'après la loi municipale, cette autorisation doit être demandée par les communes si la somme à emprunter dépasse un million, ou si, réunie aux chiffres d'autres emprunts non

encore remboursés, elle dépasse un million. Il semble assez difficile de fixer à priori la même limite pour toutes les colonies, en raison de la très grande différence qu'il y a entre les budgets de chacune d'elles; en tout cas, on pourrait, ce semble, élever la limite au-dessus de un million ; car, dans la pratique, si on s'en tenait à ce chiffre, la plupart des emprunts faits depuis une dizaine d'années auraient dû être soumis aux Chambres; or, l'expérience tentée ne paraît pas avoir révélé d'inconvénients sérieux à l'approbation par décret pour les emprunts supérieurs à un million.

Ne vaudrait-il pas mieux déterminer l'autorité compétente pour l'autorisation, en prenant pour base non pas le montant nominal de l'emprunt, mais les recettes ordinaires du budget colonial? Le jour, par exemple, où une colonie aurait consacré le dixième de ses revenus ordinaires aux charges de ses emprunts, elle devrait solliciter l'approbation du Parlement pour dépasser cette limite, quel que soit le montant de l'emprunt. Nous donnons cette proportion du dixième à titre d'indication, la considérant comme un chiffre raisonnable, mais susceptible d'être modifié en plus ou en moins. En tout cas, si l'on remarque que le tiers environ du budget de la France se compose des intérêts des sommes empruntées, nous ne croyons pas être taxé d'exagération en accordant aux colonies le dixième de leurs ressources pour faire face aux charges résultant de leurs dettes.

Il arrivera d'ailleurs souvent dans la pratique qu'une colonie sera obligée de demander l'autorisation de la métropole, même lorsqu'elle sera dans les conditions réglementaires pour s'en passer : c'est dans le cas où elle réclamera la garantie de l'État français.

Il y a peu d'années encore, une colonie qui avait besoin d'exécuter sur son territoire des travaux importants n'aurait jamais songé à contracter personnellement un emprunt; l'autorité supérieure y aurait mis en tout cas bien certainement son veto; elle n'avait donc d'autre ressource que de réclamer au gouvernement métropolitain les crédits nécessaires à l'exécution des travaux; c'est ainsi que procédaient les vieilles colonies ; mais à mesure que de nouveaux territoires en Asie et en Afrique s'ouvraient à l'influence française, les besoins des colonies augmentaient, et s'il avait fallu les satisfaire par des élévations continuelles de crédits dans le budget des colonies, le Parlement français se serait plaint à juste titre de l'aggravation constante des charges provenant de notre expansion coloniale. Déjà les dépenses militaires s'accroissent d'année en année, sans que l'on puisse prévoir de si tôt une diminution de ce côté; on ne pouvait aller plus loin dans cette voie.

C'est sous la pression des circonstances que le gouvernement poussa peu à peu les colonies, surtout les nouvelles, à demander à l'emprunt les sommes nécessaires à l'exécution des travaux les plus

indispensables. Le crédit colonial est donc né spontanément parce qu'il répondait à un besoin, mais il n'était pas à l'origine nettement distinct du crédit de l'État français. Les emprunts faits pour une colonie étaient désignés sous une rubrique spéciale plutôt dans un but de clarté dans la comptabilité qu'en raison de leur nature particulière. Ainsi, lorsqu'il s'agit, en 1884, de convertir les emprunts faits par la Tunisie avant l'occupation, on ne songea pas un instant à refuser la garantie de la France à la nouvelle dette. Plus tard, en 1896, pour liquider la situation financière du Tonkin, les exercices antérieurs ayant laissé des déficits considérables, le gouvernement proposa aux Chambres l'émission d'un emprunt 2 1/2 % de 80 millions affecté au remboursement de ces arriérés, et garanti d'abord par les recettes de la colonie et subsidiairement par l'État. C'est la première fois que, dans une loi, le crédit de la colonie apparaît distinct de celui de la métropole, mais il ne fut pas question, encore cette fois, de refuser la garantie de l'État; d'ailleurs, l'emprunt était destiné à couvrir non pas des dépenses faites dans l'intérêt du Tonkin, pour améliorer les routes, les canaux, les ports, mais bien plutôt des dépenses militaires; c'étaient, à vrai dire, des dépenses de souveraineté. Mais lorsque, trois ans après, M. Doumer vint en France, avec un plan de travaux publics, demander l'autorisation d'emprunter deux cents millions, la question se posa de savoir si l'État donnerait sa garantie. L'Indo-Chine avait-elle une personnalité morale, des ressources suffisantes pour emprunter en son nom à des conditions avantageuses? Valait-il mieux, en accordant la garantie, obtenir un taux très bas, ou au contraire, au prix d'un intérêt un peu plus élevé, constituer pour l'Indo-Chine un crédit bien distinct? Telles étaient les deux théories en présence. C'est la seconde qui prévalut, et l'on peut dire que, dès ce jour, le crédit colonial était fondé en France, et qu'il devait se développer dans la suite.

A l'heure actuelle, lorsqu'une colonie se dispose à faire un emprunt, elle ne peut plus en général compter sur l'appui financier de la métropole; elle doit, pour obtenir la garantie, prouver que ses ressources ordinaires, que ses richesses naturelles ne lui permettent pas de gager son emprunt d'une manière suffisante, que les conditions financières à elle imposées sont trop onéreuses; en conséquence, si l'État estime que les travaux projetés ont une utilité générale, ont un caractère *impérial* et non pas local, il fortifiera le crédit de la colonie par le sien. Dans le cas contraire, la colonie devra ou renoncer à son projet, ou payer un intérêt élevé, qui lui donnera la mesure exacte de son crédit sur le marché des fonds publics. Depuis quelques années, il est arrivé souvent que des colonies cherchent à obtenir de leurs prêteurs des conditions plus douces, en leur donnant en gage toute une catégorie de leurs recettes, en général tout ou partie des

droits de douane. Il est assez difficile de déterminer la valeur réelle d'une pareille garantie, que nous voyons insérée dans des emprunts de la Guadeloupe en 1892 et 1899, du Sénégal (1892), du Soudan (1898), de la Guinée (1899), de la Martinique (1899).

Il semble que les colonies aient voulu donner à leurs bailleurs de fonds une sécurité plus complète, en affectant éventuellement une catégorie de dettes au paiement régulier des annuités. Mais il est assez difficile de déterminer la valeur juridique de ces affectations. En effet, ce sont les droits de douane qui sont indiqués d'ordinaire. Or, les colonies ne sont pas maîtresses de leur tarif douanier, qui leur est imposé par la métropole; si donc il plaît à celle-ci de modifier les taxes de ce genre, le gage des prêteurs peut se trouver diminué très sensiblement, et cela contre le gré des parties contractantes. Ces affectations de revenus n'ont donc qu'une valeur très minime et n'ajoutent presque rien à la sécurité du prêteur, qui doit considérer surtout les ressources générales de la colonie. Des exemples récents, empruntés à des États étrangers, montrent, en effet, qu'en cas d'embarras financiers, les porteurs de fonds privilégiés ne se trouvent pas dans une situation sensiblement meilleure que les autres créanciers.

*
* *

Après avoir examiné les questions théoriques qui touchent à l'autorisation des emprunts et à leur garantie, voyons quels sont, à l'heure actuelle, ceux contractés par les colonies, avec les conditions principales de taux et de durée qui s'y rattachent.

Martinique. — La Martinique a obtenu du Trésor une avance sans intérêt de 3 millions (D. 20 juillet 1892), remboursable en 10 ans, et a contracté auprès du Crédit Algérien (D. 23 août 1899) un emprunt de 1.460.000 francs, remboursable en 25 ans, au taux de 3 fr. 80 %.

Le produit des droits de douane, perçus dans l'île, tant à l'entrée qu'à la sortie, est affecté par privilège et jusqu'à due concurrence au paiement des annuités.

Guadeloupe. — 1° Avance de 1 million faite par le Trésor (15 juillet 1897), remboursable en 10 ans, à raison de 100.000 francs par an.

2° Emprunt de 3 millions autorisé par décret du 21 septembre 1892, destiné à convertir en un seul les emprunts en cours d'amortissement, et à procurer à la colonie les fonds nécessaires pour la régularisation de sa situation financière vis-à-vis du Trésor et du Crédit Foncier Colonial. Réalisable à la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 4 %. Remboursable en 25 ans.

Le produit des droits de sortie représentatifs de l'impôt foncier est affecté, par privilège et jusqu'à due concurrence, au paiement des annuités.

3° Emprunt de 1.200.000 francs (D. 17 mars 1899), destiné à l'acquittement des dettes de la colonie. Réalisable au Crédit Algérien et remboursable en 25 annuités, avec affectation du produit des droits d'entrée et de sortie.

Réunion. — Emprunt de 1.500.000 francs, réalisable à la Banque de la Réunion (D. 8 juillet 1898).

En Afrique, les colonies ont commencé depuis longtemps à contracter des emprunts assez importants.

Le Sénégal a d'abord emprunté 5 millions, pour 78 ans, à la Caisse des Dépôts (Décret 21 novembre 1892), pour rembourser des avances du Trésor et exécuter des travaux publics. Puis tout récemment la colonie du Soudan, désirant achever le chemin de fer de Kayes au Niger en construction depuis tant d'années, a négocié à la Caisse des Dépôts trois emprunts successifs : 1° de 919.645 francs (D. 17 avril 1898), remboursable en 4 annuités de 250.000 francs; 2° de 3.200.000 francs (D. 7 juin 1899), remboursable en 24 ans; 3° de 4.500.000 francs (D. 5 mai 1900), réalisable dans les mêmes conditions.

Le Soudan était une colonie encore trop rudimentaire, avec des ressources trop insuffisantes pour trouver du crédit, si l'État ne lui avait accordé sa garantie sous une forme spéciale. A vrai dire, il ne garantit pas les emprunts mêmes vis-à-vis des tiers, mais il a promis de verser chaque année, pendant 24 ans, au Budget annexe du chemin de fer du Soudan, une somme de 500.000 francs. De son côté, la colonie s'est engagée à faire un versement égal pendant le même temps. Ce sont ces deux subventions annuelles qui forment le gage des emprunts ci-dessus.

La Guinée française a été autorisée aussi par décret du 14 août 1899 à emprunter 8 millions remboursables en 40 ans à la Caisse nationale des retraites pour la construction du chemin de fer de Konakry au Niger. Enfin le Congo a emprunté à la Caisse des Dépôts 2 millions, remboursables en 25 ans (D. 30 mars 1900).

Pour ces deux colonies, le produit des droits de douane est affecté au paiement des annuités.

Nous pouvons citer encore les emprunts : 1° de l'Inde française : 1.167.000 francs (D. 23 février 1896) pour la construction du chemin de fer de Karikal à Péralom; 2° de Taïti pour l'exécution de travaux publics; 3° de quelques villes importantes : Cayenne a fait deux emprunts de 175.000 et 350.000 francs, qui ont la garantie éventuelle de la Guyane; Saint-Pierre (Martinique) a réalisé en 1891 deux emprunts, l'un de 3.375.000 francs au Crédit Foncier, l'autre de 1.014.000 fr. à la Caisse des Dépôts; Saïgon a emprunté 2.500.000 fr. à la Caisse des retraites (D. 27 mars 1900); Nouméa (D. 21 mars 1896) a négocié avec le Crédit Algérien 2 millions et a émis par souscription publique un emprunt de 670.700 francs.

En dehors de ces emprunts, contractés pour la plupart auprès d'établissements publics, il y en a d'autres, beaucoup plus importants, pour lesquels il a été fait appel directement au public : ce sont ceux du Tonkin, de l'Indo-Chine et de Madagascar.

Deux d'entre eux ont la garantie de l'État : 1° l'emprunt de 80 millions de l'Annam-Tonkin (lois des 10 février 1896 et 26 décembre 1898), du type 2 1/2 %, remboursable en 60 ans ; — 2° l'emprunt de Madagascar 2 1/2 de 30 millions (L. 5 avril 1897) émis pour convertir celui de 6 % contracté en 1886 par le gouvernement malgache, remboursable en 50 ans.

Dans les deux cas, la charge des intérêts et de l'amortissement incombe à la colonie, et les crédits nécessaires sont portés au budget local comme dépense obligatoire. La garantie de l'État ne serait invoquée qu'en cas d'insuffisance absolue des recettes de la colonie, et les avances faites par la métropole pour parfaire le montant des annuités seraient productives d'intérêt à 2 1/2 % jusqu'à l'époque du remboursement (pour l'emprunt de Madagascar).

Le système adopté dans ces deux cas a servi de transition entre le régime ancien, dans lequel la métropole pourvoyait aux grosses dépenses de ses colonies par des crédits inscrits à son Budget ou au moyen d'emprunts en fonds d'État français, et la théorie nouvelle, d'après laquelle chaque colonie doit en principe supporter les dépenses faites sur son territoire pour l'amélioration de son outillage économique.

L'emprunt de 200 millions (L. 25 décembre 1898) contracté par l'Indo-Chine pour la construction des chemins de fer, et celui de 60 millions que Madagascar a été autorisée à négocier par la loi du 10 avril 1900 dans un but analogue, rentrent dans le nouveau type adopté pour permettre aux différentes colonies de faire appel directement au public, en donnant comme garantie leurs seules ressources, et sans invoquer la garantie subsidiaire de la métropole. Il en résulte que le taux d'intérêt de ces emprunts est plus élevé, et que chaque colonie a un crédit personnel, variable suivant l'opinion que le public peut avoir de sa solvabilité, de ses ressources, de son avenir. Il s'ensuit également que les autorités locales, ayant la responsabilité complète des dépenses, sont plus disposées à surveiller attentivement l'emploi des fonds et à éviter le gaspillage. Tels sont les motifs qui ont fait prévaloir ce nouveau mode d'emprunt.

Nos possessions de l'Afrique du Nord, l'Algérie et la Tunisie, forment un groupe à part pour tout ce qui concerne l'organisation politique et administrative ; il en est de même au point de vue financier. L'Algérie a été considérée jusqu'à ces derniers temps comme un prolongement de la France ; elle est divisée en départements avec des conseils généraux ayant à peu près les mêmes attributions que

ceux de la métropole; la loi de 1871 leur est d'ailleurs applicable. Mais l'Algérie, c'est-à-dire la réunion des trois départements, n'avait pas de personnalité civile, elle ne pouvait contracter ni emprunter, jusqu'à la loi du 13 décembre 1900 instituant un Budget spécial. Aussi n'existe-t-il aucun emprunt fait au nom de l'Algérie, et les travaux de chemins de fer exécutés dans la colonie ont fait l'objet de conventions spéciales passées entre le Gouvernement français et les compagnies concessionnaires, les autorités locales étant réduites à donner leur avis sans pouvoir prendre des délibérations. La loi récente contribuera certainement à modifier cet état de choses, et l'Algérie ne tardera pas sans doute à user des pouvoirs qui lui sont accordés.

La Tunisie, placée sous un régime spécial à la suite du traité du Bardo, avait contracté, antérieurement à l'occupation française, un emprunt onéreux, qui a été, en 1884, converti en un fonds 4 %, garanti par l'État français. Deux conversions successives en 3 1/2 et en 3 % ont allégé les charges de l'emprunt, qui est à, vrai dire, un fonds français, et n'a aucun des caractères remarqués dans les autres colonies. Mais si le gouvernement tunisien n'a pas fait d'emprunt, il a, depuis quelques années, passé avec des sociétés ou des particuliers un grand nombre de contrats dans lesquels il a accordé sa garantie : l'aménagement des ports de Tunis et Bizerte, la construction des chemins de fer qui ont pris un très grand développement, ont été l'objet de conventions entre les concessionnaires et le gouvernement beylical, d'après lesquelles celui-ci affirmait sa personnalité morale et son droit de s'engager à long terme. Car, si l'on reconnaît à une colonie le droit de promettre à une compagnie sa garantie pour un emprunt pendant un grand nombre d'années, cela revient au même que de l'autoriser à emprunter directement.

En résumé, nous voyons partout se dessiner un mouvement très vif vers l'autonomie financière, dont la conséquence logique est le droit d'emprunter. Le rôle de la métropole consistera, dans l'avenir, à modérer l'ardeur des jeunes colonies, qui pourraient, par trop de précipitation, compromettre leur prospérité future; à surveiller surtout l'emploi régulier des fonds, en soumettant la comptabilité à un contrôle minutieux et sévère, qui est, pour les porteurs de titres, une sérieuse garantie. Il arrivera sans doute parfois que l'État sera obligé de prêter l'appui de son crédit pour des travaux de grande importance, présentant une utilité politique incontestable, mais ce sera tout à fait à titre exceptionnel, et dans un intérêt *impérial*.

Le crédit colonial étant né d'hier en France, il n'est pas étonnant qu'aucun établissement ne s'occupe encore à l'heure actuelle de procurer à ces nouveaux emprunteurs les fonds dont ils ont besoin. Jusqu'ici, c'est la Caisse nationale des Retraites pour la Vieillesse qui, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts, a souscrit une

grande partie de ces emprunts, trouvant là une rémunération avantageuse et sûre pour ses capitaux, mais il serait peut-être imprudent de développer cette tendance et de prêter trop largement aux colonies des fonds recueillis en réalité par l'État. Celui-ci serait enclin à ne pas discuter suffisamment la solvabilité de ses emprunteurs, n'ayant pas un intérêt direct dans la question. Il serait préférable qu'une institution entièrement indépendante de l'État fût chargée spécialement de discuter avec les autorités coloniales les conditions de l'emprunt, et de l'introduire au besoin, sur le marché financier, sous forme de souscription publique. Si c'est là le rôle qu'on veut attribuer à une Banque Coloniale unique, qui compte tant de partisans, nous ne voyons pas d'obstacle à la création de cette dernière, à la condition de lui laisser le caractère d'une banque privée, n'ayant aucune attache avec le Gouvernement, n'ayant de plus, dans les colonies, aucune agence jouissant du privilège d'émission. La Banque Coloniale métropolitaine, si elle se fonde, devra se borner à étudier les questions financières, suffisamment importantes pour attirer toute son attention, sans s'occuper des transactions commerciales de chaque colonie, pour lesquelles des banques locales sont largement suffisantes. C'est vers cette solution, pensons-nous, que devraient tendre ceux qui prétendent donner à nos colonies un rapide essor par l'afflux des capitaux de la métropole.

J. FRANCONIE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *Le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II.* — Le peuple anglais a fait à sa reine des obsèques magnifiques. Pendant trois jours la presse britannique nous a détaillé orgueilleusement la pompe peut-être un peu trop théâtrale de ces imposantes funérailles. Mais maintenant qu'un silence respectueux s'est fait autour du mausolée de Frogmore, les journaux sont revenus à leurs préoccupations coutumières et l'on discute les conséquences politiques des événements de ces derniers jours.

Un fait considérable domine tout le reste, c'est l'attitude de l'empereur d'Allemagne durant cette période. Guillaume II, en effet, semble avoir pris à cœur de se montrer sous son aspect le plus séduisant. Il n'a pas laissé échapper une occasion de flatter ses hôtes par tous les moyens; du reste, le roi Edouard n'est pas resté en arrière de courtoisie et a lutté d'amabilité et de prévenance avec son impérial neveu.

L'empereur Guillaume a d'abord tenu à conduire lui-même le deuil de sa grand'mère aux côtés de son oncle et il a en conséquence prolongé son séjour en Angleterre jusqu'au lendemain de la dernière journée des obsèques, jusqu'après la cérémonie tout intime et familiale de Frogmore. En outre, ayant été nommé feld maréchal de l'armée anglaise par le roi Edouard, il a tenu à notifier par un message personnel cette nomination à lord Salisbury et à lord Roberts. Enfin il a conféré à lord Roberts l'ordre de l'Aigle-Noir, qui est la plus haute décoration allemande. De son côté, le roi a remis au prince héritier de Prusse l'ordre de la Jarretière et a insisté à diverses reprises sur la sincérité de l'affection qu'il gardait à son neveu et à sa famille.

De tout cela, certains journaux ont voulu conclure qu'une alliance définitive venait de se sceller entre l'Allemagne et l'Angleterre sur la tombe de la reine Victoria. C'était aller un peu loin et exagérer la

portée de ces incidents. En fait, il y a eu seulement affirmation nouvelle et confirmation de la politique d'entente adoptée depuis longtemps par les deux gouvernements.

L'existence de cette entente anglo-allemande n'est plus un mystère pour personne. Elle s'est affirmée déjà trop souvent et trop clairement pour laisser place au moindre doute. L'accord de 1898 pour les affaires sud-africaines, le voyage de l'empereur Guillaume à Windsor, l'année suivante, en 1899 ; la convention du 8 octobre dernier à propos de la question de Chine en sont les principales manifestations. Mais on avait souvent fait allusion à des dissentiments personnels qui auraient divisé Guillaume II et son oncle, alors le prince de Galles. On pouvait donc penser que le roi se souviendrait des griefs du prince. C'est évidemment pour dissiper tout malentendu que les deux souverains ont tenu à affirmer, dès les premiers jours, leurs sentiments réciproques de parfaite cordialité. En somme, il n'y a rien de changé dans les rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne ; la politique du nouveau règne continuera celle du précédent. L'allocution prononcée par le roi Edouard lors de la remise des insignes de la Jarretière au prince impérial d'Allemagne est à cet égard très significative. Le roi a commencé par dire que c'était le désir de la reine Victoria de conférer cette dignité au jeune prince, et qu'il ne faisait qu'exécuter ce désir, montrant par là qu'il continuait simplement la politique ancienne. Puis il a ajouté ces paroles qui accentuent encore cette affirmation : « Je désire et exprime l'espoir, en vous conférant cet ordre ancien, que mon action puisse cimenter davantage et fortifier les sentiments qui existent déjà entre les deux pays. »

Il faut reconnaître cependant que Guillaume II, de son côté, a cherché quelque chose de plus. Il a voulu profiter de l'occasion pour séduire le peuple anglais. Son idée était, sans doute, que l'accord officiel déjà existant serait plus avantageux, plus profitable, s'il s'appuyait sur la sympathie populaire. Là est le secret de ces avances si habilement faites à la nation anglaise. C'est dans ce but, par exemple, que l'empereur disait dans un toast officiel à Windsor que ce qui le flattait le plus dans sa nomination au grade de feld maréchal, c'était de pouvoir revêtir le même uniforme que le duc de Wellington et lord Roberts. Rien ne pouvait plaire davantage, surtout dans les circonstances actuelles, à l'orgueil britannique. Le résultat a été tel que Guillaume II le pouvait souhaiter. Les journaux anglais ont, avec une touchante unanimité, rivalisé de flatteries à son égard. « Nous savions déjà, écrivait le *Standard* le jour de son départ d'Angleterre, que l'empereur est un prince doué de talents extraordinaires, d'aptitudes exceptionnelles et d'une virile énergie de caractère. Nous avons pu voir, en outre, qu'il unit à ces dons une noblesse de cœur

et une chaleur de sentiments tout aussi rares et dont l'attrait est encore plus puissant. » Le *Times*, de même, déclarait que les sentiments de cordiale gratitude évoqués par la conduite de Guillaume II dans tous les cœurs anglais aideront, sans doute, à amener une meilleure entente entre les Anglais et le peuple allemand. Le *Daily Graphic*, la *Daily Mail*, le *Globe*, le *Daily Chronicle*, les *Daily News* ont tous exprimé, avec seulement des nuances dans l'enthousiasme, une satisfaction analogue.

La presse allemande a également commenté le long séjour de l'empereur en Angleterre. La *Gazette de Cologne*, dans un article évidemment officieux, s'attache d'abord à démontrer la communauté des intérêts de la Grande-Bretagne et de l'Empire allemand dans le domaine de la politique extérieure.

Cette communauté d'intérêts, ajoute la *Gazette*, sera d'autant plus évidente que l'Allemagne sera plus forte sur mer. L'Empire allemand n'augmente pas sa flotte dans une intention belliqueuse : il poursuit un but tout différent. Il veut que toutes les nations jouissent de la même considération afin que les intérêts puissent être conciliés d'un commun accord et que l'on puisse s'occuper plus activement des œuvres pacifiques sur le terrain économique et scientifique. Celui qui a un tel but en vue, et qui le poursuit pour le bien de la patrie, peut accepter avec empressement la main que lui tend l'Angleterre, car elle ne nous invite pas à lutter avec le peuple anglais contre d'autres nations. Il ne s'agit pas de hâter une agression ni de débarrasser à nous seuls l'Angleterre de sa guerre actuelle. La main qui nous est offerte signifie au contraire exclusivement que les deux nations doivent se montrer unies partout où il est nécessaire de soutenir leurs intérêts communs et de repousser une attaque dirigée contre l'une d'entre elles par des tiers.

Cette accentuation égoïste des intérêts communs (car il ne peut s'agir que de cela, et non pas d'une alliance politique) paraît en ce moment d'autant plus importante que le principe de la porte ouverte s'établit de de plus en plus solidement dans les relations internationales. C'est précisément dans l'Extrême-Orient que ce principe a été soutenu avec une énergie toute particulière afin d'empêcher un partage prématuré de la Chine, et il est possible et désirable que cet exemple soit imité dans d'autres parties du monde. Il est donc utile que les deux puissants empires entretiennent des relations amicales et qu'ils relèguent à l'arrière-plan, au profit de leurs intérêts communs, les divergences qui existent entre eux sur quelques points. Le séjour que l'empereur vient de faire en Angleterre n'a pas peu contribué à faire reconnaître dans les sphères britanniques l'exactitude de ces vues et de ces tendances. Il est à désirer que l'on ait en Allemagne la sagesse de suivre la même voie et que l'on favorise ainsi l'accomplissement de l'œuvre pacifique qui caractérisera, espérons-le, le vingtième siècle.

En Autriche, l'impression est la même, et le *Fremdenblatt*, dans un long article très étudié, a déclaré qu'il ne faut nullement considérer le

voyage de Guillaume II comme l'indice d'un *rapprochement* (le mot est en français dans le texte) entre l'Allemagne et l'Angleterre. Ce voyage n'est que l'affirmation nouvelle d'une entente existant déjà depuis longtemps et solidement nouée du vivant de la Reine. Le seul point nouveau, c'est que l'empereur Guillaume, par la popularité qu'il s'est acquise à Londres, a gagné à cette entente la sympathie du peuple anglais lui-même, ce qui peut contribuer à lui donner une garantie nouvelle de durée.

Le *Fremdenblatt* se félicite d'ailleurs, au point de vue autrichien, de cette bonne entente anglo-allemande, qui ne peut qu'avoir une très heureuse influence sur le mantien de la paix européenne, le rôle de l'Allemagne devant être, dans ces conditions, de maintenir l'équilibre entre la Russie et l'Angleterre et par conséquent d'écarter ce danger permanent de conflit.

Autriche. — *Le discours du Trône.* — Le Reichsrath a repris ses séances et les prévisions pessimistes que nous enregistrions récemment se sont malheureusement réalisées. Jamais séance ne fut plus tapageuse que celle de la rentrée. Les partis semblent revenus du contact avec le corps électoral plus obstinés, plus intraitables que jamais. Dans le discours du Trône, l'empereur n'a pas dissimulé combien la situation actuelle l'attriste et l'inquiète. Il a laissé entendre que la crise est suprême et qu'au cas où le Reichsrath refuserait d'adopter une attitude plus digne et plus sensée, il devrait modifier un régime constitutionnel dont l'impossibilité serait démontrée. Il a en conséquence prodigué une fois de plus les appels à la modération, et a supplié les Chambres de respecter la constitution dont il a souligné les très grands avantages.

L'effet produit par ce discours n'a pas été très satisfaisant. Si l'on excepte les organes gouvernementaux et officieux, tels que le *Fremdenblatt*, le *Vaterland*, l'*Extrablatt*, qui naturellement célèbrent avec enthousiasme les paroles impériales, les journaux de l'empire ont tous été unanimes à constater l'insuffisance de ces mêmes paroles. « Le gouvernement a hésité une fois de plus, écrit la *Nouvelle Presse Libre*, à prendre parti dans un sens ou dans un autre et il s'ensuit que, si le discours du Trône souhaite ardemment la paix intérieure, celle-ci est loin d'être rétablie, car on ne saurait prétendre que ce discours indique le chemin conduisant à ce rétablissement. » « Le discours du Trône est un chef d'œuvre dans l'art de voiler ou d'éluder les difficultés, » dit le *Tagblatt;* « C'est un calmant plutôt qu'un remède », déclare la *Volkszeitung;* « Il est détestable et a produit l'impression la plus déplorable », concluent les *Narodni Listy*, les *Lidove Noving* et la *Politik*.

L'impression a d'ailleurs été la même à peu près partout à l'étran-

ger. On a généralement reconnu, comme le dit M. Ebray dans les *Débats*, que le vénérable empereur en sera pour ses exhortations bien intentionnées et que la situation reste aussi grave, aussi inquiétante dans l'empire. Le *Times* est même très pessimiste à ce sujet et envisage l'éventualité très prochaine d'une crise constitutionnelle. « Le Reichsrath actuel, dit-il, est un foyer de mécontentement et de divisions. Les partis militants de la Chambre comprendront-ils l'appel suprême de l'empereur ? La crise dépend de leur attitude et il n'y a guère à espérer qu'elle puisse être évitée. » Et le *Times* ajoute : « L'empereur a parlé comme un souverain qui a donné librement à son peuple une constitution et qui est désolé de voir qu'on la rend futile et absurde. Ce qui a été donné peut être repris, c'est la prémisse qui manque à l'argument de l'empereur. »

France. — *Le budget des colonies.* — *L'interpellation de M. Berthelot.* — *Le service militaire aux colonies.* — Le budget des colonies a été voté au Sénat sans modifications dans la séance du 8 février. M. Pauliat, chargé de rédiger le rapport de la commission des finances sur ce budget, avait saisi cette occasion d'adresser à notre administration coloniale certaines critiques très vives et dont quelques-unes soulèvent des questions intéressantes. La discussion de ce rapport semblait donc promettre un débat important. Mais M. Pauliat a déclaré que, vu l'urgence qu'il y a à voter définitivement le budget, il s'était entendu avec le ministre des colonies pour remettre à plus tard la discussion de ces critiques.

— Le même jour, 8 février, la Chambre a entendu M. André Berthelot développer son interpellation sur la Tunisie. L'intérêt du débat n'a pas été épuisé en une séance ; on continuera le 15 et nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. Berthelot a fait sévèrement le procès de notre administration en Tunisie, et si quelques-unes de ses critiques ont pu paraître d'un pessimisme excessif, le fond même de son argumentation était des plus sérieux. M. Delcassé a répondu à M. Berthelot; il a surtout fait l'éloge du protectorat, en général, et de l'application de ce système à la Tunisie, en particulier. Il a démontré par des preuves incontestables le merveilleux développement commercial et agricole de la Régence. Mais quoique justement préoccupé de ce fait si grave, si inquiétant pour l'avenir de notre protectorat, à savoir : le petit nombre de colons français, — c'était, en somme, la question principale dans l'interpellation de M. Berthelot — le ministre néanmoins a cru pouvoir déclarer que « la Tunisie est avant tout *une colonie d'exploitation* », affirmation assez surprenante et qu'on serait tenté d'expliquer par une erreur typographique.

Le *Temps*, dans un remarquable article, s'est principalement

attaché à mettre en lumière les éloges, souvent mérités d'ailleurs, que M. Delcassé a adressés à l'administration tunisienne ; mais de même que le ministre, le *Temps*, dans les mesures qu'il préconise pour favoriser la colonisation française en Tunisie, écarte la concession gratuite des terres. De son côté, M. Hanotaux a consacré à l'interpellation, dans le *Journal*, une courte étude dans laquelle il insiste excellemment sur la nécessité de considérer la Régence comme *une colonie de peuplement*. M. Henrique se prononce aussi très vigoureusement, dans *La Politique coloniale*, en faveur de la colonisation assistée.

— Dans le même ordre d'idées, MM. Le Myre de Vilers, Étienne, Guillain, Chautemps viennent de reprendre et de déposer à nouveau sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet de dispenser du service militaire tout Français établi dans les colonies françaises autres que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et l'Algérie, et s'y livrant soit à l'industrie, soit à l'agriculture, soit au commerce, pourvu qu'il y ait fixé sa résidence avant l'âge de vingt et un ans révolus, à la condition d'y faire un séjour de dix années consécutives, interrompu seulement par trois séjours en France dont la durée ne devra pas excéder six mois pour chacun d'eux. Cette proposition avait déjà été soumise à la précédente législature qui n'avait pas trouvé le temps de l'examiner. Elle résoud une question des plus importantes. Actuellement le Français établi dans une colonie étrangère est dispensé du service militaire, tandis que celui qui se fixe dans une colonie française doit, au contraire, satisfaire aux exigences de la conscription. Il y a évidemment là une anomalie très préjudiciable aux intérêts de nos propres colonies.

Peut-être même la proposition n'est-elle pas assez large en ce qui concerne les séjours autorisés en France. En outre, il y aurait lieu d'examiner si, en ajoutant la Tunisie à la liste des colonies comportant la dispense, on ne pourrait pas dériver vers ce pays le même courant d'émigration française dont il a tant besoin et y diriger notamment les Basques qui actuellement, comme on sait, se rendent dans l'Amérique du Sud.

Italie. — *La crise ministérielle.* — La crise, depuis longtemps latente en Italie, a éclaté plus tôt qu'on ne s'y attendait. Le 6 février, le ministère Saracco a été battu par 319 voix contre 102 et a donné sa démission. C'est la première fois que le jeune roi Victor-Emmanuel II se trouve en présence d'une crise ministérielle, et pour ses débuts il aura une tâche assez difficile. La cause apparente de la chute du cabinet — la dissolution de la chambre de travail de Gênes — n'est en réalité qu'un prétexte. La Chambre a voulu se débarrasser d'un ministère d'occasion qui, élu sans programme défini et ne repré-

sentant aucun parti déterminé, s'était toujours contenté de gouverner au jour le jour en esquivant toutes les difficultés. Il va falloir que le roi trouve un homme capable de grouper derrière son nom une majorité homogène.

II. — AFRIQUE

Congo français. — Une mission d'exploration avait été organisée par M. Gentil, commissaire du gouvernement au Chari, afin de reconnaître la région qui s'étend entre le Gribingui et la Sangha, et confiée à MM. le Dr Huot, médecin des colonies, et Bernard, administrateur adjoint.

D'après une lettre du Dr Huot, datée de Brazzaville, 7 janvier, et communiquée à la Société de géographie de Paris par M. le baron Hulot, secrétaire général, les deux explorateurs partirent de Gribingui (Fort-Crampel) au milieu d'octobre 1900, avec une escorte de trente-cinq miliciens et une centaine de porteurs. Après avoir reconnu le cours moyen de la rivière Ouam, qu'ils ont pu identifier de façon certaine avec le Bahr Sara, grand affluent du Chari, ils ont relevé entièrement le très important massif montagneux qui constitue le partage des eaux entre la rivière Ouâm-Bahr Sara et l'Oubangui. Le bassin du Tchad s'étend donc de ce côté beaucoup plus au sud que ne le faisaient supposer certains renseignements. Les explorateurs se sont ensuite rabattus sur la rivière Bali, qu'ils supposent être l'origine de la Likouala-aux-Herbes, affluent de la Sangha, et non de la Lobay, et ont atteint Carnot sur la haute Sangha. Ainsi semble se révéler l'importance de cette voie de la Sangha, importance pressentie depuis longtemps par M. de Brazza.

La mission, qui a réussi à ne jamais faire usage de ses armes, n'a subi aucune perte d'hommes ni de matériel. Elle a pris contact avec des peuplades nombreuses et rapporte d'intéressants documents géographiques, ethnographiques et commerciaux. MM. Huot et Bernard sont arrivés à Brazzaville le 4 janvier. Ils se sont embarqués à Matadi le 20 janvier pour rentrer en France.

La convention du Niger. — M. André Mévil a soulevé, dans l'*Eclair* du 4 février, la question de la revision de la convention anglo-française du 14 juin 1898. Cette convention, en effet, qui a fixé la délimitation des territoires du Niger, laisse absolument interrompue la ligne de communication directe entre Say et Zinder. Ces deux villes sont isolées par des territoires que la convention a attribués à l'Angleterre. Ces territoires sont déterminés par le cercle décrit du centre de la ville de Sokoto avec un rayon de 100 milles, comme le spécifie formellement l'article 4 de la convention.

Mais, dit M. Mévil, ce rayon de 100 milles attribué à l'Angleterre est précisément le point de communication praticable entre le Soudan et le Tchad. En dehors de là, c'est la zone désertique. Or, d'après M. Foureau, la plupart de ces territoires ainsi attribués à l'Angleterre, comme dépendant légitimement du Sokoto, appartiennent réellement au sultan de Zinder et devraient nous revenir. Il serait d'ailleurs d'autant plus facile de nous entendre avec les Anglais à ce sujet que la domination britannique sur le Sokoto est encore à l'état de projet.

A propos de la question de Terre-Neuve, M. Robert de Caix écrit dans le *Journal des Débats :*

Si Français et Anglais voulaient considérer leur situation respective avec un esprit tolérant, avec une compréhension généreuse des intérêts du voisin, ils verraient qu'il y a un moyen de régler non seulement la difficulté terre-neuvienne, mais encore de bien plus gros problèmes à l'avantage réel et profond des deux parties. Pour ne parler que de l'affaire présente, il est évident que certaines enclaves de la côte d'Afrique, que les pays traversés par de longues frontières, poussées à la hâte dans l'intérieur de ce continent, pour mettre fin à de dangereuses périodes de tension, pourraient aisément fournir les compensations territoriales nécessaires. Il est telles régions où les ressortissants des deux pays ne se sont encore créé aucun intérêt sérieux, n'ont même pas encore pénétré, qui n'ont aucune utilité sérieuse pour l'un, tandis qu'elles pourraient servir à compléter l'harmonie de l'autre. Un tel examen, une telle revision, faits avec une intelligence généreuse des conditions de vie du voisin, menés sur une base un peu large, feraient disparaître presque toute chance de conflit entre la France et l'Angleterre.

Cette question des communications entre Say et Zinder est évidemment une de celles auxquelles fait allusion M. de Caix.

Transvaal. — Le laconisme ordinaire de lord Kitchener s'est transformé en un mutisme absolu durant toute la semaine des funérailles de la Reine. Il est vrai que, dès le lendemain des obsèques, le *War Office* se décidait à annoncer un nouvel incident malheureux pour les armes anglaises. La garnison anglaise de Modderfontein a été faite prisonnière par 1.400 Boers, qui ont d'ailleurs relâché leurs prisonniers. De détails précis sur cette action, on n'en a eu aucun, non plus que sur les opérations de cette quinzaine. Il semble cependant que l'on peut déduire de ce coup de main de Modderfontein que, malgré leurs forces considérables du Cap, les Boers ont encore des troupes en nombre respectable aux environs de Johannesburg et de Prétoria.

A défaut de nouvelles, force est bien de se rabattre sur les articles et commentaires des journaux. Toute une campagne s'est faite ces temps-ci en faveur de la paix. Lord Wantage, parlant à Reading, a

appris à ses auditeurs que les dernières paroles prononcées par la reine Victoria avaient été un vœu pour le rétablissement de la paix. Personne n'en put être surpris, car ce n'est pas un secret que cette guerre attrista les derniers jours et hâta la fin de la vieille reine. D'autre part, et même à Londres, on a assez généralement interprété dans un sens pacifique l'appellation singulière donnée à Édouard VII lorsqu'on l'a proclamé à Prétoria « Lord Suprême du Transvaal ». Le *Manchester Guardian* écrivait même à ce sujet :

Je me crois autorisé à dire que le titre de Lord Suprême (en allemand *Oberherr*) fut suggéré par Guillaume II, qui désire sincèrement voir conclure la paix. Il est certain qu'on fait en ce moment un effort pour la paix. Or, si l'on désire réellement au *Colonial Office* voir la fin de cette guerre, la solution pourrait être dans ce titre de Lord Suprême ou Lord Suzerain, qui pourrait servir de base à un projet acceptable par les deux partis, Anglais et Boers.

Et cependant, tandis qu'on discute ainsi dans certains journaux des chances de la paix, on apprend que le *War Office* a décidé l'envoi de 30.000 hommes de renforts dans l'Afrique du Sud. Voici d'ailleurs la note officielle à ce sujet :

Outre les forces importantes récemment organisées dans l'Afrique du Sud et les troupes déjà organisées dans la colonie du Cap, le recrutement pour la yeomanry impériale s'est opéré si rapidement qu'on espère avoir prochainement 10.000 hommes pour ce corps. Le corps des constables à cheval de l'Afrique du Sud doit donner environ 8.000 hommes, y compris ceux qui sont enrôlés dans les colonies. Les nouveaux contingents coloniaux, destinés à remplacer ceux qui ont été rappelés, s'élèveront probablement à 5.000 hommes. Le reste des renforts sera constitué par de la cavalerie et de l'infanterie montée de la métropole. L'enrôlement des compagnies de volontaires, appelés à relever ceux qui ont servi dans l'Afrique du Sud pendant un an, se poursuit également. Des mesures ont été prises pour équiper et transporter promptement ces renforts, dont le premier détachement partira sur l'*Aurania* samedi prochain.

Cette décision du *War Office* a été très diversement appréciée dans la presse. Les journaux impérialistes, comme le *Times* et le *Standard*, les organes jingoïstes, comme le *Globe* et le *Daily Mail*, ont, naturellement, applaudi bruyamment à cet envoi de renforts qui permettra à lord Kitchener de pousser activement les opérations. Le *Standard* cependant remarque que ces 30.000 hommes ne serviront guère qu'à permettre le rapatriement de troupes exténuées qui ne sauraient être maintenues plus longtemps en Afrique où elles ne rendent plus aucun service. Quant aux journaux indépendants, ils blâment généralement cet envoi de renforts.

Les *Daily News*, la *Westminster Gazette* expriment la conviction que les renforts annoncés feront plus belle figure sur la proclamation que sur le champ de bataille. Le *Morning Leader* déclare que les nouveaux

soldats ne suffiront même pas à combler les vides que la maladie et les combats ont faits dans les rangs anglais.

III. — ASIE

Affaires de Chine. — Les ministres ont commencé leurs conférences avec les plénipotentiaires chinois sur la base du protocole de paix le 1er février. Il semble que les discussions soient assez laborieuses. Les ministres ne se mettent pas facilement d'accord et les commissaires chinois soulèvent toutes les difficultés possibles. Actuellement, d'après une dépêche de M. Conger en date du 8 février, voici quel serait l'état des négociations. Les plénipotentiaires chinois ont fait connaître les difficultés que présenterait l'exécution du prince Touan, du duc Lan et de Toung Fuh Siang. Ils ont donné des assurances favorables au sujet de l'exécution de Chouang et de You-Hsien et ils ont demandé la clémence pour les autres.

Quant aux ministres, ils se sont mis d'accord pour demander la peine de mort contre le prince Touan et le duc Lan, mais ils ne s'opposent pas à ce que la sentence soit commuée en bannissement. Ils demandent la mort de You-Hsien, de Chi-Hou et de Sou-Cheng-You. Ces deux derniers sont prisonniers des Japonais à Pékin.

III. — OCÉANIE

Colonisation de la Nouvelle-Calédonie. — Le programme de colonisation de la Nouvelle-Calédonie, poursuivi par le gouvernement local avec l'approbation du ministère des colonies, va entrer prochainement dans une nouvelle phase qui accélérera encore ses progrès déjà rapides : la colonie vient en effet d'être autorisée par le Conseil d'État à contracter un premier emprunt de 5 millions destiné à concourir pour une première partie à l'exécution d'un programme de grands travaux publics.

Ce programme comporte deux parties essentielles :

1° L'outillage du port de Nouméa par la construction d'un bassin de radoub, d'un wharf et par l'achat d'une drague; 2° la construction d'un chemin de fer destiné à mettre en valeur des régions mal desservies par la mer, et particulièrement riches en gisements miniers.

Le gouverneur, M. Feillet, qui va bientôt rejoindre son poste, rapportera donc dans la colonie les moyens de poursuivre l'œuvre entreprise par lui, d'accord avec les pouvoirs publics de la colonie et de la métropole, depuis déjà plus de six années.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

EUROPE

Une ligne française de navigation entre l'Inde et la France. — Il semble bien que le cri d'alarme jeté depuis deux ou trois ans par les économistes français sur la décadence de la marine marchande, ait enfin éveillé un écho et que l'initiative privée, secondée par les pouvoirs publics, va enfin se décider à tenter un effort sérieux. C'est ainsi qu'une ligne directe de l'Inde française à La Pallice près La Rochelle va être établie par les soins d'une société commerciale dont le maire de la Rochelle, M. d'Orbigny, aura la direction et la présidence.

Depuis longtemps, les Chambres de commerce de la Rochelle et d'Angers avaient émis des vœux tendant à ce que le port de La Pallice, qui a coûté 22 millions, reçût quelques encouragements et fût mis en situation de rendre les services qu'on attendait de lui. C'était surtout le commerce avec l'Inde qui paraissait devoir lui fournir le fret nécessaire à l'établissement d'une ligne directe. La Pallice, d'après des calculs certains, pouvait recevoir annuellement de 60 à 80.000 tonnes, consistant en indigo, jute, graines oléagineuses, colza, etc. La maison d'Orbigny promettait de livrer chaque tonne à 12 francs au-dessous du prix de revient de l'importation *viâ* Londres. Tout paraissait entendu : le représentant chargé des intérêts de la Société dans l'Inde était désigné, les fonds nécessaires étaient réunis, quand l'absence de service sanitaire au port de La Pallice remit tout en question. Il semblerait qu'il était bien simple de créer dans ce port le service qui faisait défaut, mais des intérêts contraires retardèrent cette création jusqu'à ces dernières semaines. Aujourd'hui, les difficultés sont aplanies et la ligne de navigation ne va pas tarder à fonctionner. Tout d'abord, les négociants se contenteront d'utiliser les bateaux qui, revenant de Chine, seront chargés dans l'Inde d'un fret de retour tout trouvé et dont profiteront à la fois les armateurs et les commerçants français; mais il n'est pas douteux qu'une fois le courant établi, une compagnie s'organisera et armera ses bateaux en vue de ce service spécial et rémunérateur. Une pareille entreprise ne peut que réussir. Sans parler de ce fret qui a déjà preneur, l'Alliance commerciale française, à laquelle ont déjà adhéré plus de cent maisons françaises sous l'inspiration de M. A. de Montebello, a constitué à Batavia, Saïgon et dans les grandes villes des Indes des représentants qui tout naturellement réserveront leurs transports aux bateaux français, à condition que ces bateaux en assurent à un prix suffisamment bas le transport direct et rapide.

DÉJEUNER

des *QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES*

Le déjeuner des *Questions Diplomatiques et Coloniales* qui a eu lieu le 30 janvier, au Palais d'Orsay, était présidé par M. Guillain, député, ancien ministre des Colonies.

Aux côtés du président avaient pris place MM. : Etienne, président du groupe colonial de la Chambre ; Develle, ancien ministre des Affaires étrangères ; Jules Siegfried, ancien ministre ; l'amiral Rieunier, ancien ministre ; le prince Henri d'Orléans ; le comte d'Aunay, vice-président du groupe colonial du Sénat ; Sénart, membre de l'Institut ; Waddington, sénateur ; le marquis de la Ferronnays, député ; Mercet, président de l'*Union Coloniale* ; Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie ; le contre-amiral Dupuis ; Tréfeu, chef de cabinet du ministre de la Marine ; Augustin Bernard, directeur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

Parmi les nombreux convives, nous citerons :

MM. Alby ; Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur ; Georges Bastard ; Emile Bertin, directeur du *Génie maritime* ; de Bonand ; Lucien Bonzom, attaché aux Affaires étrangères ; Paul Bourdarie, explorateur ; Henri Buron ; Paul Campain ; J. Caplain-Cortambert ; comte Jean de Castellane ; André Chéradame ; Paul Chernoviz, avocat à la Cour d'Appel ; Henri Cordier, professeur à l'École des Langues Orientales ; Pierre Dassier ; Pierre Decharme, attaché au cabinet du ministre des Colonies ; Delhorbe, secrétaire général du *Comité de Madagascar* ; G. Demanche, directeur de la *Revue Française* ; Ch. Depincé, de l'*Union Coloniale* ; A. Duchêne, chef du bureau de l'Afrique au ministère des Colonies ; Durney ; Eynac, ancien préfet ; Paul Fontaine ; J.-H. Franklin, attaché à l'*Agence Havas* ; Froment ; Gévelot ; A. Greverath, vice-président de la *Société de propagande coloniale* ; Camille Guy, chef du service géographique au ministère des Colonies ; F. Haas, consul général ; Haussmann, ancien directeur des Colonies ; A. Jouannin, secrétaire général du *Comité de l'Asie française* ; H. Krafft ; Paul Labbé, explorateur ; Lacroix ; Leclère, ingénieur en chef des Mines ; Paul Lefébure ; Georges Lesueur, ancien sénateur ; commandant Levé ; Pierre Levé ; Raphaël-Georges Lévy ; Lhermitte ; Arthur Maillet ; Mairet ; Alfred Martineau, gouverneur des colonies ; contrôleur général Martinie ; Alfred Marx ; Charles Michel, explorateur ; Ch. Noufflard, chef du service commercial à l'*Office colonial* ; capitaine Olivier ; Louis Olivier, directeur de la *Revue des Sciences pures et appliquées* ; P. d'Orval ; colonel de la Panouse ;

Edouard Payen, rédacteur au *Journal des Débats*; de Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'État; René Pinon, rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*; Stephen Piot, avocat à la Cour d'appel; Emile Proche; Louis Raveneau, secrétaire des *Annales de Géographie*; Rebattu; comte Récopé; René Roger; Marcel Ruedel, publiciste; Maurice Tandonnet; Marcel Trélat, secrétaire général du Conseil d'État; Jean-Paul Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale*; Henri Viard.

Au dessert, M. Augustin Bernard, directeur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, a prononcé les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Des sentiments communs nous réunissent autour de cette table ; celui-ci d'abord, que nous sommes de bons Français et de bons républicains. Français et républicains, nous le sommes, non pas du bout des lèvres et en quelque sorte par prétention, mais avec ce loyalisme sincère que nos voisins les Anglais professent à l'égard de leur souverain, et que nous admirons chez eux.

Mais ce serait là entre nous un lien trop général et trop vague. Il y en a un autre. C'est que nous faisons tous une très large part dans nos préoccupations ou nos études aux questions de politique extérieure et coloniale. Dans une démocratie comme la nôtre, chacun est responsable dans une certaine mesure des destinées de son pays. L'opinion publique, qu'il faut s'efforcer de guider et d'éclairer, exerce sur la politique de la France au dehors une action décisive. C'est grâce à elle, grâce à des groupements d'hommes de bonne volonté, tels que le *Comité de l'Afrique française* et l'*Union coloniale*, que M. Siegfried, M. Mercet, M. Depincé, d'autres encore représentent aujourd'hui parmi nous, qu'il a été possible de poursuivre et d'achever depuis vingt ans cette reconstitution de notre domaine coloniale dont nous sommes fiers à juste titre.

De graves questions se posent maintenant, qui toutes se résument dans la mise en valeur de ce domaine colonial. Il faut organiser l'armée coloniale, les chemins de fer coloniaux, le commerce colonial. Le législateur n'est pas tout-puissant pour nous permettre de tirer parti de nos colonies, mais il peut certainement beaucoup. Il peut et il doit fournir aux colonies l'outillage nécessaire, c'est-à-dire surtout des voies de communication, des chemins de fer. Il peut et il doit faire en sorte que les Français aient avantage et intérêt à aller aux colonies. Il peut et il doit admettre en franchise les produits coloniaux, ceux surtout qui n'ont pas de similaires dans la métropole. Car

enfin, comme le disait un colon de Nouvelle-Calédonie à un jeune voyageur de qui je tiens ce propos, « si l'on maintient des droits sur notre café, ce n'est évidemment pas pour protéger le café français : c'est donc pour protéger le café étranger ».

Il faut aussi qu'au point de vue du service militaire, le jeune Français qui s'expatrie ait plus d'avantages à se rendre dans nos colonies à nous qu'à l'étranger. Cette dernière réforme fait l'objet d'une proposition de loi signée : Le Myre de Vilers, Guillain, Étienne, Chautemps. Dans toutes ces questions de l'armée coloniale, de la détaxe des produits coloniaux, du service militaire des Français qui s'établissent aux colonies, nous retrouvons ces mêmes noms que je viens de citer. M. Le Myre de Vilers et M. Chautemps ne sont pas aujourd'hui au milieu de nous, mais puisque nous avons la bonne fortune de posséder M. Guillain et M. Étienne, nous sommes heureux de pouvoir les remercier de tout ce qu'ils ont fait pour les colonies. Ils leur ont donné le jour en quelque sorte, ils ont veillé sur leur berceau ; maintenant qu'elles sont adultes, ils ne failliront pas à leur tâche et leur donneront les moyens de vivre, de grandir et de prospérer.

De ce que la période de mise en valeur commence, il ne s'ensuit pas que la période d'expansion soit absolument close. On entend souvent dire : « Nous en avons bien assez grand. » Évidemment. Mais les territoires mêmes que nous possédons perdraient de leur valeur, les efforts faits deviendraient en partie inutiles, si nous ne dotions quelques-unes de nos colonies de leurs compléments nécessaires. Les régions qui restent à partager sont peu nombreuses, mais elles sont très importantes. Vous me comprenez, Messieurs, sans que je les énumère. Nous ne saurions nous en désintéresser.

Ces problèmes et d'autres encore, nous voulons les étudier et les voir étudier d'une façon véritablement scientifique. Quelques personnes ont la mauvaise habitude d'opposer ceux qui « font de la politique » et ceux qui « font de la science » ; nous avons la prétention, en faisant de la politique, de faire de la science, car nous recherchons avant tout et uniquement la vérité. Mais cette vérité, nous ne la cherchons pas en dilettantes ni en Parnassiens, car nos études se ramènent toujours à la recherche des véritables intérêts de notre pays. Nous voulons avant tout sauver du glorieux patrimoine de la France ce qui peut en être sauvé, et accroître ce patrimoine dans la mesure où il peut être accru.

Messieurs, je vous propose de boire à la santé de M. Guillain, l'un des meilleurs serviteurs de la cause coloniale dans notre pays, qui nous fait l'honneur de nous présider aujourd'hui, en associant à son nom celui de M. Étienne, à qui tous les coloniaux doivent tant de reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Discours de M. F. Guillain.

Je vous remercie, Messieurs, de l'accueil si sympathique que vous venez de faire aux paroles, trop flatteuses pour moi, de M. Bernard, et je remercie la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* de l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant à présider aujourd'hui son déjeuner annuel.

Permettez-moi de dire aux écrivains distingués qui dirigent la Revue combien nous leur sommes tous reconnaissants de nous mettre ainsi en contact et de réunir ici des hommes qui communient dans une même pensée : la préoccupation de la grandeur de la France, le désir de voir son influence dans le monde remonter et se maintenir à la hauteur où l'avaient placée les générations qui nous ont précédés.

Tandis que, pour nos pères, l'action de la France et de sa diplomatie s'exerçait presque exclusivement sur l'échiquier européen, aujourd'hui notre force militaire et notre diplomatie agissent dans le monde entier, pour préparer, par l'expansion coloniale, par l'extension de nos sphères d'influence politique et économique, le champ d'action des générations nouvelles sur les régions les plus lointaines.

Pendant l'année qui vient de s'écouler depuis notre dernière réunion, nous avons assisté, Messieurs, à de graves événements qui intéressent au plus haut degré et l'expansion coloniale et l'influence politique de la France. Et puisqu'il est de tradition que le président de ce banquet invite les convives à quelques réflexions rétrospectives en guise de toast, permettez-moi de passer en revue les principales questions diplomatiques et coloniales de l'année.

Ou plutôt, si vous le voulez bien, je me bornerai aux questions coloniales. Je laisserai de côté les questions diplomatiques : elles sont trop obscures pour qu'on en puisse parler utilement. La diplomatie aime à s'envelopper de nuages, mais on n'est jamais bien sûr de savoir si derrière ces nuages il y a quelque chose ou s'il n'y a rien.

Toutefois, je ne voudrais pas passer à côté de la diplomatie sans rendre hommage à la prudence et à l'habileté avec lesquelles notre Office des affaires étrangères a su dans ces derniers temps diriger sa conduite dans les affaires de Chine. La confiance qu'il a inspirée dans le désintéressement de la France — désintéressement qui n'est certes pas du renoncement — l'a mis en situation de guider les négociations préliminaires jusqu'au point où elles sont heureusement arrivées.

Espérons que les difficultés bien plus graves qui se dressent au-

jourd'hui devant les puissances pourront être surmontées avec le même succès. Mais n'y comptons pas trop. Les appétits impatients de certains de nos partenaires pourront difficilement se contenir jusqu'au bout et les défiances réciproques dont nous sommes les témoins ne sont certainement pas près de s'éteindre.

Si je me suis laissé entraîner, Messieurs, sur le terrain diplomatique à propos des affaires de Chine, c'est parce qu'elles mettent en cause nos intérêts coloniaux, ceux de notre belle colonie d'Indo-Chine, la perle de notre empire colonial. Vous connaissez les progrès si rapides que l'Indo-Chine a faits dans ces derniers temps, grâce, nous devons le dire, à l'énergie et à l'habileté de son gouverneur général, M. Doumer. La pacification des marches-frontières avait été assurée par son prédécesseur, Armand Rousseau, qui, après avoir rétabli l'ordre dans l'administration et dans les finances de la colonie, avait commencé un premier programme de travaux publics, lorsqu'une mort prématurée est venue le frapper en plein travail. Pendant les quatre années qui se sont écoulées depuis son entrée en fonctions, M. Doumer, complétant et développant l'œuvre de son prédécesseur, a porté la colonie à un degré de prospérité que l'on n'aurait pas osé espérer aussi proche. M. Doumer a voulu doter l'Indo-Chine de l'outillage économique indispensable au développement de ses ressources naturelles. Dans ce but, il a commencé par lui donner de bonnes finances, en modifiant son régime fiscal. L'exercice 1898 avait donné un excédent de recettes sur les dépenses de 2.300.000 piastres. L'excédent constaté de 1899 s'élève à 4.200.000 piastres, soit, au cours de 2 fr. 65, un excédent de plus de 11 millions de francs.

Grâce à ces ressources abondantes, l'Indo-Chine a pu non seulement payer ses dépenses civiles, mais encore, en 1901, elle paiera le tiers, plus de 10 millions, de ses dépenses militaires, et en même temps, sans aucun concours de la métropole, elle a engagé l'exécution d'un vaste programme de travaux publics, à payer partie par l'emprunt, partie directement sur les ressources ordinaires du budget. Ces travaux publics, qui doubleront au moins dans un avenir prochain la puissance productive du pays, comportent des chemins de fer pour 200 millions, des travaux de ports maritimes et de phares pour 40 millions, des canaux de navigation intérieure et des canaux d'irrigation pour 50 millions, de grands ponts-routes pour 10 millions. Les travaux de chemins de fer sont en pleine activité. Près de 300 kilomètres seront terminés en 1903. Pour les autres travaux, ponts, canaux et ports, le budget général de 1901 comprend une dotation de 7 millions de francs. Cet effort n'a pu aboutir que grâce à une administration énergique, réprimant les vieux abus, secouant les inerties et les paresses, punissant les concussionnaires, expulsant les para-

sites. Aussi tout un concert de récriminations, dont vous avez eu les échos, s'est-il élevé. Mais le gouverneur général ne s'est pas laissé émouvoir. Il a une volonté de fer, au service d'une intelligence claire et d'un esprit méthodique; et le décret organique du gouvernement général de l'Indo-Chine lui assure heureusement les pouvoirs nécessaires pour vaincre toutes les résistances, et pour n'avoir pas trop à craindre de se voir entraver par une immixtion trop fréquente et trop tatillonne de l'administration centrale dans la gestion des affaires dont il a la responsabilité. (*Applaudissements.*) Déjà les effets économiques de cette féconde activité se font sentir. Le commerce de l'union indo-chinoise se mesurait en 1898 par 230 millions de francs, en 1899 il a dépassé 255 millions, augmentant ainsi de plus de 10 % en une seule année. Nous pouvons donc bien augurer de l'avenir de notre colonie indo-chinoise. Deux conditions sont nécessaires: la paix extérieure, dont nous ne pouvons pas répondre, et une bonne administration, ce qui dépend de nous. Pour cette seconde condition, il suffit que le gouvernement général soit occupé, comme il l'est maintenant, par un homme de haute valeur, muni de pouvoirs très étendus, et qui ne soit pas gêné dans les détails de sa gestion par l'intervention du pouvoir central.

Si de l'Indo-Chine nous passons à Madagascar, nous constatons, là aussi, que les plus belles espérances nous sont permises, que les plus beaux résultats sont déjà acquis, grâce à l'action énergique d'un gouverneur général éminent. Le général Gallieni n'est à Madagascar que depuis quatre ans. Lorsqu'il y est arrivé, notre puissance, minée par les intrigues de l'entourage de Ranavalo, était presque annihilée. Aucune organisation sérieuse n'existait; aucune recette n'alimentait le budget local. Par des mesures énergiques, le général Gallieni a découragé tout de suite les résistances et, quatre ans après, l'île tout entière est conquise et pacifiée. Le budget de 1901 donnera 20 millions de recettes et la caisse de réserve de la colonie contient déjà 5 millions. Toutes les dépenses civiles et de police seront bientôt payées intégralement par le budget local, qui subvient en outre aux charges d'emprunts importants pour les travaux des chemins de fer dont on commence enfin l'exécution cette année. En attendant le chemin de fer, une route carrossable a été ouverte aux frais de la colonie entre Tananarive et la côte Est; une autre sera bientôt praticable à la côte Ouest, sans compter les routes secondaires construites dans toutes les directions. Pour vous donner une idée de ce que peut l'action personnelle d'un chef qui sait commander, je vous citerai un seul fait bien typique. Quand le général Gallieni, revenant de congé, débarqua à Tamatave en août dernier, il apprit que les travaux de la grande route de l'Est avaient été à peu près abandonnés pendant son absence, qu'il restait 52 kilomètres à

faire à travers la forêt réputée par beaucoup infranchissable; il apprit en même temps que toutes les journées de prestation disponibles avaient été employées : nous allions compter un échec de plus dans l'histoire de nos travaux coloniaux. Le 28, il fait son entrée à Tananarive au milieu d'une foule enthousiaste, et là, à tous ces braves gens qui l'ont redouté jadis pour sa sévérité dans la guerre et qui l'aiment aujourd'hui pour sa justice et sa bonté, il demande de lui fournir, malgré tout ce qu'ils ont fait déjà, les travailleurs nécessaires pour terminer la route avant le 1er janvier. Dès le lendemain, sans la moindre pression, sous la simple direction des chefs de village, des convois entiers avec femmes et enfants se dirigeaient vers les chantiers. Le 15 septembre, on avait 25.000 hommes sur les travaux de la route de l'Est, plus de 7.000 sur la route de l'Ouest, et pas un seul milicien pour les garder. Bien payés, de 0 fr. 50 à 1 franc par jour suivant le travail, recevant 800 grammes de riz par tête et de la viande deux fois par semaine, ils travaillaient tous avec ardeur. Résultat : la route de l'Est était finie le 1er janvier, et les automobiles pouvaient passer en vitesse de Mahatsara à Tananarive. Et l'état sanitaire, dans cette énorme agglomération de travailleurs, a toujours été excellent. Vous rappellerai-je, Messieurs, le rapide accroissement du commerce de la colonie, qui passe de 26 millions de francs en 1898 à 37 millions en 1899, augmentant ainsi en une seule année de plus de 40 %, avec cette circonstance particulière que la majeure partie des importations consiste en marchandises exclusivement françaises. L'achèvement de la route carrossable de l'Est va rendre disponibles pour l'agriculture les milliers d'hommes jadis occupés au portage. Les capitaux qui arrivent dans la colonie y trouvent des emplois de plus en plus fructueux. Un avenir brillant s'annonce, pourvu toutefois que nous sachions continuer dans la voie où le général Gallieni s'est si heureusement engagé. (*Applaudissements.*)

Et j'arrive, Messieurs, au troisième groupe de nos colonies de domination, aux colonies de l'Afrique occidentale et du Congo. Un fait capital a marqué l'année qui vient de s'achever : la réunion du Congo et du Soudan par la prise de possession effective des régions que les traités internationaux nous reconnaissaient sur le bassin du Tchad, et la réunion de l'Algérie et du Soudan par la pénétration de nos troupes à travers le Sahara. Cette réunion s'est effectuée grâce à la vaillance de trois missions : l'une, la mission saharienne, venue du Nord sous le commandement de Lamy et la direction scientifique de Foureau; la seconde, la mission de l'Afrique centrale, venue de l'Ouest sous le commandement du capitaine Joalland; la troisième, la mission du Chari, venue du Sud sous la direction de l'administrateur Gentil et le commandement du capitaine Robillot,

toutes trois se rencontrant, suivant les ordres donnés jadis à leurs chefs, pour exercer une action commune contre Rabah, contre ce conquérant noir dont la puissance était le seul obstacle à notre domination dans ces lointaines régions. Honorons, Messieurs, les explorateurs et les soldats qui ont accompli ces prodiges de courage et d'énergie; adressons l'hommage de la reconnaissance du pays à ceux qui ont heureusement survécu à leurs dangers et à leurs fatigues, à la mémoire de ceux qui ont payé du sacrifice de leur vie la victoire finale. Vous avez tous lu, Messieurs, cet admirable rapport du commandant Reibell sur les opérations militaires de la mission saharienne, unie aux deux autres missions. Vous avez admiré la science militaire et la bravoure du chef de l'expédition, de ce vaillant commandant Lamy qui, par ses rares qualités, promettait à nos armées métropolitaines un général éminent, et que la balle d'un noir a frappé à Koussouri en pleine victoire. Vous avez su les prodiges de valeur et d'endurance de nos troupes, notamment dans ce raid audacieux à la poursuite du fils de Rabah et des débris de son armée. Vous avez admiré comment cette poignée d'hommes (ils étaient à peine 800) a pu mettre en pièces une armée de 12.000 hommes sérieusement organisée, pourvue de fusils à tir rapide et de canons, et détruire en quelques jours la puissance du conquérant noir qui, depuis dix ans, ravageait le bassin du Tchad. (*Applaudissements.*)

Nous attendons le retour prochain en France d'un autre vaillant, de l'administrateur Gentil. Vous vous rappelez que, de 1895 à 1898, il avait, au prix des plus grands dangers, réussi le premier à pénétrer en force jusqu'au Chari, qu'il y avait transporté et remonté son vapeur, qu'il avait navigué vers le Tchad et fait flotter le premier nos couleurs sur le lac jusqu'alors mystérieux, enfin qu'il avait conclu un traité de protectorat avec le Baguirmi, en y laissant un poste militaire et un résident. A peine revenu en France pour s'y marier, il apprend que Rabah a envahi le Baguirmi et chassé notre protégé le sultan Gaourang avec tout son peuple. Il n'hésite pas à quitter son foyer si longtemps désiré; sa jeune femme, malgré la douleur d'une séparation cruelle, se montre aussi noble, aussi héroïque que lui-même, en le laissant partir, en l'encourageant la première à courir au danger où le devoir l'appelle. Rendons hommage, Messieurs, à ces femmes françaises qui sont vraiment dignes de ceux à qui elles donnent leur foi! (*Applaudissements.*) Revenu au Baguirmi, Gentil, n'ayant cependant que trois cents fusils, venge la mort de Bretonnet et inflige à Rabah un premier échec. Puis il attend l'arrivée des forces du Nord. Dès que les émissaires de Joalland lui apportent la nouvelle de leur approche, il marche à leur rencontre et se joint à Lamy et à Joalland pour porter à Rabah le coup décisif. (*Applaudissements.*)

Lorsque des esprits chagrins, au spectacle de nos misérables querelles politiques, qui ne sont qu'un mal passager, parlent de la décadence de la France, je voudrais, Messieurs, les mettre en présence de cette suite ininterrompue d'actions héroïques dont est remplie depuis vingt ans notre histoire coloniale, et leur demander si c'est là un signe de décadence. Une nation dont les fils sont animés d'un tel esprit de dévouement et de sacrifice, une nation qui enfante des phalanges de héros comme aucune autre nation européenne ne peut se vanter d'en produire, une telle nation reste toujours digne de revendiquer le premier rang parmi toutes les autres. (*Applaudissements.*)

Messieurs, l'ère des conquêtes est terminée. Nous sommes entrés dans l'ère de l'agriculture et du commerce fécond. L'année qui vient de se terminer a vu nos colonies de l'Afrique occidentale entreprendre deux œuvres considérables : le chemin de fer de la Guinée et celui du Dahomey, au moyen des seules ressources des deux colonies, sans aucune assistance de la métropole. Et en effet la Guinée et le Dahomey ont développé à ce point leur prospérité dans ces dernières années, que non seulement elles paient toutes leurs dépenses d'administration, mais qu'en outre elles disposent d'un excédent suffisant pour payer les emprunts nécessaires à la construction de leurs voies de pénétration. Nous pouvons compter que dans peu d'années la locomotive arrivera sur le haut Niger par la voie partant de Konakry, sur le moyen Niger par celle partant de Kayes, sur le bas Niger par celle partant de Kotonou. Le rayon d'action du commerce s'étendra ainsi sur d'immenses espaces encore inexploités, et quant aux régions traversées, elles retrouveront pour la production agricole les milliers de bras employés aujourd'hui au stérile et coûteux travail du portage. Tout le long des voies nouvelles, nous verrons se développer des cultures comme nous l'avons vu le long du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Et à qui devons-nous ces heureux et rapides résultats en Guinée et au Dahomey? De même qu'en Indo-Chine et à Madagascar, c'est surtout au bon choix des gouverneurs et à la longue durée de leur administration. M. Ballay a administré la Guinée pendant dix ans et M. Ballot le Dahomey pendant la même durée. Tous deux, avec des qualités diverses, ont obtenu les merveilleux résultats que nous recueillons aujourd'hui. M. Ballot, fatigué par le climat, a dû prendre une retraite prématurée. Nous lui adressons l'hommage de la reconnaissance du pays. (*Applaudissements.*) Celui qui le remplace, M. Liotard, saura certainement continuer sa tâche; nous l'avons en effet vu à l'œuvre dans l'Oubangui. M. Ballay a pris, par dévouement, en pleine épidémie de fièvre jaune, l'intérim du gouvernement général; il en est aujourd'hui le titulaire. L'Afrique occidentale ne pouvait désirer mieux Nous saluons ce vaillant citoyen et nous sommes certains qu'il conti-

nuera sur ce plus vaste théâtre le bien qu'il faisait en Guinée. (*Applaudissements.*)

Je m'arrête, Messieurs, dans cette longue énumération. Je ne vous parlerai pas de nos autres colonies, qui, elles aussi, commencent à développer leur outillage, comme la Guyane qui, sous l'habile direction de M. Mouttet, va entreprendre un chemin de fer reliant Cayenne aux placers, comme la Nouvelle-Calédonie qui, grâce à la haute valeur de son éminent gouverneur, M. Feillet, que nous sommes heureux de voir et de saluer ici (*Applaudissements*), développe de plus en plus ses ressources et va pouvoir consacrer dix millions à l'exécution de ses travaux publics.

De cet examen des résultats de notre politique coloniale en 1900, nous pourrions, Messieurs, dégager maintes conclusions. Je n'en viserai qu'une seule. La condition première du succès d'une colonie, c'est une direction intelligente exercée sur place par un chef responsable et libre de ses décisions. Si pendant longtemps certaines colonies ont périclité, malgré les conditions naturelles les plus favorables, la faute en était le plus souvent au pouvoir central qui, ou bien avait mal choisi son représentant, ou voulait s'ingérer trop étroitement dans les détails de sa gestion. Le Ministère des Colonies doit se garder de prétendre à administrer directement. Il doit laisser aux gouverneurs le plus d'initiative, le plus d'autorité, le plus de responsabilité possible. Sa fonction est une fonction de haute tutelle, de contrôle supérieur. Il indique la direction générale; il vérifie si elle est suivie; il ne doit pas chercher à conduire lui-même. (*Applaudissements.*)

J'ajouterai que la même règle s'impose au Parlement vis-à-vis du gouvernement. En matière coloniale, légiférons le moins possible. Conservons au gouvernement cet instrument si souple, d'une action si rapide et si efficace, le décret-loi, et gardons-nous d'introduire l'appareil législatif dans notre organisme colonial, excepté quand nous ne pouvons pas faire autrement, c'est-à-dire quand les finances de l'État sont engagées.

Messieurs, la France, si durement éprouvée en Europe, a trouvé dans le développement prodigieux de son empire colonial un renouveau de gloire militaire et d'activité pacifique. Cet empire, elle le doit à l'audace de ses explorateurs et à la vaillance de ses soldats. Elle le doit aussi et tout d'abord à la foi enthousiaste des apôtres de l'idée coloniale qui ont su, par leur ardente propagande, par leur dévouement passionné à cette noble cause, susciter les vocations, écarter les obstacles, faire comprendre enfin à la France, malgré les résistances obstinées d'une partie du Parlement, combien l'expansion coloniale devait lui apporter de force nouvelle et de richesse. Nous avons ici, Messieurs, l'un des apôtres les plus

éloquents de cette foi, un de ceux qui ont avec le plus d'ardeur et aussi avec le plus d'efficacité entraîné le pays dans cette voie féconde. J'ai nommé M. Etienne. (*Applaudissements.*)

Grâce à tous ces vaillants, Messieurs, la France est aujourd'hui la plus grande puissance coloniale du monde après l'Angleterre. C'est par ses colonies qu'elle reprendra dans le monde la prépondérance qu'elle avait pu croire perdue. Ne nous arrêtons pas aux vaines querelles que cherchent à entretenir entre nous des hommes qui n'ont rien appris, qui restent comme hypnotisés dans de vieilles et stériles rancunes, qui ne savent pas regarder au delà des frontières et des mers, qui n'aperçoivent pas les vastes espaces ouverts à notre féconde activité et au développement de notre race.

Ces luttes intestines, auxquelles nous assistons attristés, doivent nous paraître vraiment misérables et presque criminelles lorsque nous voyons combien elles nous détournent de ce qui devrait être le seul but de tous les citoyens de ce pays : la grandeur, la puissance, la richesse de notre patrie. Cette grandeur, cette puissance, cette richesse, sont dorénavant attachées au sort de notre empire colonial. Je bois, Messieurs, aux colonies françaises, à la plus grande France. (*Applaudissements prolongés.*)

Allocution de M. Étienne.

Messieurs, j'éprouve un véritable embarras à prendre la parole après le discours si intéressant et si complet que vient de prononcer notre président, mon excellent ami Guillain, qui nous a fait avec une clarté et une précision remarquables un exposé magistral de la situation d'hier et d'aujourd'hui dans notre immense empire colonial.

Il a abondamment démontré que les efforts faits depuis vingt ans pour rendre à la France sa puissance coloniale n'ont pas été stériles. Les résultats, aujourd'hui constatés et incontestés, sont le témoignage irrécusable de la vitalité, de l'énergie de notre grand pays.

Il nous a dit qu'en Indo-Chine, un superbe programme de travaux publics s'exécute, grâce, il faut le dire, à l'activité et au dévouement d'un homme d'une intelligence supérieure, M. Doumer.

En quelques traits rapides mais saisissants, il nous a fait connaître l'œuvre incomparable accomplie en quelques années à Madagascar, et il a ainsi fait la seule réponse qui convient aux odieuses accusations récemment lancées contre le plus honnête homme, le plus vaillant, le plus estimable, le plus honorable des militaires et des administrateurs, le général Gallieni. (*Applaudissements.*)

Il a su nous captiver en parlant de l'Afrique occidentale qui, pau-

vre et sans organisation il y a dix ans, est prospère aujourd'hui, grâce à l'intelligence et à l'initiative de deux hommes que nous saluons comme ils le méritent : MM. Ballay et Ballot. Il nous a parlé de la Nouvelle-Calédonie, et a rendu pleine justice à son excellent gouverneur, M. Feillet. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il a omis de vous dire, ce qu'il ne pouvait pas vous dire, c'est que cet essor et cette activité de la France dans ces dernières années sont dus en grande partie à un ministre des colonies qui a voulu répudier les errements du passé, qui a eu le sentiment très net de son devoir, qui a su être opiniâtre dans ses convictions et dans ses résolutions, à un homme qui a accompli sa tâche avec un talent et un dévouement remarquables, à M. le ministre des Colonies Guillain. (*Applaudissements.*)

C'est à M. Guillain que nos colonies sont redevables du développement de leur commerce, de leur agriculture ; si des chemins de fer se construisent, si d'autres se préparent, si la politique d'expansion coloniale a repris la grande place qui lui appartient, c'est en grande partie à M. Guillain que nous le devons. (*Applaudissements.*)

M. Guillain a bien voulu déclarer que j'étais l'apôtre de la colonisation ; je l'en remercie. Depuis vingt ans, j'apporte à cette noble cause le concours, pas de mon talent, je n'ai pas de talent, mais de toute mon énergie et de tout mon dévouement. Je sers mon pays. (*Applaudissements.*)

M. Guillain, lui aussi, comme votre serviteur, n'a pas craint d'avoir d'heureuses initiatives et d'accepter de lourdes responsabilités. Je l'en félicite hautement.

C'est pourquoi, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de mon excellent ami Guillain. (*Applaudissements.*)

Je me permets d'ajouter un mot. On vous a annoncé qu'un comité de l'Asie française allait se constituer. Ce comité existe, il fonctionne.

Quel est le but poursuivi par ceux qui ont eu cette heureuse conception? Grouper, rassembler en un faisceau les efforts éparpillés, disséminés sur les immenses territoires d'Asie et d'Océanie, leur donner un centre d'action puissant, défendre les intérêts français et les développer.

Vous savez tous quels immenses services ont été rendus depuis vingt ans à la cause coloniale par le comité de l'Afrique française, qui est présidé par mon éminent ami le prince d'Arenberg; nous voudrions, tout en tenant compte et des situations des deux continents et des circonstances, faire, avec des procédés différents, une œuvre aussi utile que celle qui a été accomplie par le comité de l'Afrique française.

C'est au comité de l'Afrique française que nous devons beaucoup

de ces belles et décisives explorations qui ont assuré à la France une situation prépondérante dans l'Ouest et le centre africains.

Le comité de l'Asie française n'aura pas à favoriser l'idée de conquête. Dans ces régions, la part de la France est jugée suffisante; mais il est toutefois bien entendu que si la période d'extension territoriale est close aussi bien en Afrique qu'en Asie, nous nous réservons de faire prévaloir notre influence sous la forme la plus avantageuse à nos intérêts: en Afrique, au Maroc; en Asie, au Yunnan, au Sé-tchouen, au Siam.

Nous organiserons en Asie des missions pacifiques, qui auront pour but de nous instruire sur les origines, les mœurs, les civilisations de toutes les régions de l'Asie, sur les richesses qu'elles renferment et sur les moyens les plus efficaces pour les exploiter. Nous désirons que là aussi, alors que les grandes nations européennes y asseoient leur influence, nous trouvions profit moral et matériel pour notre pays.

Tels sont les mobiles qui nous animent. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, à tous les dévouements ; nous sollicitons tous les concours; je fais appel au vôtre, Messieurs; je sais qu'il ne nous fera pas défaut, et convaincus que vous êtes que là pour nous soutenir, nous allons travailler encore pour la grandeur de notre pays. (*Applaudissements.*)

*
* *

La direction des *Questions diplomatiques et coloniales* remercie ses confrères de la presse quotidienne et périodique des témoignages de sympathie qu'elle a reçus d'eux à l'occasion de ce déjeuner.

La *France coloniale moderne* donnera, le mardi 26 février 1901, dans la grande salle de la Société de géographie, une conférence sous la présidence de M. F. Guillain, député, ancien ministre. M. Albert Métin, agrégé d'histoire et de géographie, chargé de mission autour du monde, parlera de l'*Egypte d'aujourd'hui.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Tchèques au XIXe siècle, par Charles HOPMAN, publié avec la collaboration de MM. FLOURENS, Louis LEGER, Maurice MURET, P.-V. KREJECI, Adolphe CERNY et Mlle CAMILLA L'HUILLIER. Gr. in-8°, 137 p. Prague, 1900, av. nombr. planches et gravures hors texte et dans le texte.

Depuis quelques années, tout ce qui concerne la race slave excite en France un intérêt particulier. Il n'en a pas toujours été ainsi ; il y a trente ou quarante ans, on considérait volontiers les Slaves comme des barbares indignes de faire partie du système politique de l'Europe. Les Slaves, et en particulier les Tchèques, sont-ils vraiment si incapables de figurer parmi les *Kulturvölker* ? C'est à quoi répond ce beau livre, luxueusement imprimé et illustré, sur les Tchèques au XIXe siècle, œuvre patriotique où cette vaillante nationalité expose à l'Europe et à la France en particulier ses titres historiques, littéraires et artistiques. On verra à quel point ce mouvement de renaissance mérite l'attention du politique et de l'historien. « Je ne connais pas, écrit M. Flourens, de spectacle plus intéressant pour le penseur, plus passionnant pour le patriote, que le réveil des nationalités dans l'empire austro-hongrois. » On lira avec un intérêt tout particulier l'étude de M. Louis Leger, qui fut en France l'initiateur des études slaves, sur l'historien national de la Bohême, François Palacky. On en conclura, avec Palacky et avec M. Leger, que la fédération doit être désormais la base de la constitution autrichienne. L'Autriche a eu tort de prétendre calquer sa constitution sur celle des Etats homogènes, comme la France ou la Belgique. Chaque groupe doit s'administrer comme il l'entend et dans la langue qui lui convient, ainsi que les choses se passent en Suisse, par exemple.

Der islamische Orient, Berichte und Forschungen, par Martin HARTMANN. Berlin, Wolf Peiser, 2 fasc. in-8°.

Toutes les questions relatives à l'avenir de l'Islam préoccupent à juste titre les esprits, car il n'en est guère de plus importantes pour l'avenir du domaine colonial de la France, qui renferme de nombreux musulmans, et pour celui de l'humanité tout entière. Aussi lira-t-on avec grand intérêt ces fascicules de mélanges, où le savant professeur du Séminaire des langues orientales de Berlin, qui a résidé plus de douze ans en Orient et a toujours suivi avec attention le mouvement politique, religieux et littéraire du monde musulman, donne sur ces questions un avis éclairé. Dans le 1er fascicule, M. Hartmann fait voir notamment que les notions d'islam et d'arabe ne se recouvrent pas complètement, puisque les Turcs sont musulmans et non arabes, et que les Syriens chrétiens ont une remarquable culture arabe. L'auteur ne croit pas que le Sultan puisse jamais être considéré comme le pur représentant de l'idée islamique. Il espère d'autre part que les courants progressistes et réformateurs qu'on observe dans l'Islam finiront par l'emporter.

Le 2e fascicule est consacré à l'Islam en Chine. La solution du problème d'Extrême-Orient comporte une transformation intérieure de la Chine, pour laquelle la force brutale ne saurait suffire. — « On peut bien, dit plaisamment l'auteur, s'appuyer sur des baïonnettes, mais non s'asseoir dessus. » — La Chine entière deviendra-t-elle musulmane, comme quelques-uns le pensent? C'est ce qu'examine M. Hartmann. La France, qui, après avoir rencontré l'Islam dans la Méditerranée et dans l'Afrique occidentale, va se retrouver en contact avec lui au Yunnan, ne saurait y demeurer indifférente. L'auteur ne croit pas au péril islamique, pas plus en Extrême-Orient qu'en Occident.

Mechra-el-Mélki, chronique tunisienne (1705-1771), par Mohammed SEGHIR ben YOUSSEF, de Béja, ouvrage traduit en français par Victor SERRES, contrôleur civil attaché à la Résidence générale de France à Tunis, et Mohammed LASRAM, directeur de l'administration des forêts d'oliviers. Paris, E. Leroux, in-8°, 488 p.

Cette traduction de la chronique de Mohammed Seghir ben Youssef a paru en 1896-1900 dans la *Revue Tunisienne*, sous le titre de : *Soixante ans d'histoire de la Tunisie*. C'est un récit suivi des événements qui se sont déroulés du vivant de l'auteur, événements qui constituent une période complète et bien tranchée de l'histoire de la Tunisie au XVIIIe siècle. C'est l'histoire des quatre premiers beys de la famille husseïnite que l'auteur nous présente; et l'accumulation des détails, souvent terre à terre, mais toujours très vivants et très typiques, fait défiler sous nos yeux, dans des scènes mouvementées et d'une grande intensité de vie, les péripéties de cette histoire.

L'ouvrage de Mohammed ben Youssef est un des documents historiques les plus importants pour l'étude de la Tunisie moderne. Il faut savoir gré à MM. Serres et Lasram de l'avoir traduit, d'en avoir élagué les développements purement littéraires et les citations de textes religieux (c'est, à notre avis, la meilleure et la seule manière d'agir avec les textes arabes), d'y avoir joint des notes qui en facilitent l'intelligence. Leur traduction se lit avec intérêt et avec plaisir; le fait, quand il s'agit d'un historien arabe, est assez rare pour être signalé.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue politique et parlementaire, 10 janvier et 10 février. — L'accord anglo-allemand. Hypothèse diplomatique, par RENÉ HENRY. — Le rapprochement des races latine et slave et l'Autriche-Hongrie, par ***.

On n'a pas oublié le remarquable discours dans lequel M. Paul Deschanel appelait l'attention de tous les Français et de tous les hommes politiques sur le problème austro-hongrois et sur l'importance de la question de l'Autriche-Hongrie pour la politique intérieure et extérieure de la France. M. René Henry reprend aujourd'hui cette même question, en se plaçant au point de vue général de l'hypothèse d'un accord anglo-allemand. Le soin avec lequel ce travail est fait, aussi bien que l'actualité du sujet, donnent à cette étude une importance spéciale. M. René Henry, contrairement aux idées exprimées ici même par notre collaborateur M. W. Beaumont, estime que l'Allemagne a des vues sur une grande partie de l'Autriche Cisleithane et cessera de retenir les pangermanistes le jour où les Allemands de Cisleithanie seraient dominés par les Slaves : le moment décisif pourrait bien être proche. La politique française doit chercher, dans la mesure du possible, à éviter que le rapprochement anglo-allemand devienne plus intime, à grouper les petits Etats comme l'avaient fait jadis

Henri IV et Richelieu, et, tout en s'appuyant sur la Russie, à profiter de la dissolution éventuelle de la Triple-Alliance. Dans l'article anonyme de la *Revue* du 10 février, l'auteur, un Russe, préconise l'accession de l'Italie à l'alliance franco-russe et insiste sur la communauté des intérêts du slavisme et du latinisme contre le germanisme. La conclusion de ces articles est que « l'Allemand reste l'adversaire principal ». Pour partager cette manière de voir, il faudrait admettre, comme on est trop porté, croyons-nous, à le faire dans certains milieux, que l'Europe est toujours le centre du monde, et considérer comme non-avenu notre empire colonial. C'est en somme la politique continentale opposée à la politique maritime et coloniale. Il faut de toute nécessité choisir entre les deux, si nous ne voulons pas voir se renouveler les désastres du XVIIIe siècle.

A. B.

Revue d'histoire diplomatique, 15e année. n° 1.

Dans ce numéro, notre collaborateur M. le baron d'Avril étudie la question, qu'il connaît si bien, de la protection des chrétiens dans le Levant et publie les textes qui se réfèrent à cette protection. Dans le même fascicule, une étude de M. le vicomte M. Boutry sur l'abbé de Tencin, chargé d'affaires à Rome de 1721 à 1724, et la suite du travail de M. Ed. Driault sur la question d'Orient en 1807.

Revue scientifique, 9 février. — La Chine et les chinois, par M. ZABOROWSKI.

La conférence annuelle instituée en commémoration de Broca était faite cette année par M. Zaborowski. Celui-ci a traité avec son grand talent un sujet plein d'actualité : la Chine et les Chinois. Après avoir déterminé les origines de la race jaune, décrit son action défensive contre les nomades, il arrive aux caractères ethnographiques et cherche, à ce point de vue, à réhabiliter auprès de nous le peuple chinois. Selon lui, les Célestes sont enjoués et pleins de gaieté. Si l'on se plaint d'eux, c'est généralement à l'occasion de leur politesse trop cérémonieuse, trop obséquieuse. Mais, à force d'insultes et de violences, l'Europe réussira certainement pour son malheur à ramener la Chine au niveau de sa barbarie guerrière.

Revue des Revues. — Les journaux chinois, par J. SHUINLING, et C. HSINGLING.

Bien qu'une très faible partie de la population chinoise soit capable, comme on sait, de lire l'écriture si compliquée de sa langue, divers journaux se publient en chinois, notamment à Changhaï. On sait que le *North China Daily News* a beaucoup contribué au développement de l'influence anglaise en Chine. Il existe un seul journal français, l'*Echo de Chine*, qui a quatre ans d'existence.

Armée et Marine, 10 janvier 1901.

Numéro exceptionnel consacré aux armées des six grandes puissances européennes. De fort belles photographies, des portraits nombreux, donnent à ce numéro un cachet spécial et un intérêt exceptionnel.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger, 4e trimestre 1900.

A noter, dans cet intéressant fascicule, une conférence de M. le commandant Laquière sur le Tidikelt et le Touat, une conférence de M. Mercuri sur la mission de Béhagle, une note de M. Joly sur la plaine des Beni-Sliman, etc.

Bollettino della Società Geografica Italiana, février.

Conférence sur l'expédition arctique italienne de la *Stella Polare*, faite à Rome sous les auspices de la Société de Géographie italienne par S. A. R. le duc des Abruzzes et par le commandant U. Cagni. Photographies et cartes relatives à l'expédition.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA PRESSE ANGLAISE

Il s'agit d'énumérer les principaux journaux anglais, d'en faire pour ainsi dire le portrait à la plume, d'indiquer leurs tendances politiques ou sociales, leur public par conséquent, leur façon de présenter les événements, le crédit qu'il est légitime ou risqué d'attacher à leurs informations : de telle sorte que, si un lecteur français, ouvrant un journal ou une revue, y trouve une citation du *Standard* ou un télégramme du *Daily Express*, il sache à peu près ce qu'il doit croire, craindre ou espérer.

L'Angleterre est terre de manuels. Ce pays si remarquable à cela de commun avec la Chine qu'il aime les notions toutes faites qui mènent aux applications toutes pratiques. Le *Hazell's Almonach* paraît tous les ans, et c'est un ouvrage infiniment précieux. On y trouve le nom de tous les grands journaux, avec la date de leur fondation, l'adresse de leur directeur et, la plupart du temps, le chiffre de leur tirage. Il faut dix minutes pour s'approprier cette science. Pour connaître leur opinion, il faut les lire. Physiquement, l'effort est considérable, à cause de leur dimension et de la quantité de leurs pages. Le *Times* en a une vingtaine, la plupart des autres journaux au moins dix et souvent davantage. Intellectuellement, il suffit d'un effort médiocre et d'une faible connaissance de l'histoire contemporaine anglaise pour se rendre compte de la nuance d'opinion qu'ils ont la prétention de représenter : quinze jours y suffisent. Au bout de trois mois de fréquentation au *National Liberal*, ou au *Reform Club*, ou dans n'importe quel autre cercle politique, ou même simplement en déjeunant chaque jour dans un des petits restaurants qui avoisinent le palais de Westminster et où abondent les petits journalistes — lesquels sont si bien informés des faits et gestes des grands, — on saura quel est le personnel des journaux, le nom des auteurs

des articles de tête, toujours non signés, et approximativement le prix de leur copie.

J'entreprendrai de dire tout cela — sauf peut-être le prix de la copie. — Cela fait, il faudra peut-être recommencer pour donner le sens réel de toute cette vérité matérielle [1].

***

Il y a le *Times*, augustement surnommé le *Thunderer*, ou, pour traduire par un approximatif français, « Jupiter tonnant ». Dans son excellent ouvrage sur *l'Education en Angleterre*, M. Max Leclerc a dit : « Le chef-d'œuvre de la Presse anglaise, c'est le *Times*. En ouvrant un numéro du *Times* qui sort des presses à quatre heures du matin, l'esprit est confondu à la pensée que vingt-quatre heures plus tôt rien de ce qui se trouve dans ces douze ou seize pages, — M. Max Leclerc aurait dû dire vingt, — admirablement imprimées sur beau papier d'alfa, n'était encore écrit, composé ni même vécu ; qu'à onze heures, la veille, pas un mot peut-être de ces immenses discours télégraphiés ou reproduits *in extenso* n'était encore prononcé aux Communes, à Manchester ou à Edimbourg. C'est l'histoire des dernières vingt-quatre heures dans le monde entier, copieusement relatée et parfaitement classée. Tous les grands journaux de Londres entretiennent dans les capitales d'Europe, avec des traitements de ministres, des correspondants particuliers qui télégraphient chaque soir des centaines et des milliers de mots. C'est le *Times* qui a entrepris le premier de supporter ces frais énormes, et tous ont suivi. »

Tout le monde connaît au moins un exemple des dépenses qu'entraîne ce journalisme télégraphique. Il y a dix ans, lors de la grande crise économique et politique qui éclata dans la République Argentine, le correspondant du *Times* télégraphia heure par heure les événements qui se précipitaient. Aucun gouvernement n'aurait pu s'offrir ce luxe. Le *Times* en eut pour 37.500 francs en deux jours. Ce qu'on ignore assez généralement, c'est le motif qui engagea son correspondant à faire gagner à une compagnie télégraphique une si grosse somme : quelques jours auparavant, la révolution n'ayant pas encore éclaté, il avait envoyé en « nègre » une nouvelle qui fut mal transmise et mal comprise. Les spéculateurs qui lisaient le *Times* y furent trompés et s'en plaignirent. « A l'avenir, câbla le directeur du

[1] Il est certains faits d'ordre économique dont il ne sera pas question dans cette étude, mais qu'il faut rappeler En 1836, le droit de timbre sur les journaux fut réduit de 0,40 à 0,10 centimes. L'impôt sur les annonces fut aboli en 1853, le droit de timbre disparut en 1855 et l'impôt sur le papier en 1861. Les dates de ces trois dernières mesures si rapprochées coïncident avec l'apogée moral de la presse anglaise. Elles furent prises parce qu'elle en était digne.

Times, envoyez-nous des phrases complètes et en bon anglais, *avec la ponctuation*. » La révolution éclata; il y eut beaucoup de nouvelles à envoyer, avec la ponctuation! Coût : 37.500 francs.

Il n'en va pas de même en France. Qu'il me soit permis à cet égard de faire un retour sur moi-même. J'eus un jour l'honneur d'être désigné comme correspondant, à Madagascar, d'une agence d'informations française. J'avais pour mission de ne télégraphier que dans trois cas : 1° si la reine de Madagascar mourait; 2° si le résident général était assassiné; 3° si une insurrection générale éclatait. Il y eut bien une insurrection générale, au bout du compte, puisque nous ne tenions plus guère en Imerina, vers juillet 1896, que Tananarive. Mais il n'y eut jamais un moment où on pût dire : l'insurrection générale a éclaté. Cette insurrection générale fut la somme d'une série de petits soulèvements particuliers, espacés sur six mois de temps. C'est pourquoi je ne télégraphiai jamais, car la reine Ranavalo et M. Laroche vivent encore, ce qu'on ne saurait regretter.

Au *Times*, comme dans tous les autres grands journaux du matin, les articles de tête ne sont pas signés. C'est l'impersonnalité du « nous », représentant le journal tout entier, et que le *Temps*, à peu près seul à Paris, a tenu à garder d'une façon complète. Mais au *Times*, le mystère est double. Non seulement les articles ne sont pas signés, mais les noms de leurs auteurs sont tenus, même pour les confrères, aussi secrets que possible. On connaît cependant les noms, et on arrive à reconnaître la prose du directeur G. E. Buckle, de MM. Edward Brain et Moberley Bell.

Le *Times* a eu plusieurs correspondants de guerre au Transvaal; le principal est le colonel Frank Rhodes, frère de Cecil Rhodes et complice de Jameson dans sa tentative de piraterie sur Johannesburg en 1895. Mais le correspondant « spécial » par excellence dont le *Times* s'enorgueillit est le fameux Dr Morrisson, son agent à Pékin, qui, à vingt ans, traversait à pied l'Australie (il est né dans l'État de Victoria) du golfe de Carpenterie à Melbourne. Un an plus tard, il recevait à travers le corps, dans une expédition en Nouvelle Guinée, une zagaie dont la pointe ne put être extraite qu'à Londres, dix mois après. A peine guéri, il repartit de Londres pour la Chine, la Mandchourie et le Tonkin. C'est lui qui a envoyé de Pékin, avant, pendant et après le siège de cette ville par les Boxers, les télégrammes les plus exacts, les plus vivants, les plus utiles aussi à la cause de son pays. N'a-t-on pas dit même qu'il était regrettable que le ministre d'Angleterre en Chine, sir Claude Macdonald, n'eût pas toujours eu la justesse de coup d'œil du correspondant du *Times*?

Ceux des *leaders writers* du *Times* dont on ignore les noms sont presque tous des spécialistes, anciens fonctionnaires du *Civil Service of India*, de l'armée ou de la marine.

Je crois qu'on offenserait le directeur du *Times*, le distingué M. G. E. Buckle, en disant que son journal est d'un parti. Le *Times* a la prétention de faire l'opinion, non de la suivre. Mais pratiquement, il est conservateur unioniste. Il a, dès le premier jour, déclaré la guerre à la politique *home ruler* de M. Gladstone, et fut même condamné, sa bonne foi ayant été surprise par l'aventurier Pigott, comme ayant faussement accusé M. Parnell d'avoir pris part aux assassinats de Phenix-Park. Ce procès, avec les dommages et intérêts que le *Times* dut payer lui coûta plusieurs millions. Il s'est cependant relevé de cette crise financière. Cette entreprise — disons mieux, cette institution — a les reins solides. Il est possible cependant que l'influence politique du *Times* ait diminué. Il a un défaut, qui est de coûter trois *pence*, trente centimes, et ce défaut devient plus grave à mesure que grandit et prospère à côté de lui une presse moins massive, ayant un moindre format, moins de feuilles à tourner, rédigée d'une façon plus vive, contenant — il y a de quoi frémir! — des chroniques signées, et coûtant six fois moins que l'auguste *Times*, soit un sou, un *half-penny* : le type en est le *Daily Mail*. Qu'on ne croie pas — une fausse analogie y pousserait — qu'il s'agisse d'une feuille comme nous en avons en France, qu'on achète pour l'article quotidien de son directeur et qui ne vivra que ce que vivra celui-ci. Le *Daily Mail* n'est qu'une partie d'une entreprise colossale, d'un *trust* de publicité dirigé et créé par *les six frères* Harmsworth qui, à eux six, possèdent 72 journaux (quotidiens, hebdomadaires, mensuels), dont le premier a été une petite brochure volante, les *Answers*, au succès foudroyant, à la circulation immense, et qui reste la pierre angulaire de l'œuvre.

Le *Daily Mail* a-t-il une opinion politique? Il serait difficile de le dire. Il est impérialiste et rien qu'impérialiste. Il y a beaucoup de bien à en dire : il se lit; les chroniques parlementaires qu'y écrivit le député irlandais T. P. O'Connor sont de pures merveilles; les messages de l'un de ses correspondants au Transvaal, Georges Steevens, mort à vingt-neuf ans pendant le siège de Ladysmith, et qui avait vécu trois vies quand il mourut, étaient un excellent exemple de littérature impressionniste en même temps que populaire. Et Steevens n'était pas le seul à « travailler » pour son journal sur les champs de bataille. Le rédacteur en chef lui-même, M. Prior, vient de revenir de Cape-Town, où il dirigeait un régiment de vingt correspondants. Voilà pour le bien.

Mais il y a le mal : une espèce d'insouciance pour l'exactitude même matérielle de la nouvelle, si elle a l'irrésistible avantage d'être surprenante. Et c'est là un mérite de la vieille presse anglaise qui disparaît : les informations de celle-ci sont trop souvent, en matière de politique étrangère, résolument tendancieuses; elle pèche par

omission, en tenant patriotiquement caché ce qui peut nuire à son pays, et par exagération en insistant, avec une adresse à laquelle il faut rendre justice, sur ce qui peut nuire aux autres; mais elle a l'horreur du *canard* et le mépris un peu pharisaïque des gens du monde pour certains modes de polémique. Le *Daily Mail* n'a ni cette horreur, ni ce mépris. Il a été avec le *Daily Express*, qui pousse à l'extrême les défauts de son confrère, sans en avoir au même degré les qualités, l'éditeur responsable du fameux télégramme annonçan le massacre de tous les Européens de Pékin. Un télégramme, on s'en souvient, bien dramatique ! Les Européens s'étaient massés en bataillon carré pour sortir des légations. Ils avaient tué je ne sais combien de Chinois; mais, mitraillés à bout portant par les canons braqués sur eux, ils avaient tous péri, après avoir eux-mêmes brûlé la cervelle à leurs femmes, à leurs filles et à leurs enfants.

C'était un mensonge. Ce mensonge a plongé dans une profonde douleur toutes les familles qui avaient des parents à Pékin. Il a excité en Europe le désir de la vengeance, il a été en partie la cause des conseils de pillage et de meurtre donnés aux soldats de certaines puissances. Telle est la responsabilité qu'ont encourue le *Daily Mail* et le *Daily Express*.

*
* *

En étudiant successivement ces deux journaux et le *Times*, on a été d'un pôle à l'autre. Les autres représentants de la presse du matin se rapprochent tous plus ou moins du type *Times*, et il sera inutile d'insister sur eux aussi longuement.

Le *Daily News* est considéré comme l'organe du parti libéral. Mais, depuis l'échec du *home rule* irlandais et la retraite, puis la mort de M. Gladstone, le parti libéral était « en sommeil ». Et le *Daily News* a subi par contre-coup une espèce d'éclipse momentanée dont il vient de se réveiller. Il a d'ailleurs une histoire glorieuse. Fondé en 1846, il eut pour premier rédacteur en chef Charles Dickens, et faillit en mourir! L'illustre romancier n'était pas journaliste, ou tout au moins il n'était ni administrateur, ni homme politique, ni meneur d'hommes. Ce sont des choses qui arrivent. Sorti au bout de cinq ans des mains imprudentes de Dickens, le *Daily News* fit longtemps une carrière triomphale. Ici encore, le talent d'un *War correspondant* le servit; les télégrammes d'Archibald Forbes, pendant la guerre franco-allemande, sont restés le modèle du genre. Ceux d'un autre *War correspondant*, M. Mac Gahan, furent l'origine de la fameuse campagne de M. Gladstone sur les atrocités bulgares. Aujourd'hui encore, bien que les temps soient changés, le *Daily News* a conservé la place la plus honorable dans cette spécialité. Il a envoyé au Transvaal W. Pearse,

héros de plusieurs campagnes, journaliste de premier ordre, sobre, courageux, maniant la plume aussi bien que l'épée. Le fils de M. Pearse était au *Daily Mail*. Il donna sa démission quand la guerre fut déclarée et s'engagea comme volontaire. Il a gagné l'épaulette de lieutenant et fut blessé ainsi que son père.

L'autre *War correspondant* du *Daily News* mérite une mention toute spéciale. C'est M. A. Hales, d'origine australienne, qui n'a pas craint de révéler la cause de la débâcle de Sannah's Post : le régiment des gardes et le 10e hussards, dont les officiers appartiennent au meilleur monde, ayant lâché pied, une batterie fut anéantie et perdit tous ses canons. Depuis ce moment, M. Hales est assez mal vu. Toute vérité n'est pas bonne à dire.

Le *Standard*, né en 1827, a pris de l'importance surtout après l'abolition des droits sur le papier, en 1861. C'est le principal organe conservateur et il arrive, dit-on, qu'il fasse passer dans son édition du soir des bruits provenant d'une source officieuse. Son directeur, M. Mudford, qui a présidé pendant trente ans à ses destinées, vient de prendre sa retraite avec 50.000 francs par an. Ce journaliste expert était misanthrope. Tel journaliste, qui a été quinze ans sous ses ordres, ne le connaît même pas de vue! Et comme l'un des *leader-writers*, M. Alfred Austin, le poète lauréat, ne vient *jamais* au bureau du journal et téléphone son article du fond du cottage qu'il habite dans le Surrey, l'office du *Standard* ressemblerait au palais de la Belle-au-Bois-Dormant, si l'on n'y voyait régulièrement Sidney Low, l'un des meilleurs, sinon le meilleur des journalistes anglais, économiste de premier ordre, et M. Richardson Evans, ancien juge aux Indes.

Le *Daily Telegraph* a été fondé en 1855. Il se dit indépendant, fut anti-gladstonien, et a la prétention d'être un journal mondain. Son tirage est considérable — 500.000 exemplaires, affirme-t-on. — Son rédacteur en chef est M. Lesage, qui n'écrit pas, mais suggère les interminables articles qui ne sont pas la partie la plus intéressante du journal. Il a pour principaux coadjuteurs sir Edwin Arnold, auteur d'un ouvrage intéressant sur le Japon, et qui a épousé une charmante Japonaise; et M. Léonard Courtney, conservateur d'opinion et qui fut ministre des colonies, mais a eu le courage singulier de protester contre la politique de M. Chamberlain à l'égard du Transvaal. Correspondant de guerre au Transvaal, M. Bennett Burleigh, qui en est à sa cinquième campagne.

On trouvera plus loin, pour des raisons particulières, les renseignements relatifs au *Morning Post*, au *Daily Chronicle*, au *Morning Leader*; et pour des motifs analogues, ceux qui concernent la presse du soir, également groupés dans la seconde partie de cet article. Mais, avant de clore cette première partie, il est nécessaire de noter

un fait sur lequel M. Stephen Lauzanne, dans le *Matin*, a déjà attiré l'attention: la plupart des journalistes qui viennent d'être cités, rédacteurs en chef, *leader-writers*, *war-correspondants*, sont des *university men*. Ils ont terminé leurs études à Oxford ou à Cambridge, ils ont tous les mêmes conceptions éthiques, littéraires et sociales, *ils sont tous camarades*, ils ont pour camarades tous les hommes qui dirigent la politique ou les grandes affaires. Et, entre Oxford et Cambridge, il n'y a de différence que ce qu'il faut pour entretenir l'émulation. Les méthodes d'éducation, l'esprit de l'enseignement sont les mêmes. De cette unité dans les principes reçus vient une parfaite unité dans l'impulsion donnée par les classes dirigeantes aux classes dirigées. Tel est le premier fait d'ordre général qui se dégage.

II

Il en est un second, qui se démêle aussi par contraste. Si on considère simplement les étiquettes politiques des journaux anglais du matin, on croit découvrir comme en France une presse conservatrice unioniste et — les conservateurs-unionistes étant au pouvoir — une presse libérale, radicale, radicale-ouvrière, attaquant le cabinet, critiquant tous ses actes, l'incriminant pour ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait pas. Voilà ce que d'honnêtes Français s'attendent à rencontrer.

Qu'on suppose que la France, au lieu de recourir à un arbitrage, ait déclaré la guerre au Brésil à propos d'un territoire contesté qui présentait, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, le même intérêt pour elle que le Transvaal pour l'Angleterre, car il s'y trouve des mines d'or. Une minorité de journaux aurait déclaré que le gouvernement français était vendu aux Juifs et faisait la guerre pour remplir leur portefeuille. Une majorité aurait par patriotisme déclaré cette guerre juste. Mais cette majorité se serait scindée en deux parties, dont l'une eût dénoncé la conduite des opérations, l'incapacité des ministres, la corruption de leurs bureaux, et cherché à renverser le ministère à la première occasion. Il ne s'est rien trouvé de tel en Angleterre. Une des raisons en est que les étiquettes politiques des journaux, ces étiquettes que nous venons patiemment de déchiffrer, ne représentent plus rien, sauf une ou deux exceptions.

Le *Daily News*, on l'a vu, était l'organe du parti libéral *home ruler*. Mais ce parti s'est effondré en apparence au moment de l'échec de M. Gladstone pour doter l'Irlande du *home rule*, en réalité parce qu'il avait accompli sa tâche, qui était la conquête du droit de vote pour certaines catégories de citoyens anglais. Le *Daily News*, jusqu'à une

évolution nouvelle qui date seulement de quelques semaines, était littéralement muselé. Le *Daily Chronicle* se donnait comme impérialiste-libéral. Il reste impérialiste, mais il n'est plus du tout libéral: le premier terme a annulé le second. Son directeur, M. Massingham, l'a appris à ses dépens.

Il n'y avait rien de plus visiblement contraire aux plus simples et plus sains principes du libéralisme, en effet, que de vouloir absorber de force dans l'Empire britannique deux États, dont l'un était parfaitement indépendant, l'autre rattaché à l'Angleterre par un simple droit de veto, que celle-ci prétendait avoir sur les conventions diplomatiques signées par lui. Le vieux libéralisme anglais réprouvait jusqu'à l'idée d'une guerre offensive contre une puissance civilisée. Certes, il espérait qu'un jour se fonderait un vaste *commonwealth* de l'Afrique du Sud, englobant les deux républiques boers : mais cette conquête serait une conquête morale. De même que la supériorité de la civilisation anglaise avait rendu les Afrikanders du Cap de loyaux sujets de la reine, de même cette supériorité, jointe à la communauté des intérêts économiques, amènerait un jour l'Orange et le Transvaal à se syndiquer avec le Natal, avec le Cap, avec la Rhodesia, avec cette espèce de petite république noire qu'est le Basoutoland ; et l'Angleterre serait reconnue la *paramount power* de l'Afrique australe, du consentement libre et heureux de tous : Cafres, Boers, Anglais, étrangers de toutes nations attirés par les mines. Voilà pourquoi cette guerre était un crime ; elle tuait le véritable Empire. C'est ce que pensa M. Massingham, et il écrivit sa pensée.

Les propriétaires du *Daily Chronicle* l'expulsèrent brutalement de son fauteuil éditorial, du jour au lendemain. Sans aucune fortune, admirable exemple du *self-made man*, sorti d'une modeste *grammar school*, ayant, après avoir tout appris de lui-même, atteint à moins de quarante ans une position enviée, dont les appointements atteignaient quinze cents livres (37.500 francs), Henry-William Massingham consentit à tout perdre, plutôt que de mentir à ce qu'il savait juste. De tels hommes honorent l'Angleterre.

Il n'y avait donc pas un seul grand journal libéral du matin, il y a quelques semaines, qui ne fût impérialiste. Tout au plus la question existe-t-elle de savoir si ces journaux préféraient l'impérialisme de lord Rosebery et de sir Charles Dilke à celui de M. Chamberlain : ce qui n'importe guère aux étrangers. Dans la presse du matin à un sou, toute récente, il n'y a qu'une exception, celle du *Morning Leader*, où M. Massingham avait repris la campagne qu'il n'avait pu faire au *Chronicle* avec le même courage et la même vigueur. Mais ce journal n'a ni le tirage, ni l'influence de ses grands confrères.

Autre exception : le vénérable, l'antique *Morning Post*. Ce doyen des journaux de Londres — sa naissance date de 1772 — est

peut-être, sans en excepter même la *Westminster Gazette*, le quotidien qui, tout en acceptant la guerre en elle-même, a dirigé les critiques les plus vives contre la façon dont elle était conduite. Or, le bruit court — et il y a des motifs pour que ce ne soit pas seulement un bruit — que le *Morning Post* est le seul journal que lût la reine Victoria!

Il est en tout cas certain que ses propriétaires, qui dirigent très réellement leur journal, lord Glenesk et son fils Oliver Borthwick, étaient très favorablement reçus à la cour. Lord Glenesk passait pour être un conseiller discret et écouté de sa souveraine. Il a près de Balmoral, où celle-ci passait l'été, un magnifique château, et, quand Balmoral était au grand complet, il avait l'honneur de donner l'hospitalité aux invités royaux. Or, le grand écrivain du journal, son oracle militaire et naval, Spenser Wilkinson, collaborateur de sir Charles Dilke dans deux ouvrages militaires importants : *The Brain of an army*, et *The Brain of an navy*, Spenser Wilkinson a attaqué sans cesse avec talent, avec âpreté, avec des vues malheureusement prophétiques, la tactique et la stratégie des généraux de l'armée d'Afrique.

Il faut ajouter que, sur les champs de bataille mêmes, le *Morning Post* avait deux correspondants : l'un était M. Winston Churchill, ce fils de lord Randolph Churchill, ce jeune homme de vingt-six ans dont la vie aventureuse est un roman, et qui avait vu les champs de bataille de Cuba, de l'Inde et de Khartoum avant d'être fait prisonnier en défendant un train blindé contre les Boers, au Natal, et de s'évader des prisons de Prétoria pour revenir assister à la pénible revanche que sir Redvers Buller finit par prendre de ses échecs [1]. L'autre est M. Joseph Knight, revenu manchot de l'Afrique du Sud, et auquel lord Glenesk fait généreusement une pension de 15.000 francs par an. M. Winston Churchill lui-même a toujours parlé des Boers avec une particulière sympathie. Il y a donc dans l'attitude du *Morning Post*, dans le cas présent, un phénomène intéressant. Je croirais volontiers que cet ancêtre des conservateurs ne goûte guère certaines méthodes nouvelles, qu'il aime à morigéner la jeunesse, et même que, se souvenant que M. Joseph Chamberlain fut un radical et un homme d'affaires, il soupçonne qu'il est resté les deux.

Il en va tout différemment de la presse du soir. Elle fournit à l'opposition un appoint plus considérable. La *Westminster Gazette*, l'*Echo* et le *Star* ont combattu et combattent encore la politique du ministère actuel, que défendent le *Globe*, la *Pall Mall Gazette*

---

[1] On trouvera dans le *Temps* du 1er novembre 1900 une excellente biographie de M. Winston Churchill, par M. Bryan O'Donnell.

et la *Saint-James Gazette*. Il est permis de dire qu'ici la supériorité appartient à l'opposition. La *Saint-James Gazette* jouit d'une vieille réputation; elle en vit et marque parfois cette mauvaise humeur des anciennes beautés qui ne peuvent se résigner à faire tapisserie. La *Pall Mall Gazette* n'a rien gagné, je crois, à quitter les chemins hardis du libéralisme radical, que lui avaient ouverts, voici vingt longues années, John Morley et William Stead. Le *Globe*[1] est, si j'ose ainsi parler, une espèce de journal du matin qui se trompe d'heure et paraît le soir. C'est aussi une fort vieille personne, née, si je ne me trompe, en 1803. Jusqu'en 1866, elle portait la perruque *whig* et découvrit alors, ce qui fut une preuve de bon sens, que les whigs n'existaient plus. Elle se convertit alors tout naturellement aux principes conservateurs et eut un regain de jeunesse. Cet été de la Saint-Martin est un peu lointain. Pourtant sa lecture est profitable. Je ne pense pas que le *Globe* fasse de grands frais en « services spéciaux ». Cependant il a de bons correspondants diplomatiques, dont les informations ne sont pas à négliger.

Mais l'avantage dans la presse du soir n'est pas de ce côté. Sous la direction de M. Spender, la *Westminster Gazette*[2] a pris une originalité de style, une couleur — je ne parle pas de son papier vert! — qui la fait remarquer. Elle est fort anglaise et patriote. Après avoir blâmé la guerre, avoir fait les efforts les plus généreux pour l'empêcher, M. Spender est d'avis maintenant que l'Angleterre ne saurait en sortir que victorieuse. Mais il déplore la façon dont elle est conduite, il croit qu'on a eu tort de ne laisser aux chefs boers, après la prise de Prétoria et de Johannesburg, d'autre alternative que la capitulation à merci ou la lutte sans merci : et cependant il se demande si, dans le cas où on se déciderait à offrir aux Boers des conditions acceptables, ce ne serait pas le peuple anglais lui-même qui les refuserait. Alors on serait forcé de pousser la lutte jusqu'à l'écrasement du dernier commando ; et on ne peut le faire avec les moyens actuels. Il faut encore de l'argent, des hommes, des troupes. Il faut surtout

---

[1] Voici les renseignements essentiels sur quelques-uns de ces journaux. Le *Globe* a pour propriétaire et rédacteur en chef M. Georges Armstrong, ancien lieutenant de vaisseau. La *Pall Mall* a pour propriétaire M. Astor, milliardaire américain naturalisé anglais, aspirant à la pairie et espérant l'obtenir par son journal; rédacteur en chef : sir Douglas Straght, ancien gouverneur des colonies. La *Saint-James* appartient en réalité à la *Linotype Company*. Ses deux écrivains les plus remarquables sont MM. Rowland Macneil et Hanna. Il va sans dire que la liste de noms cités n'est nullement limitative. C'est ainsi que l'un des *war-correspondants* les plus clairvoyants d'Angleterre, M. Williams, n'a même pas été mentionné.

[2] En 1892, le propriétaire de la *Pall Mall Gazette*, sir Georges Newnes, vendit celle-ci à M. Astor, et créa la *Westminster Gazette*, dont le rédacteur en chef est M. J. Spender, frère de M. Harold Spender du *Daily Chronicle*, lequel est passé maintenant au *Manchester Guardian*. L'auteur des caricatures politiques de la *Westminster*, dont la célébrité a passé le détroit, est M. Corruther Gould.

la réforme du commandement, la réforme de l'éducation des officiers, que le gouvernement conservateur n'aura pas le courage de faire. Donc, ce gouvernement est impossible, *au point de vue impérialiste*, et doit disparaître.

L'*Echo*, qui a une clientèle littéraire et intellectuelle, tient le même langage. Le *Star*, dont les 250.000 lecteurs appartiennent au parti radical-démocrate, est plus indépendant encore. Si c'est la guerre qu'il blâme, c'est peut-être encore plus l'impérialisme. Je doute qu'aujourd'hui pourtant il le dise avec décision. Mais il est évident que l'impérialisme a pour résultat immédiat d'obliger le pays — ainsi que l'Angleterre fait en ce moment, et c'est un spectacle dont il ne faut pas contester la beauté — à tourner toutes ses forces, toute son attention vers la défense ou l'attaque, et par conséquent à ajourner les réformes intérieures. Or, ces réformes intérieures, à qui profiteraient-elles ? Aux classes populaires, au parti radical-démocrate. C'est pourquoi, sauf d'honorables exceptions comme celles de M. Léonard Courtney et de quelques autres unionistes, ce n'est que chez les radicaux qu'on a des chances, qu'il ne faut pas s'exagérer, de trouver le *little Englander*, l'homme qui ne rêve pas la plus Grande-Bretagne, le Parlement des Parlements siégeant à Westminster, l'union douanière des colonies et de la métropole contre le monde entier.

Quoi qu'il en soit, on doit voir maintenant qu'il existe dans la presse du soir une beaucoup plus grande diversité d'opinion, une plus grande indépendance. C'est que, jusqu'à présent, un journal du soir coûte moins cher à créer qu'un journal du matin, qu'il a moins de frais, ne se ruine pas en correspondants particuliers dans chaque capitale, en correspondants de guerre excessivement dispendieux, en longs télégrammes à 10 francs le mot, ni même en papier.

Le *Star* est à un sou, mais n'a que quatre pages. La *Westminster* en a huit ou douze, mais de petit format. C'est une presse plus jeune, plus alerte, — et plus franche.

J'ai dit que c'était parce qu'elle avait moins de frais. Pourquoi l'un est-il la conséquence de l'autre ? C'est ce qui reste à expliquer.

(*A suivre.*) PIERRE MILLE.

LA PÉNÉTRATION DE LA CHINE MÉRIDIONALE [1]

II

La grande mêlée des convoitises européennes, inaugurée par l'occupation de Kiao-tchéou à la fin de 1897, marque une phase nouvelle dans la pénétration du sud de la Chine. En présence des avantages considérables obtenus par l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, dans les riches provinces du Nord et du Centre, la France ne pouvait demeurer en reste sur les frontières de son empire indo-chinois.

D'autre part, l'heure était venue pour l'Angleterre de recueillir le fruit de ses longs efforts en Birmanie; l'occasion s'offrait de prolonger en Chine le réseau ferré déjà étendu et parvenu presque à la frontière du Yunnan auquel on travaillait depuis un quart de siècle. L'ère des chemins de fer parut en effet définitivement ouverte en Chine depuis 1898; l'énergie des revendications occidentales, enhardie par le succès, passait outre aux mauvaises volontés et aux lenteurs du gouvernement chinois.

*
* *

La France surtout semble alors s'être rendu compte plus clairement qu'elle ne l'avait jamais fait, par un de ces accès d'activité et de sens politique heureusement assez fréquents dans notre histoire coloniale, des raisons qui lui commandaient d'agir vers le Yunnan et les deux Kouang. Elle commence d'abord par affirmer l'intérêt supérieur qu'offrent à ses yeux ces provinces, en obtenant de la Chine la promesse de ne jamais les aliéner. Puis elle se fait céder une base d'opérations du côté du riche Kouang-toung : la baie de Kouang-tchéou-Ouan. Enfin elle s'assure le droit de construire une voie ferrée qui suppléera la voie imparfaite du fleuve Rouge, et qui nous permettra de profiter effectivement de notre voisinage à l'égard du Yunnan et du Sé-tchouen : la ligne Haï-phong, Lao-kay, Yunnan fou (avril 1898). Mieux encore, pour éviter toute concurrence étrangère à notre ligne de Lang-son à Nanning, on se fait accorder la concession d'une voie partant du port de Pakhoy et aboutissant également à Nanning. Concession destinée évidemment à demeurer fictive, simple arme de défense contre une rivalité possible [1].

---

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 15 février 1901, t. XI, p. 193 avec carte.

Cette initiative énergique était nécessaire. Elle avait en même temps plus de chances de succès qu'à aucune époque antérieure.

Le Yunnan, ravagé de 1855 à 1873 par la grande insurrection musulmane, privé du tiers de sa population, se trouvait en 1898, après un quart de siècle, sinon ramené à sa prospérité ancienne, du moins en voie de relèvement. A côté des traces encore visibles des souffrances que le pays a endurées, on y observe aujourd'hui des plaines fertiles et peuplées. La population s'efforce lentement de reconstituer les rizières en terrasses; les mines, à l'abandon depuis deux générations, sont tour à tour remises en exploitation; un nouvel élément de richesse, l'opium, a remplacé les anciennes ressources de a province longtemps délaissées : la petite industrie manuelle et minière, ainsi que l'élevage des vers à soie. Une circonstance semble favoriser la France dans ce lent réveil de prospérité : les plaines et terrasses du gradin oriental et méridional, les plus proches de notre Tonkin et les moins élevées, sont aujourd'hui plus riches, habitées par une population plus dense et portent moins de traces des dévastations de naguère qu'on ne l'observe dans la région de Tali, *hinterland* naturel de la Birmanie anglaise, ou dans les districts septentrionaux du pays, grands plateaux liasiques en général stériles, dépendant économiquement du Sé-tchouen.

Pour la connaissance précise du champ d'opérations économique qu'ouvrent les trois provinces chinoises voisines de nos possessions, la mission lyonnaise, organisée au lendemain de la guerre sino-japonaise, assura à notre action une efficacité et une sûreté d'objet qui n'est pas commune dans l'exploitation de nos colonies. Par un hasard vraiment heureux, la mission dirigée par MM. E. Rocher et Henri Brenier revenait en France rapportant une mine de renseignements aussi pratiques que possible, fournis par des spécialistes sur les points les plus divers du champ économique, et cela en septembre 1897, juste au moment où les Allemands préparaient leur coup de main de Kiao-tchéou. La mission lyonnaise mettait au point des espérances parfois chimériques et le plus souvent fondées sur des enquêtes incomplètes ou vieillies. Elle confirmait, par la bouche de son ingénieur, M. Duclos, la richesse minière du Yunnan : le cuivre en abondance, le plomb argentifère, l'étain, le zinc, sans parler du charbon et du fer. Mais elle estimait nécessaire une enquête complémentaire sur la valeur réelle de ces minerais, qu'elle avait dû se borner à constater. Elle mettait en garde contre l'espoir de bénéfices rapides dans ce pays dépourvu de communications, où la stagnation profonde du commerce interdisait toute transformation rapide. Elle faisait justice en même temps des exagérations souvent proférées sur les ressources du Kouang-si et du Kouei-tchéou, à peine connus avant son passage, et en dernière analyse elle ne re-

connaissait guère dans ces provinces que des réserves de richesses minières inexploitées, fertiles peut-être en surprises, ou des territoires agricoles pour l'avenir.

Aussitôt que le gouvernement eut pris connaissance de ces renseignements précieux, l'enquête minière suggérée par la mission lyonnaise fut résolue. Deux mois après le retour de la mission, M. A. Leclère, ingénieur en chef des mines, rejoignait la mission technique de M. Guillemoto, chargée d'étudier le prolongement des voies ferrées du Tonkin en Chine méridionale. Parvenu à Hanoï le 6 janvier 1898, M. Leclère consacra dix-huit mois à relever les diverses ressources minières du Yunnan, du Kouei-tchéou et du Kouang-si; en même temps, assisté par MM. Monod et de Vaulserre, il recueillait, avec une clarté de vision tout à fait remarquable, de nombreuses et décisives données sur la géologie, l'orographie, les populations et l'état économique des territoires parcourus[1]. Il n'y a pas exagération à dire que, pour les provinces qui nous occupent, l'enquête de M. Leclère et de ses collaborateurs a considérablement élargi et précisé les résultats déjà si notables de la mission lyonnaise. La France a aujourd'hui des raisons nettes d'agir au Yunnan : c'est un terrain connu, où il est possible d'exercer un effort raisonné.

Il est maintenant avéré que, pour les Européens comme pour les Chinois, lorsqu'ils occupèrent le pays au XVIIe siècle, l'intérêt du Yunnan est surtout industriel et minier. M. Leclère[2] y a constaté « pendant toute la suite de son voyage, à partir de la frontière du Tonkin et même jusqu'au fleuve Bleu, des gisements exceptionnellement étendus de houille grasse, d'une qualité non seulement inconnue au Tonkin, mais rare en Europe et jusque dans la Chine elle-même, pourtant réputée pour la valeur et l'étendue de ses gisements... Ces houilles renferment plus de 30 % de matières volatiles, et souvent moins de 6 % de cendres; elles pourraient faire l'objet d'un grand nombre de concessions, même en leur donnant une étendue très supérieure à celle de nos pays d'Europe. Elles sont exploitées à la chinoise par les procédés les plus rudimentaires, et valent actuellement au plus 10 francs la tonne sur des marchés que le chemin de fer de Lao-kay à Yunnan sen pourra mettre à moins de 200 kilomètres du fleuve Rouge... Transportées à Haï-phong, elles pourraient faciliter par des mélanges la vente des charbons maigres et friables de l'archipel d'Along... De plus, ces gisements, dont des affleurements multiples jalonnent à l'est la route de Mong-tsé à Yunnan sen, se trouvent joints à des dépôts de fer situés sur les

[1] En voir le détail dans le très remarquable article publié par *La Géographie* (15 avril 1900). A. Leclère. *Géographie générale des provinces chinoises voisines du Tonkin*, 8 fig. et une carte.

[2] Rapport au deuxième Congrès des Sociétés françaises de géographie (22 août 1900).

bords même du fleuve Rouge, et à d'innombrables gisements de cuivre exploités depuis les temps les plus reculés ». M. Leclère prévoit donc la création facile d'une industrie locale [1].

Ce sont là des *possibilités* brillantes. Mais ce ne sont que des possibilités. Il n'en reste pas moins que le Yunnan, à un moindre degré sans doute que le Kouang-si et le Kouei-tchéou, est maintenant classé parmi les provinces les plus pauvres de la Chine. Il n'y a d'exception que pour les plaines lacustres, surtout nombreuses aux abords du Tonkin, et où la population atteint une très haute densité. Ce qui fait le plus défaut, ce sont les communications. Sur ce point, M. Leclère est entièrement d'accord avec la mission lyonnaise. Elles manquent à un point qu'on ne saurait se figurer en Europe. Les populations rurales s'éloignent systématiquement des pistes ou des routes délabrées et prodigieusement accidentées, par crainte des réquisitions des mandarins. On ne peut imaginer une vie plus locale, plus strictement cantonnée, un manque plus complet de débouchés, une impossibilité plus absolue d'augmenter le commerce, d'étendre les terrains cultivés, de développer l'élevage. Tout surcroît de rendement serait inutile, puisqu'il n'existe aucun moyen de transport pour augmenter l'exportation.

Mais, d'autre part, on imagine sans peine quelle révolution apportera à la longue dans un tel pays le puissant ferment des chemins de fer. Le Yunnan a la chance de se trouver à la limite de la zone tropicale et des pays tempérés ; presque toutes les cultures d'Europe y prospèrent pendant l'hiver, et quand l'été vient, les grandes pluies font tout à coup succéder la flore tropicale à celle des pays tempérés. L'élevage du mouton et des bêtes à cornes y constitue une ressource virtuelle pour l'Indo-Chine française. Enfin il est inutile de revenir sur l'avenir minier.

Il y a beaucoup moins à attendre du Kouang-si, pays ruiné et insalubre où les dernières bandes de pirates, résidus des Taïpings et des Panthays, tiennent toujours la campagne et ont réduit au désert de vastes districts. Mais ici encore il faut noter une circonstance favorable à la France. Si le Nord et l'Est de la province, c'est-à-dire les bords du Si-Kiang proprement dit, du Hong-Choui-ho, et le cours inférieur du You-kiang sont dévastés, dépeuplés et misérables, les districts occidentaux, limitrophes de nos territoires de Cao-bang et de Lang-son, sont dans des conditions de peuplement et d'aisance beaucoup meilleures. A cet égard, M. Marcel Monnier et M. de Vaulserre sont d'accord. « Le Kouang-si occidental, selon ce dernier, ne suffit pas à son alimentation. Les quantités considérables de riz et de

[1] J'ai emprunté, en les modifiant dans le détail, les termes mêmes du rapport de M. Leclère

denrées qui lui sont nécessaires y sont importées de Canton et de Kouei-lin-fou. Le chemin de fer de Lang-son à Nanning-fou bénéficiera immédiatement de ce trafic[1]. » S'il est vrai, en effet, que le Delta surpeuplé du Tonkin soit destiné à exporter toujours beaucoup moins de riz que la Cochinchine, la récupération des terrains par l'irrigation, à laquelle on travaille aujourd'hui, lui assurera à ce point de vue un rang de plus en plus honorable, et le marché du Kouang-si occidental est celui qui s'impose tout d'abord par son voisinage même.

Quant au Kouei-tchéou, d'abord il est plus loin de nos possessions, infiniment plus à l'écart des voies naturelles ou artificielles par lesquelles s'opère notre effort de pénétration. Il n'y a donc pas lieu d'y songer immédiatement. D'autre part, ce pays a gardé en pleine Chine son caractère indigène. Les Miao-tsé et les Tchong-kia ont réussi à maintenir leurs montagnes fermées aux Chinois. Aussi le produit à peu près unique d'exportation, d'ailleurs très précieux, ce sont les bois[2]. Ce fait seul suffirait à donner la mesure de l'impuissance des Chinois à pénétrer ces massifs sauvages. Partout où domine la civilisation chinoise, les bois ont disparu. Le Kouei-tchéou constitue donc seulement une réserve pour un avenir indéfini.

Voilà dans quelles conditions se présente le champ d'action économique de la Chine méridionale. C'est donc surtout le Yunnan qui mérite de fixer l'intérêt. Malgré le néant à peu près absolu des communications, le progrès naturel de la contrée, qui répare graduellement les blessures dues à la grande révolte, la sécurité rétablie sur le haut fleuve Rouge ont causé un relèvement notable du commerce extérieur par la voie du Tonkin. Ce trafic, qui, comme on l'a vu, dépassait de fort peu 3 millions en 1879, n'a cessé d'augmenter depuis 1890. La piraterie l'avait presque aboli de 1887 à 1889 (le total n'atteignait que 888.000 fr. en cette dernière année)[3]; mais, dans la décade suivante, les progrès ont été rapides : 5.085.000 fr. en 1890, 8.455.000 fr. en 1894, 10.800.000 fr. en 1895. Ainsi, en cinq ans, les affaires avaient doublé. A cet égard pourtant, l'année 1899 détient le record. Le commerce de l'entrepôt de Mong-tsé, d'après les douanes impériales, a atteint au cours de cet exercice 5.256.938 taëls, soit, au taux de 3 fr. 79, 19.924.000 fr. Il faut dire d'ailleurs que ce résultat « phénoménal », qui marque un gain de plus de 6 millions de francs sur 1898, est dû à la hausse des prix de l'étain, principal article d'exportation du Yunnan.

---

[1] Vicomte de Vaulserre, *A travers le Yunnan, et du Yunnan au Tonkin par le Kouei-tchéou et le Kouang-si* (*Tour du Monde*, 1901, nos 1 à 6, p. 69).

[2] *Ibid.*, p. 53.

[3] *Revue Coloniale*, août 1895, p. 465.

Le transit du Tonkin au Yunnan peut donc être qualifié de prospère, et cela d'autant plus que les conditions actuelles des transports et du trafic sembleraient tout à fait opposées à un tel développement. La mission lyonnaise a montré que le transport d'une tonne de marchandises coûte trois fois et demi moins cher de Hong-kong à Lao-kay par mer, puis par petites chaloupes à vapeur à fond plat, que de Lao-kay à Mong-tsé sur jonques, puis à dos de cheval. Qu'on compare sur la carte les deux distances, et l'on jugera, comme le fait justement remarquer M. Brenier, de « l'importance qu'il y a à construire une voie ferrée! Il faut que la voie du fleuve Rouge soit, par sa brièveté, de tout premier ordre pour garder sa prééminence malgré des conditions pareilles ».

Comme si ce n'était pas assez des obstacles naturels, jusqu'à ces tout derniers temps, de multiples entraves artificielles se sont accumulées pour restreindre l'essor de ce trafic. D'abord, les droits de transit sont très lourds et atteignent 20 p. 100. A ces charges s'ajoutent les taxes de plombage, d'accostage, de statistique, de visite, les frais de manutention, d'entreposition, etc. Non contentes de grever les marchandises, ces opérations en retardent l'écoulement et allongent la route, pourtant déjà si longue. Ces droits et ces frais ont frappé la mission lyonnaise[1]. On objecte qu'on veut protéger les produits nationaux. A quoi bon, puisque, selon les derniers chiffres, la part du Tonkin n'atteint guère que 1,5 p. 100 du trafic total?

Ainsi ce commerce est purement de transit. Il est surtout monopolisé par des commerçants chinois établis à Hong-kong ou à Canton. La part des envois du Tonkin y est insignifiante et ne marque nulle tendance à augmenter, ce qui est plus grave. Or, justement, le commerce d'importation au Yunnan dépasse de beaucoup le commerce d'exportation. Ce sont les cotonnades indiennes qui en représentent la plus grosse partie, environ 8 millions de francs; puis viennent les couleurs d'aniline allemandes, les parapluies et allumettes du Japon, le tabac et le papier de Chine. Le Tonkin ne fournit guère que du bois pour cercueils et un peu de coton égrené, et sa part *diminue*. Dans cette année 1899, qui marque un si brusque relèvement du chiffre total, il ne figure que pour 265.000 fr. au lieu de 320.000 fr. l'année précédente. A la sortie du Yunnan, on ne relève guère que du thé venant d'Ivou, Pou-Eur et Mong-haï, de l'opium, du plomb et de l'étain.

Malgré les défectuosités du régime qu'il subit et l'état primitif des transports, ce trafic est déjà une source de revenus notables pour le Tonkin, et surtout il offre le gage d'un grand développement prochain lorsqu'on aura porté le remède là où il est nécessaire, et lors-

[1] Gabriel Angoulvant, Les voies d'accès au Yunnan et le commerce avec ce pays (*Bull. Géog. Commerciale Paris*, XXI, 1899, p. 316).

que Mong-tsé, l'entrepôt distributeur, distant de Lao-kay de 180 kilomètres seulement, sera desservi par une voie ferrée.

Tout cet ensemble de faits suffirait amplement, nous semble-t-il, à justifier une initiative décidée dans ce Yunnan qu'on décrie souvent à tort et à travers, sans examen sérieux de sa valeur intrinsèque et surtout de sa *valeur de situation* par rapport à notre domaine indochinois.

Sur ce dernier point, on ne saurait trop insister. Ce n'est pas seulement pour des intérêts commerciaux ou industriels, mais tout autant et peut-être davantage pour des raisons stratégiques et politiques, qu'il nous est défendu, comme le disait éloquemment dans cette *Revue* M. Étienne, il y a peu de jours, de nous désintéresser des provinces méridionales de la Chine. A cet égard, on peut encore se réclamer des constatations faites par MM. Billet, Deblenne, et surtout Leclère, sur la géographie physique et sur l'ethnographie comparées du Yunnan, du Kouang-si et de notre Tonkin. On avait pu croire, pendant un temps [1], que tout le Tonkin se différenciait nettement par sa géologie, son orographie et ses peuples des provinces chinoises limitrophes. Les dernières recherches démontrent de façon péremptoire que ces idées ne sont vraies que pour le Delta. Il n'y a, au contraire, aucune différence de nature à ces divers points de vue entre le haut Tonkin et le Yunnan. On regardait le haut Tonkin comme une région assez basse, formée d'alluvions épaisses. Or, il est constitué, des deux côtés du fleuve Rouge, par des massifs tabulaires de 1.500 à 1.800 mètres d'altitude, qui sont la continuation pure et simple des gradins du Yunnan. Il n'y a aucune limite tectonique ni orographique entre le Yunnan et le Tonkin. Le Yunnan est seulement plus haut, et on y retrouve à des altitudes de 2.400 mètres des dépôts qui, à la naissance du delta du fleuve Rouge, ne sont plus qu'à 1.000 mètres. Le Yunnan apparaît comme la citadelle et le Tonkin comme le glacis. Pour les populations, les observations sont analogues; il est facile d'identifier les divers éléments qui constituent le chaos de tribus et de races du haut Tonkin, avec les groupes plus nets, mais identiques que M. Leclère a démêlés dans le Yunnan [2], avec les Miao-tsé et Ikia étudiés par le Dr Deblenne dans le Kouei-tchéou.

Si donc les termes de sphère d'attraction, de *hinterland* naturel, ont jamais été de mise, c'est en cette occasion. Et les raisons qui militent pour que nous maintenions intacte notre prépondérance au Yunnan avant toute autre puissance sont si fortes qu'il ne saurait y avoir d'hésitation sur ce point. « Si nous ne savons pas employer

---

[1] C'étaient là les idées de M. de Richthofen et de M. Sarran.
[2] A. Leclère (*La Géographie*, article cité, p. 274-282).

toute notre énergie à n'être pas devancés à ce carrefour stratégique et commercial où est la clé de l'arrière-pays tonkinois, nous aurons trouvé Fachoda au milieu de la Chine[1]. » Si aveugles que nous puissions être quelquefois, nous ne le serons plus assez pour laisser mettre en question la vie même de notre empire indo-chinois.

En tout cas, cet ensemble de raisons explique que les Chambres, dans la discussion du réseau des chemins de fer de l'Indo-Chine (15 et 24 décembre 1898) aient classé comme ligne de première urgence le projet de voie de Haï-phong à Lao-kay, à compléter éventuellement par la section Lao-kay-Yunnan fou, réservée à une compagnie française. Et la somme affectée d'avance à cette entreprise (70 millions) témoigne bien par son importance même de l'intérêt supérieur, national, pourrait-on dire, qui s'y attache. On n'a pu avoir en vue les bénéfices qu'elle procurera, au moins pendant les premières années. Les bords du fleuve Rouge, depuis Yen-bay jusqu'à Manhao, sont à ce point dépeuplés et stériles que la mission lyonnaise montant en Chine n'y trouvait pas de quoi se ravitailler. Il faut du temps pour repeupler, défricher et remettre en culture une contrée de plusieurs centaines de kilomètres. Aussi, toutes les autorités qui s'occupent avec compétence de l'avenir du chemin de fer de Yunnan fou s'accordent-elles à penser que la mise en train, au point de vue du rendement, sera longue, et qu'il faut s'armer de patience. De là la faveur de la garantie accordée par le Parlement à l'entreprise.

Au cours de 1899 et jusqu'à l'explosion de la crise chinoise, les Français ont déployé au delà de nos frontières du Tonkin une remarquable activité. D'abord une série de missions, civiles et militaires, furent chargées des études du chemin de fer. Telle fut la mission de MM. Guillemoto, Leclère et Kerler, dont nous avons déjà dit un mot. Ce fut elle qui se prononça sur l'urgence de la ligne Lao-kay-Yunnan sen. C'est dans cette section que la nouvelle voie de pénétration rencontrera le plus de difficultés, à cause de la succession des plaines de 1.200 à 1.800 mètres et des cols plus élevés de 500 à 600 mètres. Le long du fleuve Rouge, la ligne suivra la rive gauche, notablement moins élevée et moins accidentée que la rive droite, et où le tracé d'une voie ferrée était naturellement forcé de passer. A partir de Lao-kay, d'après les devis de M. Bellat, la ligne longera encore le fleuve sur 70 kilomètres jusqu'à Sin-kay; là, elle empruntera un petit affluent qui la mènera à Mong-tsé par Ying-pan et Shui-tien. En effet, une autre mission, celle du commandant Gosselin, assisté de MM. Schmidt, Bellat, Ibos, avait été organisée par le général Pennequin pour reconnaître les vallées d'accès au Yunnan

[1] Pinon et Marcillac, *La Chine qui s'ouvre* (Paris, Perrin, 1900), p. 208.

par le haut fleuve Rouge. Enfin la mission de MM. Viard, Bourguignon et Bride remonta de Yunnan sen vers Soui fou pour préciser les conditions du prolongement de la ligne vers le Sé-tchouen; M. Viard devait atteindre le Yang-tsé par Tchao-tong et Tong-tchouan, le capitaine Bourguignon par Pé-tsi-hien et Yong-Nin-hien.

Pendant que tous ces travaux s'accomplissaient, moitié par l'initiative officielle, moitié aux frais d'un *consortium* auquel participèrent plusieurs grandes sociétés de crédit et entrepreneurs, l'initiative privée prenait hardiment l'offensive au Yunnan et au Sé-tchouen. Au Sé-tchouen, vers le milieu de 1899, les Anglais constataient avec dépit qu'ils étaient battus sur ce terrain,qu'ils croyaient leur appartenir, par des Français plus habiles, plus audacieux, et surtout plus instruits des vraies ressources du pays. Des entrepreneurs français, ayant pour mandataire M. Duclos, le distingué ingénieur de la mission lyonnaise, y avaient obtenu en principe la concession d'un important domaine minier, constitué surtout par des gisements de houille et de fer, habilement choisis en divers points de la province. Ils devaient les mettre en exploitation d'accord avec un groupe de bailleurs de fonds chinois. Cette sorte de syndicat franco-chinois s'était fondé sur des bases très larges; on ne parlait pas de moins de 12 millions de taëls de capital, plus de 40 millions de francs. On n'avait pas seulement en vue des exploitations minières : on se proposait encore de monter d'autres établissements, manufactures pour articles consommés dans le pays par les indigènes, verreries, hauts-fourneaux, manipulation de denrées diverses prises sur place. Au Yunnan, des entreprises de même genre étaient en préparation. Nos consuls à Yunnan sen et à Tchoung-King, MM. François, Bons d'Anty et Haas, soutenaient très intelligemment nos compatriotes dans ces tentatives.

Bien plus, M. Doumer se rendait en personne au Yunnan, du 6 au 8 juin 1899, pour s'entendre avec les autorités chinoises locales au sujet du chemin de fer, et par ses ordres une commission s'était transportée à Yunnan fou pour régler les différents problèmes techniques de la construction.

Les troubles qui ont pris naissance en mai 1900 ont tout arrêté. On sait dans quelles circonstances dramatiques M. François a rapatrié au Tonkin la colonie française du Yunnan.

*
* *

Nos voisins de Birmanie ne pouvaient naturellement observer qu'avec inquiétude le déploiement insolite d'activité de leurs rivaux français dans la Chine méridionale. Il se peut même qu'un instant, comme le croit M. Giret, ils aient cru la partie perdue pour

eux. Aussi, un vif mouvement d'opinion prit naissance outre-Manche, stimulé par l'entrain des Français et par la peur d'être devancés.

Ce mouvement d'opinion, soutenu par la presse, les chambres de commerce, par des explorateurs ou notabilités tels que Colquhoun, le capitaine Younghusband, lord Charle Beresford, demanda à grands cris la *railway extension*, c'est-à-dire la prolongation des voies ferrées de Birmanie au Yunnan et au Sé-tchouen. C'est ainsi que s'est formé un syndicat, la *Yunnan Company*, dont le but principal était la continuation de la ligne de Kounloun. Toutes ces forces tentèrent d'agir sur le gouvernement, d'obtenir de lui la garantie d'intérêt. Mais lord Salisbury refusa de s'avancer. Il argua des difficultés géographiques à vaincre, « difficultés telles qu'elles alarmeraient un grand ingénieur ». Avant d'engager le gouvernement, il fallait, disait-il, qu'on lui présentât au moins un projet sérieux, un tracé digne d'être discuté et présentant des garanties de praticabilité [1].

Cette prudence de lord Salisbury s'explique, si l'on songe, d'abord que la position de la France au regard du Yunnan est, en fait et en droit, remarquablement solide, et en second lieu si l'on prend garde qu'en Angleterre même, un certain nombre d'hommes très compétents, au fait des conditions naturelles et commerciales de la contrée à traverser, n'étaient et ne sont encore nullement favorables à la *railway extension*, tout au moins avec le tracé qu'on lui prépare. On peut citer à cet égard au moins trois noms, ceux de F. W. Carey, qui s'est signalé en 1899 par un voyage dans les États Chans chinois, du capitaine Wingate, qui a fait un voyage de Chine en Birmanie et connaît 11 provinces chinoises sur 18, et enfin de M. Litton, consul d'Angleterre à Tchoung-King. Selon ces autorités, le Yunnan et le Kouei-tchéou sont les plus pauvres provinces chinoises; la ligne prévue ne les traverserait qu'au prix de difficultés exorbitantes et n'aurait aucune importance commerciale. Le prix du fret de Rangoun au Yang-tsé par la voie ferrée serait, à raison de la grande distance et de l'énorme capital à amortir, beaucoup plus élevé que par le fleuve lui-même, véritable chemin du commerce du Sé-tchouen et du Yunnan septentrional. Le Yunnan septentrional lui-même est une région insignifiante au point de vue du peuplement, de la production et du commerce; le mieux serait de l'éviter et de lancer directement la voie, si l'on se décide à la construire, de Tali fou à Soui fou par Houei-li et le Kien-tchang [2]. Enfin, ce qui serait encore de beaucoup préférable, on ferait mieux de renoncer momentanément à cette entreprise gigantesque et de songer aux territoires si

[1] E. Giret, *La France et l'Angleterre au Yunnan* (*Rev. Indo-Chinoise* du 19 novembre 1900, p. 1098).

[2] *London China Telegr.*, 2 janv. 1900, p. 19.

vastes de la Birmanie et du Siam qui attendent encore l'exploitation. Pourquoi ne pas compléter le réseau ferré de Birmanie? Le commerce de la Birmanie avec la Chine est très peu de chose, et de plus il décroît. Les abords de Teng-Yueh, de Tali fou, portent avec plus de force que les régions privilégiées du Sud-Est l'empreinte des horribles ravages de la grande insurrection[1].

Voilà quelles sont les raisons invoquées par les hommes qui envisagent la question froidement, en soi et sous son aspect purement économique. Mais le parti de l'*extension* devait forcément étouffer ces voix prudentes.

Il fallait, déclarait-on, relier la Birmanie au Sé-tchouen. Cette entreprise est d'abord d'une importance incalculable surtout pour le Lancashire et les cotonnades[2]. Malgré les *likin*, la Chine est pour cet article le principal client après l'Inde. Mais ici on peut faire observer que ce ne serait pas tant le Lancashire que l'Inde qui profiterait de ce nouveau débouché. Ensuite, ce débouché ne serait pas long à se fermer, par la création probable, dans le Sé-tchouen même, de filatures et de tissages indigènes dont les produits refouleraient l'exportation étrangère.

Les routes de caravanes de Chine en Birmanie ne pouvaient, étant donnés les progrès croissants du trafic par le fleuve Rouge et par Mong-tsé, que diminuer d'importance et finir par se trouver complètement délaissées. Les voyageurs s'émerveillaient que par des sentiers pareils, où l'on ne pouvait même cheminer à dos de mulet, aucun commerce pût passer. Ce commerce devait forcément cesser avec le débouché plus commode ouvert par les Français. Alors, si les Anglais ne voulaient pas faire le chemin de fer projeté, autant valait pour eux se désintéresser complètement du Yunnan et en faire l'abandon à leurs rivaux. Ce n'était pas en effet avec les moyens dont on dispose actuellement, pistes en casse-cou, relais misérables et clairsemés, manque absolu de bêtes de somme, que la lutte était possible.

Mais la principale raison invoquée était tout autre, et à elle seule elle suffisait à gagner l'adhésion de la masse de l'opinion. L'intérêt supérieur de l'Empire britannique en formation commandait de trouver un tracé malgré la mauvaise volonté de la nature, de jeter les millions dans la création de ce ruban de fer qui peut-être ne serait point payant (et encore à cet égard la confiance la plus optimiste régnait), mais qui constituerait le plus solide outil de conquête pour le haut bassin du Yang-tsé. Divers travaux ont déjà très clai-

---

[1] En 1888, Teng Yueh n'était qu'une ruine. De Tali à Yunnan fou s'étendaient de vastes espaces déserts, ou peuplés d'habitants misérables et faméliques.

[2] H. F. Hibbert, de la Chambre de commerce de Blackburn, invoque cette raison (*London China Telegr.*, 14 mars 1900, p. 201).

rement montré avec quelle franchise s'exprime ce sentiment impérialiste dans les écrits de lord Charle Beresford, de Younghusband, de Colquhoun. « L'occupation effective de Sé-tchouen est nécessaire si l'Angleterre veut garder la part qui lui revient... C'est une question vitale pour l'Angleterre » etc.[1]. Et pourquoi cette occupation du haut Yang-tsé s'impose-t-elle? Pourquoi est-il nécessaire de le relier par voie ferrée à l'Inde, par un service régulier de vapeurs à Itchang et à Chang-Haï? C'est qu'on voit là le moyen de rendre effectives les considérations de lord Curzon sur le rôle de l'Inde comme pivot politique, comme axe central « autour duquel évolue le sort des pays asiatiques ». C'est qu'on se trouverait en état de créer une de ces chaussées impériales, *imperial highways*, instruments de domination que l'orgueil britannique se plaît à identifier aux voies romaines. C'est enfin, pour parler avec plus de précision, que l'exécution de ce plan permettrait de resserrer ou plutôt de doubler la ceinture de communications purement anglaises autour du globe. Avec l'aménagement de la route Rangoun, Mandalay, Kounloun, Tchoung-King, Chang-Haï, on se trouverait en possession de deux *connexions* impériales au lieu d'une, celle de Singapore par mer, celle de l'Iraouaddi et du Yang-tsé par terre.

Tel fut le programme. Son exécution causa une double série d'efforts : d'abord pour l'étude d'un tracé praticable à une voie ferrée, ensuite pour le forcement des rapides du haut Yang-tsé.

Le gouvernement anglais ayant déclaré ne pouvoir trouver l'argent nécessaire à l'étude d'un tracé, ce fut un particulier qui fournit les 20.000 £ nécessaires. La *Yunnan Company* organisa donc une double mission composée d'officiers de l'armée indienne. Le capitaine Davies et le lieutenant Watts Jones partirent de Birmanie ; le capitaine Pottinger, assisté des lieutenants Hunter et Tucker (ce dernier mort à Tchoung-King en cours de route) et de deux arpenteurs indous, partit de Chang-Haï et remonta le Yang-tsé, dont il fit occasionnellement un levé hydrographique dans la section des rapides. Les travaux d'arpentage ne commencèrent qu'à partir de Tchoung-King et de Kounloun. Le capitaine Pottinger se rendit compte qu'il ne fallait pas espérer trouver un tracé possible en suivant les routes ordinaires des caravanes. En Chine méridionale, comme à Madagascar, les routes escaladent de front les chaînes avec des pentes atteignant parfois 30 et même 40 %, et franchissent les crêtes culminantes sans le moindre souci des cols parfois immédiatement voisins[2]. Les difficultés paraissaient défier tout effort hu-

[1] R. Pinon et Marcillac, *ouvr. cité*, p. 204 ; L. Raveneau, *La Chine Économique* (*Ann. de Géogr.*, VIII, janv. 1899, p. 72).

[2] M. Leclère explique ainsi cette particularité : « Le tracé général de ces routes singulières, qui est l'œuvre des siècles, contribue beaucoup à donner du

main. Impossible de faire des tunnels : les montagnes ne sont que le rebord de plateaux ; les rivières se tordent dans des gorges en fond de bouteille ; le télégraphe lui-même, qui part de Lou-tchéou, a un trajet inouï : il monte d'abord de 300 à 1.500 mètres, retombe à 600, puis rebondit à 2.400. Mais, en quittant la route principale, et en explorant la contrée adjacente, d'ailleurs fort peu connue — on y releva des erreurs cartographiques de 65 kilomètres d'amplitude, — M. Pottinger finit par découvrir ce qu'il considère comme une route praticable. Il remonta, immédiatement au Sud de Lou sur le Yang-tsé, un petit affluent de direction Sud-Nord. Ensuite le terrain s'élève rapidement, le sol gréseux du Sé-tchouen fait place aux calcaires du Yunnan et du Kouei-tchéou avec affleurements houillers sur toutes les hauteurs, et l'on a un pays dénudé, coupé de cañons, agrémenté de pertes de fleuves, de vallées asséchées, et habité par les Miao-tsé, ici fortement modifiés par l'influence chinoise. Ainsi le tracé de la ligne coupera le Nord-Ouest du Kouei-tchéou. D'ailleurs la réunion des deux équipes se fit à Ouei-ning dans le Kouei-tchéou, le 3 mai 1899.

Le capitaine Davies de son côté releva un tracé presque rectiligne joignant Kounloun-Ferry à Yunnan fou par la vallée du Nam-ting, Yin-tchéou, Ching-tong, le Pa-pien Kiang et la vallée du Lin-tché Kiang (voir la carte du Yunnan et de la Haute Birmanie dans l'*Année Cartographique* de M. Schrader, 1895). Nous ignorons encore les détails de tracé de la section qui reliera Yunnan fou à Oueï-ning, mais on en connaît assez maintenant pour voir que cette ligne entraînera dans sa sphère d'attraction presque tout le Yunnan, jusque dans ses districts orientaux, les seuls fertiles, et que son terminus, Lou ou Lou-tchéou, ville de deuxième classe fort commerçante, à mi-chemin entre Soui fou et Tchoung-King, paraît fort bien choisi. Le développement total de la ligne ainsi tracée atteint 1.700 kilomètres, son prix est évalué à 215 millions. Yunnan fou sera placé à 560 kilomètres de Kounloun et à 1.610 de Rangoun. Le tracé français Haï-phong-Yunnan sen ne mesure que 900 kilomètres.

Pour assurer à cette *trunk line* le maximum de rendement, le syndicat anglais du Yunnan a fait très habilement étudier un ensemble de travaux accessoires susceptibles d'attirer vers elle tout le trafic possible. C'est ainsi qu'un réseau de routes carrossables a été tracé pour relier plus activement entre elles les principales étapes commerciales des districts voisins, et surtout un embranchement a été étudié entre Lashio et Tali. Cette dernière ville concentre une bonne

---

pays l'idée d'une région impraticable. Il a été, en effet, établi de manière à maintenir autant que possible les communications pendant la saison des pluies. Il saute donc constamment de crête en crête, choisissant toujours les arêtes les plus élevées pour dominer les ravins d'érosion. » (*La Géographie*, art. cité, p. 273.

partie des relations du Yunnan occidental; c'est un entrepôt de distribution comme Mong-tsé et un nœud de routes; les dispositions prises pour la voie principale avaient contraint de la laisser à l'écart, mais un tronçon spécial de liaison s'imposait. Il passera par Chunning fou et la vallée du Yang-pi-Kiang [1].

On conçoit que l'ensemble de ces études ait rendu confiance au nombreux parti qui demande la garantie de l'Etat pour la réalisation de ce plan grandiose. Dans une réunion de l'Association des Chambres de Commerce à propos de cette question (13 février 1900), on fit valoir que l'entreprise ne présentait que des difficultés modérées, qu'elle ne comportait que 80 kilomètres de crémaillère sur un parcours total de 1.700 kilomètres, et qu'il était grand temps, devant l'énergique initiative de la France et de la Russie, que l'Angleterre hâtât la construction de la ligne. Le vœu fut adopté à une grande majorité [2].

Concurremment avec ces efforts pour triompher de la muraille qui sépare l'Inde du Sé-tchouen, il faut mentionner ce qui a été réalisé pour occuper effectivement le haut Yang-tsé et pour faire disparaître la lacune qui isole le Sé-tchouen de Han-K'ou ou de Chang-Haï. Tous les résultats politiques ou économiques dépendent ici étroitement des perfectionnements qu'on apporte tous les jours à la construction des vapeurs fluviaux. On ne peut nier que l'emploi de bateaux légers, à roue unique placée à l'arrière, construits moitié en aluminium, moitié en acier doux, à fond très plat, munis de machines à haute pression pouvant donner de 12 à 15 nœuds de vitesse, ait considérablement élargi et étende chaque jour davantage le champ de la navigation fluviale. De là les résultats, qu'on n'eût pu prévoir il y a vingt ans, recueillis sur le Mékong et sur le Niger. Le Yang-tsé paraissait plus rebelle. Les Anglais ont cependant réussi, au début de 1900, à faire passer les canonnières *Woodlark* et *Woodlock* dans le bief de Tchoung-King. Il fallut sans doute, pour franchir le rapide de Sin-t'an, formé en 1896, le secours de 450 hâleurs, et les bateaux subirent quelques avaries; mais le but cherché se trouvait atteint : désormais les Anglais étaient en état de faire la police sur le haut Yang-tsé.

Plus décisives au point de vue de la navigation sont les expériences, reprises sur l'initiative de l'infatigable Archibald Little, qu'a accomplies le petit vapeur *Pioneer* entre Itchang et Tchoung-King. La tentative avait pour but de fournir des indications sur le meilleur genre d'embarcations à employer dans ces sections dangereuses. Une première fois, le petit navire réussit à faire le trajet en soixante-douze heures de voyage effectif (cinq jours en tout) au moment des

---

[1] Giret, article cité, p. 1097. M. Giret ne cite pas la source à laquelle il emprunte ces détails si précis et en partie confirmés par une information du *Geographical Journal* (déc. 1900).

[2] *London China Telegr.*, 14 mars 1900, p. 201.

hautes eaux, le 12 juin 1900. La seconde expérience, menée à bien par le lieutenant Chetwood, s'est achevée le 22 août, plus vite encore que la précédente, et cela à un moment qui passe pour des plus difficiles. Le *Pioneer* a été vendu au gouvernement pour qu'il continue officiellement ses études, et l'on songe à lancer vers Tchoung-King des vapeurs de charge.

Les essais tentés sur le Yang-tsé semblent donc pleins de promesses. L'ouverture du Si-kiang, dont il a été fait tant de bruit, paraît au contraire n'avoir pour l'intérieur du Kouang-si que des résultats médiocres. La compagnie anglaise qui détient le service de vapeurs jusqu'à Ou-Tchéou aurait, il est vrai, l'intention de prolonger sa ligne jusqu'à Nanning. La sécurité du pays y gagnera, mais, au dire de M. de Vaulserre, « les rives du fleuve en aval de Nanning sont tellement appauvries, les villes qu'il arrose si peu importantes, qu'il est difficile de trouver un côté heureux, — et surtout fructueux — à cette entreprise ».

*
* *

Nous avons exposé les événements qui avaient modifié la situation respective des deux puissances sur la question qui nous intéresse lorsqu'éclata l'insurrection des Boxeurs. Aux faits officiellement publiés il convient d'ajouter que le début de l'année 1900 a vu s'ébaucher une entente privée entre Anglais et Français pour la mise en valeur du Yunnan et du Sé-tchouen. Un syndicat d'hommes d'affaires et de capitalistes, formé d'hommes des deux nations, avait alors l'intention d'aborder, avec des moyens d'action considérables, l'utilisation des ressources minières et commerciales que les derniers voyages ont révélées. Ces projets ne sont d'ailleurs point abandonnés. L'apaisement de la crise, la reprise des travaux sur le chemin de fer de Pékin-Hank'ou, annoncent le réveil des entreprises dans ces districts du Sud, restés d'ailleurs toujours plus calmes que ceux du Nord. Il serait question d'envoyer dans le Yunnan et le Sé-tchouen un mandataire du Syndicat, chargé d'étudier les possibilités immédiates. Ce mandataire serait sans doute M. E. Rocher, l'un des hommes qui connaissent le mieux ces régions.

Cette entente est en somme assez explicable. Elle prouve d'abord que l'on songe à rendre effective la clause du traité du 15 janvier 1896, qui assure les mêmes droits aux Anglais et aux Français pour toutes les affaires à entreprendre au Sé-tchouen et au Yunnan. Mais elle démontre en même temps que l'on se rend compte, de part et d'autre, de la force des positions occupées par l'adversaire. L'Angleterre sait fort bien à quel point la situation de la France à l'orée du Yunnan est solide, et quelle est la valeur et l'esprit d'initiative des hommes d'affaires qui s'intéressent à ce pays. Les difficultés que les projets

impérialistes rencontrent du fait de la guerre sud-africaine ont dû également développer chez les Anglais, en Asie, un esprit conciliant qui ne leur est pas ordinaire.

Il y a cependant lieu de ne point nous arrêter dans notre élan d'activité. Il faudrait, par exemple, pousser d'urgence les travaux du tronçon Lao-kay-Mong-tsé, qui nous assurerait le domaine économique du Yunnan méridional et central, et qui parerait au danger de voir la prolongation du chemin de fer de Kounloun nous devancer à Yunnan sen. Ce qui a été dit plus haut des plus récents efforts britanniques nous dispense d'insister davantage sur ce point si grave.

Il serait vraiment nécessaire aussi de voir nos commerçants et notre administration du Tonkin prendre un intérêt un peu plus vif au commerce de transit du fleuve Rouge. Sans parler des améliorations qui s'imposent dans le régime commercial compliqué qui l'entrave, pourquoi ne suivrait-on point le conseil de M. Dejean de la Bâtie, consul de Mong-tsé? Pour faire une concurrence efficace aux cotonnades anglaises et indiennes, il faudrait élargir l'industrie de la filature et du tissage au Tonkin même; enfin on pourrait raffiner sur place, au moyen du charbon de Hongay, l'étain du Yunnan. Ce serait le meilleur moyen de substituer Haïphong à Hong-kong comme marché directeur. Enfin l'exemple de la Compagnie lyonnaise indo-chinoise, qui a établi un comptoir à Mong-tsé, mériterait d'être suivi. C'est la première maison de commerce française qui se fonde au Yunnan.

Mais surtout, on ne saurait trop répéter que, la crise chinoise finie, peu de régions au monde offriront tant d'occasions d'emploi pour les capitaux privés, si abondants dans notre France, que ces territoires miniers du Yunnan relevés par M. Leclère et par la mission lyonnaise. A part les difficultés dues aux traditions et singularités de la législation minière chinoise, et dont on triomphera après tant d'autres, les meilleures conditions sont ici réunies : abondance, variété et richesse des gisements, main-d'œuvre nombreuse (100.000 ouvriers, selon M. Leclère) et très experte. Ce problème de la main-d'œuvre, le point noir de toutes les entreprises coloniales, est ici tout résolu, et les mineurs du Yunnan présentent des ressources incalculables. Enfin les événements récents prouvent que l'action européenne s'exercera avec moins de résistance et d'obstacles dans ces territoires incomplètement conquis par la Chine que dans les provinces plus riches, plus vantées, mais trop peuplées, et surtout trop fortement nationalisées, du centre et du nord de la Chine.

MAURICE ZIMMERMANN,
Professeur à la Chambre de Commerce de Lyon.

LA PERSE ET SA SITUATION INTÉRIEURE

M. le baron d'Avril a récemment exposé aux lecteurs de la *Revue*[1] la lutte d'influence entre la Russie, l'Angleterre et d'autres puissances européennes, qui a pour théâtre la Perse et le golfe Persique. C'est le côté externe de la question persane, sur le côté interne de laquelle nous nous proposons de donner quelques indications. La conclusion de la convention qui a permis, grâce à la Banque de prêts, le nouvel emprunt persan d'environ 60 millions de francs, garanti par les douanes, le récent voyage du schah de Perse en Europe à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, ont attiré l'attention générale sur ce pays, compris entre la mer Caspienne et le golfe Persique, qui a joué un rôle si considérable dans l'antiquité. D'autre part, un jeune professeur de l'Université de Pavie, M. Etéocle Lorini, a publié sur la Perse économique contemporaine[2] un ouvrage intéressant, trop dogmatique peut-être, car, selon la remarque de M. R. George-Lévy[3], on pourrait donner comme sous-titre à ce livre: « Exercices d'application des théories de l'économie politique à l'observation d'un pays oriental. »

Nous voudrions dégager quelques-uns des traits de cet état économique de la Perse, qui est celui de la plupart des contrées de l'Orient musulman, et montrer dans quel sens une évolution pourra se produire, si toutefois elle est possible.

La population du pays, de races et de langues différentes, atteint environ 10 millions d'habitants. Elle est en grande partie nomade. Une partie, 2 millions environ, mène une vie pastorale et nomade.

Certains traits frappent en Perse l'esprit du voyageur: ce sont d'une part les accumulations de trésors improductifs et d'autre part le défaut de numéraire or, la présence de l'argent comme seul métal précieux.

Les indigènes semblent méconnaître la valeur de l'idée de capital. La fortune mobilière consiste pour eux en une série de sommes ou de lingots d'argent que l'on enfouit s'ils ne sont pas nécessaires à la satisfaction des besoins usuels. L'épargne était chose inconnue

---

[1] Baron A d'Avril, *Le golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine* (*Quest. Dipl. et Col.* du 1er février, t. XI, p. 129).

[2] Etéocle Lorini, *La Persia economica contemporanea e sua questione monetaria*, in-8°. Rome, 1900.

[3] *Annales des Sciences politiques*, mars 1900.

jusque dans ces derniers temps. Dans l'impossibilité de confier leur argent à des particuliers jouissant du crédit de l'État, les indigènes ou les propriétaires se contentaient d'enfouir leur numéraire ou leurs trésors ou de posséder beaucoup de terres, quitte à les garder incultes.

Quant à la question monétaire, depuis que le commerce persan ne peut plus lutter contre la concurrence européenne, qui produit à plus bas prix, l'or a disparu du pays. La richesse publique a diminué très sensiblement et l'argent est devenu la seule monnaie usitée dans les transactions.

L'association n'existe qu'à l'état embryonnaire, entre deux ou trois commerçants. Mais elle n'est point connue ni pratiquée sous la forme de *rings*, de *pools*, de *cartels* ou de *troosts*, qui donnent à la production d'un État un caractère puissant de vitalité. On y connaît le capital — et assez mal; on y connaît le travail — par de mauvais procédés : on ignore totalement l'association, bénéfice de l'union de ces deux facteurs économiques.

Les instruments aratoires en usage dans les différentes provinces persanes sont encore des plus primitifs. Selon l'observation d'un haut personnage persan, ces instruments suffisent à la situation économique du pays. L'anecdote suivante jettera un jour sur ce côté particulier de la question.

Un consul de Belgique à Téhéran passait, pour rentrer en Europe, dans la ville de Sina. Le gouverneur du Kurdistan apprend son arrivée et lui rend une visite officielle. Dans sa conversation, et malgré la réserve diplomatique habituelle, le consul ne put cacher son étonnement d'avoir traversé tant de terres qui lui paraissaient incultes. Comme réponse, le gouverneur lui donna rendez-vous pour le lendemain et lui montra, ce jour-là, des greniers remplis de céréales : « A quoi nous servirait, disait le haut fonctionnaire persan, de cultiver plus de terres pour récolter de plus amples moissons? Nous avons bien des greniers pour les contenir, mais l'excédent de nos besoins se gâterait d'une année à l'autre, et ce superflu, nous ne pourrions le vendre facilement. Nous manquons en effet de voies commodes de transport, de routes carrossables, de fleuves sillonnés par des bateaux à vapeur et de grandes lignes de chemins de fer. »

Des voies de communication, voilà, en effet, ce qui manque totalement au pays. C'est pour cette raison que l'industrie manufacturière est sans débouchés, confinée dans un travail exclusivement domestique, pour les besoins du propriétaire et des indigènes, pour leur consommation respective. Le commerce, qui devrait porter au loin les fruits de l'agriculture et les produits de l'industrie, est paralysé dans son action au dehors. Il demeure purement intérieur et n'a plus dès lors qu'une activité restreinte.

Et pourtant, la Perse renferme quantité de ressources qui pourraient

être exploitées si l'absence de moyens de communication ne s'y opposait. L'orge, le riz, le blé poussent partout en abondance, quoique la vieille charrue du temps des Mèdes égratigne à peine un sol fertile. Les céréales sont broyées dans des moulins de construction primitive. Le coton, qui pourrait être une source de profits considérables, est seul l'objet d'une culture intensive : mais cette culture est mal dirigée, mal outillée et ne s'inspire aucunement des perfectionnements européens : d'où sa dépréciation sur les marchés. La soie et le tabac se vendent communément dans les États environnants. Une certaine quantité d'opium est aussi exportée dans les Indes anglaises.

La race chevaline, issue d'étalons arabes et indigènes, est représentée par d'admirables spécimens.

Le sel, le plomb, le cuivre, l'antimoine abondent partout. On trouve à Ardebil, dans l'Azerbeïdjan, de considérables gisements de cuivre ; à Aher, au nord-est de Tabriz, des mines de fer de grand avenir. L'Elbourz et les environs de Kerman sont riches en naphte et en pétrole. La ville de Meched constitue un important marché d'huile minérale. Citons encore l'étain, le nickel, le zinc, les turquoises du Nichapour, etc...

Parmi les productions de l'industrie indigène, l'orfèverie et les porcelaines ont aussi un caractère d'originalité très estimé des connaisseurs. Les tapis de luxe surtout jouissent toujours de leur ancienne renommée, mais ne luttent plus efficacement contre les produits similaires de l'Occident. L'Europe produit presque aussi beau et à meilleur marché. En présence de cette concurrence, les producteurs n'ont rien fait, rien modifié. Cherté du combustible, manque d'entente des entrepreneurs, et parfois absence de probité des patrons, façon toujours uniforme de travailler, qui n'emprunte pas aux procédés supérieurs le meilleur de leurs méthodes, d'une manière générale un prix de revient trop élevé, voilà les défauts de cette situation, qui a empiré de jour en jour.

*
* *

Si nous passons à un autre ordre de faits, la distribution des richesses, nous allons voir comment cette face du problème économique peut modifier les destinées du pays.

La richesse totale de la Perse, y compris le trésor du schah, est évaluée à 9 milliards 3/8. Elle est répartie entre trois classes de propriétaires : 1° le roi ; 2° les seigneurs ; 3° les travailleurs indigènes. Le schah est le seul propriétaire, au vrai sens du mot. Il n'est pas difficile d'apercevoir les graves conséquences de ce fait.

Les contrats qui lient la deuxième et la troisième classe varient de province à province, suivant les usages locaux. La main-d'œuvre

est payée en nature pour les céréales, par suite d'une habitude très ancienne, forme déguisée du troc antique. Pour l'opium, la règle constante est de solder le prix de vente en espèces, à cause des fluctuations de prix de cette marchandise. Le prêt agricole se fait couramment à un taux très élevé, 50 ou 60 %. Les monopoles qui s'exercent sur des objets de première nécessité, sur les subsistances notamment, atteignent souvent et réduisent même à la misère la classe des travailleurs indigènes.

Il est deux réformes urgentes qui s'imposent à l'attention du gouvernement persan ; elles concernent le *mustefi* et le *mudakhil*. Le *mustefi* est une sorte d'agent d'affaires, d'intermédiaire, dont personne ne contrôle les actes. Le *mudakhil* est le revenu, le bénéfice que se procure le fonctionnaire après l'obtention de sa charge.

Ces deux coutumes, devenues des institutions traditionnelles, sont le véritable fléau de la Perse.

Le schah, qui possède le pouvoir souverain, délègue son autorité au grand vizir. Celui-ci fait en réalité nommer comme ministres et gouverneurs (*beglier-bey*) les hommes de son choix.

Le plus grand désaccord règne entre les diverses administrations. La plupart des services, au lieu d'être des services d'État, sont donnés à l'adjudication : il en est ainsi pour les travaux publics, les postes, la police, etc.

A l'instar de ce qui se passe au Maroc et dans quelques provinces turques, le gouverneur de chaque province vient annuellement avec un certain nombre de cavaliers réclamer l'impôt. Il faut toutefois ajouter qu'à l'opposé des pays précités, les propriétaires paient d'une façon régulière, sans pressurer la classe indigène qui est assujettie aux travaux de la terre.

Les revenus ordinaires comprennent comme impôts directs : l'impôt foncier, l'impôt sur les troupeaux, la capitation pour les populations rurales, la taxe des arts et métiers pour les travailleurs des villes, les douanes intérieures et les droits de transit.

L'impôt semble peu élevé (2 fr. 50 par tête), et il semblerait que l'imposé en soit quitte à bon marché.

Mais l'impôt foncier, par exemple, qui ne devrait atteindre que le cinquième de la terre, devient la plupart du temps très arbitraire. De plus, dans les grandes occasions, et quand la nécessité s'en fait sentir, un nouveau prélèvement vient s'ajouter aux charges déjà existantes et s'abat lourdement sur la population.

Le système actuel des douanes, qui procure de sérieux bénéfices au gouvernement persan (moins cependant depuis ces dernières années), a pour base le traité persan-russe de Turkomancici. D'après l'article 3, un droit de 5 % *ad valorem* frappe les marchandises à l'entrée et à la sortie. Ce droit n'est pas injuste ni excessif ;

mais le plus insigne arbitraire y prédomine à raison de la concurrence qui existe entre les divers bureaux de douane et des moyens qu'ils emploient.

Il convient de dire un mot de deux sortes de redevances qui contribuent à alimenter le Trésor du schah, les *pisckes* et l'*imtiaz*.

Par *pisckes*, on entend les cadeaux qu'apportent les plaideurs pour être jugés, quelque chose d'analogue aux épices de l'ancien droit.

L'*imtiaz* est la redevance que paie toute entreprise autorisée par le schah. C'est ainsi qu'a été créée en 1888 la ligne de chemin de fer de Téhéran à Schah-Abdul-Azim (5 kil.). Quant à la ligne depuis longtemps projetée entre Recht et Téhéran, elle n'a pas encore été construite, et aucune autre voie ferrée n'existe actuellement en Perse.

L'*imtiaz* a donné lieu à quelques difficultés à propos d'une concession de la Régie des Tabacs accordée le 8 mars 1890 au major Talbot. La Régie, au lieu de s'installer lentement et d'utiliser d'une façon quelconque les services des marchands de tabac, procéda radicalement. Cette mesure supprima la raison d'être, la subsistance de nombre de petits commerçants dont les pays voisins, le Belouchistan, l'Afghanistan, étaient tributaires. Il en résulta une révolte religieuse, qui aboutit pendant quatre ou cinq jours à une interdiction de fumer. Le schah comprit la portée du soulèvement et révoqua le firman accordé.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que des efforts sérieux ont été tentés par le souverain actuel, Muzaffer-ed-Din, en vue d'une réforme intérieure de la Perse.

La création de la Banque persane et de la Banque russe ont introduit peu à peu des modifications sensibles dans les habitudes persanes de thésaurisation infructueuse. Avec le régime des compensations qui existait déjà entre commerçants et la création de ces banques dirigées par des Européens, les idées financières se sont transformées. Quelques Persans confient déjà leurs capitaux à ces banques pour les faire placer dans des entreprises donnant des intérêts.

Les premiers pas faits dans la voie du progrès doivent inciter le schah à pousser plus avant et à adopter un programme de réformes économiques en harmonie avec les intérêts de son État. Les plus importantes de ces réformes nous paraissent être les suivantes :

1° Permettre aux étrangers de posséder ;

2° Faciliter par des firmans clairs les conditions d'autorisation de création de lignes de chemins de fer ;

3° Percevoir des impôts fixes et réguliers et constituer un budget ;

4° Déterminer les pouvoirs des gouverneurs de provinces ou de leurs délégués;

5° Faire connaître par une agence d'État, sorte d'Office du Com-

merce, les entreprises commerciales et industrielles qui pourraient être entreprises en Perse, et auxquelles les capitaux européens pourraient s'intéresser.

Nous ne nous dissimulons pas que c'est une œuvre toute nouvelle, qui rompt entièrement avec le passé de la Perse; mais il est à espérer que le récent voyage du schah en Europe lui sera un enseignement vivant, une leçon de choses des plus instructives.

Il compte parmi ses conseillers intimes deux hommes à tendances nettement progressistes : le grand vizir (sadr'azam) Mirza-Ali-Asgar-Khan, qui possède la confiance du monarque et appelle son attention sur les idées ingénieuses du monde occidental; son principal collaborateur, qu'il a choisi lui-même, est Mirza-Nizam, ancien élève de l'École polytechnique, aujourd'hui ministre des finances, qui suit fidèlement les progrès de nos industries et les perfectionnements de notre outillage commercial.

Le dernier voyage de Muzaffer-ed-Din va sans doute marquer une étape nouvelle dans les destinées de son pays. Mieux instruit des choses d'Europe, qu'il a pu apprécier par lui-même, il fera certainement une place plus large aux idées, aux procédés qui sont les nôtres. De cette révolution économique dépend le sort futur de la Perse.

A.-P. TUILLIER,
Docteur en droit.

LA BELGIQUE ET L'ÉTAT DU CONGO

Le temps n'est guère éloigné où la Belgique aura à se prononcer définitivement sur la question si brûlante de l'annexion du Congo. Il ne nous paraît pas douteux, quant à nous, que les Belges aient assez de patriotisme et d'intelligence pour faire de l'État indépendant une colonie belge et recueillir ainsi les fruits de l'effort immense qu'ont déployé sur les rives du grand fleuve les héroïques pionniers de l'œuvre africaine.

Dans une séance au Sénat, le 29 septembre 1859, le duc de Brabant, aujourd'hui le roi Léopold II, fit entendre ces graves et courageuses paroles:

« La perfection de nos produits et la modicité de nos prix nous donnent le droit de revendiquer une large place sur les marchés du monde. Une nationalité comme la nôtre doit être hardie, toujours en progrès et confiante en elle-même. Nos ressources sont grandes et, je ne crains pas de le dire, nous pouvons en tirer un parti incalculable: Il suffit d'oser pour réussir. C'est là un des secrets de la puissance et de la splendeur dont jouirent pendant plus d'un siècle nos voisins du Nord, les Provinces-Unies. Nous possédons, sans aucun doute, autant d'éléments de succès; pourquoi nos vues se porteraient-elles moins haut?

« Que d'œuvres fécondes et grandes en effet, que de plans utiles peuvent être réalisés au bénéfice de la prospérité générale, si les stériles débats d'une politique de ménage n'absorbent point toute cette sève vigoureuse du pays ! Pour rendre au pays la prospérité commerciale dont il jouissait à l'époque de la Hanse et sous Charles-Quint, il y a nécessité de suivre la même ligne de conduite, c'est-à-dire de subordonner la question politique à la question économique, ou tout au moins de les faire marcher de front. »

Arrivé au pouvoir, Léopold II voulut mettre ces idées en pratique, et l'œuvre du Congo en fut la réalisation. Jamais œuvre plus importante n'a été conçue, jamais question plus sérieuse, plus vitale pour la Belgique ne fut soulevée et présentée aux méditations des hommes qui préfèrent la grandeur et la prospérité de la nation aux satisfactions d'orgueil de quelques meneurs politiques. Une occasion précieuse permet aujourd'hui à la Belgique de prouver au

monde qu'elle est toujours la nation énergique et intelligente qui au XVIe siècle sut s'élever à la hauteur de Venise.

Le discours du duc de Brabant avait pour but la création d'établissements commerciaux dans les pays transatlantiques, dans l'intérêt de l'avenir du commerce et de l'industrie belges. C'est un devoir, une nécessité impérieuse pour la Belgique de chercher des débouchés nouveaux pour ses industries, mais à cet effet il faudrait naturellement le concours de quelques navires pour protéger son pavillon à l'étranger. Créer une marine militaire! s'écrie-t-on, et voilà qu'on se met à empiler des chiffres pour montrer ce que coûterait une marine militaire, c'est-à-dire tout le matériel et le personnel de la marine française ou anglaise.

Il ne faut évidemment pas confondre la question de la protection maritime avec celle de la création d'une marine militaire.

On prétend, il est vrai, qu'avec un petit nombre de bâtiments de guerre la protection devient illusoire, et qu'il faut le concours d'une flotte puissante pour commander le respect dans les pays transatlantiques; mais c'est là une erreur manifeste, que l'on peut détruire en s'appuyant sur l'histoire même de la marine belge. Rappelons en effet le rôle important que joua la *Louise-Marie* dans le Rio-Nuñez en 1849 et la démonstration que fit l'*Emmanuel* avec autant de succès que d'à-propos, en 1840, dans la rivière de Canton, où les mandarins refusèrent d'admettre le pavillon belge au même titre que celui des autres nations. Dans certaines contrées, c'est la force présente et non la force éloignée qui exerce de l'influence, le canon qui tonne et non la politique qui menace.

Mais revenons au Congo.

Certains journaux prétendent que le terme fixé par les conventions entre l'État belge et l'État du Congo pour résoudre la question de l'annexion expirait au mois de janvier. En réalité, la convention du 3 juillet 1890 porte :

1° L'État belge s'engage à avancer, à titre de prêt, à l'État indépendant du Congo, une somme de 25 millions de francs, et ce, savoir : cinq millions de francs aussitôt après l'approbation de la Législature et deux millions de francs par an, pendant dix ans, *à partir de ce premier versement.*

Pendant ces dix années, les sommes prêtées ne seront point productives d'intérêts.

2° Six mois après l'expiration du « *prédit terme de dix ans* », l'État belge pourra, s'il le juge bon, s'annexer l'État indépendant du Congo, avec tous les biens, droits et avantages attachés à la souveraineté de cet État.

La promulgation de la loi approuvant cette convention porte la date du 14 août 1890 et est insérée au *Moniteur* du 7 août 1890. Le

premier versement de cinq millions eut lieu le 11 septembre 1890.

On peut donc compter, comme il est dit à l'article 1er ci-dessus, le délai de dix ans à partir de la date de ce premier versement et les *six mois après* l'expiration du prédit terme de dix ans mentionnés à l'article 2 comme renvoyant l'échéance fatale au 11 mars 1901.

C'est la manière de voir adoptée par le Gouvernement, ainsi qu'en témoigne la déclaration faite à la Chambre, le 15 février dernier, par M. Smet de Naeyer, qui a ajouté que le gouvernement de l'État indépendant du Congo avait consenti à retarder jusqu'à la rentrée des Chambres belges, après Pâques, la décision à prendre au sujet de l'annexion ou de l'abandon du Congo par la Belgique.

En ce qui concerne cette échéance, trois solutions peuvent, à notre avis, intervenir :

1° On peut voter la reprise;

2° On peut la repousser;

3° On peut s'abstenir d'une solution quelconque.

Dans le premier cas, c'est évidemment le texte de l'article 2 de la convention de 1890, cité plus haut, qui règle la situation.

Dans le deuxième cas, c'est l'article 4, que voici, qui est applicable :

« Si, au terme prédit, la Belgique décidait de ne pas accepter l'annexion de l'État du Congo, la somme de 25 millions prêtée, inscrite au grand livre de la dette, ne deviendrait exigible qu'après un nouveau terme de dix ans, mais elle serait entre temps productive d'un intérêt de 3 1/2 %. »

Dans le troisième cas, les Chambres s'abstiendraient et la convention de 1890 cesserait ses effets, mais il resterait alors le testament du roi Léopold, et la Belgique pourrait s'entendre ultérieurement avec l'État du Congo pour régler la situation.

Dans ce cas, d'après l'esprit de la convention de 1890, la Belgique n'aurait pas à réclamer l'intérêt du capital prêté pendant la nouvelle durée du « droit d'option » qui serait convenue.

C'est, d'après l'avis des gens à même d'être bien informés, cette dernière solution qui entrerait dans les intentions du gouvernement.

ÉMILE PELS.

VERS FACHODA [1]

M. Charles Michel, second de la mission de Bonchamps, qui se dirigeait vers Fachoda par l'Éthiopie, tandis que la mission Marchand y arrivait par le Congo, vient de publier sous ce titre un ouvrage destiné à faire époque dans notre littérature coloniale. Son livre, dont l'importance n'échappera à personne, a des mérites de divers ordres : il présente un réel intérêt littéraire, bien que M. Michel se défende « d'avoir aucune prétention à la littérature », ce qui est souvent le meilleur moyen d'en faire de bonne ; un intérêt artistisque, car il est illustré de ces dessins de Maurice Potter qui sont, comme l'a dit M. Léonce Bénédite, de vrais petits chefs-d'œuvre ; un intérêt géographique et scientifique, par la carte dressée, les observations faites, les belles collections rapportées; un intérêt politique enfin, car M. Michel nous révèle quelques-unes des causes qui firent échouer nos projets sur le Haut-Nil en 1896 et nous menèrent à « l'affaire de Fachoda ». C'est à ce dernier point de vue qu'il nous a paru utile d'en entretenir brièvement les lecteurs de la *Revue* [2].

Malgré la publication du livre de M. Charles Michel, les documents qui feraient la lumière sur les événements de 1896 ne sont pas encore tous entre nos mains, ni sans doute près d'y être. Marchand n'a rien publié, par suite d'une interdiction qui s'expliquait d'elle-même, du moins au début, par la gravité des circonstances. Il est trop tôt aussi pour déterminer à qui incombent les responsabilités; il semble qu'elles aient été, comme il arrive trop souvent dans notre pays, fort divisées, et que tout le monde en ait sa part sans que personne en assume le fardeau total. Une seule paraît se dégager avec une extrême netteté du récit de M. Michel : c'est celle de M. Lagarde, ministre de France à Addis-Abeba; son livre n'est à cet égard qu'un long réquisitoire, d'autant plus impressionnant qu'il est plus modéré de ton et d'une énergie en quelque sorte concentrée. Quant au fond de l'affaire, elle

---

[1] Charles Michel, *Vers Fachoda*, av. carte et gravures, Plon, in-8°, 560 p. — Cf. Robert de Caix, *Fachoda*, in-18, Paris, 1899; — André Lebon, *La mission Marchand et le cabinet Méline* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1900), et le *Livre Jaune* de 1898.

[2] M. Charles Michel n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, auxquels il a donné récemment un article sur *Les intérêts anglais et français en Ethiopie* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er février).

n'est pas assez éloignée pour qu'il soit possible d'en parler avec l'impartialité de l'histoire. La blessure est encore saignante : il serait douloureux de la raviver. Cependant le silence serait en cette matière la pire des attitudes; comme le dit M. Robert de Caix, « c'est seulement en se rendant compte des fautes qu'il a commises qu'un grand peuple peut essayer de les réparer ».

*
* *

Trois questions principales peuvent être envisagées en ce qui concerne les missions du Haut-Nil et l'affaire de Fachoda. Ce sont d'abord les circonstances mêmes de ces missions et les conditions dans lesquelles elles eurent à se mouvoir; c'est ensuite la date trop tardive à laquelle elles furent mises en route; c'est enfin la conception même du plan qui les inspirait.

Pour que les missions envoyées vers Fachoda se trouvassent sur le Nil en bonne posture et en temps voulu, il fallait, dit M. Michel, les étudier sérieusement et les considérer comme des instruments précieux et dangereux, leur donner des fonds suffisants, assurer leur ravitaillement et leurs communications avec la mer. Il fallait prévoir les difficultés matérielles qu'elles allaient rencontrer, et les prémunir contre ces difficultés. Il fallait notamment une flottille de chalands et de chaloupes à vapeur démontables, pour la mission Marchand comme pour la mission de Bonchamps : on négligea de les en munir. On se rappelle les efforts surhumains du lieutenant Dyé pour faire passer son *Faidherbe*, démontable en trois parties seulement, du bassin du Congo dans celui du Nil. Quant à la mission de Bonchamps, elle se servit de chameaux, ce qui est un mode de transport bien asiatique pour un voyage aux sources du Nil en pleine saison des pluies. Pendant ce temps, le petit vapeur démontable qui lui était destiné se rouillait à Djibouti sous un hangar, où M. Michel le vit à son retour. Les instructions données à la mission par M. Lagarde lui prescrivaient néanmoins d'établir sur la rive droite du Nil une forteresse éthiopienne, tandis qu'on édifierait une forteresse française sur la rive gauche, en assurant entre les deux les communications « au moyen des barques que vous pourriez trouver, petites ou grandes, et sur lesquelles flotterait votre pavillon ». « Admettre, dit M. Michel [1], la possibilité de notre arrivée au Nil sans bateau, sans hommes et sans argent, c'est bien de l'optimisme. Nous ordonner d'y construire deux forteresses, c'est fou. » Ajoutons que les instructions de M. Lagarde prescrivaient à la mission de suivre la rive gauche du Sobat jusqu'au confluent, au lieu de passer sur la rive

[1] P. 254.

droite du Baro avant sa jonction avec l'Adjoubba et de couper droit sur Fachoda, itinéraire indiqué, puisque la mission n'avait pas de bateau, et que conseillait Ménélik.

On sait le reste. La mission de Bonchamps parvint jusqu'au Sobat, mais là elle se heurta à ces effroyables marécages, à ces rivières sans rives, mer de boue et d'herbes, où l'on marche dans l'eau et la vase jusqu'aux aisselles, sans trouver une motte de terre où poser le pied. « On cherche longtemps un endroit où le marais soit franchissable; en vain on sonde la plaie effrayante, monstrueuse, toujours aussi profonde, aussi trouble, aussi traîtresse. Plus loin, peut-être? Plus loin, c'est pareil encore[1]. » La mission Marchand rencontra elle aussi cet obstacle, le *sedd*, sur 500 kilomètres, entre la Mechra et le Nil; et on peut dire que Michel et Baratier ont enrichi la littérature française d'une sensation nouvelle, celle de ces paysages de tristesse, de silence et d'immobilité croupissante qu'ils ont décrits, après avoir failli y mourir. La mission de Bonchamps, faute d'embarcation, ne put franchir ces marais et dut revenir en arrière.

On sait que l'Abyssinie et les Abyssins étaient un élément, et un élément capital, de la combinaison; il est bien évident que l'arrivée sur le Haut-Nil de deux ou trois Français venant de Djibouti n'avait de signification politique que si elle se liait à un solide établissement de la domination abyssine sur la rive droite du Nil. Il fallait donc employer notre influence en Éthiopie à orienter cette puissance dans le sens de l'occupation immédiate de ces régions et lui fournir les moyens de s'y établir solidement. Malheureusement, si l'on en croit M. Michel, il n'en fut rien. Pour utiliser les forces abyssines, il fallait des bateaux, puisqu'une voie navigable s'offrait. « Quiconque, dit M. Michel, a vécu un an seulement en Abyssinie sait que les Abyssins ne peuvent supporter le climat des plaines humides et chaudes, ni fournir une marche de 600 kilomètres dans de telles régions; de plus, une personne connaissant les choses d'Afrique aurait vu l'impossibilité, pour une armée indigène, de se ravitailler par convois à de si grandes distances. » Aussi, 800 hommes appartenant à l'armée du dedjaz Tessama parvinrent bien, le 22 juin 1898, au confluent du Sobat et du Nil Blanc; ils plantèrent le drapeau français sur la rive gauche du Nil et le pavillon abyssin sur la rive droite, mais ils ne purent y séjourner faute de vivres et d'embarcations. Le but, atteint une seconde fois, l'était une seconde fois en vain. La première exploration, arrivée à une journée du Nil, avait dû retourner; celle-ci, arrivée au Nil même, devait retourner encore. Faute de vivres et de ravitaillement, c'est-à-dire faute de bateaux, tous les sacrifices avaient été rendus inutiles[2]. Il fallut partir; dix-sept jours plus tard,

[1] P. 348.
[2] P. 434.

le 9 juillet 1898, la mission Marchand saluait au passage les drapeaux élevés par les Français venus de l'Abyssinie!

***

— Tout cela est bien mal arrangé, concluait le Négous dans un de ses entretiens avec M. de Bonchamps. — Tout cela avait été aussi bien tardivement arrangé. Les plans relatifs à l'occupation du Haut-Nil avaient été conçus dès 1893. En 1894, la mission Monteil, véritable « mission-fantôme », comme l'appelle M. Robert de Caix, fut envoyée vers le Haut-Oubangui, puis affectée à une autre destination. La mission Marchand ne fut organisée qu'au commencement de 1896, et c'est seulement à la fin de l'année 1896 que la mission Clochette et la mission Bonvalot-de Bonchamps furent mises en route. M. Michel, dans un curieux tableau synoptique[1], qu'il faut rapprocher d'un autre tableau synoptique[2] indiquant les changements de ministères pendant l'exécution du plan politique, compare les positions respectives, sur l'échiquier africain, des trois acteurs de la partie qui se jouait alors: l'armée anglo-égyptienne de lord Kitchener, la mission Marchand, la mission de Bonchamps, pendant les années 1897-1898, jusqu'à la prise d'Omdourman. Au mois de décembre 1897, la mission de Bonchamps, munie de bateaux et soutenue au lieu d'être entravée, aurait atteint le Nil et Fachoda. A cette même date, la mission Marchand était à Fort-Desaix, à quinze jours de navigation de Fachoda. Elle aurait atteint le Soueh avant la baisse des eaux si elle avait été mise en route plus tôt, si elle n'avait pas rencontré des difficultés entre Loango et Brazzaville, c'est-à-dire tout près de la côte, et si elle avait reçu à temps ses chalands. « Nous pouvions donc occuper le Haut-Nil six mois avant que lord Kitchener, alors immobilisé à Berber, eût repris sa marche en avant, neuf mois avant la prise d'Omdourman, c'est-à-dire au moment précis où les Anglais avaient à faire un suprême effort, dont l'étendue ne leur était pas encore exactement connue. La position de l'Angleterre vis-à-vis de l'Égypte était alors tout autre qu'après la défaite du Mahdi[3]. » C'est ce que M. Charles Michel établit d'une manière indéniable.

***

Élevons cependant encore la question, et essayons d'envisager de sang-froid la conception fondamentale sur laquelle reposaient les

[1] P. 424.
[2] P. 16.
[3] P. 427.

missions envoyées vers le Haut-Nil. Ce qu'on voulait en somme, c'était, à la formule anglaise « du Cap au Caire », opposer la formule « de l'Atlantique à la mer Rouge »; occuper la rive gauche du Haut-Nil à l'aide de missions parties du Congo d'une part et de Djibouti d'autre part, et se rencontrant sur le grand fleuve; rouvrir la délicate question des zones d'influence anglo-égyptienne dans le Soudan et la vallée du Nil, et, par contre-coup, le problème de l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre.

Dans cette entreprise, deux données essentielles nous échappaient à peu près complètement : les derviches et l'Abyssinie. Pour les derviches, ceux qui connaissent ces grandes marées musulmanes et la manière dont elles se comportent savaient que le mouvement mahdiste était en décadence depuis la mort du Prophète, et que cette décadence allait devenir de plus en plus rapide. On ne l'ignorait pas au Caire, et les préparatifs des Anglais leur permettaient de détruire les restes du mahdisme lorsqu'ils jugeraient le moment opportun. « Qui soutiendra, dit M. André Lebon, que le problème de 1898 eût été le même, si Marchand fût parvenu à Fachoda huit mois avant que le sirdar Kitchener n'occupât Khartoum? » Ce qu'on peut soutenir non sans quelque vraisemblance, c'est que le sirdar Kitchener aurait occupé Khartoum huit mois plus tôt si la marche des missions françaises l'avait rendu nécessaire.

Quant à l'Abyssinie, quelles étaient, quelles sont encore les véritables intentions, les pensées de derrière la tête de Ménélik? Il est difficile de savoir ce qui se passe dans l'esprit de ce Roi des rois, de ce Charlemagne abyssin, d'une psychologie à la fois très simple et très compliquée, comme celle de tous les barbares; et sans doute il ne faut pas trop compter sur M. Lagarde, si mystérieux lui-même, pour nous l'apprendre. M. Michel nous montre bien Ménélik désireux de « rétablir les anciennes frontières de l'Éthiopie jusqu'à Khartoum et jusqu'au lac Nyanza[1] ». Mais il nous dit ailleurs, et tout son livre en est l'évidente démonstration, que jamais les Abyssins, qui sont des montagnards, ne séjourneront dans la plaine, dont, plus que les Européens, ils craignent la chaleur humide et les marécages[2]. — « Tu ne peux aller vers le Nil, répétait le dedjaz Tessama à M. de Bonchamps; le pays est trop mauvais, boueux; puis tu trouverais un désert, puis un pays habité par des hommes à tête de chien[3]. » — « Ménélik, dit encore M. Michel, ne peut nous donner ce qui n'existe pas en Abyssinie : *des hommes résistant au climat des basses terres et des embarcations.* » Aussi les explorateurs regrettèrent-ils vivement de n'avoir pas emmené 20 Soudanais, que leur refusa M. Lagarde, et qui

[1] P. 14.
[2] P. 395.
[3] P. 147.

auraient assuré leur arrivée sur le Nil[1]. « Si M. de Bonchamps et ses compagnons avaient été jusqu'à Fachoda donner la main aux officiers de l'expédition Congo-Nil, ils auraient opéré un exploit d'explorateurs, fait un tour de force africain, mais ils n'auraient pas réalisé l'occupation effective sur laquelle on comptait[2]. Le contraste brutal entre le haut plateau tempéré et l'étuve marécageuse et déserte de la vallée du Nil a sauvegardé l'indépendance de l'Abyssinie, mais il est en même temps et pour les mêmes raisons un obstacle à l'expansion des Éthiopiens en dehors du milieu si isolé où s'est constituée leur race. »

Supposons cependant que la combinaison réussît à souhait et que l'affaire se présentât dans les conditions les meilleures, ou, si l'on veut, les moins mauvaises; admettons que les missions, ayant triomphé en temps utile de toutes les difficultés géographiques et politiques, soient arrivées sur le Nil en décembre 1897; admettons même, bien que ce soit beaucoup plus difficile, que les derviches aient opposé à lord Kitchener une résistance prolongée, et que les Abyssins aient quitté leurs montagnes pour agir vigoureusement dans les régions basses et fiévreuses. Que se serait-il produit? Certes, le champ des hypothèses est immense. Cependant il n'est que trop vraisemblable que l'attitude de l'Angleterre n'aurait pas sensiblement différé de ce qu'elle fut au moment de l'affaire de Fachoda, si la situation intérieure et extérieure de la France s'était trouvée ce qu'elle fut alors.

Une caricature, anglaise je crois, représentait en 1898 la rencontre de Marchand et de Kitchener à Fachoda : « Que pourrions-nous bien essayer, faisait-on dire à l'officier anglais, pour décourager ce brave? Si nous lui lisions quelques extraits de journaux français? » Et on eut, par la suite, la confirmation que les choses s'étaient effectivement passées ainsi. Mais ce n'est pas seulement la situation intérieure de la France qui était peu favorable : c'était aussi sa situation extérieure. « Pour que notre diplomatie, dit M. Michel, pût profiter du fait accompli, il était indispensable d'appuyer nos ambitions africaines par une sûre et prudente orientation de notre politique européenne. » Là est en effet la question capitale.

*
* *

Le Tchad et le Haut-Nil sont les deux points autour desquels a gravité toute la politique africaine depuis dix ans. La jonction de nos trois grands groupes africains, Algérie-Tunisie, Soudan et Congo, sur les bords du Tchad, qui fut l'idée de Crampel, eut, à son heure,

---

[1] P. 260.
[2] Robert de Caix, *Fachoda*, p. 245.

une réelle influence et une valeur en quelque sorte symbolique, en suscitant des initiatives et en inspirant des expansions. Pouvait-on organiser la « course au Nil », à laquelle on avait d'ailleurs songé beaucoup moins ardemment et beaucoup plus tardivement, de la même manière que la « course au Tchad »? Nous ne le pensons pas. Ceux-là seuls qui jugent de la valeur des territoires d'après l'étendue qu'ils occupent sur une carte pourraient le prétendre. Qui ne voit les différences capitales entre les deux entreprises, au point de vue géographique comme au point de vue politique? La plus importante de toutes, qui nous dispense d'indiquer les autres, c'est que la question du Nil soulevait une question de politique européenne, et une des plus graves, celle de l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre. Car c'était bien là le but qu'on se proposait, et ce ne sont évidemment pas les marécages du Bahr-el-Ghazal et du Sobat qui étaient le véritable enjeu de cette dangereuse partie.

Pouvait-on espérer raisonnablement trancher le nœud gordien par l'arrivée de quelques Français sur le Haut-Nil? Nous ne nous fondons pas, pour le contester, sur la fameuse déclaration de M. Edward Grey en 1895, car cette déclaration n'avait pas le sens qu'on s'est plu à lui prêter depuis, et M. Hanotaux avait obtenu à ce moment la déclaration expresse que « la question restait ouverte au débat[1] ». Mais la géographie et l'histoire, envisagées avec le simple bon sens, nous paraissent suffire pour montrer tout ce que notre tentative avait de paradoxal. Il fallait six mois pour qu'une lettre de M. Liotard parvînt au pavillon de Flore, et le dernier renfort envoyé à Marchand, parti de France à la fin d'octobre 1897, ne l'a rejoint qu'en août 1898[2]. Tandis que le sirdar, suivi d'une flottille, d'un chemin de fer, d'un télégraphe, était à cinq jours du Caire, Marchand était à cinq mois de Brazzaville. C'est par le Nord, par la voie normale, l'ancienne voie de la conquête, qu'arrivait l'Angleterre. On s'aperçut en 1899 que la véritable route du Haut-Nil, c'est tout simplement... le Bas-Nil; que, comme le dit M. Delcassé[3], «pour communiquer rapidement avec Fachoda, il fallait emprunter la voie égyptienne du Caire-Khartoum, ainsi que l'a fait Marchand lui-même lorsqu'il voulut se mettre en rapports rapides avec son gouvernement. Au reste, M. André Lebon l'a bien marqué[4], la perspective d'une lutte armée dans la Haute-Égypte était résolument écartée du programme de la mission Marchand. Pourquoi donc cette mission, puisqu'il s'agissait d'une question européenne?

La vérité est que c'est en 1882 que la France a perdu l'Égypte.

---

[1] André Lebon, *Revue des Deux Mondes*, p. 277, note 2.
[2] André Lebon, art. cité, p. 282.
[3] Discours du 23 janvier 1899.
[4] P. 278.

La tentative que nous avons faite en 1896 pour rouvrir la question était fatalement destinée à échouer et allait directement contre son but, du moment que toute notre politique extérieure n'était pas, depuis des années, orientée de ce côté. Comme l'a dit M. Robert de Caix, il fallait choisir[1], dans cette question d'Égypte : ou bien adopter l'orientation diplomatique évidemment nécessaire pour forcer les Anglais à évacuer l'Égypte, ou bien vendre notre désistement moyennant des compensations raisonnables. Au lieu de cela, nos hommes d'État se sont bornés à proclamer en toute occasion les droits de l'Égypte et du Sultan sur le Haut-Nil, sans rien faire pour en assurer le respect. La thèse des droits de l'Égypte sur le Soudan, invoquée par nous en 1896 contre le traité anglo-congolais, devait se retourner contre nous et favoriser une mainmise de l'Angleterre. Puis, quand nous avons compris, trop tard, que c'était une duperie, nous avons fait porter à notre tour et glorieusement notre drapeau jusqu'au Nil. Nous avons renoncé à notre ancien respect des droits du Khédive et du sultan, nous avons plaidé au Soudan *res nullius*, ajoutant une contradiction à un échec, tandis que l'Angleterre plaidait à son tour les droits de l'Égypte[2]. Si nous voulions qu'il y eût une Europe en présence de la question d'Égypte, il nous fallait la susciter et la faire naître, et non nous borner à quelques formules creuses sur l'intégrité de l'empire ottoman[3]. Il fallait notamment adopter une autre attitude à l'égard de l'Allemagne au début de 1896, au moment du raid de Jameson et de la dépêche de Guillaume II au président Krüger.

*
* *

Aussi qu'arriva-t-il ? C'est que quand Marchand, on sait au prix de quels efforts inouïs, arriva sur le Haut-Nil, ceux mêmes qui l'avaient envoyé en furent tout surpris, presque désappointés. « A regarder au fond des choses, on peut croire que le gouvernement a envoyé la mission Marchand au petit bonheur, comme on prend un billet à la loterie[4]. » En réalité, la mission Marchand ne fut point une entreprise mûrement étudiée et soigneusement préparée : ce fut une aventure.

Les membres de la mission de Bonchamps, comme ceux de la mission Marchand, revinrent profondément ulcérés de voir leurs prodigieux efforts devenus inutiles. Ce sentiment remplit le livre de

---

[1] Robert de Caix, *Fachoda*, p. 174.
[2] *Ibid.*, p. 14.
[3] *Ibid.*, p. 172.
[4] Robert de Caix, p. 279.

M. Charles Michel et lui donne parfois un accent véritablement poignant : « Ce n'est pas sans émotion, dit-il, que l'on songe à ces fleuves abyssins dont les eaux, lourdes de tant d'humus fécondant, rouleront doucement jusqu'à Assouan, où un fonctionnaire anglais, deux fois le jour, consultera le nilomètre taillé dans le granit par le ciseau égyptien, visité par les savants de Napoléon, et calculera, d'après le nombre de mètres cubes d'humus passé, les impôts à infliger à cette Égypte qui, il y a trente siècles, était terre éthiopienne, qui était nôtre il y a cent ans. »

Mais l'impression dernière que laissent les missions du Haut-Nil ne doit pas, ne peut pas être une impression de découragement. Si ces missions furent les entreprises les plus mal conçues qu'il soit possible de voir, ce furent les plus héroïquement exécutées. Rien n'égale la légèreté et le manque d'esprit de suite de ceux qui conduisirent l'entreprise au point de vue politique, si ce n'est l'endurance, la ténacité, les vertus surhumaines de Marchand et de ses officiers, de Bonchamps et de ses compagnons. Ces magnifiques exemples d'énergie individuelle, auxquels ses adversaires sont les premiers à rendre hommage, sont la gloire de la France, qui demeurera une grande nation tant qu'elle produira de pareils enfants.

AUGUSTIN BERNARD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *L'ouverture du Parlement anglais; le discours du trône.* — L'ouverture du Parlement anglais a eu lieu le 14 février avec le cérémonial pompeux et suranné qui marque toutes les grandes manifestations publiques en Angleterre. Le Roi a prononcé son premier discours du trône et, de l'avis général, ses déclarations ont été peu significatives. Il a commencé par assurer que les relations de l'Empire avec les autres puissances continuent à être amicales. Puis, parlant de la guerre du Transvaal, il a exprimé l'espoir que ses troupes seront bientôt en état d'avoir raison des forces qui leur sont encore opposées:

> Je regrette profondément, a-t-il ajouté, les pertes d'hommes et les dépenses pécuniaires causées par l'inutile guérilla continuée par les partisans boers sur les anciens territoires des deux républiques. Il est très désirable, dans leur propre intérêt, qu'ils se soumettent bientôt, car, tant qu'il n'en sera pas ainsi, il me sera impossible d'établir dans ces colonies des institutions de nature à assurer des droits égaux à tous les habitants de race blanche et protection et justice à la population indigène.

Le Roi a constaté ensuite l'avancement des négociations en Chine, s'est félicité de l'établissement de la Confédération australienne et de l'heureuse issue de l'expédition contre les Achantis. Il a terminé par l'énumération des propositions qui seront soumises à l'examen du Parlement et dont les principales auront pour but d'augmenter l'efficacité des forces militaires du pays. Après cette séance solennelle, le Parlement a commencé immédiatement ses travaux.

Comme nous le disions, l'impression produite par le discours du trône n'a pas été très favorable. Les journaux d'opposition ont été très sévères. Le *Daily News* constate que le discours est singulièrement vide; que, pour la guerre africaine, il est absolument inexact de décrire comme une campagne de guérillas des opérations conduites avec une grande habileté par des stratégistes accomplis et qu'il est absurde de déclarer que la prochaine soumission des Boers

est désirable dans leur propre intérêt. Le *Daily News*, en terminant, conseille de ne pas voter les crédits supplémentaires pour la guerre. Le *Morning Leader*, parlant dans le même sens, déclare qu'il vaudrait mieux commencer par rebâtir dans l'Afrique du Sud les maisons que les armes anglaises ont détruites et par faire renaître les espérances qu'elles ont fait disparaître. Ce serait le plan le plus sûr. Sur les bases d'une reconnaissance individuelle et du pardon, il ne serait pas difficile de bâtir un édifice de liberté. L'*Economist* constate que le programme exposé dans le discours du Roi est plutôt maigre et il ajoute que le discours prononcé par lord Salisbury après l'adresse a été railleur, cynique, indigne du sujet :

Lord Salisbury, dit-il, nous renseigne sur les inconvénients qu'entraine la guerre de guérillas ; mais pourquoi n'a-t-il pas fait cette petite conférence en octobre dernier? Est-ce ignorance ou mauvaise foi? En tout cas, ce n'est pas son discours qui contribuera à raffermir le ministère.

Quant aux organes gouvernementaux, tout en approuvant hautement, comme il convient, les déclarations royales, ils ne cachent pas leur mauvaise humeur des dispositions que montre la Chambre des Communes. Ils reconnaissent d'ailleurs que la situation est difficile, mais négligent de rechercher à qui en incombe la responsabilité.

Le *Standard* déclare qu'un ministère s'est rarement trouvé en face d'une tâche administrative aussi lourde et exigeant aussi impérieusement un grand déploiement d'énergie. Le problème que le ministre des finances aura à résoudre est peut-être le plus difficile qu'un ministre des finances ait eu à envisager depuis Pitt. La tâche du ministre de la guerre est non moins ardue. En présence de toutes ces questions urgentes, conclut le *Standard*, il est irritant pour des *business men* de voir le temps se perdre en vaines paroles.

Le *Times* critique aussi les débats du Parlement, dont les partis, dit-il, sont plus occupés à poursuivre leur jeu de partisans qu'à songer aux affaires sérieuses. Le travail cependant ne lui manque pas :

Son devoir, comme celui du gouvernement, est avant tout de s'occuper du problème de placer l'empire dans une situation telle qu'il sera préparé à toute éventualité. Le pays a eu une rude leçon, quoique salutaire, nous l'espérons du moins. Il a vu toute son organisation militaire réduite à ses propres éléments au premier choc avec les faits. Il a vu ses immenses ressources latentes lourdement atteintes par une lutte avec un ennemi que tous ses conseillers, qui avaient pour eux sa confiance, jugeaient dédaignables. Il a dû se demander, devant la longueur de cette lutte contre un peuple si peu organisé au point de vue de la science militaire, ce qui serait arrivé si nous avions eu pour ennemi une nation européenne.

Aussi le pays demande-t-il maintenant qu'on lui donne l'assurance

absolue qu'il ne subira plus une humiliation semblable à celle qu'il subit lors de la déclaration de la guerre.

L'armée a montré qu'elle ne possédait ni état-major convenablement organisé, ni direction scientifique, ni instruction adéquate soit pour les officiers, soit pour les soldats, ni approvisionnements suffisants en artillerie, transports, équipements. Il faut une réforme complète *de la racine aux branches* et le gouvernement doit la faire.

Allemagne. — *L'Accord anglo-allemand. Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne.* — Les journaux allemands continuent à discuter la question du rapprochement anglo-allemand soulevée par les différents incidents du séjour de l'empereur Guillaume en Angleterre. Nous avons indiqué précédemment l'explication officieuse de ce rapprochement donnée par la *Gazette de Cologne*.

La *Gazette de Westphalie* prétend aujourd'hui connaître les véritables raisons qui ont guidé l'empereur dans les marques de faveur qu'il a prodiguées à l'Angleterre. Guillaume II n'aurait pu oublier l'hostilité de la Russie, de la France et des États-Unis, à l'occasion du commandement en chef donné en Chine au comte de Waldersee. L'Office des affaires étrangères de Berlin posséderait, sur cette attitude des trois puissances, nombre de renseignements qui n'ont pas été livrés à la publicité. Seule, l'Angleterre se serait soumise sans réserve à l'autorité du généralissime allemand et cela par les ordres de lord Salisbury, qui aurait ainsi évité à l'Allemagne un isolement complet et à Waldersee une cruelle humiliation. C'est ce sentiment de reconnaissance, dit la *Gazette de Westphalie*, qui a surtout guidé l'Empereur dans des actes qu'en Allemagne on taxe d'anglomanie excessive et incompréhensible.

D'autre part, le *Nouvelliste de Hambourg*, commentant cet article, reconnaît qu'il doit y avoir un fond de vérité dans ces assertions :

Nous avions prédit, écrit-il, que des incidents de cette nature seraient la conséquence nécessaire de la nomination quelque peu hasardeuse de Waldersee. Nous inclinons à penser aussi que les surprenantes démonstrations amicales prodiguées à l'Angleterre doivent malheureusement se rattacher à des considérations d'ordre personnel. Nous avons constamment jugé que les antipathies et les sympathies personnelles exercent, dans le jeu des forces qui actionnent la politique internationale, une influence plus puissante qu'on ne le suppose dans le public. Si nous ne nous abusons pas, la nomination du comte de Waldersee n'aurait donc pas été sans avoir un lien de connexité avec les influences anglaises qui ne négligent aucune occasion de faire en sorte que l'Allemagne tire du feu russe les marrons anglais. Il n'est pas possible d'admettre que les Anglais n'aient pas essayé de profiter des mécontentements existants pour déterminer l'Allemagne à conduire dans la question chinoise les affaires de l'Angleterre contre la Russie. Mais attendons-nous, comme conséquence des bons

offices prêtés par nous à l'Angleterre, à recevoir un jour la note russe présentée soit sur la frontière française, soit ailleurs.

Le *Berliner Tageblatt* exprime les mêmes inquiétudes au sujet des conséquences du rapprochement anglo-allemand pour les relations de l'Allemagne avec la Russie :

Les conséquences de ce rapprochement au point de vue de la politique russe sont évidentes, dit-il. Le premier effet sera de créer une entente plus étroite encore entre la France et la Russie. Notre changement définitif d'orientation contraint en effet les États dont les intérêts ne cadrent pas bien avec les intérêts anglo-allemands à se serrer les coudes et à échanger plus activement leurs pensées politiques. L'action commune de la Russie, de la France et de l'Union Nord-Américaine, qui apparaît si manifestement en Chine, est certainement un symptôme caractéristique des modifications qui se sont accomplies dans la politique internationale de ces derniers temps. Dans ces conditions, maintenant que l'Allemagne et l'Angleterre se sont entendues ensemble, un certain antagonisme d'intérêts s'accusera de plus en plus entre la Triplice et l'Angleterre d'une part, la France, la Russie et les États-Unis de l'autre, et l'apaisement de cet antagonisme va devenir une des tâches principales des cabinets. Il est à craindre que l'Allemagne n'en tire pas le principal avantage.

Comme pour donner raison aux inquiétudes ainsi exprimées par une partie de la presse allemande, un incident vient de se produire qui a provoqué un véritable conflit entre les journaux allemands et russes. Le chancelier allemand, M. de Bülow, ayant, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les canaux devant le Landtag de Prusse, cru devoir accentuer ses affirmations protectionnistes et fait des avances marquées au parti agrarien, la presse russe est partie en guerre. La *Gazette du Commerce et de l'Industrie* a publié un article sensationnel, d'une violence extrême, où il est dit en substance que la Russie ne pourrait accepter un nouveau traité de commerce qui imposerait à ses produits agricoles des droits de douane supérieurs à ceux existant déjà; que, si l'Allemagne lui fermait son marché, elle trouverait facilement à écouler dans d'autres pays ses produits agricoles, et que, en guise de représailles, elle achèterait ailleurs qu'en Allemagne les produits que cette dernière lui a fournis jusqu'ici; que si enfin le traité de commerce russo-allemand n'était pas renouvelé, il en résulterait des conséquences défavorables pour les nombreux Allemands qui sont établis en Russie et qui s'y adonnent au commerce et à l'industrie.

On disait en même temps que cet article était inspiré directement par M. de Witte lui-même. Les journaux allemands se sont naturellement montrés très émus de ces déclarations. Les feuilles conservatrices, favorables au protectionnisme agraire, ont relevé le gant avec colère. Elles parlent à leur tour d'user de représailles

contre la Russie, d'exclure les emprunts russes du marché allemand ou même d'expulser les étudiants russes des universités allemandes. Quant aux journaux libéraux, ils profitent de cet incident pour renouveler leurs attaques contre la politique protectionniste de M. de Bülow, qu'il n'ont jamais cessé de combattre. La *Gazette de Cologne*, pour bien montrer la gravité de la question, annonce que l'Association russo-allemande, fondée en vue de favoriser les relations commerciales entre les deux pays et comptant parmi ses adhérents 28 chambres de commerce, 8 grands syndicats et plus de 230 maisons commerciales et industrielles de premier ordre, vient d'adresser au chancelier de l'Empire une requête par laquelle elle le prie, dans le cas où les droits sur les blés et autres produits agricoles que la Russie exporte en Allemagne seraient augmentés, d'agir en vue d'accorder à la Russie toutes les facilités possibles d'importation en Allemagne, surtout en ce qui concerne les transports :

Les pétitionnaires espèrent d'autre part, ajoute la *Gazette de Cologne*, que le gouvernement russe consentira à baisser les droits de douane s'il est sûr de conserver le débouché que lui offre l'Allemagne, à moins toutefois que le souci de protéger son industrie nationale ne l'en empêche. Il n'est, en effet, malheureusement que trop à craindre que le gouvernement russe ne réponde par des représailles à toute mesure qui serait de nature à diminuer ses exportations. Il ne faut pas oublier que les importations d'Allemagne en Russie, non compris les métaux précieux, qui étaient de 183 millions de marks en 1890, se sont élevées à 208 millions en 1895 et à 366 millions en 1899. Il faut veiller avec d'autant plus de sollicitude à se conserver le marché russe que les Etats-Unis cherchent par tous les moyens à le conquérir. Rien qu'en machinerie, ils ont exporté en Russie en 1890 pour 150.000 dollars, en 1895 pour 950.000 dollars et en 1899 pour 3 millions de dollars !

Cependant, comme le dit M. Alcide Ebray dans le *Journal des Débats*, M. de Bülow est un homme d'Etat trop avisé pour ne pas avoir compris que sa politique agraire déchaînerait la tempête à laquelle il résiste aujourd'hui. Aussi faut-il croire qu'il n'a agi que contraint et forcé, ce qui est une nouvelle preuve de la puissance que représente maintenant le clan des hobereaux agrariens. Il n'est pas problable, en effet, que Bismarck eût jamais consenti, pour leur donner satisfaction, à compromettre les relations extérieures de l'Allemagne, surtout avec la Russie. Mais, aujourd'hui, il semble que tout doive être sacrifié aux visées de ce parti encombrant, quoique peu nombreux. S'il doit avoir le dernier mot dans la question des traités de commerce, ce qui paraît probable, il faudra donc s'attendre à un refroidissement durable dans les rapports russo-allemands, en dépit des efforts que pourront tenter le général de Werder, envoyé en mission spéciale à Saint-Pétersbourg, et le comte d'Alvensleben, qui va s'y rendre en qualité de nouvel ambassadeur d'Allemagne.

Autriche. — *La crise parlementaire.* — Le Reichsrath continue à montrer le même esprit de violence. La séance du 20 février a rappelé les temps les plus lamentables de l'obstruction allemande en 1891 et a confirmé la pensée que le Parlement de l'Autriche est résolu au suicide. Dans cette séance, Allemands et Tchèques se sont démenés à l'envi pour empêcher les affaires d'être traitées. Deux députés sont allés jusqu'à bombarder le président avec des documents pris sur le pupitre d'un des ministres. Des deux côtés on a montré la même intransigeance. Les Allemands ne voulaient pas accepter d'interpellations en d'autres langues que la leur. Le président décida alors de les accepter quand même, mais de les faire traduire en allemand, la traduction devant être insérée en même temps que l'original dans les documents parlementaires. Ni Tchèques, ni Allemands n'acceptèrent ce compromis et, l'obstruction se poursuivant plus violente,la séance dut être levée. Depuis, le Reichsrath a décidé à une assez forte majorité de commencer la discussion des propositions d'urgence et des projets du gouvernement. Cela semblerait indiquer un désir de travailler. On ne se fai cependant guère d'illusions sur la sincérité de ces dispositions et les journaux, comme le *Fremdenblatt*, la *Nouvelle Presse Libre*, le *Tagblatt*, sont très pessimistes.

Espagne. — *L'agitation révolutionnaire.* — Des troubles viennent de se produire en Espagne qui ont pour conséquence une crise ministérielle. Le premier prétexte invoqué a été le mariage de la princesse des Asturies, sœur aînée du roi, avec le prince Don Carlos de Bourbon des Deux-Siciles. Le parti libéral et les fractions anti-monarchiques ont vu dans ce mariage un danger de réaction et une menace anticipée pour le cas où la princesse des Asturies serait appelée au trône par la mort prématurée de son jeune frère. De là une bruyante opposition, qui tout d'abord s'est manifestée violemment dans le Parlement espagnol. Mais bientôt, on a vu cette opposition descendre dans la rue et,recrutant de nouveaux alliés,changer entièrement de caractère. L'agitation est devenue franchement révolutionnaire et a même pris les allures de l'émeute. Le général Azcarraga a déclaré alors à la Régente que le ministère,divisé par la crise actuelle,ne pouvait garder le pouvoir dans ces conditions. Le calme étant toutefois à peu près rétabli maintenant et la situation économique et financière du pays réclamant les plus grandes précautions, on parle de laisser le pouvoir au général Azcarraga avec un cabinet dans lequel entreraient les amis de M. Silvela et des représentants de tous les groupes conservateurs. On espère ainsi obtenir des oppositions une trêve pour voter le budget. Autrement on chargerait M. Silvela de prendre le pouvoir lui-même. Si ces deux combinai-

sons conservatrices avortent, on considère comme certain l'avènement de M. Sagasta.

France. — *Le budget des Affaires étrangères. — L'interpellation de M. Berthelot.* — La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat a donné à M. Delcassé l'occasion d'apporter à la tribune des déclarations qui ont produit le meilleur effet. Il avait à répondre à M. le comte d'Aunay qui l'avait interrogé sur la politique générale et plus spécialement sur les affaires de Chine et à M. Garreau que préoccupait la question de Terre-Neuve. Sur ce dernier point, M. Delcassé s'est contenté de répéter que nos droits sur le *French Shore* ne sont ni contestables, ni contestés, et que rien ne s'oppose à ce que nous continuions de les exercer. Pour la Chine, M. Delcassé a déclaré une fois de plus que notre diplomatie s'est efforcée de simplifier une situation des plus complexes en y apportant quelques idées très claires autour desquelles elle a réussi à grouper l'entente des puissances. Il a ajouté que notre politique en Chine avait toujours été celle de la porte ouverte à tous et que nous nous maintenions exclusivement sur ce terrain.

M. Delcassé a terminé son discours en parlant des puissances avec lesquelles nous avons eu dans ces derniers temps des rapports plus étroits. Il a rappelé l'heureuse issue des négociations engagées avec l'Espagne pour la délimitation de nos frontières communes sur la côte occidentale d'Afrique; il a constaté l'excellence de nos rapports avec l'Italie et les États-Unis. Pour ce qui est de la Russie, M. Delcassé a affirmé, aux applaudissements du Sénat tout entier, que jamais notre alliance avec elle n'avait été mutuellement pratiquée avec une confiance plus grande, ni un respect plus délicat de l'indépendance et de la liberté de chacun. Il a protesté enfin contre l'abus que l'esprit de parti a fait de certains articles de la presse russe pour s'en servir dans nos querelles intérieures: jeu dangereux et peu digne, qui pourrait, s'il se renouvelait, compromettre nos intérêts les plus précieux sans rien ajouter à notre autorité.

— La Chambre a terminé le 15 février la discussion de l'interpellation de M. Berthelot, et le protectorat tunisien est finalement sorti du débat à la fois glorifié et légèrement ébréché. Seul, M. Morinaud a abordé la question vraiment capitale de l'invasion sicilienne et du peuplement français. Parmi les autres orateurs, les uns ont vanté les mérites du système du protectorat, entendu, selon la définition de M. Berthelot, comme « la méthode consistant à administrer les indigènes par l'intermédiaire de leurs chefs naturels »; les autres, se faisant l'écho des griefs des colons tunisiens, ont insisté sur l'irresponsabilité du protectorat, sur l'absence de contrôle, sur les allures qu'il affecte à l'égard de la population française. Voici d'ailleurs les commentaires que cette solution a inspirés au *Temps* :

M. Delcassé, dans une brillante péroraison, avait conclu que l'ensemble de notre œuvre en Tunisie est « bon, sain, solide et fait honneur à la France, à son esprit de colonisation dont nous sommes seuls à douter », et il avait invité la Chambre à laisser notre possession se développer librement. Les applaudissements nourris qui avaient souligné ses paroles indiquaient que la confiance dans les mérites du protectorat n'est point ébranlée et cependant la séance s'est terminée par le vote d'un ordre du jour qui porte atteinte à l'une des causes de son succès. Que s'est-il donc passé? A propos de la ligne de la Medjerda, M. Berthelot a revendiqué pour le Parlement le droit d'examiner les concessions de chemins de fer à accorder en Tunisie. M. Pelletan l'a appuyé, et, la tentation de tout évoquer devant elle étant une fascination à laquelle elle ne résiste pas, la Chambre en a ainsi décidé. A ce protectorat qu'on venait de louer et d'applaudir on a donc retiré une liberté. Nous ne saurions dire à quel point cette résolution nous paraît fâcheuse, non pas tant pour le tort qu'elle peut faire à la Tunisie, où il ne reste plus guère qu'une ligne ou deux à construire, que par la disposition d'esprit qu'elle révèle chez nos législateurs.

Italie. — *Le nouveau ministère.* — La crise italienne s'est dénouée plus rapidement qu'on n'aurait pu le penser. M. Zanardelli, de la gauche constitutionnelle, dont les idées libérales et réformistes sont très populaires, a accepté de reconstituer le cabinet et a réussi en peu de temps à s'assurer les concours qui lui étaient nécessaires. Le nouveau ministère est un ministère homogène de gauche. M. Zanardelli a pris la présidence sans portefeuille et a confié l'intérieur à M. Giolitti, qui lui apporte ainsi l'appui de tout son groupe. Les radicaux, sollicités d'entrer dans la combinaison, n'ont pu accepter, n'ayant pas voulu transiger sur une question de dépenses militaires.

Le portefeuille des affaires étrangères a été donné à M. Prinetti, de la droite, qui se trouve ainsi seul de son parti en compagnie d'hommes de la gauche. A première vue, cette anomalie peut sembler surprenante, mais on l'a expliquée en faisant justement remarquer que le titulaire des affaires étrangères est toujours un peu en dehors et au-dessus des partis. La nomination de M. Prinetti a soulevé encore une autre question. Certains journaux italiens ont déclaré que le nouveau ministre était hostile à la politique de la Triple Alliance et, à l'appui de cette assertion, ils ont rappelé d'anciens discours de M. Prinetti sur cette question. Il semble, à vrai dire, que cette discussion soit assez futile, car le renouvellement de la Triplice et l'orientation de la politique extérieure de l'Italie dépendent plus du roi et du pays tout entier que du seul ministre des affaires étrangères. Contentons-nous à ce propos de signaler les réflexions suivantes, si judicieuses, du *Journal des Débats :*

Pour nous, laissant aux Italiens — que cela regarde seuls — le soin de

choisir la politique extérieure qu'il leur conviendra, nous voudrions tirer du débat actuel une moralité qui ne perdrait rien de sa valeur, quand même M. Prinetti, acceptant le fait accompli, se serait converti à des idées nouvelles. Quand nous disions que beaucoup d'Italiens étaient hostiles à la Triplice, on nous répondait généralement que c'étaient des gens à tendances révolutionnaires ou n'ayant aucune compétence en matière de politique extérieure. Or, M. Prinetti est un membre de la droite ; d'autre part, ce genre de compétence ne doit pas lui manquer, puisque le voilà appelé à diriger les affaires étrangères de son pays et que le fait d'avoir soutenu brillamment ce que les partisans de la Triplice considèrent comme une horrible hérésie ne l'a pas empêché d'arriver à ce poste élevé.

II. — AFRIQUE.

Touat. — Le général Servière, qui procède actuellement, comme l'on sait, avec des troupes indigènes, à la relève des garnisons européennes du Sud algérien et à l'occupation définitive du Touat, poursuit sa mission avec succès. Il a d'abord reçu la soumission complète des populations de l'oasis de Sahéla-Metarfa, sur les confins extrêmes du Gourara, puis s'est dirigé sur les oasis de Brinkan et Tsabit, dans lesquelles nous n'avions pas encore pénétré. Le général Servière a eu la satisfaction de voir venir à lui les principaux chefs de ces régions, qui lui ont témoigné le désir d'engager des relations pacifiques. La soumission de ces populations jusqu'alors indépendantes, et qui passaient pour nous être tout à fait hostiles, aura, espère-t-on, un grand retentissement, d'autant qu'elle a été obtenue uniquement par la persuasion et sans tirer un coup de fusil. Le général Servière continue sa route sur Adrar et sur Timmi, qu'il a déjà visités l'an dernier et où il compte installer des postes assez importants pour inspirer une crainte salutaire aux rôdeurs qui infestent encore le pays. La précaution ne sera pas inutile, car, aux dernières nouvelles, on a appris que notre garnison de Timmimoun a été attaquée le 18 février par une razzia de Berabers qui comptait sur une opération fructueuse de brigandage. Après un combat de trois heures, les Berabers ont dû se retirer en désordre, laissant sur le terrain plus de cent morts. Nous avons eu malheureusement dans ce combat neuf tués, dont le capitaine Quisard et l'officier d'administration Juncker, et 21 blessés, dont le capitaine Oudjari et le lieutenant Ponsardin. M. Jonnart a adressé ses félicitations à M. le commandant Reibell, chef de l'annexe de Timmimoun, pour ce beau fait d'armes.

Côte des Somalis. — A la suite d'incidents survenus à Raheita, dans le courant de l'année 1898, entre des détachements français et italiens, les deux gouvernements décidèrent de reprendre les pour-

parlers engagés sans succès en 1891 et ayant pour but la délimitation définitive de leurs possessions à la côte des Somalis. Les négociations ont cette fois abouti et se sont terminées par la signature de la convention du 24 janvier 1900.

Abyssinie. — Des bruits circulent toujours au sujet d'une nouvelle expédition éthiopienne vers le confluent du Nil et du Sobat, mais on ne peut pas affirmer d'une façon sûre que Ménélik veuille se mettre en relations avec les commissaires de la Grande-Bretagne, pour la délimitation des frontières de l'empire avec le Soudan anglo-égyptien. La question se règlera plutôt avec le major Harrington, qui vient de rejoindre son poste.

Transvaal. — Nous croyons intéressant de reproduire le graphique suivant, qui a été publié dans le *Daily News*, et qui montre mois par

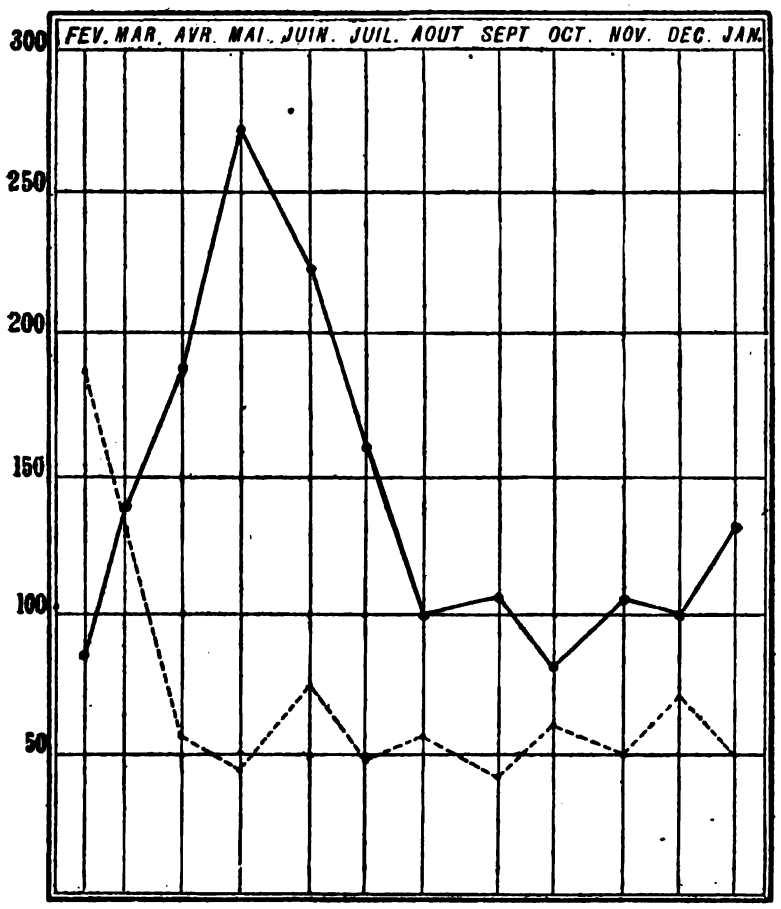

mois le nombre hebdomadaire des soldats anglais morts dans le

Sud-Afrique, de février 1900 à janvier 1901. La ligne noire montre les morts causées par les maladies; la ligne pointillée, les morts par suite de combats ou d'accidents.

Plusieurs faits plus ou moins notables semblent indiquer que l'état des choses ne s'est pas sensiblement modifié dans l'Afrique du Sud. L'arrestation et la prise d'un convoi entre Johannesburg et Prétoria sont particulièrement significatives. A cela peut s'ajouter l'ignorance où le *War Office* paraît être du sort de plusieurs colonnes anglaises. Mais le plus important de tous ces faits, c'est qu'après nous avoir annoncé l'autre jour, pour la dixième fois au moins, l'imminente et inévitable capture du général De Wet, les dépêches anglaises sont maintenant forcées de confesser que l'intrépide chef leur a de nouveau échappé, et qu'ayant poussé vers l'Ouest, il se trouve pour le moment hors d'atteinte. Par conséquent, son mouvement vers le Sud et son entrée dans la colonie du Cap ont réussi. Quant à la région précise où De Wet opère actuellement, les informations varient. On a d'abord dit qu'il se dirigeait sur Prieska, ville située sur la rive méridionale de l'Orange, à environ 130 kilomètres à l'ouest d'Hopetown et du chemin de fer du Cap à Kimberley, Mafeking, etc. Puis, à présent, on prétend au contraire que, remontant vers le Nord, il est parvenu jusqu'au confluent du Vaal et de l'Orange. La marche sur Prieska paraît plus probable; elle indiquerait chez De Wet l'intention de rapprocher son action militaire, autant que possible, des districts voisins de la ville du Cap, tout en la maintenant dans des régions accidentées, d'un accès difficile pour les forces anglaises, à cause de la rareté des routes et de l'absence des voies ferrées, ce qui les rend propices à la guerre de partisans, et où déjà la population afrikander s'est montrée disposée à s'associer à l'héroïque résistance des Boers.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La hausse des prix du charbon et sa limite. — Des causes exceptionnelles ont concouru à faire monter le prix du charbon en 1900. Elles ont été universellement signalées et exploitées par la spéculation. Ce sont : la guerre du Transvaal, qui a augmenté l'activité de toute la marine anglaise et sa consommation de charbon, qui a enlevé à leurs travaux un certain nombre d'ouvriers mineurs enrôlés dans l'armée impériale du Cap ; la guerre de Chine, qui entraîne vers l'Orient des stocks considérables et toujours insuffisants de combustible pour les navires européens ; enfin l'Exposition universelle de Paris, qui a stimulé les industries métallurgiques, accéléré le service des Compagnies de chemins de fer en France, sans que celles-ci d'ailleurs aient profité de l'augmentation du trafic à cause des prix exagérés de la houille que brûlaient leurs locomotives.

A l'influence que les événements politiques ont exercée et exercent encore sur la valeur de la houille, se sont ajoutés des facteurs commerciaux de la hausse des prix. A partir de 1893 jusqu'à 1897, le prix du charbon avait diminué et s'était maintenu très bas. Plusieurs houillères, dont l'exploitation défavorable et coûteuse décourageait leurs propriétaires, furent abandonnées, et récemment la commission du travail proposait à la Chambre des députés la reprise par l'État des mines de charbon françaises non exploitées ou abandonnées. Des grèves prolongées, comme celle du Pays de Galles en 1898, ruinèrent d'autres charbonnages. Débarrassées ainsi de quelques concurrents, les grandes entreprises houillères purent se montrer plus exigeantes ; les propriétaires de mines, un peu moins nombreux, s'entendirent, surtout en Angleterre et en Allemagne pour livrer autant que possible leur marchandise à des prix uniformément élevés. La spéculation de quelques grands propriétaires de mines et de quelques compagnies houillères trouvait une excuse relative dans les prétentions des ouvriers mineurs. Tandis que la quantité de charbon extraite augmentait rapidement d'année en année en Angleterre, le travail de chaque mineur devenait moins productif. De 1880 à 1890, un mineur extrayait en moyenne 328 tonnes par an ; de 1891 à 1899, le résultat du travail annuel ne se chiffrait plus que par 298 tonnes pour chaque ouvrier [1]. Les difficultés de l'exploitation croissant avec

[1] *Moniteur Officiel du Commerce*, 1er novembre 1900, p. 677, rapport de M. Foex, consul de France à Manchester.

la profondeur atteinte par les puits et galeries de mines, les indemnités accordées par le *Compensation Act* aux ouvriers blessés ne sont pas les seules causes de cet amoindrissement des résultats profitables obtenus dans l'industrie houillère. Les mineurs semblent obéir à un mot d'ordre donné par les syndicats.

En déployant une trop grande activité, ils permettraient à leurs patrons, non seulement de répondre à toutes les demandes de la consommation, ce qui donnerait aux prix plus de stabilité et de modération, mais ils leur permettraient aussi de constituer des stocks sur lesquels l'entreprise pourrait vivre en temps de crise et de grève. L'absence de stock met les entreprises houillères à la merci des mineurs. En même temps, les salaires s'accroissent de 50 à 60 % de 1898 à 1900 en Angleterre et de 40 % en France, où le rendement du travail de chaque mineur tend aussi à diminuer[1].

Il n'est donc pas étonnant que certaines opérations d'accaparement aient été tentées, sur les bords du Rhin particulièrement, pour mettre le charbon hors de prix. La rigueur exceptionnelle du froid pendant l'hiver 1899-1900 eut pour contre-coup, en Pologne par exemple, une hausse de 100 à 200 % sur les prix du charbon.

Le gouvernement russe s'émut de la situation et menaça les commerçants de détail de leur infliger « un voyage forcé et un séjour prolongé sur les bords de la mer Blanche » s'ils s'obstinaient à vendre leur marchandise au-dessus d'un certain maximum. Cet essai de maximum eut le succès qui attend les tentatives du même genre ; la ville de Varsovie cessa d'être approvisionnée et il fallut faire de la fourniture du charbon un service municipal qui donna lieu à de grands abus[2].

En Angleterre et, à un moindre degré, en France, la spéculation se manifesta par des campagnes de discours ou d'articles de journaux dans la note la plus alarmante. L'*Iron and Coals Trades Review* affirmait que l'accroissement de la consommation du charbon « par tête » d'homme dans le monde devait rapidement dépasser les progrès de l'extraction de la houille, et certains propriétaires de mines anglaises proposèrent de maintenir les prix élevés, de les hausser au besoin dans le commerce de détail, pour les petits consommateurs qui emploient la houille aux usages ménagers. Ils pourraient ainsi plus facilement faire des concessions aux chemins de fer, aux compagnies de navigation et surtout aux usines métallurgiques qui sont les principaux clients de l'industrie houillère. La métallurgie obtenait dès l'automne de 1900 des concessions de la part des propriétaires de mines. Les houillères du Borinage abaissaient de 3 francs la tonne le charbon qu'ils livraient aux grands industriels allemands. Mais

[1] *La Réforme Économique*, nos des 4, 18 novembre 1900, 30 décembre 1900.
[2] *Journal des Economistes*, 15 novembre 1900, p. 238, Lettre de Pologne.

ailleurs la crise du charbon avait duré trop longtemps; en Angleterre, la métallurgie, fabriquant presque à perte, voyait ses cours s'effondrer de 20 à 25 shillings par tonne [1].

Les usines métallurgiques réduisirent leur activité et leurs achats dans les mines de charbon. La menace de disette de combustible s'éloigna aussitôt, et une tendance à la baisse se manifesta; l'année 1901 paraît devoir sérieusement en bénéficier.

L'épreuve infligée à la métallurgie anglaise, coïncidant d'ailleurs avec un ralentissement de l'industrie métallurgique dans presque toute l'Europe et spécialement en Allemagne, était le fait du progrès économique des États-Unis. Grâce à la supériorité des charbonnages américains, très étendus, exploités presque à fleur de terre, où le charbon se livre sur le carreau de la mine au prix de 5 shillings, tandis que les prix moyens en Angleterre sont actuellement de 10 shillings la tonne, la fonte et les autres produits de la métallurgie se fabriquent à bien meilleur compte qu'en Europe. Pour la fourniture des machines, pour les constructions navales, les Etats-Unis peuvent disputer à l'Angleterre et à l'Allemagne leur clientèle européenne. En même temps, ils construisent des navires charbonniers et se hâtent de s'outiller pour exporter leur charbon en Europe [2]. S'ils ne peuvent lutter avec avantage contre les houillères anglaises sur la côte de l'Océan, ils prétendent approvisionner le bassin de la Méditerranée; leurs débuts sur ce terrain sont très encourageants. En 1898-99, le port de Marseille avait reçu 2.000 tonnes de charbon américain ; il en a importé 55.000 tonnes pendant l'exercice fiscal 1899-1900 [3].

Les chiffres suivants, assez frappants, bien qu'un peu approximatifs, donnent une idée de l'âpreté de la lutte à laquelle l'Angleterre et les États-Unis consacrent actuellement leurs forces économiques, et de l'intérêt que présente leur rivalité pour la primauté dans l'industrie du charbon.

La surface des terrains producteurs de houille aux États-Unis est de 196.650 milles carrés; dans les Iles-Britanniques elle est de 5.400 milles carrés.

Les États-Unis en 1899 produisaient 220.000.000 tonnes de charbon, en employaient en 1900 pour leur industrie 220.000.000. Les Iles-Britanniques en 1899 produisaient 205.000.000 tonnes de charbon, en employaient en 1900 pour leur industrie 164.000.000. Les États-Unis exportaient en Europe, en 1899 (1er semestre), 3 millions de

---

[1] *Moniteur Officiel du Commerce*, 15 novembre 1900, rapport de M. Fox, consul de France à Manchester, pp. 739-742.

[2] *La Réforme Economique*, 7 octobre 1900. J. Domergue: Le charbon américain en France.

[3] *Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce française de New-York*, septembre 1900, p. 7.

tonnes ; en 1900 (1er semestre), 4 millions de tonnes. L'exportation des Iles-Britanniques, en 1899, était de 43 millions de tonnes.

II. — ASIE.

Le Chemin de fer de Bagdad [1]. — L'expédition allemande d'études du chemin de fer de Bagdad est partie de Constantinople en automne 1899. Elle était composée de MM. Zander et von Kapp, représentants de la *Deutsche Bank*, de l'inspecteur de chemins de fer Mackenzie et de l'ingénieur Habich ; comme chef de l'expédition figurait, d'après les ordres venus de Berlin, M. Stemvich, consul général allemand de Constantinople. Cette commission avait le double objectif de déterminer le tracé de la ligne et d'étudier les conditions économiques des contrées à travers lesquelles le nouveau chemin de fer passera.

Un iradé impérial avait ordonné aux autorités de l'Asie-Mineure d'accorder à l'expédition toutes les facilités. Les Allemands purent s'acquitter de leur tâche tout à fait sans difficultés ; en avril 1900, leurs travaux étaient terminés. Les membres de la mission s'étant imposé une discrétion prudente, et la *Deutsche Bank* n'ayant pas mis d'empressement à communiquer au public le résultat des recherches, réserve très naturelle d'ailleurs, les bruits les plus contradictoires coururent au sujet de cette affaire. Les informateurs de Constantinople, se faisant l'écho des potins de Péra, allèrent jusqu'à annoncer que l'expédition allemande avait été un fiasco, et que l'on avait trouvé que le trajet de Konieh à Bagdad n'offrait aucun avantage positif, aucun avenir à une voie ferrée. On affirmait que la construction de la ligne serait coûteuse et difficile à cause des gigantesques obstacles naturels ; et quant aux énormes richesses qu'on attribuait à l'Anatolie et à la Mésopotamie, c'étaient de purs mythes. Dernièrement, on lança la grosse nouvelle que, les Allemands ayant abandonné leurs droits, la Porte avait repris la concession, et que le chemin de fer serait construit par un autre groupe financier et d'après un tracé plus au Nord, par les provices d'Erzeroum et de Van. Tout cela vient de recevoir un éclatant démenti. La concession allemande reste debout. Les rapports de l'expédition ont été on ne peut plus satisfaisants. Ils viennent d'être publiés dans un livre intitulé : *Die Deutsche Baghdad-Bahn*, titre suggestif par lequel les Allemands entendent que ledit chemin de fer, quoique ottoman, sera bel et bien allemand, et qu'il n'y a là qu'une entreprise essentiellement allemande.

Au point de vue technique, cette ligne ne présentera pas des

---

[1] *La Dépêche coloniale*

difficultés extrêmes. Il faudra sans doute franchir de hautes montagnes et des fleuves considérables; mais cela ne sera pas fréquent, et, sur de vastes étendues, la locomotive roulera à travers des plateaux et des plaines. En outre, la topographie générale du pays permet de varier la direction de la ligne et de la porter vers les endroits les plus commodes.

Dépôts de charbon dans la mer Rouge et à Mascate. — Un bateau allemand a débarqué au mois d'octobre une grande quantité de charbon à l'île Farsan-el-Kebir, dans la mer Rouge. Cette île sera utilisée par la marine allemande comme dépôt de charbon; elle est déjà gardée par deux navires allemands. L'occupation de l'île a eu lieu avec le consentement préalable du Sultan Abdul-Hamid.

Farsan-el-Kebir est la plus grande d'un groupe d'îles situées à 50 kilomètres de la côte d'Yémen, presque en face du port de Massaouah, capitale de la colonie érythréenne. Le port de Farsan-el-Kébir est excellent et les Allemands vont sans doute le fortifier. Près de cette île et près de l'île voisine, Farsan-es-Seghir, on pêche des perles et des coraux de valeur; on y a aussi trouvé récemment du pétrole. Le groupe appartient à l'empire ottoman.

Au mois de septembre dernier, le navire-transport *la Drôme* a débarqué à Mascate, sur la côte arabique du golfe d'Oman, le charbon destiné à être entreposé dans le dépôt dont la France a obtenu la concession. On se rappelle que le Sultan de Mascate ayant accordé un dépôt de charbon à l'Angleterre, la France lui a demandé une concession analogue, en vertu du traité de 1862, et a obtenu satisfaction.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Russes et Anglais en Asie centrale. Vers l'Inde; esquisse militaire, statistique et stratégique, projet de campagne russe, par V.-T. LEBEDEV. Traduit du russe par le capitaine Cazalas. Paris, Librairie militaire R. Chapelot et Cie, 1900, in-12 de 251 p., carte et croquis.

Faire connaître approximativement à son lecteur le tableau général de la future guerre anglo-russe en Asie, voilà ce que M. V.-T. Lebedev, officier au régiment de grenadiers de la garde impériale, s'est donné comme tâche dans son ouvrage intitulé *Vers l'Inde*. Cette étude, basée sur les documents les plus autorisés, a obtenu une recommandation spéciale de l'état-major général russe, et montre de quelle manière la question de la conquête de l'Afghanistan est envisagée dans les milieux militaires russes; elle présente donc un réel intérêt, et il faut remercier par conséquent M. le capitaine Cazalas de l'avoir traduite en français et d'avoir dressé, pour en faciliter la lecture, une bonne carte et d'intéressants croquis. Nous aurions souhaité qu'il allât plus loin, et ne craignît point d'accompagner d'annotations multipliées le texte de M. Lebedev, dont la valeur est sans doute très grande par elle-même, mais eût apparu plus grande encore si le capitaine Cazalas en avait fait ressortir, à l'aide de documents autorisés, russes ou français, les qualités de précision et d'intelligence topographique. Se borner, au point de vue géographique, à quelques citations d'Élisée Reclus, c'est vraiment trop peu dans l'espèce; à l'aide des travaux plus récents de M. Édouard Blanc et d'autres voyageurs connus, M. Cazalas eût pu commenter de beaucoup plus près le texte de son auteur, ce dont ne se seraient plaints ni les officiers (auxquels est surtout destiné ce livre) ni les autres lecteurs de *Vers l'Inde*.

H. F.

Histoire de la Marine française (2e volume). **La guerre de Cent Ans. Révolution maritime,** par CHARLES DE LA RONCIÈRE, ancien membre de l'Ecole française de Rome. Librairie Plon, 1900.

L'auteur continue à tirer des glossaires, des dictionnaires d'archéologie navale et de nos archives nationales, l'histoire des luttes maritimes des XIVe et XVe siècles et nous montre comment elles ont contribué à nous assurer l'heureuse issue de la guerre de Cent Ans. Nous étions déjà redevables à M. de la Roncière d'une étude complète et définitive (1er volume) de la gigantesque bataille navale de l'Ecluse; aujourd'hui, après avoir mis en lumière les figures si intéressantes de l'amiral Jean de Vienne et du maréchal Boucicaut, il nous donne un précis des amirautés de France, Bretagne, Guyenne et Provence, et nous présente Louis XI sous la figure d'un monarque déjà ambitieux de faire de la Méditerranée un lac français. Ce deuxième volume se termine par une sorte d'inventaire des ressources scientifiques des navigateurs et l'étude des différents types de navires qui vont se transformer ou disparaître avec l'ère des grandes circumnavigations dont l'auteur va bientôt, il faut l'espérer, nous retracer les intéres-

santes péripéties relevées de la science, du style et de l'art de composer qui font de M. de la Roncière un rénovateur de notre histoire maritime.

O'CABÉ.

La Marine et le progrès, par MM. les lieutenants de vaisseau M. LOIR et G. de CAQUERAY. Paris, Hachette.

Livre venant à son heure, destiné à mettre le grand public en mesure de bien connaître la Marine française et de se rendre compte du rôle indispensable que nos navires de guerre doivent jouer dans le développement de notre grandeur et de notre prospérité. Toutes les questions à l'ordre du jour, telles que la navigation sous-marine, les canons à tir rapide, la vitesse, etc., sont traitées avec une clarté, une précision et une élégance qui dissimulent sans les faire oublier le labeur scientifique et l'énorme somme de connaissances accumulés dans cet ouvrage, à la fois livre de vulgarisation et guide fort utile pour les marins et ingénieurs.

O'CABÉ.

La Navigation internationale du Congo et du Niger, par Georges PILLIAS, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, avocat à la Cour d'appel. Paris, A. Rousseau, in-8°, 149 p.

L'institution du doctorat ès sciences économiques a fait éclore un certain nombre de thèses intéressantes sur des sujets de politique extérieure et coloniale. Tel est le cas du présent travail, consacré à une question des plus importantes et qui mériterait d'être reprise par l'auteur avec plus de développements.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue de Paris, 1er et 15 février. — L'Indo-Chine, par le capitaine F. BERNARD.

Ces articles ont causé quelque émotion dans le monde colonial, surtout parce que, signés d'un officier en activité de service, ils ont paru dirigés contre la politique du Gouverneur général de l'Indo-Chine. En réalité, pour peu que l'on veuille s'élever au-dessus des misérables questions de personnes, on verra que ce n'est pas M. Doumer, mais toute notre politique indigène aux colonies qui est en cause. Ce n'est pas seulement en Indo-Chine, mais en Tunisie et à Madagascar, que nous tendons à substituer plus ou moins rapidement l'administration directe au protectorat. Nous ne respectons pas assez la loi et les mœurs des peuples conquis. Notre action n'est pas celle d'un conseiller qui dirige la marche incertaine d'un être plus faible, c'est le simple exercice du droit de conquête. Notre attachement aux formules européennes nous conduit à négliger, à détruire des institutions locales que nous aurions dû utiliser. La question est trop grosse pour être envisagée en quelques lignes, et nous aurons occasion d'y revenir.

A. B.

Revue des Deux Mondes, 15 février. — Un conflit de races. Américains et Philippins, par ANDRÉ LEBON.

Les Etats-Unis ont envoyé aux Philippines une commission d'enquête, qui a adressé à M. Mac-Kinley un remarquable rapport. M. André Lebon, analysant ce rapport, montre combien difficile et en dehors de leurs traditions est la tâche entreprise par les Américains dans cet archipel. Leur rencontre avec les Philippins est celle de mondes étrangers, de civilisations opposées qui s'entrechoquent, sans qu'on puisse dire encore si ceci tuera cela, ou s'il en résultera quelque métissage imprévu.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Saint-Nazaire, janvier. — Les câbles sous-marins français, par E. PORT.

Dans cet article, M. E. Port insiste surtout sur ce point, longuement développé ici même, que la question des câbles sous-marins a pour nous un intérêt national et stratégique qui doit primer toute autre considération. Il ne faut donc pas éparpiller nos efforts, mais nous fixer un programme précis et complet que nous devrons réaliser peu à peu et méthodiquement. En conséquence, M. Port estime que l'argent demandé aux Chambres par le projet du Gouvernement, rapporté par M. Ordinaire, doit avoir pour but exclusivement de soutenir l'établissement de câbles constituant un réseau impérial, de compléter par exemple notre situation dans l'Atlantique.

Fortnightly Review, février. — China and Non-China, par SIR ROBERT HART.

Sir Robert Hart revient sur ce sujet, qu'il a déjà traité dans de précédents articles très remarqués : les véritables causes et les conséquences de la crise chinoise. Il commence par répéter qu'il serait absurde de croire que l'agitation des Boxeurs a été étouffée par la cruelle répression des alliés. Les Boxeurs sont toujours innombrables, même dans le voisinage immédiat de Pékin, et les sentiments d'hostilité contre les étrangers sont toujours aussi vivaces dans toute la Chine. Pour sir Robert Hart, la raison de ce sentiment est dans la situation privilégiée et anormale des étrangers en Chine. Les étrangers, commerçants, industriels ou missionnaires sont placés en dehors de la juridiction chinoise et ne relèvent que de leurs propres gouvernants. C'est une situation qui blesse profondément l'amour propre des Chinois et leur idée de justice. Il faudrait donc, avant toutes choses, faire cesser cette situation privilégiée et soumettre tous les étrangers et toutes les entreprises étrangères à la juridiction chinoise normale. Cela seul pourrait ramener la paix et la sécurité dans le pays.

Contemporary Review, février. — L'influence de l'Europe sur l'Asie, par MEREDITH TOWNSEND.

M. Meredith Townsend déclare qu'après une étude de cinquante années sur cette question il est arrivé à cette conclusion que l'Europe ne peut espérer exercer une influence dominatrice sur l'Asie. Il le prouve d'abord par des raisons historiques. Ni les Grecs, malgré les conquêtes d'Alexandre, ni les Romains, malgré leurs expéditions victorieuses, n'ont pu exercer ces influences permanentes sur l'Asie. Dans les temps modernes, ni la Russie, ni la Grande-Bretagne n'ont en réalité exercé aucune influence sur les millions d'individus qu'elles ont conquis, aux Indes non plus que dans la Russie d'Asie. Les peuples asiatiques subjugués par ces deux nations ont gardé tout leur caractère, leurs mœurs, leurs lois, leur organisation sociale et politique. Le fait même que le Japon s'est élevé au rang des grandes puissances n'est pas dû à l'influence européenne, mais à un développement naturel du génie asiatique. Le caractère asiatique reste intact à travers les âges. M. Meredith Townsend reconnaît cependant qu'on peut distinguer à certains signes que l'heure approche où les peuples de Mongolie évolueront vers une nouvelle croyance, et il espère que cette évolution ne se fera pas au profit de l'Islamisme, car alors l'Europe passerait « un terrible quart d'heure ».

Quarterly Review, janvier. — La Colonisation anglaise dans l'Afrique du Sud.

Dans cet article, la Quarterly Review insiste sur ce point que l'Angleterre perdra l'Afrique du Sud si elle n'y développe l'élément anglais par l'immigration. La situation précaire et arriérée de l'agriculture, écrit l'auteur de l'article, est due à l'esprit conservateur des Hollandais. Il faut que les colons anglais s'implantent définitivement dans le pays en en chassant les derniers fermiers hollandais, et alors s'ouvrira une ère de prospérité agricole et commerciale. L'auteur déclare qu'il faut faire payer aux colonies du Cap et du Natal une large part des dépenses de la guerre.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES TERRITOIRES DU CHARI

ET

L'ŒUVRE DE M. GENTIL

Le retour de M. Gentil rappelle l'attention sur les territoires qu'il a donnés à la France et dont le gouvernement lui a confié l'organisation. Nous ne nous proposons pas de rappeler ici les hauts faits de ce bon serviteur de notre pays, à la fois si simple et si grand. Nous voudrions seulement donner quelques indications sur l'état actuel de cette région et sur les questions qui s'y posent.

Nous devons achever au Tchad l'œuvre rêvée jadis par Crampel, et que la jonction de la mission Foureau-Lamy, de la mission Joalland-Meynier et de la mission Gentil a en quelque sorte symbolisée.

La mort de Rabah, la chute rapide de l'empire fondé par lui créent dans cette contrée une situation toute nouvelle et nous imposent des devoirs impérieux. On ne saurait avoir assez d'admiration pour cet héroïque commandant Lamy, qui, après une exploration de plusieurs milliers de kilomètres à travers l'Afrique, a eu assez d'énergie et d'habileté pour subjuguer avec une poignée de tirailleurs les bandes du conquérant musulman. On sait comment, après la prise du camp de Rabah, alors que le succès était définitivement assuré, une mort glorieuse est venue frapper en plein triomphe le chef admirable qui avait conduit ses troupes à une victoire aussi sagement et mûrement préparée que brillamment enlevée. Le décret de 5 septembre 1900, qui organise la région du Tchad et y crée un territoire militaire, marque la constitution de cette Afrique centrale française dont M. Gentil saura faire une des plus belles provinces de notre empire colonial. Ce décret rattache expressément à ce territoire militaire les pays placés sous la domination française en vertu des conventions du 14 juin 1898 et du 21 mars 1899, y compris le Baguirmi, le Ouadaï et le Kanem.

Le moment paraît donc favorable pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'organisation actuelle et future de ces territoires, ainsi

que sur la politique qu'il y aurait lieu de suivre à l'égard des éléments divers que notre influence y rencontre, soit pour les utiliser s'il est possible de nous les rendre favorables, soit pour les briser s'ils nous sont irrémédiablement hostiles.

Les territoires du Chari comprennent une région civile et une région militaire, la région civile correspondant au cours supérieur du fleuve, la région militaire à son cours inférieur. Le Haut-Chari est séparé du Bas-Chari par la rivière Ouah ou Bahr Sara jusqu'à la hauteur du confluent du Gribingui et du Chari. L'administration de ce territoire, exclusivement civile, s'exerce principalement sur des tribus fétichistes. Elle est confiée à l'administrateur adjoint de première classe Bruel, un des plus dévoués collaborateurs de M. Gentil; grâce à ses rares qualités, il a déjà pu, secondé par MM. Rousset, Pinel et Perdrizet, poser les premiers jalons de l'œuvre particulièrement délicate qui lui est dévolue. Ces tribus fétichistes occupent, en effet, des territoires immenses. Elles étaient, avant notre arrivée, en guerre incessante les unes avec les autres, sans autorité constituée, sans hiérarchie. Elles n'offrent donc guère de prise à notre action, et c'est seulement avec le temps et la patience qu'on peut espérer obtenir des résultats. Il faut d'abord entrer en contact avec ces petites communautés villageoises, étudier leurs parentés, leurs rapports, leurs besoins, afin de grouper peu à peu ensemble celles qui paraissent avoir des intérêts communs et des aspirations identiques.

Ce premier échelon franchi, on devra s'efforcer de les grouper par langues sous l'autorité d'un même chef. Il y a, à ce point de vue, trois grandes familles de populations païennes, les Banda, les Mandjia et les Sara. En outre de ces groupes principaux, il en existe d'autres plus petits, dont l'énumération n'offrirait qu'un intérêt relatif.

Les Banda semblent être en partie d'origine nilotique. Leur migration s'est faite du Nord-Est au Sud-Ouest. Refoulés par les musulmans, ils ont refoulé à leur tour les Mandjia vers l'Ouest. On les rencontre jusqu'à la Sangha. Leurs villages sont entourés de plantations en général bien tenues; ils sont fort isolés et séparés les uns des autres par des territoires de chasse. La chasse, avec la pêche, dans les rivières très poissonneuses, contribuent dans une large mesure à leur alimentation. Les Banda sont d'excellents soldats, que nos milices congolaises pourront sans doute utiliser un jour. C'est parmi eux que Rabah et Senoussi ont toujours trouvé leurs meilleurs guerriers. C'est la race la plus brave et la plus énergique du Haut-Chari.

Les Mandjia sont au contraire très craintifs et, bien qu'ils semblent constituer le groupe de population le plus nombreux, ils sont constamment pillés par leurs voisins. Aussi ont-ils accueilli avec plaisir notre domination et nous fournissent-ils volontiers des vivres et des

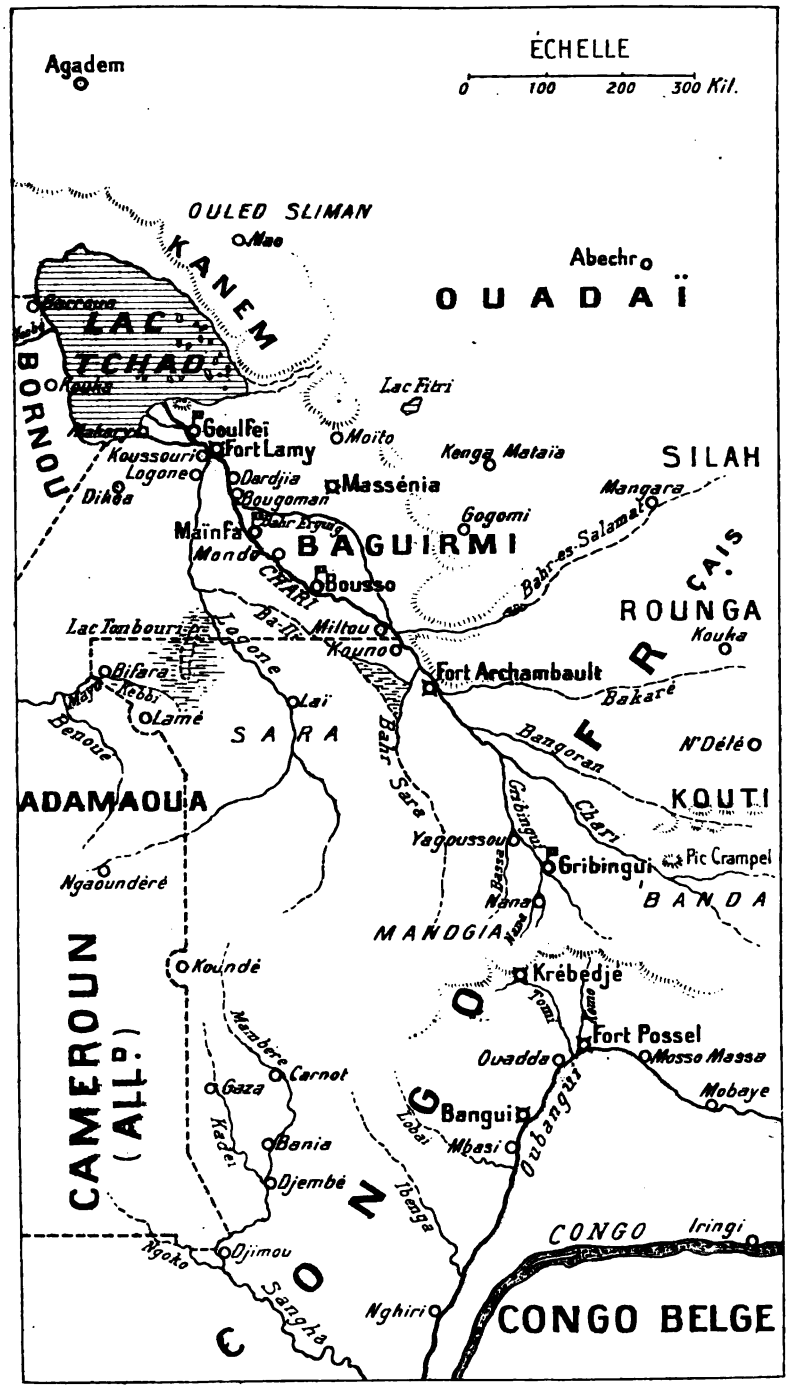
ÉCHELLE
0 100 200 300 Kil.
Agadem
OULED SLIMAN
Nao
Abechr
OUADAÏ
KANEM
LAC TCHAD
BORNOU
Kouka
Lac Fitri
Goulfei
Fort Lamy
Moïto
Koussouri
Logone
Dardjia
Massénia
Kenga Mataïa
SILAH
Mangara
Dikoa
Bougoman
Gogomi
Maïnfa
Mandé
BAGUIRMI
CHARI
Bousso
Bahr-es-Salamat
ROUNGA
Kouka
Lac Tombouri
Miltou
Kouno
Fort Archambault
Bifara
Lai
Lamé
Bakaré
SARA
Bangoran
N'Délé
ADAMAOUA
KOUTI
Yagoussou
Gribingui
Pic Crampel
Ngaoundéré
BANDA
Nana
MANDJIA
Koundé
Krébedje
Fort Possel
Ouadda
Mosso Massa
Mobaye
Carnot
Gaza
Banguï
Mbasi
Oubangui
Bania
Djembé
CAMEROUN (ALL.)
CONGO
CONGO
Djimou
Iringi
Nghiri
CONGO BELGE

porteurs. D'ailleurs, grâce au dévouement de l'administrateur Bruel, la sécurité est complète dans toute la région civile.

Quant aux Sara, qui se trouvent en partie sur le territoire militaire, ils sont fréquemment razziés par le Baguirmi, qui, jusqu'à ces derniers temps, exigeait d'eux un tribut d'ivoire, de chevaux et d'esclaves. Il conviendra de faire comprendre à notre protégé, le sultan Gaourang, qu'il doit renoncer à exercer son action sur ces populations paisibles et à les piller comme il le faisait avant notre arrivée.

Les principales productions du Chari sont le manioc et le mil. Le riz s'y trouve à l'état sauvage. On cultive le coton, avec lequel quelques indigènes fabriquent des vêtements grossiers, et cette culture serait évidemment susceptible de prendre dans ce pays un grand développement. Diverses lianes fournissent un caoutchouc de très belle qualité. Les éléphants, peu chassés, sont encore très nombreux. Bref, il s'agit là d'une région vraiment riche et, sans être le moins du monde taxé de mégalomanie coloniale, on peut estimer qu'il y aurait lieu de faire quelques efforts pour essayer d'en tirer parti; ces efforts seraient sans doute amplement récompensés.

Les populations païennes ont trouvé sous notre domination une sécurité qui leur était inconnue. Ces petits groupes sans cohésion, ces villages sans lien entre eux, étaient évidemment une proie facile pour les chasseurs d'esclaves. La création de nos postes les préserve désormais des razzias musulmanes. Aussi ces populations commencent-elles à se fixer et à produire davantage. En se rencontrant dans nos postes, en nous fournissant des vivres et des porteurs, des gens de tribus et de races différentes apprennent à nous connaître et aussi à se connaître. Nous les faisons sortir de leur isolement, et c'est pour elles un grand bienfait.

Comme prix de la protection que nous leur offrons contre les musulmans, il est possible dès à présent de leur demander un léger impôt. Cet impôt a été fixé à deux kilogrammes de caoutchouc par case, la moitié revenant au chef chargé de la perception. Si nous savons être patients, ne pas trop demander au début, les tribus païennes s'accoutumeront très facilement à notre domination et se développeront graduellement sous notre égide.

*
* *

Le territoire militaire est administré par le commandant Robillet, qui a sous ses ordres les capitaines Bunoust et de Lamothe. Ce sont les dignes seconds de ce digne chef.

Au moment où notre intervention a détruit son empire, Rabah avait déjà conquis le Baguirmi et le Bornou. Dans ce dernier pays, il avait détruit le régime féodal, placé les chefs sous l'autorité de ses lieutenants, substitué sa domination à celle des seigneurs et établi

un impôt. Il s'apprêtait à conquérir le Ouadaï et, si nous l'avions laissé faire, il aurait créé dans la région du Tchad un immense empire, appuyé sur le fanatisme. Sa puissance formidable aurait complètement arrêté l'expansion européenne. Il est l'auteur direct ou indirect du massacre de Crampel, de la mission Bretonnet, de De Béhagle. L'exemple de Samory est là pour nous apprendre quels efforts considérables il eût fallu pour en venir à bout, si Gentil et Lamy ne l'avaient arrêté à temps.

Nous nous trouvons maintenant en présence du Baguirmi, que nous avons délivré de la domination de Rabah. Le sultan Gaourang nous en doit quelque reconnaissance. Aussi nous a-t-il abandonné en toute propriété le delta du Chari, qui prend naissance à Fadjié et qui est compris entre les deux branches passant, l'une à Goulfeï, l'autre à Makary. Ce delta, occupé par des populations de pasteurs et de pêcheurs, est très riche; il constitue le cercle de Goulfeï. L'impôt perçu par Rabah y a été réduit des deux tiers.

Le pays qu'occupent et administrent directement les fonctionnaires baguirmiens supporte des impôts écrasants, que vient augmenter un tribut payé au Ouadaï. Il importe de faire à Gaourang des représentations sur l'exagération des redevances qu'il perçoit, et de nous faire payer le tribut précédemment versé au Ouadaï, puisque nous sommes les véritables suzerains et que c'est nous qui avons délivré le pays de Rabah. M. Gentil a décidé que ce tribut serait réduit pendant quatre ans au strict minimum. Il l'a fixé à 2.000 charges de mil, 500 boubous et 100 bœufs.

Les autres territoires revendiqués par le Baguirmi se trouvent les uns entre le Logoné et le Chari, c'est-à-dire dans la zone d'influence allemande, les autres au sud-est du Tchad. Il faut l'aider à faire valoir ses droits par une occupation effective, si nous ne voulons pas laisser les pillards du Ouadaï ruiner définitivement cette contrée, jadis bien cultivée et qui pourra redevenir prospère. C'est seulement sous forme de conseils et d'avis que nous devons intervenir au Baguirmi. Nous devons montrer au sultan Gaourang que nous sommes ses protecteurs contre le Ouadaï et qu'il a tout intérêt à se placer de bonne grâce sous notre domination. Le sultan du Ouadaï invitera probablement Gaourang à rompre avec nous. Déjà une ambassade ouadaïenne est venue trouver notre allié avec une lettre du sultan Ibrahim. Une politique habile, comme celle que M. Gentil saura mieux que personne pratiquer dans cette région, empêchera notre allié de se détacher de nous.

*
* *

Par suite de la disparition de Rabah, les deux principaux éléments, sinon hostiles, du moins dangereux, que nous rencontrons désor-

mais autour du Tchad sont le cheikh Senoussi et le sultan du Ouadaï. Bien que quelques obscurités subsistent encore sur les intentions de ces deux personnages, il est néanmoins possible de donner sur eux un certain nombre d'indications.

D'origine baguirmienne, Mohammed es Senoussi Ben Abecher est petit-fils du cousin d'Abou Sekkin, sultan du Baguirmi, frère d'Abd-el-Kader, père du sultan Gaourang. Chassé de son pays par Abou Sekkin, le grand-père de Senoussi se réfugia dans les régions situées au sud du Ouadaï, où il domina l'élément païen. Senoussi a eu à subir les assauts du Ouadaï, qui lui a imposé un tribut en esclaves et en ivoire. C'est chez Senoussi qu'est mort Crampel, probablement à l'instigation de Rabah, qui dominait alors tout le pays. Depuis, chassé de sa capitale El Kouti par les gens du Ouadaï, il est venu vers 1895 s'installer à N'Délé. Cette résidence a été décrite par M. Mercuri, qui a pu séjourner un an chez Senoussi, grâce aux traités de commerce et de protectorat conclus avec ce dernier par M. Gentil. M. Mercuri estime que Senoussi n'attend qu'une occasion pour s'affranchir de la tutelle du Ouadaï et que, si la France sait profiter de ces dispositions, elle ne tardera pas à s'assurer l'alliance effective de ce sultan, dont l'armée comprend un millier de fusils et trois à quatre mille lances. Tout en nous méfiant de ce chef musulman, il nous est nécessaire de le ménager : peut-être pourrons-nous utiliser ses services contre le Ouadaï, notre commun ennemi.

La puissance guerrière du Ouadaï nous est en effet nettement hostile. Toutes les agglomérations musulmanes que l'on rencontre, à partir du huitième degré de latitude Nord, dans le Kouti, le Rounga et le Silah, sont tributaires du Ouadaï et lui paient un impôt très lourd. Il en est de même de la région au nord du Tchad, où le sultan installé au Kanem par la mission Joalland a eu à subir les assauts des Ouled Sliman, alliés aux Ouadaïens, et a réclamé notre protection.

Le Ouadaï redoutait à la fois Rabah et les Mahdistes et, sous l'influence de cette double crainte, on eût pu essayer d'entrer en relations avec lui. Mais la chute des uns et des autres a profondément modifié la situation; sans renoncer complètement à négocier avec Ibrahim par l'intermédiaire d'agents musulmans, il y a tout lieu de croire qu'on sera obligé de recourir à la force pour venir à bout de son hostilité.

Ce qu'il faut éviter, c'est que le Ouadaï groupe autour de lui toutes les influences musulmanes de la contrée. C'est nous, au contraire, qui devons dissocier ces forces et en mettre quelques-unes à notre service. Il est certainement possible d'y parvenir.

Quant au sultan Ibrahim, la facilité avec laquelle nous sommes venus à bout de la puissance autrement formidable de Rabah nous

montre que nous ne devons pas nous attendre à une résistance bien redoutable. Le tout est de nous y prendre en temps utile et de ne pas laisser la question se compliquer peu à peu par notre abstention, comme nous l'avons fait par exemple dans les affaires du Touat. Ne nous exagérons donc pas les difficultés qui nous attendent dans cette région du Tchad, où les efforts persévérants de M. Gentil, joints aux actions héroïques du commandant Lamy, nous ont valu un empire. La moisson est mûre, il ne reste plus qu'à la cueillir.

Un dernier point reste à examiner. On sait que les territoires de l'Afrique centrale ont été partagés tout à fait prématurément entre les puissances européennes et que des lignes y ont été tracées, qui ne correspondent pas du tout aux groupements naturels des populations et des régions qu'elles habitent. Personne n'estime que ces lignes soient définitives et ne doivent subir aucune modification. M. Foureau a attiré dernièrement l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à rectifier la limite qui sépare notre zone d'influence de celle de l'Angleterre entre Zinder et Say. S'il n'est pas toujours facile de s'entendre avec nos voisins d'outre-Manche, en revanche nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de l'attitude de l'Allemagne, toutes les fois qu'il s'est agi de délimiter les territoires africains au mieux des intérêts communs. C'est pourquoi il y aura lieu probablement de négocier avec cette puissance au sujet des territoires compris entre le Chari et le Logoné, attribués à l'Allemagne par le traité de 1894 et qui dépendent du Baguirmi.

En détruisant Rabah et son empire, nous avons rendu service à l'humanité tout entière. L'Allemagne et l'Angleterre, sur les territoires desquelles ce fléau s'exerçait bien plus que sur les nôtres, doivent nous en avoir une particulière reconnaissance. Elles en conviennent d'ailleurs, et les revues coloniales allemandes l'ont proclamé bien haut. Il avait été question un moment d'une action combinée de la France et de l'Allemagne contre Rabah : la victoire de Koussouri est venue rendre ces projets inutiles. Mais il y a grand intérêt pour nous à ce que l'Allemagne occupe le plus tôt possible les territoires qui lui sont attribués sur les rives du Tchad, de manière à ce que nous n'ayons plus à nous occuper de surveiller le Bornou. Nous sommes persuadés qu'elle ne demandera pas mieux, si nous l'y convions, que de prendre sa part de l'œuvre commune. Si noble que soit cette tâche, nous ne pouvons, éternels chevaliers errants, après avoir affranchi les peuples de l'Europe, continuer cette besogne en Afrique et y être seuls les soldats du droit et de la justice.

AUGUSTIN BERNARD.

LA PRESSE ANGLAISE [1]

II

Auguste Comte, en 1826, il y a près de 70 ans, a prévu et prédit que, si on ne faisait, dans la constitution politique des États, la large place qui leur revient aux intérêts économiques, à la finance, au capital sous toutes ses formes, ces intérêts reprendraient, par ruse ou par industrie, l'influence que la démocratie, dans son organisation actuelle, paraît leur refuser.

Les grands scandales de corruption qu'on voit éclater périodiquement dans nos États modernes ont justifié cette prophétie. L'Angleterre, étant le pays le plus industrialisé du globe, et le plus commerçant, l'Angleterre, maîtresse des mers et propriétaire des convois qui passent dessus, est la seule contrée d'Europe à grand développement économique où ces scandales soient restés soit sans importance, soit inaperçus. La question se pose donc de savoir si la loi d'Auguste Comte est inapplicable ici, dans un pays où, il y a un siècle, Walpole achetait des votes au Parlement comme on achète des bœufs au marché.

Il n'en est certes plus de même aujourd'hui. Il est hors de doute que la grande restauration de la foi chrétienne, dont le mouvement méthodiste a été l'origine, a rendu infiniment meilleures les mœurs privées et publiques de l'Angleterre. L'extension des suffrages n'a fait que suivre une réforme extensive de l'éthique sociale, et les mandataires ont exigé de leurs mandants une « tenue » dont auparavant ni les uns ni les autres ne se fussent souciés.

Cette restauration de la morale religieuse fut encore réconfortée par l'apparition d'une philosophie sociale neuve, fondée sur la liberté des échanges et celle des individus, et qui fut acceptée avec une espèce de conviction enthousiaste. La liberté de chacun ne devait être limitée que par le respect de la liberté des autres. Mais la direction pratique du génie anglais fit qu'on s'appliqua surtout à imposer ce respect, s'imaginant qu'il est inutile de proclamer la liberté en elle-même, puisque l'homme y va tout naturellement.

Responsable de ses actes, celui-ci peut donc accuser son prochain. Nulle puissance au monde ne l'en peut empêcher. Mais s'il l'a fait à tort, quel n'est pas son crime! Car il a failli détruire la liberté d'action d'un homme et compromettre, en la détruisant, la prospérité de la communauté entière, à laquelle cet accusateur imprudent apparaît

[1] Voir la *Revue* du 1er mars, p. 257.

comme un être dangereux — dangereux par son fait propre et par son exemple. Ses pairs, réunis en jury, lui imposeront des dommages-intérêts considérables.

De plus, si on accuse, c'est devant quelqu'un, c'est pour susciter un jugement. Aussitôt ce juge saisi, qu'est-il besoin d'accuser davantage? Et non seulement il n'en est plus besoin, mais cela est funeste et injuste, car dès ce moment il y a enquête juridique, témoignages, contre-témoignages, défenseur et accusateur assermentés donnant toutes les garanties. Si vous voulez vous passer de ces garanties, vous nuisez à l'enquête, vous portez atteinte à la majesté de la Justice. C'est un délit : il y a *contempt of court*. Vous serez puni par la loi, l'ayant offensée.

Considérez combien ceci est différent de la conception française. L'accusateur nous paraît, au fond, supérieur au tribunal. Nous avons vaguement l'idée qu'il ne peut ouvrir la bouche qu'à bon droit, et dans l'intérêt général, et pour dire : « Un tel conspire contre la patrie, un tel a volé, non pas *un* citoyen, mais tous les citoyens ». Quant au tribunal, nous nous en méfions. C'est l'ami du pouvoir, puisque c'est l'autorité. D'ailleurs, c'est nous qui sommes tout-puissants, et nous seuls, étant le peuple! Donc, pendant tout le procès, le peuple pourra donner son avis, gourmander les juges, critiquer les témoignages, déclarer d'avance l'accusé coupable ou innocent. Et la voix du peuple, multiple, contradictoire, s'exprime par des articles de journaux. Les accusations par la presse seront donc l'objet d'un traitement particulièrement favorable. Les victimes se devront à elles-mêmes de ne réclamer qu'un franc de dommages-intérêts, de façon que le journal ne souffre qu'en la personne de son gérant, homme de paille, payé pour faire les mois de prison. Et d'imposer silence à la presse pendant la durée du procès en cours, il n'en saurait être question.

L'idée même en surprend. Je me souviens que, pendant une affaire à laquelle il était très indirectement mêlé, on accusa un sénateur, qui ne boit que de l'eau rougie, d'être un ivrogne invétéré. Il poursuivit ses calomniateurs. Mais, avant que le cas arrivât devant un tribunal, il put lire tous les jours et tous les Français apprirent — peut-être crurent-ils — qu'il poussait la débauche jusqu'à l'abjection. Je lui parlai de la loi anglaise sur le *contempt of court*. Il me répondit, avec un étonnement généreux, qu'il était un homme public et que tout le monde devait avoir le droit, à tout moment, de critiquer sa conduite. Or, il ne s'agissait pas de lui, mais des juges. Ce législateur n'avait pas le sens du respect qu'on doit à ceux qui appliquent les lois.

On pourrait citer également l'exemple d'un ministre dont ses adversaires n'avaient rien à dire, sinon que personne n'avait

entendu parler de lui avant qu'il le devînt. Mais le fait est trop commun pour intéresser l'opinion. C'est pourquoi on inventa qu'avant d'être logé par l'Etat, il couchait sous les ponts. Il ne se défendit pas et fit bien : car il est impossible de prouver qu'on n'a pas couché sous un pont. Ainsi, accablé d'injures que chacun sait fausses et qui pourtant agissent par suggestion, l'homme public, en France, se décourage ou s'affole. Et quant aux grands intérêts dont il a été question au commencement de cet article, ils s'efforcent d'agir par des moyens détournés et frauduleux sur la presse irresponsable et les démocrates sans fortune nommés par la démocratie. Mais d'autre part, avec les mœurs françaises qui demandent fort peu d'informations à un journal, rien n'est facile comme d'en créer un, et c'est pourquoi il y en a tant. Il suffit à la rigueur d'un homme de talent pour écrire une colonne et demie, d'un secrétaire et d'une paire de ciseaux, si tout d'abord on trouve un imprimeur et un marchand de papier qui font crédit; et cela s'est vu. Alors viennent les dénonciations, le cri de l'accusateur, qui parfois a raison. Et comme il a parfois raison, une réforme est difficile.

L'Angleterre a eu pendant longtemps, à cet égard, une incontestable supériorité. « Les directeurs de journaux, a dit M. Max Leclerc, y possèdent au plus haut degré le sens de l'intérêt supérieur du pays, de l'honneur du nom anglais, le respect de la réputation, de la vie privée, et de l'intérêt des particuliers. » M. Chamberlain l'a déclaré aussi : « En général, la presse anglaise montre, à l'égard de ses adversaires politiques, autant de justice, de générosité, d'impartialité qu'on en peut raisonnablement attendre de l'humanité impartiale et anonyme. » Montalembert, Franqueville étaient, avant M. Chamberlain, de la même opinion, et peut-être avec plus de désintéressement. Les articles de tête sont froids de style, souvent ennuyeux, mais modérés et courtois : « C'est la sagesse publique, c'est le chœur antique devisant sur les événements du jour », a dit M. Philippe Daryl.

M. Max Leclerc a très bien noté qu'il faut faire une réserve en ce qui concerne la politique extérieure. Il cite Montalembert, qui écrivait : « Les grands journaux anglais entretiennent, à grands frais, dans les capitales étrangères, des correspondants qui sont chargés de dissimuler le fait et le droit autant qu'il le faut pour complaire aux préjugés et aux intérêts britanniques, et ils remplissent cette tâche avec un succès complet. » Il demande si le correspondant du *Times* à Vienne fait actuellement autre chose, et il rappelle quelques exemples de partialité aveugle dans les questions étrangères : l'article féroce du *Standard* sur l'exécution du major Panitza; l'article du *Times* du 2 juillet 1890 sur la conférence de Bruxelles et le commerce

des armes en Afrique; les articles de toute la presse anglaise en l'honneur de Stanley, à son dernier retour d'Afrique, après les exploits de son canon Maxim. Depuis, l'attitude des journaux anglais, au moment de Fachoda, a été volontairement et insolemment injurieuse. « Les droits de l'humanité, conclut-il, ne sont respectables que lorsqu'ils ne vont pas à l'encontre des intérêts britanniques, et ils sont au contraire très bons à rappeler quand ils peuvent gêner un peu les rivaux. »

Voilà qui est fort clair. Cela revient à dire, en effet, qu'il y a *fair play*, respect des droits de l'adversaire, quand il s'agit des affaires intérieures du pays, parce que l'intérêt bien entendu du pays l'exige; et qu'il est naturel qu'il y ait *foul play*, effort vers le but par tous les moyens, quand il s'agit des étrangers, toujours parce que l'intérêt du pays le demande. Mais il y a autre chose qui n'a pas été observé : c'est qu'ici ni les dommages-intérêts ni la loi de *contempt of court* ne menacent l'écrivain. Aucune affaire internationale, d'un intérêt vital, n'a jamais été soumise à une cour de justice, et, malgré la conférence de La Haye, tout donne à croire qu'il en sera de même pendant fort longtemps. Le Paradis est à l'ombre des glaives, disait Mahomet : le droit des peuples est à la pointe de leur épée. Les journalistes anglais, traitant des événements extérieurs, n'ont donc à se soucier de respecter ou de mépriser aucun tribunal. Et on ne verra jamais un ministre des Affaires étrangères français, allemand ou russe demander des dommages-intérêts, au nom de son gouvernement, à un journal anglais qui a diffamé sa diplomatie, sa personne ou celle de ses agents!

Mais, au point de vue de la politique ou de la morale intérieures mêmes, la partie n'est plus égale aujourd'hui en Angleterre entre l'individu riche et la société. Celle-ci est trop mal armée contre lui; car l'accusateur devra non seulement être très sûr de son fait avant d'accuser, mais il faudra qu'il supporte d'abord les frais d'un procès que son puissant adversaire peut rendre extrêmement coûteux. En France, même les innocents n'échappent pas à une dénonciation. Ici, on peut soupçonner que souvent le pécheur n'a point à rendre compte de sa faute à un tribunal terrestre. Nous voyons donc, après ce détour, le principe de Comte s'appliquer ici. Les intérêts économiques, même quand ils sont contraires au droit politique ou à la morale, se défendent par les moyens dont ils disposent.

*
* *

Mais il n'y a là qu'un détail, et qui ne touche pas directement la presse. Le principe de Comte s'applique autrement et d'une facon plus absolue et précise. Beaucoup plus qu'en France, les journaux du

matin en Angleterre tendent à avoir des intérêts identiques à ceux des grandes entreprises financières et industrielles du pays, tendent même à devenir la propriété de ces entreprises, ou de financiers, ou de spéculateurs.

En France, on vient de le dire, les frais d'édition d'un journal sont relativement restreints. Il suffit d'un bon polémiste pour faire vivre un quotidien. En Angleterre, un journal du matin est une grosse affaire, exigeant un capital considérable : les correspondants à l'étranger sont payés très cher; les frais de télégraphe sont écrasants. Un écrivain anglais[1] a donné, en 1884, le budget d'un des principaux journaux à un *penny* de Londres. La dépense totale annuelle est de 6.500.000 francs à 6.750.000. Le bénéfice annuel est de 1.375.000 à 1.500.000 francs, ce qui fait, à raison de trois cent treize jours ouvrables, 21.500 francs de dépenses par jour, et 5.000 francs de bénéfices. Mais ce bénéfice est aléatoire. Il n'y a rien de plus difficile que le lancement d'un journal, si ce n'est le maintien de sa vogue : première raison pour que, seuls, de puissants capitalistes osent risquer une telle affaire.

Il en résulte que, en Angleterre, les journaux du matin — on a vu que les journaux du soir, ayant moins de frais, présentent une plus grande variété de nuances — donnent l'opinion non pas de toutes les couches sociales de l'Angleterre, mais seulement d'une seule classe dirigeante, celle qui détient « les moyens de production », comme diraient les socialistes. Voici donc la loi de Comte justifiée, s'appliquant avec plus de rigueur qu'en France. Car, chez nous, il y a une petite propriété foncière, dont les intérêts coalisés s'opposent souvent à ceux de l'industrie et des gros détenteurs de capitaux mobiliers; et cette petite propriété n'existe presque pas en Angleterre. C'est donc la classe industrielle et financière qui, chaque matin, donne son avis sur les faits et la politique du jour. Et cela n'est-il pas juste, l'Empire britannique — le mot a été dit — n'étant pas autre chose qu'une immense maison de commerce? L'intérêt des simples ouvriers et employés, en ce qui concerne les affaires, est le même que celui de leurs patrons, quand il s'agit des relations avec l'étranger. Il peut d'autre part différer quand il s'agit des rapports intérieurs d'une classe à l'autre, mais ce sont précisément ces dissidences qu'il importe alors aux dirigeants, suivant les cas, d'atténuer, de pallier ou de cacher.

L'Angleterre n'est pas, comme la France, un pays qui pourrait vivre sur lui-même, séparé du reste du monde. Il fabrique du fer, des vêtements, des matières chimiques, des choses qui ne se mangent pas, et il les vend pour avoir à manger. M. Bérard, dans son étude

---

[1] Escott, *England : its people, polity and pursuits.*

récente sur l'impérialisme anglais, a établi une différence entre l'attitude politique de Manchester et celle de Birmingham. Il a montré Manchester fidèle à de généreuses traditions qui en ont fait le rempart de la paix du monde, la citadelle de toutes les libertés, celle des peuples comme celle du commerce, tandis qu'à Birmingham, dans l'intérêt d'un commerce artificiel et artificiellement développé, est née l'idée d'un panbritannisme se suffisant à lui-même au moyen d'une union douanière des colonies et de la métropole, et s'opposant au reste des nations, au besoin par les armes.

Cette thèse est vraie dans une large mesure. Il faut aller à Manchester pour trouver un grand journal du matin fidèle aux idées libérales : le *Manchester Guardian*. Mais il resterait cependant à expliquer pourquoi, parmi les députés de Manchester et de Liverpool, on trouve une si grande majorité de conservateurs-impérialistes ! Au fond, l'Angleterre, toute l'Angleterre industrielle et financière, a besoin de vendre les objets fabriqués par elle, alors que tous les pays qui ne lui appartiennent pas tendent à se fermer à ces produits ; alors aussi qu'il lui est devenu presque indispensable de posséder les principales mines d'or du monde, afin de régulariser l'extraction de ce métal ; et qu'il lui faut enfin, pour qu'elle puisse compenser l'excès de ses importations sur ses exportations, placer dans de bonnes conditions, à l'étranger, une partie du capital déjà accumulé. Or, tous les États aujourd'hui s'efforcent de réserver les entreprises qui se font sur leur sol à leurs propres nationaux. Il est par conséquent nécessaire d'assurer au capital anglais un champ d'expansion.

La classe ouvrière anglaise a un certain intérêt à l'exécution de ce plan, et la classe misérable — il ne faut pas confondre — un intérêt insignifiant. D'autres objets d'ailleurs pourraient primer celui-là dans les préoccupations populaires. La classe ouvrière peut désirer mettre un terme, comme le désirent les socialistes, à la surproduction industrielle ; elle peut exiger une loi électorale qui permette à ses leaders d'arriver en plus grand nombre au Parlement. Et les misérables, cette population qui, à Londres seulement, d'après M. Charles Booth, est d'un million d'hommes et de femmes et n'est jamais assurée la veille du pain ni du logis du lendemain, pourraient réclamer les moyens de manger d'abord et ensuite le droit de voter, que les dispositions sur la durée de la résidence leur refusent pratiquement.

Il s'agit donc d'entraîner cette fraction importante de l'opinion anglaise, de lui faire préférer l'expansion de l'Empire, c'est-à-dire les intérêts de la classe industrielle et financière, à ses intérêts immédiats et propres. C'est à quoi les grands journaux du matin ont travaillé, et c'est pourquoi il était indispensable qu'ils fussent tous sous l'influence de cette classe. La politique impérialiste a éprouvé, dans la guerre du Transvaal, de tels mécomptes, qu'on annonce

aujourd'hui que le *Daily News* est redevenu un journal véritablement libéral — libéral en ce qu'il attaque le ministère conservateur — et qu'il n'appartient plus à cette espèce de syndicat. Mais rien ne démontre mieux l'existence de ce syndicat que la manière dont, en 1896, ce journal dut abandonner les purs principes gladstoniens, devenir, lui aussi, impérialiste, au moins par son silence, et rien également n'est plus significatif que le nom des hommes qui furent alors les agents de cette évolution. Le sujet est trop délicat pour qu'il convienne ici de citer autre chose qu'une source anglaise. Il y a quelque temps, le *Star* a publié l'entrefilet suivant, que, d'après tous les autres renseignements, il y a lieu de croire exact :

« Le 1er février, le *Daily News* va redevenir un journal d'opposition. Ce changement, décidé dans une réunion qui a eu lieu samedi dernier, a pour cause le fait que M. Henri Oppenheim, M. Arnold Morley et les autres propriétaires ont été « rachetés » ; ces deux personnes avaient pendant longtemps exercé une influence puissante sur la direction politique du journal, une influence qu'on peut qualifier d'indisputée depuis que M. Labouchère avait vendu ses parts.

« Le journal avait été jadis une très bonne affaire. Dans les meilleures années, ses profits ont atteint 40.000 livres. Le changement de politique du *Daily News*, ou plutôt son changement d'attitude envers M. Cecil Rhodes et tout ce que signifie son nom, changement qui a coïncidé avec l'entrée en fonctions de M. Th. Cook comme rédacteur en chef en 1898, a, comme on le sait, été très préjudiciable aux intérêts de ce journal et à sa circulation, qui avait considérablement diminué.

« Dans ces circonstances, un des résultats de la combinaison nouvelle est l'abandon par M. Cook de sa position. Sa tâche, malgré la remarquable habileté qu'il y a déployée, était impossible. Il lui fallait rédiger un journal d'opposition, et cependant se refuser à frapper le gouvernement au point le plus vulnérable de sa politique, la seule qui eût une importance au moment des élections. C'est ainsi que la faiblesse et l'irrésolution devinrent fatalement les caractéristiques de ce journal. »

Il résulte de cette note qu'en 1890, c'est-à-dire après le raid Jameson, au moment où M. Rhodes et les financiers impérialistes s'aperçurent que, puisqu'un coup de main avait échoué, la guerre était inévitable, le seul grand journal du matin dont c'était le rôle politique de protester contre la guerre a été purement et simplement racheté. Il ne le fut pas dans le but de gagner de l'argent, puisque la nouvelle ligne qu'on lui imposait devait inévitablement le faire abandonner par ses lecteurs. La vérité est qu'on consacra une certaine somme à supprimer un adversaire.

La longueur et les difficultés de la guerre ont rendu la combinai-

son beaucoup plus onéreuse que ses auteurs ne l'avaient cru. Ils ont dû quitter la partie, et le *Daily News*, qui ne représentait plus guère alors qu'un titre nu, a été repris par un quaker généreux, ennemi personnel de la guerre, M. Cadbury, le richissime fabricant de chocolat.

*
* *

Il ne faut pas cependant s'exagérer cette puissance d'une oligarchie financière sur la presse anglaise, croire qu'elle peut à sa fantaisie « faire » l'opinion. Elle peut donner une force immense à certains mouvements existants : elle ne peut pas les créer de toutes pièces. Elle ne peut pas non plus les arrêter net. Quand on a converti sa clientèle, après lui avoir quotidiennement exprimé une opinion très caractérisée, il est malaisé de faire volte-face et de ramener les lecteurs à une opinion opposée.

C'est ce qui a lieu en ce moment en Angleterre. Quand un parti politique comme le parti impérialiste a pendant des années travaillé l'opinion, passionné les âmes, exalté les bons et les mauvais sentiments de tout un peuple, crié si haut que les quelques voix courageuses qui protestaient ne pouvaient se faire entendre, il ne peut parler brusquement de poser les armes. Après avoir mené, il est conduit. Tout porte à croire que de sérieux intérêts financiers sont maintenant compromis par la guerre du Transvaal. Il est certain, en tous cas, que ces intérêts sont maintenant divisés contre eux-mêmes. Mais les fidèles de l'impérialisme appelleraient renégats ceux qui prêcheraient la paix après les avoir enrégimentés pour la guerre sainte. Tout ce que peuvent faire les prophètes déçus est d'élever plus rarement la voix et d'accuser le gouvernement conservateur de leurs mécomptes.

Le *Daily Mail* semble s'y préparer. L'impérialisme, étant une religion, ne peut disparaître. Il est la forme obligatoire du patriotisme anglais, le résultat des conditions de la vie économiqne de l'Angleterre. Mais la guerre sud-africaine s'étant prolongée, à l'enthousiasme succédera la rancune, à l'impérialisme des conservateurs celui des libéraux, à lord Salisbury lord Rosebery.

Verra-t-on, aux côtés de celui-ci, M. Chamberlain? Allié aux conservateurs au moment de la lutte contre le *home rule*, il n'a jamais cessé d'être un radical — un radical de principes, d'origine et de tempérament. Si on ne le revoit pas dans un ministère libéral, c'est que les libéraux en auront eu peur. Quoi qu'il en soit, à ce moment, qui n'est peut-être plus très éloigné, il faudra classer à nouveau les partis, et, par conséquent, les journaux anglais. La présente étude alors sera périmée.

Dans ses grands traits, cependant, la presse anglaise demeurera la même. Ayant à renseigner un peuple d'hommes d'affaires et de commerçants, elle sera avant tout une presse d'informations. La politique extérieure, étant le principal souci de ces hommes d'affaires et de ces commerçants, primera toujours la politique intérieure, à moins d'un bouleversement populaire que rien ne fait prévoir. La coutume juridique des gros dommages-intérêts, la loi de *contempt of court* continueront à protéger l'individu contre l'individu, et même, dans une mesure un peu exagérée, contre la société. Les journaux du soir, moins difficiles à lancer, moins coûteux à faire vivre, resteront plus hardis, plus indépendants, parce qu'ils pourront « étaler » avec une moindre clientèle. Seulement, on assistera peut-être à une transformation de la presse du matin et au phénomène suivant.

Tandis que les journaux français augmentent leur format et le nombre de leurs pages, — témoins le *Matin*, le *Journal*, l'*Écho de Paris*, — les journaux anglais diminueront le leur. C'est ce qui arrive déjà pour le *Daily Mail* et le *Daily Express*. Peut-être alors verra-t-on intervenir, par des articles signés, l'action dissolvante des personnalités, et, par la facilité de créer un journal à moins de frais, une presse représentant les opinions avancées, qui n'ont guère en ce moment pour s'exprimer que les journaux du dimanche.

PIERRE MILLE.

LE NOUVEAU PARLEMENT ET LA SITUATION POLITIQUE
EN AUTRICHE

La question de Bohême a toujours tenu la première place parmi les malentendus qu'a fait naître entre Allemands et Slaves l'interprétation abusive des lois fondamentales de 1867. Dès que la nation tchèque, miraculeusemen réveillée de sa léthargie biséculaire, eut pris conscience de sa force, elle réclama avec ténacité la jouissance intégrale des droits politiques que sa rivale allemande lui avait reconnus. Mais toutes les concessions partielles qui lui furent faites ne servirent qu'à augmenter ses exigences et chaque pouce de terrain conquis lui permit de mieux fonder ses prétentions nouvelles.

A ce jeu, les Allemands risquaient de bientôt perdre leur situation privilégiée : ils cherchèrent à résister. Le conflit germano-tchèque prit dès lors les proportions d'une lutte pour l'existence et fit passer au second plan les questions d'intérêt général. Les passions nationales, surchauffées, étouffèrent les considérations étrangères à la querelle ethnique et le Parlement, où celle-ci se trouva naturellement concentrée, refusa d'expédier les travaux législatifs que la constitution lui imposait. Bien plus, les divers partis se firent une arme des nécessités publiques les plus urgentes pour amener le gouvernement à composition. La raison d'État se trouva impuissante devant l'obstination aveugle, égoïste et étroite des nationalistes. L'Union économique de l'Autriche avec la Hongrie fut mise en question ; le budget cisleithan ne put plus être ni contrôlé, ni voté ; les réformes les plus pressantes attendirent au fond des cartons ministériels. Le commerce, l'industrie, l'agriculture subirent le fâcheux contre-coup des événements politiques et le gouvernement, dont l'encaisse se trouvait épuisée, fut acculé à d'insurmontables difficultés financières.

Dans ces conditions, il ne s'agissait plus seulement de régler la situation respective des Allemands et des Tchèques en Bohême : il fallait, à tout prix, sortir l'Empire du gâchis où il s'enlisait. Cette tâche ingrate et ardue échut à M. de Kœrber, que l'empereur appela au ministère le 20 janvier 1900.

En fonctionnaire consciencieux, le nouveau ministre s'efforça d'amener un rapprochement entre les partis, en leur faisant des avances à tous et en affichant l'impartialité la plus absolue. Il y apporta beaucoup de patience et de sang-froid, mais ses efforts furent infructueux. Conférences extra-parlementaires, négociations à la Chambre, tout fut inutile. Le seul résultat qu'il obtint fut de voir l'obstruction tchèque se substituer à l'obstruction allemande

et prendre une violence extrême. Restait une dernière expérience à faire : dissoudre la Chambre. M. de Kœrber s'y décida et, le 8 septembre, le Reichsrath, prorogé déjà depuis trois mois, fut définitivement dissous en même temps que de nouvelles élections étaient prescrites. Que valait cette mesure pour la pacification des esprits et le fonctionnement ultérieur du régime parlementaire? C'est précisément ce que l'on se propose d'examiner ici[1].

*
* *

En dissolvant une Chambre qui s'était systématiquement refusée à toute discussion législative pratique, où les antagonismes personnels avaient créé une atmosphère de défiance et de haine entre les partis, où chaque séance était accompagnée de scandales compromettants pour l'existence même du parlementarisme et la morale politique, M. de Kœrber espérait supprimer la cause première du mal dont souffrait la monarchie. C'était faire erreur sur le siège réel de ce mal : il n'était pas au Parlement, mais bien dans le pays, parmi les populations.

L'octroi et le retrait successif des ordonnances réglant l'emploi des langues tchèque et allemande dans le service interne des administrations publiques de Bohême et Moravie, l'agitation artificielle d'abord, puis réelle, qui accompagna ces mesures, avait porté le conflit germano-tchèque au paroxysme de sa violence et déchaîné les passions nationales dans tout l'Empire. Celles-ci — symptôme significatif — gagnèrent même les pays alpins de l'Ouest, à population homogène allemande, demeurés calmes jusque-là. En s'en prenant au Reichsrath, M. de Kœrber confondait l'effet avec la cause. Il reprochait au Parlement de semer la discorde dans l'Empire, tandis qu'en réalité celui-ci ne faisait que refléter l'état d'esprit des populations.

Rien ne saurait mieux mettre en relief cette erreur du président du conseil que l'espèce de commentaire officieux, discuté et arrêté en commun par les divers membres du cabinet, dont fut accompagné dans la *Wiener Zeitung* le rescrit impérial ordonnant les élections nouvelles. M. de Kœrber y faisait appel à la sagesse et à la prudence des électeurs et les adjurait de choisir des représentants moins intransigeants sur les questions de nationalité et plus disposés à tenir compte de l'intérêt général de l'État, ainsi que du bien-être matériel des peuples. C'était méconnaître la solidarité des élec-

[1] Sur les diverses phases du conflit germano-tchèque et les événements qui ont immédiatement précédé la dissolution de la Chambre, voir nos articles dans la *Revue de Paris* du 15 février 1901 (*La situation politique en Autriche*) et dans les *Annales des Sciences politiques* du 15 mars 1901 (*La crise du parlementarisme en Autriche*).

teurs et de leurs députés et, sur ce point, le vote populaire allait lui donner un cruel démenti. Les sentiments chauvinistes avaient été, de part et d'autre, beaucoup trop exaltés pour que des considérations d'ordre purement économique pussent l'emporter sur les intérêts ethniques, bien ou mal compris.

Le chef du cabinet autrichien avait-il espéré que les élections débarrasseraient la Chambre de certaines personnalités turbulentes qui avaient le plus contribué à y faire pénétrer le désordre et les manières inconvenantes? C'eût été se montrer bien optimiste, puisque ce sont précisément ces personnalités qui jouissaient de la plus grande confiance de leurs mandants.

D'ailleurs, où M. de Kœrber commit une faute certaine, ce fut en fixant les élections à une date si éloignée de la dissolution du Parlement. Du 8 septembre, date où fut dissous le Reichsrath, au 12 décembre, jour où commença la période électorale, qui ne devait être close que le 18 janvier, trois longs mois s'écoulèrent. C'était moins donner le temps aux électeurs de mûrement peser l'importance de leur vote que permettre aux radicaux slaves ou allemands d'ameuter les esprits et de faire prévaloir les tendances extrêmes dans l'opinion publique.

Et, de fait, les élections consacrèrent la victoire de l'idée nationale sur toutes les considérations que pouvait faire naître la raison d'État. Les partis qui ne faisaient pas des revendications nationales le point essentiel de leur programme furent battus, et ceux-là seuls triomphèrent, dans les deux camps, dont les tendances étaient, sous ce rapport, les plus radicales [1].

Les résultats les plus caractéristiques de toute la campagne électorale sont l'extraordinaire accroissement du parti nationaliste-radical allemand, dirigé par MM. Schœnerer et Wolf, et l'affaiblissement sensible du parti Jeune-Tchèque.

Dans l'ancienne Chambre, M. Schœnerer ne comptait que quatre partisans; — ils faisaient, il est vrai, du bruit pour quatre cents. Aujourd'hui, le même M. Schœnerer commande à un groupe de vingt députés. Leurs convictions, au point de vue religieux et pangermaniste, ne sont peut-être pas aussi radicales que celles du chef du parti, mais ils sont partisans acharnés du centralisme et de l'hégémonie allemande et ne reculeront devant aucun moyen — on a déjà eu occasion de le constater depuis l'ouverture de la session législative — pour défendre ce qu'ils considèrent comme de légitimes aspirations. Ajoutons en outre que vingt et un députés, dans un Parlement aussi morcelé d'opinions et aussi hétérogène ethnographiquement que le Reichsrath autrichien, forment un groupe dont le vote

[1] Pour la répartition des partis, nous renvoyons aux chiffres que la *Revue* a publiés dans le numéro du 1er février 1901, p. 178.

peut, en l'absence d'une majorité stable, avoir une influence décisive en plus d'une occasion.

La défaite des Jeunes-Tchèques est, comme le succès du parti Schœnerer, une conséquence naturelle de la violence des passions nationales. Les Jeunes-Tchèques, qui passaient pour ultra-radicaux à l'époque où les Vieux-Tchèques dirigeaient encore la politique de leur pays, ont fini par s'user au Parlement. Les masses populaires les accusent d'être trop timides, d'entrer trop volontiers dans la voie des négociations, de ne pas soutenir assez énergiquement les revendications historiques de la Bohême slave. Il est assez piquant de constater que ce sont précisément les mêmes griefs qu'ils formulaient eux-mêmes en 1890 contre les Vieux-Tchèques.

Les dix mandats que le parti jeune-tchèque a perdus aux dernières élections sont passés à des radicaux-nationalistes tchèques, aux agrariens et aux représentants du parti national-ouvrier. Ils semblent appelés à jouer au Parlement, vis à vis des Jeunes-Tchèques, le rôle que jouent à l'égard des populistes et des progressistes allemands les partisans de Schœnerer. Agrariens et ouvriers affichent les théories les moins constitutionnelles. Le programme des premiers est à la fois économique et national. Ils s'associent aux revendications agricoles des partis allemands, mais ne dissimulent pas que l'idée fondamentale de leur parti, c'est le *droit public tchèque*. « Notre tâche la plus sacrée, disent-ils, c'est d'obtenir la reconnaissance des droits historiques de la Bohême ; pour des motifs à la fois politiques et économiques, nous voulons en poursuivre la réalisation. L'individualité restaurée du royaume de Bohême sera le couronnement de notre œuvre [1]. »

Loin de marquer un temps d'accalmie dans le conflit bohême, l'affaiblissement des Jeunes-Tchèques ne fera au contraire qu'en accroître l'intensité, puisqu'aussi bien les vingt et un radicaux de Schœnerer ont été tous élus par les districts allemands du royaume.

L'échec assez sensible que les élections ont fait subir au parti socialiste a également pour cause l'ardeur des compétitions de races. La lutte ethnique, en se prolongeant, a démocratisé les idées nationales. Les classes pauvres ont fini par se jeter dans la mêlée et le parti socialiste, — qui n'avait jamais pu, en Autriche, se hausser jusqu'à l'internationalisme, — dont les représentants au Parlement n'ont pas su se placer en dehors des rivalités slaves ou allemandes, a perdu, par là même, une de ses principales raisons d'être.

Les socialistes démocrates ont laissé échapper quatre mandats. Ce chiffre est plus important qu'il ne semble à première vue, d'abord parce que le parti se trouve réduit à dix représentants, ensuite parce

[1] Programme arrêté au meeting de Prague, le 3 décembre 1900.

que l'écart de quatre sièges indique un déplacement notable des voix électorales. Il ne faut pas oublier, en effet, que les socialistes démocrates sont uniquement élus dans la curie du suffrage universel, où plus de cinq millions d'électeurs ont à se partager soixante-douze mandats seulement[1].

La poussée du nationalisme a été si violente qu'elle est parvenue à entamer les rangs des antisémites — ou socialistes-chrétiens — jusque-là tout puissants à Vienne et dans la Basse-Autriche[2], des progressistes ou anciens libéraux qui se trouvent réduits de quarante-sept à trente-neuf, enfin du parti conservateur et catholique allemand[3] qui a même perdu son chef, le baron Dipauli, non réélu. Ce même nationalisme a, au contraire, renforcé le parti populiste, qui, avec ses cinquante et un membres, forme, par ordre d'importance, le troisième parti de la Chambre nouvelle[4]. Il n'a obtenu cet accroissement qu'en corsant son programme politique et en y introduisant, entre autres postulats du même genre, l'allemand comme *langue d'État* en Autriche.

C'est à l'idée nationale enfin que les Polonais doivent d'avoir pu reparaître en un groupe compact de soixante-deux députés, après avoir triomphé des théories socialistes dont les israélites s'étaient faits, en Galicie, les plus ardents propagateurs durant toute la campagne électorale.

Des faits que nous venons de résumer, une conclusion se dégage. La dissolution de l'ancienne Chambre n'a pas donné les résultats que le gouvernement espérait. Les considérations économiques et matérielles ont laissé l'électeur indifférent. Les personnalités dont M. de Kœrber aurait voulu se débarrasser sont revenues avec plus de prétentions que par le passé. Les rivalités ethniques n'ont fait que s'accentuer au cours de la campagne électorale. Les vieilles questions sont toujours à l'ordre du jour, et parmi elles, plus menaçant que jamais, le conflit germano-tchèque.

La dissolution n'a donc servi à rien : elle a au contraire renforcé les éléments radicaux au Parlement. Dans ces conditions, on peut se demander s'il était bien nécessaire d'exposer la Cisleithanie à une effervescence de quatre longs mois, pendant laquelle les peuples rivaux n'ont rien pu oublier ni rien apprendre.

---

[1] Sur 425. Les 353 mandats sont attribués aux quatre premiers collèges : grande propriété foncière, villes, communes rurales, chambres de commerce, comptant un million neuf cent mille électeurs. Les cinq mille grands propriétaires d'Autriche disposent déjà à eux seuls de 85 mandats.

[2] Vingt-deux mandats contre trente en 1897.

[3] Il ne possède plus que 37 sièges au lieu de 43.

[4] Les deux premiers sont les Polonais — 62 membres — et les Jeunes-Tchèques — 53 membres.

*
* *

On peut d'autant mieux se le demander que le gouvernement est incapable de trouver une majorité stable dans le nouveau Parlement. Les partis allemands, outre qu'ils ne veulent pas s'associer au groupe pangermaniste de M. Schœnerer, sont trop faibles numériquement pour décider en toute circonstance de la situation. Quant à l'ancienne droite, dont les Polonais, les Jeunes-Tchèques et les conservateurs allemands formaient le noyau, elle s'est dissoute devant l'obstruction tchèque. Tant que les Tchèques continueront à faire une opposition à outrance au gouvernement, l'alliance slave-catholique ne pourra pas se reformer, les Polonais sacrifiant à la raison d'État, à l'intérêt général les aspirations autonomistes, et les catholiques allemands obéissant aux mêmes motifs et craignant, en plus, de s'unir d'une manière durable aux partis slaves.

L'absence de majorité n'est pas le seul symptôme alarmant que nous constations au Reichsrath de 1901. Les élections de 1901 n'ont guère amené d'hommes nouveaux : les anciens députés sont presque tous rentrés en possession de leur siège et l'atmosphère de la Chambre dissoute n'a guère tardé à se reformer dans la nouvelle. Dès le premier jour, les partis extrêmes ont crié des injures et fait du tapage. Au bout d'une semaine, l'obstruction tchèque est réapparue, moins violente qu'au mois de juin dernier, mais tout aussi compromettante pour la vie parlementaire. Cette fois-ci, elle est purement formaliste et procédurière. Est-ce un progrès? L'expérience a prouvé qu'elle dégénère très facilement en obstruction matérielle violente au moindre incident. Et alors, ce sont les charivaris et les tapages assourdissants qui recommencent.

L'avenir du Parlement actuel dépend de l'attitude des partis modérés allemands. Si les progressistes, si les grands propriétaires fonciers consentaient à abandonner le terrain du centralisme qui ne leur a jamais apporté que des déceptions, s'ils consentaient à entrer dans la voie d'une application loyale de cette Constitution de 1867 qui proclame solennellement l'égalité de toutes les races, il est probable que les partis slaves ne leur marchanderaient pas leur concours. Une majorité sérieuse pourrait peut-être alors se former et la Chambre n'aurait qu'à procéder à une revision de son règlement inepte, qui la livre sans défense aux partis tapageurs, pour sortir d'une situation dont la prolongation ne profite à personne.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'horizon politique vient de s'éclaircir soudain, alors qu'on s'y attendait le moins. Les Jeunes-Tchèques ont abandonné subitement leur tactique obstructionniste et, *pour la première fois* depuis un mois, la Chambre a enfin pu aborder la discussion de l'ordre du jour. Il est probable que d'ici aux

vacances de Pâques elle aura voté au gouvernement la loi sur le contingent militaire, la réforme des droits sur l'alcool et ce que l'on appelle en Autriche les *investitions*, c'est-à-dire autorisé un emprunt destiné à des entreprises d'utilité publique, permettant de payer les intérêts et d'amortir le capital dans un délai plus ou moins long.

Rien n'aurait pu faire prévoir cette évolution il y a quelques jours. Les Jeunes-Tchèques se sont même nettement séparés des agrariens et des ouvriers à la séance du 2 mars, où ils ont blâmé l'attitude indécente d'un membre de ces partis [1]. Mais il serait imprudent de se réjouir trop tôt. Les Jeunes-Tchèques sont des politiques trop réalistes, ils étaient trop engagés dans leur tactique pour y avoir renoncé sans motifs suffisants. On a dit que leur changement d'attitude provenait de l'intérêt qu'ils avaient à la réforme des droits sur l'alcool, dont la Bohême est un pays producteur. Ils se seraient également laissé séduire par la promesse d'importants travaux de canalisation fluviale. Les Allemands estiment que ces concessions, d'ordre purement économique, ne sont pas suffisantes pour justifier la trêve à laquelle les Jeunes-Tchèques ont souscrit. Ils redoutent des concessions nationales, tenues secrètes pour le moment, et dont la publication serait retardée jusqu'aux vacances parlementaires de Pâques.

Les soupçons des Allemands peuvent être gratuits, comme ils peuvent être fondés. Dans le cas où ils le seraient, il est hors de doute que la lutte recommencera acharnée ; mais un mois de travail positif, c'est déjà un succès très appréciable pour M. de Kœrber, puisque depuis trois ans le Parlement n'a absolument rien fait. On affirme d'ailleurs que le ministre tient en réserve un moyen qui lui permettrait de parer à toutes les éventualités et qui ne serait rien moins qu'une modification de la Constitution actuelle. Mais il y a déjà trois ans qu'il est question de cette modification et peut-être n'y a-t-il là qu'une nouvelle en l'air. Nous préférons espérer en la modération des grands partis slaves et allemands. C'est là le vrai moyen de salut, le plus simple et le plus efficace. Les Jeunes-Tchèques viennent de donner une nouvelle preuve de sagesse politique ; pourquoi ne continueraient-ils pas dans la voie où ils sont entrés, remettant à plus tard la réalisation de leur grand idéal et de leurs aspirations nationales? Les peuples qui ont vraiment un avenir doivent savoir attendre.

W. Beaumont.

[1] Le député radical Fressl s'était jeté sur le président pour lui arracher des mains un papier qu'il lisait. Les pangermanistes se précipitèrent alors sur M. Fressl et une bagarre s'ensuivit dont le député tchèque sortit roué de coups et ensanglanté!

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU JAPON

Nous appelons l'attention sur l'article qu'on va lire. La politique extérieure du Japon, qui est un des facteurs les plus importants de la question d'Extrême-Orient, n'a été jusqu'ici en France l'objet d'aucune étude sérieuse. Il n'échappera pas à nos lecteurs que le pseudonyme de *Far East* cache une personnalité particulièrement compétente et remarquablement bien renseignée.

« Les Japonais, voyez-vous, me disait il y a quelques semaines à Séoul le représentant d'une grande puissance, les Japonais, pas plus en Corée qu'ailleurs, n'ont de ligne de conduite bien définie. Ces gens n'ont qu'une seule pensée : étonner le monde. C'est là toute leur politique étrangère . »

N'en déplaise à ce très distingué diplomate, la question est loin d'être aussi simple, et si sa formule peut à la rigueur s'appliquer assez bien à une certaine période de la vie extérieure du Japon, elle est loin de caractériser aussi heureusement le développement général qu'a pris en ces dernières années l'action du gouvernement de Tokyo.

La politique extérieure du Japon, à l'heure actuelle plus que jamais, mérite d'être connue d'une façon précise.

Avec les tragiques événements dont la Chine est le théâtre depuis des mois, la question d'Extrême-Orient, en effet, est entrée dans une nouvelle phase et s'est affirmée définitivement comme un des plus redoutables problèmes que l'histoire ait eu jusqu'ici à envisager. En vit-on jamais qui ait mis aux prises tant de convoitises diverses et fait marcher de front les grandes puissances européennes, les États-Unis et le Japon, ou qui ait offert une aussi riche proie : la Chine, avec ses dix-huit provinces, chacune grande comme un empire, et les terres fertiles de la Corée?

Or, des trois empires orientaux qui y sont directement intéressés, le Japon, la Chine et la Corée, il faut dire tout de suite que les deux derniers ne comptent à peu près pour rien dans la solution à intervenir, solution dont la paix dictée en ce moment au Céleste Empire n'est que la préface.

En ce qui concerne la Chine, on put croire un moment que, pressée par la force des choses, elle sortirait enfin de sa torpeur et qu'elle saisirait l'unique chance s'offrant à elle de sauvegarder son indépen-

dance en entrant résolument dans la voie de la civilisation et du progrès. Tout le monde a présente à l'esprit l'œuvre extraordinaire de transformation que la fantaisie de son jeune souverain rêvait, il y a quelques mois, d'imposer au vieil empire chinois engourdi depuis des siècles. La Chine, il est vrai, est reployée aujourd'hui plus que jamais derrière l'épaisse carapace de ses préjugés séculaires et

de son mépris pour les nouveautés que cherchent à lui imposer de force les champions de la civilisation; il ne faut pas oublier cependant qu'il s'est trouvé sur le trône de Pékin un Fils du Ciel assez moderne pour rêver une régénération radicale de son pays et assez audacieux pour aborder cette tâche avec vigueur et intelligence.

Cette tentative, comme il fallait s'y attendre, ne réussit point; elle

heurtait trop de préjugés, et surtout elle menaçait trop d'intérêts. L'empereur Kouang-Ksou perdit la partie, et les rênes du gouvernement passèrent alors entre les mains du groupe antiprogressiste, qui en fit le triste usage que l'on sait.

Il est infiniment probable que, malgré la dure leçon que viennent de lui donner les puissances, les choses resteront en l'état dans ce malheureux pays et que la Chine continuera de plus belle à donner l'extraordinaire spectacle d'une nation de 300 millions d'hommes incapable de faire efficacement respecter l'intégrité de son territoire.

Quant à la Corée, sans armée, sans marine, et on peut dire aussi sans gouvernement, c'est d'elle surtout qu'il est juste de dire qu'elle ne compte politiquement pas. Elle est l'enjeu d'une partie dont elle attend passivement le résultat, et sur l'issue de laquelle elle ne peut rien.

Il est loin d'en être de même en ce qui concerne le Japon.

Chacun connaît les efforts faits, depuis plus de trente ans, par le gouvernement du Mikado pour transformer complètement le pays. L'intrusion violente des étrangers avait, en effet, placé les Japonais dans l'alternative cruelle ou de demeurer un peuple inférieur et dépendant,sous des noms plus ou moins mensongers,ou de devenir en quelques années l'égal en forces, en richesses, en connaissances acquises des races de l'Occident, qu'ils avaient passé des siècles à proscrire et à mépriser et dont, au fond, qu'on ne l'oublie pas, ils méprisent toujours le caractère, la philosophie, la religion et bien d'autres choses encore.

On sait de quelle façon le peuple japonais a accompli la rude tâche qu'il s'était donnée. Sur nombre de points,l'assimilation est simplement factice, car enfin ce n'est pas en trente ans qu'on peut renouveler complètement une nation, même si elle est aussi souple que le sont les sujets du Mikado. Mais il est un côté du moins par lequel il semble bien que le Japon ait tout à fait égalé ses modèles: c'est l'organisation et le développement de ses forces militaires. Sous ce rapport, pas de doute, je crois : armée et marine sont de premier ordre, et la part tout à fait prépondérante prise par les forces japonaises dans les dernières opérations l'a prouvé une fois de plus. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que de tout temps le Japon a été un pays essentiellement militaire, et si l'on veut bien songer qu'il a vécu sous le régime féodal jusqu'en 1871, avec toutes les idées et les mœurs spéciales de ces sortes de sociétés, on s'expliquera que l'esprit militaire y soit encore fortement ancré. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les Japonais, lorsqu'ils entrèrent en contact avec l'Europe, lui aient d'abord emprunté précisément les perfectionnements modernes apportés à l'art de la guerre. Aussi, à considérer l'état actuel de l'armée et de la flotte du Japon, on voit que dans ce domaine, plus que

partout ailleurs, la prodigieuse facilité d'assimilation de la race a fait merveille, et que, grâce à elle, le pays peut mettre en ligne des forces militaires et navales telles qu'aucune puissance n'est encore capable d'en entretenir dans ces lointains parages [1].

De fait, nul ne conteste plus actuellement que le Japon ne constitue un facteur de premier ordre dans le règlement des affaires orientales. On conçoit dès lors qu'il est du plus haut intérêt de connaître d'une façon un peu précise quelles sont les vues des Japonais à l'égard de ces problèmes, quelles sont aussi leurs ambitions et leurs visées, et quelle ardeur ou quelle passion ils sont susceptibles d'apporter à leur réalisation.

Ce n'est point là une tâche aisée, car les indications sérieuses font à peu près complètement défaut. Le cabinet japonais est en effet extrêmement discret en matière de politique étrangère [2].

Aussi, en présence de ce manque absolu d'informations précises, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que l'opinion européenne soit ignorante des intentions du Japon et qu'elle se montre toujours prête à accepter sans contrôle les racontars sensationnels que n'hésitent pas à lancer parfois les plus graves journaux du continent.

Cependant, malgré cette absence de données officielles et en dépit de la politique très réservée du gouvernement, il n'est pas impossible d'arriver à se faire une idée quelque peu exacte, par une observation attentive, des diverses manifestations de l'opinion éclairée, et plus encore de certaines abstentions particulièrement caractéristiques. Au Japon, en effet, ce côté en quelque sorte négatif de l'action gouvernementale a souvent une singulière signification.

Mais, il faut bien le reconnaître, alors même que par ces moyens détournés on est arrivé à déchirer un coin du voile, les vues que l'on a acquises n'ont encore qu'une valeur très relative, car le peuple japonais est en pleine période de transition, son éducation politique est encore à faire, et en ce qui concerne même les hommes qui sont au pouvoir, leurs convictions fugitives et l'absence de tout

---

[1] Le gouvernement japonais tient secret le chiffre exact de ses forces de terre et de mer. Je crois pouvoir affirmer cependant que l'armée active sur le pied de paix compte 150.000 hommes. En temps de guerre, avec la réserve et la territoriale, on atteindrait plus de 550.000 hommes. Quant à la flotte, pour avoir une idée exacte de sa composition, il faut ajouter aux croiseurs, canonnières et torpilleurs, datant d'avant les hostilités avec la Chine, les bâtiments suivants, absolument neufs, du dernier modèle, et contruits en réalisation du grand programme élaboré après la guerre, à savoir : 6 cuirassés de 12 à 15.000 tonnes; 6 croiseurs de 1re classe de 9.000 tonnes; 3 de 2e classe de 4.500 tonnes; 2 de 3e classe de 300 tonnes, et un grand nombre de canonnières, torpilleurs, etc.

[2] Il y a quelques mois le ministre des Affaires étrangères, qui était alors le vicomte Aoki, annonça qu'il allait faire paraître dorénavant des « Livres » (Giin Kösho). C'est là un luxe qu'on ne s'était pas encore offert au Japon, car, si on excepte la compilation soumise à la Diète après la guerre de Chine, le gouvernement n'a jamais rien publié sur la politique étrangère.

plan mûrement arrêté leur permettent parfois les revirements les plus brusques et les plus déconcertants.

Ces réserves faites, nous allons essayer de saisir sur le vif l'évolution de la politique étrangère du Japon depuis que l'empire du Mikado est définitivement entré dans le concert des grandes nations, c'est-à-dire depuis la guerre avec la Chine en 1894.

*
* *

Plus on examine les choses du Japon et plus on reste convaincu que sa campagne contre le Céleste Empire marquera une date décisive dans l'histoire de ce pays, par les conséquences qui en ont découlé immédiatement et par l'influence profonde qu'elle a laissée sur toutes choses. Le moment qui suivit immédiatement les hostilités fut une période d'extraordinaire activité. Littéralement grisé par ses faciles victoires, le peuple japonais donna libre cours à ses instincts. Il n'y eut pas de projets que son incommensurable orgueil n'essayât de mettre en œuvre, et c'est à ce moment qu'entre autres s'épanouit pleinement le rêve, caressé depuis longtemps déjà, de l'*Asie aux Asiatiques*, c'est-à-dire du réveil de tous les peuples de race jaune pour secouer le joug des « Barbares de l'Ouest ». Les Japonais entrevirent très nettement alors l'Asie libre de toute tutelle étrangère et formant, dans le concert des nations, un groupe puissant, avec lequel il faudrait compter et dont ils seraient les chefs. Ce n'était rien moins, en somme, qu'une version asiatique de la doctrine de Monroë.

Une condition essentielle du succès — dont on ne doutait pas d'ailleurs — était de tirer sans retard les autres peuples jaunes de leur misérable condition, de les civiliser, en un mot de les mettre à même de se défendre utilement contre les Occidentaux. C'est ainsi que l'on eut le spectacle étrange d'une nation se faisant professeur de civilisation, alors qu'elle a elle-même encore tant à apprendre [1].

Cette œuvre grandiose, les Japonais l'entreprirent avec l'ardeur irréfléchie qu'ils apportent en toutes choses, et du jour au lendemain, par exemple, ils se proclamèrent les meilleurs amis des Chinois contre lesquels ils venaient de se battre. Lorsqu'en 1896 le comte Okouma prit le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Matsoukata, il exprima l'opinion que l'unique chance pour la Chine de sauvegarder son indépendance était d'adopter une politique pro-

[1] Cette manie de vouloir à la hâte enseigner à d'autres ce qu'on n'a pas pris la peine d'apprendre soi-même d'une façon raisonnable est d'ailleurs un caractère essentiel de la race. Elle sévit à tous les degrés de la hiérarchie sociale, et pour n'en prendre qu'un exemple, c'est à elle qu'on doit avant tout les lamentables résultats obtenus dans le domaine de l'instruction publique.

gressiste. Il ajoutait que le seul peuple capable de guider le Céleste Empire dans cette voie était le Japon, et cela non pas seulement à cause des affinités historiques des deux peuples, de leur voisinage, de leur origine commune, mais parce que le Japon avait fait, peu d'années auparavant, le même effort précisément qui incombait maintenant à la Chine. Aussi, depuis cette époque, l'attitude du Japon devient-elle singulièrement significative. Non seulement le gouvernement du Mikado reçoit à l'Université de Tokyo des étudiants chinois, mais c'est à ses frais que les jeunes Célestes viennent se perfectionner. C'est par le budget japonais qu'ils sont hébergés et nourris.

Je ne puis mieux faire d'ailleurs, pour montrer bien clairement les sentiments de sympathie intéressée ressentis alors par le Japon envers la Chine, que de rappeler l'incident de Shasi. A cette époque (printemps 1898), le consulat japonais de Shasi, petite ville située sur le Haut Yang-tsé, fut pillé et détruit par une bande de fanatiques chinois. Cet acte très grave ne motiva cependant, de la part des Japonais, que des réclamations fort modérées. Voici les déclarations tout à fait caractéristiques faites à un rédacteur du *Hochi Shimboun*, par le comte Okouma, qui parlait alors comme leader des progressistes, et dont les paroles donnèrent le ton à la presse japonaise :

Cet incident prouve une fois de plus qu'on doit surtout plaindre la Chine. Il n'est certes pas impossible que quelques Japonais profitent de cette occasion pour demander que le gouvernement exige des compensations analogues à celles de l'Allemagne, mais certainement le cœur de la nation ne sera pas avec eux. Le Japon, en effet, ne doit pas oublier qu'il est le pionnier de la civilisation en Extrême-Orient, et que son devoir lui commande de donner l'exemple de la modération et de la justice. Il doit aussi se rendre compte des difficultés avec lesquelles le gouvernement chinois est aux prises. Le mouvement anti-étranger qui anime les populations du Hou-peh est tout à fait semblable à celui qui prévalait auprès d'une grande partie de la population japonaise il y a trente ans, et, de même qu'alors le gouvernement de Tokyo était incapable de prévenir l'incendie des légations, l'assassinat des étrangers et les violences de toutes sortes, de même aujourd'hui les autorités chinoises sont impuissantes à assurer la sécurité des étrangers qui habitent les provinces lointaines. Toutes ces considérations doivent nous engager à montrer, à l'égard de nos voisins, la modération et la tolérance dont manquent trop souvent les puissances européennes.

A côté de l'attitude conciliante du gouvernement, certains actes d'initiative privée ne sont pas moins intéressants à considérer. C'est ainsi qu'à cette même époque furent fondées diverses sociétés dont le but était de resserrer plus étroitement les relations entre les deux pays. Ce fut d'abord la *To-a Doboun-kaï*, association reposant, comme son nom l'indique, sur ce fait que les Japonais et les Chinois

ont, dans une certaine mesure, une écriture commune. Peu après était fondée à Osaka la *Nisshiou-Kyowa kaï*, dont la raison d'être devait être un mutuel échange d'idées entre les deux pays, avec le désir pour le Japon de préserver l'intégrité de l'empire chinois. Mais la plus typique assurément de ces créations fut celle d'une société portant le nom plein de promesses de *Zenrin yakousho-kan* ou *Association de traduction pour le progrès des voisins*. C'était la réalisation d'une idée émise précédemment par le grand vice-roi Chang-Chi-tong. Imbu de principes progressistes, et se rendant compte de l'importance qu'il y aurait pour ses compatriotes à connaître les travaux des Occidentaux, Chang-Chi-tong avait songé à faire traduire quelques ouvrages européens. Les Japonais jugèrent l'idée excellente en soi, et ils imaginèrent même un moyen ingénieux de la rendre plus profitable encore au développement de leur prestige et de leur influence. Au lieu de faire traduire les livres européens directement en chinois, ils ne trouvèrent rien de mieux que de faire exécuter ce travail sur les traductions japonaises déjà existantes. De cette façon, les Chinois devaient reporter sur les Japonais seuls toute leur admiration pour tant de science. Je signalerai enfin que nombre de capitalistes japonais s'intéressèrent à la fondation, à Yokohama, du journal chinois le *Seigi Nippon*, destiné à répandre la bonne semence dans le Céleste Empire, et qui eut un moment pour rédacteur en chef le célèbre réformiste Kang-You-Weï.

En Corée, l'activité japonaise ne fut pas moindre. C'est que là, en effet, il y avait peut-être plus à faire encore qu'en Chine, et que les Japonais avaient la faculté de pouvoir non seulement donner des conseils, mais directement mettre la main à l'ouvrage. Dès avant la guerre, ils étaient, à Séoul, actifs, remuants, suscitant des complots, bouleversant la cour, faisant les ministères. Après leur victoire sur la Chine, leur fureur rénovatrice ne connut plus de bornes. On réforma en grand, et, sous prétexte de supprimer les abus, on accumula sans compter les réglementations les plus inattendues et les plus vexatoires. On régenta tout, depuis la vie publique et administrative jusqu'aux plus intimes détails de toilette. En janvier 1895, sur le conseil des ministres japonais, le roi promulgua solennellement une nouvelle Constitution dont le but était d'assurer les garanties d'une meilleure administration des affaires. Puis coup sur coup furent rendues une multitude d'ordonnances qui, elles-mêmes, furent réunies et condensées dans un décret de Pak, le ministre de l'Intérieur, visant quatre-vingt-huit réformes essentielles, toutes plus ou moins dans le goût japonais. L'administration, l'armée, les postes, les télégraphes se trouvèrent ainsi réorganisés selon les dernières indications du progrès tel qu'on le concevait à Tokyo. En même temps, les Coréens reçurent l'ordre de changer leur traditionnel

vêtement blanc contre un noir (de fabrication japonaise, bien entendu) et de réduire les dimensions démesurées de leur pipe à celles plus raisonnables d'une minuscule pipette nipponne !

Mais, hélas! ces beaux efforts furent vains. Les deux néophytes opposèrent la force d'inertie aux sollicitations intéressées des apôtres japonais de la civilisation. On ne tarda pas à se lasser à Tokyo, et bientôt on s'aperçut qu'il n'y avait décidément rien à tirer de ces réactionnaires impénitents que sont les Célestes et leurs dignes disciples les Coréens. A l'heure actuelle, de ce rêve grandiose du relèvement des peuples asiatiques, il ne reste rien ou à peu près rien [1].

En ce qui concerne la Chine, l'illusion disparut brusquement et fut balayée en même temps que les grands projets de transformation qui coûtèrent son trône au malheureux empereur Kouang-Ksou. En Corée, la vérité apparut avec moins de brutalité, mais avec autant de force. Ce malheureux empire, en effet, est trop profondément gangrené, trop de parasites le rongent, trop de discordes intérieures le secouent sans cesse, pour qu'il puisse songer à sortir de la situation lamentable dans laquelle il croupit.

Ici, plus qu'en Chine, les Japonais ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'arriveraient à rien. « La Corée, disait il y a quelques mois le *Asahi*, est comme un vêtement pourri qu'il faut renoncer à raccommoder, car chaque tentative que l'on fait pour boucher un trou en ouvre un autre. » De fait, le résultat le plus net de la longue campagne de réformes entreprise par les Japonais a été simplement un peu plus de chaos et d'anarchie qu'auparavant.

Il est impossible de rien rêver de plus lamentable que l'histoire de l'empire coréen. Sa vie politique est une succession de tragi-comédies absurdes, dans lesquelles ont sombré toutes les ressources du pays. On suit cet imbroglio de la politique de Corée comme un drame ahurissant, dont l'action aboutit tour à tour aux situations les plus fantasques et les plus inattendues. Depuis des mois, il semble

---

[1] En disant « à peu près rien », je fais allusion aux efforts tentés par le gouvernement du Mikado pour prendre pied au Siam. Récemment le gouvernement siamois a fondé une légation au Japon, où il n'y a jamais eu un seul Siamois ; de plus, ayant décidé d'adopter l'étalon d'or, il a demandé au gouvernement du Mikado de lui désigner un conseiller financier, que le ministre des Finances, le comte Matsoukata, s'est empressé de lui envoyer. Il y a là une situation à surveiller de très près pour notre gouvernement, car il est certain que les Japonais ne travaillent pas pour nous à Bangkok.

Enfin il y a autre chose encore. Nous savons que le gouvernement du Mikado a engagé des pourparlers avec les grandes puissances pour transformer en ambassades ses légations de Londres, Paris, Berlin, Saint-Pétersbourg et Washington. Au point de vue japonais, il ne peut résulter que des avantages de la réalisation de ce plan. C'est le Japon consacré grande puissance, et l'effacement politique des autres peuples de race jaune prenant rang derrière lui. Mais au point de vue européen, nous ne voyons que des dangers à augmenter aussi bénévolement l'influence politique d'une nation jeune, aux rêves ambitieux.

qu'un vent de folie ne cesse de souffler sur cette malheureuse contrée. *Pays du Matin calme et de l'Après-Midi tranquille*, quelle cruelle ironie dans le nom de cet empire si peu gouverné ! Son souverain, l'empereur Li Hsi, pauvre être sans énergie et sans idées, penchant d'un côté ou de l'autre suivant les fluctuations des partis, n'ayant jamais su avoir une volonté et se soumettant aujourd'hui à une fraction, le lendemain à une autre, n'aspire cependant qu'à la paix et à la tranquillité, et passe ses jours à maudire la destinée lorsqu'il s'aperçoit que son rêve n'est jamais réalisé.

Durant ce temps, les choses vont de mal en pis dans le pays : le commerce est paralysé, la justice est offerte au plus fort enchérisseur, le brigandage est partout ; rébellions, désordres, révoltes, pillages, incendies se donnent libre cours jusqu'aux portes du palais impérial. A tous les degrés du pouvoir, l'anarchie est à son comble ; en un mois, Séoul n'a pas eu moins de cinq gouverneurs.

Pour couronner tout cela, le gouvernement coréen vient, il y a quelques mois (août 1899), de publier un document qu'il appelle facétieusement une *Constitution*, mais qui n'est pas autre chose en réalité qu'un acte donnant un pouvoir absolu à l'empereur. En fait, c'est la restauration du vieux régime, copié sur celui de la Chine, qui existait en Corée jusqu'à la dernière guerre et qui fut aboli, comme nous l'avons vu, par la Constitution de 1895 promulguée sur les instances des Japonais. La Constitution de 1895 établissait une ligne de démarcation bien nette entre la Cour et le Gouvernement, chacun ayant sa sphère d'action délimitée et ne devant pas, théoriquement du moins, empiéter sur l'autre. Par l'acte de 1899, l'empereur Li Hsi dépouille définitivement la défroque dont l'avaient affublé les Japonais, et signifie à ses sujets qu'il est temps d'en revenir à l'ancienne pratique du pouvoir absolu que consacre un précédent de tant de siècles.

C'est, pour tout dire, le renversement radical de l'édifice qu'avaient tenté d'élever les Japonais, et la ruine définitive de leurs espérances Il est curieux d'observer que, si les sujets du Mikado semblent avoir une vue assez exacte de la situation en abandonnant tout espoir de faire de la Corée un pays à leur image, ils ne semblent nullement s'expliquer les raisons de leur échec.

Or, s'il est certain que les Japonais avaient entrepris une partie bien difficile en s'adressant à des gens comme les Coréens, il ne faudrait pas croire que cette difficulté ait été la seule raison de l'insuccès de leur tentative. La Corée, avec sa vieille culture chinoise, est évidemment un champ détestable pour y implanter une civilisation nouvelle, et les Coréens n'ont jamais eu la moindre envie d'être réformés, surtout par les Japonais. Mais il faut dire aussi que partout où ils entrent en rapport avec des peuples qui leur sont égaux ou inférieurs, qu'il s'agisse des Aïnos du Hokkaïdo, des aborigènes

de Formose, des Chinois ou des Coréens, les sujets du Mikado trouvent aussitôt le moyen de se faire détester [1].

Certes, dans le malheureux Empire du Matin calme, la masse des abus était et est encore considérable. Mais en face d'une nation qui, par goût et par tradition, ne peut avoir qu'horreur d'une modification brusque apportée à son genre d'existence habituelle, il eût fallu agir avec infiniment de prudence et de tact. Or ce n'est pas précisément ce que firent les Japonais et leurs ministres successifs à Séoul, Otori, Inouyè, Mioura Garo et Kamoura. Il faudrait remonter en effet aux plus sombres périodes du moyen âge pour trouver un drame dont l'horreur rappelle le sauvage assassinat de la reine de Corée, et rien n'égale assurément le grotesque de ces projets de réforme dans lesquels sont édictés pêle-mêle des changements constitutionnels à côté de l'ordre de rogner les tuyaux de pipe. Qu'on ajoute à tout cela les petites vexations journalières, la morgue insolente de ces coolies japonais, de ces petits marchands promenant leur grossière suffisance dans les rues de Séoul, et on ne s'étonnera pas dès lors que le résultat ait été ce qu'il fut.

La résistance s'organisa, d'abord lente et plutôt passive; puis, surmontant leur apathie, les Coréens commencèrent une guerre au couteau contre les Japonais.

Un seul homme au Japon eut le courage de dire à ses compatriotes une part au moins de la vérité sur cette situation. Il était bien qualifié d'ailleurs, car ce n'était autre que le comte Inouyé, alors ministre à Séoul, et qui fut, on le sait, un des plus décidés artisans de la tentative de réforme. Venu en congé pendant quelques jours à Tokyo en juillet 1895, il fit les déclarations suivantes, dans une interview accordée à un rédacteur du *Nitchi-Nitchi Shimboun :*

Ceux de nos compatriotes qui vivent en Corée sont égoïstes et intéressés seulement à leurs gains personnels. Ils sont grossiers et violents avec les Coréens, qu'ils traitent en grands seigneurs. Ils font un tel étalage de ridicule fanfaronnade qu'ils se rendent odieux aux gens du pays. Ils sont en outre, là comme partout, d'une déplorable malhonnêteté en affaires. Certes, comme représentant du Japon, j'ai pour mission de protéger les intérêts du Japon en Corée, mais je dois dire à mes compatriotes que tant qu'ils ne se réformeront pas eux-mêmes, ma protection ne leur servira à rien.

Telle est la première phase de l'évolution accomplie par la politique étrangère du Japon. Une fois définitivement évanoui le beau rêve à la réalisation duquel on avait consciencieusement travaillé

[1] En ce qui concerne Formose spécialement, la prise de possession de l'île s'est effectuée avec une arrogance et une brutalité inouïes. Les troupes japonaises réprimèrent les premières rébellions avec une férocité qui leur a aliéné à jamais les sympathies des habitants. Aussi peut-on dire qu'actuellement la pacification de l'île n'est guère plus avancée qu'au premier jour.

durant des mois, sans se laisser détourner par rien, on s'aperçut tout à coup qu'on avait joué un rôle de dupe. Tout ce temps passé à poursuivre une chimère irréalisable avait été employé d'une façon plus pratique par les autres puissances, et c'est ainsi que le Japon, qui par les victoires de son armée et de sa flotte avait mis à jour tout à fait l'irrémédiable impuissance de la Chine, se trouva être le seul à n'avoir aucune part de ce formidable gâteau, dont la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France s'étaient octroyé les meilleurs morceaux [1].

Avec cette promptitude à changer de façon de voir et d'agir, et cette facilité à s'adapter aux situations nouvelles, qui sont les caractéristiques les plus curieuses de la race, gouvernement et opinion n'ont pas été longs à revenir de leur erreur. Au lieu de réformer, on ne songea plus dès lors qu'à faire des affaires, et l'on abandonna l'idée de la régénération de la Chine pour s'en tenir au projet plus positif de la création d'une énorme *Banque sino-japonaise*, destinée à servir de trait d'union entre les deux pays. Le nouvel état de choses est bien caractérisé par une résolution prise récemment par la grande société du *Tōhō Kyo-kai* ou *Société orientale*, qui a décidé de provoquer une enquête générale, par tous les organes compétents (chambres de commerce, corporations, etc.), pour arriver à une connaissance précise des besoins et des ressources de la Chine, informations qui seraient de la plus grande utilité pour le développement des relations économiques.

Cette seconde phase peut elle-même se diviser en deux autres, dont la première, qui fut de courte durée, coïncide avec la tournée tapageuse entreprise par lord Charles Beresford, que les chambres de commerce anglaises envoyèrent en Extrême-Orient il y a quelques mois pour y prêcher l'évangile de la « porte ouverte ». Cette idée séduisit immédiatement les Japonais, accompagnée qu'elle était du grandiose projet d'une quadruple alliance réunissant sous le même drapeau l'Angleterre, les Et[illegible] l'Allemagne et le Japon. Et c'est ainsi que, sans transit[illegible] [illegible]ponais passèrent de l'idée de l'union des races jaunes pour la d[illegible]nse commune contre l'Occident à celle, qui n'est guère moins chimérique, d'une entente des grandes puissances pour l'exploitation méthodique du vaste empire chinois.

Ce qui séduisait le plus les Japonais dans cette aventure, c'est qu'ils y voyaient un obstacle aux incessants progrès de la Russie en Extrême-Asie. Cette idée répondait au désir intime de la nation japonaise. Aussi fut-ce avec un profond sentiment de stupeur qu'en

[1] Je rappelle que le gouvernement japonais s'est seulement fait promettre par la Chine la non-aliénation du Fouhkien. Par sa situation en face de Formose, cette province deviendrait en effet un danger permanent pour la colonie japonaise si elle était occupée par une puissance étrangère.

mai 1899 on apprit tout d'un coup au Japon que, loin de vouloir prêter la main au projet de lord Ch. Beresford, l'Angleterre avait trouvé plus simple de signer un accord avec la Russie pour régler leurs situations respectives en Chine. Il serait difficile d'exagérer l'extraordinaire commotion que causa alors dans le monde japonais l'annonce de cet événement. Peu d'incidents de ces dernières années ont donné lieu assurément à autant de commentaires et à des appréciations aussi passionnées. Survenu après le projet séduisant, si vivement désiré par la nation japonaise, d'une alliance avec l'Angleterre, on a senti que cet accord était un acte décisif et dont les conséquences seraient certainement graves.

Tant de déceptions et tant de déboires n'ont pas manqué de porter leurs fruits, et c'est ainsi qu'on en est arrivé maintenant, en face de ce grand problème de l'avenir du monde chinois, à penser que ce qu'il y a de mieux c'est de se tenir sur une réserve prudente, de conserver les résultats acquis et d'attendre les événemeuts. Et c'est ce qu'on a fait depuis lors, comme on a pu s'en convaincre à l'attitude si sage du Japon depuis l'ouverture des hostilités avec la Chine.

*
* *

Nous venons de suivre ainsi pas à pas l'évolution de la politique étrangère du Japon au cours de ces dernières années. Nous avons vu cette politique se transformer radicalement en quelques mois sur des questions essentielles et donner ainsi, au premier abord, l'impression d'une sorte d'incohérence.

Telle est bien, en effet, l'idée qu'on garde après un examen superficiel de ces événements. Une étude plus serrée montre cependant qu'un sentiment particulier subsiste à travers toutes ces modifications et tous ces revirements et donne une sorte d'unité à cette série d'événements, si décousus en apparence. Ce sentiment, qui constitue le fonds le plus certain des vues extérieures de la nation japonaise tout entière, du plus humble des coolies au premier des gouvernants, c'est *la haine de la Russie*[1].

A perdre de vue cette idée un seul instant, on risque de ne pas comprendre les actes en apparence les plus simples. C'est la haine de la Russie qui a fait passer sur toutes les humiliations et qui a permis d'oublier l'égoïste sans-gêne de la diplomatie britannique[2]; c'est elle aussi qui a poussé la nation japonaise à rechercher

[1] J'ai cité quelque part déjà le cas de cet instituteur japonais qui, il y a quelques mois, faisait marcher ses élèves dans la neige, pour les habituer, disait-il, au rude climat du pays des ennemis héréditaires du Japon.

[2] Affaire de Weï-haï-weï.

l'alliance de l'Angleterre, cependant le plus formidable rival commercial du Japon.

Ce serait singulièrement s'abuser d'ailleurs que de s'imaginer, comme le font ordinairement les publicistes européens, que ce sentiment est né de l'action de la Russie lorsque, après la guerre de Chine, de concert avec la France et l'Allemagne, elle força le Japon à rétrocéder le Liao-toung [1].

Ce serait aussi trop rabaisser la question. Pour lui laisser sa véritable ampleur et pour se faire ainsi une idée exacte de l'intensité de ce sentiment et de sa diffusion parmi les classes de la population qui, par leur tempérament et par leur genre de vie, se désintéressent le plus des choses publiques, il faut remonter plus haut et rechercher les raisons historiques lointaines.

C'est la Russie en effet qui, la première, troubla le Japon dans la vie de réclusion qu'il menait depuis des siècles. Dès la fin du XVIIIe siècle, les fréquentes visites des Russes aux îles du nord de l'empire attirèrent si bien l'attention des patriotes japonais, que le célèbre savant Shihei Hayashi, de Sendaï, publia à cette époque deux ouvrages signalant les vues agressives du grand empire russe et conseillant de préparer la défense du pays. Ces livres produisirent une telle sensation que le gouvernement du shogoun de Yedo crut nécessaire, pour sauvegarder son prestige qui commençait à décliner, de faire brûler ces ouvrages séditieux et d'ordonner la mise en prison de l'auteur. Un peu plus tard, mais bien des années cependant avant que « les vaisseaux noirs » du commodore américain Perry fussent venus, en 1854, jeter l'épouvante dans la baie de Yédo, toute une littérature avait vu le jour, qui avait pour but de mettre de nouveau la nation en garde contre les visées agressives de la Russie. C'était là une idée si répandue alors que le grand écrivain de l'époque, Toko Foudjita, consacra plusieurs volumes à la développer. Dans son célèbre livre, *Kwai-ten-shi-shi*, recueil de poèmes politiques en style chinois, qui contribua énormément à la chute du shogounat et à la restauration du pouvoir impérial, il déclarait que la Russie était le seul des peuples européens qui menaçât la sécurité du Japon, parce que seuls les Russes étaient les voisins immédiats de l'empire et possédaient une base d'opérations militaires à proximité de ses rivages.

---

[1] A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler ici les déclarations peu connues faites à la tribune de la Chambre japonaise, en mai 1898, par le baron Nishi, alors ministre des affaires étrangères. De ces déclarations il résulte que lorsque le Japon, sur les vives instances de l'Allemagne, de la France et de la Russie, abandonna le Liao-toung, il ne se fit pas promettre par ces trois puissances de ne point chercher elles-mêmes à s'approprier ces territoires.

Au cours du même discours, le baron Nishi fit connaître aussi qu'au moment de se faire céder Weï-hai-wei par la Chine, l'Angleterre demanda au Japon s'il y voyait un inconvénient quelconque; à quoi le gouvernement du Mikado répondit qu'il n'en voyait aucun.

Dès ce moment, un groupe important de patriotes japonais, parmi lesquels Djouzo Kando et Rinzo Mamimya, entreprit une tournée d'études dans le Sakhalin, qui faisait alors partie de l'empire. A leur retour, ces hommes annoncèrent quels progrès incessants l'influence russe réalisait dans cet archipel, et mirent en garde leurs compatriotes contre les dangers qui pourraient en résulter pour le pays. Le sentiment qui, dès lors, s'empara des esprits au Japon, prit plus de consistance encore par l'étude de l'histoire de la Chine, à toutes les pages de laquelle on voyait se renouveler les empiètements successifs de la Russie sur le territoire du Céleste Empire. Les déprédations de quelques sujets du tsar dans l'île de Yézo, l'occupation temporaire de Toushima, et enfin le différend survenu à propos de Sakhalin affermirent le peuple japonais dans la conviction que le danger était bien de ce côté.

L'incident de Sakhalin est particulièrement caractéristique et vaut d'être rappelé. En 1806, les Russes, établis dans le Nord de Sakhalin, tandis que les Japonais possédaient le Sud, vinrent avec deux vaisseaux demander à ces derniers la permission de nouer des relations commerciales avec eux dans cette partie de leur empire, sous la menace de ravager le pays en cas de refus. Le gouvernement japonais se mit sans retard en état de défense. Malgré ses efforts, les Russes, revenus l'année suivante, n'eurent pas grand'peine à réaliser leur promesse. On sait comment les Japonais se vengèrent en détenant captif pendant trois ans l'amiral Golowine ; mais ils sentaient qu'il y avait de ce côté un danger persistant pour leur sécurité; aussi, lorsque plus tard l'arrivée du commodore Perry les eut contraints d'entrer en relation avec les Européens, leur première idée fut-elle d'envoyer une ambassade à Saint-Pétersbourg pour régler la délimitation des possessions respectives des deux pays dans le Sakhalin.

En 1862, le shogoun envoya des plénipotentiaires en Russie. Les délégués japonais réclamèrent comme limite septentrionale le 51e parallèle; mais ils ne purent s'entendre sur ces bases avec les fonctionnaires russes. Il fut donc convenu que jusqu'à nouvel ordre les choses resteraient en l'état, et que les deux gouvernements auraient ensemble des droits sur l'île. Cette situation bizarre ne pouvait durer. En 1867, d'autres envoyés ne furent pas plus heureux, et la convention du 18 mars, signée à ce moment, ne modifiait rien d'essentiel à la situation existante. De nouveau, en 1875, la discussion fut reprise par Enomoto, qui avait été envoyé en Russie avec mission expresse de régler définitivement cette question : c'est alors qu'on apprit avec stupéfaction que, sur l'ordre du gouvernement, Enomoto avait signé un accord par lequel le Japon cédait aux Russes l'île de Sakhalin tout entière, avec ses riches mines de charbon et

ses pêcheries, en échange de l'archipel inhabité, inhabitable et improductif des Kouriles [1].

Enfin, pour se faire une idée tout à fait exacte de cette situation, il faut songer que, lorsque le Japon fut ouvert aux étrangers et qu'on commença l'œuvre de transformation qui se poursuit à l'heure actuelle, un nouveau facteur entra en ligne de compte.

Depuis ce moment, en effet, l'étude de la langue anglaise se généralisa de plus en plus, si bien que les Japonais ont en grande partie appris à connaître l'Europe à travers les idées et les préjugés anglais. Or, on sait assez quels sont les sentiments traditionnels du peuple britannique au regard de la Russie pour comprendre qu'à cette école les Japonais ne trouvèrent que des excitations nouvelles à leurs préventions premières. Sans nous arrêter à d'autres considérations, le concours de toutes les circonstances que nous venons de passer en revue explique très suffisamment, je crois, l'aversion craintive que la presque unanimité de la nation japonaise professe à l'égard de ce qu'on appelle « l'ennemi du Nord ».

Quoi qu'il en soit, cet état d'esprit, soigneusement entretenu d'ailleurs par la presse anglaise d'Extrême-Orient, n'a pas manqué de créer une situation très fâcheuse et qui, en maintes occasions déjà, aurait pu amener les complications les plus graves. Si tout s'est bien passé cependant, si, en Corée surtout, les deux gouvernements ont pu s'entendre et limiter tant bien que mal leurs sphères d'action respectives auprès de la cour de Séoul, c'est que, depuis quelque temps déjà, en même temps qu'on se rend compte de l'inutilité et des dangers qu'il y a à vouloir intervenir de trop près dans les affaires intérieures de la Corée, on voit aussi l'absurdité d'une politique d'hostilité irréductible contre la Russie. Mais cette sage conception, jusqu'à l'heure actuelle malheureusement, est restée particulière au seul monde gouvernemental, et la masse conserve toujours aussi vivement, sans chercher le moins du monde à les dissimuler, ses préventions traditionnelles contre la Russie.

Aussi peut-on dire que les relations entre les deux empires restent en somme le point noir de la politique japonaise. Il ne faudrait pas en effet se laisser abuser par la période de calme apparent qu'on vient de traverser du côté de la Corée. Mise en possession tout d'un

---

[1] Pendant longtemps on put penser que la Russie mûrissait sur l'île même de Yézo (actuellement le Hokkaido) des projets de conquête. Ses navires de guerre paraissaient souvent dans le port de Hakodaté, poursuivant activement leurs travaux hydrographiques dans toutes les eaux environnantes. De plus, au lieu d'envoyer à Yedo, comme les autres puissances, un ministre résident, elle s'était contenté de nommer un consul à Hakodaté. Bien que beaucoup de Japonais affectent de croire encore à une agression possible de ce côté, cette éventualité semble bien peu probable, maintenant surtout que la Russie a trouvé à Port-Arthur ce qu'elle désirait si ardemment, un port à l'abri des glaces pour sa flotte orientale.

coup de ce qu'elle désirait depuis si longtemps, Port-Arthur et Talien-Ouan, la Russie n'hésita pas, il y a quelques mois, à arrêter sa marche en avant en Corée pour reporter tous ses efforts sur l'organisation et la mise en état de défense de ses nouvelles possessions. La convention Nishi-Rosen, signée à Tokyo au début de 1898, vint compléter l'accord précédemment conclu à Saint-Pétersbourg entre le prince Lobanoff et le marquis Yamagata, qui était allé en Russie représenter son souverain au couronnement du tsar. Cette convention réglait désormais la situation réciproque des deux pays en Corée, l'un et l'autre se promettant de ne point intervenir directement auprès du gouvernement de Séoul, dont la pleine liberté était garantie.

On se souvient des incidents soulevés par le rappel de M. Alexieff, conseiller financier du gouvernement de Séoul, et le départ des officiers russes chargés de l'instruction des troupes coréennes. Certains, à ce moment, se crurent autorisés à proclamer que c'était là un résultat des efforts combinés de l'Angleterre et du Japon, qui avaient réussi ainsi à infliger un rude échec au cabinet de Saint-Pétersbourg. Il a fallu rabattre de ces chants de victoire, et il devint bientôt certain que la diplomatie russe n'avait abandonné le terrain que momentanément et à bon escient. Elle n'avait quitté la Corée que parce qu'elle avait mieux à faire ailleurs, et que le Japon, en compensation de ce qu'on le laissait seul à Séoul, lui donnait carte blanche pour agir dans le Liao-toung. Mais de ce retrait momentané il était insensé de conclure, comme on le fit alors, que la Russie abandonnait ses vues sur la Corée et n'attachait même plus aucune importance à ses possessions de l'Amour et à Vladivostok, parce qu'elle avait un port libre de glace et que Port-Arthur semblait mieux désigné comme tête de ligne du Transsibérien.

A ces vues étranges, les événements apportent tous les jours de complètes dénégations. Tout d'abord le gouvernement impérial songe tellement peu à abandonner Vladivostok qu'il a annoncé il y a quelques mois (juin 1899) son intention d'y dépenser en un an 13 millions de roubles pour améliorer le port au double point de vue commercial et stratégique.

Trois docks énormes, capables de contenir des navires de 12 à 15.000 tonnes, y sont construits hâtivement, ainsi qu'un wharf de 2 milles et demi de long et des casernes. Le gouvernement russe se propose de réunir d'ailleurs Port-Arthur et Vladivostok par un service régulier de steamers qui doit fonctionner prochainement.

En ce qui concerne plus spécialement la Corée, l'achèvement des grands travaux de défense et l'établissement dans le Liao-toung a marqué un renouveau très marqué de l'activité russe. Tout d'abord, le gouvernement du tsar a fait un choix significatif en envoyant à

Séoul M. Pawlof. On n'a pas oublié la façon brillante avec laquelle ce diplomate énergique a conduit les affaires de Russie à Pékin, au cours des années 1898 et 1899. Le Tsong-li-Yamen et le ministre anglais, sir Claude Macdonald, en garderont certainement le souvenir. En quelques semaines d'ailleurs, sa présence à Séoul a été marquée par des actes qui appellent l'attention : concessions à propos de la pêche à la baleine, acquisition de terrains dans l'île de Ulneung et à Fousan, et tout récemment enfin l'incident de Masampho. Il semble bien probable que le gouvernement du tsar ne serait pas fâché d'acquérir cette magnifique rade pour en faire une station navale intermédiaire entre Vladivostok et Port-Arthur. Mais les Japonais, assurément, ne s'y résigneraient pas.

En face de cette position de la Russie, quelle est, en effet, celle du Japon?

Il faut le constater tout de suite, elle est très importante et justifie la place prépondérante que tient toute cette question coréenne dans la vie publique du Japon.

Il est incontestable que, même dépouillée des rêves de régénération de la Corée, l'action du Japon dans ce pays est encore très grande, et que pour les Japonais le problème coréen possède au moins autant d'intérêt que la question plus complexe de la Chine. On doit même dire que l'intérêt que les Japonais portent à l'avenir de la Corée est d'un caractère plus direct et plus personnel que celui qu'ils ont à l'égard de la Chine [1]. Ceci peut paraître paradoxal lorsqu'on songe que le sort de la Chine intéresse l'Extrême-Orient tout entier, tandis que la Corée est plutôt en quelque sorte un problème local. Ce point de vue est parfaitement compris par les Japonais, mais il n'en est pas moins certain que, dans l'état actuel des choses, la question coréenne leur semble plus pressante que le vaste problème chinois, parce qu'elle leur apparaît plus près de sa solution.

Quelque gravité que présente la situation actuelle de la Chine, les Japonais pensent, en effet, que d'abord on ne doit pas abandonner encore tout espoir de voir le Céleste Empire se relever, et que, même s'il ne se relève pas, il est prématuré de dire qu'il va passer immédiatement aux mains des puissances occidentales. On ne se partage pas, en effet, un empire de 300 millions d'hommes ayant un tel passé et une telle civilisation, comme on le ferait pour des sauvages d'Afrique. Avant d'en arriver à une solution aussi dangereuse et dont les conséquences peuvent être à ce point graves, les puissances réfléchiront à deux fois. En admettant au pis-aller que l'impossible arrive, il sera toujours temps pour le Japon d'y prendre sa part.

[1] Je dois signaler cependant qu'un groupe de politiciens japonais, dont le *Nippon* se fait l'organe, pensent que la vraie sphère d'action du Japon est dans le sud de la Chine.

En ce qui concerne la Corée, au contraire, les Japonais ont une solution arrêtée déjà et à laquelle ils tiennent absolument. Ils regardent la péninsule comme étant par excellence leur légitime sphère d'influence, matériellement et politiquement parlant. Là, ils ont en face d'eux la Russie, qui seule peut contester sérieusement leurs droits. Si donc aucune tierce personne ne vient par son intervention compliquer la situation, c'est à la Russie et à eux de s'entendre. Or, ce que veulent les Japonais, c'est le maintien du *statu quo*, car tout changement porterait atteinte à leurs droits et à leurs intérêts.

Je ne puis mieux compléter cet exposé de vues qu'en rapportant ici les déclarations faites récemment (janvier 1900) par M. Hayashi Gonsouké, ministre du Japon à Séoul, dans un interview avec un rédacteur du *Kokoumin Shimboun* :

Notre politique en Corée est bien simple : elle consiste à nous abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures de ce pays et à faire notre possible pour développer nos intérêts économiques. Cette politique a reçu maintenant l'adhésion de l'immense majorité de nos compatriotes, et nous n'avons aucune raison d'en changer. Si en effet nous cherchions à acquérir une influence politique dans la péninsule, nous ne manquerions pas de nous heurter aux susceptibilités de quelques autres puissances, tandis qu'en nous confinant dans le rôle que j'ai défini, nous ne risquons de froisser personne. Nous n'avons d'ailleurs rien à dire nous-mêmes en ce qui concerne les efforts faits par d'autres dans cette voie, tandis que ce serait évidemment pour nous une question de légitime défense de nous opposer à toute cession de territoires faite à un État quelconque dans un but militaire. Dans le champ des entreprises pacifiques, nous acceptons la concurrence de tous et nous ne demandons aucun monopole. Il est évident toutefois qu'étant donné notre situation géographique, si nos compatriotes veulent s'en donner la peine, ils ne sauraient manquer d'avoir la part du lion dans le commerce coréen.

Telle est la situation actuelle en Corée. Bien que le règlement si compliqué des affaires de Chine ait fait passer la question au second plan et donne à ce malheureux pays un peu de répit, il est certain que la situation reste la même. De plus en plus, les deux grands adversaires se trouvent en présence, et aucun d'eux n'a la moindre envie d'abdiquer ses prétentions. Récemment le gouvernement coréen, faisant un suprême effort pour essayer d'éviter le sort qui le guette, proposa une solution qui devait tout arranger : la *reconnaissance internationale de la neutralité de la Corée*. Sans hésitation, la Russie et le Japon repoussèrent cette idée. C'est donc, à n'en pas douter, que l'un et l'autre visent à mieux. L'avenir seul nous dira qui des deux adversaires l'emportera [1].

[1] Je me propose, d'ailleurs, de revenir prochainement sur cette question de Corée dont l'exposé d'ensemble appelle une étude à part.

Pour le moment, du côté du Japon, la question se présente nettement. D'une part, on semble bien avoir renoncé définitivement à toute intervention directe dans le pays, qu'on ne rêve plus que de conquérir pacifiquement par le commerce et le trafic. Mais d'autre part, — et ce point-ci est grave, — on est absolument décidé à s'opposer par les armes à toute acquisition territoriale ou à tout privilège que se ferait garantir un autre peuple. Qu'on veuille bien songer en effet au danger immédiat qu'il y aurait pour la sécurité même du Japon si la Russie, par exemple, réalisait le projet qu'on lui prête et s'emparait de Port-Lazareff ou de Masampho, à quelques heures des côtes japonaises. Ce n'est pas seulement la Corée tout entière, déjà tenue dans un étau dont les deux têtes formidables sont Port-Arthur et Vladivostok, qui passerait fatalement sous le contrôle absolu du gouvernement du tsar. C'est l'intégrité même du Japon qui se trouverait menacée.

C'est donc une question de vie ou de mort pour les Japonais de s'opposer à pareille entreprise, et il n'y a pas à douter qu'ils y emploieraient sans hésitation toutes leurs ressources et toutes leurs forces. Et cependant, pour quiconque a quelque peu étudié ces problèmes, il ne saurait y avoir de doute: la Corée sera russe, il faut que les Japonais en prennent leur parti. La logique même du développement de l'influence russe en Asie tend directement à cette fin. Mais alors sera-ce la guerre, ou bien les deux nations parviendront-elles à s'entendre?

C'est cette dernière solution que conseillait éloquemment, il y a quelques mois, M. Shimada, un des premiers journalistes de Tokyo, dans une étude très fouillée, mais qui n'a malheureusement pas trouvé beaucoup d'écho[1]. Après avoir constaté la tension des rapports entre le Japon et la Russie, M. Shimada déplore d'autant plus cet état de choses qu'il est convaincu que, bien loin d'avoir des raisons de se haïr, ces deux pays n'auraient qu'à gagner à marcher loyalement la main dans la main. Et tout d'abord, il ne voit pas pourquoi le Japon trouve mauvais que le gouvernement du tsar se soit procuré un port à l'abri des glaces dans les mers de Chine :

Ceux qui prétendent que l'action de la Russie dans ces parages constitue un danger pour la paix de l'Extrême-Orient ne font que répéter une phrase hypocrite lancée par l'Angleterre. Nous ne saurions, quant à nous, nous en effrayer le moins du monde. L'avenir de notre pays dépend de son développement économique et non d'une expansion par les armes. Le rêve d'un avenir belliqueux n'a jamais pu germer que dans les cervelles des

---

[1] Cette étude, qui n'occupait pas moins de dix-neuf numéros du *Mainitchi Shimboun* (avril et mai 1899), est assurément la contribution la plus intéressante qui ait jamais été donnée au Japon sur les relations de ce pays avec la Russie.

chauvins auxquels nos faciles victoires avaient tourné la tête, et il y a longtemps qu'il s'est évanoui.

Je suis de ceux qui pensent que, loin d'augmenter l'armée, il faudrait la réduire au strict nécessaire pour la sauvegarde du pays. Une bonne marine, en effet, et une petite armée bien organisée sont tout ce qu'il nous faut pour nous défendre dans nos îles contre les attaques de n'importe quelle puissance. En un mot, je suis nettement opposé à toute politique d'établissement extérieur, et, dans tous les cas, si les circonstances nous poussent à prendre pied, nous aussi, en Chine, notre sphère d'action est clairement marquée au Sud, où nous n'avons aucune chance d'être en conflit avec les Russes.

Considérant ensuite le point de vue économique, M. Shimada montre que le Japon n'aurait qu'à gagner à un accord avec les Russes. Si les Japonais, en effet, peuvent craindre sur ce terrain les Anglais et les Allemands, il n'en est nullement de même des Russes. La mise en valeur des immenses territoires sibériens offrira probablement un vaste débouché à l'industrie japonaise, qui, bien loin de s'effrayer de l'ouverture du Transsibérien, ne peut que souhaiter le prompt achèvement de cette gigantesque entreprise. « Telle étant dès lors la vraie position du Japon en face de la Russie, on ne saurait concevoir une politique plus inconséquente et plus dangereuse que celle qui vise une alliance avec l'Angleterre contre la Russie. »

Quoi qu'il en soit, au cas, assez probable je le répète, où un conflit éclaterait entre la Russie et le Japon, il faut espérer que ce conflit resterait limité à ces deux puissances et que nous n'aurions pas à y prendre part [1]. Ce serait là en effet une entreprise très grave et qui pourrait nous coûter fort cher. En cas de succès, nous gagnerions peut-être Formose; mais qu'on songe un instant, par contre, aux conséquences d'une pareille guerre au cas — nullement impossible, étant données les forces en présence — où le Japon annihilerait les efforts des escadres alliées. Le Japon entretient actuellement une armée hors de toutes proportions avec les besoins de la défense de son sol. C'est donc qu'il en veut faire quelque chose. Avec sa magnifique flotte de commerce [2], il peut en quinze jours ou trois semaines jeter 50.000 hommes d'excellentes troupes au Tonkin, où, en l'état actuel des choses, il nous serait bien difficile de les arrêter. Qu'on ne s'imagine pas en effet que les Japonais soient assez fous pour retourner une seconde fois dans les neiges de la Mandchourie

---

[1] Cette question a d'autant plus d'importance que je crois être en mesure d'affirmer qu'en automne 1897, alors que les relations entre la Russie et le Japon étaient fort tendues, on avait envisagé, dans les hautes sphères militaires de Paris, les mesures qu'il nous incomberait de prendre si la guerre éclatait.

[2] La grande Compagnie de navigation la *Nippon Yousen Kaïsha*, à elle seule, possède près de 80 steamers, dont 20 au moins de 6.000 tonnes pouvant filer 15 nœuds.

ou les brouillards de Vladivostok. Il y a assez longtemps qu'ils convoitent nos possessions d'Indo-Chine, et ce n'est pas sans raison qu'ils ont envoyé à plusieurs reprises des missions au Tonkin, qui, sous prétexte d'y étudier la colonisation, se livraient à de tout autres exercices[1]. Enfin, ce n'est pas pour rien non plus, comme je l'ai déjà dit, que depuis des mois le gouvernement japonais intrigue à la cour de Bangkok.

On avouera que c'est là une éventualité qui, à elle seule, doit donner à réfléchir à ceux à qui incombe la lourde charge de présider aux destinées de notre pays.

*
* *

Tel est, à grands traits, le tableau de la politique extérieure du Japon. A part quelques optimistes, tout cela ne satisfait guère la nation, et les plus clairvoyants manifestent un certain découragement, dont le *Nitchi Nitchi Shimboun* (mars 1899) s'est fait l'écho à diverses reprises :

Nos compatriotes, dit ce journal, sont tantôt absolument emballés, tantôt entièrement indifférents. S'ils voient une nation étrangère entreprendre et mener à bien quelque chose en Chine, immédiatement ils voudraient que le Japon s'y lançât aussi, sans se demander au surplus si l'aventure a quelque chance d'aboutir à un résultat sérieux. Il est incontestable que l'observateur sérieux qui suit notre politique étrangère depuis la guerre doit avoir une assez piètre idée de nous. Certains se plaisent parfois à appeler le Japon « l'Angleterre de l'Extrême-Orient » : voilà une assimilation bien peu justifiée. Le caractère dominant des Anglais, en effet, est de ne jamais laisser échapper une bonne occasion d'agir; mais s'ils s'avancent quelque part, ils savent toujours ce qu'ils vont y faire, et sont tout préparés pour cela. Les Japonais ont exactement le défaut contraire. Nous vivons, en effet, à deux pas seulement du Céleste Empire; nous n'avons avec ses habitants aucune de ces dissemblances radicales qui creusent un fossé si profond entre les Chinois et les Occidentaux; les Chinois nous sont même très proches; nous sommes familiers avec leur littérature et leur philosophie, nous leur avons emprunté beaucoup de choses essentielles; eh bien! cependant, tandis que les Européens se sont lancés dans nombre d'entreprises fructueuses en Chine, nous, nous n'avons rien fait. Nous n'avons même pas trouvé le moyen de fonder cette fameuse

[1] Je fais allusion surtout à la mission militaire dirigée par le chef d'état-major général en personne, le général Kawakami, et qui séjourna quelques semaines au Tonkin, il y a trois ans. Quant à ceux qui auraient encore des illusions sur l'état de défense de nos colonies d'Indo-Chine, je les prie de se reporter à la correspondance du général Borgnis-Desbordes, ancien commandant en chef, qui fut publiée il y a cinq ou six mois après la mort de ce général. Je puis ajouter, en toute connaissance de cause, que M. Doumer a adressé maintes fois au gouvernement sur ce sujet des rapports regrettant en termes très pressants l'insuffisance de moyens de défense en Indo-Chine.

Banque sino-japonaise dont on a tant parlé et qui devait être un excellent instrument de négoce entre les deux pays.

En Corée, notre rôle n'a pas été plus brillant. Nous y possédons un chemin de fer, mais il a été construit par des Américains qui l'ont cédé au Japon après achèvement. Nous avons aussi obtenu la concession d'une autre ligne de Séoul à Fou-san, et depuis un an on n'en a même pas encore étudié le tracé!

En somme, si on ne saurait nier que le Japon est une grande puissance en Extrême-Orient, on est obligé de constater aussi que son peuple n'est pas à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Nous n'avons rien retiré pratiquement des avantages que nous assurait le traité de Shimonosaki. Ainsi donc, qu'on ne nous parle pas de demander encore d'autres concessions. Ce que le gouvernement obtient, le peuple le laisse sans usage.

Il faut convenir que les âpres critiques du *Nitchi* sont parfaitement fondées. Il n'est pas douteux, en effet, que, depuis quelques années, le Japon est loin d'avoir joué en Extrême-Orient le rôle que semblaient lui assigner tout à la fois ses victoires retentissantes sur la Chine et aussi les forces très réelles dont il dispose dans ces lointains parages. Il n'a rien tenté pour empêcher l'installation en Chine de ces mêmes puissances qui, il y a quatre ans, lui avaient interdit de jouir jusqu'au bout de ses victoires, et même il n'a pas pris résolument sa part comme les autres des dépouilles du Céleste Empire. Depuis des mois, les Japonais gardent ainsi une attitude équivoque et bizarre.

A cela, il y a, je crois, certaines raisons que le *Nitchi Nitchi Shimboun* a oublié de donner pour expliquer cette politique négative que suit son pays. Et tout d'abord, il est indiscutable que la fameuse intervention des trois puissances à la fin de la guerre de Chine, tombant comme une douche glacée sur l'orgueil enfiévré de la nation japonaise, a été un coup dont l'effet n'est pas près d'être oublié. La leçon a été dure à l'amour-propre des sujets du Mikado, mais elle a porté ses fruits, et, en ce qui concerne du moins les sphères gouvernementales, on a pris depuis ce temps-là des traditions de prudence et de circonspection toutes nouvelles.

La situation financière, elle aussi, explique bien des choses. Certes, à aucun moment, les Japonais ne seront aussi prêts qu'ils le sont actuellement pour entamer la lutte décisive. Leur armée est excellente, et leur flotte, renouvelée en entier, grâce à l'indemnité chinoise, est parfaite d'homogénéité. Elle compte d'ailleurs les unités les plus formidables qu'aucune marine ait à flot actuellement. Et cependant pourquoi les Japonais ont-ils hésité depuis quelques mois et hésitent-ils encore? C'est que ce n'est pas seulement jouer une grosse partie, c'est surtout que toute guerre, même victorieuse, serait un désastre financier dont les conséquences pourraient être incalculables. Enfin, il faut bien le dire, si le Japon n'a joué qu'un rôle

relativement effacé dans la politique extrême-orientale en ces dernières années, il le doit en grande partie à ses politiciens, qui n'ont pas cessé un seul instant de retenir toute l'attention de la nation et d'absorber ses forces vives pour leurs misérables querelles de partis.

Le grand danger du côté du Japon, en effet, nous viendra, qu'on en soit persuadé, de sa politique intérieure. Il y a un tel gâchis actuellement, tant de passions basses sont aux prises, que vraiment cela ne saurait durer. Et alors que sortira-t-il de ce chaos ? L'arrivée définitive au pouvoir de la tourbe des politiciens de la nouvelle génération, ignorants, vaniteux et corrompus, serait une très sérieuse menace pour l'avenir.

Ce n'en serait pas une moindre si le gouvernement actuel croyait bon, par une énergique action extérieure, de détourner les yeux de la nation de ces luttes stériles. Si on veut bien se rappeler que telle fut précisément une des causes de la guerre contre la Chine en 1894, on comprendra la réelle gravité de la situation.

FAR-EAST.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La réforme militaire.* — Le Parlement anglais vient d'être saisi de la grave question de la réforme militaire, imposée au pays par une guerre désastreuse. Le 8 mars, le ministre de la guerre, M. Brodrick, a exposé à la Chambre des Communes le projet du gouvernement, qui remanie complètement l'armée britannique.

Cette séance du 8 mars avait eu un prologue qui avait accentué encore la nécessité de la réforme. Le 4 mars, en effet, à la Chambre des Lords, une vive discussion avait eu lieu entre lord Lansdowne, le précédent ministre de la guerre, et lord Wolseley, prédécesseur de lord Roberts dans les fonctions de commandant en chef de l'armée anglaise. Lord Wolseley, violemment attaqué à propos de la guerre du Transvaal, entreprit de se justifier en accusant la déplorable organisation du système militaire. Il déclara que le généralissime, placé sous la dépendance absolue du ministre de la guerre, ne pouvait, en l'état actuel, prendre aucune initiative et, par conséquent, ne saurait encourir aucune responsabilité. Lord Lansdowne, mis en cause, riposta que lord Wolseley n'avait pas le droit de critiquer le régime militaire, parce qu'il n'avait pas fait usage de ses prérogatives. Il donna à entendre que seule l'inertie du commandant en chef avait causé les désastres du début de la campagne.

Le débat ainsi posé tombait au niveau d'une vaine querelle de personnes. Il avait néanmoins montré le danger de la situation présente et le besoin d'y porter remède. Ce remède, M. Brodrick espère l'avoir trouvé. Dans son discours, il a d'abord établi l'urgence d'une nouvelle organisation permettant de mieux protéger les intérêts de l'Empire.

Il est certain, a-t-il déclaré, que nous ne pouvons plus nous flatter de l'agréable perspective de n'avoir jamais à envoyer au loin deux corps d'armée. Il faut que nous soyons toujours prêts à pouvoir envoyer plus de deux corps d'armée et il faut que ces corps d'armée soient mieux organisés que par le passé. Il faut que lorsque nous enverrons une pareille force au dehors, nous ayons néanmoins au dedans une organisation effective pour pouvoir protéger le pays. Il est clair que notre artillerie n'est pas suffisante et qu'elle a besoin d'être renforcée par de la grosse artillerie de

campagne. Il est clair qu'avec les exigences de la guerre moderne actuelle nous avons besoin d'avoir un beaucoup plus grand nombre de troupes montées. Il est certain que nous devons réformer notre service de transports. Il est certain que nous devons aussi réformer nos méthodes d'exercice et d'entraînement. Il nous faut un peu moins d'exercice à l'intérieur des casernes et un peu plus d'exercice en campagne. Il nous faut plus d'éclaireurs et il nous faut plus d'indépendance et plus d'individualité dans nos hommes.

Ceci posé, quel est le meilleur système à adopter? M. Brodrick n'ose pas encore recourir au service obligatoire. Au fond du cœur, il ne se dissimule pas que le service obligatoire finira par s'imposer et il en accepte d'ores et déjà le principe. Mais il pense aussi qu'il faut auparavant faire un effort suprême pour l'éviter. Voici comment le gouvernement comprend cet effort :

Nous nous proposons, en dehors de nos défenses intérieures, d'avoir toujours, prêts à partir au premier signal, trois corps d'armée avec une division de cavalerie, soit cent vingt mille hommes. Cette force est destinée à pouvoir être embarquée immédiatement, et il faut que nous soyons encore prêts à nous défendre au dedans lorsque cette force sera au loin. Nous nous proposons donc en outre de réorganiser complètement l'armée et de partager tout le pays en six districts qui disposeront chacun d'un corps d'armée. En d'autres termes, nous nous proposons de créer six corps d'armée exclusivement destinés à la défense territoriale du pays.

Pour composer ces neuf corps, M. Brodrick fait appel à tout le monde, aux engagés de cinq et de sept ans, à la milice, à la réserve, à la yeomanry, aux volontaires. A chaque catégorie, il offre des avantages plus considérables que par le passé. La prime ou l'indemnité est dans tous les cas augmentée. Grâce à cela, l'Empire pourra disposer d'une armée régulière et permanente de 155.000 hommes, d'une réserve de 90.000 hommes, d'une milice de 150.000 hommes, d'une yeomanry de 35.000 hommes et d'un corps de 250.000 volontaires, soit au total 680.000 hommes. La dépense sera de 3 millions de livres sterling.

Ce projet a paru produire une sérieuse impression sur la Chambre des Communes. Il a été très applaudi et le leader de l'opposition, sir Henry Campbell Bannermann, a tenu à exprimer lui-même la satisfaction du Parlement. La presse cependant n'a pas montré le même enthousiasme et les journaux de l'opposition n'ont pas caché leur peu de confiance en une réforme qui, suivant eux, ne saurait être qu'éphémère et qui doit avoir comme conséquence presque forcée l'établissement du service obligatoire, si impopulaire en Angleterre.

Allemagne. — *Le discours de M. de Bülow.* — L'opposition entre les tendances actuelles de l'empereur Guillaume et les sentiments du peuple allemand à l'égard de l'Angleterre a trouvé son expression au

Reichstag même. Le 5 mars un député du centre, M. Schædler, a cru devoir interroger le gouvernement à ce sujet. M. de Bülow a répondu par un long et très habile discours. Sans amoindrir les droits ni la liberté de l'empereur et des ministres en fait de politique extérieure, il a compris qu'il fallait calmer les inquiétudes de l'opinion publique. Il a formellement déclaré que rien n'est changé entre l'Angleterre et l'Allemagne. Bien qu'il y ait des points litigieux entre les deux pays, il y a aussi entre eux des points de contact nombreux et nécessaires, et par conséquent ils peuvent vivre en paix et pour la paix. Mais cela n'implique aucune alliance effective anglo-allemande. C'est d'ailleurs ce que nous répétions récemment ici même.

M. de Bülow s'est ensuite expliqué au sujet des relations de l'Allemagne et de la Russie, qu'il a déclarées aussi cordiales que jamais. Mais, en même temps, il a proclamé avec une insistance significative la pleine indépendance de la politique extérieure de l'Empire allemand qui, a-t-il dit, a pour principe fondamental la considération exclusive de l'intérêt national.

Ces déclarations de M. de Bülow ont inspiré à M. Alcide Ebray, dans le *Journal des Débats*, les réflexions suivantes :

Un point — ou plutôt une omission — nous frappe beaucoup dans le discours de M. de Bülow. M. Schædler lui avait demandé des explications sur les rapports de l'Allemagne, d'abord, avec les puissances de la Triple Alliance, et, ensuite, avec les autres puissances. Or M. de Bülow a parlé des autres puissances, mais pas de celles de la Triplice. Et, pourtant, l'on sait que l'Italie et l'Autriche s'émeuvent, presque autant que la Russie, des projets de l'Allemagne. Comment expliquer que M. de Bülow n'ait pas trouvé un seul mot pour tranquilliser les puissances alliées? Il résulte de tout cela, selon nous, que les agrariens seuls se féliciteront du discours du chancelier; mais qu'il ne dissipera pas les appréhensions d'ordre international que la politique protectionniste imposée par les hobereaux a fait naître aussi bien en Allemagne que dans les pays voisins ou alliés.

Les journaux allemands qui mènent la campagne contre une politique trop délibérément anglophile n'ont que médiocrement apprécié les explications du chancelier de l'Empire, et le *Nouvelliste de Hambourg* a résumé ainsi ce sentiment défavorable :

L'impression générale que nous donne le discours du chancelier de l'Empire, c'est que la protestation énergique et unanime de la nation allemande contre la politique qui a trouvé sa caractéristique la plus typique dans la collation de l'ordre de l'Aigle Noir à lord Roberts n'a pas laissé que d'impressionner notre monde officiel. De là, la réserve calculée de ce discours. On estime plus sage et plus prudent de laisser l'opinion publique se calmer avant de se remettre à la traiter comme une quantité négligeable. Le comte de Bülow a insisté sur ce point que notre politique extérieure

continuera, dans l'avenir comme dans le passé, à ne se laisser guider ni par l'amour ni par la haine, ni par des considérations dynastiques, ni par des relations de parenté, mais uniquement par l'intérêt de l'État. C'est effectivement ce qui devrait avoir lieu, mais..... Nous ne voulons pas insister davantage. Le chancelier de l'Empire a ajouté que ce serait mal le juger que de le supposer capable de suivre une politique autre que la politique nationale allemande, c'est-à-dire étrangère à tout sentiment de sympathie ou d'antipathie. Toutefois l'expérience du passé nous contraint à ne pas considérer cette garantie comme entièrement suffisante.

Espagne. — *Le nouveau ministère.* — Après des péripéties variées, qui ont fait apparaître combien la situation politique était délicate, la crise espagnole a été résolue le 6 mars par la constitution du ministère suivant :

Présidence du conseil, M. Sagasta; Affaires étrangères, le duc d'Almodovar; Finances, M. Urzaiz; Guerre, le général Weyler; Intérieur, M. Moret; Marine, le duc de Veragua; Travaux publics, M. Villanueva; Instruction publique, le comte de Romanones; Justice, le marquis de Teverga.

Ce n'est assurément pas, écrit le *Temps*, le ministère de *tous les talents*, la coalition rêvée par certains, et où les chefs des divers partis se seraient prêté un mutuel et loyal concours pour consolider la monarchie et ramener en Espagne la paix et la sécurité. Même du côté de la démocratie avancée, au nom de laquelle M. Canalejas a promis un appui désintéressé et constant à M. Sagasta, il a été impossible de négocier une entente effective et pratique s'exprimant et se réalisant dans une liste commune de ministres. Il est trop évident que la base du nouveau gouvernement est un peu étroite et par là même plus fragile. M. Sagasta n'en a pas moins le droit de réclamer la bienveillance de tous les esprits impartiaux en faveur d'une entreprise qui mérite de réussir.

Le correspondant à Madrid du *Journal des Débats* écrit d'autre part :

Ce qui distingue particulièrement le nouveau Cabinet, c'est que cinq de ses membres sont aujourd'hui ministres pour la première fois. Le choix en a été fait, à part celui du général Weyler, de manière à donner satisfaction aux éléments les plus jeunes du parti libéral. M. Sagasta, étant rentré au pouvoir, qu'il ne demandait pas, par la force des circonstances qui l'ont en quelque sorte imposé à la reine, ne se trouve lié par aucun programme, par aucun engagement, et a, par conséquent, la plus grande liberté d'action pour résoudre les questions pendantes conformément aux sentiments du pays. L'opinion attend donc beaucoup de lui.

France. — *Le discours de M. Delcassé sur les affaires de Chine.* — Une question posée à la Chambre par M. d'Estournelles a amené le ministre des Affaires étrangères à s'expliquer sur la situation en Extrême-Orient. Avec une netteté et une précision parfaites, M. Delcassé a remis les choses au point. Il a montré que les gouvernements

alliés étaient restés jusqu'ici fidèles au but qu'ils s'étaient tracé dès l'origine et qu'ils n'avaient pas pu l'atteindre plus promptement, puisque les négociations se poursuivaient d'une part entre huit cabinets différents et de l'autre entre ces huit cabinets et la Chine, la puissance temporisatrice par excellence. Des résultats importants sont déjà acquis. Des peines ont été prononcées contre les principaux coupables, dont la plupart déjà exécutées.

Je sais bien, a ajouté M. Delcassé, que sur ce point des divergences se sont fait jour dans la presse, et que ceux-là mêmes peut-être qui, il y a quelques mois, n'auraient pas eu assez de sévérité contre les auteurs des crimes qui soulevaient alors la conscience universelle, s'étonnent presque qu'on s'obstine aujourd'hui à remuer un passé sur lequel volontiers ils passeraient l'éponge. Des gouvernements responsables ne sauraient connaître de telles variations ; autant nous devons repousser toute idée de représailles, autant le sentiment des nécessités présentes et le souci de l'avenir nous faisaient une loi d'insister pour que la justice fût satisfaite et pour que fussent donnés des exemples dont on se souvienne.

En ce qui concerne l'éventualité de nouvelles opérations militaires, M. Delcassé ne pouvait pas, sans compromettre la situation actuelle des puissances en Chine, prendre l'engagement de n'y point consentir. « Mais, déclare le *Journal des Débats*, il a fait la réponse que nous attendions de lui et qui rassurera le Parlement et le pays : à savoir que nous ne participerions pas à une nouvelle expédition sans des motifs très graves ; et que, d'autre part, une telle expédition suppose un examen, une délibération en commun, une entente préalable. Or, c'est là tout ce que nous voulions savoir, puisqu'il résulte clairement de ces paroles du ministre que nous ne saurions être entraînés, sans notre entier assentissement, à prendre part à des opérations qui nous paraîtraient inutiles ou non justifiées. »

Le retour de M. Gentil. — M. Gentil, commissaire du gouvernement au Chari, est arrivé à Bordeaux le 23 février. Il était parti en janvier 1899 et l'on sait avec quelle énergie, avec quelle habileté, au prix de quelles souffrances et de quels dangers il a accompli sa tâche patriotique et établi définitivement l'autorité de la France dans les régions du Tchad. M. de Lamothe, ancien commissaire général au Congo, délégué par le ministre des colonies, et M. le baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie, étaient venus saluer le vaillant explorateur à son débarquement. M. Gentil n'a fait qu'un très court séjour à Bordeaux et est arrivé le 27 février à Paris où ses nombreux amis et admirateurs lui ont fait la réception qui lui était due.

La loi sur les associations. — Nous nous sommes rigoureusement abstenus jusqu'ici de parler du débat qui se poursuit à la Chambre à propos du projet de loi du gouvernement concernant les associa-

tions. Nous tenons, on le sait, à écarter toujours avec le plus grand soin tout ce qui concerne les questions de politique intérieure. Cependant le projet actuellement en délibération intéresse en plus d'un point notre politique extérieure et notre développement colonial. Par là il rentre dans le cadre de nos études. Un important document publié ces jours derniers, sous forme de lettre adressée au président de la commission parlementaire du droit d'association, montre avec une remarquable précision quelle répercussion le projet peut avoir sur l'influence française au dehors. Nous croyons devoir citer en entier et sans autres commentaires ce document suffisamment significatif par la personnalité des signataires :

Sans prétendre discuter ici le projet de loi sur le droit d'association, et tout en gardant à cet égard chacun notre liberté, nous croyons devoir vous soumettre quelques réflexions que nous suggèrent les inquiétudes de notre patriotisme. Nous plaçant au-dessus des luttes de partis et des rivalités confessionnelles, nous n'avons en vue ici qu'un seul intérêt, celui de la France et de la grandeur française. Nous sommes des adversaires résolus de toute immixtion des ordres religieux dans la politique, et nous condamnons énergiquement toute tentative de leur part pour sortir de leur rôle d'enseignement et de charité; mais nous n'admettons pas davantage que la législation interdise ou paralyse leur action au dehors, soit directement en les supprimant, soit indirectement en leur enlevant les ressources indispensables et en leur rendant tout recrutement impossible.

La France a la juste ambition de maintenir et, si faire se peut, d'étendre son influence dans le monde. Or, s'il n'est pas exact qu'en Orient, en Chine, en Afrique, les missionnaires soient les seuls défenseurs et propagateurs de la langue et de l'influence françaises, ils sont sans conteste les plus en vue et les plus nombreux. Grâce à eux et au protectorat catholique, dont ils sont les agents, la France avait gardé, de son glorieux passé, une primauté justement enviée de ses rivaux. Cette primauté séculaire, ce protectorat convoité de l'étranger, la France va-t-elle s'en dépouiller elle-même en en frappant, de ses mains, les instruments traditionnels et nécessaires? Nous ne saurions perdre de vue que cet antique héritage, des compétiteurs jaloux de nos prérogatives s'apprêtent à se le partager, si nous ne savons veiller sur lui. Nous avions déjà peine à le maintenir intact, en face des menées de nos concurrents. Anglais, Américains, Allemands, Italiens, Russes même, soutiennent de leur argent et de leur influence, comme un précieux agent d'expansion morale ou matérielle, leurs missionnaires d'Orient. En ce temps de compétition universelle, la France, qui restait à cet égard privilégiée entre les nations, doit-elle désarmer ceux qui luttent au loin pour elle?

Nous savons que le projet de loi en discussion épargne les congrégations reconnues. Mais il ne nous est pas permis d'oublier que les congrégations non reconnues, aujourd'hui menacées de dissolution, sont souvent celles qui nous rendent au dehors les services les plus éclatants. Nous joignons à cette lettre une liste de leurs principaux établissements à l'étranger; beaucoup sont d'une importance considérable. En Syrie, par exemple, l'u-

niversité de Beyrouth, citadelle de l'influence française dans le Levant, et l'école biblique de Saint-Etienne à Jérusalem, centre d'études ouvert aux savants de toute religion et de toute nationalité, appartiennent toutes deux à des congrégations non autorisées. La chute de pareils établissements frapperait au cœur l'influence française.

Telles sont les réflexions que nous soumettons respectueusement aux membres du Parlement, en dehors de toute inspiration de parti, en esprits libres, convaincus que le souci de la grandeur du pays doit dominer toutes les discussions parlementaires et toutes les dissidences politiques ou religieuses.

Ont signé : MM. Barth, membre de l'Institut; Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Paris; Gebhart, membre de l'Institut; Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; Paul Melon, membre du conseil supérieur des colonies; Paul Meyer, membre de l'Institut; Morel-Fatio, professeur au Collège de France; Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; P. Royer-Collard; A. Sabatier, directeur adjoint de l'Ecole des Hautes-Etudes; Schlumberger, membre de l'Institut; Stourm, membre de l'Institut; Sully Prudhomme, de l'Académie française; Tarde, membre de l'Institut; Vaucher, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Paris.

A cette lettre est joint le relevé suivant des établissements entretenus par les missionnaires français non autorisés :

Jésuites. — Orphelinats et collèges d'Extrême-Orient, 1,590; nombre d'élèves, 36,550. Orphelinats et collèges de Syrie, 193; nombre d'élèves, 14,270. Université de Beyrouth : Etablissements d'Arménie, 15; nombre d'élèves, 2,911. Etablissements d'Egypte, 35; nombre d'élèves, 2,011. Madagascar, 2,051 écoles, 99,214 élèves. Ceylan, 37 écoles, 1,300 élèves, 2 écoles industrielles. En tout, 3,922 écoles ou collèges et 154,956 élèves, plus 22 hôpitaux ou dispensaires.

Pères du Sacré-Cœur de Picpus. — Iles Sandwich, établissements, 14; nombre d'élèves, 2,034. Tahiti, établissements, 48; élèves, 950. Margnios, établissements, 6; élèves, 387. En plus, quatre hôpitaux et la célèbre léproserie de Molokai. Importants collèges en Amérique, de Lima et de Valparaiso.

Maristes. — Océanie centrale et îles des Navigateurs : 134 écoles; îles Fidji : 38 écoles, 2,700 élèves; îles Salomon : 3 écoles, 150 élèves; Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides : 50 écoles; Nouvelle-Zélande : 4 écoles. Ecoles et collèges aux Etats-Unis, 6 hôpitaux.

Prêtres du Sacré-Cœur d'Issoudun. — Ecoles à la Nouvelle-Guinée, îles Gilbert et Ellice : 84 établissements, 3,152 élèves.

Bénédictins de la Pierre-qui-Vire. — Ecoles aux Etats-Unis.

Oblats de Saint-François de Sales de Troyes. — Ecoles au Pirée, à Naxos, aux Etats-Unis, dans l'Equateur; 8 écoles sur le fleuve Orange, 2 hôpitaux.

Dominicains. — Célèbre école des hautes études scientifiques et orientales de Jérusalem. Délégation apostolique. Mésopotamie : 63 écoles, 1,707 élèves, séminaire syrochaldéen et école normale de Mar-Yacoub;

5 hôpitaux ayant soigné 30,000 malades en 1899; 5 écoles à l'île de la Trinité; établissements importants au Brésil et aux Etats-Unis.

Capucins français. — Séminaire de Saint-Louis à Constantinople. Arabie : 10 écoles, 130 orphelins. Mésopotamie : 20 écoles, 2,800 élèves. Gallas : 12 écoles, 8 hôpitaux et dispensaires.

Carmes. — Mésopotamie : écoles ou collèges, 6; 900 élèves, 2 hôpitaux, mission vieille de trois siècles.

Franciscains. — Chan-Toung oriental, 46 écoles; Custodie de Terre-Sainte, placée sous le protectorat français (le vicaire custodal est toujours Français), 6 hôpitaux.

Augustins de l'Assomption. — Ecole et séminaire à Constantinople; Andrinople, 1 séminaire, 2 écoles, 200 élèves; Philippopoli, Yamboli, Varna, Gallipoli, Ismidt, Konieh, Eski-Cheir, Brousse, 14 écoles de garçons comptant 1,200 élèves, et 2 séminaires indigènes avec 115 élèves.

Religieux de Notre-Dame de Sion. — Jérusalem, 2 écoles, 80 élèves; un orphelinat industriel.

Missions africaines de Lyon. — Egypte, 13 écoles; Côte du Bénin, 32 écoles, 1,020 élèves, 1 école industrielle; Niger, 5 écoles; Dahomey, 27 écoles, 955 élèves, 5 fermes-écoles; Côte-d'Or, 16 écoles, 1,550 élèves, 2 fermes-écoles; Côte-d'Ivoire, 8 écoles, 30 hôpitaux dont 4 léproseries et 2 refuges pour les vieillards.

Eudistes. — Ecoles dans la Nouvelle-Ecosse.

Oblats de Marie. — Ecoles aux Etats-Unis : Mission de Saint-Boniface : 116 écoles; mission de Saint-Albert, 30: du Saskatchewan, 26; d'Athabaska, 8; de New-Westminster, 16; du Natal, 56. Ecoles à Colombo et à Jaffna, 22 hôpitaux.

Rédemptoristes. — Ecoles au Pérou, au Chili, dans l'Equateur.

Le chiffre de ces écoles dépasse 4,858, celui des élèves 172,685, celui des hôpitaux, dispensaires et léproseries 109. Le chiffre des écoles des congrégations autorisées n'est que de 4,189, celui des élèves de 109,813.

II. — AFRIQUE.

Touat. — Un nouveau combat vient de se livrer au Touat. Un télégramme du général Servière rend compte des opérations qu'il a entreprises contre les Berabers qui ont attaqué récemment Timmimoun, et qu'il était nécessaire de chasser de la région. Le général Servière a pris contact avec ces indigènes nomades. Ils étaient réfugiés dans le district de Charouin, fort hostile à notre domination, parce que ses habitants s'associent généralement aux Berabers dans leurs razzias annuelles pour piller les autres districts, plus fertiles.

Le général Servière, après avoir fait une dernière étape assez pénible jusqu'à Charouin, s'est trouvé, le 28 février, en face des Berabers et d'une troupe de gens du district, qui ont voulu lui interdire l'entrée de l'oasis. Le combat s'est engagé d'abord à grande distance : les Berabers étaient embusqués dans un oued, d'où ils tiraient abrités. Quelques feux de salve les ont délogés, et des ti-

railleurs sahariens ont tourné leur position. Les Berabers se sont alors réfugiés dans les murailles de l'oasis. La nuit qui tombait ne permettait pas de détruire la casbah que nous dominions.

Pendant la nuit les Berabers réussirent à partir clandestinement dans la direction du Nord-Ouest; mais un détachement de tirailleurs et de spahis, envoyé au petit jour à leur recherche, les rejoignit et, après un court engagement, changea leur retraite en déroute.

Pendant cette double affaire, l'ennemi a eu un bon nombre de tués et de blessés. De notre côté, malheureusement, nous avons à déplorer la mort de 2 officiers, le capitaine Ramillon et le lieutenant de la Hélerie, et de 25 hommes. Nous avons eu, en outre, une vingtaine de blessés dont le capitaine Bertrand et le lieutenant Pelletier.

Le 5 mars, le général Servière occupait la ville et recevait la soumission complète de la djemaa de Charouin.

Tchad. — *La mort de M. de Béhagle.* — M. Gentil a remis au ministre des colonies le rapport suivant sur les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort de M. de Béhagle :

Trompé par certaines assurances émanant du gouverneur indigène de Koussouri, alors non occupé par nous, M. de Béhagle avait cru pouvoir s'avancer sans danger jusqu'à Dikoa, capitale de Rabah. Reçu par Rabah lui-même, l'entretien débuta d'une façon cordiale, de Behagle ayant affirmé qu'il était commerçant et qu'il venait étudier les produits du pays. Malheureusement, les choses prirent une mauvaise tournure dès que Rabah, sachant que de Béhagle avait une certaine quantité de fusils à tabatière, désira les lui acheter. Notre compatriote refusa net, alléguant qu'il avait besoin de ses armes pour sa défense. Des paroles vives furent échangées et l'on se sépara fort mécontent l'un de l'autre. Le lendemain, nouvelle audience. On reparla des fusils d'abord; puis la conversation abandonna le terrain commercial pour aborder la politique. De Béhagle critiqua vivement Rabah au sujet de ses agissements vis-à-vis du Baguirmi protégé de la France, lui affirmant que s'il ne cessait ses incursions il aurait à s'en repentir. Furieux, Rabah le fit enchaîner. En même temps son monde était gardé à vue, ses marchandises et ses armes saisies. On le porta ensuite à sa demeure et on lui donna d'autres serviteurs. De Béhagle, hors de lui, se mit à invectiver ses gardiens et Rabah lui-même. Il se calma néanmoins peu à peu et sa nouvelle attitude faite de calme et de dédain inspira à tous un respect mélangé de crainte.

Rabah, appréhendant sans doute les conséquences d'un assassinat, n'osa pas le faire mettre immédiatement à mort. Ce n'est qu'après le combat de Togbao et après le massacre de Bretonnet qu'il envoya l'ordre à son fils Fad'el Allah de faire exécuter le prisonnier. Ce dernier, que tout le monde s'accorde à représenter comme moins sanguinaire que son père, eut un moment d'hésitation ; mais comme il était impossible de contrevenir aux ordres reçus, il se rendit chez le malheureux et lui donna communication de la lettre de Rabah.

De Béhagle reçut la terrible nouvelle très froidement. Il se leva de

son lit et dit à Fad'el Allah : « Je dois mourir, les Français ne craignent pas la mort, je suis prêt, mais rappelle-toi que je serai vengé. » Fad'el Allah, très impressionné, sortit et donna l'ordre à des esclaves de le porter sur leurs épaules jusqu'au lieu du supplice, la place du Marché, où une potence était dressée. Pendant le funèbre trajet, la victime jusque-là silencieuse se tourna vers Fad'el Allah et lui dit : « Je vais mourir et n'ai point peur. Quant à vous, apprêtez-vous à subir le même sort. Dans trois mois cette terre ne vous appartiendra plus. Vous serez ou morts ou fugitifs. »

Ces paroles prophétiques n'empêchèrent point le crime. De Béhagle fut pendu à la potence où l'on exécutait les voleurs et les assassins. Son corps fut ensuite jeté dans un puits où, malgré toutes mes recherches, il me fut impossible de le découvrir. Aujourd'hui seulement de nouveaux renseignements m'apprennent que la dépouille mortelle de M. de Béhagle a été jetée dans le puits de la maison de son hôte de Djebarrah ; je vais faire pratiquer des recherches afin de lui donner une sépulture décente.

Transvaal. — Un télégramme de lord Kitchener du 1er mars a annoncé que De Wet avait repassé le fleuve Orange, renonçant à se maintenir plus longtemps dans la colonie du Cap. De nombreuses colonnes anglaises continuent à le poursuivre, paraît-il, mais il reste toujours insaisissable. Les correspondants anglais ne cachent pas leur admiration pour lui. « Il est impossible, écrit l'un deux, de ne pas admirer le génie militaire de De Wet et la façon dont il saisit et met immédiatement à profit une erreur d'un moment. La façon dont il s'est échappé fait le plus grand honneur à sa merveilleuse habileté. »

Pour le moment on se préoccupe surtout des négociations ouvertes entre le général Louis Botha et lord Kitchener. C'est le *Daily Chronicle* qui, le premier, a annoncé cet événement. Lord Balfour, questionné à ce sujet à la Chambre des Communes, a répondu qu'il y avait en effet des négociations engagées, mais que le gouvernement ne pouvait encore faire de déclaration à ce sujet. Le *Daily Chronicle*, moins réservé, a donné des détails assez circonstanciés mais aussi assez invraisemblables sur ces négociations. C'est Mme Botha qui aurait engagé son mari à accepter les conditions des Anglais. Botha se soumettrait avec ses troupes et, chose incroyable, accepterait que De Wet et le président Steijn fussent exclus de l'amnistie que lord Kitchener consentirait à accorder à tous ceux qui se rendraient

Dans l'entourage du président Krüger on persiste à ne pas croire à la possibilité de la paix, à moins que lord Kitchener ne soit prêt à discuter l'indépendance des Boers, la libération des prisonniers et l'amnistie générale.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le marché de l'ivoire en 1900[1]. — Le mouvement du marché d'Anvers a encore notablement progressé pendant l'année écoulée, et il est d'autant plus remarquable que l'on ait pu écouler régulièrement les fortes quantités offertes en vente, que la situation des affaires en général n'était guère propice à un développement du marché de l'ivoire.

Dans l'état actuel des choses, l'augmentation des quantités offertes ne pouvait manquer de provoquer la baisse, qui se manifestait par une moins-value de 0 fr. 50 à 1 franc à la première vente de l'année, pour atteindre de 2 fr. 75 à 3 francs suivant qualité à fin 1900 pour dents lourdes et moyennes. Les dents à bangles, qui n'avaient pas bénéficié de la plus-value constatée en 1899, ont baissé de 1 à 2 francs pendant le cours de cette année, tandis que les dents à billes ont peu varié, sauf les petits diamètres en baisse de 2 fr.75, les scrivailles de 1 à 2 francs.

Les existences sont en diminution de 3.500 kilogrammes et restent à 25.000 kilogrammes en dessous du chiffre du stock le plus important connu sur le marché (166.000 kilogrammes à fin 1895, d'où date la période de hausse qui n'a pris fin qu'au commencement de cette année). Le commerce de l'article aux Indes où l'ivoire débité trouve un de ses principaux débouchés est resté languissant, mais cette fâcheuse situation n'a pu entraver l'écoulement des 333.000 kilogrammes, chiffre des ventes atteint en 1900. Un changement ne peut vraisemblablement s'y produire que dans le sens de l'amélioration et formerait un important facteur de hausse pour l'ivoire de toutes dimensions.

	kilogrammes			
Environ.....	323.000	et le total des ventes à		336.000
Contre.....	328.000	—	—	292.500 en 1899
	231.000	—	—	205.300 en 1898
	265.000	—	—	231.000 en 1897

Le stock s'élève à 141.000 kilogs.
contre 144.500 — en 1899
140.000 — — 1898
84.000 — — 1897

[1] *Le Mouvement géographique belge.*

La moyenne des prix obtenue pendant ces 13 dernières années, en ne tenant compte ni de la qualité ni du poids, s'établit comme suit :

En 1900, 17 fr. 93 le kilogramme; en 1899, 19 fr. 85; en 1898, 18 fr. 85, et en 1897, 16 fr. 97.

Les 336.000 kilogrammes vendus pendant l'année écoulée comprenaient 237.607 kilogrammes Congo dur, 12.427 kilogrammes Congo doux et 46.000 kilogrammes Angola.

II. — EUROPE.

L'industrie et le commerce de l'Espagne. — D'un travail de M. Gaston Routier, il résulte qu'en 1863 nous faisions presque le tiers de la totalité du commerce extérieur de l'Espagne; nous faisons encore 27 % environ de la totalité des transactions ; mais nos ventes ont baissé de 73 millions. Pendant ce temps, l'Angleterre, qui faisait en 1863 un total d'affaires de 232.500.000 francs avec l'Espagne, a conservé en 1898 le second rang avec un chiffre total de 394 millions, mais passe au premier rang comme pays importateur et a augmenté ses ventes en Espagne de 10 millions sur celles de 1863, en vendant pour 142 millions d'articles manufacturés en 1898. L'Allemagne a augmenté aussi ses importations en Espagne d'une manière bien plus extraordinaire, comme le constate le tableau suivant :

	ANNÉES	IMPORTATIONS EN ESPAGNE	EXPORTATIONS D'ESPAGNE EN ALLEMAGNE
1863	Brême.....	56.324 réaux	1.345.512 réaux.
	Hambourg..	5.042.100 —	19.735.135 —
	Lubeck.....	89.000 —	
	Prusse.....	751.231 —	23.189.386 —
	Total.....	5.938.653 réaux ou environ 1.500.000 pesetas.	44.270.023 réaux ou environ 11.070.000 pesetas.
1898	Empire d'Allemagne..	43.902.767 pesetas ou une augmentation d'importations 29 fois supérieure à celles de 1883.	17.874.384 pesetas ou 60 % d'augmentation dans les achats à l'Espagne.

Nous sommes les meilleurs clients des Espagnols, mais si nous leur achetons pour 321 millions, nous ne leur vendons que pour 117 millions, alors que les Anglais, qui leur achètent 252 millions seulement, leur vendent pour 142 millions d'articles de leur industrie et que l'Allemagne vend dans ce pays en 1898 vingt-neuf fois plus d'objets de ses industries qu'en 1863.

III. — AFRIQUE.

Commerce de Madagascar pendant le premier semestre de 1900. — Les statistiques douanières donnent les indications suivantes sur le mouvement commercial du premier semestre 1900 à Madagascar.

Les importations se sont élevées pendant les six premiers mois de l'exercice en cours à 18.917.082 fr. 10, en augmentation de 5.904.636 fr. 30 ou de 45 % sur les totaux correspondants de 1899, qui se montaient à 13.012.245 fr. 74. Ces totaux se répartissent comme suit entre les divers ports :

PORTS DE DESTINATION	1899	1900
Tamatave	5.122.188fr 11	6.529.666fr 11
Majunga	2.686.646 »	4.067.632 98
Diego-Suarez	1.129.367 08	3.254.948 34
Nossi-Bé	1.169.012 »	1.705.993 84
Vatomandry	1.158.730 »	1.570.305 »
Mananjary	1.212.646 »	1.264.184 35
Fort-Dauphin	211.141 83	224.998 90
Tuléar	237.276 43	155.363 »
Vohémar	41.183 95	91.216 »
Sainte-Marie	44.014 34	52.763 58
Total	13.012.245 74	18.917.082 10

Excepté Tuléar, tous les ports se présentent en augmentation. Les places ayant plus particulièrement bénéficié de l'augmentation commerciale sont : Tamatave, Majunga et Diego-Suarez.

Voici les principaux articles ayant composé l'importation :

Produits et dépouilles d'animaux	437.425 15
Pêches	195.112 05
Farineux alimentaires	1.618.681 17
Denrées coloniales de consommation	730.086 20
Huiles et sucs végétaux	250.386 60
Bois	296.909 40
Produits et déchets divers	244.550 35
Boissons	3.328.501 70
Marbres, pierres, terres, etc	854.150 15
Métaux	418.167 35
Produits chimiques	108.690 05
Couleurs	58.223 70
Compositions diverses	540.050 67
Poteries	83.275 12
Verres et cristaux	108.057 10
Fils et cordages	80.334 00

Tissus	5.960.016 83
Papier et ses applications	209.514 90
Peaux et pelleteries	310.418 65
Ouvrages en métaux	1 676.895 31
Armes, poudres et munitions	124.232 30
Meubles	73.354 65
Ouvrages en bois	274.389 93
Instruments de musique	52.056 00
Ouvrages de sparterie	115.070 65
Ouvrages en matières diverses	701.248 48

En poids, les importations représentent 36.765 tonnes, dont 10.313 tonnes pour Tamatave, 559 tonnes pour Majunga, 1.976 tonnes pour Diégo-Suarez, 3.023 tonnes pour Nossi-Bé, 1.076 tonnes pour Vatomandry, 1.221 tonnes pour Mananjary, etc.

Les exportations se sont élevées à 4.749.157 fr. 85, contre 2.745.294 fr. 66 pour la période correspondante de 1899, soit une augmentation de 2.003.863 fr., 19 pour 1900.

Tamatave, qui vient en tête, atteint pour les exportations la somme de 1.939.530 francs, doublant et au delà son chiffre de 1899.

Majunga, de 508.196 francs en 1899, s'élève à 761.754 francs pour un poids de 500.255 kilos, soit une augmentation de 253.558 francs.

Situation économique de la Gambie. — D'après le rapport de l'administrateur de la Gambie anglaise pour l'exercice 1899, les recettes budgétaires se sont élevées à 1.171.000 francs et les dépenses à 760.125 francs. La colonie avait, à la fin de 1899, un excédent de 1.087.250 francs. Presque toutes les sources de revenus sont en augmentation.

Les importations se sont élevées à 6.022.650 francs et les exportations à 6.048.400 francs. Le Royaume-Uni fournit la moitié des importations et prend environ un neuvième des exportations. Les cinq sixièmes des exportations consistent en graines oléagineuses à destination de la France. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que dès maintenant les maisons françaises font une grosse part du commerce de la Gambie.

IV. — AMÉRIQUE.

Les Français au Mexique. — On compte au Mexique 10.000 Français, dont le plus grand nombre habitent la capitale et deux colonies agricoles: Ricaltopec et San-Rafaël. Presque tous ces Français proviennent en grande partie de nos départements des Hautes et Basses-Alpes. Beaucoup d'industries et d'exploitations agricoles du Mexique sont françaises. C'est ainsi que près de Tampico s'est récemment fondée une société importante pour la culture en grand de la canne à sucre. Les sociétés Fives-Lille et Cail fournissent beaucoup de maté-

riel et d'appareils aux usines à sucre du Mexique. Dans l'isthme de Tehuantepec, de nombreux Français s'occupent avec succès de la culture du café et du cacao. C'est également un Français, M. Hippolyte Chambon, qui a pour ainsi dire créé la *sériciculture* mexicaine. Enfin les bois de teinture du Mexique se vendent principalement en France, le seul port du Havre en important 24.000 tonnes par an.

Les Français prennent encore une part active à l'exploitation minière. La société anonyme le *Boléo*, au capital de 12 millions de francs, est une compagnie française que l'on cite pour un modèle du genre [1].

V. — OCÉANIE.

Situation économique des établissements français de l'Océanie. — D'après le discours du gouverneur, M. Gallet, le rendement de l'impôt a dépassé les prévisions les plus optimistes. Les droits d'octroi et de douane perçus en 1899 se sont élevés à 695.924 fr. 64, dépassant de 122.324 fr. 64 les prévisions budgétaires. En somme, l'exercice 1899 s'est clos par un excédent de recettes de 132.385 fr. 50. « Quoi qu'il en soit, malgré l'état encore rudimentaire de notre outillage économique et les imperfections de notre système financier, la marche en avant de notre colonie est, dès aujourd'hui, nettement indiquée. »

Le gouverneur rappelle aussi que l'*Oceanic Steam-ship Company* a établi une ligne à vapeur entre Papeete et San-Francisco. On ne peut qu'applaudir à cette heureuse innovation, « tout en regrettant qu'un pareil service n'ait pas été entrepris par une compagnie française de navigation ».

Quant aux communications mensuelles avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le port de Marseille, elles continueront comme par le passé. La combinaison des deux lignes doit établir un circuit complet dans le Pacifique, et le port de Papeete deviendra ainsi le point de rencontre et le séjour des voyageurs provenant de la côte d'Amérique et des colonies australiennes et néo-zélandaises.

Enfin le commerce a sérieusement profité du service mensuel à vapeur qui relie Papeete aux Tuamotou, aux Marquises et aux Iles-sous-le-Vent. Le vapeur affecté depuis trois ans à ce service est devenu insuffisant pour le transport des voyageurs et des marchandises [2].

---

[1] *Bulletin de la Société de géographie de Lille.*
[2] *La Quinzaine coloniale.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Institutions politiques de l'Europe contemporaine. — Angleterre, Belgique, par Etienne FLANDIN, ancien procureur général, ancien député. 1 vol. in-18 de 285 p. Paris, H. Le Soudier, 3 fr. 50.

Savante étude d'histoire et de droit parlementaire dans laquelle M. Etienne Flandin nous présente un résumé très vivant des institutions de l'Angleterre et de la Belgique, étudiant successivement les principes constitutionnels, l'organisation du gouvernement, la législation électorale, les méthodes de travail des assemblées législatives, l'évolution des partis et les règles présidant à l'administration locale et à la distribution de la justice.

Ce premier volume inaugure de la façon la plus heureuse la série d'études que M. Flandin annonce l'intention de consacrer à l'évolution des formes politiques en Europe au cours du siècle qui vient de finir.

Lendemains d'unité — Rome, Royaume de Naples, par Georges GOYAU. Paris, in-18, 325 p., 3 fr. 50.

Dans ce livre, réunion d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Georges Goyau étudie, avec son talent ordinaire, la question romaine et la question du Midi, qui sont les deux obstacles à l'unité italienne. De ces deux questions excessivement délicates, nos voisins n'aiment guère à entendre parler ; elles existent cependant d'une manière indéniable. Ce n'est point en cachant les difficultés qu'on les supprime ; ce n'est point en traitant en ennemies certaines vérités gênantes qu'on les étouffe. Qu'on lise ou qu'on relise les chapitres sur le régime de la grande propriété dans les Calabres, sur l'émigration dans l'Italie méridionale (à notre avis le plus remarquable et le plus pénétrant de tout le livre), et on verra combien le mal est profond et la crise redoutable.

Les Voyages du marquis de Nointel (1670-1680), par Albert VANDAL. 1 v. in-8°, 350 p. Plon, Nourrit et Cie.

La mission du marquis de Nointel aux pays d'Orient fut une splendide aventure qui frappa vivement l'imagination des contemporains ; de toutes nos ambassades en Turquie, c'est l'une des plus importantes et à coup sûr la plus pittoresque.

L'intérêt principal de ce livre si intéressant est surtout dans le récit des voyages, les recherches d'antiquités, les curiosités d'artiste de Nointel, et les tableaux fourmillant de détails pris sur le vif et d'épisodes typiques qu'il trace de la société musulmane.

La Crise Sud-Africaine, par le Dr A. KUYPER, député aux États Généraux des Pays-Bas. Perrin et Cie.

Avec une éloquence passionnée et une émotion vraiment dramatique, le Dr Kuyper proteste, au nom de la liberté, au nom du droit des nations, au nom de l'humanité, contre une guerre d'usurpation que rien, dit-il, ne saurait justifier. Il rappelle d'abord les origines du conflit, montre le gouvernement anglais persécutant les Burghers dès leur première apparition dans l'Afrique du Sud et discute la question des Uitlanders, simple pré-

texte inventé par les Anglais pour servir leurs projets ambitieux. Il s'attache à justifier les mesures prises par le gouvernement de Prétoria après le raid Jameson et l'attitude de ce même gouvernement au cours des négociations engagées l'été dernier avec sir A. Milner, porte-parole de M. Chamberlain. Il démontre enfin que seule l'Angleterre est responsable de cette guerre odieuse, entreprise contre toute justice.

Le Dr Kuyper, dans une péroraison enthousiaste, proclame que jamais l'Angleterre ne viendra à bout des Burghers. Il faudrait pour cela, dit-il, les faire disparaître de la face de la terre. Autrement, « tant que la lionne transvaalienne entourée de ses lionceaux rugira contre l'Angleterre du haut du Drakenberg, les Boers ne seront jamais définitivement assujettis. »

Le Transvaal, par un Uitlander, par J.-P. FITZPATRICK. Traduit de l'anglais par M. MERMEIX. Paul Ollendorff.

Cet ouvrage est un plaidoyer véhément et très habile en faveur des Uitlanders du Transvaal. M. J.-P. Fitzpatrick, lui-même Uitlander de marque, homme d'affaires considérable à Johannesburg où il a été un des chefs du mouvement réformiste, rappelle tous les griefs des Uitlanders contre le gouvernement de Prétoria et s'attache à établir que les Boers, par leur injustice et leur entêtement, sont les premiers responsables du conflit actuel. Le grave défaut du livre, c'est que, comme tous les plaidoyers, il est forcément très partial. M. J.-P. Fitzpatrick arrange les faits à sa guise, pour le mieux de sa cause, et si sa démonstration est intéressante, elle ne prouve pas grand chose parce qu'elle est trop œuvre de parti. De plus, M. Fitzpatrick ne parle naturellement que de la question des Uitlanders. Or, il y a autre chose dans la crise africaine. Il y a l'élément anglais, l'ambition sans scrupule des impérialistes. En négligeant ce côté de la question, l'auteur faussait par avance son raisonnement. C'est dans la crainte de l'impérialisme anglais qu'il faut chercher les raisons de la conduite des Boers du Transvaal vis-à-vis des Uitlanders.

M. Mermeix fait précéder sa traduction d'une longue préface dans laquelle il résume la thèse de M. Fitzpatrick et fait à son tour le procès de la politique du président Krüger.

Bibliographie critique de la colonisation allemande, par Pierre DECHARME, avocat à la Cour d'appel, chargé de missions par le Ministère des Colonies. Paris, A. Fontemoing, in-8°, 31 p.

Cette brochure de notre collaborateur a fait partie de la Bibliothèque des bibliographies critiques publiée par la Société des Etudes historiques. Elle rendra de grands services à ceux qui voudront s'orienter dans la littérature coloniale allemande, qui est d'une abondance extraordinaire, mais où les ouvrages de valeur sont relativement peu nombreux.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 1er mars. — La colonie du Mozambique et l'alliance anglo-portugaise, par RENÉ PINON.

L'auteur examine l'état actuel de la colonie du Mozambique et ses perspectives d'avenir, sujet traité ici même par notre collaborateur M. Henri Hauser. Il y a, en Afrique comme en Europe, des Etats faibles, dont la succession, âprement convoitée, peut devenir un sujet de querelles internationales : le Portugal est de ceux-là. Le Portugal est actuellement uni à l'Angleterre par les liens, non d'une alliance, mais d'une véritable servitude.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, mars. —L'interpellation sur la Tunisie,, par ROBERT DE CAIX.

Dans l'étude qu'il consacre à l'interpellation de M. Berthelot, M. de Caix insiste surtout sur la question du peuplement français de la Tunisie. Il montre combien la situation actuelle est grave, inquiétante. Il estime qu'il serait possible de la modifier pour le mieux et cela assez facilement. « Ce n'est pas, dit-il, parce que le pays ne se peuple pas tout naturellement de Français que nous devons laisser les choses suivre leur cours vers un avenir italien. L'exemple de l'Algérie doit nous servir d'encouragement. Sans vouloir constituer, comme cela a été fait en Algérie, les villages concentrés, il est loisible de créer des petites fermes autour d'un des centres comprenant la poste, une école, une église, et de les vendre à des petits colons français selon un contrat d'*enzel*. Le service de la colonisation ne manque en Tunisie ni de terres ni d'argent, et les obstacles diplomatiques ne peuvent nous arrêter.

National Review, mars. — La politique extérieure de la Grande-Bretagne, par SIR ROWLAND BLENNERHASSETT.

L'auteur traite des rapports de la Russie et de l'Angleterre en Asie. Il est d'avis qu'il faut renoncer à empêcher l'inévitable, c'est-à-dire l'absorption par l'Empire moscovite de toutes les tribus nomades et barbares voisines de la frontière. Il faut en revanche défendre énergiquement l'Inde et la Perse. L'Inde est inattaquable par une puissance continentale qui n'est pas maîtresse de l'Afghanistan; mais la Russie se trouvera inévitablement amenée à tenter la conquête de cet Etat-tampon, si les Anglais ne l'occupent pas au préalable. Le mieux serait donc de s'y installer si solidement que les Russes ne puissent pas même songer à les en chasser. Ensuite on leur demanderait de faire en Perse les concessions nécessaires aux intérêts britanniques en échange de la liberté qu'on leur laisserait partout ailleurs.

Rivista Politica e Letteraria, 15 février. — Le Traité des esclaves dans l'Afrique orientale, par le général O. BARATIERI.

Le général Baratieri s'occupe de la traite proprement dite, organisée par les négriers pour fournir d'esclaves les marchés publics ou clandestins de l'Afrique ou de l'Asie, et des razzias opérées pour punir les tribus rebelles, faire du butin ou exercer des représailles. La prise de Cassala (17 juillet 1894), véritable entrepôt d'esclaves pour la mer Rouge et l'Arabie, porta un coup mortel à la traite dans le bassin supérieur de Nil. L'occupation de Khartoum lui donna le coup de grâce. Quant aux razzias opérées par les Abyssins, elles persisteront longtemps en raison des mœurs du pays. Le général Baratieri montre la part prise par l'Italie à la répression de la traite, qui a complètement disparu de la colonie d'Erythrée. En terminant il réclame l'application sévère des mesures arrêtées par la conférence de Bruxelles et il suggère l'idée que cette conférence pourrait être le germe d'un tribunal international d'arbitrage pour toutes les questions africaines, si complexes à résoudre.

Zakaspiiskoié Obozréniié, revue transcaspienne, journal quotidien paraissant à Askhabad (Turkestan russe).

Janvier 1901. — Tableau détaillé de l'instruction publique en Transcaspie pour l'année 1900. — Administration de la justice en Transcaspie pour l'année 1900. — Les richesses minérales de la Transcaspie. — Le commerce russe avec la Perse. La douane de Bakou. — Courtes données historiques sur l'ancien cours de l'Amou-Daria. — Notes de voyage aux Pamirs : les habitants de Tachkend et d'Oroctov. — Récolte du coton en Asie Centrale pendant l'année 1900. — Chez Kadir-Khan, à l'île Ecléhé Tkène (mer Caspienne).

Février. — Le commerce européen avec la Perse par les ports du golfe Persique. — Vingt ans d'occupation russe au Turkestan.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION AGRAIRE DANS LE PENDJAB

M. C. F. Usborne, de l'*Indian Civil Service*, qui a déjà précédemment collaboré à la *Revue*, veut bien nous donner la savante étude qu'on va lire sur la question agraire dans l'Hindoustan. Les lecteurs français apprécieront comme il mérite de l'être ce travail auquel le nom et les fonctions de son auteur donnent une si haute importance. Fidèle aux principes de l'école économique libérale, l'auteur se déclare l'adversaire des mesures qui tendraient à empêcher les paysans du Pendjab d'aliéner leurs terres. On peut seulement se demander si la liberté qu'il veut leur laisser n'est pas en somme la liberté de mourir de faim.

N. D. L. D.

Le gouvernement de l'Inde discute actuellement un bill qui intéresse non seulement tous les économistes, mais encore tous ceux qui s'occupent d'une façon pratique des problèmes de la politique coloniale.

Ce bill constitue, en fait, un effort héroïque tenté pour sauver le paysan-propriétaire du Pendjab des effets de sa propre imprévoyance et pour l'empêcher de s'endetter et de vendre sa terre au prêteur d'argent du village — *village money lender*.

Cette dernière expression demande une explication. Dans un village indien ordinaire — et l'Inde est une contrée de villages — les habitants se répartissent en deux classes. D'une part, les paysans (*peasants*) propriétaires fermiers ou ouvriers agricoles, et de l'autre les petits commerçants (*shop keepers*). Les propriétaires travaillent de leurs bras dans les champs. Les autres, assis dans leurs boutiques. entassent leurs recettes. Par suite des mœurs indiennes de caste, un véritable abîme sépare ces deux groupes. Un fils de petit commer-

çant ne peut jamais espérer faire œuvre agricole et jamais aucun paysan ne saurait rêver de faire de son fils un commerçant ni de le mettre dans les affaires. L'homme né paysan reste toujours paysan, avec ses défauts et ses qualités de paysan. Le commerçant, de même, demeure éternellement commerçant, avec ses qualités qui sont celles d'un homme d'affaires fin et paisible, et ses défauts qui sont ceux d'un usurier juif.

Les paysans, surtout dans le Pendjab, sont des hommes superbes, vigoureux, admirables guerriers; mais ignorants, illettrés et désespérément prodigues. Les autres leur sont inférieurs au physique, mais supérieurs au moral. En outre le paysan est presque toujours d'une autre tribu et d'une autre religion que le commerçant, de sorte que leur antagonisme naturel de profession est encore accentué par la différence de race et de religion. Il n'y a jamais eu de sympathie entre eux, mais ils ont besoin l'un de l'autre. Le paysan est en compte courant avec le commerçant et lui achète sa nourriture, lui prend ses semences, lui emprunte de l'argent pour les fêtes de mariage — la principale cause de dette pour l'indigène — et lui paie sa dette avec les produits de sa terre, quand la récolte est mûre. Le paysan n'existe que parce qu'il emprunte au commerçant. Le commerçant existe parce qu'il prête au paysan.

Afin de comprendre la crise de la terre qui s'est produite et les causes qui ont déterminé l'introduction du nouveau bill, il est nécessaire d'esquisser brièvement la condition du paysan propriétaire avant l'arrivée des Anglais et sa condition actuelle, déplorablement aggravée.

Sous le régime qui prévalait avant notre arrivée dans le pays, le paysan n'avait pas grand besoin d'économie. Il vivait au jour le jour. Le droit du gouvernement, suivant une coutume indienne immémoriale, était de prendre une part déterminée du produit de la terre. Mais il arrivait généralement que, dans les bonnes années, le gouvernement saisissait tout ce qu'il pouvait arracher au paysan, tandis que, dans les mauvaises, il ne prenait rien parce que le paysan ne pouvait rien épargner. Si sa récolte lui donnait un peu plus que ce qui lui était nécessaire pour vivre, il savait que le gouvernement lui prendrait ce petit superflu. Tandis que, si sa récolte était juste suffisante pour lui permettre de subsister, il savait que le gouvernement insisterait seulement pour lui imposer une très petite taxe, si même il lui en imposait une. Aussi le paysan travaillait-il dur toute l'année, s'efforçant de tirer du sol juste sa subsistance et ne regardant jamais beaucoup au delà de la prochaine récolte.

Le paysan n'était pas beaucoup endetté, parce que, n'ayant pas d'autre crédit que le produit de sa ferme, il ne pouvait souscrire de gros billets. Rarement il hypothéquait ou vendait sa terre, d'abord

parce qu'elle n'avait qu'une très petite valeur et aussi parce que la terre, dans l'Inde, a toujours été considérée en quelque sorte comme un héritage sacré des ancêtres, qui ne devait jamais être vendu, si possible, ou qui, si la vente devenait indispensable, ne devait jamais être vendu qu'à un membre de la famille ou du village ou tout au moins d'une autre tribu et le moins possible à un étranger, si cela pouvait être en quelque manière évité.

Les gouvernements indigènes partageaient naturellement ce sentiment quant au caractère sacré et héréditaire et à l'inaliénabilité relative de la terre. L'idée d'une vente de terre forcée par un débiteur pour son crédit ou en paiement d'une dette d'argent était abso-

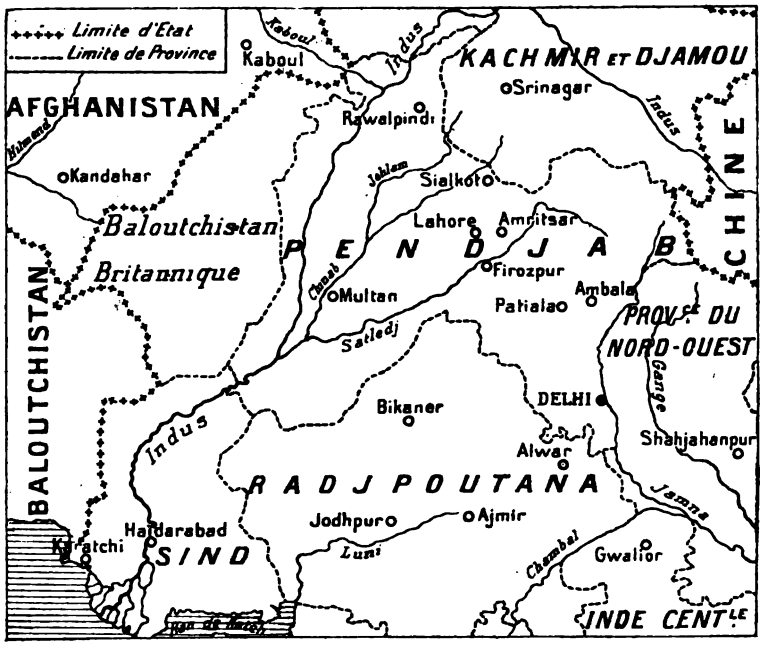

lument étrangère et inspirait une véritable répulsion à l'esprit des indigènes. Les tribunaux indigènes refusaient catégoriquement de contraindre les débiteurs à s'acquitter de cette façon. Si le prêteur du village prêtait de l'argent au paysan, il devait se borner à espérer être remboursé quelque jour sur le produit de la ferme. Le gouvernement n'entendait l'aider en aucune façon à réaliser sa dette, non plus que lui donner aucune sécurité d'un remboursement ultérieur.

En conséquence, avant notre arrivée dans le pays, le paysan n'em-

pruntait pas beaucoup,car il n'avait qu'un piètre crédit et n'avait de plus que très peu besoin d'emprunter. De son côté, l'usurier ne lui prêtait pas de grosses sommes, car il n'avait aucune sécurité de pouvoir jamais être remboursé. Il n'était guère désireux de saisir la terre du paysan, parce qu'elle était d'une très petite valeur et il n'avait pas non plus grande chance de la pouvoir saisir, s'il en avait par hasard le désir, parce que, par suite de la coutume indigène de *préemption*, un étranger a peu de chance de forcer le cercle magique des propriétaires villageois.

Si par exemple, en effet, une terre possédée par un paysan se trouve être en vente, ses parents ont un premier droit de préemption dont ils peuvent user s'il leur convient. Les autres propriétaires terriens du même village ont un second droit de préemption, et si fort est le sentiment de solidarité entre paysans propriétaires du même village, qu'ils essaient toujours de s'arranger pour écarter un concurrent ou pour l'empêcher de devenir propriétaire terrien dans le village.

Telle était la condition du paysan propriétaire dans l'Inde avant l'avènement du régime anglais. Mais aujourd'hui, après cinquante années de domination anglaise, cette condition se trouve considérablement changée.

A bien approfondir la question, le système d'administration britannique exige une certaine somme de prévoyance et d'économie de la part du paysan. Or le paysan indien n'est pas économe et il lui faudra l'expérience de plusieurs générations pour apprendre l'économie. Il n'est donc pas surprenant que la classe plus économe des petits commerçants ait pour le moment sensiblement dépossédé le paysan de sa propriété foncière.

Le système anglais a offert une prime à l'économie de plus d'une manière. Grâce à la sécurité due au régime britannique, le paysan propriétaire se trouve tout à coup en possession d'une véritable mine d'or. Il peut emprunter d'une façon illimitée sur ce gage fourni par sa terre et, n'ayant jamais eu auparavant aucun trésor à épargner, il n'est pas extraordinaire qu'il abuse de cette facilité.

En outre, le système anglais de perception de l'impôt foncier est une chose à laquelle il n'a jamais été habitué auparavant. Sous les gouvernements indigènes, l'impôt foncier (principale source de revenus de l'Inde) suivait les fluctuations de la récolte. Dans les bonnes années le gouvernement prenait, mettons 3 francs par acre; dans les mauvaises années il ne prenait rien du tout. Alors arrive le gouvernement anglais qui dit : « Nous exigerons considérablement moins que vos anciens gouvernants. Parfois ils vous réclamaient jusqu'à la moitié de votre récolte. Nous, nous ne vous en demanderons jamais plus d'un tiers. Mais notre demande sera fixe. Nous insiste-

rons pour que vous y fassiez droit dans les bonnes comme dans les mauvaises années. Nous n'exigerons pas 3 francs par acre une année et rien l'année suivante; mais il faudra nous donner absolument un franc chaque année. Cela pourra vous sembler dur dans les mauvaises années; mais nous avons soigneusement calculé ce que votre ferme peut payer dans une année moyenne, et *quand vous aurez eu une bonne année, vous pourrez mettre un peu de côté pour payer dans une mauvaise année* [1]. »

Cela ne semble pas d'une exigence excessive; mais le paysan est tellement insouciant que dans les bonnes années il n'épargne jamais, de sorte que, s'il arrive une mauvaise année, il n'a pas d'argent et doit aller emprunter chez le prêteur du village afin de payer l'impôt du gouvernement.

Le résultat réel de tout cela est que le paysan propriétaire, prodigue, ressent beaucoup moins les bienfaits de la loi anglaise que le petit commerçant plus économe. Il n'est pas juste de dire, comme l'ont fait plusieurs critiques, que le sort du paysan sous notre loi est pire qu'il n'était avant notre venue dans le pays. Il est certainement meilleur; mais il est juste de dire que, dans sa lutte permanente avec son rival et ennemi, le prêteur d'argent, ce dernier a sur lui un avantage bien plus grand qu'autrefois.

Le prêteur du village, d'autre part, apprécie énormément notre système. Il sait que maintenant il peut faire appel à nos tribunaux pour forcer le paysan à payer ses dettes et que parfois les tribunaux iront jusqu'à contraindre un paysan à se défaire de sa terre au profit de son créancier. Il voit en outre que le paysan a toujours besoin d'argent, tantôt pour payer l'impôt foncier du gouvernement et tantôt pour déployer un luxe extravagant à l'occasion des fêtes de mariage, et il le trouve toujours prêt à hypothéquer sa terre et à signer un billet qu'il regarde à peine. Le prêteur du village a aussi découvert que la terre est une garantie parfaitement sûre pour son argent, la plus sûre en fait pour le moment dans le pays [2].

---

[1] La rigidité de ce système a été atténuée jusqu'à un certain point dans les contrées où le rendement des récoltes est très incertain et la taxation y est alors variable. D'ailleurs, dans les mauvaises années, sur tout le territoire indien, le gouvernement ajourne quelquefois ou même suspend le paiement de l'impôt, bien que d'une façon insuffisamment libérale. Cependant, malgré ces exceptions, le système britannique est encore beaucoup plus rigide que l'antique système indigène et exige du paysan beaucoup plus d'économie.

[2] Seuls les négociants les plus importants et les plus intelligents ont appris à mettre leur argent dans des entreprises montées par actions (*joint-stock concerns*). Si les indigènes voulaient seulement avoir un peu plus de confiance les uns aux autres, l'habitude de mettre son argent dans des sociétés par actions (*joint-stock companies*) se répandrait très rapidement dans l'Inde et accroîtrait grandement la puissance de production du commerce indien en même temps qu'elle donnerait au capital un débouché qui diminuerait la soif de terre des usuriers et des petits capitalistes et contribuerait à résoudre le problème de l'aliénation des propriétés foncières.

Il espère aussi que cet accroissement de la valeur de la terre, qui s'est produit depuis cinquante ans, continuera à s'accentuer dans l'avenir. En conséquence, pendant ces dernières années, il a prêté toujours davantage au paysan et il a acquis, par contre, de plus en plus de terre en retour.

Qui est à blâmer pour cela? Faut-il blâmer le prêteur d'argent parce qu'il tire avantage du nouvel état de choses; parce qu'il conclut avec le paysan le marché le plus avantageux possible; parce qu'il se sert du pouvoir des tribunaux afin d'obtenir le remboursement de sa créance; parce qu'il choisit pour son épargne le placement le plus sûr qu'il peut trouver, c'est-à-dire la terre? Il a simplement montré en cela qu'il est un bon homme d'affaires. Il n'y a sûrement là ni crime, ni faute de sa part [1].

Est-ce donc le gouvernement qui est blâmable? Assurément non. Il n'y a aucune faute à rendre la loi si sûre et la confiance commerciale si grande que la terre puisse doubler de valeur en cinquante ans. Il n'y a aucun crime politique à exiger le paiement des dettes. En tant que gouvernement civilisé, nous sommes tenus d'insister pour que des dettes, légalement consenties avec toutes les formalités nécessaires de signatures et de papier timbré, soient payées en fin de compte. Et nous ne pourrions pas ne pas donner aux tribunaux le pouvoir d'imposer le remboursement de pareilles dettes.

Aurait-il été sage, au point de vue commercial, d'empêcher le paysan d'emprunter sur le crédit offert par sa terre, son seul gage ayant une valeur réelle? Et du moment qu'il est autorisé à emprunter sur ce gage certain que représente sa terre, pourquoi ne serait-il pas contraint à se séparer de sa terre, comme les autres débiteurs sont contraints à se séparer de leurs biens, afin de satisfaire les droits de son créancier?

Et encore. peut-on sérieusement soutenir que le gouvernement a eu tort d'adopter la méthode actuelle de perception de l'impôt foncier? Un gouvernement civilisé ne peut percevoir ses impôts en nature comme avaient coutume de le faire certains gouvernements indigènes, surtout dans des pays comme l'Inde où l'usage de l'argent est parfaitement connu. De même on ne pouvait attendre du gouvernement qu'il prît la peine de remanier la taxation de l'impôt deux fois par an pour se conformer aux fluctuations de la récolte. Le gouvernement était tenu de fixer une taxe moyenne pour chaque ferme et d'exiger le paiement de cette taxe, que l'année fût bonne ou mauvaise; il ne pouvait se contenter des méthodes toutes de hasard des anciens gouvernements indigènes.

---

[1] Il faut cependant reconnaître qu'il est généralement dur comme propriétaire foncier; car, n'étant pas agriculteur lui-même, il se soucie seulement de toucher ses revenus et se préoccupe très peu d'améliorer la terre.

Sans doute les Anglais introduisaient ainsi un état de choses tout nouveau. Mais auraient-ils pu faire autrement? Non; le gouvernement n'est pas blâmable.

Je reconnais volontiers que j'ai pris un peu vivement le parti du gouvernement, et que, d'autre part, la culpabilité du gouvernement est un point très discuté et très discutable. Aussi je crois juste d'exposer sommairement les vues de ceux qui blâment le gouvernement. Ils disent : 1° que le gouvernement fut imprévoyant et qu'en imposant le nouvel état de choses il n'avait pas prévu toute l'étendue des conséquences; 2° qu'il n'aurait pas dû introduire si brusquement les idées commerciales de l'Europe moderne dans une vieille société asiatique.

A cela je réponds : 1° qu'on ne peut attendre d'hommes ordinaires qu'ils prévoient à cinquante ans d'avance; 2° que le gouvernement, avec ses moyens d'informations et par suite de la difficulté de problème à résoudre, ne pouvait guère agir autrement. Des hommes d'État de la clairvoyance de Napoléon ou d'Auguste ne naissent pas tous les jours. Peut-être quelque homme d'État véritablement hors pair, s'il s'était trouvé là, aurait-il pu élaborer un système intermédiaire, qui, plus avancé que l'antique système indigène et moins avancé que le système anglais actuel, aurait mieux convenu au paysan du Pendjab. Mais, à défaut d'un tel génie créateur, le gouvernement anglais n'avait que deux partis à prendre : ou bien continuer le système indigène mauvais et arriéré, ou bien introduire dans l'Inde le système moderne anglais actuel.

Les critiques du gouvernement disent — et ce n'est réellement qu'une variante de l'objection ci-dessus — que nous avons commis une erreur en créant la propriété *privée* de la terre. Nous aurions dû au contraire, disent-ils, laisser la terre, comme elle avait coutume de l'être, en la possession du village ou de la tribu; et, si nous avions agi ainsi, on n'aurait pas à déplorer cette aliénation pitoyable de la terre au profit des prêteurs de village.

Ma réponse à cette objection est que nous avons fait de notre mieux pour savoir à qui réellement appartenait la propriété de la terre. Mais, avec nos idées occidentales de la propriété individuelle de la terre, nous n'avons pu admettre complètement la possibilité du village ou de la tribu seul réel détenteur de la terre.

Maintenant que nous connaissons mieux les choses, nous voyons notre erreur; mais quand nous sommes arrivés pour la première fois dans le pays, on ne pouvait guère s'attendre à ce que nous saisissions pleinement la signification du système foncier indien, étant donné la connaissance restreinte que nous avions du pays.

J'irais même plus loin et je dirais que la marche de l'histoire nous montre que la propriété individuelle de la terre est destinée à pré-

valoir toujours à la fin sur la propriété communale et que, tout en reconnaissant parfaitement le grand avantage de la tribu détenteur de la terre dans l'Inde, je crois que les avantages de la propriété individuelle sont probablement et seront certainement supérieurs. Il est possible qu'on eût pu effectuer le changement plus graduellement — aujourd'hui il est trop tard ; — mais inventer un état de choses intermédiaire était alors une entreprise politique trop vaste, trop ardue pour des hommes ordinaires. Nous devions sauter dans l'inconnu immédiatement et ensuite faire face aux conséquences. Somme toute, les hommes d'État ordinaires doivent se contenter de légiférer pour le présent ou pour le futur immédiat. Pour ce qui est au delà, ils doivent en laisser le règlement à leurs successeurs.

Si donc ni le prêteur d'argent ni le gouvernement ne sont à blâmer, il ne reste que le paysan. Est-ce lui, le paysan, qui est blâmable ? Évidemment, c'est bien lui qu'il faut réellement blâmer, quoiqu'il soit également à plaindre. Songez combien il était prodigue lorsque nous sommes arrivés dans le pays et réfléchissez aux tentations auxquelles notre système l'a exposé. Le paysan de l'Inde, le plus imprévoyant des hommes, a tout à coup découvert qu'il possède en sa terre une véritable mine d'or. Il peut maintenant emprunter librement au prêteur du village, chose qu'il ne pouvait faire auparavant. Il peut prodiguer l'argent follement dans des fêtes de mariage, et pour cela il n'a qu'à signer ce méchant petit bout de papier. Qu'est-ce que cela peut faire qu'il hypothèque ici ou là un petit lopin de terre ? C'est magnifique de faire une belle noce, de nourrir à ses frais tout le village pendant une semaine, de donner de beaux vêtements tout neufs à ses parents et à ses amis, d'avoir une superbe procession avec des chameaux, des chevaux, des chanteuses et un orchestre de tam-tams et peut-être un vrai cornemusier écossais comme luxe spécial, et de parader lentement par les rues étroites et tortueuses du village comme si, pour un jour du moins, l'on était un véritable rajah !

Quant aux champs hypothéqués, bah ! en deux ou trois ans, si la pluie est propice, la dette pourra être payée. Mais, hélas ! jamais la dette n'est payée. Bien que le paysan semble toujours, récolte après récolte, rembourser un peu de sa dette, celle-ci ne diminue pas. Très probablement, le prêteur lui a fait signer un billet de 400 francs alors qu'il n'en empruntait que 200. Comment l'aurait-il su, il ne sait pas lire ! Cependant les intérêts s'accumulent avec le temps, montant jusqu'à 30 ou 50 % peut-être. Comment pourrait-on supposer qu'il se puisse rappeler cette stupide petite clause portant que, à défaut de paiement à telle ou telle date, l'intérêt sera doublé ?

Et ainsi, à la fin, quand le prêteur le tient bien entre ses griffes et qu'il est tout à fait incapable de payer, il est cité devant les tribunaux par un messager tout de rouge vêtu. On lui montre son billet.

Le papier est dûment signé. Il ne peut payer. Il lui faut abandonner sa terre bien-aimée. Il est ruiné.

Ce n'est pas là un tableau fantaisiste. Une seule année d'expérience des tribunaux de l'Inde en montre la vérité. Quel est le résultat?

Après cinquante années de domination anglaise, 20 % des paysans, propriétaires du Pendjab, tous hommes splendides et guerriers superbes les plus solides éléments de notre armée de l'Inde, se sont trouvés dépossédés de leurs champs. Au lieu d'être de fiers propriétaires, détenant la terre par la force du sabre contre les faibles et lâches commerçants hindous, comme ils le faisaient au bon vieux temps, ils se trouvent maintenant réduits à n'être plus que les simples fermiers, les serviteurs, les humbles esclaves de quelque Hindou, suant la graisse. Et tout cela est la faute d'un misérable bout de papier timbré auquel ils n'ont jamais rien compris. Oh! ces lâches Hindous qui écrivent des choses perfides sur le papier et amènent l'honnête paysan sans défiance à les signer! Et cet impitoyable, tyrannique gouvernement d'étrangers qui exige l'exécution mot pour mot de tout ce qui est écrit sur un chiffon de papier par un serpent hindou! Quoi d'étonnant, après cela, que l'on découvre parfois quelque commerçant secrètement assassiné et qu'une portion considérable de la population agricole gronde, inquiète et mécontente!

Telle est la situation politique dans le Pendjab. Elle est sérieuse sans aucun doute, car il ne faut pas oublier que l'Inde est avant tout un pays agricole. Les intérêts agricoles l'emportent sur les intérêts commerciaux dans la proportion d'au moins 10 à 1. De plus, l'armée indigène, dont la loyauté est la meilleure garantie du maintien de la sécurité dans l'Inde, se recrute principalement parmi ces solides populations agricoles de l'Inde septentrionale. Il en résulte qu'il y a là un réel danger politique, que le gouvernement doit chercher à écarter de tout son pouvoir. Le gouvernement du Pendjab a donc proposé le nouveau bill d'aliénation de la terre, s'adressant en ces termes au paysan propriétaire :

« Tu n'es pas capable de disposer de ta terre à ta guise. Tu as prouvé ton incapacité en t'endettant aussi rapidement. Nous ne pouvons te laisser aller par ton extravagance à hypothéquer et à vendre ta terre et à devenir finalement un membre mécontent de la société. Nous ne voulons pas, pour des raisons politiques, laisser le commerçant et le prêteur te déposséder de ta situation première de propriétaire terrien indépendant et courageux et faire de toi un tenancier et un serviteur. Sans doute tu aimerais à te montrer magnifique, à donner des fêtes nuptiales, luxueuses et splendides, quitte à aller au diable après, mais nous ferons tout notre possible pour t'en empêcher. »

Le bill apporte une restriction au libre commerce de la terre, en ce qu'il exige la sanction officielle d'un agent du fisc, dont la présence devient nécessaire pour qu'un paysan puisse vendre sa terre à un commerçant. Le paysan ne reste libre de vendre sa terre qu'à un autre paysan du même district ou de la même tribu. Le gouvernement se réserve le droit de fixer l'étendue du district. — Le district ne doit pas être trop petit, car le paysan aurait un marché trop étroit pour vendre sa terre. — Le gouvernement se réserve enfin le droit de décider quelles tribus sont considérées comme agricoles.

Quant aux hypothèques, trois types seulement sont autorisés et les hypothèques existant actuellement doivent toutes être ramenées à un de ces trois types :

1° L'hypothèque avec usufruit et remise de possession au profit du créancier hypothécaire. Cette hypothèque n'a qu'une durée de vingt ans. Au bout de vingt années, la dette disparaît automatiquement et la terre retourne au débiteur primitif;

2° L'hypothèque sans possession;

3° L'hypothèque par laquelle le débiteur garde le droit inaliénable de cultiver la terre hypothéquée, n'en peut être dépossédé que s'il manque à payer sa rente et garde toujours le droit de racheter son titre de possession en remboursant l'hypothèque primitive.

En ce qui regarde les baux, aucun paysan ne peut louer à bail pour plus de vingt ans. Un paysan ne peut pas — à moins d'une permission spéciale — hypothéquer le produit de sa terre pour plus d'une année.

Le gouvernement garde le droit d'exclure de l'effet de cet acte tel district qu'il lui convient.

Ce bill s'applique exclusivement aux paysans. Les non-agriculteurs, les commerçants, etc., peuvent hypothéquer ou vendre leurs terres comme il leur plaît.

Telles sont les principales dispositions du nouveau projet. On peut voir à première vue, par la simple lecture du résumé ci-dessus, combien la mesure est radicale et à quel point elle restreint le crédit du paysan propriétaire. Cela est si vrai que les prêteurs de villages, dans leur crainte de voir passer le bill, prêtent déjà beaucoup moins facilement au paysan qu'ils n'avaient coutume de le faire auparavant.

Mais avant de critiquer l'acte dans ses détails, avant d'essayer d'en prévoir les résultats immédiats, je désire critiquer la théorie même sur laquelle il s'appuie. Reconnaissons tout d'abord que le véritable objet du bill, c'est-à-dire le maintien d'une classe solide de paysans sur la terre, est une conception politique parfaitement saine et légitime. La faute ne réside pas dans l'objet du bill, mais dans les méthodes par lesquelles il cherche à atteindre ce but.

Il est de fait que les gouvernants de l'Inde entreprennent en ce

moment une tâche impossible. Ils essaient de soutenir, de protéger un paysan qui n'a aucun principe de prévoyance ou d'économie. C'est une tâche qui a déjà été entreprise auparavant dans d'autres pays et qui a toujours abouti à un échec. Il faut laisser le paysan imprévoyant faire lui-même son propre salut. S'il ne peut se maintenir de lui-même sur ses jambes, il *doit* tomber. Si vous voulez maintenir le paysan de l'Inde sur sa terre, il vous faut d'abord lui enseigner l'économie. Or, le seul moyen pour cela est la cruelle expérience. Le seul moyen que mille individus imprévoyants apprennent à être prévoyants est pour eux d'assister à la ruine d'au moins 200 de leurs plus imprévoyants compagnons. Or, le gouvernement indien redoute tellement la ruine de ces 200 sacrifiés, qu'il propose d'empêcher qu'aucun ne soit ruiné du tout. Le résultat naturel de ce système est que pas un seul de ces paysans n'apprendra jamais l'économie. C'est comme si un professeur de natation gardait tous ses élèves dans un bassin sans profondeur pour les empêcher de se noyer. Le résultat serait qu'aucun d'eux n'apprendrait jamais à nager. Le gouvernement indien, désespérant de jamais voir le paysan devenir prévoyant, propose d'écarter de lui la seule chose qui puisse le pousser à la prévoyance, c'est-à-dire la crainte de perdre sa terre chérie.

Pourquoi désespérer si tôt? Les Anglais ne gouvernent le Pendjab que depuis cinquante ans et les aliénations de terre n'ont commencé à devenir fréquentes que depuis vingt-cinq ans. Le gouvernement de l'Inde espère-t-il que cette classe ignorante et illettrée des paysans puisse acquérir des habitudes de prévoyance dans un si court espace de temps? La prévoyance est une plante qui croît très lentement. Si le gouvernement de l'Inde avait eu le courage moral d'attendre cinquante années encore — ce qui ne compte guère plus qu'une semaine dans cet Orient où tout va si lentement — il aurait peut-être pu constater la décadence des tribus des paysans propriétaires faibles et imprévoyants, mais il aurait vu aussi se développer graduellement des tribus agricoles plus prévoyantes, qui auraient appris l'économie en contemplant la ruine de leurs voisins moins prévoyants.

Mais le gouvernement de l'Inde est impatient et philanthrope à l'excès. Il veut faire des omelettes et a peur de casser les œufs. Il s'exagère aussi, je crois, le danger politique présent et ne saisit pas bien tous les inconvénients qu'il y a à intervenir dans l'état de choses actuel. Le bill, tel qu'il est proposé, renferme de graves erreurs. D'abord il est contraire à tous les bons principes financiers de s'immiscer dans des contrats déjà existants. Or, le bill propose d'annuler une certaine catégorie d'hypothèques celles dites *bai b'il wafa* toutes conclues d'une manière parfaitement légale. Déjà bien des gens disent au Pendjab : « Si ce gouvernement de sagesse et de progrès ré-

pudie ainsi publiquement les contrats, à quoi peut-on s'attendre de la part du pauvre et ignorant paysan de l'Inde? » On se dit également: « Si le gouvernement propose ainsi d'intervenir dans le droit qu'a le paysan de vendre sa terre, qui sait plus tard jusqu'où pourra aller cette intervention du gouvernement dans les affaires commerciales privées? [1] »

Ainsi l'effort bien intentionné du gouvernement de remédier à un mal politique aura pour résultat d'engendrer un mal politique plus grand encore, c'est-à-dire une défiance générale de la politique du gouvernement en matière commerciale.

Une autre erreur du gouvernement a été d'exagérer sans nécessité les restrictions qu'il apportait à la vente de la terre. Son but avoué était d'empêcher que la terre ne passât des mains d'un paysan entre les mains du prêteur d'argent. Pourquoi alors empêcher un paysan du nord du Pendjab de vendre son champ à un paysan du sud? Et pourtant le bill le défend. Si le gouvernement se trouve contraint par des raisons politiques à intervenir dans des droits existants, il devrait le faire tout au moins aussi discrètement que possible.

On ne peut dire que le bill soit populaire. Le paysan, au bénéfice de qui il est fait, voit avec indignation que sa terre va soudainement perdre de sa valeur et que, alors qu'aujourd'hui il lui suffit d'hypothéquer un champ pour se procurer une avance de 300 francs, il lui faudra à l'avenir hypothéquer deux champs pour trouver la même somme d'argent.

Quant aux prêteurs de village, ils sont tous comme un seul homme opposés au bill. Ils voient que le gouvernement leur en veut, bien qu'ils n'aient eux-mêmes commis aucune faute; qu'il leur enlève le droit de placer en terre leur épargne et qu'il cause un préjudice matériel considérable à leur commerce autrefois si avantageux de prêteurs d'argent[2].

En fait, toute la classe commerçante est inquiète parce qu'elle ne sait pas jusqu'où ira l'intervention du gouvernement et elle envisage avec la plus grande méfiance l'action du gouvernement annulant des hypothèques dûment et légalement conclues. Or, il est superflu de rappeler qu'en Orient, où chacun se méfie de son voisin, un gou-

[1] Il ne faut pas oublier que, depuis quelque temps déjà, le paysan du Pendjab profite des facilités d'aliénation plus grandes introduites par le système anglais et qu'il considère assez légitimement toute restriction de ces facilités comme une atteinte portée à ses droits. Il est probable que, si on le lui demandait, il déclarerait préférer le système anglais de la libre aliénation de la terre et de la propriété individuelle à celui de la tribu propriétaire, et à l'aliénabilité limitée qui était le principe dominant du système foncier indigène.

[2] Les promoteurs du bill disent que les restrictions apportées au crédit du paysan par les dispositions du projet obligeront ce dernier à devenir économe. Cela est possible et j'espère qu'il en sera ainsi. Mais combien de temps faudra-t-il garder le paysan indien en lisières et devra-t-on le traiter en enfant?

vernement étranger doit s'efforcer tout spécialement de ne pas laisser sa conduite prêter à une mauvaise interprétation. Même après cinquante années d'un gouvernement sincère, honnête et bienfaisant, il est surprenant de voir quels sinistres motifs les indigènes attribuent à toute nouvelle initiative anglaise.

Pourquoi, par exemple, les ornements d'argent ont-ils baissé de valeur? C'est, disent-ils, parce que le gouvernement veut dépouiller tous les indigènes qui portent des ornements d'argent.

Pourquoi le gouvernement a-t-il introduit dans l'Inde un poinçon de contrôle pour l'or? Parce qu'il a l'intention, toujours avec la même perfidie, de dépouiller tous les indigènes qui portent des ornements d'or.

Pourquoi le gouvernement désire-t-il recenser la population de l'Inde? Parce qu'il veut découvrir tous les jeunes hommes du pays afin de pouvoir les obliger à s'enrôler de force dans l'armée.

Pourquoi, dans ce recensement, le gouvernement demande-t-il la religion de chacun? Parce que, naturellement, il veut convertir, à la pointe du sabre, tous les Indiens à la religion chrétienne.

Ces raisonnements, quelque absurdes qu'ils puissent sembler à des Européens, rencontrent une facile créance parmi les indigènes ignorants de l'Inde. Demandez plutôt à un médecin ce que les paysans pensent de l'inoculation, au point de vue de la peste, et vous comprendrez alors l'extraordinaire crédulité indienne.

Était-il sage, étant donné cette crédulité persistante et cette tendance à mal interpréter chaque acte du gouvernement, d'introduire un bill qui annulait les hypothèques existantes et portait par cela même les indigènes à suspecter l'honnêteté du gouvernement? Le gouvernement dans l'Inde, comme la femme de César, ne doit pas être soupçonné. Il aurait dû respecter les hypothèques existantes.

Non seulement le bill est accueilli avec mécontentement par les paysans et les prêteurs d'argent, mais l'opinion des fonctionnaires de l'Inde, indigènes aussi bien qu'Anglais, est divisée sur la question du bill. Par exemple, certains fonctionnaires de la frontière Nord-Ouest disent que le bill n'est pas nécessaire dans leurs districts parce que les aliénations de terres aux prêteurs d'argent ne sont pas assez nombreuses pour constituer un danger. D'autres écrivent des provinces de l'Est qu'il n'y a chez eux aucun besoin urgent de la réforme, car le paysan est parfaitement capable de défendre son bien contre le prêteur du village. Même dans le sud, les opinions autorisées sont divergentes. On désire le bill dans le Multan, mais on n'en veut pas dans le district limitrophe.

Il faut dire cependant, à la défense du gouvernement de l'Inde, que, dans ces dix dernières années, l'opinion des gens compétents a été dans son ensemble fortement en faveur d'un tel bill.

Enfin une dernière objection, matérielle celle-là, est que les fonctionnaires chargés de l'exécution de la nouvelle loi font remarquer qu'ils auront une augmentation considérable de travail s'ils doivent intervenir dans chaque projet de vente de terre entre un paysan et un commerçant, étant donné surtout que les deux parties chercheront tous les moyens possibles d'éluder et de tourner la loi.

En somme, il est plus que probable qu'après avoir expérimenté ce système pendant une année ou deux, le gouvernement indien regrettera d'avoir jamais tenté d'intervenir entre vendeurs et acheteurs. Mais l'expérience n'en est pas moins intéressante. Non seulement tout le reste de l'Inde attend avec anxiété le résultat de cet essai tenté au Pendjab, mais il existe des problèmes analogues en Russie et dans certaines parties de l'Autriche, de même qu'en Algérie. Aussi l'expérience du gouvernement indien peut-elle être, si elle réussit, une leçon objective d'une importance considérable pour le monde entier.

C.-F. Usborne,
Indian Civil Service.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE

« La richesse d'une colonie, a dit le colonel Thys, ne dépend pas seulement de ses ressources naturelles, mais encore et surtout de la façon dont on sait les mettre en valeur. » Quant à celle-ci, en sus d'un bon régime des terres, elle dépend principalement de la « création de voies de communication nombreuses, pratiques et à bon marché » [1].

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur ce principe dans l'application duquel seulement les divergences d'opinion commencent.

Sera-ce le commerce libre qui fera les frais de ces voies de communication? Non, assurément; car qui lui garantirait le remboursement de ses dépenses? Des concurrents surviendraient vite et en profiteraient à bon marché; pouvant acheter et vendre dans de meilleures conditions, ils draineraient toutes les affaires au détriment de ceux qui auraient fait les premiers sacrifices en vue de la pénétration. Nous n'insisterons pas sur cette pensée que nous avons déjà longuement développée.

Sera-ce l'État ou la colonie? L'intervention de l'État n'est pas, actuellement, vue favorablement au Parlement français qui estime — après l'expérience regrettable du chemin de fer du Soudan, après celle de la voie de Dakar à Saint-Louis qui aura mis vraisemblablement vingt ans à cesser d'être onéreuse à la métropole — que c'est à qui est appelé à profiter de la création d'une voie ferrée à intervenir pour faciliter la réalisation de l'entreprise, l'État n'ayant qu'à exercer un simple contrôle. A l'objection tirée de ce que le concours pécuniaire de la colonie peut lui être onéreux, dans les débuts surtout, on peut répondre que l'excédent de recettes prévu, vrai-

---

[1] « En Europe, le chemin de fer est la résultante d'un mouvement commercial; aux colonies, il le précède et le suscite » (Charles-Roux, *eod. op.*, p. 157, citant le colonel Thys).

« Le développement des voies de communication, et particulièrement, des lignes de chemin de fer, est une des nécessités qui s'imposent avec le plus de force à notre gouvernement, s'il veut activer la mise en valeur de nos colonies »(*eod. loc.*, p. 104).

semblable, la mise en valeur de vastes territoires, l'accroissement inévitable des recettes douanières et fiscales, tout cela justifie un semblable concours. Il va de soi que si la situation financière de la colonie lui permet d'offrir au capital une garantie d'intérêt de 2 1/2 % par exemple, les choses seront assez simplifiées, puisqu'on n'aura plus guère qu'à rechercher si les recettes brutes seront suffisantes pour couvrir les dépenses d'entretien et les frais d'exploitation. Mais, on doit le reconnaître, presque jamais une colonie, en Afrique tout au moins, ne sera en mesure de présenter des budgets en excédents suffisants et réguliers, pour qu'on ait la certitude que la garantie d'intérêts, surtout si elle doit être élevée, sera toujours payée. La pratique recourt à d'autres moyens qui, suivant nous, sont de nature à offrir aux capitaux assez d'avantages pour qu'ils s'intéressent à ce genre d'entreprises : par exemple, les travaux d'infrastructure, qui présentent des aléas de main-d'œuvre, seront exécutés par la colonie, le concessionnaire se chargeant de la superstructure ; de plus, on pourra convenir que les insuffisances de recettes, par rapport aux dépenses d'entretien et d'exploitation, seront supportées par les deux parties : colonie et concessionnaires, dans des proportions à débattre, etc., etc. Quant à penser pouvoir remplacer l'intervention pécuniaire uniquement par des concessions de terres, « c'est un leurre », suivant la forte expression du colonel Thys, qui s'y connaît. En effet, de deux choses l'une : ou bien les territoires concédés seront fertiles et en rapport, ou bien ils seront vierges et d'une production incertaine ; dans le premier cas, l'octroi de terres à la compagnie concessionnaire de la ligne serait une affaire magnifique, si ceux qui auront mis antérieurement ces terres en valeur n'étaient là pour récriminer contre la spoliation qu'on leur imposerait; dans le second cas, comme il faudrait que la compagnie concessionnaire consacrât ses disponibilités à l'exploitation de terres sans valeur immédiate, l'opération, à défaut d'un concours pécuniaire de la colonie, menacerait trop de devenir mauvaise, et alors on ne trouvera pas de capitaux pour l'entreprendre. Une combinaison spéciale, dont nous venons d'indiquer quelques-uns des éléments, paraît donc absolument nécessaire. Telle est, d'ailleurs, l'opinion fortement motivée de l'Institut Colonial International, à la suite d'une enquête étendue qui a duré plusieurs années et que sa session de Bruxelles (1899) a consacrée d'une manière définitive. Nous croyons devoir la résumer dans ses principaux traits.

***

Si la voie projetée a un caractère stratégique, ou bien si les élé-

ments de trafic ne doivent être créés que par l'instrument même qu'ils sont destinés à alimenter, l'entreprise sera d'un rendement trop incertain pour qu'on puisse nourrir l'espoir d'y intéresser l'initiative privée au cas où l'État n'interviendrait pas d'une façon plus ou moins étendue, suivant les cas. En dehors de diverses facilités que celui-ci devra donner aux concessionnaires, l'octroi de terres, « à titre de prime due à la hardiesse et à l'initiative », paraît légitime; ce n'est pas un sacrifice pour l'État, qui s'assure ainsi de leur mise en rapport « par des gens faisant preuve d'initiative ». Les longues hésitations des capitaux à s'intéresser au chemin de fer du Congo, dont cependant le rendement ne faisait de doute pour personne, eu égard aux immenses richesses qu'il devait transporter et qui étaient connues, prouvent que les Pouvoirs publics doivent se résigner à concéder de larges avantages s'ils veulent que l'initiative privée réponde à leur appel. Le premier de ces avantages semble être la garantie d'intérêt par l'État; mais celle-ci ne doit pas correspondre au taux *plein* du rapport de l'argent; autrement, cette garantie constitue « une prime à l'inertie et à l'improductivité »; toutefois, l'État « doit garantir un minimum de bénéfices constituant la sauvegarde des capitaux pendant le temps, plus ou moins long, qu'ils devraient attendre une rémunération suffisante ». Par voie de conséquence, il est juste que, quand celle-ci est atteinte, « l'État soit appelé à participer dans les bénéfices supplémentaires en proportion des sommes qu'il a dépensées ».

Voilà ce que pense l'Institut Colonial International au sujet des principes à adopter dans les *combinaisons financières* à soumettre à l'initiative privée, afin de l'intéresser à entreprendre l'opération. Mais l'État a encore le devoir d'examiner les *conditions techniques* qui présideront à l'exécution des travaux, puisque, garantissant une rémunération au capital employé, il faut que celui-ci ne grossisse pas immodérément, ce qui pourrait se produire si on laissait toute liberté au concessionnaire dans les dépenses de premier établissement. Toutefois, les prix de revient, devant servir de base au devis estimatif, n'ayant, dans les pays neufs, qu'une simple valeur d'indication, « le mieux est d'établir un forfait après discussion entre les deux parties ». L'Institut Colonial ajoute que si « les dépenses sont supérieures au devis, l'État devra en supporter une certaine proportion ». Pour éviter d'inutiles complications, nous pensons, en ce qui concerne l'Afrique, que le plus simple est de laisser à la colonie l'obligation de l'infrastructure, le concessionnaire faisant le reste à des conditions à débattre et qui, nécessairement, seront spéciales à chaque colonie. Ce qu'il importe de retenir, parce que l'Institut y insiste, « c'est qu'on ne peut songer à offrir, en contre-partie d'un fort capital, des terrains dont la valeur ne peut donner lieu à aucune

estimation sérieuse; une convention conclue sur ces bases constituerait une simple spéculation de jeu ». Dans le plan financier d'un chemin de fer en pays neufs, il y a lieu, eu égard aux aléas à courir et aux différences parfois énormes entre l'estimation primitive et le coût définitif des travaux, d'escompter très largement, en faveur du concessionnaire, les imprévus et les erreurs possibles. Bien qu'il soit désirable de construire solidement, et à la fois, économiquement, il faut le faire rapidement : « Dans les colonies, les questions de temps priment tout ; là où tout est à faire, il ne faut pas chercher à faire *parfait*, mais il faut chercher à faire VITE, le *mieux étant souvent l'ennemi du bien...* » En tout état de cause, il est indispensable que les chefs de l'entreprise veillent à ce que les « ouvriers soient bien traités, équitablement payés, qu'on se préoccupe de leur alimentation et même de leurs distractions ». Ajoutons aussi que, pour les agents européens, l'alimentation, l'hygiène, le choix de l'habitation sont trop souvent négligés dans les installations africaines ; que, rien n'étant plus précieux que la santé de leurs auxiliaires, on doit se préoccuper, sans cesse, de la conservation de celle-ci, afin d'éviter des pertes douloureuses et des frais de rapatriement ; ce que l'on dépense en plus d'un côté, on l'économise largement de l'autre.

M. Le Myre de Vilers (*loc. cit.*) est, lui, également partisan, comme l'Institut Colonial International, d'une garantie d'intérêts par l'État de 2 à 2 1/2 %. Il estime que, nos nouvelles colonies de l'Afrique n'étant pas connues des capitalistes, ceux-ci s'abstiendront si l'État ne leur accorde pas de garantie même restreinte. Les chiffres et les renseignements qu'il donne à l'occasion du chemin de fer du Soudan [1] ne manquent pas d'intérêt ; mais ils sont peu encourageants. Toutefois, il importe de remarquer que les chiffres donnés à l'honorable Rapporteur et reproduits par lui appelaient certaines rectifications qui ont été faites. Il convient, de plus, d'ajouter qu'il résulte des dernières nouvelles reçues du Sénégal que la situation du budget spécial du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger est entrée dans la voie des améliorations.

Ce qui découle de ces diverses constatations, c'est que, dans l'Afrique occidentale, il faut renoncer franchement à la construction et à l'exploitation directes par l'État qui, là-bas comme ici, fait bien plus cher que l'initiative privée. N'y a-t-il pas lieu d'avoir les mêmes craintes si la colonie construit elle-même ? C'est ce que fait la Guinée, pour les 125 premiers kilomètres de son chemin de fer. Son intention était de borner là son intervention directe et de concéder à l'initiative privée le soin, la charge de continuer la ligne jusqu'au

[1] P. 192 du Rapport.

Niger et d'assurer son exploitation. La question se pose, ou mieux se posera bientôt, de savoir si les prévisions du capitaine Salesse sur le prix de revient du kilomètre ne seront pas sensiblement dépassées et si les avantages qu'offrira la colonie seront suffisants pour qu'elle trouve un concessionnaire. On sait, par ailleurs, sur quelles bases générales (nous croyons bon de les rappeler ici) a été entreprise la construction du chemin de fer du Dahomey : infrastructure par la colonie, superstructure, matériel et exploitation par une société concessionnaire bénéficiant, en outre, de concessions de terres et de subventions limitées et temporaires, pour combler, partiellement et dans les débuts, les insuffisances de recettes calculées kilométriquement par rapport aux frais d'entretien et d'exploitation. C'est là une formule très heureuse et qui, sans doute, s'imposera d'elle-même, sauf certaines modifications de chiffres, pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire, quand l'état des finances de cette colonie permettra d'engager les premières dépenses. Nous estimons que, sur celles-ci, le prélèvement initial devra être consacré à l'établissement d'un hôpital-sanatorium et d'installations confortables et hygiéniques pour le personnel européen; le facile accès du port projeté s'imposera sans le moindre délai, bien qu'il ne paraisse pas impossible de commencer les travaux de la voie ferrée avant son complet achèvement.

*
* *

A côté des divers systèmes préconisés pour les entreprises de chemins de fer en Afrique;

a) Construction par l'Etat :

b) Construction par l'initiative privée avec des garanties d'intérêt par l'État et avec des concessions de terres ;

c) Partage des travaux de l'entreprise entre la colonie (infrastructure) et un concessionnaire (superstructure, matériel et exploitation), une thèse nouvelle vient d'être récemment exposée. Elle émane de M. d'Agoult, député du Sénégal, qui l'a longuement développée dans un *Mémoire sur les chemins de fer de pénétration dans l'Afrique occidentale*, dont il a donné communication au Congrès national des travaux publics français qui s'est réuni, à Paris, du 22 au 26 octobre 1900. Avant d'entrer dans l'examen de cet important travail et quelque spécieuses que soient les déductions qu'on y rencontre, indiquons d'un mot que M. d'Agoult est partisan : 1° de la construction et de l'exploitation par la seule initiative privée ; 2° sans garantie d'intérêt ni concessions de terres ; 3° au moyen de la plus grande liberté laissée à l'entrepreneur et quant au choix du tracé et quant aux moyens

d'exécution; 4° avec le simple concours de subventions temporaires à verser par la colonie. Si le système de l'unique subvention directe était adoptée par les Pouvoirs publics, on peut avoir l'absolue certitude que la pénétration de l'Afrique par les voies de fer serait retardée pendant de longues années, attendu que, d'ici longtemps, aucune de nos colonies côtières ne réalisera de recettes assez fortes pour faire face aux versements élevés qui lui seraient demandés. En effet, et ainsi que M. d'Agoult le reconnaît lui-même, les capitaux français se tiennent, jusqu'ici, éloignés de ce genre d'entreprises; les grands établissements de crédit n'engagent leur clientèle que dans des affaires sûres; les caisses d'épargne se bornent à l'achat de fonds d'État et des obligations de premier ordre; quant à la fraction dite *aventureuse* de l'épargne, elle est tellement sollicitée de toutes parts qu'elle ne sait à qui répondre, et souvent elle se laisse séduire plus par des affaires habilement présentées que par celles qui sont sérieusement étudiées. Est-ce parce que les ingénieurs civils prendront la tête du mouvement, ainsi qu'y conclut M. d'Agoult, que seront, du coup, solutionnées les difficultés de toute nature que l'on connaît? Nous nous permettons d'en douter fortement.

Est-ce parce que des ingénieurs dirigeront l'entreprise que l'épargne française sera moins réservée et changera subitement de direction? Est-ce par suite de la présence d'ingénieurs sur les chantiers que sera plus rapidement trouvé « le levier économique qui agira sur une main-d'œuvre irrégulière et capricieuse, dépendant de superstitions religieuses qu'on ne soupçonne même pas, et aussi de rivalités de races à éviter »?

Examinons, avant de poursuivre davantage, quelques propositions, un peu surprenantes, de M. d'Agoult.

« *Toute région où il y a association de l'initiative privée et des pouvoirs publics est très défectueuse, surtout avec les pouvoirs publics de la métropole, à cause de l'éloignement qui retarde les décisions à prendre. Il faut que les pouvoirs publics aient seuls, dans les colonies africaines, toute la direction et toute la responsabilité financière de l'entreprise* (*construction et exploitation*), *ou que ce soit l'initiative privée.* »

L'expérience démontrant que l'intervention seule de l'État est souvent dangereuse pour les finances de la nation, et le Parlement français étant actuellement hostile à ce système, il semble que l'initiative privée ne peut et ne doit pas être laissée à son libre arbitre et qu'une certaine autorité laissée aux agents de l'Administration centrale, généralement expérimentés, honorables et dégagés de considérations d'ordre local et restreint, ne peut avoir que d'heureux résultats, sauf à activer des solutions parfois bien tardives de la part des bureaux. Il est, de plus, à craindre que si on laisse au concessionnaire le choix du tracé de la ligne et les moyens d'exécution, il ne

consulte que son intérêt immédiat et direct au détriment de l'intérêt général et de la mise en valeur de la colonie. Il faut une règle en toutes choses.

« *Comme il est nécessaire, avec les longues voies qui seront construites en Afrique* (20 *à* 30.000 *kilomètres d'ici une trentaine d'années*) (???), *qu'il y ait* DE L'UNITÉ DE RÉGIME *dans un réseau d'ensemble, il faut nécessairement que l'initiative privée en soit chargée.* »

Sans relever ce qu'il y a évidemment d'excessif dans cette évaluation de milliers de kilomètres à construire d'ici à une trentaine d'années, il convient d'indiquer que, précisément à cause de cette unité de vues dont parle M. d'Agoult, c'est le contraire de ce qu'il indique qui est désirable : laissée à elle-même, l'initiative privée, si tant est qu'elle se manifeste, procédera tantôt d'une manière, tantôt de l'autre. Si, au contraire, l'État la guide, la surveille et la contrôle, bien des ennuis fâcheux seront évités.

« *Le régime définitif de nos voies de pénétration coloniale ne paraît pas encore trouvé et admis définitivement.* »

C'est que les conditions de ce régime sont absolument différentes les unes des autres. L'initiative privée raisonne, non sur des principes abstraits, mais sur des réalités d'ordre essentiellement contingent : elle a laissé l'État construire la voie de Kayes à Bammako (Toulimandio, et aujourd'hui, Koulikoro), parce que celle-ci ne lui paraissait pas devoir être une *entreprise payante*. Qui peut affirmer, à l'heure actuelle, que la Guinée continuera son chemin de fer au delà des 125 premiers kilomètres (Conakry à Friguiagbé) ? Donc n'essayons pas de généraliser et de vouloir fondre tout dans le même moule ; c'est la manie française par excellence. Laissons à chaque colonie le libre choix de ses moyens pour assurer la construction et l'exploitation de sa voie de pénétration. Ici un état budgétaire florissant permettra une garantie d'intérêts ; là une division des charges et risques de premier établissement ainsi que des avantages territoriaux s'imposera de toute nécessité. M. d'Agoult, tout en reconnaissant qu'une entreprise est une question d'offre et de demande, préfère la subvention *directe* sous sa forme la plus simple, bien que limitée quant au temps ; il se déclare hostile aux subventions *indirectes* par voie de concessions de terres, attendu que celles-ci ne peuvent être exploitées que par un TRAVAIL FORCÉ et que celui-ci est toujours d'un mauvais rendement économique. Il est permis de penser, cependant, que peu vaut mieux que rien et que ces concessions de terres — l'expérience du Congo belge et du Dahomey le prouve — seront le meilleur mobile de l'activité individuelle, laquelle s'emploiera à leur mise en valeur pour le plus grand bien de la colonie et des indigènes qui recevront des salaires propres à augmenter leurs facultés d'achat et leur bien-être.

Il importe de revenir et d'insister sur les inconvénients que l'on trouve au TRAVAIL FORCÉ des indigènes. N'a-t-on pas cent fois écrit que nos colonies de l'Ouest-Africain n'étaient pas à un degré de civilisation plus avancée que notre France il y a un millier d'années et plus? Eh bien! à ce moment-là, parce que l'état des mœurs le voulait ainsi, parce que l'ignorance du peuple l'éloignait du travail dont il ne comprenait pas les bienfaits et les avantages, parce qu'il n'avait pas de prévoyance, — pas plus que les noirs de l'Afrique d'aujourd'hui, — l'institution des serfs est née d'elle-même, de la nature des choses et des nécessités du moment. Plus tard, au fur et à mesure de l'organisation de la société, de l'établissement du bon ordre, de l'amélioration de la civilisation des individus par le travail jusqu'alors obligatoire, l'affranchissement des serfs s'est imposé et les agglomérations communales ont réclamé et obtenu les libertés successives qu'elles étaient dignes d'avoir, parce qu'elles étaient devenues capables d'en faire un usage raisonné.

Pour gouverner les pays neufs de l'Afrique occidentale, malheureusement si arriérés encore, jetons un coup d'œil sur le passé : profitons des exemples qu'il nous a laissés, en évitant les fautes commises, et employons les lumières de notre expérience des hommes et des choses depuis plusieurs siècles pour hâter, dans une sage mesure, l'accès de nos sujets aux bienfaits d'une existence paisible et laborieuse qu'ils ne comprennent pas encore. Ce sont de grands enfants; prenons-les par la main et guidons-les, parfois malgré eux, vers ce qui doit être leur bien; mais, avant tout, SACHONS LES GUIDER. Tenons-nous éloignés aussi bien d'une sensiblerie déplacée que d'un rigorisme injuste. Ce n'est que par le travail que nous améliorerons la condition matérielle et l'état moral de l'indigène; imposons-lui la nécessité; ça ne sera pas l'esclavage, puisque son labeur sera rémunéré; mais, pendant la période de formation et de transition, obligeons-le à un emploi rationnel et régulier de ses forces physiques. Dit-on que nos soldats, liés pour trois ans, sont des esclaves? Sont-ils des esclaves, ces milliers d'ouvriers qui s'embauchent pour une durée déterminée? Si eux ou leurs patrons veulent se soustraire au contrat, nos tribunaux sont là pour les contraindre à en observer les clauses; en Afrique, les administrateurs de cercles devront aussi veiller à ce que tout se passe en bon ordre.

Mais nous avons déjà développé ces idées précédemment et nous revenons à l'examen de la thèse de M. d'Agoult qui, bien que partisan de la plus grande liberté, est obligé lui-même d'en reconnaître, pour l'Afrique tout au moins, les inconvénients. Parlant de la capacité d'achat des indigènes, au sujet des tarifs de chemins de fer à appliquer, il constate que le noir, « plus incapable d'épargne qu'aucun être au monde, subit la fascination de l'étalage et ne

s'éloigne des factoreries (cela n'est pas toujours vrai) que lorsqu'il a épuisé la contre-valeur de ce qu'il a apporté », et cela « sans se préoccuper des prix demandés, si les cours ne sont pas variables d'une factorerie à l'autre »; c'est là précisément la question, ainsi que nous l'avons indiqué. Puis plus loin : « La concurrence peut charger indéfiniment les prix des marchandises d'importation... *Mais ces profits ne durent qu'autant que les excès de la concurrence n'amènent pas la saturation du marché.* C'est la concurrence des importateurs seuls qui produit l'avilissement des prix, non pas l'abstention des indigènes. Les articles ne sont démodés, à leurs yeux, que quand le prix en est avili par la concurrence. » Aussi M. d'Agoult n'hésite pas à recommander des tarifs élevés à l'importation pour les transports par les voies ferrées, afin qu'ils servent « *de frein à ces exagérations de la concurrence qui produisent l'avilissement des prix*, AVILISSEMENT QUI EST NUISIBLE, PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES, A L'ESSOR D'UN PAYS NEUF ». N'est-ce pas là un plaidoyer éloquent en faveur du système de la réglementation appropriée aux besoins économiques de chaque colonie que nous réclamons?

Passant ensuite à l'utilisation économique des voies ferrées de pénétration, M. d'Agoult recherche comment l'action de celles-ci s'exercera en Afrique occidentale et à quelles nécessités elles seront soumises. L'absence de voies carrossables réduira énormément la quantité de marchandises lourdes ou encombrantes; le volume du trafic sera donc, en général, relativement faible et le prix du tonnage se trouvera forcément élevé par rapport aux tarifs appliqués en Europe. D'ailleurs, le portage revenant actuellement à près de 2 fr. 50 par tonne kilométrique, alors que les tarifs suivis par le chemin de fer du Congo belge donnent une moyenne de 0 fr. 25 à 0 fr. 30, il y a une marge énorme qui permettra d'assurer des avantages considérables sur la situation actuelle ; de plus, pour faciliter les transports à longue distance, on devra adopter des tarifs dégressifs. Élevés pour les articles d'importation, les tarifs devront être aussi bas que possible pour les produits d'exportation, afin de favoriser celle-ci, ce qui augmentera, du même coup, la capacité d'achat de l'indigène. « Incivilisé, il n'a pas de capacité d'achat : il ne peut l'acquérir que si l'écoulement des richesses de son sol est provoqué par des facilités plus grandes. » En tout état de cause, il ne faut pas se dissimuler que la sphère d'influence des chemins de fer de pénétration ne pourra guère s'étendre au delà de 300 kilomètres (c'est peut-être beaucoup) de chaque côté de la voie, et encore pour des marchandises de valeur sous un faible volume ou de toute nécessité.

Pour évaluer le rendement possible de la ligne, il convient donc d'examiner sur quel trafic on peut compter tant à l'importation qu'à l'exportation ; mais, celle-ci n'étant que le corollaire de celle-là, il

faut, d'abord, étudier les besoins des indigènes. Ces besoins peuvent se subdiviser en *besoins d'alimentation* et en *besoins factices;* ces derniers sont ceux que la civilisation éveille chez les indigènes en matière d'habillement, de parures, de logement, d'ameublement, etc. Cette catégorie de besoins est naturellement extensible eu égard à la vanité des noirs des deux sexes; mais comme leur pauvreté ne leur permettra pas, d'ici longtemps, de donner libre cours à leurs fantaisies de luxe, c'est un élément de trafic à négliger pour le moment. Quant aux besoins d'alimentation, c'est différent; s'ils sont relativement limités, ils constituent — suivant M. d'Agoult — un mobile commercial d'une certitude absolue. Le député du Sénégal place au premier rang de cette catégorie le *sel*, « qui est le mobile commercial actuel presque unique et la cause des migrations et des guerres ».

C'est peut-être aller un peu loin. Il ajoute : « Le sel ne vient pas des côtes (erreur partielle!), puisque les fétichistes et surtout la forêt côtière sont impénétrables au trafic. Le sel n'existe pas, non plus, comme produit naturel au Soudan... C'est le Sahara qui extrait de ses salines et fournit au Soudan tout (?) le sel nécessaire à l'alimentation des populations soudanaises. »

M. d'Agoult, pour arriver à démontrer que des voies de pénétration, dans l'Afrique occidentale, pourront facilement trouver des recettes suffisantes et être assurées d'un trafic rémunérateur, se livre au raisonnement suivant : tout le sel consommé au Soudan et jusque vers la limite de la forêt tropicale (n'oublions pas que celle-ci a plus de 300 kilomètres de profondeur) vient du Sahara. Il vaut 1 franc le kilogramme à Djenné et la barre de 25 kilog. s'y vend 25 francs; à Bobo-Dialasso (mi-distance de Djenné à Kong), le prix est de 50 francs ; à Kong, enfin, distant seulement de 400 kilomètres du golfe de Guinée, le prix atteint 75 francs. M. d'Agoult ajoute que le sel d'Europe commence à apparaître sur les marchés soudanais et que Siguri semble être le point limite où le sel du Sahara et celui d'Europe se font concurrence. Toutefois les indigènes préfèrent le sel africain, qui s'abîme moins que celui d'Europe qui se détériore vite à l'humidité dans les voyages.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour signaler que les caravanes de l'hinterland, les *dioulas*, qui viennent commercer à la côte, ne veulent que du sel fin ; nous savons que des essais répétés, en vue de leur faire prendre du sel en barres importé d'Europe, ont radicalement échoué.

Comme on peut admettre — c'est la thèse de M. d'Agoult — que le sel d'Europe pourra être vendu, même au centre de l'Afrique occidentale, moins de 1 franc le kilogramme, le bénéfice sera encore de 50 %, tous frais de transports payés; le sel européen défiera donc

toute concurrence, puisque c'est le prix de Djenné, point peu éloigné de Tombouctou.

Partant de là et invoquant l'autorité de Milne-Edwards, M. d'Agoult estime que chaque indigène doit consommer environ 4 kilog. de sel par an, soit 0 kil. 10 par jour, ou 3 kil. 600 par an; que la zone d'influence du trafic du chemin de fer s'étendant à 300 kilomètres de chaque côté de la voie, il n'y a qu'à multiplier la quantité de sel ainsi consommé par le nombre d'habitants répartis sur la superficie de kilomètres carrés atteint directement ou indirectement par le chemin de fer, pour se rendre compte des milliers et milliers de tonnes de sel que celui-ci aura à transporter. De la sorte, et de déductions en déductions, le député du Sénégal arrive à prouver que, rien qu'avec le trafic du sel, la recette brute kilométrique serait de 6.750 francs par an. Nous ne suivrons pas M. d'Agoult dans ses autres évaluations qui découlent toutes du raisonnement spécieux qui précède. Nous nous bornerons à présenter les quelques remarques suivantes :

a) Les calculs du savant Milne-Edwards sur la quantité de sel que tout individu doit absorber (environ 4 kilog. par an) peuvent être théoriquement exacts; observons, toutefois, que ces calculs scientifiques portent sur la race blanche; les conditions d'existence des noirs de l'Afrique soudanienne leur ont nécessairement échappé. Notons de plus que, en tenant comme applicables aux indigènes les calculs dont il s'agit, il y a une sensible différence — aussi bien en Europe qu'en Afrique — entre *ce qu'il faut de sel* à l'économie humaine et *la façon dont celle-ci se l'assimile*; l'assaisonnement des aliments y entre pour une faible part. En ce qui concerne les noirs particulièrement, nous pouvons affirmer, parce que nous avons été à même de le voir, au milieu d'eux, en Afrique, que, même dans les endroits où ils sont le plus constamment en contact avec les Européens, ils n'utilisent le sel que dans une proportion infinitésimale pour leur usage personnel. D'ailleurs, l'on sait que le chlorure de sodium est fort répandu dans la nature et que l'économie animale en absorbe autrement qu'au moyen d'addition à la nourriture. Ce qu'il faut dire, c'est qu'une bonne partie du sel importé d'Europe en Afrique sert à divers usages, étrangers à la consommation individuelle des indigènes ; ceux d'entre eux qui se livrent à l'élevage du bétail, comme les Peulhs du Fouta-Djallon et, sans doute, également les habitants du Mossi, en donnent assez fréquemment à leurs animaux. Quant aux noirs, qui, de nos jours, se livrent, de plus en plus nombreux, à la récolte du caoutchouc, avec une imprévoyante frénésie qui fait mourir les lianes, c'est, le plus souvent, le sel qu'ils emploient pour activer la coagulation du latex.

b) Les statistiques du Dahomey et du Soudan — concernant le sel

— invoquées par M. d'Agoult ne nous arrêteront que peu; nous avons sous la main celles de la Guinée française, et la conclusion qui en découle est trop démonstrative pour ne pas frapper sérieusement l'attention. On connaît l'essor considérable pris par le commerce de cette jeune colonie dont la valeur des importations a passé de 9 millions, en 1898, à plus de 15 millions, en 1899. Or, dans ce chiffre, le sel entre :

En 1898 pour.....	363.938 francs.
En 1899 —	342.663 —

en diminution de 21.273 francs d'une année à l'autre, alors que la progression aurait dû être fortement ascendante, proportionnellement aux autres articles d'importation. En admettant que la mercuriale de la douane guinéenne, pour le sel, soit de 60 francs la tonne de 1.000 kilog., c'est donc un peu plus de 6.000 tonnes de sel qui sont entrées en Guinée française au cours de l'année 1898; l'abaissement constaté en 1899 correspond donc approximativement à 100 tonnes, ce qui est considérable dans un pays à négoce si fébrilement ascensionnel. La population de la Guinée française, avant le décret (18 octobre 1899) qui lui a rattaché cinq cercles de l'ancien territoire du Soudan, se composait d'environ 1.500.000 habitants. La quantité de sel introduit dans cette colonie (environ 6.000 tonnes en 1898) donnerait bien la proportion scientifique de 4 kilog. par habitant; mais comme une part très importante du mouvement commercial se fait avec le Soudan occidental (les anciennes douanes soudanaises en font foi), on admettra facilement qu'une bonne partie de ce sel n'est pas restée dans le pays de Guinée. M. d'Agoult en relève lui-même la présence à Siguiri. D'autre part, la population de la Côte d'Ivoire, avant le décret d'octobre 1899, était évaluée à 2.250.000 individus, dont la majeure partie habite la région des forêts impénétrables, ou à peu près, à tout négoce venant du Norel (Soudan méridional). Or, il est entré, en 1898, 1.211.334 kilog. de sel représentant une valeur de 121.136 francs; en 1899, la quantité importée a été de 1.393.920 kilog., pour une valeur de 137.392 francs. Donc la consommation individuelle n'a guère été que de 560 grammes par année, en déficit de plus de 3 kilog. par habitant sur les données scientifiques de Milne-Edwards et les calculs mathématiques de M. d'Agoult.

Revenons à la Guinée française : les produits d'échange sont venus en bien plus grande quantité en 1899 que pendant l'année précédente :

Exportations totales des produits, 7.799.968 en 1898; 9.461.496 en 1899 ; soit 1.461.528 francs en faveur de 1899. Spécialement

l'exportation du caoutchouc s'est accrue de 1 million de francs (5.939.186 francs en 1898 contre 6.993.577 francs en 1899). Ces chiffres, qui sont extraits du *Rapport d'ensemble du gouverneur sur la situation générale de la Guinée française* (p. 13), se passent de commentaires; ils prouvent, à eux seuls, que l'importation du sel n'est pas appelée à une marche régulièrement ascensionnelle; des causes nombreuses peuvent en modifier et même en arrêter le mouvement. Si l'argumentation de M. d'Agoult, au sujet de la consommation progressive de cette marchandise, était exacte, le phénomène de recul que nous avons signalé pour la Guinée française ne se serait pas produit, avec d'autant plus de raison que les caravanes de l'intérieur sont venues en nombre de plus en plus considérable à Conakry spécialement.

Nombre de caravanes entrées à Conakry :

En 1898	20.153
En 1899	41.296

soit 21.148 de plus en 1899 (V. *loc. cit.*, p. 123).

Il eût donc été naturel que ces caravanes aient acheté du sel dans une proportion ascendante; c'est le contraire qui s'est produit. Tout calcul mathématique est donc imprudent en cette matière.

c) Si le sel saharien est l'objet d'un trafic important, auquel se livrent avec le Soudan les marchands musulmans, c'est que, en échange, ils recevaient naguère encore des esclaves qu'ils revendaient fort cher au Maroc et dans la Tripolitaine. L'établissement de notre domination à Tombouctou et dans la Boucle du Niger est en train de tuer ce commerce. Les extracteurs et vendeurs de sel sont donc appelés à voir s'amoindrir leur lucrative industrie; pour ramener à eux les caravanes de dioulas absentes, ils baisseront leur prix de vente du sel; car ils tiendront, avant tout, à écouler ce produit qu'ils exploitent depuis un temps immémorial; ils s'arrangeront — on peut en être sûr — de manière à ne pas perdre leur clientèle; comme ils sont, pour ainsi dire, sur place, le temps ne comptant pas pour eux, ils le transporteront loin à peu de frais et ils le vendront à un prix tel qu'il nous sera bien difficile de les concurrencer à une certaine distance de la côte. Il faut donc, selon nous, beaucoup en rabattre des 10 millions de tonneaux kilométriques qu'indique M. d'Agoult avec une logique si forte en apparence, si faible en réalité, et, dans tous les cas, si contraire à la juste appréciation des choses.

d) En tout état de cause, la théorie qui précède ne serait applicable qu'aux voies soudanaises proprement dites et ne saurait avoir aucun effet sur les chemins de fer du Dahomey et de la Côte d'Ivoire; pour

cette dernière colonie, surtout, le tracé prévu comporte plus de 200 kilom. en pleine et impénétrable forêt dont les habitants, ne consommant guère de sel à l'heure actuelle, ne seront pas des clients bien sérieux pour cette denrée, tout au moins dans les proportions qui ont été indiquées plus haut.

Le raisonnement de M. d'Agoult péchant par la base, c'est-à-dire par le chiffre initial, on doit considérer que le trafic est infiniment moins assuré qu'il l'indique; il faut donc chercher autre chose pour intéresser les entrepreneurs et les capitalistes à la construction et à l'exploitation des chemins de fer de l'Afrique occidentale. D'une manière plus générale, M. d'Agoult semble avoir commis la grave erreur de ne pas distinguer suffisamment entre deux sortes de chemins de fer coloniaux : ceux qui servent à l'exploitation, au transport de richesses préexistantes et déjà mises en valeur, et ceux qui sont appelés, par eux-mêmes, à créer des productions. Les conditions d'établissement de ces deux sortes de chemins de fer sont essentiellement différentes : d'un côté, l'on sait, à peu près, ce que l'on fait et où l'on va; on trouvera donc assez facilement des capitaux; de l'autre, c'est souvent l'inconnu que l'on escompte, plus ou moins favorablement, à l'aide de raisonnements parfois spécieux; on ne doit donc pas s'étonner que les capitaux soient réservés si, en dehors de l'entreprise, hasardeuse en elle-même, on ne leur offre pas de larges avantages compensant les risques qu'ils vont courir. C'est donc fort sagement que M. Guy (*loc. cit.*) s'est exprimé ainsi : « Il ne faut pas se figurer, comme aujourd'hui on a tendance à le faire, qu'il suffit de construire une voie ferrée pour que le pays devienne instantanément riche, peuplé et civilisé. Gardons-nous de l'engouement; car un échec retentissant en pareille matière serait plus préjudiciable à la cause coloniale qu'un succès dû au hasard ne servirait cette même cause. » Puis il constate que, avant d'appliquer un plan d'ensemble adapté aux besoins spéciaux de chacune de nos colonies, il reste à résoudre une foule de questions d'ordre pratique. Cela est vrai.

*
* *

En résumé, tandis que les préférences de M. d'Agoult sont pour laisser une très grande liberté aussi bien dans le choix du tracé que pour les conditions d'exécution, les nôtres — pourquoi le dissimuler? — sont pour une réglementation appropriée aux besoins de chaque contrée, à ses ressources, à son avenir. « Les constructions de ce genre échappent à toute règle générale. »

L'État semble avoir renoncé à prendre, dorénavant, la charge de la construction des chemins de fer coloniaux. Il paraît n'avoir même

plus le désir de subventionner ce genre d'entreprises, ni même d'aider les colonies à trouver de l'argent à meilleur compte, en leur donnant sa garantie. Il préfère traiter ses colonies, si jeunes soient-elles, comme de grandes personnes et leur laisser, sous son contrôle, bien entendu, la faculté de procéder à leur guise : construire, par elles-mêmes, à l'aide de ressources budgétaires ou d'emprunts, ou concéder la construction et l'exploitation en s'y intéressant suivant des modalités diverses, comme cela a eu lieu pour le chemin de fer du Dahomey. Quoi qu'il en soit, et dans tous les cas, il faudra déterminer comment seront rémunérés et garantis les capitaux employés ; sans cela, on n'en trouvera pas. Aussi il convient mieux de dire : « Pas de règles générales, mais des décisions d'espèces », inspirées de la situation géographique, économique et financière de chaque colonie [1].

ASPE-FLEURIMONT,
Conseiller du commerce extérieur.

---

[1] Nous croyons devoir donner ci-après quelques indications spéciales sur les chemins de fer africains déjà existants :

Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

Coût total de la ligne (264 kilom.), 20 millions de francs ; voie 1 mètre ; en 1898, recettes : 1.690.196 francs ; dépenses : 1.497.697 francs ; donc, recette moyenne, au kilomètre, 6.726 francs ; dépense moyenne, 5.673 francs ; bénéfice net, 1.053 fr. ; la garantie d'intérêt de l'État fonctionne.

Les frais annuels d'exploitation au kilomètre se décomposent comme suit :

a) Frais généraux, y compris dépenses de la direction, services sanitaires et autres	1.342 francs
b) Entretien et réfection de la ligne, renouvellement de la voie et des immeubles	1.960 —
c) Traction, ateliers et dépôt	1.760 —
d) Exploitation proprement dite comprenant principalement le mouvement	1.088 —
Total par kilomètre	6.150 francs

Ce détail émane de l'Institut Colonial International, alors que le chiffre de 5.673 francs est celui donné au Parlement.

Chemin de fer du Soudan.

Moyenne des dépenses kilométriques d'entretien et d'exploitation ..... 2.400 francs

(Rapport Riotteau, budget de 1898.)

Chemin de fer du Congo belge.

Même nature de dépenses ..... 5.179 francs
(1897-1898)

(Publicité de la Compagnie, 25e fascicule, p. 46.)

Observons que si le chiffre d'environ 6.000 francs accusé par la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis paraît trop élevé — à dessein peut-être — celui du chemin de fer du Soudan semble trop faible.

LES PROGRÈS DE LA MARINE ALLEMANDE [1]

Le développement de la marine allemande est une des manifestations les plus intéressantes des progrès étonnants qu'a faits depuis quelques années au point de vue économique le nouvel empire allemand. « Notre avenir est sur l'eau », disait, il y a dix-huit mois, l'empereur Guillaume II en inaugurant le nouveau port franc de Stettin. Cette phrase, inscrite au frontispice du pavillon de la navigation allemande à l'Exposition de 1900, est très propre à montrer comment s'oriente aujourd'hui la politique extérieure du nouvel empire. Cette orientation nouvelle mérite d'autant plus d'être remarquée que pendant longtemps l'Allemagne fut un pays essentiellement continental. Jusqu'à la mort de Guillaume Ier, qui était avant tout un soldat, on n'avait accordé qu'une faible attention aux questions maritimes. L'intérêt qu'on leur porte aujourd'hui est surtout le contre-coup de l'essor industriel du pays. C'est par suite du progrès considérable de son industrie que l'Allemagne s'est vue dans la nécessité de vendre, au delà des mers, ses objets manufacturés. Après s'être contentée pendant la première phase de son développement industriel de recourir aux navires des autres puissances, elle ne tarda pas à reconnaître que, faire du commerce maritime avec les navires des autres, c'était se réduire à un rôle passif et laisser à des rivaux souvent mal intentionnés la part du lion [2]. Aujourd'hui, c'est le peuple allemand tout entier qui porte aux questions maritimes et aux progrès de la navigation un intérêt croissant. Le livre auquel nous allons emprunter quelques renseignements, livre fait pour le grand public, et où des questions assez arides sont présentées sous leur aspect le plus frappant, est très propre à donner une idée de l'expansion maritime du nouvel empire. Il mérite d'être lu en France, il complète les ouvrages de M. Charles-Roux et de M. Fleury-Ravarin. Il est propre à stimuler notre inertie, à nous déterminer à faire de plus grands efforts.

Il importe de rappeler d'abord que ce sont surtout des matières

---

[1] *En avant! à toute vapeur! La marine marchande et les constructions navales en Allemagne.* Etude descriptive et illustrée, par G. Lehmann-Felskowski (traduit par E. Schwenn). Paris, Ollendorf, 1900, 1 vol. in-4° de IV-210 pages.

[2] V. mon livre sur *l'Essor industriel du peuple allemand*, 3e édit., 1900.

premières empruntées aux pays d'outre-mer qui servent à alimenter une partie des fabriques et des usines de l'Allemagne. Les marchés lointains fournissent à leur tour aux produits manufacturés allemands des débouchés plus favorables que les contrées passablement saturées de la vieille Europe. Beaucoup de celles ci d'ailleurs, inclinant vers le protectionnisme, ont multiplié les barrières et les droits; leur politique commerciale expose par là même l'industrie allemande à des crises économiques dont le commerce avec les pays d'outre-mer lui permet, dans une certaine mesure, de conjurer la gravité.

Le livre de M. Lehmann-Felskowski, publié avec la collaboration de spécialistes distingués (tels que MM. Neumayer, Boysen, Lindemann, Steinhaus, etc...), renferme une foule de détails que nous ne pouvons reproduire ici, sur la composition de la flotte à vapeur et de la flotte à voiles, sur les lignes de navigation, sur le service des armements, sur l'importance de la marine pour la science, sur les constructions navales, sur le développement des chantiers, les types de navires auxquels on accorde aujourd'hui la préférence, sur les travaux d'agrandissement des ports, etc... Des statistiques, clairement présentées, augmentent l'utilité de cette publication, illustrée de nombreuses gravures. Les chapitres les plus instructifs peut-être, au double point de vue de la marine de guerre et de la marine marchande, sont ceux consacrés aux chantiers de construction et à « l'architecture navale ». Les explications de M. Steinhaus semblent confirmer ce qu'écrivait récemment l'attaché de marine des États-Unis à Berlin, le capitaine Beehler, qui déclare que « l'organisation de la section qui s'occupe de la construction des navires est, dès maintenant, très supérieure à celle qui existe en Angleterre et en France », et qui invite son gouvernement à envoyer de préférence des élèves ingénieurs en Allemagne pour parfaire leur éducation.

Les comparaisons que nous pouvons faire avec l'Allemagne sont en effet bien affligeantes pour nous. Nous avons, par exemple, construit, en 1898, 41 navires jaugeant 53.483 tonnes, l'Allemagne en a construit 83 jaugeant 136.186 tonnes.

En 1900, elle n'a pas lancé, tant pour elle-même que pour d'autres puissances, moins de 385 navires jaugeant 272.778 tonneaux. En outre, 62 autres navires jaugeant 109.292 tonneaux ont été construits pour le compte de l'Allemagne sur divers chantiers d'Angleterre et de Hollande [1].

---

[1] V. *Revue générale de la marine marchande*, 24 janvier 1901, p. 53, et rapport de M. Bœufvé, *Moniteur officiel du commerce*, 24 janvier 1901, p. 76. — Les statistiques du *Lloyd* (qui ne tient compte que des navires de 100 tonneaux) donnent pour l'Allemagne 116 navires jaugeant 260.751 tonneaux, et pour la France 85 navires jaugeant 165.348 tonneaux. De 1890, où elle était de 944.000 tonnes, notre flotte commerciale n'a cessé de décroître jusqu'en 1897. En 1898 elle est remontée

Les statistiques récemment publiées par la *Revue générale de la marine marchande* (n° du 7 février) et par le *Moniteur officiel du commerce* (n° du 14 février) nous apprennent qu'actuellement 307 navires à voiles et 486 navires à vapeur sont attachés au port de Hambourg[1] (sans parler de 60 remorqueurs, 10 chalutiers et 160 bateaux de pêche de haute mer). En outre, 30 vapeurs jaugeant 166.460 tonneaux sont en construction. Il n'y a pas moins de 196 maisons d'armement dans cette ville.

J'ai visité moi même quelques-uns des principaux chantiers : ceux de Blohm et Voss à Hambourg, ceux de l'*Actiengesellchaft* Weser à Brême, le chantier *Germania* à Kiel, celui du *Vulcan* à Bredow près de Stettin, ceux de *Schichau* à Danzig et Elbing. Il y en a d'autres encore qui sont fort actifs, ceux du *Neptun* à Rostock, du *Reiherstieg* et de *H. Brandenburg* à Hambourg, de I. C. Tecklenborg à Bremerhaven-Geestemünde[2], le *Bremer Vulcan* à Vegesack, les chantiers Howaldt à l'embouchure de la Schwentine, les chantiers de Stettin (*Oderwerke*) de Flensburg, de Papenburg, etc. Une partie de la batellerie fluviale se construit au surplus sur des chantiers spéciaux comme celui de Mannheim ou celui des frères Sachsenberg à Rosslau, sur l'Elbe, avec succursale à Cologne. Il convient de signaler aussi les docks flottants comme celui qui a été récemment construit par la maison Blohm et Voss et dont les dimensions sont telles qu'il peut contenir les plus grands navires de commerce ou de guerre[3].

à 900.000 tonnes et a atteint, en 1899, 957. Malheureusement, sur cette augmentation de 57.000 tonnes, 36.000 reviennent à des voiliers. Il est triste de constater que c'est surtout de ce côté que se porte notre effort. C'est la législation si étrange des « primes » qui explique cette anomalie. « Quand nous voyons le prodigieux développement de la marine à vapeur allemande, écrivait récemment le vice-amiral de Cuverville, le cœur se serre en constatant l'état stationnaire et misérable de la nôtre. Cette situation, qui tient à des causes complexes, est-elle sans remède? Nous ne le pensons pas. Dans tous les cas, nous trouvons encore dans les grandes pêches et dans la pêche côtière d'abondantes et de précieuses ressources qui, avec l'organisation de nos spécialités formées dans les écoles, pourraient, dans le cas d'une guerre maritime, assurer la mobilisation rapide des unités de combat. » — *Cf.* sur les constructions navales en Angleterre, *ibid.*, 7 février 1901, p. 115.

[1] C'est une augmentation de 70 navires et de 150.000 tonnes sur les chiffres de 1899.

[2] Ce chantier construit en ce moment, pour le compte de la maison Laisez, un cinq-mâts qui aura 122 mètres de long, 16m,30 de large, 10m,25 de creux et jaugera 8.200 tonneaux.

[3] Signalons à ce sujet le récent ouvrage de M. Ernst Baasch, directeur de la Bibliothèque du commerce de Hambourg : *Beiträge zur Geschichte der deutschen Schiffbaues und der Schiffbaupolitik.* L'auteur, qui s'est livré à des recherches minutieuses dans les archives des principaux ports de mer, montre que l'industrie des constructions navales était déjà très importante en Allemagne avant le XIXe siècle, et estime qu'elle était même plus également répartie qu'aujourd'hui entre les différents ports. On trouvera dans son livre d'intéressants détails sur la politique d'*étapes* et les luttes à l'aide desquelles beaucoup de villes cherchaient à se réserver le droit exclusif de construire des navires.

Les deux plus gros navires actuellement en service sont le *Kaiser Wilhelm der Grosse* et le *Deutschland*. Le premier, construit en 1897 pour la compagnie du Norddeutscher Lloyd, ne jauge pas moins de 20.000 tonnes et sa capacité intérieure est de 14.369 tonnes; sa longueur à la ligne de flottaison est de 190m50; sa largeur de 20m10; il file 22 nœuds à l'heure.

Le *Deutschland*, mis en service il y a quelque mois par la ligne Hamburg-Amerika, a un déplacement de 23.000 tonnes et une capacité intérieure de 16.000. Les machines ont une force totale de 35.600 chevaux; il file 23,36 nœuds. Il mesure 209m50 de longueur, et c'est lui qui détient jusqu'à ce jour le record de la vitesse. Il a traversé l'Atlantique en cinq jours 7 heures 35 minutes. Le *Deutschland* a coûté 13.860.000 marcs. Il consomme 572 tonnes de charbon par jour[1].

Le *Norddeutscher Lloyd* vient de faire construire deux nouveaux bâtiments : le *Kronprinz Wilhelm*, qui a 202m34 de long et un déplacement de 21.100 tonnes; et le *Kaiser Wilhelm II*, qui n'a pas moins de 215m34; il déplace 24.700 tonnes, et ses machines ont une force de 38.000 chevaux. Ces énormes navires ne coûteront pas moins de 20 millions de marcs. S'ils répondent aux espérances fondées sur eux, ils traverseront l'Atlantique en moins de cinq jours.

C'est en étudiant le progrès de ces grandes compagnies qu'on se rend le mieux compte des transformations qui se sont opérées depuis quelques années dans la marine marchande. Le type du bateau de commerce d'autrefois était un voilier de 4 ou 500 tonnes qui coûtait environ 50.000 marcs, et le corps même du navire représentait au moins 60 % de cette somme. Le type actuel est un vapeur de 4 à 8.000 tonnes dont le prix varie de 3 à 10 millions de marcs : la ma-

---

[1] Une Revue anglaise, *The machinery market*, s'est livrée au sujet du *Deutschland* à de curieux calculs. Les machines de ce navire sont celles qui jusqu'à ce jour produisent le maximum d'effet, avec le minimum de dépense de charbon, deux tiers de kil. de charbon correspondant à une force d'un cheval pendant une heure. En admettant que la force d'un cheval soit équivalente à celle de 14 hommes, on doit conclure dans les machines du *Deutschland* qu'une tonne de charbon produit autant de force motrice qu'un homme travaillant pendant six ans, à raison de 3.000 heures de travail par an. Or le *Deutschland*, pour faire 23 nœuds à l'heure, a besoin d'une force de 35.600 chevaux. Pour obtenir une pareille force motrice à l'aide de forces humaines il ne faudrait pas moins de 493.400 rameurs travaillant sans interruption, comme c'est le cas pour les machines.

Il est intéressant de remarquer qu'actuellement les forces motrices installées sur les navires dépassent notablement celles qui existent sur la terre ferme. Comme le remarque la *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, le *Deutschland* possède à lui seul avec ses 35.600 chevaux-vapeur une force motrice supérieure à celle qui en 1895 était employée dans la ville de Hambourg tout entière (qui ne comptait alors que 22.886 chevaux-vapeur). Il n'y avait en 1895 dans les 28 plus grandes villes de l'Allemagne que 354.658 chevaux-vapeur, alors que la seule Compagnie Hamburg-Amerika en avait 425.000.

chine et ses accessoires représentent près de la moitié de cette somme. La coque ne figure que pour un tiers de la dépense. La construction de semblables navires nécessite des ateliers de construction immenses et on comprend l'importance qu'a prise aujourd'hui en Allemagne l'industrie des constructions navales. Ce qui est aussi remarquable, c'est la rapidité avec laquelle les principales compagnies de navigation allemande ont renouvelé leurs flottes, s'efforçant de se tenir à hauteur de tous les progrès. De tous les bateaux que possédait la ligne Hamburg-Amerika en 1880, il n'y en a plus que trois qui soient encore actuellement en service[1], et le Norddeutscher Lloyd n'en a plus que deux datant de la même époque.

L'un des principaux résultats de cet effort de transformation a été l'accélération des services postaux ; ce sont les Allemands qui livrent le plus rapidement en Europe les lettres d'Amérique. D'après les dernières statistiques américaines, les durées *moyennes* de transmission ont été par les navires allemands de 161 heures 4 ; par les navires anglais de 166 h. 5 ; par les américains de 177 h. 9 ; par les français de 204 h. 6.

La durée du transport a varié pour les services français entre 202 et 227 heures ; pour les services anglais entre 166 et 244 ; pour les services américains entre 177 et 200 ; pour les services allemands entre 161 et 195.

On n'apprendra pas sans intérêt que depuis 1888 l'Allemagne a dépensé plus de 600 millions de francs pour l'agrandissement et l'amélioration de ses ports. A Hambourg notamment, les dépenses effectuées depuis 1872 atteignent déjà 400 millions. Et on ne se montre pas encore satisfait. On construit trois nouveaux bassins sur la rive gauche de l'Elbe dans le territoire appelé Kuhwärder (ce qui entraîne une nouvelle dépense de 40 millions). Les nouveaux bassins seront terminés cette année et le Sénat de cette ville s'occupe dès

[1] La Compagnie Hamburg-Amerika vient d'acheter les quatre vapeurs de la maison anglaise Gellotley, Hankey et Ce (service d'Anvers à la Plata). Elle avait précédemment acheté les treize vapeurs de la Compagnie Freitas : elle veut manifestement monopoliser le service d'Anvers à La Plata, ce qui fera baisser les frets et ne peut manquer de nuire à nos ports de Dunkerque et du Havre. Les deux grandes Compagnies Hamburg-Amerika et Norddeutscher Lloyd ne sont pas les seules à étendre leur champ d'action. Ainsi la Hansa, compagnie brémoise, vient d'organiser une nouvelle ligne entre New-York et Calcutta. A l'aller, les bateaux toucheront au Cap ; au retour, ils reviendront à New-York par le canal de Suez. Neuf bateaux sont affectés à ce service : ces bateaux ont une capacité de jauge de 8.000 tonnes et une vitesse moyenne de 11 nœuds. La Hansa, dont le capital social a été récemment porté à 15 millions de marcs, dispose maintenant de 150.000 tonnes de registre et occupe le troisième rang parmi les grandes compagnies de navigation (v. *Moniteur officiel du commerce*, 21 février 1901, p. 164). L'Allemagne vient maintenant immédiatement après l'Angleterre pour le mouvement maritime dans le canal de Suez. Les dernières statistiques indiquent (pour 1899) 387 navires allemands jaugeant 1.492.657 tonnes, et seulement 226 navires français jaugeant 940.124 tonnes.

maintenant de rechercher de nouveaux emplacements pour des agrandissements futurs[1].

Nos lecteurs savent déjà avec quelle ardeur le gouvernement impérial s'occupe de l'augmentation de sa flotte de guerre. On trouvera à cet égard dans l'ouvrage qui nous sert de guide des détails fort intéressants[2]. Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1917 la flotte de guerre doit comprendre 38 vaisseaux de ligne et 52 croiseurs (dont 14 grands et 38 petits). Déjà 3 cuirassés de 11.000 tonnes, l'*Empereur-Guillaume*, l'*Empereur-Barberousse* et l'*Empereur-Charlemagne*, 5 croiseurs cuirassés (dont 1 de 8.000 tonnes et 4 de 2.600) sont terminés. 5 autres cuirassés et 1 croiseur cuirassé le seront prochainement. Enfin 2 cuirassés, 1 croiseur cuirassé et 3 croiseurs protégés sont ou vont être mis sur les chantiers.

La sollicitude et l'attention avec lesquelles les Allemands s'occupent de toutes les questions relatives à leur expansion maritime ne sauraient être trop imitées par les Français. Si l'Allemagne a conquis aujourd'hui une si grande place sur les marchés du monde, cela tient en partie à ce que les populations allemandes, dans leur ensemble, comprennent mieux que nos populations françaises le rôle que joue la mer dans la vie contemporaine[3]. Si nous voulons à l'exemple de l'Allemagne développer notre marine marchande si lamentablement insuffisante, il faut comme elle travailler avec plus d'intelligence des questions, plus de méthode, plus de persévérance pour reconquérir la place à laquelle nos qualités naturelles comme nos traditions nationales nous donnent le droit de prétendre.

GEORGES BLONDEL,
Professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales.

---

[1] V. *Moniteur officiel du commerce*, 14 février 1901, p. 135.

[2] Cf. un article de SÜSSENGUTH, *Die Kriegsmarine in* 1900 (avec illustrations), *Marine-Rundschau*, février 1901, p. 129.

[3] V. sur le mouvement maritime des principaux ports de l'Europe le *Journal de la Société de statistique*, janvier 1901, p. 36. Le mouvement du port de Hambourg s'est encore développé cette année, sinon au point de vue du nombre des navires, au moins, ce qui est plus important, au point de vue du tonnage, comme le prouve le tableau suivant :

	1899		
Entrées.....	13.312	navires jaugeant	7.766.000 tonneaux
Sorties.....	13.306	—	7.780.000 —
	1900		
Entrées.....	13.103	navires jaugeant	8.041.000 tonneaux
Sorties.....	13.109	—	8.050.000 —

LA JUSTICE INDIGÈNE A MADAGASCAR

Dans les forêts de la région montagneuse de Madagascar, comme parmi les bois sablonneux de ses côtes, croît un arbre de moyenne grandeur, à l'aspect agréable, que les indigènes appellent « Vao Tanghin »; ses branches, revêtues de bouquets de feuilles vertes de forme allongée et aiguë, portent des fleurs lilas et des fruits semblables à des pêches de grosseur moyenne dont les extrémités seraient coniques. Au milieu de leur pulpe, ces fruits ont un noyau qui recouvre une amande contenant l'un des poisons les plus célèbres dans la pénalité des peuples barbares : la propriété toxique de cette amande servit longtemps dans le système de législation des Hovas, qui en usèrent surtout pour assurer leur domination sur l'ensemble de l'île.

Le tanghin était employé à titre de supplice ou d'épreuve judiciaire. Dans le premier cas, trois morceaux de la peau d'une poule étaient placés dans un mélange d'eau et d'amande râpée ; l'accusé devait avaler le tout et le rejeter ensuite par vomissement pour prouver son innocence : si un seul des morceaux manquait, il était déclaré coupable. Dans le second cas, la dose était assez forte pour empoisonner le malheureux, qui périssait dans d'horribles souffrances. Le tanghin était préparé par un fonctionnaire spécial qui connaissait la vertu de cette plante et pouvait en graduer les effets à sa volonté; la plupart du temps, le préparateur était à la dévotion du chef qui rendait la justice et partageait avec lui les dépouilles de la victime : cette forme de jugement était tellement passée dans les mœurs, que l'on voyait parfois des accusés, forts de leur innocence, aller au-devant de l'épreuve, comme faisant appel à un jugement suprême.

L'usage officiel du tanghin fut aboli par Radama II en 1862, en même temps que la peine de mort, mais il ne disparut pas complètement des mœurs de la cour et servit encore pour l'exécution des condamnés politiques. Une pareille procédure devait faciliter bien des abus et la sévérité des lois d'Andrianampoinimerina [1], qui avaient presque toutes la peine capitale comme sanction, permettait d'y faire un appel fréquent. Le vol, le jugement partial, le fait de fumer du chanvre, de s'enivrer, étaient punis de mort! D'autres supplices

[1] Andrianampoinimerina, fondateur de la dynastie hova, fut le premier qui établit des lois dont il nous soit resté quelques traces. Il fixa la valeur des poids, des fractions de pièces d'argent destinées au paiement et la longueur de la brasse.

que le tanghin étaient d'ailleurs en usage chez les Hovas et ceux qui eurent lieu à Tananarive sous le règne de Ranavalona Ier forment un long recueil qui fait frémir d'épouvante. Pour les gens des basses castes [1] et pour les esclaves, on transformait les exécutions en spectacle public.

Tananarive est bâtie sur une colline haute de trois cents mètres environ, qui, s'étageant en pentes douces vers l'Est, le Nord et le Sud, offre vers l'Ouest une face abrupte et perpendiculaire interrompue vers son tiers inférieur par un talus incliné d'où le précipice continue jusqu'à l'ancien Champ-de-Mars [2]. C'était du haut de cette nouvelle roche Tarpéienne que l'on précipitait les criminels, les accusés et souvent des chrétiens martyrs; des bourreaux placés au pied de la montagne achevaient ceux qui vivaient encore après cette effroyable chute : une foule d'indigènes assistait en silence à ce cruel spectacle.

Dans les parties de l'île où se faisait sentir l'influence des Hovas, la justice était rendue avec la même rigueur; dans celles qui échappaient à leur autorité, les rois ou chefs de tribus rendaient leurs sentences suivant la coutume locale et sans aucune règle précise. Lorsqu'il s'agissait de trancher des différends entre particuliers, les décisions étaient souvent en faveur du plus offrant. Quelquefois, c'était l'assemblée des habitants du village, réunie sur la place publique, qui prononçait par acclamation sur le sort des accusés : ce genre de jugement s'appliquait aux fautes pouvant porter atteinte aux biens communs de la tribu ou à son organisation politique.

L'avènement de Radama II (1861) vint adoucir ces mœurs barbares et nous rappelons avec satisfaction que ce résultat fut obtenu grâce à l'influence de notre compatriote Jean Laborde. Laborde avait depuis longtemps pris un grand ascendant sur Radama II, et lorsque ce prince monta sur le trône, il lui fit décréter l'abolition de la peine de mort; c'était empêcher à jamais le retour des jours d'excès et de rigueur durant lesquels, sous le plus futile prétexte, on décimait la population. Malheureusement, Radama II fut assassiné après vingt et un mois de règne par des fanatiques du vieux parti hova, qui le trouvaient trop attaché aux Européens; ses réformes ne disparurent cependant pas avec lui et moins de cinq ans après sa mort, en 1868, parut le premier code malgache imprimé. A la vérité, ce code consacrait la plupart des coutumes anciennes; mais il portait la marque des influences civilisatrices qui s'étaient fait sentir à la cour sous

---

[1] Le peuple malgache était divisé en 7 castes; la 1re comprenait la famille royale et la 7e les affranchis récents; les esclaves n'appartenaient à aucune caste.

[2] Aujourd'hui la place Mahasina, où se trouvent l'hippodrome et les pistes vélocipédiques de la Société sportive de Tananarive.

Radama II ; la peine capitale n'était maintenue que pour quelques cas exceptionnels ; la réduction en esclavage pour dettes et la traite pour l'extérieur de l'île étaient interdites. La peine de mort, les fers qui équivalaient aux travaux forcés, l'amende et la déchéance pour les seigneurs féodaux étaient les seules pénalités qu'il prononçât.

Le code de 1868 se composait de 101 articles assez mal groupés. L'échelon des peines suivait une gradation descendante pendant les 68 premiers articles. On trouvait ensuite, sans aucune méthode, des dispositions de procédure, des pénalités et des articles réglant le droit civil.

Les crimes énoncés dans les cinq premiers articles et réprimés par la peine de mort étaient : la rébellion, l'assassinat, les voies de fait à l'aide d'une arme tranchante, alors même que le coup donné n'entraînait pas la mort, la complicité ou la provocation à ces crimes.

L'incendie, le vol des personnes, l'exportation ou l'importation des esclaves et la violation des tombeaux ou des sépultures étaient punis des fers à perpétuité : ce dernier crime était fort rare, le respect des morts étant l'une des coutumes les plus en honneur chez les peuples malgaches.

Venaient ensuite les fautes dont la répression entraînait vingt ans de fers : faux, vol de cachets ou de sceau officiel, vol avec effraction, avec récidive ou en groupe, faux témoignage, sorcellerie, recherche ou exploitation des métaux précieux, ivrognerie et commerce illicite de la poudre. Le vol simple était puni de dix ans de fers ; cette sévérité, qui nous paraît excessive, explique comment, jusqu'au moment où Madagascar est devenue colonie française, ce délit y était presque inconnu ; la plupart des maisons étaient ouvertes à tout venant sans que jamais rien disparût : les bourjanes, porteurs qui font les voyages entre les différentes localités, étaient renommés pour leur honnêteté parfaite. On leur confiait des marchandises de valeur débarquées dans les ports de Tamatave ou de Majunga, marchandises qu'ils remettaient huit ou dix jours plus tard aux destinataires de Tananarive ou de Fianarantsoa : il n'y a aucun exemple de détournement ou de vol commis par eux avant 1895.

Je me souviendrai longtemps de l'effarement du payeur de l'armée, installé à Tamatave au lendemain de la guerre, le jour du départ du premier million qu'il dirigeait sur Tananarive, en voyant toutes les caisses de vingt mille francs attachées par paire à des bambous, abandonnées au milieu de la rue, pendant que les porteurs allaient à la hâte quérir au marché leurs dernières provisions de route : riz, tabac, rhum, etc. Son effroi se changea en inquiétude lorsqu'il vit le convoi partir vers la capitale sans un seul soldat d'escorte. Il ne fut rassuré que le soir du huitième jour, par un télégramme lui annonçant l'arrivée des fonds sans incident. C'est ainsi que furent trans-

portés les trois premiers millions nécessaires au corps expéditionnaire. Que les temps ont changé depuis lors! En cinq ans, notre civilisation, nos exemples et aussi la douceur de nos lois ont fâcheusement modifié les indigènes.

Cinq ans de fer attendaient les calomniateurs, ceux qui critiquaient publiquement les actes du gouvernement ou qui extorquaient des biens; l'abus de confiance au préjudice de l'Etat était puni de trois ans de fer, la vente des rhums en Imerina et l'ivresse de chanvre de deux ans.

L'article 66 mérite une mention spéciale; il est ainsi conçu : « Tout vol de cannes à sucre, manioc, patates, maïs, melon, bananes, feuilles de songe, pommes de terre, pistaches, haricots, etc..., sera puni de trois mois de prison, et la valeur des choses volées devra être remboursée au propriétaire. Toutefois, s'il est constaté que le voleur n'a pris que ce qu'il pouvait manger sur place, il ne sera passible d'aucune peine. »

C'est le droit du pauvre, tel que le voudrait M. Magnaud : les Hovas, peuple barbare, l'appliquaient déjà en 1868, tandis que les efforts du président du tribunal de Château-Thierry n'ont pu encore faire entrer cette pratique dans nos mœurs judiciaires.

La série des contraventions pour divagation d'animaux, incendie accidentel, séduction d'une femme mariée, etc., n'était puni que d'une amende.

Les andriana (seigneurs féodaux) qui commettaient des exactions étaient dépouillés de leurs fiefs : les fiefs et les serfs ne pouvaient être vendus ni donnés en gage.

Une disposition spéciale, inscrite à l'article 69, a été plusieurs fois mise en vigueur par le gouvernement malgache : elle prescrivait l'expulsion des étrangers à quelque nationalité qu'ils appartinssent, s'ils étaient convaincus de nuire aux intérêts du royaume.

Au point de vue civil, l'article 71 établissait la valeur des testaments; les articles 72 et 73 prévoyaient le droit des parents de rejeter ou de déshériter leurs enfants et d'en adopter d'autres. L'article 87 était le corollaire de la dure pénalité infligée pour violation de sépulture : il décidait qu'un terrain sur lequel se trouve un tombeau de famille ne pourrait pas être vendu, même entre cohéritiers. La vente à réméré étant d'usage courant, l'article 85 tranchait les difficultés qui s'élevaient parfois en décidant que tout était remis en l'état par la restitution par le vendeur, des sommes reçues de l'acheteur. La prison pour dettes existait. Enfin deux articles avaient pour but d'enrayer le nombre des instances engagées à tort par les Malgaches, qui sont très procéduriers :

« Art. 91. — Quiconque poursuivra injustement le recouvrement d'une créance supposée sera tenu d'en payer lui-même le montant,

et à défaut, sera mis aux fers jusqu'à versement intégral de la créance indûment réclamée.

« Art. 92. — Quiconque revendiquera dans un procès la propriété de biens, grands ou petits, et, après débat contradictoire, sera déclaré partie perdante, sera astreint à payer la moitié de la valeur des biens injustement revendiqués. A défaut de paiement, il sera mis aux fers à raison de 0 fr. 60 par jour. »

Les lois de 1868 prescrivaient de tenter la conciliation pour tous les différends. Ce règlement à l'amiable avait lieu sur sollicitation du demandeur devant les fokon'olona[1] ou les familles; les décisions prises ne l'étaient jamais en dernier ressort: il n'y avait pas à vrai dire de jugement de conciliation, mais une espèce de contrat public ou écrit entre les deux parties.

Les juges étaient nommés par la reine; l'article 100 punissait de cinq ans de fers quiconque, non investi des pouvoirs nécessaires à cet effet, était convaincu d'avoir jugé. Toute assignation en justice donnée par des gens qui n'en avaient pas le droit ou tout ordre judiciaire dénaturé par un huissier ou messager de la reine entraînait pour son auteur la peine de deux ans de fers. Ces dernières dispositions étaient aussi consignées dans la préface des lois de 1868, dans laquelle Ranavalomanjaka s'exprimait ainsi : « Bien que je mette ces lois à votre disposition, personne ne pourra s'en servir pour juger, à l'exception des chefs que j'aurai investis des pouvoirs nécessaires pour qu'ils agissent légalement; si d'autres que ceux que j'ai désignés s'occupaient de rendre la justice, je les ferais mettre aux fers à perpétuité. »

On remarquera qu'il n'y a rien dans ce code qui ait trait au patronat ou aux conditions de travail : cela n'était pas nécessaire, grâce à l'esclavage, qui fournissait la main-d'œuvre, et qui était consacré par les deux articles suivants :

« Art. 36. — Quiconque fera passer pour esclave un homme libre sera passible de cinq ans de fers. »

« Art. 37. — Tout esclave qui se prétendra homme libre, alors qu'il ne sera pas encore affranchi, sera passible de trois ans de fers. »

La 101e et dernière loi constate le principe du pouvoir absolu de la reine.

« C'est la reine qui, seule, dans le royaume, a le pouvoir et la souveraineté absolue sur toutes choses.

« Soyez sages et comportez-vous bien, peuple, car les lois sont les mêmes pour tous ! Je dois et vous devez les observer dans l'intérêt de la tranquillité du royaume et de votre bonheur à tous; quiconque

[1] Le fokon'olona était l'assemblée des notables du village, il comprenait les fonctionnaires et les vieillards; quelquefois même les femmes de sang royal y étaient admises : la princesse Juliette fit longtemps partie de celui de Tamatave.

transgressera ces lois sera puni par elles; car, ainsi que vous, j'ai à les observer moi-même. »

Le code de 1881 fut la seule modification apportée aux lois du royaume avant notre prise de possession de l'île : nous signalerons seulement ses différences essentielles avec celui de 1868 qui en fut le précurseur.

Le code de 1881, beaucoup plus complet, contient 305 dispositions divisées en chapitres dont le groupement et la rédaction laissent soupçonner l'intervention du législateur civilisé : il s'inspire des idées chrétiennes, qui, tant avec les Jésuites qu'avec les pasteurs anglicans, avaient pénétré à la cour madécasse, et contient des dispositions relatives à l'état civil, aux écoles, aux poids et mesures, indices de sérieux efforts dans l'œuvre de civilisation.

Les lois nouvelles portent aussi la marque des préoccupations fiscales qui inquiétaient Rainilaïarivony; la prison y est souvent remplacée par l'amende, et la confiscation des biens vient presque toujours s'ajouter à la peine capitale ou à celle des fers à perpétuité : les impôts y sont inscrits en même temps que la contrainte par corps. Une journée d'emprisonnement est évaluée à 0 fr. 60.

Le chapitre qui traite de l'esclavage contient des dispositions nouvelles qui défendent la traite dans l'intérieur du royaume.

« ART. 45. — L'esclave ne peut être vendu pour en faire commerce; le maître seul peut le vendre à un autre homme de caste qui le conservera comme maître. Si quelqu'un vend un esclave pour en tirer profit (c'est-à-dire à un marchand d'esclaves), il est condamné à une amende de 50 francs et de 10 bœufs par esclave trafiqué. S'il ne peut payer l'amende, il est mis aux fers à raison de 0 fr. 60 par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende.

« ART. 46. — Un acheteur d'esclaves ne peut acheter que ceux qu'il garde. »

Cet article est sanctionné par les mêmes peines que le précédent.

Pour que ces dispositions produisent bien leur effet, les articles suivants prescrivent que la vente d'un esclave, son affranchissement ou son rachat ne seront valables que s'ils sont enregistrés sur les livres du gouvernement. Enfin l'article 107 décide : « Les hommes libres ne peuvent plus devenir esclaves, pour quelque raison que ce soit[1]. »

[1] Ainsi en 1881, d'une part, aucun homme libre ne pouvait plus devenir esclave; d'autre part, les esclaves pouvaient être affranchis pour services publics ou par leurs maîtres; ils pouvaient aussi se racheter d'autant moins cher que le trafic étant à l'avenir interdit, leur valeur était très dépréciée. C'était à bref délai l'extinction naturelle de l'esclavage : cette façon de procéder était plus sage, croyons-nous, que la mesure qui, en le supprimant brusquement, portait préjudice aux maîtres et laissait du jour au lendemain près de 200.000 esclaves sans feu ni lieu : ce furent ces derniers qui pour une bonne part formèrent les bandes de l'insurrection de 1896.

Un chapitre spécial sur le mariage se ressent du puritanisme anglican ; il punit d'une amende très légère l'union libre et autorise le divorce.

Le désir de former une aristocratie de race est nettement indiqué par les articles suivants :

« ART. 59. — Les nobles des trois premières castes ne peuvent se marier qu'entre eux.

« ART. 60. — Si un noble des trois premières castes épouse une roturière, il devient d'une caste inférieure.

« ART. 61. — Les nobles de la dernière caste qui épousent une roturière deviennent roturiers.

« ART. 63. — Un noble ou une noble qui a des relations coupables avec une ou un roturier est puni de huit ou quatre mois de prison, et il est en outre soumis au jugement de famille de ses ascendants. »

Cette dernière disposition veut dire que ses parents peuvent le rejeter ou le déshériter.

L'avortement, dont il n'était pas non plus parlé dans les lois de 1868, est puni de deux ans de prison : cette peine a été introduite pour essayer d'enrayer les pratiques criminelles des femmes hovas ou malgaches, et n'y a malheureusement pas réussi : surtout dans les classes riches, les nombreuses familles sont rares.

L'exercice de la médecine et la vente des médicaments, en particulier des poisons, étaient réglementés.

De nouveaux articles punissaient ceux qui répandaient de faux bruits en publiant des avis dans l'intention de provoquer des troubles ou des émeutes, des écrits licencieux et des satires contre le gouvernement.

Le droit de légitime défense était inscrit pour la première fois dans les lois de 1881 ; la responsabilité pénale commençait à dix ans.

Un certain nombre d'articles fixaient les attributions des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, des affaires militaires, de l'instruction publique et des conseillers de la reine ; ils déterminaient aussi les règles à suivre dans l'exécution des services publics par les fonctionnaires qui jusqu'alors n'avaient aucune ligne de conduite. Une police locale dont les membres portaient le nom d'*antiles* ainsi que des prisons étaient organisées.

Plusieurs dispositions constituaient un domaine d'État à l'aide des forêts et des terrains non cultivés, prescrivaient des mesures pour protéger les hautes futaies et interdisaient l'incendie des landes.

Le chapitre de la vente et de la location des terrains décidait que les baux ou contrats de vente devaient être enregistrés pour être valables : il défendait aux indigènes, sous peine des fers à perpétuité et de confiscation des biens, la vente de terre aux étrangers : les Euro-

péens, quelle que fût leur nationalité, ne pouvaient donc devenir propriétaires territoriaux.

Au point de vue civil, les lois de 1881 contiennent des dispositions traitant des naissances, des décès, des mariages, du service militaire, des droits des nobles dans leurs fiefs, des testaments, des emprunts et dettes.

En ce qui concerne la procédure, les dispositions essentielles sont analogues aux nôtres.

Il était longuement traité de l'instruction publique dans les derniers paragraphes: elle était rendue obligatoire pour les enfants de huit à seize ans; quand un élève avait commencé son enseignement dans une école, il devait l'y terminer et ne pouvait en être retiré et envoyé dans une autre. Cette disposition avait été introduite afin d'éviter les rivalités religieuses des missions catholiques et protestantes qui, avant 1881, s'efforçaient de s'enlever réciproquement les enfants de leurs adeptes.

Les instituteurs étaient nommés après examen. Enfin l'article 249 disait : « Si des enfants fréquentent une école dont l'ouverture n'a pas été acceptée par le Ministre de l'instruction publique, ou dans laquelle les examinateurs officiels ne peuvent entrer pour faire passer des examens, ils sont considérés comme n'allant pas en classe et leurs parents punis d'une piastre d'amende. La contrainte par corps pour cet article s'applique à raison de un jour par huitième de piastre[1]. » Les règles concernant l'instruction publique furent généralement bien observées en pays hova, betsiléo, et dans les principales villes de la côte où résidaient des gouverneurs généraux hovas. En 1898, les diverses missions françaises ou étrangères, officielles ou libres, tant catholiques que protestantes, entretenaient 232 professeurs européens et 5.591 maîtres indigènes, donnant l'enseignement à plus de 280.000 enfants.

Telle fut, rapidement esquissée, la législation de l'île avant notre prise de possession. Voyons par qui elle était exercée.

La justice était rendue par les gouverneurs hovas, qui appliquaient sur les hauts plateaux les lois que nous venons d'exposer et dans le reste de Madagascar les coutumes de chaque tribu : ils étaient assistés de fonctionnaires nommés « andriambavinty » (chefs de nobles ou grands juges) et de notables qui appartenaient aux familles autochtones, mais à titre consultatif seulement. Les andriambavinty avaient pour mission de renseigner sur les usages locaux, le gouverneur prononçait seul la sentence.

Il y avait trois séries de juridictions : le tribunal de conciliation qui était formé par les familles ou les corps de village qui connaissaient

[1] La piastre vaut cinq francs.

en premier ressort de tous les différends; le tribunal du gouverneur devant lequel étaient portés les litiges qui ne pouvaient se résoudre à l'amiable et toutes les contraventions, délits ou crimes; on appelait de ses jugements devant la cour de la reine siégeant à Tananarive et composée de juges nommés par elle. Aucune rétribution n'était donnée sur le budget de l'État au personnel judiciaire et les indigènes n'avaient que peu de confiance en des juges dont les sentences n'étaient pas toujours désintéressées.

*
* *

L'établissement de notre protectorat effectif et le décret du 25 décembre 1895 organisant la justice française à Madagascar ne portent aucune atteinte en droit au système juridique indigène : en fait, l'état de guerre, puis l'état de siège proclamé pour tous les points occupés par nos troupes, fit que la justice, en ce qui concerne les Malgaches, y était rendue au nom de la France par un juge, un officier ou un fonctionnaire assisté de deux indigènes suivant les us et coutumes locaux, sauf en ce qu'ils avaient de barbare.

Le décret du 9 juin 1896, précédant de quelques jours seulement la loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonies françaises, modifia pour la première fois le statut local.

Les articles 13 et 14 décident que les crimes commis par les indigènes ou assimilés au préjudice d'Européens ou assimilés sont du ressort des cours criminelles instituées pour les Européens et composées seulement de Français. L'article 15 décide que les crimes ou délits commis par des indigènes ou assimilés au préjudice d'indigènes ou assimilés sont jugés, conformément aux lois locales, par un tribunal composé du juge ou du résident français (militaire ou civil), président, et de deux assesseurs indigènes.

Les tribunaux indigènes institués par les lois malgaches sont maintenus pour toutes les affaires civiles; la procédure, les débats, la police de l'audience et la législation locale restent les mêmes. Cet essai de réglementation de la justice indigène régularisait au point de vue criminel l'état de fait qui existait depuis la campagne. Une disposition bien audacieuse était mentionnée dans le second paragraphe : « Les indigènes peuvent se soustraire entièrement à la compétence des tribunaux indigènes, en déclarant dans un acte qu'ils entendent contracter sous l'empire de la loi française. »

C'était une idée insensée que de vouloir donner, au lendemain même de la conquête, à des populations barbares et totalement ignorantes de nos lois, dans un pays où un grand nombre d'entre elles sont inapplicables, le droit d'en réclamer l'application quand bon leur semblerait : cet article est rédigé de telle façon que les indigènes ou plutôt leurs défenseurs n'en faisaient usage que dans le cas

où nos lois étaient plus favorables aux inculpés que les coutumes locales. Ce décret tout entier porte d'ailleurs la trace de la précipitation avec laquelle il a été conçu et mis en vigueur, précipitation que la nécessité d'imposer la juridiction française explique dans une certaine mesure.

Dès son arrivée au gouvernement, le général Gallieni fut frappé des difficultés auxquelles donnait lieu son application, et de novembre 1896 à février 1898 il édictait divers arrêtés qui organisaient une réglementation provisoire. Un décret du président de la République, en date du 24 novembre 1898, rendait cette organisation définitive. Ce décret, toujours en vigueur, proclame le principe du maintien des us et coutumes indigènes, organise le préliminaire de conciliation et fait bénéficier nos nouveaux sujets des garanties de notre méthode judiciaire en supprimant le secret des instructions et des débats et en permettant le recours devant un second degré de juridiction.

La procédure, très simple, est celle employée en France devant les justices de paix.

La justice indigène se rend à trois degrés.

Les tribunaux du premier degré sont présidés par les fonctionnaires ou officiers chefs de district et comprennent en outre deux assesseurs indigènes avec voix consultative. Ils connaissent : 1° en dernier ressort, des actions personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 100 francs en principal ou de 7 francs de revenu ; 2° en premier ressort seulement, des actions personnelles ou mobilières jusqu'à la valeur de 1.500 francs en principal et des actions immobilières jusqu'à 100 francs de revenus déterminés.

Les tribunaux du second degré, présidés par les administrateurs (fonctionnaires ou officiers) chefs de province, assistés de deux assesseurs indigènes avec voix consultative et d'un greffier français, connaissent : 1° en premier ressort et à charge d'appel devant la cour de Tananarive, des actions personnelles et mobilières supérieures à 3.000 francs en principal et des actions immobilières supérieures à 150 francs de revenu ; 2° en dernier ressort, des actions personnelles et mobilières supérieures à 1.500 francs et inférieures à 3.000 francs et des actions immobilières supérieures à 100 francs et inférieures à 150 francs de revenu ; 3° enfin, de l'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux du premier degré.

La cour d'appel se constitue en matière indigène avec trois conseillers comme pour les affaires européennes ; elle s'adjoint deux assesseurs indigènes avec voix consultative et connaît des appels des jugements rendus par les tribunaux du second degré.

Au point de vue répressif, les tribunaux du premier degré connaissent : en premier et dernier ressort, des contraventions commises par les indigènes aux règlements de police ; en premier ressort

seulement et à charge d'appel devant les tribunaux du second degré, des délits commis par des indigènes au préjudice d'indigènes. lorsque la pénalité prononcée n'excède pas 150 francs d'amende ou trois mois de prison. Les tribunaux du second degré connaissent de l'appel des jugements des tribunaux du premier degré; en premier et en dernier ressort, des délits commis par des indigènes au préjudice d'indigènes, lorsque la pénalité prononcée n'excède pas 300 francs d'amende ou six mois de prison; en premier ressort seulement et à charge d'appel devant la cour de Tananarive, des autres délits et crimes commis par des indigènes au préjudice d'indigènes.

La cour d'appel de Tananarive connaît des appels formés contre les jugements en premier ressort rendus en matière répressive par les tribunaux du second degré.

Les tribunaux indigènes peuvent ordonner l'exécution de leurs arrêts suivant les coutumes et usages locaux et au moyen d'agents indigènes.

Le décret du 24 novembre 1898 ouvre le recours en annulation en toute matière contre les jugements rendus en dernier ressort par les tribunaux du premier et du second degré pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi ou des coutumes. Le recours est suspensif; il est formé par le procureur général ou par les parties intéressées, suivant le cas, au greffe de la cour d'appel ou du tribunal qui a rendu la décision attaquée. Le pourvoi en annulation offre un moyen d'établir la jurisprudence locale, et aussi une sérieuse garantie aux justiciables, l'examen de tout jugement pouvant être, grâce à lui, déféré à la cour d'appel. Pour être complet, il faut signaler un arrêté du 13 novembre 1899 de M. le général Pennequin. gouverneur intérimaire, sorte de code de l'indigénat, analogue à ceux en vigueur au Sénégal et en Cochinchine et qui permet de réprimer sans jugement et par simple décision administrative les contraventions commises par les indigènes : les contrevenants aux 28 défenses qui y sont mentionnées sont passibles de punitions disciplinaires ne pouvant pas excéder 15 jours d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

Cet arrêté provisoire, mis en vigueur pour parer à des besoins urgents, ne sera vraisemblablement pas sanctionné par un décret.

Tel est le système judiciaire indigène actuellement en usage dans l'île : dans toutes les provinces ou cercles militaires, les tribunaux indigènes sont présidés par des fonctionnaires ou des officiers qui accomplissent cette partie de leur tâche avec un soin et un tact auxquels il y a lieu de rendre hommage. Les appels et les recours en annulation sont fort rares, ce qui est la meilleure preuve que les justiciables sont satisfaits des arrêts rendus.

J. Xior.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Réforme militaire.* — Il nous faut revenir sur le projet de réforme militaire exposé par M. Brodrick à la Chambre des Communes. Nous avons signalé le peu d'enthousiasme avec lequel la presse anglaise a accueilli ce projet. Le *Times* lui-même doute très sérieusement que, malgré les avantages matériels prévus dans le système du gouvernement, on puisse trouver un nombre suffisant de volontaires pour créer une armée de 680.000 hommes. Il fait remarquer que, si les engagements ont été nombreux pendant la guerre, ils cesseront de l'être en temps normal. Il est vrai que M. Brodrick a semblé, lui aussi, prévoir cette éventualité puisqu'il a laissé entendre que le gouvernement pourrait, le cas échéant, recourir à la conscription. Mais c'est précisément cette suggestion de M. Brodrick qui a soulevé dans la presse les plus vives protestations. Le *Daily News* n'hésite pas à qualifier de désastreux un tel expédient.

Si jamais le gouvernement, dit-il, propose la conscription à la Chambre des Communes, il lui faudra mettre aux députés anglais un bâillon plus solide que celui dont se sont plaints les députés irlandais. La résistance ne se bornerait alors ni au Parlement ni à la Presse. Il y a bon nombre de maisons où l'on dirait au percepteur de repasser. Avec la conscription, le budget de l'armée ne serait pas de 90 millions, mais de 190. Notre suprématie commerciale disparaîtrait pour ne plus revenir. Notre industrie serait paralysée. Jamais proposition aussi désastreuse n'a été mise en avant, même comme ballon d'essai, dans notre pays, par un ministre responsable.

D'autre part, l'*Economist*, dont l'influence est grande dans les milieux industriels et financiers, s'exprime à ce sujet avec non moins de précision, quoique d'un ton plus calme, plus pondéré.

La conscription, dit-il, ne voudra jamais dire en Angleterre le service obligatoire de deux ans dans des casernes. La nation anglaise aimerait mieux renoncer à l'idée d'Empire et se borner à la politique de *Self-defence*. Ce ne pourrait être, au pis aller, qu'une éducation militaire donnée à tous

sur le modèle du procédé suisse, accompagné d'un service très court, limité à la défense même de l'Angleterre, et demandant aussi peu que possible la vie dans les casernes. Une armée régulière de 150.000 hommes, dont on puisse réellement disposer et instruits d'après ce plan, rendrait l'Angleterre imprenable : et c'est cette alternative et non la conscription qu'on aurait dû proposer avec le projet actuel.

Il eût été plus sincère de dire bravement au pays : il nous faut plus de soldats, donc plus d'impôts. Le pays est prêt à payer. Mais que le moment arrive — dans longtemps, il faut le penser — où les dépenses soient trop lourdes, le pays alors se demandera s'il ne pourrait pas se passer d'une ou de plusieurs de ses immenses possessions tropicales plutôt que de changer le caractère de sa civilisation et de se transformer en une monarchie militaire.

Allemagne. — *Un nouveau discours de M. de Bülow.* — La discussion au Reichstag du budget supplémentaire, rendu nécessaire par les affaires de Chine, a fourni à M. de Bülow l'occasion de prononcer un nouveau discours dans lequel il a précisé certains points de la politique extérieure de l'Allemagne.

Le chancelier de l'Empire a tenu notamment à s'expliquer sur l'accord anglo-allemand du mois d'octobre dernier et à en spécifier la portée.

Il y a, a-t-il déclaré, des puissances dont les intérêts en Chine sont essentiellement économiques et d'autres qui y poursuivent des buts plus politiques. Nous appartenons à la première catégorie. C'est pourquoi nous avons conclu l'accord anglo-allemand dans le but, d'une part, de maintenir l'intégrité de la Chine aussi longtemps qu'il sera possible ; d'autre part, de ne pas nous engager avec la Chine plus que notre commerce ne le comporte. Cet accord ne vise en rien la Mandchourie. Il ressort de son texte que nulle clause ou stipulation secrète n'y est contenue. J'ai déjà déclaré à différentes reprises que, lors des négociations faites en vue de conclure cet arrangement, nous n'avons laissé planer aucun doute sur notre intention de n'y viser en rien la Mandchourie. Nous n'avons aucun intérêt national important en Mandchourie.

Ces déclarations ne manqueront certainement pas de causer en Russie, dans les hautes sphères, une favorable impression. Pour ce qui nous regarde, M. de Bülow a très obligeamment constaté les bons et faciles rapports de l'Empire allemand avec la France, en Chine comme ailleurs. Mais il a voulu aussi réparer une omission qui avait été relevée par nos journaux dans son dernier discours et il a ajouté ces mots auxquels les circonstances donnent une importance toute particulière :

Il va de soi que nous sommes soutenus de la façon la plus loyale par l'Autriche et l'Italie, et que nous marchons la main dans la main avec ces deux puissances, l'existence de la Triple Alliance n'ayant aucunement été ébranlée.

Voilà qui est de nature à détruire certaines illusions, d'ailleurs bien imprudemment formées.

France. — *Banquet des « Asiatiques »*. — Le jeudi 28 mars a eu lieu, à la Maison-Dorée, le déjeuner mensuel du Comité asiatique, sous la présidence de M. Henry de Parville.

Etaient présents : MM. Barbier de Maynard et Senart, membres de l'Institut; l'amiral Courrejolles, le colonel de la Panouse, MM. Guimet, Régamey, etc. M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, assistait également à ce déjeuner ; à son arrivée parmi les convives, il a été très entouré et félicité chaleureusement.

Au champagne, M. Cordier, président des « Asiatiques », M. Henry de Parville, M. Senart, ont prononcé des allocutions applaudies où ils ont fait l'éloge de la France coloniale et du gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Doumer a pris ensuite la parole pour remercier ses amis; il a exposé, en quelques mots, l'œuvre de la France en Indo-Chine, et s'est déclaré prêt à retourner travailler à la prospérité de cette magnifique colonie.

Russie. — *Les relations commerciales russo-allemandes.* — Divers journaux allemands ayant déclaré que le ministre des finances russe ne considérait pas l'élévation projetée des tarifs douaniers allemands, en particulier sur le blé, comme capable de modifier sérieusement les relations commerciales russo-allemandes, le *Messager des Finances* a publié les déclarations suivantes.

Nous affirmons que jamais le ministre des finances n'a exprimé un avis de ce genre, et même qu'il n'a jamais eu l'occasion de l'exprimer, car aucun échange de vues, ni officiel ni officieux, n'a eu lieu entre la Russie et l'Allemagne. Le *Messager des Finances* et la *Gazette du Commerce et de l'Industrie*, qui ont déjà émis leur opinion sur cette question, étant les organes du Ministère des finances russe sont toujours en accord complet d'opinion avec le département en question. Les traités de 1894 établissaient l'équilibre dans les relations russo-allemandes. L'élévation des douanes sur certains produits russes modifie totalement les conditions de ce traité. Tout mouvement économique indépendant de la part de l'Allemagne, tendant à modifier l'équilibre, provoquera une mesure semblable de la part de la Russie, et cela pour défendre d'une façon plus positive le commerce national lorsqu'il en a besoin, ou pour relever les branches de ce commerce qui pourraient être atteintes par le nouveau tarif allemand; enfin, pour ce qui est des compensations, on pourra les trouver dans le développement des relations commerciales avec d'autres puissances faisant à la Russie des conditions acceptables.

Les journaux agrariens allemands ont naturellement protesté contre ces déclarations. Le *Nouvelliste de Hambourg* a notamment exprimé

l'espoir que le gouvernement de l'Empire ne se laisserait ni intimider ni détourner de sa voie par la nouvelle manifestation russe et qu'il saurait répondre à M. Witte en s'inspirant de ce principe : « A corsaire, corsaire et demi ». Mais la *Gazette de Voss*, au contraire, a saisi avec empressement cette occasion de dénoncer à nouveau le danger de la politique agrarienne.

Le gouvernement russe a raison, écrit la *Gazette*, lorsqu'il rejette sur l'Allemagne la responsabilité de cette guerre de tarifs. C'est l'Allemagne en effet qui veut modifier la base des relations économiques entre les deux pays et élever les droits qui affectent le plus directement les intérêts de l'empire du Tsar. Et, dans le fait, il n'y a pas un seul homme d'État qui croira sérieusement qu'un tel projet puisse être mis à exécution sans que la Russie élève à son tour les droits qui frappent principalement les marchandises allemandes. La guerre de tarifs deviendra donc inévitable. Mais cette guerre de tarifs, ce n'est pas seulement contre la Russie que nous aurons à la soutenir, c'est aussi contre l'Autriche-Hongrie, contre les États-Unis d'Amérique et contre la République Argentine, c'est-à-dire contre tous les États que visera principalement l'augmentation des droits sur les céréales en Allemagne. L'effet de cette guerre sera une crise économique telle que jamais notre pays n'aura eu à en supporter de semblable. Voilà des considérations qui s'imposent de toute nécessité à l'examen de notre gouvernement.

II. — AFRIQUE.

Touat. — Dès le lendemain de l'occupation de Charouin, le général Servière se remit en marche et arriva le 9 devant l'oasis de Talminna, après trois étapes très longues et pénibles, dans un terrain coupé de fortes dunes et dépourvu d'eau. Les gens de Talminna, qui, comme ceux de Charouin, s'étaient déjà l'an dernier montrés hostiles à notre domination, ouvrirent le feu à l'abri de haies et de dunes ; mais les tirailleurs sahariens s'avancèrent soutenus par l'artillerie, qui envoyait quelques obus sur les points plus fortement occupés, tout en ayant soin d'épargner le ksur où s'étaient réfugiés les femmes et les enfants. Les ksouriens ne tardèrent pas à battre en retraite, laissant huit hommes tués sur le terrain et en emportant un certain nombre d'autres. De notre côté, nous n'avions subi aucune perte.

Nous dominions les casbahs où l'ennemi s'était retiré, et bientôt la djemaa demandait à faire sa soumission dans une lettre où elle acceptait toutes les conditions.

Le général Servière termine maintenant sa mission. Il s'est rendu compte des dispositions des habitants, qui sont en grande majorité favorables, et des ressources du pays, à peu près ignorées jusqu'à

présent. L'état sanitaire de la colonne est excellent. Quant aux Berabers, ils regagnent précipitamment le Tafilet, semant leurs campements des tombes de leurs morts. D'après les renseignements recueillis, plus de 400 des leurs auraient été tués dans les divers engagements.

Pendant ce temps le général Risbourg, commandant la division d'Oran et chargé de protéger le flanc droit du général Servière, accomplissait, sans rencontrer de difficultés sur sa route, sa mission dans la vallée de l'Oued-Saoura. Il s'agissait d'établir dans cette région des postes solides capables de surveiller les menées des tribus marocaines et de s'opposer aux infiltrations des contingents marocains désireux de contrarier notre action dans les oasis sahariennes. Le général Risbourg a reçu, à El-Ouasa, la visite du marabout de Kersaz, dont l'influence est considérable, et avec le concours duquel il a pu arrêter les dispositions nécessaires pour l'organisation de nos postes de l'Oued-Saoura.

Enfin le colonel Billet, descendant l'Oued-Saoura avec une petite colonne, s'est rendu à Kersaz où il séjournera ainsi à proximité du Gourara et du Touat jusqu'à ce que le général Servière ait complètement terminé ses opérations.

Des ordres ont été donnés pour la constitution des deux maghzens de l'Extrême-Sud qui doivent procéder aux reconnaissances et aux opérations de police nécessaires et dont la création a été demandée, l'an dernier, par le gouverneur général de l'Algérie.

D'autre part, les travaux du chemin de fer de Duveyrier à Igli vont être poussés avec activité. L'ingénieur en chef d'Oran, M. Getten, va diriger lui-même les études du tracé et organiser les chantiers.

Tchad. — *La mission Joalland.* — Le capitaine Joalland, qui dirigea la mission Voulet-Chanoine après le drame de Zinder, est rentré en France le 14 mars. Des renseignements fournis par lui, il résulte qu'il a conclu au Tchad des traités avec les principaux chefs du pays, entre autres avec le sultan du Kânem, comme nous le rappelions dernièrement. Ces pays sont placés maintenant sous notre protectorat.

A Zinder, le capitaine Joalland recueillit les restes du capitaine Cazemajou et de l'interprète Olive. Il a ramené leurs dépouilles à Porto-Novo, pour être transportées à Marseille. En mémoire du capitaine Cazemajou, il a créé un poste et un fort à Zinder et leur a donné son nom. Il a tenu à venger leur mort et le sultan Ahmadou, ainsi que ceux qui avaient participé au complot, ont eu la tête tranchée.

Congo français. — Depuis le mois de septembre dernier, Brazzaville

communique télégraphiquement avec la côte et se trouve reliée, par une ligne longeant le littoral, à Libreville où vient aboutir une des ramifications du câble sous-marin anglais de l'Atlantique.

Le département des colonies se préoccupe maintenant d'établir, au moyen d'un câble sous-fluvial qui serait immergé dans le Stanley Pool, des relations télégraphiques entre Brazzaville et le réseau de l'État indépendant qui s'étend de Boma et Matadi à Léopoldville et Equateurville. Il serait question de prolonger ensuite ce réseau jusqu'au lac Tanganyika, où, par câble également, il se raccorderait au réseau de l'Est africain allemand. Par cette voie transafricaine, la côte occidentale communiquerait avec les possessions européennes de la côte orientale, y compris Madagascar.

Afrique orientale. — *La mission Du Bourg.* — Une mission française, placée sous la direction de M. du Bourg, a quitté récemment Marseille pour aller explorer la région de l'Afrique orientale comprise entre l'océan Indien et le lac Rodolphe. Dans le but de se procurer le personnel indigène nécessaire au voyage qu'il se propose d'entreprendre, M. du Bourg avait envoyé un de ses lieutenants, M. Spark, recruter à Zanzibar une centaine de porteurs.

A peine arrivé dans cette île, M. Spark engagea ses noirs. Il enrôla, par acte passé devant le consul de France, une centaine d'hommes, la plupart Comoriens ou originaires des possessions allemandes de l'Est africain. Après avoir rempli toutes les formalités exigées, M. Spark procéda, le 31 janvier, à l'embarquement de ses porteurs sur le *Melbourne* de la Compagnie des Messageries maritimes. Tout son monde se trouvait à bord et le paquebot devait lever l'ancre le lendemain matin; vers minuit, un avis des autorités zanzibarites intima l'ordre formel au commandant du *Melbourne* d'avoir à débarquer sur-le-champ les nègres engagés par la mission du Bourg. Ce qui fut fait immédiatement, au grand désespoir de M. Spark, qui ne pouvait comprendre l'opposition du gouvernement du protectorat britannique au départ de nègres, la plupart comoriens, sujets français et non sujets du sultan de Zanzibar.

Cette opposition était d'autant moins excusable que, quelques jours plus tard, le 5 février, une Compagnie commerciale allemande, la *Deutsch Ost Africanische Gesellschaft* embarquait, en plein jour, à destination de Mayotte ou de Madagascar, sur le *Djemmah*, 50 Zanzibarites engagés comme terrassiers ou coolies. Mais, cette fois, le représentant britannique se gardait bien d'intervenir.

Il est réellement pénible de voir le contraste singulier qui existe dans l'administration zanzibarite suivant qu'il s'agit d'intérêts allemands ou français.

Madagascar. — *La suppression des prestations.* — Le général Gal-

lieni a pris une mesure d'une importance considérable et qui va modifier profondément la condition de nos sujets malgaches. Ceux-ci ne seront plus soumis aux prestations qu'un récent arrêté a supprimées, et ils pourront désormais choisir librement leur travail et leurs employeurs. L'évolution, dont le point de départ a été marqué par l'abolition de l'esclavage, va se trouver ainsi à peu près achevée, les travailleurs malgaches étant arrivés maintenant au régime de liberté que, lors de notre installation dans l'île, nous nous étions donné comme but à atteindre.

Une transformation aussi profonde dans le régime de la main-d'œuvre d'un pays n'est pas sans comporter un certain inconnu, et il n'aurait pas été prudent de négliger d'en paralyser les inconvénients possibles. Le général Gallieni a été de cet avis et il y a pourvu. Tout d'abord, pour faire face aux accroissements de dépenses que va nécessairement amener la réforme dans l'exécution des travaux publics, il a décidé d'augmenter dans toutes les provinces de l'île, la taxe personnelle annuelle des indigènes. Cette augmentation sera proportionnée aux ressources des provinces auxquelles elle s'applique et restera bien au-dessous de la moyenne des ressources financières des Malgaches, puisque, en Émyrne notamment, il suffira qu'un indigène vienne s'employer pendant vingt jours sur nos chantiers des travaux publics pour pouvoir acquitter cet impôt.

Pour les entreprises privées, dont quelques chefs ont été assez inquiets quand ils ont appris la résolution du général Gallieni, il est bien entendu qu'en aucun cas l'intervention officielle ne devra se produire en leur faveur, sous forme d'obligation ou de contrainte imposée aux indigènes. Toutefois, ce principe absolu étant posé, l'administration aura le devoir de faciliter les transactions concernant le travail en rapprochant l'offre de la demande. Parmi les moyens qu'elle aura à sa disposition, il faut mentionner les offices du travail qu'on va créer tant à Tananarive que dans les provinces. Ces offices auront pour mission de fournir à tous les intéressés des indications générales, relativement à la situation de la main-d'œuvre dans la colonie, de manière à permettre aux colons et aux indigènes d'entrer plus facilement en relations.

On voit ainsi que, grâce aux précautions prises par le général Gallieni pour assurer sans heurts la réalisation de cette importante réforme, les intérêts européens n'auront point à souffrir d'une mesure si bienveillante pour nos sujets indigènes et si conforme à la politique traditionnelle de la France.

Transvaal. — Après avoir longuement gardé un silence discret mais qui, paraît-il, laissait percer une souriante confiance dans le résultat final, le gouvernement anglais, très désappointé, a dû se

résoudre à annoncer l'échec des négociations engagées entre lord Kitchener et le général Botha. Il a d'ailleurs presque aussitôt publié un Livre bleu destiné à mettre le public au courant de ces négociations. Ce Livre bleu est d'une lecture très suggestive. On y remarque surtout un singulier contraste entre les pièces du début et le document qui le termine. Il est hors de doute maintenant que c'est lord Kitchener qui fit les premières avances, par l'intermédiaire de Mme Botha. Et le 28 février, le généralissime anglais vit arriver à Middelburg le généralissime boer qui se montra, dit-il, « très amical et paraissant désireux d'arriver à la pacification ». Mais seize jours plus tard, ce négociateur amical rompait les négociations par une lettre dont le style courtois n'exclut peut-être pas une pointe de tranquille ironie : « Après l'échange mutuel de vues que nous avons eu à Middelburg, Votre Excellence ne sera peut-être pas surprise d'apprendre que je ne suis pas disposé à recommander sa lettre à la considération de mon gouvernement. »

Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que c'est la seule pièce originale que nous ayons de Botha. Partout, ailleurs, le long des pages que publie le gouvernement anglais, nous n'entendons parler le chef boer pour ainsi dire que par interprète. C'est lord Kitchener ou sir Alfred Milner qui rapportent ses paroles. Et cela fait une différence. C'est pourquoi il faut espérer que nous aurons un jour la version non britannique de ces conversations. Jusqu'à présent, il sera permis de se demander si le Livre bleu nous dit tout.

En tout cas, la déception de l'opinion publique en Angleterre est grande, et cela se comprend. Tout persuadés que soient les Anglais qu'ils finiront par triompher, à n'importe quel prix, de cette héroïque obstination, ils n'envisagent pas sans un certain crève-cœur les nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent que va leur coûter cette prolongation de la lutte. Aussi la presse anglaise ne manque-t-elle pas de faire ressortir tout ce qu'a d'insensé, à son point de vue, une résistance qui ne peut plus avoir maintenant d'autre résultat que la ruine complète des deux républiques et une stérile effusion de sang humain.

Il y aurait pourtant un moyen facile d'éviter ce douloureux résultat. Mais on n'y veut pas penser en Angleterre.

III. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le retour en France de M. Doumer.* — M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, est arrivé à Marseille le 12 mars. Il a été reçu par une foule nombreuse de parents et d'amis qui lui ont fait une chaleureuse réception et lui ont témoigné leur satisfaction de le voir revenir parmi nous en bonne santé, malgré les fatigues

d'une administration aussi active que fertile en heureux résultats.

M. Doumer a aussitôt reçu les journalistes accourus pour le saluer et les a accueillis avec la plus parfaite bonne grâce. Il leur a exposé la situation de l'Indo-Chine et du Tonkin, dont la conquête effective et morale est chose faite aujourd'hui.

Pas un soldat, a-t-il dit, n'a trouvé la mort dans un combat depuis quatre ans, la population est parfaitement calme et l'ordre est maintenu par une police indigène. Les Annamites, ayant été conquis par la douceur, conquis également par la direction économique du pays qui a entraîné la prospérité agricole, se montrent moins préoccupés que jadis et vont de l'avant avec confiance. Parmi eux, il n'y a presque plus de pauvres aujourd'hui.

Les Annamites ont été surtout frappés des travaux publics accomplis. Ils ne se doutaient pas que la nation française fût aussi puissante dans la paix. La construction du pont d'Hanoï, qui enjambe le fleuve Rouge et pour lequel pas moins de 6 millions furent dépensés, les a notamment stupéfiés; ils sont également frappés de la sécurité qui règne actuellement chez eux, sécurité qu'ils doivent à notre victoire sur les Pavillons-Noirs qui ne cessaient de piller le pays. Ils ont la conscience d'avoir maintenant des chefs autrement doux que n'étaient leurs mandarins.

Comme tous les pays en paix, l'Indo-Chine s'est considérablement développée au point de vue économique. Tous ses budgets se terminent maintenant en excédents. La caisse de réserve, en dehors de toutes les annuités inscrites au budget, possède aujourd'hui 23.500.000 francs, et ce budget fournit chaque année 21.000.000 de francs de dépenses militaires.

M. Doumer a donné encore quelques renseignements commerciaux qui montrent la prospérité de notre colonie. En 1896, le commerce général de l'Indo-Chine était de 216 millions ; il s'est élevé, en 1900, à 472 millions. En 1896, les marchandises françaises importées étaient de 31 millions; elles sont aujourd'hui de 74 millions. Les exportations pour la France étaient, en 1896, de 10 millions ; elles s'élèvent, en 1900, à 35 millions.

Enfin M. Doumer a terminé en déclarant qu'il serait heureux de pouvoir parachever son œuvre. Quelles que soient les controverses qu'a pu soulever son administration, il ne faut pas oublier qu'on ne peut bien juger d'une œuvre que si la réalisation en est suffisamment avancée. D'ailleurs toute œuvre, qui se continue normalement, s'élargit et se complète et il est surtout dangereux de changer trop tôt la main qui en assure l'exécution. Pour ces raisons nous ne pouvons que nous associer au vœu très légitime du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Chine. — *L'incident de Tien-tsin.* — Un incident malencontreux s'est produit en Chine qui a augmenté un moment la tension très

sensible des rapports anglo-russes. On sait combien l'opinion anglaise est excitée contre la Russie à laquelle elle reproche de vouloir s'emparer de la Mandchourie. On a pu croire que l'incident de Tientsin allait mettre le feu aux poudres. L'affaire était pourtant de mince importance. La Compagnie anglaise du chemin de fer de Tien-tsin à Pékin, ayant installé une voie de garage près de Tientsin, les Russes protestèrent que le terrain traversé par cette voie faisait partie d'une concession que la Chine leur avait récemment accordée. Ils réclamèrent l'évacuation du terrain. Les Anglais refusèrent et arrachèrent, paraît-il, des poteaux de délimitation plantés par les Russes. Le terrain contesté fut alors occupé militairement à la fois par les deux parties. On s'attendait à une collision. Tout a fini cependant par s'arranger pour le mieux. Les deux gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg ont convenu de réserver pour un examen subséquent les questions de propriété du terrain et d'envoyer à leurs troupes l'ordre de se retirer simultanément de façon à éviter tout accident, ce qui a été fait.

L'incident est donc clos, comme l'on dit au Parlement. Reste la question de la Mandchourie. La presse anglaise ne désarme pas sur ce point et l'on se demande vraiment pourquoi elle garde cette attitude menaçante alors que l'Angleterre n'a évidemment pas les moyens matériels de se mettre en travers de la politique immuable de la Russie. Toutefois, il semble bien que le gouvernement anglais soit décidé à laisser sagement les choses suivre leur cours. Il sait parfaitement que personne n'aiderait sérieusement l'Angleterre dans une opposition à la politique russe. Les dernières déclarations de M. de Bülow ne laissent aucun doute à cet égard. Si donc les journaux jingoïstes veulent persister dans leur campagne de récriminations et de menaces, il est plus que probable qu'ils en seront pour leurs frais d'éloquence.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'industrie des ocres* [1]. — Cette industrie, des plus anciennes en France, et qui fut longtemps prospère, était tombée, depuis pas mal de temps, dans une situation pénible par suite de la concurrence que se faisaient entre eux les fabricants de l'Yonne et du Vaucluse. Sur certaines qualités, les fabricants allaient jusqu'à faire des remises s'élevant à 75 ou 80 % ; dans ces conditions, cette industrie ne pouvait que péricliter Les fabricants ont enfin réussi tout récemment à se concerter. Ils viennent de se constituer en Société unique à laquelle ils ont apporté leur usines et leurs terrains. La Société des ocres de Bourgogne et de Vaucluse est formée au capital de 5 millions. Elle vient de relever de 15 % le prix de ses produits et l'on donne comme probable une nouvelle hausse de 25 %.

Pour donner une idée de l'importance de cette industrie, disons qu'en 1899 la France a exporté 22.074.547 kg. d'ocres de toutes sortes. Voici quels ont été les pays de destination avec les quantités prises par chacun d'eux :

Russie	kg	2 650 469
Danemark		185 111
Angleterre		3 302 017
Allemagne		5 607 969
Pays-Bas		846 016
Belgique		728 911
Suisse		339 815
Espagne		459 561
Autriche-Hongrie		1 103 004
Italie		405 635
Roumanie		605 090
Turquie		407 008
États-Unis		3 531 970
Brésil		109 591
République Argentine		499 251
Autres pays étrangers		859 617
	kg	21 641 035
Algérie		208 059
Tunisie		85 931
Autres colonies et pays de protectorat		139 542
	kg	22 074 567

[1] *Moniteur Industriel*, 16 mars.

Russie. — *L'industrie du pétrole en* 1900 [1]. — La production totale est évaluée à plus de 600.000.000 de pouds, soit une augmentation de 75.000.000 de pouds ou 14 % sur l'année précédente. Depuis les sept dernières années, la production du naphte a plus que doublé dans l'empire russe ; mais malgré cette formidable augmentation, les prix ont montré une hausse constante et considérable.

Il existe des sources à pétrole dans le district de Kouban et dans plusieurs autres régions des monts Ourals ; mais elles sont à peine développées. Il est probable que d'immenses territoires pétrolifères existent également dans l'Asie centrale.

En 1900, le ministère de l'agriculture et des domaines a concédé par adjudication publique 114 déciatines (le déciatine vaut 110 ares 15 centiares) de terrains pétrolifères situés dans la région de Bakou.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — Dans les statistiques douanières de 1900, on relève les chiffres suivants, qui démontrent le progrès du développement économique de la colonie : 92.661.994 kilos de produits français, ce qui représente 89.910.365 francs, soit une augmentation de deux millions et demi sur 1899. L'industrie française, depuis l'application du tarif général, prend à Madagascar une place prépondérante. Exportation de rafia, poudre d'or, vanille, girofle, etc., représentant 10.702.373 francs, poids 10.265,193 kilos.

Entrés dans les ports 6.400 navires, dont 570 vapeurs et 5.830 voiliers, sur lesquels 4.338 français avec 913.521 tonnes, 1.859 anglais avec 43.062 tonnes, 85 allemands avec 5.594 tonnes, 45 indiens avec 3.592 tonnes, 68 divers, 15.234 tonnes.

L'augmentation des voiliers français démontre les efforts du commerce national pour assurer le progrès des ressources du cabotage sur les différents points de l'île.

III. — ASIE.

Les exportations de l'Indo-Chine en 1900 [2]. — Les produits du cru ont donné lieu à un mouvement d'affaires très important en 1900, ainsi qu'il ressort du tableau comparatif ci-dessous des exportations :

---

[1] *La Gazette Coloniale*, 17 mars.
[2] *La Dépêche Coloniale*, 14 mars.

Années	Poivre de Saïgon	Thé Annam	Caoutchouc Indo-Chine	Huile de badiane Tonkin
	kgs	kgs	kgs	kgs
1897.....	1.323.000	10.000	»	41.000
1898.....	2.325.000	39.000	»	24.000
1899.....	2.016.000	137.000	52.813	27.000
1900.....	2.538.000	180.000	339.400	45.000

Les exportations de l'argent vers l'Extrême-Orient en 1900 [1]. — On a souvent signalé, parmi les causes de la hausse de l'argent, la demande croissante de cette matière première faite par l'Extrême-Orient, en 1900. L'importance de cette demande est résumée dans les chiffres suivants puisés dans l'*Engineering and mining Journal* de New-York :

Exportations	1899 Dollars or [2]	1900 Dollars or	Différence en 1900 Dollars or
De Londres vers la Chine..	$ 6.796.519	$ 10.815.359	+ 4.018.840
De San Francisco vers la Chine.....	4.992.330	12.625.425	+ 7.633.095
	$ 11.788.849	$ 23.440.784	+ 11.651.935
Vers le Japon.....	»	500.523	+ 500.523
» l'Inde anglaise.....	$ 23.301.936	29.035.980	+ 5.794.044
Totaux.....	$ 35.090.785	$ 53.037.287	+ 17.946.502

Ces chiffres représentent donc en poids, pour 1900, une exportation de métal blanc de 2.726 tonnes et demie à destination de l'Extrême-Orient, alors qu'elle avait été de 1.862 tonnes 7 en 1899; ce serait donc un accroissement de 46,4 % en faveur de l'année dernière.

Il convient d'ajouter à ces sorties, en provenance de Londres et des États-Unis, l'argent qui a été expédié directement d'Australie vers l'Inde et la Chine et que l'on peut évaluer à 295 tonnes 4 pour l'année sous revue (1900).

La production totale de l'argent dans le monde s'élevant à une moyenne annuelle de 5.433 tonnes 8, l'Extrême-Orient aurait donc pris, dans le cours de 1900, environ 66,8 % de l'argent produit.

Aux causes, indiquées par les publications spéciales et notamment le *Bulletin Économique* de la demande plus grande de métal blanc par les pays d'Extrême-Orient et qui sont, en premier lieu, la nécessité dans laquelle le gouvernement indien s'est trouvé

[1] *Bulletin Économique de l'Indo-Chine*, février.
[2] Valeur du dollar or, 5 fr. 30 environ fin 1900.

de frapper de nouvelles roupies argent, et, en second lieu, les événements récents de Chine, est venue s'en ajouter une autre de moindre importance, il est vrai, mais ayant sa valeur : le haut prix soutenu de l'étain et l'obligation de payer en argent la plus grande partie de ce métal.

Exportation de l'étain par Singapour en 1899 et 1900 [1]. — Nous extrayons du *Singapore exchange market report* les chiffres des exportations totales de l'étain en 1899 et 1900 par le port de Singapour :

Pays importateurs	NOMBRE DE TONNES 1899		1900		DIFFÉRENCE en 1900	
Royaume-Uni.....	6.787	tonnes	12.251	tonnes	+ 5.464	tonnes
États-Unis.....	13.794	»	9.508	»	— 4.826	»
Autres pays d'Europe...	4.915	»	4.787	»	— 128	»
Chine.....	126	»	245	»	+ 119	»
Indes.....	246	»	229	»	— 117	»
	25.868	tonnes	27.020	tonnes	+ 1.152	tonnes

qui représentent une augmentation en 1900 de 4 1/4 % par rapport à 1899.

Rappelons, à ce propos, que l'étain exporté par le port de Singapour provient à peu près exclusivement des mines de la Péninsule Malaise et que le minerai, dans ce port, est simplement transformé en saumons dans des fonderies locales avant d'être expédié à l'étranger.

IV. — AMÉRIQUE.

Commerce du Canada pendant l'exercice 1899 [2]. — Le commerce général du Canada avec les pays étrangers, importations et exportations réunies, s'est élevé pendant l'exercice fiscal 1899 à 321 millions 661.213 dollars, chiffre supérieur de 17.185.477 dollars à celui de 1898.

Afin de permettre la comparaison, nous indiquons dans le tableau suivant la part de chaque pays dans ce mouvement général d'échange :

[1] *Bulletin Économique de l'Indo-Chine*, février.
[2] *Moniteur Officiel du Commerce*, 21 mars.

	IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS	
	1899	1898
	Dollars	Dollars
États-Unis	145.776.471	132.606.038
Empire britannique	144.632.635	145.714.448
Allemagne	9.602.068	7.601.232
France et Colonies	5.755.031	5.476.426
Belgique	3.160.743	2.424.141
Japon	2.145.012	1.606.961
Colonies espagnoles	1.680.586	1.831.257
République Argentine	1.428.974	914.438
Chine	1.046.075	1.245.725
Hollande	907.986	792.208
Italie	673.875	590.015
Espagne	572.196	587.342
Suisse	569.303	359.423
Brésil	563.247	643.653
Autriche	259.157	274.993
Turquie	161.465	153.649
Suède et Norvège	159.424	132.417
Indes hollandaises	153.907	252.342
Autres pays	1.413.058	1.269.028
Totaux	321.661.213	304.475.736

En comparant ces chiffres, les augmentations portent sur les pays suivants : États-Unis, 14.170.433 dollars; Allemagne, 2.000.836 dollars; France et colonies, 278.605 dollars; Belgique, 736.602 dollars; Japon, 538.051 dollars; République Argentine, 514.536 dollars; Hollande, 115.738 dollars; Suisse, 209.880 dollars; Turquie, 7.816 dollars; Suède et Norvège, 27.007 dollars, et pays divers, 144.030 dollars.

Les pays suivants sont en diminution : Empire britannique, 1.081.813 dollars; Colonies espagnoles, 150.671 dollars; Chine, 199.650 dollars; Italie, 83.860 dollars; Brésil, 80.406 dollars; Autriche, 15.836 dollars; Indes hollandaises, 98.435 dollars, et Espagne, 15.146 dollars.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Guerre au Transvaal, par le lieutenant-colonel FROCARD et le capitaine PAINVIN, avec cartes. Paris, imprimerie Cerf.

Dans cet ouvrage, très précieux pour sa valeur technique, le lieutenant-colonel Frocard et le capitaine Painvin étudient la première période de la guerre du Transvaal, celle qui s'étend de septembre 1899 à janvier 1900. Ils exposent d'abord les procédés de mobilisation de l'armée boer, décrivent l'organisation des commandos et font une étude analogue de l'armée anglaise. Puis ils font le récit détaillé et raisonné des principales opérations de la guerre, les combats de Glencoe et d'Elandslaagte, la retraite de Ladysmith, les engagements de la Tugela, enfin les combats de Belmont, de Graspan, de Modder-River et de Magersfontein. Ce travail est particulièrement intéressant parce qu'il est absolument impartial et consciencieux et qu'il s'appuie sur des documents de première main, très judicieusement choisis et contrôlés. De nombreuses cartes et plans permettent de se rendre mieux compte des mouvements de troupes et de l'ensemble des opérations.

Les auteurs terminent en dégageant quelques enseignements techniques, conséquences de ces premiers combats : d'abord l'avantage de la tactique offensive, le développement et le perfectionnement de l'instruction du tir, enfin la nécessité d'apprendre la guerre autrement que par les études spéculatives toujours discutables.

Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue, par le colonel H. DE POYEN, de l'artillerie de Marine. Berger-Levrault et Cie.

Cette étude très intéressante et très complète se divise en trois parties. La première est le résumé de l'histoire des troubles de Saint-Domingue depuis les premiers jours de la Révolution française jusqu'à l'expédition du général Leclerc (1789-1801). La seconde est l'histoire détaillée de la révolte de Saint-Domingue contre la France, depuis l'arrivée de l'expédition du général Leclerc jusqu'à la mort de cet officier (1802). La troisième partie enfin comprend les événements qui se sont écoulés depuis la mort du général Leclerc jusqu'à la séparation définitive entre la colonie et la mère patrie.

Pour rédiger ce travail considérable, le colonel de Poyen a eu recours aux documents originaux, manuscrits pour la plupart, qui sont conservés dans les archives du ministère des Colonies et du ministère de la Marine. Cette documentation donne une grande valeur à l'ouvrage, qui est en outre enrichi de cartes et de plans dressés d'après ceux des archives de l'ancien dépôt des fortifications des colonies.

Rapport d'ensemble sur la pacification l'organisation et la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899), par le général GALLIENI. Paris, Charles-Lavauzelle, in-8°, 628 p., 7 fr. 50.

En septembre 1896, l'insurrection était générale dans toute l'île de Madagascar. Le commerce et la colonisation étaient paralysés. Les efforts

déployés pendant la campagne de 1895 étaient réduits à néant, et tout était remis en question. Quels résultats ont été obtenus en trois ans, au triple point de vue de la pacification, de l'organisation et de la colonisation, et comment ces résultats ont été obtenus, c'est ce que montre le rapport du général Gallieni. Il témoigne de l'extraordinaire activité déployée par le gouverneur, et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la largeur de ses vues et de la justesse de son coup d'œil, ou de l'ingéniosité et de l'à-propos de la plupart des solutions adoptées. Le général a beaucoup travaillé et beaucoup fait travailler autour de lui. Il cite dans ce rapport les mesures qu'il a édictées, les causes qui les ont provoquées, il en suit l'application et le rendement. Tous les sujets sont abordés, soit qu'ils intéressent les militaires et les colons, soit qu'ils concernent les indigènes. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, les mines, les travaux publics, les forêts, les questions financières, etc., tout ce qui touche à la vie de l'homme et du pays est examiné. C'est le document le plus complet sur le développement et l'avenir de la grande île sud-africaine.

Histoire de Géorgie, publiée sous la direction de M. Raphaël ISARLOFF. Paris, Noblet, et Tiflis, in-8°, 112 p., nombreuses illustrations.

M. Raphaël Isarloff, l'un des membres de l'ancienne noblesse géorgienne, représentait des propriétaires géorgiens à l'Exposition universelle de 1900 et était attaché officiellement au commissariat général de Russie. A cette occasion, il a publié en français quelques données historiques, littéraires et scientifiques sur la Géorgie, ce pays si intéressant non seulement par sa situation géographique et ses richesses naturelles, mais encore par son passé et par les populations qui l'habitent. L'ouvrage est précédé d'un aperçu géographique et suivi d'un abrégé de l'histoire et de la littérature géorgiennes. Il renferme de nombreuses illustrations, représentant des vues du pays, des célébrités de l'histoire géorgienne, des spécimens de l'art décoratif et ornemental.

France et Chine, par Ch. LAVOLLÉE. Plon, Nourrit et Cie.

L'attention du monde entier est fixée sur la Chine et sur Pékin. Aussi lira-t-on avec intérêt l'ouvrage que M. Ch. Lavollée vient de faire paraître sous le titre de : *France et Chine*. Ce livre comprend la correspondance diplomatique de M. de Lagrené, qui conclut en 1884 le premier traité entre la France et la Chine; puis le récit de l'expédition franco-anglaise qui, en 1860, pénétra jusque dans Pékin. L'auteur est un des rares survivants de la mission de M. de Lagrené, qui visita de 1844 à 1846 les principales contrées de l'Extrême-Orient. *France et Chine* contient des documents précieux à consulter, et éclaire le fond des idées de la Chine, ses mœurs, ses traditions, son état d'âme.

Au pays des Somalis et des Comoriens, par Lucien HEUDEBERT. Un volume in-8° de 281 pages illustré de 10 phototypies. Paris, librairie Maisonneuve, 7 fr. 50.

L'auteur nous donne, en même temps qu'une description très vivante du pays, des renseignements intéressants sur les races des habitants, leurs mœurs et leurs coutumes. Les ressources commerciales, les débouchés tant de notre colonie que des pays adjacents occupent une bonne part du livre, qui nous expose enfin l'histoire de notre colonie et de ses relations avec l'empire de Ménélik.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 15 mars. — Une visite à Bangkok, par Mme Massieu.

Mme Massieu, l'exploratrice bien connue, nous donne de Bangkok une esquisse fort intéressante. Les mœurs de la cour de Chulalongkorn y sont dépeintes avec charme, et d'amusantes historiettes coupent d'une façon heureuse d'utiles descriptions. Parlant de la situation politique du Siam, l'auteur déplore que l'influence anglaise se soit établie d'une façon tracassière et envahissante dans ce pays, alors qu'il ne saurait y avoir sur la rive droite du Mékong d'autre influence que la nôtre.

The Engineering Magazine, mars. — Le système des canaux en Russie, par A. HUME FORD.

M. A. Hume Ford commence une série d'études sur la situation industrielle et économique de la Russie. Dans ce numéro, il expose tout le système des canaux russes. Il dit tous les progrès réalisés de ce côté par la Russie, et montre l'importance des travaux accomplis en ces dernières années. Partout les Russes creusent des canaux et bientôt l'empire entier sera sillonné de voies navigables pour le plus grand profit du commerce et de l'industrie russes. M. Ford insiste surtout sur l'intérêt que cette activité doit avoir pour les esprits anglais, car l'empire russe sera, avant qu'il soit longtemps, le plus important compétiteur du peuple anglo-saxon sur les marchés du monde.

Deutsche Rundschau, mars. — La guerre et la paix, par G. VON VERDY DU VERNOIS.

L'auteur expose longuement les difficultés de l'organisation du tribunal international permanent d'arbitrage. Il ne voit pas le moyen d'obliger les belligérants à respecter les décisions d'un tel tribunal. Evidemment les Puissances pourraient s'unir et déclarer de concert la guerre à celui des belligérants qui refuserait d'accepter l'arbitrage, mais ce serait tomber d'un mal dans un pire. On pourrait aussi le boycotter, mais là encore le remède serait plus dangereux que le mal En somme, conclut M. du Vernois, il faudrait transformer la nature humaine si l'on voulait la voir renoncer à la guerre.

Monatsschrift für Stadt und Land, mars. — La Chine et la crise chinoise, par ULRICH VON HASSEL.

M. von Hassel estime que ce qu'il y a de plus troublant dans la crise actuelle, c'est l'incertitude où l'on est de la façon dont les Chinois se comporteront à l'avenir vis-à-vis des Européens. La Chine, en effet, exerce sur les peuples occidentaux une influence sans cesse croissante. Le nombre des Européens qui se sont établis en Chine est insignifiant. Les Chinois au contraire envahissent le monde en nombre toujours plus considérable. L'auteur envisage avec effroi l'éventualité de la transformation des 400 millions d'hommes qui habitent la Chine en une nation guerrière bien entraînée et bien armée. Or, dit-il, cette éventualité est possible. La Chine n'est pas morte, comme on le dit trop souvent. Elle est vivante, bien vivante, et c'est de cela que doit se préoccuper surtout la vieille Europe.

North American Review, mars. — L'alliance avec l'Angleterre, par M. HARRISON.

Cet article est le dernier qu'ait écrit M. Harrison, l'ancien président des Etats-Unis, mort récemment. Les sages conseils qu'il donne à l'administration actuelle auront peut-être ainsi plus de chance d'être entendus. Blâmant la tendance vers une alliance avec l'Angleterre, il dit que ce n'est pas une raison parce que l'Angleterre a été sympathique aux Etats-Unis pendant la guerre d'Espagne, pour que le gouvernement américain doive sa sympathie à l'Angleterre dans la guerre contre les Boers. La guerre avec l'Espagne a été engagée pour affranchir un peuple opprimé, la guerre sud-africaine pour subjuguer un peuple libre.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DE QUELQUES FORMES SPÉCIALES DE LA PÉNÉTRATION ANGLAISE EN ÉGYPTE

Qu'on aborde l'Egypte par Alexandrie ou par l'une des stations du canal de Suez, on est surpris de se trouver sur une terre encore si française : la langue française est partout parlée, et sur les boutiques, aux enseignes, on aperçoit, à côté de noms grecs et italiens, arabes et syriens, encore plus de noms français que de noms anglais [1]. Près de vingt ans après le bombardement d'Alexandrie (1882), l'Egypte n'a pu encore dépouiller ce caractère français que quatre-vingts ans avaient suffi à lui imprimer si fortement, depuis la conquête militaire et scientifique de Bonaparte [2].

[1] Nous faisons naturellement une exception pour ce quartier très spécial qui est situé, au Caire, à l'Ouest, et en bordure de l'Ezbékiyé, et où se sont concentrés les magasins d'articles anglais à l'usage des touristes : là, depuis le *Cook's Office*, au Nord, jusqu'à l'*Eastern Telegraph*, au Sud, deux centres d'action bien anglais, s'étend un petit îlot où domine, au moins à la devanture des magasins, la langue anglaise : et cela d'ailleurs n'implique pas que ces magasins qui exhibent par la force des choses des objets et des étiquettes anglaises aient été fondés et soient tenus par des Anglais; tel photographe et marchand d'articles photographiques est Arménien, tel chapelier est Français ; la principale librairie, la Librairie Internationale, a été créée par un Allemand (Diemer) et est actuellement dirigée par un autre Allemand (Marschner) ; cette librairie occupe un petit magasin dans l'immense bâtiment du Shepheard's Hotel, lequel porte un nom anglais, mais appartient à la Compagnie internationale des wagons-lits et des grands hôtels européens, compagnie qui est surtout belge.

[2] Eugène Aubin, dans son intéressant volume : *Les Anglais aux Indes et en Egypte* (Paris, Colin, 2e édit., 1900), dit même, et avec la compétence d'un homme qui a très longtemps vécu en Egypte : « Les Français d'Egypte ont trop appris le fatalisme à l'école de l'Orient pour se plaindre de semblables choses ; ils disparaîtront, s'il est nécessaire, avec la satisfaction d'avoir assimilé l'Egypte au point d'en faire une terre française, qui ira rejoindre sous la domination britannique le groupe déjà formé par le Canada, l'île Maurice et certaines îles des Antilles » (page 7). D'autre part, on ne répètera jamais assez quelle influence a eue sur les destinées de l'Egypte la campagne de Bonaparte et quelle part extraordinaire revient à l'Institut d'Egypte dans

Mais cette première impression superficielle correspond-elle à la réalité ? Assurément non. L'Egypte, il ne faut pas se le dissimuler, devient de plus en plus anglaise. Depuis la conquête du Soudan et l'affaire de Fachoda, la pénétration anglaise est devenue plus active que jamais. Nous voudrions signaler soit quelques groupes de faits récents qui nous semblent particulièrement significatifs, soit quelques séries de faits un peu plus anciens dont l'aboutissement naturel a pris récemment une signification très expressive[1].

L'Angleterre, on le sait, en dehors des crises violentes provoquées et déchaînées par l'Impérialisme, procède dans les pays qu'elle veut conquérir à son influence avec méthode et sans éclat. Elle ne renonce pas complètement à ces démonstrations extérieures qui servent à faire sentir d'une manière effective et presque brutale son influence toute-puissante : c'est ainsi que lord Cromer a envoyé le Khédive rendre visite à la Reine Victoria[2]. Mais tout en usant de

---

les progrès des connaissances scientifiques et du développement économique de ce pays. Voir les discours prononcés au Caire à l'occasion des fêtes du centenaire de l'Institut d'Egypte, le 2 décembre 1898 : Institut Egyptien, *Commémoration du centenaire de l'Institut d'Egypte*, Le Caire, 1898, in-8°, 48 p. Nous citons, à titre d'indication, les lignes suivantes du discours de J. Barois, à propos des travaux publics en Egypte : « L'ère des grands travaux destinés à développer la prospérité publique ne s'ouvre guère pour un pays que dans les loisirs de la paix. Aussi est-ce un spectacle digne d'admiration que de voir les savants ingénieurs de l'expédition française, pleins d'ardent enthousiasme et de robuste confiance dans l'avenir, entreprendre à la suite d'une armée en campagne, au milieu des périls de la guerre, au sein d'une population souvent hostile, les études précises et consciencieuses qui doivent toujours précéder l'élaboration d'un plan général de mise en valeur d'une contrée qui ne vit que par l'utilisation agricole des eaux de son fleuve. On se mit au travail dès le jour même du débarquement à Alexandrie ; mais les événements ont marché trop vite pour que les ingénieurs de l'Institut d'Egypte aient eu le temps de laisser dans la vallée du Nil des marques définitives de leur activité, soit par des ouvrages exécutés et terminés, soit même par des projets complètement élucidés. Toutefois, sans parler de la contribution que les recherches ont apportée à la science générale, ils ont répandu sur l'Egypte le souffle créateur qui vivifie et qui, animant quelques années plus tard le cerveau puissant de Méhémet Ali, a transformé, par une poussée vigoureuse, les conditions économiques du pays. » (*Ouv. cité*, p. 31.)

Il faudra raconter un jour, aux Egyptiens de demain qui peut-être ne le sauront plus, ce que les Français ont fait depuis un siècle pour la rénovation de l'Egypte moderne (y compris le canal de Suez), et pour la découverte de cette vieille Egypte qu'ont ressuscitée les Champollion, les Mariette et les Maspéro (outre les grands ouvrages classiques de Maspéro et de Perrot et Chipiez, lire A. Chélu-Bey, *L'Egyptologie française et égyptienne*, Le Caire, Imprimerie Nationale, 1897, in-4°, 24 p. ; relire les belles pages consacrées à Mariette par E. M. de Vogüé, *Souvenirs et visions*, p. 1-41).

[1] De propos délibéré, nous laissons de côté les faits ou plus anciens ou plus connus, et bien des fois exposés : organisation de la police, organisation de l'armée d'occupation, modification des tribunaux, etc.

[2] Abbas Hilmi, dont l'avènement en 1892 avait été salué comme le réveil de la « Jeune Egypte », a dû aller en Angleterre pour faire un acte de déférence qui était presque dans la circonstance un acte de vassalité vis-à-vis de la reine d'Angleterre ; le rescrit que le Khédive lui-même a dû rédiger avant de quitter l'Egypte, et qui a été publié au *Journal Officiel* du 4 juin 1900, commençait par ces mots caractéristiques : « Ayant résolu avec la grâce de Dieu de partir pour Londres afin de rendre visite à

ces procédés, dont l'effet sur le peuple musulman n'est pas négligeable, les Anglais n'en sont pas dupes. Ils sont moins portés que nous ne le serions peut-être nous-mêmes à organiser de grandes manifestations à propos de ces faits extérieurs, et c'est par des actes beaucoup moins visibles, beaucoup plus insinuants, et aussi beaucoup plus utiles, qu'ils consolident leur œuvre de domination.

I

LE SERVICE DE L'IRRIGATION

Nous ne saurions trop le répéter, les Anglais ont eu le mérite de comprendre ce fait très simple que l'eau est tout en Égypte. Leur politique de conquête a eu pour premier article de son programme de s'emparer de l'eau et pour ainsi dire de tenir le Nil. Ils ont fondé dès 1883 cet *Irrigation Department* qui est devenu un vrai ministère [1] : service nouveau qu'ils ont créé presque de toutes pièces et qui est aujourd'hui exclusivement entre leurs mains. Dans les autres services, Commission de la Dette, Service des Antiquités, Administration des chemins de fer, Imprimerie Nationale, on trouve encore quelques Français; dans le Service de l'Irrigation il n'y en a pas un : tous les chefs de service sont Anglais.

L'œuvre exécutée en moins de vingt ans par le Service de l'Irrigation est une œuvre prodigieuse d'intelligence, d'activité et d'audace. Nous avons dit ailleurs ce que nous pensions des travaux exécutés et entrepris : conclusion du barrage de la Pointe du Delta, multiplication de digues et de petits réservoirs, développement de tout le réseau des canaux déversoirs (*masrâfs*) dans le Delta, et enfin construction de ces grands travaux en cours d'exécution, barrage à Assiout, et surtout à Assouan immense barrage-réservoir qui sera le plus colossal ouvrage de cet ordre. Le barrage-réservoir établi à cinq kilomètres au nord d'Assouan, au commencement de la première cataracte, sera constitué par une digue de deux kilomètres de longueur, *insubmersible*. Les 180 arches seront munies de portes de fer, de vannes mobiles, qui resteront levées durant toute la crue

S. M. la Reine d'Angleterre, etc. » De Londres, le Khédive a traversé la France et s'est rendu en Suisse, sans pouvoir s'arrêter à Paris et visiter l'Exposition ; pour qui connaît la curiosité et les goûts des Orientaux, il est à présumer que ce n'était pourtant pas l'envie qui lui en a manqué ! Le gouvernement égyptien avait refusé d'ailleurs de participer officiellement à l'Exposition.

[1] On disait plutôt dans les deux ou trois premières années « The Irrigation Officers », mais le service était déjà constitué.

du Nil et qui ne seront abaissées progressivement que vers la fin de la crue. Le réservoir retiendra environ 1 milliard de mètres cubes [1].

L'activité du Service de l'Irrigation a été telle que M. Willcocks a pu écrire au bout de dix ans une seconde édition de son *Egyptian Irrigation* qui est un livre presque entièrement nouveau. Ce livre révèle bien la grandeur et la complexité du problème économique essentiel de toute l'Égypte cultivée, et avec quelle ampleur les ingénieurs anglais l'ont abordé et en partie résolu [2].

Le Service de l'Irrigation devient le véritable maître des destinées matérielles du peuple égyptien. Les deux faibles crues successives du Nil en 1899 et en 1900 ont donné l'occasion d'expérimenter la toute-puissance de cette organisation. On sait qu'en 1900 la crue du Nil a été plus faible qu'elle ne l'avait été depuis qu'il y a sur les bords du fleuve des *nilomètres* destinés à mesurer et à enregistrer le niveau des inondations annuelles. La situation était fort critique, et le Service de l'Irrigation a dû prendre des mesures. Ces mesures ont essentiellement consisté à supprimer les irrigations coutumières du riz, à retarder les irrigations du maïs, afin de réserver toute l'eau disponible pour « la culture par excellence », c'est-à-dire pour la culture qui est le plus étroitement liée aux intérêts des capitalistes européens, la culture du coton. Les hommes, qui disposent de l'eau et qui sont maîtres de la répartir à leur gré, ont ainsi sacrifié les cultures de céréales, les cultures alimentaires du fellah à la culture dont les revenus rémunérateurs ne profitent guère aux habitants de l'Égypte. Et ils l'ont déclaré sans détour :

« Les rizières sont, pour la plupart, situées dans les régions nord du Delta et à l'extrémité de longs canaux. Il ne sera donc pas possible d'amener l'eau jusqu'à ces régions et d'irriguer les cultures de riz. Le riz, d'ailleurs, étant une plante qui réclame une irrigation continuelle, ne pourrait jamais, comme le coton, résister aux périodes de la rotation sévère qui sera inévitablement imposée cette année. Aussi est-il à craindre que les propriétaires de tels terrains qui auront planté du riz en 1900 ne perdent entièrement leur culture...

---

[1] Voir Jean Brunhes, *Les Grands Travaux en cours d'exécution dans la vallée du Nil, Réservoir d'Assouan et Barrage d'Assiout*, avec six reproductions de photographies (*Annales de géographie*, t. VIII, 1899, p. 242-251).

[2] L'ouvrage de W. Willcocks est un ouvrage de toute première valeur et qui s'impose à tous ceux qui veulent étudier les questions économiques égyptiennes. La première édition date de 1889, la deuxième de 1899 : *Egyptian Irrigation, second edition, With an Introduction by Major Honbury Brown*, London, Spon ; New-York, Spon [and Chamberlain, 1899, gr. in-8°, xxvii-485 p., 46 planches ou cartes hors texte et nombreux cartons. Nous avons déjà indiqué quelles étaient les raisons de l'importance qu'il convient d'attribuer à ce livre (*La seconde édition de l'Egyptian Irrigation de* M. W. Willcocks, *Annales de géographie*, t. IX, 1900, p. 265-269), et nous ne voulons pas y revenir ; mais nous voulons signaler spécialement aux lecteurs de la *Revue* l'excellent chapitre VII, *Egypt by Provinces*, dont ils ne trouveront l'équivalent nulle part (p. 208-228).

« Il n'y aura certainement pas assez d'eau disponible au mois de juin prochain pour suffire aux deux cultures (maïs et coton); en conséquence, comme on doit s'efforcer de sauver le coton, si possible, à tout prix, l'irrigation des terres affectées au maïs doit être ajournée jusqu'à l'époque où l'arrivée des eaux de la crue permettra de la faire. Un projet de loi interdisant l'irrigation hâtive des terres Charaki sous peine de sévères pénalités est actuellement en voie de préparation; il sera soumis sous peu à la sanction du gouvernement [1]... »

Ces deux extraits sont empruntés à une Note de sir William Garstin, sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics, laquelle a été publiée sous le titre de *Note sur l'état du débit d'été du Nil en* 1900 au *Journal Officiel du Gouvernement Égyptien*, 24 janvier 1900 (n° 10), précédée des simples lignes suivantes : « Le ministre des Travaux publics, vu l'intérêt qui s'attache à la question, croit devoir faire connaître au public, par la note suivante de sir William Garstin, K. C. M. C., sous-secrétaire d'État, l'état du Nil en 1900 [2]. »

Nous ne voulons pas ici nous étendre sur les conséquences des mesures que nous avons brièvement résumées, mais sur le procédé spécial dont le Service a usé pour faire connaître ses volontés et ses décisions. C'est par une simple Note sur l'état du Nil en 1900, insérée *à titre de document* dans le *Journal Officiel* qu'est publié un véritable décret autoritaire, contenant des prescriptions et des prohibitions qui doivent être également obéies et observées. Le ministre des Travaux publics est de connivence, mais il n'a même pas à se prononcer officiellement. Grâce à la forme sous laquelle toutes ces mesures sont annoncées au public, on n'a même pas à invoquer la signature du Khédive. Il s'agit pour les fellahs de la question primordiale du pain quotidien et le Khédive n'a pas voix au chapitre ! Le *Conseil législatif*, corps officiel indigène qui a un rôle consultatif, se risque à formuler respectueusement une protestation [3]; mais une seconde Note de sir William Garstin lui fait tout aussitôt comprendre qu'il est bien inutile d'essayer de discuter les décisions souveraines du Service de l'Irrigation [4].

Le Service de l'Irrigation est donc le distributeur tout-puissant de la richesse première, et par là même il est un des organes du pouvoir central qui coopèrent le plus efficacement à mettre l'Égypte

---

[1] Un décret signé le 12 mars 1900 et publié au *Journal Officiel* du Caire le 14 mars 1900 a fixé effectivement les pénalités dont il était ici question (V. *Journal Officiel*, n° 29, p. 388-389. Voir une circulaire complémentaire, *Journal Officiel*, n° 57, 28 mai 1900).

[2] Nous avons cité *in extenso* ce document dans *La faible crue du Nil en* 1900 *et les récentes mesures prises en Egypte par le Service des Irrigations* (*Revue d'Économie politique*, juillet 1900, p. 653-659).

[3] *Journal Officiel*, 12 mars 1900 (n° 28), p. 370-372.

[4] *Id.*, 14 mars 1900 (n° 29), p. 389-390.

entre les mains des Anglais : le fait que nous venons d'invoquer le prouve surabondamment.

Il importerait en outre d'insister sur l'autorité que prennent de plus en plus les petits ingénieurs des irrigations, les ingénieurs des villages, qui sont le plus souvent indigènes. Ce sont les dernières ramifications de ce Service, qui, comme l'eau du Nil, s'efforce d'introduire son influence et de faire sentir son action jusque dans les villages les plus insignifiants et les plus éloignés. Ils constituent le réseau administratif qui surveille le réseau des canaux et des rigoles et qui comme ce réseau embrasse toute l'Égypte. Et si ces fonctionnaires derniers ne s'efforcent pas toujours d'imiter les exemples d'impeccable honnêteté que leur donnent leurs chefs anglais, ils n'oublient jamais d'imiter les habitudes autoritaires qu'entraîne presque forcément une pareille organisation de l'eau sur un aussi vaste territoire! A ne considérer que les règlements, l'ingénieur indigène peut déjà, de sa propre autorité, et à la seule condition d'en référer à l'ingénieur de la Moudirieh, imposer à tout cultivateur une amende et un jour d'emprisonnement. Il n'est pas besoin d'ajouter que ces sous-officiers d'un genre particulier dépassent souvent la consigne qui leur est donnée et les pouvoirs qui leur sont conférés. Ils tendent de plus en plus à mettre en échec les autres autorités du village. Ils ont cet avantage de relever d'un service plus homogène que tout autre, qui a la mission d'être autoritaire et qui ne manque pas à sa mission. Le Service de l'Irrigation, discret, silencieux, mais très agissant et partout présent, est un instrument de gouvernement dont l'importance et l'influence croissent tous les jours.

II

LA LANGUE ANGLAISE DANS LES ÉCOLES

Si l'on me permet ces expressions, et si l'on veut bien ne pas en exagérer la portée, on peut distinguer en Égypte : l'enseignement d'État et l'enseignement libre.

Il convient de mettre à part la Mosquée-Université d'El-Azhar, vieille de dix siècles, un des plus grands centres de diffusion de l'Islam. Elle a toute l'autorité d'une organisation religieuse à la fois indépendante (car elle est entretenue par des fondations) et officielle (car elle a toujours été activement protégée par les maîtres musulmans de l'Égypte).

L'enseignement d'État, c'est-à-dire l'enseignement officiellement subventionné ou entretenu par le gouvernement, ne date en Égypte que de Méhémet-Ali, et il n'est réellement organisé que depuis la

création d'un ministère de l'Instruction publique (1836), et surtout depuis l'avènement d'Ismaïl (1863). C'est du règne d'Ismaïl que datent l'École de droit, les Écoles normales et l'École des arts et métiers.

L'enseignement libre se compose essentiellement d'écoles qui ont toujours eu, parfois d'ailleurs avec une très grande tolérance pratique, un caractère national et religieux (dans tout l'Orient l'idée de *nation* implique l'idée d'*église*, ou plus exactement les deux idées se superposent et se confondent). Dans cette catégorie disparate des écoles libres on pourrait noter tout d'abord les Kouttabs, c'est-à-dire les écoles élémentaires musulmanes rattachées aux mosquées des villages, telles du moins qu'elles étaient constituées jusqu'à ces dernières années; et de même les écoles coptes, par exemple.

Il faut surtout faire une place exceptionnelle aux deux groupes des écoles de la Mission américaine protestante et des Écoles catholiques françaises.

Dans tout le Levant la langue anglaise a été surtout propagée par les missionnaires américains. C'est la mission de l'Église Unie Presbytérienne de l'Amérique du Nord qui a fondé l'École de Médecine de Beyrouth [1], et c'est la même mission qui a rayonné dans toute l'Égypte. Elle s'est répandue surtout dans la Moyenne et dans la Haute-Égypte, établissant depuis 1865 son principal centre à Assiout, et elle s'est surtout attachée à convertir les coptes des petits villages égyptiens [2].

Il n'y a pas d'influence politique durable, si les progrès de cette influence ne marchent pas de pair avec la propagande de la langue. La France, en Égypte, — beaucoup trop l'ignorent encore, mais personne ne le conteste plus, — tire sa principale force de ses écoles. Ce sont des congréganistes qui ont établi et qui dirigent ces écoles. Entre tous, les Frères des Écoles chrétiennes méritent une mention exceptionnelle, non pas seulement par le nombre de leurs maisons et par le nombre des élèves qui fréquentent ces maisons, mais surtout par le caractère pratique de l'enseignement qu'ils ont été les premiers à donner et par le rôle actif de la classe laborieuse dont ils ont su attirer et former les enfants. Ils n'élèvent pas les jeunes gens riches, dont le seul rêve est d'aller dépenser de l'argent dans les capitales de l'Europe occidentale, mais les enfants des classes moyennes. Leurs élèves deviennent de bons employés qui trouvent facilement des places — peut-être un peu trop facilement et un peu trop exclu-

[1] On sait que pour combattre l'influence de cette Ecole, les Jésuites ont fondé leur Faculté de médecine française.

[2] On trouvera un remarquable exposé de l'état actuel des intérêts religieux des diverses confessions chrétiennes dans le livre récent d'Etienne Lamy, *La France du Levant* (Paris, Plon, 1900); en ce qui concerne la Mission américaine en Egypte, voir p. 213 et suiv.

sivement — dans les ministères et dans les administrations ou qui deviennent de bons commerçants. Grecs, juifs, arabes, tous ont durant de longues années trouvé un rare profit à se faire instruire par les Frères; et s'il y a jamais eu des écoles vraiment neutres, largement tolérantes de toutes les religions et de toutes les confessions, ce sont bien ces écoles égyptiennes des Frères. Tous ceux qui les ont visitées ont apporté le même témoignage. La clientèle qui est la leur les a tout naturellement conduits à installer leurs écoles au milieu des quartiers actifs et populeux. Ils ne bâtissent pas de grands collèges dans les banlieues, ils s'installent au cœur même des villes. Leur principale maison du Caire est en plein *Mouski* (ville arabe), et l'on ne peut y parvenir que par une série compliquée de ruelles étroites. Si pour le visiteur étranger la tâche est plus pénible, qui ne voit les avantages d'une pareille situation au point de vue de l'influence? Et nous pourrions en dire autant des autres maisons que nous avons visitées, à Mansourah, à Alexandrie, à Assiout, etc.

Ils ont été les principaux artisans de ces sympathies désintéressées que les classes laborieuses d'Égypte ont longtemps réservées à la France, et qui ont été notre véritable force [1].

En d'autres temps, le Gouvernement français aurait pu sans doute non seulement faire prévaloir en Égypte l'influence de la langue française, mais établir cette influence sur les fondements solides d'une organisation officielle. A nos écoles françaises on aurait pu faire jouer un rôle plus efficace et assurer une situation plus stable. Le succès de ces écoles, libres et indépendantes, était tel qu'on n'a pas songé à l'avenir. Lorsque les Anglais sont arrivés en Égypte, ces écoles étaient presque les seules qui comptaient, et tout l'enseignement supérieur d'État recrutait ses élèves parmi les anciens élèves des écoles françaises.

La politique des agents anglais en Égypte a simplement consisté à donner un développement tout nouveau à l'enseignement d'État, et à établir dans cet enseignement d'État la parité entre la langue française et la langue anglaise. Ainsi peut-on résumer en deux phrases le programme qui depuis 1882 a été progressivement réalisé avec autant de persévérance que d'esprit pratique. Et certainement les réformes que ce programme a entraînées ont été le plus souvent inspirées par un sens très heureux des besoins de l'Égypte.

On a beaucoup développé les écoles techniques, les écoles normales, appelées lycées, l'École polytechnique qui recrute bon nombre

[1] Les Anglais se sont nettement rendu compte de l'influence des Frères, et il y a quelque dix ans ils ont essayé, non pas de les gagner, mais de neutraliser leur action; on leur a fait indirectement quelques avances; il s'agissait même de subsides qu'on eût été heureux de leur offrir, et d'ailleurs sans leur rien demander. Avec cette patriotique générosité qui sait être muette, les religieux français ont eu l'air de ne pas comprendre.

des ingénieurs subordonnés du Service de l'Irrigation. On a créé en 1889 une École d'agriculture, véritable école supérieure, etc. On a réformé et multiplié les écoles secondaires et primaires qui relèvent du Gouvernement.

D'autre part, on s'est efforcé de réduire dans toutes les écoles de l'État, anciennes ou nouvelles, l'importance et l'influence de la langue française. On y est parvenu en modifiant le personnel, et en modifiant les conditions des examens. Pour le personnel, la question était fort délicate, car il était jusque-là presque exclusivement français, et l'on ne pouvait renvoyer du jour au lendemain ceux qui — tels les professeurs de l'École de Droit — avaient si longtemps rendu d'excellents services. Cependant, si l'on considère l'état actuel, on constate que les Anglais occupent plusieurs des postes essentiels. Ainsi tous les services de l'instruction publique se trouvent aujourd'hui relever d'un fonctionnaire qui a le titre de secrétaire général et inspecteur général et qui est un Anglais. De plus, on a contrebalancé l'élément français en donnant une place beaucoup plus grande à d'autres éléments ; on a multiplié le nombre des fonctionnaires égyptiens. Au lycée Khédivieh, huit sur neuf des professeurs français ont été peu à peu et sans bruit remplacés par huit jeunes professeurs de la Suisse romande, qui, en leur qualité de Suisses et de protestants, ne risquent pas d'éveiller de la part des Anglais les mêmes susceptibilités politiques que les Français.

Quant aux conditions des examens, on les a modifiées en permettant toujours le choix entre la langue anglaise et la langue française, en organisant deux séries équivalentes d'examens correspondant à chacune des deux langues ; et par là même on a déterminé un très grand développement des sections anglaises dans toutes les écoles de l'État. L'un des derniers actes inspirés par cette politique a porté atteinte à l'homogénéité qu'avait longtemps sauvegardée l'École de Droit. En 1898 on a inauguré une section anglaise ; en octobre 1899, sur 37 étudiants entrant à l'École de Droit, 17 déjà s'inscrivaient à la section anglaise.

La langue anglaise avait eu quelque peine dans les premières années à soutenir la concurrence de la langue française, même dans les écoles primaires et secondaires de l'État ; mais l'influence anglaise grandissant toujours, les sections anglaises se sont recrutées de plus en plus facilement[1] ; et depuis la conquête du Soudan, par une conséquence facile à prévoir, la langue anglaise l'a définitivement emporté sur le français. Les Égyptiens s'accoutument ou se résignent de plus en plus à la domination de l'Angleterre : Omdurman

[1] Les agents anglais, affirme Eugène Aubin (*Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 230), « s'employèrent auprès des familles pour remplir les sections anglaises des écoles gouvernementales ».

et Fachoda ont marqué de véritables défaites pour la langue française en Égypte.

En 1889, les écoles de l'État, depuis les écoles primaires jusqu'aux écoles supérieures, comprenaient en tout 4.057 élèves dont 2.994 dans les sections françaises (74 %) et 1.063 dans les sections anglaises (26 %). En 1897, l'ensemble des écoles comprenait 6.206 élèves, dont 3.150 dans les sections françaises (51 %) et 3.058 dans les sections anglaises (49 %). Quinze ans après le bombardement d'Alexandrie, on était arrivé péniblement à établir à peu près l'égalité dans les écoles officielles entre le contingent scolaire de l'anglais et celui du français. Mais en 1898 commence la vraie déroute du français, et elle est incroyablement rapide : sur les 5.740 élèves de l'État en 1898, 1.881 seulement appartiennent aux sections françaises (33 %) et 3.859 aux sections anglaises (67 %). En 1899, sur 5.611 élèves, 1.210 appartiennent aux sections françaises (22 %) et 4.401 aux sections anglaises (78 %). En deux ans (de 1897 à 1899), la langue anglaise a plus gagné sur le français que dans les neuf années précédentes. Et si nous comparons finalement les années 1889 et 1899, nous voyons que la proportion respective des deux langues est complètement renversée, au préjudice du français[1].

La situation est telle que, pour maintenir leur influence, les écoles françaises, qui naturellement « avaient toujours découragé leurs élèves de l'étude de l'anglais[2] », ont dû se préoccuper de donner une place à l'anglais dans leurs programmes et dans leurs études scolaires. Les Frères des Écoles chrétiennes du Caire ont envoyé en 1899 quelques-uns de leurs professeurs apprendre la langue anglaise en Angleterre, comprenant bien que le meilleur moyen de servir encore utilement en Égyte les intérêts français est de faire l'effort et les sacrifices nécessaires pour s'adapter aux conditions nouvelles[3].

---

[1] Nous extrayons ces chiffres des rapports officiels de Lord Cromer, qui constituent une collection de documents si précieux et si intéressants; les chiffres se rapportant à l'année 1899 par exemple sont extraits des *Reports by Her Majesty's Agent and Consul general on the Finances, Administration and Condition of Egypt and the Soudan in* 1899, *Egypt* n° 1 (1900), *Presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty, april* 1900, p. 35.

[2] Cet aveu, qui a son prix, est d'Arthur Silva White (*The Expansion of Egypt*, p. 245).

[3] Les écoles des Frères sont en Egypte au nombre de 23, et comprenaient en 1900 : 108 classes et 3.844 élèves, dont 2.051 catholiques, 989 schismatiques, 439 musulmans et 365 israélites. (Voir l'intéressant bulletin de l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, mars-avril 1900, *Rapport du Frère Hugonis à Mgr Charmetant*, p. 252.) La Mission américaine protestante a profité de la faveur officielle accordée à la langue anglaise ; on évalue aujourd'hui ses écoles au nombre de 120 et ses élèves au nombre de 5.000 environ. Il faut se rappeler, pour apprécier ces chiffres à leur vraie valeur, que, d'après le *Recensement général de l'Egypte* fait le 1er juin 1897, et publié en 1898 par le gouvernement égyptien, sur la population totale de l'Egypte évaluée à 9.734.405 habitants (9.621.831 Egyptiens et 112.574 étrangers, p. xi), il y a encore seulement 471.392 habitants sachant lire et écrire — dont 71.716 étrangers et 399.676 indigènes — ces derniers, les indigènes, comprenant 389.407 habitants du sexe masculin et seulement 10.269 du sexe féminin.

Enfin, à mesure que les Anglais sont assurés d'exercer une action prééminente et presque exclusive sur le pouvoir central, ils étendent les prérogatives du gouvernement en matière d'enseignement. Ils ont réalisé dans ces trois dernières années une réforme que j'estime capitale au point de vue de leur influence. Ils ont rattaché au ministère de l'Instruction publique, en les subordonnant au contrôle d'inspecteurs officiels, les *Kouttabs*, ces petites écoles des mosquées. Ils leur offrent des subsides à la condition qu'elles acceptent le contrôle, et s'il faut en croire le rapport officiel de lord Cromer que je citais tout à l'heure (le dernier paru), le succès de cette tactique est de plus en plus marqué, et les *Kouttabs* sont de plus en plus nombreuses qui demandent subvention et contrôle [1].

On divise en général (à en juger même par les livres les plus récents [2]) l'enseignement public de l'Égypte en *enseignement national* et *enseignement international*. On comprend maintenant pourquoi j'adopte plutôt les expressions, aujourd'hui plus vraies et plus significatives que jamais, d'*enseignement d'État* et d'*enseignement libre*. L'enseignement d'État ne nous a pas encore complètement échappé, mais il nous est retiré morceau par morceau [3]. L'enseignement libre reste bien le seul sur lequel nous puissions absolument compter pour la diffusion de notre langue; et nous sommes heureux de terminer ce chapitre en disant que le Ministère des Affaires étrangères et l'*Alliance française* comprennent bien les devoirs qui en résultent pour nous.

III

LES CAPITAUX ANGLAIS EN ÉGYPTE

Cette étude est politique au sens le plus large du mot et non pas financière. Il ne s'agit pas de faire l'histoire des capitaux anglais en Égypte, mais de signaler simplement l'affluence de ces capitaux comme

---

[1] *Document cité*, p. 36.

[2] Voir par exemple le livre d'Arthur Silva White dont nous parlerons plus loin, *The Expansion of Egypt*, p. 210 et suiv.

[3] Faits caractéristiques : le *Journal Officiel* publie en anglais et en français tous les arrêtés et communiqués officiels du Ministère de l'Instruction publique, mais le texte anglais précède toujours maintenant le texte français. Les décrets khédiviaux et les arrêtés du Ministère de l'Intérieur sont uniquement publiés en français. Inversement les communications du *War Office* ne sont jamais publiées qu'en anglais, tandis que les communiqués du *Post Office*, des *Egyptian State Railways* sont publiés comme ceux du Ministère de l'Instruction publique dans les deux langues, et le français cède aussi le pas à l'anglais.

Tous ces détails sont étudiés ; ils expriment des réalités, ou parfois des fictions voulues : c'est à titre de fiction et de précaution que le Ministère de l'Intérieur se couvre de la langue française, car on sait comment les Anglais y sont les souverains maîtres et comment à deux reprises l'organisation du service de la police a produit un réveil du sentiment national égyptien et déterminé ces deux crises de 1884 et de 1893 qui ont été les plus graves et les plus menaçantes pour l'influence anglaise en Egypte.

symptôme de la prise de possession du territoire et des intérêts égyptiens par les Anglais.

On connaît l'affaire de la Dette égyptienne [1]. En 1896, le gouvernement égytien, à l'instigation de lord Cromer et des Anglais, demande à prélever 350.000 livres égyptiennes, près de 9 millions de francs, sur les réserves de la Dette égyptienne pour faire face aux dépenses de cette fameuse et prétendue « expédition de Dongola » qui devait se terminer et se dénouer à Khartoum. Des six commissaires de la Dette, deux, le français et le russe, refusent de consentir à compromettre ainsi les intérêts des porteurs de titres égyptiens, et se retirent; mais les quatre autres, l'anglais, l'allemand, l'autrichien et l'italien, continuent à délibérer et consentent. Le syndicat français des porteurs de titres assigne le Gouvernement égyptien et la Commission de la Dette devant le tribunal mixte du Caire, qui donne raison aux Français. La Cour d'appel d'Alexandrie confirme le jugement du tribunal en décembre 1896. Et au moment où le gouvernement égyptien, condamné à rendre à la Caisse de la Dette ce qu'il a prélevé, subit les conséquences de sa faiblesse vis-à-vis de l'Angleterre, l'Angleterre apparaît au premier plan et se découvre officiellement en offrant à l'Égypte de lui faire l'avance immédiate des 350.000 livres à rembourser. L'avance a été acceptée et faite; elle a été même plus que doublée, et accompagnée de la promesse qu'on ne demanderait jamais la restitution du capital. L'histoire de l'Égypte prouve assez clairement que le créancier devient le maître de l'emprunteur.

Cette histoire de la Dette devait être le premier acte de la grande invasion de l'Égypte par les capitaux anglais, et comme le signal d'une opération générale. Je me propose uniquement de mentionner les faits les plus saillants.

J'ai parlé au début de cet article du barrage-réservoir d'Assouan et du barrage d'Assiout, destinés à l'accroissement des irrigations. Or les fonds nécessaires pour la construction de ces barrages ont été avancés par un consortium de banquiers anglais. L'affaire a été traitée comme une affaire privée. Il n'y a pas eu de mise en adjudication publique.

Un entrepreneur général anglais, M. John Aird, s'est offert à exécuter les travaux et les banquiers en question, MM. Cassel, Hirsch, Karl Meyer et Rothschild, de Londres, lui ont assuré les fonds, soit 4 millions de livres (100 millions de francs). L'entrepreneur, M. Aird, est payé au fur et à mesure par les banquiers sur la signature, sous le contrôle et par l'entremise de M. Wilson, ingénieur du Service de l'Irrigation et Directeur général des réservoirs; l'argent est

[1] On trouvera un bref exposé des origines de la *Dette égyptienne* dans Eugène Aubin, *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 173 et suiv.

touché à la *National Bank*. Le Gouvernement égyptien, de son côté, s'est engagé à rembourser le capital en dix annuités à dater de l'achèvement des travaux, c'est-à-dire à partir de 1903 [1].

On sait que la succursale du Crédit Lyonnais installée au Caire était et est encore le plus puissant et le plus solide établissement de crédit de l'Égypte. Mais c'est pour porter atteinte à cette suprématie incontestée qu'a été créée en août 1898 la *National Bank of Egypt* que le Gouvernement égyptien entoure de toute sa sollicitude. C'est ainsi que « par décision du ministre de la Justice, les greffiers comptables et caissiers de la Cour et des tribunaux mixtes d'Égypte viennent d'être autorisés, au fur et à mesure des dépôts et consignations en numéraire effectués dans leurs caisses, et après l'accomplissement de toutes les formalités légales qui leur incombent, à en faire le versement dans les caisses de la *National Bank of Egypt*, au Caire et à Alexandrie [2] ». La *National Bank of Egypt* a pour gouverneur M. Elwin Palmer; elle a son siège au Caire, une agence à Londres, 92 Cannon street, et une succursale à Omdurman [3].

La *Khedivieh*, la seule compagnie de navigation égyptienne, qui portait même le titre officiel d'*Administration des Paquebots-Poste Khédivieh*, est devenue depuis 1898 une compagnie anglaise, la *Khedivial Mail Line*, par suite d'une opération plus que douteuse. On a vendu à un Anglais pour la somme dérisoire de 150.000 livres cette compagnie tout entière, qui était fort bien outillée et qui possédait de très beaux paquebots dont plusieurs valaient presque chacun le prix total de la vente! A qui incombent les responsabilités d'un marché que l'on a fait échapper à la publicité et aux garanties de l'adjudication et qui a été conclu subrepticement et secrètement comme une mauvaise action? On le saura exactement un jour, espérons-le.

Les capitaux anglais ne demandent qu'à s'employer en Égypte, et il naît presque chaque mois une société anonyme nouvelle. A côté de *The Egyptian Cotton Mills Limited*, de *The Egyptian Salt Soda C° Ld.*, de *The Egyptian Syndicate Ld.*, devenue depuis le 23 octobre dernier *The Egyptian and General Syndicate Ld.*, voici *The Egyptian Markets Ld.*, concessionnaire des principaux marchés dans les villages de toute l'Égypte par décision du Conseil des ministres en date du 28 mars 1898, et qui est destinée à acquérir par son rôle même une très grande influence.

---

[1] On dit que les faibles crues du Nil des deux dernières années ayant permis d'avancer les travaux des réservoirs plus rapidement qu'on ne l'espérait, ceux-ci seraient terminés avant 1902, et que le gouvernement égyptien commencerait à s'acquitter dès cette année (1901).

[2] *Journal Officiel*, 27 janvier 1900.

[3] Lord Cromer est allé à Khartoum à la fin du mois de décembre 1900 ; il y est resté du 23 au 27 décembre ; il a présidé officiellement le jour de Noël à l'inauguration du *Khartoum Hotel*, et il est allé, bien entendu, visiter officiellement à Omdurman la succursale de la *National Bank*.

Et voici deux des plus importantes parmi les plus récentes. La *New Egyptian Ld.* a été créée à Londres en 1899 au capital social de 500.000 livres sterling. Sir Colin Scott Moncrieff, l'ancien sous-secrétaire d'État aux travaux publics en Egypte, est attaché à cette compagnie; l'un des administrateurs anglais est Edward Dicey, l'ancien directeur de l'*Observer*, qui a toujours préconisé l'annexion pure et simple de l'Égypte. Ce patronage est une claire illustration du rôle que s'apprêtent à jouer les capitaux anglais en Egypte. La *New Egyptian* a créé deux sociétés filiales qui se sont partagé la tâche et le butin : l'une s'est réservé l'Égypte (*The Anglo-Egyptian Ld.*), et l'autre le Soudan (*The Soudan Development and Exploration Ld.*).

D'autre part, le Conseil des ministres, par décision du 10 décembre 1900, vient d'autoriser la société anonyme anglaise (siège social à Londres) *The Egyptian Delta Light Railways Limited* à se substituer à la Société des chemins de fer économiques de l'Est-Égyptien et à la Société égyptienne des chemins de fer agricoles, et à s'approprier tous les droits de ces compagnies; les chemins de fer agricoles de plusieurs provinces égyptiennes sont ainsi entre les mains de cette nouvelle société.

Le Gouvernement égyptien s'est enfin préoccupé depuis deux ans de faciliter l'établissement des « Limited Companies », et de donner aux compagnies sérieuses la plus grande sécurité possible en prenant des mesures préventives contre les affaires fantaisistes et véreuses. Jusqu'à ces derniers temps, l'article 46 du Code mixte du commerce ne permettait la création d'une « Limited Company » qu'en vertu d'un firman du Khédive. Or, en l'absence de toutes règles bien précises, ce firman était un acte arbitraire et parfois très aveugle. Une décision du Conseil des ministres du 17 avril 1899 [1] a modifié très profondément les conditions de création de ces compagnies. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces modifications, mais elles aboutissent d'une part à faciliter les démarches nécessaires pour la constitution d'une société (elles indiquent avec précision les conditions à remplir), et d'autre part à éviter les surprises frauduleuses (elles imposent la publication au *Journal Officiel* du memorandum et des statuts de la société avant toute autorisation du gouvernement [2]).

Il nous resterait à parler des émissions nouvelles de la Dette égyptienne, de l'émission de 1.700,000 livres à 3 1/2 % qu'a autorisée un décret du 23 juillet 1900. Il nous resterait à indiquer cette nouvelle qui a été lancée à la fin du mois de janvier dernier : le gouvernement se préparerait à confier à une société anglaise une émission de bons spéciaux dits *Bons d'irrigation* qu'il garantirait lui-même...

---

[1] Publiée au *Journal Officiel* du 6 mai 1899.

[2] Voir *Ministry of Justice, Report for the year* 1899 *presented by the Judical Adviser* (*Supplément du Journal Officiel* du 14 mars 1900, p. 9-11).

Mais j'en ai dit assez, ce me semble, pour faire comprendre dans quelle mesure l'Égypte est appelée à devenir de plus en plus une exploitation anglaise [1].

IV

LES TOURISTES ANGLAIS EN ÉGYPTE. — LE RÔLE DE COOK

Il serait aventureux d'exagérer l'importance de ce mode particulier de la conquête anglaise; mais n'a-t-il pas été jusqu'ici beaucoup trop négligé? C'est par milliers que se comptent tous les ans les touristes anglais qui vont passer plusieurs mois d'hiver au Caire et qui remontent le Nil : à coup sûr ces groupes incohérents sont plus préoccupés de se promener et de se distraire que de faire de la propagande anglaise. Mais quand un phénomène d'émigration périodique atteint l'importance de celui-ci, il en résulte des conséquences inévitables; et ces flots de touristes anglais ont créé — les uns consciemment, beaucoup sans y penser — une vraie clientèle de l'Angleterre, ou, disons mieux, une clientèle de la langue anglaise en un pays où l'on parlait surtout français. Le personnel des hôtels et des bateaux, les guides, les drogmans et même les simples ânier ont dû, sur les deux rives du Nil jusqu'à la seconde cataracte, — et même dès maintenant jusqu'à Khartoum, — apprendre à parler l'anglais.

L'idée s'est généralisée de plus en plus que pour gagner sa vie en Égypte, l'indigène devait avant tout savoir l'anglais. Ainsi, cet être peu intéressant, souvent désœuvré et incurieux, si inutile, semble-t-il, le touriste, a joué un rôle effectif, et a été un précieux auxiliaire de la pénétration anglaise.

Il sera curieux de faire un jour l'histoire de l'influence politique de Cook. Cet homme génial a compris quel parti commercial l'on pourrait tirer du goût naissant des voyages, avant même que les voyages fussent devenus l'industrie florissante d'aujourd'hui. Il a contribué plus que tout autre à développer le phénomène qui par un juste retour devait l'enrichir. Mais il a été parfois beaucoup plus qu'un simple commerçant [2].

En ce qui regarde l'Égypte, l'agence Cook a été la première et est encore la plus puissante des agences de voyage. Cook a été le premier à construire et à posséder une flotte sur le Nil : la navigation sur le Nil exige des bateaux spéciaux ayant un très faible tirant

[1] Les capitaux belges ont afflué aussi en Egypte en assez grande quantité : Société générale Belge-Egyptienne, société anonyme dont le siège social est à Bruxelles, Société anonyme agricole et industrielle d'Egypte, etc.

[2] Nous conseillons la lecture d'un petit volume fort instructif, qui raconte l'histoire de Cook (Cook est mort maintenant, mais son fils et son petits-fils ont pris la suite des affaires) : W. Fraser Rae, *The Business of Travel*, London, Thos Cook et Son, 1891.

d'eau. Il a pu tenter une pareille entreprise parce qu'il a été soutenu par le gouvernement, qui lui a confié tous les transports officiels et le service postal, et parce qu'il était assuré par avance de pouvoir conduire sur le Nil sa nombreuse clientèle si voyageuse. En 1894, tout ce qui concerne les affaires de l'agence Cook *en Égypte* a été transféré à une société fondée sous la raison sociale « Thos Cook and Son (Egypt) Limited », dont MM. Cook et Fils restent les agents-directeurs. Cette société par actions s'occupe encore d'affaires industrielles, mais le Nil est bien toujours sa principale affaire. La flotte Cook comprend aujourd'hui (au commencement de l'année 1901) : 10 grands bateaux à vapeur de 1re classe (dont le plus grand, le *Ramsès*, a 78 mètres de longueur et 9m,90 de largeur ; force 500 chevaux), 4 *dahabiehs* à vapeur (sortes de yachts pour 10 ou 15 personnes au maximum), 6 chaloupes à vapeur, 14 *dahabiehs* à voiles, et de nombreux bateaux et barques à voiles.

L'exemple et le succès de Cook lui ont suscité des concurrents : en 1889, une société dite aujourd'hui *The Nile Navigation Co* (*Thewfikieh*) a été fondée par de riches habitants du pays, européens et indigènes. Elle a fait à Cook une concurrence très habile et nous ajouterons très heureuse, car elle a fait baisser les prix énormes que demandait Cook lorsqu'il était seul agent et seul maître. Elle a sur le Nil, à l'heure actuelle, 10 bateaux à vapeur et 18 dahabiehs. Gaze, jusqu'en 1897, avait été l'agent principal de la Thewfikieh ; il voulut alors établir une nouvelle organisation indépendante et il s'associa à un ancien ingénieur de Cook, M. Thubron, pour fonder l'*Anglo-American Line*, qui possède également une bonne flotte sur le Nil (notamment 6 grands bateaux à vapeur).

Telles sont les trois flottes qui se disputent les touristes qui veulent remonter le Nil[1]. Ajoutons que depuis 1895 M. G. Le Bourgeois a fondé au Caire une *Agence française de Voyages*[2], qui possède des dahabiehs, mais qui n'a pas une flotte proprement dite, et qui s'occupe surtout d'organiser des voyages au gré des touristes en usant tout à la fois, suivant les cas, des trois flottes ou du chemin de fer.

Mais, il faut bien le remarquer, à l'origine de tout ce mouvement

---

[1] Il faut ajouter que la ligne ferrée qui suit la vallée du Nil est ouverte jusqu'à Assouan depuis 1898, et que ce mode de transport fait une grande concurrence aux bateaux.

[2] On doit constater que grâce à l'initiative de M. Le Bourgeois il a été établi au Caire une Agence française de voyages, avant qu'on eût édité en France un guide de l'Egypte à l'usage des voyageurs français : cette lacune est comblée (depuis 1900 seulement) par le guide de la collection Joanne (3 petits volumes) qui a été rédigé par G. Bénédite. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au moment de l'apparition du Guide Joanne de l'Egypte, le Guide Murray en était déjà à sa 9e édition et que le Bædeker avait déjà quatre éditions en allemand, cinq éditions en anglais et une en français (qui date de 1898).

de navigation sur le Nil se trouve Cook, et c'est le public de langue anglaise qui a toujours fourni la principale clientèle des agences. Au point de vue politique, nous nous contenterons de soumettre à la réflexion de ceux qui liront ces lignes ces deux séries de faits indiscutables : sans l'affluence des touristes anglais, ni la flottille de Cook sur le Nil, ni les flottilles similaires n'auraient pu être construites; sans la flottille de Cook et les flottilles similaires, sans ces bateaux plats spécialement construits pour ce fleuve, la dernière campagne du Soudan aurait été impossible. Ce sont ces bateaux qui ont assuré tous les services; ils ont transporté les troupes, les munitions, les vivres; ils ont été transformés en bateaux-hôpitaux, etc.. Or jamais l'Angleterre n'aurait pu prélever sur la Caisse de l'Égypte les fonds nécessaires pour la construction d'une pareille flotte; jamais elle n'aurait pu avoir l'idée, ni prendre le temps, ni obtenir le droit de préparer ainsi ses projets secrets. On peut affirmer en toute vérité que, malgré les petits démêlés qui se sont produits vers la fin de la campagne entre Cook et les autorités anglaises, Khartoum et Omdurman seraient peut-être encore entre les mains des derviches si Cook n'avait pas été depuis vingt ans en Égypte un aussi habile initiateur et entrepreneur et si la multitude des touristes anglais n'avait pas déterminé la construction et l'amélioration progressive d'aussi précieux moyens de communication avec la Haute-Égypte et le Soudan [1].

CONCLUSION

Il va sans dire que nous avons seulement voulu, en un article aussi bref, signaler des faits qui nous paraissent importants, et auxquels en France on n'a pas toujours attaché une suffisante attention. Il ne pouvait entrer dans notre dessein de résumer tous les épisodes de l'histoire de l'Égypte depuis vingt ans [2]. Aussi bien c'est le résultat actuel, l'état présent, qui doit avant tout nous préoccuper. Et c'est comme admirable document, révélant avec clarté et sans détours cette situation d'aujourd'hui, riche et forte de tant d'ambitions prochaines, qu'il faut lire le livre capital et magistral d'Arthur Silva White, *The Expansion of Egypt under Anglo-Egyptian Condominium* [3].

Quand l'auteur parle du Condominium anglo-égyptien, il n'entend pas seulement parler — nous devons bien le savoir — des nouvelles provinces politiquement soumises à ce Condominium et sur lesquelles flottent concurremment les deux drapeaux anglais et égyptien. Il

[1] En particulier la circulation entre la 1re (Assouan) et la 2e cataracte (Ouadi-Halfa) n'a été constamment assurée que par la navigation sur le fleuve.

[2] Si l'on veut rapidement se rappeler tous les faits essentiels se rapportant à l'Égypte, on peut lire les 40 pages qui concernent l'Égypte dans le 3e volume de la 18e édition de l'*Histoire contemporaine* de Maréchal (Paris, Delalain, 1901); M. Émile Auzou, qui a mis ce volume au courant comme les précédents, avec sa conscience et son scrupule ordinaires, nous conduit jusqu'aux premiers jours de 1901.

[3] Londres, Methuen, 1899, in-8°, xvi-483 p. et 4 cartes en couleur.

s'agit très nettement de l'Égypte elle-même. Le temps n'est plus aux feintes diplomatiques. L'opinion publique anglaise (et même la pensée des gouvernants), estime Arthur Silva White, n'a pas fait assez de progrès, et ne s'est pas assez consciencieusement préparée à comprendre la réalité. Le livre qu'il écrit marque, en effet, un pas en avant depuis le livre déjà si caractéristique de sir Alfred Milner *England in Egypt*[1]. Silva White découvre ses propres intentions, sans aucune réticence : « Il semble que le doigt de la destinée soit là indiquant cette éventualité, l'acquisition de l'Égypte par la Grande-Bretagne. Je crois pour ma part que ce destin sera accompli. Et parce que beaucoup d'autres partagent cette conviction qui est mienne, je sens que le temps est venu d'envisager la situation franchement et hardiment. » Dans le paragraphe qui suit, il est tout simplement parlé d' « annexion » et de « protectorat »[2].

Il n'est guère besoin de faire une longue étude sur les visées de l'Angleterre en Égypte. Le livre de Silva White est là : il n'y a qu'à le lire. Ceux de nos hommes politiques dont les préoccupations vieillottes ne savent se porter que sur les mesquins objets de quelques-unes de nos querelles intérieure devraient bien se décider à consulter des ouvrages étrangers tels que celui-ci ; ils prendraient brutalement conscience des ambitions voisines dont notre influence est l'enjeu ; ils deviendraient plus clairvoyants et plus prudents, à suivre ainsi les pensées étrangères, habiles, spécieuses, intéressées, qui nous enveloppent de leur réseau[3].

The Expansion of Egypt est dirigé contre le Khédive et contre la France[4]. C'est ce second point qui doit surtout nous intéresser. Voici la thèse : l'état actuel ne peut pas durer; toute dualité d'influence est préjudiciable à l'Egypte. La France, « avec la demi-

---

[1] Voir notamment p. 75.

[2] Londres, Arnold, 1892, in-8°, VIII-448 p. (Le livre de MILNER a été aussi traduit en français.)

[3] Voir ETIENNE LAMY, *La France du Levant*, p. 236.

[4] Ses pensées ne sont pas toujours exemptes d'injustice, d'injustice à l'égard de la France. Et je ne veux pas seulement renvoyer au livre de Arthur Silva White ; il s'est établi, dans la littérature anglaise concernant l'Égypte, une sorte de tradition de dénigrement qui conduit à méconnaître les faits les plus indiscutables. Il est certain par exemple que l'Administration des Domaines de l'État a dû toute son organisation, sa force, sa réputation de haute probité, à l'action persévérante du commissaire français, M. E. Bouteron; si cette administration, qui a été créée dans de si déplorables conditions, a pu mener ses affaires d'une manière relativement satisfaisante, on doit en attribuer le principal mérite à M. Bouteron. D'où vient donc que des hommes sérieux et intelligents, tels que W. Fraser Rae, se permettent des jugements aussi superficiels et mal intentionnés que celui-ci : « On ne retrouverait nulle part une organisation plus absurde (proprement *plus contraire à l'esprit des affaires*, *unbusinesslike*) que celle des Domaines de l'Etat, si ce n'est dans l'île de Laputa. » (*Egypt To-Day*, *The First to the Third Khedive*, Londres, Bentley, 1892, in-8°, p. 331) Voir aussi des attaques contre la France et contre des Français, p. 164, p. 175-176. Et dans le livre célèbre d'Alfred Milner que nous citions tout à l'heure, voir également p. 71, p. 415-428, etc.

manière de soutien » de la Russie, est la seule véritable opposition avec laquelle ait à compter l'Angleterre. Or cette opposition sera irréductible. Puisqu'elle doit être une cause de ruine pour l'Égypte, il faut travailler à l'éliminer : c'est un cas de « *force majeure* ». Et tout cela d'ailleurs ne sera que « le résultat des conditions que la France elle-même a créées ».

« De telles considérations amènent à la conviction que la possession de l'Égypte est essentielle à la consolidation de l'Empire britannique. L'Égypte est placée en travers de la voie de l'Empire et barre l'artère de notre commerce avec l'Extrême-Orient. Entre les mains d'un pouvoir hostile, l'Égypte serait une menace pour nous. *Sous l'autorité d'un pouvoir neutre, elle constituerait encore une obstruction*, qui, en cas de conflit violent, ne pourrait disparaître que par la violation d'une loi internationale. Au contraire, sous la surveillance de la Maîtresse des Mers, l'Égypte représente le principal territoire stratégique du Vieux-Monde, et elle oriente le Royaume-Uni et ses possessions vers l'Extrême-Orient. Gibraltar, Malte, Chypre, l'Égypte — chaîne de forteresses et de bases d'opérations navales — appartenant à une Puissance maritime maîtresse, commandent la Méditerranée[1]. »

On sait que les livres qui nous viennent d'outre-Manche n'ont pas toujours comme principal mérite celui d'une composition serrée. Ce n'est pas le caractère le moins frappant du livre d'Arthur Silva White que de présenter un ordre intérieur d'une logique très rigoureuse ; l'auteur a même voulu donner à ce développement organisé de sa pensée l'apparence extérieure d'une sorte de démonstration géométrique ; il traite la question égyptienne à la manière d'un théorème, et on devine comme on dit en géométrie sous forme de conclusion « C. Q. F. D. » (ce qu'il faut démontrer) ! La conclusion, c'est la nécessité de la mainmise définitive de l'Angleterre sur l'Égypte ; et pour que le lecteur ne puisse pas se tromper sur la fin véritable du livre et ne puisse pas échapper à la démonstration, l'auteur, dès la *Préface* (p. IX), a déjà consacré une page à résumer tout son livre sous forme de tableau. Nous ne saurions nous-même donner de plus probante conclusion à cette étude sur les formes spéciales et les tendances réelles de la pénétration anglaise qu'en traduisant avec fidélité et reproduisant avec une parfaite exactitude typographique ce tableau si expressif.

JEAN BRUNHES,
Professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse) et au Collège libre des sciences sociales de Paris.

Voir à la page suivante la traduction du tableau de SILVA WHITE.

[1] Page 74. Page 101. — C'est nous qui avons souligné la phrase qui concerne la neutralité de l'Égypte, envisagée comme une très pitoyable solution, puisqu'en cas de guerre elle contraindrait nécessairement l'Angleterre à la violation d'une loi internationale !

« THE EXPANSION OF EGYPT »

FIL DE LA DÉMONSTRATION

Introduction

(*Facteurs du Problème Égyptien*)

(*Physique*)
Aperçu géographique

Unité de la Vallée du Nil

(*Politique*)
Coup d'œil historique

L'Égypte a toujours été dominée par la puissance qui possédait la suprématie maritime

Rapports avec la Question d'Orient

(*Facteurs objectifs et subjectifs*)

Situation politique en Egypte

(*Question intérieure*)

Entraves internationales

Mandat tacite de l'Europe et opposition de la France

Admin. Anglo-Égyptien

Nécessité et avantages d'un contrôle unique

Instabilité de l'Égypte et obstacles aux réformes

Proposition de garantie de la Dette égyptienne et **Emancipation à l'égard du Contrôle international**

Situation politique du Soudan

(*Question coloniale*)

Unité et Intégrité de la Vallée du Nil

Condominium Anglo-Egyptien

Affaires étrangères de l'Egypte

(*Question extérieure*)

Égypte en elle-même (*Intérêts européens*)

Suzeraineté nominale du Sultan de Turquie

Politique impériale britannique (*Pax Britannica*)

Domination de la mer, et contrôle du canal de Suez

Gouvernement de la vallée du Nil
par un système uniforme d'administration correspondant au *statu quo*

La Grande-Bretagne est la seule puissance en mesure d'assurer ces conditions intérieures et extérieures de développement et d'expansion.

Déclaration éventuelle du Protectorat Britannique sur l'Égypte et la vallée du Nil

Solution du Problème Egyptien

Traduction du Tableau de la p. IX du livre d'ARTHUR SILVA WHITE, *The Expansion of Egypt.*

COLONIES PORTUGAISES D'EXTRÊME-ORIENT

Le temps est loin où Vasco de Gama, élargissant sur la sphère les domaines du Portugal, lui avait, suivant la poétique image de Mistral, « pêché les Indes avec ses caravelles ». De tout ce qu'il possédait au delà du Mozambique, le Portugal n'a plus conservé que des débris : sur la côte occidentale de l'Inde, trois districts, pompeusement décorés du nom ronflant d'État de l'Inde [1]; l'établissement de Macao en Chine; une partie de Timor.

État de l'Inde. — Les établissements portugais de l'Inde mesurent au total 5.500 kq., peuplés de 574.000 habitants [2]. Le district de Goa est de beaucoup le plus important. Situé entre le 15e et le 16e degré de lat. N., il couvre à lui seul 3.600 kq. et occupe environ 100 kilom. de côte le long du revers occidental des Ghattes. Sur cette côte s'ouvrent deux estuaires, pourvus chacun d'un port: sur le Mandovi, celui de Goa, ou plus exactement Pandjiin ou Nova-Goa, assez mal abrité, presque fermé par des ensablements de mai à septembre, à cause de la mousson [3]; la ville a 8.500 habitants; sur le Djouary, le port de Mormugâo, abrité par la presqu'île Salsette et relié au réseau ferré anglo-indien; il a 20.000 habitants. Le district se divise en *velhas* et *novas conquistas*, subdivisées en provinces et concelhos.

Le district de Damâo, qui est plus au N., par 20° environ, sur le golfe de Cambaye, se compose lui-même de trois enclaves : Damâo, Nagaravely, Dadra, en tout 384 kq. et 64.000 habitants.

Plus au N. encore, sur la côte de Goudjerate, le minuscule territoire de Diu, qui mesure 52 kq. 5. Outre l'île de Diu, il comprend une petite langue de terre appelée Gogola et une petite baie où s'élève sur un îlot le fortin de Panni-Kotta. La population (moins de 14.000 habitants) est concentrée dans la ville de Diu, défendue par le fort de ce nom et celui de Brancavara. Diu est un petit port de cabotage, mais la côte est souvent balayée par de terribles mascarets.

Goa possède quelques cours d'eau, navigables assez haut dans l'in-

---

[1] « Notre État de l'Inde n'est qu'un titre pompeux », écrit José de Macedo dans la *Revista portug.* de février 1900.

[2] Zimmermann dit 572.000.

[3] Singelman, *Deutsche kol. Ztg.*, 1900 n° 3. p 26.

térieur. Le climat est fiévreux, quoique certains points dépassent 1.200 mètres d'altitude. Celui de Damão est plus sain. Le riz n'est produit qu'en quantité insuffisante pour la consommation, et il y a une assez grosse importation de cette céréale. Parmi les autres cultures, les plus importantes sont le cocotier, l'aréquier, la canne, le manguier, le bananier, le jacquier. La culture du pavot, très florissante de 1830 à 1840, surtout à Damão, a été presque complètement supprimée. Les belles forêts de Goa ne sont pas exploitées. Par contre, il existe des salines. Les statistiques donnent pour le commerce le chiffre de 200.000 francs, probablement très inférieur à la réalité.

La population s'accroît assez rapidement. En 1881, on ne comptait que 420.860 habitants à Goa, 61.170 à Diu. Ce sont surtout des Brahmanes et des Hindous de caste. Il y a des Chrétiens hindous, originaires de toutes les castes, dont quelques-uns se sont élevés à de hautes positions. Les créoles portugais forment la classe influente, la classe des fonctionnaires. A Damão on trouve aussi des Musulmans et des Parsis, à Diu des Parsis et des Banians du Goudjerate.

Administration. — Le gouverneur général réside à Nova-Goa. L'archevêque de Goa porte les titres de primat d'Orient et de patriarche des Indes orientales; en 1860 il obtint du pape un droit de patronage en Asie orientale. Il voulut alors découper les Indes anglaises en douze diocèses suffragants. Mais l'Angleterre refusa d'accepter cette division, et le « patriarche des Indes » n'a conservé que son ancien patronage sur les trois évêchés de Cranganor (Damão), Cochim et Saô-Thomé de Meliapor, c'est-à-dire sur les provinces de Bombay et de Madras. Cependant il préside les conciles provinciaux de l'Inde et il a la nomination des aumôniers catholiques dans l'armée anglo-indienne.

Au point de vue judiciaire, la Cour de Goa est le tribunal supérieur de tous les établissements portugais d'Extrême-Orient. L'instruction publique a été réformée en 1892. Le lycée national de Nova-Goa a été transformé en école d'arts et métiers. Il y a une école de santé. L'enseignement primaire est assez développé.

Situation actuelle. — L'état actuel de la colonie s'explique surtout par son histoire récente. Occupée par les Anglais au début du siècle, elle fut restituée en 1815. De 1840 à 1850, elle fut le théâtre d'un certain développement; on y multiplia les écoles, les travaux publics. A la suite de séditions militaires (1870-71), le Portugal y envoya un bataillon commandé par un prince royal. Après la soumission des révoltés, quatre bataillons furent licenciés, l'école militaire dissoute : on maintint un corps expéditionnaire (*sic*), une batterie d'artillerie et quelques compagnies de police.

Depuis 1869, les denrées importées de Chine ou d'Océanie par

Macao entraient librement. Les droits de douane sur les autres marchandises avaient été diminués, la prohibition de l'importation de la poudre et du sel supprimée. Les marchandises de l'État de l'Inde entraient à Surate en payant un simple droit de 2 1/2 % *ad valorem*. Mais ce privilège leur fut enlevé en 1872 et dès lors les villes portugaises n'eurent plus d'autre ressource que de tomber sous la domination économique de leur puissante voisine.

En 1874 une convention signée avec la British India Steam Navigation Company établit des relations directes avec Lisbonne. En 1878, un compromis fut enfin conclu avec l'Inde anglaise. Il stipulait la construction du chemin de fer de Mormugâo, l'entrée en franchise des produits en transit de et pour l'Inde anglaise; les lignes de douanes étaient supprimées des deux côtés, et une sorte d'union douanière établie entre les deux colonies voisines. Le Portugal s'engageait à réglementer la production de l'opium, à ne plus le cultiver que pour le compte de l'Angleterre. Moyennant quoi il recevait une subvention annuelle de 4 lakh de roupies. C'était le protectorat, au moins un protectorat économique à peine déguisé.

Ce régime amena de réelles améliorations matérielles. Le port et le chemin de fer furent construits par une compagnie anglaise de 1881 à 1887; le commerce et les revenus publics augmentèrent. Mais en 1890 le traité venait à expiration. C'était l'époque d'un réveil du sentiment national portugais. Les Cortès refusèrent le renouvellement pur et simple du compromis de 1878, et réclamèrent le rétablissement des anciens privilèges de Surate. L'Angleterre rejeta toute modification.

Depuis lors, l'« État de l'Inde » végète misérablement. Goa, la ville des vice-rois, n'est plus qu'un souvenir; ses palais en ruines sont envahis par les palmiers, les buissons et les lianes. Une digue de 300 mètres conduit à l'île de Pandjim où s'élève Nova-Goa, résidence du gouverneur et des commerçants, qui n'a pas 8.500 habitants. Damâo, l'ancien entrepôt du commerce de l'opium de Kourratchi vers la Chine, n'est plus qu'un port de cabotage. Les seules industries du pays sont la fabrication de l'*arrak* et celle des huiles végétales.

Les recettes coloniales oscillent autour de 850 contos, les dépenses autour de 960. Encore cette colonie coûteuse est-elle mal défendue et il suffirait d'un coup de main pour que ses diverses parties devinssent anglaises. En 1895, le cabinet de Lisbonne fit une tentative pour employer les troupes indigènes de Goa à la répression de la révolte des Cafres du Moçambique. Le résultat immédiat fut une mutinerie des garnisons. L'Inde anglaise, avec une générosité peu désintéressée, offrit une troupe de secours au gouverneur de Goa. Le Portugal eut la dignité de refuser, il envoya quelques centaines d'hommes.

Voilà ce qui reste de l'œuvre des Albuquerque et des Alméida.

Macao. — En 1557, des négociants portugais obtinrent des mandarins provinciaux de Canton, moyennant tribut, la possession de Macao. Ils y établirent une colonie indépendante de la métropole, qui commerçait avec la Chine, le Japon et Manille. Menacés par les Hollandais en 1622, ils réclamèrent la protection du roi de Portugal, qu'un gouverneur représenta désormais dans la ville neuve, *Cidade do Santo Nome de Deus de Macau*. Camoens y composa ses *Lusiades*.

L'endroit était bien choisi. Dans une île voisine de la rivière de Canton, les Portugais occupent le promontoire de Ngao-Man, avec sa baie en croissant encadrée de montagnes boisées; ils ont aussi les îles de Taï-Pa et de Coloane. En tout 10 kilomètres carrés dont 3 sont couverts par les deux villes, européenne et chinoise. Macao est par 22° N. et 110° E. La température moyenne est de 23°3, avec un minimum de 5°4, un maximum de 35°8. Le climat est pluvieux ($1^{m}70$ en moyenne), surtout en été, lors de la mousson du sud-ouest. Les typhons ne sont pas rares d'août à octobre.

Macao a eu sa période de prospérité quand un petit nombre de portes s'ouvraient en Chine au commerce européen. En 1640 on lui donnait 20.000 habitants. En 1830 elle n'en avait plus que 4.600, dont une centaine à peine était de sang portugais. Ce qui arrêtait son développement, c'était surtout sa dépendance à l'égard de la Chine, à qui en 1848 elle payait encore un tribut annuel de 500 piastres. En 1849, le gouverneur, ayant voulu supprimer les tribunaux chinois, fut assassiné. Macao, depuis l'ouverture d'autres ports chinois, n'avait plus son ancien monopole. Ce qui acheva de la ruiner, ce fut a concurrence de Hong-Kong. Elle était cependant port franc depuis 1845, mais ce port, mal entretenu, ne tarda pas à s'ensabler t des droits trois fois plus élevés que ceux de Hong-Kong en détournaient le commerce. En 1854, le P. Huc[1] écrivait déjà : « Aujourd'hui Macao n'est guère plus qu'un souvenir, l'établissement anglais de Hong-Kong lui a donné le coup mortel. » On n'y voyait plus que « de belles maisons sans locataires ».

Macao et la traite des jaunes. — Subitement, Macao connut des jours meilleurs, qui durèrent une vingtaine d'années. Elle devint le centre d'un trafic spécial, la traite des jaunes. Le *Chinese Passengers Act* ayant supprimé, du moins officiellement, ce commerce à Hong-Kong en 1854, Macao devint le grand fournisseur de coulis de l'Amérique et de l'Australie. C'est lors de la campagne anglo-française contre la Chine en 1860-62 que cette vie factice atteignit son apogée. Mais, en 1875, l'Angleterre obtint l'interdiction de ce trafic immoral; il a quelque peu subsisté, sous forme clandestine, et en 1894 on signalait encore l'embarquement de 300 « travailleurs

[1] Cité par NORMAN, *Far East*.

libres » de Macao pour l'Amérique du Sud. M. Henry Norman célèbre sur le mode lyrique cette intervention de la vertueuse Albion. Il oublie d'ajouter que l'arrangement de 1875 a eu pour principal effet de transporter de Macao à Hong-Kong le grand marché des « travailleurs libres ».

Privée de la traite des jaunes, Macao, grâce à sa position en face de Canton, trouvait encore de précieuses ressources dans la contrebande, particulièrement celle de l'opium. Sir Robert Hart veillait. En 1888 la Chine offrit de reconnaître, ce qu'elle n'avait jamais fait depuis 1557, la souveraineté du Portugal sur la colonie, à condition que celle-ci serait désormais englobée dans les douanes impériales chinoises. Et ainsi fut fait.

Ruine de Macao. — Depuis lors, le silence règne à Macao, l'apathie est générale. Les *globe-trotters* [1] qui visitent ce port envasé en remportent l'impression d'une ville qui meurt. Le mouvement maritime va en décroissant :

1893.....	2.164 vapeurs	12.065 jonques
1894.....	1.343 —	5.749 —
1895.....	1.069 —	5.194 —

et le pavillon portugais n'apparaît qu'à de rares intervalles. La principale industrie est la pêche, qui emploie 920 embarcations et fait vivre 8.700 personnes, le séchage et le salage du poisson. On importe de l'opium cru, que l'on prépare pour l'exportation. A la manipulation du thé de l'intérieur s'ajoute une industrie plus louche, celle du *lie-tea*, c'est-à-dire des feuilles de thé déjà usées; ces produits s'exportent sur navires anglais et ne vont pas à Lisbonne. Il y a quelques moulins à riz, quelques huileries, quelques filatures de coton, et de petits ateliers de bimbeloterie.

Le port franc représentait encore en 1895 un mouvement de 97 millions d'affaires (thé, opium, riz), mais ce commerce est tout entier entre les mains des Chinois. Macao, d'ailleurs, tend de plus en plus à devenir une ville purement chinoise. Elle compte 74.000 Chinois contre 4.000 Européens. La classe la plus influente est celle des Nhons, métis sino-portugais.

La colonie forme 2 concelhos, administrés par un commandant militaire. Elle constitue un district judiciaire du ressort de Goa, et un diocèse (qui comprend Timor et les chrétientés portugaises de Malacca et de Singapour). Elle possède des écoles primaires européennes, dont deux pour les filles, une école portugaise pour les Chinois, un collège et un séminaire. La ville a un Conseil municipal. Les forts sont occupés par une garnison de 500 hommes.

[1] Voy., parmi les Français, M. A. Bellessort, M. Henri Turot.

Les principaux revenus de la colonie viennent des jeux et loteries qui rapportent environ 750.000 francs sur un total de 2 millions. Macao, suivant l'expression pittoresque de Henry Norman [1], est « le Monaco de l'Extrême-Orient », mais un Monaco pour jaunes. Dans les bouges gluants de la ville chinoise on voit se glisser, aux jours de fête, les gros marchands de Canton et de Hong-Kong qui viennent risquer au jeu de l'éventail des sommes énormes.

Pourvu qu'un de ces jours une pudique indignation de l'Angleterre n'aille pas enlever à Macao ce dernier élément de vie?

Timor. — Sur les 32.000 kilomètres carrés qui forment l'île de Timor, le Portugal en possède, à l'Est, 19.300, que la Hollande lui a définitivement reconnus par le traité de 1859. Une convention a été signée pour supprimer les enclaves (le Portugal a trois enclaves et la petite île de Kambing), faciliter la perception des douanes et lutter contre la contrebande. Ce territoire, divisé en 59 chefferies indigènes, est situé par 121°-124° Est et 8°-10° Sud. Le climat est donc tropical, très malsain sur les côtes, mais surtout autour de Dilli, la capitale, très mal située. La côte, bordée de coraux, a peu de ports. L'intérieur, montagneux et en partie volcanique, est peu connu et peu pénétrable ; les rivières ne sont que des torrents qui se perdent pendant la saison sèche. La population, Malais ou Papous fétichistes, est évaluée, on ne sait trop sur quelles bases, à un demi-million d'âmes (les uns disent 100.000, les autres 2 millions).

Intrinsèquement, Timor est une colonie de réelle valeur. Les richesses minérales y sont abondantes : il y a surtout du cuivre, du pétrole, du sel, de l'or dans le quartz. Rien de tout cela n'est exploité. Au point de vue agricole, l'île peut donner en abondance du riz, des arachides, de l'opium, du sucre, des épices, des cocotiers, des bois précieux et de construction, de la cire, du cacao, du thé, du coton, surtout du café. Les gouverneurs actuels font planter du café ; il y en avait déjà 300.000 pieds en 1897, et on en a vu d'assez beaux échantillons à l'Exposition.

Malheureusement, l'administration de Timor est déplorable. Les dépenses sont de 442 contos; si les recettes arrivent à 488, c'est grâce à une subvention annuelle de 180.000 francs que Macao verse à son ancienne dépendance. Timor a aujourd'hui à sa tête un gouverneur de district indépendant. La domination portugaise y est fort mal assise. En 1895, à la suite de la révolte d'un district qui refusait le paiement du tribut, il y eut une insurrection générale, qui débuta par le massacre du gouverneur et des dix-huit hommes de garnison, et que des troupes venues de Macao et de Moçambique purent seules réprimer.

---

[1] *Far East*, p. 190

L'importation est, depuis 1869, frappé d'un droit uniforme de 6 % *ad valorem*, sauf la poudre, les armes, les spiritueux et l'opium, qui sont surtaxés. Elle monte environ à 2 millions et demi de francs par an, et se compose surtout de riz, d'alcool et de tissus. L'exportation est presque nulle (120.000 francs en 1896), constituée par l'opium, le thé, la soie, les huiles, les plumes. Ce chiffre pourra croître avec le développement de la culture du café (1).

Café exporté en 1897. . . .	167.888 kilog.
Café exporté en 1898. . . .	692.178 kilog.

Le commerce intérieur se fait encore par voie d'échange. Les indigènes pêchent le tripang et les nids d'hirondelles, fabriquent des articles en paille. On fait un peu de sucre et d'eau-de-vie.

Il ne faut pas que ces misérables résultats nous aveuglent sur le parti qu'une administration sage et des mains laborieuses pourraient tirer de la partie portugaise de Timor. Vasconcellos n'a pas tort de l'appeler « une des meilleures entre nos colonies ».

H. HAUSER.

(1) SINGELMANN, art. cité.

LE BANQUET COLONIAL DU 2 AVRIL

DISCOURS

DE MM. ÉTIENNE, DOUMER, BEAU ET DECRAIS

Les sociétés et les groupements qui ont à cœur l'expansion coloniale et suivent avec une patriotique sollicitude l'action de notre politique étrangère dans le monde entier avaient résolu d'offrir un banquet à M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, et à M. Beau, qui vient d'être nommé ministre plénipotentiaire de France à Pékin.

Ce banquet a eu lieu le mardi 2 avril dans les salons de l'hôtel Continental. L'organisation en avait été confiée à la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. Près de quatre cents convives avaient répondu à notre appel et cette imposante manifestation si essentiellement patriotique et dégagée de tout esprit de parti a été une magnifique glorification du dévouement et de l'activité de la politique coloniale en France.

M. Étienne, président du groupe colonial de la Chambre et président du Comité de l'Asie, présidait le banquet.

A ses côtés avaient pris place : les ministres de la guerre, de la marine et des colonies; le capitaine Fraysse, représentant le président de la République; MM. Barbey, Chautemps, Gomot, Guillain, Krantz, André Lebon, Lebret, Maruéjouls, Trouillot, Godin, présisident du groupe colonial du Sénat, anciens ministres; le général Pendezec, chef d'état-major général de l'armée; le vice-amiral Bienaimé, chef d'état-major général de la marine.

Le Sénat était encore représenté par : MM. le comte d'Aunay, Cicéron, Drouhet, Expert-Bezançon, Garreau, Jules Gouïn, Hébrard, Poirrier, professeur Pozzi, Prillieux, Ratier, Reymond, Rolland, Rueff, Saint-Germain, Waddington;

La Chambre, par : MM. Adam, comte d'Agoult, Amodru, prince d'Arenberg, président du comité de l'Afrique française, Emmanuel Arène, Armez, comte d'Aulan, Georges Berger, Maurice Binder, comte Boni de Castellane, Edmond Caze, Chastenet, Denys Cochin, Codet, Cornudet, Delbet, Gabriel Denis, Charles Dorian, Dulan, Julien Dumas, Duquesnay, marquis de la Ferronnays, Charles Ferry, Gabiat, Garnier, Gauvin, Gervais, prince d'Hénin, Le Hérissé, Alphonse Humbert, Jules Jaluzot, Jourde, Pierre Laroze, Félix Léglise, Malaspina, Marchal, président de l'Association des journalistes coloniaux, Meyer, Le Moigne, marquis de Moustier,

Noël, comte du Périer de Larsan, comte Pozzo di Borgo, Ragot, Saint, comte de Saint-Quentin, Ternaux-Compans, Joseph Thierry, Tiphaine, Thomson, Ursleur, Viellard, Conrad de Witt.

Le comité de l'Asie française, que préside M. Étienne, était représenté par M. le colonel de la Panouse, directeur général, et par M. André Jouannin, secrétaire général;

L'Union coloniale, par son président M. Mercet et par M. Depincé;

La Société de géographie de Paris, par M. le prince Roland Bonaparte, président de la Commission centrale, et M. le baron Hulot, secrétaire général;

La Société de géographie commerciale, par M. Gauthiot, secrétaire général.

En l'absence de M. Augustin Bernard, les *Questions Diplomatiques et Coloniales* étaient représentées par MM. J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction, Paul Campain, administrateur, et Dassier, secrétaire.

Voici les noms de tous les convives, parmi lesquels on comptait les plus hautes notabilités du monde diplomatique, colonial, industriel, commercial et financier :

MM. Albiot; Alby; Angoulvent, secrétaire général des colonies; Assaud, procureur général de l'Indo-Chine; Aubert, docteur ès sciences; Aymonnier, directeur de l'École coloniale; Charles Azard, avocat; Victor Ballot, gouverneur des colonies; commandant Baratier; Henri Barrère, éditeur géographe; colonel Barry; marquis de Barthélemy; René Baudouy; lieutenant-colonel Beaune; Casimir Berger; Jean Bernard; Georges Berthoulat, directeur de la *Liberté;* Emile Bertin, directeur du génie maritime; de Biedermann, administrateur de la régie générale des chemins de fer; Binger, directeur au ministère des colonies; Blanchet, directeur des Messageries fluviales de Cochinchine; Blim, ingénieur, chef du service des chemins de fer en Indo-Chine; Bluysen, secrétaire général de la rédaction des *Débats*; Bloch, directeur au ministère des colonies; Boital; Bompard, directeur au ministère des affaires étrangères; Bon; Eude Bonin, consul; Paul Bonnard; Bonnevey; Gaston Bordat; Bouchet, avocat; Boude, chef du service forestier en Cochinchine; Boulland de l'Escale, publiciste; Léon Boulloche, résident supérieur en Annam; Paul Bourde, publiciste; Bourgoin-Meiffre; Léon Boussaud, président du conseil d'administration du syndicat lyonnais d'exportation à Madagascar; Boutteville, directeur au ministère des colonies; Brally, sous-directeur de la Compagnie des Chargeurs-Réunis; Jean Le Bret; Georges Brenier, inspecteur général aux Messageries maritimes; Dr Brouardel, professeur doyen de la Faculté de médecine; Bruno, président honoraire de la Chambre de commerce de Philippeville;

Vicomte Robert de Caix; Cambefort, administrateur des Messageries maritimes; Carbon; André Caron; Ernest Caron, conseiller municipal de Paris; Casenave, secrétaire de la légation de France à Pékin; marquis de Castellane; comte Stanislas de Castellane; Cazelle, chef du cabinet civil du ministre de la guerre; Camille Cerf, publiciste; William Le

Cesne; comte du Chaffault; Challamel, éditeur; Chambaud, magistrat; Charles-Roux, ancien député, président du Comité de Madagascar; Chaumier, administrateur de la Société industrielle et commerciale d'Indo-Chine; Léon Chefneux, directeur de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens; Cherouvrier, sous-directeur de l'Office colonial; Emile Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées; Chivot, secrétaire d'ambassade; Roger Clausse, secrétaire d'ambassade; Edouard Clunet, avocat; Collin, ingénieur de la maison Daydé et Pillé; de Contencin; Conty, secrétaire d'ambassade; Coppolani, attaché au ministère des colonies; Cordier, professeur à l'école des langues orientales; commandant Costa de Beauregard; Coursayer, attaché à l'Office colonial; Albert Cousin; Crémazy, avocat à Saïgon; l'abbé Cros; René de Cuers, président de la Croix-Verte française;

Paul Decauville, ancien sénateur; Jean Decrais, chef du cabinet du ministre des colonies; Albert Defrance, ministre plénipotentiaire de France au Siam; Dejouy, ingénieur des travaux publics en Indo-Chine; Delavaud, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères; Louis Delhorbe; Delignon-Buffon; Deloncle, chef du cabinet du ministre de l'agriculture; Gaston Demartial, rédacteur au ministère des colonies; Depelley, directeur de la Compagnie française des câbles télégraphiques; Henri Dessoudeix, ingénieur; Octave Diamanti, directeur de la Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville; Dollfus; Dombrowski, administrateur délégué de la Compagnie française du Bi-métal; commandant Drouhez, chef du bureau militaire du ministère des colonies; Dubard, directeur au ministère des colonies; Duboc, lieutenant de vaisseau en retraite; Ducos, résident supérieur au Cambodge; Alfred Dumaine, ministre plénipotentiaire, sous-directeur aux Affaires étrangères; Duportal, inspecteur général des ponts et chaussées; Duprat, directeur des Chargeurs-Réunis; Durney, directeur de la raffinerie de pétrole de Colombes;

D'Encausse, trésorier-payeur de l'Inde; Eugène Engel; Erhard frères, graveurs géographes; Eugster;

Colonel Famin, directeur des troupes coloniales; Farjenel, attaché à la bibliothèque du ministère des finances; Fernand Faure, conseiller d'État; Joseph Faure, ingénieur; Fayolle du Moustier; Raymond Ferrant, administrateur de la Société des charbonnages du Tonkin; Fillion, directeur du service télégraphique à l'Agence Havas; Louis Finot; A.-R. Fontaine; Paul Fontaine; Ernest Forichon, secrétaire d'ambassade; Joseph Franconie, attaché à la banque de France; Léon Francq, ingénieur; A. Frei; commandant Frézard, chef du service de la cartographie étrangère au service géographique de l'armée; Henri Froidevaux, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial à la Sorbonne; Froemer, directeur de l'*Événement*; Georges Froment;

Gachet, membre du conseil supérieur des colonies; Charles Gallois; Ernest Gand, avocat; L. Gastine; Génébrias de Fredaigues, sous-directeur de la Société Générale; Gény, directeur général de la maison Schneider; Charles Georgeot, publiciste; Gervais-Courtellemont; Pierre Girod; vicomte de Gironde; comte Greffülhe, ancien député; Greverath, membre du conseil supérieur des colonies; Léon Grévy; Grosclaude,

publiciste; Guibert, ingénieur de la régie générale des chemins de fer; Georges Gubiaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Guillemoto, directeur général des travaux publics en Indo-Chine; Guiot, directeur de la Tunisie au ministère des affaires étrangères; Guyot, gérant de la maison Walter Seitz, à Granges;

Charles Halais, résident de France; R. Hangon; Hardel; Haussmann, ancien directeur au ministère des colonies; Ivan Hedde; Henrivaux; lieutenant-colonel Henry; Octave Homberg, vice-président de la Banque d'Indo-Chine; Husson, inspecteur des câbles sous-marins au Tonkin; Huteau, inspecteur de la Banque d'Indo-Chine;

Dr Julia; Jullien, gouverneur des colonies; Juttet, chef du secrétariat du ministère de la marine;

De Kermorgant, inspecteur général du service de santé des colonies; Kimmerling, administrateur de la Société des docks et houillères de Tourane; Paul Kinsbourg, conseiller du commerce extérieur; Kleine, directeur au ministère des travaux publics; Klobukowski, consul général;

Marcel Labordère; de Lamothe, gouverneur des colonies; Hippolyte Laroche, résident général; Paul Lecat; Lecoy de la Marche; Lefèvre-Pontalis, président du conseil d'administration des Messageries maritimes; Jules Legrand; Lejeune; Charles Lesage, inspecteur des finances; Georges Lesueur, ancien sénateur; Letourneur; commandant Levé; Pierre Levé; Raphaël-Georges Lévy; Lhermitte; Lichtenberger, secrétaire général de la maison Schneider; Sigismond Lilienthal; Linolle; Maurice Loir, rédacteur au *Figaro;* Charles Loiseau, administrateur de la Société de construction de Levallois-Perret; Henri Lorin, professeur à la Faculté de Bordeaux; Lormier; Antoine Lumière; Lutaud, préfet d'Alger;

J. Machat, agrégé d'histoire; Claudius Madrolle, explorateur; Arthur Maillet, rédacteur à la *France de demain*; de Maizière, rédacteur au *Gaulois;* de Malglaive; Ernest Mallet; Mallet, ingénieur; François Mange; A. Marchand, directeur de la Société Le Nickel; Jean de Marcillac, enseigne de vaisseau; André Martial; Martineau, gouverneur des colonies; A. Max; A. Meillard; L. Mellier, administrateur de la Société industrielle et commerciale de l'Indo-Chine; Charles Metzger, directeur des chemins de fer de l'État; commandant Michaud; Michel-Schmidt, ingénieur de la maison Schneider; L. Michelot, inspecteur général de la Banque d'Indo-Chine; Milhe-Poutingon, directeur de la *Revue des Cultures coloniales*; René Millet, ambassadeur de France en Suède et Norvège; de Monplanet, inspecteur général honoraire des finances; lieutenant-colonel Monteil; de Georges Moor; Charles Mourey, attaché à l'Office colonial; Muselier, résident au Tonkin;

Naud, éditeur; baron de Neufville; Pierre Nicolas, commissaire général de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle de 1900; Gustave Niederlein; Nivert, ancien député; vicomte de Noailles; Nony, éditeur; Noufflard, chef du service commercial à l'Office colonial; Nouvion, directeur de la Banque du Sénégal;

Capitaine Olivier; Ollié; capitaine d'Ollone; Fernand d'Orval; Osrocoski; Ostrowski;

Fernand Pagès; Paisant, secrétaire d'ambassade honoraire; Noël

ministre plénipotentiaire; Pellatan; Charles Picot, inspecteur des finances; Pardon, gouverneur des colonies; Pâris; capitaine Patey; Auguste Pavie, Ulysse Pila, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon; L. Pradel, administrateur de la Compagnie lyonnaise d'Indo-Chine; Amédée Prince; G. Prúdhomme;

Raindre, directeur au ministère des affaires étrangères; Raveau, administrateur de la Société immobilière du quartier de la citadelle d'Hanoï; Raverat, administrateur de la Société industrielle et commerciale d'Indo-Chine; Félix Régamey, artiste peintre; Georges Revaud; Jules Richard; résident de France au Tonkin; Rigaudin; Pierre Robbe, publiciste; Louis Rocher, directeur des douanes chinoises; Edgar Roels; Rostand, directeur du Comptoir d'Escompte; Roume, directeur au ministère des colonies; Rousseau; Ferdinand Roy; Armand Ruiz;

J. Sas; Émile de Saugy; Christian Schefer; Sescau; Louis Simon, délégué au conseil supérieur des colonies; Stanislas Simon, directeur de la Banque d'Indo-Chine; Henri Spéder; C. Suais, ingénieur en chef des colonies;

Tasson, ingénieur; Teillard, secrétaire général de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens; Charles Testut; Thil, architecte des bâtiments civils en Indo-Chine; Thors, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Alfred Thoumyre, administrateur de la compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens; Tréfeu, chef de cabinet du ministre de la marine; Marcel Trélat, secrétaire général du Conseil d'État; Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale*; Roger Trousselle; Tuillier, attaché au cabinet du ministre des colonies;

A. Vacherie, maître des requêtes au Conseil d'État; Charles Vapereau, commissaire de la Chine à l'Exposition; général Varloud; Vézin; L. Villars; de Maurice Vilmorin; Paul Vivien, président du syndicat de la presse coloniale; Henry Vuibert, publiciste; Charles Wiener; chargé d'affaires de France.

DISCOURS DE M. EUGÈNE ÉTIENNE

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU BANQUET

MESSIEURS,

Chez tous les peuples libres, aux jours des grandes fêtes comme aux jours des suprêmes épreuves, les esprits et les cœurs se portent vers celui qui, par son dévouement et ses vertus, a conquis la confiance de la nation. Dans cette soirée d'allégresse nos cœurs et nos esprits vont à celui qui, par son amour du bien, par sa calme et tranquille sérénité, par sa générosité, son dévouement infatigable à tous les grands intérêts du pays, a mérité l'estime du monde entier et l'affection de tous les bons Français.

Je vous invite à lever votre verre en l'honneur de M. Émile Loubet, président de la République française. (*Applaudissements.*)

J'ai le très grand et très vif plaisir de remercier M. le général André, ministre de la guerre, M. de Lanessan, ministre de la marine, M. Decrais, ministre des colonies qui ont bien voulu honorer de

leur présence cette grande et superbe réunion et témoigner ainsi du vif intérêt qu'ils portent aux questions de politique extérieure et coloniale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, j'éprouve une profonde émotion en prenant la parole au nom du groupe colonial de la Chambre, du groupe colonial du Sénat, présidé par M. Godin, du Comité de l'Afrique française, présidé par M. le prince d'Arenberg, du Comité de l'Asie française, de l'Union coloniale, présidée par M. Mercet, de la Société de géographie commerciale, présidée par le prince Roland Bonaparte, de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* pour fêter comme ils le méritent nos fidèles et dévoués amis, M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, et M. Beau, ministre de France à Pékin. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons tenu à honneur de les réunir tous les deux ce soir au milieu de nous pour bien marquer que les intérêts français au nord de la Chine sont intimement liés à ceux que nous avons dans la partie méridionale du Céleste Empire. Nous avons pensé qu'il était bon, qu'il était utile que les représentants de la France dans ces vastes contrées de l'Extrême-Orient, où les convoitises européennes s'affirment chaque jour avec plus de netteté, vinssent affirmer publiquement leur étroite union pour le plus grand bien de la patrie française. (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, parler de l'Indo-Chine, c'est sans contredit parler des plus grands intérêts de la France. Il n'est pas de colonie française qui ait autant agité l'opinion pendant de longues années, qui ait laissé des traces aussi profondes dans l'esprit de ceux qui la suivent attentivement et qui en soulignent passionnément les progrès.

Quand on jette un regard à vingt années en arrière et qu'on parcourt tout le chemin qui a été accompli depuis le début de nos opérations dans le delta du Tonkin, on se demande si vraiment l'on ne fait pas un rêve, si l'on se trouve bien en présence de la réalité. C'est qu'en effet, après toutes les alarmes, toutes les angoisses qui envahissaient nos cœurs à cette époque, nous pouvons proclamer aujourd'hui que l'Indo-Chine est la plus belle des colonies françaises et qu'elle réalisera toutes les espérances qu'on peut concevoir. (*Applaudissements et bravos.*)

Le temps n'est pas encore bien éloigné où cette colonie, créée par le génie des Doudart de Lagrée, des Francis Garnier, de ce vaillant et intrépide Jean Dupuis, servait de tremplin à toutes les agitations de notre politique intérieure. Tandis que là-bas nos soldats et nos marins luttaient pied à pied aussi bien contre l'invasion chinoise que contre les bandes de pirates, il fallait ici qu'une poignée de braves Français optimistes résistassent aux assauts répétés des adversaires de l'expansion coloniale. (*Nouveaux applaudissements.*) Il fallait qu'un

homme d'Etat qui a donné à la France plus que sa popularité, comme il le disait un jour, qui lui a donné son existence même, eût assez de patriotisme, d'énergie et de courage pour imposer à son pays, au milieu des plus graves difficultés, une colonie dont ce pays semblait ne pas vouloir. (*Applaudissements.*)

Mais, après lui, la phalange des vaillants n'a pas disparu et ils sont nombreux ceux qui ont consacré toutes leurs forces pour assurer la domination française dans la vallée du Fleuve Rouge et pour l'étendre dans toute l'Indo-Chine jusqu'à ses limites naturelles. Et comment oublier tous ces hommes de haute valeur, les Paul Bert, les Constans, les Lanessan, les Rousseau, les Pavie, qui ont dépensé tant d'énergie et de dévouement — et deux d'entre eux aux dépens de leur vie — pour que l'Indo-Chine apparût dans la politique générale de la France comme la sauvegarde de ses intérêts dans l'Extrême-Orient ! (*Applaudissements.*)

Nous avons connu l'époque où le Tonkin ne faisait appel à la métropole que pour solliciter de nouveaux sacrifices, une époque aussi où l'on semblait vouloir refuser les crédits demandés parce qu'on espérait que la lassitude finirait par avoir raison de notre ténacité. Et voici qu'aujourd'hui, après un temps relativement très court, car il s'étend de 1891 à l'époque actuelle, après que les prédécesseurs de M. Doumer se sont prodigués là-bas comme lui-même sans compter, alors que, notamment, le ministre actuel de la marine, mon ami M. de Lanessan, gouverneur général de 1891 à 1894, a donné, en dépit des attaques imméritées dont il fut l'objet, le témoignage éclatant d'une sage et féconde administration, voici que ce Tonkin, cette Indo-Chine française, non seulement ne réclame ni concours ni secours à la métropole, mais prend à sa charge une partie des dépenses qui devraient, semble-t-il, naturellement incomber au budget de l'État français.

Que nous sommes loin de l'époque des déficits, de l'époque où l'on allait répétant partout que ni les capitaux français, ni le commerce français, ni l'industrie française ne se dirigeraient vers un pays où la France n'avait rien à gagner, où elle avait, au contraire, tout à perdre ! Aujourd'hui, Messieurs, grâce à son infatigable énergie, à son indomptable activité que ni le climat, ni le travail, ni la fatigue ne rebutent et ne découragent, le gouverneur général, après quatre années d'efforts, a porté l'Indo-Chine à un tel degré de sécurité et de développement qu'elle peut défier toutes les incertitudes de l'avenir et qu'elle assure à la France dans les mers de Chine une situation désormais prépondérante. (*Applaudissements répétés.*)

L'Indo-Chine française sera pour nos intérêts en Extrême-Orient, j'allais dire le salut; elle en est tout au moins la vivante espérance; elle a d'immenses ressources qui s'affirment et se développent

chaque jour; grâce à l'état d'esprit qui anime les populations, l'ordre et la tranquillité ne cessent de régner. Des sceptiques ou des ignorants prétendent que ce pays est tourmenté du désir de s'éloigner de nous, sinon de secouer notre joug, en préférant à notre domination celle de ses anciens maîtres. N'est-il pas plus vrai de dire que le peuple annamite n'a pas pu ne pas se rendre compte des bienfaits que lui apporte notre présence et qu'affirme la tranquillité que nous assurons à sa vie économique et sociale? (*Très bien! très bien!*)

Non, Messieurs, ce peuple ne saurait songer à se soulever contre nous. S'il fut un moment où il aurait pu être tenté de le faire, c'était bien, ce me semble, à l'heure où des désordres éclataient aux frontières mêmes du Tonkin, où la Chine tout entière était comme secouée par de redoutables convulsions. Eh bien, toute cette agitation s'est arrêtée au seuil même de nos territoires et jamais notre empire indo-chinois n'a été plus tranquille, plus sûr de lui-même. (*Vifs applaudissements.*)

Il est donc permis d'affirmer que notre action est désormais établie là-bas sans conteste, que la France y possède une colonie riche, prospère et puissante qui, demain, sera pourvue de tous les moyens d'assurer sa propre défense; qui, dans quelques années, aura ses coffres assez garnis pour prendre à sa charge les dépenses militaires que la France acquitte encore momentanément; une colonie, enfin, qui, par son rayonnement pacifique, au Nord comme à l'Ouest, donnera à la France le surcroît de grandeur qui lui est nécessaire en assurant sa légitime influence sur les contrées qui l'avoisinent. (*Applaudissements.*)

Messieurs, vous me permettrez de dire à l'ami qui est à ma droite toute la profonde reconnaissance que lui a vouée le monde colonial. Cette reconnaissance, il la mérite par l'étonnante activité dont il ne cesse de donner des preuves. Il est de ces hommes dont l'énergie et la foi sont portées à une telle hauteur qu'ils confondent ceux qui savent apprécier les hommes et les choses à leur juste valeur. Quant à moi, je connais peu d'exemples d'une vie aussi bien remplie, je n'en connais pas d'une vie mieux remplie. (*Vive approbation. — Applaudissements.*)

Je parle de lui avec toute l'affection que je lui porte depuis que je le connais. Dès le premier jour, il m'a attiré par sa crânerie et par sa volonté, et quels qu'aient été nos sentiments sur les choses de la politique intérieure, toutes les fois qu'il s'est agi des intérêts permanents de notre pays, nous avons toujours marché dans la plus parfaite union. (*Très bien! très bien!*)

Permettez-moi de lui exprimer au nom de tous, ici, notre admiration et notre reconnaissance. Plus de quatre années se sont écou-

lées depuis qu'il est parti pour l'Indo-Chine. Il va y retourner de nouveau pour quelque temps. On ne peut pas demander à un homme, si vaillant qu'il soit, de sacrifier indéfiniment sa santé et celle des siens. Tout effort a une limite. Mais pendant le temps que M. Doumer passera encore là-bas, soyez persuadés, Messieurs, qu'il accomplira encore de belles et grandes choses. (*Applaudissements.*)

Puissiez-vous, mon cher Doumer, emporter de cette soirée cette pensée aussi douce que réconfortante que tous les Français sans exception, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont pour vous les sentiments qui sont dus non seulement à l'œuvre grandiose que vous venez d'accomplir, mais à l'homme de cœur que vous êtes. (*Vifs applaudissements.*)

Et vous, mon cher Beau, qui venez d'être désigné pour aller en Chine par un ministre à qui, depuis de longues années, j'ai voué une vive affection, qui a témoigné, depuis qu'il est au quai d'Orsay, du souci profond qu'il a des intérêts du pays, qui a montré toute son habileté et sa fermeté dans des circonstances que personne n'a oubliées, vous qui avez été son collaborateur fidèle et avisé et qui avez déployé à ce moment des qualités de sang-froid, de méthode nette et précise, vous allez recueillir la succession d'un homme dont je ne saurais parler sans une profonde émotion (*Applaudissements répétés*), d'un vaillant Français qui, au milieu des événements les plus tragiques et des pires dangers, ayant le souci des responsabilités terribles qui pesaient sur lui, éprouvant les plus vives inquiétudes sur le sort des êtres qui lui étaient le plus chers, de sa femme et de son jeune enfant, a tenu le drapeau français avec une fermeté que rien n'a pu ébranler. (*Nouveaux applaudissements.*)

Avant de vous dire tout ce que nous pensons de vous, permettez-moi d'adresser à celui qui, à Pékin, a si bien servi son pays, l'expression de notre reconnaissance et de notre admiration (*Applaudissements et bravos*), ainsi qu'à ses admirables collaborateurs, aux soldats et aux marins de la France (*Nouveaux applaudissements*) qui ont si vaillamment, si noblement fait leur devoir, qui ont hautement affirmé là-bas les qualités de notre race, en montrant que, partout, la France sait faire son devoir sans cesser d'être généreuse et humaine. (*Vifs applaudissements.*)

La tâche qui vous est offerte, mon cher ami, est grande, mais elle est difficile. Vous aurez non seulement à maintenir, à raffermir les traditions du passé, mais tout l'avenir à réserver; vous aurez à surveiller les agissements de ceux dont l'ambition est toujours prompte et parfois excessive, et vous aurez à faire la part de la France au jour des règlements de compte.

Avec l'habileté que je vous connais, avec la fermeté qui est le propre de votre caractère et le sang-froid dont vous avez si souvent

fait preuve, j'ai la certitude que là-bas les intérêts de la France seront en de bonnes mains. (*Très bien ! très bien !*)

Partez avez confiance, mon cher ami, avec la pensée que vous laissez derrière vous bien des cœurs qui vous aiment et qui vous suivront avec la plus fidèle attention.

Je ne redoute pas le découragement chez vous, vous ne le connaissez pas. Vous marcherez hardiment vers le but que vous vous êtes assigné : bien servir la France en défendant bien ses droits et ses intérêts. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, vous le savez, dans toutes nos possessions indo-chinoises, en Cochinchine, au Cambodge comme au Laos, en Annam comme au Tonkin, le drapeau est fièrement et solidement tenu par le gouverneur général de l'Indo-Chine. Il le sera non moins fièrement et non moins solidement à Pékin par le représentant de la France. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, Messieurs, il me semble qu'au-dessus de cette fête plane la figure de celui qui a été, on peut le dire, l'initiateur, le fondateur de la politique coloniale française. Il m'apparaît que celui qui s'est dépensé avec tant d'abandon, qui a donné à la France tout ce qu'il avait d'énergie, de dévouement et de cœur, dont le courage n'a jamais faibli sous les pires outrages, ni sous les pires calomnies, qui a résisté à tous les assauts, même à ceux de ses amis, pour faire triompher la politique qui était au plus profond de son cœur de bon et de grand Français, il m'apparaît, dis-je, que le souvenir de ce grand citoyen avait sa place marquée dans cette superbe manifestation et je salue en votre nom la mémoire de Jules Ferry. (*Applaudissements répétés.*)

En terminant, Messieurs, je porte, au nom de la brillante assistance qui m'entoure et de tous les groupes coloniaux représentés ici, la santé de M. Doumer et celle de M. Beau. (*Longues acclamations et applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. PAUL DOUMER

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE

Messieurs,

Je tiens à exprimer tout d'abord ma reconnaissance aux membres du Parlement, à mes anciens collègues, à ceux qui sont ici, ou qui n'ont pu y être et dont beaucoup se sont excusés, de la chaude sympathie qu'ils ont bien voulu me témoigner à mon retour en France. Je remercie aussi tous les coloniaux qui ont répondu en grand nom-

bre à l'appel de M. Etienne. Quand mon éminent ami m'a parlé de ce banquet, il m'a dit qu'il ne s'agissait que d'une petite réunion d'hommes s'occupant des affaires coloniales et devant lesquels, dans l'intimité, on pourrait parler des choses de l'Indo-Chine. Cette intimité s'est quelque peu étendue et j'aurais mauvaise grâce à traiter ici de questions complexes qui ne seraient peut-être pas de nature à intéresser les nombreux convives de ce banquet, si versés qu'ils soient dans les questions coloniales. Je me bornerai donc, Messieurs, après vous avoir exprimé à tous ma vive reconnaissance, à vous donner l'assurance que la France peut être fière de sa belle colonie indo-chinoise. (*Applaudissements.*)

Nous avons là-bas une colonie grande et puissante, ajoutant déjà quelque chose à la puissance de la France en Extrême-Orient, une colonie qui n'a plus besoin de faire appel aux ressources de la métropole et qui, après des débuts difficiles, a pu, en organisant son gouvernement, rendre sa situation financière non seulement prospère, mais absolument brillante. (*Applaudissements répétés.*)

Nous avons pu, en effet, en quatre années, combler ce qui restait de déficit avec des excédents constants qui ne se sont jamais démentis, à tel point qu'au 1er janvier 1901, quand les comptes ont été arrêtés, nous avions 23 millions et demi dans notre caisse de réserve. (*Vifs applaudissements.*)

Et cependant, pendant cette période, nous avons transformé les conditions de nos dépenses. Au lieu de faire surtout des dépenses de pure administration, nous avons employé nos ressources en travaux publics, en travaux de mise en valeur du pays, nous avons créé tout un outillage économique. Grâce à la richesse naissante de la colonie, à ses ressources qu'il suffisait de dégager, nous avons pu lui donner le moyen de faire face aux dépenses considérables qu'exigeait la création de cet outillage économique, au moyen de ses revenus ordinaires. Nous avons pu aussi — il y a ici des industriels qui ont coopéré à cette œuvre — faire de grands travaux d'irrigation, des travaux de ports et de ponts, qui sont en train de transformer l'Indo-Chine ; nous avons pu enfin gager cet emprunt de 200 millions dont l'annuité figure déjà à notre budget, bien que l'emprunt ne soit pas totalement réalisé, et qui nous permet de créer ce vaste réseau de chemins de fer — je dirai ce premier réseau — qu'on m'a reproché de faire trop grand dès le début, alors que déjà nous constatons ses lacunes et que nous étudions le moyen de le compléter. (*Applaudissements.*)

La situation financière peut donc se résumer ainsi : excédents qui s'élèvent chaque année à 7, 8 et 10 millions de francs ; réserve considérable qui nous permettrait de faire face à toutes les éventualités, à de grandes entreprises nouvelles, en dehors des travaux gagés sur

nos ressources ordinaires. J'ajoute qu'il y a aussi un gouvernement qui s'organise.

M. le ministre des colonies retrouverait dans ses archives le rapport que je lui adressais, lorsque j'arrivais en Indo-Chine, il y a quatre ans passés. Je lui disais alors qu'en fait de gouvernement général, il y avait bien le gouverneur général, parce que je l'apportais avec moi, mais que les organes constitutifs d'un gouvernement étaient totalement absents, que c'était là une création à faire de toutes pièces, une de celles auxquelles il fallait d'abord s'appliquer.

Et en même temps que nous organisions le système fiscal, nous organisions le gouvernement général dont j'ai le plaisir de voir au milieu de nous quelques-uns des chefs, qui sont de mes meilleurs collaborateurs. Le conseil supérieur, les grands services techniques ou administratifs aident aujourd'hui le gouverneur général dans sa tâche; ils apportent l'ordre et la méthode qui font, plus que tout, la richesse des Etats. (*Vives marques d'approbation.*)

Si nous avons pu faire tout cela, c'est que la pacification du pays s'achevait dès l'année 1897, et dans des conditions qui font le plus grand honneur à ceux qui en étaient les artisans. Ceux-là exécutaient une politique qui ne rapporte ni décorations, ni galons, mais qui amène la pacification dans les esprits par le bien-être qu'elle procure aux populations et qui établit une paix définitive. (*Applaudissements.*) Et si je puis éprouver parfois un sentiment d'orgueil, c'est quand je constate que depuis quatre années il n'est pas un seul soldat français qui ait été tué sur le territoire de l'Indo-Chine. (*Vifs applaudissements.*)

Dans les premiers mois de l'année 1897, les rapports militaires que je transmettais à M. le ministre des colonies formaient encore des volumes assez importants. Ils contenaient le récit d'opérations exécutées sur divers points de la colonie et même pas très loin d'Hanoï; des bandes de pirates s'avançaient encore jusque dans les provinces du Delta. Aujourd'hui, ces rapports militaires se bornent à la mention bien connue des marins, après une journée de beau temps : « Rien de nouveau. » Depuis trois ans et demi, ils se réduisent à une simple feuille de papier sur laquelle le général en chef constate, en une phrase pour ainsi dire stéréotypée, que la situation militaire est bonne d'un bout à l'autre de l'Indo-Chine et qu'aucune expédition militaire n'a dû être engagée. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Messieurs, s'il est possible, sans être un financier remarquable, de savoir quelles seront les conséquences d'une réforme fiscale poursuivie avec méthode et persévérance, il est plus difficile de calculer ce que produiront les travaux publics qui sont entrepris dans la colonie, la sécurité qui est désormais assurée, les moyens de trans-

port et de circulation qui sont mis à la disposition de l'Indo-Chine et d'évaluer le développement de la richesse et de la prospérité qui en résultera.

Cependant, les résultats déjà acquis permettent de se rendre compte des conséquences de cette politique administrative, financière et économique.

On a souvent parlé, à la Chambre des députés, du commerce de l'Indo-Chine. Dans les dernières années qui ont précédé 1897, ce commerce oscillait entre 200 et 220 millions. Depuis il est arrivé, par bonds successifs et presque réguliers de 60 millions environ d'augmentation chaque année, au chiffre total de 471 millions en l'année 1900. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, la critique est toujours aisée, mais ici les chiffres ne s'y prêtent pas ; ils sont incontestables et la malveillance, si grande qu'elle soit, ne trouve rien à redire. Alors, M. Etienne vous l'a dit, on est allé répétant — c'était moins facile à vérifier — que la population indigène se désaffectionnait de nous. A cet égard, je vous prie de croire que j'ai peut-être quelques raisons d'être informé avec plus de précision que ceux qui, après être passés sur un point du pays, viennent apporter de pareilles affirmations. (*Vifs applaudissements.*) J'ai des éléments d'information autrement sérieux. Mais les derniers événements qui viennent de se passer ne sont-ils pas eux-mêmes une réponse suffisante ?

Eh quoi! l'Extrême-Orient vient d'être agité par une crise sans précédent, qui ne s'est pas bornée seulement au golfe du Petchili, car s'il y avait des Boxeurs de ce côté, il y en avait un plus grand nombre dans le Quang-Si et dans le Quang-Tong ; ceux-là sont venus jusque sur les frontières du Tonkin, et s'ils n'ont pas pénétré dans la colonie, c'est que des mesures avaient été prises. Ils n'en sont pas moins venus battre notre frontière, et vous pensez bien que les sociétés secrètes de la Chine ne manquaient pas d'envoyer des émissaires pour recruter sur notre territoire des concours qui leur eussent été précieux.

Eh bien ! pendant ce temps, l'Indo-Chine a été comme les peuples heureux : elle n'a pas eu d'histoire (*Rires et applaudissements*) ou, pour mieux dire, sa paix profonde contrastait avec l'agitation du grand empire limitrophe et son développement économique allait chaque jour en s'accentuant. (*Très bien ! très bien !*)

N'est-ce pas la meilleure réponse à des affirmations qui ne reposent sur aucun fondement ? (*Nouvelles marques d'approbation.*)

La vérité est tout autre et nous croyons la connaître, nous qui sommes en contact quotidien avec des hommes qui, mieux que personne, peuvent nous renseigner sur ce qui se passe en Indo-Chine, avec des indigènes, qui sont des hommes de haute valeur, absolu-

Koukounor
L. Bleu
Hoang ho
Chen-Si
Chan-Si
Hoang ho
Kaifong
Lan tchéou
Kan-Sou
Ho-Nan
EMPIRE CHINOIS
Hou-Pe
Han Kéou
Itchang
Sé-Tchouen
Tchen Tou
Yang Tsé
L. Toung Ting
THIBET
Yang Tsé
Tchoung King
Hou-Nan
Soui Fou
Lou
Brahmaputra
Sadiya
Dibrugarh
Koei-Tchéou
Tong Tchouan
Koeïling
Tali
Yunnan
Yunnan Fou
Kouang-Si
Canton
Toung
Magaoung
Momein
Channing
Pésé
Bhamo
Katha
Moun loung
Mong Tsé
Nanning
Semao
Lao Kay
Long Tchéou
Lang Son
Kouang
Hong Kong
Mandalay
Hanoi
Haïphong
Haï Nan
INDO-CHINE
Xieng Kong
Louang Prabang
Vinh
Prome
Xieng Haï
Quang tri
Hué
MER
Rangoun
Rahang
Mé Kong
Tourane
Moulmein
SIAM
Korat
Ayouthia
Bangkok
Golfe du Bengale
DE
Thanh hoa
CAMBODGE
Saïgon
COCHINCHINE
Golfe de Siam
CHINE
Archin
LÉGENDE
Lignes en exploitation.
Lignes en construction.
Projets.

ment désintéressés, qui sont devenus nos amis et qui, n'ayant rien à nous demander, nous parlent en toute franchise.

Et je le dis très loyalement, très franchement, bien que cela ne date pas de longtemps, après avoir donné à ce pays la paix matérielle, nous avons fait aujourd'hui sa pacification morale. J'en rends hommage à ceux qui en sont les auteurs, à ces ingénieurs, à ces entrepreneurs, à tous les collaborateurs de ces grands travaux publics qui viennent frapper l'imagination des indigènes.

Quand ceux-ci se sont aperçus que la France n'était pas seulement puissante pour la destruction en temps de guerre, mais aussi puissante dans les œuvres de la paix, qu'elle leur apportait des armes contre les forces malfaisantes de la nature, qu'elle leur permettait de franchir ces fleuves dont la traversée avait coûté jusqu'alors tant de vies humaines, qu'elle apportait de l'eau dans leurs champs quand l'eau du ciel ne tombait pas à l'heure désirée, qu'elle leur fournissait les moyens de transporter et de vendre facilement les produits de leurs terres — qui se vendaient jusque-là à vil prix — dans les provinces les plus éloignées, en diminuant les frais de transport ; quand les indigènes ont vu tout cela, ils sont arrivés à se convaincre que la domination française était bonne, puisque la paix et la sécurité régnaient à l'ombre de notre drapeau et qu'en quatre années consécutives l'ordre n'avait été sérieusement troublé sur aucun point. La pacification avait engendré le bien-être, une vie meilleure. Les indigènes ont vu que la domination de la France était bienfaisante et ils se sont inclinés devant elle.

Nous en avons trouvé la preuve dans les événements et aussi dans le dévouement de ces braves petits soldats de notre Indo-Chine, auxquels on n'a pas eu recours autant que je le souhaitais, autant que cela aurait été désirable, mais qui ont été les vaillants compagnons de nos soldats de France et qui ont lutté à côté d'eux dans les combats livrés au nord de l'empire chinois. C'est la première fois, on peut le dire, que l'Indo-Chine a joué, au point de vue militaire, le rôle qu'elle doit avoir, car elle doit être pour nous une base d'opérations à la fois commerciale, politique et, au besoin, militaire en Extrême-Orient. (*Vive approbation.*)

Quand les événements du nord de la Chine ont éclaté, nous les avions pressentis. M. le ministre des colonies sait que nous l'avons toujours informé de notre mieux; nous lui avions indiqué, avec quelque précision, je crois, ce qui allait se passer. Quand nous avons senti que les événements allaient devenir graves, je n'ai pas attendu que le gouvernement français me demandât si j'avais des troupes à mettre à sa disposition, et, dès la première heure, avant même que ses résolutions définitives fussent prises, je lui ai déclaré : « Nos troupes sont prêtes, nous les avons mobilisées ; elles sont à

votre disposition ; donnez un ordre et elles partiront immédiatement. » (*Bravos et applaudissements.*)

C'est ainsi que, lorsque les ordres nous sont parvenus, nous avons pu envoyer dans le Petchili des troupes qui ont pris successivement Tien-Tsin et Pékin. Vous me permettrez de le dire avec quelque fierté pour la colonie, ce sont des troupes parties d'Indo-Chine qui ont pu prendre ces deux villes. Il était d'ailleurs tout naturel — l'Indo-Chine étant une base d'opérations très rapprochée — que nos troupes arrivassent en Chine avant celles qui étaient parties de France.

Nous avons pu envoyer tant à Changhaï que dans le golfe du Petchili six bataillons et cinq batteries d'artillerie. Et cependant, si des éventualités s'étaient produites sur d'autres points, nous avions prévenu le gouvernement que les troupes ne manqueraient jamais à la politique de la France. (*Applaudissements.*)

Pendant que nous gardions notre frontière contre toute invasion des Boxeurs, nous nous entendions avec les mandarins chinois, dont le concours nous a été précieux et qui nous ont été constamment dévoués. Et voici qui est pour donner une idée assez singulière de l'unité de cet immense empire chinois : tandis que nos troupes tiraient le canon contre les Célestes dans le Petchili, en pleine province chinoise du Quang-Si, on nous recevait au milieu des plus belles fêtes ; nous nous y rendions sans troupes, sans armes, dans la sécurité complète que nous donnaient nos relations avec les mandarins de la frontière tonkinoise. (*Nouveaux applaudissements.*) Grâce à leur concours, nos soldats n'ont même pas eu à repousser l'attaque d'une bande de Chinois. Les Chinois se battaient entre eux pour nous. Il me semble que cette politique en vaut bien une autre. (*Rires et vifs applaudissements.*)

Mais, pendant que nous avions un cordon de troupes sur notre frontière, que d'autres troupes étaient parties dans le nord de la Chine, il nous restait peu de soldats en Indo-Chine. Il en restait si peu, qu'à une heure donnée, quand un de mes meilleurs, des plus dévoués et disciplinés collaborateurs, le général Borgnis-Desbordes, est mort, il ne nous restait — je vous demande pardon de citer ce détail — que quatre mulets pour le transporter, et encore la seule raison pour laquelle ils n'étaient pas partis en Chine, c'est qu'ils étaient malades.

Malgré tout, j'avais dit à M. le ministre : « Vous pouvez être tranquille ; que la France fasse les opérations qu'elle juge nécessaires, qu'elle dispose des troupes qui sont en Indo-Chine, il n'y a rien à redouter dans ce pays ; la paix et la sécurité seront parfaites jusqu'à ce que de nouvelles troupes viennent remplacer celles qui seront parties. » Pas un seul moment, je n'ai eu l'ombre d'une inquiétude.

Les généraux qui se sont succédé, quand ils voyaient que je leur

enlevais un bataillon pour l'envoyer au port d'embarquement, me disaient parfois : « Vous ne craignez donc rien? Nous n'avons plus de troupes sous la main. » Je leur répondais : « Dans l'état de santé économique où est l'Indo-Chine, tranquillisez-vous. L'état de santé économique amène l'état de santé politique. Rien ne bougera ; vous n'avez rien à redouter. » (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, nous pouvons être, en effet, rassurés; l'Indo-Chine n'a pas dit son dernier mot. Lorsque, dans un temps que je vois apparaître à brève échéance, je laisserai à l'homme que le gouvernement aura choisi le soin de diriger les affaires de cette grande colonie, je le ferai en toute confiance. Les résultats financiers et les résultats commerciaux que nous constatons aujourd'hui, nous les avons obtenus, je puis le dire, dans la période des sacrifices, à un moment où toutes nos ressources vont à ces grands travaux dont je vous entretenais, à ces chemins de fer dont le réseau partiel est encore en construction. Oui, c'est pendant cette période de sacrifices que nous avons obtenu et ces résultats financiers, et ces résultats commerciaux que je rappelais.

Mais vous pouvez m'en croire, vous aurez dans cinq ou six ans d'heureuses surprises, lorsque ces grands travaux seront terminés, lorsque le réseau de voies ferrées permettra aux produits du pays de se rendre facilement aux ports d'embarquement. Les résultats que l'on constatera laisseront bien loin derrière eux ceux que nous avons pu obtenir jusqu'ici; mes millions vous paraîtront alors peu de chose, et lorsque je viendrai à mon tour m'asseoir à cette table, dans un banquet destiné à fêter mon successeur, j'ai la certitude que le nombre de millions qu'il pourra vous citer, comme représentant le commerce de l'Indo-Chine, m'obligera à rester bien modeste à ma place et à ne plus oser rappeler les chiffres que je viens d'indiquer aujourd'hui. (*Rires et applaudissements.*)

L'Indo-Chine, en très peu de temps, aura atteint le but que nous poursuivons; elle ne payera pas seulement les dépenses qui lui sont propres, elle les paie déjà et au-delà; elle payera encore ses dépenses militaires. Elle en paie déjà 12 millions, il faut qu'elle en paie beaucoup plus ; elle doit arriver à payer la totalité de ces sortes de dépenses.

Le rôle de l'armée en Indo-Chine est aujourd'hui différent de ce qu'il était autrefois ; ce n'est plus une armée ayant sa base d'opérations sur la mer, ayant ses magasins, ses approvisionnements dans nos ports. Nous lui avons substitué une armée faisant front sur toutes les frontières de l'Indo-Chine, ayant sa base d'opérations à l'intérieur, se préparant à défendre le pays non pas contre ses ennemis asiatiques, mais contre tous les adversaires que la France pourrait rencontrer en Extrême-Orient. (*Applaudissements et bravos.*)

Cette œuvre a été poursuivie pendant ces quatre années — et je m'en félicite — avec un parfait esprit de suite. Les plans une fois arrêtés, les généraux et les amiraux ont pu passer dans le conseil de défense, le président de ce conseil ne changeait pas et veillait à ce que le plan fût développé et exécuté dans son entier. Aussi pouvons-nous dire aujourd'hui que si tout n'est pas fait, l'Indo-Chine n'est déjà plus une proie facile pour qui serait tenté de la prendre. (*Vifs applaudissements.*)

Il m'apparaît que l'œuvre du gouvernement général, c'est d'organiser rapidement en Indo-Chine, aux frais de la colonie, l'armée nécessaire à sa défense extérieure dans toutes les éventualités, l'armée nécessaire à la politique de la France en Extrême-Orient. (*Très bien! très bien!*)

Mais l'Indo-Chine ne servira pas seulement les intérêts politiques de notre pays dans ces contrées; elle sera aussi un débouché pour les produits de la métropole. Déjà à l'heure actuelle, quelques milliers d'ouvriers travaillent pour elle sur le sol natal. MM. les membres des Chambres de commerce dans certaines régions, surtout en Normandie et dans les Vosges, pourraient nous dire combien d'ouvriers fabriquent déjà des tissus destinés à l'Indo-Chine. Vous pourriez constater aussi que, dans nos établissements métallurgiques, si le chômage qui suit toute Exposition universelle n'est pas plus important cette année, c'est que de nombreux ouvriers sont occupés à des travaux de fer pour l'Indo-Chine. C'est là un débouché commercial et industriel qui grandira tous les jours.

Car la France doit être — cette nombreuse assemblée le montre — une nation colonisatrice. Je crois qu'on a quelque peu médit, même dans le Parlement français, dans ces derniers temps, de la colonisation, de ce qu'on appelle encore parfois, avec ironie, l'impuissance civilisatrice de la France dans les pays neufs. Ceux qui parlent ainsi sont ceux qui veulent tirer d'un fait particulier une conséquence générale, et qui, ayant vu un incident ou un accident, croient que c'est là l'état normal de la colonisation. (*Très bien! Très bien!*)

Non! l'introduction de la civilisation française chez les peuples que nous avons conquis n'est pas une chose mauvaise ou même simplement inutile. C'est une grande et belle tâche que les peuples assument lorsqu'ils colonisent. Nous savons ce qu'était l'Indo-Chine quand nous y sommes arrivés, nous voyons ce qu'elle est aujourd'hui. Nous avons donné à ce pays ce que nous procurons partout quand la période difficile de la conquête est terminée, la sécurité avant tout pour les personnes et pour les biens, sécurité que ces peuples ne connaissaient pas, parce qu'ils n'avaient pas de gouvernement puissamment organisé, qu'ils se battaient perpétuellement entre eux, qu'ils étaient la proie de bandes de pirates ou de petits tyrans locaux.

C'est aussi la justice que nous leur apportons, une justice haute et sereine, qui ne se laisse détourner de ses devoirs par aucune considération de personne et par aucune tentation. C'est une justice que les indigènes apprécient, je vous l'affirme.

Nous leur apportons enfin, comme je l'ai dit, le moyen de combattre les forces mauvaises de la nature. L'homme n'est pas armé contre elles dans les autres continents comme nous le sommes dans notre Europe civilisée : il est leur jouet; il est faible et tremblant devant elles; il devient fort et courageux du jour où nous lui apportons les armes de la civilisation.

Ce n'est pas là, Messieurs, une vue de l'esprit, c'est la réalité même des faits. Partout où la civilisation française s'établit, on voit l'homme devenir le maître de la nature, employer à son usage ces forces qui lui étaient hostiles et qu'il a domestiquées.

C'est là, Messieurs, ce que vous constaterez partout, et particulièrement dans notre Indo-Chine. Mais je n'ai pas besoin de plaider ici la cause de la colonisation.

Si vous croyez, comme nous, que la colonisation est un bien, j'ajouterai qu'elle est une nécessité. Je crois que la race blanche arrivera peu à peu à faire cette œuvre d'éducation du monde qu'on appelle la colonisation. Il s'agit de savoir si, dans cette œuvre qui marquera à chacun sa place sur la terre, la race française aura sa part; il s'agit de savoir si elle est, comme quelques-uns semblent le dire, une race amoindrie, si elle n'est plus la race puissante et vigoureuse qui a marqué autrefois profondément son empreinte sur l'Europe; il s'agit de savoir si la France n'est plus la grande nation qu'elle a été à travers les siècles.

C'est là, en quelque sorte, la question même de la colonisation. Si nous sommes restés, comme je le crois — j'ai une foi profonde dans les destinées de ma race — les dignes descendants des Français d'autrefois, si la France est restée une grande nation, elle a des devoirs à remplir dans le monde. (*Vifs applaudissements.*) Elle a le devoir de défendre ses intérêts, parce que ses intérêts sont liés à l'éducation qu'elle doit faire parmi les hommes. Il est donc nécessaire que nous nous imprégnions de ce grand devoir et que nous ne disions pas que nous sommes arrivés à la limite extrême de nos forces. Non! L'Europe, en Asie surtout, sera appelée, dans un avenir prochain, à assumer une nouvelle tâche, car un réveil de la barbarie en Chine serait un péril pour le monde entier. De cette tâche nous devons prendre notre part. Nous devons vouloir que la France soit ce que, grâce aux conquêtes qu'elle a déjà faites, elle commence à être, une grande nation asiatique, comme elle est une grande nation africaine. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je n'ai pas à traiter plus amplement ces questions. Vous

me comprenez et vous pensez avec moi que les limites de l'influence de la France ne sauraient être arrêtées, qu'elle est une grande nation civilisatrice, l'égale de toutes les autres, et qu'elle a pour devoir de défendre partout résolument ses intérêts, son action, son développement et son rayonnement dans le monde. C'est à sa grandeur que je bois. (*Applaudissements répétés et bravos prolongés. — Vives acclamations.*)

DISCOURS DE M. PAUL BEAU

MINISTRE DE FRANCE EN CHINE

Messieurs,

Je dois tout d'abord remercier notre président, M. Etienne, des paroles si aimables mais trop élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser.

Vous avez eu le bonheur, mon cher président, de pouvoir puiser jadis largement à ces deux sources d'énergie, d'enthousiasme et d'éloquence que furent Gambetta et Jules Ferry, vos maîtres et vos amis, et depuis lors vous vous êtes fait parmi nous l'échanson de tous ceux, soldats, explorateurs, consuls, diplomates comme moi, qui partaient pour les missions lointaines et auxquels vous savez verser, à l'heure toujours pénible des adieux, le vin généreux de votre éloquence passionnée et si convaincante. (*Applaudissements.*)

Vous venez de me le verser à mon tour et je vous en exprime toute mon affectueuse reconnaissance.

Messieurs, c'est qu'en effet, pour être sans périls, la tâche qui m'est confiée est hérissée de trop de difficultés, elle est d'une trop grande importance pour les intérêts généraux de la France pour que je ne sente pas, au moment où je vais l'assumer, un peu d'inquiétude sur mes forces et sur les moyens que j'aurai de les élever à la hauteur de mon ambition. Les événements qui se déroulent en ce moment en Extrême-Orient compteront parmi les plus considérables de l'histoire du monde et l'on peut se demander si l'ouverture de la Chine n'aura pas des conséquences peut-être plus importantes que n'en eut jadis la découverte de l'Amérique.

La Chine est encore aujourd'hui un pays fermé. Nous avons installé — je parle des Européens — quelques comptoirs sur ses confins maritimes ; nous y vivons entre nous, presque sans contact avec la vie chinoise; autour de ces concessions européennes grouille une population de marchands chinois qui viennent apporter les produits de leur pays et emporter ceux du nôtre. Dans l'intérieur nous n'avons fait que passer. Missionnaires, explorateurs, commerçants,

soldats, sont venus puis repartis, laissant tantôt des ruines, tantôt des œuvres jusqu'ici aussi éphémères, hélas ! les unes que les autres ; et derrière ces missions, ces explorations, ces expéditions, on voyait se refermer le grand océan jaune, comme se referme la mer sur le sillage d'un navire. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, Messieurs, le monde civilisé n'entend plus laisser à l'état d'isolement les richesses que renferme l'extrémité du continent et nous allons assister, après l'ère purement commerciale que je viens de décrire, à l'ère industrielle. La Chine va donc s'ouvrir : nous allons voir cet immense réservoir d'hommes, plusieurs centaines de millions de travailleurs, s'attaquant à un énorme réservoir de produits précieux ou utiles, le fer, le charbon, le pétrole, d'une abondance peut-être égale à celle de l'Amérique et de l'Europe réunies. Que deviendront les conditions économiques du monde lorsque cette main-d'œuvre et ces produits seront exploités par le génie des races blanches ?

Je ne suis pas de ceux qu'effraie le « péril jaune » et qui recherchent les moyens de le combattre ou de l'écarter. J'ai entendu un jour M. Cochin dire à un autre membre de la Chambre des députés : « Vous auriez donc empêché Christophe Colomb de partir ? » Cette parole est vraie, Messieurs ! L'Amérique se serait toujours ouverte, comme s'ouvrira la Chine, quoi que nous puissions faire, et elle s'ouvrira parce qu'il est impossible d'élever devant l'humanité qui veut prendre possession de toute la planète je ne sais quelle muraille dérisoire derrière laquelle resteraient inexploitées des richesses comme celles du continent asiatique. (*Applaudissements.*)

La Chine finira donc par s'ouvrir et, me plaçant au même point de vue que M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, je crois que la France doit y avoir la place qui est due à son passé, à son génie et à sa richesse. (*Vifs applaudissements.*)

M. le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de nous exposer en termes éloquents la prospérité de cette grande colonie. Il prêchait un peu pour son saint quand il vous disait : « Envoyez-moi des colons, c'est l'Indo-Chine qu'il faut coloniser, dont il faut développer la prospérité. » Moi qui vais plus au nord de l'Asie, je le supplie de ne pas garder pour lui seul tous les Français qui auront envie de s'expatrier. Laissez-les s'installer à Canton, à Changhaï, à Han-kéou et jusque dans le Tsé-tchouen ; laissez filtrer vers moi quelques-uns de ceux que l'esprit d'aventures poussera dans ces contrées lointaines (*Très bien ! Très bien !*)

C'est qu'en effet il me paraît essentiel que la France reprenne ses traditions et marche, elle aussi, après de trop longs retards, à l'assaut de ces marchés nouveaux qui vont s'ouvrir. Je ne voudrais pas — je m'excuse de parler ainsi devant une assemblée de

coloniaux — qu'après s'être trop longtemps enfermé derrière la muraille du protectionnisme métropolitain, on s'enfermât encore derrière une autre muraille de protectionnisme colonial.

On se plaint souvent que les Français, qui sortent de leur pays, n'aillent pas s'installer de préférence dans nos colonies. Je souhaite certes que nos compatriotes peuplent nos colonies. Mais je crois que le moyen d'avoir de bons colons n'est pas de commencer par leur offrir trop d'avantages et trop de protection. On risquerait de voir bientôt le colon se transformer en fonctionnaire. Ce que je souhaite, par-dessus tout, c'est que les Français sortent de France, qu'on développe leur esprit d'initiative et d'aventures, et qu'ils aillent partout où il y a une entreprise à tenter, une place à conquérir. C'est le goût des choses de l'extérieur, le goût des voyages et des entreprises lointaines qu'il faut donner aux nouvelles générations, et quand on aura ainsi formé des hommes hardis, ayant l'habitude de voir un autre horizon que celui du clocher natal, soyez sûrs que les colonies seront les premières à en profiter. (*Applaudissements.*)

L'œuvre immédiate à accomplir n'est donc pas seulement de dire à des colons : « Venez dans notre colonie! » C'est de développer chez tous les Français le goût des entreprises d'outre-mer, et c'est pourquoi je souhaite en voir beaucoup dans le nord de la Chine, dût l'Indo-Chine en être jalouse! D'autant plus, Messieurs, qu'en Extrême-Orient, ainsi que le disait très bien tout à l'heure M. le gouverneur général, le rôle de la France n'est pas borné au développement de sa colonie d'Indo-Chine.

Il s'est en effet passé dans ces dernières années deux événements qui ont déplacé l'axe de la politique extérieure. Le premier de ces événements a été la guerre sino-japonaise. On a vu tout d'un coup le Japon tirer une épée qu'on croyait impuissante et en frapper la Chine de coups décisifs et foudroyants. L'Europe a senti qu'il y avait là une menace pour elle-même; elle a senti je ne sais quelle solidarité obscure avec ces régions lointaines que les géographies de mon enfance, nous apprenaient à considérer comme un continent distinct du nôtre. On nous montrait sur les cartes comme une barrière de montagnes qui marquait la fin de l'Europe et le commencement de l'Asie. Aujourd'hui, Messieurs, ces barrières se sont abaissées; il existe une sorte de solidarité continentale qui va des confins de la Bretagne jusqu'à l'extrémité de la Chine; n'en verrons-nous pas d'ailleurs bientôt le signe visible dans ce ruban d'acier qui va unir Paris à Pétersbourg et à Pékin? (*Vifs applaudissements.*)

Donc, le jour où les Japonais ont débarqué sur le sol chinois, l'Europe a tressailli, comprenant que les conditions d'existence du continent lointain, auquel on n'avait jamais pensé, mais auquel cependant elle est soudée par la nature même, allaient être profon-

dément modifiées. Et de suite l'Europe s'est retournée vers l'autre extrémité du vieux continent, et elle a envoyé des sentinelles avancées monter la garde en Extrême-Orient, face aux nouveaux conquérants qui venaient d'apparaître.

Peu après, un autre événement non moins considérable se produisait. Je veux parler de cette malheureuse guerre qui a mis aux prises la vieille monarchie espagnole avec la jeune république des États-Unis. Je n'en rappellerai pas les phases; mais qui de nous ne se souvient du sentiment d'angoisse qui étreignit tous les cœurs latins lorsqu'on put croire qu'une flotte partie d'au delà de l'Atlantique allait entrer dans les eaux sacrées du grand lac dont les rives ont vu naître notre civilisation? (*Applaudissements.*)

De ces deux événements est née une politique nouvelle que j'appellerai, pour employer le néologisme à la mode, la politique mondiale. Il y a là, Messieurs, une véritable transformation des conditions économiques et politiques du monde. Et dans cette nouvelle politique la France doit jouer un rôle aussi grand que celui qu'elle a joué jadis lorsqu'il s'agissait de l'équilibre européen. C'est de l'équilibre des continents et des races qu'il s'agit aujourd'hui. La France y est intéressée autant que quiconque. Et je reviens ici à mon propos de tout à l'heure. Pour que la France joue le grand rôle qui lui appartient, il faut qu'elle s'appuie non seulement sur les riches colonies qu'elle possède dès maintenant, non seulement sur une flotte puissante, sur des finances plus prospères que celles d'aucun autre pays; il faut encore qu'elle s'appuie sur des intérêts, parce que, dans la politique nouvelle plus encore que dans l'ancienne, ce sont les intérêts qui seront les supports de la politique. (*Applaudissements.*)

C'est à cette tâche, Messieurs, qu'au moment de partir pour l'Extrême-Orient, et m'associant aux paroles de M. Doumer, je vous prie de consacrer tous vos efforts. Appliquez-vous à déterminer chez tous nos jeunes hommes ce goût de la vie extérieure; poussez-les à fonder des comptoirs, à créer des entreprises industrielles de tout genre. J'ai vu très souvent des missions partir à l'étranger avec un but commercial et revenir bientôt sans qu'il en reste autre chose que des récits de voyages, quelques décorations ou quelques emplois nouveaux. Efforçons-nous de les engager dans une autre voie. Que les jeunes gens n'aient plus les yeux fixés sur leur clocher et sur l'horizon natal; qu'ils ne restent plus rivés au champ ou au comptoir paternel; qu'ils reprennent hardiment cette lutte pour l'existence large, conquise à la force du poignet, dont les Français d'autrefois nous donnaient de si merveilleux exemples! Certes, ils rencontreront des rivaux bien armés et bien trempés! Mais nous avons vu prendre des positions plus difficiles à enlever. N'a-t-on pas dit que la période de la Chine commerciale avait été purement anglaise? Eh bien, on a

vu les Allemands monter à l'assaut de cette position ; ils en sont aujourd'hui presque les maîtres. Ayons foi dans notre race. Allons, nous aussi, à l'assaut de la même position et, après avoir vu les Allemands battre les Anglais, disputons-leur le même terrain. Je suis persuadé que sur plus d'un point nous battrons les Allemands, et les Anglais par-dessus le marché! (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, dans cette œuvre je compte sur vous tous, mais vous me permettrez de faire un appel particulier au Comité de l'Asie française, dont je tiens à saluer l'avènement, puisqu'il a coïncidé en quelque sorte avec ma nomination, par je ne sais quel heureux hasard. J'espère qu'il rencontrera de nombreux concours pour la grande tâche qu'il a assumée. C'est dans cet espoir que je bois à sa prospérité en même temps que je lève mon verre à l'avenir glorieux de la France en Extrême-Orient! (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. ALBERT DECRAIS

MINISTRE DES COLONIES

Messieurs,

Je suis heureux qu'il me soit donné, au nom du gouvernement, de souhaiter la bienvenue à mon éminent collaborateur, M. Paul Doumer. Vous venez d'entendre son substantiel et charmant discours. Aussi bien il nous arrive de l'Indo-Chine avec les plus heureuses nouvelles, avec des nouvelles qui sont faites pour nous réjouir.

Ce n'est pas qu'elles nous causent une grande surprise. Nous savions déjà, par les rapports de M. le gouverneur général, par un grand nombre de témoignages désintéressés et impartiaux et enfin — comment dirai je?— par les mille voix de la renommée, que notre empire indo-chinois poursuivait brillamment et heureusement le cours de ses destinées. Nous savions que chaque année voyait porté, à un point plus avancé, son développement économique, politique et financier, que son budget était très florissant, son outillage économique en bonne voie, et que nos sujets annamites s'attachaient chaque jour davantage à une civilisation qui leur apportait de tels bienfaits et de tels profits. (*Très bien! très bien!*)

Et nous savions aussi, Messieurs, que l'Indo-Chine, grâce à ses ressources déjà précieuses, nous avait été d'un grand secours dans les récentes affaires chinoises et qu'ainsi — pour toutes ces raisons

et pour beaucoup d'autres encore — se trouvaient justifiés et l'attachement que nous inspire notre grande colonie, et la confiance que nous avons mise en elle, et les sacrifices de toute nature que nous ne lui avons pas marchandés. (*Applaudissements.*)

Nous savions tout cela. Mais lorsque, avec l'autorité qui lui appartient, et avec une conviction profonde, son gouverneur général vient ici les mains pleines de renseignements précis, de chiffres et de faits probants et qu'il nous ouvre, comme il l'a fait tout à l'heure, les plus vastes horizons, il réjouit notre patriotisme et, avec ce don particulier qui lui est propre, il nous communique, comme il le fait à tous ses collaborateurs, à tous ses agents et à son entourage, quelque chose de la confiance, de l'ardeur et du feu sacré qui l'animent. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne serai contredit par personne, ni ici, ni ailleurs, je serai au contraire, j'en suis sûr, votre interprète à tous en proclamant que dans les résultats obtenus et dans le succès incontesté d'une de nos plus vastes entreprises coloniales, l'action personnelle de M. Doumer a été considérable. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il a ainsi dignement continué l'œuvre de ses éminents prédécesseurs; ce qui prouve, Messieurs, que la France, toutes les fois qu'elle veut bien poursuivre avec fermeté une tâche conçue avec prévoyance, est assurée de rencontrer des hommes de talent et de cœur pour l'accomplir. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, il vous sera peut-être aussi agréable, dans cette réunion éminemment coloniale, d'apprendre qu'une autre de nos grandes colonies, Madagascar, nous donne un égal sujet de satisfaction. (*Nombreux et vifs applaudissements.*) Tout va très bien là-bas. Vous avez su que cette grande route de Tananarive à Tamatave était achevée, et que déjà les voitures et même les automobiles la sillonnent : admirable travail qui fait le plus grand honneur au génie qui l'a exécuté, et en particulier à M. le colonel Roques. (*Applaudissements.*)

Il en est de même de la route de Tananarive à Majunga, qui sera livrée à la circulation demain, si ce n'est pas fait à l'heure où je parle. Les travaux du chemin de fer ont commencé, amenant partout, comme je le disais dernièrement à la Chambre, sur ce vaste chantier, l'activité, le mouvement et la vie.

Et quand on pense que, dans le moment même où s'accomplissent et se poursuivent de si grands travaux, M. le général Gallieni n'a pas hésité, par la plus noble des initiatives, à abolir la corvée et à détruire ainsi ce dernier vestige de l'esclavage, il faut bien reconnaître que la France, en Indo-Chine comme à Madagascar, est fidèle à sa mission et à son génie (*Vifs applaudissements*), et qu'elle montre à l'Europe ce dont elle est capable et comme puissance mili-

taire, politique et coloniale, et comme puissance libérale et émancipatrice. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah ! Messieurs, c'eût été pour nous une bien bonne fortune si, ce soir, nous avions pu voir assis à cette table hospitalière, M. le général Gallieni à côté de M. le gouverneur général Doumer. (*Très bien ! très bien !*)

J'aurais voulu voir aussi parmi nous un autre de nos gouverneurs généraux que je ne veux pas oublier, âme généreuse et cœur intrépide, M. Ballay. (*Vifs applaudissements.*) Pour vaincre sa modestie et pour le déterminer à échanger son gouvernement bienfaisant et paternel de la Guinée contre le gouvernement beaucoup plus vaste de l'Afrique occidentale, il a fallu qu'il y vît un péril, et par conséquent son devoir. (*Applaudissements répétés.*)

Oh ! alors, il n'a plus hésité, et depuis, il applique sur un théâtre agrandi ses méthodes sages, humaines et libérales qui ont rendu, dans tout notre continent africain, son nom si justement populaire et respecté. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, dans une pensée que vous apprécierez sans doute, vous voudrez bien permettre au ministre des colonies, si fier de ses collaborateurs, d'associer dans un même toast, dans de mêmes félicitations et dans de communes espérances les trois noms de MM. Doumer, Gallieni et Ballay. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La Question de la Mandchourie.*.— L'accord particulier que la Russie voulait conclure avec la Chine et en vertu duquel elle entendait établir sur la Mandchourie un véritable protectorat de droit, a provoqué — nous l'avons déjà signalé — une campagne particulièrement violente des journaux anglais, encore surexcités par le récent incident de Tien-Tsin. Le gouvernement britannique s'est trouvé en cette occurrence singulièrement embarrassé. D'abord, la question d'un accord russo-chinois, n'a en soi que peu d'importance. Que l'accord soit signé ou non, la situation de fait reste la même. La Russie est fortement installée dans la province et ne consentira jamais à l'abandonner. Le *Novoïé Vrémia* et le *Svet*, se faisant l'écho des cercles officiels de Saint-Pétersbourg, l'ont, entre autres, déclaré formellement. Le refus du gouvernement chinois de signer l'accord avec la Russie ne saurait donc avoir pour conséquence que le maintien de l'occupation armée de la Mandchourie. D'autre part, l'Angleterre ne peut songer à imposer à elle seule sa volonté à la Russie et les déclarations de M. de Bülow ont prouvé que l'Allemagne se désintéresse absolument de la question. Enfin, la diplomatie britannique elle-même a jadis paru reconnaître le caractère irrésistible de la poussée russe dans le Nord ; après son échec dans l'affaire du chemin de fer de Niou-Tchouang, elle a, en effet, conclu avec la Russie un partage des voies ferrées par des zones qui semblent bien correspondre à des zones d'influence et attribuer la Mandchourie à la Russie.

Pour toutes ces raisons, la situation était délicate. Il faut constater que le *Foreign Office* a su très habilement se tirer d'affaire. Il a d'abord commencé par donner le change à l'opinion avec quelques belles paroles. Mis en demeure de s'expliquer, à la Chambre des Lords, sur l'accord projeté entre la Russie et la Chine, lord Lansdowne a déclaré que la convention anglo-allemande s'applique à la Mandchourie. M. de Bülow ayant proclamé le contraire, lord Lansdowne a tourné la difficulté de la façon suivante :

J'ai lu dans les journaux, a t-il dit, le compte rendu du discours de M. de Bülow, suggérant que le gouvernement allemand interprétait cette convention dans un sens différent; mais la Chambre jugera si ce point est très important, étant donné que toutes les puissances, y compris l'Allemagne, ont déclaré à plusieurs reprises que l'intégrité de la Chine serait maintenue. Nous savons aussi que le gouvernement allemand a prévenu le gouvernement chinois contre la conclusion de traités distincts avec d'autres puissances. Il importe évidemment peu que l'Allemagne en soit arrivée là en raison de l'accord anglo-allemand ou par des considérations de politique générale.

En somme, pour lord Lansdowne, l'Allemagne ayant agi comme si l'accord anglo-allemand s'appliquait à la Mandchourie, c'est tout ce que demandait l'Angleterre. Il est vrai que l'accord contient une clause spéciale par laquelle l'Angleterre et l'Allemagne se réservaient de prendre des mesures pour arrêter les empiètements d'une tierce puissance quelconque sur le territoire chinois. Lord Lansdowne n'a pas fait allusion, et pour cause, à cette condition. Mais on n'a pas songé à le pousser sur ce point et l'on s'est contenté de ses affirmations toutes platoniques.

Dans le même temps, le gouvernement anglais, usant de son influence très réelle sur les vice-rois régionaux, notamment sur ceux du Yang-Tsé, Chang-Chih-Tong et Liou-Koun-Yi, provoquait en Chine même un mouvement important contre la convention projetée, mouvement que l'on exploitait habilement comme un réveil du patriotisme chinois. D'autre part enfin, toute une campagne de presse s'organisait pour mettre en cause le Japon. Le *Morning Post* annonçait que le représentant du Japon avait fait au gouvernement russe d'énergiques représentations contre l'emploi de la force pour obtenir la signature de l'accord relatif à la Mandchourie. Le *Daily Mail* déclarait que le gouvernement du Mikado avait envoyé à Saint-Pétersbourg une note presque comminatoire. Des correspondances du *Times*, du *Standard* insistaient sur l'émotion soulevée au Japon par l'attitude du gouvernement russe. En un mot, l'Angleterre, semblant, ou à peu près, abandonner en Europe la Mandchourie aux Russes, travaillait de tous ses efforts à la leur arracher en Extrême-Orient par personnes interposées. Cette manœuvre a somme toute réussi, puisque la Russie a finalement renoncé à réclamer la signature de la convention.

Le succès est évidemment plus apparent que réel, attendu qu'il ne change rien à la matérialité des faits ; mais il a permis à la diplomatie anglaise de chanter victoire, ce qui intéressait surtout le gouvernement. Signalons, pour terminer, le commentaire suivant du *Standard* qui reflète, avec une naïveté assez amusante, l'opinion du *Foreign Office :*

Nous espérons, dit-il, *sans oser trop le croire*, qu'il est exact que le refus de la Chine de signer la convention demandée par la Russie provient moins des représentations énergiques des puissances que des égards que l'on a pour le parti réformiste chinois. Le comte Lamsdorff a dû se rendre compte de l'importance de ce phénomène inattendu et il nous serait agréable de croire qu'un esprit de loyauté et de modération va régner désormais parmi les conseillers du Tsar. Au lieu de spéculer sur les embarras que nous cause la guerre sud-africaine, embarras que seul un Boer inintelligent peut croire capable de contrarier notre action en Asie, le comte Lamsdorff ferait bien d'agir conformément aux déclarations faites par lui au nom de son maître; il contribuerait ainsi à mettre fin à la crise actuelle en Extrême-Orient et il réhabiliterait la Russie dans l'opinion du monde.

France. — *Le départ de M. Paul Beau.* — M. Paul Beau, ministre de France en Chine, a quitté Paris le 6 avril pour rejoindre son poste. Il s'est embarqué à Marseille, le lendemain, à bord du *Laos*. Il compte s'arrêter à Changhaï et n'arrivera à Pékin qu'au commencement de juin, mais il ne sait encore où il résidera. M. Pichon, qui attend l'arrivée de M. Beau pour lui faire la remise des pouvoirs, loge en effet dans une aile de la légation d'Espagne mise à sa disposition par le ministre de cette nation, son ami personnel. M. Beau ignore donc où il descendra; en tous cas, il faudra bien deux ans pour reconstruire la légation de France.

Le retour de M. Ballay. — M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, a quitté Saint-Louis, le 2 avril, à destination de Konakry, où il va passer quelques jours avant de rentrer en France.

Italie. — *La Triple Alliance et l'Italie.* — On parle beaucoup en ce moment de la Triple Alliance. Les fêtes navales de Toulon et aussi l'interview sensationnelle de M. Zanardelli publiée par le *New-York Herald* ont donné une actualité nouvelle à cet antique sujet de dissertation. Il est certain que l'Italie se met, depuis quelque temps, en frais de coquetteries pour la France. Qu'y a-t-il de sérieux au fond de tout cela, on se l'est demandé de divers côtés. Rappelons les déclarations de M. Zanardelli au *New-York Herald*. Questionné sur la question des alliances, M. Zanardelli a répondu en ces termes :

Il n'y a point de discussion possible sur les engagements pris précédemment; l'Italie les maintiendra. Mais pour ce qui concerne l'avenir, l'Italie ne s'engagera qu'après mûre réflexion. L'intérêt du pays doit primer toute autre considération. Le ministère aura à s'occuper non seulement des traités d'alliance, mais aussi de ceux de commerce, et vous savez comme dans la pratique les relations commerciales peuvent avoir une influence sur les relations politiques! En ce qui nous concerne, les traités d'alliance politique de l'Italie vont

prendre fin avant les traités de commerce, mais nous saurons longtemps d'avance à quoi nous en tenir pour ce qui concerne les uns et les autres.

Dans tous les cas, si un renouvellement des traités doit avoir lieu, ils ne pourraient absolument pas avoir d'autre but que la paix, et il faudrait absolument leur enlever ce soupçon d'animosité contre la France qui, malheureusement, s'éleva plus d'une fois. C'est notre devoir, à nous tous, de travailler à ce but, puisque la France et l'Italie doivent, en tout cas, rester amies.

En France, on a applaudi bruyamment à ces paroles de M. Zanardelli : « La France et l'Italie doivent en tout cas rester amies », et en Italie l'impression générale a été bonne également. Mais, après réflexion, on est un peu revenu chez nous sur ce premier mouvement. Certains journaux ont fait remarquer qu'en somme, dans la déclaration de M. Zanardelli, comme dans les politesses diplomatiques du gouvernement italien, il n'y avait rien d'absolument sérieux, rien qui ait une base positive. En réalité, M. Zanardelli donne à entendre lui-même qu'il est aussi disposé qu'aucun autre ministre italien à renouveler la Triple Alliance quand il déclare qu'il ne le ferait que dans le pur intérêt du maintien de la paix. Les mêmes journaux ont donc expliqué les démonstrations amicales de l'Italie « comme étant un manège intéressé qui a pour but, par la perspective d'un abandon possible de la Triplice, de rendre l'Allemagne et l'Autriche plus souples dans les négociations pour le renouvellement des traités de commerce. »

Cette tactique de l'Italie, si c'en est une en effet, n'a pas manqué son but. La presse allemande y a immédiatement répondu. Tous les principaux journaux d'Allemagne ont consacré de longs articles à démontrer à l'Italie combien il était de son intérêt de ne pas sortir de l'alliance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la première, a publié un long communiqué officieux qui tendait à établir le caractère pacifique de la Triplice, et aussi l'indépendance financière qu'elle assure aux trois puissances alliées. Le communiqué concluait que la Triple Alliance n'est pour rien dans les difficultés financières de l'Italie.

D'autre part, la *Gazette de Voss* écrivait :

L'Italie a trouvé son profit dans la Triple Alliance non moins que les deux autres puissances alliées. Il est certain que les traités ne sont point éternels et c'est avec raison qu'on a dit que l'union de l'Italie avec les deux empires n'était qu'un mariage de raison, et qu'elle n'avait jamais été un mariage d'inclination, du moins du côté de l'Italie. Nous ne voyons pas, toutefois, pour quelle raison la Triple Alliance ne serait pas aussi utile et nécessaire aujourd'hui qu'autrefois. Si pourtant M. Zanardelli veut rompre le lien, le danger sera plus grand pour l'Italie que pour l'Allemagne. L'Allemagne, en effet, ne sera pas embarrassée pour trouver d'autres alliés. Voilà une considération qui s'impose à l'attention de M. Zanardelli.

De son côté, le *Nouvelliste de Hambourg* se refuse à croire que l'Italie consente à renoncer à la Triple Alliance.

L'Italie, dit-il, ne peut vivre en bons termes avec la France que si elle peut s'appuyer sur de fortes alliances. S'en rapporter au seul appui de l'Angleterre serait, de sa part, une grave imprudence, car l'Angleterre peut être, avec sa flotte, tellement engagée au dehors qu'elle serait dans l'obligation d'abandonner l'Italie à sa destinée. L'alliée naturelle de l'Italie, pour tenir en respect les velléités françaises, c'est l'Allemagne. La conséquence logique de cet état de choses se formule d'elle-même. Et nous pensons qu'elle triomphera en dépit de toutes les manœuvres contraires, le jour où la question du renouvellement de la Triple Alliance viendra à l'ordre du jour.

D'ailleurs ces articles et bien d'autres prêchaient un converti. M. Zanardelli sait évidemment très bien à quoi s'en tenir sur les avantages indiscutables, inappréciables, que l'Italie tire de sa participation à la Triplice et l'entretien qu'il a eu ces jours derniers avec M. de Bülow, entre deux trains, a certainement été une intéressante contre-partie de son interview du *New-York Herald*.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — Nous lisons dans *la Dépêche algérienne* du 6 avril :

M. Augustin Bernard, directeur de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, est en ce moment à Oran, où il fait ses derniers préparatifs en vue d'un voyage qu'il compte faire dans le Sud.

Il a assisté, lundi, à la séance mensuelle de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, dont il est membre correspondant, et à laquelle il a bien voulu promettre une communication relative à son voyage.

Afrique occidentale. — *Opérations franco-anglaises en Sénégambie.* — Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient d'adresser au ministre des colonies un câblogramme lui faisant connaître les résultats de l'expédition dirigée contre le chef indigène Fodekaba, dont les exactions et les déprédations menaçaient la sécurité et la prospérité de nos territoires de la Casamance.

Ainsi que l'avaient indiqué les précédents rapports du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, l'occasion de ruiner la puissance de Fodekaba se présentait avec les chances les plus favorables de succès. Les événements viennent de le démontrer. Il appert, en effet, du câblogramme de M. Ballay que le village de Midina, principal réduit fortifié de Fodekaba, a été pris le 23 mars. Au cours de l'engagement, où nous avons eu deux tirailleurs sénégalais tués et sept blessés, l'ennemi a laissé sur le terrain 150 hommes. La poudrière a sauté et Fodekaba aurait été tué par l'explosion.

III. — ASIE.

Chine. — *La Russie et la Mandchourie.* — La Chine, poussée et encouragée par la diplomatie anglaise, comme nous l'avons exposé plus haut, ayant refusé de signer la convention avec la Russie concernant la Mandchourie, le gouvernement russe a pris très simplement son parti de ce refus. Une note officielle du *Messager du gouvernement* expose ainsi la situation :

Comptant sur une solution très prochaine des questions relatives aux rapports que toutes les puissances entretiennent avec la Chine, le gouvernement russe avait jugé nécessaire de s'occuper de l'établissement d'un état de choses durable dans les régions de la Chine qui sont limitrophes des possessions asiatiques de la Russie sur une étendue de 8,000 verstes.

D'après des nouvelles reçues ici, on a mis à la conclusion de l'entente entre la Russie et la Chine de sérieux obstacles, en raison desquels l'adoption de mesures pour évacuer petit à petit la Mandchourie a été reconnue impossible. Quant à la restitution finale de ces provinces à la Chine, il est évident que cette intention ne pourra être réalisée que lorsque la situation normale sera entièrement rétablie dans l'empire chinois, qu'on verra solidement assis dans la capitale un gouvernement central indépendant et assez fort pour préserver la Russie contre le renouvellement des événements de l'année dernière. Le gouvernement russe maintiendra l'organisation actuelle en Mandchourie, il fera régner l'ordre dans le voisinage des vastes frontières de la Russie, et, toujours fidèle à son programme primitif qu'il a souvent fait connaître, il attendra avec calme la marche ultérieure des événements.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — Tableau comparatif du mouvement des matières premières et des produits de l'industrie sidérurgique pendant les deux premiers mois des années 1900 et 1901.

	IMPORTATIONS — DEUX PREMIERS MOIS		EXPORTATIONS — DEUX PREMIERS MOIS	
	1900	1901	1900	1901
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cokes	232.900	258.500	17.470	5 550
Minerai de fer	320.536	253.998	49.979	47.656
Fontes	34 571	14.323	24.714	11.442
Fer	7.523	8.824	4.796	3.976
Acier	5.923	2.167	2.214	5.911
Totaux des fontes, fers et aciers	47.917	25.314	31 724	21.329
Limailles et battitures de fer	143	47	161	332
Ferrailles de fonte	220	282	281	82
Ferrailles de fer ou d'acier	10.721	6.793	3.630	1.862
Mâchefer et scories de forge	8.948	21.488	41.923	24 428

Les importations en admission temporaire et les réexportations après main-d'œuvre ont été les suivantes :

	IMPORTATIONS TEMPORAIRES — DEUX PREMIERS MOIS		RÉEXPORTATIONS — DEUX PREMIERS MOIS	
	1900	1901	1900	1901
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnnes
Fontes d'affinage	4.749	2.676	3.388	2.866
Fontes de moulage	3.991	5.784	4.734	4.622
Fers.. au bois	336	130	833	339
Fers.. au coke	5.832	847	1.786	1.987
Tôles	1.022	196	264	202
Aciers	451	590	122	127
Totaux	16.381	10.220	11.127	10.143

En résumé, l'importation totale [1] des fontes, fers et aciers, pendant les deux premiers mois de 1901, a été de 35.534 tonnes, c'est-à-

[1] Ces chiffres, pour l'importation comme pour l'exportation, ne comprennent pas les limailles, ferrailles et mâchefer.

dire en diminution de 28.764 tonnes ou d'environ 44,74 % par rapport aux résultats de la période correspondante de 1900.

Les exportations se sont élevées à 31.472 tonnes (dont 10.143 tonnes en décharge d'acquits); la diminution, comparativement aux résultats des deux premiers mois de 1900, est de 11.379 tonnes ou de 26,55 %.

II. — ASIE.

Japon [1]. — *L'importation des cocons à Yokohama.* — Malgré l'accroissement des récoltes soyeuses du Japon, les filateurs japonais font venir de Chine une certaine quantité de cocons qui ajoutent encore un petit contingent à leur approvisionnement de matières premières et dont les produits sont destinés aux fabriques de soieries indigènes. Nous trouvons, à ce sujet, dans le dernier fascicule de la Chambre de Commerce (japonaise) de Yokohama le tableau suivant :

Années	Quantités en kin [2]	Valeur en yens
1893	57.951	43.641
1894	256.996	100.263
1895	184.628	238.316
1896	386.338	192.651
1897	620.484	278.381
1898	438.491	190.737
1899	689.836	536.404
Moyenne	376.387	225.773

Les importations de cocons à Yokohama, tout en restant dans d'étroites limites, tendent, toutefois, comme on le voit, à s'accroître. Ces cocons sont importés de Changhaï et même de Canton, et parfois sont filés concurremment en mélange avec les cocons japonais. Nous ne connaissons pas les chiffres de 1900 qui, très probablement, seront beaucoup plus faibles que ceux de 1899 à raison de la mévente des soies du Japon pendant la dernière année.

La production du cuivre au Japon. — L'*Osaka-Asahi* vient de publier un article intéressant sur la production et le commerce du cuivre au Japon. D'après cette étude, la valeur du cuivre, qui était de 24 yens par picul en 1896, a progressé à 43 yens l'année dernière, soit une augmentation de 79 % en quatre ans. La production ne cesse d'augmenter chaque année : elle a atteint près de 42.000 catties en 1900. La mine Ashio, principal producteur, a contribué à ce résultat pour 10.000.000 de catties; la mine Benhi pour 7.000.000; vient ensuite la mine Bishi.

---

[1] *Économiste Européen.*
[2] Le kin égale 60 gr. 104.

Voici l'exportation de ce métal et sa valeur pendant les cinq dernières années :

	Quantités Piculs	Valeur Yens
1896	243.044	5.512.318
1897	233.792	5.821.645
1898	225.634	7.314.073
1899	358.396	11.523.016
1900 (jusqu'à Oct.)	266.444	9.817.736

La demande du cuivre a augmenté considérablement depuis la guerre avec la Chine en 1894-1895.

III. — AFRIQUE.

Commerce entre Tripoli et le Soudan [1]. — Depuis longtemps déjà on savait que le commerce caravanier entre Tripoli et le Soudan, à travers le Sahara, était en baisse considérable. Ce trafic n'a pas cessé de s'abaisser, tant par suite de l'état troublé de certains pays soudanais qu'à cause de l'ouverture de nouvelles voies de pénétration concurrentes.

En 1899, les échanges de Tripoli avec le centre africain étaient estimés à 8.500.000 francs ; ils sont tombés à 6.700.000 en 1895, à 5.700.000 francs en 1896 et à 3.590.000 francs en 1897. Pour cette dernière année, les importations au Soudan ne sont plus que de 1 million 200.000 francs, dont 650.000 francs de cotonnades anglaises, 160.000 francs de bourrettes de France et d'Italie, 110.000 francs de sucre et 75.000 francs d'allumettes de Bohême. Les exportations ne sont plus que de 2.300.000 francs, dont 1.250.000 francs de plumes d'autruche, 850.000 francs de peaux de chèvres tannées et 200.000 francs d'ivoire.

Par suite de cette décadence commerciale, le port de Tripoli n'a reçu, en 1897, que 58 vapeurs anglais (jaugeant 50.000 tonnes) contre 86 navires anglais (jaugeant 59.130 tonnes) en 1896. En 1897, Tripoli a reçu, au total, 599 navires jaugeant 210.500 tonnes, dont 94.417 tonnes italiennes et 41.230 françaises.

Il semble difficile que le commerce de Tripoli avec le Soudan puisse de longtemps se relever de la décadence dans laquelle il est tombé. En effet, les trois puissances dont les sphères d'influence touchent au lac Tchad feront tous leurs efforts pour retenir le trafic sur leur territoire et les Anglais attireront vers le Nil le commerce de Darfour, Kordofan, etc. Seuls, les sultans indépendants, comme jadis Rabah, ont encore avantage à préférer la voie de Tripoli, à cause du trafic des esclaves et des armes à feu.

---

[1] *Mouvement géographique de Bruxelles.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Question d'Extrême-Orient, par A. DE POUVOURVILLE. Paris, A. Pedone, 1900, in-8° de XII-274 p.

Ce volume d'études coloniales, le cinquième publié par M. de Pouvourville, est, — pour employer les termes dont s'est servi M. Gabriel Hanotaux au début de sa préface, — « plein d'idées et plein de choses, plein de moëlle ». On y trouve un précis et substantiel résumé de l'histoire des relations diplomatiques de l'Annam et des pays constituant maintenant l'Indo-Chine française avec la Chine et avec les États limitrophes; on y trouve aussi un très intéressant programme de politique active pour la France en Extrême-Orient.

Ce programme, basé sur l'étude de l'histoire et de la diplomatie, « satisfait à la fois, dit l'auteur, notre système actuel d'alliances européennes, le sentiment français, la dignité et les espérances de notre domination en Extrême-Orient, et les aspirations héréditaires des peuples que nous protégeons. » Est-il absolument tel? Nous n'osons pas le garantir, pour notre part; mais du moins devons-nous reconnaître que, là même, où il appelle une discussion, ce programme est fortement conçu et a été mûrement réfléchi; il repose sur des bases solides, dont le choix de documents diplomatiques et de sources officielles qui constitue le chapitre V, dont la bibliographie, — moins précise que nous l'aurions désirée, — placée à la fin de l'ouvrage, font connaître une bonne partie.

Aussi tout esprit soucieux de l'avenir de l'influence française en Asie doit-il lire *La Question d'Extrême-Orient*; le livre le mérite, car il instruit, il éclaire et il fait penser. H. F.

Almanach du Marsouin pour 1901. — Annuaire illustré de l'armée coloniale, par NED-NOLL. Paris, Charles-Lavauzelle, in-4°, de 160 p.

L'*Almanach du Marsouin* qui vient de paraître, se recommande comme ses aînés par toutes les qualités que les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont pu apprécier chez notre collaborateur Ned-Noll. Le texte, illustré de nombreuses cartes et de jolies illustrations, donne des renseignements très intéressants sur les événements coloniaux en 1900. C'est, tout d'abord, un résumé des événements du Touat, un remarquable exposé de l'expansion de la colonie du Congo. L'auteur aborde ensuite la campagne de Quang-tchéou-ouan et la question chinoise. Sous le titre de « Vie militaire aux colonies », se trouve une revue du Sénégal, du Cambodge et de la Guadeloupe. Un annuaire, complété par un répertoire alphabétique, donne les noms des officiers de l'armée coloniale. En somme, publication très utile.

Meyers Hand-Atlas, 2e édition, revue corrigée et complétée, in-8° raisin, de 113 cartes. Leipzig, 1900. Bibliographische Institut.

Nous signalons particulièrement à nos lecteurs ce nouvel atlas allemand qui est une heureuse innovation parmi les travaux cartographiques.

Son prix modéré le met à la portée de toutes les bourses. Son format le rend très portatif. Toutes les cartes ont été mises à jour, elles sont à la fois claires et détaillées. Les plans des capitales de l'Europe peuvent rendre d'utiles services. Notons enfin un index qui ne comprend pas moins de 75.000 noms géographiques.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 1er avril. — La résurrection d'un Etat africain. I. L'Ethiopie historique, par René PINON.

L'Ethiopie, expose notre distingué collaborateur, est une de ces nations dont l'existence est nécessaire à l'équilibre des ambitions concurrentes. Tout en ayant vécu longtemps isolée, elle n'en offre pas moins les marques d'un ordre social fort perfectionné : des annales vieilles de vingt siècles, une religion chrétienne, une organisation sociale hiérarchisée, fondée sur la tradition et adaptée à l'état moral et politique du pays comme à sa topographie et à son climat, ont fait de la race éthiopienne une personnalité historique et de l'Ethiopie une nation. Dans les temps les plus modernes, les faits les plus saillants qui ont contribué à sortir l'Ethiopie de l'ombre où elle était plongée furent : l'expédition anglaise de Magdala, qui n'eut pas de conséquences, les Anglais redoutant avec raison de s'avancer plus profondément dans ces vastes régions, l'ouverture du canal de Suez, enfin, le triomphe d'Adoua, qui plaça, d'un coup, l'Ethiopie au rang des puissances craintes et respectées.

Revue de Paris, 1er avril. — La réforme de l'armée anglaise, par sir Charles W. DILKE.

Sir Charles W. Dilke s'oppose au système du service obligatoire, projet dont on parle beaucoup de l'autre côté de la Manche depuis la guerre du Transvaal. L'armée anglaise ne ressemble en rien aux autres armées : une immense armée de terre n'est pas nécessaire à la Grande-Bretagne qui a déjà un effectif de 150.000 hommes à entretenir dans ses colonies. Si le budget de l'armée ne semble pas énorme au premier abord, c'est que l'entretien de la majeure partie des troupes coloniales n'y figure pas. En fait, l'armée de la métropole et celle des Indes coûtent annuellement 1.400 millions ; or le service obligatoire ne supprimerait pas la nécessité des hautes paies pour les troupes coloniales et grossirait un budget déjà très lourd. La réforme, selon sir Charles W. Dilke, devrait porter principalement sur l'armée de la métropole. Selon lui, il faudrait établir et maintenir des cadres solides ; avoir à Londres, dans la garde, quelque chose comme des régiments-écoles où les officiers et sous-officiers trouveraient matière à entraînement. Des périodes d'exercice, réunissant les hommes de la réserve, suppléeraient à la courte durée du service.

L'Italia all'Estero, 24 mars 1900.

Cette revue, placée sous la direction de MM. Aldo Blessich et F.-G. Campanelli, et dont le premier numéro vient de paraître, se propose de seconder l'activité et les aspirations légitimes des Italiens à l'étranger, de suivre les progrès de la colonisation italienne en Erythrée et dans les possessions de l'océan Indien et de veiller aux intérêts nationaux dans la Méditerranée et l'Adriatique.

Le premier numéro contient un article de M. Blessich sur l'invasion sicilienne en Tunisie, qui marque bien de quel esprit de conciliation la nouvelle revue est animée envers notre pays. Nous nous en réjouissons et nous adressons nos vœux de succès à l'*Italia all'Estero*.

Der Ostasiatische Lloyd, 22 février. — Lignes allemandes de vapeurs dans l'océan Pacifique, par le Dr LENSCHAU.

Le moment paraît favorable pour les Allemands, suivant l'auteur, de créer deux lignes de navigation dans l'océan Pacifique. L'une partirait de San-Francisco pour aboutir à Sydney en passant par Honolulu et Samoa. Au retour elle toucherait la Nouvelle-Guinée, Java, Hong-Kong, Changhaï et Yokohama. L'autre, partant également de San-Francisco, se dirigerait sur Kiao-tchéou en passant par Yokohama et Changhaï, et continuerait sur Samoa en touchant les possessions allemandes de l'ouest du Pacifique. Le retour à San-Francisco aurait lieu par Honolulu.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

QUELQUES INSTITUTIONS COLONIALES ANGLAISES

Au cours d'un récent voyage à Londres, j'ai tenu à visiter en détail ces grandes institutions : le *Colonial Office*, l'*Agence des colonies de la Couronne*, l'*Imperial Institute*, etc., qui exercent un si puissant attrait sur tous ceux qui se préoccupent d'organisation coloniale.

Cette enquête personnelle m'a permis de compléter des informations puisées antérieurement dans les documents officiels et aussi de corriger, sur quelques points, les impressions qui se dégagent de certains commentaires, assez répandus de ce côté-ci du Détroit, sur les institutions coloniales anglaises.

*
* *

Ma première visite fut pour l'*Imperial Institute*.

Tous les lecteurs de cette Revue connaissent, au moins de réputation, cette institution. Les uns l'ont entendu porter aux nues. D'autres se souviendront d'avoir ouï dire, plus récemment, que l'*Imperial Institute* était une entreprise avortée. Comme toujours, c'est dans le juste milieu que se trouve la vérité.

On se souvient de l'origine de l'*Imperial Institute*. Ce fut à l'occasion des fêtes du premier Jubilé de la reine Victoria que l'idée en prit naissance. Le clou du cortège officiel, où brillaient tant de princes et tant d'uniformes, avait été fourni par un petit groupe de Messieurs en habit noir. C'étaient les ministres des grandes colonies autonomes, ayant à leur tête M. (maintenant Sir) Wilfrid Laurier, « le Premier du Canada », et ils étaient suivis par des contingents de ces troupes coloniales, les Australiens, les Canadiens, levées et équipées par les gouvernements locaux, qui plus tard devaient offrir leurs services à l'Empire dans l'Afrique du Sud. L'Angleterre, en voyant dans le cortège formé autour de sa souveraine une évocation aussi

frappante de ces grandes communautés anglo-saxonnes qui s'étaient formées, presque à l'insu de la masse du public, en Océanie, en Amérique et en Afrique, eut, pour la première fois peut-être, l'intuition nette et précise de cette politique impériale, élaborée par lord Beaconsfield, vivifiée par lord Rosebery, qui synthétisa certaines aspirations en fondant l'*Imperial Federation League* et la *Navy League*, et dont M. Chamberlain devait devenir l'ouvrier de la dernière heure, avec la collaboration d'une opinion non plus seulement avertie, mais prête à céder à tous les emballements.

Ce fut le prince de Galles, dit-on, qui prit l'initiative de consacrer par un monument durable les aspirations de solidarité et de rapprochement issues de l'élan de loyalisme de toute une race envers une souveraine universellement respectée.

Les colonies votèrent des subventions considérables, l'argent afflua de tous les côtés et bientôt, derrière les musées de South Kensington, autour de la première pierre posée par la Reine-Impératrice, s'élevèrent les murs d'un immense palais de belle allure architecturale : l'*Imperial Institute*.

Quel devait être le but de l'institution nouvelle, ou plutôt que ne se proposait-elle pas d'accomplir? Son programme comportait l'établissement d'une exposition permanente, destinée à faire connaître les productions des colonies; la création d'un laboratoire d'expériences pour en étudier les ressources; la fondation d'une bibliothèque et d'une revue; l'organisation de conférences, etc.. De plus, l'*Imperial Institute* devait être le *Home*, le *Club*, de tous les enfants de l'Empire de passage à Londres, en un mot un centre de ralliement pour les hommes, les idées et les choses se rapportant à cette grande entité : l'*Empire*.

Chacune des parties de ce programme a été abordée et pourtant il est exact de dire que la réalisation est restée en dessous de l'idée première et que les services créés ne suffisent pas à remplir le cadre immense et grandiose qui, dans un moment d'enthousiasme, leur avait été tracé.

Il aurait fallu, en effet, pour que l'*Imperial Institute* répondît à la conception de ses promoteurs, qu'il n'existât pas à Londres d'autres institutions coloniales, puisqu'il devait tout centraliser.

Or, à l'heure actuelle, les coloniaux de la métropole et d'outre-mer ont, pour se réunir et échanger leurs idées, le *Royal Colonial Institute*, société privée, fondée depuis plus de 30 ans, et dont ils ne se soucient pas de se détourner; les émigrants préfèrent s'adresser au modeste *Emigrant's Information Office*, plutôt que de gravir les escaliers de marbre de l'*Imperial Institute*; les commerçants ont auprès des Chambres de commerce de Londres, de Manchester et de Liverpool une source infiniment précieuse de renseignements pratiques

et techniques, sans parler des laboratoires, des bibliothèques coloniales, etc..

Faut-il en conclure que l'*Imperial Institute* n'a pas de raison d'être? Loin de là. Il rend déjà d'importants services et il subit actuellement une évolution qui lui permettra bientôt de remplir un rôle vraiment utile et d'occuper une place bien déterminée dans l'ensemble des institutions coloniales de l'Angleterre. Il lui a suffi pour cela de rabattre un peu de ses ambitions de la première heure.

L'*Imperial Institute* a loué tout récemment une partie importante de son immense immeuble à l'Université de Londres, et tout en se créant ainsi des ressources nouvelles, il compte concentrer davantage ses efforts en les faisant porter principalement sur son Exposition permanente et ses laboratoires d'expériences techniques.

Dès maintenant, ce sont là les deux services qui méritent de retenir l'attention.

L'Exposition permanente de l'*Imperial Institute*, consacrée presque exclusivement aux seules productions des colonies, est installée dans plusieurs vastes galeries, où le classement des collections doit nous arrêter un instant.

Chaque colonie occupe un espace déterminé et proportionné à son importance. Des cloisons à hauteur d'homme, confectionnées avec les différents types des bois d'ébénisterie du pays et percées de larges baies, servent à isoler chaque exposition, tout en permettant de communiquer librement d'un bout d'une galerie à l'autre et d'en prendre, dès l'entrée, une vue d'ensemble. Des vitrines-pupitres sont adossées contre les parois de ces cloisons et elles sont surmontées de placards très étroits, divisés en une infinité de petits compartiments rectangulaires et permettant d'exposer, sous verre, dans l'espace le plus réduit possible, toute la variété des graines, des bois, des textiles végétaux du pays. Les collections plus encombrantes prennent place dans les vitrines-pupitres ou sur les étagères inférieures. Quelques objets ethnographiques, des cartes en couleurs, des photographies, parfois un plan en relief, complètent l'exposition et la relèvent en lui donnant une note de couleur locale.

Il y aurait là d'utiles leçons à prendre au point de vue de la reconstitution de notre Exposition permanente et on ne peut s'empêcher de remarquer à ce propos que la galerie d'Orléans, où l'Office colonial a ses bureaux, se prêterait, par la disposition des locaux, à une installation analogue.

A côté de l'Exposition permanente, il faut citer les laboratoires.

C'est certainement le service le plus vivant de l'*Imperial Institute* et celui qui est appelé à prendre le plus d'importance.

Dès à présent, il comprend un directeur, M. le Professeur Wyndham Duncan, et huit préparateurs; ce personnel est assisté d'un Comité

consultatif, technique et commercial, composé de personnalités du monde de la science et des affaires.

Trois grandes salles d'expériences, admirablement outillées, sont actuellement en service et ces installations vont être prochainement étendues.

Un fonds de réserve de 10.000 livres sterling, provenant d'une partie du boni de l'Exposition universelle de 1855, vient en effet d'être attribué à l'*Imperial Institute* pour le développement de son service scientifique et technique.

Ce service se borne à effectuer des recherches sur les produits qui lui sont signalés par les gouvernements coloniaux et le gouvernement de l'Inde ou sur des échantillons dont il prend l'initiative de provoquer l'envoi. Si un particulier présente un échantillon, le laboratoire de l'*Imperial Institute*, avant d'en entreprendre l'étude, s'adresse au gouvernement de la colonie dont il provient pour demander si ces recherches sont de nature à présenter un intérêt général.

Par contre, lorsqu'un résultat a été atteint, il reçoit non seulement la publicité de l'organe de l'*Imperial Institute*, l'*Imperial Institute Journal*, mais de plus il est signalé, par des notes particulières, à tous ceux qui seraient susceptibles d'en profiter, tant au point de vue de la production que de la consommation. A cet effet, le service scientifique de l'*Imperial Institute* se tient en relations constantes avec des organes spéciaux, les grandes Chambres de commerce, etc..

J'ai sous les yeux un catalogue, publié en janvier dernier, des principales recherches effectuées par le service.

J'y relève des travaux (analyses et rapports) sur le tabac, l'opium, le jute, les gommes, les minerais de fer, le charbon, les graines alimentaires, les fibres, les bois, les produits tinctoriaux, les espèces médicinales, les caoutchoucs et gutta-perchas, etc., de l'Inde anglaise; les miels, les fibres, les feldspaths et le mica du Canada; les bois de la Guyane anglaise, de la Jamaïque et de Montserrat; les vins du Cap; les charbons de Terre-Neuve; les huiles oléagineuses (Carapa, etc.) de la Trinidad; les minerais de l'Afrique centrale anglaise et de la Nouvelle-Zélande; les huiles essentielles, les fibres et les charbons de la colonie de Victoria; les bois de la Tasmanie; les cotons et les cuirs des Nouvelles-Galles du Sud, etc., etc.

L'Exposition permanente et le service du laboratoire de l'*Imperial Institute* se complètent l'un par l'autre. En circulant à travers les galeries de la première, le visiteur se rend compte de l'infinie variété et de la richesse des productions des colonies anglaises et, grâce aux recherches du service scientifique, leurs applications économiques sont constamment tenues à jour et mises en lumière.

*
* *

De l'*Imperial Institute* — ce palais — je me suis dirigé vers l'*Emigrant's Information Office*, modeste bureau de renseignements, donnant de plein pied sur la rue et dont les plus humbles ne doivent pas hésiter à franchir le seuil.

Sur une sorte de comptoir — derrière lequel trois jeunes employés expédient des lettres à la machine à écrire — sont classées, dans une rangée de petits casiers, la série des notices publiées par l'Office et la collection des guides, horaires, etc., des différentes Compagnies de navigation qui desservent les colonies.

Le futur émigrant entre, choisit les documents dont il peut avoir besoin, paie quelques sous pour certaines notices et sort complètement renseigné sur la colonie de son choix, les moyens d'y arriver, les avantages accordés, tant pour s'y rendre qu'au point de vue de l'installation, du prix de la vie, etc.

L'*Emigrant's Information Office* fut fondé au mois d'octobre 1886. C'est un service annexe du *Colonial Office*. Son rôle se borne uniquement à fournir des renseignements aux émigrants, principalement sur les colonies de peuplement, l'Australasie, le Canada, le Cap, etc..

Cet Office reçoit de l'État une subvention annuelle de 1.500 livres (37.500 fr.). Il est dirigé par un Conseil d'administration dont le président est le secrétaire d'État pour les colonies. L'Office a un certain nombre de succursales dans les principaux centres de province, qui sont rattachées généralement aux bibliothèques publiques.

Voici le budget de cette institution pour l'exercice 1899 :

	£	s.	d.
OFFICE CENTRAL			
Traitements [1]	876	15	6
Loyer	260	0	0
Divers (frais de bureau)	28	19	8
SUCCURSALES			
Indemnités	100	0	0
Divers (comprenant l'achat de tableaux pour l'affichage)	247	12	2
	1.513	7	4

Ajoutons que l'*Emigrant's Information Office* jouit de la franchise postale à l'arrivée comme au départ et qu'il n'a pas à supporter la charge des publications qu'il édite.

Or, ce sont ces publications qui constituent les principales attributions de l'Office.

[1] Le personnel comprend un directeur, un agent chargé des publications et trois rédacteurs.

Voici la reproduction d'une affiche, apposée sans frais dans les bureaux de poste et dans un grand nombre de bibliothèques publiques, qui en fait connaître la liste :

« Les publications suivantes sont éditées par l'*Emigrant's Information Office* et peuvent être obtenues sans frais, en s'adressant au directeur de l'Office, 31 Broadway, Westminster :

I. — Une affiche trimestrielle (apposée dans tous les bureaux de poste). — Gratuit.

II. — Circulaires trimestrielles sur le Canada et les colonies de l'Australasie et de l'Afrique du Sud (*elles seront adressées périodiquement à toute personne en faisant la demande*). — Gratuit.

III. — Circulaire sur l'émigration des femmes. — Gratuit.

IV. — Guides :

	Prix
Canada	1 d. (0 fr. 10)
Nouvelles-Galles du Sud	» —
Victoria	» —
Australie du Sud	» —
Queensland	» —
Australie occidentale	» —
Tasmanie	» —
Nouvelle-Zélande	» —
Colonie du Cap	» —
Natal	» —
Chacun de ces guides contient une carte.	
Guide technique indiquant les aptitudes et les conditions nécessaires pour remplir les professions et emplois suivants aux colonies : avocats, avoués, chimistes, ingénieurs, fonctionnaires, commis-voyageurs, médecins, dentistes, employés de chemin de fer, géomètres, instituteurs, etc.	3 d. (0 fr. 30)
Notice sur les règlements relatifs à l'émigration, les transports d'émigrants, les Sociétés d'émigration, etc.	3 d. (0 fr. 30)
La série de ces 12 guides reliés	2 s. (2 fr. 50)

V. — Notices :

Sur les Antilles (avec carte)	6 d. (0 fr. 60)
Sur Terre-Neuve (avec carte)	1 d. (0 fr. 10)
Sur Ceylan (avec carte)	1 d. (0 fr. 10)
Sur les États fédérés de Malaisie (avec carte)	6 d. (0 fr. 60)

VI. — Notices sur des *Pays étrangers* (occasionnelles).

Circulaire sur les États-Unis.....	Gratuit.
Résumé des rapports consulaires (Amérique du Nord et du Sud).....	2 d. (0 fr. 20)
Notice sur le Transvaal.....	2 d. (0 fr. 20)
Notice sur la République Argentine..	2 d. (0 fr. 20)

Les lettres adressées à l'Office peuvent être envoyées en franchise, mais le prix des publications doit être acquitté d'avance. »

Il est impossible de faire entrer dans le cadre de cette étude une analyse de la série de documents qui viennent d'être énumérés. Notons cependant que les circulaires trimestrielles (qui sont déposées dans environ 600 bibliothèques publiques et institutions diverses dans tout le Royaume-Uni) sont tenues à jour au moyen d'informations envoyées par câble, en ce qui touche tout au moins les prix de l'existence, les avantages accordés au point de vue des passages, les salaires, les débouchés offerts à telle ou telle catégorie de main-d'œuvre, etc., et arrêtons-nous un instant à l'examen de l'affiche apposée tous les trois mois dans tous les bureaux de poste de l'Angleterre.

Cette affiche est en quelque sorte le sommaire des informations publiées dans les circulaires et les notices sur les colonies de peuplement. Elle indique en premier lieu la longueur du trajet à destination des principales colonies et le prix minimum du voyage à bord des paquebots anglais. L'affiche se divise ensuite en deux colonnes, l'une consacrée aux avantages variés accordés par les diverses colonies au point de vue des passages, l'autre relative à la nature des débouchés que ces colonies offrent aux émigrants.

Au début de la colonisation australienne, l'Angleterre prenait à sa propre charge les frais de transport des émigrants, mais depuis longtemps ce sont les colonies intéressées qui supportent les frais de la gratuité ou de la réduction des passages.

Il en résulte une très grande diversité, chaque colonie appréciant d'après les besoins du moment la nature des sacrifices qu'elle doit consentir pour attirer des colons.

Actuellement on peut réduire à quatre les moyens employés par les colonies pour venir en aide aux émigrants. Ce sont : les passages gratuits; les passages remboursés partiellement (*assisted passages*); les passages réquisitionnés en vertu d'une demande de colons déjà établis (*nominated passages*); enfin les passages à prix réduits (*reduced passages*).

Les passages entièrement gratuits ne sont plus actuellement accordés que par la colonie de l'Australie occidentale et seulement à des femmes de service (cuisinières, filles de ferme, etc.), dont le placement est assuré en tout temps.

Quant aux passages de la deuxième catégorie, et qui comportent

un remboursement partiel du prix du voyage, les colonies du Queensland et du Natal les accordent à des colons munis d'un petit capital et qui ont le projet de s'établir comme agriculteurs.

Les *nominated passages* constituent une modalité intéressante d'assistance, actuellement en vigueur pour le Queensland, l'Australie occidentale et le Natal. Des colons établis dans l'une de ces trois colonies peuvent, sous certaines conditions, obtenir du Bureau d'immigration local des réquisitions de passages gratuits ou à prix réduits pour des parents ou des amis désireux de les rejoindre, qu'ils doivent désigner individuellement (d'où le nom de *nominated passages*), en prenant l'engagement de leur procurer un emploi ou de subvenir à leurs besoins à leur arrivée dans la colonie.

Enfin, des passages à prix réduits en troisième et en deuxième classe peuvent être obtenus par des émigrants à destination de la Nouvelle-Zélande, à la condition de justifier d'un petit revenu assuré ou d'un capital de 2.500 francs, qui doit être augmenté de 1.250 francs par tête d'enfant âgé de plus de 12 ans.

La seconde partie de l'affiche, consacrée aux débouchés offerts par les colonies, contient une série d'observations à l'usage des différentes catégories d'émigrants.

En voici l'énumération :

« *Agriculteurs et autres munis de capitaux.* — Débouchés dans toutes les colonies. Des concessions gratuites sont accordées au *Canada* et dans l'*Australie occidentale* ; dans les autres colonies, des lots de terre peuvent être obtenus à des prix très réduits.

« *Ouvriers de ferme.* — Bonne demande d'ouvriers *expérimentés* dans les fermes, les vergers et les vignobles de certaines parties des *Nouvelles-Galles du Sud*, de la *Nouvelle-Zélande* et de l'*Australie occidentale*. Dans la *Colonie du Cap* et au *Natal*, les ouvriers de ferme sont recrutés presque exclusivement parmi les indigènes, et il n'y a pas de débouchés pour les émigrants de la métropole.

« *Ouvriers d'industrie.* — Au *Canada*, pendant la saison d'hiver, il n'existe pas de demandes pour cette sorte de main-d'œuvre. En *Nouvelle-Zélande*, les ouvriers du bâtiment et des autres corps d'état ont été très occupés, mais la main-d'œuvre locale est en général suffisante, sauf peut-être pour le bâtiment. En *Australie occidentale*, à l'exception de un ou deux districts, il n'y a pas de demandes pour des ouvriers d'industrie. Dans les *Nouvelles-Galles du Sud*, la situation générale est favorable. Au *Queensland*, la sécheresse a diminué les demandes et dans la colonie de *Victoria* les débouchés sont limités. D'une façon générale cependant, il y a des débouchés dans *toutes les colonies* pour des ouvriers expérimentés et munis d'un peu d'argent leur permettant d'attendre un engagement, mais les émigrants de-

vront éviter de s'embarquer pour l'*Afrique du Sud* pendant la période actuelle.

« *Manouvriers et terrassiers.* — Les colonies sont bien pourvues de manouvriers et de terrassiers et les émigrants de cette catégorie doivent assumer le risque de la concurrence locale et, dans l'*Afrique du Sud*, celui qui résulte de l'emploi de la main-d'œuvre indigène.

« *Mineurs.* — Il y a une bonne demande sur quelques-unes des mines des *Nouvelles-Galles du Sud*. de la *Tasmanie* et de la *Nouvelle-Zélande* et pour les mines de charbon au *Canada*, dans les provinces de *British Columbia* et *Nova Scotia*. Actuellement il n'y a pas de débouchés dans les mines de l'Afrique du Sud. Dans *toutes les colonies*, il y a des milliers de mineurs employés en des mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre, d'étain, de diamants, de charbon, etc..

« *Femmes de service.* — Il y a une bonne demande dans presque tous les districts du *Canada* et des colonies australiennes.

« Les *employés de commerce*, *garçons de bureau et de magasin* ne doivent émigrer que s'ils sont assurés d'avance de trouver une situation. »

Ces affiches — apposées, nous le répétons, dans tous les bureaux de poste et dans près de 600 bibliothèques publiques et institutions diverses — constituent à la fois le meilleur moyen de propagande et l'avertissement le plus utile.

Non seulement ces affiches servent à attirer des demandes à l'*Emigrant's Information Office*, mais encore elles les épurent et les dégrossissent un peu d'avance. Le correspondant de l'Office, qui a, neuf fois sur dix, pris connaissance des informations publiées dans l'affiche, a déjà reçu une certaine orientation et il peut aborder, dès la première lettre, le sujet des renseignements complémentaires.

En France, le total annuel des lettres d'émigrants est considérable. Le Ministère des Colonies, l'*Office Colonial*, les sociétés privées, en reçoivent plusieurs milliers, et pour chaque correspondant c'est toute une éducation à faire. Il faut entrer dans des considérations sur le climat de nos colonies, qui interdit, d'une façon presque absolue, le travail manuel; il faut avertir les employés de commerce que les places sont rares et qu'il serait imprudent d'émigrer sans s'être assuré d'avance d'une situation, etc.. En Angleterre, tout cela tient dans trois ou quatre lignes d'une affiche dont il est impossible de ne pas prendre connaissance, tant elle est répandue.

Aussi la correspondance de l'*Emigrant's Information Office* est-elle relativement peu élevée, comparativement à l'importance de l'émigration anglaise.

Pour l'année 1899, les statistiques du *Board of Trade* font ressortir un chiffre de 146.777 émigrants à destination de pays situés hors d'Europe, et pendant cette même période le Bureau de Londres de

l'*Emigrant's Information Office* n'a reçu que 10.610 lettres et 2.768 visiteurs. Par contre, l'Office a expédié 46.005 lettres, ce qui s'explique par le nombre de succursales avec lesquelles l'Office est en rapport.

De tout ceci, il ressort que les principales attributions de l'Office consistent à préparer et à répandre les diverses publications (affiches, circulaires, guides, notices, etc.) que nous avons passées en revue. Et c'est en ce qui les concerne que nous voyons surtout apparaitre l'esprit pratique des institutions anglaises.

Les informations qui forment le fond de ces publications sont envoyées directement à l'*Emigrant's Information Office* par lettre et même par câble. Elles sont coordonnées par un des fonctionnaires de l'Office et imprimées pour le compte du *Stationery Office*. On désigne ainsi le bureau de vente des publications officielles.

On a pu remarquer, dans le budget de l'*Emigrant's Information Office* reproduit plus haut, qu'il n'était question ni de frais de poste, ni de frais d'impression.

Cela tient à ce que l'Office jouit de la franchise postale pour ses envois, qui sont considérables, et que les frais d'impression sont supportés par le *Stationery Office* et compensés en grande partie, sinon en totalité, par les produits de la vente.

En 1899, les recettes de l'*Emigrant's Information Office* se sont élevées à 2.375 francs, mais ce chiffre ne représente qu'une faible partie du produit de la vente des publications qu'il édite. En effet, toutes les commandes supérieures à 5 shillings sont renvoyées par l'*Emigrant's Information Office* au *Stationery Office*, et celles-ci sont très importantes. Tous les Agents Généraux des colonies s'approvisionnent en effet de quantités considérables des différents documents publiés par l'Office sur les colonies qu'ils représentent, et il en va de même de certaines institutions publiques, voire même des libraires, qui se les procurent dans l'intérêt de leurs membres ou de leurs clients.

C'est grâce à ce système que l'Office des Émigrants peut, avec une subvention de l'État relativement modeste, exercer à la fois une propagande considérable et un contrôle des plus efficaces sur le mouvement d'émigration destiné à concourir au peuplement des colonies.

Dans un prochain article, nous nous occuperons du *Colonial Office* proprement dit, de l'*Agence des Colonies de la Couronne* et des *Jardins et Musées de Kew*.

CH. NOUFFLARD,
Chef du service commercial à l'Office Colonial.

LA PROTECTION DE LA MARINE MARCHANDE

ET

LE RAPPORT DE M. THIERRY

Le dépôt du rapport de M. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, sur le projet de loi relatif à la marine marchande, a donné quelque intérêt d'actualité à l'examen de l'état présent de notre marine de commerce.

La marine marchande n'est qu'une résultante dans la vie économique d'un pays. Sa décadence est un symptôme grave. Pour apporter de décisives améliorations à la situation présente, il faudrait sans doute prendre les choses de haut et de loin, soigner le pays et tenter de le guérir de ses diathèses économiques. Pourquoi la France, en dépit de la richesse de son sol et des avantages de sa situation géographique, est-elle devancée par les nations rivales ?

Il ne nous appartient pas de discuter ce problème. En tout cas, il ne semble guère possible de refuser à la marine la protection que l'on accorde à toutes les autres industries. Le mal né de la protection ne peut être guéri que par la protection, homœopathie dispendieuse mais nécessaire. Il s'agit de se demander non pas si, seule parmi les innombrables industries françaises et à peu près seule entre presque toutes les marines rivales, notre marine marchande se passera de protection, mais bien de quelle façon elle sera protégée.

Le rapporteur du projet de loi, M. Thierry, est de cet avis. Il dit très judicieusement :

La navigation commerciale n'est pas une industrie quelconque qu'il soit loisible d'encourager ou de laisser péricliter, de maintenir dans nos mains ou d'abandonner à la concurrence de nos voisins. Il n'est pas indifférent, pour notre influence et notre prospérité, que nos marchandises soient transportées sous pavillon français ou sous pavillon étranger, que nos relations commerciales, nos transports de guerre soient assurés par nos propres moyens ou laissés à la merci de nos rivaux.

La marine marchande fait partie des organes nécessaires de la vie nationale; elle lui est aussi indispensable que ses constructions scolaires, ses bâtiments civils et militaires, ses services de correspondance postale, ses chemins de fer, ses hôpitaux et ses musées.

Il n'est pas moins important de préciser que l'adoption du principe de la nécessité d'une protection pour la marine marchande ne constitue nullement l'adhésion à l'une ou à l'autre des écoles économiques, *libre-échange* ou *protection*, qui se disputent le régime général douanier de la nation.

Si l'on envisage les nations dont la constitution et les besoins sont comparables aux nôtres, on est obligé de reconnaître que, sur tous les continents, elles se préoccupent de l'aide que la marine marchande peut apporter aux difficultés de leur développement.

La loi de 1893 a développé la marine à voiles et n'a eu que peu d'effet sur la marine à vapeur. La commission avait donc le devoir de chercher, en relevant le taux de la prime accordée aux vapeurs, à corriger l'inégalité de traitement dont souffrait la marine à vapeur. Elle a accompagné ce relèvement de paroles dures à l'adresse de la marine à voiles, qui eut le tort de prendre au sérieux le conseil : « Croissez et multipliez » contenu implicitement dans toute loi de protection. Les navires à voiles se sont multipliés et se sont ainsi attiré l'épithète de « cueilleurs de primes organisant avec l'aide de la loi le pillage du budget[1] ». Nous ne nous attarderons pas à discuter la question de la marine à voiles, qui n'est peut-être pas aussi simple qu'elle le paraît, et nous passerons à l'examen rapide des différents articles du projet de la commission.

L'article premier du projet, de même que l'article premier du projet de loi présenté par le gouvernement, consacre le principe de la compensation d'armement. Ces deux dispositions ne diffèrent entre elles qu'en ce que la commission exclut du bénéfice de la compensation d'armement les voiliers construits à l'étranger. Cette restriction doit être approuvée sans réserve, comme toutes celles qui tendraient à diminuer les subventions accordées au matériel étranger.

D'autre part, l'article 5 réduit à sept années au lieu de dix l'âge des vapeurs étrangers qui seront admis à bénéficier de la compensation d'armement. Que n'est-on allé plus avant dans cette voie? L'Angleterre est un immense marché de navires. Les navires de six à sept ans y sont nombreux et à bon marché, parce qu'à cet âge ils constituent déjà un matériel un peu démodé. C'est évidemment dans cette catégorie de bâtiments que beaucoup d'armateurs et de Compagnies de navigation se fourniront. Nous sommes dès lors menacés de posséder sous peu une innombrable flotte de navires qui auront 7 ans en entrant dans la marine française et toucheront jusqu'à leurs 20 ans révolus la compensation d'armement, cette excellente prime qui jamais ne s'atténue et que l'on touche intégralement, même sans naviguer, pourvu que le navire soit armé administrativement.

Oh! le bon et paternel encouragement que sera cette compensation d'armement, permettant à un vapeur d'attendre tranquillement dans le port un bon fret, de faire, le cas échéant, ses réparations tout à loisir, sans que le subside gouvernemental subisse la moindre diminution! Pendant ce temps, le vapeur construit en France, véri-

[1] Rapport de M. Guillain, rapporteur général du budget.

table Juif errant, devra courir les mers et déclinquer ses machines pour faire ses 40.000 milles annuels s'il veut toucher une prime raisonnable, puis rester immobilisé dans le port sans subvention et grevé du montant intégral des frais nécessités par les réparations.

La commission, un peu impressionnée sans doute par les observations qui lui sont parvenues, a reconnu qu'il est peut-être excessif de payer 365 jours de compensation d'armement à des navires sous prétexte qu'ils sont de construction étrangère, et compris que ces navires auraient eu bien garde de désarmer même un seul jour dans l'année (l'armement administratif n'exigeant qu'un personnel très réduit et peu onéreux). Elle a donc eu un bon mouvement : elle a fixé à 300 jours seulement le temps maximum qui sera fixé chaque année aux navires susceptibles de bénéficier de cette subvention.

Le rapporteur du projet de loi, pour justifier la compensation d'armement, fait remarquer qu'il peut arriver qu'un armateur ou une Compagnie de navigation soient pressés d'acquérir un navire, soit pour instituer immédiatement un service, soit pour remplacer un navire perdu. On pourrait répondre à cet argument que, si l'armateur a des raisons si sérieuses de se pourvoir à l'étranger, il est inutile de l'y encourager par la compensation d'armement. Dans tous les cas, il serait plus patriotique de faire profiter nos chantiers de ce besoin pressant éprouvé par l'armateur, en employant le système américain des « commandes couplées ». Ce système, en effet, n'avantage le navire acquis à l'étranger qu'à la condition que l'armateur commandera en même temps le même tonnage aux chantiers nationaux (cette obligation pouvant d'ailleurs être endossée par un tiers); il a donné les meilleurs résultats pour l'essor de la marine et des chantiers américains.

Si la compensation d'armement, qui nous donnera une flotte de construction étrangère, ne peut être repoussée, on pourrait chercher à ce que cette flotte fût au moins composée de navires neufs et non de navires de 6 ans 1/2. Pour cela, une échelle établie dans le calcul de la compensation d'armement et diminuant non seulement sa durée mais sa quotité, en raison de l'âge auquel le navire est entré dans la marine française, produirait un meilleur résultat.

Mais le plus gros inconvénient qu'aura certainement la compensation d'armement, ce sera de permettre à des propriétaires de navires étrangers de les faire naviguer sous pavillon français avec le personnel français requis. La loi n'a même pas pris la précaution élémentaire d'exiger que les armateurs fussent français. Il serait en tout cas facile de faire une vente fictive à des hommes de paille français promus à la dignité d'armateurs, ou de créer des sociétés où les étrangers seraient les maîtres et apporteraient leur matériel.

Alors notre flotte incontestablement se développera; on ne manquera pas de chanter les louanges de la nouvelle loi qui, en effet, nous aura donné beaucoup de navires. Seulement ces navires seront étrangers et ce sont les étrangers qui toucheront la prime servie par les contribuables français.

Et qu'on n'aille pas dire qu'il y a quelque exagération dans ces pronostics : les Anglais se livrent déjà à ce genre d'opération en Norvège, en Espagne et en Grèce, dans le but de jouir des avantages faits par ces pays ! Ils en ont la pratique et il y a quelque temps nous recevions la curieuse dépêche que voici :

Londres, 12 décembre 1900. — Les armateurs, négociants espagnols et anglais ont décidé de fonder à Londres une *Ligue maritime espagnole* qui agira de concert avec une ligne analogue qui vient d'être fondée à Madrid.

Si nous passons à l'article 2, qui règle le taux des primes accordées aux navires de construction française, nous trouvons des dispositions quelque peu inattendues, après l'exposé de principe contenu dans le préambule du rapport. Voici quelques exemples des contradictions où semble se complaire le rapporteur. M. Thierry cite quelques extraits d'une étude de M. Woodward, ingénieur de la marine des États-Unis, et en particulier ce passage :

La plus intéressante peut-être des conclusions que l'on peut tirer de l'armement des navires de commerce pour les affecter au service auxiliaire de la flotte et de celui des navires auxiliaires de la flotte pour en faire des navires de guerre est l'importance d'une grande dimension et d'un vigoureux échantillon. A quelque point de vue que l'on envisage le service en général, le grand navire l'emporte de beaucoup sur le petit.

Plus loin, M. Thierry lui-même s'exprime ainsi :

Si l'on ne consulte que des motifs d'intérêt supérieur, ils concourent tous à l'encouragement des tonnages les plus élevés ; ceux-ci sont l'avenir de toutes les marines marchandes du monde.

Et ce même rapporteur, qui vient de s'exprimer d'une façon si enthousiaste au sujet des gros tonnages, propose tranquillement des primes décroissantes : pour les voiliers, à partir de 800 tonneaux, pour les vapeurs, à partir de 3.000, lorsque tout le monde sait que le voilier de 800 tonnes n'existe plus et que le vapeur de 3.000 tonnes est désormais bien petit.

Continuons : le rapporteur, qui ne paraît décidément nullement gêné au milieu des paradoxes et des inconséquences, fait grand étalage, tout le long de son rapport, des autorités consultées. Il nous énumère complaisamment les diverses commissions parlementaires et extraparlementaires, les réunions d'armateurs ou de constructeurs sollicitées de donner leur avis. Cela est de nature à rassurer le lecteur qui suppose que le rapport de M. Thierry a été rédigé

d'après les avis de la grande commission extraparlementaire où, dit-il, « tous les intéressés se sont mis d'accord ».

Hélas ! voici l'aveu que nous lisons quelques pages plus loin :

Il ne faut pas perdre de vue que les résolutions de la commission extraparlementaire n'ont pas été exactement reproduites par le projet de loi et que, si celui-ci en représente bien l'esprit, il a apporté des réductions sensibles dans le taux des primes des voiliers, etc.

Nous arrivons à l'examen du graphique, qui est bien le plus ingénieux trompe-l'œil du rapport. M. Thierry donne, au cours de son rapport, un *tableau montrant les parts de la prime à la marine marchande revenant respectivement à l'armateur et au constructeur suivant les divers prix de construction;* et il le fait précéder de ces mots :

Ce tableau démontre clairement qu'avec l'écart de prix très raisonnable de 30 % entre la construction anglaise et la française, le constructeur reprend déjà à l'armateur 58 % de ses primes.

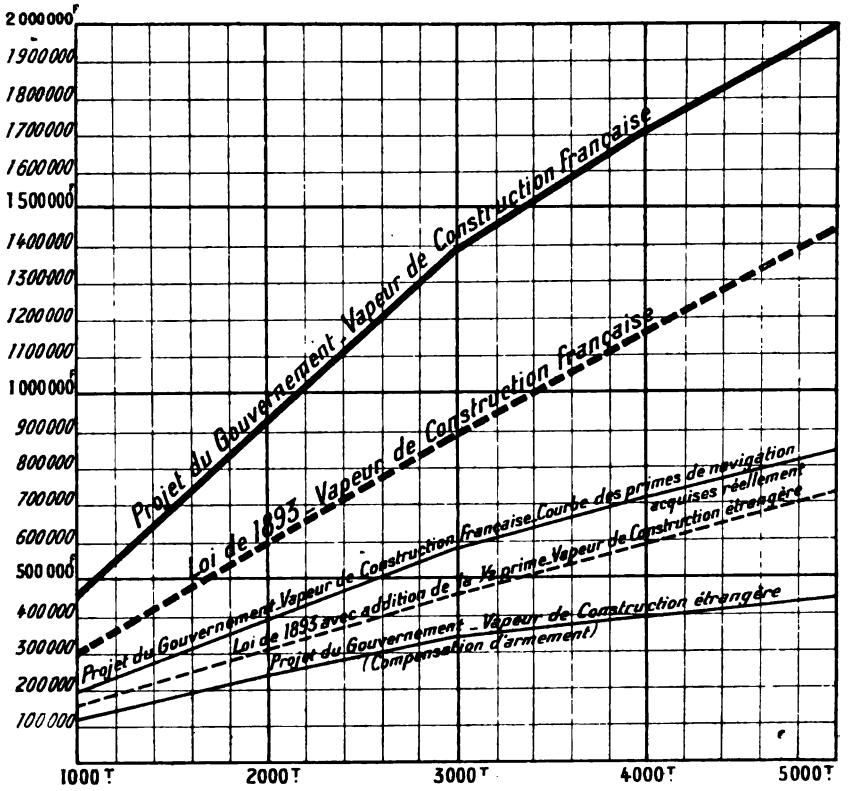

Graphique montrant les valeurs actuelles (valeur escomptée des sommes payables par annuités) des primes de navigation et des compensations d'armement acquises par un vapeur long cours pendant les 10 premières années, en calculant sur un parcours de 40.000 milles et 300 jours d'armement.

Or, le graphique qui accompagne le rapport représente les valeurs des primes basées sur la prime totale, lorsqu'en réalité, l'auteur du rapport le déclare lui-même, la prime acquise réellement par l'armateur n'est que de 42 % de la valeur totale.

Cette erreur dans les données permet, il est vrai, de faire planer la courbe des navires de construction française recevant la prime bien au-dessus de la courbe des navires achetés à l'étranger et touchant la compensation d'armement. Pour corser encore cette différence sur le papier, le graphique table sur un parcours annuel de 40.000 milles, tandis que le tableau précité n'en suppose que 35.000, ce qui élève encore la courbe des primes et est sans influence sur la courbe des compensations d'armement.

En réalité, pour avoir une physionomie exacte des avantages relatifs de la prime et de la compensation d'armement, il faudrait abaisser de 58 % sur l'ordonnée la courbe des primes. On verrait alors qu'elle se rapproche beaucoup de la courbe des compensations d'armement et que, par suite, il n'y a au point de vue de la protection pas grand avantage à faire construire les navires en France.

Nous terminerons cet article en faisant remarquer qu'il y a quelque chose de choquant à frapper de la même décroissance annuelle tous les tonnages, alors que, d'autre part, le taux de la prime initiale n'est pas le même. Il arrive en effet avec cette réglementation peu rationnelle que non seulement les gros tonnages touchent une prime moindre au début, mais encore que celle-ci se réduit très rapidement à un chiffre dérisoire.

Enfin, s'il est compréhensible qu'on ne donne rien aux services de voyageurs Calais-Douvres, Boulogne-Folkestone, etc., nous exprimerons le regret de voir, par le paragraphe C de l'article 5, refuser toute protection aux navires charbonniers qui fréquentent certains de nos ports. Ce service est fait actuellement en grande partie par des navires étrangers. Il est à supposer qu'avec quelques subsides, nos navires français prendraient le dessus.

Ce paragraphe vise également les lignes de vapeurs qui transportent en Angleterre les produits d'alimentation de la Normandie et de la Bretagne. Une protection accordée à ce commerce ferait naître quelques lignes françaises qui concurrenceraient les lignes anglaises, pour le plus grand bien de notre agriculture.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées le projet de la Commission. Nous espérons que la Chambre, avant de se prononcer par un vote, examinera sérieusement ces questions si importantes.

A.-J. Gouin.

ETUDES SUR LES COLONIES PORTUGAISES

V. — L'EMPIRE PORTUGAIS : CONCLUSION [1].

Pour être complète, une étude sur l'empire portugais devrait comprendre Madère et les Açores. Mais les « îles adjacentes » ne sont pas officiellement des colonies; les renseignements statistiques qui les concernent sont confondus avec les données relatives aux provinces continentales. De fait, par leur situation océanique dans la zone tempérée, par leur climat, leurs cultures et leur population, elles sont le prolongement du royaume lusitanien.

L'administration. — Les territoires d'*ultramar* dépendent d'un ministère spécial, qui a sous ses ordres toute la hiérarchie des gouverneurs généraux, gouverneurs de province et de district, commandants militaires, administrateurs de *concelho*. L'organisation ecclésiastique, comme il sied dans un empire dont les origines sont liées à l'histoire religieuse du Portugal, est très complète. L'enseignement est assez largement donné. Mais on se plaint que cet enseignement soit en général trop fidèlement calqué sur celui de la métropole, trop peu adapté aux diverses colonies, insuffisamment professionnel et agricole. Ce sont défauts non exclusivement spéciaux à l'empire portugais. La force armée, européenne ou indigène, est insuffisante, d'autant plus insuffisante que le Portugal ne possède pas une armée continentale capable de boucher à l'occasion les trous de son armée coloniale (l'armée n'a que 35.000 hommes sur le pied de paix), et que sa flotte n'est pas nombreuse (une cinquantaine de navires en tout).

Le vice général de cette administration est d'être très compliquée et de coûter fort cher; d'aucuns ajoutent qu'elle n'est pas également probe à tous les degrés. Le ministère des colonies (surtout dans le précédent cabinet et le cabinet actuel) est animé de tendances réformatrices; mais, dans sa guerre aux abus, il se heurte trop souvent aux sourdes résistances et à l'inertie calculée des autorités locales.

Progrès réalisés. — Il est incontestable que ces efforts ont en partie réussi. Le tableau affligeant que traçait en 1860 l'écrivain français Vogel n'est plus vrai que dans une faible mesure. Il montrait que les

[1] Voir *Quest. Diplom. et Colon.*, 1900, t. X, p. 257 et 449; 1901, t. XI, p. 83 et 471.

colonies n'avaient pu survivre à la répression de la traite (1842), à l'abolition partielle de l'esclavage (1856). En signalant les ressources très sérieuses de ces territoires, il notait que leur commerce avec la métropole (commerce réservé au pavillon national) ne dépassait pas 7 millions à 7 millions et demi par an et que « leur développement économique est en arrière de trois siècles ». Il montrait partout présentes « la venalité et la cupidité, le défaut d'énergie et de lumières ».

Le mouvement de relèvement commença en 1864, lorsque Chamiço fonda le *Banco Nacional ultramarino*, au capital nominal de 12.000 contos de reïs (6.600.000 francs s'il s'agissait de contos en or; mais il n'a encore été souscrit, à l'heure actuelle, que 3.600 contos), avec privilège d'émission pour quinze ans et le monopole de fonder des banques dans les provinces d'outre-mer (sauf à Macao). Cette banque fonctionna dès 1865; elle a fondé des agences à Benguella, Mossamédès, Moçambique, Loando, Sao-Thomé, Cabo Verde, et récemment à Lourenço-Marquès et Quelimane [1].

Les communications postales entre Lisbonne et les colonies sont très imparfaitement assurées. L'Entreprise nationale (*Empresa Nacional*) de paquebots à vapeur dessert la côte occidentale d'Afrique; elle possède 8 vapeurs pour l'Angola, deux pour le Cap Vert et la Guinée. La ligne d'Angola touche deux fois par mois à Sao-Vicente, Sao-Thiago, Sao-Thomé, Cabinda, Zaïre, Ambriz, Loanda, Novo Redondo, Benguella, Mossamédès, une fois par mois à Madère, Principe, Sant-Antonio, Ambrizete. Partout ailleurs, le Portugal doit faire appel aux lignes étrangères.

Le Moçambique est visité par la *Deutsch-Ostafrika-Linie* qui s'est engagée à faire dix-huit voyages annuels par la voie de Suez, huit par la voie du Cap. L'État de l'Inde et Macao ont les Messageries maritimes et la *P. and O.* Des vapeurs hollandais circulent entre Macassar et Dilli. Sauf Timor, toutes les colonies sont reliées à la métropole par un câble.

Commerce colonial. — Malgré le désordre des chiffres que nous fournissent les statistiques, il est visible que le commerce colonial est en progrès. Le chiffre du commerce spécial était au total, en 1891, de 18.037 contos; il a été, en 1896, de 30.837, soit une augmentation de 70,96 %. Les recettes douanières ont passé de 1.935 contos à 2.718.

Il est intéressant de voir quelle a été, dans cet accroissement, la part de chaque colonie (commerce général) [2].

---

[1] *Portugal em Africa*, février 1900

[2] *Revue portugaise*, février 1900.

L'augmentation est surtout sensible pour le Moçambique et Sao-Thomé...

		1891	1896
Angola (en chiffres ronds) 19.100 contos.	Province d'Angola	9.6	10.9
	— de Loanda	4.3	4.9
	— de Benguella	2.5	3
	— de Mossamédés	0.502	0.624
	— d'Ambriz	1.204	0.625
	— du Congo	1.082	1.749
Moçambique		5.056	14.249
S. Thomé		1.747	3.385
Cap-Vert		1.028	1.421
Guinée		519	898

Quelle est, dans ce chiffre global, la part du mouvement commercial entre le Portugal et ses colonies? (Nous entendons, par mouvement commercial global du Portugal avec ses colonies, tout ce qui va de Lisbonne à un port colonial portugais ou de ce port à Lisbonne, y compris les denrées destinées à la réexportation et les marchandises non nationalisées.) La progression a été constante et relativement rapide de 1887 (5.091 contos) à 1894 (13.200); elle a légèrement fléchi depuis (12,2 en 1895; 11,5 en 1896). Ce commerce a été, en 1897, de 12.500 contos.

Il est encore nécessaire, pour se rendre compte de ce que les colonies rapportent à la métropole, d'analyser ces chiffres de plus près et de rechercher les valeurs des produits portugais (ou soi-disant tels) importés de Lisbonne dans les colonies et des denrées importées de ces colonies en Portugal.

	Importation de denrées des colonies portugaises en Portugal.	Exportation aux colonies de marchandises portugaises ou nationalisées.
1887	3.065 contos	621 contos
1897	7.362 —	3.057 —
1898	10.047 —	7.070 —

Tandis que le trafic total Lisbonne-colonies en 1897 est à celui de 1887 comme 2 et demi est à 1, le commerce national Lisbonne-colonies a plus que triplé. Il y a donc une tendance à nationaliser ce commerce et il exerce une influence salutaire sur l'état économique du Portugal, dont les colonies deviennent un débouché. Il sied cependant, pour bien apprécier ces chiffres, de se rappeler que le port de Lisbonne « nationalise » artificiellement une grande quantité de marchandises en réalité étrangères. On estime que sur les 7.070 contos exportés de Lisbonne aux colonies en 1897, il y avait pour 5.007 contos de produits vraiment portugais. C'est un progrès sur 1891, où un total de 4.013 ne donnait que 1.287 de produits nationaux. Quant aux produits coloniaux réexpédiés de Lisbonne vers l'étranger, ils valaient en 1891 plus de 4.200 contos, et plus du double, 8.884 en 1898. Il n'est donc resté, cette année-là, en Por

tugal, qu'un peu plus du *neuvième* des denrées débarquées à Lisbonne en provenance des colonies portugaises (1.163 sur un total de 10.047). C'est peu.

Dira-t-on que le Portugal, d'une façon générale, importe peu de denrées coloniales? Ce serait une erreur. Dans cette même année 1898, où il n'achetait à ses propres colonies que pour 1.163 contos, il a importé de l'étranger :

Du sucre pour	2.042	contos
— café —	672	—
— riz —	3.658	—
— coton —	3.532	—
Des huiles et graines pour.....	1 021	—
Soit un total de.....	10.925	—

provenant de pays situés dans les mêmes conditions climatériques que les colonies lusitaniennes. Mieux administrées et mises en valeur, ces colonies pourraient donc écouler sur le marché de la métropole une grosse part de leur production et devenir en même temps pour elle un excellent débouché.

Le Portugal et ses colonies. — Tous les Portugais ne sont pas d'accord sur la valeur de ces colonies et sur leur place dans l'économie nationale. Il n'y a pas longtemps encore, les publicistes lusitaniens étaient à peu près unanimes à considérer les colonies comme une « cause de ruine » pour le pays et à proposer de les abandonner, au moins en partie. Un ancien ministre de la marine, M. Ferreira d'Almeida, disait ouvertement aux Cortès qu'il fallait vendre ou échanger tout ce qu'on ne pouvait pratiquement utiliser. D'après le prix récemment offert par l'Allemagne pour les Carolines, il estimait que le Moçambique, la Guinée, Macao, Timor, l'Inde trouveraient preneurs pour une somme globale de 1.250.000 contos (en or 625 millions de francs). On concentrerait alors les efforts sur les colonies prospères : Angola, S. Thomé et do Principe, Cap-Vert, soit encore plus d'un million de kilomètres carrés [1].

Dans une étude intitulée « Notre problème colonial », un haut fonctionnaire de la Banque d'outre-mer, M. Nogueira, allait plus loin encore : « Il ne sert de rien de le dissimuler : nos colonies nous obligent à des frais que nous ne pouvons supporter. Nous sommes contraints de demander beaucoup trop au contribuable, pour les conserver par pure ostentation, colonies qui ne nous servent à rien, pour lesquelles nous sommes entraînés à nous déshonorer. » Enfin le grand écrivain national Oliveira Martins estimait qu' « il serait nécessaire, pour arriver encore à un résultat, de laisser de côté les possessions éloignées et les traditions historiques et de concentrer sur un point, s'il existe, les forces disponibles »; il conseillait, lui

[1] Singelmann, *D. Kol. Ztg.*, 1900, n° 12.

aussi, plus ou moins ouvertement, de se débarrasser de l'Extrême-Orient et du Moçambique.

Cette fièvre de découragement paraît maintenant passée. En 1892, lors de la crise économique qui ruinait le pays, l'idée était séduisante de vendre les colonies, au moins pour éviter de se les voir enlever de force par autrui. Mais depuis, la situation s'est quelque peu (?) améliorée. Aussi, le 2 janvier 1900, le discours du trône affirmait-il que le Portugal se sentait assez fort pour conserver ses colonies. Faisant allusion aux succès de l'expédition envoyée sur le Zambèze et au Nyassa pour renverser le roitelet Mataka, don Carlos s'écriait : « Il a été démontré de nouveau qu'un peuple qui a su conquérir à la civilisation ces lointains territoires, n'est pas dépourvu des éléments nécessaires pour les conserver et les défendre [1]. » Il affirmait également, pour répondre aux bruits de traité anglo-allemand, l'excellence des finances portugaises, affirmation bien aventurée.

Tout n'est pas dit encore. Sans peut-être aller jusqu'à proclamer avec M. Singelmann que la perte des colonies est inévitable tôt ou tard et que chacun des ministères successifs n'a d'autre préoccupation que de rejeter sur le suivant la responsabilité de cette échéance, force est bien d'admettre avec lui que le sort des colonies est lié à la situation financière du Portugal et cette situation, n'en déplaise aux optimistes, est mauvaise. Il ne faudrait donc pas s'étonner outre mesure si l'on voyait, sinon mettre en vente, du moins céder à bail une de ces colonies, ou du moins ses chemins de fer ou ses douanes. L'opinion publique portugaise est assurément mal préparée à cette éventualité, mais, à certaines heures, le gouvernement paraît y songer. C'est naturellement du côté de l'Angleterre qu'il se tournerait. Il est impossible de ne pas être frappé de ce fait que le Portugal lui-même tend à redevenir ce qu'il était au XVIIIe siècle : une colonie européenne de l'Angleterre. La violation du droit des gens impunément commise à Béira, le toast au moins étrange par lequel don Carlos s'est proclamé le meilleur ami de S. M. Britannique, sont des incidents significatifs.

L'avenir économique des colonies portugaises. — Quoi qu'il en soit, si le Portugal veut garder son empire, il faut qu'il l'exploite. Avec quels capitaux ? Par quels hommes ?

Quelques patriotes plus intempérants que réfléchis veulent écarter résolument toute influence du capital et du travail étrangers, fermer les ports, entraver le commerce. Ce serait la ruine. Ce serait aussi

[1] SINGELMANN (*D. Kol. Ztg*, 1900, n° 3, p. 27) remarque avec beaucoup de sens que cela ne prouve qu'une chose : la valeur militaire des troupes portugaises, et ce point était hors de conteste. Voy. p. 99.

courir le risque d'une coalition des nations lésées, qui se chargeraient d'exproprier le Portugal au nom des intérêts généraux de la civilisation [1]. On peut défendre les intérêts nationaux sans gêner personne.

C'est ce que l'on fait surtout par la création des sociétés. Mais il y faut une certaine prudence. De nombreuses concessions ont été accordées à des sociétés financières qui n'avaient à aucun degré des intentions coloniales, mais qui étaient simplement des affaires de spéculation sur les terrains. Un décret de 1899 a remédié à cette situation en interdisant aux concessionnaires de transférer leur concession à des tiers sans autorisation spéciale. Une nouvelle loi sur les concessions doit favoriser l'activité et le capital portugais, sans émettre la « puérile prétention [2] » de boycotter l'activité ou le travail étrangers. C'est dans cet ordre d'idées que vient de se fonder au capital de 1.600 contos (en or : 990.000 francs) un *Trust colonial Portuguez* formé de Portugais, de Français et de Belges, « société d'études pour la constitution de sociétés pour le développement agricole, industriel et économique des colonies. »

L'étude des colonies portugaises laisse des impressions très mêlées. La première est toute de tristesse, faite de la splendeur grandiose du passé et de la mesquine réalité d'aujourd'hui. Il semble que toutes ces colonies, du moins toutes celles qui regardent l'océan Indien, disent à celui qui les étudient : « *Morituræ te salutant* », — ou du moins qu'elles attendent, pour renaître, l'arrivée d'une race plus virile et plus jeune. A la réflexion, elles valent mieux qu'elles ne paraissent et l'on hésite à prononcer sur elles une condamnation sans appel. On se plaît à souscrire à ce jugement de Tito de Carvalho : « Évidemment Angola et Sao-Thomé seront, pour la prospérité de la métropole, des auxiliaires plus importants que la côte orientale d'Afrique, l'État de l'Inde, Macao, Timor. Mais, mieux administrées, celles-là même seraient un élément de richesse ».

On répète aussi volontiers cette affirmation de l'auteur portugais : « Les colonies sont la seule garantie de l'importance nationale du Portugal. » S'il les perd, il ne sera plus qu'une imperceptible principauté perdue sur la carte d'Europe, simple annexe du grand marché de Londres, entrepôt de vins à destination de l'Angleterre, « échelle » du commerce transatlantique. S'il les garde, s'il sait les exploiter rationnellement et en faire jaillir les richesses qu'elles contiennent, il peut redevenir en partie ce qu'il a été autrefois, petite nation, grand empire.

HENRI HAUSER,
Professeur à l'Université de Clermont.

---

[1] TITO DE CARVALHO, *Rev. portug.*, févr. 1900.
[2] *Rev. port.*, nov. 1899.

L'ASSISTANCE MÉDICALE ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE

A MADAGASCAR

On se souvient du bruit fait récemment dans le pays à propos d'une interpellation qui devait dévoiler au Parlement les traitements cruels, dignes des temps les plus barbares, que subissaient, disait-on, les indigènes de nos colonies. On s'engageait à prouver la complicité coupable, et même la participation active aux actes incriminés, des dépositaires des pouvoirs publics dans ces pays lointains, et on s'apprêtait à réclamer contre eux des désaveux sévères et des rappels sensationnels.

Le débat public a eu lieu, et on se souvient qu'il n'a pas tourné à l'avantage de ceux qui l'avaient provoqué. Bien au contraire, après renseignements, la Chambre a rendu pleine justice à nos gouverneurs coloniaux qui s'appliquent. avec zèle toujours, et dans la plupart des cas, avec une habileté à laquelle il convient de rendre hommage, à concilier les us et coutumes des pays neufs avec les conceptions presque toujours entièrement différentes de la civilisation moderne.

La tâche n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le croire; à Madagascar, en Cochinchine, en Algérie même, où notre conquête ne date cependant pas d'hier, l'accomplissement de cette mission exige beaucoup de tact, de fermeté et aussi de patience.

Ajoutons, en passant, que l'opposition aux mesures libérales et humanitaires, comme aussi les rudoiements d'indigènes, sont presque toujours le fait de quelques colons, peu nombreux il est vrai, mais remuants et souvent influents, qui, pressés de s'enrichir, font campagne pour maintenir sous un régime d'exception les noirs qui fournissent la main-d'œuvre à leurs exploitations.

De tous les gouverneurs de colonie récemment mis en cause, le général Gallieni a été le plus vivement pris à partie. D'ailleurs, à l'issue de la discussion, l'union s'est faite spontanément entre toutes les fractions du Parlement pour rendre justice à son œuvre, à la fois humanitaire et pacificatrice, approuver ses actes, sa politique, et écarter les accusations fantaisistes de cruauté formulées contre ses collaborateurs.

Ceci nous met à l'aise pour reprendre la question à un autre point de vue, l'inverse du précédent, et pour faire connaître par la publication d'un document nouveau tout ce qui a été fait depuis quatre ans à Madagascar pour organiser l'assistance publique, encourager et soutenir les œuvres de la bienfaisance privée, améliorer le sort des Malgaches et relever leur condition physique et leur niveau social.

Le général Gallieni vient d'adresser aux administrateurs des diverses provinces de l'île une étude très complète de la question de l'assistance médicale indigène à Madagascar.

Cette étude comporte : une partie historique, dans laquelle sont relatées toutes les mesures philanthropiques prises depuis 1897 jusqu'à ce jour par l'administration actuelle ; une partie démographique renfermant des renseignements statistiques fort intéressants, et des considérations sur les probabilités d'accroissement de la population de l'île ; enfin une partie administrative, consacrée à l'exposé d'une organisation nouvelle, qui donnera à cet important service un caractère définitif et officiel.

C'est ce document que nous reproduisons ci-après. On l'appréciera d'autant plus qu'il est encore inédit en France.

INSTRUCTIONS

SUR L'ORGANISATION DE L'ASSISTANCE MÉDICALE ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE A MADAGASCAR

I. — Principes généraux.

Les présentes *instructions* ont pour objet d'appeler à nouveau l'attention de nos administrateurs sur l'importance du service d'assistance publique, déjà établi et organisé dans leurs provinces, et de leur donner les moyens de le perfectionner encore, de manière à préparer et à atteindre dans le plus bref délai possible les résultats complets que nous voulons obtenir à ce point de vue.

Aucun devoir ne s'impose d'une manière plus impérieuse à notre sollicitude. La période de conquête étant terminée pour la plus grande partie de l'île et la période d'organisation définitive étant commencée, nous devons procéder sans retard à la création d'institutions charitables ou bienfaisantes, fonctionnant normalement et ayant pour objet d'assurer la protection de l'enfance, de donner des soins aux malades indigents, de venir en aide aux infirmes et aux vieillards et de préserver la population des maladies transmissibles et des épidémies.

En agissant ainsi, nous accomplirons un véritable devoir d'humanité, nous nous attacherons nos nouveaux sujets et, surtout, nous travaillerons au développement de la race malgache. D'ailleurs, comme je l'ai répété dans plusieurs de mes instructions précédentes, c'est là une véritable obligation qui s'impose à nous pour remédier au plus grave inconvénient que rencontrent à Madagascar les projets et entreprises de colonisation, c'est-à-dire au peu de densité de la population par rapport aux superficies à mettre en valeur. La race malgache est cependant féconde et j'ai la certitude qu'en mettant en pratique les mesures que j'ai déjà prescrites à la date du 15 juin 1898, au sujet de la repopulation, et, d'autre part, en nous appliquant de plus en plus à propager, dans tous les milieux indigènes, les principes d'une bonne hygiène, surtout en ce qui concerne les soins à donner aux femmes enceintes et aux enfants, nous pouvons obtenir à cet égard et dans un délai assez rapproché de précieux et décisifs résultats. Rien ne s'oppose même à ce qu'ils soient aussi caractéristiques que dans l'île de Java, où la population, qui comptait au commencement de ce siècle trois millions d'habitants seulement, dépasse aujourd'hui 25 millions. Les Hovas sont certainement les proches parents des Javanais et ont avec eux de nombreuses ressemblances ethniques, dont l'une est une remarquable disposition de la race à une multiplication rapide. Nous voyons cette aptitude se manifester sous nos yeux depuis que nous avons ramené la sécurité dans le pays et détruit le fahavalisme, — plaie de l'ancien régime malgache, — depuis aussi que tend à disparaître peu à peu, grâce à nos routes et à nos moyens de transports plus perfectionnés, cet avilissant métier de porteurs, qui occasionnait, chaque année, un si gros déchet dans la population adulte de l'Imerina et du Betsileo.

Cependant, et malgré les progrès déjà réalisés, nous n'obtiendrons de résultats complets et définitifs qu'en perfectionnant de plus en plus notre service de l'assistance publique et en inculquant aux fonctionnaires indigènes la notion exacte des devoirs qui leur incombent à ce sujet. Avant la conquête française, rien n'avait été fait par le gouvernement malgache pour améliorer les conditions biologiques des populations de la Grande Ile. Les maladies et la misère physiologique faisaient de nombreuses victimes dans les villes et dans les campagnes et la méconnaissance absolue par les fonctionnaires, comme par les particuliers, des devoirs d'humanité et d'assistance avait les conséquences les plus désastreuses pour l'avenir de la race.

Sur plusieurs points de l'île, les missions françaises et étrangères des diverses confessions religieuses avaient fait de louables efforts pour remédier à la coupable insouciance du gouvernement d'alors et donner un minimum d'assistance aux infortunes qu'elles pouvaient connaître et soulager. Quelques hôpitaux et léproseries avaient été créés et ces institutions avaient produit d'heureux résultats moraux et matériels, aussi bien par leur organisation elle-même que par l'esprit de charité et de sacrifice qui les animait.

Malheureusement, ces établissements d'assistance aux indigènes étaient en nombre tout à fait restreint et les intentions excellentes de leurs directeurs se heurtaient souvent à des difficultés diverses, telles que le mauvais

vouloir des fonctionnaires malgaches ou l'insuffisance des moyens financiers d'exécution.

En fait, malgré ces manifestations de la bienfaisance privée et les dévouements qu'elles ont inspirés, l'immense majorité des indigènes restaient abandonnés en cas de maladie, et complètement privés de secours et d'assistance médicale.

Au lendemain de l'occupation française, et comme conséquence de cette occupation même, le gouvernement de la colonie avait le devoir impérieux d'élargir considérablement ce champ d'action. Il lui appartenait d'assurer une assistance régulière aux enfants, aux femmes enceintes, aux malades indigents, aux infirmes et aux vieillards, et, tout en continuant à encourager et à seconder dans leurs efforts les institutions antérieures dues à l'initiative privée, de tendre progressivement à faire de cette œuvre d'assistance un grand service public. C'était le moyen de lui donner les avantages incontestables d'une organisation administrative officielle : crédits réguliers, ressources en personnel, enfin moyens de publicité et d'influence sur les populations indigènes pour vulgariser les règles de l'hygiène et mettre en honneur parmi elles les principes de solidarité et de charité sociales. Mais, par l'étendue même de son programme, par les nécessités du recrutement et de la formation d'un nombreux personnel, par l'importance des constructions à exécuter, cette œuvre humanitaire ne pouvait s'accomplir en un jour.

En réalité, elle comportait deux périodes d'exécution et, en quelque sorte, deux organisations distinctes :

1° Une organisation provisoire, qui s'est développée de 1896 jusqu'à ce jour, et a eu pour objet de fournir les premiers moyens et de préparer le but à atteindre ;

2° Une organisation définitive, qui commence seulement, et dont les présentes instructions et l'arrêté qui leur fait suite réglementent le fonctionnement.

Sans revenir sur les détails de l'organisation provisoire, il convient cependant, dans l'intérêt même du fonctionnement du nouveau service, d'indiquer ici l'état actuel de la question et de rappeler aux administrateurs, ainsi qu'aux fonctionnaires européens et indigènes, les premières mesures prises, les établissements déjà existants et les principaux résultats constatés jusqu'à ce jour.

J'envisagerai ensuite les desiderata que doit réaliser l'organisation nouvelle et qui consistent surtout dans la création d'établissements définitifs, régulièrement répartis sur toute l'étendue du territoire de l'île, ayant leurs ressources propres, leur budget spécial, et pouvant ainsi distribuer judicieusement des secours et venir en aide à toutes les infortunes. Une pareille organisation ne peut, d'ailleurs, en tout pays et surtout à Madagascar, être réalisée que par un service public légalement et administrativement établi.

II. — Organisation progressive de l'assistance médicale indigène.

Avant l'occupation de Madagascar par nos troupes, l'assistance médicale n'existait guère qu'à Tananarive ; elle était due tout entière à l'initiative des différentes missions françaises, anglaises, norvégiennes qui avaient organisé des hôpitaux et des maisons de secours, où les soins et les médicaments étaient distribués aux indigènes contre une faible rétribution.

Le gouvernement n'avait donné aucune sanction officielle à ces œuvres, il n'entrait dans aucune dépense, ne subventionnait aucune mission et ne faisait que tolérer, quand il ne la contrariait pas, leur propagande humanitaire. Les praticiens indigènes, formés par les Anglais ou les Norvégiens, se décidaient rarement à quitter Tananarive et les campagnes restaient ainsi complètement dépourvues de soins et de médicaments. Il faut ajouter que les missions ne voyaient souvent dans ces œuvres qu'un objet de propagande religieuse et ne leur donnaient pas, par suite, une organisation correspondant au but médical et hygiénique à poursuivre; c'est ainsi que, dans quelques-unes des léproseries créées, les malades n'étaient ni nourris, ni internés et pouvaient aller mendier le long des chemins et sur les marchés, malgré le grave danger qu'offrait ce contact permanent avec le reste de la population.

L'organisation progressive de l'assistance médicale indigène, entreprise au lendemain de la conquête française, comporta les mesures et créations successives ci-après.

Consultations gratuites et distributions de médicaments dans les formations sanitaires du corps d'occupation. — La première mesure relative à l'assistance médicale indigène à Madagascar a fait l'objet de ma circulaire du 10 février 1897, prescrivant à tous les médecins du corps d'occupation de donner gratuitement leurs soins, ainsi que les médicaments nécessaires, à tous les indigènes qui viendraient se présenter à leurs consultations.

Il fut décidé en même temps que la dépense résultant de l'emploi de ces médicaments serait imputée sur les ressources du budget local.

J'ajoutais, en outre, dans cette circulaire, qu'en dehors des officiers du service de santé, tous les officiers et administrateurs en général « devaient consacrer leur zèle et leur dévouement à une œuvre éminemment philanthropique, dont l'accomplissement était pour nous un titre à la reconnaissance des indigènes, en même temps qu'un puissant moyen d'action pour le développement de l'influence française à Madagascar ».

Depuis cette époque, le service des consultations a fonctionné d'une façon régulière; les indigènes sont venus avec empressement demander soins et assistance aux médecins européens et des médicaments ont été distribués gratuitement à tous les consultants.

Les dépenses supportées de ce chef par le budget local se sont naturellement élevées chaque année.

Ecole de médecine et hôpital indigènes de Tananarive. — L'institution qui devait porter le plus de fruits et servir véritablement de base au fonc-

tionnement définitif de l'assistance médicale indigène fut la création d'un enseignement officiel de la médecine à Tananarive et la formation de médecins malgaches pourvus, après examen, de diplômes réguliers.

Cet enseignement fut organisé par arrêté du 11 décembre 1898; l'hôpital indigène, servant de clinique à l'école où sont formés les jeunes praticiens malgaches, a été créé quelques jours après, par arrêté du 16 décembre.

L'inauguration de cette double institution, école de médecine et hôpital, eut lieu le 16 février 1897.

Depuis cette époque, l'école a fonctionné d'une façon régulière sous la direction d'un médecin des colonies et sous le haut contrôle du directeur du service de santé. Le personnel enseignant est composé de sept professeurs, dont deux docteurs en médecine civils (un européen et un malgache) et cinq médecins ou pharmaciens des colonies.

La durée des études est de cinq années et le programme des cours répond à peu près à celui des écoles de plein exercice dans les facultés. Toutefois, ces cours sont professés en vue d'un résultat immédiat, qui est, non pas de préparer des savants ou des spécialistes, mais de former des praticiens complètement familiarisés avec le traitement et les soins qu'exigent les maladies ou affections courantes et pouvant, en outre, dans les cas plus graves, permettre d'attendre ou, quelquefois, suppléer le médecin européen.

Depuis sa création, l'école a fourni 15 médecins indigènes : deux en 1897, trois en 1898, cinq en 1899, cinq en 1900.

Nous n'avons, jusqu'à ce jour, qu'à nous louer des résultats obtenus; la plupart des diplômés sont capables de traiter d'une façon très rationnelle les affections les plus répandues à Madagascar et de donner des conseils utiles d'hygiène et de salubrité aux populations indigènes. Enfin, le nombre d'étudiants actuellement inscrits et qui, à partir de cette année, auront été entièrement formés par l'école actuelle, est de 104; le niveau de l'instruction s'est sensiblement élevé, et, à la suite des derniers examens de fin d'année, 4 élèves de l'école ont été jugés suffisamment instruits pour être envoyés en France, où ils vont compléter et parfaire leurs études.

L'hôpital indigène de Tananarive, situé avec l'école de médecine dans la ville haute, a sans cesse augmenté d'importance depuis sa fondation. Il est placé dans d'excellentes conditions d'aération et de salubrité; enfin, au point de vue de l'assistance médicale, les conditions de l'admission gratuite ont été établies aussi largement que possible et de façon à recevoir tous les malades n'ayant que des moyens insuffisants d'existence.

La moyenne journalière du nombre des hospitalisés a été de : 40 en 1897, 80 en 1898, 100 en 1899.

Elle est actuellement de 125 et, pour que ce chiffre puisse être dépassé, il sera nécessaire d'agrandir les locaux actuels ou d'en construire de nouveaux.

Je viens de prescrire la construction de nouveaux pavillons et de nouvelles dépendances qui achèveront de placer cet hôpital dans les conditions d'hygiène et de bonne organisation réalisées dans les établissements modernes.

A l'hôpital est annexé un service de consultations gratuites qu'assure chaque matin l'un des médecins traitants de l'établissement; des médicaments sont distribués séance tenante et gratuitement aux consultants. L'importance de ce service augmente sans cesse et la moyenne journalière des consultations a été de : 30 en 1897, 50 en 1898, 100 en 1899.

Actuellement, elle oscille entre 100 et 150.

Un service de vaccine est également organisé conjointement à celui des consultations. Les séances ont lieu tous les vendredis, de manière à permettre aux habitants des environs, venus au marché hebdomadaire du Zoma pour leurs affaires, de faire vacciner leurs enfants sans nouveau dérangement. Les vaccinations pratiquées ainsi dans le cours de l'année 1900 ont été de plus de 200 et ont donné 85 % de succès.

J'ajoute que, pour le traitement des plaies aux pieds provenant des chiques récemment introduites à Madagascar, des postes de pansement ont été établis, sur l'initiative de M. l'administrateur-maire de Tananarive, aux grands marchés du vendredi et que cette innovation a rendu déjà les meilleures services et a été très appréciée des indigènes.

Instructions relatives aux mesures à prendre pour favoriser l'accroissement de la population en Emyrne (15 *juin* 1898). — Une nouvelle impulsion était donnée à l'assistance médicale indigène par l'arrêté du 15 juin 1898 et par les instructions qui y étaient jointes sur les mesures à prendre pour accroître la population hova et assurer ainsi l'avenir de la colonie.

Ces mesures étaient de plusieurs sortes :

1° *Légales.* — Régularisation des mariages, réglementation sévère des répudiations.

2° *Fiscales.* — Exemptions d'impôts aux pères de cinq enfants et de service militaire à tous les pères de famille ; impôt sur les célibataires ne pourvoyant pas à l'existence d'un enfant.

3° *Politiques.* — Institution d'une fête annuelle des enfants et dons aux mères des familles les plus nombreuses.

4° *Médicales.* — Création d'hôpitaux, de dispensaires et d'orphelinats dans toutes les provinces. Je ne saurais mieux faire à ce sujet que de rappeler les passages suivants de ces instructions du 15 juin 1898, dont les indications continuent toujours à être applicables :

« Ce qui conviendrait le mieux pour venir en aide aux orphelins et « enfants en bas âge serait de créer dans chaque cercle un orphelinat « placé sous le contrôle d'un officier du corps de santé et sous la direction « d'un médecin indigène. L'entretien en serait surtout assuré par les « souscriptions des différents villages. Des distributions de secours pour« raient être faites aux enfants de parents indigents par les soins des « fokon'olona.....

« Il faudra favoriser l'adoption des orphelins, des enfants abandon« nés, des indigents. Il suffira, dans ce but, d'assimiler l'enfant adopté à « l'enfant engendré et de faire entrer le fils adoptif dans le décompte des « enfants dont le nombre assure aux parents les exemptions ou avantages « prévus.....

« Le mépris actuel des précautions hygiéniques et médicales a pour « conséquences la stérilité et la mortalité infantile. La stérilité est sur-

« tout duc aux maladies vénériennes. La mortalité infantile tient princi-
« palement aux maladies congénitales (syphilis), à une hygiène vicieuse
« (nourriture prématurée, malpropreté, insuffisance de vêtements), aux
« maladies épidémiques (variole, rougeole, etc.), à l'insuffisance des soins
« médicaux.

« Pour remédier à ces causes, il faut généraliser les consultations gra-
« tuites et les distributions de médicaments.....

« Des hospices seront élevés dans les principaux centres par les soins
« des indigènes; ils seront entretenus par des souscriptions ou par des
« fonds prélevés sur les crédits spéciaux des cercles.....

« Outre l'installation des hospices, des distributions de médicaments,
« vêtements, vivres, seront faites aux mères malades, aux enfants indi-
« gents et sans ressources.

« On devra persister dans la voie déjà suivie en prescrivant aux habi-
« tants l'assainissement des villages par l'éloignement des immondices,
« des plantations d'arbres, des nettoyages fréquents, en leur conseillant
« la construction de maisons à étage, l'emploi de vêtements de flanelle et
« de drap contre le froid, etc.....

« Enfin, on peut profiter de l'instruction répandue parmi les Hova pour
« mettre entre leurs mains de petites brochures très simples indiquant les
« mesures médicales et hygiéniques à prendre pour remédier aux causes
« qui empêchent l'accroissement de la population. »

Arrêté du 20 avril 1899 organisant l'assistance médicale indigène. — Les instructions qui précèdent furent complétées par l'arrêté du 20 avril 1899, organisant une première fois l'assistance médicale indigène en Imerina et la mettant au compte des fokon'olona.

Chaque province était divisée en circonscriptions médicales répondant autant que possible à des sous-gouvernements et dans chacune de ces circonscriptions devaient fonctionner un hôpital ou un dispensaire dirigés par des médecins indigènes et placés sous la surveillance technique de l'officier du corps de santé en service dans la province; le contrôle administratif de ces établissements appartenait à une commission présidée par le chef de la province pour l'hôpital principal du chef-lieu, par les sous-gouverneurs pour les différents hôpitaux secondaires ou dispensaires.

Les médecins indigènes n'étaient pas fonctionnaires : une subvention variable et fixée par le chef de la province leur était accordée; en outre, les visites et les médicaments aux indigènes leur étaient remboursés d'après un tarif déterminé. Les journées de malades étaient payées par les fokon'olona, sauf recours contre les intéressés.

Déjà, nos officiers commandants de cercle avaient créé, comme annexes de la plupart des ambulances de l'Emyrne, de véritables hospices rudimentaires où les indigènes recevaient du médecin militaire les soins et les médicaments nécessaires. Ces établissements, consistant d'ordinaire en paillottes installées sommairement par les habitants, ne constituaient pour les malades qu'un simple logement; la plupart étaient nourris par leurs familles, les fokon'olona subvenant aux besoins de ceux qui étaient absolument sans ressources. A Miarinarivo, Anjozorobe, Vohilena, etc., ces établissements rendirent les plus grands services; une quinzaine de

malades y étaient en permanence hospitalisés et chaque jour une quarantaine de consultants se présentaient à la visite. Après la suppression de ces formations sanitaires, des hôpitaux organisés suivant l'arrêté du 20 avril 1899 furent installés dans plusieurs centres.

Le premier de ces établissements a été l'hôpital de Fihaonana, placé sous la surveillance technique du médecin d'Ankazobe et alimenté par les versements mensuels des fokon'olona. Les hospitalisations y sont gratuites, mais les médicaments appartiennent au médecin malgache et lui sont achetés par les consultants; pour cette raison, les indigènes préfèrent souvent se rendre à Ankazobe, où ils reçoivent gratuitement les médicaments de l'ambulance.

L'hôpital d'Anjozorobe, fondé ensuite, n'a que des services payants. Toutes les journées de malades sont remboursées par les intéressés, le fokon'olona ou le service local. D'autre part, les médicaments sont fournis par le médecin indigène et lui sont payés.

L'hôpital de Miarinarivo fonctionne dans des conditions analogues et les différents frais sont remboursés par les fokon'olona. Les consultations sont gratuites ou payantes, suivant les ressources personnelles des consultants.

Enfin, d'autres hôpitaux indigènes, qu'il serait superflu d'énumérer ici, ont été créés en grand nombre depuis quatre ans dans les différentes provinces de l'île.

Néanmoins, ce premier système manque d'uniformité et cette organisation de l'assistance, mi-partie privée et payante, mi-partie administrative et gratuite, n'a pas donné partout des résultats également satisfaisants. En particulier, les fokon'olona, imposés proportionnellement aux charges des hôpitaux de leur ressort, n'ont jamais beaucoup engagé les indigènes à y avoir recours; d'autre part, le prix des médicaments a écarté bien des indigènes et beaucoup de malheureux n'ont certainement pas profité, autant qu'il eût été désirable, de cette organisation médicale du début.

Enfin, cette expérience a montré la difficulté qu'il y avait à décider des praticiens malgaches non fonctionnaires à aller s'établir en dehors de Tananarive, où la plupart d'entre eux ont leur famille, leurs intérêts et leur clientèle habituelle. Pour ce motif, plusieurs provinces se sont trouvées, faute de médecins, dans l'impossibilité de créer les hôpitaux projetés.

Création d'un corps de médecins indigènes de colonisation (15 *octobre* 1900). — La solution des difficultés signalées au paragraphe précédent a été la création d'un corps de médecins indigènes, fonctionnaires de la colonie, et chargés du service de l'assistance médicale.

Ce corps a été institué par arrêté du 15 octobre 1900. Les médecins de colonisation se recrutent au concours parmi les élèves diplômés de l'école de médecine de Tananarive; ils sont assimilés aux sous-gouverneurs dont ils portent la tenue et forment quatre classes, dont la solde varie de 1.500 à 2.500 francs. Ils sont placés sous l'autorité du chef de la province et sous le contrôle technique du médecin militaire le plus proche; ils assurent le service des hôpitaux indigènes, celui des consultations et des visites aux indigènes, font des tournées de vaccine et vulgarisent, autant que pos-

sible, les principes d'hygiène et de salubrité publiques, si ignorés encore des populations malgaches.

Cette institution a déjà porté ses fruits et, à la suite du dernier concours, cinq médecins malgaches ont été admis dans le nouveau corps et affectés à diverses formations sanitaires indigènes.

La prochaine promotion sera de 17 et la plupart des élèves de l'école de médecine indigène ont l'intention de se présenter à ce concours. On peut donc espérer que, d'ici peu d'années, le corps sera complètement constitué et que chaque province disposera de un ou plusieurs médecins d'assistance publique.

Création d'un institut vaccinogène et antirabique. — En présence des nombreux cas de variole qui sévissaient dans l'île et faisaient chaque année plusieurs milliers de victimes, je décidai, en 1898, la création d'un Institut Pasteur, chargé de produire le vaccin et d'en approvisionner régulièrement les différentes formations sanitaires européennes et indigènes de Madagascar. Les travaux, commencés en mai 1899, furent terminés en septembre et l'Institut put fonctionner aussitôt. Le vaccin produit est de bonne qualité et donne 85 % de succès. Chaque mois, l'Institut fournit environ 2.000 tubes pouvant suffire à vacciner 30.000 personnes.

Les vaccinations ont lieu dans tous les centres où se trouvent des médecins européens ou indigènes; en outre, des tournées de vaccine sont faites dans les régions particulièrement menacées.

Le nombre des médecins indigènes n'est pas encore suffisant pour que la vaccine puisse être rendue obligatoire, mais d'ici peu cette mesure pourra être prise. Des tournées régulières et des séances périodiques de vaccine dans des centres déterminés permettront de vacciner toute la population et d'enrayer d'une façon à peu près complète les atteintes de la variole.

En outre, l'Institut Pasteur est outillé pour traiter la rage par la méthode d'inoculation des virus atténués. Depuis que cette clinique a été créée, plusieurs malades ont suivi avec succès le traitement antirabique.

Enfin, l'établissement possède aussi depuis peu un laboratoire pour la préparation des ferments et diastases utilisés par diverses industries, telles que distilleries, brasseries, etc.

Léproseries. — Le nombre des lépreux est considérable à Madagascar, principalement en Emyrne et dans le Betsileo. Dans la province de Tananarive, on compte un millier de lépreux sur une population totale de 374.143 habitants et on estime qu'un nombre à peu près égal a encore échappé à l'observation. Dans la province d'Ambositra, on en connait 800, chiffre également très inférieur à la réalité. Les seules léproseries créées avant notre arrivée étaient des établissements privés et libres donnant asile aux lépreux désireux de se faire soigner, mais ne les astreignant en aucune façon à l'internement.

En raison de l'extension bien constatée prise par la lèpre depuis un demi-siècle et, d'autre part, des résultats efficaces obtenus partout où l'isolement a été sérieusement pratiqué, il m'a paru indispensable de réglementer la condition des lépreux et de les soustraire au contact prolongé avec la population saine.

Léproserie d'Ambohidratimo. — Commencée en 1898 par M. le colonel Houry, la léproserie d'Ambohidratimo fut continuée sur un plan définitif et complètement organisée et installée par M. l'administrateur Ormières. Elle fut ouverte en avril 1900 et put recevoir, dès le début, 400 pensionnaires; aujourd'hui, elle en compte plus de 600.

Les lépreux forment un immense village disposé en terrasses avec 26 pavillons de 12 à 15 lits chacun; ils ont des rizières, des cultures de patates et de manioc qui s'étendent, y compris l'établissement, sur une superficie totale d'environ 200 hectares.

Le service est assuré par un médecin indigène, médecin-résident, 5 sœurs franciscaines et un médecin militaire, médecin inspecteur. L'internement est complet; les lépreux ne peuvent sortir que sur certificat du médecin-inspecteur, quand leurs lésions sont depuis longtemps cicatrisées et qu'ils ne présentent plus aucun danger de contagion. La séparation des sexes n'est pas absolue; les familles de lépreux sont logées dans des cases spéciales, mais les enfants sont enlevés aux parents dès l'âge de 2 ans et placés dans un orphelinat annexé à l'établissement.

Léproserie de Manankavaly. — Cette léproserie est destinée aux lépreux de la province de Manjakandriana. Installée au nord du village d'Alarobia par les soins d'une mission anglaise, elle a été rachetée, il y a quelques mois, par le service local et fonctionne aujourd'hui dans les mêmes conditions que celle d'Ambohidratimo, mais les malades y sont soignés par des dames diaconesses, dépendant de la mission protestante française de Madagascar.

Léproserie d'Antsirabe. — Elle donne asile aux lépreux de la province de Betafo; elle appartient à la mission protestante norvégienne et est subventionnée par la colonie, à raison de 40 francs par an par lépreux hospitalisé.

Elle est placée sous la direction du chef de la mission et d'un médecin traitant norvégien, qu'assistent deux diaconesses pour les soins à donner aux malades; le médecin militaire de Betafo est chargé de l'inspection et du contrôle techniques.

Les lépreux qui étaient autrefois des séquestrés volontaires, se trouvent aujourd'hui dans les mêmes conditions d'isolement qu'à Ambohidratrimo et ne peuvent sortir qu'avec un certificat du médecin-inspecteur lorsque, depuis plusieurs années, ils n'ont pas présenté de lésions et qu'ils n'offrent aucun danger de contagion.

Les conditions de leur existence sont peu changées par l'internement. Ils font des cultures, élèvent de la volaille, des porcs et construisent eux-mêmes leurs cases. Aussi se trouvent-ils généralement satisfaits de leur sort et n'essaient-ils pas d'échapper à la surveillance dont ils sont l'objet. De même qu'à Ambohidratrimo, ils peuvent vivre en famille, mais, après l'âge de deux ans, les enfants indemnes de lèpre sont également enlevés aux parents et confiés à l'orphelinat annexé à la léproserie.

Plus de cent hectares sont cultivés autour de l'établissement par les malades valides, de sorte que l'entretien des lépreux occasionne en somme des frais relativement peu élevés.

Léproserie de Miarinarivo. — Cette léproserie est en construction et

fonctionnera en annexe de l'hôpital indigène installé au chef-lieu de la province.

Léproserie de Fianarantsoa. — Est en construction et sera organisée dans les mêmes conditions que celle d'Ambohidratrimo, avec un médecin militaire inspecteur.

Établissements particuliers. — 1° *Mission catholique.* — La mission catholique possède deux léproseries entièrement à sa charge et où les malades ne sont astreints à aucun isolement. Il y a peu de temps encore, on les rencontrait mendiant sur les routes. Ils en sont empêchés aujourd'hui.

Ces deux établissements sont :

La léproserie Sainte-Camille à Ambohivaroka, près d'Hafy, dirigée par un missionnaire : 120 lépreux ;

La léproserie Saint-Laurent à Fianarantsoa : 54 malades.

2° *Missions anglaises.* — Les missions anglaises ont une léproserie à Fianarantsoa : 54 malades.

3° *Missions norvégiennes.* — Outre la léproserie d'Antsirabe, qui a un caractère officiel, les Norvégiens possèdent des établissements secondaires de moindre importance auprès de leurs différentes missions.

A Fianarantsoa, ils ont une léproserie de 30 malades. Auprès de Betafo, ils ont l'établissement d'Antamaherina avec 20 lépreux ; dans le district de Vinaninony (province de Betafo), 15 malades sont traités ; à Betsipolany, dans le district d'Antsirabe, on en compte à peu près autant.

Ces différentes léproseries sont réservées aux adeptes des missions et ne peuvent pas être considérées comme de véritables établissements d'assistance publique.

Asile pour incurables. — Les incurables, aveugles, paralytiques, etc., sont assez nombreux et à Tananarive seulement, on en compte près de 200, auxquels la municipalité distribue des secours.

Un hôpital pour ces malheureux vient d'être créé à Fenoarivo, par M. l'administrateur Ormières ; il comprend toutes les installations nécessaires et de nombreux pavillons isolés. Un médecin-résident indigène est attaché à l'établissement, et un médecin militaire de Tananarive assure la surveillance et le contrôle technique. Cet établissement peut recevoir 200 à 300 incurables.

Orphelinats. — Des orphelinats sont installés à côté de toutes les léproseries officielles pour recevoir les enfants de lépreux qui, après l'âge de deux ans, ne présentent aucun signe de maladie. Des instituteurs attachés à ces établissements donnent aux enfants une instruction pratique, permettant d'en faire plus tard de bons ouvriers.

En outre, un orphelinat est en construction dans la province de Tananarive ; cet établissement, aménagé pour deux cents enfants, recevra, en plus des orphelins, les enfants de parents indigents et reconnus sans ressources. Un instituteur et une institutrice indigènes seront attachés à l'établissement.

Cet orphelinat sera placé sous le contrôle de l'administrateur de la province de Tananarive, un médecin indigène y sera attaché en qualité de médecin-résident et économe sous la surveillance technique d'un médecin militaire.

Hôpital de vénériens. — En raison de la progression croissante des maladies vénériennes due à la liberté de mœurs des différentes populations de Madagascar, un hôpital a été spécialement créé par arrêté du 2 décembre 1900, pour le traitement de ces maladies. Situé à Itaosy, à une heure de Tananarive, dans une propriété spacieuse et boisée, il se divise en deux quartiers : l'un pour les malades libres, l'autre, réservé aux femmes se livrant à la prostitution et reconnues malades par le médecin de la municipalité. Quelques pavillons sont spécialement réservés aux hommes.

Chaque matin a lieu une consultation gratuite des malades vénériens avec distribution de médicaments.

Cet établissement est placé sous la surveillance de l'administrateur de la province; il fonctionne avec un médecin indigène résidant et un médecin militaire inspecteur et compte déjà plus de 100 malades hospitalisés.

Société d'assistance des enfants métis. — En sus des œuvres précédentes et qui visent l'assistance indigène proprement dite, une société s'est formée à Tananarive, ayant spécialement pour but d'assurer des secours de toute nature aux enfants métis nés dans la ville et aux environs. Cette société, due à l'initiative de M. le docteur Fontoynont, s'est constituée sous sa présidence, à la date du 20 juin 1900 et fonctionne au moyen des cotisations de ses membres et des dons divers qui lui sont adressés.

Elle a pour but :

1° De secourir à Tananarive les enfants métis dans l'indigence;

2° De leur assurer, en cas de maladie, les soins médicaux;

3° De leur faire donner une éducation autant que possible exclusivement professionnelle.

Le nombre des enfants métis habitant Tananarive est de 179, parmi lesquels 40 sont sans ressources; ceux-ci reçoivent chaque mois 20 kilogr. de riz; des vêtements chauds leur sont distribués au moment de la saison fraiche.

Les soins médicaux sont donnés par le docteur Fontoynont; toutes les fois qu'il est nécessaire, les médicaments sont délivrés gratuitement par l'hôpital malgache.

Des sections de la société sont en formation dans les grands centres de la colonie, sur la côte et à Fianarantsoa. Cette œuvre essentiellement philanthropique est appelée à rendre de grands services; elle permettra aux petits métis de se créer des moyens d'existence, leur donnera le goût du travail et les empêchera de devenir, comme on l'a vu trop souvent, des inutiles ou des déclassés.

Cette question des enfants métis mérite d'être étudiée avec le plus grand soin et j'estime qu'en dehors de l'initiative privée, la colonie elle-même a des devoirs à remplir à l'égard de ces enfants issus de parents européens et auxquels il est indispensable de fournir les moyens nécessaires pour acquérir l'instruction leur permettant de se créer plus tard des situations avantageuses et indépendantes.

Maternité de M. le docteur Villette. — En dehors des établissements officiels, il y a lieu enfin de signaler la maternité récemment installée par M. le docteur Villette et ouverte le 7 janvier dernier. Cet établissement

compte 14 lits et a pour spécialité le traitement des femmes enceintes atteintes d'affections blennorrhagiques ou syphilitiques, en vue d'éviter les avortements, les mort-nés et la contamination des enfants nés vivants. Le traitement par le mercure a donné à cet égard les meilleurs résultats et il a été constaté qu'un certain nombre de femmes indigènes ainsi soignées et qui avaient eu antérieurement plusieurs avortements successifs, mettaient au monde des enfants parfaitement viables. L'établissement est donc destiné à rendre les plus grands services, autant en raison de la compétence professionnelle de M. le docteur Villette qu'à cause de sa connaissance approfondie de la langue et des contumes malgaches, acquise par de longues années de séjour à Madagascar.

J'ajouterai que M. le docteur Beigneux, chef du service de santé à Fianarantsoa, a obtenu également les meilleurs résultats à ce point de vue parmi les populations betsileo du sud de l'île.

Publicité, vulgarisation. — Pour compléter et populariser l'œuvre médicale, des articles, accompagnés de gravures et de récits propres à frapper l'imagination des indigènes, sont publiés par le journal en langue malgache « *le Vaovao* » et édités ensuite en petites brochures tirées à un grand nombre d'exemplaires et répandues dans les villes et les campagnes.

Ces publications sont rédigées sous forme de conseils, montrant le danger des différentes maladies, les moyens de les éviter, indiquant les principes généraux d'hygiène et les soins à apporter à l'éducation des enfants pour les rendre vigoureux et forts.

Les fonctionnaires et les médecins indigènes sont chargés d'assurer la diffusion de ces brochures et de les expliquer et commenter dans des kabary qu'ils font chaque dimanche aux populations.

Les principales brochures déjà parues ont été publiées sous les titres suivants : *L'hygiène des femmes enceintes. — Les soins à donner aux enfants : hygiène, nourriture, éducation. — La vaccine et la variole. — Les conséquences de l'alcoolisme. — Les ravages de la syphilis. — Précautions à prendre contre les chiques.*

D'autres publications analogues sont actuellement en préparation. Enfin, toujours dans ce même but de vulgariser les moyens propres à entretenir et à fortifier la race, des cours d'hygiène pratique sont faits à Tananarive aux élèves de l'école normale et de l'école professionnelle.

Destinés plus tard à se répandre dans toutes les provinces comme fonctionnaires ou ouvriers d'art, ces jeunes gens seront à leur tour des éducateurs auprès des populations rurales, et contribueront pour leur part aux progrès de l'hygiène et à l'amélioration de l'indigène comme individu et comme espèce.

III. — Renseignements démographiques.

L'organisation administrative de Madagascar est trop récente encore pour qu'il soit possible de donner les chiffres exacts de mortalité et de natalité dans les différentes provinces, et d'établir ainsi le mouvement général de la population. Mais, faute de ces renseignements complets, on peut, par ceux de la province de Tananarive (Emyrne centrale), où les statis-

tiques ont été régulièrement établies et où les conditions de la vie indigène se rapprochent de la moyenne, se faire une idée de ce que peut être la situation d'ensemble, au moins pour le plateau central.

Population statique. — Au recensement de 1900, la population de la province de Tananarive était de 374.143 habitants, se décomposant de la façon suivante :

Enfants (au-dessous de 15 ans)	Garçons	79.136	161.291
	Filles	82.155	
Adultes	Hommes	81.060	187.764
	Femmes	106.704	
Vieillards (au-dessus de 60 ans)	Hommes	11.313	25.088
	Femmes	13.775	
			374.143

Chez les adultes et les vieillards, le chiffre de la population féminine est plus élevé de 1/5 que celui de la population masculine ; ce fait n'a rien de surprenant en raison du déchet considérable d'hommes qui a été causé par l'insurrection. Chez les enfants, les chiffres sont sensiblement les mêmes, un peu plus élevés cependant chez les filles.

La population par groupes d'âge est la suivante sur 1.000 :

De 0 à 15 ans	431	1.000
De 15 à 60 ans	502	
Au-dessus de 60 ans	67	

En France, ces proportions sont :

De 0 à 15 ans	275	1.000
De 15 à 60 ans	617	
Au-dessus de 60 ans	108	

Le chiffre d'enfants est donc beaucoup plus élevé qu'en France, presque le double ; la population devrait donc suivre la même progression, n'était le chiffre de la mortalité.

Natalité. — Pour 1.000 habitants de tout âge et de tout sexe, la natalité est d'environ 30 °/₀₀ en tenant compte des naissances non enregistrées et 35 °/₀₀ avec les mort-nés. Ces chiffres sont très supérieurs à ceux de la natalité en France, qui n'est que de 26 °/₀₀, et n'a aucune tendance à se relever.

La natalité est un peu plus élevée pour les filles que pour les garçons 1/20 environ.

Mortalité. — La mortalité enregistrée est de 17 °/₀₀ dans la province de Tananarive, 20 °/₀₀ dans la ville ; en tenant compte des décès non déclarés, cette proportion va certainement à 25 °/₀₀ et 30 °/₀₀ avec les mort-nés. En France, elle est de 22,8, par suite l'excès des naissances sur les décès est de 3,2, tandis qu'à Madagascar, malgré le chiffre plus élevé de la mortalité, il est encore de 5 ou 6 °/₀₀.

La statistique de la ville de Tananarive, tenue très régulièrement par les soins du médecin municipal depuis le commencement de l'année 1900, a permis de faire la répartition par âges et par cause de maladie des différents décès.

Du 1er janvier au 1er novembre 1900, c'est-à-dire pendant une période de 10 mois, la mortalité enregistrée a été de 796, se répartissant ainsi :

0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 15 ans	15 à 30 ans	30 à 60 an
172	113	112	78	73

(dont 87 mort-nés)

après 60 ans
248

, ce qui donne, par an et pour 1.000 vivants, les proportions suivantes :

0 à 1 an	1 à 5 ans	5 à 15 ans	15 à 30 ans	30 à 60 ans
5	3	2	2	2

après 60 ans	mortalité générale
6	20 0/00

, proportions qui sont, je le répète, très inférieures à la réalité, surtout en ce qui concerne la mortalité de 0 à 1 an.

Répartition des causes de décès pendant une année. — Les causes de la mortalité peuvent se diviser en deux grands groupes : les maladies inévitables représentant le chiffre fatal de la mortalité et les maladies évitables, dont une bonne hygiène et des secours médicaux judicieux pourraient empêcher l'issue fatale :

Maladies inévitables	Tuberculose		76
	Néoplasmes		28
	Hémorragie cérébrale		10
	Paralysies		9
	Maladies du cœur		50
	Méningites		10
	Morts violentes ou accidentelles		6
	Sénilité		45
	Diverses		34
			268
Maladies évitables ou dont l'issue pourrait ne pas être fatale.	Maladies respiratoires		372
	Mort-nés	120	204
	Syphilis	72	
	Débilité congénitale	12	
	Entérite		60
	Paludisme		60
	Diverses		24
	Fièvre puerpérale		7
	— éruptive		5
			732

Les chiffres précédents montrent que, sur le total de la mortalité, les 3/4 des décès, soit 732 °/₀₀, sont dus à des maladies pouvant être évitées ou guéries; en diminuant cette proportion, et en faisant ainsi une large part aux cas à issue fatable inévitable, on arriverait encore à 500 °/₀₀. Les maladies évitables représentent donc, au minimum, la moitié de la mortalité générale.

Par ordre de gravité, les maladies qui font le plus de ravages et que la population malgache doit surtout apprendre à éviter ou à faire soigner sont :

Les maladies des voies respiratoires (principalement chez les enfants, par défaut de protection contre le froid).

La syphilis héréditaire, la débilité congénitale, la syphilis intra-utérine (mort-nés).

Les affections intestinales (surtout chez les enfants, par suite d'alimentation précoce et défectueuse).

Le paludisme (surtout chez les Hovas qui ont séjourné en dehors de l'Emyrne et qui rentrent dans leurs foyers profondément impaludés).

Les fièvres éruptives et les complications puerpérales viennent ensuite avec les affections diverses et accidentelles auxquelles une population sans hygiène est particulièrement exposée.

Accroissement de la population. — L'excès actuel des naissances sur les décès est de 5 à 6 °/oo d'après les chiffres de la province de Tananarive, soit le double de ce qu'il est en France et à peu près le même qu'en Suisse et en Prusse. Les résultats dans ces conditions seraient peu sensibles; dans 50 ans, la population se serait accrue d'un tiers, et la situation économique n'aurait pas beaucoup changé, l'avenir de la population avec un accroissement de 6 °/oo se traduisant ainsi qu'il suit :

	AUJOURD'HUI	DANS 10 ANS	DANS 50 ANS
Province de Tananarive...	374.143	397.228	504.719
Emyrne	849.247	901.646	1.161.634
Betsileo.....	316.736	336.279	427.277
Madagascar.....	2.500.000	2.654.250	3.372.500

Au contraire, en supposant que la population s'affranchisse des maladies évitables, dont le chiffre, ramené à son minimum, représente encore la moitié de la mortalité générale, le chiffre d'accroissement se trouverait porté à 12 °/oo, soit le même qu'en Russie ou en Angleterre, les plus prolifiques des nations européennes. Dans ces conditions, la population augmenterait du quart en dix ans et doublerait en cinquante.

L'avenir de la population avec un accroissement de 12 °/oo se traduirait ainsi :

	AUJOURD'HUI	DANS 10 ANS	DANS 50 ANS
Province de Tananarive...	347.143	421.510	679.257
Emyrne	849.247	956.762	1.541.008
Betsileo.....	316.736	354.953	575.034
Madagascar.....	2.500.000	2.816.500	4.538.750

Ce résultat doit être obtenu d'autant plus facilement que, dans les calculs ci-dessus, il n'est tenu compte que d'un seul facteur, l'abaissement de la mortalité. Un second facteur, l'augmentation de la natalité, joue un rôle également important et qui deviendra prépondérant lorsque la popu-

lation sera remise des secousses de ces dernières années, que la misère aura disparu des campagnes, que le calme et le confortable se répandront plus rapidement dans les différentes régions, que les causes d'avortement auront diminué avec les maladies vénériennes, et que les Malgaches auront appris à pratiquer l'hygiène et à *bien vivre* dans le sens le plus élevé du mot.

C'est à ce but que doivent tendre les efforts de nos administrateurs, et c'est pour faciliter leur tâche qu'ont été rédigées les présentes *Instructions* et établies les prescriptions de l'arrêté qui y fait suite.

IV. — Réorganisation des services d'assistance et d'hygiène.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour, les ressources en personnel médical que fournit déjà le corps des médecins indigènes de colonisation, enfin, les moyens que donnent une administration régulière et un système d'impôts nettement établi, permettent aujourd'hui d'organiser d'une façon plus complète, sinon encore définitive, les importants services de l'assistance médicale et de l'hygiène publique indigènes.

L'arrêté qui fait suite aux présentes instructions sert de base à cette réorganisation et énonce les règles qui seront observées à l'avenir. A ce titre, il me paraît utile d'analyser les principales dispositions de ce texte et de donner un court aperçu des idées qui l'ont inspiré.

En principe, à Madagascar, l'assistance publique doit avoir recours, non seulement à l'intervention de l'État, mais aussi à l'initiative privée.

On ne peut, en effet, que témoigner de la reconnaissance et des égards à ces œuvres de la bienfaisance privée qui, antérieurement à l'annexion, ont créé et entretenu, aux prix de mille difficultés, des établissements charitables, venant en aide aux infortunes et, en outre, formant de véritables centres d'influence où les indigènes ont pu commencer à entrevoir les bienfaits de la civilisation européenne.

Enfin, tous ceux qui ont visité ces établissements ont pu se rendre compte des soins qui y sont prodigués aux malades, du réconfort moral qu'on s'y attache à joindre à l'assistance physique et des précieux services rendus ainsi à l'œuvre du relèvement social des Malgaches.

A ce titre, et indépendamment du rôle qui peut leur incomber comme représentants de l'assistance médicale officielle, les chefs de province et les autres autorités de la colonie doivent donner aide et appui aux associations de bienfaisance privée pour tout ce qui touche leur œuvre humanitaire, mais en continuant, suivant la règle que j'ai maintes fois rappelée, à pratiquer la plus stricte neutralité au point de vue religieux.

Ce principe posé, et tout en reconnaissant les services qu'ont rendus et que rendront encore les établissements de bienfaisance créés par des associations ou des particuliers, il est incontestable que, dans un pays neuf où les idées de charité et de philanthropie n'ont pas encore pénétré la masse des indigènes, ces œuvres privées d'initiative européenne ne trouveront pas dans la population autochtone un concours suffisant pour leur permettre de subvenir à tous les besoins.

Aussi peut-on dire que, pour les raisons indiquées plus haut, l'action généralisée de l'État est seule à même à Madagascar de résoudre complètement cet important et difficile problème des soins médicaux et de l'assistance à donner aux indigènes.

Pour bien montrer sur quelles bases doit s'opérer la réorganisation de ce service, je rappellerai les inconvénients auxquels a donné lieu le système actuel et, par suite, les améliorations qu'il faut avant tout réaliser.

A cet égard, il y a lieu de signaler surtout :

Le défaut d'uniformité de l'organisation dans les différentes provinces :

L'obligation de soumettre à l'examen de plusieurs services indépendants les questions ayant trait à l'assistance médicale indigène et le retard que l'absence de contact entre ces services apporte à la solution des questions;

La non-gratuité des médicaments, qui, dans les établissements hospitaliers de certaines provinces, était un véritable obstacle au fonctionnement normal de l'assistance indigène;

La difficulté de trouver des médecins indigènes consentant à quitter Tananarive où ils ont leur famille, leurs intérêts et leur clientèle, pour aller exercer gratuitement la médecine dans une province où ils ne possèdent ni attache ni position stable et où ils n'auront d'autre rémunération en perspective que des indemnités variables fixées chaque année par le chef de province;

L'absence de ressources régulières et nettement définies pour assurer le fonctionnement du service. C'est ainsi que, dans certaines localités, le système consistant à mettre à la charge des fokon'olona une partie des dépenses de l'assistance médicale indigène a contribué, par cet impôt immédiat et obligatoire, à diminuer la faveur dont l'institution elle-même jouissait auprès des populations.

Il y a lieu de signaler aussi, comme une lacune importante, l'absence d'une organisation centrale fortement constituée à l'aide de représentants des principaux services intéressés et permettant de donner à l'ensemble de l'institution une impulsion à la fois puissante et uniforme.

Enfin, on doit envisager l'hypothèse, déjà réalisée à la léproserie norvégienne d'Antsirabe, dans laquelle la colonie confierait des pensionnaires aux établissements privés moyennant un prix de journée. Dans ce cas, l'autorité aura le droit d'exercer un contrôle technique et, le cas échéant, administratif, sur la tenue de ces établissements.

D'ailleurs, ce contrôle est de droit sur tous les établissements privés indistinctement, en ce qui concerne l'ordre public, l'observation des règles de l'hygiène et l'exécution des arrêtés sur l'enseignement.

L'arrêté qui fait suite aux présentes instructions réalise les améliorations nécessaires et organise sur de nouvelles bases le service de l'assistance médicale et de l'hygiène publique indigènes.

Ce service comprend :

A Tananarive, un comité central consultatif de l'assistance médicale et de l'hygiène publique indigènes;

Dans les provinces, des commissions régionales qui assureront le fonctionnement de l'assistance médicale au moyen des hôpitaux de province et des établissements privés placés sous leur contrôle technique. Ces com-

missions examineront, en outre, toutes les questions sanitaires et d'hygiène intéressant la province, prépareront et surveilleront le budget spécial créé pour ce service, etc.

Les malades indigents, les femmes enceintes, les enfants abandonnés, les infirmes et les vieillards sans ressources, seront soignés et recueillis, soit dans les hôpitaux de la province, soit dans les établissements privés avec lesquels des contrats auront été passés par la Colonie.

Des ressources régulières et susceptibles de prévision sont attribuées au service de l'assistance médicale indigène par la création d'un budget spécial, autonome pour chaque province, alimenté comme l'indique l'arrêté ci-après.

Les médecins indigènes de colonisation qui constituent aujourd'hui un corps bien défini, assureront, sous le contrôle des médecins militaires, le service des hôpitaux et des différentes formations sanitaires des provinces, feront des tournées dans les villages, donneront des conseils et des consultations gratuites aux habitants et vulgariseront, par des conférences faites aux fonctionnaires indigènes, les principes généraux de l'hygiène et les règles élémentaires de la médecine domestique.

Enfin, en terminant ces instructions, je signale de nouveau et d'une manière toute spéciale aux administrateurs l'importance que j'attache aux soins à donner à l'enfance.

Les statistiques qui précèdent montrent que cette question est intimement liée à celle de l'accroissement de la population et, par suite, à l'avenir immédiat de la colonie. Actuellement, les décès infantiles entre 1 et 5 ans atteignent le chiffre de 40 % de la mortalité générale.

Cette proportion énorme et tout à fait inadmissible tient à ce que les enfants malgaches sont mal soignés, insuffisamment vêtus et mis beaucoup trop tôt à une nourriture autre que le lait.

Il faut à tout prix modifier ces fâcheuses habitudes. Les administrateurs devront y tenir la main et, au cours des visites qu'ils feront eux-mêmes ou qu'ils feront faire fréquemment dans les villages, aucune occasion ne sera négligée de montrer aux habitants les dangers de l'incurie qu'ils ont apportée jusqu'à ce jour à l'éducation de leurs enfants. Les administrateurs feront procéder aussi à des distributions de vêtements chauds, d'un modèle conforme à celui dont je leur fais envoyer le type et qui a été confectionné conformément aux indications du service de santé. Ils feront aussi lire et commenter dans les écoles et sur les marchés les brochures malgaches dont il a été question plus haut et principalement celles intitulées : *Les soins à donner aux enfants* et *l'Hygiène des femmes enceintes.*

D'autre part, ils accorderont des récompenses et des encouragements aux pères, aux mères surtout dont les enfants sont les mieux soignés. En outre, les médecins indigènes de colonisation seront prévenus que l'avancement sera avant tout donné à ceux qui justifieront, dans leur ressort médical, de la moindre mortalité infantile jointe à la plus grande natalité.

Enfin, il est du devoir de tous de s'attacher à faire naître et à développer chez les indigènes les idées d'assistance et de charité sociales, restées inconnues d'eux jusqu'à ce jour.

Lorsque, les ayant comprises, ils les mettront en pratique, lorsqu'ils

s'associeront aux œuvres de la bienfaisance publique ou privée ou en prendront d'eux-mêmes l'initiative, un grand pas aura été fait dans l'œuvre humanitaire dont nous poursuivons l'accomplissement.

Pour mener cette œuvre à bien, le gouvernement de la colonie sait qu'il peut compter sur le zèle et le dévouement des administrateurs, des officiers et des fonctionnaires et aussi sur le concours du personnel des établissements privés, qui a donné déjà tant de preuves de sa sollicitude pour les misères des indigènes.

D'ailleurs, la tâche à accomplir est considérable et, comme on l'a dit avec juste raison lors du dernier Congrès international d'Assistance publique et de Bienfaisance privée à l'Exposition de 1900 : « En matière de bienfaisance et de charité, nous ne serons jamais ni trop nombreux, ni trop unis ».

Enfin, en dehors de ces considérations de philanthropie pure, nous ne devons pas oublier que, dans la situation où nous avons trouvé et où se trouvent encore — malgré nos efforts ininterrompus depuis quatre ans — les populations de la Grande Ile, les questions d'assistance médicale et d'hygiène publique touchent de près aux intérêts immédiats et à l'avenir économique de Madagascar.

En leur attribuant le caractère vital qu'elles ont en réalité, en les traitant avec méthode et sollicitude et en ayant à cœur le succès des institutions qu'elles comportent, nous préparerons le repeuplement de l'île, dans des conditions peut-être aussi avantageuses qu'à Java, dont je citais plus haut l'exemple, et nous assurerons ainsi, dans un avenir assez rapproché, la mise en valeur complète et la prospérité définitive de la colonie.

Déjà, pendant ces quatre dernières années, et grâce aux efforts de tous, Madagascar, avec son Institut Pasteur, son école de médecine, ses hôpitaux indigènes, ses léproseries et son service des soins et de secours donnés aux habitants, a pris, au point de vue de l'assistance publique, la tête de nos colonies.

Mais ces progrès ne me satisfont point encore, et si des résultats importants ont été obtenus, il reste encore beaucoup à faire et je désire que le service de l'assistance publique de notre colonie soit organisé avec un véritable luxe.

Nos administrateurs doivent être bien persuadés que nulles dépenses ne serviront plus efficacement la cause de l'humanité, en même temps que celle de l'influence et de la colonisation française à Madagascar.

Tananarive, le 10 mars 1901.

Le Général commandant en chef du Corps d'occupation et Gouverneur général de Madagascar et dépendances,

GALLIENI.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *Le budget de la guerre.* — La Chambre des Communes a repris ses séances le 18 avril. C'était une solennelle journée, impatiemment attendue des uns, terriblement redoutée des autres. Sir Michael Hicks Beach, chancelier de l'Échiquier, devait présenter sa note à payer, sa *douloureuse*, et expliquer par quels procédés il comptait boucher le trou d'un milliard et demi que la guerre sud-africaine a ouvert dans le budget anglais.

Sir Michael Hicks Beach a donc développé ses plans devant une assemblée au grand complet. Les mesures qu'il propose peuvent se résumer en trois points : augmentation de l'*income-tax* et création de nouveaux impôts ; suspension de l'amortissement de la dette ; émission d'un emprunt en Consolidés de 1 milliard 500 millions.

L'*income-tax* sera augmentée de 20 centimes par 25 francs. Elle atteindra donc 1 fr. 45 par livre sterling, soit 5 fr. 80 par 100 francs. L'accroissement de ressources sera d'environ 100 millions de francs.

Le sucre sera frappé de 5 centimes par livre anglaise ou — pour parler comme sir Michael Hicks Beach — d'une façon exacte, de 4 shillings 2 pence (5 fr. 20) par hundredweight (environ 50 kilos) sur les sucres raffinés ; de 2 shillings (2 fr. 50) par hundredweight sur les sucres non raffinés, les mélasses et les sirops ; de 1 shilling 8 pence (2 fr. 05) sur les glucoses.

Les charbons vendus hors d'Angleterre payeront 1 fr. 25 par tonne à la sortie.

Ni le tabac, ni le café, ni les vins et alcools ne seront imposés.

Les nouveaux impôts rapporteront, d'après les évaluations, 275 millions de francs, de sorte que les recettes se chiffreraient par 3 milliards 581 millions, alors que les dépenses totales dépasseront ce chiffre d'un milliard cent millions.

Le chancelier propose d'emprunter non seulement cette somme, mais 400 millions de plus, la guerre n'étant pas terminée et le Transvaal et l'Orange « étant réduits à un état voisin de la ruine », de telle

sorte qu'on ne peut rien leur demander tant qu'une longue période ne se sera pas écoulée après le rétablissement de la paix.

Je ne crois pas, a-t-il dit, qu'on puisse continuer à dire que cette guerre sud-africaine est une petite guerre. (Applaudissements de l'opposition.) Comme coût, c'est une grande guerre. Je puis vous dire ce qu'elle a coûté jusqu'ici : 153 millions de livres (3 milliards 825 millions de francs). C'est le double de la guerre de Crimée, et lorsque je regarde la guerre péninsulaire, je vois que les deux années 1813 et 1814, qui furent les deux plus coûteuses, ne coûtèrent que 144.780.000 livres sterling. Elles ont coûté moins que les guerres du Sud de l'Afrique et de la Chine.

Je pense, en conséquence, que nous ne pouvons pas continuer à contracter des emprunts temporaires, et c'est pourquoi je demande au comité la permission de pouvoir contracter un emprunt sur les Consolidés.

Cet exposé a été accueilli par les applaudissements unanimes de la Chambre ; mais ces applaudissements étaient loin d'avoir tous le même sens. Si les conservateurs entendaient, par leur approbation, féliciter le chancelier de l'Échiquier de son courage et de sa franchise, les libéraux soulignaient par leurs acclamations ironiques la faillite de la politique de leurs adversaires. Sir William Harcourt, résumant les critiques de l'opposition, a appelé ce budget « un chapitre dans la désastreuse histoire des finances conservatrices ». C'est en effet là ce qui fait la gravité de la situation. « Il ne s'agit pas seulement, comme le constate très bien le *Temps*, d'un exercice ou de deux, ou d'un état passager créé par la guerre : il s'agit d'une tendance constante qui est à l'œuvre depuis des années et qui, de concert avec quelques néfastes principes, mis ou remis en honneur par la politique impérialiste, est en train d'arracher à l'Angleterre les éléments essentiels de sa prospérité et de sa gloire ».

Les projets du gouvernement ont été jusqu'à présent votés par la majorité, mais les commentaires de la presse ne sont pas très satisfaisants. Les organes conservateurs ont eux-mêmes montré quelque embarras.

Le *Standard*, laissant percer son appréhension de la façon dont l'opposition pourrait tourner à son profit le budget de la guerre, a cru devoir prêcher en quelque sorte les circonstances atténuantes :

L'extension et la consolidation de l'Empire britannique constituent, disait-il, un profit dont jouiront d'autres générations que la nôtre, et il n'y a aucune raison, au point de vue de l'équité, comme au point de vue du sens commun, pour que nos descendants ne partagent pas avec nous les frais de l'opération. La population a supporté patiemment un poids très lourd d'impôts ; mais il serait imprudent de la surcharger indéfiniment.

Le *Daily Mail* a critiqué le gouvernement de n'avoir pas, dans le

projet de taxe sur les sucres, donné des avantages spéciaux aux colonies britanniques.

D'autres journaux conservateurs font la même critique. Ils déclarent que depuis longtemps les colonies des Antilles ont souffert terriblement du système de primes accordées par les nations étrangères et que le projet de sir Michael Hicks-Beach ne fait absolument rien pour corriger cet état de choses. On avait espéré que les sucres coloniaux seraient admis sans impôt et que les sucres étrangers auraient été frappés d'une taxe proportionnelle au montant de leur prime.

Les journaux libéraux déclarent franchement que le budget leur fournit les meilleurs moyens de propagande que le parti libéral ait eus depuis vingt ans.

Le *Daily News* signale ce fait que, dans une récente réunion, toutes les chambres de commerce de la Grande-Bretagne, sans exception, ont protesté contre l'idée d'une taxe d'exportation sur le charbon. Dans tout le Sud du pays de Galles, plusieurs mines seront forcées de fermer et des milliers d'ouvriers se trouveront sans travail. Il est certain que le premier résultat du projet sera, lors des prochaines élections à Monmouth, dont le siège est actuellement vacant, de faire élire le candidat libéral.

Plusieurs journaux déclarent que l'opposition à la taxe du charbon sera tellement forte, que le gouvernement sera en définitive forcé de l'abandonner.

Enfin le *Manchester Guardian*, qui a une grande influence dans les centres économiques, résume ainsi la situation avec une sévérité attristée :

Nous payons des taxes de guerre, mais ces taxes servent à subvenir aux dépenses ordinaires, lesquelles ont été considérablement augmentées, et non pas à payer les frais de la guerre qui ne sont couverts à peu près que par voie d'emprunt. De telle sorte que ces taxes ne disparaîtront pas même si la guerre finit et si, chose impossible, nous n'avions ni corps de police à entretenir ensuite, ni sommes à avancer pour la remise en culture du pays.

Autre illusion : le Transvaal ne contribuera pour rien aux frais. Sans doute il faut espérer que les mines seront lourdement taxées lorsqu'elles reprendront leur activité, mais c'est là une question de politique sud-africaine et il est fort possible que ceux qui nous ont engagés dans cette triste aventure, tripotent cette politique de façon à fausser l'expression du sentiment public.

Nous n'avons même pas la satisfaction de payer pour une guerre qui empêche la vaste conspiration hollandaise contre l'Empire, car M. Chamberlain a publié les lettres échangées entre les chefs afrikanders et les présidents des deux Républiques et elles détruisent absolument cette idée; même pas de payer pour libérer les Uitlanders, car tous, sauf les nôtres,

ont pris les armes contre nous. Et c'est sans aucun motif raisonnable que nous sommes amenés à payer des sommes qui menacent le crédit national plus sérieusement qu'il ne l'a été depuis Waterloo.

Allemagne. — *Le Prince Impérial d'Allemagne à Vienne.* — Lorsque le fils de Guillaume II célébra il y a quelques mois sa majorité, l'Empereur d'Autriche vint en personne assister aux fêtes données à Berlin. Le Kronprinz s'est à son tour rendu à Vienne pour remercier François-Joseph de la marque d'amitié qu'il avait donnée à la maison de Hohenzollern. Ce voyage avait naturellement un caractère plus familial que politique. Cependant, aussi bien en Allemagne qu'en Autriche, on y a attaché un peu plus d'importance qu'à un ordinaire déplacement princier.

Les journaux autrichiens en particulier ont consacré des articles à cet événement, d'abord pour souhaiter la bienvenue au prince allemand, puis pour souligner ce que son arrivée à Vienne a de favorable au point de vue des rapports entre les deux empires alliés. Quant aux Allemands, c'est dans le même ordre d'idées qu'ils se sont occupés de ce voyage, en y apportant, en plus, un sentiment qui procède de leur loyalisme à l'égard de la famille impériale et de l'intérêt qu'ils portent à l'héritier présomptif; car c'est la première fois que le jeune prince préside personnellement à un acte international, après avoir fait ses débuts, en compagnie de son père, aux funérailles de la reine Victoria.

Les rapports russo-allemands. — Revenant sur la question des rapports de la Russie avec l'Allemagne, le *Nouvelliste de Hambourg* a publié, le 20 avril, cet intéressant article :

La *Rossya* de Saint-Pétersbourg a publié ces jours derniers un article exposant que, quoi qu'on ait pu dire des bonnes relations entre la Russie et l'Allemagne, la Russie sait fort bien contre qui a été faite la Triple Alliance et qu'en conséquence elle serait autorisée à considérer comme une menace dirigée contre elle-même tout accroissement des forces de la Triplice. Il est juste de constater que le traité d'alliance austro-allemand a été publié en 1888 dans le *Reichsanzeiger* et qu'il en ressort clairement que ce traité est dirigé, il est vrai, contre la Russie, mais seulement dans un sens défini. L'article 1er porte, en effet, ceci : « Dans le cas seulement où, contre toute attente et contre le désir sincère des deux hautes parties contractantes, l'un des deux empires serait attaqué par la Russie, les deux parties contractantes doivent se prêter main-forte avec toutes les ressources militaires qu'elles ont à leur disposition et ne conclure la paix qu'ensemble et d'un commun accord. » En dehors de cette disposition, l'alliance ne contient aucun article qui vise la Russie, et la mise en mouvement de cette alliance ne dépend que de cette puissance. Quant au traité accessoire conclu avec l'Italie, il ne contient aucune disposition ayant trait à la Russie. La *Rossya* a donc tout à fait tort de considérer l'accroissement des forces militaires de la Triple Alliance comme un danger

pour la Russie, étant donné d'ailleurs qu'en ce moment plus que jamais la Triple Alliance n'existe guère que sur le papier.

France. — *Les Fêtes de Toulon.* — Les fêtes franco-italiennes de Toulon ont eu lieu suivant le programme fixé. Le duc de Gênes et les officiers et marins italiens, venus pour saluer le Président de la République à l'occasion de son voyage dans le midi de la France, ont été reçus aussi cordialement qu'ils pouvaient le souhaiter, et nos hôtes sont repartis enchantés de l'accueil qui leur avait été fait. Le malaise qu'avait un instant créé le brusque départ de la flotte russe quittant les eaux françaises au moment de l'arrivée de la flotte italienne, a été dissipé par le retour non moins soudain des navires russes à Villefranche et la cordiale entrevue du Président de la République et de l'amiral Birileff. L'incident s'est ainsi trouvé réduit heureusement aux proportions infimes d'un léger malentendu diplomatique. Tout est donc bien qui finit bien, c'est ce qu'a constaté la généralité de notre presse.

Les paroles échangées entre le président de la République et le duc de Gênes ont très cordialement marqué la sympathie actuelle des relations franco-italiennes. Certes, il ne faudrait pas y voir l'indice d'un changement radical de la politique extérieure de l'Italie. La Triplice reste ce qu'elle est et l'Italie ne songe nullement à se séparer de ses puissants alliés. Les journaux italiens les mieux qualifiés pour refléter les sentiments de la cour du Quirinal et de ses ministres ont pris soin de nous prémunir contre toute fausse appréciation, mais ils se sont attachés également à affirmer le désir qu'a l'Italie d'un rapprochement financier, économique et commercial avec la France, rapprochement où elle entrevoit pour elle de nombreux avantages.

En Allemagne, la *Gazette de Voss*, se faisant l'écho de l'opinion officielle, envisage les choses très favorablement sous ce même point de vue :

Les fêtes de Toulon, dit-elle, ne sont qu'un indice de l'amélioration des relations entre la France et l'Italie, amélioration qui répond au rapprochement économique. Et ce fait ne peut pas être plus désagréable à l'Allemagne que ne l'a été le rapprochement austro-russe. La Triple-Alliance n'a pas en effet pour but de fomenter l'hostilité de ses membres à l'égard des autres États, mais de favoriser et de garantir tout ce qui est de nature à aider au maintien de la paix.

Les commentaires des journaux russes ont été non moins favorables.

Le *Novoié Vrémia* écrit qu'il est bien éloigné de songer à voir dans les fêtes de Toulon le premier pas vers la conclusion d'une alliance franco-italienne ou la cessation de la Triple Alliance, mais

que même une simple amitié entre l'Italie et la France produira des modifications dans les combinaisons des puissances européennes. Si l'Italie consent à la prolongation de la Triple Alliance, elle introduira en tous cas des modifications dans le texte du traité d'alliance, devenues nécessaires par suite de son amitié pour la France.

Le journal ajoute que la Russie a tout lieu de se réjouir des fêtes de Toulon, car le rétablissement des relations cordiales entre la France et l'Italie est un nouveau gage de la paix. Or, travailler et maintenir la paix est le but principal de la politique russe.

Les *Novosti* voient dans les fêtes de Toulon une manifestation pacifique dont il convient de se réjouir, surtout parce qu'une des puissances qui ont pris part à cette manifestation appartient à la Triple Alliance, laquelle assurément ne poursuit aucun but belliqueux, mais protège et maintient la paix par des moyens qui ne sont pas moins accablants qu'une guerre.

Sans considérer les solennités de Toulon comme un premier pas vers la conclusion de l'alliance franco-italienne, le *Nouveau Temps* les proclame un heureux événement pour la Russie surtout, car, grâce à leur concordance avec l'entrevue de Villefranche, elles constituent une nouvelle garantie de la paix qui est le principal but de la politique russe.

Le Voyage de M. Delcassé en Russie. — Le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, est parti le 20 avril pour Saint-Pétersbourg. De ce voyage officiel, les journaux ont donné les explications les plus diverses et aussi les plus fantaisistes.

Le *Figaro*, de son côté, a voulu en fournir l'interprétation officieuse suivante :

> En Europe, la question macédonienne, toujours vivante, inquiète de nouveau les puissances, qui, résolues à assurer aux chrétiens ottomans le bénéfice intégral des clauses du traité de Berlin, estiment cependant que la violence servirait mal leurs intérêts et menacerait le repos du continent. En Asie, la crise touche à son terme; mais le travail lent et délicat qui transformera pacifiquement la Chine exige de ceux qui vont s'y consacrer une sévère unité d'action. Sur d'autres points enfin, où ni la Russie ni la France ne sont directement engagées, la situation est d'une gravité trop grande et d'une portée trop générale pour qu'elles s'en désintéressent et négligent de préciser, en face des éventualités possibles, leur attitude commune.

Il n'est que sage, semble-t-il, d'attendre les événements pour se prononcer sur ce sujet d'une façon sérieuse et en toute connaissance de cause.

II. — AFRIQUE

Touat. — On a reçu du gouvernement général de l'Algérie des nouvelles du général Servière et du général Risbourg. Elles sont considérées comme très satisfaisantes.

Aux environs du 8 avril, le général Risbourg suivait la route d'Oran, où il doit arriver ces jours-ci. D'un autre côté, le général Servière ayant terminé son inspection du Touat, regagnait également le nord en remontant l'oued Saoura et l'oued Zousfana. Il faisait savoir qu'il comptait être à Alger vers le 15 mai. Il remettra alors son rapport au gouverneur général et fera toutes les propositions utiles, qui comprendront sans doute un certain nombre de décorations à accorder.

Le général mande en outre que les blessés de Timmimoun et de Charouin sont guéris ou en voie de guérison. L'état de santé des troupes est excellent.

Soudan français. — La cause de l'expansion coloniale française vient de faire une grande perte en la personne de Mgr Hacquart, des Pères Blancs, vicaire apostolique du Sahara et du Soudan, décédé à Ségou à l'âge de 41 ans, au moment où il allait fonder une mission nouvelle dans le pays de Zinder.

Après avoir professé successivement aux collèges Saint-Louis de Carthage et Saint-Charles de Tunis, Mgr Hacquart fut envoyé en 1890 à Ouargla où il sut, par son habileté et sa connaisance des indigènes, établir avec les tribus du Sahara des relations dont il s'efforça de faire profiter notre influence parmi les Touareg. Il accompagna M. Bernard d'Attanoux dans son voyage chez les Touareg du Nord et il fut en 1896 l'un des meilleurs lieutenants de Hourst, dans sa mémorable exploration du Niger. Sa brillante participation à cette expédition lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Deux ans après il était préconisé évêque à 38 ans.

Afrique orientale. — *Côte des Somalis.* — Les travaux du lazaret de l'île Maskali, à la côte des Somalis, viennent d'être terminés et ce lazaret est désormais prêt à fonctionner. Il comprend un bâtiment très spacieux destiné à hospitaliser les malades ; une maison d'habitation pour le médecin ; un dortoir pour les infirmiers ; une pharmacie, une salle de douches et une étuve à désinfecter. Son utilité sera des plus appréciables. Placé en effet à l'entrée de la mer Rouge, sur la route des Indes, il constitue un avant-poste de notre ligne de défense sanitaire contre les épidémies qui, prenant naissance dans l'Extrême-Orient, peuvent menacer les contrées européennes.

Madagascar. — Le service des douanes vient de fournir les résultats définitifs du commerce de l'île pour l'année 1900. Les résultats sont encore supérieurs à ceux prévus et témoignent des progrès constants du mouvement économique de l'île.

Les importations totales pour l'année 1900 représentent une valeur de 39.895.897 francs, contre 27.916.614 francs en 1899, d'où, pour 1900, une différence en plus de 11.979.283 francs.

Les exportations de l'année 1900 s'élèvent à 10.741.176 francs, contre 8.046.408 francs en 1899, soit, pour 1900, une augmentation de 2.694.768 francs.

En résumé, le commerce total de Madagascar s'est élevé pour 1900 à 50.637.073 francs, contre 35.963.022 francs en 1899, soit une différence en plus de 14.674.051 francs.

Le port de Tamatave conserve toujours la première place avec 17 millions 1/2 pour le commerce total. Majunga vient ensuite avec 10 millions environ.

Ces excellents résultats montrent bien les progrès incessants du mouvement commercial depuis cinq ans. En 1896, ce mouvement ne s'élevait qu'à 17 millions au total. La grande majorité des importations comprend des marchandises françaises, surtout des toiles de Rouen, du nord et de l'est de la France. Les exportations sont surtout représentées par l'or en poudre ou en lingot, le crin végétal, le caoutchouc et la gomme copal, les peaux et les bœufs.

Les plantations augmentent de plus en plus sur la côte Est; elles ont surtout pris un grand développement dans le district de Mahanoro, où l'on trouve plus de 40 concessions en culture ou en rapport. On signale notamment les plantations de vanille, caoutchouc et cacao de M. Giroust et de MM. Laborde et Campan. Ces résultats montrent que l'effort de la colonisation se porte surtout vers les côtes et notamment vers la côte Est.

Transvaal. — Le bruit courait ces jours derniers que des négociations étaient de nouveau entamées entre les principaux belligérants, c'est-à-dire entre les deux commandants en chef, le général Kitchener et le général Botha. En somme, aucune communication officielle n'est venue jusqu'à présent confirmer ou infirmer cette information, assez surprenante à première vue; mais on doit noter que l'opinion publique anglaise lui a fait un accueil complaisant qui révélait la lassitude des esprits.

Aujourd'hui, on commente dans le même sens la nouvelle, pleinement officielle celle-là, et tout à fait inattendue, du congé de trois mois qui vient d'être accordé à sir Alfred Milner, haut commissaire près le gouvernement du Cap et gouverneur désigné des deux républiques prétendues conquises et si hâtivement annexées. Or,

sir A. Milner, sans parler de moindres griefs, est considéré dans toute l'Afrique du Sud, parmi les Afrikanders du Cap aussi bien que parmi les Boers du Transvaal et de l'Orange, comme le bras droit de M. Chamberlain, comme étant, après lui, sinon avant, l'instigateur acharné de cette guerre; aussi est-il profondément détesté de tous les colons d'origine hollandaise, qui forment la très grande majorité de la population blanche sud-africaine.

En tout état de cause, le choix de sir Alfred Milner pour gouverner les deux républiques annexées avait un caractère de provocation indéniable et semblait être, de parti pris, un défi aux sentiments ou, pour mieux dire, aux justes ressentiments des vaincus. Même en Angleterre, cette désignation avait été défavorablement jugée, et des hommes politiques non suspects de condescendance à l'égard des Boers ou des Afrikanders tenaient cette nomination pour une lourde faute, qui ne pouvait qu'exaspérer la résistance et la prolonger indéfiniment.

Ces diverses considérations permettent de rapprocher le congé de sir A. Milner des bruits qui ont couru touchant la reprise des négociations pour la paix, et l'on a lieu de croire que le gouvernement anglais, par cette mesure, qui est pour le moment provisoire mais qui peut devenir définitive, a voulu, en vue des négociations, ou déjà reprises ou éventuelles, débarrasser la route d'un obstacle d'autant plus malencontreux qu'il a peut-être été pour quelque chose dans l'échec des tentatives précédentes.

III. — ASIE

Chine. — *La question de l'indemnité chinoise.* — Le communiqué péremptoire du *Messager du Gouvernement* de Saint-Pétersbourg ayant clos pour le moment la question de la Mandchourie, on ne s'occupe plus maintenant que de la question de l'indemnité chinoise. Aucune information officielle ne nous a encore fixés sur le montant des réclamations des puissances, mais les journaux anglais ne s'en livrent pas moins aux commentaires les plus malveillants. Ils reprochent à l'Allemagne et à la France leur avarice et à la Russie surtout son âpreté révoltante.

M. Robert de Caix écrit à ce sujet très justement dans le *Journal des Débats* :

Il faudrait cependant regarder les choses d'un peu près avant de dénoncer le voisin, sur des indications qui sont d'ailleurs jusqu'ici hypothétiques. L'Allemagne est évidemment en droit de demander beaucoup, parce qu'elle a transporté plus de troupes qu'aucune autre puissance, — 15.000 hommes entièrement expédiés d'Europe. La Russie doit s'indemniser de dégâts formidables faits au chemin de fer

transmandchourien. C'est pour une raison semblable que la Belgique présente, elle aussi, à l'addition un chapitre très respectable : près de 150 millions de francs. Elle a une grosse part à la construction du chemin de fer de Pékin à Han-kéou, fort malmené par les Boxeurs. Et il est probable que, si les travaux des chemins de fer concédés aux Anglais étaient aussi avancés que ceux des Belges, ils présenteraient des réclamations que leurs journaux appuieraient pompeusement au lieu de sursauter en apprenant quelles sont celles de leurs concurrents. Quant à la France, elle a droit à tous égards à une sérieuse indemnité. Après l'Allemagne, c'est elle qui a envoyé le plus de soldats dans le Tchili — de 14.000 à 15.000; — elle prend une grosse part aux entreprises saccagées par les Boxeurs, et, enfin, elle a encore une autre cause de réclamations, que les étrangers oublient trop volontiers : c'est son protectorat catholique. C'est une fonction qu'elle doit tenir à remplir. Il n'y a donc pas à s'étonner, comme le faisait un correspondant de Washington qui semblait trouver étrange que « la France ne se contentât pas de soutenir des revendications d'un caractère nettement national ». En dehors de ses nationaux, elle doit soutenir, sans distinction de nationalité, les missions catholiques. Cela ne peut manquer d'allonger la liste des indemnités qu'elle demande.

Les journaux anglais auraient dû se dire tout cela avant de dauber sur l'Allemagne, la Russie et la France, qui demandent plus que le Japon, l'Angleterre et les États-Unis, dont les soldats ont eu à venir de moins loin, ont été moins nombreux, parfois jusqu'à ne présenter qu'un effectif dérisoire. Il est évident que les puissances qui ont subi le moins de pertes ou consenti le moins de sacrifices doivent trouver les demandes des autres exorbitantes, tendre à confondre toutes les indemnités dans une addition collective aussi réduite que possible. Mais l'intérêt et le droit de celles qu'elles visent sont différents. La France, en particulier, ne saurait consentir à ce que ses protégés ne soient pas indemnisés, ni à ce que la demande d'indemnité soit présentée à la Chine de manière que l'on paraisse ignorer, passer sous silence son protectorat catholique. On peut à cet égard nous tendre, dans la procédure diplomatique, des pièges très perfides. Nous croyons savoir d'ailleurs que les instructions les plus formelles ont été données sur ce point à notre représentant à Pékin.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

L'industrie charbonnière du Monde. — Voici le tableau de la production charbonnière annuelle du monde :

Angleterre	224.000.000	tonnes.
États-Unis	230.250.000	—
Allemagne	135.800.000	—
France	31.000.000	—
Belgique	22.500.000	—
Russie	12.000.000	—
Autriche-Hongrie	37.500.000	—
Japon	6.700.000	—
Chine	2.500.000	—

Quant aux colonies anglaises et à leurs dépendances, elles donnent :

Indes anglaises	5.000.000	tonnes.
Canada	4.000.000	—
Nouvelle-Galles du Sud	4.500.000	—
Victoria, Tasmanie, Queensland et Nouvelle-Zélande	2.000.000	—
Colonie du Cap, Natal et Transvaal	2.000.000	—

Le concurrent le plus redoutable de l'Angleterre est donc l'Amérique, qui semble avoir dépassé la Grande-Bretagne.

En 1899, un tiers de la fourniture des charbons revenait à l'Angleterre, un tiers aux États-Unis et l'Allemagne intervenait pour plus d'un sixième. Le reste était fourni en grande partie par l'Autriche-Hongrie, la France et la Belgique.

II. — EUROPE

Le mouvement des ports [1]. — Au point de vue de l'accroissement du tonnage total de 1870 à 1899, voici le rang qu'occupent les grands ports européens avec le chiffre de l'augmentation réalisée pendant cette période :

1° Hambourg	6.386.161	tonneaux.
2° Anvers	5.510.242	—
3° Londres	5.348.584	—

[1] *Journal des Chambres de commerce*, 10 avril.

4° Rotterdam	5.296.724	tonneaux.
5° Marseille	2.899.168	—
6° Liverpool	2.735.254	—
7° Brême	1.746.659	—
8° Amsterdam	1.407.391	—
9° Le Havre	968.399	—
10° Dunkerque	954.105	—
11° Bordeaux	460.663	—

D'autre part, la progression du tonnage moyen de 1870 à 1899 donne pour les mêmes ports le classement suivant :

1° Liverpool	1.065	tonneaux.
2° Anvers	981	—
3° Marseille	633	—
4° Amsterdam	581	—
5° Rotterdam	572	—
6° Dunkerque	530	—
7° Le Havre	514	—
8° Londres	481	—
9° Brême	362	—
10° Bordeaux	355	—
11° Hambourg	247	—

De 1890 à 1899, les nations maritimes européennes ont gagné :

Angleterre	23.499.000	tonnes.
Italie	22.366.000	—
Portugal	7.340.000	—
Hollande	6.487.000	—
Allemagne	6.430.000	—
Russie	5.400.000	—
Suède	4.607 000	—
France	4.597.000	—
Belgique	3.537 000	—
Danemark	3.183.000	—
Norvège	1.022.000	—
Espagne	981.000	—

Les progrès du port de Gênes sont également très significatifs. De 2 millions et demi de tonnes en 1870, le mouvement de ce port, entrées et sorties réunies, est passé en 1899 à 8 millions de tonnes.

III. — AFRIQUE

Protectorat anglais de la côte des Somalis [1]. — *Situation générale du commerce en* 1899. — La plus grande partie du commerce du Protectorat consiste dans l'importation de shirtings gris, de soies, de

[1] *Mouvement géographique de Bruxelles.*

céréales et de dattes, et dans l'exportation de peaux, de gommes et de bestiaux.

L'année a été principalement marquée par l'augmentation du commerce d'importation de Zeïla, surtout en shirting gris d'Amérique et en soies, et par la demande toujours plus forte du riz, qui constitue l'article principal d'alimentation. Comme on l'a remarqué l'année dernière, la grande part des importations de Zeïla est dirigée vers le Harrar, et l'on constate avec satisfaction que le commerce avec le Harrar fait de continuels progrès.

La diminution des exportations est due, comme on l'a déjà signalé, au ralentissement du commerce du café.

Le commerce du Protectorat a été atteint, pendant cette année 1899, par le concours de diverses circonstances fâcheuses. Des troubles, qui avaient éclaté l'année précédente, se sont prolongés dans l'est du Protectorat, paralysant le commerce avec le Dolbahanta et l'est de l'Ogaden, et par suite arrêtant l'expansion vers l'Ogaden occidental. Le pays a souffert de la sécheresse pendant la première partie de l'année, et ensuite de violentes pluies, qui ont causé la perte de bestiaux. Le marché a été faible pour le principal article d'exportation de Zeïla. La persistance de la peste et de la famine dans l'Inde a été funeste au commerce en général ; l'invasion de la peste à Aden vers la fin de l'année, ainsi que l'interruption qui en est résultée dans les affaires, ont porté une sérieuse atteinte au commerce entre ce port et la côte des Somalis.

Guinée française. — *Le budget local pour* 1901. — Le budget local de la Guinée française s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 6.895.000. Dans ce chiffre, le budget ordinaire figure pour 2.895.000 fr. et le budget extraordinaire pour 4 millions.

Parmi les principales recettes du budget ordinaire, l'impôt de capitation figure pour 1.500.000 fr. ; les droits de douane à l'exportation pour 530.000 fr. ; les droits d'importation pour 10.000 fr. seulement. Les taxes de consommation sont, après l'impôt de capitation, la principale source de revenus ; on estime qu'elles produiront, en 1901.645.000 fr. ; les autres recettes ne méritent aucune mention spéciale. Ce sont les dépenses d'administration proprement dite et les travaux publics qui absorbent la majeure partie des ressources de la colonie. Il est prévu pour l'administration, au budget ordinaire, des crédits s'élevant à un total de 1.112.843 fr. Pour les travaux publics, il est prévu des crédits s'élevant à 1.113.705 fr. C'est un chiffre relativement considérable, eu égard au chiffre du budget, d'autant plus que, dans cette somme, ne sont pas comprises les dépenses de construction du chemin de fer, qui constituent le budget extraordinaire.

Parmi les travaux les plus intéressants à continuer ou à entreprendre cette année, nous citerons la construction de deux nouveaux pavillons à l'hôpital de Conakry (110.000 fr.), l'amenée et la distribution d'eau à Conakry, pour laquelle il est prévu une première annuité de 700.000 fr. Enfin, l'annuité pour l'amortissement de l'emprunt que la colonie a contracté en 1899, à la Caisse des dépôts et consignations, figure pour 430.000 fr. en tête de la section des dépenses.

Les recettes évaluées et les dépenses effectuées du fait dé la construction du chemin de fer forment le budget extraordinaire de la colonie; le montant de ce budget s'élève à 4 millions de francs pour 1901. Les recettes seront fournies par la réalisation d'une partie de l'emprunt ; aucune remarque n'est donc nécessaire. Quant aux dépenses, elles se divisent naturellement en deux groupes : dépenses de personnel (directeur et personnel européen, frais de voyage, entretien des miliciens employés à la police des chantiers), qui s'élèveront à 250.000 fr., et dépenses de matériel, dont le total est de 3.750.000 fr., soit ensemble 4 millions, chiffre égal aux recettes prévues. On ne manquera pas d'observer la proportion qui existe entre ces deux groupes de dépenses ; les frais de personnel ne représentent en effet, que les 6,25 % de la dépense totale à effectuer au cours de 1901 pour la construction de la voie ferrée.

Côte d'Ivoire. — Il a été importé à Liverpool, de la Côte d'Ivoire, en 1900, 5.691 billes d'acajou, soit 1.486 billes de plus qu'en 1899. Il est intéressant de comparer ces chiffres aux importations à Liverpool de l'acajou provenant des possessions anglaises de l'Ouest africain, soit : de la Côte d'Or, 9.150 billes en 1899 et 7.693 en 1900 ; de Lagos, 5.030 billes en 1899 et 7.970 billes en 1900. Il est encourageant de constater que les exportations d'acajou de la Côte d'Ivoire montent, tandis que les exportations de la colonie voisine, c'est-à-dire de la Côte-d'Or, sont en diminution.

IV. — ASIE

Développement de la production du thé dans l'Inde anglaise[1]. — La superficie occupée par les plantations de thé dans l'Inde, à la fin de 1899, était évaluée par *M. J.-E. O'Conor*, directeur général du Bureau des statistiques, à 209.070 hectares, groupés principalement en Assam dans les vallées de la Brahmapoutre (80.383 hectares) et de la Surma (53.600 hectares), en tout 133.983 hectares, soit environ 64,1 % de la superficie générale employée à cette culture.

Le Bengale vient ensuite, pour l'importance de la superficie,

[1] *Bulletin Économique de l'Indo-Chine*, février.

avec 53.780 hectares, ou 25,7 % de la totalité. Les neuf dixièmes du thé produit dans l'Inde anglaise viennent donc de l'Assam et du Bengale.

Les provinces du Nord comportent, d'autre part, 7.278 hectares complantés de thé et celles du Sud environ 13.464 hectares.

V. — AMÉRIQUE

Le commerce extérieur des États-Unis en 1900 [1]. — L'analyse du commerce extérieur préparée par le Bureau des statistiques permet d'apprécier si le mouvement d'exportation déjà constaté pour les années précédentes doit continuer. Elle nous permet de remarquer que, tout en restant exportateurs de produits agricoles, les États-Unis augmentent leurs ventes d'articles manufacturés. L'année dernière, les proportions des sorties de produits agricoles ont été de 62,2 % du total des exportations indigènes et celles des produits manufacturés de 30,4 %. En 1890, la proportion était de 74,3 % et 18,5 % respectivement. D'un tableau des exportations des produits indigènes divisés par catégories, depuis 1890, il résulte qu'en 1890 les produits agricoles exportés atteignaient la somme de 628.779.597 dollars; les produits manufacturés 137.126.803 et les produits divers 60.003.203, alors qu'en 1900 les chiffres ont été respectivement de 904.658.958, 441.406.942 et 106.947.759 dollars.

Une analyse semblable des importations nous montre qu'il y a eu diminution dans les entrées de produits alimentaires et aussi de produits fabriqués, contre une augmentation des entrées des matières premières. Voici les résultats obtenus, à ce point de vue dans les deux mêmes années. Année 1890 : articles alimentaires, 259.320.704; produits manufacturés, 280.730.040; matières premières, 282.839.094 dollars. Année 1900 : articles alimentaires, 219.329.205; produits manufacturés, 244.545.532; matières premières, 365.144.600 dollars.

VI. — OCÉANIE

Nouvelle-Calédonie. — *La situation budgétaire.* — Le budget de la Nouvelle-Calédonie atteint en 1901, pour les recettes et les dépenses, la somme de 4.414.727 fr. 45, ou plus exactement 3.739.727 fr. 45 en défalquant 675.000 francs, chiffre de la subvention fournie cette année par la métropole et figurant à la fois aux recettes et aux dépenses. C'est une augmentation de 332.000 francs par rapport au budget de 1901, lequel présentait lui-même un accroissement de 218.000 francs sur l'exercice 1899.

L'excédent des recettes sur les dépenses, en 1899, a été de

[1] *Bulletin de la Société de géographie de Lille.*

43.000.567 fr. 50, et ce que nous connaissons de l'état des recettes de l'exercice 1900 nous permet d'augurer que cet exercice se clôturera également par un léger boni, résultat inespéré, on peut le dire, quand on considère les causes et les événements qui ont pesé sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie : épidémie bubonique, manque de main-d'œuvre, cherté des frets, renchérissement général des matières premières et, conséquence rationnelle, ralentissement de l'exportation des principales productions agricoles et minières.

Il est utile de dire que le déficit a été surtout conjuré en économisant une somme de 120.000 fr., prévue pour travaux neufs de routes. Mais il est bon de faire remarquer que la métropole payait naguère 841.000 fr. pour les dépenses de justice, de culte, de gendarmerie, de télégraphie officielle, etc., et qu'elle n'accorde plus maintenant qu'une subvention (à réduire chaque année) de 675.000 fr., soit une différence de 166.000 fr.

La situation financière de la colonie, somme toute, se présente dans de bonnes conditions pour 1901, d'autant plus que le chiffre des exportations va certainement se relever, sans parler de l'activité nouvelle qui résultera des grands travaux dont l'entreprise ne saurait tarder.

Iles Fidji [1]. — Le rapport officiel sur les îles Fidji accuse, pour l'année 1899, un revenu de 2.425.525 francs, alors que les dépenses ne se sont élevées qu'à 2.389.175 francs. Les importations se sont élevées à 6.526.100 francs et les exportations à 12.046.400 francs. Les recettes augmentent d'une manière constante, grâce aux facilités données au commerce, lesquelles ont leur répercussion sur les recettes des douanes; de leur côté, les dépenses augmentent dans la même proportion, par suite de la mise en œuvre des travaux publics.

Les principales importations ont porté, en 1899, sur les draperies, les produits d'alimentation, la quincaillerie, la machinerie et la houille; le sucre a absorbé les deux tiers des exportations, le coprah, les fruits verts et les spiritueux coloniaux distillés formant ensuite les principaux articles d'exportation.

Les mesures prises pour engager les cultivateurs indiens qui ont accompli leur période d'engagement à rester dans les îles comme agriculteurs libres paraissent avoir porté leurs fruits; ces Indiens cultivent actuellement 2.000 acres de terres, qui ont produit du sucre de canne dont la valeur est estimée pour l'année dernière à 500.000 fr.; il a été reconnu nécessaire, en présence du grand nombre d'immigrants, d'acquérir de nouvelles terres pour les leur louer. La population des îles Fidji se composait, à la fin de l'année 1899, de

[1] *Bulletin de la Société de géographie de Lille.*

122.673 habitants, comprenant 99.478 indigènes, 13.182 Indiens et 4.373 Européens.

La population indigène des villes n'a fait que décroître pendant longtemps, mais cette diminution s'est arrêtée au cours des dernières années. La moyenne des naissances et des mariages est très élevée, mais les décès sont très nombreux, par suite de l'excessive mortalité infantile. Toutefois, la condition sociale des indigènes est bonne et même a été améliorée. Les travaux publics, spécialement les routes, les ponts et les adductions d'eau, sont l'objet de travaux importants. Au cours de l'année dernière, 44 villes dans le delta de Rewa ont été alimentées d'eau potable ; en 1901, 26 autres villes en seront pourvues à leur tour.

Établissements français d'Océanie. — La pêche des huîtres à nacre et des huîtres perlières constitue, comme chacun sait, une des principales ressources de ces établissements ; mais la vente n'en a jamais été jusqu'à ce jour organisée de façon à diriger vers les marchés français ces produits naturels d'une si grande valeur. Le Ministre des colonies, justement préoccupé de cette situation, vient de confier à M. Cheyrouse une mission commerciale dans les îles océaniennes à l'effet d'étudier les moyens pratiques de vendre dans la métropole la nacre et les perles qui sont actuellement dirigées, et encore d'une façon irrégulière, vers l'Angleterre et l'Allemagne. L'industrie française et la colonie ne pourront que profiter toutes deux de cette entente économique, qui donnera de féconds résultats.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

A travers les Indes, par Eugène GALLOIS. Paris, Société d'éditions, in-8°.

Venant après tant d'autres, qui ont décrit la grande péninsule asiatique, l'auteur s'est efforcé surtout de montrer au lecteur ce que peut voir un simple touriste, et de faciliter le voyage des Indes à ceux qui auraient le loisir de le faire. M. Gallois ne se contente pas de nous montrer la façade des monuments, l'extérieur des villes, en semant à profusion les reproductions photographiques; il nous fait pénétrer dans la vie privée des habitants, nous initie à leurs cérémonies religieuses, et fait preuve de remarquables qualités d'observation.

J. F.

Le Traité de Berlin de 1885 et l'État Indépendant du Congo, par R. PIERANTONI. Paris, A. Rousseau, in-8° de 340 p.

Ce livre eut beaucoup de retentissement lorsqu'il parut il y a deux ans; nous ne doutons pas que la traduction que nous en donne aujourd'hui l'éditeur Rousseau ne trouve un égal succès auprès du public français. Il est intéressant, au moment où la Belgique va se prononcer sur la question de l'annexion de l'État Indépendant, de remonter aux sources et de suivre pas à pas les différents chapitres du Congrès de Berlin, base de toute la politique africaine.

P. D.

En Chine. Au Tché-ly Sud-Est, par le Père LEROY. Paris, Desclée, in-4° de 500 p.

L'auteur expose, avec une égale clarté, ce qu'est la religion en Chine, ce que sont ses croyances indécises, ses pratiques cultuelles ou sataniques. Des récits prestement enlevés, de rapides et vivantes descriptions nous initient à la vie publique et privée des mandarins, des lettrés, des soldats, des artisans. Une large place est faite à l'œuvre de l'apostolat, à ses méthodes, à ses travaux, aux difficultés qu'elle rencontre, aux résultats qu'elle avait obtenus.

La Natalité en France, par G. M. Paris, E. Bernard et Cie, in-8°.

Suffit-il de constater la décroissance de la natalité en France, d'en exposer les différentes causes, sans chercher les remèdes à une situation dangereuse pour l'avenir de la race? Telle semble être l'opinion de M. G. M. dans ce livre, qui laisse une impression de découragement. Nous nous permettrons de ne pas partager l'avis de l'auteur, sous ce rapport, et d'avoir encore confiance dans la vitalité de la nation.

J. F.

Le Tonkin en 1900, par R. DUBOIS. Paris, Société française d'éditions d'art, L. Henry May, in-4°, 304 p., illustré de 172 gravures dont 21 hors texte. Broché : 35 fr.; relié : 50 fr.

M. Dubois a voulu montrer ce que sont devenus en quelques années,

sous l'influence française, les territoires conquis ; il a voulu faire savoir à la métropole, par le texte et par l'image, dans quel merveilleux décor d'activité et de travail se prolonge en Extrême-Orient la vie française.

L'auteur s'attache à nous faire connaître aussi ce peuple tonkinois si intéressant, si travailleur ; il nous le montre dans sa vie journalière, pénible et laborieuse, comme aussi dans ses mœurs et ses coutumes. Il nous le fait surtout apprécier par les services qu'on doit en attendre et les travaux qu'on peut lui demander.

De Marseille à la mer Caspienne, par Serge RELLO. Paris, Fischbacher, in-8°.

Raconter un voyage que tant d'autres ont décrit déjà, et trouver le moyen d'intéresser le lecteur, voilà ce qu'a su faire l'auteur, une femme, dont la plume alerte et enjouée cache de profondes qualités d'observation : un tableau pittoresque de paysages aussi divers que Constantinople, la Crimée, le Caucase, de très belles photographies reproduisant les sites les plus intéressants, — c'est plus qu'il n'en faut pour recommander la lecture de ce livre, souvenir de la croisière organisée en septembre 1899 par la *Revue générale des Sciences*.

Les Chinois chez eux, par E. BARD. Paris, Colin, in-18 jésus, illustré de 12 planches hors texte, 360 p.

Les événements qui se déroulent en Chine depuis plusieurs mois donnent un caractère spécial d'actualité à ce livre : l'auteur, ayant vécu de longues années au milieu des Chinois, connaît leurs habitudes, leurs préjugés, leur tournure d'esprit. Il montre les dangers qu'il y aurait à vouloir transformer trop brusquement l'organisation politique et sociale de cette énorme population. M. Bard passe en revue les problèmes économiques qui s'agitent en Chine ; il ne croit pas au péril jaune ; il estime d'ailleurs que le peuple chinois, étant très pauvre, ne saurait offrir de si tôt un débouché considérable aux produits européens. En résumé, le livre est intéressant, plein d'aperçus nouveaux et d'observations justes : on sent qu'il a été écrit par un homme d'affaires, doublé d'un observateur.

J. F.

Notre Épopée coloniale, par Pierre LEGENDRE. Paris, Charles Tallandier, in-4° de 600 p., orné de 17 grandes planches en couleurs, d'après les aquarelles originales de Henry Darien et 300 illustrations en noir dans le texte et hors texte ; broché, 25 fr.

Il existait déjà de nombreux livres de vulgarisation traçant l'histoire de notre empire colonial, nous n'en avions pas encore vu qui sût joindre mieux l'utile à l'agréable que le volume que publie aujourd'hui la librairie Tallandier. De fort nombreuses et très belles gravures agrémentent le texte et font que ce livre plaira à tous.

Un Siècle. — Mouvement du monde de 1800 à 1900. Paris, Oudin, in-8° de 912 p.

Le goût moderne est naturellement porté vers les encyclopédies. Quelle œuvre plus admirable en ce genre pouvait-on lui offrir sinon l'histoire même, au point de vue du mouvement politique, intellectuel et religieux du siècle glorieux qui vient de s'achever ? C'est ce qu'ont tenté dans ce livre une série d'écrivains catholiques, choisis parmi les plus éminents à divers titres. Nous citerons en particulier une fort curieuse étude sur *l'Œuvre et*

l'Influence de Napoléon, par M. Marius Sepet; un chapitre clair et précis : *les Nationalités*, par M. Étienne Lamy; une étude diplomatique et coloniale : *Le Partage du Monde*, par M René Pinon; *L'Église romaine et les courants politiques* par M. Georges Goyau. M. Jean Brunhes a traité de *l'Homme et la terre cultivée*, mettant ainsi en lumière un des problèmes actuels les plus attachants.

Itinéraires dans l'Ouest de la Chine, 1895, par M. MADROLLE (pour accompagner le journal de l'auteur dans son voyage au Iun-nan). Paris, Challamel, 18 cartes.

Notre collaborateur va continuer la série de ses publications sur la Chine méridionale, récit de ses voyages si intéressants. En attendant, il publie un Atlas donnant l'itinéraire suivi par lui de Mong-tsé à Iun-nan-sen, de Iun-nan-sen au fleuve Bleu, de ce fleuve au Thibet et du Thibet à Tchen-tou-fou, en même temps qu'une carte générale du Iun-nan et un plan de Iun-nan-sen.

Almanach des Colonies Françaises pour 1901. Paris, Plon, in-8° de 361 p.

Dans ce petit volume se trouvent condensés de nombreux renseignements sur le domaine colonial de la France.

Cet ouvrage, qui contient en outre la liste complète de tous les fonctionnaires coloniaux, est rédigé sous la direction de M. Ch. Halais, résident de France en retraite, et par de nombreuses personnalités coloniales. C'est un livre très utile à consulter.

Mes grandes chasses dans l'Afrique australe, par Edouard FOA. Paris, Plon, in-8° de 409 p., illustré de 82 gravures, 10 fr.

L'auteur nous raconte ses débuts, ses premières émotions, ses premiers dangers dans la vie de chasseur de grands animaux. Tout en poursuivant son dangereux gibier, il nous mène avec lui à travers le Cap, le Transvaal, l'Afrique australe jusqu'au Zambèze. D'une lecture agréable, plein de détails intéressants ou curieux, plein d'anecdotes et d'observations, ce livre richement illustré et admirablement présenté est destiné au même succès que les autres ouvrages du célèbre explorateur.

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, par MM. Yves GUYOT et A. RAFFALOVICH.

La librairie Guillaumin et Cie vient de mettre en vente la 15e livraison de cette très intéressante publication.

Rappelons que l'ouvrage complet comprendra 16 ou 17 livraisons in-8° de 160 pages chacune.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue politique et parlementaire. — 10 avril. — Les Russes en Mandchourie, par B. DE ZENZINOFF.

La Russie a profité de la guerre sino-japonaise pour pénétrer en Mandchourie et obtenir la concession faite au nom de la Banque russo-chinoise, qui lui permettait de prolonger le Transsibérien jusqu'à Vladivostok.

Il est probable que les événements actuels lui faciliteront l'occupation définitive de la Mandchourie. La Russie prévoyait d'ailleurs ces événements : des troupes nombreuses de Cosaques disséminées tout le long de la frontière avaient été renfor-

cées et se tenaient prêtes bien avant l'ouverture des hostilités. Lorsque la première alerte fut donnée, le service des voyageurs et des marchandises fut interrompu sur le Transsibérien, et la ligne fut réservée à la mobilisation des troupes. La Russie doit avoir actuellement 200.000 hommes massés en Sibérie, dans la Mandchourie et la Mongolie.

Revue des Deux Mondes.— 15 avril.—La Résurrection d'un État africain. II. L'Ethiopie d'aujourd'hui, par René PINON.

La première partie de l'étude de M. René Pinon était consacrée à l'histoire des relations de l'Ethiopie et de l'Europe dans le passé. Il expose aujourd'hui la situation présente. L'Ethiopie indépendante est un obstacle à la réalisation des grands desseins britanniques; son armée nombreuse et aguerrie,retranchée dans une citadelle naturelle, domine et commande cette route du Cap au Caire où doit passer à toute vapeur la civilisation britannique.

La France ne saurait rester spectatrice indifférente. L'autonomie de l'Ethiopie est une des maximes essentielles de notre politique africaine. Les Français ont d'ailleurs pu démontrer à l'empereur que leurs intérêts sont les siens et nos compatriotes construisent en ce moment le chemin de fer qui gagnera l'Ethiopie à la civilisation occidentale. La question éthiopienne doit rester l'objet de nos préoccupations constantes.

The New Liberal Review. — Avril. — Le Danger du French Shore, par H. W. WILSON.

M. H. W. Wilson traite longuement de la question du *French Shore*. Pour la résoudre il préconise deux moyens : ou bien l'arbitrage — et il reconnaît que ni la France ni la colonie de Terre-Neuve n'en voudraient — ou bien ce qu'il appelle une guerre *non proclamée*. Cela consisterait en une application extra-rigoureuse des règlements actuellement imposés aux pêcheurs français et en un certain nombre de mesures arbitraires et vexatoires qui seraient appuyées par la présence de quelques croiseurs dans les eaux des pêcheries. Au bout de peu de temps de ce nouveau système, conclut l'auteur de l'article, le gouvernement français, poussé par les réclamations de ses nationaux, ferait certainement toutes les avances et toutes les concessions désirables.

L'Italia Coloniale, avril. — La Nouvelle Politique douanière allemande et les intérêts douaniers, par Ant. MONZILLI. Un conflit économique en Allemagne, par E. MEZZABOTTA.

Les auteurs de ces deux articles apprécient d'une façon différente la portée des déclarations de M. de Bülow sur l'élévation projetée des droits de douane en Allemagne.Tandis que M.Mezzabotta estime que les prétentions protectionnistes des agrariens ne sauraient prévaloir en présence de la nécessité pour l'empire d'écouler au dehors les produits de son industrie, M. Monzilli au contraire pense que les agrariens pourraient fort bien triompher et que l'Italie, si elle ne peut obtenir le renouvellement pour dix ans du traité de 1891, doit se préparer dès maintenant à la lutte.

Deutsche Rundschau, avril. — La Confédération australienne, par Emil GUNG.

Dans cet article, M. E. Gung étudie la question des futures relations douanières de la Confédération avec les pays étrangers. Il ne croit pas qu'il serait sage de la part du gouvernement fédéral de mettre des droits élevés sur les importations étrangères. Le commerce de l'Allemagne avec l'Australie représente un chiffre annuel de 159 millions de marks dont 38 millions pour les exportations d'Allemagne en Australie et 121 pour les importations d'Australie en Allemagne. Toute surtaxe douanière sur les produits allemands serait donc très préjudiciable au commerce australien, car l'Allemagne, par représailles, irait acheter ailleurs, dans la République Argentine par exemple, les matières premières, telles que la laine. qu'elle prend actuellement en Australie.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AVENIR DE L'ISLAM

Enquête par Edmond Fazy.

OPINIONS DE MM. CARRA DE VAUX, EUGÈNE DE ROBERTY, EDWARD G. BROWNE, MUSURUS-GHIKIS BEY, L. W. C. VAN DEN BERG, I. GOLDZIHER.

La France est, et deviendra sans doute de plus en plus, par la force même des choses, une *grande puissance musulmane* : donc, l'Islam, son évolution, ses destinées probables au vingtième siècle forment un sujet qui doit passionner tout Français patriote, averti et curieux.

L'enquête dont nous commençons aujourd'hui la publication se compose exclusivement des lettres que voulurent bien nous adresser les spécialistes et les personnalités éminentes de tous pays que nous eûmes l'honneur d'interroger. Naturellement, notre mot d'ordre est l'impartialité : nous accueillons avec le même respect les opinions les plus diverses. Consulté l'un des premiers, S. A. le prince Malcom Khan, ministre de Perse à Rome, m'écrit ces lignes qui précisent admirablement l'intérêt de notre enquête :

— « L'enquête dont vous me parlez a été une des plus constantes préoccupations de ma vie. *Tout le problème oriental et le sort des colonies européennes en Asie et en Afrique* dépendront de l'étude de cette théocratie militaire dont la surface seule s'est révélée en Europe. L'âme et la puissance mystérieuse de l'Islam se sont transmises presque exclusivement par des traditions orales, et des dogmes et des pratiques insaisissables l'ont hermétiquement fermé à toute investigation européenne. Il faudrait des volumes pour éclaircir ces questions... »

Aucun lecteur de la *Revue* ne demeurera, je l'espère, indifférent à une enquête qui concerne tant de contrées et embrasse des questions si

importantes (les Turcs, le Khalifat du Sultan de Constantinople, les Réformes dans l'Empire Ottoman, etc.) ! Toutes les faces de l'Islamisme nous intéressent. Nos lecteurs seront reconnaissants à mes correspondants d'avoir si diversement traité cet immense sujet.

Dans son manuel du *Bouddhisme*, T. W. Rhys Davids évalue le nombre des Mahométans à 155.000.000, c'est-à-dire 12 1/2 % de la totalité des êtres humains. Ce chiffre est, selon toute apparence, fort inférieur à la réalité. Le docteur J.-C. Mardrus, traducteur des *Mille Nuits et une Nuits*, me communique une évaluation beaucoup plus élevée, due au statisticien Roukhi-el-Khalidi : « Il y a actuellement un minimum de 300 millions de Musulmans. Il en résulte que l'Islam compte à lui seul plus d'adeptes que n'importe quelle secte chrétienne, chaque secte prise à part. Ce nombre dépasse ainsi le cinquième de la population du globe. Et l'Islam est la religion qui, à cause de sa simplicité, se propage le plus dans le monde, à l'heure actuelle. » L'Islam est actuellement plus agissant, plus vivant que jamais, et il est en train, par exemple, de conquérir l'Afrique. A présent plus que jamais, les faits donnent raison à Gibbon.

E. F.

M. LE BARON CARRA DE VAUX

Voici d'abord une étude d'ensemble, abondante et lumineuse, touchant l'avenir de l'Islam et la politique préventive que les puissances européennes en général et la France en particulier devraient adopter à son égard. Professeur à l'Institut Catholique, auteur d'excellents travaux sur l'Islam, notamment d'un livre sur le génie sémitique et le génie aryen dans l'Islam et d'une monographie d'Avicenne, le baron Carra de Vaux parle à la fois en érudit et en chrétien :

Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur l'Islamisme au xxe siècle. Il est difficile à un historien de répondre à cette question, parce que les documents positifs sur cette période de l'histoire nous manquent encore. Cependant, en analysant les forces qui se trouvent aujourd'hui en jeu et les mouvements qui sont amorcés, on peut essayer d'en tirer quelques prévisions pour l'avenir.

Tout d'abord, il convient de se souvenir que l'Islam est une institution qui possède par elle-même un caractère exceptionnel de fixité. Non seulement l'Islam, du moins dans son état orthodoxe, s'affirme comme définitif, mais il met ses croyants dans un état d'esprit qui les rend inaptes à la critique et rebelles au progrès. Le désert où il a pris naissance et qui renferme encore son centre et son repaire est l'élément le plus conservateur qui soit sur notre globe. Les races sémitiques, dont deux, la juive et l'arabe, ont été ses

principales créatrices, ont des facultés de persévérance et de ténacité que nulle autre famille humaine ne possède au même degré. Parmi les autres races qui ont fait accession à l'Islam, deux des plus importantes sont par leur nature peu disposées au changement : l'une, la turque, qui n'est jamais entrée dans le mouvement de la haute civilisation ; l'autre, la berbère, qui est aussi fille du désert et des montagnes sèches et, en conséquence, conservatrice. La race turque a fourni les éléments dominants dans l'Islamisme indien et chinois. Les nègres de l'Afrique centrale et les Malais de l'Extrême-Orient, chez lesquels la religion de Mahomet progresse, ne sont pas des races dirigeantes ni novatrices. Il n'y aurait donc que la Perse qui serait susceptible d'apporter quelque changement dans l'Islam. On sait que la Perse, aujourd'hui chiite, a été depuis l'origine un terrain de réaction de l'esprit aryen contre l'esprit sémitique dans la religion coranique, et un foyer d'hérésies. La première thèse que l'on pourrait donc poser en réponse à vos questions serait que l'Islam, abstraction faite de la Perse, a toute chance d'être par lui-même au XXe siècle identique à ce qu'il a été au XIXe, et qu'il ne peut être modifié que par des forces extérieures.

Que sont ces forces extérieures? Dès que, sortant du monde musulman, nous jetons les yeux sur les peuples qui l'environnent, nous sommes frappés d'un étonnant contraste. Au lieu de cette fixité, de cette immutabilité que nous constations tout à l'heure, nous voyons un monde agité en tous sens, accablé d'affaires, surmené de travail, insatiable de gains et de conquêtes, dont l'extraordinaire activité n'est plus réglée par aucune règle morale fixe et communément acceptée, qui pose bien plutôt en principe la liberté et la variabilité des opinions morales, et où, parmi tant de mouvements divers, le seul qui soit vraiment clair et incontestablement progressif est celui des sciences positives. Les nations qui composent ce monde, représentant ce qu'autrefois on appelait la Chrétienté, se sont ruées de toutes parts sur les domaines de l'Islam, se les sont partagés en majeure partie, et ont réduit à leur sujétion le plus grand nombre des Musulmans. L'Islamisme, qui fut autrefois une théocratie conquérante et qui, de par son principe et de par l'ordre de son prophète, devait se propager par le glaive et parvenir à la domination mondiale, après avoir en réalité remporté de prodigieux succès et accompli d'énormes conquêtes, se trouve aujourd'hui non seulement arrêté, mais refoulé et vaincu. Les Musulmans peuvent bien posséder encore autant de foi et de vertus guerrières qu'ils en avaient au temps où ils épouvantaient la Chrétienté; ils peuvent en avoir plus même que n'en ont aujourd'hui les nations chrétiennes; mais le progrès scientifique qu'ont fait celles-ci, eux ne l'ont pas fait. Il en résulte pour eux une infériorité à laquelle il n'apparaît pas

que rien puisse remédier. La décadence politique de l'Islam devra, selon toute vraisemblance, se poursuivre d'une manière fatale, et l'on peut juger que, au point de vue de ses destinées temporelles, l'Islamisme est une religion finie.

Or, vous avez, Monsieur, rédigé un programme très intéressant de questions relatives à l'avenir de l'Islam; mais vous n'avez pas posé celle-ci : Combien de temps le mahométisme pourra-t-il durer dans l'état d'humiliation et de sujétion politique? Il est certain pourtant que la question se pose. L'emploi de la force, la guerre sainte, est un précepte fondamental dans la révélation coranique, et les succès des croyants dans la guerre sont une des preuves essentielles de la vérité de cette révélation. De même que, dans l'histoire biblique, Jéhovah se manifestait par la manière dont il assistait, instruisait et conduisait son peuple, de même, dans l'histoire musulmane, Allah doit se manifester et se prouver par la victoire. Un Dieu qui abandonnerait ses fidèles à la merci des infidèles sur toute l'étendue du globe et d'une manière définitive ne pourrait plus être cru. Un Islam complètement vaincu et vaincu pour toujours n'est pas possible.

Déjà quelques esprits aventureux ont proposé de détruire l'Islam en quelques mois en ruinant la Mecque. Peut-être la destruction de la Mecque aurait-elle plutôt comme conséquence une révolte générale des Mahométans et la ruine de plusieurs colonies européennes. Néanmoins, cette idée est juste comme symbole. La mainmise des puissances chrétiennes sur les terres des croyants doit avoir tôt ou tard pour effet l'extinction de la foi mahométane.

Cependant rejetons, si vous voulez, ces pronostics qui peuvent paraître trop violents, supposons que l'Islamisme puisse vivre sous la pression de la Chrétienté encore quelques siècles, et voyons de quelles transformations il est dans ce cas susceptible.

Vous nous interrogez, Monsieur, par ces mots : Islamisme et démocratie, Islamisme et idées modernes. Que voulez-vous dire au juste? Démocratie, idées modernes, sont des vocables un peu vagues, qui font bon effet dans un discours politique, mais qui, avant de passer dans le langage scientifique, auraient besoin d'être expliqués. Autant que je puis me rendre compte de ce qu'est la démocratie, je crois devoir affirmer que l'Islamisme est, depuis son origine, aussi démocratique que l'on peut le souhaiter. Sans doute, à certaines époques et dans certaines contrées, par exemple en Syrie à l'époque du début des Croisades, la société musulmane est en fait devenue féodale; mais en principe, l'Islam est une république démocratique et impérialiste, une république plébiscitaire régie par un monarque qu'élit la communauté. Tous les membres de la communauté musulmane, c'est-à-dire tous les croyants, sont en principe appelés à élire

leur président, celui que l'on nomme en langue arabe l'Émir el-Moumenin, l'Imam ou le Khalife. Vous n'êtes pas sans savoir que l'établissement de dynasties n'est nullement une application de la loi du Coran, mais qu'elle est plutôt contraire à son esprit. Même sous le régime dynastique, un nouveau Khalife n'est légitime que lorsqu'il a été proclamé et reconnu par le peuple.

Peut-être avez-vous eu l'intention de demander si la société musulmane serait susceptible de recevoir le régime parlementaire, bien que celui-ci ne puisse pas être tenu pour un indice d'état démocratique. Cette question-là présente un intérêt spécial eu égard à la Turquie, où elle s'est ouverte en ce siècle. Nous avons tous eu occasion de rencontrer des membres du parti jeune-turc, dont Paris hospitalise plusieurs. Ceux que j'ai vus m'ont paru être des hommes de beaucoup de courage et d'intelligence, et m'ont inspiré la plus vive sympathie. Je souhaite de tout mon cœur qu'ils réussissent ; je dois dire pourtant que leur succès me semble bien problématique. Il y a des obstacles visibles qui s'opposent à l'introduction du régime parlementaire dans le monde musulman; l'un, d'abord, tenant au tempérament des peuples mahométans : c'est que ces peuples sont encore des demi-civilisés, des primitifs. Ils sentent à la manière des primitifs. Si on leur demande d'acclamer un chef en levant le sabre ou en tirant des feux de salve, ils le feront avec décorum ; mais si on les invite, après les avoir enflammés de quelque grand sentiment touchant les intérêts de leur nation, à faire le geste qui consiste à plier un papier en quatre et à le jeter dans une boîte, ils ne comprendront pas. Il faut avoir l'âme un peu bourgeoise pour sentir la beauté de cette pratique; et précisément la société musulmane manque surtout de bourgeoisie. Dans le monde arabe notamment, tout le monde est noble ; chaque tribu a sa généalogie, ses dictons, ses journées glorieuses ; et en même temps, tout le monde est peuple; mais personne n'est bourgeois. Or, le régime parlementaire est un organisme qui convient spécialement à cet état social moyen. Je verrais donc là un sérieux argument contre la probabilité de l'introduction du parlementarisme dans l'Islam ; et ce n'est pas le seul. Un autre assez saillant est que l'impérialisme fait partie intégrante du mahométisme. Il est impossible de supprimer la personne du Khalife ; il l'est presque autant, d'après la tradition et le dogme, de diminuer d'une manière sensible l'absolutisme de son pouvoir. Il faudrait donc instituer une espèce de compromis entre l'impérialisme et le parlementarisme, ce qui ne serait pas bien facile à une nation peu avancée. Tous les peuples n'ont pas la souplesse et la vivacité d'évolution dont ont fait preuve les Japonais en ce siècle. En tout cas n'est-ce pas chez les Turcs qu'il faut s'attendre à rencontrer un exemple comparable.

Quant au libéralisme, il n'est pas incompatible avec l'Islamisme, au moins en pratique. Il peut y prendre, et il y a pris souvent la forme de la tolérance. Le despotisme dont aujourd'hui la Turquie nous donne le spectacle n'est pas du tout, comme on le sait fort bien, un corollaire de l'enseignement coranique. Le Coran enseigne l'égalité entre tous les croyants, et pour ce qui est des infidèles, il conseille presque ou il permet, en dehors des cas de guerre et de rébellion, de les traiter avec assez de modération, de loyauté et de pitié.

Pendant que nous parlons des Turcs, je veux vous soumettre une remarque importante, et que je ne crois pas avoir été encore suffisamment mise sous les yeux du public. D'après de nombreux indices, il paraît bien près d'être établi aujourd'hui que les Turcs doivent être comptés parmi les races qui ne peuvent pas supporter notre civilisation, c'est-à-dire certaines de ses conditions extérieures. On sait par l'histoire qu'il y a des races qui dépérissent et s'éteignent au contact de la civilisation, comme les Indiens Peaux-Rouges d'Amérique, tandis que d'autres prospèrent et se multiplient, comme les nègres dans la même contrée. Les Turcs, semble-t-il, se classent parmi les premières. Dans une grande ville comme Smyrne, où l'activité des Européens est considérable, la population turque va en diminuant en nombre d'année en année. Cette diminution ne tient pas seulement à celle de la natalité, mais à l'exode : les Turcs, placés à côté des Européens, s'en vont. Ils ne peuvent pas supporter l'agitation que notre civilisation entraîne. Le mouvement des ports et des voitures publiques, le bruit des usines et des gares, les sifflets des machines, voire le son des cloches, toutes choses qui parfois nous importunent nous-mêmes, les accablent. Il faut qu'ils s'en aillent ou ils en mourraient. On connaît ce fait général que les Turcs ont en grand nombre émigré des parties de l'empire ottoman où se sont réinstallées des puissances chrétiennes. Ce fait n'aurait donc pas, à ce qu'il semble, une cause principalement religieuse, mais surtout une cause physiologique. Le Turc fuirait moins le chrétien que le civilisé. S'il en est ainsi, les espérances que l'on a pu concevoir du développement de l'empire turc au contact de la civilisation sont chimériques, et il n'y a point pour cet empire d'autre alternative que la mort lente ou violente.

La puissance qui tient les clés du mystère dans lequel s'enveloppe l'avénir de l'Orient turc est évidemment la Russie. Il faut se souvenir que la race turque n'existe pas seulement dans la circonscription politique que l'on appelle la Turquie, mais que cette race fort nombreuse s'étend depuis la Méditerranée jusqu'au Pacifique, en une large zone qui traverse toute l'Asie dans le sens de la latitude. Au nord de cette zone, et déjà empiétant sur elle, est le monde

russe. Les Russes ne sont pas précisément un peuple conquérant, mais ils sont un peuple englobant, un peuple qui se dilate sans cesse du côté où il rencontre le minimum de résistance, et qui s'avance sur ses voisins à la manière d'une tache d'huile. Toute la zone ethnographique turque est menacée d'être absorbée par la nation russe. Mais voici où ces considérations deviennent intéressantes.

Il se trouve que le peuple russe est beaucoup moins éloigné par ses mœurs et son état social du peuple turc que ne sont les autres nations, germaine, anglo-saxonne, latine. Le Russe — je parle du peuple — n'est pas tellement civilisé qu'il se sépare d'une manière absolue des barbares; et la fusion de l'élément russe avec l'élément turc apparaît comme possible et probable. La race turque peut être absorbée dans la russe. Il résultera alors de cette fusion une race nouvelle, ayant des caractères ethniques impossibles à prévoir, mais selon toute vraisemblance plus vigoureuse et plus souple que les races anciennes qui l'auront formée; et c'est à ce peuple nouveau que devra appartenir l'hégémonie sur toute l'Asie du Nord.

Dans cette invasion lente du monde turc par la Russie, notre devoir à nous autres est d'empêcher l'absorption et l'anéantissement de races parentes de la nôtre et autrefois glorieuses, qui, pour être aujourd'hui humiliées ou déprimées, n'en ont pas moins encore assez de qualités et de force pour avoir le droit de durer : je veux dire les races grecque, arménienne, persane. Il faut, pour notre honneur, éviter que ces nations fameuses dans l'histoire sortent du joug turc pour tomber sous la domination slave; et nous devons agir selon notre pouvoir pour préparer leur émancipation et leur renaissance.

Je n'ai point de considération aussi grave à vous soumettre touchant les rapports de l'Angleterre avec l'Islamisme. L'Angleterre, malgré certaines duretés, est sans conteste la nation la plus habile et la plus experte comme gouvernante de peuples; mais elle ne se les assimile pas; et le libéralisme en même temps que la morgue de son tempérament font qu'elle ne produit pas de très rapides changements. Les Hindous brahmanistes, qui sont fort intelligents et portés à la spéculation, ont profité d'eux-mêmes du contact d'une nation européenne, et certaine renaissance littéraire, certains *revivals* religieux se sont produits parmi eux. Il n'en a pas été de même chez les Musulmans, que leurs habitudes d'esprit tiennent plus en méfiance contre le progrès.

Parlons maintenant un peu de la France. La France, qui possède aujourd'hui un empire musulman immense, et qui a dans l'enceinte de cet empire ou sur ses frontières les parties les plus fanatiques du monde mahométan, me paraît exposée dans le gouvernement de son

domaine colonial à beaucoup plus de dangers et d'erreurs que l'Angleterre ou la Russie. Les politiciens français n'ont malheureusement pas autant de sens historique et de sens pratique que les hommes d'État d'Angleterre. Ils sont d'habitudes beaucoup moins libérales, très enclins à se mêler d'une foule de détails qu'ils ne connaissent pas et à unifier maintes choses qui ne se ressemblent pas. Il est plus que probable que si nos hommes d'État ne prennent pas l'habitude, en matière coloniale, d'agir avec un extrême libéralisme, tant vis-à-vis des colons français que vis-à-vis des indigènes, nous aboutirons à des catastrophes. Il faut avant tout laisser nos colonies à nos coloniaux, aux hommes qui y vivent, qui y luttent et qui y travaillent, qui ont une connaissance pratique et quotidiennement renouvelée des conditions d'existence dans nos diverses possessions, et à qui les difficultés mêmes de ce genre de vie ont fait acquérir les qualités nécessaires pour les surmonter. Puis, que nos gouvernants considèrent nos colonies presque uniquement comme des terrains d'affaires, et qu'ils n'aillent pas se donner la mission d'instruire, de moraliser et de civiliser les peuples! En France, nous avons un peu la manie de l'apostolat officiel ; c'est très dangereux en matière de colonisation. Nous nous croyons chargés de répandre certaines idées, dont nous nous figurons à tort ou à raison avoir le monopole, et nous nous persuadons que tous les peuples vivent dans un état de misère et de honte tant qu'ils n'ont pas adopté nos manières de penser et nos façons d'agir. Il faut à tout prix nous défaire de cette monomanie. Un code de lois comme est notre Code civil, par exemple, peut être un livre plein de mérites; mais, après tout, ce n'est qu'une œuvre humaine, discutable, faite pour un certain temps et une certaine contrée. Comment un produit aussi modeste peut-il être mis en parallèle avec le Coran, qui a la prétention d'être incréé, éternel, et promulgué pour toute l'humanité? Des idées que nous croyons neuves, comme celles d'égalité et de fraternité, sont connues dans le monde sémitique depuis le temps d'Abraham, et elles y ont certainement été toujours mieux appliquées qu'elles ne le sont chez nous aujourd'hui. Quant à la liberté, comment oserait-on prétendre la révéler aux habitants des déserts?

Non, ce n'est pas avec ces rengaines que nous pourrons plaire aux Musulmans. Nous avons par bonheur beaucoup mieux à leur offrir. Le courage, l'esprit chevaleresque, les talents militaires, la loyauté et la générosité qui ont toujours distingué notre race et dont nos explorateurs continuent à donner de si éclatants exemples, voilà des qualités qui sont de nature à frapper des peuples primitifs et à séduire en particulier un peuple de tempérament noble comme les Arabes. Notre goût artistique, notre sens de la mise en scène et de la décoration, sont encore des moyens dont il faut jouer devant les

Orientaux. Le cardinal Lavigerie savait le prestige que prend à leurs yeux un homme couvert d'un manteau de pourpre ou d'une chasuble d'or. Nul doute que les Arabes, les Berbères et les Soudanais ne soient aussi bien préparés à apprécier les talents de nos ingénieurs et de nos agriculteurs. Un peu plus d'eau sur la route d'une caravane, un peu plus de palmiers dans une oasis, des cultures nouvelles aux alentours des villages, des terrains fertiles conquis sur le désert, ce seront là des bienfaits auxquels ne manquera pas la reconnaissance. Enfin, si impies puissions-nous être, nous devons avouer la grande prise qu'a encore le sentiment religieux sur l'esprit de beaucoup de peuples barbares et sur celui des Musulmans, et considérer en conséquence les travaux de nos missionnaires comme un très utile appoint dans l'œuvre de la colonisation. En nous dirigeant selon cet esprit, nous nous éviterons bien des déceptions, et nous finirons, au bout d'un temps très long, par inspirer aux Musulmans une véritable confiance et une solide amitié.

Le grand et général danger qui menace les puissances chrétiennes dans leurs rapports avec le monde de l'Islam, vous l'avez nommé, Monsieur, c'est le Panislamisme. Une prise d'armes simultanée de tous les Musulmans,du Maghreb à l'Extrême-Orient,est une éventualité qui, pour n'être pas très probable, n'en est pas moins possible, et j'irai jusqu'à dire possible à n'importe quel moment et en l'absence de tout prétexte apparent. Nous pouvons à peine nous rendre compte des circonstances qui seraient capables de provoquer un mouvement de ce genre. Il y en a de fort mystérieuses, et dont l'action serait secrète. L'attente d'un Mahdi, d'une espèce de sauveur et de messie glorieux qui rendrait à l'Islam l'empire du monde, est un article de la foi mahométane, orthodoxe ou non. Il y a des prédictions qui fixent l'heure à laquelle doit paraître ce Mahdi. Mais ces prédictions, comme il arrive d'ordinaire, ne sont pas tellement claires qu'elles ne puissent être appliquées à n'importe quelle heure et à n'importe quel temps. L'histoire a déjà enregistré l'apparition de bien des faux Mahdis. La plupart de ces aventuriers ont préparé leur venue par des systèmes de propagande occulte, systèmes dans lesquels les Musulmans se sont toujours montrés très experts depuis le haut Moyen-âge. Il nous est évidemment très difficile de suivre ce qui se passe dans les milieux musulmans fanatiques de la Tripolitaine ou du Maroc, qui sont les contrées où la tradition comme l'histoire rendent l'apparition d'un Mahdi le plus probable.

Néanmoins, je le répète, je ne crois pas que les chances d'un pareil accident soient fort nombreuses ; et en tout cas peut-on employer une certaine politique pour les réduire le plus possible et pour les rendre à peu près nulles. Il faut éviter les imprudences. Il ne faut pas injurier les Musulmans d'une façon gratuite, ni les importuner,

ni les presser trop fort. La colonisation est une œuvre qui demande du temps, et dans laquelle toute brusquerie peut devenir fatale. La Chine vient de nous donner cette leçon sous une forme assez dramatique; et il paraît bien dans cette histoire que c'est justement l'esprit de l'Islam qui a provoqué la résistance armée contre le progrès trop brusque des étrangers. Comme vue plus positive touchant la conduite à tenir par l'ensemble de la Chrétienté à l'égard de l'Islam, j'indiquerai celle-ci : je crois que l'on devrait s'appliquer à scinder le monde mahométan, à en rompre l'unité morale, en se servant à cet effet des divisions politiques et ethniques qui déjà s'y trouvent existantes. L'Islamisme des différentes races ne peut pas ne pas présenter certaines différences spécifiques; autre est celui des Soudanais, autre celui des Chinois; autre est celui des Persans, autre celui des Malais. Appliquons-nous donc à accentuer ces différences, de façon à augmenter le sentiment de la *nationalité* et à diminuer celui de *la communauté religieuse* dans les diverses races mahométanes. Profitons pour cela des conditions politiques. L'Égypte, par exemple, aujourd'hui régie par la puissance britannique, doit arriver à former un tout moral clairement distinct du Soudan régi par la France ou de l'Arabie restée libre. Faisons de l'Égypte une barrière entre les foyers de l'Islamisme africain et ceux de l'Islamisme asiatique. En un mot, *sectionnons l'Islam*. Puis, servons-nous encore de ses hérésies et de ses confréries. La plupart de ses hérésies ont des caractères ethniques qui les rendent plus aptes à se développer dans une contrée que dans une autre. Le Bâbysme notamment, qui est une religion fort intéressante et à tendances libérales, devrait être soutenu en Perse, et importé s'il se peut dans le voisinage des centres fanatiques africains. Les confréries musulmanes sont d'esprits variés, les unes portées au libéralisme, les autres au fanatisme. Opposons les unes aux autres, soutenons les unes sur un point, les autres sur un autre. Sans doute cette politique pourrait avoir l'inconvénient de donner prétexte à quelques troubles locaux; mais, dans l'ensemble, elle serait tout à fait de nature à affaiblir l'Islam, à l'énerver, à l'engourdir, à le rendre à jamais incapable des grand réveils.

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous répondre sans me mettre à composer un livre. Je souhaite que vous rencontriez d'autres prophètes plus sûrs d'eux que moi-même, et j'espère que leurs prévisions ne seront pas trop en désaccord avec les miennes.

Baron CARRA DE VAUX.

M. EUGÈNE DE ROBERTY

Les considérations de l'illustre philosophe russe sur l'Islam ne sont point celles d'un chrétien. Il se montre en particulier l'adversaire de l'action missionnaire chez les Musulmans. Mais cette opinion est souvent celle des missionnaires eux-mêmes, notamment celle des Pères Blancs d'Afrique, qui, selon les instructions du cardinal Lavigerie, ne font point de prosélytisme. Nos lecteurs, même s'ils ne partagent pas la manière de voir de M. de Roberty, nous sauront gré de leur avoir fait connaître cette originale et éloquente consultation :

Mon cher confrère,

L'Islamisme au xxe siècle, — même s'il s'agissait de prévoir ses destinées vers le milieu ou la fin de cette période conventionnelle, — c'est, à vrai dire, l'Islamisme tel qu'il se présente de nos jours. Car l'âme des peuples évolue avec une lenteur qui peut lasser les plus fermes patiences, et les religions librement acceptées par les masses suivent un tel mouvement, elles ne le précèdent pas. Ces frustes philosophies initiales où s'incarnèrent la raison et la science *moyennes* des ancêtres (raison et science correspondant à la *plus haute* raison et au *meilleur* savoir des fondateurs et des premiers adeptes des religions) renferment à la fois, et pour le moins, une cosmogonie, une morale, une sociologie rudimentaires, et souvent aussi une hygiène, une jurisprudence, un code politique, administratif, etc. En plus de leur valeur métaphysique, les religions s'offrent donc comme des sortes de vieilles encyclopédies à l'usage des grands troupeaux humains, d'antiques et vénérables « Larousse » dont les éditions se suivent et ne se corrigent jamais.

Les sociologues modernes parlent volontiers de religions mourantes, de vastes croyances synthétiques qui s'évanouissent peu à peu et s'éteignent, disparaissent. Ils ont en vue les *élites intellectuelles* de toutes les classes sociales, élites dont la raison moyenne et le savoir moyen ont fatalement dépassé l'ancien niveau ancestral. Mais de telles élites ne sauraient non seulement commander aux masses et les diriger, leur servir de guide, mais même se former et apparaître à la surface du monde social (toujours prise pour son sommet), si elles n'avaient rien de commun avec les couches populaires profondes, si elles n'en étaient pas le produit spontané, la floraison naturelle et nécessaire. Ce qu'on voit à chaque moment de l'histoire, ce qui saute à tous les yeux, c'est la mentalité brusquement et ostensiblement modifiée des élites ; ce qui, au contraire, se distingue mal, ou ne se remarque pas (pour quelquefois éclater,

beaucoup plus tard, en coup de foudre), c'est l'esprit, lentement et mystérieusement transformé, des foules. J'en conclus que les funérailles préparées par nos philosophes au christianisme, à sa maigre métaphysique, à sa sociologie balbutiante, offriront un spectacle d'autant plus grandiose et imposant qu'elles seront sympathiquement suivies par d'innombrables multitudes.

Les centaines de millions d'hommes réunis sous le signe du Croissant semblent se mouvoir en des conditions différentes. C'est l'Orient, c'est l'Asie, c'est l'Afrique, ce sont de vieilles civilisations stagnantes panachées de barbarie, ce sont quelques déserts sauvages, ce n'est pas l'Europe, héritière directe de la splendide culture gréco-latine. Mais le Coran ne saurait être rendu responsable d'une telle misère mentale, comme la Bible et l'Évangile ne sauraient être tenus pour les sources authentiques de l'esprit d'investigation et de studieuse recherche qui, depuis cinq siècles, caractérise les Européens. La philosophie de l'Islam est, théoriquement, très favorable à la curiosité scientifique et à l'expansion du savoir. Elle fourmille de maximes dans ce genre : « L'encre de l'écrivain a la même valeur que le sang du martyr. » — « Le monde repose sur quatre pierres d'assise : le savoir des sages, la justice des grands, la prière des bons, la valeur des braves. » — « Celui-là ne meurt pas, qui donne la vie à une connaissance humaine », etc. Sous ce rapport, d'ailleurs, l'Islam a fait ses preuves. La brillante période sarracénique restera comme un des points les plus lumineux de l'histoire universelle. Nos aïeux barbares et chrétiens y contractèrent vis-à-vis de l'Islam lettré et savant une lourde dette de reconnaissance, que l'Europe actuelle devrait se faire un point d'honneur de rapidement payer.

L'infériorité de culture si manifeste du monde islamique tient à des causes nombreuses et complexes, qu'il nous est impossible d'envisager ici, mais parmi lesquelles les croyances religieuses ne jouent, à notre sens, qu'un rôle passif, symptomatique. On aurait donc grand tort, croyons-nous, d'y toucher, de s'y attaquer d'une façon quelconque, surtout avec une arrière-pensée de propagande chrétienne. Cette métaphysique grossière et puérile, cette morale basse qui ne reconnaît ni la dignité du travail, ni la sainteté (pour parler comme Renan) du libre effort, qui humilie à plaisir et abaisse la femme, qui tolère et encourage l'esclavage, cette politique qui s'accommode, pour idéal gouvernemental, de la théocratie absolue, — tout cela doit tomber et disparaître en suite d'un long travail de fermentation intérieure, analogue en tous points à celui qui s'effectue sous nos yeux en Europe. Il faut agir sur l'élite musulmane, insignifiante et chétive aujourd'hui, mais dont la tâche et le rôle peuvent devenir superbes un jour, et se l'attacher par les liens durables de la parenté mentale. Il faut lui envoyer nos savants, nos artistes, voire

nos ingénieurs et nos ouvriers, et garder sévèrement chez nous nos prêtres et nos missionnaires, catholiques, orthodoxes ou protestants. Les lignes ferrées qui sillonneront bientôt l'Asie Mineure et la Perse, et celles qu'on construira encore en Afrique, feront plus, en quelques décades, pour l'unité intellectuelle et morale de l'humanité — ce but suprême de l'évolution historique — que des siècles de luttes et d'intrigues entre les diplomates, et que tous les prêches possibles, toutes les conversions imaginables. Une colonisation agricole et industrielle, foncièrement laïque et expressément consentie par les populations indigènes, aurait pu également être bienfaisante. Quant à l'action — si néfaste et presque criminelle aujourd'hui, par suite de leurs vues courtes et de leurs mesquines jalousies mutuelles — des gouvernements européens, il eût été désirable avant tout qu'elle cessât d'entraver la dissolution finale du système politique ottoman, irrévocablement condamné par ses propres fautes. Et il eût mieux valu sans doute qu'elle favorisât, par des moyens hautement avouables, la création de centres politiques multiples et autonomes qui, dans un avenir prochain, eussent pu devenir autant de foyers de forte culture mentale : une Arménie libre et indépendante, débarrassée des envahisseurs kurdes et tcherkesses refoulés dans un milieu plus homogène, une République juive selon le plan équitable des Sionistes, une Égypte délivrée de l'égoïste et inutile tutelle anglaise, une fédération de petites principautés arabes, et ainsi de suite.

EUGÈNE DE ROBERTY.

M. EDWARD G. BROWNE

Professeur de langue et de littérature persanes à l'Université de Cambridge (Pembroke College), M. Edward G. Browne est un ami passionné de la France. Dans l'immense champ des études musulmanes, sa spécialité est la Perse, l'Islamisme Persan, le Chiisme, et les sectes (comme celle des Bâbys) qui sortirent du sein de cette grande hérésie. M. Browne a réédité avec une ingénieuse introduction le roman satirique de J. Morier intitulé *Les Aventures de Hadji Baba*, qui peint d'une couleur si exacte les Persans d'hier et d'aujourd'hui; M. Browne a aussi donné une excellente édition persane-anglaise d'un récit fait par un contemporain du Bâb, par un témoin du Bâbysme, et qui constitue ainsi comme une histoire du Bâbysme depuis les commencements jusqu'à la mort du réformateur. M. Browne est le premier à rendre pleine justice aux pages écrites sur ce sujet par le comte de Gobineau dans son génial ouvrage sur *Les Religions et les Philoso-*

phies dans l'Asie centrale. A propos du Bâbysme, M. Browne me communique un détail singulier : « La secte des Bâbys, dit-il, a maintenant un grand nombre d'adhérents en Amérique parmi les Américains, qui font des pèlerinages à Saint-Jean-d'Acre, quartier général des chefs bâbys, et qui regardent Abbas Effendi comme une réincarnation du Christ... » Voici le bel article que m'envoie, *en français*, M. Edward G. Browne. Lui est islamophile, et c'est plutôt notre avenir à nous autres Européens qui lui parait bien sombre :

Monsieur, vous m'avez demandé mes aperçus sur l'avenir de l'Islamisme, sur ce que la religion fondée par Mahomet dans le VIIe siècle de notre ère peut devenir dans le XXe. Voilà une question des plus difficiles, vu la grande étendue des pays dominés par ce culte, ainsi que la multiplicité et la diversité des peuples qui le pratiquent! J'aurais préféré indiquer à vos lecteurs les leçons qu'on peut tirer de l'histoire de son passé, résumer, par exemple, d'une façon plus populaire, les belles conclusions de M. van Vloten sur les causes qui ont amené la chute de la dynastie purement arabe des Omayyades, conséquence funeste du chauvinisme d'une race guerrière qui méprisait l'intelligence et contrevenait aux droits de ses sujets étrangers, les Persans. Ces jours-ci, où on bavarde tellement sur l'Impérialisme, il y a là, je crois, des leçons que nos *jingos* feraient bien d'étudier et de méditer!

Mais je ne dois pas me laisser entraîner par ces réflexions ; je dois parler de l'avenir, non pas du passé. Et d'abord, je veux constater deux ou trois faits relatifs à l'Islamisme qu'on a trop l'habitude d'ignorer en Europe. En premier lieu, quoi qu'on pense de la mission prophétique de Mahomet, on ne peut pas nier la grandeur de son ouvrage. Non seulement il a réussi à effectuer l'unification des tribus arabes, à éveiller dans son peuple l'esprit patriotique, et à abolir maint usage barbare et sauvage (comme par exemple l'infanticide), mais il a conçu la grande idée de la solidarité et de la fraternité de tous les croyants, de tous les unitaires qui acceptaient sa révélation comme le dernier mot du Créateur à l'homme. L'idée de l'égalité de tous les fidèles se trouve nettement exprimée, par exemple, dans le treizième verset du quarante-neuvième chapitre du Korân, où on lit les mots suivants : « Le plus noble parmi vous auprès de Dieu est celui qui craint Dieu le plus » ; et un peu plus haut dans le même chapitre : « Les croyants ne sont que des frères : faites donc la paix entre vos deux frères. » Encore plus explicite dans sa condamnation de l'orgueil de race et du chauvinisme est la tradition suivante : « O peuple! Dieu vous a ôté l'arrogance des temps païens, et l'ancien orgueil de lignage ; l'Arabe n'a de supériorité sur le barbare qu'en raison de sa crainte de Dieu ; vous êtes tous les enfants d'Adam, et Adam lui-même a été créé de la

poussière! » Ce n'est que plus tard que les ambitions nationales et personnelles ont pris le dessus, surtout à l'époque des Omayyades; et même dans leur temps, on voit les Musulmans vraiment pieux et dévots se ranger pour la plupart du côté des opprimés. Ce n'est pas en Orient seulement qu'on voit les actes d'une nation démentir la religion qu'elle professe. Il est permis de douter, par exemple, si les Chinois en ce moment pourraient reconnaître dans le Christianisme la religion appelée « *de paix* ».

En second lieu, l'Islamisme, comme l'a bien démontré M. le comte de Gobineau dans sa belle *Histoire des Religions et des Philosophies dans l'Asie centrale*, — ouvrage qu'on admire toujours plus à mesure qu'on découvre davantage le fond de la pensée asiatique, — est beaucoup plus tolérant qu'on n'a l'habitude de le supposer en Occident. Pourvu qu'on déclare « qu'il n'y a pas de Dieu excepté Dieu, et que Mahomet est l'apôtre de Dieu », et qu'on se conforme extérieurement à la loi musulmane, on peut entendre les mots *Dieu* et *apôtre* à peu près comme on veut. Voilà pourquoi on voit naître dans le sein de l'Islamisme tant de sectes hétérodoxes, parmi lesquelles on peut trouver tout ce qu'on veut en matière de dogme et de discipline, du monothéisme le plus absolu à l'anthropomorphisme le plus cru ou au panthéisme le plus raffiné, et de l'austérité la plus rigide à l'hédonisme le plus complaisant. Plus nous remontons vers les origines, et plus nous étudions de près les anciens documents de l'histoire musulmane, plus nous voyons combien de systèmes hétérogènes, d'idées empruntées aux Zoroastriens, aux Sabéens, aux Manichéens, aux philosophes grecs et alexandrins, aux anciens cultes d'Assyrie et de Babylone, se sont mêlés dans le milieu intellectuel où s'est formé, au temps des premiers Khalifes Abbassides, ce que nous avons l'habitude de nommer *la science des Arabes*. La plupart de ces idées se trouvent représentées même de nos jours, quoique — tellement leurs adhérents pratiquent le *Kelmân*, si bien décrit par M. de Gobineau — on ait souvent beaucoup de peine à préciser leur vraie nature et à déterminer leur provenance. On sait, par exemple, combien les derviches *Bektâchis* sont mal vus par les Turcs orthodoxes. Jamais je n'avais pu m'expliquer la vraie cause de cette méfiance, quand, ces jours-ci, je suis tombé par hasard sur des documents et des faits qui m'ont démontré, à mon extrême étonnement, qu'ils ne sont rien autre que les représentants de la secte hétérodoxe peu connue des *Nuroufis*, dont le fondateur, Fazlu' llah de Tabriz, a été mis à mort par Tamerlan, et dont la littérature et la doctrine ne nous sont connues que par une dizaine de manuscrits d'une rareté extrême, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, à Londres, à Rome, à Constantinople, et entre les mains de quelques particuliers.

En troisième lieu, on a tort de regarder le fatalisme comme un dogme essentiel de la religion de Mahomet, quoique la prédestination la plus rigide ait été, dès la mort du Kalife Al-Ouâthik, vers le milieu du IXe siècle de notre ère, et le triomphe de la doctrine d'Al-Acha'ri et de ses partisans sur les opinions plus libérales des Moutazilites, le dogme prédominant de la plupart des Musulmans. De nos jours, on a vu se former, parmi les Musulmans les plus instruits de l'Inde, un parti néo-moutazilite dont le but et les pensées éclairées ont été bien exposés par le Seïd Amir Ali, dans son excellent livre sur l'Islamisme, rédigé en anglais.

L'Orient est très conservateur, peu enclin aux nouveautés, peu épris de ce mouvement fébrile et turbulent que nous appelons *progrès* ; il ne peut se passer ni de Dieu, ni du spiritualisme ; il ne croit ni au positivisme, ni au socialisme, ni au darwinisme comme nous les entendons. Certes, il n'acceptera jamais le Christianisme dénaturé de l'Occident, qui est démenti chaque jour par les actes de chacune des grandes puissances de l'Europe. *En Asie, il n'y a pas de progrès, il y a seulement des révolutions*, qui ne sont en vérité que des répétitions, des renouvellements d'un passé plus ou moins reculé; les mots du poème changent ou se combinent d'une nouvelle façon, comme l'a dit le poète célèbre Abou'l-Ala al-Ma'arri, mais c'est toujours la même rime qui se répète. On marche dans un vague mystérieux, hanté par les revenants. *Donc, ou l'Islamisme ne subira pas au vingtième siècle des changements sensibles, ou bien il répètera à peu près une de ses phases antérieures.* En tout cas, les idées européennes ne font qu'effleurer la surface de cette âme rêveuse, métaphysicienne, quiétiste et pessimiste de l'Asie.

L'Asie a raison, selon moi, de se méfier de la civilisation occidentale, de la rapacité et du matérialisme qui sont les conséquences directes et nécessaires d'un dévouement aveugle aux sciences naturelles; celles-ci ont profondément ébranlé nos convictions religieuses sans se montrer capables de résoudre une seule de ces grandes questions dont il nous importe de savoir la réponse. Elles n'ont pas même détruit les superstitions, elles les ont changées seulement, leur ont prêté une forme plus laide, en substituant au bon Dieu une loi aveugle et cruelle, et aux diables des bacilles et des bactéries. C'est plutôt l'avenir de l'Europe que celui de l'Asie qui me préoccupe et qui excite mon anxiété. Comment baser une morale pure et désintéressée sur une théorie qui déclare nettement que ce ne sont que les plus forts et les plus rapaces qui ont le droit de survivre, et qui n'a pas de compassion pour les faibles? Est-ce qu'une telle théorie peut aboutir à autre chose qu'à une guerre à outrance entre les nations, et plus tard entre les individus qui composent la nation qui sortira victorieuse de cette lutte suprême? Il

vaut mieux, à mon avis, dire avec le grand mystique persan Djelal-ed-din-Roumi :

Djân-i-gurg ou djân-i-sag az ham djidâst :
Multahid djân-hâ-yi mard'an-i-Khudâst !

c'est-à-dire : « Ce ne sont que l'âme du loup et l'âme du chien qui diffèrent l'une de l'autre : les âmes des hommes de Dieu n'en font qu'une seule ! »

EDWARD G. BROWNE.

M. MUSURUS-GHIKIS BEY

L'un des membres les plus aimables de la haute société de Constantinople, M. Musurus-Ghikis Bey, ex-conseiller d'Etat du Sultan, banni pour cause de libéralisme intelligent, met bien en lumière dans les réflexions suivantes cette idée que l'Islam est ce que le font les groupes ethniques qui l'embrassent. Selon Musurus-Ghikis Bey, les Turcs sont parfaitement civilisables :

Cher Monsieur, je suis passablement embarrassé pour répondre à la question que vous m'avez fait l'honneur de me poser au nom de la *Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales* sur ce que sera l'Islamisme au XXe siècle.

S'agit-il de la religion mahométane? Mais comment prévoir toutes les circonstances qui peuvent en activer l'expansion ou en diminuer l'autorité?

Votre enquête porterait-elle uniquement sur les destinées des peuples qui professent l'Islam? Comment prédire, dans ce cas, les contingences qui favoriseraient ou contrarieraient le développement de millions d'individus répandus sur toute la surface de deux immenses continents et une partie de l'Europe, et variant aussi bien dans leurs origines que dans leurs traditions et leurs tendances?

Les idées religieuses ont sans doute laissé leur empreinte en tout lieu, non seulement sur la vie morale, mais encore sur la vie politique et sociale. Toutefois, les dogmes ont moins modifié les instincts et les aptitudes des races qu'ils n'ont été eux-mêmes affectés par l'esprit particulier à chacune d'entre elles. Le Christianisme des Anglo-Saxons d'Europe et d'Amérique n'est certes pas, dans ses manifestations sociales, le Christianisme des Espagnols et des Cubains. Il est pareillement naturel que les divers groupes musulmans, qui sont après tout des groupes ethniques, interprètent le Coran chacun

selon les penchants et les aspirations qui le caractérisent, l'atmosphère intellectuelle dans laquelle il respire, le degré d'influence que les populations hétérogènes qu'il coudoie ont exercé sur sa mentalité.

A la vérité, je ne vois pas bien les tribus arabes du Nedjd, du Hedjaz et de l'Yémen éprouvant vers l'an deux mille, plus qu'à cette heure, le besoin d'acquitter l'impôt, de subir la conscription, d'avoir des tribunaux, des écoles, etc., et de discuter dans un Parlement le budget des dépenses et des recettes. Mais, d'autre part, il est permis d'espérer que les Slaves musulmans de Bosnie monteront très vite au niveau de leurs congénères de Dalmatie et de Croatie, et que, à la faveur d'une organisation appropriée, la civilisation pénétrerait parmi les Mahométans des montagnes de l'Albanie aussi sûrement que parmi leurs compatriotes chrétiens, comme elle s'est déjà implantée chez les Albanais de la Grèce continentale et de quelques îles de l'Archipel.

Quant aux Turcs, ceux qui les ont vus de près savent qu'ils peuvent devenir autre chose que des laboureurs soumis au fisc qui les dépouille et des soldats prompts à verser leur sang pour le maintien d'un régime rétrograde et abrutissant. Vous n'hésiteriez pas à témoigner de ce qui me paraît indéniable, qu'ils sont parfaitement préparés à recevoir la plupart des institutions de l'Occident, sinon toutes, et que, s'ils avaient le gouvernement qu'ils méritent, ils deviendraient avant longtemps, à côté des Grecs, les agents convaincus du progrès en Orient, et se montreraient dignes de partager avec ces derniers l'honneur d'être les gardiens du littoral européen et asiatique de l'Égée, pour le plus grand bien et la sécurité des grandes Puissances méditerranéennes.

Les nations civilisées et libres se bornent à manifester une indignation, sincère peut-être, mais platonique à coup sûr, devant des méfaits dont tous en Turquie ont à souffrir et plus particulièrement les malheureux Arméniens. Qu'elles aident plutôt les Musulmans et les Chrétiens de l'Empire à transformer la Turquie en État moderne, à faire rentrer dans l'alignement cet édifice vermoulu qui dépare une des plus belles contrées de la terre, et elles ne tarderont pas à constater que l'Islam n'est un obstacle à la civilisation que dans la mesure où une religion quelconque serait détournée de son véritable objet au profit d'une oligarchie hypocrite et corrompue. On comprendra alors que des hommes qui vivent à une distance de plus en plus rapprochée de Vienne et de Paris ne sont pas empêchés, par le fait qu'ils fréquentent la mosquée, d'apprécier les bienfaits de l'ordre, de la justice et de la liberté.

Un mot encore et j'ai fini : le Panislamisme, qui semble troubler le sommeil des publicistes de Paris et de Londres, et que des faiseurs de miracles prêchent dans les antichambres de Yildiz, n'a, dans le

présent, qu'une valeur purement théorique, étant donné l'insuffisance des moyens matériels à sa disposition. Il ne sera un danger réel pour la tranquillité des colonies britanniques et françaises que le jour où, obéissant à des mobiles que les partisans d'un changement de l'état de choses actuel devineront aisément, Sa Majesté Impériale le Sultan jugera opportun de se placer sous la direction exclusive de l'une des grandes monarchies militaires dont il servirait les projets ambitieux et la politique *œcuménique*.

B. MUSURUS-GHIKIS.

M. L. W. C. VAN DEN BERG

Professeur de droit musulman à Delft (Hollande), M. L. W. C. van den Berg a passé plusieurs années aux Indes orientales néerlandaises dans le service civil. Une traduction française de son livre sur les principes du droit musulman a paru à Alger en 1896. Une traduction russe en a paru à Saint-Pétersbourg en 1882. D'autres ouvrages de lui ont été traduits en italien et en anglais. M. van den Berg a publié dans la revue *De Gids* (la *Revue des Deux-Mondes* hollandaise) une étude considérable sur le *Panislamisme*, et un article détaillé sur la Jeune-Turquie et le Tanzimat. En 1896, M. van den Berg donnait à la *Revue de Droit International et de Législation Comparée* de Bruxelles un travail très précis sur les Réformes législatives en Turquie. Peu favorable d'une manière générale à l'Islam, chrétien convaincu, M. van den Berg estime que les États musulmans ont le choix entre une prompte réforme dans un sens national ou le protectorat européen. M. van den Berg a rédigé ses observations en un français très pur, exempt de *batavismes :*

Monsieur, vous me demandez mon opinion sur l'Islamisme et sur son avenir probable. Le sujet est tellement vaste qu'il faudrait des volumes pour l'approfondir; cependant je veux tâcher de formuler sommairement les conclusions auxquelles mes études m'ont fait aboutir.

Pour éviter tout malentendu, il faut commencer, à mon avis, par établir une distinction entre l'Islamisme au point de vue théologique et l'Islamisme considéré comme phénomène politique et juridique. Comme religion, il n'y a pour moi que le Christianisme qui constitue la vérité, et l'Islamisme n'est qu'une des formes multiples de l'erreur. Et puisque l'erreur devra nécessairement disparaître devant la vérité, je suis convaincu que la foi chrétienne finira un jour par l'emporter sur le Croissant. Le fondateur de l'Islamisme tel que nous le connaissons par le Coran et par la Sonnah, ou ensemble des tradi-

tions relatives à ses actes et sentences, ne saurait faire sur un esprit impartial l'impression d'avoir été animé d'une étincelle divine. Une de ses veuves déclara « qu'il était grand amateur du beau sexe, de parfums et de friandises ». Des querelles de harem le préoccupaient d'une façon très naturelle pour un père de famille ordinaire, mais absolument incompatible avec le caractère d'un prophète. Sa femme Khadidjah exerçait sur lui l'influence d'une personnalité supérieure par l'âge et l'intelligence ; sa femme Aïchah, celle d'une jeune intrigante sur un vieux mari. Ceux qui, en Europe, considèrent Mahomet comme un fondateur de religion, différant en degré, mais non en principe, du Christ, montrent, par cette seule assertion, qu'ils n'ont jamais lu le Coran, du moins avec un commentaire, et qu'ils ont lu encore moins un Recueil de Traditions. Or, c'est surtout dans les traditions que nous voyons le prétendu prophète de la Mecque peint, pour ainsi dire, en déshabillé. C'était un homme, et même un homme faible : faible non seulement devant les influences de son entourage, mais encore contre ses propres passions. En un mot, la qualité de prophète que Mahomet s'est arrogée ne saurait être prise au sérieux par quiconque a examiné de près ce que les Musulmans eux-mêmes présentent comme des documents authentiques concernant sa personne. Cela n'empêche pas que, selon ces documents, il avait bon cœur, qu'il était en général bien intentionné, et qu'il avait souvent des élans de générosité. Dans sa première période, c'est-à-dire avant sa fuite de la Mecque à Médine, il était probablement convaincu de la réalité de sa vocation ; plus tard, c'est-à-dire pendant son séjour à Médine, je ne crois pas qu'on puisse soutenir sans réserve sa bonne foi.

Le caractère de son fondateur est le vice primitif de l'Islamisme au point de vue religieux. Ce vice n'a pu s'éliminer par le travail des théologiens et des moralistes postérieurs, malgré le talent dont quelques-uns parmi eux ont fait preuve. La dogmatique et l'éthique musulmanes manquent d'originalité. Même dans les cas où elles sont à peu près conformes aux nôtres, elles portent l'empreinte indélébile de pastiches. Pour des sauvages, la conversion à l'Islamisme constitue sans doute un progrès intellectuel et social ; mais, d'un autre côté, ce progrès a le désavantage de les rendre moins accessibles à l'œuvre des missions chrétiennes.

En ce qui concerne l'Islamisme comme force politique et comme législation, la réponse est plus difficile à formuler. Le droit musulman a été élaboré au Moyen-Age par des juristes d'un véritable talent. A l'aide des prescriptions disséminées dans le Coran, complétées par les traditions et par les sentences des compagnons de Mahomet, surtout par celles des quatre premiers khalifes, ces juristes ont construit une législation qui, au point de vue technique, est un

travail remarquable. Malheureusement, les juristes postérieurs ont attribué à ce travail une autorité permanente, de sorte que le droit musulman est devenu une masse pétrifiée, susceptible d'augmentation, mais non de développement organique. Il est évident que ce droit ne peut plus suffire, sous plusieurs rapports, aux besoins de la vie moderne, même en Orient, tout en ayant été au Moyen Age réellement supérieur aux législations nationales existant en Europe.

En Turquie, on a tâché de remédier à cet inconvénient en empruntant à l'Europe des lois et des règlements qui répondent encore moins aux besoins nationaux que le droit musulman. En grande partie cette nouvelle législation, dite *de la réforme*, ne fonctionne, bien plus, ne peut fonctionner que sur le papier. Il y a même dans ce pays un parti, appelé *La Jeune Turquie*, lequel voudrait y introduire le régime parlementaire. Il me semble que cette tendance n'a aucun avenir. A supposer que l' Islamisme puisse regagner la force politique d'autrefois, ce sera en améliorant ses institutions nationales, mais non en transférant en Orient, comme des plantes exotiques, des institutions à l'instar de celles qui fonctionnent à Paris, à Berlin et à Londres. Il me faut ajouter que ceci est un reproche que j'adresse en premier lieu, non aux Turcs, mais à la diplomatie européenne. S'apercevant, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, que l'Empire Ottoman était en proie à des abus de toutes sortes, elle s'est imaginé que les abus en constituaient le droit national. Elle n'a cessé d'insister sur des réformes qui, en réalité, n'étaient que des innovations, et les hommes d'Etat ottomans ont eu la faiblesse de suivre ces conseils pernicieux.

La société musulmane diffère tellement de la société chrétienne, qu'elle aura besoin d'autres institutions que les nôtres aussi longtemps qu'elle conservera sa religion. Cette différence d'institutions n'empêche pas en principe qu'un État musulman puisse être un État bien administré, mais ce sera d'une autre manière que les États de l'Europe. La véritable cause de la décadence des États musulmans ne réside pas dans leur droit ancien. Elle réside dans le manque d'aptitudes politiques et administratives qui a caractérisé les adhérents de Mahomet, depuis que la prépondérance dans l'empire des khalifes a passé des Arabes aux autres nationalités converties : Persans, Syriens, Turcs, Mongols, etc., c'est-à-dire depuis environ le milieu du huitième siècle de notre ère. Depuis cette époque, le déclin politique du Croissant a commencé, malgré l'éclat apparent de l'expansion militaire postérieure des Mongols et des Turcs. Les rébellions sont devenues dans les États musulmans un phénomène tout aussi normal et périodique que les crises ministérielles dans les pays de régime parlementaire. Seulement, autrefois, l'Europe ne s'apercevait point des troubles intérieurs dans le monde musulman, au lieu

que, dans le temps où nous vivons, les intérêts commerciaux et industriels, les moyens de communication, et surtout les journaux avec leurs correspondants spéciaux, etc., sont la cause que les événements de Perse, de Turquie ou du Maroc ont immédiatement leur contre-coup dans nos capitales. Il en résulte que ces troubles sont actuellement beaucoup plus dangereux pour les puissances musulmanes qu'ils ne l'étaient par le passé.

Il me semble qu'on n'a pas besoin d'être prophète pour comprendre que, si les gouvernements musulmans ne réussissent pas mieux à sauvegarder le repos intérieur et s'ils ne savent rétablir l'équilibre financier, leur avenir sera le protectorat européen. Par contre, s'ils savent améliorer leurs institutions dans un esprit vraiment national, s'ils font cesser les abus administratifs qu'on leur reproche, je ne vois pas de raison pour qu'ils n'aient pas la même vitalité que tout autre gouvernement d'un Etat bien organisé.

L. W. C. VAN DEN BERG.

M. I. GOLDZIHER

Professeur à l'Université de Budapest, M. le Dr I. Goldziher est un de ces Orientalistes universellement connus et appréciés dans le monde savant tels que le furent jadis les de Hammer, les Dozy, les de Sacy. Favorable à l'Islam, M. I. Goldziher a du moins des conseils à lui suggérer. Voici la traduction de sa lettre, écrite en allemand :

Monsieur, vous me faites l'honneur de m'inviter à vous écrire quelques considérations sur ces questions islamiques dont le rapport avec la culture générale de l'humanité est si multiple et si intime.

Depuis longtemps, des Musulmans pieux et éclairés font des efforts sérieux pour mettre l'Islam en harmonie avec les exigences de la science et de l'esprit moderne : ce mouvement peut prétendre à intéresser très fort les Européens curieux de s'instruire et qui réfléchissent. Des efforts analogues se sont produits plusieurs fois dans le cours du XIXe siècle, notamment chez les Musulmans de l'Inde, qui vivent sous l'influence de la civilisation anglaise. Faisons abstraction du *Retour au Coran*, de cette devise absurde qu'on entend proférer de temps à autre, mais qui, tout à fait contraire aux lois de l'évolution historique, risquerait de ramener l'Islam en arrière au lieu de le moderniser ; n'envisageons que les efforts sérieux dont je parlais tout à

l'heure. Ceux qui les accomplissent me paraissent se diviser en deux catégories principales.

Les uns, animés au demeurant des meilleures intentions, se laissent aller à faire de l'*apologétique*, à justifier l'antique Islam avec une éloquence tendancieuse et qui dénature inconsciemment son objet. Les autres s'efforcent d'écarter les doutes soulevés par la science moderne au moyen de l'*interprétation rationaliste*. Cette dernière catégorie nous offre des phénomènes qui rappellent étrangement la théologie et l'exégèse dites rationalistes par lesquelles en Europe, au XVIIIe siècle, notre science critique eut sa voie frayée. A côté de tableaux apologétiques de l'histoire ecclésiastique de l'Islam, on nous offre une exégèse rationaliste du Coran, que dis-je ! toute une littérature qui traite de l'harmonie du Coran avec la science moderne : l'Islamisme américain de M. Mohammed Webb s'est inspiré tout spécialement de ce mouvement rationaliste.

Au XXe siècle, les théologiens musulmans vont avoir une autre tâche à remplir : ils auront à imiter la besogne accomplie en Europe, au XIXe siècle, par la théologie scientifique, et à élever ainsi le niveau de la pensée religieuse, à la mettre en conformité avec la connaissance historique. Chez nous, l'étude historique et critique des origines et des sources de la religion, l'effort fait pour harmoniser le *Credo* avec les résultats de ces recherches critiques ont entraîné la formation d'une pensée religieuse adéquate à nos connaissances scientifiques, et ainsi, dans le cerveau des Européens qui se livrent loyalement aux études théologiques, la contradiction entre le dogme et la science s'est évanouie. L'analyse historique des origines a débarrassé nos idées religieuses du formalisme et de la contrainte du dogme. Pour que l'Islam s'élève à son tour au même degré, il faudra que sa propre science de la religion commence une évolution analogue. Les Ulémas de l'Islam devront s'assimiler les méthodes selon lesquelles on étudie en Europe les phénomènes religieux, leurs documents successifs, leurs sources, etc. On nous annonce comme prochaine la fondation d'une Université moderne à Constantinople : eh bien, il faudra que des esprits éclairés surgissent dans l'Islam, et naturalisent dans ses écoles supérieures notre méthode historique pour l'étude de la religion ; il faudra que cette méthode supplante complètement l'apologétique à bon marché et le rationalisme superficiel. On verra sortir alors de cette évolution une théologie musulmane lumineuse, qui ne sera plus incompatible avec la science, et qui ne manquera pas d'exercer une influence salutaire aussi sur les institutions.

Je ne demande ainsi rien d'impossible aux théologiens de l'Islam. Ils n'ont qu'à retrouver des fils anciens et à les allonger, à continuer d'en filer la trame. Et en effet, plusieurs siècles avant

l'époque où l'on hasarda en Europe les timides et tout premiers essais d'une critique des origines de la religion et de leur littérature, des Musulmans appliquaient la méthode de la critique scientifique aux documents traditionnels et à leurs autorités. Au IXe siècle de notre ère, il existait déjà, au sein même de l'*orthodoxie* musulmane, une science de l'étude critique des sources de la religion fort développée pour le temps. Les savants musulmans d'aujourd'hui doivent travailler en s'inspirant de tels précédents : ils n'ont qu'à mûrir et à moderniser, non à créer de rien. L'*intervention européenne* doit jouer un rôle considérable dans ce mouvement, le provoquer et l'encourager pratiquement, dans tous les pays musulmans où l'enseignement supérieur est sous l'influence de la pédagogie européenne : il y aurait beaucoup à dire à ce propos.

L'évolution rationnelle de la vie intellectuelle dans l'Islam mérite bien d'intéresser et de préoccuper les meilleurs d'entre nous. Nous entendons encore, de temps en temps, quelqu'un parler d'écrasement radical. Quiconque possède une connaissance scientifique de l'Islam, quiconque sait comprendre et sentir avec quelque profondeur la fonction de cette institution historique dont les phénomènes ont touché au cœur l'élite de nos philosophes, refusera, j'en suis sûr, de hurler avec les loups! Permettez-moi de vous citer en terminant ce mot de votre grand Renan : « Je ne suis jamais entré « dans une mosquée sans une vive émotion, le dirai-je? sans un cer- « tain regret de n'être pas musulman... »

Dr I. GOLDZIHER.

Les réponses que nous avons données aujourd'hui sont celles qui envisagent le problème islamique sous sa forme la plus générale.

Nous donnerons ultérieurement celles qui visent d'une manière plus particulière le Khalifat et Constantinople, le rôle des Turcs et la Réforme de l'Empire Ottoman.

EDMOND FAZY.

QUELQUES INSTITUTIONS COLONIALES ANGLAISES[1]

II

De Broadway, où se trouve l'*Emigrant's Information Office*, à Downing street, la rue des Ministères, il n'y a que quelques pas. On peut les franchir à l'ombre des tours de Westminster et du Parlement, en contournant des pelouses où s'érigent les statues des grands ministres : Canning, lord Derby, Palmerston, sir Robert Peel, Beaconsfield, car toute la vie publique anglaise — gloires du passé, activité du présent — afflue dans ce quartier de Londres, aux pieds de la vénérable Abbaye, comme la vie des affaires se presse plus loin, dans la Cité, autour de la Banque et du *Stock Exchange*.

Les Ministères, dont les grandes masses grises et uniformes occupent tout un côté de Downing street, n'ont aucune analogie avec les palais nationaux qui abritent chez nous les administrations publiques et leurs chefs. Il n'y a pas à Londres, à côté des bureaux, l'Hôtel des Ministres. L'État anglais ne loge pas les membres du gouvernement. Il est vrai que M. Chamberlain, ministre des colonies, reçoit du budget un traitement de 5.000 liv. st. (200.000 fr.). C'est une compensation.

Les ministères anglais, comme leurs noms l'indiquent d'ailleurs, *Colonial Office*, *Foreign Office*, ne sont autre chose que de simples bureaux, et qui ne se différencient guère de ceux qui sont occupés par les grandes administrations privées, Banques, Compagnies de chemins de fer et de navigation, etc. Tout y dégage, en effet, cette impression de *business* qui est la caractéristique de la vie publique en Angleterre, comme elle est celle des intérêts privés.

Sur les portes vitrées à deux battants, montées sur des charnières à ressort, de simples plaques de cuivre portant les inscriptions suivantes : *Colonial Office*, *Crown Agents for the Colonies*, *Foreign Office*, servent et suffisent à désigner dans cette longue suite de bâtiments uniformes l'entrée des différentes administrations. A l'intérieur, même absence de décor. Tout est froid et très simple. Les escaliers de pierre sont recouverts de tapis de plomb: Les huissiers et gardiens de bureau sont dépourvus de ces insignes dont la solennité

[1] Voir la *Revue* du 1er mars, p. 515.

risquerait d'être un peu intimidante pour le simple visiteur. Sur leurs tuniques, pareilles à celles des employés de chemins de fer, la couronne royale et le monogramme du souverain, brodés sur le revers du col, établissent seuls leur caractère officiel.

Mais ne nous attardons pas à ces détails extérieurs. Ils ont leur intérêt, car ce sont eux qui composent l'atmosphère d'un lieu. Cependant, comme il ne saurait s'agir ici de décrire sous tous ses aspects le *Colonial Office*, abordons immédiatement le côté intérieur de cette administration et examinons comment on y entre, ce qu'on y fait, et aussi ce qu'on n'y fait pas. Car ce qui ne se fait pas dans l'administration centrale doit se retrouver ailleurs, et nous aurons à rechercher où.

*
* *

Voyons d'abord comment se recrutent les fonctionnaires du *Colonial Office*. Il y a en Angleterre trois grandes divisions des fonctions publiques : l'armée, la marine et les services civils. Ceux-ci forment un tout bien plus homogène qu'en France. Il n'existe pas en effet, entre les différentes administrations qui composent les services civils, les mêmes délimitations que chez nous. Ainsi, il y a un budget de la guerre, un budget de la marine et un seul budget pour l'ensemble des services civils (*civil services*), et il faut faire une étude très attentive des différents chapitres qui le composent pour trouver, par exemple, l'ensemble des dépenses qui incombent à l'administration coloniale. C'est ainsi notamment que les dépenses du personnel de l'administration centrale du *Colonial Office*, qui s'élèvent à 1.079.250 francs, ne se trouvent pas portées dans les *Colonial Estimates* proprement dites. Celles-ci ne comprennent que les dépenses faites par la métropole pour les colonies (à l'exception des dépenses militaires, dont la plus grande partie se retrouve dans le budget de la guerre et de la marine), les subventions accordées à des Compagnies de câbles télégraphiques, etc.

C'est pour avoir pris uniquement les chiffres figurant sous la rubrique *Colonial Estimates* qu'on a pu écrire souvent en France que l'administration coloniale coûtait moins cher en Angleterre que chez nous, alors que c'est le contraire qui est vrai.

Cette sorte de confusion entre les différentes branches des *civil services* — et qui n'est qu'apparente en matière financière — existe, en réalité, au point de vue du recrutement des fonctionnaires.

Il n'y a pas en effet, à l'entrée de chaque administration, un concours spécial, — tout au moins en ce qui concerne les fonctionnaires appelés à former le personnel dirigeant. Pour ceux-ci, il n'existe qu'un

seul concours, qui s'applique à l'ensemble des services civils, et qui s'appelle le *first class competition*.

Ce concours est d'un ordre très élevé, bien qu'il présente un caractère purement général. Il n'est guère accessible qu'aux jeunes gens ayant reçu la culture intellectuelle et morale qui s'acquiert dans les Universités et notamment à Oxford et Cambridge.

Les premiers classés — comme les premiers de Polytechnique — ont une certaine latitude pour choisir leur carrière, car ce concours ouvre indistinctement la porte du *Home Office* (Ministère de l'Intérieur), du *Foreign* et du *Colonial Office* (Ministères des Affaires Étrangères et des Colonies), du *Board of Trade* (Ministère du Commerce), etc., mais en principe les concurrents admis sont affectés indifféremment à l'une ou l'autre de ces administrations suivant les besoins du service. Ils y entrent avec le titre de *second class clerks* et un traitement de début qui, pour le *Colonial Office*, est de 200 liv. st. (5.000 fr.).

Ce sont en général des jeunes gens de 24 à 26 ans, sortant des premiers rangs des Universités anglaises et possédant cet ensemble de qualités et de connaissances qui caractérisent le *gentleman*, ou, comme on disait autrefois en France, « l'honnête homme ». Promus, dès leur entrée dans la carrière, à des postes où la besogne administrative devient intéressante et munis d'une excellente préparation générale, les jeunes gens ayant subi avec succès le concours du *civil service* ont tout ce qu'il faut pour faire d'excellents fonctionnaires, car ils se spécialiseront vite dans les différentes administrations où ils auront été versés, sans avoir eu à subir l'influence déprimante d'une besogne routinière dans les emplois inférieurs.

Ces derniers emplois, qui n'exigent pas les mêmes qualités d'esprit d'initiative ni les mêmes connaissances générales, mais qui demandent plutôt, pour être bien tenus, des aptitudes spéciales, sont réservés à des fonctionnaires recrutés au moyen d'un concours placé à l'entrée de chaque administration.

***

Pour mieux faire comprendre ces distinctions, prenons, par exemple, l'organisation du personnel de l'administration centrale du *Colonial Office*.

Si on consulte le budget de l'exercice 1900-1901, on trouve que le personnel de ce département comprend 117 fonctionnaires, dont les traitements s'élèvent au total de 43.170 liv. st. (1.079.250 fr.).

Le personnel supérieur comprend 39 fonctionnaires, dont voici la nomenclature, extraite du Budget des Services civils pour l'exercice 1900-1901.

NUMBERS 1900-1901		SALARY OF OFFICE			1900-1901
		MINIMUM	ANNUAL INCREMENT	MAXIMUM	
		£	£	£	£
1	Secretary of State.....	»	»	5.000	5.000
1	Under Secretary of State.	»	»	2.000	2.000
1	D°	»	»	1.500	1.500
1	Assistant (d°).....	1.200	aft. 5 years	1.500	1.200
1	D°	»	»	1.200	1.200
2	D°	1.000	aft. 5 years	1.200	2.000
1	Legal assistant.....	»	»	750	750
7	Principal Clerks (one of whom is Chief Clerk).	850	50	1.000	6.831
7	First Class Clerks.....	600	25	800	4 633
1	D°, temporary (from Colonial Service).....	»	»	»	600
16	Second class Clerks....	200	20	500	3.929

Ces *second class clerks*, qui débutent dans l'administration à 200 liv. st. (5.000 fr.), sont les fonctionnaires qui proviennent du concours des services civils.

A côté d'eux il y en a toute une série qui sont recrutés au moyen de concours spéciaux à chaque administration et qui portent le nom de *second division clerks*. L'avancement de ces fonctionnaires est plutôt personnel que hiérarchique. Leur traitement de début est de 70 liv. st. et il peut s'élever jusqu'à 350 liv. st., c'est-à-dire à une somme supérieure à celle des traitements des *second class clerks*. Il s'agit dans ce cas d'un avancement à l'ancienneté, absolument indépendant des fonctions conférées.

***

Cette organisation des services civils est une de celles dont l'Angleterre est le plus fière.

Elle concilie à la fois les intérêts publics et les intérêts privés. L'administration a en effet tout à gagner à s'attacher l'élite de la jeunesse intellectuelle du pays, en appelant d'emblée à servir dans des postes d'une certaine importance les hommes destinés plus tard à gérer les affaires de la nation, alors qu'ils s'y sont préparés par une longue série d'études et qu'ils s'en sont montrés dignes en triomphant de leurs pairs dans des concours non seulement très difficiles, mais où toutes les qualités de l'homme entrent en ligne de compte à côté des connaissances acquises.

D'autre part, comme toute administration publique comporte, à côté de l'initiative et du commandement, qui s'exercent à différents

degrés, les rouages plus ou moins compliqués de l'exécution, n'est-il pas juste également de réserver à des ambitions plus modestes les emplois où des capacités ordinaires trouveront à s'employer fort utilement? Ces considérations, semble-t-il, justifient amplement la méthode employée pour le recrutement des fonctionnaires : concours spéciaux à l'entrée de chaque administration pour les postes inférieurs — avec avancement personnel; — concours unique pour le recrutement du personnel dirigeant des différentes branches des services civils — avec avancement hiérarchique.

Il ne faudrait pas croire que ce système soit antidémocratique et que l'admission dans la carrière de fonctionnaires à des postes différents, au moyen de concours distincts, ait pour but de réserver les emplois supérieurs à une aristocratie, à l'aristocratie de classe et d'argent que l'on rencontre généralement dans les Universités, d'où proviennent, répétons-le, la plupart des candidats au *first class competition*. En réalité, si une aristocratie se trouve favorisée par ce système, c'est avant tout, car le concours est très difficile, une aristocratie intellectuelle, et celle-ci se recrute en Angleterre dans tous les rangs de la société. Il existe en effet, dans les collèges et dans les Universités anglaises, un grand nombre de bourses (*scholarships*), provenant généralement de fondations, et permettant largement à une élite de jeunes gens sans fortune de suivre, sans sacrifices pour leur famille, l'enseignement supérieur, qui est si coûteux en Angleterre. C'est parmi cette élite que l'on trouve le plus souvent les candidats reçus au concours des *civils services*, très recherchés, on le comprendra sans peine, par des jeunes gens sortant sans fortune de l'Université, et auxquels les traitements relativement élevés attachés aux postes de début assurent l'indépendance dès leur entrée dans la carrière.

*
* *

Cette organisation des services civils n'existe pas seulement pour les administrations dont nous avons parlé, et notamment pour le *Colonial Office*.

L'administration civile de l'Inde anglaise est soumise aux mêmes principes ; mais celle-ci est si importante, elle comporte un nombre si élevé de fonctionnaires, qu'il existe, en ce qui la concerne, un concours spécial. Aussi, à côté du *Home civil service competition*, qui ouvre la porte de toutes les grandes administrations métropolitaines, il y a l'*Indian civil service competition*, réservé aux fonctionnaires appelés à servir dans l'*India Office* à Londres ou dans les différents services de la péninsule. Il ne faut jamais perdre de vue, en effet, que l'Inde doit toujours être mise en dehors quand il s'agit d'une étude sur les colonies anglaises, puisque, administrativement, elle

en est complètement séparée. Notons seulement, au sujet des services civils de l'Inde, que tout fonctionnaire ayant été reçu au concours est assuré, au bout de 25 ans de service, d'une retraite dont le minimum, quel que soit son grade ou la nature de son emploi, est fixé à 1.000 liv. sterl. (25.000 fr.).

*
* *

Maintenant que nous connaissons l'organisation de l'administration centrale du *Colonial Office* au point de vue du personnel, jetons un rapide coup d'œil sur ses attributions. Tel qu'il fonctionne aujourd'hui, le *Colonial Office* a surtout un rôle politique, de direction générale et de contrôle. Ses attributions purement administratives sont assez réduites. D'une part, en effet, grâce à l'autonomie ou à l'initiative dont jouissent les colonies, l'administration est très décentralisée. D'autre part, tout ce qui concerne la comptabilité, l'inspection, les marchés et les approvisionnements est du ressort d'autres institutions, qui sont le *Colonial Audit Branch* du Ministère des Finances, et l'*Agence des Colonies de la Couronne*.

Entrons, sur ces différents points, dans quelques détails.

A l'égard des colonies jouissant de leur autonomie complète, l'Australasie, le Canada, Terre-Neuve, le Cap, etc., il est aisé de comprendre que les attributions du *Colonial Office* aient exclusivement un caractère politique. Ces pays sont soumis au régime parlementaire; c'est dire que le gouvernement de ces colonies appartient en propre à des ministres responsables devant la législature et que le gouverneur nommé par la Couronne est un simple agent de représentation. Rien n'entrave la liberté des colonies autonomes au point de vue intérieur, et on a vu certaines d'entres elles, les colonies d'Australie notamment, à l'exception des Nouvelles-Galles du Sud, suivre en matière économique une politique protectionniste, même à l'égard des provenances de la métropole. Seule la politique extérieure de ces colonies ressort du *Colonial Office*. On pourrait en donner plusieurs exemples. Nous nous contenterons d'en puiser un dans l'actualité. M. Bond, premier ministre de Terre-Neuve, vient de faire un voyage en Angleterre pour traiter la question du *French Shore* avec le *Colonial Office*, à qui seul appartient le droit d'entamer des pourparlers à ce sujet.

Même dans les questions qui n'intéressent que les rapports de métropole à colonie, les attributions du *Colonial Office*, à l'égard des colonies autonomes, revêtent encore un caractère presque exclusivement politique.

C'est ainsi que nous avons pu voir le *Colonial Office* négocier avec le Canada et les colonies australiennes pour l'envoi dans l'Afrique du Sud de troupes coloniales, ou encore, avec le Canada cette fois,

pour l'établissement d'un régime économique de faveur pour les produits des Antilles et de la métropole.

A côté des colonies autonomes, il y a les colonies de la Couronne. A l'égard de celles-ci, l'action du *Colonial Office* est bien plus générale, mais, sauf exceptions, elle ne s'exerce pas directement et elle revêt surtout un caractère de contrôle. Les colonies de la Couronne possèdent en effet des institutions législatives et exécutives investies de très larges attributions. Ce qui distingue ces institutions de celles dont jouissent les colonies autonomes, c'est que, dans le Conseil législatif, la majorité appartient aux fonctionnaires et aux membres nommés directement par la Couronne, et que le Conseil exécutif, également composé en majorité de fonctionnaires, n'est nullement tenu de se conformer aux décisions du Conseil législatif. Enfin le gouverneur peut en droit, si le cas se présentait, agir en opposition avec son Conseil exécutif. Ajoutons que, d'après la constitution des colonies de la Couronne, l'initiative de toute mesure ayant un caractère financier appartient au pouvoir exécutif seul.

En pratique, toutes les mesures administratives et même toute la législation sont élaborées par ces institutions locales. Le gouverneur a même, dans la plupart des cas, le pouvoir, d'après ses instructions, d'en autoriser immédiatement l'application. Il agit d'ailleurs sous sa propre responsabilité, sauf à en référer à son département.

Des ampliations de ses arrêtés, des lois votées par le Conseil législatif et qu'il a sanctionnées, doivent être envoyées par chaque courrier au *Colonial Office*. Deux hypothèses sont alors possibles : ou bien le secrétaire d'État confirme purement et simplement — c'est de beaucoup le cas le plus fréquent — et cette confirmation s'opère par le simple écoulement d'un laps de temps prévu; ou bien la mesure est révoquée, et dans ce cas (*Dissalowance*) elle cessera d'avoir son effet du jour où l'arrêté de révocation aura été notifié officiellement dans la colonie.

Enfin le gouverneur peut toujours réserver l'application d'une mesure prise par les institutions locales jusqu'à ce qu'il en ait référé au secrétaire d'État du *Colonial Office*. Dans ce cas, une ratification formelle est nécessaire. Quand elle se produit, l'*act* de la législature locale n'est promulgué que revêtu du *Royal approuval*. Les instructions des gouverneurs leur font un devoir, dans certains cas, de solliciter, avant toute application, cette confirmation, notamment en ce qui concerne la condition des personnes et le régime des biens.

Sous cette réserve, on voit combien large est la décentralisation des colonies de la Couronne : décentralisation qui n'offre d'ailleurs aucun inconvénient, puisque, par leur composition, les institutions locales sont une émanation du pouvoir central, où l'élément colonial ne figure, par le choix ou même par l'élection, qu'à titre de conseil

éclairé et représentatif des intérêts locaux, sans pouvoir se poser jamais en pouvoir rival et indépendant.

Dans ces conditions, il apparaît que, même à l'égard des colonies de la Couronne, le *Colonial Office* est appelé à diriger et à contrôler d'une façon générale plutôt qu'à administrer au sens propre du mot.

Enfin, indépendamment de ces circonstances, tenant à la constitution des colonies, ce qui contribue encore à donner ce caractère au *Colonial Office*, c'est que le contrôle financier des colonies et tout ce qui concerne leurs approvisionnements, leurs marchés et leurs contrats relève de deux autres institutions dont il nous reste à parler.

*
* *

Deux mots seulement sur l'organisation du contrôle financier des colonies de la Couronne. Ce contrôle est complètement rattaché au ministère des Finances [1], dont il forme une division (*Colonial Audit Branche*). Le *Colonial Audit Branch* a également dans ses attributions les protectorats du Niger et de la Côte des Somalis, qui relèvent du *Foreign Office*.

Il n'y a pas d'inspection mobile dans les colonies anglaises au point de vue du contrôle, mais il existe dans certaines colonies, notamment à Sierra-Leone, à Lagos, dans la Gambie, la Gold Coast, à Hong-Kong, à Chypre, à Gibraltar, etc., des inspecteurs à poste fixe rattachés au *Colonial Audit Branch*.

Ce sont là autant de rouages qui échappent à l'attention quand l'examen porte exclusivement sur le *Colonial Office*, ce qui arrive souvent dans les comparaisons établies entre l'administration coloniale française et l'administration anglaise. Rien d'étonnant alors à ce que celle-ci apparaisse si simple aux commentateurs !

Quant aux attributions variées, en dehors du contrôle, exercées chez nous par les inspections mobiles (enquêtes économiques, etc.), elles sont exercées par des commissions spéciales qui sont désignées de temps à autre pour étudier un point déterminé. C'est ainsi que le régime de l'immigration et du travail a été réformé dans les colonies employant la main-d'œuvre indienne à la suite de l'enquête d'une commission qui a fonctionné vers les années 1874 et 1875. Tout récemment, le Parlement a voté une subvention très importante pour permettre l'exécution d'un plan de réformes proposé par la commission chargée de faire une enquête sur la situation économique des Antilles (*West Indian Royal Commission*). D'autres fois et plus souvent, ce sont des commissaires spéciaux qui sont chargés d'aller préparer

[1] *Exchequer and Audit Department.*

un rapport sur un point particulier (mission de Sir David Chalmers à Sierra Leone en 1899 pour étudier les causes de l'insurrection). Mais il n'y a là rien qui ressemble à des inspections mobiles, car ces commissions sont toujours nommées à la suite d'un fait précis et leurs membres ne sont recrutés dans aucun corps spécial.

*
* *

Une matière bien plus importante et qui se trouve également en dehors des attributions de l'administration centrale, c'est tout ce qui se rapporte aux marchés, aux approvisionnements et aux contrats relatifs par exemple aux travaux publics, aux emprunts, etc., des colonies de la Couronne.

Quand on cherche dans *Downing street* l'entrée du *Colonial Office*, on passe devant une porte commandant une partie importante du même immeuble, partie occupée par les bureaux des agents des colonies de la Couronne (*Crown Colonies Agency*).

Cherchez maintenant dans le budget métropolitain une trace de ce service, qui occupe 83 fonctionnaires et des bureaux aussi vastes que ceux du *Colonial Office*, et vous n'en trouverez aucune, ou si vous en trouvez, ce sera pour constater le montant du loyer versé par l'Agence pour les locaux qu'elle occupe dans *Downing street*. Compulsez maintenant les budgets locaux des colonies de la Couronne. Vous y trouverez des subventions en faveur de cette Agence, mais dont le montant ne suffirait pas à couvrir toutes ses dépenses.

Qu'est-ce donc que cette institution et comment vit-elle ?

L'Annuaire officiel (*Colonial Office List*) nous répond que les agents de la Couronne agissent comme fondés de pouvoirs commerciaux et financiers pour les colonies qui ne sont pas représentées dans la métropole par des agents généraux particuliers.

Les Agents de la Couronne, au nombre de trois, reçoivent des traitements fixes et sont nommés par le Secrétaire d'État pour les colonies, qui exerce un contrôle et une surveillance générale sur l'exécution des instructions qu'ils reçoivent des gouvernements locaux.

C'est là le côté officiel de l'institution. Voyons maintenant son caractère particulier et en quelque sorte commercial.

Les Agents de la Couronne nomment eux-mêmes le personnel de leurs bureaux.

Ils ont formé auprès d'eux des conseils composés d'ingénieurs, de chimistes, etc. Ils ont leurs banquiers, leurs agents de change, leurs avoués et leurs avocats, leurs agents maritimes, etc., car ils s'occupent de tout, aussi bien de la gravure et de l'impression de timbres-poste et de billets de banque coloniaux que de négocier un emprunt pour une colonie ou de mettre en adjudication ses travaux publics.

Sur toutes ces opérations, les agents de la Couronne perçoivent

des commissions très minimes et fixées d'ailleurs par le ministre des Colonies. Mais les affaires traitées par eux sont si considérables, notamment le service des emprunts, que les sommes ainsi perçues suffisent à couvrir les frais de personnel et de matériel de cette importante institution, qui se trouve ainsi ne rien coûter au budget de l'État et très peu de chose à ceux des colonies.

*
* *

L'organisation de l'Agence des colonies de la Couronne est si curieuse et intéressante que nous ne croyons pas inutile d'ajouter sur son origine et son fonctionnement quelques détails puisés dans un rapport présenté au Parlement à ce sujet au mois d'août 1881.

Ce rapport reproduit les différents documents qui, à cette date, se rapportaient à l'organisation de l'agence des colonies de la Couronne, organisation qui n'a pas été modifiée depuis.

Parmi eux se trouve une note de sir Penrose S. Julyan, du mois de septembre 1878, qui nous donne tout l'historique de l'institution. Glanons-y quelques renseignements.

« Dans la première période de notre histoire coloniale, écrit sir Penrose S. Julyan, quand les gouverneurs nommés par la Couronne exerçaient un pouvoir presque absolu sur les territoires confiés à leur administration et, sauf sur des points de la plus haute importance, engageant la politique de l'Empire, étaient pour ainsi dire indépendants des autorités métropolitaines, chaque gouverneur avait un agent ou un représentant à Londres, qui agissait généralement comme intermédiaire entre lui et la Couronne, tout en rendant les divers services qui pouvaient lui être demandés dans l'intérêt de la colonie ou du gouverneur lui-même, dont il dépendait directement. »

Lorsque le développement des colonies anglaises nécessita le détachement de leur administration du *Board of Trade*, et la création, en 1833, du *Colonial Office*, il parut néanmoins opportun aux colonies de continuer à être représentées d'une façon officieuse par des agents chargés d'entreprendre pour leur compte les opérations commerciales, financières et autres qui ne seraient pas assumées par le *Colonial Office* lui-même.

Ces agents étaient nommés par les gouverneurs ou les Conseils législatifs des colonies et ils étaient payés sur les budgets locaux.

Leurs fonctions n'étaient d'ailleurs pas incompatibles avec l'exercice d'une autre profession. Parmi ces agents, il y avait des négociants, des membres du Parlement et enfin des fonctionnaires des « services civils ». Les gouverneurs, en effet, ne manquèrent pas, dans bien des cas, d'offrir cette représentation à des fonctionnaires du *Colonial Office* et bientôt cette manière de faire devint la règle générale.

D'ailleurs, à cette époque, les services rendus par les agents coloniaux à Londres étaient très limités et exigeaient bien rarement des connaissances spéciales.

Mais, bientôt, le mouvement de mise en valeur économique fit sentir le besoin d'avoir des agents réunissant des connaissances techniques que ne possédaient pas les fonctionnaires du *Colonial Office* investis de ces attributions. Les plaintes des colonies affluèrent, et le gouvernement décida de réunir en une seule les neuf agences qui existaient alors ; il confia la direction de cette nouvelle institution à deux fonctionnaires honoraires du *Colonial Office* qui avaient déjà eu la représentation de deux colonies. Ceux-ci ne surent pas tirer parti de l'institution nouvelle et, en 1843, le montant des dépenses contractées, par l'intermédiaire de l'Agence, pour l'ensemble des colonies représentées, ne dépassait guère 380.000 liv. st.

A cette époque, plusieurs colonies australiennes, ayant cessé d'être des colonies de la Couronne, en profitèrent pour établir des agences particulières. En 1857, il devint évident que l'institution devait être ou bien complètement remaniée, ou radicalement supprimée.

En 1858, lord Stanley, alors ministre des Colonies, décida de réorganiser l'agence des colonies, persuadé qu'une pareille institution, à la condition d'être bien administrée, était de nature à rendre les plus grands services aux colonies.

A cet effet, une vacance s'étant produite par suite du décès de l'agent principal, le ministre fit, en dehors de l'administration, appel au concours d'un homme d'expérience, qui prit l'initiative de nouvelles méthodes.

Le succès de ces réformes fut affirmé par le retour de la confiance des colonies, qui se traduisit bientôt par une augmentation des affaires traitées.

Pendant les années 1858, 1859 et 1860, les trois premières qui suivirent la réorganisation de l'agence, la moyenne des dépenses annuelles engagées pour le compte des colonies s'élevait à 817.000 liv. st., et en 1875, 1876 et 1877 [1], elle atteignait 9.481.000 liv. st.

Voici en quels termes sir Penrose S. Julyan passe en revue les attributions de l'agence des *Crown Colonies* à l'époque de la rédaction de sa note.

« Aux services rendus par les anciennes agences sont venus s'en ajouter de nouveaux, de sorte que les attributions de la nouvelle institution sont aujourd'hui infiniment variées et étendues.

« Les emprunts des gouvernements coloniaux sont en grande partie négociés par cette agence. A cette date (1878) et depuis sa

[1] Nous rappelons que le rapport que nous analysons est de 1878.

réorganisation, elle a émis 88 emprunts pour le compte de différentes colonies, représentant un capital de 33.730.000 liv. st.

« L'agence se charge du service, de l'amortissement et éventuellement, du remboursement de ces emprunts.

« Les agents de la Couronne entreprennent également, en matière de chemins de fer, des opérations considérables.

« Tantôt ils sont appelés à trouver des adjudicataires pour la construction de chemins de fer dans des colonies lointaines et tantôt à négocier, pour le compte d'un gouvernement colonial, le rachat de lignes déjà existantes. Dans les deux cas, ce sont les agents de la Couronne qui fournissent et assurent tout le matériel nécessaire à la bonne exploitation de la ligne. A l'heure actuelle, les agents de la Couronne sont occupés à fournir environ 1.000 milles de chemins de fer, de locomotives, de matériel roulant et fixe, de charbon et de tout ce qui est nécessaire à leur exploitation et à leur entretien.

« Les agents de la Couronne fournissent encore aux gouvernements coloniaux le matériel de construction des ponts et des marchés, des compteurs à gaz, des compteurs et des distributeurs d'eau, des tuyaux de canalisation, des phares, des remorqueurs et des dragues, des outils de toutes sortes, des armes et des munitions, aussi bien que des articles de bureaux, des médicaments, les fournitures d'hôpitaux, de prisons, d'écoles, etc. Un autre service de l'agence s'occupe de préparer la grande variété des titres d'obligations, des billets de banque, des timbres de poste et de quittance en usage dans les colonies. Ces opérations sont effectuées sous la plus stricte surveillance, et de plus l'agence se charge elle-même de la fabrication et de la garde des planches.

« Les colonies ont, grâce à cette institution, l'avantage de pouvoir obtenir leurs fournitures au moyen d'un système bien organisé, faisant appel à la concurrence et s'exerçant sous le contrôle d'hommes techniques destinés à assurer la bonne exécution des marchés. Par ce moyen, tous les avantages qui découlent des affaires quand elles sont traitées sur une vaste échelle, avec une haute moralité et une longue expérience, sont assurés aux plus petites colonies comme aux plus importantes et à un prix très réduit en comparaison de ce que coûterait l'intermédiaire d'une agence privée cherchant à réaliser un bénéfice.

« La moyenne des commissions perçues par les agents des colonies de la Couronne s'élève en effet à moins d'un quart pour cent (1/4 %) des dépenses qu'ils font pour le compte des colonies.

« Parmi les attributions diverses de cette administration, il convient encore de mentionner que c'est l'agence des colonies de la Couronne qui est chargée de payer aux fonctionnaires des colonies leurs traitements d'Europe et leurs pensions et de centraliser les

fonds pour le remboursement des dépenses faites par la métropole pour le compte des gouvernements locaux. »

Dans un autre document (dépêche du *Colonial Office* au ministère des Finances), du 26 novembre 1880, nous trouvons sur l'agence des colonies de la Couronne les appréciations suivantes, qui achèveront de nous en faire connaître le caractère :

« Il apparaît désirable, dit cette dépêche, d'éclairer certains points se rapportant à la situation quelque peu anormale des agents de la Couronne.

« Bien que les bureaux de l'agence soient placés sous le même toit que ce département, elle n'en forme pas, néanmoins, une partie intégrante. Et bien que les agents soient surveillés et contrôlés par le secrétaire d'État dans toutes les matières importantes, et quand une question de principe se trouve engagée, ils n'en traitent pas moins des affaires considérables sans instructions formelles pour chaque cas particulier.

« L'installation des bureaux des Agents de la Couronne dans une partie de ces bâtiments (dont ils payent le loyer à la Couronne) a été décidée en vue d'économiser (résultat qui a été atteint dans une très large mesure) le temps et le travail qu'exigeaient la correspondance et les allées et venues journalières entre le *Colonial Office* et l'Office des Agents de la Couronne dans *Spring Gardens*.

« Ce transfert des bureaux de l'Agence des Colonies de la Couronne n'implique pas l'établissement de rapports plus étroits entre ces agents et l'administration et n'augmente pas les responsabilités de celle-ci ; comme par le passé, ils remplissent leurs attributions, non pas comme fonctionnaires du gouvernement de Sa Majesté, mais comme représentants de chaque colonie qui les emploie. Les rapports du secrétaire d'État avec l'Agence consistent principalement à surveiller et à donner des ordres aux agents de la Couronne pour le compte des gouvernements coloniaux et il y a là un intérêt évident, puisqu'on évite ainsi la perte sérieuse de temps qui résulterait de la nécessité d'en référer aux colonies pour les instructions complémentaires relatives à une affaire. »

*
* *

On a écrit quelque part — et cette affirmation a été très commentée — que l'Angleterre gouvernait un empire colonial de 38.414.000 kilomètres carrés et de 393.500.000 habitants au moyen d'une administration centrale comprenant *soixante* fonctionnaires.

Il apparaîtra peut-être, après les renseignements que nous venons de fournir, qu'il y a quelque inexactitude à faire un pareil rapprochement entre ces chiffres.

Si on veut en effet parler du domaine qui relève du *Colonial Office*,

il faudrait commencer par défalquer l'Inde anglaise avec ses 2 millions de milles carrés et ses 287 millions d'habitants, et qui est administrée par un ministère spécial comprenant plus de 300 fonctionnaires.

D'autre part, nous l'avons vu, ce n'est pas 60, mais 117 fonctionnaires que comprend le *Colonial Office*, et ce chiffre se trouverait considérablement augmenté si on y ajoutait les fonctionnaires du *Colonial Audit Branch* et surtout de l'Agence des Colonies de la Couronne, institutions qui concourent, dans une mesure dont nous avons cherché à faire saisir l'importance, à l'administration des colonies. anglaises qui, chez nous, relèvent de l'administration centrale.

En résumé, quand on approfondit l'organisation de l'administration coloniale anglaise, on arrive à se rendre compte qu'elle absorbe plus d'activités et d'argent qu'on ne le dit chez nous d'ordinaire. Cette constatation faite, tout l'intérêt d'une pareille étude se concentre alors dans les modalités d'administration qu'elle permet de découvrir.

Nous avons cherché à mettre en lumière quelques-unes des plus intéressantes d'entre elles, notamment en ce qui touche au recrutement des fonctionnaires, aux principes qui président à la constitution des colonies et aux attributions de l'administration centrale, et enfin aux questions dont cette administration se décharge sur des institutions ayant un caractère plus technique et plus souple.

Chacune de ces modalités assure à la fois une économie et une garantie de bonne administration : économie d'intelligences et d'activités, en observant dans le recrutement des fonctionnaires, au point de vue des capacités requises et des grades conférés, la division naturelle de travail qui existe dans une grande administration; économie de temps, grâce à la décentralisation dont jouissent les colonies de la Couronne; économie d'argent enfin, telle que nous l'avons vue apparaître dans l'organisation de l'Agence des Colonies de la Couronne, puisque cet établissement, par suite d'une ingénieuse combinaison, tire ses ressources de l'exercice même de ses attributions. Ces modalités, ou, si l'on préfère, les méthodes d'administration qu'elles révèlent, ont plus de signification que les conclusions qu'on peut tirer du nombre des fonctionnaires ou des chiffres d'un budget.

Car, pour être bien servi, l'essentiel n'est-il pas la façon dont on recrute le personnel, dont on l'emploie et dont on le rémunère?

A cet égard, une longue expérience, un esprit pratique et simplificateur, ont permis aux Anglais d'atteindre, en matière d'administration coloniale, les heureux résultats que nous constatons aujourd'hui.

CH. NOUFFLARD.

LES ÉVÉNEMENTS DE MARGUERITTE

Je passais, il y a quelques semaines, à peu de distance du gracieux village de Margueritte, qui brille sur les pentes du Zaccar comme un bijou sur la gorge d'une femme. — Joli nom de fleur », me dit mon compagnon de voyage, un Hollandais. — Je lui fis connaître que ce « joli nom de fleur » était celui d'un des généraux les plus célèbres de nos guerres d'Afrique, nom porté aujourd'hui par deux écrivains de mérite, ses fils. J'étais loin de me douter, et personne sans doute ne se doutait alors, que, quelques jours plus tard, Margueritte, devenu le théâtre d'une révolte indigène, serait livré au pillage et quelques-uns de ses colons massacrés.

On connaît les faits tels qu'ils se dégagent ou paraissent se dégager des renseignements contradictoires de la première heure (car, au début, on avait, abusant de la crédulité des *Roumis* de France, essayé de leur faire prendre pour une « bagarre » ce qui est bel et bien un fait insurrectionnel). Le 26 avril dernier, le caïd de la tribu des Rirhas avisait l'administrateur de la commune mixte que six indigènes, avec des armes et des chevaux, projetaient de quitter le pays pour aller rejoindre Bou-Amama. Il demandait d'urgence l'envoi de deux cavaliers au col de Tizi-Ouchir, à quatre kilomètres de Margueritte, pour arrêter les dissidents. Le lendemain, les six cavaliers que signalait le caïd avaient recruté des adhérents; ils avaient emprisonné le caïd, assassiné le garde champêtre de Margueritte, et lorsque l'administrateur-adjoint se présenta au col, il fut fait prisonnier et contraint de faire la profession de foi islamique. Alors, sous la conduite d'un personnage religieux, le marabout Yacoub Mohammed ben El Hadj, la troupe d'indigènes, sans cesse accrue et comptant bientôt plusieurs centaines d'hommes armés, se dirigeait vers Margueritte, pillant la ferme isolée de M. Jenoudet, puis le village même, et tuant plusieurs colons. Les révoltés marchèrent ensuite sur Miliana, emmenant les colons faits prisonniers, qu'ils obligèrent à revêtir un burnous et à se déclarer musulmans. A la sortie du village, ils rencontrèrent le sous-préfet et s'emparèrent de lui, ainsi que de plusieurs gendarmes. Enfin une compagnie de tirailleurs, partie de Miliana et mise sur ses gardes grâce au lieutenant de gendarmerie Dupuch, arrivait à Margueritte et mettait les indigènes en déroute.

Tels sont les faits. Ce qui surprend tout d'abord, c'est leur soudaineté. Cette révolte en plein Tell, à 100 kilomètres d'Alger,

dans une région depuis longtemps colonisée et tranquille, a éclaté comme un coup de foudre. Elle serait inintelligible pour quiconque ne connaîtrait pas la nature du pays et le caractère des indigènes. Le pays est une contrée de montagnes sauvages, pleine de forêts et de ravins. Et quant aux indigènes, ils sont bien les dignes fils de ces Circoncellions qui, à l'improviste, se précipitaient sur les fermes romaines et les saccageaient, comme leurs descendants saccagent les nôtres : « Ils s'annoncent, dit un historien, comme devant établir la pureté de la foi, l'ère de l'égalité, le règne de Dieu. En attendant, ils tuent, ils pillent, ils détruisent; quand ils rencontrent un maître monté sur un chariot et entouré d'esclaves, ils font monter les esclaves dans le char et forcent le maître à courir à pied. C'était une Jacquerie, mais une Jacquerie religieuse, comme celle des paysans anabaptistes, allumée à la fois par la misère et par le fanatisme. »

La misère et le fanatisme, telles sont, croyons-nous, les causes profondes des faits insurrectionnels de Margueritte. Le marabout Yacoub a semé les ferments de révolte, la misère avait préparé le terrain et a fait germer la graine. Si, comme nous avons tout lieu de le croire, cette manière de voir est exacte, on voit ce qu'il faut penser de ces théoriciens qui vont répétant que « l'Arabe, enfoncé dans son fanatisme, est irréductible, tandis que le Berbère, au contraire, est indéfiniment perfectible ». Il n'est pas inutile de faire remarquer que la tribu des Rirhas est une tribu berbère, comme l'étaient, d'ailleurs, les insurgés de 1871.

Quant aux causes occasionnelles et en quelque sorte secondaires de la révolte, les plus savants docteurs ont donné des consultations sur ce point. Pour les uns, la faute première revient aux exactions des colons; pour les autres, ce sont les arabophiles qui, en énervant l'autorité, ont causé tout le mal. D'autres accusent les antisémites, d'autres le Cambonisme (c'est-à-dire la politique de M. Jules Cambon), d'autres le gouverneur général actuel, d'autres les fonctionnaires locaux désireux de faire pièce au gouverneur, d'autres encore les Anglais. — Pourquoi pas les Jésuites, ou les francs-maçons? — Nous admirons la sûreté d'information de ces écrivains. Moins bien renseignés, nous préférons attendre pour nous prononcer que le procès et l'enquête administrative, qui a été confiée à un fonctionnaire de la plus haute valeur, M. Luciani, aient dégagé les responsabilités et établi le véritable caractère du mouvement.

Il s'agira tout d'abord de savoir si l'insurrection de Margueritte est un épisode isolé ou si elle se reliait à un plan d'ensemble, comme de vagues indices l'ont fait croire. Il faudra rechercher comment il se fait que l'administration n'ait rien su, rien prévu ; comment c'est le lendemain et non la veille de l'insurrection qu'on a

arrêté dans la région divers marabouts venus l'un du Maroc, l'autre de Bagdad, d'autres d'ailleurs; et on se demandera, si le fait est exact, ce que ces individus venaient faire. Quant à la situation économique des indigènes, on nous dit bien que les tribus du Zaccar ont conservé beaucoup plus de terres qu'elles n'en cultivent. Et en effet cela est probable. D'après les documents que j'ai entre les mains, le village de Margueritte, avec ses fermes, compte environ 1.600 hectares, fournis pour la plus grande partie par des prélèvements sur le domaine forestier, alors que le douar Adelia, comprenant 3.000 têtes, a conservé plus de 13.000 hectares. Il convient cependant de rechercher ce que sont ces 13.000 hectares. Il faut connaître cette région du Zaccar, avoir parcouru ses schistes noirâtres et stériles, ses calcaires rocheux sur lesquels les pentes atteignent quelquefois 90 degrés, pour comprendre toute l'importance de cette question.

Nous ne croyons pas du tout cependant, jusqu'à plus ample informé, que les indigènes de cette région soient dépourvus de terres, ni qu'ils aient à se plaindre des colons, sauf peut-être au point de vue de l'usure et des licitations. Il faudra se demander si ce ne serait pas plutôt le service forestier qui les réduirait à la misère. Il est en effet notoire que, dans le Dahra et le Zaccar, c'est le territoire forestier et non le territoire de colonisation qui gêne les indigènes. Ceux-ci sont en effet dans les conditions suivantes : habitants d'une région montagneuse, ils ne sont ni nomades comme les habitants des steppes, ni cultivateurs comme les Kabyles de la Grande-Kabylie. Ils font paître leurs troupeaux dans la brousse, que l'on décore pompeusement du nom de forêt. Or, le forestier défend la forêt, comme c'est son droit et son devoir. On ne saurait lui en faire un grief. Le maintien et l'accroissement des forêts de l'Afrique du Nord a trop d'importance pour que toute autre considération ne cède pas devant celle-là; leur conservation est indispensable à l'existence même de l'Algérie. Toute la question est de savoir si les forestiers défendent la forêt algérienne comme elle peut et doit être défendue, et si les règlements qu'ils appliquent conviennent à l'Algérie.

Nous ne saurions traiter ici, avec tous les développements qu'elle mérite, cette question forestière. Masqueray, dans d'éloquents articles du *Journal des Débats*, Jules Ferry, dans un mémorable rapport, ont dit là-dessus des choses définitives. « Tandis que la forêt du continent, dit Jules Ferry, n'est habitée que par les gardes qui la surveillent, la forêt d'Algérie est peuplée : on y vit, on y meurt, on y sème, on y laboure. C'est là que campe, depuis des siècles, une race pauvre et sobre, mi-nomade et mi-pastorale, dont les troupeaux forment la seule richesse. Elle y a des douars, des gourbis,

des mosquées, des cimetières. Le pâturage est pour l'habitant des forêts une des formes du droit de vivre. » Et Jules Ferry montrait que le Code forestier français est absolument inapplicable en Algérie et conduit à des monstruosités : « Il faut à l'Algérie, dit-il, son Code forestier, mais pas le nôtre. » Dix ans ont passé, et c'est toujours le Code de 1827 qu'on applique. On ferait mieux d'essayer de résoudre cette très délicate question forestière, où tant d'intérêts sont en jeu, que de se livrer à des déclamations soit sur les imaginaires méfaits des arabophiles, soit sur les prétendues exactions des colons.

Une autre question se pose à la suite de l'insurrection de Margueritte et mériterait d'être résolue : c'est celle de l'administration des indigènes en territoire civil. Un proverbe a cours en Algérie qui peint bien la situation : « Si vous rencontrez un indigène en territoire militaire, il vous salue ; en territoire de commune mixte, il passe sans rien vous dire; en commune de plein exercice, il vous bouscule. » Et il en est effectivement ainsi. La sécurité, le respect de l'autorité sont complets en territoire militaire (sauf, bien entendu, dans les régions récemment conquises), douteux en commune mixte, nuls en commune de plein exercice. — « Rendez-nous le bureau arabe », crient les Algériens. « On entend, dit M. Lucien Demangeat [1], les colons les plus convaincus de la nécessité de la suprématie du pouvoir civil regretter le régime militaire. » Mais on ne peut rendre aux Algériens le bureau arabe, pas plus qu'on ne peut leur abroger le décret Crémieux. Qu'ils se souviennent seulement que c'est sur la demande expresse et maintes fois réitérée de leurs représentants élus que ces deux réformes, qu'ils regrettent aujourd'hui, ont été faites, et qu'ils s'efforcent à l'avenir d'avoir une intelligence plus éclairée de leurs véritables intérêts.

Ce qu'il faut faire, par exemple, c'est enlever aux maires l'administration des indigènes dans les communes de plein exercice. M. Laferrière avait, croyons-nous, songé à cette réforme, que réclament les maires eux-mêmes. Nous avons entendu M. Mauguin, ancien sénateur et maire de Blida, qui ne peut être supect en cette matière, exposer très clairement au gouverneur les raisons qui militent en faveur de cette mesure. Le maire européen, en effet, ne s'occupe pas des indigènes ; voudrait-il s'en occuper qu'il ne pourrait le faire efficacement, car il ne les connaît pas. Il confie leur administration à un cheikh, quelque ancien garde champêtre, qui lui-même la confie à son domestique. Et voilà pourtant le représentant direct de la France auprès des populations musulmanes de l'Algérie !

Ajoutons qu'il est souverainement inique de confier aux colons l'administration des indigènes, en quelque manière que ce soit. Certes,

---

[1] *Bulletin de la Réunion d'études algériennes*, mai 1901, p. 103.

nous nous refusons à croire que les colons algériens maltraitent ou violentent les indigènes; nous comprenons que ces hommes courageux et méritants soient exaspérés par les déclamations des soi-disant protecteurs des indigènes, qui en général ne connaissent pas le premier mot des questions dont ils parlent, et s'inspirent d'idées généreuses mais utopistes. Seulement, il faut voir les choses comme elles sont et se rendre compte que tout s'oppose à ce que les colons administrent les indigènes. « S'il est un fait prouvé par l'expérience, dit Stuart Mill, c'est que, lorsqu'un pays en gouverne un autre, les individus du peuple gouvernant qui vont dans le pays étranger pour faire fortune sont toujours une des principales difficultés du gouvernement. Ils regardent le peuple du pays comme de la boue sous leurs pieds ; il leur semble monstrueux que les droits des indigènes barrent le chemin à leurs prétentions; le plus léger acte de protection envers les habitants, ils l'appellent et l'estiment réellement une injustice. » Et le rapport de Jules Ferry nous montre, presque dans les mêmes termes, l'application à l'Algérie de la loi générale énoncée par Stuart Mill : « Il est difficile, dit-il, de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens en pays arabe et que l'indigène n'est pas une race taillable et corvéable à merci. Le colon n'a pas de vues générales sur la conduite à tenir vis-à-vis des indigènes. Il ne comprend guère, vis-à-vis de ces trois millions d'hommes, d'autre politique que la compression. »

Pour faire cesser cet état de choses, éviter l'exploitation des douars indigènes par les communes de plein exercice, rendre la sécurité à nos vaillants colons et restaurer l'autorité, il faut enlever l'administration des indigènes aux maires et la confier aux administrateurs de commune mixte. Ceux-ci constituent un corps de fonctionnaires admirable, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge et dont le niveau va sans cesse en s'élevant. Pour peu qu'ils se sentent soutenus et encouragés, pourvu que l'avancement aille à ceux qui en sont dignes plutôt qu'à ceux qui sont « près du soleil », ils sauront être à la hauteur de la tâche vraiment formidable qui leur est confiée. « L'Algérie, écrivait encore Jules Ferry, est nécessairement livrée au conflit de deux races rivales, l'européenne et l'indigène; le gouverneur général est la seule force organisée qui puisse maintenir entre elles un juste équilibre. » C'est donc au gouverneur et aux administrateurs, qui sont ses représentants, que doit être remise l'administration, empreinte de justice et de fermeté, qui est nécessaire pour maintenir dans le devoir les indigènes de l'Algérie.

AUGUSTIN BERNARD.

BOU-AMAMA

La presse française s'est beaucoup occupée ces temps derniers de Bou-Amama, notamment à l'occasion d'nne visite qui lui a été faite le mois dernier par des touristes algériens. Son nom a été de nouveau prononcé à l'occasion des événements de Margueritte, qui ont commencé, dit-on, par la défection d'indigènes qui se disposaient à aller le rejoindre. Comme on n'a pas toujours paru exactement renseigné sur le présent et le passé de ce personnage, peut-être n'est-il pas inutile de remettre brièvement les choses au point en ce qui le concerne.

Le marabout Mohammed ben-el-Arbi, dit Bou-Amama, se rattache à la grande tribu des Oulad-Sidi-Cheikh ; il appartient à la famille des Oulad-el-Heurma, qui descend de Sidi Tadj, fils du grand Sidi Cheikh. Il est né à Figuig, au ksar de Hammam Foukani, vers 1840. Ses ancêtres directs avaient déjà une grande réputation de sainteté et recueillaient d'abondantes aumônes parmi les tribus du Sud algérien.

Bou-Amama eut recours à l'origine, pour développer son crédit et établir sa renommée maraboutique, à des moyens grossiers, mais qui réussissent auprès des âmes simples et crédules des indigènes algériens. A Moghrar, où il résida tout d'abord, il pratiquait la ventriloquie, rendait des oracles et faisait le magicien. Les Arabes sérieux n'approuvaient guère son charlatanisme, et l'orgueil des grandes personnalités du Sud-Ouest ne se fût pas, en temps ordinaire, accommodée d'un pareil chef. Aussi sa réputation n'aurait pas dépassé les limites d'une région très restreinte, et il serait resté un saint de village comme il y en a tant dans l'Afrique du Nord, si les circonstances ne l'avaient singulièrement servi, en lui permettant d'exploiter le fanatisme et la haine des chrétiens. L'état des esprits, vers 1882, prédisposait le Sud-Ouest algérien à l'insurrection. Bou-Amama ne créa pas de toutes pièces une rébellion : il fut seulement, selon une expression qui s'applique exactement au personnage, le syndic des mécontents.

Pendant l'insurrection de 1882, qui débuta par l'assassinat du lieutenant Weinbrenner, les chantiers d'alfa de la province d'Oran furent ravagés, les ouvriers massacrés, des employés du chemin de fer tués. La campagne de 1882 et notre installation à Aïn-Sefra eurent raison du mouvement. Bou-Amama avait été cependant le

chef de la dernière insurrection qu'il y ait eu en Algérie. Cela lui donna un certain prestige aux yeux des indigènes, et peut-être même aux yeux des Français, quoique les quelques actes de brigandage commis par le marabout ou à son instigation ne fissent évidemment pas de lui un nouvel Abd-el-Kader.

Après l'insurrection, Bou-Amama, abandonné peu à peu de tous ses fidèles, s'était réfugié à Figuig. Il en partit précipitamment et clandestinement en 1884 et alla chercher un refuge au Gourara, dans le district de Deldoul, où se groupèrent autour de lui les mécontents et les gens qui avaient eu maille à partir avec notre justice. Il se créa des relations dans le Sud marocain, notamment avec le chérif des Derkaoua de Medaghra, au nord du Tafilelt, et chercha à exercer une action sur les populations de la région qui s'étend entre la Zousfana et l'Oued-Ziz, Douï-Menia, Beni-Guil, Ouled-Djerir, Beraber. La maison de Bou-Amama à Deldoul, entourée de jardins superbes, a été conservée comme un lieu de pèlerinage; personne n'y pénètre, tous ceux qui y entrent étant, d'après la légende, aussitôt saisis de la fièvre. Après s'être arrêté quelque temps dans l'Erg, il revint à Figuig, où il est encore. Du Ras-ed-Dib, près de Duveyrier, nous avons pu voir, avec une jumelle, la rangée de ses tentes formant une ligne grise un peu en avant des palmiers vert sombre de l'oasis.

Quelle a été, depuis 1882, et quelle est, à l'heure actuelle, l'attitude de Bou-Amama à notre égard? Quelles sont ses intentions et ses vues? C'est ce qu'il est intéressant de déterminer dans la mesure du possible, en démêlant, si faire se peut, la psychologie de ce saint homme.

Le marabout n'a pas cessé d'adresser des demandes d'aman, souvent repoussées. Il est vrai qu'en même temps il écrivait à des dissidents pour les assurer de sa protection et au sultan de Maroc pour protester de son dévouement. En novembre 1899, pourtant, on estima que le moment était venu d'accueillir ses ouvertures et de le laisser rentrer en grâce. Il y avait prescription pour ses méfaits anciens. Notre situation nouvelle dans le Sud-Ouest le mettait en quelque sorte à notre discrétion, et faisait de lui en même temps un instrument qu'il y aurait peut-être profit à utiliser s'il se prêtait à ce rôle. L'avenir devait faire la preuve de la sincérité de ses protestations de fidélité et de dévouement. Il y avait lieu notamment d'espérer que Bou-Amama ferait un acte de soumission tangible, de nature à bien établir sa situation nouvelle vis-à-vis de tous, par exemple une visite au gouverneur à Alger ou au général commandant la subdivision à Aïn-Sefra.

Ces espérances ne se réalisèrent pas. Bou-Amama — et c'est ici que se dégage le caractère complexe de ce marabout — continua à avoir une main dans la main du sultan de Fez, l'autre dans celle de

la France, prêt à lâcher l'une ou l'autre suivant les circonstances. Sa conduite fut toute d'équivoque et d'hypocrisie.

Tout d'abord, il a voulu donner à l'aman, mesure de clémence, une interprétation erronée, en cherchant à se faire passer aux yeux des populations pour avoir traité avec nous d'égal à égal et de puissance à puissance. L'aman, c'est le pardon : Bou-Amama le présente comme une sorte de convention qui fait de lui un intermédiaire entre nous et les gens du Sud-Ouest. Bou-Amama avait demandé l'aman pour lui et tous ceux qui l'entouraient : il lui fut accordé sans conditions, pour lui et sa tente; il prétend néanmoins l'avoir obtenu pour tous ceux qui sont avec lui. Il comprend le droit d'asile comme on le concevait chez nous à l'époque mérovingienne : quiconque, quels que soient ses crimes, est venu auprès de lui, est couvert par sa protection.

C'est qu'en réalité il ne peut, sans risquer de perdre tout son prestige, se séparer des gens sans aveu auxquels il a donné asile. Dès lors, ce sont d'incessantes et parfois insolentes réclamations. C'est ainsi qu'il se plaint qu'on ait assassiné « six de ses amis qui voyageaient pour leurs affaires ». Ces intéressants voyageurs étaient des malfaiteurs, dont un avait participé à l'assassinat du chef de gare de Bou-Ghellaba en 1889, et leurs affaires étaient un *djich* qu'on réussit à empêcher.

Quant à venir sur notre territoire et à se présenter aux autorités, il s'y est toujours refusé jusqu'ici, autant par crainte qu'afin d'éviter que, si sa soumission à notre égard était nettement établie, son prestige, fait uniquement de ce qu'on voit en lui l'adversaire passé et peut-être futur des chrétiens, ne s'en trouve amoindri ou même anéanti. Lorsqu'un de nos généraux passe dans son voisinage, il se couche et se dit malade, suivant un procédé familier aux diplomates de tous les pays ; ou bien il leur propose de faire la moitié du chemin pour venir à sa rencontre, ce à quoi ils se refusent non sans raison, car il est facile de deviner quel parti le marabout tirerait d'une pareille imprudence, qui serait, toutes proportions gardées, une faute dans le genre de la célèbre entrevue de la Tafna.

Tous les Français n'observent pas la même réserve. Bou-Amama est en relations d'affaires avec un entrepreneur de Duveyrier, M. Bournier, auquel il loue des chameaux. Ce négoce est évidemment présenté aux indigènes par le marabout sous un jour spécial. Bou-Amama fait ressortir qu'il vaut mieux que les convois profitent aux bons musulmans de son entourage qu'aux renégats qui ont accepté la domination des chrétiens; il fait observer en outre que son *anaïa* suffit à protéger les caravanes, alors que toutes les troupes des mécréants sont impuissantes à obtenir ce résultat, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque les chameaux de Bou-Amama sont

précisément accompagnés par les pillards et les coupeurs de routes.

Ce trafic peut cependant présenter des avantages pour les Français comme pour le marabout. Ce qui, en revanche, ne nous paraît guère offrir que des inconvénients, ce sont les visites faites aux tentes de Bou-Amama par divers Algériens. En décembre 1901, MM. Caraffang et Bournier étaient allés à Figuig. Ils y sont retournés en avril 1901 avec MM. de Neufville et Napoleoni. C'est un sport amusant que d'aller à Figuig en automobile et de manger la diffa du marabout, qui, comme dans la chanson, « vous reçoit d'une façon charmante ». Un de mes amis et moi, nous trouvant récemment à Duveyrier, avons été un moment fort tentés de nous y livrer. A la réflexion, nous nous sommes abstenus, et je crois que nous avons bien fait. Que peut-il résulter en effet de ces visites, sinon des interprétations erronées de la part des indigènes, qui voient dans ces individualités sans mandat des « grands de France » venus en ambassade auprès du vénérable chef indigène? Quand on connaît le milieu, on voit d'ici les bruits qui courent et que ces visites ou d'autres démarches imprudentes contribuent à entretenir : les puissances étrangères vont empêcher les Français de se maintenir dans le Sud-Ouest; ils vont traiter avec Bou-Amama pour l'administration du pays; le marabout fera changer les chefs militaires dont il sera mécontent; on peut se plaindre à lui, il sera fait droit aux réclamations.

Enfin, Bou-Amama, qui aime beaucoup l'argent (c'est, avec l'hypocrisie, le trait saillant du caractère de ce marabout comme de beaucoup d'autres), a récemment essayé d'installer en plein territoire français, dans la région de Mécheria, au Djebel Guettar, une tente-zaouïa, occupée par des dissidents, pour recueillir les aumônes des Hamyan. Cette zaouïa a été fermée : l'audace étant véritablement un peu excessive.

Ainsi apparaissent assez clairement les intentions de ce personnage cauteleux et fourbe : profiter de sa situation fausse et indécise pour recueillir, sur notre territoire même, les adhésions et les aumônes qui lui sont données à titre d'ennemi des chrétiens. Il cherche à grandir son importance et à traiter avec nous de puissance à puissance. Il se réserve la possibilité de se mettre à l'abri, s'il le juge convenable, ou de venir à nous s'il ne voit aucun moyen de faire autrement. Il s'efforce de concilier la bonne entente avec nous et les bénéfices d'une situation indépendante.

Ceci nous dicte clairement l'attitude que nous devons observer à son égard. On a sagement agi en lui accordant l'aman, car, s'il avait montré depuis lors plus de franchise, il aurait pu nous rendre des services. Mais sa conduite est restée louche et incertaine. C'est qu'un chérif d'Ouazzan, un khalifa des Oulad-Sidi-Cheikh, un Ben-Gana,

peuvent nous servir et conserver néanmoins leur influence, en partie tout au moins. Il n'en est pas de même de Bou-Amama, qui craint, en cessant d'être notre ennemi, de perdre tout ce qui fait sa force et sa raison d'être en quelque sorte.

Il faut donc adopter vis-à-vis de Bou-Amama une ligne de conduite nettement définie, prudente et ferme, et ne nous en départir sous aucun prétexte. Devons-nous demander qu'il s'éloigne de Figuig, soit pour venir sur notre territoire, par exemple aux Beni-Ounif, près de Djenan-ed-Dar, comme il en a manifesté l'intention paraît-il, ou à Deldoul, soit pour s'en aller dans l'Oued-Draa ? Il ne nous appartient pas de l'examiner. Quoi qu'il en soit, ses véritables intentions ne tarderont pas sans doute à se manifester. Gardons-nous de tout ce qui pourrait grandir son importance, qui, comme nous le disions plus haut, est médiocre en elle-même et n'est faite que des sentiments qu'on lui prête à notre égard. S'il veut nous rendre des services, qu'il le fasse voir. S'il veut obtenir l'aman pour son entourage, dans lequel il y aura lieu de distinguer entre les criminels de droit commun et les insurgés, qu'il vienne en conférer avec nous et fasse enfin la démarche de déférence et de soumission que nous sommes en droit d'exiger de lui. Mais, jusqu'à plus ample informé, ne traitons pas en ami fidèle cet ennemi d'hier. Ne laissons pas dire et croire dans le Sud que toutes nos faveurs vont à ceux qui nous haïssent et nous trompent, non à ceux qui nous servent et nous obéissent.

AUGUSTIN BERNARD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La question du charbon.* — La Chambre des Communes continue de voter les taxes proposées par le chancelier de l'Échiquier, sir Michael Hicks-Beach, pour payer les frais de la guerre sud-africaine. Parmi ces taxes, celle du charbon était particulièrement importante. Nous avons déjà indiqué quelle opposition elle soulevait dans le pays. Cette opposition ne fit que s'accentuer et elle prit même un caractère assez grave. Les ouvriers des grands centres miniers décidèrent en effet qu'ils déclareraient la grève générale du charbon si le gouvernement et sa majorité maintenaient le droit d'exportation projeté de un shilling par tonne. Cette menace ne fut pas sans préoccuper vivement l'opinion. Les journaux ministériels protestèrent naturellement avec indignation contre l'attitude des mineurs.

Le *Standard* y voyait une manœuvre d'intimidation antipatriotique et se demandait même si la grève annoncée ne pourrait être considérée par les Cours de justice comme un complot contre l'État :

En s'attaquant ainsi au Parlement, ajoutait le *Standard*, l'industrie du charbon a commis une grave erreur de tactique, et la Chambre se doit à elle-même de repousser l'insolence dictatoriale de cette industrie si puissante et si bien organisée, mais qui n'est en somme qu'une des nombreuses branches de l'industrie nationale.

Le *Times*, de son côté, exprimait l'avis que les mineurs n'éprouvaient en somme aucun enthousiasme pour l'idée de se mettre en grève et n'étaient guère convaincus de l'utilité de cette mesure :

Tout ce mouvement, déclarait-il, a été manifestement provoqué d'une manière artificielle, et les propriétaires des mines n'y ont pas été étrangers. Le devoir du gouvernement est donc de ne pas céder. L'expérience de l'année dernière prouve d'ailleurs que le commerce britannique n'aura pas à souffrir de la nouvelle taxe. L'étranger a payé l'an dernier notre charbon, pris dans nos ports, cinq shillings de plus que précédemment, et il nous en a demandé 3 ou 4 millions de tonnes de plus que l'année d'avant. A plus forte raison une hausse de un shilling par tonne ne le fera pas reculer.

Telle n'était pas cependant l'opinion des organes libéraux et des grands journaux économiques. Le *Manchester Guardian*, par exemple, disait s'être livré à une enquête d'où il résultait que les mines de charbon n'ont pas rapporté ces dernières années les profits énormes que l'on prétend. Le surplus de bénéfice des deux derniers exercices n'a été, en effet, que de 9 pence environ par tonne sur la moyenne des neuf années précédentes. Or, on impose aux mines un droit permanent de un shilling, soit 3 pence de plus par tonne, et pourtant on ne saurait être assuré que l'excédent du profit doive se maintenir.

Le *Morning Leader* envisageait avec inquiétude la perspective d'une grève qui aurait pour résultat de faire renchérir le charbon en Angleterre et d'ébranler toutes les industries anglaises. Il conseillait donc au gouvernement de retirer son projet d'impôt, car, disait-il, le ministère n'ajoutera pas à sa popularité en gratifiant l'Angleterre d'une disette de charbon et d'une grève générale pour couronner sa guerre interminable et son budget de 200 millions de livres (5 milliards de francs).

La *Westminster Gazette* estimait également que la taxe du charbon ne pourrait que contrarier le commerce et l'industrie britanniques sans donner des recettes bien considérables; puis, élargissant le débat, elle ajoutait :

Ce qu'il y a de grave dans cette taxe, ce n'est pas tant ce qu'elle est en elle-même que ce qu'elle représente. C'est un commencement de renoncement au libre-échange. Elle n'est pas en effet seulement provisoire, mais permanente, vu le peu de recettes qu'elle procurera cette année, puisque les contrats existants seront respectés. Or, du jour où nous contrarierons l'exportation des produits anglais, nous créerons certainement, par répercussion, des entraves aux importations en Angleterre. Cela devrait nous donner à réfléchir.

Néanmoins, le ministère ne désarma pas. Sir Michael Hicks-Beach défendit le nouveau droit avec la plus grande énergie, et il eut finalement gain de cause. Après un très vif débat, la taxe sur les charbons a été votée par 333 voix contre 227. De son côté, l'Assemblée générale des délégués miniers vient de décider qu'il n'y avait pas lieu de provoquer pour le moment la grève générale. Le gouvernement sort donc victorieux de la lutte. Mais, comme le dit très justement le *Temps*:

Il n'y a pas à dire, le budget de sir Michael Hicks-Beach a porté une atteinte très sensible à l'autorité et au prestige du cabinet. Il ne fait pas toujours bon avouer la vérité, peindre la situation sous des couleurs exactes, demander aux partisans de la guerre d'en payer les frais. Le pendule commence à osciller. La prolongation indéfinie des hostilités, l'étonnante impuissance de Kitchener et d'une armée de 200.000 hommes ont déjà tari l'enthousiasme, ébranlé la confiance, suscité la mauvaise humeur.

Sur cet état d'âme vient se greffer l'irritation produite par le budget, qui déplaît à tout le monde. Le cabinet pourrait bien ressentir à assez bref délai le contre-coup du mécontentement général qu'il a créé.

Allemagne. — *La crise prussienne.* — Comme nous l'indiquons d'autre part, une crise ministérielle et parlementaire vient d'éclater à Berlin. Le projet des canaux a encore échoué et le gouvernement a dû reconnaître son impuissance à vaincre l'obstination de la droite. L'Empereur s'est décidé à proroger le Landtag, sans toutefois le dissoudre. Le message, tout en marquant l'irritation du souverain, ne prononce pas un mot irréparable. C'est donc une querelle, mais qui laisse subsister l'espoir d'un rapprochement. Il y a pourtant un bouc émissaire. C'est le premier ministre, M. de Miquel, qui paie pour ses amis politiques. Par sa faiblesse, il avait encouragé les mécontents, en préconisant et faisant adopter l'idée des compensations. On le rend aujourd'hui responsable de l'obstination de l'opposition.

Avec sa décision habituelle, l'Empereur a aussitôt résolu la crise ministérielle. Le nouveau cabinet a été immédiatement constitué. Voici ce qu'en pense M. Alcide Ebray dans le *Journal des Débats :*

En ce qui concerne les nouveaux ministres, c'est l'attribution du portefeuille du commerce à M. Moeller, député et grand industriel, qui représente la note caractéristique de la solution donnée à la crise. Au point de vue de la politique commerciale, il n'est nullement disposé à sacrifier les intérêts de l'Allemagne tout entière à ceux de la caste restreinte des hobereaux; c'est dire que, tout en défendant les intérêts de l'agriculture, il fera valoir son influence dans le sens de l'élaboration des tarifs douaniers et du renouvellement des traités de commerce sur une base équitable. Sa nomination présente, d'autre part, un autre trait intéressant : c'est la première fois qu'un industriel appartenant à la bourgeoisie est nommé ministre en Prusse, pays où toutes les faveurs sont d'ordinaire réservées au haut personnel de l'administration ou à la noblesse.

M. de Rheinbaben, qui était ministre de l'intérieur avant la crise, prend le portefeuille des finances laissé sans titulaire par la retraite de M. de Miquel. Ce chassé-croisé n'a rien d'arbitraire, M. de Rheinbaben ayant appartenu, pendant dix ans, en particulier comme conseiller-rapporteur, au ministère des finances, qu'il n'avait quitté qu'en 1896 pour aller à Düsseldorf en qualité de président de gouvernement. On dit même que M. de Miquel avait vu avec peine ce collaborateur se séparer de lui, car il avait une confiance absolue en lui et lui prédisait un brillant avenir. Faut-il croire, comme l'espèrent les amis de M. de Miquel, que sa disgrâce lui pèsera moins, du moment où son portefeuille est attribué à un homme pour lequel il avait tant d'estime ? Problème de psychologie ! M. de Rheinbaben est remplacé à l'intérieur par le baron de Hammerstein, président du cercle de Metz et cousin éloigné de M. de Hammerstein-Loxten. Le général de Podbielski, qui était aux postes, passe à l'agriculture, ses grandes exploitations agricoles le rendant apte à ces fonctions ; il est remplacé par un spécialiste, M. Kraetke, jusqu'ici directeur de la première

section de l'Office impérial des postes. La vice-présidence du Conseil, qui avait été créée sous Bismarck, parce qu'il avait besoin de se décharger d'une partie de ses attributions écrasantes, est provisoirement supprimée. Ainsi, le comte de Bülow, qui est président du Conseil prussien en sa qualité de chancelier de l'empire, ne s'est pas seulement débarrassé de la personne d'un rival, M. de Miquel ; il a supprimé, à son profit personnel, une partie des fonctions dont l'ancien ministre des finances se prévalait contre lui. Le chancelier est donc le véritable vainqueur en cette affaire. Mais sa victoire assurera-t-elle le triomphe ultérieur de sa politique, surtout au point de vue des canaux et des traités de commerce ? Cela est bien douteux, car le Landtag reste hostile et le Reichstag n'est pas sûr.

D'autre part, le *Times*, toujours si bien renseigné sur les affaires allemandes, porte sur la crise cet intéressant jugement :

Jusqu'à présent, il ne semble pas, malgré les bruits contraires, que M. de Bülow ait souffert de cette crise, en dépit des influences puissantes qui s'emploient contre lui, non seulement parmi les agrariens, mais peut-être aussi à la cour de Prusse. Mais le comte de Bülow est un politique habile, qui sait faire preuve de souplesse aussi bien que de fermeté quand l'occasion l'exige. Il a la confiance de l'empereur, et il est peu probable qu'il succombe dans cette tourmente.

Le gouvernement prussien abandonnera-t-il le projet de loi relatif aux canaux, ou reviendra-t-il à la charge, c'est ce qu'on ne saurait dire. Ce qui est certain, c'est que la crise se produira de nouveau, sinon à propos des canaux, du moins au sujet de la revision des tarifs douaniers ou de quelque autre question analogue. La vérité est que le développement commercial et industriel de l'Allemagne et la politique intérieure réactionnaire et répressive que l'empereur désire continuer sont deux éléments inconciliables. Le parti sur lequel le gouvernement s'appuie contre les éléments libéraux et radicaux dans l'État est absolument indifférent au développement industriel de la Prusse ou de l'Allemagne et ne se préoccupe que de ses intérêts locaux et des intérêts de classe, mais le gouvernement est impossible sans lui, du moment que ledit gouvernement ne modifie pas sa politique. Les restrictions apportées en Prusse au droit de vote donnent à ce parti une majorité dans les élections qui rend toute dissolution inutile. D'autre part, donner le droit de vote à un plus grand nombre d'électeurs équivaudrait à amener au pouvoir les éléments libéraux et avancés, dont le gouvernement veut absolument se défier. Pendant ce temps les socialistes et les ennemis de la dynastie, pour lesquels le régime de réaction est une source continuelle de force, rient des fautes commises par les classes dirigeantes.

France. — *Le voyage de M. Delcassé.* — Le court séjour de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg semble avoir donné toute satisfaction à notre ministre des affaires étrangères. Les dépêches et les journaux russes nous ont apporté le témoignage de l'accueil empressé qui lui a été fait dans la capitale russe par le monde officiel et par la population. On a surtout relevé ce fait que le tsar s'est entretenu seul à seul

avec M. Delcassé pendant deux heures et l'on a beaucoup commenté l'importance de cette marque de sympathie. Nous restons cependant toujours dans la même ignorance quant aux résultats effectifs de ce voyage diplomatique. Nous n'avons pour nous éclairer à ce sujet que les renseignements particuliers des journaux, dont rien ne peut nous affirmer le bien fondé. Signalons toutefois l'article suivant du *Novoïé Vrémia*, qui a été très remarqué :

Il faut espérer, écrit le journal russe, que le voyage de M. Delcassé mettra fin aux bruits de malentendus existant entre les deux pays, bruits répandus à la suite des événements de Toulon. Les événements eux-mêmes avaient démenti ces bruits, mais il était resté une ombre dans le tableau. L'accueil qui a été fait au ministre français a dissipé tout cela. L'alliance franco-russe n'est pas basée uniquement sur des considérations politiques. Les Français possèdent beaucoup de papier d'Etat russe, et ont placé beaucoup de capitaux dans diverses entreprises commerciales et industrielles russes. Les Français ont aussi un demi-milliard de francs placés dans des entreprises dites belges. La crise de ces entreprises fait éprouver de grandes pertes aux capitalistes français, qui reprochent au gouvernement de ne pas mieux soigner les relations franco-russes. Le voyage de M. Delcassé ne pouvait pas être fait en temps plus opportun.

Ce voyage a dû avoir aussi pour résultat plus d'harmonie dans l'action des deux puissances en Extrême-Orient, où l'on redoute des complications et où les intérêts français et russes sont engagés au point de vue commercial et au point de vue industriel.

Enfin, l'alliance dure déjà depuis huit années. Pendant ce temps, beaucoup de choses se sont produites qui ont altéré gravement les relations des autres puissances d'Europe. L'Autriche et l'Italie sont loin d'avoir pour leur alliance avec l'Allemagne ce profond respect qui était de mise à l'époque de Crispi et de l'archiduc Rodolphe. L'agitation pangermanique a refroidi considérablement les Autrichiens. D'autre part, l'archiduc François-Ferdinand a poussé le cri de « Rompons avec Rome », qui est l'équivalent du cri des pangermanistes « Rompons avec l'Autriche ». Le futur empereur d'Autriche a ainsi manifesté son hostilité vis-à-vis des pangermanistes. Tout a changé en Amérique, en Angleterre, en Italie. De nouvelles combinaisons se forment à Madrid, à Bruxelles, à Rome, à Copenhague, à La Haye ; on reconnaît que l'union fait la force.

Il était nécessaire en un pareil moment d'affirmer de nouveau la puissance de l'union franco-russe.

Ces déclarations du *Novoïé Vrémia* ont été considérées assez généralement comme émanant de source officieuse. Voici, à titre de curiosité, le commentaire qu'en a fait la *Gazette de Voss* :

Nous croyons que le *Novoïé Vrémia* n'en sait pas plus que nous-mêmes sur le but que poursuivait le ministre des affaires étrangères de France comme sur les résultats qu'il a pu obtenir. On peut conjecturer, présumer, ratiociner. Mais ni M. Delcassé, ni le gouvernement russe n'ont songé certainement à initier la presse à leurs conférences. Lors donc que le

Novoié Vrémia parle de conventions économiques, de pertes que des capitalistes français ont éprouvées sur des valeurs russes et des perspectives plus rassurantes qui vont s'offrir à eux désormais, nous n'avons pas à nous occuper de ces commentaires. Mais quand le *Novoïe Vrémia* parle d'une modification dans le groupement des puissances, et de nouvelles combinaisons qui auraient pour effet de séparer l'Italie et l'Autriche de l'empire allemand, il nous suffira de rappeler les récentes fêtes de Vienne pour démontrer que le journal russe a pris son désir pour une réalité. Personne, en Allemagne, n'a jamais douté de la solidité de l'alliance franco-russe. Mais que l'Italie et l'Autriche, l'Angleterre et l'Amérique s'allient, comme le *Novoïé Vrémia* semble l'espérer, avec la Russie et la France, c'est là une idée fantaisiste que personne ne prendra au sérieux. Il est possible que les adversaires de l'Allemagne organisent de concert une guerre simultanée de tarifs contre l'empire allemand pour l'époque où expireront les traités de commerce allemands existants, et cela afin de nous ruiner sur le terrain économique. Mais nous n'en sommes pas encore là. Il n'est même pas encore certain que l'Allemagne dénoncera les traités de commerce. Il est possible aussi que l'Allemagne attende la dénonciation.

Tant qu'on ne saura pas officiellement ce dont MM. Delcassé et Lamsdorf sont convenus, les directeurs de notre politique étrangère auront sans doute assez de prudence et de prévoyance pour compter avec toutes les éventualités défavorables possibles. Quant à voir la Russie vouloir s'engager dans une guerre avec l'Allemagne pour restituer l'Alsace-Lorraine à la France, c'est là ce que personne ne croit plus, même au delà des Vosges. Il sera d'ailleurs toujours possible à un gouvernement de l'empire allemand, pour peu qu'il possède quelque habileté, de parer à un groupement défavorable des puissances. C'est pourquoi l'on envisage en Allemagne avec le plus grand calme les faits qui pourraient être la conséquence du voyage de M. Delcassé.

— *Le Conseil supérieur des colonies.* — Les délégués élus membres du Conseil supérieur des colonies se sont réunis le 1er mai à l'Office colonial et ont ainsi constitué le bureau : Président honoraire, M. de Lanessan, ministre de la Marine, délégué du Tonkin ; Président, M. Jacques Hébrard, délégué du Dahomey ; Vice-président, M. L. Simon, délégué de la Nouvelle-Calédonie ; Secrétaire, M. V. Guynet, délégué du Congo.

— *Le câble d'Oran à Tanger.* — Les opérations de la pose du câble d'Oran à Tanger se sont effectuées sans incident dans les journées du 1er et du 2 mai.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le gouvernement général.* — On lit dans les *Débats* du 13 mai la note suivante :

Plusieurs journaux publient des informations sur les résolutions que M. le gouverneur général de l'Algérie aurait dû prendre en raison de l'état

de sa santé. Ces informations nous paraissent malheureusement exactes. Nous croyons savoir que, dès le 28 avril et sur l'avis impératif des médecins, M. Jonnart a prévenu le gouvernement qu'il se trouvait dans l'impossibilité de conserver la mission qui lui avait été confiée. Depuis lors, M. Jonnart s'est trouvé dans l'obligation de demander d'une manière plus pressante au gouvernement de vouloir bien pourvoir à son remplacement, sur lequel il sera sans doute statué dès le retour de M. le président du Conseil.

Chari. — Les ministres des affaires étrangères et des colonies ont soumis à la signature du Président de la République quatre décrets portant ratification :

1° Du traité conclu par le commandant Lamy avec le sultan d'Agadez ;

2° Des arrangements conclus également par le commandant Lamy avec les sultans de Dammag-guerem, de Tssaoua, de Mazadi et de Bilma.

Sénégal. — La mission sanitaire, présidée par le médecin inspecteur Grall, qui avait été envoyée au Sénégal par le ministre des colonies au commencement de février, est revenue en France par le dernier courrier. Elle a visité les villes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque, ainsi que les escales du chemin de fer. Elle a constaté le bon état sanitaire de notre grande colonie, qui a repris son activité normale. L'activité commerciale y est aussi grande cette année que les précédentes.

La mission rapporte les éléments nécessaires pour établir un programme de travaux d'assainissement, auxquels elle attache la plus grande importance. Elle a acquis la conviction qu'après l'achèvement de ces travaux la fièvre jaune ne sera plus à redouter dans notre colonie de la côte occidentale d'Afrique, qui pourra, sans arrêt, reprendre son développement progressif un moment interrompu par la terrible épidémie de 1900.

Côte d'Ivoire. — Plusieurs journaux ayant annoncé que la situation de la Côte d'Ivoire était très critique et que le général Combes avait dû quitter brusquement Saint-Louis pour prendre sur place la direction des opérations, le gouvernement a démenti cette information par une note Havas.

Cette note déclare que, s'il est vrai que des troubles se soient produits dans le Baoulé il y a quelques mois, l'envoi d'une compagnie a suffi à les réprimer. Le général Combes vient, il est vrai encore, de quitter Saint-Louis à destination de Grand-Bassam, mais pour une tournée d'inspection qui depuis longtemps était décidée et qui a pour objet l'étude de meilleures conditions d'installation et de ravitaille-

ment de nos troupes. Ce voyage est donc d'ordre exclusivement administratif.

Afrique centrale. — On sait que le fils de Rabah, Fadelallah, avait réussi à échapper à la poursuite de nos troupes après le combat dans lequel fut tué son père et qu'il avait bientôt repris l'offensive contre le sultan du Bornou, notre allié. A cette nouvelle, le capitaine Robillot forma une colonne de marche et réussit à déloger Fadelallah de Dikoa où il s'était établi et à le rejeter dans le sud-ouest du Bornou.

Ces faits que l'on ne connaissait jusqu'ici que d'une façon indirecte, par une dépêche du colonel Péroz auquel la nouvelle en était parvenue, viennent d'être confirmés au ministère des colonies par une dépêche du capitaine Robillot lui-même.

Madagascar. — Les travaux de percement du canal des Pangalanes sont achevés. Le service d'exploitation a été ouvert le 1er avril aux transports de la poste et des marchandises.

Transvaal. — Une lettre du correspondant du *Times* à Kroonstad, datée du 28 mars et qui vient d'être publiée, cause une grande émotion en ce moment dans le monde politique anglais. Son auteur établit, avec preuves à l'appui, les points suivants : 1° que la plus grande partie de l'armée anglaise est complètement épuisée et qu'il faudrait envoyer de grandes quantités de troupes fraîches ; 2° que les entreprises des Boers sur les voies ferrées ne diminuent pas ; 3° que de vastes territoires sont encore occupés, pour ainsi dire tranquillement, par les commandos.

Le correspondant du *Times* explique en outre que le plan de lord Kitchener a été d'arriver à la pacification au moyen de colonnes volantes qui n'ont pu être formées qu'en supprimant beaucoup de garnisons et il ajoute :

Il est cependant prouvé que les Boers sont trop mobiles pour des colonnes qui peuvent seulement emporter des vivres pour dix jours ; il est prouvé également que la ligne défensive tracée par les Anglais de Thaba'Nchu à Bloemfontein, assez forte pour arrêter une armée européenne alourdie de transports, est une feuille de papier pour les Boers... Il en résulte que le pays n'est pas pacifié. Nos colonnes, à la poursuite d'un ennemi fantôme, ont labouré les centres mêmes de sa défense ; mais cet ennemi s'est reformé après son passage. Et nous avons toujours devant nous Brand et Hertzog, dans le sud-ouest ; Piet Fourié et von Tonder, auxquels, probablement, se sont joints maintenant von Scheeper et Kruitzinger, dans le sud-est ; De Wet, Haasbroek et Theron, dans le nord-est. Au nord, c'est la même chose : l'ennemi a ouvert son front à Ermelo devant le général French, et l'a refermé derrière lui, tandis que Delarey reste le possesseur assez tranquille du Magaliesberg. A moins d'un changement de méthode, ceci peut durer des mois, bien qu'à la fin la résistance doive s'user.

Les journaux indépendants tirent naturellement partie de cette lettre pour renouveler leurs critiques les plus violentes contre le ministère.

III. — ASIE

Chine. — *Le rapport du général Voyron.* — Le général Voyron a adressé à M. de Lanessan, ministre de la marine, le rapport suivant sur les opérations de corps expéditionnaire français :

Pékin, 24 février.

Monsieur le ministre,

A cette époque de l'occupation du Pé-Tchi-Li, où, suivant les instructions du gouvernement, les troupes du corps expéditionnaire de Chine sont rentrées dans leurs cantonnements pour permettre à la diplomatie d'achever son œuvre de paix, il est permis de considérer la période des grandes opérations de guerre comme terminée. J'ai le devoir d'affirmer au gouvernement de la République que nous avons accompli l'œuvre qu'il nous avait confiée en nous conformant à ses volontés et en nous inspirant des principes qui ont présidé à ses instructions.

L'établissement du corps expéditionnaire dans le Pé-Tchi-li a été rapide et sa répartition logique. Les établissements militaires français ont été confortables et l'état sanitaire excellent jusqu'à présent. Nous avons nourri nos hommes aussi bien et mieux peut-être que dans n'importe quelle expédition coloniale; nous les avons vêtus hygiéniquement en les préservant des atteintes d'un hiver rigoureux.

Lorsqu'il a fallu combattre, nos chefs militaires ont fait une guerre habile en ménageant toujours le sang français par d'heureuses dispositions et nos succès ont été acquis sans violences inutiles, mais avec l'énergie nécessaire dans un pays où les révoltés ne cèdent quelquefois le terrain qu'après avoir bravé une mort qu'ils considèrent comme impossible par suite de pratiques dues au fanatisme le plus aigu. Nous avons fait la guerre honnêtement et dans ce pays où tous les corps expéditionnaires s'observent et se contrôlent, il sera difficile d'attaquer la réputation excellente du corps français en s'appuyant sur des faits prouvés.

Nous avons pris une attitude civilisatrice et nous nous sommes montrés très accueillants et très doux pour les populations paisibles en essayant de les protéger contre les violences, d'où qu'elles vinssent. Nos efforts, à ce point de vue particulier, ont été couronnés d'un plein succès, et si le drapeau français n'est pas aimé dans un pays où l'on a la haine indestructible de toute intervention étrangère, il a toujours été néanmoins celui sous lequel les populations chinoises cherchaient un refuge pour leur vie et pour leurs biens. Et de ce fait se dégage hautement la preuve de l'attitude civilisatrice du corps expéditionnaire français.

Enfin, conformément aux ordres du gouvernement, nous avons prêté notre concours à l'œuvre commune des puissances en toutes circonstances, de la manière la plus complète et la plus loyale. Mais le corps expéditionnaire français, dans la main de son chef, a conservé son autonomie et, par suite de son attitude, il a su forcer l'estime et quelquefois la sympathie de ceux qui vivaient côte à côte avec lui.

En quelques lignes, voilà l'œuvre du corps expéditionnaire dont le gouvernement m'a fait le grand honneur de me confier le commandement. Il a tenu, dans l'occupation du Pé-Tchi-Li, la place qui lui revenait et, avec toute la force de sa discipline et de son dévouement au pays, il a essayé de jouer le rôle qu'on lui destinait dans l'intérêt de la France.

J'ai le droit de dire que tout le monde a fait son devoir. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je considère de ma part comme un devoir strict de demander au gouvernement par votre haut intermédiaire un témoignage de satisfaction pour l'œuvre accomplie ; les quelques récompenses qui font l'objet des propositions que j'ai l'honneur de vous adresser, si elles sont accordées, nous seront une marque de la haute bienveillance du gouvernement de la République et en même temps une preuve que nos efforts ont été appréciés par le pays; elles seront aussi un grand encouragement pour ceux d'entre nous qui resteront jusqu'au dernier moment, pour l'achèvement de l'œuvre française en Chine.

J'ose donc espérer que vous, Monsieur le ministre, qui avez présidé à l'organisation difficile et rapide du corps expéditionnaire de Chine, qui avez, grâce à votre haute prévoyance, su le doter de tout ce qui devait assurer son succès, vous serez encore une fois son interprète auprès du gouvernement. Il compte sur cette nouvelle marque de votre haute bienveillance et de votre haute sympathie.

IV. — AMÉRIQUE

Vénézuéla. — A la suite des négociations officieuses poursuivies récemment à Paris par M. de Castro, on annonce comme imminent le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vénézuéla.

Le marquis de Rojas, qui représentait le Vénézuéla dans l'arbitrage anglo-américain du contesté de l'Orénoque, serait désigné pour représenter le Vénézuéla à Paris.

V. — OCÉANIE

Établissements français de l'Océanie. — *Voyage du Gouverneur, M. E. Petit.* — M. Edouard Petit, le nouveau gouverneur des Établissements français de l'Océanie, vient de faire une excursion dans les territoires dont l'administration lui est aujourd'hui confiée et qu'il avait déjà visités il y a vingt ans.

Le journal l'*Océanie française* écrit à ce propos que M. Petit a pu se rendre compte des progrès du pays depuis cette époque. Autrefois la case indigène en bambou était la règle; elle est devenue l'exception. Les Tahitiens ont aujourd'hui des maisons qui rivalisent d'élégance et de confort avec celles des Européens les mieux pourvus.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Le commerce des Canaries en 1899 [1]. — L'ensemble du mouvement commercial des Canaries s'est élevé en 1899 à 54.815.222 pesetas.

Les importations ont atteint le chiffre de 40.334.348 pesetas.

Angleterre	23.755.802	pesetas
Espagne	5.800.759	—
Allemagne	3.907.858	—
France	2.675.523	—
Etats-Unis	1.132.165	—
République Argentine	807.625	—
Maroc	803.062	—
Italie	515.059	—
Belgique	371.050	—
Suède et Norvège	310.025	—
Autres pays	265.422	—
Total	40.334.348	pesetas

Les exportations se sont élevées à 13.477.837 pesetas.

Bananes	8.000.043	pesetas
Sucre	1.415.207	—
Cochenille	1.126.000	—
Tomates	889.725	—
Pommes de terre	512.850	—
Amandes	355.670	—
Noix	280.730	—
Oignons	275.842	—
Poissons salés	216.000	—
Tabac	135.205	—
Vin	112.340	—
Fromage	95.725	—
Pierres à bâtir	62.500	—
Total	13.477.837	pesetas

La production du vin en Italie en 1900 [2]. — Voici les chiffres approximatifs de la production de 1900, divisés par régions, suivant les données du ministère de l'Agriculture, Industrie et Commerce, et comparés à ceux de l'année précédente :

---

[1] *Mouvement géographique*, 14 avril.
[2] *Paris-Nouvelles*.

EN MILLE HECTOLITRES	1899	1900
Piémont	3.250	5.730
Lombardie	1.180	2.400
Vénétie	1.290	1.970
Ligurie	310	330
Emilie	2.000	3.290
Marches et Ombrie	2.300	2.280
Toscane	3.730	3.240
Latium	1.100	900
Méridionale Adriatique	7.800	3.600
— Méditerranée	3.781	2.380
Sicile	4.460	2.880
Sardaigne	1.300	900
	32.500	29.900

La production de 1900 est de 1.800.000 hectolitres inférieure à une récolte moyenne.

II. — AFRIQUE

Le commerce extérieur de l'Égypte [1]. — Le commerce extérieur de l'Égypte en 1900 se chiffre par 16.757.683 livres égyptiennes aux exportations et 13.801.394 livres aux importations. Ces totaux accusent une plus-value sur l'année antérieure de 1.415.189 livres pour les premières et 2.585.287 livres égyptiennes pour les secondes.

Parmi les articles, dont l'exportation est en progrès, nous remarquons le coton pour 1.435.530, la graine de coton pour 323.099, la gomme arabique pour 63.211 et les œufs pour 59.570 livres. Par contre, il y a eu diminution de 215.777 livres sur les fèves, de 76.475 pour les oignons et de 88.935 pour le sucre de canne. Les colis postaux, dont la valeur a été de 8.926 livres égyptiennes en 1900, contre 8.114 livres l'année précédente, ne sont pas compris dans ces chiffres.

L'Egypte a importé surtout en 1900 les tissus de coton, filés, tapis, habillements pour une valeur de 709.284 livres; les bois et charbons, 321.212; les céréales, légumes et farines, 510.834; les produits alimentaires, les spiritueux, boissons et huiles, 189.024; les métaux et ouvrages en métal, 210.364; et surtout les tabacs, 577.203 livres égyptiennes, contre 532.985 livres en 1899. Les colis postaux représentaient une valeur de 310.938 livres en 1900, contre 225.395 en 1899.

D'autre part, les réexportations de marchandises ne se sont élevées qu'à 217.668 livres égyptiennes, en diminution de 15.279 livres

[1] *Gazette coloniale*, 14 avril.

sur le chiffre de l'année précédente, mais les tabacs réexportés sont en plus-value de 49.456 livres, figurant pour 357.504 livres égyptiennes, contre 308.048 en 1899. Le transit enfin figure dans la statistique pour une valeur de 1.022.728 livres égyptiennes, en augmentation de 135.942 livres sur l'année précédente.

En ce qui concerne le numéraire, il en a été importé pour 4.114.612 livres égyptiennes en 1900, contre 4.515.917 en 1899, et exporté pour 2.602.790 livres égyptiennes, contre 1.502.485 en 1899. Il y a donc eu une différence de 1.511.822 livres en faveur de l'importation.

En résumé, la différence entre la valeur des importations et celle des exportations a été de 2.956.292 livres en faveur des premières. En 1899, cette plus-value avait été de 4.126.087 livres égyptiennes.

Commerce de l'État indépendant du Congo [1]. — Le commerce général de l'État du Congo — exportations et importations réunies — a atteint en 1899 le chiffre de 66.240.864 fr. 85, dont 39.138.283 fr. 67 pour les exportations et 27.102.581 fr. 18 pour les importations.

Ce total dépasse de 15.659.019 fr. 79, soit près de 31 %, celui de l'année 1898.

Dans cette somme globale de 66.240.864 fr. 85, le commerce spécial de l'État, qui comprend uniquement, à la sortie, les produits originaires de son territoire et, à l'entrée, les marchandises étrangères consommées dans le pays, figure pour une valeur de 58.393.805 fr. 96, se décomposant comme suit :

Exportations.....	36.067.959 fr. 25
Importations.....	22.325.846 fr. 71

Le chiffre des exportations du Congo s'est accru de près de 63 %, comparé à celui de l'année 1898.

Dans le commerce spécial des importations, la Belgique occupe la première place; elle a, pendant l'année 1899, introduit au Congo pour 15.592.745 fr. 40 de marchandises, sur le chiffre total de 22.325.847 fr. 71 précité.

Quant au commerce général des importations, la Belgique obtient le chiffre de 16.231.302 fr. 26, sur la somme totale de 27.102.581 fr. 18.

III. — ASIE

Le commerce de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient [2]. — On s'est quelquefois exagéré la part prise par la Grande-Bretagne et ses colonies dans le commerce général de la Chine. Cette exagération provient de ce que les statistiques anglaises attribuent en bloc au

[1] *Gazette coloniale*, 21 avril.
[2] *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, 1er mars.

commerce britannique tout ce qui passe par Hongkong, alors que le mouvement de Hongkong comprend les provenances de l'Europe continentale et des États-Unis ; inversement, des marchandises chinoises ne font que toucher barre à Hongkong, à destination de pays autres que l'Angleterre. Hongkong est essentiellement un port de transit.

Voici d'ailleurs les chiffres des principales exportations anglaises en Extrême-Orient.

Les filés de cotons donnent dans les trois dernières années :

	1898		1899		1900	
	Quantités en lbs ang. de 0k453	Valeurs en livres (25 fr.)	Quantités en lbs	Valeurs en livres	Quantités en lbs	Valeurs en livres
Chine et Hongkong.	13.109.700	364.735	11.344.700	306.791	2.269.700	84.605
Japon.....	17.191.500	699.066	12.523.600	579.604	11.278.800	698.525
Etablissements des Détroits.....	3.405.500	120.804	2.271.900	87.948	1.437.600	66.012

Les cotonnades se tiennent mieux.

	1898		1899		1900	
	Quantités en yards de 0m97	Valeurs en livres	Quantités en yards	Valeurs en livres	Quantités en yards	Valeurs en livres
Chine et Hongkong.	486.331.700	4.319.474	554.280.000	5.267.658	456.193.300	5.029.876
Japon.....	104.966.100	1.037.703	93.850.600	960.046	110.470.200	1.596.466
Etablissements des Détroits.....	140.773.700	1.232.843	117.248.300	1.076.083	116.116.500	1.209.346

L'exportation de thé chinois en Angleterre a passé de 27.077.000 livres en 1898 à 21.852.000 livres en 1900; et la soie de 832.000 livres en 1898 à 630.000 livres en 1900.

IV. — AMÉRIQUE

Commerce franco-canadien [1]. — Le commerce franco-canadien a fait preuve d'une grande vigueur. La progression est constante depuis 1895, et l'on peut dire que dans les cinq ans du régime du traité de commerce, les échanges entre les deux pays ont doublé d'importance.

Voici les chiffres du commerce total, importations et exportations réunies :

1895.....	$ 2.920.456
1896.....	3.392.482
1897.....	3.292.047
1898.....	5.000.613
1899.....	5.447.017
1900.....	5.743.272

Les importations de France au Canada ont augmenté pendant cet espace de temps de 65 % ; l'augmentation des exportations du Canada en France atteint 400 %.

[1] *Bulletin de la Chambre de Commerce de Montréal*, mars.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Souvenirs et Impressions de Madagascar (Campagne de 1895-1896), par MM. RYTHIER et Adolphe HENRY, avec préface de M. WILFRID DE FONVIELLE. — Paris, Ed. Rouveyre.

Cet intéressant volume est accompagné d'une très belle carte en trois couleurs permettant de suivre les opérations de la campagne au fur et à mesure qu'elles se déroulent au cours du récit vivant et coloré de nos deux excellents confrères.

Les Cultures coloniales, Plantes alimentaires, par Henri JUMELLE. — Paris, Baillière; in-18 de 430 p.

Le but de l'auteur a été de résumer les diverses méthodes appliquées, dans les différentes régions de la zone intertropicale, à la culture des plantes utiles des pays chauds. Il a tenté, en comparant les climats et les sols de tous les pays, qui s'adonnent à la culture d'une plante déterminée, d'établir les lois générales de la végétation de cette plante, c'est-à-dire les conditions nécessaires, et aussi les conditions les plus favorables, pour la réussite de sa culture. Et c'est après cette étude générale qu'il a décrit les principales particularités locales, dans l'intention de permettre au planteur de comparer ces procédés aux siens ou à ceux de la contrée qu'il habite, et de voir s'il a ou non avantage à les appliquer.

Dans ce premier volume, l'auteur étudie les plantes alimentaires. Le second sera consacré aux végétaux textiles, plantes à caoutchouc, à gutta, et plantes médicinales.

Atlas d'Algérie et Tunisie, par Henri MAGER. — Paris, Flammarion.

Jusqu'ici l'on n'avait pas encore dressé d'atlas spécial à nos colônies de l'Afrique du Nord. Nous ne doutons pas que le nouvel ouvrage de M. Henri Mager n'obtienne auprès du public un succès égal à celui justement remporté par son *Atlas Colonial*.

Il comprend : 1° une carte générale d'Algérie et Tunisie; 2° des cartes économiques qui montrent les zones de culture et d'élevage; 3° des cartes administratives, indiquant la situation et les contours des 352 communes algériennes et des 13 contrôles tunisiens; 4° des plans de villes; 5° des cartes générales permettant de suivre l'extension de notre influence vers le Sahara.

Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père PIOLET, S. J. Tome I : *Missions d'Orient*. Paris, Colin, in-8°, 520 pages.

L'on connaît l'influence bienfaisante moralisatrice et patriotique des missions françaises. Leur abnégation et leur dévouement leur ont acquis l'admiration et les encouragements de tous. Il était donc particulièrement intéressant de nous présenter un tableau général de leurs œuvres. C'est la tâche qu'ont entreprise plusieurs missionnaires, dirigés par le Père Piolet, bien connu du monde colonial.

La maison Colin a voulu que le cadre fût digne du texte : la publication qu'elle nous offre est une véritable œuvre d'art, avec des illustrations fort belles, tirées de documents originaux.

Le premier volume, qui comprend une introduction écrite de la vigoureuse plume de M. Etienne Lamy, traite des œuvres d'Orient, et en particulier des missions de Bagdad, de Syrie et d'Egypte.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 1er mai. — Les finances chinoises, par RAPHAEL. GEORGES-LÉVY.

La réorganisation de la Chine ne pourra se faire qu'avec un système d'impôts restauré; une base financière solide et des revenus suffisants pour assurer la bonne marche de son administration et le service de ses emprunts. C'est alors que, par des entreprises financières et industrielles, par la fondation de maisons de banque et de commerce, l'Europe pourra opérer la conquête pacifique de l'Empire du Milieu, la seule qui ait des chances d'être durable.

Revue de Paris, 1er mai. — La Chine, les réformes et les puissances, par sir Robert HART.

Les réformes de la Chine commenceront-elles au dedans ou viendront-elles du dehors? Telle est la question que se pose Sir Robert Hart; il y répond en passant successivement en revue les rouages gouvernementaux et administratifs, les mœurs, l'éducation et les relations extérieures et commerciales de l'Empire du Milieu; dans chacune de ces catégories, il indique les améliorations immédiates qui pourraient y être apportées. Parlant des missions, il dit que la devise du missionnaire devrait être : « Evangélisez, mais n'occidentalisez pas. » On devrait avant tout se demander ce que l'on veut en Chine et si on peut l'obtenir.

Revue politique et Parlementaire, mai. — Les partis ouvriers en Australasie, par Alfred METIN; l'organisation de la République fédérale d'Australie, par Ed. PICARD.

M. Alfred Metin consacre à l'organisation des partis ouvriers en Australasie un intéressant article. Organisés en syndicats ils ressemblent au *Trade Unionism* anglais par leur caractère exclusivement pratique, par leur programme de réformes immédiatement réalisables, par la rareté et le vague de leurs déclarations socialistes. Un petit mouvement socialiste se dessine cependant à Sydney, mais n'a réuni jusqu'ici que des étrangers. M. Alfred Metin passe successivement en revue le programme et l'organisation des grands partis ouvriers dans chacune des colonies et fait connaître les nombreuses améliorations obtenues dans la législation ouvrière.

L'organisation de la République fédérale d'Australie fait l'objet d'un second article où M. Ed. Picard, après avoir retracé l'historique et les causes de la Fédération, rappelle les constitutions étrangères dont se sont inspirés les Australiens et les nombreuses questions soulevées par la création du nouvel état. Le texte de la constitution de la Fédération d'Australie complète cette savante étude que tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales consulteront avec fruit.

Marine Rundschau, mai. — Malte, son passé historique, son importance stratégique actuelle, par le major OTTO WOCHS.

Le major Otto Wochs, après une étude historique et géographique de Malte, au cours de laquelle il insiste sur la situation exceptionnelle de l'île placée entre les deux bassins naturels de la Méditerranée, expose longuement les efforts faits par la France pour fortifier le quadrilatère Toulon, Corse, Bizerte, Oran, afin de contrebalancer l'importance stratégique de Malte.

Le major Otto Wochs cite en terminant l'opinion d'un certain nombre de politiques anglais qui semblent persuadés de l'impuissance de l'Angleterre à se maintenir dans la Méditerranée sans l'appui de l'Italie, et il conclut par cette citation du capitaine Mahan : « Si l'Angleterre était exclue de la Méditerranée, son rôle politique se trouverait par là-même réduit, comme importance, à celui des Pays-Bas ou du Danemark. »

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA NOUVELLE LOI ITALIENNE SUR L'ÉMIGRATION

La question de l'émigration, qu'on peut envisager à divers points de vue : politique, social, économique ou simplement humanitaire, préoccupe de plus en plus les gouvernements de certains pays. En France, ce problème ne se pose malheureusement pas. Nous disons « malheureusement », car, si l'émigration est un phénomène qui comporte des misères nombreuses, matérielles et morales, elle a généralement pour principe la surproduction humaine, qui est un élément de force politique pour un pays. Or, étant donné l'état stationnaire de notre population, qui vit à son aise dans la métropole et ne désire pas en sortir, non seulement nos compatriotes ne vont guère chercher fortune à l'étranger, mais ils ne consentent pas même à aller peupler nos colonies, lesquelles sont menacées d'être envahies par des éléments étrangers. Bien loin, donc, que la question de l'émigration existe en France, c'est seulement celle de l'immigration qui nous préoccupe, autrement dit celle de l'afflux d'une population étrangère augmentant sans cesse. Dans d'autres pays voisins, en particulier en Allemagne et en Italie, il en va tout autrement : c'est le reflux de leurs propres nationaux vers les pays étrangers, surtout ceux d'outre-mer, qui est devenu une question urgente. Chaque année, des multitudes d'Allemands et d'Italiens quittent leur patrie pour aller chercher fortune ailleurs, soit qu'ils reviennent chez eux à une époque fixe comme des oiseaux voyageurs, — c'est l'émigration « temporaire », — soit qu'ils partent sans intention de retour, — c'est l'émigration « permanente ». Par suite de ce phénomène, l'Allemagne et l'Italie comptent outre-mer beaucoup plus de ressortissants que nous n'en avons dans notre immense empire colonial.

Dans ces deux pays, la question de l'émigration s'est donc imposée

également aux pouvoirs publics, mais dans un sens assez différent : sous son point de vue politique en Allemagne ; sous son point de vue humanitaire en Italie. Le gouvernement allemand, frappé de ce fait que la plupart de ses émigrants perdaient rapidement leur caractère ethnique et national, parce qu'ils se dirigeaient de préférence vers des pays anglo-saxons où ils s'assimilaient rapidement aux indigènes, a fait voter par le Reichstag une loi qui lui permet de diriger le courant de l'émigration vers des pays où il estime que cette assimilation est plus malaisée. De cette manière, il espère que les émigrants allemands seront conservés à cette entité ethnique et morale qu'on appelle le *Deutschthum*.

Quant au gouvernement italien, c'est la misère morale et matérielle à laquelle sont voués un grand nombre d'émigrants qui l'a forcé à intervenir. L'auteur du présent article assistait, l'automne dernier, aux débats dont était l'objet, à la Chambre italienne, le projet de loi sur l'émigration. Il était frappé de l'ampleur de la discussion, des passions qu'elle semblait provoquer, de l'émotion qui s'emparait souvent de l'assemblée ; et, comme il en exprimait sa surprise à quelques députés, ils lui répondaient que cela s'expliquait par l'importance qu'avait aux yeux de tous les Italiens la question de l'émigration. Il s'agit pour eux, en effet, d'une question d'humanité, on pourrait presque dire d'honneur national. Soit par suite des conditions économiques précaires dans lesquelles se trouvent la plupart des émigrants, soit, surtout, à cause de la cupidité de ceux qui les exploitent comme un vil bétail, une foule de ces malheureux vont, en quittant leur pays, au devant d'une misère absolue, autrement dit d'un sort pire que celui qu'ils fuient. Transplantés en pays d'outre-mer, ou bien ils n'y trouvent pas le travail qu'on leur avait fait espérer, et même promis ; ou bien ils y sont astreints à des occupations si avilissantes et si mal rétribuées que leur sort n'est guère plus enviable que celui des esclaves. Dans le rapport présenté par la commission chargée d'examiner le projet de loi, et qui est signé de MM. Luzzatti et Pantano, nous trouvons la définition suivante du mal auquel il s'agissait de remédier : « ... Ce qu'il faut chercher, c'est protéger l'inviolabilité de la personne de l'émigrant, exposée aujourd'hui à tant d'offenses et à tant de souffrances. Jusqu'à présent, et trop souvent, l'émigrant n'a été qu'un moyen, un instrument destiné à enrichir ceux qui étaient en rapport avec lui, sous prétexte de lui rendre service ; le but unique, ou du moins le principal, était *le bénéfice représenté par le prix de transport de cette marchandise humaine* ; maintes fois, les préceptes de la loi et de la pitié ont été foulés aux pieds en vue d'obtenir le plus grand profit possible des agents, sous-agents et armateurs, pour le plus grand malheur de l'émigrant. Le moment est donc venu de renverser cette formule inhumaine ; les

intermédiaires, les armateurs et les institutions publiques doivent se subordonner au but de transporter ces émigrants avec les garanties les plus grandes et les moindres risques, et faire en sorte que eur exode représente un avantage moral et matériel pour la patrie. »

*
* *

Tels sont les termes du problème qui se posait depuis longtemps, et dont la solution était attendue avec impatience, car on considérait comme une honte nationale le sort misérable auquel étaient condamnés tant d'Italiens par suite de la tolérance dont bénéficiaient un petit nombre d'exploiteurs. Deux hommes se sont surtout distingués dans cette lutte contre les abus de l'émigration : le marquis Visconti-Venosta, naguère encore ministre des Affaires étrangères, et M. Luzzatti. C'est à leurs constants efforts et à leur dévouement qu'il faut attribuer la réussite d'une entreprise qu'entravaient non seulement des difficultés d'ordre parlementaire, mais aussi les intrigues des « transporteurs de chair humaine » dont les intérêts étaient menacés. Le marquis Visconti-Venosta, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, était mieux placé que personne pour entendre les plaintes des émigrants italiens, les agents de son département lui rendant compte de tous les abus dont ils étaient victimes à l'étranger. C'était à lui, de par ses fonctions, qu'incombait le devoir de mettre un terme au scandale qui déshonorait l'Italie, et il faut lui rendre cette justice qu'il n'a rien négligé pour atteindre ce but. Il était, du reste, puissamment secondé dans cette tâche par M. Luzzatti, que ses vastes connaissances dans les matières économiques mettaient à même de dominer tous les aspects d'un problème qui touchait à tant d'intérêts divers. Le Parlement eut à examiner un projet d'initiative gouvernementale et une proposition due à l'initiative de quelques députés, et c'est en les combinant qu'il a fini par mettre sur pied la nouvelle loi sur la protection des émigrants.

Mais ce n'est pas sans difficulté qu'on a pu arriver à ce résultat. D'une part, la coalition des intérêts inavouables menacés par le projet de loi était résolue à mettre tout en œuvre pour le faire échouer, dût-elle recourir aux arguments les plus condamnables. D'un autre côté, des parlementaires d'une probité absolue et d'une philanthropie non douteuse élevaient des objections théoriques. Il leur paraissait incompatible avec la liberté économique qu'on entravât l'industrie de l'émigration, même dans un but humanitaire. C'est pourquoi M. Luzzatti, dans le remarquable discours qu'il prononça le 29 novembre, pouvait dire : « Ici, nous sommes presque tous d'accord pour affirmer que les maux auxquels il faut porter remède ne peuvent plus être contestés. Libéraux intransigeants, sociologues équitables, socialistes, de quel-

que école qu'ils viennent et à quelque doctrine qu'ils adhèrent, personne ne peut méconnaître la nécessité de prendre des mesures pour faire cesser ce spectacle honteux, d'où s'élève *quel pianto delle cose dolenti* dont parle le poète. Mais c'est au point de vue des méthodes que nous différons d'opinion... » Tout l'effort de M. Luzzatti devait donc consister à convaincre les champions intransigeants de la liberté économique, au premier rang desquels se trouvait le député de gauche Pantaleoni, que cette rigueur dans les principes n'était plus en situation. Après une discussion serrée des objections de ces adversaires du projet, l'orateur pouvait conclure de la manière suivante : « ... Ainsi, honorable Pantaleoni, la nécessité des choses, les vastes et profondes complications des rapports sociaux ont modifié les théories des économistes intransigeants. Par bonheur pour notre pays, un sens d'équité, qui associe les principes de l'individualisme avec la bienfaisance et la protection des faibles, a toujours constitué le caractère de l'école économique italienne, laquelle ne s'est laissé égarer ni par les séductions du socialisme, ni par les exigences d'un individualisme excessif et intransigeant. » M. Luzzatti étant parvenu à faire taire ces scrupules des théoriciens, la victoire était assurée. Quelques députés, il est vrai, — en particulier M. Sonnino, — critiquaient le projet de loi au point de vue technique. Mais personne ne doutait qu'il ne fût pas parfait; et comme on risquait, à vouloir le perfectionner, de provoquer un nouvel avortement, ce projet finit par devenir la loi dont nous allons exposer maintenant les dispositions essentielles.

*
* *

Avant d'édicter des prescriptions en faveur des émigrants et contre leurs exploiteurs, il fallait d'abord créer un organe qui eût dans sa dépendance tout ce qui concerne l'émigration. L'article 7 de la loi stipule donc qu' « il sera institué, sous la dépendance du ministère des Affaires étrangères, un commissariat dans lequel sera concentré tout ce qui a trait aux services de l'émigration ». Ce « Commissariat de l'émigration » sera composé : d'un commissaire général, nommé sur la proposition du ministre des Affaires étrangères; de trois commissaires, nommés aux termes d'un règlement spécial; puis des employés que comportera le service. Il sera institué, en outre, un « Conseil de l'émigration », composé : du commissaire général, représentant le ministre des Affaires étrangères; de cinq délégués des ministères de l'Intérieur, du Trésor, de la Marine, de l'Instruction publique et de l'Agriculture; de trois membres nommés par décret royal parmi les autorités dans les sciences géographiques, statistiques et économiques; enfin de deux membres choisis, parmi les citoyens italiens habitant Rome, par l'Union nationale des Sociétés

coopératives et par les principales Sociétés de secours mutuel. Le soin apporté au recrutement du Commissariat et du Conseil montre l'importance qu'on attache aux questions qu'ils sont appelés à traiter. Le Conseil doit être entendu dans toutes les questions capitales relatives à l'émigration. Le Commissariat correspond avec les autorités du royaume, avec les consuls italiens à l'étranger, avec les Offices d'émigration des autres Etats, et avec toutes les institutions qui, soit en Italie, soit à l'étranger, s'occupent de la protection des émigrants.

A côté de ces organes centraux, la loi en crée d'autres, également destinés à la protection des émigrants. Dans les ports de Gênes, de Naples et de Palerme, et dans les autres ports qui seront désignés par décret royal, il sera nommé un inspecteur de l'émigration, choisi parmi les employés de l'administration de l'intérieur, et qui sera investi de la qualité d'officier de sûreté publique. Ce fonctionnaire sera chargé de veiller à la protection des émigrants, aussi bien au départ qu'au retour. En outre, dans les lieux qui fournissent à l'émigration un contingent particulièrement fort, il pourra être institué des Comités, aux fonctions gratuites, et composés du préteur, ou, à son défaut, du juge de paix, du maire, d'un curé ou d'un ministre du culte, d'un médecin et d'un représentant des sociétés ouvrières ou agricoles locales. Parmi les précautions destinées à assurer la sécurité des émigrants pendant la traversée, figure celle-ci : le médecin, ou l'un des médecins du bord, devra appartenir au corps des médecins de la marine militaire. Enfin, la protection des émigrants dans les pays d'outre-mer est également assurée. L'article 12 prévoit, en effet, que « dans les États vers lesquels se dirige de préférence l'émigration italienne, il sera institué, à la diligence du ministère des Affaires étrangères et au moyen d'accords avec les gouvernements respectifs, des Offices destinés à protéger les émigrants, à leur procurer des renseignements et du travail ». En outre, il sera créé des inspecteurs de l'émigration, dont les fonctions consisteront à parcourir les pays d'outre-mer.

Les plus grands maux dont les émigrants aient eu à souffrir jusqu'ici ayant été le fait des agents d'émigration — véritables agents recruteurs — et des compagnies de navigation qui se chargent de transporter cette « marchandise humaine », la loi devait établir des prescriptions particulièrement sévères à leur égard. Tel a été le cas, et telle a été aussi, nous le répétons, la principale cause de l'opposition suscitée contre le projet par les doctrinaires du libéralisme et par les intérêts matériels menacés.

Aux termes de la loi, personne ne pourra enrôler des émigrants, promettre ou vendre des billets d'embarquement, sans avoir obtenu du Commissariat la patente de *vettore d'emigranti*, laquelle pourra être

accordée : aux Compagnies nationales de navigation ; aux Compagnies étrangères reconnues dans le royaume ; aux armateurs nationaux, soit individuellement, soit en association ; aux armateurs étrangers. Le ministère des Affaires étrangères pourra, le Conseil de l'émigration entendu, refuser, limiter ou retirer la patente de *vettore*. Les prix de passage que les *vettori* se proposent de demander aux émigrants devront recevoir l'approbation du commissariat; ils devront en outre être fixés tous les quatre mois, le 1er janvier, le 1er mai et le 1er septembre. Les prix ainsi déterminés seront portés, par le Commissariat, à la connaissance des comités locaux dont il a été question plus haut. Si un *vettore* majore les prix approuvés par le Commissariat, ou s'il refuse de transporter des émigrants moyennant ces prix, sa patente pourra lui être enlevée. Une précaution d'un autre genre a été prise également, non plus pour protéger l'émigrant qui s'est mis en route, mais pour empêcher les manœuvres ayant pour but d'inciter les populations à émigrer. C'est un fait connu, en effet, que, aussi bien en Italie qu'en Allemagne, les agences font une propagande active pour recruter la « marchandise humaine » qui les fait vivre. Aussi la loi interdit-elle au *vettore* et à ses représentants d' « exciter publiquement à émigrer ». Voici maintenant d'autres dispositions de détail ayant pour but de protéger l'émigrant contre toute tentative d'exploitation de la part du *vettore*. Celui-ci ni son représentant ne pourront demander à l'émigrant d'autre compensation que le prix de passage; l'émigrant pourra, en outre, se faire rembourser les sommes qu'il aura payées si, par le fait d'une maladie, il est empêché de partir. La nourriture et le logement de tout émigrant arrivé au port d'embarquement seront à la charge du *vettore* depuis le milieu du jour antérieur à celui fixé pour le départ dans le billet d'embarquement jusqu'au départ, quelle que soit la cause ayant occasionné des retards. Si l'émigrant doit faire escale dans un port intermédiaire, soit par le fait du navire, soit par le fait d'une quarantaine, c'est aussi au *vettore* qu'il incombera de l'héberger et de le nourrir pendant cet arrêt involontaire. D'autre part, le *vettore* sera responsable des dommages subis par un émigrant qui aura été, en vertu de lois locales sur l'émigration, repoussé du pays de sa destination, lorsqu'il aura été prouvé que les circonstances qui devaient le faire repousser étaient connues du *vettore*.

Au point de vue du contentieux, les contestations entre *vettore* et émigrant seront jugées sans appel par une Commission arbitrale siégeant dans chaque chef-lieu de province et qui sera composée : du président du tribunal ou de son remplaçant, comme président; du procureur du roi; d'un conseiller de préfecture et de deux membres élus par le Conseil provincial.

Il sera constitué un « fonds pour l'émigration », sur lequel seront prélevés les frais afférents aux services prévus par la loi, le reste devant être placé éventuellement en fonds d'État. Ce « fonds pour l'émigration » sera alimenté : par une cotisation que verseront les *vettori* à raison de 8 francs pour chaque place entière d'émigrant, 4 francs pour chaque demi-place, et 2 francs pour chaque quart de place; puis par les droits de patente, les peines pécuniaires et tous autres revenus éventuels dérivant de la loi.

Telles sont, abstraction faite des détails et des sanctions pénales, que nous laissons de côté, les dispositions essentielles de la nouvelle loi italienne sur l'émigration. Si nous les avons exposées avec quelque minutie, ce n'est pas par amour du document, mais plutôt parce que cette exposition devait montrer, mieux que toute dissertation, la somme des maux auxquels il s'agissait de porter remède. On ne peut manquer d'être frappé de l'ensemble harmonieux que représente cette loi, et du soin avec lequel elle a été élaborée dans toutes ses parties. C'est comme un plan de mobilisation destiné à régler l'exode d'une partie de la population. L'Italien qui veut émigrer est ainsi protégé dans toutes les étapes qui doivent le conduire à une nouvelle existence. La loi commence, au moyen de l'interdiction de la propagande, par le mettre en garde contre des tentations inconsidérées. Si, néanmoins, il veut quitter son pays, les comités locaux l'éclaireront sur la manière la plus profitable de mettre son projet à exécution. A peine parti de son village, après avoir passé un contrat avec une compagnie de navigation qui ne pourra plus l'exploiter, il sera protégé, d'abord, avant de s'embarquer; puis, sur le navire lui-même qui le transportera au-delà des mers; puis, au port de débarquement; enfin, dans le pays où il fixera sa résidence. Son retour même dans sa patrie lui sera facilité et sera entouré de nouvelles garanties. On comprend donc que cette loi, si elle est rationnellement appliquée, laissera subsister tous les avantages qui résultent pour l'Italie de sa forte émigration, mais en en faisant disparaître les inconvénients. Ces avantages consistent d'abord à fournir des moyens d'existence à nombre d'Italiens qui n'en trouvent pas chez eux, puis à répandre au loin l'influence de l'Italie en lui créant de véritables colonies, quoique dans des pays qui ne lui sont pas politiquement soumis. L'ombre du tableau, c'était la misère à laquelle étaient condamnés tant d'Italiens imprudents et inexpérimentés. Or, c'est cette ombre que la nouvelle loi est destinée à faire disparaître, afin que l'émigration ne soit plus qu'un élément de puissance politique et économique.

ALCIDE EBRAY.

LE RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ CHINOISE

Après de longues discussions entre leurs ministres à Pékin, les diverses puissances semblent enfin s'être mises d'accord sur le montant des dommages et intérêts que chacune d'elles réclame à la Chine. La question, entrée dans sa dernière phase, se pose maintenant de savoir comment l'Empire du Milieu pourra satisfaire aux nouvelles charges que les puissances occidentales entendent lui imposer. Pour y répondre, il nous faut d'abord exposer sommairement l'organisation et la situation financières du Céleste Empire.

A l'inverse des nôtres, le gouvernement chinois est aussi peu centralisé que possible, et chaque province jouit d'une grande autonomie, puisque son gouverneur, chargé de lever un chiffre d'impôts fixé par le pouvoir central, ne doit envoyer à Pékin qu'une partie de cette somme; le reste est attribué aux dépenses locales. Le tribut, tantôt en espèces, tantôt en nature, qui doit être remis au Ministère des Finances, n'est d'ailleurs pas prélevé sur la totalité, mais sur différents chapitres des recettes provinciales, afin de subvenir à des dépenses bien déterminées de l'administration impériale, ou même d'un autre gouvernement.

C'est ainsi que l'impôt du sel est divisé en trois portions inégales destinées à payer :

La première, une partie des dépenses de l'administration centrale (salaires et dépenses administratives);

La seconde, une partie des dépenses de la Maison impériale;

La dernière, une partie des dépenses de la province où l'impôt a été levé.

Cet exemple de répartition, choisi cependant parmi les plus simples, donne une idée des complications dont fourmille le budget chinois; elles nous semblent inextricables, mais sont conformes au tour d'esprit des Célestes. On a cherché cependant à présenter les recettes et les dépenses sous une forme analogue à celle de nos budgets, et l'on a pu dresser le tableau suivant, qui se rapporte à l'année 1893, avant la guerre japonaise, à une époque où la dette chinoise était à peu près nulle [1].

[1] Ce tableau, ainsi que les renseignements et les chiffres qui suivent, sont empruntés au Rapport de M. Jamieson (*Foreign Office Reports. Miscellaneous Series*, n° 415, London, 1897 : *Revenue and Expenditure of the Chinese Empire*). Ce document, qui représente un travail considérable, est de beaucoup le plus complet et le plus clair — on pourrait dire le seul — qui existe sur la matière.

BUDGET CHINOIS : RECETTES

Impôt foncier payé en argent	25.088.000 taels [1]
— — nature	6.562.000 —
Revenu du sel	13.659.000 —
Douanes impériales	21.989.000 —
Likins	12.952.000 —
Douanes indigènes (environ)	1.000.000 —
Opium indigène	2.229 000 —
Divers (vente de titres, distinctions honorifiques, licences, etc.)	5.550.000 —
Total	88.979.000 taels

BUDGET CHINOIS : DÉPENSES

Administration centrale, garnison mandchoue et Maison impériale	19.478.000 taels
Ministère de l'Amirauté (Escadre du Peiyang détruite ou prise pendant la guerre japonaise)	5.000.000 —
Escadre et flottilles du Sud	5.000.000 —
Forts et défenses des côtes, troupes instruites à l'européenne	8.000.000 —
Défenses de la Mandchourie	1.848.000 —
Kansu et Asie centrale	4.800.000 —
Subsides au Yunnan et au Kouei-tchéou	2.500.000 —
Construction de chemins de fer	500.000 —
Travaux publics, digues du Fleuve Jaune, Grande Muraille	1.500.000 —
Administration des douanes (y. c. phares, balisage, flotte de la douane)	2.478.000 —
Administration des 18 provinces et troupes provinciales	36.220.000 —
Total	88.979.000 taels

Aujourd'hui, à la suite d'emprunts contractés chez diverses nations d'Europe, la dette chinoise se monte à environ 1.500 millions de francs, qui exigent, pour le paiement des intérêts et de l'amortissement, environ 24 millions de taels (au cours actuel du change). Cette dette est indiquée dans le tableau suivant, tiré du *Péril Jaune* de M. Théry.

[1] Le *tael* est un poids d'argent, non pas fixe, mais variant avec les provinces, les villes ou les administrations. Les sommes indiquées dans ce tableau sont évaluées en *Haikouan-tael* ou *tael de la douane*, dont le cours actuel est de 3 fr. 50 environ.

TYPE DE L'EMPRUNT	DATE DE L'ÉMISSION	GROUPE ÉMETTEUR	GARANTIE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT CHINOIS	DATE DE L'AMORTISSEMENT FINAL	MONTANT DE L'EMPRUNT EN MILLIONS DE FRANCS.	TAUX D'ÉMISSION %
5 ½ or....	1887	allemand		1902	6	106 ¼
7 argent	1894	anglais	Douanes impériales	1914	41	98
6 or....	1895	anglais	Douanes impériales	1914	75	96 ½
6 or....	1895	anglais	Douanes impériales	1915	25	106
6 or....	1895	allemand	Douanes impériales	1915	25	104 ½
4 or....	1895	franco-russe		1935	400	99.20
5 or....	1896	anglo-allemand	Douanes impériales	1943	400	99
4 ½ or....	1898	anglo-allemand	Douanes impériales et likins.	1943	400	90
5 or....	1898	franco-belge	Chemin de fer Pékin-Hankéou.	1929	67	96 ½
5 or....	1898	anglo-allemand	Chemin de fer Tien-tsin-Nioutchouang	1945	57	97
					1.496	

Parmi les différentes sources de revenus, le service des Douanes maritimes impériales, organisé en 1854 sous le contrôle d'agents européens, est le seul qui fonctionne régulièrement, et à la satisfaction de tous, aussi bien des négociants étrangers que du gouvernement central et même des autorités provinciales. La bonne réputation dont jouissait sa perception fit tout d'abord choisir cet impôt pour garantir les premiers emprunts contractés par le gouvernement chinois. De 1894 à 1898, 966 millions de francs furent ainsi gagés sur les revenus des Douanes impériales, mais cette garantie est maintenant épuisée.

En 1898, ce service a fourni 22 millions 1/2 de taels, dont il faut déduire environ 2 millions 1/2 pour frais de perception et salaires du personnel (étranger et chinois). Il resterait ainsi 20 millions disponibles s'il n'en fallait retrancher 18 millions de taels qui sont nécessaires pour assurer le service de la dette spécialement garantie par cette source de revenus[1]. Déjà au moment d'émettre le dernier emprunt de 400 millions de francs, le syndicat anglo-allemand exigea, comme gage supplémentaire, la perception des likins (ou douanes intérieures) de certains districts, et obtint que ce service fût rattaché à celui des douanes. Pour que la Chine puisse s'acquitter de l'indemnité que les puissances occidentales vont lui imposer, il est nécessaire qu'elle trouve de nouvelles ressources.

[1] On verra plus loin qu'un récent rapport des ministres étrangers à Pékin indique un chiffre plus fort que le nôtre : d'après eux ce service fournirait aujourd'hui 28 ou 29 millions de taels, mais comme il en faut déduire 26 ou 27 millions de charges annuelles, le résultat final est le même : ce service ne peut plus fournir que 1 ou 2 millions de taels.

*
* *

Qu'elle puisse obtenir la somme dont elle aura besoin par une réduction des dépenses indiquées dans le budget cité plus haut, il n'y faut pas songer; pas plus qu'en Europe, cette éventualité n'est près de se produire en Chine, même au cas peu probable où celle-ci devrait s'engager à supprimer armée, flotte et défenses militaires. Théoriquement, cette mesure aurait pour effet de rendre disponibles annuellement près de 20 millions de taels, mais il n'y a pas d'espoir de voir jamais le Céleste Empire observer semblable clause puisque les puissances seraient incapables de l'y obliger par la force — la récente expédition en est une nouvelle preuve — et d'ailleurs les dépenses survivraient à la suppression des chapitres visés.

La solution ne peut être trouvée que dans une élévation du chiffre des recettes. Celles-ci sont-elles susceptibles d'augmentation? Toute la question est là. Pour y répondre, il nous faut donner quelques détails sur les diverses sources de revenus et citer quelques chiffres.

L'impôt foncier fournit annuellement 25 millions de taels environ. La taxe, qui varie suivant la fertilité des provinces, est en moyenne de 0 tael 75 par acre (2 hect. 1/2 environ). Le revenu devrait donc monter à 300 millions de taels, somme décuple de celle qui entre aujourd'hui dans les caisses de l'État, si l'on admet que la moitié du territoire chinois — soit 400 millions d'acres — se trouve mis en culture. Cette hypothèse ne semble pas exagérée. Pour prendre une comparaison dans un pays analogue, au Japon par exemple, la taxe foncière — qui ne représente que le cinquième des recettes impériales, et non le tiers comme dans le budget chinois — produit pour un territoire et une population dix fois moindres 46 millions de yen. Cette proportion donnerait pour la Chine 300 millions de taels, chiffre identique à celui que nous indiquions plus haut. En admettant que le taux adopté de 0 tael 75 soit trop élevé, que de nombreux territoires ravagés par les anciennes rébellions ou appauvris par une sécheresse prolongée ne soient pas en état de payer cet impôt, on est certain d'être au-dessous de la vérité si l'on estime que les contribuables chinois fournissent comme impôt foncier un total de 150 millions de taels, dont il n'entre pas *un cinquième* dans les caisses du Trésor.

Quant au tribut du riz, que deux provinces, le Kiangsou et le Tchekiang, devraient fournir en nature et les autres en argent, il est en réalité entièrement perçu en espèces, et le prix exigé est doublé ou triplé, sous prétexte de frais divers. Comme, en outre, un huitième est alloué, sous le nom de déchet, à l'administration chargée de le remettre à Pékin, et que ce transport coûte trois ou quatre fois

plus cher que le taux normal du fret, on peut affirmer que l'État ne reçoit en fin de compte que *le quart* environ de ce tribut.

L'impôt du sel donne lieu à des abus d'un autre genre, car la vente de cette denrée constitue un monopole d'État qui a conduit à diviser la Chine en sept districts, lesquels d'ailleurs ne tiennent pas compte des limites des provinces. Dans chacun de ces départements, la vente, qui s'effectue par l'entremise de fonctionnaires impériaux, est permise moyennant l'achat d'une licence, qui parfois coûte jusqu'à 12.000 taels, mais ce commerce est interdit entre deux circonscriptions différentes. La consommation, évaluée à 25 millions de piculs, qui sont en moyenne achetés 0 tael 75 et revendus 3 taels 20, fournirait, après déduction du bénéfice du marchand, environ 50 millions de taels, si cette organisation n'absorbait *les trois quarts* de cette somme en frais d'administration.

Si le service des Douanes impériales, dirigé par des Européens, fonctionne d'une façon régulière et peu coûteuse, — 10 % du revenu brut suffisent à couvrir les dépenses de perception et à payer les salaires des divers agents, — il n'en est pas de même de celui des douanes indigènes qui a conservé dans ses attributions la perception des droits sur les jonques et les bâtiments de type chinois. Cette administration, établie dans tous les ports de quelque importance, sur la côte et sur les fleuves, touche certainement des sommes de beaucoup supérieures à celles qui figurent dans les comptes officiels. La proportion est difficile à établir, mais à Changhaï par exemple, telle semaine où les arrivages ont été nombreux doit fournir à elle seule le revenu qui est indiqué comme étant celui de l'année tout entière (33.000 taels).

Le ou plutôt les *likins* — car on a l'habitude de comprendre sous ce nom général plusieurs genres de taxes — sont des droits de transit ou de péage que les marchandises acquittent de place en place lorsqu'elles suivent une route fluviale ou terreste. Ces barrières irritent souvent les négociants étrangers, qui les considèrent, non sans raison, comme un des obstacles les plus sérieux au développement du commerce intérieur. Ces droits sont en effet nombreux et compliqués, et comme il n'existe pratiquement aucun tarif fixe, leur règlement donne lieu à un marchandage qui convient au caractère chinois, mais qui déplaît singulièrement aux Occidentaux. Pour s'en tirer à bon compte, il est non seulement nécessaire d'être au courant des habitudes locales, comme seul peut l'être un commerçant indigène, mais encore celui-ci doit faire partie d'un syndicat qui traite de puissance à puissance avec le mandarin chargé de percevoir les likins. Ces droits, qui sont d'ailleurs tout aussi réguliers que les douanes établies à la frontière, datent de la fin de la rébellion des Taïpings, lorsqu'il fallut à tout prix procurer au Trésor

l'argent dont il avait besoin. Naturellement, ce provisoire dure encore. Les likins rapportent actuellement 13 millions de taels environ, mais il est difficile de savoir à combien peut se monter la somme réellement payée par les marchandises en cours de transport.

Les droits qui frappent l'opium indigène doivent, depuis 1885, former un compte spécial; ils produisent annuellement un peu plus de 2 millions de taels, et l'on peut estimer, en comparant la production avouée aujourd'hui à celle déduite des anciens chiffres des douanes, que les droits régulièrement perçus sur l'opium indigène doivent donner pour l'ensemble de la Chine une somme de 15 à 18 millions de taels, dont l'État ne touche que *le septième* environ.

*
* *

Des chiffres qui précèdent on peut conclure hardiment que le gouvernement chinois ne reçoit pas plus *du quart* des sommes payées par les contribuables. Celles-ci doivent se monter à 350 millions de taels, dont il arrive finalement moins de 90 millions dans les caisses de l'État. Quelque fantastiques que soient ces frais d'administration, il serait exagéré de voir là pure malhonnêteté de la part des mandarins. Ceux-ci ne touchent que des appointements dérisoires, et non seulement pour vivre et nourrir leur famille, mais aussi pour rentrer dans les dépenses occasionnées par l'achat de leur charge, ou pour rembourser les avances qu'on leur a faites à cette intention, ils doivent prélever ou laisser prélever sur les sommes qui passent par leurs mains de fortes et surtout nombreuses commissions.

D'ailleurs, l'administration chinoise les tolère en principe et les prévoit même dans certains cas. Lorsque l'année a été mauvaise, par suite de sécheresse, inondation, troubles, etc., le gouverneur n'est tenu de présenter que les 8/10 de la somme à laquelle sa province avait été taxée; on peut penser si dans ses rapports il oublie de mentionner la misère des temps présents. D'autre part, on a vu, à propos du tribut du riz, un exemple des énormes remises consenties pour déchet dans le transport. Ainsi, peu à peu, l'habitude a été prise d'augmenter les droits établis d'une série de taxes destinées à couvrir les frais de perception, si bien que telle administration, en conflit avec un négociant étranger soutenu par son consul, n'hésite plus à réclamer de ce chef 100 % de droits supplémentaires [1]. Malgré

[1] Avant de critiquer certains procédés chinois, il est bon parfois de faire un juste retour sur nous-mêmes. Il y a quelques années, les cargaisons allant de Canton au Yunnan à travers le Tonkin, après avoir acquitté les droits de transit, étaient soumises tout le long du fleuve Rouge à une série de visites douanières qui, par le préjudice qu'elles causaient au commerce et les avaries que risquaient les marchandises, équivalaient à de véritables *likins*. Des fonctionnaires en uniforme procédaient à ces examens, qui avaient entraîné la création d'un *droit d'uniforme!*

ces prélèvements, il est rare de voir les mandarins s'enrichir réellement. La fortune de Li-Hong-Tchang provient de hardies spéculations tout autant que de commissions perçues sur les sommes qu'il devait centraliser. L'organisation chinoise a surtout pour but de faire vivre la foule des parasites et des employés subalternes qui encombrent les cours des *yamens* et les antichambres des administrations. Afin d'assurer l'existence de cette nombreuse clientèle, tout prétexte est bon pour opérer un nouveau prélèvement qui diminuera d'autant les recettes du Trésor, mais, dans un pays décentralisé comme la Chine actuelle, le procédé est-il beaucoup moins honnête que celui qui consiste à établir, comme il arrive en Europe, un nouveau fonctionnaire officiel, mais inutile?

Malgré tous ces défauts, ce système, comparé à notre administration, est économique. Les charges qui pèsent sur le contribuable chinois ne sont pas lourdes, puisque l'ensemble des recettes exigées d'une population de 400 millions d'habitants ne doit pas dépasser 350 millions de taels, soit 1.200 millions de francs, ce qui donne 3 francs par tête. Il faudrait multiplier ce chiffre par un lourd coefficient si jamais l'Europe voulait introduire en Chine son organisation administrative en admettant qu'elle se trouve en mesure de le faire, car cette éventualité semble plus éloignée que jamais. Les événements qui depuis un an se déroulent en Extrême-Orient auront eu du moins ce résultat de faire toucher du doigt les innombrables difficultés auxquelles se heurteraient les puissances si elles tentaient sérieusement de procéder au partage du Céleste-Empire.

*
* *

Ainsi de cette rapide étude se dégage la conclusion que le budget chinois, malgré ses abus, malgré le prodigieux gaspillage de son administration, est relativement peu élevé. Sans doute, les impôts actuellement perçus pourraient être augmentés sans devenir des charges insupportables, mais cette mesure, impopulaire en tous pays, doit être évitée surtout en Chine, puisqu'elle serait la conséquence de l'intervention occidentale. Les autorités n'auraient garde de laisser ignorer ce détail à leurs administrés, la haine des étrangers en serait accrue, et de nouveaux troubles surgiraient à coup sûr, alors qu'il importe au contraire de veiller au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Imposer davantage la production européenne en relevant les droits de douane, comme il en est question depuis plusieurs années, — on se rappelle que Li-Hong-Tchang pendant son voyage en Europe tenta à plusieurs reprises de faire admettre cette idée, — ne nous paraît devoir être qu'un pis-aller, car il semble assez paradoxal de faire

payer aux étrangers l'indemnité destinée à rembourser les dommages qui leur ont été causés du fait des Boxeurs. Il y aurait quelque ironie à reprendre la raison autrefois invoquée que le crédit de la Chine, ainsi relevé, lui permettrait de faire en Europe des commandes plus importantes de matériel de guerre. Et s'il est vrai, comme on l'assure, que ce relèvement des droits de douane — qui sont aujourd'hui d'environ 3 % *ad valorem* et seraient portés à 5 % *ad valorem* — doive avoir d'heureux effets pour les étrangers eux-mêmes, parce que leur intérêt est de voir se développer la puissance économique du pays, cette mesure doit être prise en dehors de celles qui ont pour but d'assurer le règlement de l'indemnité.

Il faut donc s'efforcer de prélever les sommes nécessaires sur les ressources intérieures du budget chinois, sans pourtant augmenter celui-ci. Ce but n'est pas impossible à atteindre, puisqu'il y a, comme nous avons vu, entre les impôts payés par la population chinoise et les recettes du Trésor, une différence énorme absorbée par une administration des plus dispendieuses, et dans laquelle il est aisé d'opérer de sérieuses économies. Cette réorganisation financière du Céleste Empire est devenue nécessaire. C'est à l'obtenir que doivent tendre les efforts de l'Europe.

Sans doute, cette œuvre importante n'ira pas sans difficultés, surtout au début : trop de gens sont en effet intéressés au maintien du système actuel, qui les fait vivre. Mais, d'autre part, il n'est pas douteux que ce changement aurait aussi ses partisans, surtout si l'on a soin de procéder avec tact et patience : le pouvoir central tout d'abord, qui, par une meilleure organisation, verrait accroître son autorité et les ressources dont il peut disposer. De même, il n'est pas impossible de faire comprendre aux vice-rois et aux gouverneurs que ce système aurait pour résultat de réduire le nombre et l'indépendance des fonctionnaires subalternes, dont beaucoup aujourd'hui échappent à leur surveillance. Parmi les hautes autorités provinciales, il en est peu qui ne reconnaissent pas quels ont été pour la Chine les bienfaits de l'organisation des douanes maritimes sous la direction des Européens ; elles admettront, sans grandes difficultés, qu'à l'exemple du précédent, d'autres services ont besoin d'être organisés sur les mêmes principes d'honnêteté, et cela dans l'intérêt même de leur pays, car, en finances aussi bien qu'en affaires commerciales, l'adage anglais est toujours vrai : *Honesty is the best policy*.

Evidemment, cette besogne d'épuration est une œuvre de longue haleine, qui ne sera pas réalisée en quelques mois, ni même en quelques années. Il faut cependant l'entreprendre sans tarder, afin de la poursuivre plus activement lorsque la surveillance européenne, nécessaire tant que l'indemnité ou ses annuités n'auront pas été

payées intégralement, sera facilitée par les grandes voies ferrées qu doivent être terminées vers 1902 ou 1903. A cette date, les puissances pourront plus aisément exécuter à l'intérieur de la Chine ce qu'elles n'ont pu faire encore que sur les côtes, et d'autres services s'organiseront alors comme celui des douanes maritimes : administration chinoise assurée par des employés indigènes, que des fonctionnaires européens se contenteront de contrôler.

Telle est, croyons-nous, la solution qui permettra non seulement d'assurer le paiement de l'indemnité, mais aussi de réaliser de sérieuses économies dans l'administration financière, et de renforcer l'autorité, parfois méconnue, du Fils du Ciel.

Ces réformes, qui marqueront une étape vers une organisation plus centralisée, auront des conséquences politiques qu'il est bon de signaler en passant. Le pouvoir central, devenu possesseur d'une autorité plus grande, disposera d'une résistance plus sérieuse que celle qu'offre aujourd'hui l'*éponge chinoise*, mais par contre l'ensemble du pays sera plus vulnérable, plus exposé aussi aux efforts des puissances dont la situation géographique facilite l'action militaire. L'influence de la Russie sera certainement plus grande encore que par le passé, même si la cour, comme il semble probable, ne doit pas retourner à Pékin. Ce résultat n'est pas pour nous déplaire, mais il est bon de le prévoir et d'agir en conséquence.

*
* *

Il semble que les puissances se sont définitivement entendues sur le chiffre de l'indemnité, qui, au total, se monterait à 450 millions de taels (environ 1.500 millions de francs, dont 450 pour la Russie, 320 pour la France, 300 pour l'Allemagne, 125 pour le Japon, 125 pour les États-Unis, 100 pour l'Angleterre et 60 à 80 pour l'ensemble des réclamations formulées par la Belgique, l'Italie, l'Autriche et l'Espagne). Cette somme exigerait, d'après M. de Giers, que la Chine fît un emprunt de 1.750 millions de francs à 4 ou 4 1/2 % au cas où les puissances s'engageraient à le garantir conjointement. Mais cette garantie nous semble difficile à obtenir, car elle impliquerait pour les gouvernements intéressés l'obligation d'intervenir à nouveau, au cas où le paiement des arrérages ne s'effectuerait pas avec exactitude. Réduite à son seul crédit, la Chine devrait emprunter plus de deux milliards de francs à 7 %, d'après le même rapport du représentant de la Russie. Sans doute cette dernière estimation est quelque peu exagérée.

M. de Giers proposait de prélever de la façon suivante les 18.200.000 taels annuellement nécessaires dans le cas de l'hypothèse la plus favorable :

3.500.000 taels encore disponibles (?) sur les revenus des douanes maritimes.
3.000.000 — sur les douanes indigènes.
2.500.000 — obtenus par une élévation des droits d'importation à 5 % *ad valorem*.
10.000.000 — obtenus par une nouvelle augmentation de ces droits portés à 10 %.

Ces évaluations, qui nous semblent fort optimistes, avaient, selon nous, le défaut de faire porter en trop grande partie au commerce étranger les charges résultant du service de l'indemnité.

D'autre part, un comité, composé des ministres français, anglais, allemand et japonais, avait été chargé de rédiger un rapport dont voici les conclusions :

Le comité est *unanime* à recommander l'utilisation des quatre sources de revenus suivantes :

1° Les douanes maritimes, dont le revenu actuel est de 28 à 29 (?) millions de taels dont 1 million resterait encore disponible;

2° Une augmentation du tarif douanier, qui, porté à 5 % *ad valorem*, fournirait de 2 millions 1/2 à 3 millions 1/2 de taels;

3° Les douanes indigènes, qui, placées sous le contrôle européen, donneraient de 3 à 10 millions de taels;

4° L'établissement de quelques droits d'entrée sur des marchandises non encore imposées.

Ces quatre sources de revenus fourniraient de 5 1/2 à 15 millions de taels.

Le comité recommande ensuite, *mais non pas unanimement* :

1° Une élévation du tarif douanier à 10 %; soit un nouveau revenu de 10 1/2 à 18 millions de taels;

2° Une taxe sur le sel qui donnerait de 4 à 20 millions de taels;

3° Un octroi à Pékin devant fournir 500.000 taels;

4° Une transformation du tribut du riz, qui donnerait de 1 à 8 millions de taels;

5° L'abolition des pensions mandchoues;

6° La réduction des dépenses militaires.

Ces propositions, communiquées aux divers gouvernements, vont servir de base aux communications qui vont suivre.

Quant à nous, nous avons dit plus haut pourquoi nous étions résolument opposé à l'établissement de nouvelles taxes sur la population chinoise, car elles feraient aussitôt renaître les troubles, et pourquoi nous ne sommes pas partisan d'une élévation du tarif douanier. Persuadé qu'une meilleure organisation de l'administration financière peut suffire à trouver les ressources nécessaires, il nous paraît utile de recommander qu'on choisisse d'abord parmi ces différents revenus ceux dont le contrôle européen serait plus facile à organiser, par suite de la situation géographique

des points où ils sont prélevés ou bien à cause de leur fonctionnement actuel, si celui-ci doit rendre la surveillance plus aisée à établir. Les services sur lesquels l'attention nous semble devoir se porter tout d'abord sont les suivants :

1° Les douanes indigènes, dont la perception s'opère sur la côte ou sur les fleuves ;

2° La gabelle, qui constitue déjà un monopole d'État, et dont l'organisation faciliterait le contrôle ;

3° Le tribut du riz transporté par mer ou par le Grand Canal dont on peut surveiller les extrémités.

Ces trois revenus pourraient, en prenant les chiffres indiqués dans le memorandum des ministres, fournir un total de 8 à 38 millions de taels. D'autre part, si l'on se rapporte au tableau du budget que nous avons reproduit au début de cette étude, et si l'on admet, comme nous nous sommes efforcé de le montrer, que les chiffres indiqués aux recettes pourraient être facilement doublés par une simple amélioration de l'organisation actuelle, on voit que ces trois revenus — douanes indigènes, impôt du sel, tribut du riz — pourraient fournir 21 millions de taels de plus qu'ils n'en fournissent actuellement. Cette concordance dans les résultats, 21 d'une part, de l'autre un chiffre entre 8 et 38, nous permet d'affirmer que la réorganisation de ces trois services placés sous la surveillance européenne suffirait à assurer le paiement de l'indemnité.

Afin d'obtenir l'appui du pouvoir central, il pourrait être entendu que ces nouveaux contrôles européens ne seraient que provisoires et destinés à disparaître le jour où le Céleste Empire se serait acquitté de sa dette envers les puissances. Le gouvernement chinois serait ainsi intéressé à se libérer rapidement, mais cette échéance ne sera pas si rapprochée qu'elle ne donne le temps d'établir une organisation qui subsisterait après le départ des agents étrangers, car le pouvoir central aussi bien que les hauts fonctionnaires ne tarderaient pas à reconnaître les avantages de ce système, de même qu'ils ont su apprécier les services rendus par l'administration des douanes maritimes. Ainsi serait atteinte une première étape vers cette réorganisation financière de la Chine qui est devenue une nécessité, mais qui peut et doit s'effectuer sans imposer davantage le contribuable indigène et sans frapper plus lourdement le commerce étranger.

*
* *

Les nouvelles les plus récentes confirment nos appréhensions au sujet des difficultés que pourrait provoquer la question de la garantie que l'Europe devrait donner à la Chine pour lui permettre d'emprunter à un taux peu élevé.

Les autres difficultés se résolvent aisément l'une après l'autre. Quelques puissances, qui demandaient une réduction de l'indemnité, se sont rangées à l'avis de la majorité. Quant au gouvernement chinois, il a bien tout d'abord fait entendre quelques protestations, mais celles-ci n'étaient, selon nous, que de pure forme. Parmi les personnages influents, certains, que berce l'espoir d'une importante commission, ne désirent nullement voir l'Europe diminuer ses exigences financières, et d'autres, dont la tête n'est peut-être pas très assurée sur les épaules, ne tiennent pas à retarder le départ des troupes européennes [1].

Cette fois encore, ce n'est pas en Chine qu'il faut chercher l'origine des complications actuelles, mais du côté de l'Europe, dans les jalousies internationales qui risquent de détruire l'entente et d'entraver la marche des négociations. La Russie ayant proposé aux diverses puissances de garantir conjointement le futur emprunt chinois, lord Lansdowne, ministre des affaires étrangères, fit à la Chambre des Lords la déclaration suivante (21 mai) :

« Ce que le gouvernement de Sa Majesté désire avant tout, c'est d'éviter un arrangement par lequel la Chine pourrait être obligée de contracter des obligations séparées, et nous ne pouvons pas davantage consentir à une garantie conjointe d'un emprunt chinois pour payer les diverses indemnités.

« En conséquence nous avons suggéré que la Chine donne comme paiement aux diverses puissances un certain nombre de valeurs ou de titres représentant la dette qu'elle avait contractée vis-à-vis de chacune d'elles. Ces titres devront tous être amortis d'ici un certain nombre d'années par voie de paiement du capital et des intérêts. L'avantage d'une telle combinaison me paraît être le suivant : c'est que si la Chine venait à faire défaut, elle ferait défaut non pas relativement à une puissance individuelle, mais relativement à toutes les puissances. »

Nous croyons toutes les puissances aussi désireuses que l'Angleterre d'éviter des arrangements séparés, mais les propositions de lord Lansdowne se distinguent des projets précédents en ceci qu'elles refusent l'émission d'un emprunt important et qu'elles cherchent à éviter à tout prix, semble-t-il, que la dette contractée envers

---

[1] A ce propos, nous ne saurions trop mettre le public en garde contre certaines dépêches tendancieuses d'après lesquelles l'évacuation serait immédiatement suivie de la rentrée de la cour à Pékin, et qui vont jusqu'à représenter l'empereur comme désireux de retourner dans sa capitale. Non seulement le mot *capitale* ne doit pas en Extrême-Orient s'entendre dans le même sens qu'en Europe, mais les événements ont trop bien montré aux Chinois combien Pékin est exposé et Si-ngan-fou à l'abri des tentatives des Barbares pour que la cour soit désireuse d'exposer le Fils du Ciel à l'affront et aux risques des gardes étrangères que l'on doit établir à quelques pas de la ville Violette.

chaque puissance puisse être totalisée et inscrite sur un titre qui pourrait faire ensuite l'objet de négociations séparées entre la Chine et chacun des gouvernements intéressés. D'une part, l'Angleterre ne se trouve pas actuellement dans une situation financière qui lui permette de prendre la part qui lui semblerait désirable dans l'emprunt proposé, et de l'autre — ses prétentions étant relativement peu élevées, tandis que les dépenses occasionnées à la France et à la Russie ont été si considérables qu'elles représentent la moitié de la somme due à l'ensemble des puissances — elle ne peut s'empêcher de redouter une combinaison qui pourrait donner à une autre nation des avantages supérieurs aux siens. D'où cette idée de créer des titres d'un caractère exclusivement financier ; du moins nous pensons que c'est ainsi qu'il faut comprendre les propositions de lord Lansdowne, car celles-ci n'ont peut-être pas toute la clarté désirable. Une chose est certaine, c'est que ce nouveau projet témoigne d'une singulière méfiance à l'égard des autres puissances et en particulier de la Russie qui venait de proposer une garantie conjointe de l'emprunt. Cela a été vivement ressenti à Saint-Pétersbourg.

Quelle que doive être la solution, on peut être sûr — et c'est pourquoi selon nous il n'y a pas lieu de se montrer trop exigeant au sujet de la garantie européenne — que le gouvernement chinois fera tous ses efforts pour satisfaire en bon commerçant aux engagements qu'il aura pris, car l'honnêteté en affaires est une des caractéristiques de l'esprit chinois. Cependant, malgré sa bonne volonté, le pouvoir central aurait peut-être quelque peine à percevoir les fonds nécessaires au paiement des intérêts et de l'amortissement de sa dette — sous quelque forme que se trouve celle-ci — si certaines sources de revenus n'étaient organisées ou plutôt surveillées par des Européens. Et l'on peut dès à présent prévoir que de nouvelles difficultés surgiront entre les puissances lorsqu'il s'agira de créer ce contrôle occidental. A cause de l'importance des dettes française et russe, nous espérons que les *deux puissances amies et alliées* veilleront à être largement représentées dans les commissions internationales chargées de surveiller les sources de revenus qui auront été choisies. Cette tâche sera l'une des premières qui s'imposeront à notre nouveau ministre à Pékin.

JEAN DE LA PEYRE.

LES VOIES NAVIGABLES DE LA CHINE

Dans le but de développer leur mouvement commercial avec ce pays si richement peuplé qui s'appelle la Chine, la plupart des nations commerçantes du globe se sont efforcées, depuis quelques années, d'obtenir le plus de concessions possibles de lignes de chemin de fer dans l'Empire du Milieu.

Après avoir étudié ailleurs [1] la question du Transsinien et des chemins de fer chinois, nous avons pensé qu'il y avait intérêt à faire connaître au public un moyen tout aussi puissant et sans doute beaucoup moins dispendieux de faciliter les échanges commerciaux avec les millions de consommateurs et de producteurs dont regorge l'Empire céleste. Si, au lieu de penser à s'enrichir rapidement, au moyen de la construction de voies ferrées, d'autant plus longues qu'il y a plus d'entrepreneurs et de fournisseurs de matériel, on cherchait à enrichir tout d'abord et à civiliser à l'européenne les misérables populations des 18 provinces chinoises, on devrait, à notre humble avis, commencer par utiliser ce merveilleux réseau de routes naturelles ou artificielles qui sillonnent le pays du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Nous voulons parler, on le devine, de ces routes qui marchent : les fleuves, les rivières et les canaux. Avec la millième partie des nombreux millions que coûtera l'exécution, longue autant que pénible, du réseau des voies ferrées actuellement en construction ou en projet, on pourrait armer d'importantes flottes de navires à vapeur de tout tonnage. Il faudrait ensuite leur rendre accessibles les points les plus éloignés de la côte en faisant sauter les écueils qui embarrassent certains fleuves et en draguant les canaux ou les barres des estuaires encombrés par les dépôts de vase qui s'y accumulent depuis des siècles, grâce à l'incurie lamentable d'un gouvernement incapable de poursuivre les grands travaux hydrauliques qui firent la gloire des empereurs des dynasties antiques.

L'admirable institution qui s'appelle l'Inspectorat étranger des douanes chinoises, si parfaitement dirigée par cet intelligent Irlandais qui a nom sir Robert Hart, n'a-t-elle pas réussi déjà depuis vingt ans à doter le cours du Yang-tse-kiang jusqu'à Han-kéou de bouées et de feux qui en permettent la navigation pendant la nuit? Plus récemment, à la suite du formidable éboulement qui, le 30 sep-

[1] *Revue politique et parlementaire*, septembre 1899.

tembre 1896, vint créer, dans le cours supérieur de ce fleuve, entre *Young-yang-hsien* et *Ouan-hsien*, le dangereux barrage du nouveau rapide ou *Sin-tan*[1], le service des douanes l'attaqua d'abord à la pioche, puis à la dynamite, quand il eut réussi à persuader aux mandarins du Sse-tchouen que les influences protectrices, le *Fong-chouei*, du palais du gouverneur de cette province, ne seraient pas détruites par les explosions, et que le dragon protecteur du fleuve ne s'en trouverait pas blessé. L'obstacle qui ruina tant de commerçants par le naufrage de leurs jonques et qui causa la mort de milliers de marins[2] a disparu grâce à l'initiative aussi intelligente que désintéressée des douaniers étrangers.

*
* *

Le plus important de tous les fleuves chinois est certainement le fleuve Jaune, le fameux *Hoang-ho*, mieux connu encore des populations riveraines sous son nom vulgaire de *Chagrin de la Chine*, à cause des innombrables désastres qu'il cause par ses formidables inondations. Nous les trouvons mentionnées dans les plus anciens livres de l'Empire des fleurs, et l'histoire quasi mythologique des premiers empereurs Yü et Yao nous raconte avec détails comment le premier s'efforça de maintenir dans un lit unique le plus difficilement contrôlable des fleuves du monde entier.

On commençait à peine à entrer en relations commerciales avec la Chine quand le savant français Edouard Biot entreprit de nous faire connaître l'histoire résumée des changements du fleuve Jaune[3].

En 1863, le géologue américain Raphaël Pumpelly compléta l'étude de Biot par des renseignements pris dans le pays même, et il publia un travail à ce sujet dans le *Journal of the North China Branch of the Royal Asiatic Society*. C'est en s'inspirant des travaux de celui-ci que M. d'Escayrac de Lauture[4] fit paraître quelques pages avec quatre ou cinq petits croquis dans les mémoires de la Société de géographie en 1862, qu'il reproduisit ensuite dans son volumineux ouvrage, *Mémoires sur la Chine*, en 1864.

Quelques années plus tard, en 1868, M. Ney Elias fit une expédition d'études sur le fleuve Jaune, depuis son embouchure jusqu'à la

---

[1] Situation exacte : 30° 54'30" de latitude Nord et 109° 16' de longitude Est de Greenwich.

[2] D'après le rapport du consul anglais Bourne, au 7 décembre 1897, on y avait déjà compté la perte de 100 jonques et de 1.000 hommes.

[3] *Mémoire sur le chapitre Yu-Koung du Chou-King*. JOURNAL ASIATIQUE, 1842. — *Mémoire sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune*. JOURNAL ASIATIQUE, mai 1843, p. 452; juillet-août 1843, p. 85.

[4] *Notice sur les déplacements des deux principaux fleuves de la Chine*, par le comte D'ESCAYRAC DE LAUTURE. *Bulletin de la Société de géographie*, mai 1862, p. 274 à 287.

frontière du Chan-toung, et publia la première et la seule carte exacte que l'on possède de cette partie du cours du fleuve.

Pendant un long séjour en Chine de 1872 à 1880, nous avons eu l'occasion de relire l'histoire des changements du Hoang-ho dans les textes chinois eux-mêmes. Nous avons pu en visiter l'embouchure dans le golfe du Pe-tché-li et voir le fleuve lui-même à *Lo-ko* près de Tchi-nan-fou, la capitale de la province du Chan-toung. Nos lectures et nos observations sur place nous ont permis de tracer assez exactement le cours inférieur à travers la province en question dans la grande carte du Ch an-toung que nous avons publiée à Paris en 1876. Quant à l'histoire des changements, nous l'avons donnée avec quatre croquis dans notre description géographique du Chan-toung parue en 1880 dans les *Annales des Sciences naturelles et mathématiques* de Cherbourg. Reprenant à nouveau ces divers travaux, nous pouvons les compléter aujourd'hui par une carte sur laquelle nous avons tracé tous les changements du cours inférieur de ce grand fleuve tels que nous les avons trouvés décrits dans les Annales de la province du Chan-toung[1] qui résument tout ce qu'on a écrit sur ce sujet dans les classiques et dans les rapports officiels chinois. Comme cette traduction date déjà de l'année 1876, nous avons consulté également, pour mettre la carte au point, tous les rapports des commissaires des douanes impériales chinoises, ainsi que tous les articles parus à ce sujet dans les journaux anglo-chinois tels que le *London and China Telegraph*, le *Peking and Tientsin Times*, le *North China Daily News*, etc.

Ayant indiqué sur la carte ci-jointe tous les changements importants que nous avons pu relever, leurs dates et les villes principales du voisinage du fleuve, nous pouvons laisser de côté la description de chacun de ces accidents anciens ; nous parlerons ici de l'histoire actuelle du Hoang-ho d'après les derniers documents. Il eût été intéressant de dresser aussi une carte des districts inondés par les changements de lit du fleuve Jaune ; nous renvoyons sur ce point les lecteurs à la collection des *Returns of Trade and Trade reports*, publiée annuellement par le service des douanes chinoises. On y trouvera deux cartes, l'une publiée en 1891, l'autre en 1898, qui montrent l'étendue des pays inondés depuis 1882, avec une légende explicative. En résumé, l'on peut dire que toute la partie nord-ouest du Chan-toung située entre le Grand Canal et le *Hsiao-tching-ho*, un peu à l'est du cours actuel du fleuve Jaune, est fréquemment recouverte par les eaux. Les cartes de la douane montrent que le pays a été inondé successivement en 1882, 1883, 1884, 1886, 1887, 1889, 1890 et 1898.

---

[1] *Chan-toung-toung-tche.*

A quoi sont dus ces trop fréquents cataclysmes et quels sont les moyens qu'il serait possible d'employer pour en éviter le retour, c'est ce que nous allons maintenant étudier. En traversant l'immense désert de sable du Gobi, puis la grande plaine de Chine, entièrement formée par les puissantes assises de cette formation particulière que les Allemands désignent sous le nom de *Loess* et qui consiste en une terre jaune extrêmement légère, le Hoang-ho se charge de ces matériaux qui lui ont donné son nom. Comme la pente de son cours est très faible, terre et sables se déposent peu à peu et exhaussent continuellement son lit, ainsi que le fait le Pô dans les plaines de la Lombardie [1]. Les riverains, continuellement menacés par les inondations qui en résultent, s'efforcent d'endiguer le fleuve dévastateur au moyen de hautes et longues levées, qui s'élèvent en même temps que le lit du Hoang-ho. Il arrive forcément un moment où celui-ci se trouve beaucoup plus élevé que la plaine dans laquelle il coule. Comme, d'un autre côté, on ne trouve dans toute cette partie du pays ni une pierre ni un arbre, les malheureux habitants ne peuvent défendre leurs digues contre l'érosion des eaux que par un mauvais revêtement de fascines en paille de sorgho. Au bout d'un an ou deux, celles-ci sont pourries et le fleuve dissolvant la terre meuble de ses digues y a bientôt fait des brèches par lesquelles il se déverse tout entier sur le pays, qu'il recouvre à une hauteur de plusieurs pieds, noyant les habitants et détruisant leurs habitations construites en mauvaises briques cimentées avec de la boue. Les villes et villages se défendent de leur mieux en s'entourant de circonvallations de terre, qui résistent là seulement où le courant est assez faible. En général, les récoltes sont entièrement détruites, et comme le sol ne peut être rendu que longtemps après à la culture, il s'ensuit que la famine vient bientôt ajouter ses horreurs à celles de l'inondation. A chaque accident, les autorités du pays mobilisent toute la population des districts envahis et l'on s'efforce, à grand renfort de brouettes et de paniers, de construire de nouvelles digues et de fermer les brèches. Mais ce n'est là qu'un palliatif, comme bien l'on pense, et le fleuve dévastateur a bientôt fait de remplir le nouveau lit qu'il s'est créé lui-même ou qu'on lui a creusé à la hâte en utilisant une rivière ou un canal du voisinage; et le cycle des inondations recommence sans cesse, pour le plus grand malheur des infortunées populations du Chan-toung. Malgré toute leur ingéniosité et leur patience proverbiales, les Chinois n'ont pu trouver d'autre remède à cette situation que des sacrifices sans cesse renouvelés, de

[1] Barrow, dans son *Voyage en Chine* (traduction française, p. 340), affirme que le fleuve Jaune charrie à la mer 2 millions de pieds cubes anglais de vase par heure, ce qui donne la quantité énorme de 600.000 mètres cubes par jour.

CARTE
DES CHANGEMENTS DU COURS INFÉRIEUR DU FLEUVE JAUNE
par
A. A. FAUVEL

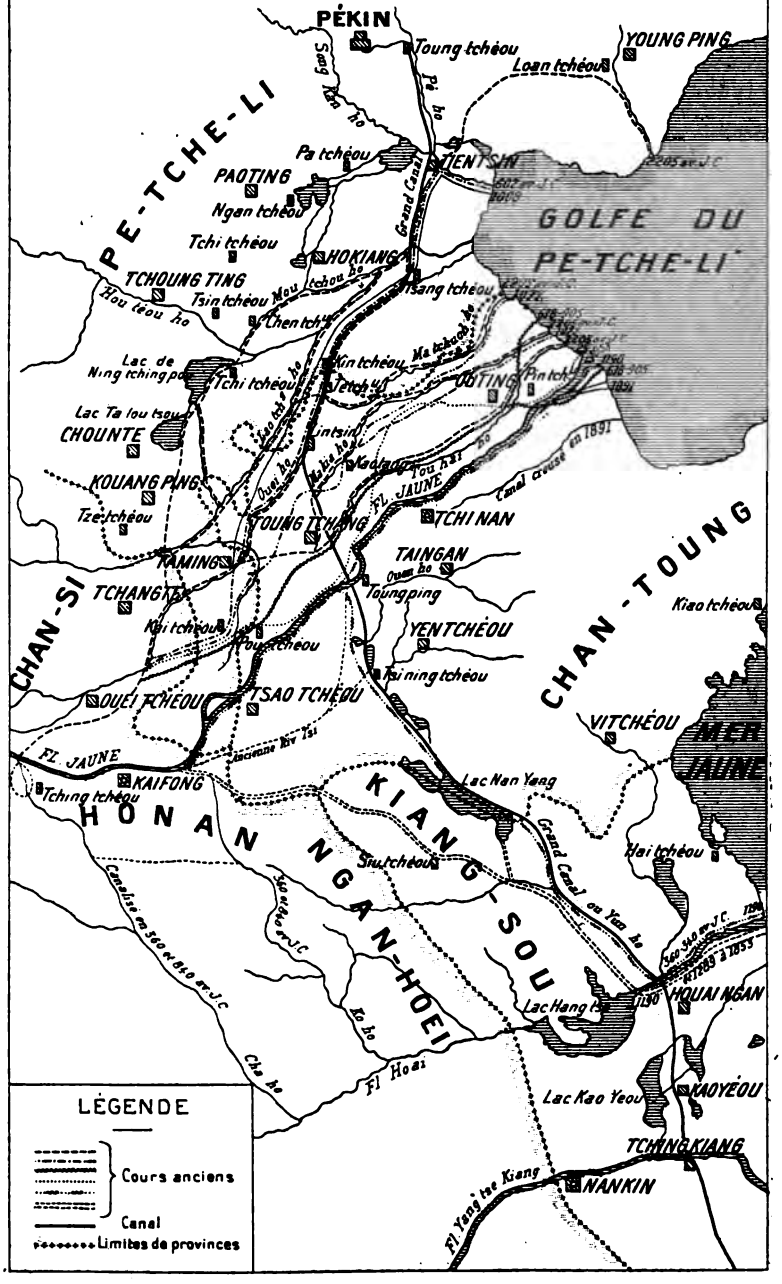

nombreux millions de taels dont, soit dit en passant, la meilleure partie reste dans les mains avides des mandarins.

Les étrangers en Chine ont plus d'une fois proposé leurs services au gouvernement chinois dans le but de régulariser le cours du fleuve Jaune et d'éviter les inondations. Des ingénieurs anglais, américains, français, belges et hollandais ont étudié la question; mais la Chine, soupçonnant qu'ils étaient mus par un sentiment intéressé, a préféré s'en remettre aux vieilles pratiques indigènes que de faire couler le Pactole dans les bourses des étrangers. Si quelques spécialistes, comme les ingénieurs hollandais par exemple, ont été un moment encouragés par les autorités locales, effrayées des responsabilités qu'elles encouraient, leurs rapports ont été bientôt oubliés dans les archives des *Yâmens*. L'un des plus pratiques, semble-t-il, était celui d'un Hollandais qui proposait de créer à travers la province du Chan-toung un second lit parallèle au cours actuel du fleuve. Quand ce dernier, surélevé par les alluvions, menacerait de briser ses digues, on ouvrirait les écluses préparées *ad hoc* et on lancerait dans le lit artificiellement établi la masse des eaux grossies par la fonte des neiges ou les pluies diluviennes de l'été. Dès que ce canal menacerait à son tour de déborder, on rendrait aux eaux leur premier cours, après avoir profité de l'occasion pour creuser à nouveau le véritable lit du fleuve. Le canal créé de main d'homme remplirait ainsi l'office de ces bassins de dépôt que l'on trouve dans le réseau des égouts de Paris, et où l'on force les eaux à déposer leur boue afin d'éviter l'engorgement de la canalisation principale.

Lors de la dernière inondation, qui, en 1898, coûta, dit-on, la vie à plusieurs centaines de millions de Chantonnais [1], le fameux vice-roi du Tché-li, dont l'impératrice douairière craignait l'opposition politique, fut momentanément exilé au Chan-toung, sous prétexte d'étudier à nouveau la question du fleuve Jaune et de proposer un remède. Plus au courant des sciences étrangères que ses collègues, le grand promoteur des chemins de fer du Nord chinois appela à son aide l'un des ingénieurs belges occupé à la construction de la fameuse ligne de Pékin-Hankéou. M. A. Rouffart, prêté au vice-roi par le syndicat franco-belge qui a la concession de cette première partie du Transsinien, accompagna Li Hong-tchang au Chan-toung, où il étudia sur place le formidable problème.

A son retour à Tientsin, le 13 mars 1899, cet ingénieur remit au vice-roi un volumineux et savant rapport. Ce travail, accompagné d'une dépêche officielle signée conjointement par Li Hong-

[1] En 1887, le fleuve Jaune noya au Chan-toung 1.800.000 personnes et couvrit 8 millions d'acres de terrain; au Honan, 7.000 milles carrés furent recouverts de 15 et 16 pieds d'eau.

tchang, par Jen Tao-young, Directeur général du fleuve Jaune, et par Tchang Jou-mei, gouverneur du Chan-toung, fut transmis à l'impératrice douairière Tze-Hsi, par l'intermédiaire obligé du grand conseil, des six départements de l'État et des neuf ministères. Le 16 avril, un édit impérial, publié par la *Gazette de Pèking*, apprenait au peuple chinois que le gouvernement approuvait le rapport et les dépenses préliminaires proposées, vu l'urgence.

Le rapport de M. Rouffart, traduit du chinois, a paru *in extenso* dans le *North China Herald Supreme Court and Consular Gazette* dès le 8 mai 1899. Dans ce remarquable travail, sur lequel nous ne saurions insister ici à cause de son caractère spécial, M. Rouffart donne l'histoire des travaux depuis 1851, date à laquelle le fleuve abandonna son cours au nord de Changhaï pour se jeter dans le Pé-tché-li. Il étudie ensuite le mécanisme même des changements de cours du fleuve et indique les ressources qu'offre la science moderne pour y remédier. Les travaux d'exécution devront être précédés d'études préliminaires; ces dernières seules coûteront environ 50 millions de taels, ou 150 millions de francs. En attendant, M. Rouffart propose certains travaux d'urgence destinés à écarter le péril immédiat. Quant à la somme que coûterait l'exécution totale du plan, elle n'a pas été évaluée, mais une pareille œuvre ne pourrait évidemment se faire qu'avec le concours de l'étranger.

Le fleuve Jaune ne traverse que des déserts ou des pays relativement pauvres, et les dépenses faites pour en faciliter le cours et la navigation, ne profiteraient tout d'abord qu'aux misérables populations du Chan-si et du Chan-toung occidental. Dans la partie où il contourne le Chan-si, le Hoang-ho est d'accès difficile et mal adapté à la navigation vu la violence du courant. Le peu de jonques que l'on voit sur ses eaux servent au transport du charbon. Ce sont de grands bateaux plats qui viennent du Chan-si occidental. Au Chan-toung, nous n'avons pour ainsi dire pas vu de bateaux, sauf dans le voisinage extérieur de la barre, où les jonques de mer sont forcées de s'arrêter; car à marée haute il n'y a guère que deux à trois pieds d'eau sur cette barre, ce qui est insuffisant. Elles y transbordent donc leur chargement, consistant le plus souvent en graines oléagineuses et bois de construction, sur des petits bateaux plats qui remontent jusqu'à Lo-ko, à quelques kilomètres de Tchi-nan-fou. C'est ainsi que l'on procéda pour faire arriver jusqu'à ce point les matériaux qui servirent à y construire, il y a vingt-cinq ans, un arsenal militaire. Il a fallu ensuite renoncer complètement à cette voie, et nous tenons des missionnaires catholiques de Tchi-nan-fou que, depuis 1888, tous les madriers importés dans la capitale y arrivent par le *Hsiao-tsin-ho* ou par un canal creusé en 1891 pour faire écouler à la mer les eaux provenant de l'inondation du fleuve Jaune,

et qui aboutit à quelques lieues au sud-est de Tchi-nan-fou. Lors de l'établissement de l'arsenal de Lo-ko, le gouvernement impérial avait songé sérieusement à rendre le fleuve Jaune navigable au moins de la mer à ce point. Il fit venir d'Europe à grands frais deux dragues destinées à creuser un chenal dans la barre. On avait mal étudié la nature de la vase de loess, l'on ne s'en était peut-être même pas préoccupé: toujours est-il qu'elle colla si bien dans les godets des dragues qu'on dut renoncer à faire le travail. On essaya alors d'utiliser ces engins pour approfondir l'entrée du Peï-ho, mais la nature de la barre étant la même que celle du Hoang-ho et du Liao-toung (en fait, tous ces cours d'eau traversent les plaines du loess), on dut abandonner l'usage des dragues, qui furent converties en chalands. La Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, si je ne me trompe, eut même beaucoup de peine à se faire payer les dragues qu'elle avait fournies.

*
* *

Le second grand cours d'eau de la Chine, le fleuve par excellence, le *Ta-Kiang*, le grand fleuve, ou simplement *Kiang*, le fleuve, le Fils de l'Océan (*Yang-tze-Kiang*), comme l'appellent également les Chinois, a été décrit si souvent que nous n'entreprendrons pas de le dépeindre. Au point de vue de sa navigatión, qui est ce qui nous importe, nous pouvons dire que les premiers éléments d'une carte sérieuse de son cours ont été fournis par les Jésuites géographes qui, au commencement du XVIIIe siècle, dressèrent pour l'empereur Kang-hsi la carte de son empire. Ce ne fut que vers 1860 que, la Chine entr'ouvrant timidement ses portes aux étrangers, l'on put essayer de dresser une carte plus complète. Elle fut l'œuvre d'une mission officielle anglaise sous les ordres du capitaine Blakiston, de la marine royale. Elle ne dépassa pas Tchong-king. Quelques cartes locales ont été dressées depuis, sous la direction des douanes impériales, pour faciliter la navigation à vapeur entre les ports successivement ouverts sur le fleuve. Le P. H. Havret, de la mission du Kiang-nan, les a condensées en une seule pour ce qui concerne la partie du cours du Yang-tze comprise dans les provinces du Ngan-hoei et du Kiang-nan. Elle accompagne la remarquable étude de ce savant Père jésuite intitulée *La Province du Ngan-hoeï*[1].

Enfin le P. S. Chevalier a publié l'an dernier un magnifique travail qui consiste en un atlas de 64 cartes hydrographiques du cours supérieur du Yang-tze-Kiang depuis Tchong-king jusqu'à Pin-chan-hien, limite de la navigation des grandes jonques. Il est

[1] Elle fait partie de la collection dite *Variétés sinologiques*, n° 2, imprimées à la mission des Pères Jésuites de Zi-ka-wei près Chang-haï.

accompagné d'une notice illustrée de nombreuses photogravures d'après les dessins de l'auteur. Celle-ci fait suite à une autre brochure du même auteur, publiée en 1899 sous le titre de *La Navigation à vapeur sur le haut Yang-tze.*

Le port le plus important de toute la Chine, celui de Chang-haï, sur la rivière du Ouang-pou, à l'entrée même du Yang-tze, voit son existence commerciale menacée par l'entêtement des Chinois. Ceux-ci se sont refusés jusqu'ici à prêter la main à la canalisation de la barre qui se trouve au confluent des deux cours d'eau. Elle arrête si bien aujourd'hui tous les navires de haut tonnage qu'il faut renoncer à les faire remonter jusqu'aux quais créés à si grands frais le long de la concession américaine de Chang-haï. Depuis bientôt trente ans, le conseil municipal des concessions étrangères a multiplié en vain ses demandes au gouvernement impérial afin d'obtenir que celui-ci voulût bien prendre des mesures pour le dragage de la barre. Le Tsong-li-yamen a toujours opposé l'inertie la plus complète et la plus grande mauvaise volonté à cette entreprise. Avec leurs idées rétrogrades et leur haine instinctive des étrangers, les Chinois ont toujours considéré la barre comme une défense naturelle, une barrière posée par le Ciel lui-même à l'envahissement si redouté par eux des *diables étrangers* (*Yang-kouei-tze*). Avec une patience vraiment chinoise, les étrangers de Chang-haï ont cherché à vaincre cette apathie ultra-conservatrice. Ils ont fait étudier le problème à diverses reprises par des ingénieurs de tous pays et tout particulièrement par des Hollandais réputés pour leur science hydrographique. La solution est possible et on a proposé plusieurs moyens pour draguer un chenal et en assurer le maintien. Mais, ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement chinois, maître chez lui, s'est absolument opposé à l'approfondissement de l'entrée du Ouang-pou. Quelques timides essais ont été pratiqués malgré lui, et, avec l'aide du service des douanes, on a fait venir une drague qui a travaillé quelque temps sur la barre. Des accidents de machine l'ont bientôt mise hors d'usage et l'on en est réduit aujourd'hui à opérer en rade de Woosung le transbordement des marchandises apportées ou emportées par les grands navires, au moyen d'allèges remorquées par de petits bateaux à vapeur. Avec l'état de révolution dans lequel se trouve aujourd'hui l'Empire Céleste, il est à craindre qu'il en soit encore longtemps ainsi.

Lorsque l'avenir sera moins obscur et la situation plus normale, à la France échoira sans doute le soin de veiller au développement de la navigation des rivières des provinces du Sud, aujourd'hui limitrophes de sa colonie du Tonkin, si elle sait faire respecter ses droits sur sa zone d'intérêts. Elle aura, dans ce cas, à faire enlever du Bocca Tigris, l'entrée de la rivière de Canton, les barrages que le vice-roi y fit établir pendant la dernière guerre franco-chinoise en 1884-85 et qu'il

a fait soigneusement consolider depuis, en vue d'empêcher une nouvelle prise de la capitale des deux Kouang (Kouang-toung et Kouang-si) par les Français. Puis, il faudra faire la police de la rivière de l'Ouest, le fameux *Si-Kiang*, officiellement ouvert depuis le 4 février 1897 à la navigation étrangère, mais où les Chinois laissent se développer la piraterie avec une satisfaction évidente, dans le but d'annuler autant que possible les concessions qui leur ont été arrachées pour ce cours d'eau.

***

Les fleuves, les rivières et les torrents qui sillonnent dans tous les sens l'Empire chinois et permettent à leurs jonques, puis à leurs radeaux de bambou, l'accès des villes les plus distantes des côtes ou même des villages des régions montagneuses, ne sont pas les seuls moyens de communication par eau. De tout temps, les habitants du pays jaune ont su creuser de nombreux canaux pour relier entre elles les voies naturelles de navigation. L'histoire des premiers se perd dans la nuit des temps, et nous avons retrouvé dans les Annales de la province du Chan-toung celle d'un canal, bien antérieur au grand canal impérial, qui, faisant communiquer la mer Jaune avec le golfe du Pé-tché-li, épargnait aux jonques chargées des riz du Sud, en route pour Tientsin et Péking, les dangers du cap Chan-toung, si souvent caché par les brouillards et dont les parages sont visités par de si terribles tempêtes.

Il serait trop long de faire ici l'énumération des canaux qui faisaient communiquer le bassin du Yang-tze, par son affluent le Kan-kiang, avec celui du Si-kiang, au sud; de ceux qui couvrent encore aujourd'hui d'un réseau extrêmement développé les plaines du delta du Yang-tze au Kiang-sou et celles de la riche province du Tché-kiang. Dans ces pays plats et abondamment pourvus d'eau, tous les transports se font par canaux. Ceux-ci communiquent entre eux au moyen d'écluses spéciales faites de plans inclinés sur lesquels on fait glisser les jonques au moyen de deux cabestans et de câbles de bambou. C'est ainsi que nous avons pu nous rendre de Ning-po à Chang-haï d'une façon autrement agréable qu'en voiture, en brouette ou à cheval, les seuls autres moyens de transport connus dans ces régions.

Nous ne referons pas ici l'histoire, bien connue aujourd'hui, du grand canal, le *Yun-ho*, comme l'appellent les Chinois. Elle a été faite d'une façon très savante, il y a quelques années, par le P. D. Gandar, de la mission de Chang-haï, en une remarquable brochure abondamment illustrée de cartes et de croquis[1]. Contentons-nous de dire

[1] *Le Canal Impérial*, par le P. D. Gandar, S. J. *Variétés sinologiques*, n° 4. Imprimerie de la mission à Zi-ka-weï, 1897.

que cette œuvre, remarquable pour l'époque à laquelle elle a été exécutée et que Marco Polo a beaucoup admirée, est bien déchue de son ancienne splendeur. L'irruption du fleuve Jaune dans la partie nord du Canal en 1851 eut pour conséquence de le remplir de limon sur une grande étendue, de sorte qu'il n'est plus praticable pour les jonques, même de faible tirant d'eau, que pendant les grandes crues de l'été.

Le Grand Canal, après avoir servi utilement pendant quatre cents ans, est maintenant complètement abandonné dans toute la partie au nord du Kiang-sou, et la navigation à vapeur a tué le commerce des jonques sur la côte. Elle est en passe de le tuer aussi sur les rivières et les canaux. On sait en effet que, sous la pression continue des puissances étrangères, le gouvernement chinois s'est décidé en 1898 à ouvrir tous les cours d'eau et canaux à la navigation à vapeur, mais il a pris des mesures pour en assurer autant que possible le monopole à ses nationaux. Les étrangers, forts des édits impériaux, ont construit et lancé aussitôt une foule de chaloupes à vapeur sur les eaux des affluents du Yang-tze et sur les canaux de son delta. Mais la mauvaise volonté des autorités locales et l'application des tarifs douaniers intérieurs, appelés *Li-kin*, contre laquelle les étrangers luttent en vain, a eu bientôt fait de ruiner ces derniers. Ils ont dû vendre leurs vapeurs aux Chinois et aux Japonais, qui seuls réussissent à faire une petite concurrence aux jonques. Encore n'est-ce que pour le transport des passagers indigènes. Les arrêts fréquents que l'on impose, aux stations de li-kin comme aux écluses, rendent ce mode de transport beaucoup trop lent au gré des passagers étrangers, commerçants ou missionnaires. Aussi les missionnaires protestants remplissent-ils de leurs plaintes les colonnes des journaux anglais de Chang-haï. Le gouvernement britannique s'étant plaint aux autorités chinoises des obstructions apportées à un syndicat anglais fondé en vue de faciliter la navigation du Yang-tze, le Tsong-li-yamen a répondu que ces obstructions constituaient une défense naturelle contre l'invasion des étrangers et qu'il était par suite inexpédient de les faire disparaître (*Times* du 26 octobre 1899).

Quoi qu'il en soit, le sort en est jeté : la navigation à vapeur sous pavillon étranger ou chinois pénètre peu à peu sur toutes les voies navigables de la Chine, et comme elle coûte infiniment moins cher que l'établissement des voies ferrées et même que le transport par wagon, elle est destinée à un succès d'autant plus rapide que, à l'encontre des chemins de fer, elle semble devoir être monopolisée par les Chinois eux-mêmes.

A.-A. Fauvel,
Ancien officier des douanes chinoises.

LA JUSTICE EUROPÉENNE A MADAGASCAR[1]

Avant le traité du 17 décembre 1885, Madagascar était, au point de vue judiciaire, sous le régime des pays dits de capitulations : nos tribunaux, composés du consul, assisté de deux Français notables, jugeaient en premier ressort les litiges civils et les délits correctionnels[2] ; les appels et les affaires criminelles étaient portés devant la cour d'Aix. Les Européens des autres nationalités relevaient de leurs tribunaux consulaires siégeant à Tamatave.

Le traité qui termina la première guerre franco-malgache ne modifia pas le système de juridiction employé pour nos nationaux ; il décida bien dans son article 4 que les litiges entre Français et Malgaches seraient jugés par le résident, assisté d'un juge indigène, mais ce tribunal mixte ne fonctionna jamais, par suite de l'opposition du premier ministre Rainilaiarivony. Rien ne fut donc changé à l'ancien état de choses, si ce n'est le titre de nos cours de justice, qui prirent le nom de tribunaux résidentiels. A côté d'eux, les tribunaux consulaires étrangers et les tribunaux indigènes continuèrent à fonctionner comme par le passé. La loi du 2 avril 1891, conséquence de la convention signée par la France et l'Angleterre le 5 août 1890, posa pour la première fois le principe de la création de tribunaux français réguliers, qu'un décret du 21 août 1892 instituait au nombre de trois à Tamatave, Tananarive et Majunga ; leur personnel se composait d'un juge président, d'un juge suppléant et d'un greffier ; en matière civile et commerciale, ils étaient compétents en dernier ressort pour les affaires dont l'importance ne dépassait pas 3.000 francs en principal ou 200 francs de revenu, et sous réserve d'appel devant la cour de la Réunion pour toutes les autres; en matière répressive, le droit d'appel existait pour les condamnations excédant un mois de prison et 200 francs d'amende. Les causes criminelles étaient jugées par la cour de Saint-Denis. Seul, le tribunal de Tamatave fut pourvu d'un juge président, M. Dubreuil, qui entra en fonctions le 28 novembre 1892; les juridictions résidentielles subsistèrent à Tananarive et Majunga.

A la suite de la rupture des négociations diplomatiques avec le gouvernement hova, la ville de Tamatave fut occupée le 12 dé-

[1] Voir J. Xior, *La Justice indigène à Madagascar* (*Quest. Dipl. et Col.*, du 1er avril, t. XI, p. 422).

[2] Les règles suivies par ces tribunaux étaient celles de l'édit de 1778, en ce qui touche la matière civile, et la loi du 26 mai 1836, en ce qui touche la matière criminelle.

cembre 1894, et l'état de siège y fut proclamé; le conseil de guerre connut dès lors de toutes les causes criminelles ou correctionnelles concernant les Français et les étrangers; le juge président Dubreuil, maintenu à son poste, et les consuls étrangers continuèrent à prononcer sur les affaires civiles et commerciales. Au fur et à mesure de la marche de nos troupes dans l'intérieur, des tribunaux mixtes, comprenant un officier français et un juge malgache, furent constitués pour trancher tous les différends entre Européens et indigènes. Ces dispositions provisoires prirent fin avec la guerre, et, dès le 28 décembre 1895, parut un décret organisant la justice française à Madagascar; ce décret instituait les tribunaux de première instance de Tamatave, Tananarive et Majunga, à l'aide du personnel suivant : un juge président qui prononçait seul, un procureur de la République chef du Parquet et un greffier; il créait en outre des justices de paix et des cours d'assises dans les principales villes et une cour d'appel dans la capitale, donnant ainsi à la grande île sa vie judiciaire propre : les juridictions de Diégo-Suarez, qui, jusque-là, relevaient de la Réunion, furent du ressort de la cour de Tananarive.

En toute matière, les tribunaux français de Madagascar devaient appliquer les lois françaises promulguées dans l'île; toutefois, une disposition spéciale et motivée des jugements ou des arrêts pouvait constater en fait qu'elles étaient inapplicables. La forme de procéder en matière civile et commerciale était celle suivie dans la métropole devant les tribunaux de commerce, mais toutes les instances étaient soumises au préliminaire de conciliation. Les tribunaux français connaissaient en matière civile, commerciale et répressive « de toutes les affaires autres que celles dans lesquelles il n'y a que des indigènes ». Tous les non-indigènes, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, auraient donc dû être justiciables de nos tribunaux.

Au moment où ce décret parvint à Madagascar, vers le 20 février 1896, l'état de siège permettait encore aux conseils de guerre ou aux tribunaux français de se saisir de toutes les affaires dans lesquelles étaient impliqués des étrangers. Confiant dans la valeur de ce document, M. Laroche, soutenu du reste dans cette manière de voir par le chef du service judiciaire, leva l'état de siège et prescrivit aux tribunaux français de connaître de toutes les affaires, quelle que fût la nationalité des intéressés; à Tananarive, le nouveau décret fut appliqué sans incident, aucun litige et aucune section répressive concernant des étrangers n'étant en instance dans cette ville, mais à Tamatave, centre des maisons de commerce de tout le pays, il n'en fut pas de même. Malgré les vives représentations du procureur de la République et du président du tribunal de cette localité, qui signalèrent les dangers de l'application d'un texte qui n'était pas contresigné par le Ministre des Affaires étrangères, ordre formel

leur fut donné de s'y conformer. Les difficultés prévues éclatèrent aussitôt.

Le jour même où s'ouvrit le tribunal français, les juges consulaires anglais et américains siégèrent aussi; pour avoir volé une poule, un Mauricien, sujet anglais, fut condamné à 16 francs d'amende par le tribunal français, et à trois mois de prison par le juge consulaire de sa nation. Le consul américain rendit des sentences civiles qu'il fit exécuter par ses propres moyens, sans tenir compte d'oppositions présentées par un huissier français dont il niait la qualité. Enfin des Anglais détenus et sous le coup de poursuites criminelles refusèrent de répondre au juge français et réclamèrent leur mise en liberté immédiate. Pour les affaires civiles et commerciales, un grand nombre d'étrangers affluèrent à notre greffe, tandis que les partis opposés s'adressaient aux greffes des juridictions étrangères. En même temps, les consuls protestaient par câblogramme auprès de leurs gouvernements respectifs, et le résultat de leurs démarches fut que, moins d'un mois après l'installation de notre tribunal, le résident général recevait du gouvernement l'ordre de surseoir à l'application du décret. Il transmettait aussitôt cet ordre à Tamatave, en prescrivant de relâcher les étrangers qui étaient en détention, et de n'accepter que les affaires concernant nos nationaux. Exécuter ces instructions eût été permettre à des inculpés de droit commun de se soustraire à tout jugement; c'eût été aussi manquer de bonne foi vis-à-vis des étrangers qui s'étaient adressés à notre juridiction, confiants dans le décret du 25 décembre 1895, qui avait été publié par voie d'affiches dès les premiers jours de mars. En cette occurrence, M. Duboys de la Ramière, juge-président, fit preuve d'une dignité patriotique de bon aloi; il fut saisi d'une maladie assez grave pour l'empêcher de siéger, et ferma le tribunal, laissant toutes les affaires en suspens; en même temps, l'officier faisant fonction de ministère public se démettait de ses fonctions. Le personnel judiciaire de Tamatave évita ainsi de se déjuger, et la population étrangère ignora les difficultés qui s'élevaient; les consuls, à la courtoisie desquels il y a lieu de rendre hommage, prenant en considération la diplomatique indisposition du président du tribunal, suspendirent aussi leurs audiences.

La situation resta telle jusqu'à la promulgation de la loi du 6 août 1896, contresignée par M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, et qui déclarait Madagascar colonie française. L'annexion de la grande île a eu pour conséquence l'exclusive souveraineté de la France et la suppression des tribunaux consulaires. Un peu avant la promulgation de cette loi parut le décret du 9 juin 1896, qui est encore en vigueur dans l'île.

D'après ce décret, la justice est rendue par une Cour d'appel, des

cours criminelles, des tribunaux de première instance et des justices de paix.

Un procureur général, en résidence à Tananarive, est chef du service judiciaire; il exerce l'action publique dans toute l'étendue de l'île. Une série de dispositions met sous son contrôle la justice indigène et le charge de veiller à l'exécution des lois, ordonnances et règlements en vigueur, de poursuivre d'office l'exécution des jugements, enfin de surveiller les officiers de police judiciaire et les magistrats. Le droit d'appel largement ouvert, et la surveillance très active du Parquet sur tous les actes intéressant la justice, l'état civil et l'exécution des peines, rendent impossible pour un gouverneur toute immixtion abusive dans le domaine judiciaire sans la complicité du procureur général et de la Cour d'appel; nous connaissons assez le remarquable caractère des magistrats anciens ou actuels de Madagascar pour savoir qu'ils ne l'ont pas laissé se produire.

Le substitut du procureur général occupe les fonctions de ministère public près de la Cour d'appel qui siège à Tananarive; cette Cour se compose d'un président, de deux conseillers[1] et d'un greffier; elle connaît de tous les appels des jugements rendus par les tribunaux de première instance et les juges de paix en matière civile, commerciale ou correctionnelle. Les tribunaux de première instance sont composés d'un juge président, d'un procureur de la République et d'un greffier. En matière civile et commerciale, ils connaissent en dernier ressort des actions personnelles ou mobilières jusqu'à la valeur de 3.000 francs en principal et des actions immobilières jusqu'à 150 francs de revenu; en premier ressort, leur compétence est illimitée; au point de vue répressif, ils connaissent en dernier ressort de toutes les contraventions de simple police et à charge d'appel devant la cour de Tananarive de tous les délits correctionnels. Une disposition importante a été insérée dans l'article 3 de ce décret; elle donne au Gouverneur général le droit d'attribuer aux administrateurs les fonctions de juge de paix dans les localités où il n'existe pas de tribunal de première instance. Les résidents ainsi investis de fonctions judiciaires et assistés de leur secrétaire greffier connaissent sans appel de toutes les affaires qui sont de la compétence des juges de paix en France et, comme premier degré de juridiction seulement, des délits commis par des Européens ou assimilés, ou par des indigènes au préjudice d'Européens ou assimilés; ils prononcent en outre sur toutes les actions personnelles ou mobilières dont la valeur n'excède pas 1.500 francs et sur les demandes immobilières jusqu'à 100 francs de revenu. Ils suivent en matière correctionnelle et de simple police la procédure des tribunaux de simple police de France.

[1] Un décret récent porte à quatre le nombre des conseillers à la cour.

Des cours criminelles existent à Tananarive, Tamatave, Majunga et Diégo-Suarez. Elles sont présidées par le président de la Cour d'appel du tribunal de première instance ou de la justice de paix de la ville où elles siègent, et comprennent deux conseillers à la cour de Tananarive, deux magistrats ou fonctionnaires dans les autres villes et deux assesseurs auxiliaires. Les fonctions du ministère public sont remplies par le membre du Parquet local.

Les assesseurs adjoints aux cours criminelles sont désignés par le sort, sur une liste de dix notables français domiciliés dans le ressort de la cour criminelle, et jouissant de leurs droits civils et politiques; cette liste est dressée tous les ans par le Gouverneur général. Les assesseurs ont voix délibérative. Les cours criminelles connaissent des crimes commis par des Européens ou par des indigènes au préjudice d'Européens dans toute l'étendue de la colonie. Elles appliquent la loi française.

Le décret de juin 1896 spécifie à nouveau dans son article 18 que les tribunaux français connaissent de tous les crimes et délits commis dans leur ressort, à quelque nation qu'appartiennent les accusés ou inculpés, ainsi que de toutes les affaires civiles et commerciales entre Européens et indigènes, et qu'ils appliquent les lois françaises.

Un arrêté du 21 avril 1897 complète cette législation en instituant, près la Cour d'appel et les tribunaux de première instance de l'île, un corps d'avocats défenseurs ayant le privilège exclusif de représenter les parties; ces avocats, qui remplissent en même temps l'office d'avoués, sont recrutés parmi les licenciés en droit, âgés de 25 ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Depuis la loi du 6 août 1896, aucune contestation ne s'est élevée de la part des étrangers contre notre droit souverain. La disposition inscrite à l'article 18 a été dans ces derniers temps vivement attaquée ; on voudrait faire enlever aux fonctionnaires les pouvoirs judiciaires qu'ils détiennent par arrêté du Gouverneur général ; ce serait rendre l'exécution de la justice répressive bien lente, sinon impossible, dans certaines régions, et obliger les plaideurs civils à des frais considérables pour se rendre au centre des ressorts judiciaires. Pour une cause parfois peu importante, un plaideur de Fort-Dauphin, par exemple, devrait faire 300 kilomètres par mer pour comparaître devant le tribunal de Tamatave, dans la circonscription duquel il se trouve placé ; or, ces deux ports ne sont reliés que par un paquebot mensuel : on voit les lenteurs qui en résulteraient. Il vaut donc mieux conserver le système actuel, qui jusqu'à présent a donné, quoi qu'on en dise, de bons résultats.

J. Xior.

L'EUROPE ET LA QUESTION D'AUTRICHE[1]

C'est une tâche extrêmement délicate et complexe que d'exposer le problème austro-hongrois et d'en examiner les divers éléments. Il y a quelque vingt ans, il eût paru nécessaire d'expliquer au lecteur français que les Tchèques ne sont pas des « Bohémiens » et que les Hongrois ne sont pas des Slaves. Aujourd'hui heureusement, grâce à des écrivains tels que MM. Louis Leger, Alfred Rambaud, Albert Sorel, l'éducation du public est faite et l'opinion française est préparée à comprendre ce qui concerne l'empire des Habsbourg. Elle sent la nécessité de s'intéresser aux questions de politique autrichienne, dont elle a appris, par une douloureuse expérience, que les contre-coups peuvent se faire sentir sur nos frontières. Au reste, les articles si remarqués de M. W. Beaumont ont mis les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* parfaitement au courant de la question, et il ne reste rien à y ajouter.

Si nous y revenons aujourd'hui, c'est que l'occasion nous en est offerte par une conférence de M. le marquis de Castellane et par un livre de M. André Chéradame. Tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à la conférence faite par M. de Castellane le 18 mai dernier sur le Pangermanisme sont restés sous le charme de sa parole, si élégante et si claire ; et, même si l'on ne se rallie pas complètement aux conclusions de l'éminent conférencier, on ne peut manquer d'être frappé de l'intérêt du problème qu'il a abordé.

C'est aux membres du Parlement français que M. de Castellane faisait appel au début de sa conférence. C'est à eux aussi que M. Chéradame a dédié son livre ; si quelques-uns de nos représentants trouvent le temps de le lire, ils trouveront en effet dans cet ouvrage, exposées par un excellent écrivain politique, toutes les données de la question de l'Europe centrale : origines historiques de la situation actuelle, phases de sa récente évolution, intérêts des divers Etats lésés ou favorisés par une modification des frontières de l'Autriche, intérêt général européen, hypothèses à prévoir, plans de conduite

[1] André Chéradame, *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle*, in-8°, Paris, Plon, 1901. — Cf. W. Beaumont, *Le problème austro-hongrois et sa portée européenne* (*Quest. Diplom. et Col.*, 1900, t. X, p. 86, 142, 463, 529). — Kramarsch, *L'avenir de l'Autriche* (*Revue de Paris*, 1er février 1899). — Ch. Benoist, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1899. — *Revue politique et parlementaire*, 10 janvier et 10 février 1901.

déduits de l'observation des faits. M. Chéradame s'est livré sur place à une longue enquête, et son livre, conclusion de plusieurs années de travail et de recherches, montre en lui aujourd'hui un des hommes les mieux documentés sur les choses d'Autriche et d'Allemagne.

L'origine de la question d'Autriche réside, comme on sait, dans le principe des nationalités, qui lui-même dérive de la Révolution française. Tous ces peuples, germains ou slaves, courberaient encore la tête sous le joug, si, comme l'a dit M. Lavisse, « un grand souffle venu de France ne leur avait redressé l'échine ». — « Le développement de la personnalité des peuples non-allemands de l'État autrichien, écrit M. Chéradame [1], tel est le phénomène capital qui caractérise l'évolution politique de l'Autriche-Hongrie au XIXe siècle. Ce développement détermine une tendance croissante vers la liberté, qui apparaît clairement comme une conséquence directe des idées de la Révolution française. »

Cette évolution conduit logiquement, non pas à la dissolution de l'Autriche-Hongrie, comme on le croit trop souvent chez nous, mais au fédéralisme. « Toutes les affaires autrichiennes [2], si complexes en apparence, se ramènent donc à une seule question : le système centraliste, expédient de 1867, destiné à prolonger l'hégémonie allemande, aujourd'hui d'un fonctionnement impossible, sera-t-il ou non remplacé par un régime fédéraliste qui satisfasse les divers éléments nationaux, comme celui qui fonctionne dans la Confédération helvétique, où trois peuples différents vivent dans la plus parfaite harmonie ? »

Ave, Cæsar, resurrecturi te salutant. Telle est l'épigraphe que M. Louis Leger, qui fut en France l'initiateur et qui est resté le maître des études slaves, donnait à un de ses premiers ouvrages. Cette résurrection des nationalités de l'Autriche-Hongrie, elle a été lente à se produire, et plus d'une fois la pierre du tombeau a paru se refermer sur elles. A diverses reprises, il sembla que l'heure avait sonné. De grandes secousses, comme celles de 1848, de 1859, de 1866, semblaient devoir lancer l'État et la dynastie dans des voies nouvelles. Divers documents témoignent que l'empereur y songea : c'est le diplôme du 20 octobre 1860, où la théorie de l'Autriche fédérale reçut pour la première fois une confirmation officielle ; c'est l'article 19 de la constitution de 1867, qui plaçait tous les peuples de l'État sur le pied d'égalité ; c'est le rescrit du 12 septembre 1871, inspiré par le comte Hohenwart, et où François-Joseph reconnaissait les droits du royaume de Bohême ; ce sont les ordonnances du comte Badeni, en avril 1897, sur l'emploi des langues en Bohême et en Moravie. Mais toujours l'opposition des Allemands d'Autriche et aussi

[1] P. 47.
[2] P. 52.

la pression d'influences extérieures à l'Autriche ont empêché ces textes d'être appliqués. Toujours l'empereur, après quelques hésitations, est revenu à la politique traditionnelle; jamais il n'a osé s'engager franchement dans la voie du fédéralisme : « Fédéraliste hier, dit M. de Castellane, il est centraliste demain, et après-demain centraliste et fédéraliste dans la même journée. » Il reste victime de deux influences contradictoires, qui se combattent encore en lui-même et qui, selon toute vraisemblance, le troubleront jusqu'à la mort [1]. »

Ici apparaît l'importance capitale du facteur dynastique. « La véritable destinée de l'Autriche, région de transition entre l'Orient et l'Occident, carrefour de races et de religions, est d'être une Suisse monarchique [2]. » Une Suisse monarchique, c'est bientôt dit. Mais, tandis que, dans une République (qui est le seul type sous lequel se présentent à nos yeux aujourd'hui les États fédéraux, Suisse, États-Unis, Brésil), la personne du chef de l'État n'a qu'une importance relative, tout dépend d'elle en Autriche-Hongrie. Or, il se trouve que la crise nationale se complique en Autriche d'une crise dynastique. Les drames qui ont désolé cette famille de Habsbourg, dont la destinée apparaît tragique comme celle des Atrides, n'ont laissé à François-Joseph comme héritiers que ses neveux, l'archiduc François-Ferdinand et l'archiduc Othon. Que sont et que seront ces personnages? L'avenir seul nous l'apprendra.

Malgré ces difficultés, nous estimons avec M. Chéradame « qu'il n'y a pas à l'intérieur de l'Autriche de force susceptible d'en produire la dissolution, et ceux qui la désirent sont beaucoup trop peu nombreux pour l'imposer par eux-mêmes [3]. Le danger est donc extérieur, il réside exclusivement dans les convoitises sur l'Autriche de l'empire allemand dirigé par la Prusse ».

Une grande partie du livre de M. Chéradame, comme aussi de la conférence de M. de Castellane, est consacrée à l'étude du pangermanisme et à la mise en lumière de sa remarquable organisation. La formation du parti, les moyens d'action et la tactique, les procédés et les tendances, les résultats de la campagne en Cisleithanie et en Allemagne sont étudiés en détail. Surtout, M. Chéradame insiste sur les étapes par lesquelles M. Schœnerer et ses amis comptent parvenir à la réalisation de leur programme : ces étapes seraient la *Sonderstellung* de la Galicie et de la Bukovine, c'est-à-dire l'exclusion de la Cisleithanie de ces deux provinces, auxquelles on attribuerait un régime spécial; puis, la proportion relative des Slaves en Cisleithanie étant ainsi diminuée, le *Zollverein* avec l'Alle-

---

[1] A. Chéradame, p. 36.
[2] *Id.*, p. 52.
[3] P. 53.

magne, qui conduirait à l'union politique. Il n'y a que le premier pas qui coûte, mais le premier pas, en cette affaire, n'est sans doute pas près d'être franchi, et M. Chéradame a très bien montré lui-même que ni les Polonais, ni les autres peuples de la monarchie n'ont rien à gagner à une combinaison semblable.

Il nous a paru que M. Chéradame et aussi M. de Castellane, pour la démonstration de leur thèse, sont trop portés à grossir certains faits, à attribuer une importance exagérée à des personnalités et à des organes qui n'en ont aucune. Les faiseurs de projets n'ont jamais manqué en matière de politique extérieure : on pourrait, en groupant convenablement des brochures ou des articles de journaux parus en France, faire croire au monde que nous songeons à nous partager l'Europe entière.

Il y a dans tous les pays des cerveaux échauffés et des chauvins intransigeants : reste à savoir s'ils font autant de besogne que de bruit. Il est exact que le pangermanisme a grandi dans ces dernières années. En Autriche, les dernières élections le montrent en progrès; mais, en même temps et par compensation, la partie raisonnable de l'opinion, chez les Allemands d'Autriche et chez les Magyars, se rallie de plus en plus au fédéralisme, et cela est une heureuse conséquence des excès mêmes du pangermanisme. En somme, le danger, s'il n'est peut-être pas aussi négligeable que le croit M. Beaumont, ne paraît pas non plus aussi grand que le pensent MM. Chéradame et de Castellane. Au reste, M. Chéradame convient [1] que « les raisons du fédéralisme sont réelles et permanentes, celles du pangermanisme artificielles et transitoires ».

Quel est le rôle du gouvernement de Berlin dans le mouvement pangermaniste, et quelle est son attitude vis-à-vis de ce mouvement? C'est là un point capital, et M. Chéradame a consacré un des chapitres les plus intéressants de son livre à son examen. Ici, nous ne saurions être d'accord avec lui. Il est exact que Guillaume II paraît hanté par les souvenirs de l'empire germanique des anciens jours, mais il est difficile de savoir s'il y a là autre chose que des formules oratoires; rien ne prouve que la *Weltpolitik* doive se manifester autrement que par le maintien et le développement de l'hégémonie que ses victoires et sa force ont value à l'Allemagne en Europe et hors d'Europe, ni qu'elle doive se traduire par des annexions de territoires enropéens. Il est exact que ceux qui observent les Allemands remarquent que leur orgueil, dans ces dernières années, s'est singulièrement accru, et que « le développement extraordinaire de la prospérité du pays a frappé un grand nombre d'Allemands de la folie des grandeurs [2] »; mais ce vertige a-t-il réellement gagné la masse de la nation?

[1] P. 159.
[2] P. 231.

Il faut voir quelles seraient au fond pour l'Allemagne les conséquences de l'annexion de la Cisleithanie. Ce ne serait rien moins que la destruction et la négation même de l'œuvre de Bismarck. Cette œuvre a consisté essentiellement à rejeter l'Autriche hors d'Allemagne, pour déplacer le *Schwerpunkt*, le centre de gravité, et réaliser l'unité au profit de la Prusse. Cette unité allemande, forgée avec le fer et dans le sang, *mit Eis und Blut*, ne risquerait-elle pas d'être compromise par l'accroissement considérable dans l'empire du nombre des catholiques, en tout cas des non-prussiens ? Que dire de l'entrée forcée des Tchèques dans la « patrie allemande » ! Voilà du coup le nombre des ennemis de l'Empire, des irrédentistes, augmenté dans de grandes proportions. N'est-ce pas assez des Danois, des Polonais et des Alsaciens-Lorrains? Mais c'est l'Allemagne alors qui deviendrait ce qu'est aujourd'hui l'Autriche, impuissante à faire vivre ensemble tant de peuples divers ! Certes, on ne peut nier l'efficacité des procédés violents de prussification ; il n'en est pas moins vrai qu'en dépit de ces procédés, les Polonais, un siècle après le partage, sont encore une source de difficultés. Et cependant, des conditions historiques et géographiques qu'il serait trop long d'exposer faisaient du partage de la Pologne une opération relativement facile. Ces conditions ne paraissent pas se rencontrer en Bohême. D'ailleurs, par suite du développement du principe des nationalités, la digestion, l'absorption des populations réfractaires est une tâche de plus en plus ardue.

Si Guillaume II aspire à replonger dans l'universel cette Allemagne que Bismarck en a si péniblement dégagée, s'il rêve pour l'Allemagne les destinées de l'empire de Charles-Quint ou de celui de Napoléon Ier, c'est son affaire. Mais il est certain que, comme le dit M. Chéradame lui-même, « toute tentative d'action de l'empire allemand contre l'Autriche peut se heurter à des difficultés militaires, politiques et économiques telles qu'une pareille entreprise aboutirait presque fatalement à un désastre [1] ».

Il ne faut pas s'imaginer que les trois solutions dont est susceptible le problème austro-hongrois: maintien de l'état actuel, fédéralisme, démembrement, s'opposent aussi complètement qu'on le dit d'ordinaire. Il y a entre elles une quantité de transitions, une foule de nuances. Ces nuances, M. Chéradame et surtout M. le marquis de Castellane les ont-ils assez indiquées? A travers leurs phrases, on voit des lueurs d'épées, on entend des chocs de baïonnettes. Les luttes modernes prennent souvent une forme qui, pour être moins brutale, n'en est pas moins dangereuse. La poussée économique de l'Allemagne vers Trieste, de l'Autriche vers Salonique, le *Drang*

[1] P. 423.

nach Osten, voilà ce qui se manifeste dans les faits, et ce dont il y a vraiment lieu de se préoccuper plutôt que de l'entrée des troupes prussiennes en Bohême et de la proclamation que Guillaume II adressera aux Tchèques. L'Allemagne descendant le Danube, se répandant sur la péninsule des Balkans et sur l'Asie Mineure, voilà le péril vraiment menaçant, auquel nous pouvons remédier dans une certaine mesure, avec l'aide de la Russie et des Slaves des Balkans.

Quant à croire que la question d'Autriche renfermerait les éléments d'une transaction sur la question d'Alsace-Lorraine, M. Chéradame le nie [1] et il a cent fois raison. A plus forte raison ne saurait-il être question de la Belgique. Avoir de ce côté des ambitions continentales nous conduirait aux pires désastres. Qu'on songe aux offres si perfides de l'Allemagne à Napoléon III, et qu'on ne retombe pas une seconde fois dans le même piège.

Tout esprit droit doit souhaiter que ce soit la solution fédérale qui l'emporte dans l'Europe orientale, aussi bien en Autriche que dans les Balkans ; c'est l'intérêt des populations, c'est l'intérêt de la France, c'est l'intérêt de l'Europe entière et de l'humanité. « Si l'Autriche n'existait pas, dit M. Ch. Benoist, l'Europe devrait l'inventer, et puisque l'Autriche existe, l'Europe doit tout faire pour la conserver. » La France doit aider dans la mesure du possible à la résurrection des nationalités, et s'efforcer d'empêcher leur destruction finale. Mais, dans l'état actuel de l'Europe et du monde, cela dépend d'elle dans une mesure beaucoup moindre que ne le croit M. Chéradame.

Gouverner, c'est prévoir ; mais gouverner, c'est aussi avoir le sens du possible. « Beaucoup de gens, dit M. Chéradame [2], vivent dans la pensée que la politique française doit de toute nécessité choisir entre Londres et Berlin. » La question ne se pose pas actuellement tout-à-fait ainsi. Mais nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut de toute nécessité choisir entre la politique continentale et la politique coloniale. Et, quant à nous, notre choix est fait. — Au XVIe siècle, les guerres d'Italie ont fait perdre de vue la « zone intermédiaire » entre France et Allemagne, sur laquelle il était alors facile et désirable de gagner du terrain, comme l'ont compris les grands politiques du XVIIe siècle, Henri IV, Richelieu et Louis XIV. Au XVIIIe siècle, la France, s'obstinant dans une politique désormais surannée, oscillant entre l'alliance prussienne et l'alliance autrichienne, après avoir fait la guerre pour donner la Silésie à Frédéric II, l'a faite pour la rendre à Marie-Thérèse : elle a laissé échapper l'empire des mers, dont l'Angleterre s'est emparée. Qu'aujourd'hui du moins elle ne commette pas les mêmes fautes, et que ses hommes politiques aient assez

[1] P. 317, 384.
[2] P. 272.

« d'avenir dans l'esprit » pour ne pas se préoccuper exclusivement de cette petite Europe dont le rôle dans le monde ira sans cesse en décroissant.

Pour contre-balancer l'influence allemande, M. de Castellane, en dehors d'accroissements territoriaux en Europe dont il ne saurait être question, nous offre l'Union latine. Jusqu'ici, les tentatives faites en ce sens ne nous ont jamais rapporté beaucoup d'agrément. « Il n'y a plus de Pyrénées », avait dit Louis XIV : il y a encore des Pyrénées, et il y a encore des Alpes. L'Italie et l'Espagne sont un peu nos parents pauvres, et on ne voit pas bien ce que nous gagnerions à nous appuyer sur elles. D'ailleurs, qui sait? En dépit des apparences, c'est peut-être dans l'Afrique du Nord que se scellera l'Union latine, et c'est encore par la politique coloniale que nous arriverons le plus sûrement à une bonne politique continentale.

Faisons un rêve, puisque aussi bien M. Chéradame comme M. de Castellane nous y invitent. Dans un siècle, l'Allemagne, qui a de médiocres colonies et point de territoires de peuplement, n'est plus qu'une puissance de second ordre en présence de ces colosses que sont l'Amérique, l'Empire britannique, la Russie. Devenue la proie de ces révolutions intérieures auprès desquelles notre 93, selon la prédiction de Henri Heine, n'aura été qu'un jeu d'enfants, elle est de toutes parts débordée par les Slaves. La France, au contraire, ayant accompli son évolution plus tôt, a recouvré le calme; ayant réussi dans la tâche si délicate de faire vivre ensemble ses institutions démocratiques et ses institutions militaires, elle est devenue une grande nation coloniale, parce que, sans chercher à assimiler prématurément les colonies, elle a fait l'éducation des peuples conquis et se les est attachés par une politique de justice et de tolérance. Maîtresse de l'Afrique du Nord, de *toute* l'Afrique du Nord, elle a donné à ce pays une prospérité qu'il n'a jamais connue, même à l'époque romaine; elle pèse de tout son poids sur la Méditerranée occidentale, elle y règne en maîtresse; c'est alors, mais alors seulement, que l'Italie et l'Espagne sont entraînées dans son orbite, avec peut-être, un siècle plus tard, les races métisses de l'Afrique occidentale française et de l'Amérique latine. Ce rêve, qui est plus ou moins celui des Jules Ferry, des Étienne, des Revoil, de tous les bons ouvriers de l'œuvre coloniale, il dépend de nous qu'il se réalise, si nous ne lâchons pas la proie pour l'ombre, et la politique coloniale pour la politique continentale.

A. DE SAINT-VALERY.

CORRESPONDANCE

LES ÉVÉNEMENTS DE MARGUERITTE

Nous recevons d'un de nos correspondants d'Alger la lettre qu'on va lire, et dont nos lecteurs apprécieront certainement tout l'intérêt :

Dans votre article sur les événements de Margueritte, vous faites certaines réserves au sujet des terres qui restent à la disposition des indigènes du douar Adelia. Je puis vous fournir sur ce point des renseignements assez précis, que j'ai puisés dans le rapport adressé l'an dernier par l'administrateur d'Hammam Rirha à la commission de protection de la propriété indigène.

La superficie totale du douar Adelia (qui comprend, outre les territoires occupés par les indigènes, les centres de Changarnier et de Margueritte) est de 15.019 hectares.

Sur ce total, 5.128 hectares sont possédés par les Européens ; 5 823 hectares composent le domaine de l'État, communal et forestier (les forêts occupent 4.912 hectares) ; et 4.068 hectares seulement sont possédés par les indigènes. Ceux-ci sont au nombre de 3.206.

Sur les 5.128 hectares possédés par les Européens, 1.799 ont été acquis par l'État des indigènes (par voie d'achat) pour fonder les centres de Changarnier et de Margueritte, 3.329 ont été acquis par des particuliers.

Sur ces 3.329 hectares, 1.400 ont été acquis des indigènes par voie de licitation, 50 par suite de ventes judiciaires, 1.877 par suite d'acquisition, de gré à gré.

Enfin le tableau suivant indique le mode d'exploitation des 5.128 hectares appartenant aux Européens.

TERRITOIRES	TERRES EXPLOITÉES PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	TERRES EXPLOITÉES PAR DES FERMIERS EUROPÉENS	TERRES LOUÉES AUX INDIGÈNES	RÉSERVES DE COLONISATION
	hectares	hectares	hectares	hectares
Margueritte.....	271	138	»	97
Changarnier....	145	214	214	94
Fermes isolées du douar Adelia..	1.600	1.186	1.169	»
Totaux.. .	2.016	1.538	1.383	191

Il faudrait rechercher, comme vous le dites, ce que représentent les 4.068 hectares laissés aux 3.206 indigènes; tout fait supposer que ce ne sont pas des terres de première qualité.

En sens inverse, le développement de la colonisation paraît avoir exercé une influence heureuse, s'il faut en croire le même rapport :

« Il existe dans le douar Adelia, dit-il, d'importants domaines viticoles « qui emploient, d'une façon presque permanente, un grand nombre d'ou- « vriers indigènes, appartenant pour la plupart aux environs. Comme un « certain nombre d'entre ces indigènes ont un petit patrimoine foncier, « ils vivent dans une aisance relative, assurée par la pratique des travaux « de vignes qu'ils ont acquise en s'initiant aux modes de culture euro- « péens. Ce sont des auxiliaires précieux pour les viticulteurs de la région. « Les indigènes apprécient le bénéfice qu'ils retirent de ces salaires, au « point qu'ils cherchent à accaparer le monopole des travaux qui s'exécu- « tent chez les colons, et s'unissent pour lutter contre la concurrence que « leur font leurs coreligionnaires des communes avoisinantes, qui vien- « nent, eux aussi, offrir périodiquement leur main-d'œuvre. »

L'enquête de M. Luciani sera des plus intéressantes : elle ne manquera pas sans doute de mettre en relief ces causes économiques à effets inverses et complexes : dépouillement des indigènes par les aliénations, saisies et licitations; création de ressources nouvelles par la main-d'œuvre qu'ils trouvent chez les colons.

Il serait fort désirable que des enquêtes analogues fussent poursuivies sur toute la surface du Tell : il y a un intérêt supérieur pour le gouvernement général à être exactement tenu au courant des profondes modifications économiques qui se produisent constamment sous l'influence de la pénétration européenne, et qui peuvent avoir une répercussion sensible sur les événements politiques.

MAURICE POUYANNE.

La lettre de notre correspondant apporte des faits, dans un débat où l'on avait mis jusqu'ici plus de passion que de précision.

Rectifions à ce propos un détail. Il n'est pas exact que les indigènes se soient emparés du sous-préfet, comme nous l'avons dit par erreur, d'après une correspondance adressée au *Journal des Débats* du 4 mai.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La réorganisation de l'armée anglaise.* — Après une longue et très vive discussion, la Chambre des Communes a adopté le 17 mai, à la majorité ordinaire, le projet de réorganisation de l'armée britannique tel qu'il lui avait été soumis par le ministre de la guerre. On se souvient que le projet de M. Brodrick crée six corps d'armée, ayant chacun leurs organes propres : état-major, artillerie, génie, intendance, etc. Trois de ces corps d'armée seraient toujours prêts à être envoyés hors d'Angleterre. L'armée anglaise compterait 126.000 hommes en temps de paix et 630.000 sur le pied de guerre.

L'opposition combattit le projet avec une grande énergie, et l'on put croire un moment que sir Henry Campbell Bannerman réussirait à faire voter son amendement, qui posait la question préalable en ces termes :

Tout en désirant appuyer les mesures destinées à améliorer la défense militaire du pays, la Chambre estime que les propositions du gouvernement ne sont pas, à plusieurs points de vue, bien appropriées aux besoins spéciaux de l'empire britannique et qu'elles auront pour effet d'augmenter considérablement le fardeau qui pèse sur la nation, sans développer substantiellement sa force militaire.

Il n'en fut rien cependant. Malgré les efforts de sir H. Campbell Bannerman, malgré l'éloquence de sir Charles Dilke et l'énergie persuasive de M. Winston Churchill, le gouvernement a eu ses 150 voix de majorité. Est-ce bien un triomphe? On en peut douter, dit le *Temps*, qui ajoute :

En somme, le plan Brodrick qui vient d'être adopté ne défendra l'Angleterre que contre elle-même. Elle souffre de la hantise d'une invasion à laquelle personne au monde ne pense, sauf les Anglais. M. Balfour a dit en propres termes : « De toutes les expéditions militaires, la plus dangereuse et la plus fatale pour nous serait une descente dans cette île. Si nous pouvons, par ce projet, dissiper l'opinion que ce serait chose aisée, ce sera une grande sauvegarde pour la paix. »

Le projet Brodrick calmera peut-être ces craintes chimériques. Mais ceux qui étudient le développement de l'Angleterre depuis trente ans ne

peuvent s'empêcher de faire la réflexion suivante : depuis trente ans, la surface en blé y a diminué de moitié ; le tonnage a doublé ; le commerce par mer a augmenté de 70 %. L'Angleterre vit donc uniquement de son commerce. Puisqu'il en est ainsi, les conditions qui seules permettent l'invasion, savoir l'empire des mers, ne fût-ce que pendant quelques jours, auraient, avant même que l'invasion fût devenue possible, rendu l'invasion inutile. Les quarante millions d'hommes qui vivent en Angleterre ne seraient plus, comme l'a dit sir J. Colomb aux Communes, « que quarante millions de rats enfermés dans leurs trous ». Ils mourraient de faim. A quoi bon risquer un débarquement?

En tout cas, la presse anglaise n'a pas ménagé ses critiques au gouvernement. On sent que la question trouble profondément le pays et lui inspire de très grandes inquiétudes pour l'avenir.

Le *Manchester Guardian* fait remarquer que le projet Brodrick ne pourra commencer à être mis à exécution que le jour où les 240.000 hommes actuellement dans l'Afrique du Sud auront été rapatriés. Trois des six corps d'armée prévus n'existeront jamais que deux mois sur douze et les trois autres n'existeront pas du tout jusque-là :

On nous parle donc de six corps d'armée, continue le journal de Manchester, et il n'y en aura pas six. On nous parle de corps d'armée et il n'y aura que des centres administratifs ; on nous parle de 120.000 hommes prêts à partir au loin et nous ne les trouverons pas.

En effet, si l'on peut trouver facilement des soldats à un shilling, pourquoi les payons-nous cinq shillings dans l'Afrique du Sud ? Et alors, devant cet échec, que fera le gouvernement? Ou bien il demandera de payer les soldats davantage, c'est-à-dire que le projet, au lieu de coûter 1.700.000 livres, coûtera trois ou quatre fois plus, ou bien il demandera la conscription, c'est-à-dire une révolution sociale, sinon politique.

De son côté, le *Morning Leader* considère que le vote de la Chambre des Communes ne représente ni l'opinion véritable du Parlement, ni même celle du pays. Le *Times* lui-même reconnaît que si les membres de la Chambre avaient voté selon leurs propres opinions, l'amendement de sir H. Campbell Bannerman eût été certainement adopté :

Mais, ajoute-t-il, la question est grave, plus grave peut-être que certains ne le pensent. Car, du succès des réformes tentées par M. Brodrick ne dépend pas seulement l'avenir de notre armée : ce sont nos libertés, c'est notre immunité au point de vue de la conscription qui sont en jeu. Et il est regrettable que, dans une question d'une telle importance, ce soit uniquement un vote de parti qui ait décidé du succès du projet.

Enfin le *Daily News* est encore plus sévère :

Poser la question de confiance, dit-il, alors que le seul sentiment qui aurait dû guider tout le monde était un sentiment de patriotisme, c'est

substituer à la sollicitude qu'inspire la prospérité du pays une préoccupation de conservation personnelle, c'est faire acte coupable d'égoïsme.

Allemagne. — *L'incident de Metz.* — On a fait grand bruit ces jours derniers, dans les milieux politiques et dans la presse, de ce qu'on a appelé l'incident de Metz. Le 18 mai, jour anniversaire de la naissance du tsar, l'empereur d'Allemagne, qui faisait son voyage annuel en Lorraine et se trouvait à Metz ce jour-là, passa une revue solennelle de ses troupes en l'honneur de Nicolas II. L'ambassadeur de Russie assista à cette parade, ainsi qu'au banquet qui la suivit. Cette manifestation, se produisant au lendemain du retour de Russie de notre ministre des Affaires étrangères, et à la veille de la souscription française du nouvel emprunt russe, provoqua une certaine émotion.

Pour calmer les esprits et remettre les choses au point, le gouvernement du tsar fit alors publier la note officielle suivante :

Saint-Pétersbourg, 20 mai. — Dans les sphères politiques d'ici, on dément catégoriquement les assertions de certains journaux étrangers d'après lesquels l'ambassadeur de Russie à Berlin aurait assisté à la revue de Frescaty par ordre du souverain russe ou sur les instructions spéciales du ministre des affaires étrangères. Voici, en effet, les circonstances dans lesquelles le comte Osten-Sacken se trouvait le 18 mai au château d'Urville.

L'empereur Guillaume a toujours fêté l'anniversaire de la naissance du souverain russe par une revue de troupes ou par un banquet donné à Berlin ou ailleurs, auxquels l'ambassadeur de Russie est habituellement invité. Cette année, la fête du tsar a trouvé Guillaume II au château d'Urville, et le comte Osten-Sacken, invité comme les années précédentes, n'avait pas à demander une autorisation spéciale pour son déplacement à l'intérieur des frontières du pays où il est accrédité. La fête donnée à Metz ayant revêtu le caractère d'une manifestation presque familiale en l'honneur de l'empereur Nicolas, il n'y a pas lieu d'attacher à cet événement une importance politique quelconque.

Le caractère absolument neutre de ce qui s'est passé à Metz est donc évident, comme le fait très bien remarquer le *Journal des Débats*, et nous devons tenir, de toute manière, la présence du comte d'Osten-Sacken à Metz pour un fait aussi naturel qu'inévitable.

— *Budget des colonies et territoires de protectorat allemands pour l'année 1901-1902.* — Un de nos correspondants nous envoie les renseignements suivants.

L'examen des budgets coloniaux inscrits dans la loi de finances de l'empire allemand promulguée le 22 mars 1901 donne des renseignements intéressants sur la situation des différentes colonies et sur la marche ascensionnelle des entreprises allemandes dans les différentes parties du monde.

Le budget global atteint le chiffre de 45.754.500 francs, en augmentation de près de 13 millions sur l'année 1900 et de plus de 26 millions sur l'année 1899.

Sur ce chiffre, 36 millions 1/2 représentent la part des subventions de l'Empire, c'est-à-dire environ les 4/5 du budget total; le complément étant fourni par les recettes locales.

Les crédits se répartissent ainsi :

	En chiffres ronds		Part de la colonie
Est-Africain.....	10,5	millions de francs.	38 %
Cameroun.....	5	—	42 %
Togo.....	2	—	39 %
Sud-Ouest Africain.....	13	—	12 %
Nouvelle-Guinée.....	1	—	12 ½
Carolines, Mariannes, etc.	0,4	—	8 %
Samoa.....	0,3	—	45 %
Kiao-tchéou.....	14	—	2 %

Les colonies les plus prospères sont donc celles de Cameroun, de l'Est-Africain, de Samoa et de Togo.

La plus onéreuse est celle de Kiao-tchéou, mais elle doit être considérée surtout comme un point d'appui de la flotte, dont l'organisation impose des dépenses notables.

Les dépenses militaires sont relativement élevées; cependant l'Empire n'entretient que des effectifs peu considérables :

186 officiers et s.-offic. européens et 1.700 indigènes dans l'Est-Africain
100 — — 900 — au Cameroun
1.600 hommes de troupes européennes à Kiao-tchéou.

Les dépenses de ports et de fortifications s'élèvent à environ 5 millions et demi.

La flottille des lacs Nyassa et Tanganyka coûte près d'un million.

De nombreuses lignes ferrées sont commencées dans l'Est-Africain; le projet de budget mettrait de ce chef à la charge de l'État des annuités élevées, que le Reichstag n'a pas complètement accordées; appel a été fait à des compagnies concessionnaires pour la construction de l'importante ligne de pénétration Dar-es-Salam à Tabora (1.030 kil.).

L'activité coloniale allemande est partout considérable, et le développement de la flotte en sera une conséquence nécessaire. L'Allemagne aspire à devenir une grande puissance maritime, sans abandonner le rôle prépondérant qu'elle prétend exercer sur la politique continentale européenne.

B.

Autriche-Hongrie. — *L'exposé de comte Goluchowski.* — Le comte Goluchowski, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, vient de faire un exposé vraiment remarquable de la politique extérieure de l'Empire. Entre toutes ses déclarations relatives à la politique de l'Autriche-Hongrie, celles relatives à la presqu'île des Balkans méritent de fixer l'attention ; l'entente austro-russe de 1897 n'y apparaît plus que comme un expédient temporaire, dont la vertu est aujourd'hui à peu près épuisée et qui n'offre plus des garanties ni une sécurité suffisantes aux intérêts de l'Empire austro-hongrois :

Ce serait, déclare le comte Goluchowski, agir avec légèreté que de croire que l'entente de 1897 peut empêcher tout éclat. Certains symptômes désobligeants conseillent d'être sur ses gardes, afin que l'on ne se trouve pas un jour en présence d'une situation qui ne pourrait pas être acceptée. Il est certain que l'Autriche-Hongrie n'aspire à aucun bénéfice territorial aux dépens des autres puissances. Les légendes absurdes répandues par des gens peu délicats qui prétendent le contraire ont pour but de mobiliser l'opinion contre l'Autriche-Hongrie, afin de couvrir leurs propres menées.

L'Autriche-Hongrie, tout en ne prétendant à aucune extension de ses territoires, ne pourrait pas souffrir d'entreprises contre l'état de choses actuel, ni permettre de changements préjudiciables à ses intérêts ou menaçant sa situation de grande puissance. Cela restera toujours le point saillant de la politique orientale de l'Autriche-Hongrie, qui n'hésiterait pas à s'opposer de toute son énergie à tout empiètement. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Quant aux lignes générales de la politique étrangère austro-hongroise, le comte Goluchowski constate à nouveau que la politique de l'Autriche-Hongrie continue à être en harmonie avec celle de ses alliés. Il espère qu'on arrivera, à l'occasion des traités de commerce à conclure avec l'Allemagne et l'Italie, à un arrangement équitable de tous les différends éventuels.

« Mais, ajoute-t-il, — et cela semble répondre à l'espèce de marchandage que certains politiques italiens ont cru habile de faire entrevoir à l'Autriche à propos des fêtes franco-italiennes de Toulon, — ce serait dépasser le but et favoriser une théorie dangereuse que de faire dépendre les alliances politiques, poursuivant des buts plus élevés, d'une solution absolument satisfaisante des questions commerciales et de subordonner ainsi les exigences de la raison d'Etat aux considérations matérielles. Une telle pensée ne peut faire impression sur les cercles dirigeants. »

Le comte Goluchowski constate enfin que les relations de l'Autriche-Hongrie avec toutes les autres puissances, avec lesquelles elle est en harmonie, contribuent au maintien de la paix et sont amicales au même degré que ses alliances.

Tous les journaux de Vienne, comme ceux de Berlin, de Saint-

Pétersbourg et de Paris, ont été unanimes à faire ressortir le caractère éminemment pacifique de ces déclarations et à s'en féliciter.

Espagne. — *Les élections aux Cortès.* — En Espagne, contrairement à ce qui se passe dans les pays de régime parlementaire, c'est le ministère qui forme les Chambres à sa guise et compose lui-même directement sa majorité. Aussi les élections en Espagne suivent-elles toujours la formation d'un cabinet au lieu de la précéder et n'offrent-elles jamais rien d'imprévu. Le cabinet Sagasta a suivi cette tradition, si commode pour les gouvernements. Il a fait ses élections, et les électeurs ont obéi rigoureusement à ses prescriptions. Conformément au programme arrêté, les Cortès se composent de 230 libéraux, 18 libéraux dissidents, 70 conservateurs, 15 conservateurs dissidents, 10 partisans de M. Romero Robledo, 15 républicains, 10 députés de l'Union nationale ou parti du commerce, 6 carlistes, 4 catalans autonomistes, 1 socialiste et 2 indépendants. Total : 400 membres.

Pour avoir quelques indications sur l'effet produit dans le pays par les élections, il faut naturellement consulter les journaux d'opposition. En général, la presse a déploré le grand nombre des abstentions, qui ont dépassé, dit la *Correspondencia*, les trois quarts des votants inscrits ou recensés. L'*Imparcial* dit que les élections n'ont fait pousser à travers l'Espagne qu'un cri d'étonnement et souvent d'indignation. Les influences personnelles ont tout dominé. Les motifs les plus mesquins se sont substitués au souci du bien du parti et du bien de l'État. La *Epoca* constate que la conduite du gouvernement lui a aliéné le pays, et elle ajoute que la caractéristique du futur congrès sera la division extrême des forces de la minorité, ce qui sera un grand désavantage pour le cabinet. Le parlementarisme est, en effet, un régime d'harmonie ; les questions délicates ne peuvent passer qu'avec l'assentiment commun des chefs de groupes de la minorité. Or, quand cette minorité se trouve, comme c'est le cas, composée de huit ou dix groupes incompatibles entre eux, l'union devient chimérique. Le gouvernement fera bien d'y réfléchir.

En somme, les élections n'ont rien prouvé. On le savait par avance. Toute la question maintenant est de savoir ce que le ministère Sagasta va faire du Parlement qu'il s'est choisi.

France. — *L'Institut colonial de Bordeaux.* — M. Decrais, ministre des colonies, a présidé le 20 mai à Bordeaux la première réunion du comité de patronage de l'Institut colonial de cette ville. Devant une nombreuse assistance, le docteur Lande, maire de Bordeaux, a exposé la constitution de l'Institut, qui comprendra, outre un bureau de renseignements commerciaux, un musée d'échantillons, un service géographique et enfin des cours spéciaux de médecine et d'hygiène coloniales.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La démission de M. Jonnart et la nomination de M. Revoil.* — Dans une lettre du 11 mai, adressée au président du conseil, M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a demandé à être relevé de ses fonctions, que son état de santé ne lui permettait pas d'exercer plus longtemps :

Ce n'est pas sans un douloureux serrement de cœur, disait M. Jonnart dans cette lettre, que je renonce à poursuivre l'œuvre nécessaire sur cette terre algérienne où d'unanimes sympathies m'accueillaient il y a quelques jours encore. Mes regrets sont d'autant plus vifs qu'à aucun moment, je me plais à le reconnaître, je n'ai cessé d'être en complet accord avec tous les membres du gouvernement, et d'être aidé par tous avec une cordialité et une bienveillance dont je garderai le plus reconnaissant souvenir.

Heureusement, si je disparais, le programme qui a obtenu votre haute approbation et que le Parlement a plusieurs fois sanctionné, ce programme reste. J'ai le ferme espoir qu'il contribuera au redressement des erreurs et des abus, à la fusion plus intime des races dans la plus affectionnée de nos colonies et au nouvel essor de sa prospérité.

En présence de la décision formelle de M. Jonnart, le gouvernement offrit sa succession à M. Revoil, notre ministre à Tanger. M. Revoil, très fatigué lui-même et de plus très préoccupé du souci patriotique de mener à bien les délicates négociations engagées par lui en vue du règlement de nos intérêts au Maroc, déclina d'abord cette flatteuse mission. Mais l'insistance du gouvernement et la pression affectueuse de ses amis eurent enfin raison de ses premières hésitations et, le 22 mai, il acceptait définitivement le gouvernement général de l'Algérie.

Toutefois, le décret de nomination ne sera signé que lorsque l'affaire du meurtre de notre compatriote Pouzet aura été complètement réglée, dès les premiers jours du mois de juin probablement.

Le choix de M. Revoil a été particulièrement bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'Algérie, et nous sommes heureux de pouvoir lui adresser ici, avec toutes nos félicitations, le témoignage de notre très vive sympathie. La personnalité de notre ministre à Tanger est trop favorablement connue pour qu'il soit nécessaire de rappeler les services qu'il a déjà rendus à notre politique extérieure et coloniale, tant à Tunis qu'à Tanger. Sa haute compétence dans les affaires africaines le désignait entre tous pour ce poste d'honneur et de confiance. Tout permet d'espérer que l'administration de M. Revoil en Algérie sera aussi heureuse que féconde.

Afrique occidentale française. — *La mission Lenfant.* — Cette mis-

sion, partie de l'embouchure du Niger, est arrivée à Gaya le 7 mai avec 60 tonnes de marchandises destinées au ravitaillement des troupes d'occupation du 3e territoire militaire. Aucun accident n'a entravé sa marche. Le matériel de la mission, qui ne comportait pas moins de 12.000 caisses, avait été apporté jusqu'à l'embouchure du Forcados par le navire français le *Conseil*. Le transbordement s'opéra, sur la rivière, sans difficultés, en moins de vingt heures, au mouillage de l'enclave française récemment installée par le commandant Toutée. Les 12.000 caisses furent alors rechargées sur vingt chalands, qui ont été remorqués jusqu'à Gaya par le *Liberty*.

Le *Temps* écrit à ce sujet :

Le fait que la mission Lenfant, partie de l'embouchure du Niger sur des chalands, est arrivée à Gaya avec soixante tonnes de marchandises, confirme la découverte du commandant Toutée, que, malgré les rapides qui en gênent l'accès, le Niger moyen peut être utilisé pour les transports. C'est là une constatation qui ouvre des perspectives toutes nouvelles pour nos possessions du Soudan, puisqu'elle assure aux 2.500 kilomètres de rivières navigables qui les desservent une voie de communication naturelle avec la mer.

Comme premier résultat, le ravitaillement de nos postes sera désormais opéré par le fleuve. Le système des colonnes de plusieurs milliers de porteurs sera abandonné. On ne sera plus obligé de ruiner le pays que l'on veut administrer uniquement pour porter des vivres et du matériel aux administrateurs.

— *La mission Péroz.* — Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de Mai donne de très intéressants renseignements sur la mission Péroz :

Le colonel Péroz avait été chargé d'établir une solide base de ravitaillement sur le Niger ou dans le V du Dallol-Maouri-Niger, et de trouver une route allant de Say à Zinder, en passant en territoire français. Le colonel Péroz se consacra, dès son arrivée à Say (novembre 1900), à l'organisation de la partie occidentale du territoire, le V du Niger-Dallol-Maouri. Grâce au dévouement de ses officiers et surtout au chef de bataillon Gouraud, cette première partie de sa tâche fut rapidement menée à bien, à tel point même que, dès février, 200 villages avaient fait leur soumission, mettant sous notre domination effective une population de plus de 100.000 âmes.

En outre, la carte du pays était dressée avec le plus grand soin par des reconnaissances poussées dans toutes les directions. Actuellement, les Aouellimiden et autres Touareg nous payent l'impôt, et le V du Niger est organisé administrativement. Cette partie du territoire a pour centre Sorbo-Haoussa, village du Niger, situé à quelques kilomètres en aval de Sansanné-Haoussa.

La mission Péroz a pu obtenir les excellents résultats dont nous venons de parler en n'employant que des moyens pacifiques, sans tirer un seul coup de fusil.

Après avoir accompli la première partie de sa tâche, le colonel Péroz

s'est occupé de gagner Thaoua, village situé sur la route de Zinder et qui, à 200 kilomètres au nord de Sokoto, au prix de très grands efforts, avait été occupé, dès le mois de février, par un fort peloton de tirailleurs. Suivant la route passant par Karma, Hamdallahi, le dallol Bosso, le Sourdié, le Kourfaï et Filingué, la colonne Péroz atteignit sans trop de difficultés Thaoua. Après ce point, elle fut attaquée par les tribus touareg et haoussas, notamment les Kel-Gress, qui s'efforçaient d'entraver les communications entre Thaoua et Zinder, occupé par 250 hommes sous les ordres du capitaine Moll.

Ces renseignements sont confirmés par ceux qu'a reçus le ministère des colonies. La mission Péroz est partie le 25 mars pour Zinder, qu'elle comptait atteindre fin avril, malgré une chaleur exceptionnelle, les difficultés de la route et la pénurie des vivres dans un pays désert.

— *Les affaires du « Sergent-Malamine » et de Waïma.* — **Voici le texte du projet par lequel le ministre des affaires étrangères propose à la Chambre l'approbation de la convention conclue à Paris, le 3 avril dernier, pour le règlement par arbitrage des affaires du *Sergent-Malamine* et de Waïma :**

La convention du 14 juin 1898, en précisant le tracé des limites qui restaient encore à déterminer entre les possessions de la France et de l'Angleterre dans l'Afrique occidentale, a mis fin aux différends d'ordre territorial qu'avait suscités sur divers points, entre les deux puissances, l'indécision de la situation. Mais cet accord a laissé en dehors de ses dispositions le règlement d'incidents qui s'étaient produits, au cours des dernières années, dans certaines parties des régions sur lesquelles avaient porté les négociations. Il en était ainsi des réclamations concernant la perte du bateau à vapeur français le *Sergent-Malamine*, dont le voyage sur le Niger et la Bénoué, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Mizon, avait amené de multiples difficultés; il en était de même aussi du conflit armé qui, par méprise, était survenu à Waïma, près de la frontière de Sierra-Leone, entre des soldats français et des soldats anglais.

Le moment était donc venu d'en terminer avec ces litiges et, sans vouloir reprendre des controverses restées sans résultats, de chercher, sur le terrain de la pratique, des solutions qui répondissent aux sentiments d'équité et de conciliation dont étaient animés les deux cabinets.

Le gouvernement britannique a admis ainsi le principe d'une indemnité à fournir pour la perte du *Sergent-Malamine*. De son côté, le gouvernement français a pensé qu'il ne devait pas se refuser à indemniser les victimes britanniques de l'affaire de Waïma, ce point, vérification faite, se trouvant situé en territoire anglais. Il restait toutefois à fixer le montant de ces deux indemnités; or, le chiffre de la première demeurait incertain, les sommes envisagées au cours des pourparlers ayant varié de £ 8.000 à £ 6.000; quant au chiffre de la seconde, les circonstances très complexes du douloureux événement de Waïma empêchaient, davantage encore, de la préciser d'après des évaluations qui fussent acceptées également par les deux parties intéressées.

Dans ces conditions, il a paru expédient de remettre à un arbitre le soin de se prononcer, par une sentence qui serait définitive, sur le chiffre de ces deux indemnités.

C'est dans ce but que les gouvernements français et britannique ont conclu la convention que nous avons l'honneur de vous présenter. La procédure qu'elle prévoit doit permettre d'en finir, dans un délai relativement court, avec des contestations depuis trop longtemps ouvertes ; d'autre part. l'arbitre désigné d'un commun accord serait M. le baron Lambermont, ministre d'État du royaume de Belgique, que recommandent sa haute personnalité et son indiscutable compétence dans les questions africaines.

III. — ASIE.

Chine. — *La question de l'indemnité.* — Notre collaborateur Jean de la Peyre traite plus haut la question du règlement de l'indemnité chinoise. D'après les nouvelles jusqu'ici publiées, l'attitude des puissances semble être la suivante. La Russie propose un emprunt chinois garanti par toutes les puissances, dont l'intérêt serait imputable principalement sur les douanes de Chine, et qui serait remboursable en cinquante années. La France et l'Allemagne favoriseraient l'idée d'un tel emprunt et les États-Unis s'y rallieraient aussi, ainsi que le Japon.

Mais l'Angleterre refuse de consentir à un emprunt collectivement garanti par les puissances, parce que le paiement de l'intérêt imputé sur les douanes maritimes implique une augmentation des droits d'entrée et par là nuit au commerce. Le gouvernement anglais propose que l'indemnité soit payée par acomptes et au gré des puissances intéressées. La Chine émettrait des titres distincts pour chaque pays. Ces titres négociables donneraient 4 % d'intérêt, dont 1/2 % serait réservé pour un fonds d'amortissement, de façon à éteindre la dette en cinquante-six ans. La Chine émettrait en ce moment et au pair des titres pour 300 millions de taels. Le reste ne serait émis que dans cinq ans. Les revenus chinois affectés au service de l'intérêt seraient payés chaque mois à une commission mixte et internationale, mais qui n'aurait aucun droit d'intervenir dans leur imposition ou leur perception. Ces revenus comprendraient une taxe sur le sel, les droits de douanes indigènes et enfin les droits de douanes maritimes. Ces droits, aujourd'hui de 4 %, pourraient être élevés jusqu'à 5 %, mais pas plus haut, en aucun cas.

— *La question de Mandchourie.* — Le *Times* publie une lettre reçue par son correspondant de Paris et contenant sur la question de Mandchourie des renseignements qu'il déclare provenir d'une des personnes les plus compétentes en tout ce qui concerne la Chine. Cette personne, qui vient de revenir de Mandchourie et de Mongolie, va

être nommée incessamment à l'une des principales chaires de philologie du continent :

La véritable explication de l'énigme chinoise est l'existence antérieure d'une parfaite communauté d'action entre la Russie et la Chine. L'annexion pacifique de la mandchourie et l'établissement, actuellement achevé, d'un régime russe dans ce riche pays, ne sont qu'un épisode secondaire. Mais je réserve pour une autre fois la question de l'annexion de la Mongolie, du protectorat de la Russie sur le Thibet et de l'ascendant de la Russie sur la dynastie Mandchoue régnante actuellement en Chine.

Le traité cédant la Mandchourie à la Russie fut conclu avant la tragi-comédie de Pékin. Le nouveau traité actuel, qui a fait tant de bruit en Europe, est une des plaisanteries les plus énormes que l'on connaisse, car il traite de questions réglées depuis longtemps, non seulement sur le papier, mais encore en fait. L'historique des derniers événements le prouve.

Le correspondant du *Times* déclare ensuite que les Russes n'ont jamais été inquiétés en Mandchourie ni par les Chinois, ní par les Boxeurs, mais par les *Honhouses*, bandes de brigands qui sont des sortes de Pavillons-Noirs. C'est d'accord avec les Russes que les Honhouses auraient attaqué Blagovetchensk et détruit la voie du chemin de fer, afin de fournir à la Russie un prétexte à intervention. Cette puissance a ensuite chassé les Honhouses, amené des colons russes et établi le régime fiscal russe, représenté par la Banque russo-chinoise.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Russie. — On sait que la Russie, plus particulièrement dans la région Sud, possède des nappes de naphte d'une grande étendue et d'une richesse extrême. Bakou est la véritable capitale du naphte et voit ses exportations augmenter chaque année. Des documents statistiques récemment publiés, il résulte que le développement de cette production est telle que l'offre est sur le point de dépasser la demande et qu'une crise due à une surproduction irréfléchie menace cette industrie jusqu'alors prospère. La production du naphte s'est en effet élevée, en 1900, à 496 millions de pouds, tandis qu'en 1899 cette production n'avait été que de 439 millions. Or, loin de s'abaisser, ce chiffre ne peut que s'augmenter, puisqu'au début de 1901, 617 puits étaient en forage et qu'on en approfondissait 70 autres et que, d'après le rendement des premiers mois, la quantité produite dépassera vraisemblablement 700 millions. La mise en valeur de la région si riche de Bibi-Eibat est, en grande partie, cause de cette concurrence désastreuse. Avec les nombreuses nappes récemment exploitées, la production a été telle que les prix de vente ont naturellement baissé dans de fortes proportions. C'est ainsi que le naphte qui se vendait, en 1891, à raison de 2 kopecks 05 le poud, n'a plus valu que 1 kopeck en 1893; remonté à 3 kopecks en 1894, il est retombé à 1 kopeck en 1900 et rien ne prouve que cette baisse n'aille pas en s'aggravant. La conséquence naturelle est que les actions des sociétés se négocient en baisse et que les actions de la Société de Bakou, qui valaient, il y a quelques mois, 940 roubles, ne trouvent plus guère aujourd'hui preneur qu'à 710 roubles environ.

Grande-Bretagne. — Les enquêtes faites par les agents anglais sur les causes de la décadence du commerce britannique provoquent partout les mêmes réponses et donnent des résultats identiques. C'est ainsi que les consuls des Pays-Bas et de Belgique constatent unanimement que partout, dans les places de commerce, le commerce anglais cède la place au commerce allemand, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, les Anglais, au lieu d'user de commis-voyageurs de leur nationalité et intéressés au développement des affaires de la maison qu'ils représentent, s'adressent à des commis-voyageurs étrangers qui se hâtent trop souvent de déprécier les produits qu'ils

sont chargés de vendre et qui offrent en échange des produits analogues d'apparence, mais bien meilleur marché, et qui sortent d'ordinaire de maisons allemandes. La conséquence est que les produits britanniques sont peu à peu évincés des marchés hollandais et belges au grand profit des fabriques allemandes, qui produisent beaucoup plus mal, mais à bien meilleur marché. Ce n'est pas la seule raison qui explique la situation présente. D'abord, les Allemands ont d'ordinaire des représentants à demeure dans le pays ; ensuite, ils établissent leurs prix en y comprenant les frais de transport et les droits d'entrée; enfin, les frais d'emballage sont moins élevés en Allemagne qu'en Angleterre. La conséquence est que, dans ces dernières années, les importations de la Grande-Bretagne, et principalement celles des fers et des matériaux de constructions navales, sont restées bien inférieures à celles de l'Allemagne. Les industriels de ce pays sont devenus, au contraire, les fournisseurs attirés de l'Amirauté hollandaise et des plus importants armateurs.

Enfin, il convient de ne pas oublier, parmi les causes de décadence du commerce anglais, l'absence d'un système de mesures uniformes pour les marchandises et la méfiance qui en résulte pour la vente des articles qui ne sont pas fabriqués d'après les mesures prescrites en Belgique et en Hollande.

Allemagne. — *Nouvelle ligne de New-York aux Indes anglaises créée par la Compagnie Hansa, de Brême.* — Les deux grandes Compagnies *Hamburg-Amerika* et *Norddeutscher Lloyd* ne sont pas les seules parmi les entreprises de navigation allemandes qui étendent de plus en plus leur champ d'action. D'autres, de moindre importance, se montrent relativement tout aussi actives. C'est ainsi que la *Hansa*, compagnie de navigation à vapeur de Brême, vient d'ajouter aux services qu'elle entretenait déjà entre Brême et Hambourg d'une part, et les États de la Plata et l'Inde d'autre part, une nouvelle ligne qu'elle organise entre New-York et Calcutta. A l'aller, les bateaux toucheront au Cap, le fret n'étant pas encore suffisant pour se rendre directement aux Indes; au retour, ils reviendront à New-York par le canal de Suez. La Compagnie pense pouvoir expédier de New-York, vers la mi-février, le premier vapeur de ce nouveau service, auquel seront affectés 9 bateaux, dont 6 sont encore sur chantier en Allemagne et en Angleterre, mais seront prochainement livrés.

Chacun de ces vapeurs aura une capacité de jauge de 8.000 tonnes et une vitesse moyenne de 11 nœuds.

C'est grâce à l'augmentation du capital social de la *Hansa*, élevé en 1900 de 10 millions de marks à 15, qu'ont pu être faites ces nouvelles acquisitions, qui porteront à environ 150.000 tonnes de

registre brutes le tonnage de jauge dont disposera cette compagnie, laquelle prendra alors en Allemagne (immédiatement après la Compagnie *Hamburg-Amerika* et le *Lloyd*) le troisième rang parmi les grandes compagnies de navigation [1].

II. — AFRIQUE.

Colonies françaises. — *La télégraphie sans fils.* — Les récentes expériences faites au sujet de la télégraphie sans fils et, plus spécialement, les heureux résultats obtenus par le prince de Monaco au Congrès maritime international ont donné à quelques spécialistes l'idée d'appliquer ce nouveau procédé aux relations télégraphiques dans les colonies. La négligence traditionnelle des indigènes, l'impossibilité de surveiller les fils, qui souvent sont coupés et souvent aussi se rouillent, ce qui rend la transmission difficile, rendent les communications extrêmement coûteuses. On se heurte aussi à des difficultés matérielles d'un autre ordre. Les poteaux placés au milieu des herbes prennent feu fréquemment, ceux placés dans les endroits déserts sont abattus et il est presque impossible. de les remplacer. Bref, la correspondance par voie télégraphique est souvent compromise et même interrompue.

Tous ces inconvénients ne pourraient-ils pas être évités par la télégraphie sans fils? On ne peut l'affirmer qu'après des expériences qui permettront de savoir si les conditions spéciales du climat et la situation de nos colonies africaines par rapport à l'Equateur ne constitueront pas des obstacles insurmontables à la transmission par les ondes électriques. C'est pour procéder à ces essais préliminaires que le ministre des colonies a chargé d'une mission spéciale M. Magne, inspecteur des postes et télégraphes, déjà connu par ses travaux au Congo et spécialement dans la forêt de Mayombé. C'est entre Gorée et Rufisque au Sénégal et entre Denis et Libreville au Congo que seront tentées les premières expériences. Il est évident qu'il y a là, en cas de réussite, un moyen de communications rapides et économiques dont notre domaine colonial devra largement profiter.

Madagascar. — A une question qui lui a été posée par l'*Office Colonial* sur les industries existant actuellement dans la grande île, le général Gallieni a répondu par un long rapport d'où il résulte qu'en dehors de l'exploitation aurifère, il ne s'est encore créé aucune industrie digne de ce nom. Les salines auraient pu donner de sérieux bénéfices si la concurrence acharnée des producteurs n'avait pas amené une baisse exagérée des prix; la fabrication des conserves de

[1] *Moniteur du Commerce extérieur.*

viande, autrefois entreprise à Diego-Suarez, a été ruinée par le vote du Parlement qui interdit l'achat de ces conserves pour la nourriture de l'armée. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire? Le général ne le pense pas. Des machines à décortiquer le coton rapporteraient certainement de gros avantages à leurs propriétaires ; il y aurait place aussi pour des blanchisseries méthodiquement installées. Si on ajoute à ces industries celles de la briquetterie et des bois de construction, et un peu plus tard toutes celles qui seront naturellement développées par la construction des voies ferrées, on aura une idée d'ensemble des industries susceptibles de devenir rémunératrices à Madagascar. Mais il est bon d'ajouter que l'absence de houille sera pour longtemps encore un obstacle insurmontable à l'établissement de grandes industries.

III. — ASIE.

Chine. — A Hankéou, où un Marseillais, M. Grosjean, a fondé une maison de commerce et d'industrie, l'activité européenne est considérable et la concession française est déjà très importante. Une ligne ferrée en construction doit la relier au Nord avec Pékin et un chemin de fer est projeté au Sud jusqu'à Canton.

M. Grosjean est revenu en Europe par le Transsibérien, ce qui lui a permis de donner de curieux détails sur le grand chemin de fer russe. Au delà d'Irkoutsk, la ligne n'est que sommairement construite. Déjà 7.000 kilomètres du Transsibérien se trouvent exploités, et relieront bientôt, avec le Transmandchourien en construction, Paris à la mer Jaune par un ruban de fer destiné à devenir une des principales voies de communication du monde.

La colonisation agricole en Indo-Chine[1]. — Les renseignements statistiques suivants permettent de se rendre un compte exact des progrès considérables réalisés depuis quelques années par la colonisation agricole dans notre grande colonie asiatique. Alors qu'antérieurement à 1896, 288 concessions seulement avaient été accordées à des Européens, — presque tous, sinon tous, Français, disons-le en passant, — il en a été accordé 370 pendant la période quinquennale 1896-1900. La Cochinchine vient en tête dans cette augmentation avec 159 concessions nouvelles, le Tonkin suit de près avec 156, puis viennent l'Annam avec 33 et le Cambodge avec 12. A l'heure actuelle, les 648 concessions se répartissent comme suit: Cochinchine, 390; Tonkin, 197 ; Annam, 43; Cambodge, 18.

Ce sont là des chiffres très satisfaisants, même et surtout si on les compare à ceux qu'on enregistre en Birmanie, colonie anglaise et

[1] *La Quinzaine coloniale.*

semblable, où la colonisation agricole européenne n'existe pour ainsi dire pas. Toutefois, ils pourraient et devraient l'être davantage. La mise en valeur de notre domaine ne peut se faire que par étapes successives, correspondant aux facilités plus ou moins grandes de main-d'œuvre offertes par telle ou telle de nos possessions d'outre-mer, ainsi qu'au degré d'avancement de leur outillage économique. Or, il est certain qu'à ce double point de vue, l'Indo-Chine possède actuellement une supériorité incontestable sur d'autres colonies qui, à une date plus ou moins récente, ont paru exercer une attraction considérable sur l'esprit d'entreprise et sur les capitaux de nos compatriotes. Il est surprenant que tant de sociétés aient pu se former en quelques mois pour l'exploitation du Congo, pays absolument neuf et inconnu dans la presque totalité de son étendue, alors que l'Indo-Chine, dont on connaît les ressources de tout ordre, compte les sociétés similaires.

INFORMATIONS DIVERSES

L'*Association professionnelle des écrivains militaires, maritimes et coloniaux* a tenu le mercredi 29 mai, au Cercle militaire, sa première réunion générale, sous la présidence de M. Henry Houssaye, membre de l'Académie française. Tous les grands journaux de Paris étaient représentés ; de nombreux rédacteurs de revues spéciales étaient également présents.

M. le capitaine d'état-major Bride, du cadre de réserve, secrétaire général, a lu un intéressant rapport sur l'état actuel de cette Association, qui a eu la bonne fortune de grouper autour des écrivains de profession la plupart des officiers généraux du cadre de réserve et des membres du Parlement qui se sont fait connaître par leurs écrits, leurs discours ou leurs rapports sur des questions militaires, maritimes et coloniales. M. de Noussanne, trésorier, a fait connaître la situation matérielle de l'Association.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'ancien Corps de la Marine; son origine et son évolution, son esprit, par M. le Dr A. Corre. Paris, Henri Charles-Lavauzelle, in-8°, 615 p.

En écrivant le livre qu'il présente aujourd'hui au public, et que nous engageons tout les amis de la marine à lire, M. le Dr A. Corre a eu surtout en vue de faire l'histoire des conditions sociales dans lesquelles s'est peu à peu formé l'ancien Corps de la Marine, durant le cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

De Louis XIII à la Révolution, pour prendre dans toute l'histoire du Corps de la Marine deux dates qui résument en quelque sorte pour lui l'âge adulte, le corps des officiers n'a été rendu accessible, pour ainsi dire, qu'à la seule noblesse. La faveur du Roi et l'influence de la cour disposent des emplois, sans autres égards que ceux donnés à la naissance.

L'esprit de favoritisme règle l'avancement, et l'arbitraire royal — le bon plaisir — décide entièrement des carrières.

Point n'est besoin toujours, pour être capitaine de vaisseau, chef d'escadre ou lieutenant général des galères, d'être marin : on peut être tout cela sans avoir mis les pieds sur le pont d'un navire. On peut aussi, à cette époque de caprice royal et de privilèges nobiliaires, passer indifféremment d'un régiment de dragons à celui d'un vaisseau du Roi, et inversement.

Un pareil régime devait fatalement introduire dans le corps d'officiers le germe des rivalités envieuses et des méfiances instinctives. Il en souffrit terriblement, jusqu'au dénigrement des camarades et des chefs, jusqu'à l'indiscipline et parfois jusqu'à la lâcheté. Qu'on se rappelle Suffren abandonné en plein combat par quelques-uns de ses capitaines jaloux de sa carrière et impatients de son autorité! Et il ne fut pas le seul chef d'escadre dans ce cas !

Une question jaillit en même temps du livre tout entier : « Et aujourd'hui ? » Question délicate, à laquelle il est possible que l'auteur ait voulu donner une réponse, soit dans sa préface, soit dans les lignes par lesquelles il termine son très intéressant ouvrage.

Dr Georges Treille.

Campagne de Russie (1812), par L. G. F. (Lucien Gougy), 2 vol. in-8°. Paris.

Nous éprouvons un plaisir tout particulier à signaler aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* le nouvel ouvrage que M. le lieutenant Fabry, du 101e de ligne (pourquoi tairions-nous son nom ?), vient de faire paraitre sur la campagne de Russie.

Tous les amateurs d'histoire militaire se rappellent la remarquable étude que M. Fabry a publiée, il y a deux ans, sur la campagne d'Italie de 1796. Comme dans son précédent ouvrage, l'auteur s'adresse, cette fois encore, surtout à ses camarades de l'armée, car il estime que le règlement sur le service des armées en campagne impose à tout officier l'étude des guerres passées. M. Fabry a donc résolu d'étudier successivement les guerres de la République et de l'Empire.

Dans le tome I (Opérations militaires, 24 juin-19 juillet), il élucide avec beaucoup de perspicacité les deux points suivants, qui étaient toujours restés si obscurs : quel a été le rôle de la cavalerie dans les guerres de Napoléon, quelles sont les causes qui ont amené l'échec de la poursuite contre Bagration et à qui en revient la faute.

Dans le tome II (Opérations militaires, 20-31 juillet), qui est dédié à M. le général Maillard, sont publiés les documents relatifs aux opérations de Vitebsk.

Cet ouvrage, qui contient des détails inédits et très intéressants, est d'une lecture fort attrayante, même pour les profanes. M. Fabry n'avait pas destiné ces pages à la publicité ; félicitons-nous qu'il soit revenu sur sa décision et prions-le de ne nous pas faire attendre trop longtemps la suite.

PIERRE DECHARME.

Voyage autour du monde. — La Nouvelle-Calédonie, par Jules GARNIER, nouvelle édition illustrée, Paris, Plon-Nourrit, in-18. 387 p.

La première édition de ce livre eut, il y a trente ans, un véritable succès : cette publication marquait alors le point de départ d'un genre qui s'est beaucoup développé depuis; elle eut les conséquences les plus heureuses pour le réveil de l'esprit colonial en France et pour les progrès de notre colonie lointaine, qui datent de cette époque.

Tous ceux qui ont eu à s'occuper de la Nouvelle-Calédonie savent l'importance des travaux de M. Jules Garnier sur cet archipel, dont il a été le premier explorateur scientifique. Le premier, il a étudié le minerai de nickel calédonien, qui porte légitimement son nom et s'appelle la garniérite. Il n'a jamais cessé de s'occuper de la colonie depuis 1863; aussi, devenu un des doyens de nos explorateurs, M. Jules Garnier a-t-il eu la bonne pensée de rééditer son livre, augmenté d'un chapitre nouveau sur l'état actuel de la colonie et de ses industries minières, état qui témoigne de progrès si remarquables dans ces dernières années.

A. B.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Annales des sciences politiques, mai. — L'œuvre française d'Algérie, par Henri DE PEYERIMHOFF.

M. de Peyerimhoff, qui est un des hommes les plus au courant des questions algériennes, nous présente un tableau général de notre œuvre en Algérie. Il examine successivement : comment l'Algérie est une terre française, jusqu'à quel point elle l'est et si elle peut le devenir davantage.

Son étude comporte donc l'examen de trois grandes questions : le problème indigène, le problème étranger, et le péril israélite.

Il est évidemment imprudent d'affirmer qu'il n'y aura plus en Algérie d'insurrection locale, à proprement parler, et cependant on est tenté de le croire en constatant jusqu'à quel point la pénétration économique du pays, le désarmement des indigènes et la connaissance de leurs mouvements, et le sentiment croissant qu'ils ont de notre autorité, les rendent de jour en jour moins possibles.

Plus grave est, selon M. de Peyerimhoff, le péril étranger. Qu'en 70 ans nous ayons réussi à implanter en Algérie 600.000 âmes, cinq fois de plus que dans les Indes, c'est un fait remarquable et important. Mais sur ces 600 000 habitants, 350.000 seulement sont Français, et encore doit-on réduire ce chiffre à 270.000 ou 280.000, en pensant combien d'étrangers, qui ont acquis en fait notre nationalité, ne se sont pas pour cela assimilé nos mœurs, nos coutumes et notre esprit.

Società Geografica Italiana, Bulletin de mai. — La Crète depuis la dernière Insurrection, par le Dr ANTONIO BALDACCI.

Le Dr Antonio Baldacci, qui, dans le courant de l'été 1893, fit un premier voyage d'étude en Crète, a de nouveau visité l'île en mai 1899 et a rapporté de cette excursion de nombreuses notes géographiques et ethnographiques qui sont d'un très réel intérêt. Il a pu se rendre compte des traces profondes laissées par la dernière insurrection et il donne des détails fort curieux sur les petites villes et les villages de l'intérieur et sur l'existence de la population indigène.

Contemporary Review, mai. — The Economic Decay of Great Britain, par l'auteur de « Drifting ».

L'auteur de ce curieux article établit par de nombreuses statistiques que l'Angleterre marche à la ruine d'un pas si rapide que, dans dix ans, elle sera en banqueroute à la fois économiquement et pratiquement, à moins qu'elle ne relève sa fortune par un effort d'énergie et de génie tel qu'elle n'en a jamais déployé de semblable. La note de l'article est donnée d'une manière frappante par la première phrase : « C'est peut-être le plus grandiose et en même temps le plus douloureux spectacle du monde que de constater la décadence de ce puissant empire. Ce spectacle, la Grande-Bretagne le donne aujourd'hui et le monde entier en est le spectateur. »

The Nineteenth Century, mai. — Russia, Japan and Corea, par H.-N.-G. BUSBY.

M. Busby montre par des renseignements très précis la position prépondérante que le Japon a su prendre en Corée, malgré l'opposition de la Russie, depuis le traité de Simonosaki.

Depuis 1895, date de la signature du traité, les Japonais se sont prodigués intellectuellement, commercialement et financièrement en Corée. Déjà, dans la capitale, Séoul, 5 0/0 des habitants sont Japonais. A Chemulpo, la proportion est encore plus élevée et dans toutes les villes les plus importantes l'élément japonais s'accroît sans cesse. Le Japon s'est assuré toutes les principales concessions de chemins de fer, toutes les mines les plus riches. Il dirige les postes et télégraphes, a installé plus de vingt écoles et autant de missions bouddhistes. Il possède la moitié des établissements de banque et détient les fonds du Trésor. Sa situation politique et commerciale est prépondérante. Certes, l'influence de la Russie à la cour de Corée est considérable, mais jamais, en aucun cas, elle n'a pu prévaloir contre celle du Japon.

Fortnightly Review, mai. — L'Angleterre et le Péril Allemand, par IGNOTUS.

L'auteur anonyme de cet article établit, par un historique de la politique allemande au cours de ces quarante dernières années, que l'Angleterre n'a pas de pire ennemie que l'Allemagne. Il montre ensuite que le plan de Guillaume II est l'expansion coloniale et commerciale de son empire et ajoute que, de son côté, l'Angleterre ne veut pas renoncer à sa suprématie commerciale et maritime. En terminant enfin, il se demande ce que doit faire l'Angleterre pour échapper au danger allemand. Elle doit d'abord réformer ses méthodes commerciales. Elle doit aussi se réconcilier avec la Russie et s'entendre avec les Hollandais de l'Afrique du Sud, quelque désagréable que cela puisse être à l'esprit jingo.

The Monthly Review, mai. — L'Anglophobie en Allemagne, par H. WOLFF.

M. Wolff ne croit pas que l'anglophobie, suscitée en Allemagne par tout un concours de circonstances à la tête desquelles il faut placer la guerre du Transvaal, survive aux causes qui l'ont engendrée. Le temps fera son œuvre et les deux nations se rapprocheront de nouveau dans l'avenir. En matière de conclusion, M. Wolff ajoute d'ailleurs que personne n'aura plus à gagner que les Allemands à l'établissement de la domination britannique dans l'Afrique du Sud.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DES CANAUX EN PRUSSE

La question des canaux, qui vient de provoquer en Prusse une crise ministérielle, a pesé d'un poids considérable sur la politique prussienne depuis deux ans. Elle a d'ailleurs une portée internationale, surtout depuis les déclarations du chancelier de Bülow à l'ouverture de la session du Landtag en janvier dernier, liant le sort du projet de canaux à celui des futures conventions douanières.

J'examinerai successivement les antécédents du projet actuel, puis le projet lui-même, l'opposition qu'il a soulevée en Allemagne, enfin l'impression produite à l'étranger par les exigences des agrariens, qui réclamaient, en échange de leur vote dans la question des canaux, des tarifs douaniers prohibitifs.

***

Annoncé dans le discours du trône, lu à l'ouverture de la Chambre prussienne en janvier 1899, le projet de canal primitif, qui ne comprenait que le canal de Dortmund au Rhin et le canal Central, fut renvoyé après une première délibération à l'examen d'une commission spéciale. Il ne constituait qu'un problème intérieur. Mais il soulevait parmi les conservateurs, pour la plupart propriétaires terriens dans l'Est, une hostilité des plus vives. Les canaux proposés, disaient-ils, ne servaient que les intérêts des gros industriels de l'Ouest et ne pouvaient que nuire au développement agricole, entravé déjà par la dépopulation des campagnes. Ils réclamaient tout au moins des compensations, par exemple un réseau de voies ferrées dans les provinces dont les intérêts seraient lésés par la concurrence des canaux. Le 16 mai 1899, la commission, à une majorité de six voix, repoussait les articles relatifs au canal de Dortmund au Rhin et au canal du Centre. Le gouvernement entama aussitôt la lutte. Mais sa situation était assez difficile ; c'était son habituelle

majorité, si docile d'ordinaire, qui se cabrait cette fois. Quand le projet vint en seconde lecture, le chancelier de Hohenlohe insista sur l'importance économique et stratégique des canaux en discussion. Il subit un nouvel échec. Le projet fut renvoyé à la commission une seconde fois, par 240 voix contre 160. C'était le 15 juin. Le projet fut discuté en troisième lecture le 19 août. Huit jours avant, dans une allocution à Dortmund, Guillaume II essayait de jeter dans la balance le poids de sa parole impériale. Le jour même de la discussion, sentant le succès lui échapper, le chancelier lançait des menaces à peine déguisées, avertissant les conservateurs que leur attitude exercerait une influence très grave sur leurs rapports avec le gouvernement. En même temps, des bruits couraient qu'un décret de dissolution était tout prêt à être signé, au cas où la Chambre n'accorderait pas au moins le vote du canal de Dortmund au Rhin. Menaces ou promesses, rien n'y fit. Le canal de Dortmund au Rhin fut rejeté par 275 voix contre 35. Les conservateurs, l'union libérale et la plupart des nationaux libéraux avaient voté contre. « C'est un Iéna parlementaire », écrivait le lendemain la *Germania*. Le ministère faillit sombrer dans la tourmente.

Huit jours après, la session était close. Alors commencèrent les représailles. Un certain nombre de *Landraethe*, qui cumulaient leurs fonctions administratives avec le mandat de députés, furent mis en disponibilité à demi-solde, pour leur apprendre à ne pas avoir su concilier leurs devoirs de fonctionnaires avec leurs obligations de mandataires du peuple. Le ministre de l'intérieur, M. von der Recke, fut relevé de ses fonctions, et il n'y eut pas jusqu'à M. de Miquel, le ministre des finances, qui ne fût ébranlé.

Son double jeu dans la question des canaux, au lieu de lui nuire, le sauva. Mais un de ses protégés, le baron de Zedlitz, chef des conservateurs indépendants, pour avoir publié dans la *Post* des articles contre le canal de l'Elbe au Rhin, qui semblaient refléter les pensées secrètes de son protecteur, fut relevé, sur la demande de l'empereur, de ses fonctions de président de la banque de la *Seehandlung*. La Chambre ne fut cependant point dissoute. Mais, à l'ouverture de la session de janvier 1900, le discours du trône parla d'un nouveau projet de canal du Rhin à l'Elbe et de la mise en état du port d'Emden, pour rendre l'industrie de la province rhénane et de la Westphalie indépendante des ports étrangers. Seulement, tout se borna à cette annonce et à une déclaration de M. de Miquel destinée à dissiper tous les soupçons, qu'il ne se retirerait pas avant d'avoir fait tous ses efforts pour faire aboutir les projets concernant la construction de canaux. L'année se passa sans que le projet fût inscrit à l'ordre du jour. Et brusquement, le 8 janvier de cette année, en ouvrant la session du Landtag, dans la salle restaurée de la *Prinz Albrecht-*

Strasse, l'empereur annonçait la présentation d'un projet modifié et élargi concernant les canaux.

*
* *

Cette fois, en effet, on ne se contentait plus d'un canal de l'Elbe au Rhin ; on y ajoutait une voie de grande navigation entre Berlin et Stettin, des canaux entre Oder et Vistule, des régularisations et des améliorations de divers cours d'eau.

Voici du reste le texte de ce projet [1], tel qu'il fut déposé le 10 janvier dernier sur le bureau de la Chambre :

« Le gouvernement est autorisé à poursuivre l'établissement et l'amélioration des voies navigables suivantes :

1° Un canal navigable reliant le Rhin, la Weser et l'Elbe (*canal de l'Elbe au Rhin*), composé :

a) D'un canal navigable partant du Rhin aux environs de Laar et aboutissant au canal de Dortmund à l'Ems aux environs de Herne (*canal du Rhin à Dortmund*) ;

b) De divers ouvrages complémentaires au canal de Dortmund à l'Ems dans la partie comprise entre Dortmund et Bevergern ;

c) D'un canal navigable partant du canal de Dortmund à l'Ems aux environs de Bevergern et aboutissant à l'Elbe aux environs de Heinrichsberg, en aval de Magdebourg (*canal Central*), avec des rameaux détachés sur Osnabrück, Minden, Linden, Wulfel, Hildesheim, Lehrte, Peine et Magdebourg, ce canal devant être complété par la canalisation de la Weser de Minden à Hameln.

Pour une estimation de :

a) 45.298.000 marks
b) 4.067.000 —
c) 211.419.700 —

260.784.700 marks.

2° Une voie de grande navigation de Berlin à Stettin (*route fluviale Berlin-Hohensaathen*). 41.500.000 —

3° La route fluviale entre Oder et Vistule, ainsi que la route navigable de la Warthe depuis l'embouchure de la Netze jusqu'à Posen..... 22.631.000 —

4° Le chemin de navigation entre la Silésie et le canal de l'Oder à la Sprée..... 1.100.000 —

Le gouvernement est également autorisé à faire participer l'État :

[1] *Gesetzentwurf n° 23 betreffend die Herstellung und den Ausbau von Kanälen und Flussläufen von Interesse des Schiffahrtsverkehrs. und der Landeskultur.* — Cf. SYMPHER, *Die wasserwirschaftliche Vorlage* (3 cartes). Berlin, Arttler u. Sohn, 1901.

1° A l'amélioration du régime des eaux dans l'Oder inférieure jusqu'à concurrence de....	40.989.000	marks
2° A l'amélioration du régime des eaux et de la navigation dans la Havel inférieure jusqu'à concurrence de.....	9.670.000	—
3° A l'achèvement des travaux de la Sprée jusqu'à concurrence de.....	9.336.000	—
Soit ensemble une somme de.....	389.010.700	marks

à employer suivant les plans à établir par les ministres compétents. »

Un long exposé des motifs accompagnait le projet. La question y était traitée aux points de vue technique, économique, financier et stratégique.

Pas de difficultés au point de vue technique. Les grands fleuves allemands coulent du Sud au Nord dans la grande plaine septentrionale. Leur débit est suffisant pour alimenter les canaux. Dans l'Est d'ailleurs, l'Elbe est déjà reliée à la Vistule par les canaux de Finow, de Frédéric-Guillaume, de la Sprée à l'Oder, de Bromberg, enfin par la Netze et la Brahe.

Dans l'Ouest, au contraire, il n'existe que le canal de Dortmund à l'Ems, de Herne à Bevergern, construit en vertu de la loi du 9 juillet 1886. En creusant les canaux proposés, on relierait entre eux tous les fleuves de l'Allemagne du Nord. Il en ressortirait un immense avantage au point de vue économique.

Si l'on examine en effet l'importance du trafic allemand par voie d'eau, on s'aperçoit qu'en un quart de siècle il a pris un essor merveilleux. De 2,9 milliards de tonnes kilométriques en 1875, il s'est élevé à 7,5 milliards en 1895, soit une augmentation de 159 %. Pour les chemins de fer il ne s'est accru que de 143 % pendant la même période, avec 10,9 milliards de tonnes kilométriques en 1875 contre 26,5 milliards en 1895. Dans le trafic général de l'Allemagne, la part des chemins de fer, en 1895, s'est élevée à 79 %, celle des voies navigables à 21 %.

Si nous prenons maintenant chacun des fleuves en particulier, nous trouvons que, de 1875 à 1895, le trafic s'est élevé sur l'Oder de 154 à 164 millions de tonnes kilométriques, sur l'Elbe de 435 à 1.952, sur le Rhin de 882 à 3.030.

Le plus gros chiffre annuel a été atteint en 1895 par le Rhin, dans la section de Cologne, à la frontière hollandaise, à Emmerich, avec 8 millions de tonnes kilométriques. Aucun autre fleuve d'Europe n'a atteint ce chiffre.

Après 1895, le développement a continué. Les transports atteignent en 1898 10,7 milliards de tonnes kilométriques par bateaux et 32,6 milliards par chemins de fer, soit pour les premiers une aug-

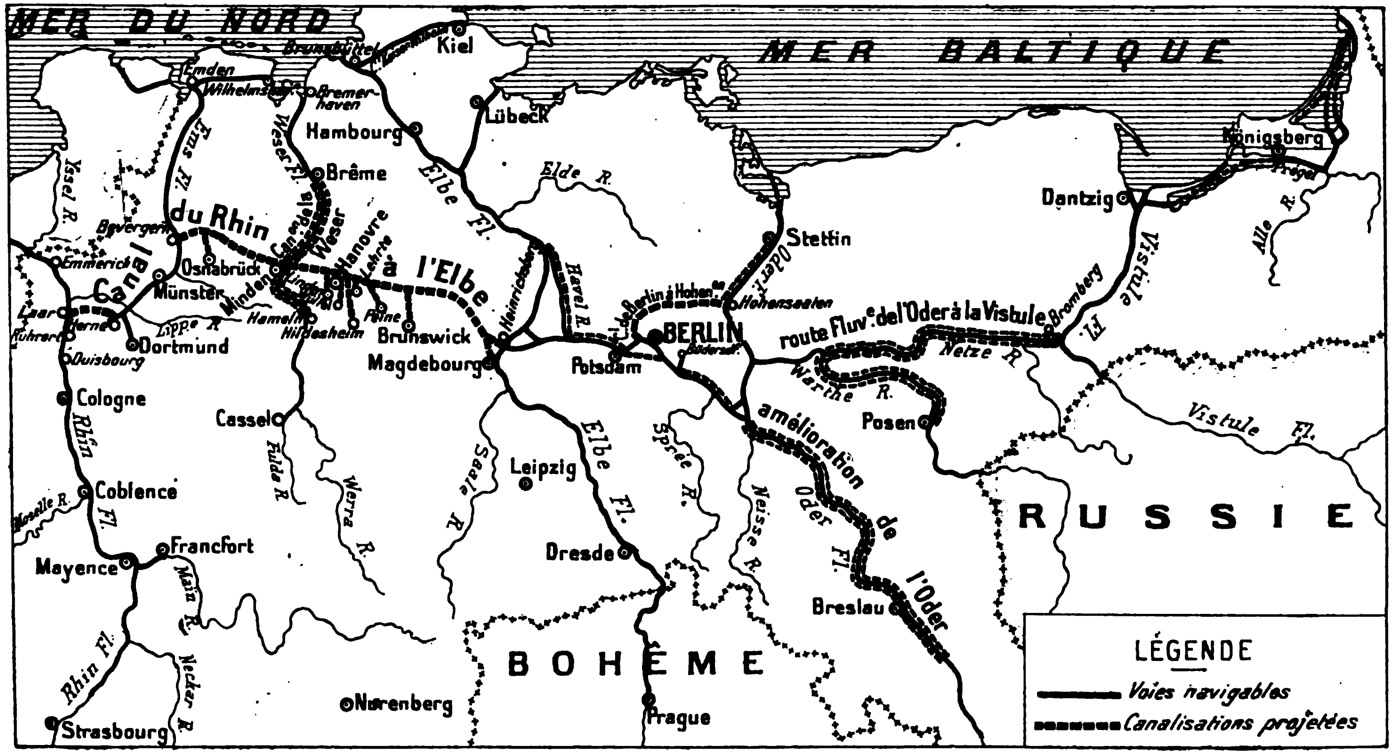

CARTE DES VOIES NAVIGABLES EN PRUSSE

mentation sur 1895 de 43 % et pour les seconds de 23 % seulement. Dans le trafic général, la part de la navigation est maintenant de 25 %, celle des chemins de fer de 75 %.

Rien que sur le Rhin, la Weser, l'Elbe, l'Oder et les voies de la marche westphalienne, l'accroissement a été de 50 %. Sur le bas Rhin, le trafic kilométrique atteint 12 millions de tonnes.

En même temps que le trafic croissaient le nombre et le tonnage des bâtiments. Au 31 décembre 1877, on comptait en Allemagne sur les fleuves 570 bateaux à vapeur jaugeant 31.000 tonnes et 17.083 bâtiments à voile et toueurs jaugeant 1.350.000 tonnes. Au 31 décembre 1897, le nombre des vapeurs étaient de 1.953 vapeurs avec 104.000 tonnes de jauge, et 20.611 voiliers et toueurs avec 3.270.000 tonnes de jauge. On voit qu'en vingt ans le chiffre du tonnage a triplé.

Le but essentiel poursuivi par le gouvernement est, suivant les expressions mêmes employées dans l'exposé des motifs, d'*abaisser les frais de transport par la création d'un réseau de voies navigables relié dans toutes ses parties et unifié le plus qu'il sera possible dans ses lignes principales*.

L'État prussien semblerait devoir créer ainsi une concurrence à son réseau particulier de chemins de fer. Mais il prétend que le développement qu'apporteront au commerce et à l'industrie les voies navigables nouvelles, loin de nuire au trafic des chemins de fer, ne pourra que le favoriser, au bout de quelques années.

Il est certain que les voies navigables offrent le grand avantage du bon marché. L'exposé des motifs fournit à l'égard des voies proposées des chiffres qu'il est intéressant de mettre sous les yeux.

Les frais de transport sur les chemins de fer prusso-hessois, en 1898, s'élèvent à une moyenne de 3 pfennig 63 par tonne kilométrique, de 2,99 pour les marchandises du tarif spécial III, de 2,62 pour les marchandises de tarifs exceptionnels par voiture de 10 tonnes et au-dessus et de 2,49 pour les houilles. Il faut noter que ces chiffres sont des moyennes établies sans considération de l'étendue des distances et que plus les distances sont longues, plus les prix s'abaissent.

Maintenant, si, pour établir les prix des frais de transport pour les voies navigables futures, nous prenons pour base les taxes qui suffiront à l'entretien et au paiement des intérêts ainsi qu'à l'amortissement du capital d'établissement, nous trouvons que ces frais s'élèveront très probablement, y compris les frais accessoires, à une moyenne d'environ 1 pfennig 9 par tonne kilométrique pour le canal de Dortmund au Rhin, 1,25 pour le canal Central, 1,1 pour les autres parties de la grande ligne Ouest-Est. Si le trafic s'accroît, les taxes diminueront.

Comme on le voit, c'est le canal de Dortmund au Rhin qui comporte les prix les plus élevés. C'est que ce canal coûtera très cher; mais l'élévation des prix n'a pas de grands inconvénients ici, étant donné que les bâtiments qui le traverseront sont destinés au Rhin, qui est libre de toute taxe. Sauf cette exception, les taxes seront en général plus élevées sur les canaux de l'Est que sur ceux de l'Ouest. Elles seront établies suivant deux ou trois catégories de marchandises et d'après la charge réelle plutôt que d'après le tonnage.

Un autre motif invoqué par le gouvernement en faveur de son projet réside dans la nécessité de soulager les chemins de fer surchargés de trafic. Les voies ferrées qui aboutissent à Berlin et celles qui desservent le domaine industriel westphalien ont surtout besoin du concours auxiliaire des canaux. A Berlin seulement, on a compté en 1898, un total d'entrées et de sorties de 6.400.000 tonnes par chemin de fer et de 5.600.000 tonnes par eau. Quant au trafic westphalien, il atteint des proportions telles que les lignes ferrées deviennent absolument insuffisantes. Le canal de Dortmund au Rhin et les autres canaux qui assureraient des relations directes avec Hanovre, Brême, Peine, Magdebourg, Berlin, etc., aideront dans la plus large mesure au désencombrement des voies.

Ainsi, l'exécution du plan gouvernemental doit assurer l'abaissement du prix des transports d'une part, et d'autre part la rapidité des communications. Il est évident que si l'agriculture doit bénéficier de ces avantages dans une certaine mesure, le plus grand profit en reviendra à l'industrie. Aussi le gouvernement a-t-il eu soin d'ajouter à son projet un certain nombre de travaux essentiellement destinés à favoriser l'agriculture. De ce nombre sont tous les travaux proposés pour améliorer le régime des eaux de l'Oder et de la Havel inférieures et de la Sprée. Les terres des bas-fonds situées au bord de ces cours d'eau sont sujettes à de fréquentes inondations à l'époque des crues causées par les pluies subites de l'été. L'agriculture en éprouve des dommages considérables. Les travaux d'endiguement et d'approfondissement la mettraient désormais à l'abri de toute crainte.

Dans un État comme la Prusse, où la préparation à la guerre tient une si large place, on ne devait pas manquer, pour agir sur l'esprit des députés et forcer un vote difficile, d'insister sur l'utilité stratégique des canaux. Le gouvernement l'invoque avec force. En temps de guerre, la rapidité des communications est de la plus haute importance. Il faut tout d'abord assurer le transport rapide des troupes aux points de concentration fixés. Cette tâche délicate absorbera presque complètement l'activité des voies ferrées, étant données les masses énormes qu'exigerait une guerre moderne. Mais, tout en assurant la mise rapide en position de combat des troupes, il reste-

rait à pourvoir à l'approvisionnement de la population non combattante et aux nécessités du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Ce serait l'œuvre des canaux. Ils pourraient encore servir à assurer le ravitaillement en munitions, en armes, en denrées alimentaires, des magasins de dépôt où viendraient puiser les armées en campagne. Les bateaux mêmes pourraient être transformés en magasins mobiles et surtout en ambulances pour le transport des malades et des blessés.

Qu'une guerre éclate avec la France par exemple, le canal du Rhin à l'Elbe permet d'amener des grands dépôts et des arsenaux de l'intérieur, de Magdebourg, Spandau, Berlin, des places maritimes de la Baltique et de la mer du Nord, les munitions, les armes et les vivres nécessaires. Dans une guerre avec la Russie, le même canal, relié à la Warthe et à l'Oder, jouerait un rôle absolument semblable. Qu'une attaque se prononce sur la mer du Nord, le canal du Rhin à l'Elbe formerait, derrière la ligne de défense Brunsbüttel-Emden, une excellente base d'opérations, avec l'aide de la Weser de Hameln à Brême. La Havel, le canal de Finow et le canal de l'Oder à la Sprée, la Warthe avec le Frische Haff et le Kurische Haff, forment de leur côté une base d'opérations contre une attaque par la Baltique.

*
* *

Quelques brèves indications suffiront sur les moyens financiers proposés par le gouvernement. On a vu que les entreprises projetées exigeaient une contribution de l'État de 389.010.700 marks. En recourant à un emprunt, on aurait à payer, sur le pied de 3 % pour les intérêts et de 1/2 % pour l'amortissement, une annuité de 13.632.875 marks.

Sur cette somme, 4.114.541 marks seraient fournis par les intéressés au cas où les recettes feraient défaut, en sorte que la véritable charge de l'État se ramène à une somme de 9.518.334 marks.

Les frais d'entretien, évalués annuellement à 3.770.000 marks, seront couverts par les intéressés, en cas d'insuffisance de recettes, jusqu'à concurrence de 3.333.500 marks. De sorte que la prestation totale de l'État ne dépassera pas 9.954.934 marks.

Tandis que, pour les canaux proprement dits, l'État pourra rentrer dans ses débours au moyen des taxes perçues, il n'en sera pas de même pour les travaux d'approfondissement et d'endiguement de l'Oder, de la Havel et de la Sprée. Il y aura de ce chef un emploi à fonds perdus d'environ 2.630.000 marks par an, intérêt, amortissement et frais d'entretien compris.

Les taxes de navigation doivent couvrir normalement les dépenses de construction et l'on espère qu'au bout de six années pour le canal

du Rhin à l'Elbe, de vingt pour les voies navigables de l'Est, l'appui de l'État ne sera plus nécessaire.

Les intéressés, c'est-à-dire les provinces, les cercles, les sections de cercles, participeront aux dépenses dans des proportions variables, suivant qu'il s'agira des constructions de canaux ou des travaux d'amélioration des fleuves, la garantie étant toutefois plus forte pour les premiers que pour les derniers. En outre, pour le fonctionnement de la garantie, les canaux seront répartis entre quatre entreprises distinctes.

En supposant que des excédents de recettes ne le précipitent pas, l'amortissement du capital de construction se fera dans le délai normal de 66 ans.

Les travaux devront être terminés dans le délai de 15 années. Et c'est seulement à partir de ce délai que seront versées les annuités.

***

Instruit par l'expérience du prince de Hohenlohe, M. de Bülow se garda d'affecter des allures cassantes. Diplomate nourri à l'école de Bismarck, il a dépouillé la brutalité proverbiale de son maître, tout en gardant sa familiarité de langage, sa verve, sa bonne humeur, son ironie. En parlant au Landtag, il s'est fait voir sous un jour nouveau. Il a montré pour les hobereaux de l'est de l'Elbe une déférence qui les a surpris, charmés et enthousiasmés dès l'abord.

Il s'est fait gentilhomme campagnard ; il a gémi avec les terriens sur les malheurs de l'agriculture : « Le principal but du gouvernement dans la lutte économique violente qui se développe est de concilier, a-t-il dit, dans la mesure du possible, les intérêts en présence, d'établir entre ces intérêts un juste compromis et de protéger ceux qui ne peuvent se soutenir par leurs propres forces. Quand un des membres du corps social souffre, tous les autres membres souffrent avec lui, et aussi longtemps qu'un membre aussi important que l'agriculture souffrira, l'organisme entier ne pourra jouir d'une bonne santé. C'est dans un esprit de conciliation que le gouvernement a présenté le projet des canaux. »

« Je ne favoriserai, ajoutait le chancelier, aucune des tendances qui pourraient produire un désaccord entre l'est et l'ouest du royaume, qui doivent se compléter l'un l'autre. La réunion de l'Elbe au Rhin servira non seulement les intérêts de l'industrie de l'Ouest, mais aussi ceux de l'agriculture de l'Est. On ouvrira ainsi aux produits agricoles de l'Est de l'empire les territoires de l'Ouest et l'on fournira à l'Est la possibilité de soutenir la concurrence dans l'Ouest, grâce à des frais de transport relativement minimes et à une *protection douanière assurée vis-à-vis de l'étranger, protection que nous devons lui procurer et que nous lui procurerons.* »

La droite, que le cri de pitié pour l'agriculture avait déjà émue, accueillit ces paroles du ministre par un tonnerre d'applaudissements. Et, quand s'ouvrit le 14 janvier la discussion générale du budget, les plus acharnés détracteurs des canaux s'ingénièrent à couvrir de fleurs M. de Bülow, vantant son esprit de conciliation et la justesse de ses vues sur l'agriculture. Leur enthousiasme s'enveloppait de prudence. Si M. Fritzen Borken, du Centre, si le comte Limburg-Stirum, allemand conservateur, félicitaient le chancelier de son attitude et de ses déclarations, ils regrettaient qu'il eût introduit cette année la question des canaux, véritable pomme de discorde. Ils promettaient toutefois d'examiner le projet dans son objectivité et assuraient que, si les promesses que le chancelier avait faites aboutissaient, eux et leurs amis concourraient à donner à bref délai au commerce et à l'industrie une situation aussi avantageuse que celle de l'agriculture.

L'engagement était bien vague. Il contenait la menace déguisée de ne voter les canaux qu'après le vote des tarifs douaniers intéressant l'agriculture. Dès lors, les deux questions des canaux et des tarifs étaient bien liées, quelque effort que pût faire dans la suite le chancelier pour les séparer. Personne ne s'y trompa, et la *Gazette de Francfort* put écrire : « Le programme de M. de Bülow se résume ainsi : droits sur les céréales importées en échange du vote du canal. »

De nombreux orateurs traitèrent dans la discussion générale du budget prussien la question des canaux, sans qu'on vit bien nettement quel pourrait être le vote définitif qu'ils émettraient au moment décisif. Les nationaux libéraux seuls, par la voix du docteur Sattler et de M. Schmieding, député de Dortmund, se prononcèrent nettement en faveur du projet. Parmi les conservateurs, le baron de Zedlitz n'exprima que des regrets, et le comte d'Arnim que l'assurance d'examiner le projet sans parti pris. Un député, le docteur Hahn, de la Ligue des agriculteurs, eut plus de franchise. Il réclama le vote du tarif avant le vote des canaux, ajoutant qu'il voterait les droits alors même qu'il repousserait les canaux.

La discussion en première lecture du projet lui-même, commencée le 4 février et qui dura quatre jours pleins, ne fut guère plus concluante que ce premier échange de vues. La tactique de l'opposition se dessina pourtant avec quelque netteté. La théorie de la compensation, avait dit M. Richter, est une vis sans fin. On commença à la voir fonctionner.

Les uns réclamaient la canalisation de la Moselle et une ligne de chemin de fer sur la rive gauche du Rhin, au nom de l'agriculture des provinces rhénanes. Les autres, au nom de la Silésie, exigeaient la rectification de l'Oder depuis l'embouchure de la Neisse jusqu'à Kosel, la régularisation du canal de l'Oder à la Sprée, le prolonge-

ment du canal de Kosel jusqu'au cœur de la Haute-Silésie. Un autre n'admettait que les travaux pour l'Oder et la Vistule. Celui-ci critiquait le projet comme défavorable à Dantzig et Kœnigsberg. Celui-là combattait le canal Central tout en approuvant le canal de Berlin à Stettin. Tel voulait le canal de Mazovie et la canalisation de la Warthe jusqu'à Posen. Tel autre demandait de relier les grands fleuves par un canal côtier. Chacun ajoutait et retranchait à sa guise, et faisait de l'adoption de ses propositions la condition *sine quâ non* de son vote. Mais la majorité de l'opposition réclamait surtout, au lieu du canal projeté de Dortmund à l'Ems, un canal de Dortmund par la Lippe.

Les objections générales portaient principalement sur la situation financière, sur les avantages que retirerait des voies fluviales nouvelles la concurrence étrangère, sur la trop longue durée des travaux, car, disait M. Zehnhoff, « quinze années administratives, ce sont trente années de bourgeois », enfin sur l'opposition absolue des intérêts de l'Est et de l'Ouest.

Au point de vue financier, on redoutait que les canaux ne rendissent pas ce qu'ils auraient coûté, et l'on citait le canal de Dortmund, sur lequel chaque tonne de marchandise coûte aux contribuables 60 pfennig additionnels. Si les canaux couvraient leurs frais, ils créeraient aux chemins de fer une concurrence qui pourrait être désastreuse pour l'État qui les exploite. Quant à la concurrence étrangère, c'est Rotterdam qu'on visait surtout. Le port hollandais, grâce au réseau des canaux, pourrait transporter sans difficulté au cœur de la Westphalie les céréales et les autres produits agricoles. La Silésie de son côté craignait que les charbons anglais, par le canal de Stettin, ne vinssent concurrencer avec succès sur son propre domaine les houilles qu'elle produit.

Les ministres des travaux publics, des finances, de l'agriculture et du commerce s'efforçaient de combattre à la fois les objections inspirées par la politique de clocher et les objections d'ordre général. M. de Miquel traça de la situation financière un tableau des plus brillants. Il parla cette fois avec le zèle d'un converti, et ses adversaires se plurent à souligner malicieusement son changement d'attitude. Le baron de Hammerstein, ministre de l'agriculture, déclara très nettement que le rejet du canal Central entraînerait l'ajournement des autres travaux. Le ministre des travaux publics, M. de Thielen, promit d'égaliser la concurrence des industries minières de la Westphalie et de la Silésie sur le marché de Berlin. Enfin le ministre du commerce, M. Brefeld, insista sur la nécessité de répandre partout ces deux matières indispensables à la vie économique : le charbon et le fer. Chaque industrie doit transformer les produits du sol. A l'Est la culture des céréales, des pommes de terre et des betteraves, les usines à sucre, les briqueteries, les féculeries, les fabriques de

meubles, de voitures, de parquets. A l'Ouest les fonderies et les mines. Les canaux favoriseront l'échange de ces produits.

Les nationaux libéraux, les libéraux et quelques députés du centre seuls appuyèrent le projet. Un député suggéra l'idée d'un compromis au sein de la commission. Finalement le projet fut renvoyé à la commission.

Cependant les paroles de M. de Bülow au Landtag n'avaient pas laissé le pays indifférent. Au lendemain même de l'ouverture de la session, la lutte s'engageait pour ou contre les canaux et les droits. La Diète commerciale allemande se prononçait contre toute élévation des droits de douane sur les produits de première nécessité. La bourgeoisie de Hambourg s'y déclarait également opposée à une majorité énorme. Des réunions populaires dans les grandes villes acclamaient des ordres du jour contre les droits.

La *Gazette de Voss* adressait aux femmes allemandes un appel pour les engager à lutter contre l'élévation des droits. Les Chambres de commerce de Cologne, Düsseldorf, Crefeld, Mülheim-sur-le-Rhin, Essen, Bochum, Münster, Osnabrück, Minden, Verden, Brême, Hanovre, Magdebourg et Brandebourg, les syndics du corps des marchands de Berlin accueillaient avec joie le projet de canal.

Mais, de leur côté, les agrariens agissaient. Le Conseil d'agriculture, encouragé par les paroles de M. de Bülow, adoptait sur la demande du comte Kanitz une résolution déclarant indispensable d'élever les droits sur les céréales étrangères à l'aide d'un double tarif. L'assemblée générale de la Ligue agraire, qui compte 2.232.000 adhérents, alla jusqu'à fixer à 10 marks le droit nécessaire à établir sur les céréales. En tout cas, le chiffre de 7 marks 50 était indiqué comme un minimum au-dessous duquel aucune entente n'était possible. Les pétitions affluaient aussi à la Chambre, réclamant le rejet du canal Central, l'octroi de compensations : canaux ou chemins de fer, abaissements de taxes, limitation des contributions des intéressés, etc., etc. Le Reichstag prenait part également à la lutte, avec le comte Herbert de Bismarck notamment et M. Arendt, de la droite, qui déclarait que, quel que fût le chiffre des droits sur les céréales, lui et ses amis voteraient à la Chambre prussienne contre les canaux.

A l'étranger, les paroles de M. de Bülow avaient soulevé une vive émotion. Les membres de la Triplice tiraient de tristes augures des projets mal définis du gouvernement concernant les nouveaux tarifs douaniers à établir en 1902 à l'expiration des traités de commerce. Le député hongrois Polonyi protestait avec véhémence, exprimant la crainte qu'une guerre de tarifs entre l'Allemagne et la Russie n'entraînât une guerre réelle, et que la Hongrie ne fût obligée, en vertu des traités, d'appuyer par les armes une politique qui consommerait sa ruine. L'Italie s'inquiétait et l'accentuation de son rapprochement

avec la France n'était peut-être qu'une conséquence de ces inquiétudes ou un moyen de peser sur son alliée germanique. Sur 236 millions de produits exportés par l'Italie en Allemagne, près de 50 millions seraient soumis à des augmentations de droits, notamment la volaille et les œufs, les fruits frais, les légumes, les raisins frais de vendange, les vins et les huiles d'olive. Il en résulterait pour l'Italie un dommage considérable qu'elle ne supporterait pas de gaieté de cœur. L'idée de représailles s'imposait donc tout naturellement. Les États-Unis, de leur côté, qui importent de fortes quantités de céréales, se montraient décidés à se défendre avec énergie.

Mais c'est en Russie surtout que la colère fut grande. L'augmentation des droits sur les blés fut considérée comme une mesure d'hostilité dirigée particulièrement contre la Russie. La *Gazette du Commerce et de l'Industrie*, organe de M. de Witte, ministre des finances, dans un article violent, prévint l'Allemagne de ne pas pousser la Russie à bout sous peine de représailles. Toute la presse russe fit écho et, profitant de la mission du général de Werder à Saint-Pétersbourg, elle dénonça les visées ambitieuses de l'Allemagne. Il est certain que la presse russe n'a pas tenu ce langage sans qu'il fût approuvé en haut lieu. En 1899, les Russes ont importé en Allemagne pour 793 millions de francs, tandis que l'Allemagne envoyait en Russie pour 456 millions de produits. Si le traité de 1894 est rompu et que des droits prohibitifs empêchent la Russie d'exporter ses céréales, il n'est pas douteux qu'elle frappe de droits exorbitants les produits de l'industrie allemande. L'attitude si nettement hostile de la Russie fut si remarquée, que le Dr Schadeler, député du centre, et le comte Stolberg, allemand conservateur, jugèrent utile de provoquer les explications du chancelier. M. de Bülow se borna à des généralités. Le vague et l'obscurité furent du reste la caractéristique de cette double discussion sur les canaux et les tarifs. Après avoir affirmé que les intérêts allemands et les intérêts russes vont côte à côte sur la plupart des points, et qu'il n'y a pas un point sur lequel, avec une bonne volonté réciproque, ils aient besoin de s'entrechoquer, M. de Bülow déclarait que l'Allemagne ne voulait être la sujette de personne, ni politiquement, ni économiquement. Quant aux attaques de la presse, elles lui étaient agréables venant de l'étranger : « Les rapports entre l'Allemagne et la Russie doivent avoir pour base des concessions réciproques. L'Allemagne doit traiter en pleine indépendance et ne pas ravaler l'amitié à la vassalité. Ce qu'il faut, c'est une *politique réelle nationale allemande* qui peut se résumer ainsi : de bons rapports d'amitié entre toutes les puissances qui veulent vivre avec nous en paix et amitié, mais le maintien complet de notre autonomie et de notre indépendance politique et économique, auxquelles le peuple allemand, par ses combats et sa haute culture, a un droit inaliénable. »

Et, comme M. Richter lui reprochait de sacrifier les intérêts de l'industrie et du commerce, le chancelier répliquait que le gouvernement cherchait à trouver avec l'aide des députés la juste solution qui satisferait les divers intérêts. Et il affirmait de nouveau *qu'il tenait une élévation des droits sur les céréales et principalement sur les froments et les seigles pour indispensable.*

Beaucoup d'économistes étaient d'un avis différent. Tout d'abord, disaient-ils, si l'agriculture a souffert, la cause en remonte à l'ignorance des hobereaux qui délaissent leurs terres pour s'enrôler dans l'armée. Les procédés de culture dans beaucoup de provinces sont restés rudimentaires et malgré tout, cependant, le rendement général des terres a augmenté. En 1860, on obtenait de 1.500 à 2.000 kilos de grains à l'hectare. Aujourd'hui, on retire de 3.000 à 4.000 kilos et exceptionnellement de 5.000 à 6.000 kilos. Sans doute, la population agricole a diminué. En 1871, 64 % de la population vivaient à la campagne, tandis qu'en 1895 il n'y en avait plus que 35,74 %. La hausse des salaires et la liberté plus grande dans les villes sont les principales causes de cette désertion des campagnes. Mais le perfectionnement des machines et des procédés a suppléé au manque de bras. Une exploitation plus intelligente ramènerait l'agriculture à son ancienne prospérité. Et puis, est-il bien certain que la vente des produits agricoles ne soit pas rémunératrice? En examinant les prix moyens de vente des froments et des seigles à Berlin et Francfort et en les comparant avec ceux de Paris, Vienne, Pétersbourg, Anvers, Londres et New-York, on s'aperçoit que les prix de Berlin et de Francfort sont suffisamment élevés, pour 1899 du moins.

Le prix moyen des dix doubles quintaux était en 1899 :

	FROMENT	SEIGLE
	marks	marks
Berlin	155,3	146
Francfort	162,9	152
Vienne	170,3	131,1
Paris	162,2	112,9
Pétersbourg	139,9	109
Anvers	134,7	
Londres	145,5	
New-York	117,6	

Actuellement, les droits sur les céréales s'élèvent à 35 marks par tonne. Ils constituent une charge annuelle de 350 millions de marks. Si l'on relevait les droits sur les divers produits agricoles, il en résulterait une nouvelle charge de plus d'un demi-milliard de marks. Une ville comme Hanovre-Linden par exemple, qui a le plus grand avantage à retirer de la construction du canal Central, se verrait, avec

ses 300.000 habitants, imposer une charge annuelle de 2 $^1/_2$ à 3 millions de marks pour une augmentation de trafic de un million.

Encore si l'Allemagne pouvait fournir à ses besoins! Mais depuis 1850, où ses exportations en produits agricoles dépassaient de 12 à 13 millions de thalers ses importations, les choses ont bien changé. Aujourd'hui, l'Allemagne est devenue importatrice. En 1898, elle a demandé à l'étranger 2 milliards de produits agricoles de plus qu'elle ne lui en a fourni. Le protectionnisme ne peut donc que mettre le pays en péril.

D'autre part, le Conseil fédéral ne semblait pas disposé à voter les yeux fermés les tarifs qu'on lui proposait. Si le Wurtemberg demandait des droits élevés, la Bavière se refusait à des majorations excessives. Le grand-duché d'Oldenbourg se prononçait formellement contre les droits sur les céréales.

***

Cependant les questions restaient en suspens. Les agrariens, forts des promesses du chancelier, ne voulaient pas voter les canaux avant d'avoir des gages. Au sein de la commission, leur opposition se traduisit par de singuliers procédés. On commença tout d'abord par discuter les canaux accessoires : ce fut le triomphe des intérêts locaux et des marchandages compensateurs. Puis on en vint au canal de Dortmund, et comme le centre réclamait la ligne de la Lippe, les conservateurs, feignant de faire des avances, appuyèrent cette proposition, sachant bien que le gouvernement n'acceptait que la voie de l'Ems. On réclamait aussi documents sur documents, si bien que les vacances de Pâques survinrent sans qu'on eût abordé la question essentielle : celle du canal Central, celle-là seule à laquelle le gouvernement attachait de l'importance.

La question se trouvait donc posée dans des termes inextricables. L'Est rural s'opposait aux canaux, mais réclamait des droits de douane. L'Ouest industriel combattait les droits et voulait les canaux. Le chancelier se trouvait, suivant son expression, dans la situation du Jupiter de la fable ésopique, à qui le jardinier réclamait de la pluie et le potier du soleil. Les conseils ne lui manquaient pas. On lui suggérait de recourir à la force, de faire intervenir l'empereur-roi par un message, de dissoudre en fin de compte la Chambre récalcitrante.

Les conservateurs se montraient d'autant plus méfiants qu'ils ignoraient les intentions du Conseil fédéral, doutaient des dispositions du Reichstag et se montraient fort inquiets de certaines déclarations de M. de Posadowsky, qu'au cas où un double tarif serait voté, le tarif minimum pourrait être modifié par les traités de commerce. Quelles garanties auraient alors les agrariens?

Au lendemain du premier discours de M. de Bülow, le président de la Ligue agraire, baron de Wangenheim, disait : « Nous ne sommes pas au bout de nos revendications. Le tarif douanier protectionniste ne nous suffira pas. Il faut nous assurer une influence sur le prix des denrées agricoles en réformant le commerce des intermédiaires. »

Le gouvernement, de son côté, connaissant l'appétit des agrariens, redoutait de ne pouvoir le satisfaire. Guillaume II, à qui on attribuait ces mots : « Avant qu'ils aient avalé le canal, je ne signerai pas de tarifs douaniers et je ne signerai que les tarifs qui me conviendront », Guillaume II et son chancelier n'ont pas voulu tenter la partie suprême. Dans la crainte d'un échec, ils ont retiré le projet de canal, qui attendra des jours meilleurs. Ils ont prononcé la clôture de la session et les ministres dont la responsabilité semblait engagée se sont retirés. On n'est pas allé plus loin, la Chambre n'a pas été dissoute. On a craint, comme en 1899, de voir revenir la même opposition, accrue peut-être encore.

Pour arriver à un résultat il faudrait transformer le système électoral en vigueur. Le Landtag, élu sur la base des trois classes, ne représente que des castes confinées dans leurs intérêts exclusifs. Il faudrait, pour une politique nationale, un système électoral analogue à celui qui sert à l'élection du Reichstag. Mais cela réclame un certain temps et le gouvernement hésitera avant d'en arriver là. Le système actuel, la question des canaux mise à part, lui est trop avantageux pour qu'il le modifie.

Le chancelier maintiendra-t-il les promesses faites aux agrariens, alors que les canaux disparaissent de l'ordre du jour? C'est là ce qui intéresse l'étranger. Il ne devra pas perdre de vue que l'Allemagne arrive à un moment critique. Elle commence déjà à souffrir de pléthore industrielle. En établissant des tarifs douaniers élevés, protecteurs à outrance, elle provoquerait les représailles des pays lésés : elle fermerait leurs marchés à ses produits. Son domaine colonial est trop peu étendu et trop peu peuplé pour qu'elle en tire de sérieux bénéfices. A tout bien considérer, l'avantage qu'elle tirerait d'un réseau complet de canaux ne contrebalancerait pas, semble-t-il, les sacrifices que lui demandent en matière douanière les agrariens de la Chambre de Prusse.

H. Pasquier.

LA CORÉE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Quiconque a suivi d'un peu près la politique extérieure du gouvernement du Mikado en ces dernières années n'a pu manquer d'être frappé de la place de plus en plus grande qu'a prise la Corée dans les préoccupations de la nation japonaise.

A aucun moment peut-être, cette idée ne s'est affirmée avec autant de précision et de force que depuis le début de la crise chinoise.

Tandis que, depuis des mois, la plupart des grands peuples civilisés du monde ont semblé absolument hypnotisés par les péripéties des événements qui se sont déroulés autour de Pékin, les Japonais, eux, tout en suivant attentivement aussi le développement de cette affaire, ne se sont cependant pas complètement laissé absorber par elle, et n'ont jamais perdu de vue un seul instant la question qui, à leurs yeux, prime toutes les autres : le problème coréen.

Il ne se passe pas de semaine depuis lors sans que la presse de Tokyo ne consacre de copieux commentaires au moindre incident ayant pour théâtre un point quelconque de la péninsule coréenne, et ne discute à perte de vue les conséquences que ne saurait manquer d'avoir pour l'*Empire du Matin Calme* la situation dans laquelle s'est mise la Chine.

Aussi, lorsqu'à la fin d'août dernier je quittai le Japon pour aller, dans la Chine du Nord, suivre sur les lieux mêmes le développement d'une des plus extraordinaires aventures dont l'histoire du monde nous ait jamais donné le spectacle, me décidai-je à faire un léger crochet et à gagner le Tchili en passant par la Corée.

A mon départ de Tokyo précisément, la presse locale menait grand bruit autour d'un prétendu incident que venait de soulever le ministre des États-Unis à Séoul. Ce diplomate, disait-on, aurait menacé de débarquer des troupes en Corée, si les autorités du pays ne prenaient pas immédiatement des mesures efficaces pour protéger les intérêts américains mis en péril par des soulèvements qu'on annonçait dans les provinces. Naturellement, le gouvernement du Mikado ne pouvait se désintéresser de cette action d'une tierce puissance dans un pays qu'on est habitué à considérer comme la sphère d'influence par excellence du Japon.

Lorsque j'arrivai à Séoul quelques jours après, il n'était question de rien de pareil. Dans tout l'empire régnait une tranquillité parfaite; seules, quelques bandes de brigands sans importance étaient signa-

lées dans le Sud autour de Fousan. Quant aux Américains, occupés à tripoter les petites affaires sur lesquelles je reviendrai plus loin, ils ne songeaient nullement à profiter de la confusion générale où se trouvent ces lointains parages pour tenter un coup décisif en Corée. Seulement, une mine d'or, dont ils ont obtenu la concession depuis quelques mois et qui se trouve près de la frontière de Mandchourie, ayant été menacée par des brigands chinois, on avait demandé à la Cour de Séoul d'y envoyer quelques troupes. Voilà exactement à quoi se réduisait le très minime incident que la presse japonaise avait annoncé et commenté en l'embellissant singulièrement, selon ses habitudes.

Par exemple, je trouvai tout le monde dans la capitale coréenne extrêmement attentif à suivre le développement que prenaient alors les affaires de Chine. Le souverain lui-même, échappant pour une fois aux basses intrigues de la Cour, et conscient que les tragiques événements qui se déroulaient tout près de là pourraient avoir de graves répercussions sur les destinées de son empire, se montrait très inquiet et avide de nouvelles. Trouvant que son entourage ne le renseignait pas suffisamment, il avait dépêché à Tchefou un de nos compatriotes, M. Martel, avec charge de télégraphier tous les jours un long compte rendu de la situation. Puis, craignant que le moindre incident ne fournît à une puissance quelconque un prétexte d'intervenir, il avait révoqué en masse les treize gouverneurs de province et les avait remplacés par des hommes dits *intègres*. Pour la première fois dans l'histoire de la Corée, on put voir ainsi des fonctionnaires qui n'avaient pas acheté leurs charges à coups de pot-de-vin. On ne causait que de cela à Séoul, et tout le monde se demandait avec effarement ce qu'allait bien pouvoir donner une mesure aussi extraordinaire.

Je me hâte de dire d'ailleurs que les craintes de l'empereur Li-Hsi, bien que fort légitimes, étaient cependant exagérées. Il est très probable en effet que les divers gouvernements intéressés en Chine, et qui sont aux prises avec des difficultés énormes dont la complexité leur apparaît chaque jour davantage, n'iront pas de gaieté de cœur aggraver encore la situation présente par de nouvelles complications. Les temps si agités que traverse l'Empire du Milieu sont au contraire pour la Corée une période de calme, qui ne sera pas troublé, je crois, d'ici assez longtemps, car, ainsi que j'ai pu m'en convaincre sur place, ce qu'on désire de tous côtés là-bas en ce moment, c'est le maintien pur et simple du *statu quo*. Les efforts de tous convergeant aujourd'hui vers un autre côté, la situation dans la péninsule coréenne reste donc ce qu'elle était.

Je la résume en quelques traits.

Bien que toute la question coréenne, je me hâte de le dire, se ra-

mène à savoir qui de la Russie ou du Japon l'emportera dans ce pays, je crois utile toutefois de caractériser d'un mot la situation respective qu'y occupent les autres puissances.

Notre pays, tout d'abord, n'a en Corée que des intérêts commerciaux fort restreints. Une Compagnie française avait obtenu, il y a quelques années, une concession de chemins de fer, concession qui a été annulée faute par les intéressés d'avoir commencé les travaux en temps utile. Toutefois, un de nos compatriotes vient d'obtenir tout récemment le droit d'exploiter un important territoire minier.

Il faut ajouter à cela une certaine influence morale, qui nous vient de ce que le gouvernement coréen a à son service un conseiller légiste et un conseiller des postes qui sont l'un et l'autre Français.

L'Angleterre n'est guère mieux partagée. Son commerce avec ce pays est tout à fait insignifiant. Je dois dire cependant qu'en Corée comme en Chine, c'est un Anglais qui est à la tête de l'important service des douanes.

Quant à l'Allemagne, on put croire un instant qu'elle avait des visées sérieuses sur la Corée, et la presse officieuse du Japon, qui s'en montrait fort irritée, alla même jusqu'à dire que l'empereur Guillaume n'attendait qu'une occasion de recommencer dans ce pays l'opération qui lui avait si bien réussi à Kiao-tchéou. C'était au printemps 1899, lorsque le prince Henri, au cours de sa tapageuse tournée en Extrême-Orient, alla visiter le district minier exploité par une Compagnie allemande. Mais il n'en fut rien, et l'influence allemande continue à être à peu près nulle dans la péninsule.

Il est loin d'en être de même des États-Unis. L'influence américaine, qui s'affirma à plusieurs reprises dans la vie politique de ce pays au cours de ces dernières années, est encore très marquée aujourd'hui dans le monde des affaires.

Au point de vue politique d'abord, il faut signaler la présence d'un *parti américain*. L'existence de ce parti, dont la puissance a été très exagérée d'ailleurs par les racontars des journaux japonais, tient à deux causes. La première est la propagande faite dans le peuple par les innombrables missionnaires américains qui, en même temps qu'ils commentent la Bible, tâchent d'inculquer à leurs catéchumènes des principes démocratiques. La seconde vient de la situation personnelle très prépondérante qu'a su acquérir en Corée le représentant actuel des États-Unis, M. Allen. Cet ancien missionnaire, devenu secrétaire, puis ministre, réside là-bas depuis plus de vingt ans. Il parle parfaitement la langue du pays et s'y est fait de très nombreuses relations. Ce parti américain crut le moment venu, il y a deux ans, d'agir et de réclamer des réformes. Le mouvement aboutit à un échec, et le fameux *Club de l'Indépendance* disparut après une série de luttes assez vives.

Depuis ce temps, le gouvernement des États-Unis, éclairé par ces incidents dans lesquels son ministre fut bien près de se compromettre, se garde strictement de toute ingérence dans la politique intérieure du pays et se borne à favoriser les intérêts commerciaux et industriels de ses nationaux. Et de fait, grâce à l'appui de leur représentant et à leur esprit d'initiative, les Américains ont obtenu déjà en Corée une foule d'entreprises importantes : le chemin de fer de Chémoulpo à Séoul (vendu ensuite aux Japonais), le tramway électrique de Séoul, une excellente mine d'or dans le Nord, etc. Toutes ces affaires, malheureusement, sont conduites dans un esprit d'agiotage effréné et accompagnées de manœuvres qui en font de véritables escroqueries, dont les Coréens sont toujours les victimes désignées. Ce syndicat américain — « une bande de chenapans », me disait là-bas le ministre d'une grande puissance — procède toujours de la même façon. Il se fait concéder une affaire, le tramway électrique de Séoul, par exemple, exécute les travaux, fournit le matériel, puis produit une hausse fictive des actions et passe le tout alors, pour un bon prix, à une Compagnie coréenne. Et ces honnêtes gens trouvent encore moyen, après cela, de garder dans l'entreprise des sinécures grassement payées. Le coup ayant déjà réussi à merveille plusieurs fois, ils s'ingénient à trouver de nouveaux travaux à entreprendre, et c'est ainsi que, lors de mon passage, on était en pourparlers avec les autorités pour l'éclairage électrique de la ville et l'établissement du *tout à l'égout*. Le *tout à l'égout* à Séoul! Il faut espérer que ces braves Coréens finiront par s'apercevoir tout de même de la singulière façon dont on est en train de les initier à la civilisation occidentale.

Mais, je le répète, les diverses puissances dont je viens de parler, sans en excepter les États-Unis, n'ont, actuellement du moins, aucune influence réelle au point de vue politique. On semble avoir tacitement reconnu de tous côtés que la Corée est un champ clos où deux adversaires seulement restent en présence, la Russie et le Japon, et dans lequel nul autre n'a à intervenir.

Il me reste à montrer maintenant quelle est la position actuelle des deux rivaux.

Je m'empresse de dire que, commercialement parlant, les intérêts japonais dans la péninsule coréenne sont infiniment plus importants que ceux de la Russie.

C'est là un point indiscutable et d'ailleurs indiscuté. Je ne m'arrêterai pas ici sur les intérêts économiques de la Russie, intérêts qui, à l'heure actuelle, n'existent à peu près pas ; je crois qu'il est très nécessaire au contraire de parler de ceux du Japon, quand ce ne serait que pour les déterminer d'une façon un peu précise et ramener ainsi à la réalité les racontars sensationnels que lancent

périodiquement les journaux du Japon et que la presse anglaise se fait une joie de colporter à travers le monde[1].

« La Corée est la sphère d'influence par excellence du Japon. Elle l'est parce que nous avons des droits historiques sur ce pays. Elle l'est encore parce que nous sommes seuls à l'exploiter et à l'enrichir. Des milliers de citoyens japonais émigrent là-bas chaque année, y font du commerce et y établissent des industries. Nos intérêts politiques et commerciaux dans la péninsule sont énormes et nous donnent un droit de priorité incontesté. Nous ne souffrirons jamais qu'on nous en frustre. » Telle est la théorie habituelle de la presse de Tokyo, que nul n'est jamais venu contredire.

A peine cependant avais-je perdu de vue les côtes du Japon et abordé dans un port coréen, Fousan, que l'exagération de cette façon de voir m'apparut. Puis, je visitai d'autres ports, Mokpo, Chémoulpo, avec leurs concessions japonaises, et de plus en plus je pus me rendre compte qu'en parlant à tout propos de leurs immenses intérêts économiques dans la péninsule, les sujets du Mikado prennent beaucoup trop leurs désirs pour la réalité. Partout, en effet, aussi bien dans les trois ports que je viens de citer qu'à Séoul, le quartier japonais offre le même spectacle : des rues étroites, assez mal tenues, avec de petites boutiques de marchands au détail, mais rien de confortable, rien de riche. Il y a même beaucoup de misérables : coolies et traîneurs de *djin*.

Entre la petite maison de bois d'un Nippon du quartier de Chinkokaï à Séoul et la hutte en terre des Coréens, il n'y a vraiment qu'une légère différence de degré dans l'horreur, et le traîneur de *djin* japonais ne se distingue de son confrère coréen, dans les rues de la capitale, que par son insolence et ses prétentions exorbitantes.

En résumé, malgré leur Club, où quelques-uns d'entre eux dégui-

---

[1] Un exemple entre mille donnera une idée de la façon de procéder des journalistes japonais. Le 1er avril 1900, un des grands journaux de Tokyo, le *Koukomin Shimboun*, publiait un article à sensation énumérant les diverses entreprises japonaises en Corée. La liste commençait par l'indication de *cinq mines*, quatre d'or et une de charbon, dont la concession, prétendait le journal, avait été donnée à des Japonais par le gouvernement coréen. Cet article fut immédiatement reproduit par les journaux anglais du Japon, et c'est ainsi qu'il finit par arriver jusqu'au quai d'Orsay. Là, on s'émut, et notre représentant à Séoul reçut des observations pour n'avoir pas signalé en leur temps ces diverses concessions faites à des Japonais. A quoi M. Lefebvre, gérant de la légation de France, ne put répondre qu'une chose, à savoir que des mines en question les *Japonais en réalité n'avaient pas encore obtenu la concession d'une seule!*

De fait, les Japonais obtinrent leur première concession, celle d'une mine d'or, il y a quelques mois seulement, en août dernier, et cela par des procédés vraiment peu dignes d'une nation civilisée. Trouvant que le gouvernement de Séoul hésitait trop à répondre à leur requête, ils recrutèrent 200 malandrins dans le quartier japonais de Chinkokaï à Séoul, les armèrent et allèrent s'emparer de la mine. Effrayé par les affaires de Chine et craignant de nouvelles complications, le malheureux gouvernement coréen ne résista pas et accepta le fait accompli.

sés en Européens font des carambolages, les Japonais sont loin d'occuper en Corée la position de peuple supérieur en civilisation et en richesses qu'ils se targuent d'être aux yeux de leurs voisins.

Mais ce qu'il faut dire surtout, c'est que les Japonais de Corée, ceux de Séoul spécialement, sont la lie de la population nipponne. La plupart sont des repris de justice qui sont venus se refaire une virginité dans ce pays. Le gouvernement du Mikado favorise beaucoup l'émigration de ces gens-là, car il n'est pas fâché d'avoir toujours sous la main dans la capitale coréenne des gaillards à tout faire que les scrupules ne gênent pas. Ceci explique qu'il ne puisse y avoir une émeute à Séoul sans qu'on y trouve la main des Japonais.

Les témoignages que j'ai recueillis sur place sont unanimes à constater ce déplorable état de choses. Mgr Muttel, évêque de Séoul, qui a pu les apprécier depuis de longues années, puisque la Mission catholique est enclavée dans le quartier japonais, me le disait : « Ce sont de détestables voisins. Il faut absolument éviter d'avoir avec eux la moindre affaire. Quant à réclamer auprès des autorités, c'est inutile : leur ministre et leur consul en ont peur. »

Telles sont les premières observations que ne peut manquer de faire tout spectateur impartial.

J'ai voulu aller plus loin, et j'ai demandé à M. le Ministre du Japon et à M. le Directeur général des douanes coréennes de vouloir bien me communiquer quelques renseignements précis à ce sujet.

En ce qui concerne les douanes tout d'abord, je ferai observer que, jusqu'à la guerre sino-japonaise de 1895, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Corée cessa d'être sous la suzeraineté de la Chine, les chiffres concernant le commerce de la péninsule étaient publiés périodiquement à la suite de ceux visant les douanes chinoises.

Depuis cette époque, au contraire, on ne publie plus aucune statistique, le gouvernement coréen estimant que c'est là une dépense absolument inutile.

Les chiffres que je rapporte ici, et que M. Brown, l'aimable directeur des douanes, m'a permis de prendre directement dans les livres de son administration, sont donc à ce titre doublement intéressants. Les voici pour les deux dernières années connues[1] :

		1898	1899
Chine	Importations.	4.923.433	3.471.313
	Exportations.	1.129.770	6.854.599
	Total.....	6.059.453 *yen*	4.156.772

[1] Les trois pays indiqués dans ce tableau sont les seuls faisant *directement* du commerce avec la Corée, mais il est évident que beaucoup de choses importées de Chine venaient déjà d'Europe ou d'Amérique. Tous les chiffres donnés sont en *yen* ; le *yen* = 2 fr. 55 environ.

		1898	1899
JAPON	Importations.	6.777.171	6.658.200
	Exportations.	4.522.963	4.215.332
	Total.....	11.300.134	10.863.582
MANDCHOURIE RUSSE..	Importations.	110.908	97.827
	Exportations.	56.556	107.004
	Total.....	167.464	204.831
TOTAL GÉNÉRAL.....	Importations.	11.817.562	10.228.636
	Exportations.	5.709.489	4.997.845
	Total.....	17.527.051 *yen*	15.225.185 *yen*

Tel est le commerce extérieur de la Corée. D'un examen superficiel de cette statistique, il semble ressortir au premier abord une confirmation éclatante des prétentions japonaises. Les sujets du Mikado ne détiennent-ils pas, en effet, les 2/3 du commerce total de ce pays ? Cette constatation toutefois perd de son importance lorsqu'on regarde les choses de plus près. Et tout d'abord, si les Japonais ont la part la plus importante dans le commerce extérieur de la Corée, il faut se hâter de constater aussi que le total des importations et des exportations n'atteint qu'un chiffre fort minime, 15 millions de *yen*, c'est-à-dire moins de 38 millions de francs. Sur ces 15 millions de *yen*, il y en a 10 pour les Japonais, soit 25 millions de francs. Ce chiffre, assez faible en lui-même, perd encore beaucoup plus de son importance lorsqu'on le rapproche du nombre des Japonais qui habitent en Corée et y font des affaires. Or, s'il faut en croire M. le Ministre du Japon à Séoul, — car c'est de lui que je tiens la statistique suivante, — le nombre des Japonais habitant en Corée à la fin de décembre 1899 était le suivant :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Fousan.....	3.229	2.811	6.040
Chemoulpo.....	2.418	1.750	4.218
Séoul.....	1.117	868	1.985
Wönsan.....	969	671	1.640
Mokpo.....	539	333	872
Chimampo.....	201	110	311
Peng Yang.....	78	41	119
Gensan.....	176	73	249
Masampho.....	87	16	103
Totaux.....	8.364	6.673	15.037

Pour être tout à fait exact, il faut ajouter à ces données les Japonais résidant dans l'intérieur et dont les évaluations les plus raisonnables estiment le nombre à 5.000. Les autorités japonaises n'en parlent jamais, parce que ces gens sont là en violation formelle des traités qui interdisent aux étrangers de demeurer ailleurs que dans

certaines places indiquées. Il est utile de constater en passant que les Japonais, si chatouilleux en ce qui regarde les prérogatives que leur assurent chez eux les conventions internationales, ne s'en inquiètent aucunement lorsqu'il s'agit du droit des autres.

Quoi qu'il en soit, on arrive ainsi à un chiffre de plus de 20.000 Japonais, entre lesquels se divisent les 10 millions de *yen* de commerce fait avec la Corée; et il est aisé de se rendre compte par ces données que le total du commerce fait par tout un *settlement* japonais de l'un des dix ports ouverts n'atteint pas — quoiqu'il se reporte parfois sur des milliers d'individus — le chiffre d'affaires réalisé par une maison européenne quelconque de Changhaï ou de Yokohama. Voici donc, réduits à leurs justes proportions, en quoi consistent réellement les intérêts économiques du Japon en Corée. Ils sont supérieurs à ceux des autres nations, puisque les autres pays n'en ont à peu près pas, mais ils ne sont nullement de nature à légitimer pour les Japonais une situation privilégiée et une sorte de protectorat moral sur la péninsule coréenne.

Si nous passons maintenant à la situation politique, nous trouvons un état de choses assez différent de celui que nous venons de voir. Ici, il n'est plus question d'une prépondérance quelconque, même apparente, de l'un des adversaires sur l'autre. A la suite de fortunes diverses, en effet, la Russie et le Japon sont maintenant sur un pied sensiblement égal en Corée. Après l'assassinat de la reine en 1895, crime dont la responsabilité remonte tout entière aux agents du gouvernement de Tokyo, les Japonais perdirent à peu près complètement la grande influence qu'ils avaient eue jusqu'alors. Celle-ci passa aux Russes; mais l'attitude de la diplomatie du tsar, opérant un brusque recul en 1898, lorsqu'on rappela de Séoul le conseiller financier M. Alexieff et les instructeurs militaires, rétablit la balance égale entre les deux pays. Depuis lors, on s'en tient à l'observation stricte des conventions Yamagata-Lobanoff et Nishi-Rosen, c'est-à-dire que la situation présente est faite de concessions réciproques, et que de l'un et de l'autre côté on s'efforce de maintenir sa position dans la péninsule sans intervenir directement dans les affaires extérieures du pays. Une chose cependant reste à remarquer : c'est que les Japonais, tant par suite de leur rôle dans l'assassinat de la reine qu'à cause de leurs allures arrogantes, sont cordialement détestés en Corée.

Telle est la situation actuelle, situation d'attente, on le voit, et, comme telle, grosse peut-être de menaces et de dangers imprévus. Il est bien certain, en effet, qu'aucun des deux partenaires ne se retirera devant l'autre. Chacun des adversaires a un intérêt vital à ce que son concurrent ne s'empare pas de la Corée. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour comprendre que les Japonais ont raison

de s'effrayer à l'idée de voir les Russes établis dans la péninsule à deux pas de Tsoushima et à quelques heures seulement des côtes du Japon. Les Russes de leur côté ne sauraient méconnaître quels dangers ferait courir à leurs possessions de Mandchourie et de Sibérie orientale l'installation des troupes du Mikado dans l'*Empire du Matin Calme*.

On semble donc bien être là dans une impasse dont il paraît au premier abord impossible de se tirer d'une façon satisfaisante.

Le gouvernement de Séoul cependant, qui plus que personne est directement intéressé dans cette affaire et qui ne désire pas plus être absorbé par l'un que par l'autre des adversaires, a proposé tout récemment une solution de nature à concilier, semble-t-il, les intérêts divers. Il s'agirait tout simplement pour les puissances de proclamer et de garantir la *neutralité* de la Corée. Cette solution, je le répète, apparait parfaitement sage et de nature à satisfaire les aspirations légitimes des divers intéressés. Avec un touchant accord néanmoins, toutes les chancelleries sans exception en ont repoussé l'idée. Dans ces conditions, on est bien obligé de croire que la Russie et le Japon ont sur ce pays des vues plus précises que le maintien actuel du *statu quo*. L'Allemagne, les États-Unis et la France se sont prononcés contre le projet simplement parce que les principaux intéressés n'en voulaient pas eux-mêmes. Quant à l'explication de l'attitude de l'Angleterre en cette occasion, elle se trouve tout entière dans la seule idée qui ressort bien nettement de la politique anglaise en Extrême-Orient au cours de ces dernières années : essayer à tout prix d'amener un conflit entre le Japon et la Russie. Or, régler la question coréenne une fois pour toutes et d'une façon pacifique, c'est évidemment supprimer la seule chance réelle de querelle entre ces deux empires.

En somme, c'est la Corée qui est le plus à plaindre. « Quelques jours passés au milieu de ce peuple m'ont fait naître pour lui une sympathie qu'après trois ans de séjour dans leur pays je n'ai pu ressentir pour les Japonais. J'ai le sentiment d'avoir vu une contrée et une nation qui sont une anomalie à l'aube de notre XXe siècle. Contrée si riche en somme, au climat excellent, et peuple si docile et si doux que des siècles d'oppression locale et d'abjecte administration n'ont jamais pu le faire se révolter. Et tout cela incapable d'un réveil, d'un effort sérieux, ne s'émouvant à l'aspect de notre civilisation que pour lui emprunter des voluptés nouvelles, et ne voyant pas le danger imminent qui est là, sous la forme d'une oppression extérieure, et qui, d'un moment à l'autre, peut s'affirmer par des actes irréparables[1]. »

On ne peut se dissimuler en effet qu'au point de vue intérieur au

[1] V. *Revue Bleue*, 5 janvier 1901, p. 11.

moins, jamais les affaires ne sont allées aussi mal dans ce malheureux Empire du Matin Calme.

L'empereur est un très brave homme, plein de bonne volonté, mais sans idées et sans énergie. Il demande conseil à tout le monde, et finalement se laisse toujours influencer par les intrigants qui l'entourent et qui s'ingénient à flatter ses manies. Pour lui, alors, les questions s'embrouillent. Il occupe le plus clair de son temps à résoudre de ridicules problèmes d'étiquette, alors que des sous-ordres tripotent les intérêts les plus graves de l'État. Un fait donnera une idée du genre de préoccupations qui assaillent ce prince.

Frappé de la situation prépondérante qu'occupent dans les affaires d'Extrême-Orient les souverains de la Chine et du Japon, et persuadé qu'ils la doivent à leur titre d'*empereur*, le monarque coréen, il y a trois ou quatre ans, troqua son titre de roi contre celui plus pompeux d'empereur. Mais bientôt cela ne le satisfit plus; après être devenu l'égal de ses puissants voisins, il eut le désir d'être leur supérieur, et c'est ainsi que, le 20 février dernier, la *Gazette officielle* de Corée annonçait que l'empereur Li Hsi s'appellerait désormais le « Grand Empereur ».

En réalité, l'anarchie la plus absolue règne à la cour et dans la haute administration. Un moment, on avait pu croire que l'ère des améliorations allait commencer. C'était immédiatement après la guerre sino-japonaise. A cette époque, les Japonais, alors tout-puissants, dictèrent une série de réformes visant les objets les plus variés (1). Mais cela ne dura pas. Exaspérés par les vexations et les manières arrogantes de leurs extraordinaires professeurs de civilisation, les Coréens repoussèrent en bloc toutes les nouveautés discutables que les Nippons avaient si maladroitement voulu leur imposer. La cour fut la première à secouer le joug et elle s'empressa d'en revenir aux errements consacrés par une pratique de plusieurs siècles. Seulement, comme on jugeait, à l'exemple des Japonais, qu'il était de bon ton d'avoir une charte écrite, on codifia les anciens usages, et c'est ainsi qu'en juillet 1899 le gouvernement promulgua la nouvelle Constitution. Voici d'ailleurs une rapide analyse de ce document, qui est certainement unique en son genre. Tandis que les constitutions, en effet, ont pour but ordinairement de diviser le pouvoir entre le souverain et le peuple, celle-ci donne tout le pouvoir à l'empereur. Elle comprend 9 articles. Le premier déclare l'indépendance du pays. Le deuxième proclame que le gouvernement de la Corée a été depuis cinq siècles une monarchie absolue et qu'il restera de même pour l'éternité. Le troisième dit que l'empereur a des pouvoirs illimités. Le quatrième annonce que tout sujet qui

---

1 V. *Quest. Diplom. et Colon.*, t. XI, p. 346 et suiv.

tentera de contrecarrer l'autorité du trône sera hors la loi. Le cinquième dit que le souverain est commandant suprême des forces de terre et de mer, dont il réglemente la réunion et l'organisation. Le sixième reconnaît à l'empereur un pouvoir absolu en matière de législation; il fait et abroge les lois, et en règle l'application. Le huitième donne à l'empereur le droit exclusif de nommer et de révoquer les fonctionnaires, de conférer les récompenses et honneurs. Et le neuvième déclare qu'il a un droit sans limite pour conclure des traités, envoyer des ambassadeurs, déclarer la guerre et conclure la paix.

Au milieu de tout cela, le bon peuple coréen reste profondément indifférent. Par nature, il est apathique et paresseux, non sans raison d'ailleurs, car si quelqu'un s'avise de se donner la peine de ramasser une fortune, il se trouve vite un fonctionnaire pour la lui prendre. Il faut renoncer à voir la Corée sortir jamais d'elle-même de la malheureuse situation dans laquelle elle végète depuis si longtemps, car le peuple est absolument incapable d'un *mouvement national*. Ce qu'il faut craindre, ce sont les émeutes partielles, insuffisantes pour amener de grands changements politiques, mais dangereuses cependant parce qu'elles pourraient légitimer une intervention étrangère. Et c'est à quoi faisait allusion le ministre d'une grande puissance lorsque, il y a quelques mois, à Séoul, il me disait : « Si je veux, il y aura une émeute ce soir dans la capitale, et comme mon confrère japonais peut en faire autant, alors vous comprenez... »

Et je comprends, en effet, que là est le danger, danger non encore imminent, je crois, car en ce moment aucun des deux adversaires n'est prêt, mais danger certain pour l'avenir. Le problème chinois pourra embarrasser longtemps encore les chancelleries et faire couler beaucoup d'encre. Il est peu probable néanmoins qu'il amène avant fort longtemps un conflit sérieux. La proie, en effet, est assez grosse pour satisfaire tous les appétits. Il n'en est pas de même en Corée. Dans un prochain avenir, la logique de son développement historique en Asie amenant la Russie à s'emparer de la Corée, et d'autre part l'instinct de la conservation poussant le Japon à ne point laisser son formidable adversaire s'établir si près de ses frontières, il est probable que le règlement de cette vieille querelle sera remis au sort des armes. Bien plus que du côté du Céleste Empire, voilà où semble être la grande menace. C'en est assez pour que les diplomates soucieux de la paix du monde unissent leurs efforts dans la recherche d'une solution qui satisfasse tout à la fois les légitimes prétentions des intéressés et les droits supérieurs de l'humanité.

FAR-EAST.

LE CANAL DE NICARAGUA

La question du canal de Nicaragua, toujours pendante entre l'Angleterre et les États-Unis, préoccupe à juste titre l'opinion en France, car elle engage très directement les intérêts de notre pays.

Rappelons en quelques mots les origines du débat. De tout temps, dès les premières années même de la conquête espagnole, on avait songé à établir à travers l'Amérique centrale un passage entre les deux Océans. Les différents projets successivement étudiés n'étaient cependant jamais sortis du domaine spéculatif lorsque, en 1847, la découverte des riches placers de Californie fit ressortir avec plus de précision encore l'utilité d'un canal interocéanique. Les États-Unis songèrent aussitôt à creuser ce canal entre San Juan de Nicaragua et la baie de Fonseca. Mais l'Angleterre veillait. Le 1er janvier 1848, le roi des Mosquitos, protégé de la Grande-Bretagne, s'empara de San Juan et, par traité, obtint du gouvernement nicaraguais confirmation de sa conquête.

A cette démarche hardie, les États-Unis répondirent par un traité passé le 3 septembre 1848 entre M. Buenaventura Scevas, plénipotentiaire du Nicaragua, et M. Squier, représentant des États-Unis près le Nicaragua. Ce traité établissait les droits de l'*American Atlantic and Pacific Ship Company*, qui obtenait la concession du canal projeté. Le canal devait être placé sous le contrôle des États-Unis, qui en garantissaient la neutralité. De plus, en cas d'insuccès de l'*American Atlantic and Pacific*, le droit de préférence pour la construction du canal restait acquis aux États-Unis et la concession ne pouvait être passée à une société étrangère que si aucune compagnie américaine ne s'offrait à la reprendre. Enfin, le 28 septembre 1849, M. Squier obtenait du Honduras la cession temporaire de l'île du Tigre, qui commande la baie de Fonseca.

Le ministre anglais près les Républiques du Centre-Amérique occupa alors de vive force l'île du Tigre. Il fut d'ailleurs désavoué par son pays, mais la situation n'en resta pas moins très tendue entre l'Angleterre et les États-Unis. Des négociations furent engagées entre sir Bulwer Lytton, ambassadeur anglais à Washington, et M. Clayton, secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Les pourparlers traînèrent longtemps. Ils finirent par aboutir à la conclusion d'un traité qui fut signé le 19 avril 1850 et prit, par la suite, le nom de ses deux co-signataires.

Ce traité Clayton-Bulwer portait en substance que :

1° Le canal de Nicaragua, ou tout autre canal entre l'Atlantique et le Pacifique, ne pourrait être construit que conjointement par les États-Unis et l'Angleterre ;

2° Aucun des deux États contractants ne pourrait acquérir de droits exclusifs sur le canal et sur ses approches. Une fois construit, le canal serait ouvert au commerce du monde[1].

L'*American Atlantic and Pacific Ship Company* ne put réussir et son projet de canal fut provisoirement abandonné. Pendant longtemps, les choses restèrent en l'état et la tentative française du canal de Panama fit même oublier tout à fait la question du Nicaragua.

Ce n'est qu'en 1898 que la question revint à l'ordre du jour, ramenée par l'orientation nouvelle de la politique américaine. Dans son message au Congrès de décembre 1898, le président Mac-Kinley, faisant allusion aux récentes conquêtes de l'Union dans le Pacifique et à l'extension considérable du commerce américain en Extrême-Orient, insistait en effet sur la nécessité de construire un canal interocéanique. Il ajoutait que « la politique nationale exigeait plus que jamais le contrôle du gouvernement des États-Unis sur la voie de communication projetée ».

Ces paroles, très commentées, furent aussitôt relevées en Angleterre et lord Salisbury crut devoir, par une note diplomatique, rappeler au cabinet de Washington les termes de la convention de 1850, toujours en vigueur.

M. Mac-Kinley répondit que les États-Unis ne violeraient pas le traité Clayton-Bulwer, mais qu'ils désiraient qu'il fût modifié. Lord Salisbury accepta cette manière de voir et des instructions furent envoyées à lord Pauncefote, ambassadeur à Washington, auquel M. Hay, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, soumit, le 11 janvier 1900, les propositions américaines.

Le 5 février, M. Hay et lord Pauncefote complètement d'accord signaient la nouvelle convention. Elle comptait quatre articles principaux dont voici la substance :

1° Le canal interocéanique pourra être construit par les Etats-Unis, soit directement, soit à l'aide des subsides fournis à des particuliers ou d'une émission publique. Les Etats-Unis auront le droit exclusif de réglementer le trafic et l'administration du canal ;

2° Le canal sera libre et ouvert en temps de guerre et de paix aux navires de commerce et de guerre sur un pied parfait d'égalité. Il ne pourra être bloqué et les hostilités ne pourront s'y exercer. Les

[1] Il est à remarquer que, dans le traité Clayton-Bulwer, la doctrine de Monroë se trouve stipulée pour la première fois et reconnue par un accord entre deux puissances. Cela explique pourquoi le maintien de ce traité garde tant de partisans aux Etats-Unis.

navires belligérants ne pourront s'y ravitailler que dans les proportions strictement nécessaires;

3° Des troupes n'y pourront être débarquées ou embarquées qu'en cas d'obstruction accidentelle du transit. Ces dispositions s'appliqueront à une zone de trois milles marins à chaque extrémité du canal;

4° Des travaux de fortification, commandant le canal ou les eaux adjacentes, ne pourront être érigés, mais les Etats-Unis pourront prendre des mesures de police et de protection contre les désordres et les troubles qui se produiraient.

Il était en outre stipulé, dans l'exposé des motifs, que le nouveau traité complétait (*supplementary to*) le traité Clayton-Bulwer, mais ne le remplaçait pas. Par là, l'Angleterre pouvait toujours se prévaloir des garanties accessoires du traité de 1850 et pouvait y recourir encore au cas où la convention Hay-Pauncefote serait repoussée.

Le 4 décembre de la même année, le président Mac-Kinley soumit la question au Congrès en même temps que le rapport de la Commission du canal interocéanique, qui déclarait préférer le tracé par le Nicaragua au tracé par l'isthme de Panama. La Commission évaluait les dépenses du canal de Nicaragua à 200.540.000 dollars et celles du canal de Panama à 142.342.579 ou 156.378.250 dollars suivant la route à adopter. Elle n'estimait la valeur des travaux déjà effectués à Panama qu'à 32.934.463 dollars. Elle faisait de plus observer que la concession accordée à la Compagnie de Panama n'était que de quatre-vingt-dix-neuf ans, et qu'au bout de ce temps le canal devrait revenir à la Colombie. Les sommes nécessaires pour racheter définitivement ce canal élèveraient par conséquent considérablement le prix de revient et par suite le tracé par le Nicaragua serait certainement plus avantageux.

Ces considérations parurent peser d'un grand poids sur le Sénat, qui écarta a priori le projet de Panama et commença immédiatement la discussion du traité Hay-Pauncefote.

Cette discussion fut très vive. Il apparut dès le premier jour que la majorité du Sénat était décidée à rejeter toute concession et à affirmer avec la dernière rigueur la doctrine de Monroë, fondement de l'impérialisme américain. Et, en effet, le 13 décembre, par soixante-cinq voix contre dix-sept, le Sénat adoptait l'amendement Davis tendant à conférer aux États-Unis le droit de fortifier le canal et ses approches, d'y mettre garnison et, s'il le jugeait opportun, d'en prononcer la clôture ou le blocus. C'était une première brèche faite au traité Hay-Pauncefote. Le 20 décembre, nouvelle victoire des impérialistes, qui faisaient voter les deux amendements Foraker établissant, le premier que le traité Hay-Pauncefote remplace (*supersedes*) la convention de 1850 et le deuxième que le nouveau traité ne sera pas

soumis à l'adhésion des puissances autres que l'Angleterre. Enfin, le même jour, le 20 décembre 1900, l'ensemble du traité Hay-Pauncefote ainsi modifié était adopté par cinquante-cinq voix contre dix-huit, soit six voix de plus que la majorité légale des deux tiers. Il ne restait rien en somme de la primitive convention et, de plus, le traité Clayton-Bulwer disparaissait également.

Le président Mac-Kinley, sans vouloir prendre parti entre son ministre M. Hay et le Sénat, se contenta de remettre à l'ambassadeur d'Angleterre la convention ainsi votée, afin de laisser au gouvernement britannique la responsabilité de la rejeter définitivement.

L'indignation fut vive en Angleterre et la presse n'y fut pas tendre pour le Congrès américain. Le dernier délai pour l'échange des ratifications avait été fixé au 4 mars 1901. Le 1er mars, l'ambassadeur des États-Unis à Londres, M. Choate, câbla à son gouvernement que le *Foreign Office* refusait de souscrire à la convention Hay-Pauncefote amendée. Cette réponse était d'ailleurs prévue. Les impérialistes intransigeants du Sénat voulurent profiter de l'occasion pour régler définitivement la question. Le 5 mars, M. Morgan (sénateur de l'Alabama) présenta un projet de résolution tendant à abroger purement et simplement, par une décision unilatérale, le traité Clayton-Bulwer afin de pouvoir voter immédiatement le bill du canal de Nicaragua, bill Hepburn. C'était aller un peu vite en besogne. La motion fut rejetée.

Quelques jours après, le 11 mars, lord Pauncefote remit à M. Hay la note officielle du *Foreign Office* déclarant ne pouvoir accepter la convention amendée par le Sénat américain.

Cette réponse, courtoise mais ferme, énumère toutes les objections que soulève la convention amendée; la principale a trait à la clause en vertu de laquelle les États-Unis se réserveraient exclusivement la faculté de prendre des mesures pour assurer la défense du canal et y maintenir l'ordre. Lord Lansdowne fait observer que, si le gouvernement de Sa Majesté Britannique souscrivait à cet arrangement, les États-Unis auraient le droit d'intervenir dans le canal dans l'éventualité d'un *casus belli*, tandis que la Grande-Bretagne, en dépit de ses immenses possessions sur le continent américain, se trouverait absolument empêchée d'agir ou de prendre telle mesure que comporteraient ses intérêts dans le canal ou à proximité. Pour cette raison et d'autres, le *Foreign Office* déclare s'en tenir aux dispositions du traité Clayton-Bulwer de 1850 et aux engagements réciproques qu'il stipule.

Ainsi, après deux ans de pourparlers et de négociations, la question revient à son point de départ, la situation se retrouve la même qu'au lendemain du message présidentiel de 1898. M. Hay, cependant, qui a éprouvé une très grande désillusion de l'échec de sa con-

vention, ne se tient pas pour irrémédiablement battu. Il s'est remis en campagne immédiatement et, comme le Sénat de Washington ne se réunira plus maintenant avant le mois de décembre, époque de la session ordinaire, il a assez de temps devant lui pour espérer mener à bien de nouvelles négociations. Il a commencé par faire publier que, dans une conférence officielle du 14 mars, les ministres du Nicaragua et du Costa-Rica lui ont déclaré repousser absolument tout arrangement qui ne serait pas basé sur une convention anglo-américaine et qui ne reconnaîtrait pas comme principe fondamental la neutralité rigoureuse du canal. Puis, ayant ainsi établi l'impossibilité d'abroger purement et simplement le traité Clayton-Bulwer, il a repris les pourparlers avec lord Pauncefote.

Depuis, une note officieuse nous a appris que les deux diplomates seraient tombés d'accord et que lord Pauncefote partirait pour Londres au commencement du mois de juin avec un nouveau projet qu'il soumettrait à son gouvernement. Cette nouvelle tentative Hay-Pauncefote réussira-t-elle mieux que la première? Cela est bien douteux; nous le verrons au mois de décembre.

En attendant, l'exécution du canal de Nicaragua redevient des plus problématiques, et cela a redonné confiance aux partisans du canal de Panama.

Le gouvernement colombien, tout le premier, s'est ému de la situation. M. Martinez Silva, ministre des affaires étrangères de Colombie, est arrivé à Washington et s'y est installé pour un long séjour. Il a demandé audience à M. Hay, et lui a déclaré que son gouvernement était disposé à faciliter de tout son pouvoir l'établissement d'un canal traversant son territoire. La Colombie offre de céder à bail pour deux cents ans la bande de territoire nécessaire, contre paiement d'une somme déterminée une fois payée ou contre l'attribution d'un tant pour cent sur les droits de tonnage perçus ; elle renoncerait à la franchise du passage pour ses navires et à l'annuité de 1.250.000 francs stipulée en sa faveur dans la concession de la Compagnie française. M. Martinez Silva a déclaré en outre que, pour la combinaison de Panama, tout peut être arrêté par simple entente entre les États-Unis, la Colombie et la Compagnie du canal. A cet effet, il a d'ailleurs saisi, le 7 mai, le département d'État d'une proposition tendant à la nomination de deux experts, un pour les États-Unis, l'autre pour la Compagnie du Panama, chargés de fixer la valeur actuelle du canal en vue de la vente aux États-Unis. En cas de divergence d'appréciation, un tiers arbitre serait nommé pour départager les experts. Cette proposition de M. Martinez Silva a été soumise à la commission du canal interocéanique.

En France, on se préoccupe vivement aussi de la question. Trois projets principaux sont en présence. M. Bunau-Varilla cherche à recons-

tituer l'ancienne Compagnie de Panama avec des capitaux français, de façon à lui garder son caractère national. M. Hutin voudrait vendre purement et simplement tous les droits de la Compagnie au gouvernement américain. Enfin, M. Gautheron poursuit la formation d'un accord franco-américain par lequel une nouvelle société serait constituée, mi-partie française et mi-partie américaine. Chaque nation aurait la moitié des actions et un nombre égal d'administrateurs.

Ce dernier projet semble certainement le plus satisfaisant, le seul raisonnable même. Le projet de M. Bunau-Varilla n'est guère réalisable. L'épargne française a été trop douloureusement éprouvée par le premier insuccès pour qu'on puisse lui demander un effort aussi considérable, et d'ailleurs une société exclusivement française se heurterait à l'opposition absolue des Etats-Unis. Le projet de M. Hutin lèse trop radicalement les intérêts des premiers souscripteurs, qui seraient ainsi complètement sacrifiés. Seul, donc, le projet de M. Gautheron pourrait à la fois donner satisfaction à nos intérêts nationaux et offrir une compensation légitime aux porteurs des titres primitifs, qui seraient admis aux bénéfices futurs de l'entreprise.

Il semble d'ailleurs que ce dernier système soit aussi le plus avantageux pour les États-Unis. De l'avis des hommes les plus compétents, on aura tout intérêt à achever le canal de Panama et à profiter de l'effort considérable déjà accompli plutôt que d'entreprendre le canal de Nicaragua, qui serait beaucoup plus coûteux et qui peut présenter des difficultés matérielles presque insurmontables. C'est l'opinion qu'exprimait encore tout récemment M. Ford, dans un mémoire qu'il lisait à une réunion des ingénieurs civils anglais sur *la Condition présente et l'avenir des travaux du canal de Panama.* « Les anciens travaux, disait M. Ford, sont en bien meilleur état qu'on ne pourrait le supposer; les parties mêmes de ces travaux touchant à la mer et exposées aux dégradations des marées et aux inondations ont très peu souffert. » M. Ford ajoutait qu'il faudrait de 8 à 10 ans pour achever le canal et qu'en dépit des erreurs et des extravagances de l'ancienne Compagnie, la moitié du travail est déjà accomplie. L'autre moitié, d'après la commission technique, coûterait 525 millions.

Nous pourrions multiplier les arguments de fait et d'opinion qui militent en faveur du projet d'achèvement du canal de Panama; mais cela nous ferait sortir du cadre de cette étude. Nous signalerons seulement, pour mieux faire saisir certains des inconvénients du système du Nicaragua, une note de M. Maurice Zimmermann dans les *Annales de géographie* [1] sur les conditions tectoniques et climatiques qui menaceront le canal de Nicaragua dans son existence, si on l'exécute.

[1] *Annales de géographie*, 15 mars 1901, page 190 et suiv.

Il ressort, dit M. Zimmermann, de la carte des volcans de l'Amérique centrale, telle que l'a dressée Carl Sapper, que le canal passerait en pleine région volcanique, entre les deux rangées actives du Nicaragua et du Costa Rica. Le lac de Nicaragua lui-même, que le canal doit suivre sur plus de 220 kilomètres, est un foyer séismique actif; c'est peut-être, comme le dit Fuchs et comme le répète M. Marcel Bertrand [1], le foyer principal dans le Nicaragua.

En effet, la rangée des volcans qui, dans l'Amérique centralé, dessine un alignement de 1,200 kilomètres, se subdivise en quatre tronçons homologues disposés en échelon. Chacun des points où se produit la rupture de la chaîne des volcans est marqué par des dépressions au bord desquelles ont lieu les paroxysmes éruptifs. Le lac de Nicaragua est une de ces dépressions. En outre, il semble que les statistiques indiquent une décroissance de l'activité dans les tronçons septentrionaux de la rangée des volcans et une recrudescence dans le San-Salvador et le Nicaragua. Deux nouveaux volcans se sont ouverts dans le premier de ces États et un nouveau au Nicaragua. Parmi les fractures transversales de premier ordre, celle du Guatemala paraît un foyer en voie d'extinction; celle de Fonseca, avec la catastrophe du Coseguina en 1835, est un foyer en pleine activité, et pour celle du Nicaragua, qui n'a pas encore montré la même violence, il y a lieu de la redouter pour l'avenir. C'est un foyer en travail, et l'éruption de l'Omotepec en 1883 ne serait qu'un avertissement. M. Marcel Bertrand redoute surtout le désastre effroyable qui pourrait résulter de la rupture des digues ou des barrages du canal de Nicaragua une fois construit, par des fissures qu'entraînerait un tremblement de terre et surtout par la naissance d'une vague séismique irrésistible comme celle du Krakatoa en 1881.

Tout semble au contraire prouver que l'activité volcanique est calmée à Panama depuis la fin du miocène. Les volcans récents s'arrêtent au Nord et au Sud à plus de 300 kilomètres. L'abaissement des seuils, à Panama, est dû, non pas à une fracture transversale, mais à une moindre action des forces qui ont fait surgir l'isthme. Les tremblements de terre qui s'y sont fait sentir ont coïncidé avec des secousses dont le centre connu était dans le Guatemala, à Costa-Rica ou dans l'Amérique du Sud. Elles ne sont arrivées qu'amorties par la distance. D'autre part, l'affaissement de la côte du Pacifique et en particulier l'effondrement de la baie de Panama seraient, pour M. Marcel Bertrand, non pas des phénomènes en voie d'accomplissement, mais des phénomènes déjà achevés. Pour ces raisons, avec lesquelles s'accordent les témoignages historiques, il conclut en disant que Panama est la région la plus stable et la moins menacée de l'Amérique centrale.

M. Heilprin a associé pour le Nicaragua ses craintes à celles de M. Bertrand. Il a attiré en outre l'attention sur une autre cause de redoutables surprises dans l'avenir du canal. Il s'agit des changements notables de niveau auxquels le lac paraît sujet. L'un des points essentiels du projet américain est le maintien permanent de ce niveau à une altitude constante.

[1] *Les Phénomènes volcaniques et les tremblements de terre de l'Amérique centrale*, par M. Bertrand, p. 114.

Or, les spécialistes qui depuis quinze ans s'occupent de la région sont d'accord pour fixer le plan actuel du lac de Nicaragua à 32 mètres au-dessus du niveau du reflux dans le Grand Océan. Mais les explorateurs antérieurs, dont les renseignements offrent toutes les garanties scientifiques désirables, énoncent des chiffres très différents. Le colonel Childs, en 1851, évaluait ce niveau à 34 mètres ; le lieutenant Baily, en 1838, à un peu plus de 39 mètres; enfin l'ingénieur espagnol Galister, en 1781, à presque 41 mètres. D'autres indices encore viennent confirmer ceux-là et semblent témoigner que le lac se vide peu à peu. Ainsi, en 1838, le canal qui joint les lacs de Nicaragua et de Managua avait 6 kil. 1/2 de long et une profondeur de 1 m. 50 à 4 m. 50. En 1896, il était réduit au quart de sa longueur et on pouvait le passer presque à pied sec. Une chute de niveau de 5 à 7 mètres se serait donc produite en une soixantaine d'années. Enfin le littoral du Nicaragua est sujet à un ensablement rapide.

En somme, il n'est guère douteux qu'on ne se rende compte aux États-Unis aussi bien que partout ailleurs des avantages incontestables que présenterait le tracé de Panama. Si les Américains se sont ainsi passionnés pour la question de Nicaragua, c'est qu'elle avait pour eux un intérêt politique de premier ordre, c'est qu'elle mettait en cause le principe même de la politique impérialiste. Mais, aux États-Unis plus qu'en aucun autre pays, les affaires sont les affaires, et il est bien probable que lorsqu'il s'agira de régler d'une façon pratique la question toute économique du canal, les Américains adopteront la solution la plus réellement profitable, c'est-à-dire celle du canal de Panama.

J.-H. FRANKLIN.

LES PROCÉDÉS DE COLONISATION AU CANADA

Au moment où les questions de colonisation française attirent de plus en plus l'attention des spécialistes et des hommes d'État, et où l'on discute, en France et ailleurs, sur les procédés et les méthodes les plus propres à encourager les colons à s'établir dans les pays neufs, il nous a paru intéressant d'indiquer les procédés et les méthodes employés dans un pays qui fut nôtre et qui est resté français de cœur.

I

Quels avantages offre le gouvernement canadien aux immigrants? Je ne veux point les énumérer tous, mais l'indication des plus importants de ces avantages suffira à montrer quels efforts sont faits pour attirer ce capital humain, le plus précieux de tous.

Les immigrants peuvent s'établir à leur gré sur « toute l'étendue des terres situées dans les vallées de plusieurs rivières et au bord des lacs du Nord. Elles forment de grandes plaines, dont la fertilité ne le cède en rien à celle de la vallée du Saint-Laurent [1] » : toutes terres qu'il met « en vente au prix nominal d'un franc l'acre [2] » ou, en évaluation française correspondante, de 2 fr. 50 l'hectare.

On ne consultera pas sans intérêt, croyons-nous, l'*Annuaire statistique du Canada*, publié en 1898, à Ottawa, par le Ministère de l'agriculture.

Quelques tournures de phrase et un certain nombre d'expressions employées couramment dans ce travail important diffèrent quelque peu des nôtres, mais j'imagine que le léger exotisme du langage ajoutera plutôt à l'intérêt que présentent les faits eux-mêmes. Je ne reproduirai point tous les articles des règlements officiels imposés aux colons, dans leur intérêt tout ensemble et dans l'intérêt de l'État, mais, par ceux que je citerai, le lecteur curieux pourra se faire une idée du reste.

« Quiconque, étant le seul chef d'une famille ou ayant atteint

---

[1] *La Colonisation au Canada*. Discours prononcé à l'Exposition de 1900 par le P. Louis Lalande, p. 5.

[2] *Ibid.*

l'âge de dix-huit ans, peut obtenir l'inscription d'un homestead de 160 acres (64 hectares) de terres agricoles arpentées.

Le gouvernement n'avance pas d'argent aux colons, mais pour mieux encourager la colonisation, dans le cas où quelque personne ou compagnie est désireuse d'assister les colons, la sanction du ministre de l'intérieur ayant été obtenue pour l'avance, le colon a le droit de donner une hypothèque sur son homestead pour une somme n'excédant pas 600 piastres (une piastre vaut un dollar ou environ 5 francs) et l'intérêt n'excédant pas 8 % par année, pourvu que les détails indiquant comment cette avance a été dépensée à son bénéfice soient d'abord fournis au colon et vérifiés par lui, et aussi certifiés par l'agent local, inspecteur de homesteads, ou autre agent nommé par le ministre de l'intérieur... L'avance peut être employée pour défrayer les frais de voyage du colon, payer pour l'inscription de son homestead, pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, à construire des bâtiments sur son homestead et les assurer, et pour préparer sa terre à la culture et acheter des chevaux, bêtes à cornes, meubles, instruments aratoires, grains de semence, etc.

Afin de mieux protéger les colons, il est stipulé que le premier versement de l'intérêt de cette avance ne sera pas fait avant le 1er novembre de chaque année, et ne le sera pas moins de deux ans après l'établissement du colon sur le homestead et qu'il ne sera pas obligé de payer le capital avant quatre ans, à compter de la date de son établissement.

Les colons de homesteads dont les terres sont dépourvues de bois peuvent, moyennant paiement d'un honoraire de 25 centins (le centin ou centième partie de la piastre ou dollar équivaut à environ cinq centimes), se procurer, de l'agent des bois de la Couronne, le permission de couper les quantités suivantes de bois de construction sans aucune redevance: 30 cordes de bois nu; 1.800 pieds linéaires de billots pour maisons; 2.000 traverses pour clôtures et 400 solives. Les colons peuvent obtenir un permis, en payant le même honoraire, de couper du bois brûlé ou tombé d'un diamètre de 7 pouces et moins pour être employé comme bois de chauffage ou de clôture pour leur propre usage[1].»

Les conditions et obligations de l'établissement sur le domaine de la Couronne peuvent se ramener aux suivantes : « L'acheteur est obligé de prendre possession de la terre en dedans de six mois après la date de la vente et de l'occuper en dedans de deux ans. Il est obligé encore de défricher et ensemencer, dans le cours de quatre années, 10 acres de terre par 100 acres qu'il possède, et de bâtir une maison habitable de 16 pieds au moins sur 20. Les lettres patentes sont envoyées gratuitement.

[1] *Annuaire statistique du Canada*, 1898, p. 62.

Le colon devra résider sur la terre qu'il aura choisie pendant quatre ans, à partir de la date de l'acquisition ; il devra en outre défricher et cultiver au moins 10 acres par 100, et bâtir une maison de 16 pieds par 20[1]. »

II

Peut-être le lecteur trouvera-t-il qu'entre les propositions faites par les divers gouvernements, les émigrants européens peuvent hésiter et quelques-uns même se décider pour les concessions canadiennes, d'autant qu'aux avantages principaux indiqués dans les lignes précédentes s'ajoutent des avantages secondaires qu'apprécient les immigrants peu aisés et aussi les autres, comme le transport gratuit par chemin de fer ou par les bateaux à vapeur qui sillonnent les lacs intérieurs[2]. On ne s'étonnera point après cela que des centaines et même des milliers d'étrangers répondent chaque année à ces avances. Pourtant, que les immigrants futurs se rassurent : l'immensité de la surface à occuper — des *millions* d'hectares — suffira longtemps encore, peut-être des siècles, aux demandes et même aux rêves des plus cupides colons. Pour convaincre les plus sceptiques, il suffirait de transcrire ici quelques lignes du volumineux rapport publié par les soins du Département de l'Agriculture, auquel renvoie déjà la note précédente. « Le pays qui porte le nom modeste de « Province de Québec » comprend une superficie de 347.000 milles, environ 560.000 kilomètres carrés : c'est l'étendue de la France et de la Prusse réunies. »

La province de Québec est l'une des sept grandes provinces qui constituent la « Confédération Canadienne », sous le nom de « Dominion of Canada », laquelle s'étend sur toute la largeur du continent américain, de l'Atlantique au Pacifique, et du Nord au Sud, depuis le 42e degré de latitude jusqu'aux rives de la mer Arctique, sous le 70e.

En dehors des provinces proprement dites, et faisant partie de la Confédération, mais ayant une administration spéciale, il existe une immense région appelée les « Territoires du Nord-Ouest », qui a le double de l'étendue de la province de Québec et dans laquelle se dessinent, depuis quelques années, de futures provinces de la Confédération, sous les noms d'Alberta, d'Assiniboïa, de Saskatchewan.

Cette région et celle du Manitoba, sa voisine, qui a été constituée en province régulière depuis 1870, forment la plus grande étendue

[1] *Annuaire statistique*, p. 65.

[2] Quiconque se plaît aux questions de colonisation ne parcourra pas sans intérêt le volume intitulé : *La Province de Québec*, ouvrage publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

propre à la culture des céréales qui existe au monde et peut être appelée à bon droit le grenier de l'univers [1].

Quand on pense que 1.700.000 habitants à peine vivent sur un sol de 560.000 kilomètres carrés, où les facilités de l'acquisition et la fécondité de la terre présentent des avantages presque incomparables, on s'étonne que le nombre des demandes de concessions n'augmente pas dans des proportions plus considérables encore.

III

Quelles aptitudes ne trouveraient à s'employer sur un sol dont la surface et les profondeurs appellent et récompenseraient tous les efforts? L'agriculture? l'industrie? le commerce? Les essais déjà faits et les résultats obtenus excluent l'incertitude et les hasards qui se trouvent d'ordinaire en ces sortes d'entreprises, et l'on pourrait presque affirmer que travailleurs, petits et gros capitalistes, marcheraient sur un terrain ferme et déjà connu.

Outre les avantages que procure le sol lui-même en « un pays essentiellement agricole [2] », les cultivateurs bénéficient des facilités qu'assurent des cercles spéciaux subventionnés par les gouvernements provinciaux.

Il suffit de parcourir, même superficiellement, les statuts de ces multiples cercles pour se rendre compte du profit immédiat qu'en peuvent retirer les membres. « Chaque cercle a à sa tête sept directeurs; leur but est de travailler au progrès de l'agriculture et de l'horticulture :

1° Par des réunions où l'on discute et où l'on entend des conférences sur la théorie et la pratique de l'économie rurale perfectionnée;

2° Par la diffusion des journaux agricoles;

3° Par des prix donnés pour travaux sur des sujets agricoles, au point de vue théorique ou pratique;

4° Par l'importation d'animaux de races supérieures, de variétés nouvelles de plantes, de grains et de graines des meilleures qualités;

5° Par l'organisation de concours de labour et des fermes les mieux cultivées ;

6°) Par l'obtention de livres, revues et journaux agricoles pour l'usage des membres ;

7°) Par l'encouragement et le développement donnés à la culture, au soin des engrais et aux instruments aratoires perfectionnés.

Beaucoup de ces cercles tiennent des réunions annuelles pour les fins ci-dessus indiquées. Ils laissent de côté les expositions, mais

---

[1] *La Province de Québec*, p. 1.

[2] Discours du P. Lalande, p. 2.

organisent en revanche de nombreux concours de moisson, principalement dans le but d'augmenter la production du fourrage, ainsi que des racines, et l'emploi des engrais [1]. »

Les gouvernements locaux et aussi le gouvernement central lui-même entendent bien ne point limiter leur intervention à favoriser et à subventionner les centres agricoles, et « le Ministère de l'Agriculture se propose d'instituer, dans chaque comté de la province, par l'entremise des cercles agricoles, des concours spéciaux pour provoquer l'établissement de champs de démonstration propres à éveiller l'attention des cultivateurs du voisinage et à mettre en évidence les bons effets produits par les divers engrais, le chaulage et autres excellentes pratiques agricoles. Il importe que ces champs de démonstration soient divisés en deux parties (au moins) ou parcelles portant toutes deux la même espèce de récolte, mais dont l'une, appelée « parcelle témoin », ne recevra pas tous les engrais ou amendements donnés à l'autre ou même n'en recevra pas du tout. On pourra ainsi apprécier facilement, par comparaison, les effets de tel engrais ou de tel amendement [2] ». Et nous ne donnons qu'un aperçu très sommaire des secours que trouvent là-bas les colons-agriculteurs.

IV

La sylviculture constitue aussi, au Canada, une exploitation distincte de l'agriculture proprement dite, exploitation dont les rapports officiels n'indiquent la valeur que d'une manière très approximative : « Il est absolument impossible d'établir exactement la superficie des terres forestières ou boisées du Canada; on a pu, il est vrai, déterminer dernièrement l'étendue exacte de la province de Québec, après des calculs antérieurs dont l'inexactitude a été finalement démontrée. Ainsi, on ne lui donnait généralement, dans les livres officiels et ceux qui s'en inspiraient, qu'une superficie d'environ 227.000 milles carrés, tandis qu'elle en comprenait réellement 241.460.

« Ajoutons à ce chiffre 105.468 milles, qui représentent l'étendue de la nouvelle accession de territoire apportée au nord de la province par un décret du parlement fédéral, en date du 8 juillet 1896, et nous aurons le grand total de 346.928 milles carrés, à peu près autant que la superficie entière de la France et de la Prusse réunies.

« Portons approximativement, et en chiffres ronds, à 225.000 milles carrés l'étendue des terrains boisés, et nous verrons sur quel champ pour ainsi dire infini pourra encore s'exercer l'industrie forestière, durant une longue suite d'années [3]. »

---

[1] *La Province de Québec*, p. 59.
[2] *Ibid.*, p. 146.
[3] *Ibid.*, p. 147.

Quand il emploie les expressions de « champ pour ainsi dire infini », le rapport officiel exagère à peine, tant les mesures dont on se sert couramment au Canada, même dans le langage usuel, étonnent nos habitudes et tranchent avec les dimensions des forêts sur notre vieux continent. « L'aire des forêts concédées pour la coupe, en 1898, comprenait 46.864 milles carrés environ [1]. » Croyez bien que cette phrase ne représente ni des contrées légendaires ni d'imaginaires étendues.

Les autres sources productives de la richesse doivent se représenter par des chiffres auxquels nous avons peine à croire, tant ils éveillent en nous des idées de pays que la plupart de nous ne soupçonnent pas et de rendements énormes qui dépassent nos conceptions ordinaires. Quelques courts extraits des mêmes rapports officiels éclaireront cette affirmation : « La valeur annuelle des pêches fluviales et maritimes du Canada est diversement estimée, par suite des fluctuations auxquelles cette industrie est exposée; mais on ne saurait, en aucun cas, la porter à moins de 32 millions de dollars, ou une somme ronde équivalant en francs à plus de 160 millions.

Les relevés officiels — la chose est généralement admise — accusent plutôt une moins-value, attendu qu'il se consomme d'énormes quantités de poisson dont il est extrêmement difficile de faire une énumération exacte, et qu'il s'opère dans des régions bien lointaines des captures aussi considérables, dont il n'est pas rendu compte aux autorités. Généralement, les pêcheurs mettent de la mauvaise volonté à faire connaître d'une façon précise la quantité et la valeur de leurs prises et souvent, spécialement sur les grands lacs, les navires américains achètent des pêcheurs canadiens des cargaisons de poissons qui n'entrent pas dans la statistique fédérale [1]. »

Longtemps le Canada ne connut « en fait d'industries, que celles des bois, des pêcheries et des fourrures, à part quelques industries locales pour les besoins domestiques. Et cependant, d'incalculables trésors étaient enfouis dans les entrailles de ce domaine illimité dont on n'avait effleuré que légèrement la surface sur des espaces bien étroits comparés à l'étendue générale [2] ». Aujourd'hui, non seulement les industries agricoles, ce que l'on comprend aisément, mais toutes les autres commencent de prendre des développements dont l'énormité surprend à peine le lecteur arrivé à ce point de ce bref exposé, développements et progrès dont nous ne pouvons même approximativement prévoir le terme.

---

[1] *La Province de Québec*, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 218.

V

Dans le rapport qu'il présentait à l'un des congrès ethnologiques de l'Exposition, le P. Lalande répondait aux objections qui se présentent spontanément à l'esprit des habitants du Vieux Monde : « Ceux qui ont lu les anciennes relations de la Nouvelle France croient encore que nos hivers sont comme ceux d'il y a deux cents ans, d'une longueur et d'une température affreuses.

« Notre hiver n'est pas toujours doux, il est vrai; mais il n'a plus, grâce au déboisement et à l'assainissement de nos vallées, les rigueurs d'autrefois. L'hiver est pour nous la belle saison de l'année et la plus agréable. Nous avons quatre mois de neige et cette neige est un bienfait, surtout pour les colons, qui ne pourraient pas, sans elle, se livrer à certains travaux qui leur sont nécessaires.

« Elle nous fait les plus beaux chemins du monde, elle contribue à ameublir le sol et à le fertiliser.

« Il y a naturellement [1], dans une étendue aussi vaste, des différences météorologiques; la température moyenne est un peu plus élevée à Québec qu'à Montréal, et un peu plus à Montréal qu'à Toronto. Québec est l'endroit des plus grandes chaleurs d'été, comme des plus grands froids d'hiver. La température d'été s'y est élevée jusqu'à 35° centigrades; à Toronto, il est rare qu'elle descende pendant l'hiver jusqu'à —25°.

VI

Sans doute, les pionniers contemporains ne rencontrent plus devant eux, comme leurs devanciers, les Iroquois et autres redoutables autochtones, pour leur disputer la possession du sol les armes à la main. « Ce serait s'illusionner toutefois, écrivait le P. Lalande [2], de croire qu'il n'y a pas de difficultés à surmonter et de précautions à prendre. L'imprévoyance en cette matière deviendrait vite fatale à un colon. Celui qui veut réussir doit avoir certaines qualités morales, et remplir des conditions matérielles sans lesquelles il se heurterait vite à des revers et ne trouverait qu'une ruine complète.

« Il lui faut tout d'abord une santé robuste, beaucoup d'énergique persévérance, l'amour du travail, des habitudes de sobriété et d'économie. Les vieux défricheurs qui ont le mieux réussi, qui ont seuls réussi pourrions-nous dire, ceux qui voient aujourd'hui leurs fils établis autour d'eux, sur des fermes qu'ils se sont taillées dans la forêt

---

[1] *La Province de Québec*, p. 271.
[2] P. Louis Lalande. *La Colonisation au Canada*, p. 12.

vierge, ont souffert, dans les premières années, de longues privations et ils se sont soumis à des labeurs constants et rudes.

« Que celui-là ne soit jamais défricheur qui ne sait se priver et travailler ferme!

« C'est dans les premières années de défrichement que le colon rencontre les plus grands obstacles, ceux qui mettent le plus rudement à l'épreuve son courage. S'il traverse ceux-là, il peut être assuré de l'avenir.

« Pour traverser ces premiers obstacles, il lui faut un peu d'argent. Les voyages, l'installation, les premiers travaux exigent des dépenses. Il est vrai que les compagnies de chemin de fer et de paquebots transatlantiques diminuent considérablement leurs tarifs en faveur des colons. Mais encore faut-il payer ces frais qui, pour des travailleurs, sont toujours élevés.

« Aussi bien, nous croyons que ceux qui réunissent le mieux les conditions requises pour émigrer au Canada sont les ouvriers qui se sont fait quelques épargnes et les petits propriétaires de la campagne, qui vendent leur terre, trop petite pour être partagée entre les fils de la famille, et dont le prix est plus que suffisant pour en acheter plusieurs dans notre pays.

« Quant aux frais des premiers défrichements, le colon peut les couvrir, et parfois surabondamment, en vendant le bois de ses forêts qu'il coupe en troncs et expédie dans une ville voisine. »

On comprend que les lignes qui précèdent ne donnent qu'un aperçu très sommaire de la question de colonisation au Canada. Elles suffiront peut-être néanmoins pour attirer de ce côté l'attention de ceux qui s'intéressent à ces sortes d'études. Après une lecture attentive d'un certain nombre de documents officiels, ils se trouveront en possession d'assez de renseignements pour juger des résultats et apprécier l'affirmation du P. Lalande quand, à propos de quelques familles françaises établies au Canada sur la foi des engagements que nous venons d'exposer, il déclare que ces familles « jouissent d'une prospérité et d'un bien-être qui feraient envie à leurs compatriotes ».

J. MONTAGNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La lutte économique avec les États-Unis.* — On se préoccupe fort en Angleterre de la concurrence redoutable que l'industrie américaine fait à l'industrie britannique. On s'est beaucoup inquiété notamment de voir le gouvernement anglais s'adresser aux usines américaines pour ses commandes officielles. Dans une lettre adressée au *Times*, lord George Hamilton examine cette situation et recherche les causes de cette préférence donnée par le gouvernement à l'industrie étrangère. Les conclusions de lord Hamilton sont assez mélancoliques :

Jusqu'à la grande grève qui a paralysé si longtemps les métallurgistes anglais et leur a infligé un retard considérable, toutes les commandes officielles, dit-il, étaient données à des maisons anglaises. Mais, à la suite de la grève, il a fallu s'adresser aux maisons américaines, les usines anglaises étant dans l'impossibilité absolue de livrer les commandes en temps voulu. Or, les machines américaines se sont trouvées revenir sensiblement meilleur marché que les machines anglaises. En outre, quand on fut habitué à leur fonctionnement et à leur genre de chauffage, on reconnut qu'elles rendaient de bien plus grands services. Aussi, depuis, on les commanda toujours de préférence aux machines anglaises, comme moins coûteuses et meilleures. Il faut donc absolument que les maisons anglaises, pour regagner le terrain perdu, arrivent à remédier à cette double infériorité du prix et de la qualité. Bien plus, il est certains travaux qu'aucune maison anglaise ne se déclare en état d'entreprendre. Le fait est arrivé notamment pour le viaduc de Gohtieh en Birmanie. Il a fallu s'adresser aux ateliers Baldwin, de Philadelphie, aucune usine anglaise ne pouvant se charger du travail.

Tout cela provient assurément d'une plus grande concentration de capitaux aux États-Unis, mais prouve aussi d'un regrettable défaut d'énergie et d'initiative de la part des Anglais. On n'a pas oublié, par exemple, qu'une maison anglaise a refusé d'entreprendre la construction du pont de l'Atbara, alléguant qu'elle avait suffisamment de commandes. Les Américains auraient, s'il l'eût fallu, construit une nouvelle usine plutôt que de laisser

échapper la commande. En somme, la situation est grave pour l'industrie britannique. Il n'est que temps pour les industriels anglais d'aviser et de faire appel à toute leur énergie.

Allemagne. — *Les officiers français à Berlin.* — Le 29 mai a eu lieu au Tempelhof la revue de la 2e brigade d'infanterie de la garde, que l'Empereur a l'habitude de passer chaque année à cette date. Comme tous les ans, la revue avait été précédée de manœuvres, mais cette fois deux officiers français, le général Bonnal et le lieutenant-colonel Gallet, avaient été délégués officiellement pour assister à ces manœuvres. Ils furent, durant leur mission, l'objet des attentions particulières de l'Empereur. Le jour de la revue notamment, Guillaume II, ayant offert un déjeuner à ses officiers, y convia le général Bonnal et le lieutenant-colonel Gallet et, dans le toast qu'il prononça à la fin du repas, fit allusion à leur présence de façon très flatteuse.

Après avoir rappelé les nouvelles parvenues de Chine qui rendaient possible le retrait des troupes, l'Empereur déclara qu'il avait reçu à cette occasion de nombreuses félicitations de toutes les puissances et du tsar en particulier. Puis il ajouta : « La 2e brigade reçoit un nouvel honneur en ce jour par la présence au milieu de troupes allemandes — pour la première fois, depuis bien longtemps — de deux braves officiers français. En Chine aussi, pour la première fois, des soldats français et allemands ont combattu côte à côte pour la civilisation contre un ennemi commun, dans une confiante et loyale fraternité d'armes. Je salue ce fait avec grande satisfaction, et je bois à la santé des deux braves officiers et de leur glorieuse armée. »

« Il nous sera permis, écrivait à ce propos la *Gazette de Voss*, d'opposer quelque scepticisme à l'emballement de ceux qui voient dans cet échange de politesses le commencement d'une ère nouvelle dans les rapports entre l'Allemagne et la France. » Évidemment, il ne faut pas exagérer l'importance des manifestations de ce genre. Elles sont néanmoins de nature à satisfaire ceux qui souhaitent l'accord des puissances de l'Europe continentale sur le terrain extra-européen.

Espagne. — *Les élections sénatoriales.* — L'élection de la Chambre des députés a été complétée le 2 juin par celle du Sénat, ou plus exactement de la partie de cette assemblée soumise à la réélection. Le Sénat espagnol se compose, en effet, de deux parties bien distinctes, 180 membres de droit et à vie, comprenant les princes du sang, les grands d'Espagne ayant un revenu déterminé, certains hauts fonctionnaires et les sénateurs nommés par la Couronne, puis 180 membres élus et renouvelés par moitié tous les cinq ans. Lorque les Cortès sont dissoutes, c'est naturellement cette seconde fraction du Sénat qui est seule renouvelée par l'élection. D'une manière générale, les choses se passent pour le Sénat comme pour la

Chambre : c'est le gouvernement qui dirige les élections à sa guise.

Les résultats du 2 juin, escomptés d'avance, ont été les suivants : libéraux 117; conservateurs 56; conservateurs dissidents 7; libéraux dissidents 4; républicains 2; partisan de M. Romero Robledo 1; indépendant 1; archevêques et évêques 9.

Le *Correo*, organe ministériel, parlant des résultats de ces élections sénatoriales, dit : « Les ministériels ayant une faible représentation parmi les sénateurs à vie, le gouvernement n'aura pas une grande majorité au Sénat. Cependant, si la discipline subsiste, il aura assez de voix pour faire face à toutes les difficultés. »

France. — *Le budget des colonies pour* 1902. — Le projet de budget des colonies pour l'exercice 1902 s'élève à la somme de 120.598.455 fr. et présente, par rapport au budget voté de l'exercice 1901, dont le montant est de 111.866.511 francs, une augmentation de 8.731.944 fr.

Cette augmentation provient, pour la plus grande partie : 1° d'un relèvement de crédit de 4 millions de francs nécessité par l'application du programme de défense des colonies, approuvé par la loi du 20 juillet 1900; 2° du transport du budget de la guerre au budget des colonies d'un crédit de 3.343.000 francs destiné à acquitter les dépenses afférentes aux troupes métropolitaines stationnées aux colonies, etc.

Parmi les réductions de crédits, il y a lieu de signaler une économie de 178.500 francs réalisée sur le montant total des subventions allouées aux budgets locaux des colonies, par application de l'art. 33 de la loi de finances du 13 avril 1900.

La Commission du budget de la Chambre a nommé rapporteur des Affaires étrangères, M. Dubief; rapporteur des Colonies, M. Bienvenu-Martin; rapporteur de l'Algérie, M. Le Moigne, et rapporteur des Protectorats, M. Berthelot.

La Commission des finances du Sénat a nommé rapporteur des Affaires étrangères M. Édouard Millaud; rapporteur des Colonies, M. Charles Dupuy; rapporteur des Protectorats, M. Leydet.

La question de M. d'Estournelles sur les affaires de Chine. — A la séance de la Chambre du 3 juin, M. d'Estournelles ayant demandé au ministre des affaires étrangères de préciser l'état de la situation en Chine, M. Delcassé répondit que les négociations sont en bonne voie et sur le point d'aboutir définitivement à l'entière satisfaction des puissances. Il annonça en même temps la prochaine publication d'un Livre Jaune qui, dit-il, montrera qu'en ce qui la concerne, la France, tout en travaillant activement à maintenir et à fortifier l'accord des puissances, n'a pas un seul instant, ni sur un seul point quelconque de la Chine, négligé un seul des intérêts multiples qu'elle y possède ou qu'elle y représente.

Parlant enfin des intérêts particuliers de la France dans la question chinoise, M. Delcassé a fait la déclaration suivante, qui a été très applaudie :

Le fait que, de même que la Russie, quoique sur une beaucoup moins grande étendue, nous avons avec la Chine une frontière commune de près de 2.000 kilomètres, dicte à la France une politique particulière. Cette politique doit s'inspirer d'un bon vouloir sincère et d'une confiance vigilante qui ne veulent pas être trompés. De ce bon vouloir et de cette vigilance nous venons de donner un exemple éclatant au Yunnan où, si nous avons exigé du gouvernement chinois des excuses formelles et l'expression très nette de ses regrets pour les faits du mois de juin dernier, avec les réparations matérielles qu'ils comportent, nous avons consenti à ne pas imposer pour nos agents la garde armée que ces faits justifiaient.

Nous voulons croire que la Chine saura reconnaître notre modération en observant au Yunnan comme dans les autres provinces la convention qu'elle a signée, en n'apportant point d'obstacles à l'établissement du chemin de fer qu'elle nous y a concédé, en y facilitant à nos agents l'accomplissement de leur mission tout amicale et pacifique, en assurant enfin, au besoin, à nos nationaux une protection efficace.

Italie. — *La naissance de la princesse Yolande.* — La naissance de la princesse Yolande-Marguerite de Savoie, le 1er juin, a provoqué dans toute l'Italie de grandes manifestations de joie et de loyalisme. C'est la première fois en effet qu'un rejeton de la maison de Savoie naît à Rome et les unitaires attachent une grande importance à ce fait. La petite princesse a eu pour parrain le syndic de Rome, don Prospero Colonna.

Turquie. — *L'Union française.* — Un de nos correspondants nous écrit de Constantinople :

« Hier, 2 juin, avait lieu, sous la présidence de notre ambassadeur M. Constans, l'assemblée générale des membres de l'*Union française*. Je ne m'arrêterais pas à mentionner un fait qui se renouvelle chaque année, si cette réunion n'avait eu cette fois un caractère tout spécial. Le président avait à informer officiellement les membres de l'Union que celle-ci est désormais reconnue d'utilité publique par le gouvernement français. C'est là un fait d'une importance capitale pour notre colonie et qui lui donnera encore plus de cohésion. La consécration officielle de l'Union française achève de faire le noyau solide autour duquel se grouperont de plus en plus tous les éléments dont se compose la colonie française de Constantinople. Et, en ce moment surtout, les Français de Constantinople ont besoin d'être plus unis et plus soutenus que jamais, car l'influence allemande ne cesse de grandir à la cour du Sultan. La concession du monopole des allumettes à un syndicat allemand, pour ne citer que le fait le plus récent, est une preuve entre cent autres de la faveur dont jouit au

Palais tout ce qui vient de Berlin. La France aura fort à faire pour maintenir ici sa situation. »

II. — AFRIQUE.

Maroc. — Une dépêche de l'*Agence Havas* a annoncé que les dernières et graves difficultés qui s'étaient élevées entre le gouvernement chérifien et la France sont complètement réglées. On assure que le Maroc donne satisfaction à la France sur tous les points, aussi bien en ce qui concerne l'affaire Pouzet (meurtre d'un Français sur la côte du Rif par le caïd des Kebdana) qu'en ce qui regarde « les affaires algériennes en souffrance », c'est-à-dire vraisemblablement l'attitude intolérable du Maghzen dans les affaires du Touat. Un ministre du Sultan, chargé d'assurer l'exécution des conditions acceptées par le Maroc, est parti pour Tanger. Une ambassade extraordinaire, conduite également par un ministre, doit être envoyée à Paris.

« Ainsi, dit la *Politique coloniale*, la mission de M. Revoil à Tanger s'achève par un succès ; c'est de bon augure pour celle, beaucoup plus vaste et plus complexe, sinon plus épineuse, dont il va se charger à Alger. »

Les *Nouvelles de Hambourg* signalent les inconvénients qu'il y aurait pour l'Allemagne à faire le jeu de l'Angleterre au Maroc :

L'Allemagne n'a aucune raison de susciter des difficultés à la France au Maroc. La politique du prince de Bismarck a toujours visé à coopérer dans toute la mesure du possible avec la France en Afrique, et, de fait, nous nous sommes toujours bien entendus avec la France sur le continent noir. Nous ne voyons pas pour quelle raison nous voudrions modifier cette ligne de conduite.

Un de nos collaborateurs reviendra d'ailleurs prochainement, avec plus de détails, sur les questions marocaines.

Algérie. — *Les Délégations financières.* — L'ouverture de la session des délégations financières a eu lieu le 3 juin, au Palais d'Hiver. M. Warnier, secrétaire général du gouvernement, a donné lecture, au début de la séance, d'une lettre de M. Jonnart. Le gouvernement, en effet, ayant fait connaître à M. Jonnart que la nomination officielle de M. Revoil ne pourrait avoir lieu que dans quelque temps et l'ayant prié de garder jusque-là la direction de l'administration algérienne, l'honorable député du Pas-de-Calais a tenu à préciser par un rapide exposé l'œuvre administrative, financière et économique dont les Délégations vont avoir à s'occuper. Dans cette lettre, M. Jonnart insiste surtout sur la portée de la réforme administrative réalisée par lui.

En concentrant dans les mêmes mains, dit-il, toutes les affaires intéressant nos sujets musulmans antérieurement disséminées entre des services n'ayant guère de point de contact, j'ai voulu assurer une surveillance plus active des territoires indigènes, en même temps qu'une gestion plus étroite de leurs intérêts. Les secrétaires généraux chargés dans les préfectures des affaires arabes seront en mesure de suivre, en quelque sorte au jour le jour, les manifestations de la vie locale dans les douars et d'en pénétrer le sens. C'est une erreur de mêler et de confondre l'administration des Européens et celle des indigènes, d'appliquer en bloc à ces derniers des institutions et des règlements qui conviennent aux pays de civilisation plus avancée et de mentalité bien différente. C'est pourquoi j'ai pu déclarer que la réforme administrative devra être complétée par des modifications profondes à l'organisation communale telle qu'elle a été comprise depuis l'extension du territoire civil. Ces modifications ne sauraient, du reste, en aucune façon porter atteinte aux franchises municipales dont les colons sont justement jaloux, ni à l'équilibre des budgets communaux.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que, dans son ensemble, l'œuvre de réorganisation administrative que j'ai réalisée, non seulement n'a occasionné aucune dépense supplémentaire, mais assure au contraire au budget des économies appréciables.

La lecture de cette lettre a soulevé de nombreux applaudissements. Les Délégations ont ensuite nommé leurs bureaux et se sont mises à l'œuvre aussitôt.

— *Les incidents de Margueritte.* — A propos des incidents de Margueritte, de leurs causes et de leur signification, l'*Écho d'Oran* a publié une longue lettre d'un ancien chef de bureau arabe, M. E. Graulle, commandant en retraite à Tlemcen.

M. E. Graulle parle du *malaise* qu'on signale chez les indigènes et il déclare que ce malaise provient non pas des colons, mais de l'obligation où sont les fonctionnaires algériens d'appliquer aux indigènes d'une façon stricte des lois ou des règlements qui n'ont pas été faits pour eux, qui les gênent dans leurs habitudes, dans leur genre de vie, si différents des nôtres et qui, parfois même, sont contraires à leurs intérêts.

On fait remplir à l'administrateur, écrit M. E. Graulle, un rôle absolument contraire à celui qu'avait le chef du bureau arabe. Au lieu de défendre ses administrés contre une mesure administrative dont l'application stricte constituera un véritable abus, il sera obligé de la leur imposer de force. En d'autres termes, l'administrateur ne peut intervenir que pour punir ses administrés et jamais pour les défendre, de sorte que son rôle est plutôt nuisible qu'utile aux indigènes.

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause du malaise, de l'irritation qui existent chez les Arabes du territoire civil. Les colons n'y sont pour rien et les administrateurs non plus. Les véritables coupables, ce sont nos lois et, surtout, les chinoiseries de nos règlements administratifs. En les imposant à l'indigène, nous avons commis la même absurdité que si nous

l'obligions à adopter notre costume, à quitter par exemple son burnous, où il est très à l'aise, pour endosser notre habit à queue de morue, dans lequel il étoufferait. Or, l'Arabe a une très grande vitalité; il n'aime pas qu'on l'étouffe et, quand la souffrance est trop forte, il fait comme le cheval, il rue dans les brancards.

Il y a de sérieuses réformes à faire en Algérie. La plus urgente ce serait de donner aux administrateurs les pouvoirs qu'avaient les chefs de bureaux arabes. Notez que ces fonctionnaires sont chargés de maintenir l'ordre sur leur territoire; et comment voulez-vous qu'ils le fassent si, contre leur volonté, un service quelconque vient, règlement en main, tracasser leurs tribus et les bouleverser au point de les pousser à la révolte! Du reste, c'est l'administrateur qui représente l'autorité aux yeux des indigènes, et, comme il a le droit de les punir, il devrait avoir également celui de les défendre, car l'une de ces prérogatives ne va pas sans l'autre.

Sénégal. — A la suite d'une demande du médecin inspecteur des colonies Groll, chef de la mission sanitaire envoyée naguère au Sénégal, le capitaine d'artillerie coloniale Rambaud, de l'état-major des troupes, vient d'être chargé d'une mission topographique, dans le but de relever la région avoisinant les villes de Dakar et de Rufisque. Cette mission se rattache à l'établissement d'un projet complet d'assainissement pour le Sénégal.

Dahomey. — Les restes mortels du capitaine Casemajou, assassiné à Zinder en 1898, ont été embarqués sur le Thibet, qui a quitté Kotonou le 20 mai et est arrivé à Marseille le 10 juin.

Madagascar. — *Mission de M. Alluaud.* — M. Alluaud, naturaliste, attaché au Muséum d'histoire naturelle, vient d'achever la mission scientifique dont l'avait chargé le ministre des Colonies. Cette mission aura duré à peu près une année. Parti de Hanoï au mois de juin dernier, M. Alluaud a débarqué le 5 août à Fort-Dauphin et a poursuivi depuis cette époque, dans la région sud-est de l'île, les recherches paléontologiques et zoologiques qui formaient l'objet de sa mission. Il a recueilli de très nombreuses collections, qu'il a successivement expédiées au Muséum, au fur et à mesure de leur formation.

Mer Rouge. — *Les îles Farsan et l'Allemagne.* — On sait que, depuis longtemps, le gouvernement allemand tente d'établir une station de charbon dans la mer Rouge. Pour arriver à ses fins, il a essayé, à diverses reprises, d'obtenir du gouvernement turc la cession totale des îles Farsan, situées sur la côte de l'Yémen. La Porte a jusqu'ici refusé avec persistance. Il paraît cependant que dans l'une au moins de ces îles, l'île de Kouma, des Allemands travaillent, en ce moment, avec la permission des autorités turques, à faire élever des constructions diverses. Le gouvernement allemand nie, il est vrai,

que les îles Farsan lui aient été cédées; mais il admet qu'un dépôt de charbon allemand vient d'y être établi pour les transports destinés à la Chine.

Transvaal. — La situation des Anglais dans l'Afrique du Sud ne paraît pas en voie d'amélioration. Leurs troupes viennent d'éprouver coup sur coup des échecs sensibles et significatifs. Le plus important est celui de Vlakfontein. Le 30 mai, la colonne du général Dixon, forte de 1.400 hommes, fut surprise à Vlakfontein, à quelques milles de Krügersdorp, par un détachement boer et cruellement décimée. 186 Anglais furent tués, blessés ou pris. Or, d'après les dépêches de lord Kitchener lui-même, les Boers n'étaient en cette affaire que 1.200, c'est-à-dire inférieurs en nombre à leurs adversaires. Cela ne prouve pas en faveur des combattants anglais. Cela prouve aussi que le pays est loin d'être soumis, puisque les chefs boers peuvent encore nourrir des commandos de 1.200 hommes, les faire manœuvrer et les faire circuler sans obstacle.

Ajoutons qu'un rapport officiel du *War Office* annonce que 25 officiers et 709 hommes ont été tués durant le mois de mai. Le total des décès depuis le début de la campagne est de près de 16.000. On voit combien lourdement cette guerre pèse sur l'Angleterre. Quand et comment tout cela finira-t-il? Il est toujours impossible de le prévoir. Plusieurs journaux anglais ont publié une dépêche de Durban, en date du 7 juin, signalant le bruit que lord Kitchener aurait reçu du commandant Botha une demande d'entrevue. Mme Botha étant arrivée le 8 juin à Southampton, se dirigeant sur la Hollande, les bruits de négociations vont certainement se multiplier dans la presse anglaise. Il faudra ne les accueillir qu'avec la plus grande réserve, car il ne semble pas que les Boers consentent aujourd'hui plus qu'hier à renoncer à la lutte héroïque qu'ils poursuivent.

III. — ASIE.

Chine. — La plupart des puissances européennes et autres, qui ont entrepris de rétablir l'ordre en Chine, annoncent officiellement qu'elles vont rapatrier la plus grande partie de leurs troupes. L'empereur d'Allemagne a rappelé le maréchal de Waldersee, qui s'est rembarqué pour l'Europe. L'évacuation du Tchili a commencé. Que faut-il penser de cette décision des puissances ? M. Robert de Caix, dans les *Débats*, l'approuve pleinement :

L'occupation, dit-il, n'a pas atteint son but, si même elle en a jamais eu un bien défini dans l'esprit des divers gouvernements qui y ont contribué. L'action commune n'avait qu'un objet évident, la délivrance des légations. Une fois qu'il était atteint, on pouvait se retirer, comme le proposait la Russie, ou bien on pouvait rester à la fois pour protéger matériellement

les diverses entreprises des nationaux étrangers dans la province et obtenir plus facilement les concessions nécessaires du gouvernement chinois. Il semble qu'on se soit légèrement trompé sur ce point. L'incertitude des alliés, devenue très vite évidente, devait rendre l'extrême agitation physique de leurs troupes dans le Tchili beaucoup moins impressionnante pour le gouvernement céleste, d'autant que ce dernier s'était réfugié à Si-Ngan-Fou. Il ne fallait pas aux Chinois une perspicacité inusitée pour prévoir que des gens si irrésolus, si peu d'accord entre eux, bien que très remuants, finiraient par s'en aller. En réalité, les puissances s'étaient engagées beaucoup plus par émulation, pour ne pas faire moins que le voisin, que dans le but de donner les moyens matériels nécessaires à une politique déterminée d'avance, consciente d'elle-même. C'est la volonté de l'Allemagne de faire grand, de montrer son fameux « gantelet de fer », qui a entraîné les autres puissances à une action militaire qui n'était pas mesurée de manière à seconder leur action diplomatique. Il est clair qu'on ne saurait se plaindre de voir cesser une action de cette nature, surtout maintenant que son inutilité est devenue apparente. Elle a même eu un tort plus grave que l'inutilité : dans plus d'un cas, des expéditions contre des « Boxeurs » hypothétiques ont encore enlaidi les sentiments de la population chinoise contre les « barbares étrangers ».

Certes, l'occupation étrangère a rendu un service. Elle a permis de protéger ce qui restait des missions et des voies ferrées et de réparer les dégâts que les unes et les autres ont eu à subir. Mais si cette protection avait dû devenir définitive, les intentions des alliés auraient été de beaucoup dépassées. Au lieu de mesures provisoires, il aurait fallu envisager une sorte de *condominium* durable. Les Chinois seuls, par de nouveaux méfaits, pourraient obliger les puissances à songer à une si dangereuse extrémité... Le mieux, pour les alliés, est de ne songer pour l'instant qu'à rendre le Tchili à l'administration chinoise, sagement, graduellement, de manière à laisser derrière eux un pays aussi sûr et aussi tranquille qu'il est possible après des troubles que les étrangers ont parfois augmentés. Telle est la solution qu'il leur faut rechercher ; elle répond à leur devoir immédiat et elle est le seul moyen qu'aient les puissances de contribuer à faire revenir la cour à Pékin.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Pays-Bas. — *Le desséchement du Zuiderzée.* — Le Ministère des Pays-Bas vient de déposer un projet de loi sur le dessèchement du Zuiderzée.

Il ne s'agit plus de dessécher complètement ce golfe, de conquérir une douzième province, comme le projet en avait été formulé jadis, ce qui eût entraîné une dépense d'au moins 250 millions de florins.

Il s'agit avant tout de transformer le Zuiderzée en un lac d'eau douce, ce qui sera obtenu par la construction d'une digue partant de la côte nord-est de la province de Hollande-Nord, se dirigeant à la côte de la Frise, en un point nommé Piaam, situé entre les villes de Makkum et de Workum.

Du lac ainsi constitué, on ne desséchera que deux parties : l'une au nord-ouest, limitée par la digue qui sera construite à travers l'Amsteldiep, l'île Wieringen, et une digue circulaire à construire entre cette île et Medemblik dans la Hollande-Nord ; la seconde au sud-ouest, limitée par la côte de la Hollande-Nord et une digue circulaire à construire entre Blokkershoek, l'île Marken et la rive septentrionale du Monnikendamer Gat.

Les avantages de l'entreprise sont multiples. La longueur des côtes du Zuiderzée qu'il faut protéger contre les envahissements de la mer sera réduite de 320 à 40 kilomètres, cette dernière étendue représentant la longueur de la digue de fermeture, y compris l'île de Wieringen. Il en résultera une économie très considérable, économie en ce qui concerne l'entretien des côtes et économie des dommages importants que causent périodiquement les vagues débordantes du Zuiderzée.

Le golfe, comme nous l'avons dit, sera transformé en un lac qui, grâce à l'apport des fleuves et notamment de l'Yssel, la branche importante du Rhin qui se déverse près de Kampen, deviendra rapidement un lac d'eau douce et fournira d'eau potable la province limitrophe de Frise, qui a tant à souffrir en été du manque d'eau douce et s'est déjà vue obligée d'aller s'en approvisionner en Angleterre.

Les provinces limitrophes du lac feront l'économie des travaux de canalisation et de desséchement, qui actuellement leur coûtent gros. Les variations de niveau à l'intérieur de ce lac seront insignifiantes.

Une voie ferrée sera établie sur la digue de fermeture et abrégera considérablement les voyages entre la Hollande-Nord et la Frise : la réduction sera, par exemple, de 50 kilomètres entre Amsterdam et

Leeuwarden. Enfin, 46.520 hectares de terre très fertiles pourront être livrés à l'agriculture.

Le coût de l'entreprise est évalué à 95 millions de florins : 40.800.000 pour la construction de la digue de fermeture, 17.000.000 pour les travaux qui devront être exécutés dans l'intérêt de la défense nationale, pour l'amélioration du régime des eaux et pour indemniser les pêcheurs dont on va supprimer l'industrie; enfin 35.500.000 pour la transformation en polders des 46.520 hectares conquis sur la mer. Les travaux dureront dix-huit ans.

France. — *Le port de Gênes. Comparaison avec le port de Marseille.* — Un article du *Moniteur Officiel du Commerce* [1] donne les chiffres ci-après au sujet du mouvement commercial comparé des ports de Gênes et de Marseille pendant l'année 1900.

Cet article, paru sous la signature de M. de Clercq, consul général de France, présente, il n'est pas besoin de le dire, toutes les garanties d'exactitude.

L'auteur étudie tout d'abord le mouvement général du port de Gênes pendant l'année 1900. Il a été de 13.602 bâtiments jaugeant 9.728.045 tonneaux.

Ces chiffres se décomposent ainsi :

	Entrées	6.810	bâtiments jaugeant	4.830.386	tonneaux
	Sorties	6.792	— —	4.897.659	—
Ils comprennent :					
Voiliers :	Entrées	3.170	— —	327.854	—
	Sorties	3.140	— —	327.718	—
Vapeurs :	Entrées	3.640	— —	4.499.832	—
	Sorties	3.652	— —	4.569.941	—

La voile représente donc, dans le trafic total, par rapport à la vapeur, 46,3 % du nombre des bâtiments et 6,7 % du tonnage.

On peut encore subdiviser ces chiffres comme suit :

Navigation de côte et d'escale	3.624	bâtiments jaugeant	713.314	tonneaux
Navigation internationale	3.186	— —	4.117.072	--

Dans l'ensemble du mouvement maritime, entrées et sorties réunies, la navigation de cabotage et d'escale couvre donc 56,5 % du nombre des navires et 18,5 % du tonnage, la navigation internationale 43,5 % du nombre des navires et 81,5 % du tonnage.

Ces chiffres une fois établis, l'auteur aborde l'examen des chiffres d'entrée, de sortie, de tonnage, etc., des différents pays dans le port de Gênes.

Des tableaux très complets qu'il fournit, il résulte que le pavillon national occupe sans conteste, tant à l'entrée qu'à la sortie, dans

[1] *Monit. offic. du Commerce*, 9 mai 1901.

les opérations d'escale et de cabotage comme dans celles de la navigation internationale, le premier rang.

Dans le classement des pavillons étrangers, la France ne vient qu'au quatrième rang en ce qui concerne le nombre des navires ayant fréquenté le port de Gênes; en ce qui concerne le tonnage, la France ne vient plus qu'au septième rang.

Entre les années 1899 et 1900, on constate que, sur une augmentation totale de 632 navires ayant fréquenté le port de Gênes, il faut compter 589 navires pour l'Italie et 101 pour la France.

Ce n'est qu'après avoir étudié les chiffres généraux du commerce maritime génois que l'auteur aborde la comparaison entre Gênes et Marseille.

Il établit d'abord, par un intéressant tableau, que l'année 1900 a été mauvaise pour le port de Marseille. Elle accuse en effet, sur l'année 1899, une diminution de 745 bâtiments, de 294.484 tonneaux de jauge et de 97.603 tonnes de marchandises, perte correspondant à 2,33 % du tonnage de jauge total de 1899.

Néanmoins, si l'on compare les chiffres du mouvement des ports de Gênes et de Marseille en 1900, la comparaison reste à l'avantage de Marseille.

Étant donnés les chiffres du mouvement général du port de Gênes que nous avons fournis plus haut, voici comment s'établit la comparaison :

VILLES	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE	TONNES DE MARCHANDISES EMBARQUÉES OU DÉBARQUÉES
Marseille.....	17.074	12.296.254	6.355.816
Gênes.....	13.602	9.728.045	5.203.201
Différence au profit de Marseille.....	+ 3.472	+ 2.568.209	+ 1.152.615

M. de Clercq ajoute : « Il n'y a pas péril immédiat, mais la concurrence de Gênes devient chaque jour plus active et plus menaçante. En 1899, l'écart au profit de Marseille était de 4.849 bâtiments et de 3.540.851 tonneaux. La différence a donc diminué au profit du port de Gênes. De plus, si nous avons encore l'avantage au point de vue du nombre de tonnes de marchandises embarquées ou débarquées, il n'en faut pas moins remarquer que ce tonnage, qui va en diminuant à Marseille, va en augmentant à Gênes. En 1899, le trafic utile

augmentait à Gênes, tandis que le mouvement de Marseille ne progressait qu'avec lenteur; en 1900, le trafic de Marseille subit un recul, tandis que celui de Gênes est en progrès constant. »

Si l'on ajoute que le désaccord entre le capital et le travail n'a pas encore atteint à Gênes le degré d'acuité qu'on a déploré à Marseille, que le gouvernement italien va ratifier les projets de nouveaux raccordements ferrés qui lui sont soumis, que les tarifs de Gênes sont sensiblement inférieurs à ceux de Marseille, on ne peut qu'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les moyens de remédier à l'état de choses actuel. Ces moyens sont principalement, suivant M. de Clercq : 1° mesures pour éviter le retour de grèves semblables à la dernière grève de Marseille; 2° réalisation rapide des projets concernant le canal de Marseille au Rhône et l'établissement de zones ou points francs.

« Nous ne pouvons, conclut M. de Clercq, rester l'arme au bras, car l'immobilité équivaudrait à un recul : il faut aviser d'urgence. C'est d'un intérêt national qu'il s'agit; tout retard injustifié en ce qui concerne les décisions à prendre augmente le péril de la situation et peut constituer une faute irréparable. »

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La mission du Yunnan.* — Une mission spéciale a été chargée de commencer les travaux de construction de la voie ferrée qui doit prochainement relier Laokaï à Yunnan-sen, et continuer par conséquent, au cœur de la Chine, la ligne d'Haïphong à Laokaï. On sait [1] l'importance économique de ce chemin de fer, qui sera achevé dans quatre ans au plus et qui doit drainer le Yunnan dans la direction du Tonkin. Grâce à cette voie, nous pourrons enfin profiter des avantages commerciaux qui nous ont été concédés par le traité de 1896 et dont l'application a été retardée jusqu'ici faute de moyens pratiques de communication. Elle nous permettra ensuite d'atteindre les bords du fleuve Bleu avant les Anglais, qui depuis longtemps s'efforcent, par la voie ferrée qui traverse la Birmanie, de mettre la main sur le commerce du Yunnan. Il est hors de doute que Yunnan-sen ne sera pas le point terminus de ce chemin de fer indo-chinois. De là, par une nécessité qui s'impose, la ligne sera prolongée sur Hankéou, et de Hankéou à Péking. Un jour viendra peut-être où ce véritable Transchinois se soudera au chemin de fer russe de la Mandchourie. Si ce vaste projet, qui n'a rien d'utopique, se réalisait un jour, les entreprises de l'Angleterre sur le commerce du Yang-tsé

[1] V. Maurice Zimmermann, *La pénétration de la Chine méridionale* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 15 février et du 1er mars 1901).

et sur les mines du Yunnan seraient pour toujours annihilées. En somme, il faut que toutes les communications du Yunnan et du Setchouen avec l'océan Pacifique s'établissent par l'intermédiaire du Tonkin.

INFORMATIONS DIVERSES

Création d'un Institut de Médecine coloniale à Paris. — Il y a deux ans, l'Angleterre créait, à Londres et à Liverpool, deux Écoles de médecine tropicale dont le succès a été considérable. L'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les États-Unis ont également institué des enseignements coloniaux.

Chez nous, un organe aussi essentiel faisait jusqu'à présent défaut. Sans doute, à Bordeaux, M. le Dr Le Dantec, médecin principal de la marine, fait bien un cours de pathologie exotique à la Faculté de médecine; mais les élèves de l'école de Bordeaux sont seuls tenus d'y assister et les étudiants civils ne prennent qu'en petit nombre le chemin de ce cours, fait pourtant avec une incontestable compétence.

L'Institut de Médecine coloniale qui sera créé à Paris, et que patronne l'Union coloniale française, aura une tout autre portée. L'on ne peut sans doute dès maintenant constituer une œuvre définitive, mais on procèdera par créations successives suivant les ressources disponibles.

L'Institut de Médecine coloniale sera en principe fermé aux étudiants. Il n'acceptera que des élèves déjà pourvus de leur diplôme de docteur. Ces élèves ne feront pas défaut : médecins civils désireux d'aller exercer aux colonies, médecins sanitaires maritimes, agents de la santé dans les ports, médecins militaires désignés pour les pays chauds, médecins coloniaux indigènes, formeront la clientèle du nouvel Institut de Médecine coloniale, et il n'est pas douteux que de nombreux médecins étrangers, égyptiens ou mexicains, colombiens ou brésiliens, reprendront la route de Paris, comme jadis ils prirent celle de la vieille Faculté de Montpellier — qu'ils quittaient un peu, depuis quelques années, pour celle de Berlin.

Pour faire aboutir ce projet, l'Union coloniale a pris l'initiative d'une souscription publique, laquelle atteint déjà le chiffre de 225.000 francs.

Voici en quels termes l'ouverture de cette souscription vraiment nationale, et que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, est annoncée par ses promoteurs :

La France a, depuis vingt ans, conquis un domaine colonial considérable. Quelques-unes des maladies qui sévissent sur ces territoires, dont les climats sont si divers, n'existent pas en Europe. Par suite, les modes de leur transmission et de leur traitement sont mal connus des médecins appelés à les traiter.

La responsabilité de la France est moralement engagée vis-à-vis des populations qu'elle a placées sous son autorité et vis-à-vis des Français qui s'expatrient pour mettre en valeur ces régions nouvelles. La prospérité de leurs entreprises est intimement liée à la préservation de leur santé et de celle des indigènes. Enfin, les colons, à leur retour, rapportent en France les germes de maladies tropicales, dont les noms figurent à peine dans nos traités de médecine.

Les savants français, Pasteur, Calmette, Yersin, etc., ont spécifié les germes d'un grand nombre de ces maladies d'origine microbienne; Laveran a déterminé l'agent des maladies paludéennes.

Ce sont les peuples étrangers qui ont bénéficié de ces découvertes. Grâce au concours des Compagnies coloniales et de navigation, grâce à celui de généreux donateurs, la Grande-Bretagne a fondé à Londres et à Liverpool deux Écoles de médecine tropicale. Elles sont prospères et recrutent leurs élèves parmi les étudiants du monde entier; elles font même appel à ceux de la Faculté de Paris.

L'Allemagne a organisé, à Hambourg et à l'Office Impérial de Berlin, un enseignement spécial pour les médecins qui se destinent à exercer dans les colonies.

La Faculté de Médecine de Paris considère qu'il est de son devoir de créer cet enseignement. Par la valeur de ses maîtres, par le nombre de ses élèves, elle peut lui donner le développement nécessaire.

Il appartient à ceux que préoccupe la prospérité de nos colonies, si intimement liée à la santé de leurs habitants, de réunir les ressources nécessaires pour lui permettre de mener à bien cette œuvre d'intérêt national.

L'appel est signé de MM. Berthelot, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; P. Brouardel, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de médecine de Paris; O. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Université de Paris; Edmond Perrier, directeur du Muséum d'histoire naturelle; E. Roux, de l'Institut Pasteur.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Colonisation de l'île Bourbon et fondation du quartier Saint-Pierre, par Jules HERMANN. Paris, Charles Delagrave, s. d., in-12, 408 p.

C'est entre les années 1883 et 1888 que M. Jules Hermann a publié à la Réunion, soit dans le *Courrier de Saint-Pierre*, soit dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts*, son très intéressant travail sur la *Colonisation de l'île Bourbon*. Rédigé à l'aide des documents d'archives conservés dans la colonie, et souvent sous la dictée des textes, pour ainsi dire, le travail de M. Hermann est neuf sur beaucoup de points; il jette véritablement un jour nouveau sur les débuts de la colonisation française à l'antique Mascareigne; il met nettement en relief le rôle du chevalier Habert de Vauboulon et surtout celui d'Antoine Desforges-Boucher, pour lequel M. Hermann professe une très légitime admiration. « Son œuvre, dit-il fort justement (p. 294), est considérable : il a fait d'une île sans importance, sans population, sans culture, un noyau de civilisation pour la France dans la mer des Indes, fondé sur des bases inébranlables la colonisation de Bourbon, et lancé dans la voie du succès celle de l'Ile de France et de Rodrigue. »

A la mort de ce remarquable administrateur (30 novembre 1725), l'œuvre de la colonisation primordiale de Bourbon est achevée, puisque Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne sont occupés, et c'est pourquoi M. Hermann ne poursuit pas plus loin son travail sur les débuts de l'histoire de sa patrie. Il reste cependant encore à développer et à exploiter certaines parties de l'île; comment la chose s'est effectuée dans la partie de Bourbon dite *Sous-le-Vent*, comment a été fondé le quartier Saint-Pierre, c'est ce que M. Hermann raconte dans une seconde étude, qui est en quelque sorte jusqu'en l'année 1740 une suite de son travail sur la *Colonisation de l'île Bourbon*. C'est à l'aide des mêmes sources qu'a été écrit ce curieux chapitre d'histoire, non moins neuf et non moins précis que le premier, et bien digne de lui faire suite dans un même volume.

Quelque intéressant et nouveau que soit le livre de M. Hermann, il n'est pas impossible de le critiquer sur plus d'un point, de le rectifier sur plus d'un détail; nous ne le ferons pas à cette place, nous réservant d'y revenir ailleurs, et préférant remercier chaudement l'auteur du sérieux service qu'en publiant son volume il a rendu aux historiens de la colonisation française.

Henri FROIDEVAUX.

Dix mois de campagne chez les Boers, par un ancien lieutenant du colonel de VILLEBOIS-MAREUIL. Paris, Calmann-Lévy, in-18, 265 p.

Ce livre de souvenirs nous donne des renseignements très curieux sur ces extraordinaires combattants que sont les Boers, sur leur caractère, leurs habitudes, leur façon de comprendre la guerre et de la faire. L'auteur, qui a vécu dix mois de la rude vie des commandos et a pris part à plus d'un engagement important, raconte ce qu'il a vu, et cela fait un récit des plus attachants. On pourrait cependant lui reprocher de manquer

parfois un peu d'indulgence pour ses anciens compagnons d'armes. Nul doute que les critiques qu'il adresse aux Burghers pour leur imprévoyance, leur défaut d'organisation, leur manque de cohésion et d'entente ne soient parfaitement justifiées par les faits dont il a été témoin. Mais on aurait aimé à trouver ensuite la contre-partie de ces critiques. En somme, les faits sont les faits. Les Boers, depuis le commencement de la guerre, soutiennent la lutte avec une vaillance, une endurance et aussi avec une habileté qui font l'admiration universelle. L'ancien lieutenant du colonel de Villebois-Mareuil a laissé cela un peu trop dans l'ombre.

Côtes et ports français de l'Océan, par Ch. LENTHÉRIC. Paris, Plon, in-8°, 400 p.

Cet ouvrage nous montre, dans une série de tableaux profondément étudiés et présentés avec beaucoup de charme, le travail de l'homme et l'œuvre du temps sur notre littoral océanique. M. Lenthéric décrit les variations successives depuis l'aube de l'histoire jusqu'à nos jours, conquêtes de la mer sur la terre, conquêtes du continent sur les eaux, surtout conquêtes de l'homme qui, par des efforts opiniâtres et d'ingénieux artifices, s'est assuré la possession de cette zone littorale sans cesse variable et sans cesse menacée.

Promenades en Extrême-Orient (1895-1898), par le commandant de PIMODAN. Paris, Honoré Champion, in-8°, 377 p.

Comme M. de Pimodan prend soin de nous le dire lui-même dans sa préface, ce livre ne contient que des notes et des réflexions d'un passant, mais ces notes sont très pittoresques, et ces réflexions ne sont superficielles qu'en apparence, la situation de M. de Pimodan l'ayant mis à même de bien voir et d'être bien renseigné. M. de Pimodan est un fin observateur en même temps qu'un narrateur de premier ordre : ses descriptions sont sobres, précises et claires ; ses silhouettes de grands dignitaires ou d'hommes que les événements actuels ont mis en lumière sont des mieux esquissées. Une bonne partie du livre, et non des moins intéressantes, est consacrée au Japon. Après un court historique, M. de Pimodan s'étend longuement sur les mœurs et coutumes de l'empire, et passe ensuite en revue les principaux personnages politiques du Japon.

Après le Japon, viennent Formose, le Tonkin, la Sibérie et la Chine. Vues rapides de l'Extrême-Orient, croquis pleins de grâce, qui forment le plus agréable journal de voyage.

Histoire de la guerre de 1870-1871, par Pierre LEHAUTCOURT. Tome I. Les origines. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 422 p.

M. Pierre Lehautcourt, qui nous avait déjà donné une très intéressante Histoire de la défense nationale de 1870-1871, complète son œuvre en reprenant l'histoire de la guerre dès le début. Dans ce premier volume il traite de la bataille de Sadowa, de l'affaire du Luxembourg, la candidature Hohenzollern, enfin la dépêche d'Ems. On trouvera dans ce livre des détails inédits sur une question qui, malgré les années écoulées, n'en demeure pas moins d'un intérêt toujours poignant.

Histoire de la conquête du Soudan Français (1878-1899), par le lieutenant GATELET. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 352 p.

Les brillantes campagnes de ces dernières années, la prise de Tombouctou, l'occupation de l'énorme boucle du Niger, la reconnaissance du

grand fleuve africain de ses sources à son embouchure, la capture de Samory, enfin les résultats importants obtenus par les missions multiples envoyées au Soudan, ont attiré l'attention sur cette région.

A l'aide de toutes les publications récentes : relations officielles et récits d'explorateurs, le lieutenant Gatelet a composé un livre consciencieux et définitif, qui, bien qu'écrit avec une précision toute scientifique, n'en peut pas moins être considéré comme une véritable épopée.

Les nombreuses cartes qui accompagnent le volume et illustrent les phases successives de la conquête augmentent considérablement la valeur documentaire de l'ouvrage.

Atlas des colonies françaises, dressé par ordre du ministère des colonies, par Paul PELET. Paris, Armand Colin. Chaque livraison, texte compris, 3 francs.

La cinquième et la sixième livraison, qui viennent d'être mises en vente, contiennent les cartes de l'Algérie au 1/1.000.000 : province d'Oran (n° 3), province d'Alger (n° 4), province de Constantine (n° 5), la Tunisie (n° 6), le Congo au 1/3.000.000 (Oubangui et Chari) (n° 13) ; la Côte française des Somali et dépendances au 1/3.000.000 (n° 14).

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue de Paris. — 1er juin. — Les agrariens dans l'Allemagne nouvelle, par Théodor BARTH.

Lorsqu'en 1894 le comte de Caprivi diminuait les droits de douane sur les blés afin de pouvoir conclure avec l'Autriche, l'Italie et la Russie les traités de commerce qui ont si bien servi le développement industriel de l'Allemagne, les agrariens prétendirent que cet abaissement leur causait un tort énorme, bien que les droits fussent compensés par des primes à l'exportation.

Mais les traités de commerce ont transformé de plus en plus l'Allemagne en une puissance industrielle et diminué l'importance relative de la production agricole et des propriétaires fonciers. Le parti ouvrier allemand a pris position contre les agrariens, et les social-démocrates demandent la continuation de l'état de choses créé par les traités de 1894. Le groupement des partis est arrêté dans les grandes lignes en vue des luttes prochaines : les radicaux sont pour le maintien et les conservateurs pour la destruction des traités et des tarifs existants. Le gouvernement, pas plus le gouvernement de l'Empire que celui de la Prusse, n'a encore adopté de position ferme.

Bulletin du Comité de l'Asie française. — N° de mai. — Les chemins de fer de l'Indo-Chine, par Charles MOUREY.

La loi du 27 décembre 1898 autorisait, en même temps que l'emprunt de 200 millions, la construction des 5 lignes suivantes : 1° de Haï-phong à Hanoï et Lao-kay; 2° de Hanoï à Nam-Dinh et Vinh; 3° de Tourane à Hué et Quang-tri; 4° de Saïgon au Khanh-hoor et au Lang-biang; 5° de Mytho à Vinh-Long et Cantho; soit 1.528 kilomètres de voies ferrées qui entraîneraient une dépense de 196 millions.

La totalité de la ligne d'Haï-phong à Lao-kay (383 kil.), 254 kil. sur 332 de la ligne d'Hanoï à Vinh, 104 kil. sur 189 de la ligne Tourane à Quang-tri et 132 sur 650 de la ligne de Lang-biang sont en voie d'exécution.

L'on s'est demandé si l'embranchement de Lang-biang ou une partie de cet embranchement ne pourrait être adopté comme voie principale ; cette solution ferait gagner au futur Trans-indo-chinois près de 200 kilomètres.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME

1er JANVIER — 15 JUIN 1901

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1901

La Bretagne et la colonisation française, par M. A. Layec 1
Le budget tunisien, par M. Tounsi 17
Le Contesté franco-brésilien, par M. Augustin Bernard 31
Un article de sir Robert Hart, par M. Alexandre Halot 38
Affaires de Chine 45
Renseignements politiques 47
Renseignements économiques 54
Bibliographie. — Livres et Revues 61
Cartes et gravures : *Carte du Contesté franco-brésilien* 33

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1901

Un programme de politique coloniale, par M. Eug. Étienne, député 65
Etudes sur les colonies portugaises. — III. Moçambique, par M. Henri Hauser 83
Les grandes concessions au Cameroun, par M. Pierre Decharme 104
Affaires de Chine 110
Renseignements politiques 113
Renseignements économiques 120
Bibliographie. — Livres et Revues 126
Cartes et gravures : *I. Carte du Moçambique* 85
— *II. Carte des grandes concessions du Cameroun* 105

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1901

Le Golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine, par M. le baron A. d'Avril, ministre plénipotentiaire 129
La politique canadienne et la victoire du ministère Laurier, par M. André Siegfried. 147
L'agriculture en Nouvelle-Calédonie, par M. Charles Garnier 157
Les ressources commerciales de l'Afrique tropicale, par M. Ed. Heawood 163
Affaires de Chine 170
Renseignements politiques 172
Renseignements économiques 182
Bibliographie. — Livres et Revues 189
Cartes et gravures : *I. Le golfe Persique* 136
— *II. La Nouvelle-Calédonie* 159

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1901

La pénétration de la Chine méridionale, par M. Maurice Zimmermann 193
L'Ethiopie : les intérêts anglais et français, par M. Charles Michel 205
Le Congo français et la colonisation, par M. Paul Bourdarie 213
Les emprunts coloniaux, par M. J. Franconie 220
Renseignements politiques 230
Renseignements économiques 240
Déjeuner des « Questions Diplomatiques et Coloniales » : allocution de M. Augustin Bernard ; discours de M. Guillain ; allocution de M. Etienne 241
Bibliographie. — Livres et Revues 254
Cartes et gravures : *I. La pénétration de la Chine méridionale* 195
— *II. L'Ethiopie* 207

LIVRAISON DU 1er MARS 1901

La presse anglaise, par M. Pierre MILLE 257
La pénétration de la Chine méridionale (*Fin*), par M. Maurice ZIMMERMANN 268
La Perse et sa situation intérieure, par M. A.-P. TUILLIER 284
La Belgique et l'Etat du Congo, par M. Emile PELS 290
Vers Fachoda, par M. Augustin BERNARD 293
Renseignements politiques 302
Renseignements économiques 313
Bibliographie. — Livres et Revues 318
Cartes et gravures : *Graphique des pertes des Anglais au Transvaal* 311

LIVRAISON DU 15 MARS 1901

Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil, par M. Augustin BERNARD 323
La presse anglaise (*Suite et fin*), par M. Pierre MILLE 330
Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche, par M. W. BEAUMONT. 339
La politique extérieure du Japon, par M. FAR-EAST 346
Renseignements politiques 369
Renseignements économiques 379
Bibliographie. — Livres et Revues 384
Cartes et gravures : *I. Les territoires du Chari* 325
— *II. L'Extrême-Orient* 347

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1901

La question agraire dans le Pendjab, par M. C.-F. USBORNE 387
La question des Chemins de fer dans l'Afrique occidentale, par M. ASPE-FLEURIMONT 401
Les progrès de la marine allemande, par M. Georges BLONDEL 416
La justice indigène à Madagascar, par M. J. XIOR 422
Renseignements politiques 433
Renseignements économiques 443
Bibliographie. — Livres et Revues 448
Cartes et gravures : *Carte du Pendjab* 389

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1901

De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte, par M. Jean BRUNHES 451
Etudes sur les colonies portugaises. — IV. Colonies portugaises d'Extrême-Orient, par M. Henri HAUSER 471
Banquet colonial du 2 avril : Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau, Decrais 478
Renseignements politiques 504
Renseignements économiques 510
Bibliographie. — Livres et Revues 513
Cartes et gravures : *Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine* 491

LIVRAISON DU 1er MAI 1901

Quelques institutions coloniales anglaises, par M. Ch. NOUFFLARD 515
La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry, par M. A.-J. GOUIN 525

Etudes sur les colonies portugaises — V. L'empire portugais : conclusion, par M. Henri Hauser 531
L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar, par M. le général Galliéni 537
Renseignements politiques 558
Renseignements économiques 568
Bibliographie. — Livres et Revues 578
Cartes et gravures : *Graphique des primes à la marine marchande* 529

LIVRAISON DU 15 MAI 1901

Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher, par M. Edmond-Fazy 579
Quelques institutions coloniales anglaises. — II, par M. Ch. Noufflard 603
Les événements de Margueritte, par M. Augustin Bernard 617
Bou-Amama, par M. Augustin Bernard 622
Renseignements politiques 627
Renseignements économiques 637
Bibliographie. — Livres et Revues 641

LIVRAISON DU 1er JUIN 1900

La nouvelle loi italienne sur l'émigration, par M. Alcide Ebray 643
Le règlement de l'indemnité chinoise, par M. Jean de la Peyre 650
Les voies navigables de la Chine, par M. A.-A. Fauvel 663
La justice européenne à Madagascar, par M. J. Xior 674
L'Europe et la question d'Autriche, par M. A. de Saint-Valery 679
Correspondance : les événements de Margueritte, par M. M. Pouyanne 668
Renseignements politiques 688
Renseignements économiques 699
Bibliographie. — Livres et Revues 704
Cartes et gravures : *Carte des changements de cours du Hoang-Ho* 667

LIVRAISON DU 15 JUIN 1901

La question des canaux en Prusse. par M. H. Pasquier 707
La Corée et l'Extrême-Orient, par M. Far-East 723
Le canal de Nicaragua, par M. J.-H. Franklin 734
Les procédés de colonisation au Canada, par M. J. Montagne 742
Renseignements politiques 750
Renseignements économiques 759
Informations diverses 763
Bibliographie. — Livres et Revues 765
Cartes et gravures : *Carte des voies navigables de la Prusse* 711

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
3 2044 083 536 193